HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/selections14npnp

Contents

(87) I

La Civilisation Mycénienne --- I, II
- - - - George Perrot

La Religion des Phéniciens -- Albert Réville

La Maison du Bey -- Albert Eymard

Origines du Régime Féodal - - -
- - Fustel de Coulanges

La Bourgeoisie Française pendant la Révolution - - - Bardoux

Démosthène et ses Contemporains
- - - George Perrot

Les Anciens-Catholiques de Hollande
- - - Albert Réville

L'Ostracisme à Athènes -- Henry Houssaye

Les Assemblées du Clergé en France - I
- - - Alfred Maury

Les Guerres Puniques — — Albert Réville

La Thessalie — — — Eugène-Melchior de Vogüé

Invasion Germanique de Ve Siècle

— — — Fustel de Coulanges

Les Lois des Béhons — — Émile de Laveleye

André Chénier à Saint-Lazare — — E. Caro.

Le Concile de Chalcédoine — —

— — Amédée Thierry

L'Ile de Cypre — — — — George Perrot

L'Amerique Préhistorique — H. Blerzy.

Le Travail des Femmes — Haussonville

La Vie Politique aux États Unis — C. de Varigny

La Femme aux États Unis — — C. de Varigny

La Lutte des Races — — Ferdinand Brunetière

qui représente les trafics respectifs des voies navigables françaises. Alors que les réseaux du Nord et de l'Est s'épanouissent comme les larges feuilles d'un palmier, il semble que le Rhône forme le tronc mince, élancé, presque malingre, d'où part cette frondaison luxuriante sous le poids de laquelle il paraît succomber. Cette représentation est d'autant plus frappante que l'ensemble des marchandises déposées à Marseille couvre une superficie relativement énorme et que l'on est ainsi conduit à se demander pourquoi la voie du Rhône, toute proche, n'en absorbe pas une plus grande partie. Il s'agit donc, en réalité, de parachever une œuvre qui a déjà coûté d'importans sacrifices, sacrifices beaucoup plus élevés que le dernier qui reste à consentir et auquel il est réservé de faire porter aux autres tous leurs fruits.

Si l'on tarde, le mal peut devenir irréparable, et le commerce français entier en portera la peine à jamais ; car les courans commerciaux, une fois détournés, ne peuvent plus être ramenés dans leurs anciens lits et les marchandises oublient pour toujours le chemin qu'on leur a laissé désapprendre.

A mon sens, nous avons grandement tort de ne pas nous préoccuper suffisamment de ce qui se passe au-delà de nos frontières,.. de ne pas voyager. Nous sommes les victimes trop résignées des petits intérêts coalisés, des passions de clocher, des exigences électorales et de l'inertie administrative. Aussi considère-t-on volontiers comme des trouble-fêtes, comme des oiseaux de mauvais augure, ceux qui, obligés par profession à parcourir les mers et à entrer en contact direct avec les peuples étrangers, constatent leurs progrès, établissent des comparaisons et poussent des cris d'alarme.

Si nous persévérons dans nos erreurs, si nous nous abandonnons aveuglément au « zèle iconoclaste des démolisseurs d'accords commerciaux, » si nous nous endormons dans une coupable quiétude et dans une confiance irréfléchie en la pérennité de notre situation acquise, nous nous exposons sûrement à un triste réveil.

J. Charles-Roux.

112530
27/5/11

LA

CIVILISATION MYCÉNIENNE

I.

LES FOUILLES ET LES DECOUVERTES DE SCHLIEMANN.

Les hommes de mon âge ont eu d'étranges surprises. Ils sont montés dans les premiers wagons qui aient couru sur les rails des chemins de fer; ils ont envoyé les premières dépêches télégraphiques qui aient volé le long des fils de métal; les premiers, et je les plains, ils ont entendu retentir dans leur cabinet l'odieuse sonnette du téléphone. C'est pour eux que l'anesthésie, en supprimant la douleur, et les méthodes antiseptiques, en prévenant l'infection des plaies, ont permis à la chirurgie de tenter des opérations auxquelles n'auraient pas osé songer, même dans leurs rêves les plus ambitieux, les plus hardis maîtres d'autrefois. C'est à eux enfin qu'il a été donné de voir la lumière du soleil se charger d'imprimer lui-même sur la plaque de verre ou sur la feuille de papier le contour et le modelé des objets, en attendant, ce qui ne saurait tarder, qu'il y dépose jusqu'aux nuances les plus fines de la couleur.

Si toutes ces découvertes, dont nous n'avons rappelé ici que les plus imprévues et les plus mémorables, ont modifié profondément les habitudes des sociétés civilisées et ouvert à la science des espoirs illimités, ceux de nos contemporains qui se sont voués à l'étude de l'histoire et surtout de l'histoire des temps très reculés n'ont pas eu de moindres étonnemens. La conception du passé n'a pas été moins renouvelée que n'a été transformé le présent et préparé l'avenir. Les vieilles écritures de l'Égypte, de la Chaldée et de la Perse, qui n'étaient pour les plus savans de nos pères qu'un grimoire illisible, ont livré leur secret, et des bouches ont parlé que l'on croyait fermées à tout jamais. Ce que ne disaient pas les textes gravés sur la pierre, le bronze et l'argile ou tracés par le calame sur le papyrus et sur le bois, on l'a demandé à des documens d'un autre genre, aux armes et aux outils des peuples disparus, aux bijoux dont ils se paraient, aux ruines et aux plus faibles vestiges de leurs constructions, aux images qu'ils ont façonnées avec plus ou moins d'adresse, quand ils ont voulu prêter un corps aux dieux qu'ils adoraient ou se représenter eux-mêmes, dans la variété des scènes de leur vie publique et privée. Partout les fouilles se sont succédé, conduites avec une méthode et un soin jusqu'alors inconnus ; notre curiosité leur a dû de véritables révélations.

Concertant ses recherches avec celles de la géologie, l'archéologie dite préhistorique a singulièrement reculé les bornes de notre horizon. Elle a mis hors de doute l'antiquité prodigieuse de l'espèce humaine. Sans nous permettre d'atteindre des origines qui se déroberont toujours à nos prises ni de dresser le compte de ces siècles oubliés, elle nous a permis de nous faire une idée de la longue série des pensées et des efforts par lesquels l'homme s'est dégagé lentement de la barbarie primitive pour s'élever par degrés à la civilisation. C'est en Égypte et en Chaldée que celle-ci, celle dont nous avons recueilli l'héritage, singulièrement accru par la Grèce et par Rome, paraît avoir allumé ses premiers foyers. L'archéologie classique a démontré, bien plus clairement que ne l'avaient donné à entendre les récits des auteurs grecs et latins, combien furent serrés les liens qui rattachèrent entre elles les différentes nations fixées dans le bassin du Nil, dans celui de l'Euphrate et autour des rivages orientaux de la Méditerranée ; elle a fait saisir le sens et le mécanisme des transmissions de procédés industriels et de motifs plastiques qui se sont opérées d'un peuple à l'autre, en telle sorte qu'à partir du moment où ces relations se nouèrent par la guerre et par la conquête ou par le commerce aucune inven-

tion utile ne s'est plus perdue. Grâce aux comparaisons qui ont été instituées par une critique minutieuse et pénétrante, on a compris quelle étroite solidarité s'établit entre tous ces groupes, ouvriers intelligens et laborieux dont chacun a bien rempli sa journée, créateurs simultanés ou successifs du patrimoine de théories scientifiques, de pratiques industrielles et de formes d'art que le monde ancien, en mourant, a légué au monde moderne. Celui-ci, surtout depuis la renaissance, s'est sans doute emparé, avec une puissance bien autrement impérieuse, de la direction des forces de la nature; mais le point de départ des progrès récemment accomplis n'en est pas moins dans le travail et dans l'œuvre collective de ces ancêtres lointains dont les titres à notre reconnaissance n'avaient pas été, jusqu'à ces derniers temps, proclamés avec une assez pieuse gratitude.

Ce qui a le plus frappé la foule, dans les travaux des fouilleurs et des érudits contemporains, c'est ce que l'on peut appeler la découverte de l'Orient. Les esprits cultivés ont éprouvé comme une sorte d'éblouissement lorsque les Champollion et les Mariette, les Rougé et les Maspero, pour l'Égypte, les Botta et les Layard, les Rawlinson, les Oppert et les Sarzec, pour la Chaldée et l'Assyrie, leur ont rendu, en quelques années, de quarante à cinquante siècles d'histoire documentée, d'une histoire qui se laisse restituer, en partie tout au moins, avec des textes contemporains des princes dont les actions y sont racontées. Quant à la Grèce et aux fouilles qui s'y exécutaient, il ne semblait pas qu'il y eût rien de pareil à en attendre. Les premières trouvailles qui s'y étaient faites, depuis le rapt de lord Elgin jusqu'au déblaiement du mausolée d'Halicarnasse, avaient beaucoup ajouté à ce que l'on savait de l'art grec et de la variété infinie de ses types, des caractères qu'il a présentés dans les principales phases de son développement et de la marche qu'il a suivie depuis ses premiers essais jusqu'au moment où il atteignit la perfection. Les monumens qu'elles ont mis au jour auraient émerveillé Winckelmann, auquel il ne fut pas donné de connaître les types les plus nobles et les plus purs qu'ait créés la sculpture hellénique, dont il saluait le chef-d'œuvre dans l'Apollon du Belvédère; ils auraient beaucoup appris à Ottfried Müller lui-même, qui publia son *Manuel de l'archéologie de l'art*, ce livre qui rend encore aujourd'hui tant de services, soixante-six ans après qu'avait paru l'œuvre capitale dont les archéologues allemands se remémorent l'importance en célébrant, chaque année, le 9 décembre, la fête de Winckelmann (1). Cependant, si ces acquisitions nou-

(1) *Geschichte der Kunst des Alterthums*, 1764.

velles avaient permis de changer la distribution des chapitres de cette histoire et d'y introduire nombre de monumens d'une haute valeur, l'ensemble du cadre, jusqu'en 1876, ne s'était pas sensiblement élargi. On ne remontait pas au-delà de l'épopée homérique; c'était avec celle-ci que l'on faisait commencer, chez la race grecque, en même temps que la poésie, le premier éveil de la faculté plastique. On cherchait, on rapprochait patiemment les quelques indications éparses que fournissaient l'*Iliade* et l'*Odyssée* sur ce qu'avaient pu être les rudimens de l'industrie et de l'art chez les tribus dont les mœurs et la vie se réfléchissaient dans le clair miroir du récit épique. C'était à cette même période, derrière laquelle on n'apercevait, on ne soupçonnait même rien, que l'on inclinait à attribuer les plus anciens monumens que l'on connût sur le sol de la Grèce, ceux de Tirynthe et de Mycènes.

L'été de 1876 vit Schliemann faire à Mycènes des fouilles dont le succès fut un coup de théâtre. Celles qu'il exécuta ensuite à Tirynthe, à Orchomène et à Troie ont achevé de faire ressortir la portée des résultats obtenus dans cette première campagne. L'ensemble de ces travaux a tiré de la nuit, dont les voiles s'étaient refermés sur elle, une Grèce antérieure à l'histoire et même à la légende. Les découvertes de Schliemann, de son éminent collaborateur, l'architecte allemand Doerpfeld, et de ses continuateurs, les éphores grecs Stamatakis et Tsoundas, ont ainsi donné à l'épopée comme une toile de fond et un arrière-plan. Celui-ci nous laisse entrevoir, vers ses dernières limites, les humbles débuts d'une civilisation vraiment primitive, débuts qui nous reportent à bien des siècles en arrière du temps où les *aèdes* commencèrent à chanter les exploits d'Achille et les aventures d'Ulysse errant sur les mers. Moins loin, mais bien au-delà encore du temps où l'imagination grecque a ouvert ses ailes toutes grandes, nous distinguons des sociétés chez lesquelles l'artisan possède déjà une rare habileté de main, mais qui sont d'ailleurs en rapport avec l'Asie antérieure et avec l'Égypte, où elles exportent les produits de leur industrie et d'où elles tirent des matières premières et des modèles; aux ruines imposantes de leurs bâtimens et à tout l'or, à tout l'argent, à tout l'ivoire que livrent les sépultures, nous devinons des royaumes puissans, dont les chefs employaient à la construction de citadelles imprenables les bras de tout un peuple de sujets ou d'esclaves et, pendant leur vie comme après leur mort, s'entouraient d'un luxe étonnant d'étoffes somptueuses, de parures et de bijoux, d'armes et de meubles précieux. Bien des détails échappent encore, et bien des parties du tableau restent dans l'ombre. Cependant, grâce au grand nombre des monumens de cet âge que

la bêche des ouvriers de Schliemann a déterrés, grâce aussi à la pénétration des érudits qui se sont appliqués à étudier tous ces objets, on peut dès maintenant se hasarder, sans présomption, à donner une idée de ce que fut, dans ses grandes lignes, la civilisation mycénienne.

Les mots *civilisation mycénienne*, *style mycénien*, *art mycénien*, étaient encore inconnus quand, jeune membre de l'École française d'Athènes, en 1856, je gravis pour la première fois les pentes du coteau de Tirynthe et de la montagne de Mycènes. Si quelque archéologue s'était avisé alors de les employer, ils n'auraient pas présenté de sens nettement défini, tandis qu'aujourd'hui, pour tous ceux qui sont initiés à nos études, ils éveillent aussitôt la pensée d'une période bien déterminée et d'un ensemble de formes très particulières, qui en caractérisent l'architecture, la sculpture et la peinture, ainsi que toute l'industrie. La raison de ce changement est facile à saisir. De toutes les découvertes par lesquelles Schliemann s'est illustré, les plus importantes sont celles qu'il a faites à Mycènes même et elles ont confirmé la tradition antique : c'est bien Mycènes qui a été la capitale de l'État le plus puissant qui se soit constitué, avant l'invasion dorienne, dans la Grèce continentale. Malgré la diversité des points sur lesquels ont été retrouvées les traces de cette couche préhistorique, on a donc été fondé à introduire dans la langue de l'archéologie, pour désigner tout ce qui se rapporte à ce premier âge, des termes dérivés du nom de la cité où régnaient les Atrides.

Les fouilles de Mycènes ont d'ailleurs été les premières qui aient mis les archéologues en présence de monumens qui ne rentraient dans aucune des catégories établies par les maîtres de la science. Nous ne saurions retracer ici toute la suite de ces découvertes, campagne par campagne; mais il convient d'indiquer tout au moins dans quelles conditions s'est produite la trouvaille inattendue qui a donné le signal de tout un mouvement de recherches que, malgré la mort de celui qui a donné l'impulsion initiale, continue à poursuivre tout un groupe d'explorateurs ardens et sagaces.

On sait que Mycènes se dressait sur une haute colline qui, comprise entre deux profonds ravins, domine de loin la plaine d'Argos. Le site de cette ville est un des premiers qu'aient identifié les voyageurs antiquaires qui, vers le commencement de ce siècle, ont commencé de visiter la Grèce. On sait aussi que, d'après

Homère, elle était la capitale d'un royaume dont le souverain commandait l'armée grecque, devant Troie. Déchue de bonne heure, elle fut détruite, en 468 avant notre ère, par les Argiens, qui ne pouvaient lui pardonner son ancienne gloire et surtout le parti qu'elle avait pris d'envoyer un contingent de quatre-vingts hommes à l'armée grecque, dans la guerre médique, pendant qu'Argos s'enfermait dans une neutralité suspecte.

L'attention s'était portée tout d'abord sur le mamelon dans lequel on avait reconnu la citadelle de Mycènes. L'enceinte qui l'enveloppe n'est pas faite de blocs aussi énormes que celle de Tirynthe ; mais, à cette différence près, on y retrouve les mêmes procédés de facture; on y sent le bras et l'outil des mêmes ouvriers. Ce qui avait piqué davantage encore la curiosité, c'était le groupe étrange des deux lionnes affrontées qui se dressent, au-dessus du linteau de la porte principale, comme une menace adressée à l'ennemi, vers lequel étaient tournées leurs têtes aujourd'hui brisées, ce groupe qui était seul à représenter la forme vivante, dans la nudité sévère de cette rude et grandiose architecture. On s'était aussi fort intéressé à ces chambres rondes que l'on rencontrait, parmi des débris de maisons, dans ce qui paraissait avoir été la ville basse, et on en avait étudié le mode de construction, qui joue la voûte par la superposition d'anneaux circulaires de plus en plus étroits, d'assises posées à plat, en encorbellement, les unes au-dessus des autres. Gell, Dodwell et Abel Blouet avaient dessiné la muraille, la porte aux lions et le prétendu trésor d'Atrée ; mais, depuis l'expédition de Morée, en 1829, la connaissance de ce genre d'antiquités n'avait pas fait un pas. La science, qui avait été de l'avant, si vite et si sûrement, dans d'autres directions, en était restée, pour tout ce qui concernait cette période, à ses constatations et à ses conjectures premières. Si, tout d'un coup, elle se remit en marche, pour regagner, avec une rapidité étonnante, tout le temps perdu, ce fut grâce à une sorte d'intuition de Schliemann, de cet homme singulier qui a mis au service d'une passion ardente, avec toutes les ressources d'une fortune très considérable, la volonté tenace, le sens pratique et le goût de l'action qu'avaient développé chez lui des commencemens difficiles et le maniement des grandes affaires hardiment menées.

Sa biographie, Schliemann l'a écrite lui-même avec un curieux mélange de franchise et de calcul ; on la trouvera en tête de l'ouvrage où il a résumé toutes ses recherches sur Troie (1). On

(1) *Ilios, ville et pays des Troyens*, traduit de l'anglais par Mme Émile Egger, grand in-8° ; Firmin-Didot, 1885.

y verra par quelles lointaines et profondes impressions d'enfance et d'adolescence s'explique cette passion de l'antiquité qui n'a pu trouver à se satisfaire qu'à l'âge où d'ordinaire l'homme ne recommence point sa vie, vers la cinquantaine, et quels obstacles a dû surmonter cette vocation impérieuse, comment le garçon épicier d'une petite ville du Mecklembourg, le garçon de bureau d'Amsterdam, le négociant qui a gagné des millions en Russie, dans le commerce de l'indigo et du thé, est devenu le docteur Schliemann, membre correspondant de plusieurs Académies, pourquoi enfin la science, qui attendait encore beaucoup de lui et de son infatigable esprit d'entreprise, a déploré sincèrement le coup qui l'a frappé à Naples, en décembre 1890? Il allait avoir soixante-neuf ans, et pourtant sa mort a paru prématurée à tous ses amis, tant ils le voyaient encore actif et curieux, malgré les premières atteintes de la vieillesse et de la maladie, tant ils le savaient encore plein de projets qu'il était décidé, coûte que coûte, à réaliser.

Nourri, presque dès le berceau, de contes de fées, Schliemann n'avait fait qu'entrevoir à peine l'antiquité, dans une première éducation qui fut interrompue par la misère. Lorsqu'il put enfin, après fortune faite, contenter le désir qu'il nourrissait, depuis bien des années, d'apprendre le grec, il s'en rendit maître, par l'effort continu d'une volonté de fer et par des procédés mnémotechniques qui lui étaient familiers. C'était même de toutes les langues dont il faisait usage, celle, à ce qu'il m'a semblé, qu'il parlait et qu'il écrivait le mieux. Il lut Homère et il le sut bientôt par cœur ; comme un rapsode d'autrefois, il aurait pu en réciter des chants presque entiers. Ces beaux récits enchantèrent son imagination qui, au milieu des âpres soucis du gain, n'avait pas trouvé où s'attacher et se distraire ; elle avait gardé toute sa fraîcheur. Schliemann n'avait pas reçu cet enseignement des universités qui habitue ses disciples à suspendre leur jugement, et, dans bien des cas, à s'abstenir même d'une conjecture. Tout ce que racontait Homère lui paraissait aussi réel que ce que racontèrent plus tard Hérodote et Thucydide ; la différence de la poésie et de l'histoire n'existait pas pour lui ; il croyait à Homère comme un puritain à la Bible. Cette foi aveugle en la véracité du témoignage que rendent les auteurs anciens allait plus loin encore ; il en étendait le bénéfice même à des écrivains d'un ordre très inférieur, tels que Pausanias ; ce n'est pas lui qui se serait permis, comme on l'a fait récemment, de révoquer en doute une assertion quelconque de ce précieux et médiocre compilateur, le Joanne ou le Bædeker des contemporains d'Hadrien.

Quand Schliemann publia ses premiers écrits, on s'amusa fort de la

confiance ingénue qu'il accordait ainsi, en bloc, à tout l'ensemble des traditions et des faits que nous ont transmis les lettres grecques ; mais, grâce à sa persévérance acharnée et aux ressources dont il disposait, cette confiance l'a merveilleusement servi, lorsqu'il a commencé de remuer, jusque dans ses dernières profondeurs, le sol des cités primitives, de creuser ces tranchées d'où il prétendait exhumer les héros d'Homère ou tout au moins leur dépouille mortelle. Là où se serait arrêté l'esprit critique, qui sait que l'on trouve presque toujours autre chose que ce qu'on cherche, il s'est entêté ; le plus souvent, l'événement lui a donné raison. Il n'a jamais distingué nettement le possible de l'impossible, le probable de l'invraisemblable, et cette foi a non pas transporté, mais transpercé les montagnes, celles qui sont faites des ruines des vieux édifices et de la poussière des générations d'autrefois.

Ce fut en 1868 que Schliemann visita, pour la première fois, son Homère et son Pausanias à la main, la Grèce et la Troade. L'année suivante, dans un volume intitulé : *Ithaque*, *le Péloponnèse et Troie*, il exprimait, au sujet de Mycènes et de Troie, des idées dont la justesse a été démontrée par ses fouilles ultérieures. Dès lors, s'écartant de l'opinion la plus accréditée, il avait deviné que l'on faisait fausse route en s'obstinant à placer Troie au-dessus de *Bounarbachi*, sur le *Balidagh*, loin de la mer, et que si, comme il en était convaincu d'avance, les murs en subsistaient, ces murs autour desquels Achille avait poursuivi Hector, on devait les chercher bien plus près du rivage, sur l'emplacement de la ville qui portait le nom d'Ilion sous les successeurs d'Alexandre et sous les empereurs romains. Pour ce qui était de Mycènes, il n'était pas arrivé, du premier coup, à une conclusion moins importante. N'apercevant pas de tombes apparentes dans la citadelle, les explorateurs qui avaient étudié le site de Mycènes inclinaient à croire que la citadelle ne renfermait rien de pareil ; si, pensaient-ils, Mycènes possédait autrefois, comme l'affirme Pausanias, les tombes d'Atrée, d'Agamemnon et des autres victimes d'Égisthe, c'est dans les chambres voûtées de la ville basse qu'il faut reconnaître ces tombes. Schliemann fut le premier à déclarer que le texte de Pausanias ne permettait pas cette interprétation ; pour lui, les tombes mentionnées par Pausanias n'ont pu exister ailleurs que dans l'enceinte même de l'Acropole. Un autre se serait peut-être dit que les *exégètes* de l'antiquité valaient les *ciceroni* de nos jours ; il se serait remémoré bien des exemples, anciens et modernes, de tombes qui n'ont aucun droit au respect dont les entoure la crédulité des voyageurs, exploitée par les hâbleurs qui en vivent. Schliemann n'hésita pas ; du moment où

l'on montrait jadis ces sépultures dans la citadelle mycénienne, c'est qu'elles y étaient ; pour les y retrouver, on n'avait qu'à les chercher. Ce ne fut pas là pourtant qu'il donna son premier coup de pioche. Troie l'attirait plus encore que Mycènes, Troie où s'étaient livrés ces grands combats dont les moindres épisodes lui étaient familiers, tandis que Mycènes n'avait vu se jouer qu'une seule scène du drame, la dernière, celle du meurtre d'Agamemnon. De 1870 aux premiers mois de 1876, Schliemann se consacra tout entier aux fouilles qu'il entreprit, interrompit et recommença en diverses fois à *Hissarlik ;* on appelait ainsi la colline sur laquelle se trouvaient les ruines de l'Ilion gréco-romain. Dès lors, il avait découvert le véritable emplacement de Troie ; mais les relations qu'il publiait de ses travaux étaient si confuses, si entachées d'exagération et si mal illustrées que la plupart des savans n'avaient prêté à ses dires qu'une oreille indifférente ; on ne le prenait pas au sérieux. Il allait en être autrement, après la campagne des fouilles de Mycènes, qui s'ouvrit en juillet 1876 et dura jusque vers la fin de l'année.

II.

Les fouilles de 1876 firent retrouver, en arrière de la Porte-aux-Lions, à l'entrée de la forteresse, parmi des dalles dressées de champ qui délimitaient un enclos circulaire, à une profondeur de 8 mètres environ au-dessous du sol actuel, cinq tombes auxquelles vint plus tard s'en ajouter une sixième, découverte par Stamatakis, qui continua les recherches pour la Société archéologique d'Athènes. Ces tombes étaient des fosses creusées dans le tuf et murées ; comme l'a prouvé M. Dœrpfeld, elles étaient jadis recouvertes d'un plafond de bois. Dans le plus grand et le mieux conservé des corps qui y reposaient, Schliemann reconnut tout d'abord Agamemnon, à ses trente-deux dents et à sa taille qui avait dû être plus imposante que celle d'aucun des autres morts ensevelis dans ce cimetière.

Sans discuter cette question d'identité, nous énumérerons les principales catégories d'objets qui ont été recueillis dans ces tombes, objets qui sont aujourd'hui réunis au musée central d'Athènes où je les ai vus et examinés en 1890. Pour les détails, nous renverrons à l'ouvrage où Schliemann a raconté la plus brillante de ses campagnes et surtout à celui où M. Carl Schuchardt a récemment exposé, avec une méthode et une clarté que Schliemann n'a jamais su mettre dans ses livres, l'ensemble des résultats qui ont été acquis à la science par les tra-

vaux du grand révélateur et par les fouilles qui sont venues continuer et compléter celles dont il avait pris l'initiative (1).

Ce qui a le plus surpris dans le contenu de ces tombes, c'est leur prodigieuse richesse en or. Vendus au poids, les objets d'or et d'argent qui y ont été recueillis vaudraient environ 125,000 francs. Cet or se trouve dans les tombes sous toutes les formes, en masques appliqués sur la figure des morts, en plastrons, en plaques travaillées au repoussé, en boutons et en bractées ou feuilles estampées, que l'on a ramassées par centaines. Il y a aussi des bijoux proprement dits, diadèmes, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, broches, qui servaient à attacher les habits et les cheveux; il y a, outre des bassins de bronze, des vases d'or et d'argent, bassins, coupes à une anse, gobelets.

La sculpture est surtout représentée par des stèles en pierre, trouvées au-dessus des tombes, à deux ou trois mètres de profondeur, où sont figurées en bas-relief des scènes de chasse; elle l'est par de grossières idoles en terre cuite, un peu moins informes que celles qui avaient été recueillies à *Hissarlik;* les unes ont une tête humaine avec les attributs de la femme et les autres une tête de vache. Dans ces dernières, ainsi que dans une belle pièce d'orfèvrerie qui est l'un des morceaux les plus précieux de la collection, Schliemann a voulu reconnaître la grande divinité locale, Héra aux yeux de génisse, la Βοῶπις Ἥρα d'Homère. Ce qui donne une certaine vraisemblance à l'hypothèse d'un caractère symbolique qu'il conviendrait d'attribuer à cette série de figurines, c'est le fait que l'un des mythes les plus populaires de l'Argolide était celui d'Io, déesse lunaire au front armé de cornes.

Les vases et les fragmens de poterie sont en très grand nombre. Les formes que l'on a restituées, en rapprochant tous ces débris, sont bien plus élégantes et plus variées que celles qui s'étaient rencontrées à Hissarlik; les ornemens sont tracés au pinceau. Ce qui joue le plus grand rôle dans la décoration, c'est ce que l'on appelle l'ornement géométrique. Les motifs qui reviennent le plus souvent, là et sur les bijoux et autres objets en métal, c'est la rondeur de bosses qu'entourent des cercles concentriques, c'est une singulière profusion de spirales et d'enroulemens compliqués. On commence d'ailleurs à voir apparaître ici non-seulement des élémens fournis par le règne végétal, comme maintes

(1) H. Schliemann, *Mycènes. Récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe;* Hachette, 1879, in-8°. — Carl Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen in Troja, Tiryns, Mykenæ, Orchomenos, Ithaka, im Licht der heutigen Wissenschaft dargestellt,* 1 vol. in-8°, avec 2 portraits, 7 cartes et plans, 321 figures, 2e édition; Leipzig, Brockhaus, 1891.

espèces de feuilles et de fleurs, mais encore des formes empruntées au monde de la vie animale. Orfèvres et céramistes se sont parfois essayés à reproduire la silhouette de l'homme et des animaux supérieurs, tels que le lion, le taureau et le cerf; mais ce qui revient le plus fréquemment, c'est la figuration des animaux inférieurs, insectes et mollusques, tels que le papillon et la libellule, le poulpe, l'argonaute, le murex, l'huître, la moule et d'autres coquillages qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer. Les poissons non plus ne sont pas rares. Le décorateur mycénien paraît avoir pris un plaisir très marqué à la représentation de ces animaux marins. L'ornementation a ici un aspect très étrange, là où elle reste purement linéaire, par l'arrangement de ces courbes qu'elle replie sur elles-mêmes, qu'elle entrecroise en tous sens, qu'elle redouble à satiété, comme, là où elle a de plus hautes ambitions, par le choix des types qu'elle préfère, types dont plusieurs, les plus curieux, ne seront pas repris par l'art grec de l'âge classique. Enfin, si dans toute la collection ainsi formée du mobilier des tombes de l'Acropole, les métaux précieux et l'ivoire abondent, on n'y trouve pas le fer, le fer qui était déjà connu, quoique encore assez rare, du temps d'Homère.

Malgré les rires que provoquèrent certaines des dépêches, vraies réclames à l'américaine, que Schliemann fit insérer dans les journaux anglais et allemands pour y annoncer ses trouvailles, les archéologues, ceux mêmes qui étaient le moins bien disposés à son égard, ne pouvaient se refuser à admettre l'importance de la découverte et l'intérêt du problème qu'elle soulevait, surtout quand Schliemann fut venu en Europe montrer aux académies et autres sociétés savantes les plans et les coupes de ces tombes, les dessins et les photographies des objets qu'il en avait tirés, quand enfin il eut publié son livre, qui en donnait des reproductions assez fidèles. La question se posait de savoir à quelle époque appartenaient ces monumens, dont la singularité déconcertait tous les connaisseurs. Pour Schliemann lui-même il n'y avait pas de difficulté. De même qu'il avait cru retrouver à Troie le *Trésor de Priam* et les joyaux d'Andromaque, ces armes et ces bijoux que lui rendaient les sépultures mycéniennes, c'était l'ouvrage des artisans qu'employaient Atrée, Agamemnon et Égisthe, des fournisseurs ordinaires de Clytemnestre et d'Électre. La question n'était pas aussi simple pour ceux qui n'avaient pas, comme lui, une foi d'enfant en la réalité des faits racontés par l'épopée et qui, d'ailleurs, s'apercevaient, à bien des indices, que l'état de civilisation révélé par ces monumens était loin de correspondre en tout point à celui qui est décrit par l'épopée.

III.

Pendant l'année qui suivit les trouvailles de l'acropole mycénienne, il était amusant d'observer les attitudes que prenaient, lorsqu'on les consultait sur la nouveauté du jour, les archéologues les plus autorisés; elles variaient suivant les caractères. Ces trouvailles avaient vivement piqué ma curiosité; mais je n'avais pas vu les objets; nous n'en possédions que des descriptions très incomplètes. Je cherchais donc, de toute manière, à me renseigner. J'écrivais à Athènes pour savoir quelle avait été l'impression des quelques privilégiés auxquels avaient été montrées les pièces principales du trésor, qui étaient déposées à la Banque, en attendant que les vitrines fussent prêtes au musée, des vitrines où ces trésors fussent protégés contre les convoitises des voleurs par des verres épais et par de fortes serrures. Je dévorais tous les articles qui paraissaient dans les gazettes que Schliemann honorait de ses confidences, et j'étais arrêté à chaque instant par les contradictions que j'y relevais. Je m'adressais à tous ceux qui me semblaient mieux placés que moi pour saisir le mot de l'énigme, soit qu'ils habitassent la Grèce ou qu'ils en revinssent, soit qu'ils eussent cette longue pratique des monumens qui suggère des rapprochemens imprévus; mais j'avais affaire surtout au groupe des prudens, de ceux qui, désorientés par la physionomie bizarre de toute cette orfèvrerie et de toute cette céramique mycénienne, redoutaient de se compromettre en donnant les premiers leur avis. Le directeur de l'École française d'Athènes, Albert Dumont, était de cette humeur. Presque par chaque courrier, je l'accablais, je le fatiguais de mes interrogations; il me répondait en m'envoyant, sur quelques-uns des morceaux de la collection, des détails précis qui m'intéressaient fort; mais il ne me disait rien de l'âge probable des objets et du caractère de cet art, des affinités qui pouvaient le rattacher à tel ou tel autre art déjà connu et classé.

Cette réserve n'avait rien que de très naturel chez Albert Dumont, alors jeune encore, presque un débutant; on avait plus de peine à s'y résigner quand on la rencontrait chez les maîtres de la science. Je me souviens d'une séance de l'Académie des inscriptions, en juillet 1877, où Schliemann était venu nous entretenir, avec pièces à l'appui, du résultat de ses fouilles. Quand il eut terminé, je demandai à Longpérier ce qu'il pensait de tout cela. Il me répondit à mi-voix, me signalant les analogies qui le frappaient entre l'ornementation de Mycènes et celle des objets que certains

cimetières de l'âge du bronze, dans le bassin du Danube, avaient livrés depuis quelques années. « Si, me disait-il, on m'avait présenté ces photographies des disques et autres produits de l'orfèvrerie mycénienne sans me donner aucune indication de provenance, j'aurais déclaré que tout cela avait dû être trouvé en Hongrie, non loin de Buda-Pesth. » La remarque était juste, et l'on aurait aimé à entendre un aussi fin connaisseur développer cette comparaison; mais Longpérier se déroba, avec cette malice souriante que n'ont pas oubliée tous ses anciens confrères, à toutes les tentatives qui furent faites pour l'amener à prendre la parole. Il n'y voyait pas encore clair, et, jaloux de sa réputation d'oracle infaillible, il ne se souciait pas d'avoir à désavouer plus tard une opinion trop vite exprimée; il aimait mieux laisser d'autres savans, plus hardis, courir ce risque, et, comme l'on dit, essuyer les plâtres.

Si tous les archéologues s'étaient renfermés dans cette abstention discrète, la question n'aurait pas avancé d'un pas. Il y a toujours, par bonheur, dans nos rangs, des esprits aventureux et affirmatifs qui, sans beaucoup craindre de se tromper, se plaisent à aller de l'avant. Quelquefois ils font d'heureuses rencontres; d'ailleurs, par les contradictions qu'elles provoquent, leurs méprises mêmes servent la science. Tel était jadis, en France, Saulcy, qui a soutenu intrépidement tant d'hérésies, mais qui a ouvert tant de voies à l'étude; tel est aujourd'hui, en Angleterre, Henry Sayce. Avec plus de mesure, l'illustre doyen des archéologues allemands, Ernest Curtius, a aussi quelque chose de ce tempérament; il n'a jamais eu peur des hypothèses. Il fut donc l'un des premiers à donner son avis; il opina qu'un certain nombre de ces objets, loin d'appartenir à une haute antiquité, ne dataient peut-être que de l'époque byzantine. Un peu plus tard, M. Murray, aujourd'hui conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée britannique, se demandait si l'on n'avait pas là, dans le mobilier des tombes, des ouvrages dus aux artisans d'une tribu germanique qui se serait établie dans l'acropole de Mycènes (1); elle y aurait vécu pendant quelque temps, et y aurait enterré, avec les corps de ses rois, des objets dont les similaires ne se retrouvent qu'en Scandinavie et dans le bassin du Danube, à *Hallstadt*. Il est inutile d'insister sur

(1) *Academy*, 15 décembre 1877. M. Murray est revenu sur son idée et l'a encore maintenue dans un article de la *Revue* appelée *Nineteenth century*, en 1879. Il a fini par y renoncer, après les fouilles de Tirynthe; mais maintenant même il n'est pas tout à fait d'accord avec la plupart des savans qui s'occupent de ces questions; il incline à rajeunir la civilisation mycénienne, à la beaucoup rapprocher de l'époque d'Homère.

l'invraisemblance de cette hypothèse. C'est, à ce qu'il semble, dans la période antérieure à notre ère que M. Murray voulait placer les pérégrinations de ces barbares, leur entrée dans le Péloponnèse, leur établissement en Argolide; mais comment ces Germains auraient-ils traversé la Grèce et franchi l'isthme de Corinthe, comment se seraient-ils ensuite évanouis sans que l'histoire eût gardé le moindre souvenir et de leur passage et du séjour qu'ils auraient fait à Mycènes?

Un des archéologues les plus renommés de l'Europe, Stephani, auquel était confiée la garde du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, reprit la théorie de M. Murray, mais en essayant de lui donner plus de précision. Pour lui, ces tombes seraient du temps où, vers les IIIe et IVe siècles de notre ère, les barbares du nord commencèrent d'envahir l'empire romain. Il est question, chez les historiens, de bandes d'Hérules qui ravagèrent le Péloponnèse en 267. En 399, les Goths, avec Alaric, le parcoururent en tous sens et y passèrent plusieurs années. Ce seraient ces barbares, Hérules ou Goths, qui, au cours de leurs migrations, auraient campé derrière les remparts du vieux fort des Atrides; ils y auraient enseveli, avec leurs trésors, leurs chefs tombés dans quelque combat. Toute cette orfèvrerie, que Schliemann croyait contemporaine d'Homère, le serait de celle qui est connue des antiquaires français sous le nom de *mérovingienne* (1).

Exposée en ces termes, avec ces indications de temps et ces noms de peuples connus, l'hypothèse devenait plus facile encore à combattre que lorsqu'elle se dérobait dans la vague pénombre d'une époque indéterminée et d'agens mystérieux. Ce soin, M. Percy Gardner s'en acquitta, de main de maître, dans le premier volume d'un recueil périodique que les hellénistes anglais commencèrent de publier, en 1879, sur le modèle de l'*Annuaire* que faisait paraître, déjà depuis plusieurs années, l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France* (2). Après la lecture de ces quelques pages, aucun doute ne pouvait subsister. Stephani admet que ces barbares ont dû enfouir, avec les objets fabriqués par eux-mêmes, dans le goût et le style qui leur sont propres, des objets plus anciens, qu'ils auraient ramassés en mettant la Grèce au pillage; mais alors, comment se fait-il que l'on n'ait pas trouvé là une seule monnaie grecque ou romaine? Comment, au IIIe siècle de notre ère, toutes les armes déposées près de la dépouille de ces guerriers sont-elles de pierre ou de bronze? Comment ne rencontre-t-on pas là une parcelle de fer?

(1) C'est dans le *Compte-rendu de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg*, 1877, p. 31 et suivantes, que Stephani a exposé son hypothèse hérule.

(2) *Journal of Hellenic studies*, t. I, p. 94 : *On the tombs of Mykenæ*.

Ce que Percy Gardner ajouterait aujourd'hui, si le débat n'était pas clos depuis longtemps, c'est que ces bijoux, dans lesquels on a voulu reconnaître la parure de rois hérules ou goths, on les a rencontrés bien des fois, depuis 1876, à Mycènes même, aussi bien dans les tombes de la ville basse, creusées à même le tuf calcaire, que parmi les décombres des maisons de la citadelle, et, hors de Mycènes, dans toute une série de sépultures, toutes disposées sur un même plan, qui ont été ouvertes en d'autres points de l'Argolide, en Laconie, en Attique et jusqu'en Thessalie. Pour être tenté d'admettre la théorie de Stephani, il faudrait donc supposer que la Grèce a été comme pavée des tombes de ces chefs des bandes germaniques, qui n'y ont fait qu'une si courte et si fugitive apparition. Sans pousser ainsi jusqu'à l'absurde l'hypothèse qu'il combattait, M. Percy Gardner l'avait, dès lors, réfutée par des raisons solides ; il avait très bien montré que la critique était tenue de chercher une autre explication.

Cette explication, celle qui a prévalu, c'est sir Henri Newton qui a eu l'honneur d'être le premier à la proposer. Ce que nos études doivent à M. Newton, personne ne l'ignore. On a entendu parler des fouilles mémorables qu'il a exécutées à *Boudroum*, l'ancienne Halicarnasse ; si l'on a visité le Musée britannique, on se souvient de la salle qui renferme, outre les deux fières statues de Mausole et d'Artémise, tant de fragmens curieux du célèbre mausolée. On n'a pas laissé de s'arrêter aussi devant la noble et mélancolique figure de la Déméter de Cnide, autre conquête de M. Newton, et l'on a pu apprécier les services qu'il a rendus au département qu'il a dirigé pendant vingt-cinq ans, de 1861 à 1886, avec une activité merveilleuse et toute la sûreté du goût le plus fin ; mais ce que l'on savait moins, hors de l'Angleterre, jusqu'au jour où il a réuni, sous le titre d'*Essays on archæology and art*, quelques-unes des études qu'il avait données, de loin en loin, à divers recueils périodiques, c'est combien il était capable de passer, sans embarras, de la pratique à la théorie. Aussitôt après la première annonce des découvertes de Schliemann, M. Newton courut en Grèce et, à son retour, au mois de mai 1877, dans une séance de la *Society of antiquaries*, il affirmait que les monumens sortis de ces tombes mystérieuses appartenaient à une période *préhomérique*, comme il l'appelait, de la vie du peuple grec, idée qu'il développait bientôt après dans un article de l'*Edinburgh Review* (1). Pour justifier cette opinion, il se servait surtout des indices que lui fournissait une collection qui provenait de tombes fouillées par Salzmann à Ialysos,

(1) *Edinburgh Review*, janvier 1878 : *Dr Schliemann's discoveries at Mycenæ* (*Essays*, p. 247-302).

dans l'île de Rhodes. Ces objets, pâtes de verre, folioles, plaques et boutons de métal estampés, n'étaient pas encore exposés dans les galeries. En les mettant alors sous les yeux du public, M. Newton montra que l'on y retrouvait, dans des exemplaires plus simples et de moindre dimension, les procédés et les types qui l'avaient frappé dans les bijoux recueillis à Mycènes.

L'année suivante, François Lenormant, toujours en quête des nouveautés qui pouvaient élargir l'horizon de la science, adoptait les idées de M. Newton et les exposait aux lecteurs français (1). Familier, comme pas un, avec les monumens antiques, qu'il avait appris à connaître, par manière de jeu, presque dès l'enfance, il fut en mesure, là comme partout, grâce à sa mémoire prodigieuse, de beaucoup ajouter à la doctrine dont il s'était déclaré le défenseur; il la fit sienne par les observations ingénieuses et neuves qu'elle lui suggéra. Je fus, pour ma part, l'un des premiers convertis. Ce n'était pas des origines de l'art grec que je m'occupais alors dans la chaire d'archéologie de la faculté des lettres; mais, dès ce moment, quand l'occasion s'offrit à moi de toucher à cette question, je m'empressai de montrer quelle importance j'attachais aux découvertes de Schliemann; si je n'acceptais pas toutes les conclusions que celui-ci prétendait en tirer, celles qu'avaient présentées à ce propos MM. Newton et Lenormant me paraissaient offrir la plus haute vraisemblance (2). Leur thèse, celle d'une période préhomérique à laquelle appartiennent tous ces monumens, aussi bien les remparts dits cyclopéens des citadelles de l'Argolide que les vases et les bijoux trouvés dans les tombes à fosse de l'acropole mycénienne et dans les tombes à coupole semées en Grèce un peu partout, cette thèse qui n'a pas laissé d'abord d'étonner les esprits timides, n'est plus aujourd'hui en discussion. Malgré quelques contradicteurs isolés qui se sont tus l'un après l'autre, elle a fini par s'imposer. C'est qu'elle a subi, sans fléchir, l'épreuve décisive; tous les faits que sont venues révéler des fouilles nouvelles, elle les explique d'une manière satisfaisante, et elle est seule à les expliquer ainsi. Toute autre théorie, et on en a essayé plusieurs, se heurte à des difficultés qui forcent bientôt à l'abandonner.

(1) Fr. Lenormant, *les Antiquités de la Troade et l'histoire primitive des contrées grecques*, 1 vol. in-8°; Paris, Maisonneuve, 1880. Les articles dont se compose la seconde partie du volume avaient paru, en 1879, dans *la Gazette des Beaux-Arts*.

(2) *Les Découvertes archéologiques du docteur Schliemann* (*Revue politique et littéraire* du 9 avril 1881).

IV.

A y bien réfléchir, on aurait déjà pu soupçonner que la société où est né le chant épique avait derrière elle un long passé, un passé très rempli. Il faut du temps, beaucoup de temps, pour que les personnages prennent dans l'imagination populaire cette grandeur surhumaine que leur attribue la poésie ; ce n'étaient pas leurs contemporains que les aèdes célébraient sous les noms d'Agamemnon et de Ménélas, d'Achille et de Diomède, d'Ajax et d'Ulysse. Dans le récit de cette guerre qui jette contre les remparts d'une puissante cité de l'Asie toutes les forces de la Grèce continentale et insulaire, dans celui de ces courses qui conduisent les héros d'île en île jusque sur les côtes de l'Égypte, il devait y avoir, plus ou moins altéré par les incertitudes et les caprices de la tradition orale, le souvenir de lointaines expéditions militaires, des mouvemens et des aventures de bandes armées qui auraient jadis promené leur humeur inquiète sur tous les rivages de la Méditerranée. C'est là, dans ces migrations et ces campagnes, dont quelques épisodes seuls avaient échappé à l'oubli, que les héros achéens, fils des dieux, ont conquis cette renommée dont les derniers échos viennent retentir dans les vers d'Homère. La plus ancienne Grèce que connaisse l'histoire, la Grèce du IXe et du VIIIe siècle, n'est plus en relation avec l'Égypte; l'Égypte restera en dehors de son horizon, jusqu'au moment où, dans le cours du VIIe siècle, les Ioniens entreront au service des Pharaons de la XXVIe dynastie, qui règnent dans la Basse-Égypte ; mais Thèbes, la capitale des Toutmès et des Ramsès, est mentionnée dans l'*Iliade ;* mais l'*Odyssée* conduit Ménelas et Ulysse sur les plages du Delta ; mais d'autres traditions, aussi anciennes que celles qui ont été recueillies dans l'épopée, témoignent de rapports fréquens entre le Péloponnèse et l'Égypte.

Homère vante la richesse d'Orchomène et de Mycènes ; n'était-ce pas le cas de se demander d'où provenaient ces trésors dont l'éclat semble éblouir l'esprit du poète ? La guerre sans doute et le pillage en étaient une des sources. C'étaient de vrais *rois de mer* que les chefs de ces Minyens qui avaient les premiers franchi l'Hellespont à la poursuite de la Toison d'or, que ces Pélopides qui, originaires de l'Asie, avaient étendu leur domination sur tout le Péloponnèse et les îles voisines. Mais la guerre et le pillage ne suffisent pas à fonder une prospérité durable ; on était fondé à supposer qu'Orchomène avait dû la sienne surtout au dessèchement du lac Copaïs et

à la mise en valeur des plaines de la Béotie. Il en est de même pour l'Argolide. Les plus vieux mythes s'accordaient à la présenter comme la région de la Grèce qui avait été la première visitée par les navires des marins de l'Orient, et, par suite, la première initiée aux usages de la vie policée ; avant même que la bêche des ouvriers de Schliemann eût fait scintiller l'or enfoui dans les tombes, on pouvait tenir pour certain que là, dans les campagnes qui entourent cette rade spacieuse, aux eaux tranquilles, dont l'ouverture est tournée vers le soleil levant, il s'était produit, de très bonne heure, tout un développement d'activité agricole, industrielle et commerciale. Seule une population très dense, pressée dans la plaine et dans les vallées latérales qui y aboutissaient, a pu fournir aux princes de ce pays les milliers de bras dont ils eurent besoin pour tailler et monter les matériaux des remparts énormes de leurs châteaux-forts, Larissa, Mycènes, Tirynthe, où la légende faisait naître Hercule. A mesurer l'épaisseur de ces murailles et à constater l'habileté professionnelle dont la preuve est faite par des constructions telles que le prétendu *Trésor d'Atrée*, l'historien, s'il n'avait pas été élevé dans un parti-pris de scepticisme, aurait accordé plus de créance aux mythes argiens ; ils lui auraient révélé une civilisation contemporaine de ces dynasties des Perséides et des Pélopides dont la puissance et la gloire ont été célébrées par les aèdes, prédécesseurs d'Homère.

Tout ce que l'on entrevoyait de cette civilisation, c'étaient ses bâtimens. Les lions de Mycènes étaient le seul échantillon que l'on possédât de sa sculpture. Il ne semblait pas que l'on pût jamais définir les caractères de son industrie et de ses arts. Les descriptions de l'épopée se rapportaient à une autre période de l'évolution du génie grec, et d'ailleurs, comme toutes les descriptions que l'on ne peut pas confronter avec les objets eux-mêmes, elles laissaient place à bien des incertitudes ; on n'espérait pas retrouver des ouvrages de la plastique qui datassent du temps d'Homère. Aujourd'hui, nous remontons, par les monumens, bien au-delà de ce qui paraissait devoir être la limite que l'on n'atteindrait pas. Les fouilles ont livré tout le matériel d'une civilisation qui a devancé de très loin celle de cette Ionie où a fleuri la merveille de l'épopée, d'un art qui avait achevé de parcourir sa carrière avant l'invasion dorienne.

GEORGE PERROT.

UNE

HISTOIRE INACHEVÉE

Mrs Trevelyan, avant de s'installer à sa place de maîtresse de maison, promena un regard rapide de l'un à l'autre bout de la table, sur le couvert et sur ses hôtes, en cherchant à deviner si son seigneur et maître était content. Mais celui-ci prêtait l'oreille à quelque chose que lui disait lady Arbuthnot, assise à sa droite, et, n'étant qu'un homme, il ne comprit pas l'intention. En revanche, la femme du ministre d'Autriche, une amie intime, vit, apprécia et d'un petit sourire rapide, par-dessus son éventail, répondit que tout était parfait. De sorte que Mrs Trevelyan se mit à retirer ses gants avec une expression de sérénité. Mrs Trevelyan n'avait pas l'habitude de douter d'elle-même, mais ce dîner était presque un impromptu, et elle craignait un peu... Bien à tort, car il réunissait les meilleures conditions de succès, étant le dernier de la « saison, » ajouté sur requête spéciale au programme épuisé, très différent par conséquent de tous ceux qui avaient retardé depuis des semaines les déplacemens d'été, lesquels allaient une bonne fois commencer le lendemain. Rien ne menaçait plus dans l'avenir les convives rassemblés ici; chacun d'eux savait que son bagage l'attendait tout bouclé au logis, qu'on en avait fini avec les corvées mondaines. Reposés d'avance et résolus à jouir le mieux possible les uns des autres avant la dispersion générale, ils se trouvèrent immédiatement en verve. Ce fut un murmure simultané de rires et de causeries à demi-voix. Les portes-fenêtres

très vifs et très harmonieux. Depuis, M. Lippmann a présenté à l'Institut d'autres épreuves : un vitrail à quatre couleurs, un groupe de drapeaux, un plat d'oranges avec un pavot rouge qui accusent de nouvelles conquêtes dans l'art d'enregistrer les couleurs, sans le secours de la moindre substance colorée, c'est-à-dire telles que la nature elle-même les peint sur la plaque de verre sensibilisée. Chaque essai marque un pas de plus du photographe dans le domaine du peintre; chaque trouvaille diminue la distance qui séparait l'un de l'autre. Un jour viendra où, pour la vérité des nuances comme pour l'impeccabilité de la ligne, le photographe serrera de si près l'artiste, que celui-ci ne pourra plus guère se distinguer de son confrère. Qu'est-ce à dire : « serrera de près? » Mais le photographe dépassera l'artiste dans l'exactitude, dans la précision, dans le culte servile de la réalité, et sur ce terrain où le naturalisme contemporain s'obstine encore à se placer, il le vaincra certainement!

Alors il deviendra très clair pour les moins philosophes que la reproduction mathématique des choses qui nous entourent n'est pas le but suprême de l'art, comme toute une école contemporaine a longtemps voulu nous le faire croire. Les réalistes les plus endurcis devront s'avouer qu'ils ne peuvent guère lutter contre la réalité elle-même se dévoilant aux physiciens, et qu'ils n'ont plus, pour être logiques, qu'à disparaître.

Quant aux autres, quant à ceux qui mirent toujours le sentiment esthétique au-dessus de la sensation visuelle et qui n'employèrent jamais la nature physique autrement que comme un langage admirable destiné à traduire une pensée qui la surpasse, ils ne perdront rien à cette intrusion de la science dans un domaine qu'ils lui avaient depuis longtemps abandonné. Peut-être cependant cette invasion les déterminera-t-elle à s'en aller plus loin encore dans la région de l'idéal, à pousser plus avant sur les territoires inexplorés du rêve, à faire comme ces peuples vaincus qui, pour mettre plus d'espace entre eux et leurs envahisseurs, ont découvert des continens et des mondes... Et ce ne sera pas le moindre service que nous aura rendu la science nouvelle, si elle force les artistes qui ne voudront pas être confondus avec les photographes à prendre du champ et à monter plus haut.

ROBERT DE LA SIZERANNE.

LA

CIVILISATION MYCÉNIENNE

II[1].

LA GRÈCE PRÉHOMÉRIQUE, SES MONUMENS ET SON HISTOIRE.

I.

Le premier trait qui attire l'attention de l'historien, lorsqu'il essaie de définir la civilisation préhomérique, c'est qu'elle est étrangère à l'usage de l'écriture. Elle ne connaît ni ces signes idéographiques que possédaient l'Égypte et la Chaldée, ni l'alphabet proprement dit, celui que la Grèce devait emprunter plus tard à la Phénicie. On a bien cru trouver à Troie quelques inscriptions, gravées sur des *fusaïoles ;* les caractères en seraient les mêmes que ceux du syllabaire cypriote ; mais, sur maintes de ces lentilles où l'on a cru déchiffrer des textes que l'on a lus couramment, il n'y a que des dessins informes, jeux de la pointe qui s'amusait à

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

égratigner l'argile humide, et, d'autre part, les quelques pièces où il semble permis de reconnaître tels ou tels des signes de ce syllabaire paraissent provenir plutôt des couches supérieures de décombres, qui représentent une bourgade très postérieure à cette *ville brûlée* qui serait la Troie d'Homère. Si l'on avait su écrire à Troie, le secret du procédé se serait répandu, de proche en proche, dans tout le bassin oriental de la Méditerranée, et l'on aurait tiré un bien autre parti de cette invention en Argolide, en Laconie et en Béotie que sur les plages de l'Hellespont ; or, nulle part, ni dans le Péloponnèse, ni dans la Grèce centrale, pas plus sur les édifices que sur ces mille objets d'usage domestique et de luxe qui sont sortis des tombes, on n'a rien découvert qui ressemble à une écriture quelconque.

Cette civilisation est donc une civilisation muette ; la voix des hommes qui l'ont créée n'arrivera jamais directement jusqu'à notre oreille. Les collections formées par Schliemann et par ses émules ne répondent pas à la première question qui se pose à propos de tous ces monumens : quelle langue parlaient les tribus qui ont bâti les murs de Tirynthe et de Mycènes ? Est-ce, comme on l'a supposé, des Phéniciens qui ont entassé ces blocs énormes, des Phrygiens qui ont caché sous une épaisse couche de terre la rondeur de ces hautes coupoles ? Faut-il voir dans cette architecture et dans cette industrie la main de ces Cariens dont Thucydide croyait reconnaître, dans l'île de Délos, aux armes qui y étaient déposées, les antiques sépultures ? Ou bien, sans nier le rôle qu'ont pu jouer, dans le mouvement et le progrès de cette civilisation, des groupes de colons venus de l'Asie-Mineure, de la Syrie et même de l'Égypte, ne convient-il pas de chercher, dans les constructeurs de ces édifices et dans les auteurs de tous les ouvrages que nous ont rendus les tombes, des Pélasges, des Éoliens, des Ioniens et des Achéens, pour tout dire en un mot, les propres ancêtres des Grecs de l'épopée et de l'histoire ?

Pour résoudre ce problème, il ne faut pas non plus compter sur la plastique et sur son témoignage. Sans doute, sur les monumens de Mycènes et sur ceux qui, quoique trouvés ailleurs, relèvent du même art, il en est où se montre, à côté de la figure des animaux supérieurs, celle de l'homme, et il semble, au premier moment, que nous devrions trouver là réponse à nos doutes ; mais, lorsqu'on étudie les monumens à ce point de vue, on s'aperçoit bien vite qu'il faut renoncer à cette espérance. Sur les stèles qui surmontaient à Mycènes les tombes de l'Acropole, il n'y a, dans l'intérieur du contour, l'indication d'aucun détail. Quant aux masques, les ouvriers qui les ont exécutés ont certainement voulu faire des

portraits ; ils ont indiqué jusqu'aux poils des sourcils et des cils ; mais ces masques diffèrent trop entre eux et l'imitation des traits de la face y est trop sommaire pour que l'on puisse en rien conclure. Ce qu'ils nous apprennent, c'est que l'on portait alors toute la barbe. Sur les intailles, les images sont si petites que l'on n'y distingue pas la coupe du visage. Les idoles de pierre et de terre cuite sont d'une rudesse que l'on a peine à imaginer. Si l'on a chance de trouver quelque part des données utiles, c'est dans des monumens qui paraissent représenter l'état le plus avancé de l'art mycénien, dans les peintures murales, dans certains tessons de vases, surtout dans les plaques d'ivoire et les coupes de métal. Quelques têtes prêtent à des observations curieuses. On y voit que, vers la fin de la période mycénienne, le rasoir abattait autour des lèvres la barbe qui se portait en collier ; sous le menton elle s'allongeait en pointe. Ce qui est plus digne encore d'attention, c'est que, dans ces têtes, on retrouve ce que nous appelons le profil grec. Le front et le nez dessinent une ligne presque droite, où une courbure à peine sensible marque la naissance du nez. Nous n'avons aucune raison de croire que le sculpteur n'ait pas copié fidèlement ce qu'il avait sous les yeux. Les monumens de la plastique, sans trancher la question, seraient donc plutôt favorables à l'hypothèse d'après laquelle les Grecs de l'âge classique descendraient en droite ligne des créateurs de la civilisation mycénienne.

Cette hypothèse prend une bien autre vraisemblance lorsqu'on étudie les poèmes homériques à la lumière des découvertes récentes. L'*Iliade* est une de ces épopées que l'on appelle historiques, parce que, comme *la Chanson de Roland*, elles enveloppent un noyau d'histoire caché sous le riche et merveilleux tissu ourdi par l'imagination du poète. Ces données positives forment comme la trame du canevas sur lequel la fantaisie a jeté le luxe de ses étincelantes et capricieuses broderies. Or entre les données de cette espèce que renferment l'*Iliade* et l'*Odyssée*, d'une part, et, de l'autre, les résultats des dernières fouilles, il y a pleine concordance. Le passé qui projette son reflet sur les tableaux de l'épopée se caractérise par des traits que nous retrouvons dans ce monde préhomérique, qui, réveillé par la voix de Schliemann, s'est levé de la tombe où il dormait.

Voici d'abord une rencontre vraiment curieuse : les villes qui figurent au premier plan sur la scène de l'épopée sont justement celles dont le site offrait à l'œil du voyageur les plus beaux restes de cette architecture à laquelle les Grecs eux-mêmes attribuaient une antiquité très reculée, celles aussi dont le sous-sol a fourni les

assortimens les plus variés des objets qui ont révélé une industrie et un style jusqu'alors inconnus. Sur le point de la côte nord-ouest de l'Asie-Mineure auquel se rapportent le mieux les indications topographiques contenues dans l'*Iliade*, on a déterré, enfouis sous les ruines d'une ville gréco-romaine, les murs épais d'une bourgade fortifiée, les fondemens de ses maisons, les outils et les armes de ses habitans. Cette bourgade, malgré la petitesse de son enceinte, a dû avoir, aussitôt bâtie, une grande importance, en vertu de la position qu'elle occupait au-dessus d'une plaine fertile et à l'entrée de l'Hellespont. On y devine le siège d'un marché très fréquenté, le chef-lieu d'une tribu enrichie à la fois par l'agriculture, par le commerce et par la piraterie, la citadelle où résidaient ses chefs héréditaires, où ils mettaient leur butin en sûreté, où ils défiaient l'ennemi dont ils avaient provoqué les représailles. Il y a toute raison d'y reconnaître la Troie d'Homère.

D'après Homère, le commandant suprême de l'armée qui a pris Troie, c'est Agamemnon, souverain de Mycènes, chef d'une famille puissante, les Pélopides, qui, avec Ménélas, règne aussi sur la Laconie. Or c'est la capitale d'Agamemnon, Mycènes et sa proche voisine Tirynthe, qui possèdent les plus grandioses de ces édifices que les Grecs disaient avoir été élevés par les Cyclopes, ces maçons légendaires. C'est là aussi qu'ont été retrouvés, en plus grand nombre que partout ailleurs, ces produits des différentes industries locales à propos desquelles ont été créés les termes de *civilisation mycénienne* et d'*art mycénien*. L'archéologie est donc d'accord avec le mythe; cette prééminence que l'épopée assigne à Mycènes, la science la lui a accordée dans sa nomenclature. Homère appelle Mycènes la ville « où l'or abonde, » la πολύχρυσος Μυκήνη. D'autres terrains ont donné des objets formés de ce métal; mais celui-ci s'est rencontré à Mycènes en bien plus grande quantité que nulle part ailleurs; on peut dire sans exagération que là les ouvriers de Schliemann l'ont remué à la pelle.

Il est une autre ville dont l'opulence n'avait pas laissé des souvenirs moins persistans, Orchomène. Répondant aux ambassadeurs des Grecs, Achille s'écrie qu'il ne renoncerait pas à sa vengeance, quand même Agamemnon « lui donnerait tous les trésors d'Orchomène et de la Thèbes d'Égypte, ces villes où il y a beaucoup de richesses dans les maisons. » L'or, à Orchomène, n'a pas encore jeté d'éclairs sous le fer de la bêche; mais, à lui seul, le tombeau que Pausanias proclame aussi digne d'admiration que les pyramides d'Égypte justifie les hyperboles de l'épopée. Les dimensions en sont presque les mêmes que celles du plus grand des dômes de Mycènes, et, tout ruiné qu'il est, il a conservé de très

beaux restes de son ancienne décoration. La coupole de la grande salle s'est écroulée; mais les portes sont encore debout, et, tout autour, la pierre était cachée sous un revêtement de métal. Dans le caveau où reposait le mort, sur les dalles de schiste verdâtre qui en formaient le plafond, un habile ciseau avait imité le dessin d'un somptueux tapis, où des bordures de rosaces enveloppaient un motif d'une rare élégance, des fleurs au long pistil semées parmi les enroulemens de ces spirales compliquées qui sont chères à l'art mycénien. Avec ses couleurs brillantes et variées, le tissu qui a servi là de modèle à l'ornemaniste devait être un de ces objets de prix dont regorgeaient les demeures des habitans d'Orchomène.

L'épopée nous montre, établi dans « la creuse Lacédémone, » un autre prince du sang des Pélopides, Ménélas; or plusieurs tombes à coupole, semblables à celles de l'Argolide et de la Béotie, ont été reconnues dans les vallées du Taygète et dans la plaine de Sparte. L'une d'elles, celle de *Vafio*, tout près de ces vieilles villes achéennes, Pharis et Amyclées, où devait résider Ménélas, vient de livrer ces admirables gobelets d'or où la sculpture mycénienne semble avoir dit son dernier mot. Ces mêmes sépultures se rencontrent, avec leur mobilier ordinaire, en Thessalie, autour de ces golfes Pagasétique et Maliaque, d'où partaient en course les navires des Minyens et que bordait le royaume d'Achille. On en a exhumé aussi plusieurs, des plus intéressantes et des mieux garnies, dans l'Attique, où la tradition nous montre, fixés dès les temps les plus anciens, les Pélasges et les Ioniens. Au sixième chant de l'*Iliade*, Pallas quitte les champs de bataille troyens pour la « forte maison d'Érechthée, » ce roi pieux que mettaient en relation avec la déesse des mythes dont les poètes et les artistes ont tiré, plus tard, la matière de plus d'un drame et de plus d'un tableau; or on a retrouvé, dans l'acropole d'Athènes, les fondations d'un édifice, qui, placé sur le point le plus élevé du roc, paraît avoir été le château des premiers souverains de l'Attique.

Si ces forteresses, Mycènes, Tirynthe, Orchomène, avaient été les repaires de conquérans étrangers, si les *aèdes* n'avaient pas été fondés, par une tradition ininterrompue, à honorer, dans ces « fils des Achéens » dont ils célébraient la prouesse, les héros glorieux de leur peuple, l'épopée grecque, où l'on sent partout palpiter l'orgueil de la race, aurait-elle mené si grand bruit autour des aventures des passagers du navire Argo et des vainqueurs de Troie? Si les auditeurs de ces poètes n'étaient jamais fatigués d'écouter ces récits, n'est-ce pas qu'ils avaient conscience du lien qui rattachait le présent à ce passé qui, dans un temps où l'his-

toire, fille de l'écriture, n'était pas encore née, se survivait seulement dans les quelques images que de fortes impressions avaient gravées dans la mémoire des hommes?

Combien s'est-il écoulé d'années entre le moment où florissait cette civilisation qui ne se révèle que par son œuvre plastique, et celui où, chez les Grecs d'Asie, la poésie épique a pris sa forme la plus achevée? Il est difficile de le dire; mais ce qui est certain, c'est qu'entre ces deux instans de la durée il y a place pour bien des générations successives. Quelques faits, entre nombre d'autres que l'on pourrait alléguer, permettront, sinon de mesurer exactement cet intervalle, tout au moins de comprendre qu'il a certainement été très long.

Les tribus de l'âge mycénien inhument leurs morts ; les contemporains d'Homère ne pratiquent plus qu'un mode de sépulture, l'incinération. Or le passage de l'un à l'autre de ces rites implique un changement notable des croyances qui ont trait à la vie posthume de l'être humain. Tant que celle-ci n'est conçue que comme la prolongation plus ou moins imparfaite et précaire de la vie que l'homme mène sous le soleil, le premier devoir qui s'impose à la piété des survivans, c'est de ne point toucher au cadavre, mais de le défendre contre les chances de destruction qui le menacent. Ce cadavre, on n'a pu songer à le livrer aux flammes que le jour où, à cette conception qui persiste encore, tout au fond de l'âme populaire, est venue sinon se substituer, tout au moins se superposer une autre hypothèse, celle d'un je ne sais quoi mal défini, qui se détache du corps au moment où s'exhale des lèvres le dernier soupir. Cette *image* (εἴδωλον), comme dit Homère, cette *ombre* (*umbra*), comme l'appelaient les Latins, va poursuivre quelque part, dans une région obscure et lointaine, une existence décolorée et sans joie. Cette hypothèse, la pensée grecque ne cessera pas de travailler à la développer ; dans son effort pour trouver à la loi morale une sanction suprême, elle en tirera l'idée des peines qui attendent les méchans et des récompenses qui sont réservées aux bons dans un autre monde où la justice est enfin satisfaite. On n'en était pas encore là lorsque fut composé ce onzième chant de l'*Odyssée* qui renferme le récit d'un voyage à l'*Hadès*, au pays des morts; à peine y devine-t-on, à quelques traits, ces conséquences futures de la croyance nouvelle; mais c'est déjà celle-ci qui domine dans l'épopée et, même sous cette forme élémentaire, elle témoigne d'une bien autre puissance de réflexion que la croyance antérieure, tout enfantine et naïve. Il a fallu des siècles pour que cette seconde explication de l'éternel mystère vînt se pré-

senter à l'esprit et s'y implantât de manière à frapper de désuétude l'ancien rite funéraire.

De tous les changemens qui se produisent au sein des sociétés, les plus lents sont ceux que subissent les dogmes religieux. Quoique plus rapide, le progrès industriel, lui aussi, ne s'accomplit pas en un jour. C'est surtout à ses débuts qu'il demande beaucoup de temps, quand l'homme n'use encore que d'un petit nombre de matières, auxquelles il applique des procédés très simples. L'industrie mycénienne ignore l'usage du fer. Ce métal n'apparaît que tout à la fin de cette période, et encore, alors même, ne se montre-t-il que rarement et en très faible quantité. Au contraire, chez le peuple dont la vie se peint dans l'épopée, si le fer n'est pas encore aussi commun que le bronze, il commence déjà à lui faire concurrence.

A Tirynthe et à Mycènes, il n'y a que de très légères traces de la broche, ou, comme on dit aujourd'hui, de la *fibule*, tandis qu'elle est souvent mentionnée dans Homère. C'est que, dans ces villes, on portait des habits cousus, au lieu que, chez les contemporains du poète, l'usage s'introduisait déjà de relier seulement par des agrafes les bords des pièces d'étoffes, mode qui, lorsqu'elle aura achevé de prévaloir, distinguera le vêtement grec de celui des Asiatiques et autres barbares. A Tirynthe et à Mycènes, on fait couler la libation et le sang des victimes dans des puisards, creusés au milieu de la cour des habitations princières. Cette fosse à offrandes, on l'a retrouvée, à Samothrace, dans le sanctuaire des Cabires, où le culte a gardé, jusqu'aux derniers jours du paganisme, une physionomie archaïque qui en augmentait le prestige; mais, partout ailleurs, cette disposition avait été abandonnée. Déjà, chez Homère, c'est sur des tertres de gazon ou sur des blocs de pierre que les rois offrent le sacrifice, sur ce que nous appelons l'autel (βωμός).

Ces exemples suffisent à montrer qu'un certain laps de temps sépare le poète et ses auditeurs de l'âge où ont vécu ses héros. Sur l'évaluation de cet intervalle, les avis peuvent se partager; mais ce que nous croyons avoir prouvé, c'est que les poèmes supposent la connaissance d'un état antérieur de ce monde dont le centre est la mer Égée, connaissance qui, bien que réduite à un petit nombre de faits, est exacte dans l'ensemble; c'est qu'ils évoquent le souvenir de cités royales qui ont été exhumées dans les endroits mêmes que semblait nous indiquer le doigt levé du poète. La conclusion s'impose : entre ces deux sociétés, celle qui ne nous a transmis que l'œuvre de ses mains et celle qui nous a légué les deux poèmes immortels, il n'y a pas solution de conti-

nuité. Tout ce qu'il y a dans ces personnages et dans leurs aventures de substance historique, le poète l'a emprunté aux traditions qui conservaient, chez leurs descendans, la mémoire de ces princes de Tirynthe et de Mycènes, d'Amyclées, de Cnosse, d'Orchomène et d'Iolcos dont nous déterrons aujourd'hui les palais et les tombes. Ces princes et leurs sujets étaient déjà des Grecs; ils parlaient le grec, un grec dont nous ne connaîtrons jamais les particularités dialectales et que les plus habiles hellénistes auraient peut-être, au premier moment, quelque peine à comprendre.

L'épopée a donc ses racines dans une poésie populaire très ancienne, qui fut importée d'Europe en Asie quand, chassés de leurs demeures par l'invasion dorienne, les Éoliens et les Ioniens, conduits par les fils des grandes familles achéennes, refluèrent vers les rivages orientaux de la mer Égée. On s'explique ainsi que les héros de ces poèmes appartiennent tous à la Grèce européenne et aux îles qui en dépendent, telles qu'Égine et Ithaque, Salamine et la Crète. On comprend aussi, quand on fait remonter jusqu'à la Grèce mycénienne les origines du chant épique, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* puissent renfermer des élémens de date très différente, ce qu'il importe de ne pas oublier quand on cherche à trouver dans les poèmes homériques des indications qui jettent quelque jour sur l'état et les habitudes des sociétés antérieures. Pour ne prendre ici qu'un exemple, la maison et ses dispositions principales, on rencontrera dans Homère, sur ce sujet, tout à la fois des données qui se rapportent aux types que nous ont fait connaître les fouilles de Tirynthe ou de Mycènes et d'autres qui s'en écartent sensiblement; les premières appartiendraient au plus ancien fonds de cette poésie, à ce que les grands poètes du xe ou du IXe siècle ont gardé des matériaux qu'ils ont mis en œuvre.

II.

Si c'est sur le territoire de la Grèce européenne et particulièrement en Argolide que la civilisation préhomérique paraît s'être élevée au plus haut degré de richesse et d'habileté technique, ce n'est point là que les monumens permettent de remonter le plus haut dans ce passé. Sans doute on a ramassé, sur le sol de la Grèce, des outils de pierre, haches, couteaux et flèches, qui nous reportent à ce que l'on nomme en Occident l'*époque néolithique* et qui éveillent l'idée d'une vie analogue à celle des peuplades que nous appelons les sauvages; mais ces instrumens ne se sont pas ren-

contrés en assez grand nombre sur un même point, comme les gisemens de nos cavernes ou de nos *palafittes*, pour que l'on puisse se représenter avec quelque vraisemblance, d'après ces données, les habitudes des hommes auxquels ils ont appartenu et l'aspect des demeures qu'ils habitaient.

On aurait peut-être trouvé en Argolide, sur le roc de Tirynthe, les élémens de la restitution d'un de ces ensembles, si là d'autres bâtimens n'étaient venus les recouvrir. Vers l'angle nord-est de la citadelle, à trois mètres au-dessous du dallage du palais, on a relevé les vestiges d'un très ancien établissement, murs en petits moellons reliés par de la boue, tessons de poterie, instrumens de pierre; mais la fouille n'a mis à découvert cette couche inférieure de débris que sur une très faible surface. C'est en Asie, sous les décombres de Troie, que l'on rencontre ce qui permet de définir, d'après des échantillons beaucoup plus nombreux, les procédés d'une industrie assez voisine de son point de départ.

Là, tout au fond de l'énorme tranchée que Schliemann a creusée dans ses fouilles de 1872, au travers de la butte d'Hissarlik, à 16 mètres au-dessous du sol actuel, on a mis au jour, sur une longueur de 45 mètres et une largeur de 15, les restes du premier village qui se soit bâti sur cet éperon de la montagne. Les murs, murs de défense et murs de maisons, offrent le même appareil grossier qu'à Tirynthe. Les armes et les outils sont presque tous en pierre; à peine aperçoit-on quelques faibles traces d'un métal, le cuivre pur. La poterie, mal cuite et faite d'une terre pleine de menus cailloux, est monochrome, quelquefois jaune, rouge ou brune, le plus souvent noire; ce noir, très foncé, aurait été obtenu au moyen d'une pâte de résine appliquée sur l'argile avant la mise au feu. Les vases sont de formes lourdes et à parois très épaisses; ils n'ont pas d'anses; ce qui en tient lieu, c'est deux renflemens de la panse, sortes de grosses oreilles en saillie dont chacune est traversée par un double trou vertical et tubulaire; on y passait une corde qui servait à suspendre la jarre. Aucun décor peint, mais des lignes incisées dont le creux est rempli d'une craie blanche. Il y a des chevrons, des barres parallèles, des semis de points; c'est l'ornement géométrique à l'état naissant. Quelques fragmens révèlent, chez l'ouvrier, l'intention de représenter ou plutôt de rappeler le visage humain; les yeux, avec leur prunelle, sont indiqués, et parfois le nez.

Ce qui, avec la pierre et l'os, fait le fond du matériel dont disposait cette peuplade, c'est la terre cuite. Elle a fourni aussi des disques lenticulaires, percés au centre d'un trou, que l'on a appelés *fusaïoles*. On leur a donné ce nom parce que l'on y a vu

tout d'abord des pesons de fuseau; mais ils se sont rencontrés en telles quantités, sur le site des villes préhistoriques, que cette destination ne peut pas avoir été la seule qui leur ait été assignée. Rien qu'à Hissarlik, en 1882, Schliemann en a ramassé plus de quatre mille. On a aussi parlé des filets de pêche; ces disques auraient été employés, comme nos boules de plomb, pour les contraindre à s'enfoncer dans l'eau. Ils ont pu être utilisés de cette manière; mais ceci ne suffirait pas non plus à en expliquer le nombre prodigieux, et d'ailleurs ils sont ornés, pour la plupart, de dessins exécutés comme ceux des vases et dans le même goût; aurait-on pris cette peine s'ils n'avaient été affectés qu'à de tels usages? Rien de plus naturel au contraire que cette préoccupation du décor si les fusaïoles étaient des objets de toilette. Ces lentilles d'argile rendaient le service que l'on demandera plus tard aux perles d'ambre et de verre; on en faisait des pendans d'oreilles, des bracelets et des colliers; elles étaient d'autant plus recherchées que la pointe y avait multiplié davantage des dessins dont quelques-uns, ceux qui représentent des astres ou d'autres images dont le sens est parfois difficile à saisir, donnaient peut-être à certaines de ces pièces la valeur d'amulettes ou de fétiches. Les voyageurs ont constaté, de notre temps, chez certaines tribus de l'Afrique, ce même emploi de la terre cuite en vue de la parure.

Tout cet outillage peut paraître bien primitif, et cependant on est déjà loin ici de la vie du sauvage. C'est une population sédentaire, par conséquent agricole, qui a laissé là sa trace. Elle possède un instrument dont l'usage est toujours resté inconnu, en Occident, aux peuplades qui ont habité nos grottes et nos villages lacustres, le tour du potier. Si la plupart des vases n'ont été que façonnés à la main, quelques-uns offrent cette régularité de la forme que peut seule donner la rotation du plateau sur lequel est posé le gâteau d'argile. Le commerce existe; il procure à la tribu les matières que ne lui fournit point son propre territoire, le cuivre par exemple, qui ne se rencontre pas à l'état natif dans ce district de l'Anatolie, le cuivre qui vient peut-être de Cypre, dont les mines ont valu à ce métal le nom qu'il porte encore dans notre langue. Ce qui surprend davantage, c'est que plusieurs des couteaux sont en jade; or les seuls gisemens connus de cette roche ne se trouvent, en Europe, que dans la Silésie, la Suisse et la Styrie, ou, en Asie, que dans le Turkestan et la Chine. Il y aurait donc eu dès lors, entre les tribus établies dans ce canton et leurs voisines, qui elles-mêmes étaient en relation avec d'autres plus lointaines, un trafic assez actif pour que certaines substances accomplissent, avant d'arriver à destination, de très, très longs voyages à travers la vaste étendue

des continens. Ce qui suggère cette conclusion, ce n'est pas seulement la présence du cuivre et du jade dans le premier village de Troie; parmi les débris de la bourgade plus importante qui lui a succédé, nous trouverons les métaux précieux, l'or et l'argent, que ne produit pas la Troade, l'ambre de la Baltique, l'ivoire qui ne peut venir que de l'Inde ou, par l'Égypte, du Soudan africain, et enfin le bronze, dans lequel l'étain s'allie au cuivre, l'étain que les anciens n'ont guère pu tirer que des profondeurs reculées de la Haute-Asie, avant que les Phéniciens fussent allés exploiter les mines de l'Espagne et des Iles britanniques.

Pendant un temps que l'on n'a aucun moyen d'évaluer, la vie s'interrompit sur cette colline; cinquante centimètres de terre vierge recouvraient les restes que nous avons décrits. Au-dessus, à l'aide de remblais dont l'épaisseur varie, suivant la pente que présentait le terrain, de trois à cinq mètres, de nouveaux habitans sont venus dresser une esplanade qu'ils ont entourée d'un puissant rempart, et celui-ci, deux fois élargi, a fini par embrasser une aire d'environ 11,000 mètres carrés. Ce rempart est formé d'un soubassement, incliné en talus sous un angle de 45 degrés, que couronnait un mur vertical, dont il ne subsiste que les assises inférieures. Le soubassement est en blocs de tuf calcaire. Le mur est fait de grandes briques crues. De longues poutres y constituaient un chaînage par lequel on avait cru rendre la construction plus solide. Une galerie de bois devait surmonter cette haute muraille; c'est par elle surtout que se sera propagé l'incendie qui semble avoir tout dévoré dans cette forteresse. La flamme a pénétré jusque dans l'intérieur du rempart de terre; la place des poutres qui s'y entre-croisaient est aujourd'hui représentée par des vides où ma main, quand je l'y ai plongée, a remué des cendres et des charbons. Tout autour de ces trous, l'argile est vitrifiée par le feu, et, au-delà, jusqu'à une certaine distance, noircie par la fumée.

En même temps que l'enceinte, les portes qui y étaient ménagées ont subi des remaniemens. La plus ancienne était un long couloir en pente par lequel on s'élevait de la plaine à l'esplanade du château; ce couloir était percé dans un épais massif de maçonnerie, dans une tour énorme qui faisait une forte saillie sur la courtine. Des deux côtés de ce corridor, on a retrouvé l'empreinte et les débris carbonisés de madriers qui supportaient un plafond. Il y avait ainsi, au-dessus de la tour, une large plate-forme, dont une partie recouvrait le passage montant. On n'a pas pu ne pas se rappeler à ce propos le vers de l'*Iliade* qui montre les vieillards troyens *assis sur les portes scées*, où Hélène vient les retrouver,

pour assister au combat qui va se livrer, devant le rempart, entre Pâris et Ménélas. L'indication est d'autant plus curieuse à relever chez le poète que ce trait n'a pas dû lui être fourni par l'observation directe. Ni en Grèce, ni en Asie-Mineure, on ne bâtissait plus rien de son temps qui ressemblât à ces puissantes enceintes où se retranchaient les princes de l'âge héroïque. Dans la Grèce d'Europe, Sparte restera, jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, le type de ces villes ouvertes qui ne voulaient, comme dit Alcman, « d'autres remparts que des hommes braves, » et, même sur la côte d'Asie, on paraît s'être d'abord passé de ces défenses. Ce fut sous la menace de la conquête lydienne, puis sous celle, plus redoutable encore, de la conquête perse que les cités grecques recommencèrent à s'entourer de murailles et de tours. En tout cas, si Homère avait sous les yeux des enceintes fortifiées, il n'y voyait rien de pareil à la première porte de Troie. Sans doute, il se sert là d'une de ces formules, comme il y en a tant chez lui, qui remontent aux débuts mêmes du chant épique. Bien avant la catastrophe qui détruisit la ville, cette entrée avait été bouchée et remplacée par deux autres portes, construites sur un plan tout different. Celles-ci sont trop larges pour avoir jamais été recouvertes par un plafond; on y accédait par des rampes extérieures, soigneusement dallées, et elles s'ouvraient non plus à travers le corps d'une tour massive, mais dans la courtine. Ce qui les constitue, c'est une chambre comprise entre deux vestibules; il y avait double clôture; un solide vantail fermait chacune des deux baies pratiquées, l'une dans le mur antérieur et l'autre dans le mur postérieur de la pièce. Cette disposition, c'est celle que l'on retrouvera, plus tard, dans les portes des enceintes de l'âge classique, par exemple, dans les murs célèbres de Messène, et même, avec les colonnes en plus, dans les Propylées de l'Acropole d'Athènes. Ici, comme dans ces types plus récens de l'architecture militaire, ce n'est plus au-dessus de la porte même, c'est auprès d'elle, des deux côtés et à une certaine distance, que font saillie les tours qui en battent les abords.

Sur le terre-plein qu'enferme ce rempart, il y a les restes d'assez nombreux bâtimens, dont l'appareil est, avec une moindre épaisseur de mur, le même que celui de l'enceinte. Ces bâtimens ne datent pas tous du même temps; c'est sur les ruines de maisons plus anciennes que sont construits ceux qui paraissent avoir eu le plus d'importance, les seuls dont le plan permette une conjecture sur leur destination. Le principal de ces édifices faisait face à la porte du sud-est. On y a reconnu la première ébauche d'un type que nous étudierons de préférence à Mycènes et à Tirynthe,

où il est bien plus développé ; c'est celui de la maison princière, du palais. Il n'y a d'ailleurs, dans l'enchevêtrement de ces murs qui se coupent en tous sens et qui se superposent les uns aux autres, rien qui ne s'accorde avec l'hypothèse que suggèrent les réfections qui ont agrandi à deux reprises le périmètre du rempart. Ces retouches, ces reconstructions successives de l'enceinte et des maisons, tout cela est l'œuvre d'une seule et même population qui a vécu sur cette colline pendant d'assez longs siècles pour que finissent par céder à l'usure les murs de ses premières demeures, pour que le jour vînt où les dimensions du château de ses rois ne seraient plus en rapport avec les besoins nouveaux que faisait naître chez elle le progrès de l'aisance. Cette conjecture est pleinement confirmée par l'étude des nombreux objets recueillis au cours des fouilles. L'industrie dont ils attestent l'activité n'est pas restée stationnaire; elle a perfectionné ses méthodes; mais il est pourtant certaines limites qu'elle n'a point franchies; ses produits sont très homogènes; elle a son unité.

Cette industrie est la prolongation de celle du premier village. C'est encore la pierre et la terre cuite qui y jouent le rôle principal. La poterie est toujours monochrome; l'artisan ne cesse pas de répéter les types qu'il avait créés tout d'abord ; mais il les allège et il les diversifie. S'il ne sait pas donner à ses ouvrages l'agrément de la couleur, il a de plus en plus souci de les embellir et comme de les animer par l'introduction d'élémens empruntés à la forme vivante. Quand il s'essaie à copier le visage de l'homme, la traduction qu'il en propose est déjà beaucoup moins maladroite et surtout moins abréviative. Outre les yeux et le nez, il commence à marquer la bouche; il s'enhardit à tenter une vague ébauche du corps et des membres, à modeler les seins, le nombril et jusqu'à l'amorce des bras. Ceux-ci même, dans un vase qui reste unique en son genre, se développent assez pour tenir les anses d'un second vase plus petit. L'exécution est d'une gaucherie très naïve; mais l'idée est ingénieuse. Le potier a voulu figurer une femme qui porte une écuelle sur la tête et qui présente une coupe de ses deux mains levées. Ce n'est pas seulement de l'homme qu'il s'inspire; parmi les animaux dont il a prétendu reproduire l'image, on a cru reconnaître la truie, la taupe et l'hippopotame. Enfin, à côté de ces répliques perfectionnées des types originaires, on voit paraître des formes nouvelles, dont quelques-unes ne se retrouvent guère ailleurs que dans les plus anciennes nécropoles de Cypre. Il y a aussi un cornet profond, à large embouchure, dans lequel Schliemann a reconnu cette coupe du festin, ce δέπας ἀμφικύπελλον d'Homère que les commentateurs anciens ne savaient déjà plus

définir. Ce cornet a un fond étroit et arrondi. On ne saurait le poser plein ni sur la table ni à terre; mais il circulait aisément de main en main, grâce à ses deux anses; par l'une d'elles, le convive qui avait bu le tendait à son voisin, qui le prenait par l'autre. On n'a pas cessé de fabriquer les lourdes jarres, à renflement latéral et à trous de suspension; mais pour d'autres pièces, celles qui servaient au repas, le potier sait façonner les anses et les bien attacher au col et à la panse du vase.

Même progrès pour le métal. Si, dans le village primitif, l'emploi n'en était encore que très exceptionnel, dans la seconde ville, surtout vers la fin, il est devenu bien plus commun. Les petites gens qui vivaient dans des cabanes au pied de la citadelle n'en faisaient peut-être pas encore grand usage; mais les chefs de la tribu, les habitans du château, le possédaient en quantités déjà considérables. On peut en juger par le *trésor*, comme on dit, que Schliemann découvrit, en 1873, dans un enfoncement du mur, près de la porte du sud-ouest. C'était tout un groupe d'objets que leur propriétaire avait enfermés dans une caisse de bois dont il ne subsiste plus que la poignée de bronze. Les plus volumineux étaient des vases d'argent dont l'un se trouva contenir ce qu'il y avait de plus précieux dans le trésor, ces bijoux que Schliemann a pris pour ceux d'Andromaque ou d'Hélène. Un souple ruban d'or, fait de plusieurs morceaux soudés ensemble, a pu servir de diadème. Le même métal a fourni la matière de bracelets et de pendans d'oreilles, ainsi que de deux riches parures. Il suffira de décrire la plus riche des deux, l'autre, quoique plus simple, offrant les mêmes élémens. A un bandeau assez long pour faire le tour de la tête sont attachées nombre de chaînettes formées de feuilles ovales reliées par un mince fil d'or; ces feuilles tiennent ici la place des olives d'ambre ou de pierre dure qui couvrent, en Égypte, le cou et la poitrine des momies. Au bout de chaque chaînette pend une petite plaque où l'on propose de reconnaître une réduction conventionnelle d'un simulacre de la divinité, d'un type d'idole dont les exemplaires se rencontrent par centaines à Hissarlik, exécutés en pierre ou en terre cuite. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, je croirais volontiers, avec Schliemann, que c'étaient là des coiffures analogues à ces calottes de sequins que les femmes albanaises et les femmes grecques portent encore dans certains cantons de la Roumélie et de l'Anatolie. Des deux côtés de la partie centrale, qui s'appliquait sur les cheveux et sur le front, il y a un faisceau de chaînes beaucoup plus longues et terminées par le même appendice. Celles-ci encadraient le visage, tombaient à droite et à gauche du cou et descendaient jusque sur

la poitrine. Pour juger de l'effet, on n'a qu'à jeter les yeux sur certains portraits de Mme Schliemann, pour lesquels elle a posé avec ces bijoux qu'elle avait aidé à retirer de leur cachette (1). Je ne sais rien qui y ressemble ni dans les bijoux trouvés à Mycènes, ni dans ceux qui relèvent de l'art classique; dans les dispositions de ce somptueux joyau, il y a de l'élégance, mais une élégance étrange, où l'on sent je ne sais quel arrière-goût de barbarie.

Parmi les vases d'argent, il en est sans anses, dont le galbe rappelle celui des plus vieilles poteries; on les suspendait par des anneaux soudés à la panse. La forme a plus de liberté dans certaines coupes allongées, à deux becs. Des barres d'argent, dont le poids varie entre 171 et 174 grammes, peuvent avoir été, comme les *talens* d'Homère, une valeur d'échange, la monnaie de ce temps-là.

Avec les bijoux il y avait des armes; celles-ci sont faites de bronze, mais d'un bronze qui est encore très pauvre en étain. Cet alliage est pourtant déjà supérieur au cuivre pur, et c'est ce qui explique que ces armes aient été, elles aussi, serrées dans la caisse; les chefs étaient peut-être alors seuls à se servir d'armes de bronze; aussi ces lames plus tranchantes recevaient-elles des montures de luxe; tel un manche de couteau en ivoire qui représente un animal au repos. Les pointes de flèche en obsidienne et en silex sont très nombreuses; mais on rencontre aussi des tiges minces de cuivre, aiguisées à l'un des bouts, qui ont dû remplir cette même fonction. Il n'a pas été trouvé d'épées.

Tous ces métaux étaient mis en œuvre sur place, d'où que vînt le minerai. Par leur forme, quelques-uns des vases d'argent font penser aux *canopes* égyptiens; mais ils offrent en même temps des particularités qui les rattachent à la poterie locale. Il en est de même des bijoux; le goût n'en est celui d'aucun autre des peuples de l'antiquité; il y entre des pièces dont le modèle paraît fourni par la pierre et la terre cuite. Enfin, cette même couche de débris a livré, en assez grand nombre, les moules en schiste micacé où se coulaient les couteaux et les têtes de lances. Ce qui témoigne de la dextérité qu'avaient acquise dès lors les artisans qui travaillaient le métal, c'est l'aisance avec laquelle ils pratiquaient l'opération toujours délicate de la soudure, or sur or; c'est la finesse de leur fil; c'est la légèreté des folioles et des plaquettes, des bâtonnets, des prismes, des cubes et des perles d'or dont ils ont composé leurs parures. Avec les pièces principales du trésor,

(1) On trouvera ce portrait dans *Ilios*, en tête du volume, et aussi, à la fin de la biographie, dans le livre, cité plus haut, de Schuchardt.

Schliemann a recueilli des milliers de ces menus ornemens ; il n'a eu, pour en refaire des colliers, qu'à y passer un brin de soie.

On ne saurait pourtant dire que cette industrie, — on n'oserait prononcer le mot d'art, — ait déjà, tout avancée qu'elle soit à certains égards, un style qui lui appartienne en propre. L'ornement géométrique est ici dans l'enfance ; il n'aboutit pas encore à des partis-pris, à des combinaisons de lignes qui aient leur originalité. La plante, dont les tiges, les feuilles et les fleurs fourniront à l'ornemaniste, chez tous les peuples, un répertoire si varié de motifs charmans, on ne semble pas même, ici, l'avoir regardée. Quant à l'homme et à l'animal, si l'on a eu parfois l'ambition d'en imiter les formes, on ne l'a tenté qu'en les simplifiant au point de les rendre presque méconnaissables. Schliemann, qui s'était juré de retrouver, à Troie, l'*Athéné Glaucopis* d'Homère, a pu, sans trop d'invraisemblance, voir la face d'une chouette sur ces vases où nous nous refusons à chercher autre chose qu'une interprétation singulièrement naïve des traits du visage de l'homme. Des décombres de la seconde ville, on n'a tiré qu'une seule figure où le corps humain soit représenté presque en entier. C'est une petite statuette de plomb, une femme nue, à longues boucles de cheveux tombant des deux côtés du cou, que ceignent plusieurs rangs de colliers. Les bras sont croisés sur la poitrine. La croix gammée, un symbole très antique, mais dont le sens n'a pas encore été sûrement pénétré, est gravée sur un triangle qui indique les parties sexuelles. C'est ainsi que les religions syriennes représentaient leur déesse mère ; ou la figurine a été importée du dehors, ou plutôt, comme on inclinerait à le croire d'après la grossièreté de l'exécution, c'est un pastiche local d'un type divin alors révéré dans toute l'Asie antérieure.

Les bâtimens dans les ruines desquels ont été faites ces trouvailles paraissent avoir été détruits tous à la fois, par un de ces incendies à qui rien n'échappe, parce que la rage du vainqueur qui l'alluma en attise la flamme. On a rencontré quelques squelettes, celui d'une jeune fille, celui de deux hommes, auprès desquels il y avait des armes, non pas étendus dans des tombes, mais gisant sous des murs écroulés. Il n'y a donc là, dans l'état des lieux, rien qui ne s'accorde avec le souvenir que la poésie avait gardé d'une cité qui, reine de la Troade pendant plusieurs siècles, aurait péri sous les coups d'un ennemi venu d'outre-mer pour la châtier de ses pirateries. Sur ses décombres, au bout d'un certain temps, une nouvelle bourgade se forma, derrière l'abri de l'ancien rempart ; mais elle n'eut jamais l'importance de sa devancière, et ce n'est pas là, dans les restes insignifians de ce qui ne

fut guère qu'un village, c'est dans la Grèce d'Europe et surtout en Argolide qu'il convient d'étudier la seconde période de la civilisation préhomérique; c'est à Tirynthe et à Mycènes, où des monumens nombreux et variés permettent de suivre le développement des industries que nous avons vues naître en Troade.

Lorsqu'on s'en tient aux résultats généraux, on ne saurait distinguer entre l'apport de ces deux villes, Tirynthe et Mycènes. Les mythes argiens attribuaient à Tirynthe une antiquité plus haute encore qu'à Mycènes, et les monumens ne les démentent point. Le rempart de Tirynthe est bâti en blocs plus énormes que celui de Mycènes et qui portent moins la marque du travail de l'outil; mais c'est là toute la différence; les ouvriers appliquaient dans les deux villes voisines les mêmes procédés. Tirynthe a moins donné de bijoux et de vases, parce que l'on n'y a pas ouvert de tombes; mais c'est là que l'on étudie le mieux un des types les plus originaux qu'ait créés l'art mycénien, celui du palais.

Du rempart des deux citadelles royales, peu de chose à dire, sinon que les matériaux y sont d'un bien plus fort échantillon qu'à Troie et que, par suite, l'appareil y a plus grand air. Il n'y a pas ici de talus; le mur, grâce aux dimensions des pierres qui le composent, offre de hautes faces verticales et semble destiné à une éternelle durée. Ses pans droits et la fermeté de ses lignes font sur l'esprit du voyageur une toute autre impression que la masse mousse et confuse de l'enceinte de Troie. C'est, à cela près, le même mode de construction. Lorsque entre les pierres il y a une liaison, celle-ci n'est que de la terre argileuse qui a été gâchée avec de l'eau. Du rempart, il ne reste que le corps, bâti en blocs de tuf; mais la brique crue et les galeries de bois devaient en former, ici aussi, le couronnement. On retrouve les carreaux d'argile séchés au soleil dans les murailles du palais, et des poutres transversales y ont laissé leur empreinte et leurs cendres. Ces chaînages de poutres étaient si bien dans les habitudes du maçon, que celui-ci les a employés, à Mycènes, dans un mur tout en moellons. L'art de la fortification a d'ailleurs fait certains progrès. Le principe du flanquement paraît, il est vrai, avoir été moins bien compris à Tirynthe et à Mycènes qu'à Troie, où, sur tout le front méridional, il y a des tours séparées par des intervalles égaux. Dans les citadelles de l'Argolide, les saillans sont en très petit nombre et très irrégulièrement distribués. En revanche, on voit déjà adoptée ici une disposition que les ingénieurs grecs garderont toujours dans leurs tracés : les portes sont agencées de telle sorte que l'ennemi qui s'avance pour les forcer soit contraint de présenter aux défenseurs du rempart son flanc droit, celui que

ne protège pas le bouclier. Un autre perfectionnement, ce sont, à Tirynthe, ces galeries ménagées dans la masse de la muraille, sur lesquelles ouvrent des chambres qui servaient de magasins ; ce sont, à Tirynthe comme à Mycènes, des citernes qui mettent la garnison à l'abri de la soif ; c'est, dans cette dernière forteresse, le passage couvert qui donne accès au canal souterrain où coule, en dehors de l'enceinte, l'eau de la source Perséia.

Si l'architecte a fait un tel effort pour aménager le rempart de manière à lui permettre de braver toutes les attaques, s'il lui a donné une épaisseur qui, à Tirynthe, dépasse par endroits dix-sept mètres, c'est que ce rempart est l'enveloppe et la sauvegarde de l'habitation royale ; en effet, c'est bien celle-ci que l'on ne saurait hésiter à reconnaître dans l'édifice qui, à Tirynthe et à Mycènes, occupe le point culminant du terrain clos de murailles. Par la largeur de l'espace qu'il couvre, par l'ampleur de ses dispositions et par la richesse de sa décoration, cet édifice répond bien à l'idée que nous donnent les poèmes homériques de la hauteur à laquelle se tiennent, au-dessus de la foule sans nom, ses princes, les chefs héréditaires des clans achéens, « les rois porteurs de sceptre, fils de Zeus et pasteurs de peuples. » Ces rois sont des héros supérieurs au reste des hommes ; ils sont bien plus vaillans et bien plus forts que leurs soldats ; leurs armes et les chevaux qui traînent leur char sont des présens des dieux ; on ne saurait donc s'étonner que leurs demeures aient eu de tout autres dimensions que celles de leurs sujets et qu'il y ait été déployé un bien autre luxe, que les artisans les plus habiles, parfois peut-être aidés par des ouvriers appelés du dehors, aient épuisé leur adresse à bâtir, à décorer et à meubler le palais. A Mycènes, un temple dorique, de date postérieure, en se superposant au palais, a effacé toute trace d'une partie de ses arrangemens intérieurs ; à Tirynthe, toute la surface sur laquelle il se développait a été dégagée. Les murs qui séparaient les différentes pièces s'élèvent encore, par places, jusqu'à un mètre, et presque partout, il en subsiste quelques vestiges ; on a dressé, de l'ensemble, un plan qui ne présente guère de lacunes et d'après lequel un savant crayon a pu tenter de restituer le caractère et l'aspect de cet édifice (1).

Ce qui frappe au premier moment, quand on jette les yeux sur ce plan, c'est le nombre des pièces, petites et grandes, qui remplissent toute la partie haute de la forteresse, plus des trois quarts de l'enclos ; on arrive ensuite à distinguer des parties secondaires

(1) Voir, dans l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VI, les planches dessinées par M. Charles Chipiez.

les parties principales, qui sont, d'ailleurs, les mieux conservées; en raison même de leur importance, elles étaient limitées par des murs plus épais. Ce sont des avenues, des cours et des salles dont les dimensions indiquent que beaucoup de personnes s'y tenaient d'ordinaire réunies ; on y reconnaît la partie ouverte et publique de la maison, ce que l'on appelle aujourd'hui, en Turquie, le *sélamlik*.

Les abords de cette demeure avaient leur noblesse. On y pénétrait par un de ces propylées que nous avons rencontrés à Troie et qui se composent de deux chambres séparées par un mur percé d'une porte ; mais ici la colonne paraît, la colonne qui manquait là-bas. Elle était de bois ; elle a donc disparu ; mais ce qui en marque la place, c'est la base de pierre, sur laquelle le pied du fût a laissé son empreinte. Dans le propylée, entre chaque paire d'antes, il y a deux colonnes, et des traces de portique se laissent apercevoir sur deux des faces d'une vaste avant-cour. Un second propylée, plus petit, conduisait dans une seconde cour, un rectangle de 15 mètres sur 20, où un portique continu régnait sur trois des côtés. Au milieu du quatrième, c'était entre deux colonnes que l'on pénétrait dans le premier des deux vestibules qui précédaient une grande salle dont la longueur est de 12 mètres et la largeur de 10. Cette salle, c'est le *mégaron* ou la « grande chambre, » dont il est si souvent question dans l'*Odyssée*. C'est là que Nestor et Ménélas reçoivent Télémaque et Alcinoos Ulysse ; c'est là que, dans Ithaque, les prétendans passent leurs journées à dévorer l'héritage de l'absent et que se joue la scène de vengeance et de meurtre.

Les aèdes avaient certainement sous les yeux un type d'habitation royale dont les traits originaux concordent avec ceux qui caractérisent les palais mycéniens. On a signalé quelques différences de détail entre le plan de la maison d'Ulysse, tel qu'on a tenté de le restituer d'après l'*Odyssée*, et celui de l'édifice tirynthien ; mais toutes ces demeures royales ne pouvaient être exactement pareilles ; dans l'ensemble, la ressemblance subsiste. Ces cours entourées d'auvens supportés par des colonnes, ce sont celles qu'Homère appelle « les cours aux beaux portiques ; » Ulysse et Eumée dorment sous ces abris. Homère mentionne un autel de Zeus dans la cour du palais d'Ulysse ; or, à Tirynthe, dans la cour qui précède le *mégaron* et juste en face de l'entrée, on a retrouvé une de ces fosses à offrandes qui paraissent avoir été le type le plus ancien de l'autel. Au centre du *mégaron*, à Troie, à Tirynthe et à Mycènes, on reconnaît le foyer dans un massif d'argile, de forme circulaire, qui s'élevait de $0^m,15$ à $0^m,20$ au-dessus du sol de l'appartement, le foyer dont la flamme chauffait et éclairait la large pièce. A Tirynthe et à Mycènes, il était compris entre quatre colonnes qui

soutenaient les poutres du plafond, dans lequel devait être pratiquée, au-dessus de l'âtre, une sorte de lanterne à claire-voie par où s'échappait la fumée. Lorsqu'on voit les quatre bases ainsi groupées, est-il possible de ne pas se souvenir des paroles que Nausicaa adresse à Ulysse, quand, au moment de le quitter, elle lui indique comment il devra s'y prendre pour arriver jusqu'à sa mère Arété? — « Elle est assise, lui dit-elle, près du feu étincelant du foyer, faisant tourner, merveille à voir, la quenouille chargée de laine pourpre; elle est appuyée contre la colonne et ses servantes se tiennent derrière elle. Là aussi se dresse, près de la flamme, le siège sur lequel mon père reste assis, buvant du vin comme un immortel. » — C'est aussi contre une de ces colonnes que l'on fait asseoir le poète aveugle Démodocos, pour qu'il soit bien au milieu du cercle de ses auditeurs quand il entonne ce chant où il raconte la prise de Troie, ce chant qui remplit de larmes les yeux d'Ulysse.

Nous ne saurions ici pousser plus loin ces rapprochemens; il suffira de faire observer que, même dans les parties accessoires de l'édifice, on signale encore plus d'une disposition qui s'explique par les habitudes que supposent les récits du poète. Le palais, à Tirynthe, avait sa chambre de bains. Partout ailleurs, le sol est fait d'une sorte de béton, à la surface duquel, dans les cours, de petits cailloux forment comme une mosaïque grossière, tandis que, dans les pièces couvertes, un enduit de chaux était appliqué sur l'aire ainsi préparée, enduit qui a même été décoré, par endroits, de dessins coloriés qui lui donnaient l'aspect d'un tapis. Dans cette chambre, le parti-pris a été tout différent. L'humidité aurait eu bientôt imprégné le béton; à la place de celui-ci, il n'y a là qu'une large dalle de calcaire, inclinée de façon que toute l'eau jetée à terre s'écoulât vers l'issue qui lui avait été ménagée dans la paroi. Il n'est pas jusqu'à la baignoire, une épaisse cuve d'argile, dont les morceaux n'aient été retrouvés. D'après l'*Odyssée*, lorsque l'étranger arrive le soir, fatigué d'une longue course, son hôte commence par lui offrir un bain qui le nettoie et qui le délasse.

Quant à l'appartement des femmes, il paraît, à Tirynthe, avoir été au rez-de-chaussée, tandis que, dans la maison d'Ulysse, Pénélope habite, avec ses femmes, l'étage supérieur; mais, à Mycènes, on distingue les premières marches d'un escalier conduisant à des chambres hautes, qui, situées au-dessus de réduits obscurs, ont dû avoir cette destination. Par ce qui en reste à Tirynthe, on voit que l'habitation privée n'était pas moins soignée que l'appartement de réception. Il y a là une pièce où l'on reconnaît, simplifié par la diminution de l'échelle, le plan du grand *mégaron;* le foyer n'y est

pas flanqué de colonnes; ce devait être une sorte de salon, où les femmes se réunissaient pour filer, tisser et coudre. Ici, comme dans l'autre portion du bâtiment, les murs étaient couverts d'un crépi qui dissimulait la grossièreté de l'appareil, et, dans les intérieurs, le pinceau avait couvert de peintures décoratives la couche de chaux fraîche. Ici, ces enduits peints adhéraient encore au mur; dans le reste de l'édifice, ils s'en étaient détachés, et c'est à terre que l'on en ramasse les morceaux.

Exécutées avec cinq couleurs, le bleu, le jaune, le blanc, le noir et le rouge, la plupart de ces peintures ne présentaient que des combinaisons de lignes, surtout de lignes courbes, des enroulemens analogues à ceux qui ornent les bijoux et les vases. Sur quelques autres panneaux, il y avait des figures, figures d'hommes et d'animaux, figures d'êtres factices, du genre de celles qui foisonnent dans les monumens de l'art oriental. C'est à des images de cette sorte qu'ont dû appartenir les grandes ailes dont les longues plumes se voient, à Tirynthe, sur les débris de l'une des fresques. A Mycènes, on a trouvé quelque chose de plus complet, trois personnages, qui, sur des corps humains, ont des têtes d'âne; ils portent sur leurs épaules une perche à laquelle, comme le donne à penser une pierre gravée du même style, était probablement suspendue quelque bête tuée à la chasse. On s'accorde à reconnaître là les premières esquisses de ces types qui, comme les satyres, comme les fleuves personnifiés, garderont toujours, même dans l'art de l'âge classique, quelques traits de l'animal, les pieds, la queue et les cornes du bouc ou les cornes du taureau. Le Minotaure de Crète ressemble davantage encore à ces formes composites et bizarres dont plus d'une variante se rencontre dans la série des intailles. D'autres tableaux appartenaient à ce que nous appellerions la peinture de genre. C'est, à Tirynthe, la poursuite du taureau sauvage, auprès duquel court un chasseur; ce sont, à Mycènes, des scènes militaires, des guerriers debout près de leurs chevaux.

Le décor d'une riche coloration qui, dans ces appartemens, habillait toutes les surfaces n'était d'ailleurs pas dû au seul travail du pinceau; la diversité des matières employées venait aussi concourir à l'effet. Le bois qui, débité en madriers et en planches, garnissait certaines parois, offrait, avec ses veines, des nuances foncées qui ressortaient sur les teintes claires de la peinture; mais, pour varier les effets, on avait eu recours aussi à des roches choisies pour la beauté de leur ton naturel, aux métaux et à certains produits artificiels. A Tirynthe et à Mycènes, on a ramassé des fragmens d'une brèche verte et d'un porphyre rouge qui ont fait partie soit de l'encadrement d'une porte, soit d'un entablement;

mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est une frise d'albâtre où sont ciselés les motifs chers à l'art mycénien. Insérés dans des trous faits à leur mesure, de petits morceaux d'une pâte de verre bleu tranchaient sur le ton laiteux de la pierre ; des disques de ce verre formaient l'œil des spirales et le cœur des rosaces ; des cubes de la même substance composaient les bordures. Dans les tombes, on a recueilli, en grande quantité, des plaques de ce même verre opaque dont les unes, munies d'appendices tubulaires, ont pu être cousues sur les vêtemens, tandis que les plus grandes auraient été appliquées sur des cercueils ou sur des meubles. Il est question, dans l'*Odyssée*, d'une bande de *kyanos* qui régnait tout autour de la pièce principale du palais d'Alcinoos. C'était l'acier, l'acier bleuâtre que les commentateurs avaient voulu voir dans le *kyanos;* ils avaient négligé de tenir compte d'un texte de Théophraste qui donnait le vrai sens de ce mot. Le doute n'est plus permis aujourd'hui ; c'est bien l'azur de cet émail qui brillait, à côté des métaux précieux, dans la demeure royale que l'imagination du poète s'était complu à doter de la parure la plus somptueuse. Le métal offrait plus de ressources encore que cette matière fragile. Battu au marteau, en feuilles minces, qui se laissaient aisément plier et découper, le métal donnait des revêtemens et des pièces d'applique qui avaient à la fois le mérite de l'éclat et celui d'une extrême solidité. On ne l'a pas rencontré dans les ruines des palais ; c'est qu'il ne reste guère de ces édifices que des murs en moellons et en briques crues, matériaux qui, pour dissimuler leur insuffisance, appellent plutôt l'emploi du crépi. Pour mesurer l'importance des services que l'architecte demandait au métal, il faut s'adresser aux tombes à coupole, qui sont bâties en grand appareil ; là, autour des portes et dans l'intérieur du dôme, on voit encore la trace des clous, au moyen desquels des rosaces et d'autres ornemens étaient attachés à la pierre. Dans la maison, le bois seul se prêtait à l'apposition du métal ; aux portes, celui-ci garnissait la poutre du seuil et celle du linteau, les madriers qui formaient les pieds-droits, les planches épaisses des vantaux ; les lambris des salles pouvaient être couverts de même façon. Dans ce concert, chaque métal donnait sa note, sombre ou gaie, et de ces contrastes il se dégageait une harmonie dont Homère sent tout le charme, quand il décrit ainsi le palais du roi des Phéaciens :

C'étaient comme les rayons du soleil ou ceux de la lune qui brillaient
Dans la haute maison du magnanime Alcinoos.

Des murs de bronze avaient été menés de l'un et de l'autre côté,
Depuis le seuil jusqu'au fond de l'appartement; une frise de verre bleu régnait tout autour de la salle.
Des portes d'or fermaient la maison bien close;
Des jambages d'argent se dressaient sur le seuil de bronze;
Le linteau était d'argent, et d'or l'anneau qui tirait le battant.

Sans doute, comme l'indiquent certains traits du tableau de la vie des Phéaciens, on est ici en pleine féerie ; mais cependant c'est à la réalité que le poète empruntait les élémens qu'il a réunis dans l'image qu'il présente des splendeurs de ce palais enchanté. Il est encore question, ailleurs, dans les deux poèmes, de « palais de bronze » ou « d'or, » c'est-à-dire de palais dont les murs sont habillés d'une enveloppe faite de l'un ou de l'autre métal, et Télémaque admire chez Ménélas, « dans la maison sonore, les éclairs du bronze, de l'or, de l'électrum, de l'argent et de l'ivoire. » Il n'y a pas une de ces indications que les fouilles ne confirment. Comme la voûte du firmament est constellée d'astres, celle du tombeau que l'on appelle le *Trésor d'Atrée* était tout entière, jusqu'à son sommet, plaquée de rosaces d'airain, et, à en juger par ce qui reste du prétendu *Trésor de Minyas*, le métal n'y jouait pas un moindre rôle. Nous ne savons si, dans l'un et l'autre de ces édifices, une partie du revêtement métallique n'était pas en or, en argent ou en électrum, c'est-à-dire en un alliage d'or et d'argent; ces métaux précieux étaient assez abondans à Mycènes et dans les autres centres principaux du monde mycénien pour que l'on ait pu les y affecter aussi à cet usage. Quant à l'ivoire, les tombes en ont livré nombre de plaques ciselées qui paraissent avoir servi à décorer des cassettes, des armes et des ustensiles divers; on est fondé à supposer que, comme les pâtes de verre, il a été utilisé pour l'ornementation des lambris, des frises et des plafonds.

La tombe, au moins sous la dernière forme qu'elle a reçue, était digne du palais. Le luxe que l'on y déployait pour les morts ne le cédait en rien à celui dont s'entouraient les vivans. Ce qu'était la sépulture à Troie, on l'ignore jusqu'à présent; les fouilles d'Hissarlik n'ont pas découvert de tombes. Quant aux tombes de l'acropole mycénienne, ce qui en a fait surtout l'intérêt, c'est ce mobilier funéraire qui a tant étonné les archéologues par sa richesse et son étrangeté; la tombe même n'est qu'une fosse creusée dans le roc et à parois maçonnées; mais avec ces tombes de la ville basse qui sont connues sous le nom de *trésors*, on est en présence d'ouvrages qui font grand honneur à l'architecte et à ses ouvriers. Grâce au choix et à la disposition des matériaux,

grâce aussi à la terre et aux pierrailles que l'on avait répandues, comme une sorte de bourre compacte, autour de la coque du dôme, tel de ces édifices était encore, vers le commencement de ce siècle, presque intact, et, aujourd'hui même, le voyageur qui en franchit le seuil ne voit pas sans émotion s'arrondir au-dessus de sa tête et se perdre dans l'ombre le berceau de la coupole sous laquelle les chefs achéens de Mycènes ont dû se réunir pour célébrer les funérailles et pour honorer la mémoire de leurs princes, des rois fils de Pélops. Dans deux de ces édifices, dont l'un est à Mycènes et l'autre à Orchomène, auprès de la salle ronde qui servait de chapelle, il y avait un caveau où dormait le mort, caveau dont la décoration n'était pas moins soignée que celle des autres parties du bâtiment. La chapelle et le caveau subsistent; ce qui a presque complètement disparu, c'est la façade, qui était faite d'un placage exécuté en roches multicolores; des crampons d'airain rattachaient à la muraille les dalles et les bandes qui le composaient. Lorsqu'on essaie de restituer cette devanture, à l'aide des traces qu'elle a laissées sur la paroi et des fragmens qui en restent, épars dans les musées de l'Europe, on devine que le bronze y mêlait ses luisans aux teintes vertes et rouges des brèches et des porphyres où le ciseau a prodigué les chevrons, les rinceaux et les palmettes: peut-être aussi la peinture y avait-elle été chargée d'orner certaines surfaces lisses. A droite et à gauche de la porte, qu'encadre une double moulure, se dressaient deux hautes colonnes, qui offrent déjà, surtout dans leur chapiteau, quelques-uns des élémens de l'ordre dorique. L'ensemble différait très sensiblement des types auxquels nos yeux ont été habitués par ceux de l'architecture classique; mais il n'en devait pas moins avoir un beau caractère et offrir un aspect très imposant.

L'architecture est celui de tous les arts que cette civilisation paraît avoir poussé le plus loin; mais pourtant le sculpteur mycénéen, lui aussi, a produit des ouvrages dans les meilleurs desquels s'annoncent déjà les qualités par lesquelles se distinguera la statuaire grecque. Toutes les matières que ses successeurs mettront en œuvre, il les a travaillées; c'est le bois, c'est la terre, c'est le métal et l'ivoire, c'est la roche tendre sur laquelle mord le ciseau, c'est la pierre dure qui ne se laisse entamer que par le touret ou par une pointe couverte de poudre d'émeri. De la sculpture sur bois, tout a péri; seul le sable tiède et sec de l'Égypte a su conserver le bois. La terre cuite ne semble guère avoir été employée qu'à la fabrication des idoles. Le sentiment religieux ne demande point aux simulacres qui lui sont chers d'être beaux; il lui suffit que ces images ne s'écartent point du type traditionnel, qui est

censé avoir par lui-même une vertu magique. On a taillé des bas-reliefs dans le tuf calcaire; mais ceux des stèles sont la barbarie même, et le groupe de la Porte aux lions, d'une facture bien autrement libre et ferme, reste unique en son genre. C'est en travaillant par les procédés de l'intaille le jaspe et la cornaline, c'est en ciselant l'ivoire, c'est en repoussant le métal que l'artiste mycénien a le mieux montré ce qu'il avait déjà sinon de science, tout au moins d'aptitude naturelle à saisir la beauté de la forme et le caractère expressif du mouvement.

Pour traduire leurs idées et parer les objets à leur usage, les hommes de ce temps ne se sont pas moins servis du pinceau que du ciseau; ils ont couvert de peintures les murs de leurs maisons et ces vases d'argile qui les suivaient dans la tombe. Jamais aucune fouille n'a fait retrouver le moindre vestige des fresques que les peintres les plus célèbres de la Grèce ont exécutées sur les parois des édifices d'Athènes, de Delphes et d'Olympie; ici, contre toute attente, ces enduits colorés se sont conservés, en partie tout au moins, ensevelis qu'ils étaient sous une couche de décombres qui n'a jamais été remuée depuis que furent renversés les palais des Atrides. Il est tel éclat de crépi d'après lequel on peut deviner le sujet des tableaux sur lesquels se sont promenés les regards de ces rois. Quant aux vases, sur le site des établissemens primitifs comme parmi les ruines des cités moins anciennes, ils ont survécu, parfois presque intacts dans la tombe, ailleurs réduits en des milliers de tessons, que le passant a longtemps foulés d'un pied indifférent, mais que maintenant la curiosité des érudits recueille avec une application minutieuse. Or ces vases, à Tirynthe et à Mycènes, offrent un tout autre aspect qu'à Troie. Ils ont reçu une glaçure au sable; dans les plus anciens, celle-ci garde une teinte mate et terne; mais, dans d'autres, cette glaçure a pris un ton brillant que désormais le potier grec lui conservera toujours. Sur ce fond, la brosse du peintre céramiste a dessiné des motifs variés, dont les uns appartiennent au système du décor géométrique, tandis que d'autres sont empruntés au règne végétal et au règne animal; il est quelques fragmens où l'on voit apparaître déjà la figure de l'homme.

Si cette figure n'a laissé sur les vases que des traces très faibles et très rares, elle tient au contraire une grande place dans de très curieux monumens que Schliemann n'a point connus, quoique ce soit lui qui les ait découverts; nous voulons parler de ces poignards de bronze dont la lame est ornée d'images polychromes que forment des lamelles très minces d'or, d'argent, d'étain et d'émail, incrustées dans l'airain. C'est par les soins de M. Kouma-

noudis que ces images, cachées, au moment de la fouille, sous une gangue de terre et d'oxyde, ont été rendues au jour; il a eu la patience de passer des mois à les dégager de cette enveloppe, en la détachant avec assez de précaution pour l'enlever sans endommager le décor. Ce genre de travail, qui suppose chez l'ouvrier une dextérité singulière, relève à la fois de la sculpture et de la peinture; il tient de celle-là par la solidité des contours comme par la saillie d'un très léger relief, et de celle-ci par la diversité des couleurs; c'est une sorte de mosaïque. Jusqu'à présent, on avait peine à comprendre ce que veut dire Homère quand il parle, dans sa description du bouclier d'Achille, d'une vigne d'or, avec des raisins noirs, une palissade d'argent, un fossé en *kyanos*, une haie d'étain. Le procédé qu'il avait en vue, celui que Héphaistos emploie pour embellir les armes destinées au fils de Thétis, nous en connaissons maintenant les applications par ces poignards de Mycènes. L'un d'eux représente une chasse au lion; sur les autres, on aperçoit des lions en course, des lions qui poursuivent des fauves dans la plaine.

Si l'on essaie de juger et de définir l'art mycénien, tel que nous le montrent, parvenu à son apogée, les découvertes faites en Argolide et sur plusieurs autres points du bassin de la mer Égée, voici les résultats auxquels on arrive. Chez tous les peuples, c'est l'ornement linéaire qui est la première expression du besoin que l'homme éprouve partout et toujours de décorer les ustensiles dont il se sert. Ici cet ornement n'a plus la gauche et sèche simplicité des premiers essais; il ne s'en tient plus à ces dessins si pauvres que la pointe a tracés sur la poterie monochrome de Troie et des plus anciennes nécropoles cypriotes. A Mycènes, sur les vases comme sur les bijoux, ce n'est que triangles sphériques, cercles concentriques, volutes plus ou moins compliquées, spirales, enroulemens qui évoluent autour d'une espèce d'œil; à côté de motifs qui passeront de mode ou qui ne reparaîtront que dans un milieu très différent, on en rencontre d'autres, tels que les *postes* et que la rosace, qui resteront employés par l'art classique. On se trouve donc en présence d'un système d'ornementation déjà très savant, qui se caractérise par le parti que le décorateur tire, avec une ingénieuse et inventive liberté, de la ligne courbe et des combinaisons très variées auxquelles prête cet élément.

Quand l'artiste, sortant du domaine de l'abstraction, s'élevait jusqu'au monde de la vie, l'originalité de son goût se faisait encore mieux sentir, aussi bien dans le choix même que dans l'interprétation des types. Il n'a pas débuté par ces représentations raides et toutes schématiques de la figure humaine que les potiers de la

période suivante répandront sur les vases dits du Dipylon ; ce qu'il s'est, en premier lieu, essayé à reproduire, ce sont les formes organiques les plus simples, les feuilles et les fleurs que ses yeux étaient accoutumés à rencontrer dans la campagne, les papillons qu'il voyait voltiger autour des lis et des roses, les algues et les coraux qui tapissaient le fond de sa mer transparente, les mollusques qui vivaient attachés aux roches de la côte, ceux qui flottaient à la surface des eaux et ceux que la vague, en déferlant, jetait sur le sable des grèves, les poissons qui se jouaient dans les golfes dont il habitait les plages, les oiseaux qui se levaient devant lui quand il se promenait au bord des marais. Certaines espèces, telles que l'argonaute, la seiche et le poulpe, l'ont particulièrement intéressé par l'étrangeté des traits qui les distinguent, bras de l'argonaute dressés et tendus comme voiles au vent, bras des poulpes rabattus et plongeant dans la masse liquide comme autant de rames. Tout, dans ces types singuliers, est rendu avec beaucoup de précision, le corps de l'argonaute, en forme de carène, le sac qui enveloppe celui du poulpe, les ventouses grâce auxquelles ces organes de locomotion deviennent des organes puissans de préhension. L'image ne reproduit pas moins exactement le nombre des tentacules, tel que le donne la nature. Il y a là un sens de la réalité qui est vraiment remarquable. Ces motifs d'un caractère si particulier, ce n'est ni l'Égypte ni la Chaldée qui les a mis à la mode ; leur plastique est née dans l'intérieur des terres. Rien de pareil non plus chez les Phéniciens ; leur art n'a guère été qu'un mélange éclectique de formes empruntées à des modèles étrangers ; leur attention ne paraît pas avoir été attirée par les êtres qui pullulaient dans cette mer dont le flot venait battre le pied des murs de leurs ateliers. L'ouvrier mycénien n'a pas été aussi indifférent, et ce qui peut-être explique quelques-uns de ses choix, c'est que les bras de l'argonaute et du poulpe dessinent des courbes qui se mariaient heureusement à celles où se complaisait le décor géométrique, tel qu'il était pratiqué à Mycènes.

A prendre ainsi leçon de la nature, l'artiste avait acquis des qualités qui ne l'abandonnèrent pas quand, enhardi par degrés, il osa s'attaquer à des modèles plus compliqués, tels que le lion et le taureau. Il est souvent arrivé à en saisir, avec une rare justesse, les allures et le mouvement. Sur les poignards incrustés d'or, il a très bien marqué l'extension des corps qui s'allongent dans la course éperdue qui emporte, à travers la plaine, les lions et les cerfs. Il y a, sur des intailles, tel lion qui est modelé de main de maître. Il en est de même pour le taureau. La chasse et la capture

des taureaux sauvages paraissent avoir été un des plaisirs favoris des chefs achéens. Le corps de l'homme et celui de l'animal s'y montraient dans des attitudes dont la variété pittoresque trouvait dès lors des appréciateurs capables d'en fixer l'image. Le peintre avait traité ce sujet dans une des salles du palais de Tirynthe, et, en 1889, on l'a rencontré, à Vafio, ciselé sur deux gobelets d'or.

Du tableau de Tirynthe, il ne reste que deux figures, et encore ne sont-elles pas complètes, un taureau et le chasseur qui court après lui; mais ce fragment suffit à faire deviner quelle fière tournure l'artiste avait donnée à la bête puissante, qui détale en un furieux galop, l'œil dilaté par la terreur et fouettant l'air de sa queue. Les vases de Vafio sont d'une conservation merveilleuse. Là, le drame de cette bataille engagée entre l'homme et l'animal est divisé en deux scènes qui se font pendant. Sur l'un des deux gobelets, l'orfèvre a montré les chasseurs aux prises avec les farouches habitans de la brousse. Les différens épisodes du combat sont figurés par trois taureaux. L'un d'eux, qui va réussir à s'échapper, bondit, lancé à toute volée, par-dessus les rochers et les buissons. Un second aura peut-être même chance. Deux ennemis ont voulu lui barrer le passage; mais, d'un coup de sa corne gauche, il en a fait sauter un en l'air, qui retombe en ce moment sur le dos; puis il s'est retourné contre l'autre assaillant; il lui a percé la poitrine, et il le balance suspendu à sa corne droite et la tête en bas. On n'a fait qu'un prisonnier, le taureau qui, effrayé par les cris des rabatteurs, est allé se jeter dans un filet tendu entre deux arbres. Tous ses efforts sont impuissans à rompre le treillis de corde. Roulé sur lui-même, il se débat en vain, et sa tête, seule libre, se redresse avec un effort plein d'une douloureuse angoisse. L'autre vase représente ce captif et ceux de ses frères qui ont subi le même sort. Ils sont là quatre, dont un seul, retenu par un lien, semble protester encore par le mouvement de sa tête, relevée pour mieux lancer le beuglement d'appel et de plainte qui ne l'empêchera pas d'obéir. Les trois autres sont libres; mais, à leurs poses tranquilles, on sent que la captivité a déjà produit sur eux son effet et qu'ils sont prêts à tendre le front au joug. Entre les deux gobelets, le contraste n'est donc pas seulement dans la donnée; il est aussi dans le caractère expressif du dessin. Ici, c'est la force qui se déploie avec passion, la force violente et déchaînée; là, c'est la force au repos. Le sculpteur sait composer; c'est dans le feu de l'action qu'il a étudié ses modèles, les formes et les mouvemens qui les définissent. Malgré quelques incorrections, les taureaux sont d'une ampleur admirable et d'une vérité saisissante.

Contre sept taureaux, il n'y a, dans cet ensemble, que trois hommes; c'est que l'artiste mycénien ne se sent jamais très à l'aise quand il est aux prises avec la figure humaine. Chez l'homme, le corps est en partie caché sous le vêtement et il offre d'ailleurs des poses moins simples et moins constantes que le corps de l'animal. La représentation qu'en donne cet artiste reste donc toujours fort imparfaite. Le dessin de la tête et des membres est exact; il a de l'accent; mais le torse est trop grêle et trop fuselé; l'amincissement qu'il présente, sur nature, au-dessus des hanches, est beaucoup trop marqué. L'artiste a été frappé de ce rétrécissement du buste, qui coupe par moitié la silhouette de la figure; il a tenu à montrer qu'il en comprenait l'importance; mais, encore inexpérimenté, il n'a pas su mesurer son effet.

Là même, malgré ces défauts, on retrouve les qualités que nous avions signalées dans la représentation des animaux. Chez les chasseurs de l'un des poignards et chez ceux des vases de Vafio, chez les acteurs d'une scène de bataille qui décorait un vase d'argent dont il ne reste qu'un petit fragment, comme chez les guerriers dont l'image orne des chatons de bague en or ou des pierres gravées, on sent encore, à travers toutes les altérations de la forme, le même esprit qui se manifeste, le même réalisme intelligent, le même regard vif et curieux jeté sur la nature. Ce qui distingue l'art mycénien, c'est, comme l'a très bien dit un connaisseur délicat, M. Heuzey, « le débordement de la vie et la passion du mouvement. »

III.

Dans cet inventaire que nous avons entrepris de dresser des monumens principaux de la période préhomérique, nous avons insisté particulièrement sur ceux de Tirynthe, de Mycènes et d'Amyclées; c'est qu'ils représentent l'âge adulte de l'art mycénien, le moment où cet art dispose de tous ses moyens d'expression. La préférence que l'historien accorde ainsi à un petit nombre d'ouvrages presque tous originaires d'un étroit district de l'Hellade n'implique nullement que l'aire sur laquelle cette civilisation s'est étendue ait eu pour limites celles du Péloponnèse ou même de la Grèce continentale. Nous ne saurions dire en quel endroit s'est produit le premier éveil des esprits, chez les tribus mères des Grecs; mais nous n'oublions pas que les produits de leur industrie naissante ont été exhumés aussi bien sur la côte nord-ouest de l'Asie-Mineure que dans les îles de l'Archipel et en Europe; aussi a-t-on

proposé d'appeler *égéenne* l'industrie que nous avons nommée *mycénienne* ; on se trouverait indiquer ainsi d'un seul mot la situation et les frontières de son domaine. L'avantage est réel ; si pourtant nous nous en sommes tenu au second de ces termes, c'est qu'il était déjà consacré par l'usage, et que, de plus, il a le mérite d'évoquer le souvenir des monumens de cet art qui donnent la plus haute idée de sa puissance.

Que l'on qualifie cette civilisation d'égéenne ou de mycénienne, peu importe ; ce qui demeure établi, c'est qu'elle représente un état général du monde grec, état dont nous ne saurions dire quand il a commencé, mais qui s'est prolongé pendant plusieurs siècles. Le monde grec a eu dès lors, dans une certaine mesure, son unité, le seul genre d'unité qu'il dût jamais réaliser, l'unité de l'esprit et celle du goût. Bien avant que l'épopée homérique devînt le bien commun de tous les hommes qui en comprenaient la langue, l'industrie appliquait déjà partout, avec plus ou moins d'adresse et de succès, des procédés à peu près les mêmes ; partout elle répétait les mêmes motifs de décoration.

Les gisemens d'antiquités qui correspondent aux principaux théâtres de cette activité créatrice ne fournissent pas uniformément les mêmes objets et les mêmes types. Il est tel champ de fouilles où l'on constate l'emploi d'une technique dont il n'y a pas trace ailleurs, où l'on voit apparaître des ornemens et des figures qui manquent dans d'autres sites. Cependant, s'il y a des différences, les ressemblances sont encore plus sensibles. Dans la série chronologique que l'on est conduit à former, chaque groupe de monumens se rattache à celui qui le précède par des traits qui établissent entre les deux une liaison étroite, et tous ces groupes, ceux mêmes qui semblent les plus éloignés les uns des autres, possèdent en commun certains caractères qui les distinguent à la fois de ceux qui sont marqués au cachet de l'art oriental et de ceux où l'art classique a mis son empreinte.

La première idée des savans qui ont essayé de classer par ordre de date les monumens de cette civilisation a été de mettre en tête de leur liste ces maisons de Théra, aujourd'hui *Santorin*, qui ont été ensevelies, avec les ustensiles qu'elles renfermaient, sous une couche épaisse de cendres et de pierres ponces, au cours de la catastrophe où, sous l'action des feux souterrains, la plus grande partie de l'île, dès lors très peuplée, s'abîma dans la mer. Les Grecs, faisait-on remarquer, avaient, sur la colonisation laconienne et sur la colonisation phénicienne à Théra, des renseignemens à l'aide desquels, d'après Hérodote, ils remontaient, pour cette île, jusque vers le xve siècle avant notre ère ; en même temps, ils

n'avaient conservé aucun souvenir de ce prodigieux désastre, qui dut faire tant de victimes. N'était-il pas naturel d'en conclure que l'on avait là, dans les constructions exhumées par MM. Nomicos, Fouqué et Gorceix, les plus antiques restes du travail de l'homme qu'il y eût chance de rencontrer dans cette région?

Les fouilles ont pourtant démontré que, si l'on veut atteindre le plus ancien état de l'industrie égéenne, il faut aller le chercher ailleurs qu'à Théra, dans ce que Schliemann appelle la première et la seconde ville de Troie. L'industrie de Théra est, à certains égards, sensiblement plus avancée que celle de Troie. De part et d'autre, l'appareil des bâtimens est grossier; mais, à Troie, le crépi qui les recouvre n'est que de l'argile, une argile un peu plus fine que celle qui sert de mortier, tandis qu'à Théra nous rencontrons des enduits faits d'une chaux sur laquelle ont été tracés des ornemens en couleur. On paraît, à Troie, n'avoir pas su manier le pinceau. La poterie y est toute monochrome, ainsi que dans le plus ancien village de Tirynthe. A Théra, au contraire, auprès des vases d'un seul ton, qui sont les plus nombreux, on en a recueilli quelques-uns, exécutés en brun, en rouge ou même en bleu, que parent des figures de plantes ou d'animaux. Dès lors, le génie grec a créé le vase peint, qui sera l'une des originalités et des gloires de cet art. L'avenir n'aura plus qu'à tirer de cette invention les partis brillans et divers qu'elle comporte.

Si l'industrie de Théra est en avance sur celle de Troie, elle retarde sur celle de Mycènes et de Tirynthe. Le métal, si commun à Mycènes, est encore rare à Théra ; comme à Troie, on s'y sert presque uniquement d'outils de pierre. Il y a bien, dans les formes et dans les motifs, une certaine affinité entre la céramique de Mycènes et celle de Théra; mais celle-ci est, à tous égards, bien moins développée et moins variée. L'industrie de Théra tient donc le milieu entre celle de Troie et celle de Mycènes.

Dans plusieurs autres îles de l'archipel, en Crète, à Rhodes, à Carpathos, à Amorgos, à Oliaros, à Mélos et ailleurs encore, on a recueilli des figurines, des vases, des ustensiles et des bijoux qui portent l'empreinte du style mycénien, mais ce style y a moins de richesse et de diversité que dans les objets qui proviennent de la terre ferme d'Europe. On est ainsi amené à se demander si ce n'est pas dans ce monde insulaire que ce style est né, qu'il a pris le goût de certaines formes et ébauché ses types favoris. Ce qui fait la vraisemblance de cette hypothèse, c'est l'insistance avec laquelle il cherche des modèles dans la flore et dans la faune marine. Cette idée n'a pu venir, ce semble, qu'à des hommes qui vivaient

au bord même de la mer, les yeux fixés sur le déroulement éternel de ses vagues, sur les végétaux et les animaux qui en peuplent les profondeurs. Or, sans être très éloignée de la mer, Mycènes ne saurait passer pour une cité maritime, et il semble peu vraisemblable que les ouvriers qui y résidaient aient été les premiers à employer les motifs en question, ceux de tous par lesquels se singularise le plus l'art mycénien. On serait plutôt tenté de penser qu'ils les auraient trouvés dans une sorte de répertoire qui leur aurait été transmis par les insulaires. Sur plus d'un de ces objets, ces types offrent je ne sais quel aspect conventionnel où l'on devine le travail successif de plusieurs générations d'artisans qui se seraient appliquées l'une après l'autre à développer et à embellir le thème originaire.

Inventeurs et créateurs, les artisans de Mycènes ne le seraient donc pas autant que l'on avait pu le croire tout d'abord ; ils ne le seraient pas de leur système d'ornementation, système qui se serait constitué dans un milieu antérieur, surtout peut-être dans cette Crète à laquelle les plus vieilles traditions assignent le rôle de reine des îles. C'est de là que les élémens ainsi groupés auraient passé dans ces royaumes de la Grèce continentale que gouvernaient les grands chefs achéens et minyens. Ces chefs livraient à l'ouvrier plus de métaux précieux et de belles matières que jamais on n'en avait, jusqu'alors, possédé en Grèce ; ils réclamaient son concours pour l'erection et la décoration d'édifices plus vastes et plus somptueux que tout ce qui les avait précédés en ce genre ; par les relations qu'ils entretenaient avec l'étranger, ils lui permettaient d'exporter ses produits.

Il est vraisemblable que le beau moment de cette industrie correspond au temps où régnaient en Grèce les dynasties des Pélopides, des Æacides et des Néléides. Si l'épopée met hors rang un petit-fils de Pélops, qu'elle appelle Agamemnon, c'est que le souvenir de ce prince et de sa famille était lié à celui des heures les plus brillantes de la vie du royaume mycénien. Pausanias ne se trompait qu'à demi quand il voyait dans les dômes à encorbellement de Mycènes « les constructions souterraines d'Atrée et de ses fils, les trésors où ils gardaient leurs richesses. » S'il avait dit « les tombes où ils ont été ensevelis, » on n'aurait à faire aucune objection. C'est donc à la période représentée par les noms de ces princes qu'il convient d'attribuer ces coupoles funéraires qui sont, de tous les édifices mycéniens, ceux où l'architecte et le maçon se montrent le plus habiles. Les palais, celui de Tirynthe et celui de Mycènes, dateraient de la même époque, ainsi que certaines parties du rempart de cette dernière ville, telle que la porte aux Lions

et les murs qui l'encadrent. Il en serait de même pour ceux des vases de métal et pour celles des intailles où le dessin a le plus de franchise et de vérité. Si l'on ne craignait d'emprunter à Schliemann les formules qui lui ont valu tant de railleries, on serait presque tenté de dire que Ménélas et Hélène ont peut-être trempé leurs lèvres dans les gobelets d'Amyclées.

Quant aux murs de Tirynthe et à la portion la plus rustique des murs de l'acropole mycénienne, ils doivent être un peu plus anciens, ainsi que les tombes comprises dans le cercle de dalles. Pour rester dans la donnée traditionnelle, on peut considérer ce groupe de monumens comme contemporain de la dynastie des Perséides qui, d'après les mythographes grecs, aurait précédé celle des Pélopides. La fosse, creusée dans le roc et ensuite recouverte de terre, est antérieure à la rotonde munie d'une porte qui se rouvre à volonté, pour l'introduction d'autres corps ou pour la célébration des fêtes commémoratives; elle a un caractère plus primitif. Il en est de même pour les vases extraits de la nécropole du château ; le style en est de tout point celui que nous avons essayé de définir. Au contraire, chez ceux dont les débris ont été ramassés dans la ville basse, autour des tombes à coupole et à l'intérieur des caveaux taillés dans le tuf, on voit se montrer des motifs qui annoncent l'apparition prochaine d'un nouveau style. Ces changemens du goût n'ont pu se produire que très lentement là où, comme chez les tribus répandues autour de la mer Égée, les influences étrangères ne se sont fait sentir que dans une trop faible mesure pour qu'elles aient pu sensiblement accélérer l'évolution spontanée de la faculté plastique. L'état mycénien a eu certainement plusieurs siècles de vie intense et de prospérité féconde. Des luttes qu'il a subies et des conquêtes qu'il a faites pendant ce laps de temps, nous ne savons rien, sinon par l'épopée, qui exagère l'importance des événemens et des personnages dont elle s'empare et qui voue tous les autres à l'oubli; mais les édifices qu'il a bâtis nous laissent deviner quelles ressources il possédait, combien il était peuplé, que de bras nombreux et exercés il mettait aux ordres de ses princes pour l'exécution de leurs entreprises. Dès lors, les ouvriers maniaient avec une aisance surprenante des poids considérables. S'il y a, dans le mur de Tirynthe, des pierres dont l'énormité émerveillait Pausanias, ces mêmes ouvriers ont donné, à Mycènes, des marques plus surprenantes encore de leur vigueur et de leur adresse. Certaines pierres taillées, qu'ils ont fait entrer dans leurs constructions les plus soignées, sont plus colossales que les plus gros quartiers de roc de la plus vieille citadelle. Le linteau de la porte aux Lions a 5 mètres de long,

$2^m,50$ d'épaisseur, et, au milieu, plus de 1 mètre de haut; on en a évalué le volume à 12,5 mètres cubes qui, étant donnée la densité de la roche, pèseraient environ 30,000 kilogrammes; mais la plus grande pièce que l'architecte ait jamais employée en Grèce, c'est l'une des deux gigantesques poutres de pierre qui couvrent le passage par lequel on accède à la salle ronde du prétendu trésor d'Atrée, la poutre qui est placée dans l'intérieur de la bâtisse. Elle a près de 9 mètres de long, 5 mètres d'épaisseur et 1 mètre de hauteur. C'est 45 mètres cubes de conglomérat calcaire, qui représentent un poids approximatif de 120,000 kilogrammes. Les sujets d'Agamemnon ne connaissaient assurément ni le cric ni la poulie; ils n'usaient que de la plus élémentaire de toutes les machines, du levier. Comme en Égypte et en Assyrie, c'est à force de bras et de cordes que l'on a dû traîner ce bloc prodigieux depuis la carrière jusqu'à pied d'œuvre, pour l'élever ensuite en le faisant monter, à l'aide de rouleaux, sur un de ces plans inclinés dont la trace a été retrouvée dans certains édifices de la vallée du Nil.

Si nous en étions réduits au seul témoignage des monumens, il ne nous échapperait pas qu'il vint un moment où l'art mycénien céda la place à un autre art, celui qui est connu sous le nom d'art grec archaïque. Dans l'intérieur des enceintes cyclopéennes, on ramasse, à une faible profondeur au-dessous du sol actuel, les tessons de vases qui datent du VIIIe ou du VIIe siècle, et, sur les décombres des palais de Mycènes et de Tirynthe, on a trouvé les ruines de deux temples d'ordre dorique. Sans doute on eût été fondé à induire de cette succession des styles qu'entre l'instant où le premier avait pris fin et où le second avait commencé de dominer, il s'était passé des événemens tels que des suppressions d'états et de dynasties; mais ce n'aurait été là qu'une hypothèse. Par bonheur, il se trouve que la tradition, si flottante pour tout le premier âge du monde grec, prend presque la consistance de l'histoire pour le début même de la période suivante, qui s'ouvre par la chute des antiques royautés achéennes et par des conflits à la suite desquels une partie de la population abandonne la Grèce d'Europe pour l'Asie et pour les îles voisines. Les récits qui ont trait à ces luttes et à ces départs sont encore mêlés de fables; mais la suite des faits y est bien établie. Il n'y a pas à douter que le bouleversement et le mouvement d'émigration qui en fut la conséquence n'aient été provoqués par ce que les anciens appelaient le *retour des Héraclides*, par ce que nous nommons l'invasion dorienne.

Les Doriens étaient une tribu apparentée, par la race et par la langue, aux groupes de Pélasges, d'Ioniens et d'Achéens qui, depuis

des siècles, habitaient les plaines et les vallées méridionales de la péninsule hellénique; mais, tandis que ceux-ci s'adonnaient à la navigation, au commerce et à l'industrie, les Doriens n'avaient pas cessé d'être des montagnards; ils avaient vécu surtout parmi les forêts de l'Olympe et de l'Ossa, de l'OEta, du Pinde et du Parnasse. Ce n'étaient pas des barbares, puisque le culte d'Apollon était chez eux en honneur; mais ils avaient conservé, sous un climat plus dur que celui des plages tièdes de l'Argolide et de la Laconie, une énergie native et une humeur belliqueuse qui en faisaient des soldats redoutables. Sans prendre ces comparaisons au pied de la lettre, on peut dire que les Doriens étaient aux Grecs policés du monde mycénien à peu près ce que les Albanais d'aujourd'hui sont aux sujets du roi George; on s'explique le caractère et les suites de l'invasion dorienne par ce que l'on sait de ces invasions d'Albanais qui, plusieurs fois pendant le cours des trois derniers siècles, ont promené le fer et la flamme à travers la Grèce centrale et la Morée, y ont livré les meilleures terres à des bandes de Guègues et de Toskes, puis ont fini par y fonder ces villages où, comme à Éleusis et à Menidi, tout près d'Athènes, on parle maintenant encore la langue des Skypétars.

D'après les chronographes grecs, ce serait dans les dernières années du XIIe siècle avant notre ère que les Doriens, conduits par les petits-fils d'Héraclès, après avoir inutilement essayé de forcer les défilés de l'isthme, auraient franchi, sur des radeaux, près de Naupacte, le golfe de Corinthe et pris pied dans le Péloponnèse. Ils s'engagèrent ensuite dans l'intérieur du pays, pour marcher d'abord contre cette Argolide qui était la patrie du héros dont leurs chefs se portaient les héritiers; mais on ne sait rien ou presque rien des péripéties de la lutte que les anciens maîtres du sol soutinrent contre les envahisseurs. Dans certains endroits, les Achéens composèrent avec l'ennemi et lui cédèrent sans combat une partie des terres; c'est ce qu'on nous apprend de Phlionte; ailleurs, ils se défendirent de leur mieux. Plusieurs de leurs forteresses, celles de Tirynthe, de Mycènes et d'Argos, étaient assez fortes pour arrêter un agresseur qui n'avait pas l'habitude des sièges; ceux-ci durent souvent tourner en blocus. La persistance obstinée des Doriens finit cependant par leur assurer une situation prépondérante sur toute la côte est et sud du Péloponnèse, depuis la Mégaride jusqu'à la Messénie. Ceux des Achéens qui n'acceptèrent pas la suprématie des vainqueurs se replièrent sur la côte septentrionale, qui avait été jusqu'alors habitée par des Ioniens. Ceux-ci durent céder la place et se réfugièrent en Attique.

A la distance où nous sommes d'événemens sur lesquels ne nous

renseigne aucun témoignage contemporain, comment évaluer les effets de cette invasion, des violences et des destructions que ne manqua pas d'entraîner une poussée si forte et si longtemps prolongée? En tout cas, on ne saurait douter que toutes ces collisions et expulsions n'aient eu pour résultat un arrêt momentané ou plutôt un recul de la civilisation. Quand les Doriens parcoururent le Péloponnèse, coupant les arbres fruitiers, prenant d'assaut les citadelles ou en réduisant les défenseurs à la famine, il y eut interruption forcée des rapports directs ou indirects qu'entretenaient avec la Phrygie, la Carie et la Lycie, avec la Phénicie et l'Égypte, des villes qui se targuaient d'avoir été fondées par des héros venus des plages orientales. La suppression ou, tout au moins, le ralentissement du commerce maritime privait brusquement de modèles et de maintes matières premières une industrie qui était en train de s'élever jusqu'à l'art, qui y touchait déjà dans certains de ses produits. Loin de poursuivre ses progrès, elle dut languir partout et, sur plus d'un point, tomber très bas. C'étaient les princes achéens qui lui fournissaient, pour les transformer en armes richement ornées, en vases et en bijoux, les métaux précieux qu'ils gardaient dans les trésors de leurs citadelles; mais, dès que ces princes se sentirent menacés, il leur fallut consacrer toutes leurs ressources à repousser cet ennemi qui devenait d'année en année plus redoutable; puis, après avoir consommé leurs réserves, ils finirent par prendre le chemin de l'exil; avec eux se dispersèrent les maîtres ouvriers qui s'étaient formés à leur service.

Ce fut là pour la Grèce le commencement d'une période qui n'est pas sans analogie avec notre moyen âge. Comme lui, elle est comprise entre une série de siècles où le progrès avait été constant et une renaissance où l'industrie et les arts, après avoir paru stationnaires, reprennent leur marche ascendante. L'âge mycénien est à cette période ce que l'antiquité classique est au moyen âge chrétien. Ce qui correspondrait, pour la Grèce, à ce que nous appelons, pour l'Europe occidentale, les temps modernes, ce serait l'époque qui s'ouvre, vers le IXe siècle, par l'apparition des grands poèmes épiques et qui se continue, à bref intervalle, par le rapide et brillant développement de la plastique. Dans la Grèce des premières olympiades comme dans la France et l'Italie du XVe siècle après Jésus-Christ, des modèles de provenance étrangère ont beaucoup contribué à réveiller les esprits et à leur imprimer une secousse qui leur rendit la liberté de leurs mouvemens et l'élan de l'invention féconde; mais, les deux fois, l'activité qui reprenait son cours utilisa, pour le nouveau travail de création où elle s'engageait, certains des élémens de la civilisation antérieure.

IV.

Si l'on regarde en arrière, du point où nous sommes arrivés, on embrasse d'un seul coup d'œil l'ensemble du chemin que le génie grec a parcouru pendant les premières phases de son évolution, chemin que nous avons vu sortir de cette ombre profonde où se dérobent toutes les origines, puis blanchir et s'éclairer faiblement lorsque s'est levée l'aube de la poésie; au moment où nos yeux s'en détournent, il va se dérouler en pleine lumière, sous le jour grandissant de l'histoire. Ces phases, nous les avons définies et distinguées, d'après le caractère des monumens qui les représentent; mais, quand il s'agit d'assigner à chacune d'elles une date probable, la difficulté devient beaucoup plus grande, en l'absence de tout document écrit et de toute donnée chronologique.

Dans le vaste espace indéterminé qui se creuse en arrière de ce XIIe siècle où les chronographes grecs plaçaient à la fois la guerre de Troie et, vers la fin, l'invasion dorienne, il y a un premier point de repère, la catastrophe de Théra. En se fondant sur la seule étude des terrains, les géologues inclinent à la placer vers le XXe siècle, et, d'autre part, il est certain que les Grecs n'en avaient gardé aucune mémoire, eux qui croyaient savoir que les Phéniciens s'étaient établis dans cette île vers l'an 1500. Jetée à l'extrême sud de l'Archipel, Théra est très isolée; il est cependant difficile d'admettre que l'engloutissement d'une partie de cette île, que la fuite ou l'anéantissement de tous ses habitans n'aient pas eu de retentissement dans la Grèce insulaire. C'est bien peu de ne compter qu'un siècle pour que le silence et l'oubli se soient faits sur ce désastre, pour que tous les symptômes de l'activité des feux souterrains aient disparu, pour que l'air et la pluie aient changé en terre végétale la couche superficielle des scories, conditions qui devaient être réalisées avant que l'homme songeât à reprendre pied sur ce sol. On se trouve ainsi conduit à remonter jusqu'au XVIIe ou au XVIIIe siècle, et l'on est bien près de se rencontrer avec les géologues. D'autre part, l'industrie des villages ensevelis sous la cendre à Théra est plus avancée que celle de la seconde ville troyenne et du premier village de Tirynthe. Il n'y a donc aucune exagération à reporter jusque vers l'an 2000 la formation des premiers groupes qui se soient fixés sur les collines de la Troade et de l'Argolide pour y mener une vie sédentaire.

En présence de monumens comme ceux de Tirynthe, de My-

cènes et d'Orchomène, on se sent pris du désir d'arriver à une détermination plus précise ; mais là aussi, malgré la supériorité de la technique et les progrès de l'art, aucune inscription, et, dans la tradition, rien qui puisse servir de base à un calcul quelconque. Il faut donc chercher ailleurs, se demander s'il n'y a pas eu de relations entre le monde mycénien et quelque peuple voisin, qui aurait possédé dès lors une histoire écrite, de laquelle la critique se sente en mesure de tirer les élémens d'une chronologie approximative. De peuple qui réponde aux conditions du problème, je n'en sais qu'un, le peuple égyptien. Pour ce que les égyptologues appellent le *nouvel empire*, la suite des règnes et des faits principaux est maintenant établie de telle sorte que les plus réservés des historiens de l'Égypte croient pouvoir remonter, sans rencontrer de lacune qui fausse leurs calculs, des princes saïtes, dont la date est donnée par les annalistes grecs, aux grands conquérans de la XVIIIe et de la XIXe dynastie.

Les riverains de la mer Égée n'étaient séparés de l'Égypte que par une mer qui, dans la belle saison, est facile à traverser. Si, partant de la Crète, une barque fait voile vers le sud, elle est déjà bien près des plages basses du Delta, lorsque son pilote cesse d'apercevoir à l'horizon les cimes neigeuses des Monts Blancs et de l'Ida. Quant à Cypre, elle n'est séparée que par un détroit de cette Phénicie, qui a été très longtemps comme une province de l'empire des Pharaons. Il y avait donc bien des chances pour que des relations s'établissent entre l'Égypte et la Phénicie, d'une part, et de l'autre, la civilisation égéenne. Ceci posé, il ne reste qu'une question de fait à résoudre : avons-nous la preuve que ces relations aient existé dès les temps mycéniens?

La réponse, c'est à l'Égypte qu'il convient de la demander, à cause du caractère authentique des documens qu'elle nous a transmis; or, ceux-ci ne laissent guère place au doute. Sous Toutmès III, entre 1550 et 1500, plusieurs textes officiels s'accordent à compter, parmi les pays qui relèvent du souverain de l'Égypte, les *îles de la Grande-Verte*, les *îles qui sont au milieu de la mer*, parmi lesquelles la stèle de Toutmès mentionne nommément *Asi*, c'est-à-dire l'île de Cypre. Des formules toutes pareilles se rencontrent dans les inscriptions d'Aménophis III et d'Aménophis IV ; on les voit encore reparaître, vers 1350, sous Ramsès II. Les Grecs racontaient que Sésostris avait occupé les Cyclades.

Cette suzeraineté de l'Égypte sur les îles était-elle effective, ou n'y avait-il là que quelques marques de déférence données, sous forme de présens annuels, aux maîtres redoutés d'un empire dont

la puissance défiait alors toute comparaison? Il est difficile de le dire et peu nous importe. Ce que nous tenions à démontrer, c'est que l'Égypte des dynasties thébaines et les tribus éparses soit dans les îles, soit sur les côtes de la mer Égée, ne formaient pas deux mondes séparés.

Ces tribus inquiètes de la région égéenne se prêtaient, lorsque l'Égypte était forte, à s'incliner devant sa suprématie; mais, dès qu'elles la voyaient menacée par ses ennemis du dehors ou ébranlée par des discordes intestines, elles épiaient, elles saisissaient l'occasion de se ruer sur cette riche proie. C'est ainsi que, vers le milieu du XIVe siècle, plusieurs d'entre elles se joignirent à la ligue qui s'était formée contre Ramsès II. Les *Dardana*, les *Iliouna*, les *Masa*, les *Pédasa* et les *Léka*, c'est-à-dire les Dardaniens, les Iliens, les Mysiens, les Pédasiens et les Lyciens des auteurs classiques figurent dans la liste des auxiliaires du roi des Khétas, parmi ceux qui livrent, autour de Kadech, ces batailles que représentent les bas-reliefs des pylônes de Louqsor et de Karnak. L'antiquité signale l'humeur aventureuse des Pélasges ou Tyrsènes, « la plus vagabonde des races, » dit Hérodote; or la conformité des habitudes et la ressemblance du nom ne sont-elles pas assez frappantes pour que l'on identifie les Tyrsènes avec ces *Toursha* qui, sous Ramsès II, s'allient aux Libyens pour attaquer l'Égypte? Peut-on hésiter à reconnaître les Achéens dans les *Aquaïousha* qui, la cinquième année du règne de Méneptah Ier, cherchent à forcer la frontière occidentale de l'Égypte, mêlés à des bandes de Toursha, de Léka, de Shardana et de Sakalousha?

On croit retrouver comme un souvenir de ces incursions dans le récit qu'Ulysse fait à Eumée, au quatorzième chant de l'*Odyssée*. Le héros s'y donne comme un Crétois qui est allé, avec une troupe de forbans, entreprendre une descente en Égypte. Cinq jours ont suffi pour atteindre le rivage africain, et les neuf barques se sont cachées, dans une des bouches du fleuve, parmi les tiges des roseaux. On s'est répandu dans la plaine, on a commencé à dévaliser les maisons, et à entraîner femmes et enfans vers les navires; mais on s'est trop attardé au pillage; des renforts sont arrivés de la ville voisine, et les pirates ont été mis en fuite, laissant leur capitaine entre les mains des vainqueurs. Celui-ci a d'ailleurs obtenu la vie sauve et, pendant les sept ans qu'il a passés en Égypte, il a trouvé moyen de s'y enrichir.

Les fouilles faites en Égypte rendent aujourd'hui témoignage du commerce que n'ont pas cessé d'entretenir avec elle, à travers tous ces intermèdes de guerre et de rapine, Pélasges et Achéens. Depuis qu'ont été bien établis les caractères distinctifs des produits

de la céramique mycénienne, on a constaté, non d'abord sans quelque surprise, qu'il n'était pas rare de les rencontrer parmi les objets recueillis dans les tombes de la vallée du Nil. M. Flinders Petrie a découvert la poterie qu'il appelle égéenne dans des nécropoles contemporaines de la XVIIIe et de la XIXe dynastie. Plusieurs musées possèdent des vases achetés en Égypte, qui sont très nettement marqués au cachet du goût mycénien, ce qui suppose que les Égyptiens, vers ce temps, appréciaient, pour la beauté de sa glaçure et l'étrangeté de son ornementation, cette poterie, fort différente de celle qu'ils fabriquaient.

L'Égypte ne pouvait payer ces importations qu'en produits de son sol et de son industrie; on ne connaissait pas alors la monnaie, et le commerce était soumis au régime du troc. Il y avait donc lieu de s'attendre à trouver des marchandises égyptiennes chez le peuple qui façonnait et exportait ces vases. Cette prévision s'est réalisée. Nous avons signalé ces pâtes de verre, employées pour le costume et la parure, qui ont été utilisées, à Tirynthe, dans la décoration du palais; on sait que l'industrie du verre a eu son berceau en Égypte, où les Phéniciens en ont appris les procédés. Le verre a, dans la frise de Tirynthe, cette belle couleur bleue que les Égyptiens savaient donner à ce qu'ils appellent le *khesbet* ou lapis-lazuli artificiel. Les fouilles de Mycènes ont livré des plaques de faïence revêtues de ce même émail bleu; ces faïences ont été particulièrement à la mode sous les Ramessides. Ce sont encore, à Ialysos et à Mycènes, des scarabées avec inscriptions hiéroglyphiques; ce sont, à Mycènes, sur des lames de poignards, des scènes de chasse inspirées de modèles égyptiens; on y voit fuir les fauves et s'envoler les oiseaux aquatiques parmi des bouquets de papyrus. Le type factice du sphinx est né sur les bords du Nil; tout en le modifiant légèrement, l'ornemaniste mycénien en a fait un fréquent usage. Un de ses ouvrages les plus soignés est le décor du plafond d'Orchomène; or, avec ses bordures de rosaces et les enroulemens de ses spirales qui embrassent des fleurs de lotus, il ressemble singulièrement à des plafonds que Prisse d'Avennes a copiés dans des tombes thébaines.

C'est l'Égypte de la XVIIIe et de la XIXe dynastie qui a été en contact avec la Grèce mycénienne; quelques-uns des monumens que nous avons énumérés permettent de l'établir. Sur un scarabée recueilli à Mycènes, on a lu le nom de la reine Ti, et celui de son époux Aménophis III sur un scarabée de la nécropole d'Ialysos. Le cartouche du même roi s'est encore rencontré à Mycènes sur le fragment d'un vase en faïence égyptienne, et l'on croit aussi le retrouver sur deux plaques de terre émaillée. Il n'est

pas démontré, pourrait-on dire, que les tombeaux d'où ces objets ont été tirés soient contemporains de Ti et d'Aménophis. Des scarabées marqués à ces noms peuvent avoir été portés à l'étranger, par le commerce, bien après le règne d'Aménophis, et, d'autre part, dans les ateliers où l'on travaillait pour l'exportation, on ne se faisait aucun scrupule de graver, sur ces pièces, les cartouches de Pharaons illustres, morts depuis des siècles. Il n'est pas impossible que ces scarabées et ces vases aient été ainsi antidatés par un caprice de l'ouvrier ; mais cette hypothèse ne perd-elle pas beaucoup de sa vraisemblance, quand on constate que, jusqu'ici, on n'a pas trouvé, à Ialysos et à Mycènes, d'autres cartouches royaux que ceux des princes et princesses de la XVIIIe dynastie ? Si l'on était en présence de légendes de fantaisie, celles-ci n'offriraient-elles pas une bien autre variété?

C'est vers 1450 que l'on place l'avènement d'Aménophis III, qui a régné quarante ans. Les tombes et les maisons où ont été ramassés ces articles égyptiens ne peuvent pas être antérieures au milieu du XVe siècle, et il est bien peu probable qu'elles soient plus récentes. On ne risque donc guère de se tromper en affirmant que la civilisation mycénienne battait son plein vers le milieu de ce siècle ; mais ces scarabées et ces tessons de faïence proviennent de monumens qui paraissent moins anciens que les tombes du cimetière royal de l'acropole, et l'on a donc à s'enfoncer plus loin dans ce passé, jusqu'aux environs peut-être de l'an 1600, pour atteindre le temps où se sont soudées au roc les premières assises de la formidable enceinte.

Si c'est vraiment vers l'an 1100 que les Doriens ont envahi le Péloponnèse, la civilisation mycénienne aurait eu, en Grèce même, de quatre à cinq siècles de durée, et ce serait vers le XVe et le XIVe siècle qu'elle aurait atteint son apogée, plutôt peut-être que dans l'âge qui précède de très près la chute des royautés achéennes. Ceux qui ont étudié sur le terrain les restes des édifices de Tirynthe et de Mycènes ont cru s'apercevoir que, là où il y avait trace de réparations et de réfections successives, les dernières trahissaient presque toujours une certaine négligence ; le travail s'y montrait plus grossier. Avant même d'être ébranlée par les attaques des tribus du nord, cette Grèce primitive allait déjà s'affaiblissant. Son art avait épuisé tous les partis qu'il pouvait tirer d'un répertoire de motifs assez limité ; il avait vieilli ; il tournait à la convention et à la manière.

S'il y a eu certainement, au cours de cette période, des relations directes entre la Grèce et l'Égypte, on ne saurait supposer que Pélasges et Achéens aient été chercher eux-mêmes sur les

rives du Nil tout l'ivoire, toutes les verroteries et toutes les faïences que renferment les tombes. C'est à cette époque que les Phéniciens, vassaux de l'Égypte et ses courtiers privilégiés, ont commencé de s'établir à Cypre, à Rhodes et à Théra, puis à visiter les autres îles et tous les rivages de la mer Égée, offrant aux indigènes, en échange des produits de leur pays, les matières brutes ou les objets ouvrés qu'ils tiraient de l'Égypte et de l'Asie antérieure ou qu'ils avaient eux-mêmes fabriqués. Parmi les objets de physionomie exotique qui ont été trouvés à Mycènes, il y en a qui n'ont pas le caractère égyptien, qui sembleraient plutôt se rattacher à des types créés ou tout au moins popularisés par l'industrie phénicienne. Tels sont ces petits simulacres en or où l'on reconnaît Astarté autour de laquelle voltigent ses colombes et ceux qui figurent le temple même de la déesse.

On s'est demandé si, parmi les influences que Mycènes a subies, il ne fallait pas compter aussi celle des Hétéens ou Syro-Cappadociens. Sans doute, entre ceux-ci et les tribus qui habitaient les rivages asiatiques de la mer Égée, il a pu y avoir plus d'un point de contact; mais l'art mycénien, avec son sentiment très intense de la vie, est très supérieur à celui de la Haute-Syrie et de la Cappadoce, qui reste toujours pauvre d'invention et très conventionnel. On a cherché du côté de la Phrygie ; les lions affrontés et séparés par une colonne ou par un vase se retrouvent sur la façade de plusieurs des tombes voisines de *Seïd-el-Ghazi*; le pur ornement offre aussi, de part et d'autre, certaines analogies ; mais ce qui indique que les deux séries de monumens ne sont pas contemporaines, c'est qu'il y a des inscriptions sur celles des tombes de la nécropole phrygienne qui ont l'aspect le plus archaïque ; l'alphabet y offre des formes de lettres déjà plus éloignées du prototype phénicien que dans certaines variétés de l'alphabet grec. C'est que les règnes des princes dont les noms se lisent au front de ces sépultures se placent entre le IXe et le VIIe siècle. Dans le cas où l'on n'expliquerait pas cette concordance des thèmes du décor par l'imitation d'un modèle commun, emprunté aux arts de l'Orient, il faut regarder ce style phrygien comme une prolongation et, qu'on nous passe l'expression, comme une queue de l'art mycénien.

Si Mycènes a tiré quelque chose de la Phrygie, ce n'est pas de cette Phrygie du Sangarios, qui est presque moderne, c'est d'un royaume phrygien très antérieur, dont le souvenir ne s'est conservé que dans le mythe, de celui qui paraît avoir eu son centre dans la basse vallée de l'Hermos, au pied du mont Sipyle ; là aurait régné Tantale, le père de Pélops, et, sur le versant méridional de la mon-

tagne, il existe encore une vieille nécropole où, du temps de Pausanias, on montrait le tombeau de Tantale. On y voit les restes d'une quarantaine de tumulus, des cônes en maçonnerie à base cylindrique; ils renferment une chambre qui offre l'apparence d'une voûte en forme de dôme. C'est, en plus petit, le type des tombes à coupole de Mycènes. Ce type du tumulus semble avoir dû naître plutôt dans un pays de plaine que là où, comme en Anatolie, la roche à fleur de terre se prête à recevoir le dépôt des corps pour lesquels la piété des survivans cherche un sûr abri. Si, comme toute l'antiquité l'affirme, les Phrygiens sont originaires de la Thrace, ils auraient apporté avec eux, en Asie-Mineure, ce mode de sépulture, et ils y seraient restés fidèles, quand une dynastie phrygienne alla s'établir dans la Grèce d'Europe; là le type se serait développé, aux mains d'ouvriers plus habiles, et de Mycènes il se serait répandu dans toute l'Hellade. La conjecture est spécieuse; elle explique l'apparition dans le Péloponnèse d'un mode de sépulture dont le principe n'a guère pu être suggéré aux habitans de ce pays par la nature du terrain.

Une autre hypothèse qui a fait quelque bruit, c'est ce que l'on appelle l'hypothèse carienne; elle met au compte des Cariens la construction des acropoles de l'Argolide, ainsi que la création du style auquel nous avons donné le nom de mycénien. Les anciens, dit-on, connaissaient les Cariens comme un peuple de soldats et de marins qui, avec les Lélèges, que la tradition leur associe toujours, auraient occupé la plupart des îles et plus d'un point du littoral de la péninsule hellénique. Selon Hérodote, il n'y avait pas de peuple, au temps de Minos, qui les égalât en importance et en réputation. N'est-on pas autorisé, par là même, à les présenter comme les inventeurs de ce style dont les motifs les plus originaux sont empruntés au monde de la mer? Sans doute, dans ce que nous savons de leurs habitudes, il n'y a rien qui répugne à cette supposition; mais les Minyens et les Pélasges, les Ioniens et les Achéens n'ont-ils pas, comme les Cariens, vécu sur les rives des golfes et des détroits? Ont-ils moins navigué? Quand les Cariens, refoulés vers l'Orient par la pression de ces tribus, se furent concentrés dans le pays auquel ils donnèrent leur nom, ils n'y eurent ni une architecture ni une sculpture qui leur appartînt en propre. Ainsi ce peuple, lorsqu'il était comme de passage sur la côte d'Europe, y aurait créé un art incomplet sans doute et inégal, mais sincère et puissant; lorsque ensuite il se serait fixé dans une riche contrée où tout favorisait l'essor de son génie, il aurait été atteint d'une irrémédiable stérilité! Ne serait-ce pas là un bien étrange et bien inexplicable phénomène?

Ce que l'on entrevoit, c'est que les Cariens ont fait partie du mobile essaim de ces peuplades, plus ou moins parentes les unes des autres, qui, pendant plusieurs siècles, emportées dans une sorte de tourbillon, évoluèrent autour de la mer Égée, tantôt se heurtant entre elles, tantôt se réunissant par groupes pour fondre de concert sur la Troade, la Syrie ou l'Égypte. Par la guerre et par le commerce, ces tribus se touchaient et se mêlaient assez étroitement pour que leur industrie usât à peu près partout des mêmes procédés et du même système de décor. On n'a aucune raison sérieuse de croire que les Cariens aient pris une part prépondérante à l'invention de ces procédés et à l'élaboration de ces formes ; mais il est très probable que, parmi les objets qui nous sont parvenus, marqués au sceau du goût de cette période, il y en a qui proviennent d'établissemens cariens. On a signalé en Carie des enceintes fortifiées et des tombes à coupole que nous avons décrites ailleurs (1). Ces constructions ne paraissent pas remonter à une très haute antiquité ; mais, dans l'appareil des murs et dans les dispositions de la tombe comme dans l'ornementation des plaques d'argile et des vases qui y ont été recueillis, on devine l'influence persistante et comme la survivance du style mycénien.

Si les Cariens et les Phrygiens sont ainsi restés, en matière d'art, au point où les avait laissés la dissociation des élémens ethniques avec lesquels ils étaient confondus avant que se formât le corps de la nation grecque, ce n'est pas une raison pour qu'on leur attribue un rôle d'initiative qui ne serait guère en rapport avec la médiocrité de leur génie, tel qu'il s'est manifesté dans la partie de leur existence qui appartient à l'histoire. Quant aux tribus dans les rangs de qui les Hellènes cherchaient ces héros dont les aventures enchantaient leur imagination, quant aux Éoliens, aux Achéens et aux Ioniens, ils ont, avec l'adjonction des Doriens, les tard-venus, fait preuve, dans leur développement ultérieur, d'un trop beau génie pour que l'on ne se sente pas en droit de mettre à leur compte la meilleure part du travail accompli pendant la période primitive. Ce génie a sans doute été aidé, dans ses premiers efforts, par les modèles que lui envoyaient l'Égypte et la Phénicie ; mais, si ces suggestions ont facilité ses progrès, c'est bien de son propre fonds qu'il a tiré un art qui, malgré l'apparente étrangeté de ses formes et le caractère un peu barbare du luxe qu'il déploie, peut être considéré comme le premier chapitre ou plutôt comme la préface de l'art grec classique.

Cet art offre, suivant qu'on l'étudie dans la céramique ou dans

(1) Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. v, liv. viii, ch. iii.

l'orfèvrerie, deux aspects assez différens. Avec leurs images de plantes et d'animaux marins, les vases représentent plus particulièrement l'art populaire, celui qui, après avoir épuisé la série des combinaisons du décor géométrique, s'amuse à copier naïvement la nature locale. Vrais produits industriels, ces vases paraissent avoir fourni la matière d'un actif commerce; on les trouve dans toute la Grèce européenne, en Asie-Mineure et en Égypte. On s'est demandé si tous les vases mycéniens, aujourd'hui connus, ne proviendraient pas des ateliers de l'Argolide; on ne saisit pas, entre ces vases, les différences marquées qui permettent d'affirmer l'existence de plusieurs fabriques, dont chacune a ses procédés et ses motifs préférés. La raison est spécieuse, et il y a des chances pour que la plupart de ces poteries aient été façonnées par les artisans de la ville qui paraît avoir été le plus important des centres de cette civilisation; mais nous avons dit pourquoi il nous semble que le style qui caractérise cette céramique avait dû prendre naissance dans les îles plutôt qu'à Mycènes, et quelle difficulté y a-t-il d'ailleurs à admettre que des potiers formés en Argolide aient été s'établir ensuite à Sparte, à Athènes ou à Iolcos? Plus tard, sans doute, on a vu Corinthe, puis Athènes, fournir, à elles seules, presque tous les vases peints qui se débitaient sur les marchés de la Grèce propre, du Bosphore cimmérien et de l'Étrurie; mais est-il vraisemblable que, dans ces temps reculés, la capitale des Atrides ait été assez bien outillée et que les courans commerciaux aient été assez bien établis pour qu'une cité unique soit ainsi devenue comme une sorte d'usine centrale, investie d'un véritable monopole? Nous posons la question sans la résoudre: seule l'analyse microscopique de l'argile, telle que M. Fouqué l'a pratiquée pour les vases de Santorin, trancherait le débat.

A côté de cet art spontané, qui produit par milliers des ouvrages destinés à la consommation courante, il y a ce que l'on peut appeler l'art royal, celui que nous connaissons par les grandes pièces d'orfèvrerie. C'est là que se fait le plus sentir l'influence des modèles orientaux; mais, là même, bien que plus d'un motif paraisse d'origine exotique, la facture a des défauts et surtout des qualités qui donnent à penser que ces objets rares et de haute valeur ont été, eux aussi, exécutés sur place, par des artistes indigènes. Parmi toutes ces sculptures sur métal qui, du trésor des Perséides et des Atrides, ont passé dans les vitrines du musée central d'Athènes, il en est plusieurs devant lesquelles, à première vue, on ne peut s'empêcher d'évoquer le souvenir de l'Égypte et de la Phénicie; mais, quand on y regarde de près, on reste convaincu que ce

n'est pas un ouvrier égyptien ou phénicien qui a ciselé ces figures d'un mouvement si hardi et d'un réalisme si franc. Le nombre est bien petit des pièces que l'on peut, en toute assurance, désigner comme des articles d'importation, et elles sont de minime importance en comparaison de celles où l'artiste mycénien, j'allais dire l'artiste grec, a mis sa marque.

V.

Arrivé au terme de cette étude, nous nous demandons si nous aurons réussi, sans le secours de ces images qui auraient été plus éloquentes que toutes nos descriptions, à faire partager au lecteur l'impression que nous avons éprouvée quand nous avons jadis entrepris de comprendre et d'apprécier les découvertes de Schliemann, impression qui est devenue bien plus forte encore lorsqu'il nous a été donné de visiter avec lui les divers théâtres de ses fouilles, puis de manier et de contempler longuement son butin, tous ces objets qui nous avaient paru si singuliers que nous étions presque tenté de douter qu'ils existassent, alors même que nous en avions les photographies sous les yeux. Là, occupé à suivre, avec M. Doerpfeld, sur le roc de Tirynthe et sur celui de Mycènes, la trace partout encore visible des dispositions qu'il a relevées avec tant de soin, et, quelques jours après, penché curieusement sur les tranchées de Troie, je sentais tous ces noms des vieilles cités et des héros qui passaient pour les avoir bâties ou détruites prendre pour moi un sens et comme une solidité que rien ne m'avait préparé jusqu'alors à leur prêter. Il me semblait que je reconquérais sur l'oubli, au nom de cette Grèce que l'on a beaucoup trop rajeunie, huit siècles, dix siècles peut-être, pendant lesquels son enfance préludait déjà, par un lent et laborieux apprentissage, aux œuvres qui devaient illustrer sa jeunesse et sa maturité, huit ou dix siècles qui ont presque leur histoire, puisque, s'ils ne nous ont pas laissé de documens écrits qui nous en racontent les événemens, ils nous ont transmis les monumens d'un art qui est déjà assez avancé pour que l'on y devine comment l'âme des fils de cette race d'élite était affectée dès lors par le spectacle de la nature et quelle idée elle se faisait de la beauté.

A recueillir ainsi les témoignages que rendent, dès qu'on sait les interroger, tous ces objets où la main de l'homme a apposé l'empreinte d'une pensée et d'une volonté, mon oreille se faisait plus fine; dans les récits du chanteur épique et dans le mur-

mure confus de tous ces contes par lesquels les tribus et les cités grecques se sont expliqué le mystère de leurs origines, je croyais distinguer, au timbre du son, maints échos fidèles des bruits de ce très lointain passé. Surpris d'avoir à reconnaître que les trouvailles récentes confirmaient, à bien des égards, les données qui avaient paru, jusqu'à présent, les plus suspectes, j'en venais à me demander si, lorsqu'ils acceptaient et répétaient les traditions qui avaient cours au sujet du premier âge de la Grèce, un Hérodote, un Diodore, un Pausanias, n'étaient pas moins éloignés de la vérité que ne le furent les historiens sceptiques qui ne voyaient partout là que des fables, qui trouvaient dans l'*Iliade* des mythes solaires, et qui auraient souri de pitié si on leur avait dit qu'il convenait peut-être de chercher, dans les mythes d'Io, de Danaos et de Cécrops, la trace de très anciennes relations établies entre le Péloponnèse et le grand empire de la vallée du Nil.

On a dit qu'un peu de science écarte de la foi aux vérités de la religion révélée, et que beaucoup de science y ramène. Je ne sais si la maxime est aussi vraie qu'affectent de le croire les prédicateurs, qui aiment à la citer; mais ce que l'on peut affirmer avec pleine assurance, c'est que les plus récens progrès de la recherche scientifique ont eu pour résultat de nous rendre moins incrédules à l'endroit de l'histoire traditionnelle, telle que nous l'ont léguée les Grecs et les Romains; ils nous ont appris à ne pas écarter tout d'abord, par une fin de non-recevoir absolue, toutes les données qui nous causent quelque étonnement. La critique, sans doute, conserve ses droits; c'est à elle de fixer, par une patiente analyse, la date des différens élémens que contiennent les traditions qu'elle étudie et d'éliminer ceux qu'y ont introduits l'esprit inventif des poètes de l'âge classique et les combinaisons auxquelles se plaisaient les arrangeurs et commentateurs alexandrins. Quand elle a terminé, de son mieux, cette opération délicate, ce qui reste dans son creuset, c'est la partie vraiment ancienne de ces récits, celle qui représente les souvenirs que l'âme grecque avait gardés des jours de son enfance et de son adolescence. Ramenés ainsi à leur forme la plus simple, ces souvenirs renferment, on commence aujourd'hui à le comprendre, des dessous, qui ont été méconnus jusqu'à présent, de vivante réalité.

GEORGE PERROT.

tions, à leurs intrigues, à leurs discussions byzantines, en leur mettant à tous le marché à la main. Que, fort de sa conviction, de sa bonne conscience et de l'assentiment général du pays, il se décide enfin à brusquer les résistances déloyales et à mettre ses ennemis au pied du mur. Il réussira, nul ne doit en douter encore; du moins, s'il échoue, il aura tout fait pour sauver la France, et ce n'est pas à lui qu'on pourra reprocher de l'avoir laissée périr entre ses mains.

En ce cas, l'avenir du pays ne serait que trop facile à prévoir. Que les radicaux et les royalistes fassent trêve un instant à leurs ambitions, à leurs vanités ou à leurs rancunes, et qu'ils prennent la peine de songer aux déplorables conséquences qu'entraînerait la chute du gouvernement actuel. Qu'ils ne s'y trompent pas en effet : la France ne prend qu'un médiocre intérêt à leurs querelles. Elle en sera promptement fatiguée, s'ils ne s'en lassent pas eux-mêmes, et elle demandera bientôt qu'on l'en délivre à tout prix. Si la médiation pacifique et libérale que M. Thiers a entreprise sous le nom de la république conservatrice n'est pas acceptée de bonne grâce par les partis auxquels elle vient s'offrir, ils en subiront fatalement une autre qui leur fera regretter amèrement de l'avoir refusée. Si la république conservatrice et libérale ne réussit pas à pacifier les factions, ce sera un sabre qui s'en chargera.

Qu'on nous accuse, si l'on veut, d'être des prophètes de malheur! Il nous en coûte assurément d'arrêter nos yeux sur d'aussi tristes prévisions et de faire entendre à notre pays des vérités aussi cruelles dans un moment où il a tant besoin d'encouragement et de confiance. Du temps où la France était redoutée et enviée des nations voisines, où elle s'endormait dans une sécurité mensongère à l'ombre du despotisme impérial, elle n'écoutait pas volontiers les avertissemens des esprits moroses qui persistaient à se préoccuper du lendemain. Il est à craindre qu'elle n'accueille pas mieux ceux qui essaient aujourd'hui de l'avertir. Dans ce temps-là, c'était un devoir facile, puisque tout semblait sourire à notre fortune. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Ce n'est plus, hélas! une nation trop heureuse et un peu aveuglée par le succès qu'il faut ramener à une plus juste appréciation d'elle-même; c'est une nation malheureuse et humiliée que nous devons réprimander sous les yeux de l'Europe, qui s'étonne de ses fautes, et sous les yeux mêmes de l'ennemi, qui s'en amuse. Il faut cependant que cette nation soit avertie, il faut que les honnêtes gens aient le courage de lui tenir un langage impartial et sévère.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

LA

RELIGION DES PHÉNICIENS

I. *Vergelijkende Geschiedenis der Oude Godsdiensten.* — IIde stuk, IIde gedeelte : *De Godsdienst van Fenicie en Israel* (*Histoire comparée des religions antiques, — la Religion de la Phénicie et d'Israël*), par C. P. Tiele, professeur de théologie à Leide, 1872.

M. Tiele, naguère pasteur de la communauté remontrante à Rotterdam (1), aujourd'hui professeur de théologie à Leide, continue l'étude comparée des religions antiques, à laquelle il a voué sa vie scientifique. Tous ceux qui suivent de près les recherches de cet ordre s'applaudiront des facilités nouvelles que procure à ce savant encore jeune et admirablement doué pour sa tâche le poste nou-

(1) Les remontrans ou arminiens forment en Hollande un groupe de communautés réformées qui se séparèrent au XVIIe siècle de l'église réformée nationale pour ne pas se soumettre à l'orthodoxie calviniste, sanctionnée par le synode de Dordrecht. Depuis longtemps, entre eux et leurs anciens adversaires, les rapports les plus pacifiques ont succédé à l'antagonisme antérieur, mais la séparation extérieure existe toujours. Les remontrans avaient à Amsterdam un séminaire et un professeur spécial de théologie; les étudians devaient, outre ses cours, suivre ceux d'autres professeurs attachés à l'athénée de cette ville. Depuis l'an dernier, il a été décidé par l'assemblée représentative des communautés remontrantes que, dans l'intérêt des études scientifiques, ce séminaire serait transféré à Leide, et l'université de cette ville s'est prêtée avec empressement à cette adjonction, qui ne peut que profiter à toutes les tendances. M. Tiele a mérité l'honneur d'être désigné pour occuper le premier la chaire de professeur remontrant à Leide, et, comme il l'a insinué finement dans son discours d'inauguration, il y a quelque chose d'instructif et d'encourageant pour les amis du progrès dans le fait qu'un fils d'Arminius siége désormais à côté des successeurs de Gomar. Il est vrai qu'Arminius et Gomar auraient l'un et l'autre besoin d'y regarder à deux fois avant de reconnaître nettement leur postérité respective.

veau qui lui est confié. L'histoire comparée des religions est aujourd'hui la première et la plus féconde des sciences religieuses. C'est elle aussi qui répond le mieux à notre besoin moderne d'universelle compréhension et de tolérance. Impartiale par son principe, elle ne justifie aucun de ces jugemens absolus que les anciens dogmatismes prononçaient si lourdement à la fois et si légèrement, quand ils mettaient d'un côté toute la lumière et de l'autre toutes les ténèbres. Comme toute histoire, elle se meut nécessairement sur le terrain du relatif; mais pour l'œil du philosophe, c'est le relatif qui révèle l'absolu, c'est la série des faits contingens qui permet de discerner la loi souveraine qui les régit.

Parmi les résultats vérifiés de cette science contemporaine, il faut assigner une des premières places à l'importance particulière du groupe des religions sémitiques. C'est dans le sein de ce groupe que se trouve le secret des origines du monothéisme, je veux dire du monothéisme à l'état de croyance populaire, — car il est bien démontré que ce n'est pas la réflexion philosophique qui l'a jamais engendré sous cette forme. Une fois constitué dans la foi des populations, il a emprunté à la philosophie des définitions plus rigoureuses, des argumens plus rationnels; mais s'il est quelque chose d'indubitable pour tous ceux qui se sont adonnés à ce genre de recherches, c'est que les religions ne proviennent pas des écoles : elles ont pour origine des sentimens, des aperçus intuitifs, et non pas des déductions méthodiques. Le fait que le sémitisme est l'ancêtre commun des trois grandes religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islamisme, se détache avec une telle vigueur de l'énorme masse ambiante que de bonne heure on a pu poser en principe un rapport de dérivation naturelle, difficile peut-être à préciser, mais d'une incontestable évidence. Peut-être même, sur la foi de cette évidence, a-t-on présenté quelquefois ce rapport sous une forme trop absolue. Dire simplement que le monothéisme est le fruit spontané du génie sémitique, c'est avoir l'air de passer sous silence une foule de phénomènes d'apparence contraire, et que n'ont pas manqué de relever tous ceux dont une pareille thèse contrariait les opinions préconçues. Par exemple, ils pouvaient objecter que le monothéisme ne fut admis que par une faible minorité des vieux Sémites, que longtemps même il s'est borné à la reconnaissance d'un dieu qu'il fallait adorer à l'exclusion des autres, dont ni l'existence ni le pouvoir n'étaient niés pour cela, — monolâtrie plutôt que monothéisme, — que, même au sein du peuple le mieux disposé à l'adopter, il ne s'établit qu'après des luttes prolongées, parfois sanglantes, pendant lesquelles il faillit souvent sombrer pour toujours. Tout cela doit être reconnu; seulement il ne faut pas ou-

blier qu'on peut diriger le même genre d'objection contre toutes les caractéristiques auxquelles peuvent donner lieu les nationalités ou les races. Quand on dit que les anciens Grecs furent un peuple philosophe et l'Italie du XVIe siècle une nation d'artistes, méconnaît-on en parlant ainsi l'innombrable quantité de Grecs qui vécurent complétement étrangers à la philosophie, et d'Italiens qui n'eurent absolument rien de l'artiste, ni dans leurs goûts ni dans leurs idées? Nullement; mais, par comparaison avec d'autres peuples et d'autres races, on constate que la philosophie dans la Grèce antique, l'art dans l'Italie de la renaissance, trouvèrent des représentans et des sympathies à un degré inconnu partout ailleurs pendant la même période. Si Socrate meurt à Athènes martyr de la philosophie, cela n'empêche pas qu'Athènes était alors la seule ville du monde où un Socrate pouvait vivre, enseigner, être ce qu'il a été, et les hostilités qu'il souleva furent en raison directe de l'influence qu'il exerça et ne put exercer que là.

Ce qui résulte des faits de l'histoire, c'est que, sans abandonner l'idée générale d'un rapport étroit entre le sémitisme et le monothéisme populaire, il importe d'étudier de près les formes concrètes des religions sémitiques pour se faire une idée exacte de leur relation réelle avec le monothéisme qui en est sorti. Les généralités séduisent en histoire, mais souvent elles égarent quand elles ne sont pas soutenues immédiatement par des réalités faciles à vérifier. C'est un des chapitres les moins connus de cette division intéressante de l'histoire des religions que nous allons tâcher d'exposer en profitant des laborieuses recherches de M. Tiele. Il s'agit d'un peuple très proche voisin de l'ancien Israël, parlant presque la même langue, et dont l'histoire religieuse s'est mêlée plus d'une fois à l'histoire des Juifs. Depuis que Movers a porté le premier la lumière sur les mœurs et la religion des Phéniciens, on a fait plus d'une découverte sur ce champ de culture ardue, et surtout on a pu mieux saisir que le savant allemand ne pouvait le faire les analogies que cette religion spéciale présente avec ses voisines. Plus d'un problème reste encore privé de solution; mais on est sur la bonne voie, et il n'est pas probable que désormais rien d'essentiel soit à changer dans les résultats que l'on peut dès maintenant présenter comme solides.

I.

Tout le monde a entendu parler des Phéniciens, de Tyr et de Sidon, tout le monde sait en gros que les Phéniciens furent de hardis navigateurs et d'habiles commerçans; mais on n'apprécie pas tou-

jours assez le grand rôle qu'ils jouent dans l'histoire de la civilisation primitive. Ce sont eux qui ont appris la lecture et l'écriture à notre Occident; l'usage de la monnaie comme moyen d'échange paraît devoir leur être attribué; c'est par eux que la vieille civilisation mésopotamienne déposa tout le long des côtes de l'Europe les germes vivans dont s'empara plus tard le génie ardent des populations helléniques. L'Archipel, la Grèce, l'Italie, la Sicile, l'Afrique du nord, l'Espagne, la Gaule méridionale et occidentale, la Grande-Bretagne, probablement même les côtes de la Mer du Nord, virent leurs audacieux marins exploiter seuls pendant des siècles leurs richesses naturelles. Une bonne partie de la mythologie grecque ne s'explique bien que par la religion phénicienne, par exemple les myth s d'Hercule, de Vénus et même plusieurs de ceux dont Zeus ou Jupiter est le héros. Si les Phéniciens restent en arrière de l'Égypte comme architectes et artistes, ils ont bien plus agi sur le monde que le peuple, refermé sur lui-même, de la vallée du Nil, et de combien s'en est-il fallu que la fortune de Rome fût éclipsée par celle de Carthage?

La Phénicie n'était guère autre chose qu'un littoral montant doucement vers les sommités du Liban, borné au nord par la Syrie et longeant le territoire proprement dit de la Palestine. De nombreux cours d'eau, descendant des montagnes, sillonnent cette bande de terre, tels que le Léontès, le Tamyras, l'Adonis, qui chaque année en automne se teignait d'une teinte rougeâtre, le Kadisha ou rivière sainte, etc. La région était fertile, très peuplée, pleine de grâces et d'attraits, *plena gratiarum et venustatis*, dit Ammien Marcellin. Parmi les villes remarquables qui avaient grandi sur ces plages fortunées, l'antiquité connaissait Arwad (en grec Orthosia), Tripolis, Byblos ou Gebal, Beryte (aujourd'hui Beirouth), Sarepta, Tyr et Sidon, ces deux dernières en possession d'une grande prépondérance. Sidon fut longtemps la métropole. Dans la Bible, les Sidoniens signifient souvent les Phéniciens en général. Eux-mêmes se disaient habitans de Canaan. On a émis bien des conjectures sur le sens du nom de Phénicien, qui nous est venu des Grecs. Celle qui se recommande par sa plus grande vraisemblance rattache ce nom aux forêts de palmiers qui descendaient jusqu'à la mer et frappaient en premier lieu les regards des navigateurs. C'est le palmier qu'on remarque le plus souvent sur les monnaies de Sidon et de Tyr; on le voit encore sur les monnaies carthaginoises, mais le plus souvent associé au cheval, cette autre beauté de la côte africaine. Sidon semble avoir attiré la première grande immigration par l'abondance du poisson près de son rivage, et le sens de son nom confirmerait cette conjecture. La pêche forma

des marins, et ces marins ne tardèrent pas à s'élancer vers les terres lointaines. Le commerce éveilla l'esprit d'industrie; la Phénicie devint un pays de verriers, de constructeurs, de préparateurs de parfums, de tisserands, et la pourpre syrienne fut dans l'antiquité la pourpre par excellence.

Les colonies phéniciennes furent longtemps pour la civilisation primitive ce que sont aujourd'hui pour nous les établissemens européens de l'extrême Orient. La plus lointaine, celle qui frappa le plus les imaginations, fut celle de Tarsis, au sud de l'Espagne, près de l'endroit où une mer sans limites s'ouvrait aux regards des navigateurs épouvantés. Cette exploitation d'un pays riche entre tous avait été précédée par de nombreuses entreprises du même genre. Chypre, Rhodes, Cythère, le Péloponèse, Malte, la Sardaigne et la Corse avaient reçu des essaims de Phéniciens colonisateurs ou trafiquans. La conquête proprement dite ne fut jamais leur ambition. Le jour vint, probablement vers le temps du roi d'Israël Salomon, où leurs regards se tournèrent vers les Indes, soit qu'ils y aient abordé directement par la Mer-Rouge et le Golfe-Persique, soit qu'ils en aient cherché les productions sur les côtes de l'Arabie-Heureuse. C'est là le pays d'Ophir dont il est parlé dans les livres hébreux. Toutefois il ne paraît pas que leurs expéditions de ce côté aient eu longtemps de l'importance. La grande route du commerce s'établit de préférence par terre au moyen des caravanes. On traversait le nord de la Palestine, la Syrie, la région de Damas, on s'enfonçait dans le désert de Syrie, on se reposait dans l'oasis de Palmyre; après cela, c'était encore le désert, puis les fertiles vallées de l'Euphrate et du Tigre. C'est de là qu'on se dirigeait vers les Indes soit en longeant la mer, soit en la traversant.

Sidon, comme nous l'avons dit, fut la première métropole. Aussi, personnifiée dans un patriarche éponyme, passe-t-elle dans la Genèse pour le premier-né de Canaan. Le territoire de Tyr faisait partie du domaine sidonien. C'est en suite d'une émigration de réfugiés sidoniens que la nouvelle Tyr, c'est-à-dire l'île qui faisait face à la vieille ville de ce nom, acquit une importance qui lui valut au bout d'un certain temps une véritable suprématie. Plus tard, Sidon se releva, et depuis la prise de Tyr par Nébucadnetzar (VIIe siècle avant Jésus-Christ) elle redevint la première ville commerçante et politique du pays. Elle fut brûlée par ses propres habitans, révoltés contre l'empire perse et vaincus par les troupes d'Artaxerce. Rebâtie, elle se joignit à Alexandre par haine contre ses dominateurs. Le développement de nombreuses rivales en Égypte, en Grèce, en Italie, ne lui permit plus toutefois de reconquérir son ancienne prospérité. Au temps de Pomponius Mela

(Ier siècle), elle était *adhuc opulenta*. De 1110 à 1187, bien déchue, elle fit partie du royaume chrétien de Jérusalem. Le retour des musulmans fut suivi de destructions partielles, qui ne laissèrent debout que de faibles restes encore protégés par saint Louis, achetés par les templiers, mal défendus par eux contre l'invasion mongole du XIIIe siècle. Depuis lors, Szaïda, nom actuel de Sidon, n'est plus qu'une petite ville de 5,000 à 6,000 âmes, mais toujours admirablement située au milieu des jardins en vue des cimes neigeuses du Liban. On voit encore des vestiges énormes des anciennes jetées. C'est Beirouth qui représente aujourd'hui le port de commerce de ces parages.

Tyr, plus célèbre encore que sa métropole, se composait, comme nous venons de le dire, de deux parties bien distinctes. La ville continentale s'étendait sur une plage en pente douce, très arrosée et très fertile. Une rivière, le Kasimieh, trois sources réputées pour la fraîcheur et la pureté de leurs eaux, desservaient la ville et ses environs. Sur un rocher à l'est, qui portait le nom de *Mont des Amans*, s'élevait le temple d'Astarté. C'est à l'ouest et à trois stades sur la mer que Tyr insulaire fut bâtie sur deux autres rochers qui offraient aux navigateurs un port naturel excellent. Le manque d'espace força les habitans à se construire des maisons d'une hauteur exceptionnelle. Sur l'un de ces rochers, peut-être avant qu'on vînt les habiter, on avait érigé le fameux temple de Melkart ou Hercule, vers lequel affluaient les offrandes de tout le pays et des colonies les plus lointaines. Du reste, il y avait aussi un sanctuaire de même nom, plus ancien encore, dans la ville continentale. Quand Hérodote, au Ve siècle avant notre ère, visita la Phénicie, les prêtres de Melkart, consultés par lui, assignaient à leur ville et à leur temple une durée de deux mille trois cents ans, et Movers admet l'authenticité de cette date en se fondant sur le soin que le sacerdoce syrien, comme celui de Babylone, prenait de ses annales. Trois aqueducs hardiment jetés sur la mer apportaient les eaux fraîches de la terre ferme à la ville insulaire, et d'ailleurs les Tyriens furent de grands constructeurs. Leur architecture fut solide, mais lourde, massive, sans idéal et complétement au service des besoins matériels.

C'est vers le XIIe siècle avant Jésus-Christ que Tyr vit s'éloigner les colons qui devaient fonder Gadès (Cadix) et Utique, et qui ne tardèrent pas à exploiter le sud de l'Espagne et la côte parallèle de l'Afrique. Quelques indices permettent de soupçonner les Tyriens d'avoir maintes fois transplanté de force dans ces possessions lointaines des hommes enlevés par la ruse ou la violence aux peuplades limitrophes, par conséquent aux tribus israélites. Qui sait s'il ne

faudrait pas chercher là l'origine de la très vieille tradition des Juifs d'Espagne qui prétendaient faire remonter leur établissement en Ibérie jusqu'aux temps du roi Salomon? Un vers d'Aristophane (*Oiseaux*, 507) attribuait aux Phéniciens une exclamation devenue proverbiale : « Le coucou chante; circoncis, dans les champs! » La circoncision ne fut pratiquée chez les Phéniciens qu'à titre d'exception, et non pas à titre de coutume nationale comme en Israël et en Égypte; ce vers semble donc faire allusion à des esclaves hébreux.

Tyr insulaire eut à subir pendant cinq ans les attaques du conquérant assyrien Salmanazar. La ville, protégée par sa ceinture liquide, résista opiniâtrément. En vain Salmanazar équipa à grands frais une flotte recrutée sur les côtes des régions voisines. Les habiles marins de Tyr en eurent facilement raison, et purent même pendant le siége ramener à l'obéissance les Cypriotes, qui avaient voulu profiter de l'occasion pour s'en émanciper. Nébucadnetzar fut plus persévérant et plus heureux; au bout de treize ans d'efforts, il parvint à s'en rendre maître. C'est à partir de ce moment que commença la décadence. Tyr conserva cependant une certaine autonomie sous la domination des Perses, et fournit son contingent à la flotte de Darius lors de la campagne d'Alexandre contre l'ennemi héréditaire de la Grèce. Alexandre, n'ayant pu parvenir à la gagner par ses avances ni par ses menaces, se résolut à l'assiéger. La trahison facilita sa conquête. Une digue énorme, construite avec les débris de Tyr continentale, relia désormais Tyr insulaire à la côte, et ses habitans furent rudement châtiés. Longtemps encore, et même pendant toute la durée de l'empire romain, Tyr vécut de sa vieille réputation, du moins elle vivota. Son port était toujours fréquenté, ses marins estimés, mais elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Sour ou Tyr actuelle occupe à peine les deux tiers de l'ancienne île, et ressemble à un village plutôt qu'à une ville; elle fait partie du territoire appartenant à une peuplade du Liban, les Mutualis. Des ruines amoncelées couvrent le sol tout à l'entour, et 3,000 âmes à peine végètent sur l'emplacement qui vit fleurir le plus audacieux et le plus opulent négoce de l'antiquité.

La cité phénicienne venant en troisième rang par l'importance politique après Sidon et Tyr, c'est Gebal ou Byblos, située au nord du pays, dans une position ravissante, en face de la Méditerranée et au pied d'un contre-fort du Liban. Bien que subordonnée à Tyr, elle était maîtresse d'un territoire assez considérable que, d'après le livre de Josué, les Israélites auraient voulu s'approprier comme faisant partie de la terre promise; mais cette ambition resta chez eux à l'état de *pium votum*. C'est Gebal surtout qui fournissait à la

Phénicie des architectes et des charpentiers. Nous savons que le roi Salomon fit venir de cette ville des ouvriers pour son temple, et que les riches armateurs de Tyr y faisaient construire leurs vaisseaux.

Comme les Israélites, les Phéniciens sont venus d'une région plus orientale que le pays où l'histoire nous les montre établis. Les plus vieilles traditions leur assignent pour berceau le sud de la Mésopotamie et les bords du Golfe-Persique. De même que les Moabites, les Hammonites, les Édomites et tous ces groupes de population sortis des régions de l'Euphrate et dont le peuple d'Israël faisait aussi partie, ils s'établirent dans ce pays de Canaan ou *Pays-Bas*, qui semble avoir attiré comme par une sorte de mirage des nuées de tribus émigrantes. Quand les Abrahamides, dont une branche devait plus tard former l'Israël de la Bible, s'avancèrent à leur tour dans la même direction, les côtes étaient déjà fortement occupées, et ils n'eurent aucune envie de s'en emparer. Plus tard, les Israélites durent également y renoncer. Les Phéniciens étaient de même race et, jusqu'à un certain point, de même langue que les Israélites, et tout fait supposer qu'il en faut dire autant des Cananéens qu'ils trouvèrent déjà établis dans la même contrée, du moins à l'intérieur des terres. Ces Cananéens, tout amollis qu'ils parussent aux yeux des nouveaux émigrans, se défendirent de leur mieux contre les envahisseurs, et parvinrent même quelquefois soit à les refouler, soit à les assujettir. Ils finirent pourtant par succomber. Il y avait entre les envahisseurs et les envahis une différence religieuse très marquée, bien que le fond mythologique présentât de grandes analogies, et cette différence eut des conséquences prolongées. Tandis que les dieux des tribus nouvelles étaient sévères, sombres, cruels même, et qu'il fallait les apaiser avec du sang, les dieux cananéens étaient sourians, joyeux, et le culte qu'on leur rendait sensuel et voluptueux. Il y eut une lutte d'influence entre ces deux conceptions de la nature divine, une lutte qui est bien marquée dans l'histoire religieuse d'Israël; mais il y eut aussi en d'autres endroits une espèce d'amalgame, et tandis que le peuple de Jéhovah parvint enfin à expulser tous ou presque tous les élémens cananéens qui s'étaient introduits dans sa religion nationale, chez les Phéniciens il se constitua un mélange qui dura jusqu'aux derniers jours de la nation.

C'est du moins ce qu'il est permis d'avancer sur la foi des documens peu nombreux et obscurs qui peuvent servir à nous renseigner sur le passé religieux des Phéniciens. Les inscriptions, recueillies en grand nombre dans les dernières années, attendent encore une interprétation qui ne laisse plus prise au doute. Les

historiens classiques nous fournissent peu de lumières, souvent même elles sont trompeuses. Ce qui demeure encore la principale source de renseignemens, ce sont les fragmens dits de Sanchoniathon, reproduits par Eusèbe et Porphyre, qui les empruntèrent au philosophe phénicien Philon de Byblos. Ce Philon, qui vécut sous Adrien au IIe siècle de notre ère, écrivit une histoire phénicienne, malheureusement perdue, et la donna comme fondée sur un livre beaucoup plus ancien qu'il attribuait au prêtre Sanchoniathon. Ce nom est bien phénicien, *Sakkun-jitten, le dieu Sakkun prête*, et n'a rien de mythique. C'est surtout sa cosmogonie que l'on connaît par les fragmens échappés à la destruction. Plusieurs indices autorisent à lui assigner pour époque la fin de la domination persane. C'est assez dire qu'il faut bien se garder de voir dans son système cosmogonique, d'ailleurs fort hybride, une reproduction exacte de la croyance populaire. Cependant il est instructif de constater comment un théosophe phénicien de ce temps reculé, prétendant rester fidèle à la religion nationale, se représentait l'origine des choses.

Comme la Bible, l'œuvre de Sanchoniathon contenait deux récits de la création. L'idée du chaos ou des ténèbres, exprimée par le mot *bohu*, et celle de l'esprit qui plane au-dessus comme pour les féconder ont aussi leur parallèle dans le récit biblique; mais la différence du point de vue est grande. Le récit hébraïque fait remonter la création à une volonté consciente et procédant avec réflexion; le mythe phénicien, prédécesseur de Schopenhauer, assigne pour origine au monde le désir inconscient. Il connaît l'œuf du monde, il resserre graduellement son horizon dans les limites de son pays, comme fait aussi le narrateur hébreu. Il se souvient comme lui d'une race de géans, indique les deux élémens très distincts de la nation phénicienne, savoir l'élément sidonien, comprenant aussi Tyr, et l'élément de Gebal ou Byblos, qui resta beaucoup plus cananéen. Chez le mythographe phénicien, la cosmogonie, au lieu de passer brusquement dans l'histoire humaine comme dans la Bible, se change en théogonie. Il y a une guerre des dieux, et, chose digne d'être notée, il se trouve dans les péripéties de cette guerre des parallèles frappans avec les histoires patriarcales racontées dans la Genèse; par exemple le duel de Shamînrum, dieu du haut ciel, et d'Uzov, le velu, présente de singulières analogies avec la rivalité de Jacob et d'Ésaü. Shamînrum habite aussi sous des tentes, et Uzov est un chasseur farouche, vêtu de peaux de bêtes, comme Ésaü, dont il est au fond l'homonyme. De même on rencontre un dieu El, *le fort*, qui sacrifie son fils unique à son dieu-père, qui institue la circoncision et qui ressemble beaucoup à Abraham. On ne saurait

invoquer ici l'hypothèse d'un emprunt au texte biblique. Celui-ci et la tradition phénicienne proviennent bien plutôt d'une source mythique commune que l'on ne peut guère chercher ailleurs que dans la vieille mythologie cananéenne. On peut même ajouter que la version phénicienne, encore tout emmaillottée dans le mythe naturaliste, se montre plus ancienne que la transformation monothéiste et en un sens rationaliste des auteurs hébreux.

Tout porte à croire qu'il faut distinguer deux périodes dans la religion phénicienne, la première ayant pour centres principaux les sanctuaires de Byblos et de Béryte, la seconde gravitant autour de Sidon. Quand cette ville eut été à peu près détruite par les Philistins, établis en vainqueurs sur le littoral du sud palestinien, beaucoup de vieilles familles sidoniennes se réfugièrent à Tyr et y constituèrent leur gouvernement monarchique-aristocratique. L'apogée de la grandeur de Tyr doit être fixé au xe siècle avant notre ère, sous le règne de Hiram Ier, contemporain et allié de Salomon. Hiram éleva de superbes temples à son Baal, et dressa en son honneur la colonne d'or massif dont les historiens parlaient comme d'une prodigieuse merveille. Carthage, colonie tyrienne, succéda au IXe siècle à une colonie sidonienne antérieure, et sa religion fut à très peu de chose près celle de Tyr. La ville-mère resta pour les Carthaginois le centre religieux par excellence. Depuis le IXe siècle, la religion de Tyr n'a plus d'histoire; elle s'ouvre à des élémens étrangers, surtout égyptiens. Il faut pourtant mentionner un restaurateur de la vieille orthodoxie phénicienne, le roi de Sidon Eshmunazar, dont le sarcophage est au musée du Louvre. Ce prince rebâtit les anciens temples et s'efforça d'endiguer le courant hellénique qui menaçait d'inonder l'Orient. « Il était trop tard, dit M. Tiele, Japhet s'étendait toujours et habitait déjà dans les tentes de Sem. Eshmunazar sombra dans la tombe sans laisser de fils, type prophétique de son peuple et de sa race, fatalement condamnés à périr. »

Une question intéressante, c'est celle qui consiste à déterminer le sens exact qu'il faut attribuer aux noms divins dans l'ancienne Phénicie. On incline ordinairement à regarder les noms phéniciens Baal, Molek ou Moloch, El, Adonis, avec les féminins Baaltis, Astarté, Aschera, comme désignant autant de personnalités divines distinctes, analogues par exemple à Apollon, à Jupiter, à Junon. C'est une erreur. Le nom de Baal s'associe très souvent à d'autres noms propres de dieux, tels que Baal-Gad, Baal-Shemesh, Baal-Zébub (1). Or Gad est le dieu du bonheur ou la planète Jupiter;

(1) C'est de là que vient notre nom de diable Béelzébut.

Shemesh est le soleil chevelu ou rutilant (le Samson des Hébreux), Zébub un autre soleil, mais sous forme d'une mouche énorme qui vole. Évidemment Baal est un titre, un nom d'honneur : il signifie *le maître, le seigneur*, et c'est dans ce sens qu'il est préposé au nom particulier d'un grand nombre de divinités, surtout célestes, car on peut remarquer la rareté de cette appellation quand il s'agit de divinités terrestres ou ténébreuses. C'est plus tard seulement, et lorsque le sens de la religion antique se fut évaporé, qu'il fut possible de considérer Baal comme un dieu distinct. Les historiens hébreux n'ont pas tort quand ils parlent des *Baalim* au pluriel : ce sont les divinités phénico-cananéennes. Pourtant l'histoire biblique favorisa la confusion que nous relevons ici à partir du moment où le nom de Baal, qui se prenait en bonne part dans les premiers temps et pouvait s'appliquer à Jéhovah comme à d'autres dieux, prit une signification odieuse et ne servit plus qu'à désigner l'objet d'une religion étrangère et abhorrée. Il faut étendre la même observation à Molek, Moloch, Melek, qui signifie *le roi*, à El, *le fort*, à Adon, que les Grecs changèrent en Adonis, qui exprime également l'idée de seigneurie, de souveraineté, et qui, traditionnel aussi chez les Hébreux, est resté canonique sous la forme d'Adonaï. On peut en dire autant de Baaltis, *la maîtresse, la dame*. La chose est plus douteuse pour Astarté (Ashtoret) et Aschera, l'épouse amoureuse du dieu du ciel. On les reconnaît toutefois sous divers noms, pour la plupart figurant dans la Bible comme des noms de femme, Ribqa (Rebecca) *la nourricière*, Léa *la terre cultivée*, Tamar *l'aimable*, etc. C'est à tort qu'on a voulu fonder sur ces dénominations communes à plusieurs divinités l'hypothèse d'un monothéisme primitif dont la mythologie ultérieure serait la dégénérescence. Cette hypothèse, chère encore aujourd'hui à beaucoup de théoriciens de la religion primitive, perd de plus en plus toute vraisemblance historique.

II.

Envisageons maintenant de plus près les diverses formes de la religion phénicienne, en prenant d'abord celle dont le siége principal était à Gebal, Byblos la sainte, objet d'une vénération prolongée et pour ainsi dire universelle.

Lorsque le printemps allait finir et que les ardeurs de l'été commençaient à dessécher les campagnes, on célébrait dans les murs de Byblos une fête lugubre. Les rues, les temples retentissaient de cris déchirans; la « flûte pleureuse » les accompagnait de ses sons perçans. Des femmes, les cheveux épars ou coupés, quelques-unes

avec des couteaux enfoncés dans la poitrine, toutes avec leurs robes déchirées, conduites par des *galles* ou prêtres eunuques, couraient comme des folles à travers les chemins et venaient s'entasser autour d'un sarcophage élevé dans le temple. Là se trouvait l'image en bois d'un mort. La blessure qui lui avait ravi l'existence était visible et béante; à côté se tenait, la hure sanglante, son terrible ennemi, le sanglier qui l'avait éventré. Le deuil durait plusieurs jours; après quoi l'idole était solennellement enterrée. C'était, disait-on, un beau jeune dieu, passionnément aimé par la déesse de l'amour et de la fécondité, et qu'un autre dieu, poussé par la jalousie et prenant la forme d'un sanglier, avait tué cruellement tandis qu'il chassait sur les montagnes du Liban. Les Grecs, qui l'entendirent nommer Adon, en firent Adonis, un amant de leur Vénus Aphrodite, et voulurent identifier son meurtrier avec Mars (Arès), le dieu de la guerre, jaloux de son beau rival inoffensif. En réalité, cet Adon était un dieu cananéen *di primo cartello*, révéré dans bien d'autres lieux que Byblos. On préparait dévotement des « jardins d'Adonis, » c'est-à-dire des vases qu'on remplissait de terre où l'on faisait pousser des plantes de croissance rapide, et qu'on exposait aux rayons du soleil d'été pour qu'il les fît périr.

En automne, lorsque les pluies de l'arrière-saison avaient de nouveau rempli le lit des rivières, on pensait que le dieu mort fertilisait de son sang les terres desséchées. L'argile rouge, détachée des hauteurs par les torrens et délayée dans l'eau courante, favorisait cette illusion. De nouveau le deuil d'Adonis était célébré pendant sept jours; mais au huitième jour éclatait une joie publique aussi intense que la douleur avait pu l'être pendant les jours précédens. Le dieu, disait-on, était ressuscité et monté au ciel. Pendant les jours de deuil, on avait observé une stricte chasteté; mais le tour de la dissolution était venu. La bacchanale courait les rues, l'orgie trônait en souveraine. Des femmes, des jeunes filles, étaient forcées de se prostituer et de consacrer au temple le salaire de leur déshonneur. Ces alternatives de deuil et de fête orgiastique paraissent avoir été fort goûtées par les vieilles populations orientales. On en retrouve les traces à peu près partout, à Chypre, à Amathonte, à Paphos, en Phrygie, à Babylone, dans toute la Syrie. Même à Jérusalem, au temps d'Ézéchiel, et bien que la prostitution sacrée ne fût pas autorisée en Israël comme ailleurs, les femmes allaient encore au temple pour y pleurer Tammuz, le dieu mort. A Babylone, cette immoralité religieuse était poussée très loin, et ce qui est caractéristique du XVIIIe siècle, c'est le rire sceptique de Voltaire à propos de ces prostitutions rituelles, formellement attestées pourtant par tous les historiens de l'antiquité. Le philosophe

parisien n'en voulait rien croire, parce que, disait-il, là, comme partout, les pères, les frères et les maris y auraient mis bon ordre!

Nous reviendrons sur ce genre, si étrange pour nous, de culte symbolique, ainsi que sur plusieurs autres horreurs de l'antique religion phénicienne; pour le moment, bornons-nous à démêler le sens de ces solennités bruyantes. Le point de départ est évidemment la lutte qui s'engage à la fin du printemps entre le ciel brûlant de l'été et la tiède température qui couvrait la terre de verdure, de fleurs et de vie. Le sanglier dévastateur sert aussi dans d'autres mythologies à symboliser les chaleurs de l'été. C'est donc le ciel du printemps, tué par le soleil caniculaire, mais revenant avec les fraîcheurs de l'automne après avoir fertilisé le sol, qui se présente sous les traits du jeune et bel Adonis. L'épouse-amante du dieu mort et ressuscité, c'est la terre, Baaltis, « notre dame, » qui, fécondée au printemps, stérile en été, ouvre de nouveau son sein aux influences fertilisantes du ciel d'automne. De là, et par imitation, les débordemens dévotieux des femmes de Byblos. Très certainement la population qui se représenta de cette manière le drame annuel de la nature divine fut essentiellement champêtre et agricole. On rencontre une conception toute semblable chez les paysans de l'Hellade avec leur mythe du Kronos à la faucille, le dieu des moissons, mutilant perfidement son père Uranus, le ciel-couvercle, pour régner à sa place. Tout porte donc à croire que le vieux mythe de Byblos fait partie de la religion que les Phéniciens trouvèrent en pleine vigueur dans le pays de Canaan quand ils vinrent s'y établir. Le sémitisme nomade ne connut jamais ce genre d'aberrations; mais il paraît par tous les indices que la molle civilisation cananéenne eut un attrait fatal pour les tribus plus jeunes d'idées et de mœurs qui se virent exposées directement à ses influences. Du reste on aurait tort de s'imaginer que ces rites licencieux fussent adoptés comme des stimulans pour la sensualité; c'est très sérieusement, on peut même dire très dévotement, qu'on les observa.

Comme on peut s'y attendre, la fête des Morts s'associait aux fêtes d'Adonis. Il y avait aussi plusieurs variantes sur le fond primitif du mythe. Par exemple, on cherchait à ramener une certaine unité dans la caste divine en admettant que le dieu mort avait été sacrifié par son père El-Kronos. Dans une autre version, il est simplement circoncis, ce qui plaide fortement en faveur de l'opinion qui voit dans la circoncision un succédané du sacrifice des enfans en Égypte et en Palestine. L'épouse alternativement plaintive et joyeuse du dieu mort et ressuscitant, c'est l'Aschera de Byblos, si longtemps adorée par tous les habitans de Canaan. Le culte

qu'on lui rendait se célébrait de préférence sous les arbres verts, au fond des vallées ombreuses; son symbole était une boule ou un cône de bois. Et dire que de là s'est dégagée à la fin la Vénus Aphrodite, fille de l'onde amère,

Qui fécondait le monde en tordant ses cheveux!

La théorie de M. Darwin peut avoir bien des applications (1).

Parmi les reliquats de la mythologie phénicienne qui ont joui d'une célébrité prolongée loin des limites de leur pays d'origine, il faut attribuer une première place à ce culte mystérieux des cabires, dont nous parlent les auteurs grecs et latins, qui fut même l'objet d'un véritable engouement pendant une certaine période de l'empire romain. Peu de religions antiques ont plus intrigué les chercheurs. La plupart de ceux-ci, faute de connaître de près le sémitisme, ont fait fausse route dans leurs explications. M. Preller par exemple, l'auteur qu'on peut appeler classique aujourdhui en matière de mythologie grecque, n'y a rien compris. Lemnos, Samothrace, Imbros, Thèbes, plusieurs localités de l'Asie-Mineure, eurent leurs mystères cabiriques. Les Grecs modifièrent profondément la donnée primitive, mais on reconnaît toujours l'origine orientale des idées religieuses qui s'y rattachent. En fait, c'est surtout en Phénicie qu'ils sont indigènes; il y a même des traces de leur existence à Carthage.

Le nom des cabires est sémitique, *kebirim*, les êtres de grande taille, les robustes ou les héros. C'est un groupe de grands dieux réunis en un système. Le nom de *patèques*, qu'ils portent aussi parfois, est égyptien et indique l'idée de sculpter, former, marteler. Les Grecs en firent les pygmées, mot qui trahit aussi son origine phénicienne, — car Pugm est le nom d'un dieu phénicien; mais en grec *pygmé* signifiait *poing*, et les Grecs en conclurent que les pygmées étaient des nains, gros comme le poing. Peut-être furent-ils fortifiés dans cette erreur par le *pygmé* que tout navire phénicien portait en guise de talisman sur son gaillard d'avant. Ce qu'ils étaient en eux-mêmes, bien que leurs noms personnels nous soient inconnus, n'est pas douteux. Ils étaient les architectes, les formateurs du monde, et par extension les fauteurs de la civilisation. C'est aussi pourquoi ils passèrent pour les inventeurs de la navigation et de l'art de guérir. Ils étaient au nombre de sept, ce qui suppose un emprunt aux idées astronomiques. Les planètes connues

(1) Ce n'est pas Vénus Astarté, c'est Vénus Aschera qu'Alfred de Musset aurait dû dire dans son fameux prologue de *Rolla*, pour être entièrement fidèle à la vérité historique dans ce fragment, où d'ailleurs il a si admirablement décrit l'esprit du polythéisme antique.

dans l'antiquité orientale, en y adjoignant le soleil et la lune, formaient ce nombre sacré. On supposait donc que chacun de ces astres, régnant sur une partie du ciel, étendait sa domination sur une partie correspondante du reste du monde; mais toujours à côté et même au-dessus d'eux se trouve Eshmun, celui que les Grecs adoptèrent et s'adaptèrent sous le nom d'Esculape, un des principaux dieux de Carthage, et dont le nom phénicien a formé celui du roi Eshmunazar, déjà cité. Il personnifie la sphère céleste suprême, inaccessible, qu'on adore sur le sommet des édifices sacrés ou des montagnes. Ce nom signifie « le huitième, » par conséquent le plus haut, le dernier des cabires. Les malades se rendaient à ses temples pour être guéris. Il portait des serpens, symboles du feu céleste révélé dans l'éclair, et qui naguère encore passait dans les superstitions populaires pour l'agent et le restaurateur de la santé. Un mythe bizarre s'associe à son nom. Beau comme le jour, mais chaste comme la lumière, il était aimé d'Astronoé (Aphrodite), mais ne répondait pas à son amour. Poursuivi par elle à la chasse et voyant qu'il ne pouvait lui échapper, il se mutila avec sa propre hache et mourut; mais la déesse eut recours à la force vivifiante de la chaleur cosmique, le ressuscita et l'introduisit parmi les dieux. C'est toujours la même représentation mythique de la nature qui meurt pour revivre; seulement nous devons plutôt voir ici l'opposition de l'hiver et de l'été. C'est le même fonds d'idées qui se retrouve dans le mythe d'Attys en Phrygie; nous le découvrons aussi dans le mythe classique de Pygmalion animant par ses baisers la belle femme de marbre qu'il a sculptée : il y a toutefois interversion dans le rôle attribué ici aux deux sexes. C'est à Eshmun que les prêtres eunuques faisaient le sacrifice de leur virilité dans l'espoir d'obtenir par cette conformité la renaissance perpétuelle des forces vitales. Les mystères dont par la suite les cabires furent les divinités patronnes roulaient régulièrement sur l'idée de résurrection et d'immortalité (1).

(1) Nous disons *par la suite*, et nous devrions ajouter : sous l'influence d'idées plus grecques et philosophiques que phéniciennes et mythologiques. Il est fort improbable en effet que les anciens Phéniciens eussent plus que les anciens Israélites l'idée claire d'une vie d'outre-tombe consciente et rémunératrice. La discussion prolongée dont l'Institut a retenti dans ces derniers temps sur ce point spécial eût été sans nul doute plus calme et moins longue, si les études de critique religieuse étaient aussi répandues en France que dans plusieurs pays voisins. Le parti qu'on cherche à tirer d'un fragment très obscur de l'inscription d'Eshmunazar exigerait des preuves bien autrement concluantes que celle qu'on voudrait appuyer sur quelques mots à sens fort douteux. L'Ancien Testament est formel. L'idée d'une rémunération dans la vie future est complétement absente de l'horizon religieux du vieil Israël. On ne croit pas à l'anéantissement des morts, — la preuve en est que l'on croit à la possibilité de les évoquer au moyen

Nous arrivons maintenant à un genre de divinités plus strictement phéniciennes que celles dont nous venons d'esquisser la physionomie. Celles-ci doivent avoir été cananéennes d'origine et adoptées par les Phéniciens après leur établissement sur les côtes de la Palestine. Quand on passe aux divinités apportées et conservées par les immigrants, on se trouve en face d'une conception de la nature très différente. Le Dieu suprême des Phéniciens est sans doute civilisateur, comme Eshmun; il est de plus navigateur intrépide, guerrier sans peur, il est le soleil, mais surtout le soleil en tant que feu vivifiant à la fois et destructeur, toujours vainqueur. Son nom spécial, c'est Baal-Hammân, *le seigneur très ardent*, nom consacré par une foule d'inscriptions carthaginoises et phéniciennes. A Tyr, il s'appelait Baal-Çor, *seigneur de Tyr*, et Melkart, *roi de la ville*, et c'est lui que les Grecs ont identifié, non sans raisons profondes, avec Héraclès ou Hercule. C'est en son honneur qu'on élève les colonnes en avant des temples. Hiram en érigea deux en émeraude; celles de Gadès ou Cadix, en Espagne, qui frappèrent si longtemps l'imagination des marins grecs, étaient de cuivre. Les deux colonnes que Salomon, imitateur en cela comme en d'autres choses du symbolisme phénicien, dressa en avant du temple de Jérusalem, et qui ont donné lieu à tant de suppositions bizarres, étaient aussi en cuivre; l'une s'appelait Jakin, *il fonde*, l'autre Boaz, *en lui la force*. C'est la double idée de la puissance qui crée et de celle qui détruit. Il serait faux d'en conclure que le Dieu de Hiram et de Salomon ne faisaient qu'un, comme il serait puéril de nier l'emprunt fait par le roi israélite à une religion extra-canonique.

Le culte de Baal-Hammân passa en Afrique. Au-dessus d'une inscription numide, gravée par ordre de Massinissa, on voit ce dieu représenté avec des bras qui se terminent en grenades et en grappes. C'était donc le dieu par excellence de la productivité naturelle, et

d'opérations magiques, — mais on croit qu'ils dorment tous dans le *scheôl*, d'un sommeil égal pour tous, bons ou méchans, l'esclave à côté de l'exacteur, le vaincu près du vainqueur. C'est pendant la vie actuelle que la rémunération doit avoir lieu. Telle est la croyance constante du vieil Israël jusqu'aux temps de la captivité de Babylone. L'énergie même de son monothéisme, sa foi dans la justice divine et dans la prompte exécution de ses décrets, en un mot les meilleurs élémens de sa religion nationale durent même, toutes choses égales d'ailleurs, retarder plutôt que hâter l'éclosion finale de la croyance en une résurrection générale. Rien absolument ne nous autorise à penser que les Phéniciens du vieux temps aient devancé les Israélites sur ce point important, ou plutôt la thèse contraire est d'une telle vraisemblance qu'elle confine à la certitude. Cette croyance n'est pas de celles qui laissent peu de traces dans la vie des peuples, et, si elle eût été populaire dans l'ancienne Phénicie et dans ses colonies, comment n'en retrouverait-on pas les manifestations par centaines dans les nombreuses inscriptions religieuses ou funéraires qu'on a relevées dans le cours de ce siècle?

ce dieu mourait et revivait comme Adonis (1). L'écrivain grec Athénée raconte à son sujet un mythe assez étrange. Comme Baal-Hammân voyageait en Libye, il fut tué par Typhon; mais alors on lui mit une caille sous les narines, et il revint à la vie. Ce mythe doit être très vieux. Quand la chaleur de l'été semble se retirer vers les régions du sud, c'est Typhon ou Baal-Céphon, le vent du nord, qui règne. On faisait alors des offrandes de cailles dans la saison où cet oiseau est le plus gras et le plus savoureux. Les cailles passaient pour une nourriture échauffante et stimulante. C'était donc une manière de rendre à la nature sa puissance de fécondation.

C'est ce dieu qui fut le grand patron de Tyr et qui présida à toutes les entreprises lointaines de la célèbre métropole. Ce sont ses aventures que l'on retrouve le plus souvent dans celles d'Hercule voyageant au loin, destructeur de monstres, toujours vainqueur, tirant partout l'ordre du chaos et la civilisation de la barbarie. Ses temples étaient sans images, on n'y voyait que les colonnes symboliques exprimant sa puissance; mais on y entretenait un feu perpétuel, et, lorsque les Tyriens allaient au loin fonder une colonie, un prêtre leur portait un brasier sacré allumé au feu du temple métropolitain.

A d'autres égards, c'était une divinité fort sévère; les Grecs ont bien adouci son caractère. Le feu dans l'antiquité est toujours considéré comme doué d'une vertu purifiante : il consume les impuretés et semble en avoir horreur; c'est un trait qu'il a en commun avec le Jéhovah israélite. Il est même plus austère que ce dernier au chapitre de l'union sexuelle. La plupart de ses prêtres étaient célibataires, ses prêtresses l'étaient toujours; on ne souffrait dans ses temples ni femme mariée, ni chien, ni pourceau : ce symbolisme est fort peu galant, mais il est historique. Ce qui est plus grave et toujours en rapport avec son caractère de sévérité, c'est qu'on lui offrait des sacrifices d'hommes et d'enfans. Il en était de même dans le culte de son épouse Astarté, qu'il ne faut pas confondre avec l'Aschera cananéenne de Byblos. Astarté était la sombre déesse de la mer, des ténèbres et de la mort. C'est contre cette horrible superstition, partagée si longtemps par les Israélites, que

(1) C'est aussi l'un des points de suture de la mythologie grecque et de la mythologie phénicienne. En Crète, où les deux cultes s'amalgamèrent plus qu'ailleurs, Jupiter naît et meurt; on montre son tombeau, qui faisait croire à ce bon Evhémère que le roi des dieux était un ancien prince du pays divinisé après sa mort. Il y a de même un emprunt bien marqué au cycle des idées phéniciennes dans l'enlèvement d'Europe (la lune aux grands yeux) par Jupiter, métamorphosé en taureau. Cet animal sert en effet de symbole général aux divinités célestes sémitiques. Les légendes du Minotaure et des amours honteuses de Pasiphaé (la toute luisante) se prêtent encore à des remarques toutes semblables.

les prophètes jéhovistes épuisèrent leurs remontrances. On se rappelle comment Mésa, roi de Moab (1), en égorgeant son propre fils sur les remparts, épouvanta si bien les Israélites qui assiégeaient sa capitale qu'ils se dispersèrent sans oser l'attaquer. Il leur semblait que la Divinité, conjurée par une pareille offrande, ne pouvait plus faire autrement que de se prononcer pour leur ennemi.

Chez les Phéniciens, c'étaient surtout les enfans, et parmi eux ceux précisément qui devaient être les plus chers à leurs parens, les premiers-nés ou les fils uniques, que l'on brûlait en l'honneur de Baal-Hammân. Il est essentiel de constater cette particularité pour arriver à la claire intelligence de ce rite épouvantable. Ni esclave, ni prisonnier de guerre ne pouvait suppléer cette précieuse offrande. Les parens devaient assister à l'immolation de leur enfant; il leur était interdit sous les peines les plus terribles de donner un signe quelconque de douleur, et pour qu'on ne pût entendre les cris des jeunes victimes, il y avait un jeu de flûtes et de tambours pour étouffer leur voix. C'est à cette coutume invétérée au sein des populations palestiniennes de l'antiquité qu'il faut rapporter le récit de la Genèse sur le sacrifice interrompu d'Abraham. Le sens de ce récit, quelque opinion qu'on s'en fasse, emporte nécessairement que, dans la conscience religieuse du narrateur, de ses auditeurs ou de ses lecteurs, il n'y avait en soi aucune objection de fond contre la légitimité du sacrifice d'un fils unique. Nous savons par les historiens classiques que la même coutume persista fort longtemps au sein des colonies phéniciennes. A Carthage, nombre d'années après la conquête romaine, en dépit des lois qui l'interdisaient, on continua d'immoler aux dieux des victimes humaines.

C'est à Carthage aussi que nous rencontrons les traces les plus claires de cette déesse Tanit, forme de l'Astarté sidonienne et syrienne, dont le nom se retrouve dans plus d'un nom propre phénicien. C'est une déesse vierge, sévère, belliqueuse, et que les Grecs assimilèrent à leur Athéné (Minerve) ou bien à leur Artémis (Diane). Elle personnifie le ciel de la nuit, le ciel froid et plus particulièrement la lune. Aussi la voit-on symbolisée soit par une tête de vache, soit par une tête humaine armée de cornes. Astarté-Karnaïm, Astarté *la cornue*, était très adorée sur la terre de Canaan. Elle était la « reine du ciel, » devant laquelle Job se faisait honneur de n'avoir jamais plié les genoux quand elle montait à l'horizon en déployant son manteau d'argent. Ceux qui connaissent les nuits de

(1) C'est ce roi dont on a retrouvé une inscription du plus haut intérêt et qui ne tardera pas à entrer dans le domaine public. Il faut encore quelques études pour en fixer définitivement le sens sur tous les points.

Palestine disent qu'en effet il y avait du mérite, et que la tentation de s'agenouiller devant cette majesté devait être grande.

A côté de ces divinités de premier rang, les Phéniciens en adoraient beaucoup d'autres. Les inscriptions nous ont livré leurs noms, malheureusement pas beaucoup plus. On distingue dans le nombre Shemesh, le dieu-soleil aux longs cheveux, qui perd sa force quand ils sont coupés, — les dieux-fleuves, tels que Baal-Tamar ou le Tamyras, qui coule entre Béryte et Sidon, — le Kison au nord du Carmel, — l'Adonis, aujourd'hui l'Ibrahim, — puis des dieux de montagne, le Pniel (face de Dieu), le Kasius, plus près de l'Égypte, enfin d'autres divinités telles que Sakkun, Baal-Céphon, Mut, dieu de la mort, et d'autres dont on n'ose encore rien affirmer de précis. Le peu qu'on en sait confirme toutefois ce que nous avons dit du caractère austère de la mythologie phénicienne.

Ce qui ressort comme un trait général de cette religion, c'est l'effacement relatif des divinités féminines. Leur rôle est toujours subordonné. Tanit, qui se présente à nous sous les formes les plus accusées, n'est pourtant que « le nom » ou « la face » de Baal-Hammân, c'est-à-dire sa manifestation; son individualité paraît s'absorber dans celle de son correspondant masculin. Elle n'en a pas moins été l'objet d'un culte très populaire. Ce ne sont pas les divinités supérieures qui stimulent le plus fortement le sens religieux des populations superstitieuses. En ce sens, et comparée à d'autres mythologies de l'Asie où les déesses jouent un rôle prépondérant, à Ninive par exemple, ou bien à Éphèse, on peut dire que celle des Phéniciens sert de transition pour arriver au jéhovisme israélite, culte d'un dieu strictement masculin, solitaire, et qui n'a d'autre compagne que sa pensée ou sa sagesse éternelle.

On peut donc signaler dans l'antique religion phénicienne plus d'une tendance qui lui est commune avec celle d'Israël. Comme le peuple issu de Jacob, les Phéniciens s'approprièrent avec complaisance les cultes cananéens qu'ils trouvèrent en vigueur dans le pays où ils se fixèrent. Cela ne les empêcha pas de continuer à vénérer leurs dieux indigènes, austères et terribles; mais ils ne réussirent pas comme les Israélites à purifier leur religion nationale des souillures provenant du mélange, ou plutôt il faut dire qu'ils eurent toujours du goût pour les religions étrangères. L'Égypte surtout exerça sur leur imagination un véritable prestige; ils s'engouèrent par exemple pendant tout un temps du culte d'Osiris. On a retrouvé en Espagne une inscription où Harpocrate, *Har-pe-chruti*, c'est-à-dire Horus l'enfant, se présente au beau milieu de divinités toutes phéniciennes. C'est à l'Égypte qu'ils empruntèrent la distribution de leurs temples, les vêtemens de leurs prêtres, et peut-être

aussi la coutume africaine de la circoncision en tant que rite individuel. C'est pour cela que le temple de Jérusalem, construit par des Phéniciens, offrait de nombreuses ressemblances avec les sanctuaires égyptiens. Comme les anciens Israélites et les Cananéens, les Phéniciens aimaient à consacrer à la Divinité une pierre sainte, un *bétyle*; plus tard on y grava des inscriptions. On a trouvé à Marseille une table de pierre énumérant les divers sacrifices en usage. Il est à noter qu'on n'y voit aucune mention de sacrifices humains; mais les taureaux, les veaux, les boucs, les agneaux, les cerfs, les oiseaux de divers noms figurent sur la liste. Comme en Israël, les Phéniciens offraient à la Divinité des fruits, les prémices de la moisson, des gâteaux, du lait, de la crème. Un tarif rigoureux fixait la redevance qu'il fallait payer au prêtre pour chaque genre de sacrifice. L'offrande sacerdotale d'un taureau coûtait dix sicles, celle d'un veau cinq, et ainsi de suite (1). La taxe différait selon que le sacrifice était obligatoire ou volontaire. Le prêtre qui exigeait plus que le tarif établi devait payer une amende. En revanche, celui qui refusait de payer la taxe fixée était menacé de la confiscation. Il faut ajouter que les pauvres étaient exemptés de tout droit quand ils apportaient leurs modestes offrandes.

Les Phéniciens ressemblaient encore aux Israélites par l'habitude fréquente de former des noms propres avec des noms de dieux. Bien des noms phéniciens ont leur pendant exact dans l'Ancien-Testament. Hannibal signifie « la grâce de Baal » ou « du Seigneur. » On est donc amené à se demander pourquoi la religion phénicienne fut incapable de suivre celle d'Israël dans son essor vers le monothéisme et le spiritualisme. Les deux grands obstacles doivent être provenus de leur constitution politique et de leur génie commercial.

Comme chez tant d'autres peuples sémites, la royauté et le sacerdoce étaient en Phénicie choses distinctes; mais cette distinction ne fut pas toujours très claire. Ainsi, dans Tyr insulaire, le prêtre principal de Baal-Melkart était, de par son titre même, *suffète* ou juge; il portait la pourpre royale. Les prêtres des rangs supérieurs étaient de sang princier. Souvent les rois, de gré ou de force, les appelaient à partager le pouvoir, et toujours ils exerçaient une influence prépondérante sur les affaires politiques. Si le roi était mineur, le grand-prêtre était régent, et partout, après la personne royale, il jouissait de la préséance. Autant qu'on peut le deviner en scrutant ces obscures annales, il y eut des momens de révolte contre cette quasi-théocratie, et la fondation de Carthage (*ville*

(1) En supposant que le sicle phénicien fût de même valeur que le sicle israélite, ce qui est fort probable, il contenait un poids d'argent dont la valeur serait aujourd'hui un peu supérieure à 3 francs. Comp. Winer, *Realwœrterbuch*, art. *Sekel*.

neuve) vers le IXe siècle avant notre ère semble avoir été en rapport avec un mouvement de ce genre. Le roi Mattan avait marié sa fille Élissa avec le prêtre de Melek Sikarbaal, ce qui assurait à celui-ci une grande part dans la direction de l'état; mais il y eut un parti mécontent, ce parti fut le plus fort, et Élissa dut s'enfuir avec son mari vers les plages lointaines. Cependant les indices d'une telle tendance vers la démocratie sont fort rares. Le sacerdoce, la royauté, l'aristocratie, formaient en Phénicie un organisme bien lié, dont chaque membre était solidaire, et qui, d'instinct comme d'intérêt, devait s'opposer à toute tentative de réforme religieuse. Aussi ne voit-on chez les Phéniciens rien qui puisse être comparé au prophétisme d'Israël. Ils eurent sans doute leurs « inspirés, » leurs « voyans, » mais ces inspirés ne dépassèrent jamais ces limbes du prophétisme qui lui servirent aussi de berceau chez les Israélites. Ce furent simplement des extatiques, des visionnaires, et, s'il est vrai que de phénomènes du même genre suspect ait pu surgir ensuite le grand prophétisme historique, semblable à ces belles fleurs qui sortent des bourgeons les plus grossiers en apparence, il ne l'est pas moins que le prophétisme, tant qu'il resta dans sa gangue originelle, fut profondément incapable d'exercer une action sérieuse sur le développement religieux du peuple. L'état phénicien fut et resta donc une aristocratie sans contre-poids, la libre pensée de la démocratie n'y fut jamais tolérée, et il arriva chez ce peuple ce qui arrive partout où une caste jalouse monopolise la science et la vie intellectuelle. Cette caste est intéressée à maintenir strictement les vieilles croyances ainsi que les vieilles institutions. Leur réforme aurait pour première conséquence de la forcer elle-même à l'abdication. Le seul progrès de la pensée compatible avec un tel état de choses consiste à donner aux croyances traditionnelles un sens symbolique ou théosophique parfaitement arbitraire, mais qui permet à quelques élus de l'intelligence de respirer à peu près à l'aise, tout en se renfermant scrupuleusement dans les formes du passé. Philon de Byblos, le dernier des Phéniciens, est une espèce de théosophe qui se comporte avec les légendes de son pays natal à peu près comme Philon, le Juif d'Alexandrie, avec les récits de l'Ancien-Testament. Encore est-il de beaucoup son inférieur quant à la richesse et à l'originalité des idées.

Reconnaissons aussi que les peuples commerçans ne sont pas inventeurs en religion : ils n'ont pas, comme les peuples agricoles ou pasteurs, le temps d'y penser beaucoup. Le commerce rend tolérant, mais indifférent aussi, et les goûts de luxe qu'il éveille et entretient s'accommodent mieux des rites pompeux et voluptueux que

de ces simplifications de l'idée religieuse qui président toujours à ses progrès et supposent toujours un certain puritanisme. D'ailleurs il ne faut pas oublier que le peuple d'Israël lui-même n'échappa d'une manière définitive aux erreurs et aux attrayantes corruptions des peuples cananéens qu'après une série de révolutions et de catastrophes qui le passèrent au crible. D'une population nombreuse et mélangée, les événemens ne laissèrent subsister qu'une élite, unie par la foi, la persévérance et la pureté du sang. Ne confondons pas les Israélites et les Juifs. Ce serait comme si l'on identifiait tous les Français avec les habitans d'une ou deux provinces. Les Israélites divisés en douze tribus, puis en deux royaumes, écrasés successivement par les formidables empires de Ninive et de Babylone, disparurent en tant que nation compacte. Il ne revint de l'exil chaldéen que « des hommes de Juda, » des *Judéens* ou Juifs, avec quelques fidèles des tribus voisines, et ces réchappés des grandes tourmentes formèrent un peuple nouveau, qui provenait, mais qui différait aussi beaucoup du vieil Israël du temps des rois et des grands prophètes. Jamais les Phéniciens n'eurent à passer par de telles écoles.

III.

Reste encore une question du plus haut intérêt se rattachant à ces vieilles religions orientales dont celle des Phéniciens peut passer jusqu'à un certain point pour le résumé. Comment s'expliquer ce mélange de volupté licencieuse et de cruauté qui pouvait s'allier chez elles à des conceptions dont on ne peut méconnaître ni la sublimité ni la pureté morale?

C'est ici surtout qu'il faut savoir se dépouiller de nos habitudes modernes d'esprit. Nous sommes accoutumés par la tradition chrétienne, sinon à confondre, du moins à unir étroitement les trois idées de religion, de moralité et d'humanité. Sans doute l'église chrétienne est loin d'avoir toujours, comme elle l'aurait dû, mené de front dans l'application ces trois grands principes. Plus d'une fois dans son histoire, on a vu soit la moralité, soit l'humanité, sacrifiées odieusement à des calculs dont la religion était l'excuse ou le prétexte. Quand par exemple le trafic des indulgences était poussé de manière à encourager le vice et le crime en permettant aux coupables de croire qu'ils pouvaient se racheter à prix d'argent, ou bien lorsque, pour maintenir l'unité de la foi, les tribunaux ecclésiastiques immolaient de véritables hécatombes humaines, on ne peut certainement pas dire que le christianisme fût alors l'inspirateur d'une morale pure ni d'une philanthropie éclairée.

Qu'on veuille bien observer toutefois que c'est au nom du principe chrétien que s'élevèrent régulièrement les protestations les plus vigoureuses et les plus courageuses contre ces abus révoltans, qui juraient si visiblement avec ce qu'il y a de plus clair, de plus essentiel dans l'enseignement évangélique. L'idéal chrétien se vengea donc toujours au sein de la chrétienté même de ceux qui le défiguraient au gré de leur égoïsme ou de leurs étroitesses. Si de nos jours encore on ne peut pas dire que le sentiment religieux s'associe aussi intimement qu'on pourrait le désirer au sens moral et humanitaire, il n'en reste pas moins que dans la conscience chrétienne moderne ce qui est religieux doit aussi être moral, et ne faire aucune brèche à l'amour bien entendu de l'humanité. C'est un axiome heureusement exprimé par M. Legouvé dans une de ses conférences, que Dieu mène au bien comme le bien mène à Dieu.

Or ce point est peut-être celui par lequel notre idéal religieux diffère le plus de la conception antique. Si nous exceptons un moment le monothéisme hébreu et les théories les plus élevées de la philosophie grecque et romaine, il est de fait que l'antiquité n'entendait pas du tout de cette manière la relation de la vie religieuse et de la vie morale. Il y avait là pour elles deux sphères très distinctes, qui tantôt se rapprochaient, tantôt s'écartaient grandement l'une de l'autre, pouvaient même se contredire formellement. Aujourd'hui, dans les controverses religieuses, on croit avoir tout gagné quand on a pu démontrer à ses adversaires que leur croyance ou leur rite engendre l'immoralité. On en vient même à faire dépendre ses sympathies religieuses des gages plus ou moins assurés qu'un principe religieux donne ou refuse au progrès politique, commercial, industriel (1). C'est que le temps en marchant a révélé aux consciences les affinités secrètes qui rapprochent toutes les sphères de l'activité humaine et les rendent solidaires. Encore une fois, l'antiquité n'eut pas le moindre soupçon de cette solidarité. Chaque principe, s'il est permis d'ainsi dire, marchait droit devant lui sans se soucier de savoir s'il respectait ou s'il entamait le domaine du

(1) On peut dire que cette manière d'envisager les questions confessionnelles est contemporaine, toute moderne. Montesquieu n'en eut pas même l'idée. Quand par exemple nous relevons aujourd'hui la supériorité sociale des populations protestantes, nous émettons là un argument qui eût très médiocrement touché nos ancêtres du XVIIe siècle. Notre plus grand grief actuel contre la révocation de l'édit de Nantes, c'est l'appauvrissement matériel et intellectuel que cette révocation infligeait à la France. Eh bien! c'est seulement depuis le XVIIIe siècle que l'on voit dérouler ce genre d'argumentation. Ceux qui souffrirent de cette révocation, comme ceux qui l'approuvèrent, firent valoir à l'appui de leur thèse respective toute espèce de considérations excepté celle-là, ou du moins c'est à peine si, dans les écrits des victimes, on découvre quelques allusions à ce côté de la question.

principe voisin. Voilà pourquoi, en thèse générale, nous ne devons pas nous étonner de voir tant d'immoralité et de férocité s'allier chez les peuples anciens aux manifestations les plus ardentes du sentiment religieux.

Mais il est possible de serrer de plus près encore la complète solution du problème. — Ce n'est pas seulement en Phénicie, c'est aussi dans tout l'Orient et même dans presque tout l'Occident que l'on voit la célébration des rites religieux dégénérer en obscénités, en débordemens de tout genre, dont quelques-uns font horreur. Si nous ne craignions pas de salir ces pages, il nous serait facile de faire frémir nos lecteurs en leur dévoilant les infamies sans nom qui s'abritèrent longtemps sous le manteau de la dévotion; quant à nos lectrices, il faudrait leur demander de tourner la page sans la lire. Qu'il nous suffise de dire que l'Orient connut sous forme de rites sacrés les dépravations les plus épouvantables que le démon de la concupiscence charnelle ait jamais inspirées à ses victimes. Faudrait-il penser que des passions honteuses, n'osant s'avouer, se seraient affublées avec réflexion, par calcul, d'un vêtement religieux pour se donner libre carrière? Une pareille explication ne pourrait se soutenir qu'à la condition d'ignorer tout ce que l'étude des antiquités religieuses nous a révélé sur le caractère naïf, irréfléchi, des institutions remontant très haut dans l'histoire. Le jour où le développement général fit sentir à tous que le dévergondage, et non pas la religion, trouvait seul son compte à ces excès infâmes, il y eut contre eux une réaction lente, mais continue. Il fallut le raffinement de corruption qui s'étendit comme un chancre sur la société romaine de l'époque impériale pour donner un regain de popularité aux rites immoraux qui souillaient les mystères de Cybèle et d'autres divinités analogues. La *Cité de Dieu* d'Augustin nous apprend qu'ils se greffèrent avec succès sur certains vieux symbolismes abandonnés par les classes éclairées à la plus vile populace. Il est visible que depuis longtemps la conscience des honnêtes gens s'était insurgée contre ces abominations décorées du nom de religion.

Antérieurement il n'en était pas ainsi. Il y a une sincérité effrayante dans les rites impudiques célébrés en l'honneur des divinités de la nature. Et en vérité, quand on parvient à se mettre par la pensée au point de vue religieux primitif, on ne peut plus en être surpris. Séparons un moment en imagination le domaine religieux du domaine moral; représentons-nous un état d'esprit dans lequel on s'abandonne les yeux fermés aux suggestions d'une notion religieuse qui en elle-même n'a rien à faire avec la distinction du bien et du mal moral. Cette notion religieuse se résume dans

celle d'un drame imposant dont la nature visible fournit à la fois le théâtre et les acteurs. Cette nature en elle-même n'a rien de moral; ses évolutions, ses changemens, ses luttes apparentes sont comprises par analogie avec des relations tout humaines. Le ciel ou le soleil sont amoureux de la terre; celle-ci l'est de son amant céleste, ils s'unissent, et de leurs amours fécondes naissent les merveilleux et innombrables enfans que le printemps voit pulluler. Déjà, dans cette notion qui se retrouve dans plus de cent mythologies, il y a comme une consécration divine du rapport sexuel dans toute sa brutalité. La prostitution sacrée viendra de là; mais le drame se complique : la terre n'est pas toujours fécondée par les tièdes haleines du ciel amoureux. Les ardeurs de l'été ou bien le froid meurtrier de l'hiver sont venus tuer l'idylle souriante du printemps. C'est une autre divinité, jalouse ou vindicative, qui a voulu prendre la place du dieu bienfaisant. Elle inspire la terreur, tout au moins la répulsion; ce n'en est pas moins une divinité, et, sur le terrain où nous nous sommes placés, il n'y a pas l'ombre d'un motif pour que son caractère odieux fasse le moindre tort à la vénération dont elle doit être l'objet. Par conséquent, pour lui plaire, ou lui rendre hommage, ou lui ressembler, ou bien pour s'associer à la passion du dieu qui a succombé, on s'ingéniera à reproduire par des mutilations ou des prostitutions de divers genres les péripéties imaginaires du drame céleste. Et même quand un obscur sentiment de panthéisme ou de monothéisme percera au milieu de ces ingénuités dangereuses, quand on se dira que c'est au fond la même divinité qui se présente tantôt comme époux, tantôt comme épouse, ici fécondant, là fécondée, — ce qui revient à dire que, dans la perfection de l'être divin, la distinction sexuelle n'est qu'une apparence, — on verra se former ces hideux colléges de prêtres qui n'ont plus de sexe ou qui prétendent les réunir tous les deux (1).

Ici se présente un second et très essentiel élément du problème que nous tâchons de résoudre. Dans nos sociétés civilisées, surtout dans les classes instruites, l'individualité réagit sans cesse contre les entraînemens de l'opinion ou des émotions publiques. Nos intérêts, nos convenances, nos réflexions personnelles viennent continuellement à la traverse des courans d'idées et des coutumes

(1) C'est ce fonds lugubre et répugnant que la mythologie grecque transformait à sa manière rieuse et même encline à l'ironie, quand elle racontait les amours d'Hercule et d'Omphale, reine de Lydie. Omphale est une lune, une sorte d'Aschera. Dans le mythe grec, elle revêt des habits d'homme et son robuste amant s'habille en femme, filant aux pieds de sa belliqueuse maîtresse. Les prêtres qui célébraient ce culte singulier reproduisaient dans leurs cérémonies cette interversion des sexes.

dont le monde où nous vivons subit l'action. Pourtant même de nos jours, si nous descendons dans les couches populaires qui doivent à leur éloignement des grands centres de se nourrir d'un très petit nombre d'idées et d'intérêts toujours les mêmes, nous sommes frappés de la simultanéité avec laquelle certains anniversaires, certaines réjouissances, certaines émotions mettent en branle à l'heure fixe la population tout entière sans aucune exception. Il semble qu'elle ne fasse plus qu'une seule et même personne répandue dans des milliers de corps. Que l'on soit témoin d'un *pardon* de Bretagne, d'un carnaval sicilien, d'une procession espagnole ou d'une kermesse flamande, la même observation se vérifie. On dirait que les contagions du genre moral, comme les épidémies physiques, sont plus intenses là où il y a plus d'uniformité intellectuelle et morale que là où la diversité individuelle prédomine. Quand, sous l'impression d'un sentiment généralement partagé, ces populations se mettent en mouvement, elles s'y mettent de toute leur âme et de tout leur cœur, et les seules distinctions qui se détachent sur le fond commun sont celles de l'exaltation qui, chez quelques individus, va jusqu'au paroxysme, jusqu'à la frénésie. On peut voir en Hollande, en temps de kermesse, au sein de populations éminemment placides et calmes tout le reste de l'année, des femmes, qui pourtant n'ont rien bu, devenir littéralement ivres à force de se trémousser et de crier pour faire chorus à la joie commune.

Des phénomènes analogues devaient se passer dans l'antiquité à un plus haut degré encore. La conception polythéiste de la nature, qui faisait qu'on la personnifiait, faisait aussi qu'on se sentait vivre d'une vie commune avec elle. Ses joies, ses deuils, ses amours, ses passions, on les partageait, on aimait à s'en repaître, on éprouvait le besoin de s'y associer de tout son pouvoir. Dans toute religion, le fidèle se plaît à penser qu'il ressemble à l'être qu'il adore. Au printemps dans chaque pays, dans certaines régions à l'automne, l'amour physique semble régner souverainement sur le monde, une gigantesque fécondation s'opère, il semble que la nature entière donne l'exemple du transport amoureux. Eh bien! l'on s'imagine qu'il faut faire comme la nature. On ne connaît plus ni répulsion, ni pudeur. Le ciel et la terre ont donné le signal de la farandole universelle, les hommes suivent. Il en sera de même quand, au lieu de célébrer ses épousailles, la terre doit pleurer son amant mort ou amorti. Personne alors ne songe à s'isoler du deuil universel. Les plus exaltés voudront même s'identifier de leur mieux avec le dieu martyrisé. Le pauvre *galle* qui se fait eunuque est saisi du désir de ressembler au soleil d'hiver, au ciel infécond, et quand le prêtre d'Adonis pratiquait sur son corps des incisions qui laissaient couler son sang en filets de pourpre sur sa chair nue,

il s'imaginait communier avec le dieu éventré dont le sang en automne colorait les rivières limoneuses et fertilisait de nouveau les terres desséchées. Lui aussi contribuait pour sa part à la grande résurrection. Ajoutons que très certainement la coutume survécut longtemps aux notions naïves qui l'avaient inspirée à l'origine. On sait avec quelle ténacité les traditions religieuses invétérées se perpétuent au-delà des époques où leur sens, compris de tous, reposait sur l'assentiment de la conscience de tous.

Des considérations du même genre nous expliquent les cruautés que les mêmes religions joignent souvent à leurs rites licencieux. Il y a seulement un peu plus de calcul dans ces hideux sacrifices que dans les communions sensuelles avec la nature amoureuse. Là encore il nous serait facile de décrire les scènes les plus lamentables. Ce sont surtout ces malheureux enfans que l'on vouait à de monstrueux supplices qui nous font tressaillir d'indignation, et quand on pense que pendant des siècles, en une foule de localités, longtemps même en dépit des objurgations des esprits plus éclairés ou des menaces d'une législation réformée, il y eut des mains pour accomplir et pour applaudir de pareilles abominations, le dégoût, l'horreur nous prennent à la gorge, et on murmure malgré soi la malédiction du poète latin :

Tantum relligio potuit suadere malorum !

N'abusons pas cependant de l'indignation en histoire, du moins quand il s'agit d'aberrations qui pendant si longtemps ont répondu à l'état des esprits. La postérité est souvent injuste pour les générations disparues, quand elle les traduit à la barre de sa moralité plus raffinée. Parmi nous, le soldat fier de son métier, l'homme du monde prêt à repousser l'insulte par le défi, le magistrat qui requiert la peine de mort, jouissent de la considération générale; mais sommes-nous bien sûrs que le jour ne viendra pas où la facilité avec laquelle nous nous résignons encore aux fléaux de la guerre, aux sanglantes sottises du duel, à l'exécution des malfaiteurs, nous fera passer aux yeux de nos descendans pour des hommes qui se croyaient civilisés et étaient encore à demi barbares? Si nous reculons seulement d'un siècle ou deux, nous nous trouvons en présence d'institutions et de lois dont l'intolérance nous révolte, et à bon droit. Qui d'entre nous se représente sans frémir les auto-da-fé et les dragonnades? Cependant nous comprenons facilement que dans un temps où l'on croyait le salut éternel des âmes attaché au strict maintien de l'orthodoxie, où le fauteur d'hérésie passait pour un criminel cent fois pire qu'un empoisonneur, on ait pu de très bonne foi se laisser égarer par les sugges-

tions du fanatisme. De même, dans les religions de l'antiquité, l'inexorable logique du principe religieux généralement admis mena tout droit aux effroyables sacrifices qui ensanglantent leur histoire.

La nature physique n'est ni morale ni immorale; elle est tantôt bienfaisante, tantôt redoutable pour l'homme. Le ciel ou le soleil par exemple peuvent être aussi bien conçus comme les agens de la fertilité, les nourriciers et les protecteurs de l'homme, que comme ses ennemis et ses persécuteurs. La terre était couverte de fleurs brillantes, de fruits savoureux, le soleil d'été vient tout brûler. Des eaux abondantes et fraîches répandaient la vie sur leur passage et fournissaient à l'homme le moyen d'étancher sa soif, ce même soleil les absorbe. C'est donc un dieu vorace et furieux que ce soleil, et, s'il est possible d'espérer qu'on apaisera sa fureur, ce sera évidemment à la condition de satisfaire sa voracité. Par conséquent lorsque la tribu, la cité, la famille même, voudront être protégées contre les colères du dieu terrible, elles sauront d'avance qu'il faut le servir conformément à ses goûts. L'être effrayant qui dévore les enfans de la terre et les tue dans leur fleur aime les jeunes victimes, et plus le sacrifice sera coûteux, plus il y aura lieu d'espérer que son inimitié sera conjurée. C'est ainsi qu'on arrive au devoir rigoureux d'immoler des enfans, fleurs de printemps condamnées comme les fleurs des champs à être moissonnées sans pitié. Et il ne faut pas songer à tromper la Divinité. Ce ne sont pas des enfans maladifs ou laids, ou choisis au milieu d'un grand nombre de frères, qu'il faudra lui offrir; les victimes devront être belles, saines, l'objet tout spécial de l'amour de leurs parens. Les premiers-nés et les fils uniques seront les plus menacés.

Il n'est pas douteux que plus d'une fois le sentiment des parens s'insurgea contre l'affreuse coutume lorsqu'elle était encore sanctionnée par les lois; mais, nous l'avons dit, ces lois eurent la vie très dure : elles furent maintenues par l'égoïsme public, plus intraitable encore que l'égoïsme individuel. La cité ne se sentait rassurée que si la colère divine était détournée par un tel genre de sacrifices. De plus n'oublions pas une chose dont il faut tenir grand compte dans l'histoire des croyances humaines : il y a de grandes affinités entre le sentiment tragique et le sentiment religieux. Il est même certain qu'à l'origine ils ne se distinguaient pas nettement. A la condition de se savoir individuellement en sûreté, l'homme aime le tragique; il savoure cette impression de terreur qui résulte de l'écrasement des intérêts et des affections personnelles par le jeu fatal des grandes lois naturelles et sociales. Le goût qui nous fait admirer chez nos grands poètes le déroulement de plus en plus effrayant d'une passion, d'un vice, qui, d'abord imperceptible, finit,

en vertu d'une logique indomptable, par déchaîner les tempêtes et provoquer les catastrophes, ce goût est bien autrement légitime et raffiné que l'ardeur répugnante avec laquelle une foule grossière s'entasse au pied d'un échafaud pour contempler les derniers momens d'un condamné à mort. Si pourtant on analyse en dernier ressort les racines de l'un et de l'autre penchant, on trouvera qu'elles sont identiques. C'est une raison secrète du même genre qui maintint longtemps au sein des peuples antiques ces horreurs sacrées où la foule se repaissait d'une affreuse volupté tragique. Le sentiment qu'il n'y avait rien de si précieux, de si pur qu'on ne dût l'immoler aux exigences divines, la nullité de l'homme et de ses affections les plus intimes devant le maître tout-puissant des choses, le mélange d'horreur, de pitié, de résignation sombre, de confiance dans la vertu du rite, de terreur devant l'énorme Moloch, tout cela devait profondément remuer ces esprits épais, et ils trouvaient bien pauvre, bien froid un culte humain comme le jéhovisme épuré des prophètes hébreux. Il faut bien qu'il en ait été ainsi pour que ces derniers aient échoué, jusqu'à la captivité de Babylone, dans leurs efforts pour extirper cette odieuse superstition. Il est même à croire que tous les parens ne se soumirent pas en gémissant au préjugé qui leur enlevait leurs enfans. Il dut y en avoir qui, dans l'idée d'acheter très cher, mais sûrement, les faveurs divines, ou qui, poussés par le remords vengeur de quelque crime ignoré, condamnèrent leurs propres enfans à la mort sacrée pour acquérir le repos de leur conscience ou la prospérité matérielle. Au fait, — car à chaque instant nous retrouvons dans des temps voisins du nôtre des calculs religieux qui ne diffèrent de ceux d'autrefois que par leur forme plus subtile, — ces mères qui, pour expier d'anciennes fautes, vouaient d'avance au lent suicide de la vie claustrale leurs jeunes et charmantes filles pleines de vie et d'espérances différaient-elles autant qu'on le croirait à première vue des Cananéens plus qu'à demi brutes qui menaient leurs fils aînés jusqu'auprès du brasier où Moloch devait les dévorer?

C'est en vertu d'un même raisonnement que la mutilation sexuelle et la prostitution forcée furent érigées en devoirs religieux, non plus seulement par sympathie pour la nature amortie ou amoureuse, mais dans l'idée que l'homme et la femme sont tenus de sacrifier à la Divinité ce qu'ils ont de plus précieux. C'est peut-être cette conséquence identique de deux principes différens qui servit de trait d'union aux deux conceptions hétérogènes que nous voyons amalgamées dans l'antique religion phénicienne.

On ne saurait trop admirer l'énergie du sentiment moral et humain qui valut à la religion d'Israël l'inappréciable avantage de se purifier de toutes ces souillures. Par ses racines, elle plongeait l

un sol absolument identique à celui qui vit germer les autres religions mésopotamiennes. Longtemps elle revêtit les mêmes formes et donna lieu aux mêmes sanglans spectacles. Les réticences calculées des historiens canoniques ne sont pas tellement systématiques que, bien des siècles après Moïse, aux jours mêmes de David et des rois, on ne voie le sacrifice humain faire de temps à autre une hideuse apparition. Cependant de bonne heure l'opposition commence. Le génie plus doux d'Israël se sent de plus en plus froissé par des rites que d'autres peuples supportent et approuvent. Le jour vient où le même patriotisme qui lui défend d'adorer d'autres divinités que son Dieu national lui inspire une répugnance profonde pour les coutumes et les cérémonies étrangères. Le monothéisme en Israël a commencé par l'adoration d'un seul Dieu préféré aux autres, *jaloux* lui-même des hommages qu'on leur rend. Le phénomène naturel dont Jéhovah se rapproche le plus par ses traits primitifs, c'est la foudre, cachée dans la nuée orageuse, se révélant par l'éclair, l'embrasement du ciel, ses coups irrésistibles. Là nous voyons poindre la notion d'un Dieu caché, invisible, qu'on ne saurait atteindre. Si l'unité de Dieu dérive plus tard de cette monolâtrie patriotique, le spiritualisme religieux naîtra de ce culte d'un Dieu qu'on ne peut représenter et qui n'a pas d'épouse. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que, des deux conceptions de la nature que nous avons distinguées, ce n'est pas la joyeuse, la voluptueuse, c'est la terrifiante qu'Israël apporta du désert. A prendre les noms divins dans le sens qu'ils reçurent plus tard, Moloch est plus près de Jéhovah que Baal, et l'on peut dire que jusqu'à la fin il y eut dans la terreur inspirée par « le nom ineffable » de *Jahveh* quelque chose qui rappelait l'ancienne parenté.

A la seule condition de ne jamais perdre de vue la vérité pure qui resplendit au terme de ce long développement, ne craignons pas d'en constater les commencemens aussi humbles que grossiers. Il y a autant de sophisme à nier l'éclatante beauté de la fleur à cause des rugosités de la tige qu'à vouloir à tout prix que celle-ci soit belle parce que la première nous ravit. Le philosophe religieux qu'anime l'amour seul du vrai constate scrupuleusement tout le long de l'histoire les moyens termes, souvent étranges pour nous, à travers lesquels passe la conscience de Dieu cherchant une expression toujours meilleure de son contenu divin; rien ne le rebute, rien ne l'étonne, mais il admire que de ténèbres aussi opaques l'idéal de la sainteté et de l'amour ait fini par se dégager.

ALBERT RÉVILLE.

LA

MAISON DU BEY

SCÈNES DE LA VIE DU HAREM.

I.

L'une des maisons de la Grand'Rue de Smyrne était habitée, il y a dix ans, par un Français nommé Antoine Maimbert. Ce Français appartenait à une vieille famille parlementaire plus riche de noblesse que d'argent. Resté orphelin dès l'enfance, il semblait destiné aux paisibles honneurs du tribunal de sa ville de province, où plusieurs de ses ancêtres avaient siégé avant lui, et rien ne faisait supposer qu'il dût venir aborder un jour aux rives du Mélès; mais les meilleures années de sa jeunesse furent assombries par un chagrin de cœur qui bouleversa son existence. Il aimait depuis longtemps une jeune fille de son pays; bien qu'elle se fût engagée à lui par des promesses positives, elle lui préféra un prétendant plus riche. Maimbert était à Paris lorsqu'il reçut la nouvelle de cette trahison. Il ne voulut pas revoir sa ville natale, abandonna sa carrière, et vécut plusieurs mois dans une solitude presque absolue. Vers la même époque, un de ses parens qui s'était établi à Smyrne au commencement de ce siècle mourut en lui laissant toute sa fortune; Maimbert voulut aller recueillir lui-même cet héritage, et quitta la France sans de bien vifs regrets.

Quand il arriva au terme de son voyage, le printemps commençait. Si le pays d'Homère a perdu ses temples, ses portiques, les statues de ses dieux, il a conservé son beau ciel, les eaux bleues de son golfe, les lignes pures de ses montagnes, jadis chantées par les poètes de la « molle Ionie. » On mène une existence douce, calme, un peu monotone, au bord de cette mer qui ne connaît pas les

tempêtes; c'est à peine si une faible marée en soulève les flots paresseux, comme la respiration soulève la poitrine d'une jeune fille endormie. Maimbert s'aperçut promptement que dans la tranquillité de son nouveau séjour ses ennuis s'assoupissaient, que les journées se succédaient rapidement sans qu'il fallût rien faire pour en diminuer la longueur. Son parent lui avait laissé une jolie maison, bâtie à la fin du dernier siècle par un architecte italien; il s'y établit en débarquant, s'habitua bientôt à y vivre, et y resta quelques mois sans songer au retour.

La plupart des maisons qui bordent la Grand'Rue au couchant ont une seconde façade donnant sur le golfe, et plus bas une petite terrasse dont les vagues baignent le pied; souvent il s'en détache une jetée en bois qui s'avance assez loin dans la mer et sert d'embarcadère pour les bateaux. A l'heure où la brise appelée à Smyrne *vent d'embate* tempère la chaleur du jour, les familles qui habitent ces maisons se réunissent sur leurs terrasses pour attendre la nuit en jouissant du plaisir de ne rien faire, le premier de tous dans un pareil pays.

Un soir, Maimbert s'était assis, suivant sa coutume, à l'extrémité de sa petite jetée. Le soleil venait de disparaître du côté de l'île de Chio; ses derniers rayons jetaient encore une traînée d'or sur les flancs dénudés du Sipyle, tandis qu'au pied de la montagne les terrains bas de l'embouchure de l'Hermus étaient déjà plongés dans l'obscurité. Le Français vit à quelque distance un groupe de femmes turques installées sur une jetée à peu près semblable à la sienne. Elles prenaient des sorbets en fumant leurs cigarettes, et, se sentant protégées contre les regards indiscrets aussi bien par l'isolement de la jetée que par les ombres croissantes du crépuscule, elles avaient abaissé le petit voile de gaze destiné à couvrir le menton et la bouche. Deux ou trois enfans jouaient à leurs pieds; l'un de ces vieux gardiens à barbe blanche que l'on charge de la surveillance des harems depuis que les eunuques sont devenus une marchandise rare se tenait debout devant la grille de la terrasse. Parmi les femmes, il y en avait deux, vêtues plus somptueusement que les autres et assises sur des coussins plus élevés, qui semblaient présider la réunion. Maimbert ne distinguait pas leur figure, et, dans la disposition d'esprit où il se trouvait, il ne songeait pas à les observer. Tout à coup il entendit des cris; en se retournant, il vit que la jetée où les femmes avaient pris place s'enfonçait peu à peu; la plate-forme touchait presque déjà la surface de l'eau. Ce genre d'accidens est assez fréquent à Smyrne : comme personne ne songe à s'assurer de la solidité des pilotis sur lesquels reposent les constructions édifiées au milieu de la mer, les bois qui les supportent

se pourrissent, et il suffit de quelques secondes pour qu'elles soient englouties. Les personnes réunies sur la jetée s'empressèrent de regagner la terrasse, à l'exception d'une femme restée en arrière pour prendre dans ses bras une enfant toute jeune encore. Quand cette femme voulut rejoindre ses compagnes, elle trouva le chemin fermé : la partie de la jetée qui touchait à la terrasse était déjà couverte par l'eau. Au milieu des cris et de la confusion, le vieux gardien se précipita dans la mer et essaya de porter secours à sa maîtresse; mais les Turcs sont les gens du monde les moins propres à se tirer d'affaire au milieu de l'eau salée; celui-là par extraordinaire eût-il su nager, que ses larges pantalons eussent rendu ses efforts à peu près inutiles. Heureusement le Français avait eu le temps de s'élancer dans un bateau amarré à l'embarcadère de sa maison; quelques coups d'aviron le conduisirent auprès de la jetée qui allait être submergée. Il recueillit l'enfant d'abord, la femme ensuite, hissa dans la barque le gardien qui se débattait à grand bruit, et ramena tout ce monde à la terrasse, le long de laquelle la troupe des Turques, jeunes et vieilles, s'agitait en criant, comme des poules effarouchées au bord d'un bassin. La femme qu'il avait sauvée était peut-être la plus calme de toutes : Maimbert vit qu'elle était jeune, d'une beauté éclatante et étrange. Elle débarqua; le gardien la suivit, et se mit à lui parler d'un air à la fois humble et irrité, comme s'il lui adressait de respectueuses remontrances; ensuite, se tournant vers Maimbert, il lui fit un long discours sur un ton beaucoup plus vif. Il avait surpris le rapide coup d'œil jeté par le jeune homme du côté de la belle Turque, et prétendait lui reprocher cet oubli des convenances locales. Il en fut pour ses frais d'éloquence : l'étranger, qui savait à peine quelques mots de la langue du pays, ne comprenait rien à la harangue du vieillard. La dame turque, après s'être voilé le bas du visage d'un pan de son *féredjé,* assistait en souriant à cette scène. Maimbert finit par s'impatienter, revint à ses rames, et dit en français au gardien qu'il avait une singulière façon de le remercier. La *cadine* prit à son tour la parole; elle répondit en excellent français : — Pardonnez à Tossoun, monsieur. C'est à moi de vous remercier plutôt qu'à lui, et je vous assure que je vous suis sincèrement reconnaissante. —Puis, saluant de la main, elle disparut avec les autres femmes dans les allées du petit jardin au bout duquel la terrasse était construite.

Cet incident occupa une partie de la soirée les pensées du jeune Français. On ne voit pas tous les jours une Turque qui parle la langue des Francs; de plus l'inconnue avait un genre de beauté que le plus indifférent ne pouvait s'empêcher de remarquer. Maimbert, bien que l'image d'une autre femme fût encore vivante dans

son cœur, chercha longtemps à quoi il fallait attribuer l'effet extraordinaire, mystérieux en quelque sorte, produit par cette beauté. Il avait éprouvé, en voyant le visage découvert de la *cadine*, un indéfinissable étonnement. Étaient-ce les circonstances peu communes de cette rencontre, était-ce le bizarre costume demi-oriental, demi-européen de la femme turque qui lui donnait le pouvoir de s'imposer ainsi à l'attention et au souvenir? Il ne pouvait le dire. Un autre que lui, après une pareille aventure, se serait embarqué pour le pays du roman, mais il savait les dangers d'un semblable voyage; il ne chercha pas à donner à ce début un second chapitre. Il se contenta de s'informer le lendemain dans le voisinage du nom de la femme qu'il avait sauvée. — Elle s'appelle Elmas-Hanem, lui répondit-on. Son mari est Djémil-Bey, le *mektoubdji* (secrétaire) du gouvernement général.

II.

Djémil-Bey comptait parmi les principaux fonctionnaires du sérail de Smyrne. Son père, gouverneur d'une province de l'empire, l'avait autrefois envoyé à Paris; mais le jeune Djémil était de ces Orientaux qui savent contracter les vices de la civilisation européenne sans oublier ceux de leur pays. Il revint en Turquie plus fanatique qu'avant son voyage; il ne rapportait de son séjour en France qu'une connaissance superficielle de notre langue, une science approfondie des mystères du baccarat et l'amour du vin de Champagne, bu à huis-clos, loin des regards inquisiteurs des vieux croyans. Il trouva, dès les premiers mois de son retour, une épouse digne de le comprendre, Nedjibé-Hanem, fille d'un *imam* des environs de Constantinople. Cette Nedjibé avait été nourrie dans l'horreur des infidèles et dans l'ignorance la plus orthodoxe par une famille de dévots faibles d'esprit. Cependant l'origine de Djémil ainsi que son habitude de parler la langue française lui promettaient un avancement rapide dans la carrière administrative; pour augmenter ses chances de succès, il résolut de contracter une seconde alliance. Le ministre des finances avait deux filles, élevées par une institutrice française et accoutumées à vivre dans la société des dames du corps diplomatique, leurs voisines de Thérapia. L'une d'elles épousa Osman-Pacha, homme jeune encore, très intelligent et très honnête. Djémil-Bey, faisant taire les scrupules de son fanatisme, demanda et obtint la main de la seconde, nommée Elmas. Quand Osman-Pacha devint gouverneur-général de Smyrne, il prit avec lui son beau-frère en qualité de *mektoubdji*. Celui-ci acheta, au nord de la ville, une charmante habitation que l'on appelait dans

le pays la Maison des Roses (*Gulhané*), et s'y établit avec ses deux femmes.

Dès les premiers jours, Elmas et Nedjibé furent ennemies déclarées. Nedjibé passait dans son petit monde pour une beauté accomplie; la nature l'avait douée de tous les attraits qui peuvent séduire un amoureux turc : elle était blanche, grasse, avec des yeux ronds et d'épais sourcils noirs; comme son homonyme de la chanson populaire, elle s'enorgueillissait « d'un double menton où brillaient trois grains de beauté. » Un poète, en la voyant de loin se promener sur les pelouses des Eaux-Douces d'Europe, avait comparé sa démarche « à celle d'un paon sautant de pierre en pierre. » Nous autres Européens, nous n'admirons guère les grosses femmes qui marchent à la façon des oiseaux de basse-cour; mais on sait qu'en matière de goût il n'y a pas à raisonner. Quoi qu'il en soit, Nedjibé était fière de ses charmes, et, comme Elmas lui ressemblait aussi peu que possible, elle la dédaignait autant qu'elle la haïssait. — Je suis honteuse, disait-elle à ses amies, d'habiter le même harem que cette femme pâle et maigre, qui chante des chansons franques et s'habille comme les infidèles, — que Dieu les confonde! — Cependant, de même que l'on rencontre souvent au milieu des plus fertiles provinces de l'Anatolie un petit coin de désert aride, de même, en cherchant bien, on aurait trouvé une peine secrète mêlée à ces félicités. Nedjibé n'avait pas d'enfant, quoique mariée depuis plusieurs années; Elmas au contraire était devenue mère d'une fille en arrivant à Smyrne. C'était la seule supériorité que la première femme du bey voulût reconnaître à sa rivale; dans l'opinion du pays, l'honneur de la maternité était au-dessus de tous les autres mérites.

Elmas et Nedjibé se voyaient rarement. Dans les familles de l'aristocratie ottomane, les épouses du maître ont chacune leur appartement séparé, leurs servantes, leurs chaises à porteur ou leurs voitures particulières, et ne se rencontrent guère que lorsqu'elles le veulent bien. Cependant il y a des circonstances où elles sont forcées de paraître ensemble devant le monde, par exemple quand elles font certaines visites quasi officielles. C'est ainsi que les deux femmes de Djémil étaient l'une près de l'autre lors de l'accident dont Elmas avait failli être victime : elles étaient allées passer la journée avec le harem d'un autre fonctionnaire.

Elles prirent place dans la même voiture pour revenir chez elles, mais, comme d'habitude, elles se parlèrent à peine pendant le trajet. Arrivée à la Maison des Roses, Elmas s'enferma dans son appartement, situé aussi loin que possible de celui qu'habitait Nedjibé. Quelques instans après, on lui dit que son mari, de retour du sérail,

venait d'entrer chez la fille de l'imam. Sachant que celle-ci raconterait à sa manière l'aventure de la jetée, Elmas prévit un orage. Elle en conçut plus d'ennui que de frayeur; elle connaissait Djémil, et savait qu'il n'était terrible qu'à ceux qui se laissaient imposer par ses violences. — En effet, il ne tarda pas à traverser le jardin, et parut devant la porte entr'ouverte du salon d'Elmas. Elle se leva pour le recevoir. Le bey vint s'asseoir d'un air de mauvaise humeur sur le divan. Il avait conservé son costume officiel, la longue redingote boutonnée jusqu'au cou, le pantalon noir trop large, le fez descendant jusqu'aux sourcils. Il roulait entre ses doigts les grains de bois d'un chapelet qui ne le quittait jamais. C'était en somme un assez laid personnage; il avait une grosse tête sur un petit corps, une barbe noire, épaisse et rude, des yeux ternes qui ne savaient pas regarder droit devant eux. Il ne coulait dans ses veines que fort peu du sang de cette noble race turque qui a donné jadis à l'Occident barbare des leçons de chevalerie; Djémil-Bey tenait de ses aïeules raïas plus que de ses pères ottomans : il avait un extérieur et des vices d'esclave. — Que vous est-il donc arrivé tout à l'heure? demanda-t-il en sortant brusquement de son silence maussade.

Elmas lui raconta comment elle avait failli se noyer, elle et sa petite fille. Tout cela était dit en français; le bey se servait toujours de cette langue en parlant à sa femme. Il savait que la Porte tient à ce que ses fonctionnaires connaissent à fond l'idiome des Francs; ses conversations avec Elmas lui étaient utiles à ce point de vue, et le souci de ses intérêts lui faisait oublier ses préjugés religieux.

— Ainsi, dit-il quand elle eut terminé son récit, c'est un Franc qui vous a ramenée à terre?

— Oui, un Franc, et même un Français.

— Il n'arrive qu'à vous de pareilles aventures. Elles sont d'autant plus désagréables que tout le monde ici connaît la façon dont vous avez été élevée et le goût singulier qu'on a dans votre famille pour ce qui vient d'Occident. Il paraît que vous avez laissé voir votre visage à cet étranger, et Tossoun dit que vous lui avez parlé?

— Lorsqu'on est sur le point de se noyer, on ne songe guère à se cacher la figure. Je crois aussi que je devais bien un remercîment à ce jeune homme. Je m'étonne que vous ne compreniez pas cela tout seul, et que vous écoutiez toutes les sottises que vous débitent les jaloux et les malveillans.

Cette réponse irrita Djémil, habitué à voir Nedjibé trembler devant un froncement de ses sourcils, comme il convient à une femme bien née. Il voulut parler très haut; mais Elmas ne se troubla pas : elle se leva, passa dans la pièce voisine, et ferma la porte sur elle. Son mari, resté seul, quitta la place, et regagna sa chambre en se promettant de prendre un jour ou l'autre sa revanche.

Elmas passa une triste soirée. Depuis qu'elle avait épousé Djémil-Bey, de pareilles scènes étaient fréquentes. Il lui semblait dur, après son heureuse jeunesse, de se voir condamnée à vivre entre son mari et Nedjibé; elle n'aurait pu se résigner à cette existence, si sa fille Adilé n'avait été là pour la consoler de tant de misères. L'enfant avait à cette époque trois ou quatre ans; elle commençait à parler en turc et en français, et, comme depuis quelques années l'usage s'est répandu parmi les familles riches d'habiller les petites filles à l'européenne, Elmas prenait plaisir à faire venir de Paris, pour Adilé, les plus élégantes toilettes qu'elle pût imaginer. Lorsqu'elle n'était pas avec son enfant, la seule société où elle se plût était celle de sa sœur, la femme du gouverneur-général Osman-Pacha; quant aux autres dames de la ville, turques ou raïas, la plupart préféraient Nedjibé à Elmas : c'est donner la mesure de leur intelligence et du plaisir que la seconde femme du *mektoubdji* pouvait trouver en leur compagnie.

Elle avait renvoyé ses deux esclaves, et, tout en berçant Adilé, qui venait de s'endormir, elle pensait aux incidens de la journée. La jalousie de son mari lui semblait ridicule; mais elle se l'expliquait jusqu'à un certain point. — Ce Français, se disait-elle, est bien fait pour toucher le cœur d'une femme, et, si Djémil-Bey l'avait vu, il serait plus jaloux encore; — puis elle songeait que Maimbert avait eu la délicatesse de ne pas tirer parti de son rôle de sauveur, qu'au moment où Tossoun l'avait si sottement interpellé, le jeune homme se retirait sans attendre un remercîment; il l'avait à peine regardée, bien qu'elle ne fût plus voilée, et elle lui savait gré de cette discrétion.

Quelques jours plus tard, Osman-Pacha donna un bal. On dansait dans la grande salle du sérail; les dames musulmanes se tenaient dans un salon voisin, séparé du premier par un simple rideau, et recevaient là les visites des dames franques, arméniennes ou grecques. Celles des *cadînes* qui voulaient voir danser montaient à une tribune qui leur était réservée, et, cachées par un grillage doré, elles assistaient au bal tout en restant invisibles; Elmas prit place dans cette tribune. Bientôt elle aperçut dans le salon son beau-frère le gouverneur; il causait avec un jeune homme qu'elle reconnut immédiatement : c'était Maimbert. Quand Osman-Pacha l'eut quitté, le Français alla s'asseoir à une table de jeu. Elmas connaissait assez les choses de l'Europe pour apprécier la simplicité correcte des manières et de la tenue de l'étranger au milieu de ces Levantins bruyans, tout couverts de bijoux. La femme du pacha vint bientôt rejoindre sa sœur, et lui nomma la plupart des personnes présentes à la réunion : c'est ainsi qu'Elmas apprit qui était Maimbert et pourquoi il était venu à Smyrne. Vers la fin de

la soirée, le hasard d'une partie d'écarté le plaça vis-à-vis de Djémil-Bey. Celui-ci était grand joueur et joueur habile : il gagna une assez forte somme à son adversaire. Nedjibé, qui était montée dans la tribune à temps pour assister à cette partie, annonça le lendemain à son mari que le joueur malheureux de la veille n'était autre que le héros de l'épisode de la jetée. Djémil nota dans sa mémoire le nom du Français et se promit de ne pas l'oublier.

Pendant les semaines qui suivirent, Elmas revit souvent Maimbert. Pour aller de la Maison des Roses au sérail, il faut prendre la Grand'Rue; toutes les fois que la femme du bey se rendait chez sa sœur, elle passait devant la demeure du Français. Celui-ci, comme la plupart de ses voisins, descendait vers cinq heures dans son jardin, qui n'était séparé de la rue que par un treillage; il attendait en fumant son cigare que le soleil se rapprochât de l'horizon et qu'on pût aller respirer le *vent d'embate* de l'autre côté de la maison, au bord de la mer. Ces rencontres devinrent bientôt pour Elmas un véritable plaisir. Maimbert n'eut pas de peine à la reconnaître, car le *iachmak* des Turques est aussi transparent que la voilette d'une Française, et il ne monte qu'un peu au-dessus de la bouche. Comme la politesse à l'égard des femmes consiste en Orient à ne pas s'apercevoir de leur présence, le Franc n'avait garde de saluer Elmas; mais elle le voyait suivre longtemps des yeux la voiture qui bondissait sur le petit pavé pointu de la Grand'Rue, et le soir, de retour à la Maison des Roses, elle se demandait s'il pensait à elle aussi souvent qu'elle pensait à lui.

Le hasard se chargea de précipiter les événemens. Un jour, la voiture d'Elmas fut obligée de s'arrêter dans la Grand'Rue, devant la porte de Maimbert; une longue caravane de chameaux chargés interrompait la circulation. La femme du *mektoubdji* mit la tête à la portière pour voir si le Français était assis à sa place ordinaire; en se penchant, elle laissa échapper son éventail, qui vint tomber aux pieds de Maimbert. Celui-ci se disposait à le ramasser; mais Tossoun, qui avait quitté le siége de la voiture pour empêcher les bêtes de charge de s'approcher de l'attelage, repoussa l'étranger, se précipita sur l'éventail et le rendit à sa maîtresse. Le gardien était un serviteur aussi fidèle que peu avisé : il ne manqua pas le soir de tout raconter à Djémil-Bey. Ce récit porta au comble la fureur du fonctionnaire; il fut persuadé que la chute de l'éventail serait considérée par le public comme un signal convenu entre sa femme et le Franc. Quoiqu'il fût déjà fort tard, et que depuis longtemps le bey n'entrât plus dans l'appartement d'Elmas pendant la nuit, il se rendit immédiatement chez elle. Les esclaves furent surprises en le voyant, mais elles ne pouvaient refuser de

l'introduire. Leur maîtresse était à demi déshabillée, et allait se mettre au lit. Le *mektoubdji*, qui ne pouvait maîtriser sa colère, accabla Elmas des reproches les plus grossiers en présence des deux suivantes, et sans même prendre la précaution de parler français. La pauvre femme essaya inutilement de se justifier; voyant qu'il ne l'écoutait pas, elle voulut, comme d'habitude en pareil cas, lui céder la place. Jetant à la hâte sur ses épaules un peignoir de mousseline blanche, elle se disposait à passer dans la pièce qui servait de cabinet de toilette; mais Djémil ne l'entendait pas ainsi. Au moment où elle ouvrait la porte, il l'arrêta et la ramena au milieu de la chambre. — Prends garde! s'écria-t-il. Si à l'avenir tu n'es pas plus prudente, je te ferai déchirer de coups de fouet comme une Ichinguiané arrêtée par la patrouille dans un cimetière!

— Tu n'oserais pas, répondit Elmas en se dégageant de l'étreinte de son mari. — Son peignoir était tombé à terre, et, sans trembler, elle se tenait debout devant le *mektoubdji*. A ce défi, il devint plus pâle qu'un mort et leva le lourd chapelet qu'il tenait à la main; les grains de bois retombèrent et frappèrent par deux fois avec un bruit sourd l'épaule nue de la malheureuse femme. Elle s'affaissa sur le tapis; les esclaves poussèrent un cri de terreur et se cachèrent dans l'angle le plus reculé de la chambre. Le bey fut lui-même effrayé de sa brutalité; il gagna la porte et disparut sans bruit. Elmas restait immobile : de grosses larmes coulaient le long de ses joues; une trace rouge qui partait de l'épaule et descendait jusque sur le sein marquait la place où le chapelet l'avait frappée. Après quelques minutes de silence, elle se releva et congédia ses servantes; puis elle se traîna vers la fenêtre, souleva le treillis de bois qui servait de jalousie et regarda la campagne, éclairée par les rayons de la lune; mais elle n'entendit pas les oiseaux chanteurs qui peuplaient en foule les arbres du jardin, pas plus qu'elle ne sentit l'humidité de la brise de mer soufflant sur sa poitrine découverte. Quand elle quitta le balcon, ses larmes étaient séchées; elle avait la démarche assurée, le regard calme comme une femme qui vient de prendre une grande résolution.

L'après-midi du lendemain fut effroyablement chaude : c'était un de ces jours d'été où des vapeurs montent de la terre desséchée, où les pavés brûlent dans les rues les pieds des rares passans. Hommes et bêtes subissaient également l'influence de cette température énervante; seuls, les moustiques parcouraient l'air sans repos ni trêve, et semblaient célébrer par leurs bourdonnemens la fête du soleil. Maimbert, étendu sur le sofa de son salon, avait laissé tomber son livre et venait de s'assoupir à demi. Il songeait aux événemens de la veille, à l'éventail tombé à ses pieds, à la belle

Turque que l'on voyait si souvent dans la Grand'Rue et qui lui jetait un coup d'œil en passant. Il ne pouvait empêcher son imagination de courir la campagne. Était-il aimé de cette bizarre et charmante créature? S'il lui était absolument indifférent, comment expliquer les témoignages de muette sympathie qu'elle lui accordait? Comme il faisait ces réflexions, la porte s'ouvrit doucement; une femme, cachée par les plis d'un long voile, parut devant lui. Lorsqu'elle découvrit son visage, Maimbert reconnut Elmas.

La surprise dissipa aussitôt l'engourdissement du demi-sommeil auquel il s'abandonnait. — Comment êtes-vous ici, madame? que vous est-il arrivé? dit-il dès qu'il retrouva l'usage de la parole.

— Je n'en sais rien moi-même, répondit-elle en se laissant tomber sur le sofa. — Elle était plus pâle qu'à l'ordinaire et paraissait toute troublée; le Français ne savait s'il devait en croire ses yeux. Au même moment, il remarqua sur la gorge d'Elmas, découverte par l'échancrure de la robe, le sillon rouge qu'y avait tracé le chapelet du *mektoubdji*. Le conte des *Trois Kalenders*, où Haroun-el-Rachid s'étonne de voir les meurtrissures du sein d'Amine, sœur de Zobéide, lui revint en mémoire. Il se crut transporté dans ce monde fantastique dont les conteurs des *Mille et une Nuits* sont les seuls historiens; mais ses idées prirent bientôt un autre cours. Les premiers mots que dit Elmas le remplirent d'agitation et de trouble.

Il faisait presque nuit dans le salon. Les meubles et les tentures étaient de couleur sombre; d'épais rideaux opposaient une barrière à l'invasion de l'importune lumière de midi. Elmas, au sortir de l'atmosphère brûlante de la rue, avait éprouvé en entrant dans la fraîche obscurité de cette chambre une délicieuse sensation de bien-être; mais ses yeux éblouis ne s'étaient pas encore habitués aux ténèbres factices de la grande salle, de même que son esprit restait effrayé de l'audace de sa détermination. Elle était sortie du harem sans prendre aucune précaution, et s'était rendue tout droit dans la Grand'Rue, s'inquiétant peu de savoir si on pouvait la suivre et la reconnaître. Maimbert l'observait en silence pendant qu'elle tâchait de discerner dans le demi-jour les objets environnans. Les étoffes claires du costume de la *cadine* se détachaient sur le fond presque noir des coussins et des draperies; son visage et ce qu'on voyait de sa gorge blanche semblaient éclairer la pénombre. Un rayon de soleil, pénétrant à travers les interstices des jalousies, s'arrêta sur les franges de son voile; il descendit jusqu'à ses sourcils blonds, et, derrière leurs longs cils dorés par cette furtive lumière, les yeux noirs d'Elmas brillèrent d'un éclat plus doux. Elle avait des cheveux noirs et un teint un peu pâle pareil à celui des roses d'hiver; la vie de harem, qui le plus souvent déforme et

abrutit les femmes, avait donné à celle-là quelque chose de la calme beauté d'une fleur de serre. Tous ces contrastes expliquaient le charme indéfinissable qui était un des priviléges de la *cadine*.

Elle ne voulut pas faire connaître à Maimbert le motif qui l'avait décidée à venir, soit qu'elle rougît d'avoir obéi au désir de se venger autant qu'à une inspiration de l'amour, soit qu'il lui fût pénible de parler du traitement qu'elle avait subi la veille. — Ne voyez-vous pas que je vous aime? dit-elle. Cela doit vous suffire. — Elle lui parla de leur première rencontre, et lui apprit comment elle l'avait vu pendant toute une soirée chez le pacha. Il y avait dans sa manière de prononcer certaines syllabes françaises trop dures pour des lèvres orientales une gaucherie pleine de grâce; Maimbert, assis auprès d'elle, se laissait aller au plaisir de l'écouter. Un profond silence régnait autour d'eux; il était doux de parler d'amour dans cette demi-obscurité, cachés aux yeux du monde par ces murs qui défiaient les rayons d'un soleil implacable. A un mouvement que fit Elmas, ses cheveux se dénouèrent et tombèrent sur ses épaules. Elle essayait inutilement de les rattacher; Maimbert se rapprocha d'elle pour l'aider. La chevelure de la *cadine* était pleine d'un parfum inconnu qui troubla la tête du Français. Il prit à pleines mains les boucles soyeuses et souples, et respira longuement l'odeur qui s'en échappait. Dès lors il fut complétement enivré; comme Elmas essayait de le repousser, il lui saisit les mains et couvrit de baisers ses bras nus presque entièrement sortis des larges manches. Elle se sentit prise de peur comme devant un danger; ses instincts de femme et de musulmane se réveillèrent, et confondirent leurs reproches avec la voix expirante de la pudeur. Toutefois elle n'entreprit pas une lutte tardive contre elle-même et celui qu'elle aimait; fermant les yeux, elle s'abandonna silencieusement à sa destinée.

La voix du muezzin chantant l'appel à la prière du haut d'un minaret voisin leur annonça qu'il était temps de se séparer; Smyrne allait se réveiller et reprendre son activité, interrompue pendant les heures de la sieste; il importait qu'Elmas ne trouvât pas les rues trop pleines de monde. Resté seul, Maimbert découvrit qu'il était incapable de penser avec quelque suite; la visite de la *cadine* avait troublé son esprit. Il résolut de sortir pour remettre un peu d'ordre dans ses idées. Il traversa la Grand'Rue encore solitaire, une partie du quartier juif, et alla fumer un narghilé au pont des Caravanes. Quand il fut de retour dans sa maison, il lui sembla qu'à partir de cette après-midi une vie nouvelle recommençait pour lui. Ses anciennes tristesses s'effaçaient devant le sentiment d'un bonheur inconnu jusque-là. A la place où Elmas s'était assise,

elle avait oublié un mouchoir encore tout imprégné du parfum de ses vêtemens; Maimbert fut heureux de retrouver ce souvenir des heures délicieuses qui venaient de s'écouler si rapidement.

III.

A une demi-lieue des lagunes qu'on laisse à sa gauche en allant de Smyrne à Bournabat, non loin des Bains de Diane, il y avait un assez grand jardin entouré de hautes murailles, planté de saules, de peupliers et d'arbres à fruits. Au milieu de l'herbe jaillissaient deux sources dont les eaux réunies formaient un étang plein de roseaux; deux fois par an, les oiseaux de passage venaient s'y abattre en foule. Un petit temple, de forme circulaire, mirait dans le lac ses colonnes blanches couronnées de chapiteaux à volute. Ce sanctuaire, jadis consacré aux muses, avait été respecté par le temps et par les hommes; l'entablement seul avait perdu quelques-unes de ses pierres sculptées; la vigne vierge, en couvrant la frise de ses flexibles guirlandes, dissimulait ces ruines; l'édifice, tout blanc sous son manteau de verdure, paraissait aussi jeune qu'à l'époque où les filles d'Homère y venaient apporter leurs offrandes. Un peu plus haut, entre les fontaines, une statue de femme couchée semblait dormir sur son large piédestal. Moins heureuse que le temple, elle n'avait pu échapper à la destruction. La tête et un des bras manquaient, et la masse d'armes du conquérant monothéiste avait sillonné de profondes blessures le corps de la déesse de marbre. Malgré ces mutilations, on ne pouvait contempler sans un sentiment d'admiration profonde la grâce un peu molle de son attitude, les courbes voluptueuses de ses lignes, la finesse de la draperie qui couvrait une partie de sa jambe droite. Plus haut encore, au-delà des pelouses et des bosquets dont la serpe de l'émondeur respectait le feuillage, on apercevait une grande bâtisse de bois et de plâtre percée régulièrement de nombreuses fenêtres. Cette construction improvisée ne manquait pas d'une certaine élégance; des auvens en bois sculptés surmontaient le cintre des portes, et des rosiers grimpeurs couvraient toute la façade. D'autres rosiers à fleur de terre croissaient partout dans le jardin, dont le caprice des promeneuses traçait seul les allées; ils avaient valu à ce domaine son nom de *Gulhané* ou Maison des Roses. Une maison tartare, bâtie pour un jour dans le pays des fleurs, au milieu de ruines antiques, n'est-ce pas là l'image de l'empire des sultans?

Pendant les heures chaudes de la journée, le petit temple ionique était la retraite habituelle d'Elmas. Un tapis de haute laine recouvrait le pavé; étendue sur des coussins, elle sommeillait là, défen-

due contre les ardeurs du soleil par la fraîcheur du marbre et la fraîcheur du feuillage. Elle évitait ainsi la société de Nedjibé, qui s'établissait de préférence dans le vestibule, regardant les passans à travers les fenêtres grillées, mangeant des confitures et bavardant comme un oison au milieu de son cortége habituel de voisines et de servantes.

Le lendemain du jour de sa visite à Maimbert, la seconde femme du *mektoubdji* était assise au bord de l'eau, devant l'entrée du temple. Sa fille jouait sur l'herbe avec un autre enfant. Elmas avait interrompu son ouvrage de broderie et regardait distraitement la perspective du golfe de Smyrne, que l'on découvrait par-dessus les murs du jardin. Plusieurs sentimens divers se combattaient dans son esprit : tantôt elle se perdait avec une sorte de transport au milieu des souvenirs de la veille, tantôt elle se sentait dominée par les reproches de sa conscience. Elle méprisait son mari, et n'avait pas tout d'abord reculé devant une vengeance qu'elle croyait légitime; mais sa foi religieuse lui reprochait d'avoir commis un crime qui devenait un sacrilége, puisqu'elle avait pris un infidèle pour complice. Malgré son éducation presque européenne, malgré la réquentation d e ses anciennes amies de Thérapia, Elmas ne pouvait oublier les enseignemens de son enfance. Au fond du cœur, elle était restée Turque; les croyances, sacrifiées aux entraînemens de la passion, reprenaient le dessus quand l'ivresse des sens était dissipée. — Je suis bien coupable, se disait-elle. Dieu voudra-t-il me pardonner ma faute? — Mais en même temps elle ne pouvait arriver à changer ses remords en regrets, ni s'habituer à l'idée de renoncer à son amour.

Le soir approcha, et le soleil descendit, du côté de la mer, vers les remparts lointains du château de Sandjak. Elmas rentra dans son appartement; elle en ressortit bientôt, suivie d'une vieille esclave de sa mère, que l'on nommait Nazli, et qui l'avait accompagnée à Smyrne. La femme du bey se rendait à la mosquée pour demander à Dieu des secours et des consolations. Cette mosquée était un grand édifice fort simple, sans autre ornement que les sculptures d'une chaire ou *mihrab* de marbre. Une lanterne de couleur, suspendue au plafond par une corde à glands de soie, répandait sur les quatre murs nus sa clarté vacillante; cette lumière trop faible ne pouvait éclairer les angles du sanctuaire, pleins d'une ombre mystérieuse. Le murmure des prières, léger comme un bruit de soupirs, se faisait entendre dans les parties les plus obscures de l'enceinte; on y distinguait vaguement les formes blanches des femmes agenouillées. Quelques dévots s'étaient accroupis sur les pans de leurs pelisses vertes et récitaient en balançant le corps

d'avant en arrière des versets du Coran, et, comme l'heure de la prière du soir allait être annoncée, le vieux imam allumait, de ses mains tremblantes, les veilleuses suspendues entre les piliers. L'islamisme n'est pas, ainsi qu'on le croit trop souvent, un ensemble de dogmes farouches et de superstitions puériles; il se fonde avant tout sur la miséricorde céleste et sur la confiance en l'infinie bonté de Dieu. Une musulmane va chercher à la mosquée, comme une chrétienne à l'église, un soulagement à ses peines et un secours aux heures de la tentation. Elmas priait donc avec confiance; mais il paraît que sa prière ne fut pas écoutée, car, après une heure passée dans le lieu consacré, elle se trouva plus éloignée que jamais du but qu'elle espérait atteindre. Pendant que ses lèvres murmuraient les harmonieuses paroles des *sourètes* apprises dans son enfance, son esprit était ailleurs. Le silence de cette fraîche mosquée lui rappelait le grand salon isolé et plein d'ombre où elle avait passé une partie de la journée de la veille; bientôt elle oubliait ses terreurs d'un moment pour s'abandonner à une voluptueuse rêverie toute pleine des réminiscences de la faute qui causait à la fois son tourment et son bonheur. Pendant les jours qui suivirent, elle revint à la mosquée plus souvent qu'à aucune autre époque; mais elle dut bientôt renoncer à ces pieux pèlerinages, car elle s'aperçut que ses pensées, dans la solitude du sanctuaire, s'égaraient bien loin de la route qu'elle aurait voulu leur faire prendre.

Heureusement pour elle, l'imprudence qu'elle avait commise en sortant seule pour aller trouver son amant n'avait pas eu de suites : on ne s'était pas aperçu de son absence. Il arriva même qu'à partir de ce moment Djémil-Bey lui témoigna plus d'égards que par le passé; il alla jusqu'à s'excuser du mouvement de vivacité auquel il avait cédé, dit-il, dans des circonstances où des contrariétés de diverse nature ne lui laissaient pas toute sa liberté d'esprit. Elmas pénétra sans peine le véritable motif de ce retour à de meilleurs sentimens; le *mektoubdji* craignait que sa femme ne se plaignît à sa famille ou au pacha, et il avait intérêt à rester en bons termes avec son chef direct et avec l'ancien ministre. Elle n'avait jamais eu grande estime pour Djémil, mais à partir de ce moment elle le méprisa davantage. Le changement de conduite du fonctionnaire n'échappa point non plus à Nedjibé, bien qu'elle n'eût pas l'intelligence assez prompte pour en découvrir la raison; par une conséquence toute naturelle, sa malveillance à l'égard d'Elmas ne fit que s'accroître. Elle la lui témoignait en mainte occasion, et, quand elle se trouvait sans l'autre femme du bey à un dîner avec des étrangères, au bain, à la promenade, Nedjibé donnait carrière à sa malveillante imagination. L'aristocratie féminine avait plus d'affinités

pour la fille de l'imam que pour Elmas; les allures de celle-ci effarouchaient l'orthodoxie musulmane, et on lui en voulait du dédain imprudent qu'elle montrait à l'égard de beaucoup de dames turques : aussi la rivale de Nedjibé était-elle mal vue dans les harems, là surtout où les femmes avaient plus de prétentions au zèle religieux qu'à la beauté, à la jeunesse ou à l'esprit.

Elmas continua quelque temps encore à mener sa vie ordinaire; mais les journées lui paraissaient horriblement longues. Elle ne trouvait plus de plaisir à ses occupations d'autrefois. La femme du *mektoubdji* allait chez sa sœur plus souvent encore qu'autrefois; en revenant du sérail, elle était presque certaine de voir Maimbert, assis à son poste d'observation devant la porte de son jardin. Elle restait au fond de sa voiture par crainte d'être observée, mais elle baissait son *ïachmak*, et au passage elle adressait à son amant un sourire qui le consolait de l'ennui de sa longue attente.

Celui-ci commençait à désespérer; il se disait que d'insurmontables obstacles s'opposeraient peut-être à toute tentative qu'Elmas ferait dans l'avenir pour se rapprocher de lui. Outre qu'il se sentait épris de la belle Turque, il lui devait les premiers instans de tranquillité morale dont il eût joui depuis de longs mois. Elle avait rompu le charme, elle avait fait évanouir la pénible vision qui obsédait sans trêve son esprit. Sa pensée, toute pleine auparavant du souvenir de la trahison dont il avait été victime, avait parcouru depuis la visite d'Elmas une nouvelle étape, et s'abandonnait aujourd'hui à l'enchantement de ce nouvel amour; il pouvait jeter un regard sur son passé et y trouver autre chose qu'amertume et qu'ennuis. Cependant il lui restait une grande défiance de ses propres forces; il n'osait pas compter sur les faveurs du hasard : aussi ne doit-on pas s'étonner qu'il fût peu disposé à tenter la fortune par des coups d'audace. Les idées qui lui venaient, quand il rêvait aux moyens de passer quelques instans avec Elmas, lui semblaient pitoyables. En désespoir de cause, il résolut de patienter : bientôt il fut récompensé de sa sagesse. Un soir, vers sept heures, Elmas passa en voiture devant la maison de la Grand'Rue. La longueur des jours commençait à diminuer, et à ce moment-là il faisait déjà presque nuit. Un billet lancé de l'intérieur de la calèche tomba aux pieds de Maimbert, qui y lut ces mots : « Attendez-moi demain à l'*ikindi* (deux heures après le coucher du soleil). »

Elmas comptait en effet, pour la soirée du lendemain, sur quelques instans de liberté. Osman-Pacha devait donner un grand dîner à sa maison de campagne, et la famille du *mektoubdji* était invitée. Djémil-Bey et Nedjibé avaient promis de s'y rendre : Elmas imagina un prétexte pour ne pas se joindre à eux; elle pensait ne pas

trouver de longtemps une pareille occasion d'aller voir son amant. Cette résolution n'était guère plus prudente que celle qu'elle avait prise le soir où son mari l'avait insultée en présence des esclaves. Sauf que la société des hommes leur est interdite, les Turques de la basse classe jouissent d'une liberté à peu près complète et sortent seules pour aller au bain, à la mosquée ou chez leurs amies : comme il est difficile de les reconnaître sous leur voile, elles vont plus facilement encore que des Européennes partout où il leur plaît; les *cadines*, habitantes des harems riches, ne sont pas à beaucoup près aussi indépendantes. D'abord elles portent non pas le *tchâr*, dont les longs plis enveloppent des pieds à la tête les femmes du commun, mais le *iachmak*, qui cache assez incomplétement le menton et la bouche en laissant à découvert le milieu du visage, et un manteau court qu'on nomme *féredjé*; de plus l'usage veut qu'elles sortent accompagnées de gardiens ou tout au moins d'une suivante âgée; enfin les harems de l'aristocratie sont surveillés avec plus de soin que les autres. Elmas trouva cependant un moyen de diminuer en partie les risques de son entreprise. Elle pouvait se fier à Nazli, une de ces esclaves dont l'aveugle dévoûment ne discute pas les démarches des maîtres. La vieille femme allait souvent passer la nuit chez son mari. Ce mari était jardinier et habitait au milieu des immenses vergers que traverse la voie du chemin de fer. Sa maison avait plus d'une fois servi de but aux promenades que la *cadine* faisait avec Adilé; elle s'y arrêtait pendant des après-midi tout entières, et personne ne pouvait s'étonner de l'y voir. C'est là qu'elle comptait se rendre; elle devait en partir la nuit, accompagnée de l'esclave, et prendre pour aller chez Maimbert des rues très fréquentées, où le passage de deux femmes n'attirerait pas l'attention. Le bey, retenu le plus souvent hors de chez lui par ses affaires ou ses plaisirs, n'avait guère le temps de demander des comptes à l'une ou l'autre de ses épouses; au besoin, Elmas déclarerait qu'elle était restée à dîner chez Nazli, et celle-ci ne la démentirait pas. Quant au jardinier, outre qu'il était sourd, il avait la coutume de prendre chaque soir une dose de raki après laquelle il tombait dans un sommeil semblable à celui du chien légendaire des *Sept Dormans*. Si bien combiné que fût ce plan, l'exécution pouvait en paraître à beaucoup de gens peu facile et peu sûre; mais Elmas était comme ces prisonniers qui pensent moins, lorsqu'ils s'évadent, à la peur d'être repris qu'aux joies d'une prochaine liberté.

Maimbert ne s'expliquait pas bien comment la femme du bey pourrait passer une soirée hors du harem; cependant les termes du billet étaient précis, et la *cadine* y annonçait sa visite d'une façon

positive. Le Français trouva la journée bien longue : quand il eut tout préparé pour recevoir Elmas, quand il eut disposé dans les escaliers ses plus beaux tapis et rempli le salon des fleurs les plus rares que l'on pût trouver à Smyrne, il ne lui resta plus qu'à s'étendre sur le divan et à suivre sur le cadran la marche trop lente des aiguilles. Il eut la prudence d'éloigner dès le coucher du soleil son cuisinier, un Grec curieux et bavard qui approvisionnait de nouvelles les Marigo et les Katinko du voisinage, et ne garda pour faire le service que son domestique, dont le caractère réservé lui inspirait beaucoup plus de confiance.

Dès que la nuit fut close, Maimbert alla s'asseoir sous le petit portail orné de deux piliers de pierre dont l'architecte italien avait orné l'entrée de l'habitation. Sa patience ne fut pas mise à une trop longue épreuve : il vit bientôt deux femmes voilées franchir le seuil de la grille et s'avancer dans les allées sinueuses du petit jardin : c'étaient Elmas et Nazli. Il les guida sans rien dire à travers l'antichambre et l'escalier, laissa Nazli dans le vestibule du premier étage et fit entrer la *cadine* dans le salon. Dès que la portière fut retombée, Elmas ouvrit son voile, se suspendit au cou de son amant et l'embrassa sans compter le nombre des baisers. Elle se rappelait ses hésitations et ses froideurs de la première visite; elle craignait que Maimbert ne les eût attribuées à une tardive indifférence, au lieu d'y voir l'effet du trouble où l'avait jetée la secrète appréhension de l'inconnu. Aujourd'hui, les scrupules s'étaient évanouis, la statue s'animait et se livrait d'elle-même aux enchantemens de la vie nouvelle que l'amour lui avait donnée.

Elmas ne voulut pas toucher au souper que Maimbert avait fait préparer pour elle; mais, prenant une carafe de vin de Chypre, elle remplit une large coupe de cristal de Murano qui se trouvait sur la table et y trempa ses lèvres. Il semblait qu'elle sacrifiait à son amour, en buvant cette liqueur interdite, les préjugés de sa religion et de son pays. Une fois qu'elle avait pris une décision, elle ne s'arrêtait pas à moitié route et ne se laissait pas épouvanter par les incertitudes de l'avenir. Le Français n'avait point la même force d'âme : il se trouvait trop heureux; il se prenait à redouter les jalousies de la fortune, comme ces Grecs qui, deux mille ans plus tôt, s'imposaient des douleurs volontaires pour désarmer le ciel envieux. Il fit part de ses craintes à Elmas. — Nous sommes aussi imprudens, lui dit-il, que les pêcheurs de Tchesmé qui gagnent le large de Ténédos au premier rayon de soleil; ils vont devant eux tant que le vent les pousse, sans s'inquiéter du gros temps qui peut les surprendre; seulement il leur reste toujours la chance de regagner l'abri d'un rivage, tandis qu'il n'y a pas pour nous deux de

port où nous puissions braver la tempête. — A ces mots, la *cadine* devenait pensive; puis, tournant vers Maimbert son regard à la fois ferme et doux : — Qu'importent les menaces de l'avenir? répondait-elle. L'heure présente nous appartient, et elle nous donne assez de bonheur pour nous consoler d'avance des épreuves qui nous attendent. Nous aurons pour nous aider à les supporter le souvenir des jours de grâce.

A l'extrémité du salon, du côté de la mer, il y avait une sorte de large balcon semblable aux vérandahs des maisons de l'Inde. C'est là qu'Elmas vint s'asseoir sur un fauteuil de roseau; Maimbert prit place à côté d'elle. La lumière de la lampe placée sur la table à quelque distance éclairait vaguement le profil de la *cadine*; sous leurs sourcils blonds, ses yeux brillaient comme des diamans noirs enchâssés dans l'or. Sa peau blanche et fine, que l'ombre du harem avait toujours préservée des injures du hâle, semblait transparente. Elmas s'était habillée pour ce rendez-vous comme pour une fête; elle portait des vêtemens européens, une jupe de soie bleue couverte d'une tunique de crêpe de Chine blanc; le *tchâr* avait caché, pendant qu'elle se rendait de chez Nazli à la maison de la Grand'Rue, les compromettantes splendeurs de ce costume étranger. Elle était également coiffée à la franque, sans autre ornement qu'une fleur blanche qu'elle venait de prendre à l'un des vases placés sur la table du salon. Comme les étoiles brillaient seules dans la nuit sans lune, elle ne distinguait que confusément les rivages du golfe, les navires mouillés à quelque distance et la cime du Sipyle : les lumières des villages et celle du fanal de Sandjak-Kaléci étincelaient au loin, pareilles à des astres se levant à l'horizon. Des barques chargées de promeneurs passaient sous le balcon : elle les montra au Français, et lui proposa de faire, eux aussi, un tour sur le golfe. — Nous n'irons pas loin, dit-elle; mais le temps est si frais et si beau, que ce serait dommage de se priver de cette promenade. — Elle se couvrit la tête d'un petit voile de dentelle et s'enveloppa de son burnous; ainsi habillée à la mode d'Europe et le visage caché par sa mantille, elle n'avait pas à craindre d'attirer l'attention.

Maimbert appela son domestique et lui dit de préparer le bateau. La *cadine* et son amant s'assirent à l'arrière de l'embarcation, et on quitta la jetée. La mer était calme, sans une ride; les rames soulevaient une poussière d'étincelles phosphorescentes. Quand on fut à quelque distance de la maison, la ville de Smyrne apparut tout entière, éclairée au milieu de l'ombre par les mille lumières de ses maisons et dominée par les tours démantelées du mont Pagus. Les cafés grecs qu'on nomme *kibotos* (arches), construits sur pilotis près du bord, entouraient le rivage comme une ceinture lumineuse. Dans

chacun de ces cafés, des orchestres italiens jouaient des morceaux d'opéras dont les bruyantes mélodies arrivaient, adoucies par la distance, aux oreilles des promeneurs. Une barque ornée de guirlandes de feuillages et de lanternes vénitiennes traversa le golfe : elle portait tout un essaim de jeunes Levantines, accompagnées de leurs parens et de leurs amis; il y avait un piano à bord et les belles Smyrniotes se donnaient le plaisir de faire de la musique sur l'eau. Les accords du piano, se perdant au milieu de la nuit transparente sur cette mer tranquille, produisaient un effet très doux, bien plus saisissant que les sonorités confuses des orchestres; le groupe des jeunes filles en toilettes blanches, éclairé par les fanaux multicolores, animait d'une façon imprévue le paisible tableau que le golfe présentait ce soir-là. L'embarcation se dirigeait, avec toute une flottille de petits bateaux qui l'escortaient, du côté de la barque de Maimbert. Il voulut éviter un aussi dangereux voisinage, et donna l'ordre à son domestique de longer le bord pour revenir à la maison. Comme ils approchaient du rivage, ils furent rejoints par un grand canot à quatre paires de rames. Elmas et le Français se trouvaient alors assez près des *kibotos* illuminés pour distinguer, dans le canot qui filait rapidement, une femme turque entourée de ses esclaves. — C'est Nedjibé, dit Elmas en ramenant sur son visage les plis de sa mantille. — La première femme du bey était reconnaissable à ses robes éclatantes : elle portait en ce moment une jupe de soie à bouquets dont les splendeurs avaient ébloui tous les harems de la ville. Elle ne parut même pas regarder du côté des deux amants, et ils purent se flatter de n'avoir point été aperçus.

Quand Elmas et le Français rentrèrent à la maison de la Grand'-Rue, ils trouvèrent dans le vestibule la vieille Nazli qui s'était endormie en les attendant. Il était déjà tard. La femme du bey ramena autour de sa ceinture sa jupe de soie brillante, s'enveloppa dans le grand *tchâr*, et dit adieu à son amant. Celui-ci descendit avec elle, et, s'arrêtant à la porte du jardin, il vit les deux femmes s'engager dans les ténèbres de la rue mal éclairée. Au lieu de rentrer chez lui, il les suivit sans qu'elles s'en aperçussent jusqu'à l'habitation de Nazli; puis il s'en revint par les chemins solitaires, où ses pas retentissaient sur le pavé, rêvant à l'étrange philosophie pratique de la femme du bey, et se demandant combien le ciel leur accorderait de pareils « jours de grâce. »

IV.

Les préceptes de la pudeur musulmane interdisent à toute femme de bien de lever les yeux sur un étranger; mais Nedjibé n'avait pas eu besoin de lever les yeux pour reconnaître Maimbert. Quand

elle l'avait rencontré, elle revenait de la villa d'Osman-Pacha, située au midi de la ville, sur les bords du golfe. Elle vit que le Français était accompagné d'une femme vêtue à l'européenne avec une mantille de dentelle noire. Nedjibé supposa que l'étranger était en bonne fortune; comme elle aimait fort les commérages et qu'elle connaissait presque toute l'aristocratie féminine de l'endroit, chrétienne et turque, elle se demanda quelle Franque ou quelle Levantine pouvait faire en pareille compagnie ses promenades sur l'eau. Tout à coup elle se souvint d'avoir vu autrefois dans le cabinet de toilette d'Elmas un burnous blanc et une mantille noire; mais l'idée que son ennemie rendait visite à un infidèle semblait trop absurde pour qu'on pût s'y arrêter tout d'abord. Les mantilles noires et les burnous blancs ne sont pas rares, et d'ailleurs Elmas paraissait incapable de cet excès d'audace. Cependant plus Nedjibé réfléchissait, plus la supposition perdait de son invraisemblance. Cette Elmas n'aimait-elle pas à porter les toilettes des femmes d'Europe, et ne savait-elle pas lire leurs livres? D'autre part pourquoi avait-elle refusé d'aller ce soir-là chez son beau-frère le gouverneur? Nedjibé se promit d'ouvrir une enquête secrète, et son cœur se remplit de joie à la pensée de démasquer sa rivale.

Quand la vertueuse épouse du *mektoubdji* fut de retour à la Maison des Roses, Elmas était encore absente; elle ne tarda pas à rentrer, accompagnée de Nazli et du jardinier. Djémil-Bey passait la nuit à la villa du gouverneur. Nedjibé dormit peu et chercha jusqu'au matin le moyen de découvrir comment Elmas avait employé sa soirée. Elle pensa d'abord à faire part au bey de ses soupçons, mais cette révélation appuyée sur de simples conjectures aurait eu l'air d'une calomnie. Il lui fallait donc trouver des preuves, et les trouver seule. Le lendemain, elle essaya de faire parler Nazli et le jardinier : la première feignit de ne pas comprendre; quant au second, il ne savait rien. Nedjibé résolut alors de s'adresser à Elmas en personne; il importait de savoir si, comme c'était après tout fort possible, la mère d'Adilé ne s'était pas rendue la veille chez une amie ou en tout autre endroit non suspect.

Après son déjeuner, Elmas s'était assise à l'entrée du petit temple qui lui servait de kiosque d'été. Elle vit Nedjibé sortir de la maison et se diriger de son côté, le ventre en avant, les coudes en arrière, les pieds traînant sur l'herbe dans leurs pantoufles de cuir jaune, telle en un mot qu'elle était apparue aux yeux ravis du poète du Bosphore. Elle tenait à la main une assiette pleine de morceaux de pain, et s'en vint donner à manger aux deux cygnes de l'étang. C'étaient de beaux oiseaux au plumage noir, de la race de ceux qui,

du temps de Virgile, peuplaient non loin de Smyrne les marécages du Caystre entouré de prés verts. Nedjibé ne leur faisait pas souvent une pareille faveur, et Elmas se demanda ce qui leur valait cette marque de sollicitude. Quand l'assiette fut vide, la fille de l'imam se tourna vers Elmas, qu'elle feignit d'apercevoir alors pour la première fois. Elle se mit à causer avec elle, et lui demanda où elle avait passé la soirée de la veille.

— J'étais souffrante et fatiguée, répondit Elmas. Je suis restée pendant une partie de la soirée chez la vieille Nazli, qui habite au milieu des jardins, dans un endroit tranquille.

C'était là tout ce que Nedjibé voulait savoir. Elle ajouta quelques banalités et se retira en disant qu'elle allait faire sa sieste. Elmas comprit que la femme préférée de Djémil ne l'avait pas interrogée sans arrière-pensée; mais elle s'imagina que sa rentrée tardive avait seule donné l'éveil aux soupçons de cette méchante créature. Il ne lui vint pas à l'esprit qu'on eût pu la reconnaître pendant sa promenade sur le golfe : aussi ne conçut-elle aucune inquiétude. Elle donnait de son absence une explication vraisemblable, et, comme les jours suivans personne ne lui parla plus de l'emploi de cette soirée, elle crut tout péril passé.

C'était là une grave erreur. En d'autres circonstances, Nedjibé aurait pu être dupe de la fable qui venait de lui être contée; mais après ce qu'elle avait vu ou cru voir elle fut sur ses gardes. A tout événement, elle se promit qu'une nouvelle imprudence de sa rivale ne passerait pas inaperçue. Il s'agissait pour cela de faire surveiller toutes les démarches d'Elmas. Après avoir longtemps cherché à qui elle pourrait confier ce service, Nedjibé résolut d'employer Kieur-Sarah. Kieur-Sarah était une Juive borgne, âgée de trente ans au plus, mais déjà laide et décrépite comme la plupart de ses coreligionnaires le sont à cet âge, ce qui s'explique si l'on songe que les Juives de Smyrne se marient quelquefois avant douze ans et deviennent souvent mères à treize. Celle-là exerçait le métier de marchande à la toilette. Pas plus que les revendeuses d'Europe, elle ne limitait ses opérations au commerce des robes ou des étoffes; elle vendait aussi des bijoux, et se chargeait à l'occasion, quand la cliente était à court d'argent, de trouver un bailleur de fonds obligeant disposé à payer colliers, bracelets et bagues. Les méchantes langues disaient même qu'un jour le *mektoubdji*, après des pertes au jeu, n'ayant pu payer à sa première femme une assez grosse somme dont elle avait besoin, Kieur-Sarah avait mis Nedjibé à même de remplir sa bourse aux coffres d'un vieux *saraf* turc. Il est difficile de croire à une pareille légèreté de la part d'une personne aussi orthodoxe; mais ce qui est certain, c'est que Djémil défendit à

sa femme de jamais revoir la revendeuse, qui n'entrait plus qu'à la dérobée dans le harem de la Maison des Roses. Cette Juive avait, comme beaucoup d'autres de ses pareilles, une probité relative, et sa discrétion était affaire de métier. Sans parler de Maimbert, Nedjibe lui dit qu'Elmas avait un amant, et que Nazli était l'intermédiaire de cette intrigue; il s'agissait d'épier toutes les démarches de l'une et de l'autre. Kieur-Sarah commença par refuser, en déclarant qu'une semblable surveillance lui coûterait trop de temps et de peine; mais la promesse d'une récompense généreuse, accompagnée d'un à-compte de plusieurs *medjidiés*, lui ferma la bouche. Se chargea-t-elle de ce nouveau rôle ou mit-elle en campagne ses filles, qu'elle préparait dès lors à la remplacer plus tard, c'est ce qu'il est impossible de savoir; toujours est-il qu'à partir de ce moment Nedjibé connut exactement l'emploi de chacune des heures d'Elmas et de Nazli.

Tout d'abord elle n'apprit rien qui pût satisfaire sa curiosité. Elmas resta plus d'une semaine sans retourner à la maison de la Grand'Rue. Il y a des fleurs de rivière qui vivent au fond des eaux et apparaissent rarement à la surface pour s'épanouir sous les rayons du soleil; de même il suffisait à la *cadine* de quelques heures passées près de son amant, à de longs intervalles, pour qu'elle se sentît la force de supporter les ennuis de l'existence quotidienne : seulement elle s'étonnait, aujourd'hui que la révélation de l'amour lui avait été faite, d'avoir pu rester privée pendant une partie de sa jeunesse des émotions dont le seul souvenir la remplissait de trouble et de bonheur. Durant des après-midi entières, elle regardait les feuillages s'incliner au-dessus de sa tête vers l'entablement de marbre du temple, et suivait d'un œil distrait les voyages des cygnes parmi les nénufars de l'étang. Elmas, fille de l'Orient, n'était pas de celles qui prêtent une âme à la nature environnante ; mais sous l'influence de l'amour on se plaît davantage, dans tous les pays de la terre, à l'aspect de la mer calme, aux chants du rossignol, au parfum des roses. Elle trouvait à chaque instant de nouveaux charmes au séjour de Gulhané, et s'y plaisait comme on se plaît en la société d'amis fidèles longtemps méconnus.

Un jour cependant, elle se trouva presque seule au harem. Le bey était au sérail, Nedjibé au village de Boudja. Midi venait de sonner ; à Smyrne de nos jours, comme à Rome du temps de Properce, une pareille heure est favorable aux rendez-vous d'amour, car la ville est endormie et les rues sont désertes. Elmas se rendit d'abord à la maison de Nazli, puis, faisant un long détour à travers les vergers, elle arriva chez Maimbert. Tout jusqu'alors semblait

leur avoir réussi; ils commençaient à se fier à leur bonne étoile : le Français lui-même oubliait ses alarmes des premiers jours pour se laisser aller au courant de son facile bonheur. Si pourtant la femme du bey avait regardé derrière elle quand elle s'en revint par les rues pleines de soleil, elle eût aperçu la Juive qui la suivait, se cachant à l'angle des murailles, obstinée, silencieuse et sinistre comme le mauvais destin. Le lendemain, Kieur-Sarah recevait la récompense promise, et Nedjibé possédait enfin le secret de la femme qu'elle détestait le plus au monde.

Elle ne tira point immédiatement parti de sa découverte. Il ne s'agissait pas de compromettre Elmas par une simple dénonciation à son mari et d'exciter une tempête domestique entre les murs du harem; Nedjibé prétendait à une bien autre satisfaction. Elle voulait que la coupable fût surprise en flagrant délit, que le public devînt à la fois le témoin et le juge du crime. Les populaces de l'Orient ont toujours aimé à jouer ce double rôle et à lapider les pécheresses. Elmas, qui ne se doutait de rien, retournerait sans aucun doute chez son amant, et ce jour-là Nedjibé serait vengée. Il fallait donc attendre et dissimuler. Elle trompa son impatience en se montrant plus insolente à l'égard de son ennemie, qui ne sentait pas ces coups d'épingle ou ne voulait pas y prendre garde; mais Nedjibé n'était pas assez maîtresse d'elle-même pour cacher son jeu bien longtemps. Un matin elle eut l'imprudence de donner un soufflet à la petite Adilé, à propos d'un ruban que l'enfant, prétendait-elle, lui avait volé. Elmas se fâcha, et dit à la fille de l'imam deux ou trois vérités un peu dures. Celle-ci, comme d'habitude, répliqua par les plus grosses injures que pût fournir le vocabulaire turc, fort riche sous ce rapport. Comme en même temps Nedjibé menaçait Adilé de la battre de nouveau à la première occasion, Elmas déclara qu'elle demanderait justice à son mari. Nedjibé ne se contint plus. — Va te plaindre au bey, s'écria-t-elle; moi aussi je lui apprendrai une nouvelle dont il ne se doute guère. Ne sais-tu donc pas qu'il me suffirait de dire un mot pour te voir tomber à mes genoux en me demandant grâce?

La colère commençait à gagner la mère d'Adilé. Tout justement elle vit, à travers les arbres, Djémil qui accourait, attiré par le bruit de la querelle ; prenant son parti avec sa promptitude accoutumée, elle saisit Nedjibé par le bras, la traîna hors du vestibule, et la jeta aux pieds du *mektoubdji*. — Nedjibé a des révélations à te faire sur mon compte, dit-elle en turc à son mari. Je te l'amène; elle ne prétendra pas que je l'empêche de parler.

La grosse Nedjibé croyait sentir encore l'étreinte de la petite main nerveuse qui lui avait serré le bras; elle voyait devant elle

sa rivale, les sourcils froncés, la bouche contractée par la colère, des éclairs dans ses yeux noirs. Troublée par la conscience de son infériorité morale, sachant qu'Elmas avait assez d'énergie et de ressources d'imagination pour gagner une cause perdue en apparence, Nedjibé restait muette. Quand même elle eût retrouvé la parole, elle n'eût point osé dire ce qu'elle avait appris, car alors il aurait fallu produire ses témoins, et, outre que Kieur-Sarah n'était pas faite pour inspirer la confiance, le nom de cette Juive rappelait au *mektoubdji* certaine mésaventure conjugale dont il valait mieux ne pas réveiller le souvenir. Djémil, ne comprenant rien au silence de Nedjibé, lui ordonna de s'expliquer : elle balbutia quelques paroles d'excuse, se releva et voulut s'en aller; mais auparavant elle eut le plaisir de s'entendre appeler « fille de chien » par son époux, qui lui promit une correction exemplaire pour le cas où elle troublerait encore la paix du harem. L'intérêt de Djémil lui commandait cette fois de se montrer équitable. La femme du gouverneur avait entendu parler de la scène du chapelet, et l'avait racontée à son mari. Osman-Pacha était non-seulement un administrateur habile, mais encore un homme très juste et très bien élevé, comme on en trouve tant parmi les Turcs de la vieille roche; il fit comprendre au bey qu'un fonctionnaire de son rang ne devait pas mener son harem à la façon d'un chamelier ou d'un porte-faix. Djémil se le tint pour dit, d'autant plus qu'il craignait que la femme du pacha ne conseillât le divorce à Elmas, et ne le privât ainsi de la succession de l'ancien ministre des finances.

Elmas avait répondu par un coup d'audace à l'attaque de Nedjibé, et cette hardiesse lui avait réussi, mais c'était là jouer gros jeu. Quand la seconde femme du *mektoubdji*, plus calme après sa victoire, réfléchit sur ce qui s'était passé, les paroles de Nedjibé lui revinrent à la mémoire; elle ne savait comment les interpréter. Elle ne pouvait deviner que Kieur-Sarah avait été chargée de l'épier; il fallait donc ou qu'elle eût été reconnue dans la Grand'Rue, ou que la fille de l'imam eût lancé ces accusations à tout hasard, qu'elle eût, comme disent les chasseurs, touché le but en tirant au juger. Quoi qu'il en soit, la prudence devenait plus nécessaire que jamais.

Quelques jours plus tard, Kieur-Sarah entrait dans l'appartement de Nedjibé. Ce n'était pas seulement le désir d'apprendre les nouvelles qui l'amenait à la Maison des Roses; elle était avant tout femme pratique et n'oubliait jamais les intérêts de son commerce; sa fille la suivait, portant un rouleau d'étoffes. La petite Juive déposa son paquet sur le tapis, et se retira discrètement dans la chambre des servantes.

La femme de Djémil paraissait en proie à une profonde mélan-

colie. Le tuyau de son narghilé restait oublié sur le sofa, et le *tombéki* se consumait lentement dans le foyer couronné de charbons ardens. Elle ne répondit pas au salut de Kieur-Sarah et ne sembla point s'apercevoir de la présence de la revendeuse. Celle-ci lui prit la main et lui demanda la cause de ses tristesses. — Ah! Kieur-Sarah, répondit la *cadine*, je suis la plus malheureuse des femmes. Cette Elmas me fera mourir. Au moment où je me croyais la plus forte, elle m'a désarmée, réduite à l'impuissance. Le bey ne l'aime guère, et pourtant elle lui a si bien tourné la tête qu'il m'accuse de tout brouiller dans le harem.

— Ne pleure pas, Nedjibé-Hanem; les larmes rougiraient tes beaux yeux. Prends garde de perdre le sommeil et de devenir aussi maigre que la laide Elmas. Je t'apporte de quoi te consoler, des étoffes de France comme pas une femme ici n'en a porté jusqu'à présent.

— J'ai bien d'autres soucis que celui d'acheter tes étoffes. Mon mari est furieux contre moi; il ne me donnerait pas d'argent pour te payer.

— Pourquoi ne lui apprends-tu pas ce que tu sais sur le compte d'Elmas?

— Puis-je le lui dire? Il faudrait te nommer; il ne veut plus entendre parler de toi depuis cette maudite affaire du *saraf*. D'ailleurs Elmas me fait peur avec ses yeux méchans et son esprit de sorcière. Je tremble à la pensée de me retrouver devant elle comme l'autre jour. Regarde de quelle manière elle m'a traitée.

La *cadine* releva sa manche. Les doigts d'Elmas avaient laissé sur les chairs molles de ce gros bras des marques bleuâtres. Kieur-Sarah promena sa main sèche sur les meurtrissures. — Quelle méchanceté! reprit-elle. Il n'y a qu'une bête féroce pour blesser un si beau bras; Elmas en était sans doute jalouse. Il ne lui restera plus qu'à mourir d'envie quand elle te verra parée des belles robes que tu vas m'acheter. Elles ne viennent pas d'Allemagne comme celles de Fatma-Hanem et de Sélimé-Hanem; ce sont des soieries de Lyon. Je ne suis pas pressée d'avoir ton argent; tu me paieras plus tard.

Elle déroula les étoffes. Malgré tout son chagrin, Nedjibé regardait d'un œil d'admiration les pièces de soie chatoyantes étendues sur le tapis. L'une d'elles, rayée de jaune et de bleu sur fond rouge, lui arracha un cri d'admiration; mais bientôt elle retomba sur son sofa en se cachant la tête dans les coussins. — Remporte ta marchandise, dit-elle, je ne veux pas la prendre. Je n'aurai pas de bonheur en ce monde tant que la maudite *guiaour* vivra pour me tourmenter.

Kieur-Sarah ne s'en alla pas. Après quelques minutes de silence,

la *cadine* releva la tête et la regarda avec étonnement. — Que fais-tu ici? demanda-t-elle. Ne t'ai-je pas dit que je n'avais plus besoin de toi?

— Tu as encore besoin de ta vieille Kieur-Sarah, Nedjibé-Hanem. Achète la pièce à fond rouge, et je t'indiquerai un moyen d'en finir avec tes peines.

Nedjibé refusa d'abord; mais, poussée par une curiosité d'enfant, elle finit par prendre sans marchander la robe de soie de Lyon. L'affaire conclue, elle ordonna à la Juive de lui faire part de son moyen. Kieur-Sarah s'approcha et lui dit quelques mots à l'oreille.

— Il y a de gros risques, répondit la fille de l'imam après deux ou trois minutes de réflexion. Qui m'assure que tu ne me trahiras pas?

— Mon intérêt d'abord. Et depuis que tu me connais, ne t'ai-je pas prouvé que tu peux avoir en moi toute confiance?

— Ce que tu me conseilles est bien grave, et doit peser sur la conscience au jour du jugement.

— Je ne suis qu'une pauvre Juive, Nedjibé-Hanem, mais j'écoute ce qui se dit par le monde, et j'ai toujours vécu au milieu des musulmans. Plus d'un sultan qui a eu recours au moyen que je t'indique a été approuvé par les *fetvahs* des interprètes de la religion. D'ailleurs n'as-tu pas dit toi-même que cette femme était une *guiaour* plutôt qu'une musulmane?

La conférence dura plus d'une heure encore. Lorsque Kieur-Sarah sortit du harem, elle s'était défaite de presque toute sa marchandise, et cinquante *medjidiés* d'or lui étaient promis en cas de succès de l'expédient qu'elle avait suggéré. On ne sera plus étonné en apprenant que, dans le misérable galetas qu'elle habitait au fond du quartier juif, Kieur-Sarah cachait une fortune.

Il est nécessaire, pour faire comprendre la suite de ce récit, de dire quelques mots des dispositions intérieures de la Maison des Roses. Quoique assez haute, elle était bâtie au rez-de-chaussée sans étage supérieur. Le salon du bey et les pièces où le public pouvait pénétrer se trouvaient dans l'aile gauche; le reste de l'habitation était réservé au harem. Elmas occupait une partie de l'aile droite; son appartement se composait d'un salon, d'une pièce plus petite qui servait à la fois, suivant l'usage turc, de chambre à coucher, de salle à manger et de boudoir, enfin d'une grande chambre où les esclaves logeaient ensemble. L'appartement de Nedjibé, à peu près pareil, était situé à l'autre extrémité du harem, près de l'aile gauche; un large vestibule donnant accès par une porte-fenêtre dans le jardin s'étendait comme un terrain neutre entre les domaines respectifs des deux rivales. C'est là qu'on recevait les visites de cérémonie des harems étrangers au harem de Djémil-Bey; c'est

là aussi que Nedjibé passait une partie de ses journées. Elmas, qui faisait du temple au bord de l'étang son séjour habituel, renonçait à tous droits sur le vestibule; elle ne le traversait que rarement pour rentrer chez elle ou pour aller au jardin.

Le lendemain du jour où Nedjibé avait reçu la visite de la Juive, Elmas, qui se levait de grand matin, sortit de son appartement une heure après le lever du soleil. Elle trouva dans le vestibule Nedjibé occupée à coudre, seule, et sans la compagnie de ses esclaves. Les deux femmes ne se parlaient plus depuis leur dernière discussion; Elmas ne parut point remarquer la présence de la fille de l'imam, franchit la porte du jardin et se dirigea vers son kiosque. Presque aussitôt après, une servante venant de l'aile droite entra dans le vestibule, y déposa un plateau sur lequel on voyait une tasse vide, et descendit à la cuisine. Elle allait y chercher la bouilloire contenant le café que sa maîtresse Elmas prenait chaque matin. Pendant l'absence de la servante, Nedjibé se leva sans bruit, jeta dans la tasse une pincée de poudre blanche et regagna sa place. L'usage turc veut que le café soit servi par deux esclaves dont l'une porte la tasse vide et l'autre la bouilloire, dont elle verse le contenu dans cette tasse en présence du maître; mais chez Elmas les choses se passaient plus simplement. L'esclave revint, remplit elle-même dans le vestibule la tasse de porcelaine sans apercevoir la poudre très blanche et très fine déposée au fond, et l'alla présenter à sa maîtresse, assise à l'entrée du kiosque. Celle-ci but sans défiance; Nedjibé l'observait de loin, et rentra chez elle satisfaite du succès de sa première tentative.

Quoi qu'en eût dit la Juive, le crime qu'elle avait conseillé à sa cliente n'est ni approuvé ni excusé par la religion musulmane; mais dans beaucoup de harems, comme partout où il y a des femmes jalouses, le poison est un moyen employé pour se débarrasser d'une rivale incommode. La poudre de Kieur-Sarah était une préparation analogue à l'arsenic; seulement elle produisait des effets moins violens et moins faciles à diagnostiquer. Nedjibé la mêlait chaque matin, par faibles doses, au café que buvait Elmas. Celle-ci, au bout de quelques jours, ressentit un malaise étrange; elle perdit l'appétit, mais ne renonça malheureusement pas à l'usage du café. Vers la fin de la semaine, elle fut prise de crampes d'estomac et de vomissemens. Sa sœur, qui venait la voir tous les jours depuis le début de la maladie, voulut amener un médecin franc; Djémil s'y opposa formellement malgré le respect que lui inspiraient d'ordinaire les décisions de l'épouse du gouverneur. Une vieille femme du voisinage avait le monopole de l'art de guérir dans tous les harems bien pensans où l'on ne souffrait pas la pré-

sence d'un docteur infidèle; Djémil la fit appeler. La vieille déclara que le mal dont souffrait Elmas n'était nullement naturel, et qu'il fallait l'attribuer aux artifices des mauvais esprits : elle promit d'apporter le soir même un remède infaillible. Elle revint avec un bout de papier sur lequel un mollah avait écrit quelques versets du Coran; elle le plongea dans un verre d'eau, attendit que l'encre fût dissoute, et voulut faire boire cette eau à Elmas. Les *cadines* qui se trouvaient présentes ne doutaient pas davantage de l'efficacité du remède. Pour leur complaire, la femme du *mektoubdji* obéit à la vieille. Il va de soi que le miracle attendu ne s'accomplit pas.— Peut-on s'en étonner, dirent les dévotes, quand on connaît le peu de foi de la malade?

Les jours s'écoulaient; Elmas ne cessait pas de souffrir, mais elle n'était pas encore obligée de garder le lit, et Nedjibé pensa que le poison agissait bien lentement. Un matin, elle doubla la dose : ce fut une imprudence. Elmas trouva un goût d'amertume inexplicable à son café. Elle le répandit à terre et découvrit la poudre blanche mêlée au marc qui restait au fond de la tasse. A partir de ce moment, elle fut certaine qu'on l'avait empoisonnée. Elle aurait voulu confier cette découverte à sa sœur et lui demander conseil; par malheur, la femme du pacha s'était embarquée la veille pour Constantinople, où l'appelait une affaire de famille des plus urgentes; elle ne devait revenir que dans une dizaine de jours. Elmas pensa bien à s'adresser au pacha lui-même; mais que ferait-il? Rien ne prouvait que Nedjibé fût la coupable; elle avait probablement confié à un subalterne le soin d'accomplir le crime, et parmi cette foule d'esclaves qui peuplaient la Maison des Roses, sur qui devaient se porter les soupçons? En admettant que l'on fît une enquête, la seconde femme du bey savait que le public était mal disposé pour elle; on connaissait ses querelles avec Nedjibé, et elle serait peut-être accusée d'avoir elle-même mêlé du poison à son café pour justifier des imputations calomnieuses dirigées contre sa rivale. Elle résolut donc de se taire jusqu'au retour de sa sœur; elle s'entendrait alors avec celle-ci pour se séparer de son mari par un divorce légal. En attendant, elle continua son existence ordinaire, mais ne but et ne mangea rien qui n'eût été préparé par la fidèle Nazli. Les douleurs d'estomac et les vomissemens s'arrêtèrent promptement; bien qu'elle ne recouvrât ni son appétit ni ses forces, on put croire qu'elle ne tarderait pas à se rétablir.

Attentive à ces changemens, l'empoisonneuse comprit que ses intentions avaient été devinées. Tout d'abord elle eut grand'peur, et ne se rassura qu'en voyant son ennemie garder pour elle les soupçons qu'elle pouvait avoir conçus. Les terreurs de Nedjibé

firent bientôt place à la colère : sa haine était impuissante, et ses tentatives de vengeance avortaient l'une après l'autre. Le bey ne lui avait pas longtemps gardé rancune, elle restait malgré tout sa femme préférée. A un certain moment où il semblait favorablement disposé, elle osa lui dire qu'Elmas avait une intrigue avec un Franc, et que ce Franc était Maimbert. Djémil ne sut que penser; les explications de Nedjibé lui parurent fort embrouillées, car elle ne voulait pas parler de Kieur-Sarah; de plus il se défiait de la fille de l'imam, trop intéressée à nuire à sa rivale pour reculer devant une calomnie. Nedjibé devina le motif des incertitudes de son mari, et n'insista pas; mais elle insinua qu'elle pourrait sans doute prouver ses affirmations de la façon la plus évidente, si on la laissait faire. Le bey ne demandait pas autre chose, et permit à sa femme d'agir comme elle l'entendrait. Elle pensait qu'Elmas serait bientôt rétablie et renouvellerait ses imprudences; en attendant, elle l'observait attentivement, et enjoignit à Kieur-Sarah de ne pas perdre de vue l'esclave Nazli.

Elmas n'était pas, comme le croyait Nedjibé, sur le point de revenir à la santé; la poudre blanche avait eu le temps de produire de terribles effets. Les symptômes de l'empoisonnement avaient disparu, et la malade reprenait son existence habituelle, mais elle ne mangeait plus et perdait le sommeil. Elle maigrissait à vue d'œil, une pâleur semblable à celle des phthisiques couvrait ses joues; elle restait plongée des heures entières dans un engourdissement douloureux et se sentait à peine la force de penser. — Nedjibé a frappé à coup sûr, se dit-elle un jour quand elle se regarda dans son miroir. Bien certainement je n'ai plus longtemps à vivre. — Elle se résigna sans trop de peine à la pensée de quitter ce monde; l'alanguissement qui paralysait son esprit la rendait presque indifférente aux terreurs de la mort.

Au milieu de cet engourdissement de ses facultés, deux sentimens conservaient seuls leur puissance : sa tendresse pour Adilé et son amour pour Maimbert. Si elle devait mourir, sa petite fille serait livrée à elle-même à l'âge où les enfans ont le plus besoin d'affection et de sollicitude. Elmas ne voulait pas que l'enfant passât ses premières années dans ce harem maudit, à côté de l'empoisonneuse : elle se promit de faire prendre à sa sœur l'engagement de garder Adilé jusqu'au jour de son mariage. Le bey, qui n'aimait pas la petite fille, ne se refuserait certainement pas à cet arrangement.

Elle comptait en même temps sur une suprême consolation : elle voulait à tout prix revoir Maimbert, ne fût-ce que quelques minutes. Elle lui devait les seuls momens de bonheur complet qu'elle

eût goûtés dans sa vie; en ce moment encore, épuisée comme elle l'était par une longue souffrance, elle se ranimait au souvenir de ce passé qui lui semblait bien éloigné déjà. Elle n'avait pas la force de retourner chez le Français, et d'ailleurs elle savait combien la haine de Nedjibé était vigilante. On ne pouvait songer davantage à introduire Maimbert dans l'enceinte de la Maison des Roses; mais ne pouvait-elle trouver un autre moyen de se rencontrer avec lui, de le voir, de lui parler un moment? Il y avait au jardin du harem une petite porte latérale donnant sur un chemin solitaire. On ne l'ouvrait que rarement, et la clé, suspendue dans le vestibule, était à la disposition de la *cadine*. A l'heure où la Maison des Roses est endormie, Elmas pouvait se glisser hors de chez elle et retrouver là Maimbert, qu'y amènerait Nazli. Les murs du jardin étaient assez hauts pour défier les voleurs, et les gardiens ne surveillaient point cette partie de l'habitation. Elmas ne voulut pas perdre de temps; elle écrivit un billet à son amant pour lui donner rendez-vous le lendemain même à une heure avancée de la nuit.

V.

Le Français ne savait comment s'expliquer le long silence de sa maîtresse : plus d'un mois s'était écoulé depuis leur dernière entrevue sans qu'elle eût donné signe de vie. Un soir, au coucher du soleil, il se promenait sur sa terrasse, en face du golfe; il se demandait combien de temps encore durerait cette incertitude, et son esprit naturellement inquiet était agité par les plus pénibles anxiétés. Devait-il la revoir encore? Avait-elle quitté Smyrne? La vie des femmes de harem s'entoure d'un tel mystère qu'il était difficile de répondre à ces questions. On vint lui dire à ce moment qu'une vieille Turque voulait lui parler : il vit entrer Nazli. — Comment va la *cadine?* — demanda aussitôt Maimbert en mettant les uns au bout des autres les trois ou quatre mots de turc qu'il connaissait. — Elle ne va pas bien, — répondit l'esclave, et elle remit au Français la lettre dont Elmas l'avait chargée. Maimbert y lut les lignes suivantes :

« J'ai été malade, et je suis souffrante encore. Il est possible qu'avant peu je doive m'éloigner de vous; je tiens à vous revoir une dernière fois. Ce soir à onze heures, soyez à la porte du jardin de la Maison des Roses; j'irai vous y rejoindre. La vieille Nazli vous conduira. A bientôt; laissez-moi vous rappeler en attendant que je vous aime et que je suis à vous du meilleur de mon cœur. »

« ELMAS. »

Le Français entreprit de questionner Nazli pour éclaircir l'alarmante obscurité de cette lettre; mais la vieille et lui n'arrivaient pas à se comprendre. Il dut attendre, dans un état d'impatience qu'on s'explique sans peine, l'heure assignée pour le rendez-vous. Quand ils arrivèrent en vue de la Maison des Roses, la lune se levait; la nuit était belle et un peu fraîche, car l'automne venait de commencer. L'esclave ouvrit la porte du jardin, fit signe à Maimbert de se cacher dans l'ombre, le long de la muraille, et le laissa seul. Elle traversa la pelouse et se dirigea vers la maison. Dans toute l'habitation, on n'entendait pas un bruit, on ne voyait pas une lumière. Elmas était déjà prête et vint au-devant de Nazli. Sans rien dire, les deux femmes s'engagèrent dans les allées du jardin que la lune n'éclairait pas encore; mais à moitié chemin de la porte, la *cadine* sentit que les forces allaient lui manquer ; le froid de la nuit l'avait surprise ; elle dut s'asseoir sur le piédestal de la statue, près de l'étang. Revoir Maimbert, c'était la dernière joie qu'elle se promettait en ce monde ; elle crut un moment que cette joie lui serait refusée. — D'ici à la porte, dit-elle à Nazli, la distance est trop grande; jamais je ne pourrai aller jusque-là. — Cependant, si son corps épuisé était incapable d'un nouvel effort, la maladie n'avait pas eu de prise sur son âme énergique. — Il faut à tout prix que je le revoie, reprit-elle. Assure-toi que tout est tranquille dans le jardin et aux abords de l'habitation, puis va chercher le Franc et amène-le ici; laisse la porte entre-bâillée; en cas d'alarme, il pourra toujours s'enfuir.

La Maison des Roses semblait endormie; cette apparence était trompeuse. Nedjibé avait su que Nazli était allée chez Maimbert; elle avait en même temps constaté la disparition de la clé du jardin. Tout cela lui fit deviner une partie des projets de sa rivale; elle crut même qu'Elmas avait peut-être l'intention de s'enfuir cette nuit-là ou la suivante. Nedjibé ne dit rien au bey; profitant des pleins pouvoirs qu'il lui avait donnés, elle disposa tout pour assurer le succès de ses plans de vengeance. Il y avait dans l'appartement de Djémil un grand salon inoccupé dont les fenêtres donnaient à la fois sur la route et sur le jardin; on pouvait apercevoir de là les environs de la petite porte et une partie de la pelouse. Ce salon devint le poste d'observation de la fille de l'imam; elle ordonna au vieux gardien Tossoun de se tenir prêt dans la pièce voisine. Vers onze heures du soir, elle vit Maimbert, conduit par Nazli, s'arrêter devant la petite porte, et Elmas sortir de chez elle pour aller au-devant de lui. Appelant le gardien, elle voulait lui enjoindre de réveiller ses camarades et d'arrêter la fugitive quand elle franchirait la porte du jardin; mais la clarté de la lune, qui dépassait

maintenant la cime des arbres, lui permit de reconnaître Elmas assise au bord de l'étang et le Français que Nazli guidait à travers les allées. Elle modifia ses instructions en conséquence. Tossoun sortit seul par l'entrée principale de la maison, fit le tour des murs extérieurs, et vint rouler une lourde pierre devant la petite porte. Il coupait ainsi la retraite au Français, car cette porte s'ouvrait du dedans au dehors. Tout cela se fit en silence et sans que rien avertît les amans du danger qui les menaçait.

Maimbert trouva sa maîtresse presque défaillante, aussi pâle que le marbre sur lequel elle s'appuyait. Elle s'était couverte de son voile : peut-être craignait-elle d'alarmer le Français en lui laissant voir tout de suite ses traits où la mort avait déjà mis son empreinte; peut-être aussi avait-elle quelque honte de montrer sa beauté flétrie par de longues souffrances. Quand celui-ci lui découvrit le visage pour l'embrasser, il eut peine à la reconnaître. — Je suis bien changée, n'est-ce pas? dit-elle en souriant tristement. La maladie a fait de moi une vieille femme. Je le regrette moins en songeant que nous ne devons plus nous voir. Je vais partir pour un long, très long voyage. Dans quelques jours j'aurai quitté Smyrne, et il serait inutile de m'y chercher; mais, quoi qu'il arrive, je vous aimerai toujours. Ne me croyez pas aussi malade que j'en ai l'air : je me sens forte, je guérirai. Vous, quittez Smyrne le plus tôt possible, et partez pour votre pays. De sérieux dangers vous menacent, si vous restez ici...

Maimbert, stupéfait, l'écoutait sans la comprendre. Quelle maladie mystérieuse avait pu, en moins d'un mois, frapper si cruellement cette femme, jadis pleine de force et de santé? De quel voyage, de quels dangers voulait-elle parler? Il essaya de l'interroger : Elmas l'interrompit. — Ne m'en demandez pas davantage, dit-elle. Il faut que vous n'emportiez de cette ville maudite que le souvenir de notre amour. Partez au plus vite. Quant à moi, dans quelques jours je ne serai plus là. Je vais au bout de l'empire, à Mossoul, à Bagdad, plus loin encore. Adieu, le temps presse; en restant dans ce jardin, nous jouons un jeu terrible. Laissez-moi vous embrasser une dernière fois, et fuyez au plus vite par où vous êtes venu.

Elle se suspendit à son cou et l'embrassa avec passion; puis, lui prenant les deux mains, elle le regarda longuement, sans parler. Elle se leva et resta debout, frissonnant chaque fois que le vent de la nuit effleurait ses joues pâles et soulevait les boucles de ses cheveux, qu'elle n'avait pas pris soin d'attacher. — Adieu, dit-elle encore en se détournant pour cacher une larme qui coulait le long de ses joues; sois heureux et rappelle-toi que je t'ai bien aimé! — Sous l'influence de l'excitation nerveuse causée par cette scène, elle

avait retrouvé quelque force. Elle s'éloigna de Maimbert d'un pas ferme, presque rapide; on eût dit qu'elle craignait d'écouter son cœur, qui la sollicitait de revenir vers le Français. Quand elle rentra, suivie de Nazli, dans son appartement, elle trouva la maison silencieuse, le vestibule solitaire : elle put se flatter de l'espoir de n'avoir pas été découverte, et ne redouta plus rien pour son amant.

Maimbert resta quelque temps à la même place, près de la statue; ses idées étaient bouleversées par ce qu'il venait de voir et d'entendre. Il se leva enfin, reprit les allées par lesquelles il était venu, et se retrouva devant la porte. Il voulut la pousser : elle résista à tous ses efforts. En même temps il se sentit enlacer par des bras vigoureux; on lui mit un mouchoir sur la bouche et on lui lia les mains avant qu'il pût faire un mouvement pour se défendre; puis il fut conduit ou plutôt traîné vers l'extrémité du jardin la plus éloignée de la maison, et attaché à un arbre. Il vit alors que ceux qui s'étaient emparés de lui étaient deux esclaves nègres, des Kordofanli aux grosses lèvres, à l'air farouche et stupide. Leur besogne faite, l'un d'eux se dirigea en courant vers la maison, et l'autre resta là pour surveiller le prisonnier.

Maimbert ne se fit pas un seul moment illusion sur le sort qui lui était réservé. D'après la loi du pays, sa vie appartenait à Djémil-Bey, et il savait que le *mektoubdji* n'était pas homme à pardonner. A la pensée de la mort qui l'attendait, il sentit son cœur faiblir un moment. Il regrettait les courtes joies, et même les épreuves, les chagrins, les déceptions de son existence. La scène qu'il avait sous les yeux était si calme et si belle qu'elle formait un contraste étrange avec l'horreur de sa situation. Les rossignols chantaient au bord de l'étang; la lune éclairait le temple ionique et a statue brisée qui avait entendu les confidences de son dernier entretien d'amour. A ses pieds, par-delà les dernières maisons de Smyrne, s'étendait l'immense rade couverte de bateaux. Un *steamer* venant du large tira un coup de canon pour annoncer son arrivée : c'était le paquebot de France. Ce navire semblait le messager de la patrie lointaine; Maimbert se rappela toutes les idées d'honneur et de courage que réveille d'un bout à l'autre de l'Orient le nom de la France. Malgré l'indécision de son caractère un peu faible, son âme était restée honnête et vaillante : il se promit de se montrer jusqu'au bout digne de la haute renommée de son pays.

Les trois ou quatre minutes qui se passèrent ainsi lui parurent bien longues. Il vit enfin trois hommes traverser la pelouse et venir à lui : c'étaient Djémil, le gardien Tossoun et le second nègre. Le bey s'approcha, ordonna d'enlever le mouchoir qui bâillonnait Maimbert, et fixa quelque temps sur lui son regard à la fois sour-

nois et cruel. — Avez-vous une prière à m'adresser avant de mourir? lui dit-il. — Il pensait que l'étranger demanderait la vie; cette espérance fut trompée; Maimbert ne daigna pas répondre. Le *mektoubdji* fit alors un signe; l'un des nègres tira son yatagan, dont la lame étincela aux rayons de la lune. Même à ce moment, le Français ne baissa pas les yeux. Tossoun avait fait la guerre autrefois; tout abruti qu'il était maintenant par son métier de domestique de harem, il ne put s'empêcher d'admirer la fière contenance de ce jeune homme en face de la mort; mais ni le bey ni la brute noire du Kordofan n'étaient accessibles à la pitié. L'esclave au yatagan regarda le bey, et sur un ordre qui lui fut donné, il enfonça son arme dans la poitrine du Français. Celui-ci expira sur le coup sans pousser un seul cri. Les nègres allèrent chercher des bêches et l'enterrèrent au lieu même où il était mort.

Elmas survécut peu de jours à son amant, dont elle ne connut pas la tragique destinée. Le froid de cette nuit d'automne l'avait surprise; elle fut saisie en rentrant chez elle d'une fièvre violente qui acheva l'œuvre du poison. Les assassins de Maimbert surent bien garder le secret de sa mort. La ville entière s'occupa de la mystérieuse disparition du Français; on fit des recherches qui restèrent sans résultat, et bientôt l'attention publique fut détournée par d'autres événemens. Un an plus tard, Djémil-Bey, promu à un grade supérieur, partit pour une province éloignée. Nedjibé l'y suivit; jamais les remords ne troublèrent le reste de sa vie, qui fut calme comme un beau soir. Bien qu'elle commençât à vieillir, on la citait parmi les *cadines* de sa nouvelle résidence comme le modèle de toutes les grâces unies à toutes les vertus.

Le nouvel acquéreur du domaine de Gulhané abattit les arbres, démolit la maison, et revendit le terrain par lots. On cultive aujourd'hui des légumes sur l'emplacement de la Maison des Roses; l'étang est devenu un vulgaire abreuvoir. Quant aux ruines antiques, elles ont été achetées par un Anglais qui les a transportées dans son parc aux environs de Londres. La nymphe couchée repose maintenant au fond d'une grotte artificielle en coquillages, et le sanctuaire des muses, que dorait jadis la lumière de l'Ionie, est exilé dans le pays des brouillards, au bord des eaux troubles d'un affluent de la Tamise.

ALBERT EYNAUD.

LES ORIGINES
DU RÉGIME FÉODAL

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS L'EMPIRE ROMAIN ET DANS LA SOCIÉTÉ MÉROVINGIENNE.

I. *Gromatici veteres*, édit. Lachmann, Berlin 1848. — II. *Digesta*, édit. Mommsen, Berlin 1870. — III. *Codex theodosianus*, édit. G. Hœnel, 1842. — IV. *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus. — V. Pardessus, *La loi salique*. — VI. *Recueil des formules usitées dans l'empire des Francs*, par M. E. de Rozière, 1859-1871. — VII. M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France; Histoire de la civilisation en France*. — VIII. M. Naudet, *De la noblesse chez les Romains*, 1863; *De la noblesse chez les Francs*, dans les Mém. de l'Ac. des Inscr. — IX. M. Ch. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété dans l'empire romain*. — X. M. Laboulaye, *Histoire du droit de propriété en Occident*. — XI. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*. — XII. Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*. — XIII. G. Waitz, *Die Deutsche Verfassungsgeschichte*.

La manière dont les populations de la Gaule sont passées du régime politique que Rome leur avait donné au régime féodal est un des plus graves problèmes que la science historique ait à résoudre. Il n'est jamais aisé de saisir les causes qui font qu'une société se transforme; mais ce qui rend ici le problème particulièrement difficile, c'est la complexité des faits au milieu desquels cette transformation s'est accomplie. En effet, deux séries d'événemens se sont déroulées dans le même espace de temps. D'une part, il y a eu dans la Gaule des migrations d'étrangers, des incursions de barbares, des invasions dévastatrices et un déplacement de l'autorité publique; de l'autre, il y a eu une longue suite de changemens dans les institutions, dans les mœurs, dans le droit, dans toutes les habitudes de la vie publique et privée. L'entrée des Germains s'est opérée lentement depuis le IIIe siècle jusqu'au VIIIe, et c'est

à peu près dans le même espace de temps que se sont produites les modifications successives qui ont abouti au régime féodal.

La coïncidence entre ces deux séries d'événemens est incontestable; mais il reste encore à chercher quelle relation il y a eu entre elles. Trois choses sont possibles. Il se peut que l'invasion germanique ait engendré le régime féodal, les nouveau-venus l'ayant apporté avec eux et imposé par la force à des populations vaincues et asservies. Il se peut aussi que les deux événemens, bien qu'ils fussent simultanés, n'aient eu aucune action l'un sur l'autre, et que le régime féodal soit né de causes étrangères à l'invasion, de germes qui existaient avant elle. Il se peut enfin que la vérité soit entre ces deux extrêmes, que l'entrée des Germains dans les pays de l'empire n'ait pas été la cause génératrice de cette grande révolution sociale, mais n'y soit pas non plus demeurée étrangère, que ces Germains y aient coopéré, qu'ils aient aidé à l'accomplir, qu'ils l'aient rendue inévitable alors que sans eux les peuples y auraient peut-être échappé, et qu'ils aient imprimé au régime nouveau quelques traits qu'il n'aurait pas eus sans eux.

La première de ces trois explications est celle qui se présente tout d'abord à l'esprit. Au XVIIe siècle, quand le régime féodal, dépouillé de ses caractères essentiels, ne se présentait plus qu'avec les dehors d'un pouvoir violent et oppressif, il parut tout naturel d'en attribuer l'origine à l'oppression et aux violences d'une conquête. Cependant, si nous nous reportons aux documens contemporains, aux chroniques, aux vies des saints, aux textes législatifs, aux actes de la vie privée, nous ne pouvons manquer d'être frappés de cette remarque, qu'aucun d'eux ne mentionne une véritable conquête du pays. Ils signalent des ravages, des désordres, des invasions, des luttes entre des cités gauloises et des bandes germaines, et plus souvent encore des luttes de Germains entre eux; mais ils ne rapportent jamais rien qui ressemble à une guerre nationale ou à une guerre de races (1), et ils ne dépeignent non plus jamais l'assujettissement d'une population indigène à une population étrangère. On n'y reconnaît aucun des traits précis qui caractérisent la conquête en tout temps et en tout pays. On n'y trouve rien de semblable à ce que firent les Anglo-Saxons en Grande-

(1) La guerre que Syagrius soutint contre Clovis n'est présentée dans aucune chronique comme une lutte nationale. Syagrius n'était pas non plus un représentant de l'empire romain : il s'intitulait *rex Romanorum;* or ces deux mots sont également étrangers à la langue de la hiérarchie impériale et incompatibles avec toute idée de fonction publique. Le Gaulois Syagrius se détachait de l'empire par le titre même qu'il prenait, tandis que le Germain Clovis se rattachait à cet empire par les titres de *magister militiæ* et de proconsul qu'il en recevait.

Bretagne, les Lombards en Italie, les Ottomans en Grèce. Il n'y a pas d'indice que les Gallo-Romains aient été dépouillés de leurs terres. Ils ne furent pas asservis; il ne semble même pas qu'ils aient été politiquement subordonnés. Dans les conseils des rois, dans les armées, dans les fonctions publiques, dans les tribunaux, dans les assemblées nationales elles-mêmes, les deux populations étaient mêlées et confondues. Les chroniqueurs montrent sans cesse l'homme de race franque à côté de l'homme de race gauloise, et ils n'indiquent jamais que le premier eût des droits politiques supérieurs, ni que sa naissance franque lui valût une considération particulière. Les Gaulois étaient soumis à des rois francs; mais nous ne voyons à aucun signe qu'ils fussent soumis à la race franque (1). Il y avait des hommes libres dans les deux populations; dans les deux populations, il y avait des esclaves. Grégoire de Tours parle fréquemment d'une aristocratie; les hommes qu'il appelle des grands ou des nobles sont plus souvent des Gaulois que des Francs; l'état social dont il trace le tableau n'est assurément pas celui qu'une conquête aurait produit.

Les générations modernes ont dans l'esprit deux idées préconçues sur la manière dont se fondent les gouvernemens. Elles sont portées à croire tantôt qu'ils sont l'œuvre de la force seule et de la violence, tantôt qu'ils sont une création de la raison. Elles les font dériver des plus mauvaises passions de l'homme, à moins qu'elles n'imaginent de les faire descendre des régions de l'idéal. C'est une double erreur : l'origine des institutions sociales et politiques ne doit être cherchée ni si bas ni si haut. La violence ne saurait les établir; les règles de la raison sont impuissantes à les créer. Entre la force brutale et les vaines utopies, dans la région moyenne où l'homme se meut et vit, se trouvent les intérêts. Ce sont eux qui font les institutions et qui décident de la manière dont un peuple est gouverné. Il est bien vrai que dans un premier âge de l'humanité les sociétés ont pu être dominées par des croyances ou par des sentimens puissans sur l'âme; mais il y a vingt-cinq siècles que l'humanité a pris un autre cours. Depuis ce temps, les intérêts furent toujours la règle de la politique : aussi ne voit-on pas d'exemple d'un système d'institutions qui ait duré sans qu'il ait été en conformité avec eux.

(1) L'inégalité du wehrgeld, qui est signalée dans les codes des tribus franques, mais qui ne paraît dans aucune des nombreuses anecdotes que racontent les chroniqueurs, ne saurait être invoquée comme une preuve de l'infériorité d'une population à l'égard de l'autre. On en peut donner plusieurs explications; la plus invraisemblable de toutes serait celle qui attribuerait cette inégalité à un sentiment de mépris pour la race gauloise, car les chroniques, qui décrivent en traits si précis l'état moral et social du temps, montrent de la façon la plus claire que les Gallo-Romains ne se regardaient ni n'étaient regardés comme une population inférieure.

L'ordre social de chaque siècle et de chaque peuple est celui que les intérêts constituent. Ce sont eux qui élèvent ou qui renversent les régimes politiques. La violence des usurpateurs, le génie des grands hommes, la volonté même des peuples, tout cela compte pour peu de chose dans ces grands monumens qui ne se construisent que par l'effort continu des générations, et qui ne tombent aussi que d'une chute lente et souvent insensible. Si l'on veut s'expliquer comment ils se sont édifiés, il faut regarder comment les intérêts se sont groupés et assis; si l'on veut savoir pourquoi ils sont tombés, il faut chercher comment ces mêmes intérêts se sont transformés ou déplacés. C'est une étude de cette nature que nous allons tenter de faire sur la Gaule; afin d'entrevoir comment les populations de ce pays sont passées, par une lente transition, du régime impérial romain au régime féodal, nous observerons comment les intérêts étaient constitués au début de cette période de transition, et comment ils se sont peu à peu modifiés.

Dans l'empire romain, presque tous les intérêts étaient attachés au sol. Il ne faut pas nous faire de cette société l'idée que nous donnent les sociétés d'aujourd'hui. L'empire romain n'a ressemblé presque en aucune chose aux états de l'Europe moderne. L'un des traits qui le distinguent d'eux est que, durant les cinq siècles de son existence et les quatre siècles de sa réelle prospérité, il n'engendra pas ce que nous appelons aujourd'hui la richesse mobilière. Le sol resta toujours, dans cette société, la source principale et surtout la mesure unique de la fortune. Ce n'est pas qu'il n'y eût du commerce, de l'industrie, des professions à la fois honorables et lucratives; mais il ne sortit jamais de tout cela une classe puissante comme celle que l'on voit dans les états modernes. Le commerçant, le banquier, l'industriel, pouvaient avoir individuellement une existence opulente; ils ne constituaient pas comme de nos jours une force sociale; ils ne formaient pas un groupe d'intérêts et un faisceau de valeurs avec lequel l'état dût compter et qui pût exercer quelque action sur la nature du gouvernement. C'est pour ce motif que les peuples soumis à l'empire romain eurent d'autres besoins que nous et ne réclamèrent jamais les institutions qui sont devenues nécessaires aux nations modernes.

Ce qu'on dit quelquefois de la prééminence des cités sur les campagnes dans la société romaine tient à une erreur de mots. Une cité était alors la réunion de la campagne et de la ville; on ne distinguait pas l'une de l'autre. Les hommes ne se partageaient pas, comme de nos jours, en une population urbaine et une population rurale. Les circonscriptions administratives ne se réglaient pas sur une distinction de cette nature. Ce qu'on appelait un *vicus* ou un

village était une partie intégrante de la *civitas*, et l'habitant du village était un membre de la cité. Le vrai citoyen, celui qu'on appelait curiale, était un propriétaire foncier; il devait posséder au moins 25 arpens de terre. Il ne ressemblait pas au bourgeois du moyen âge à qui il suffisait d'avoir pignon sur rue, moins encore au bourgeois d'aujourd'hui qui peut enfermer toute sa fortune dans un portefeuille. C'était un homme qui avait des champs au soleil; il était membre du corps municipal parce qu'il possédait une part du sol de la cité.

L'importance qu'avait le sol à cette époque se montre à nous par plusieurs symptômes. C'était sur lui que pesait la plus lourde part de l'impôt, parce qu'il était la principale richesse; c'était de lui aussi que venait la considération. Qui n'était pas propriétaire comptait pour peu de chose. Les classes industrielles étaient reléguées dans ce qu'on appelait encore la plèbe : les commerçans aspiraient à s'en distinguer; mais tout au plus établissait-on en leur faveur, dans la hiérarchie sociale de ce temps-là, un degré intermédiaire entre la plèbe proprement dite et la classe des propriétaires. Ceux-ci portaient le poids des contributions et des charges publiques; mais ils avaient en compensation la direction absolue des affaires municipales. A eux appartenaient de droit les magistratures, les sacerdoces, les fonctions judiciaires, tout ce qui donnait la dignité ou l'éclat à la vie. Chaque ville était administrée par sa curie, c'est-à-dire par le corps des propriétaires fonciers.

A la fin de l'empire, il existait dans toutes les provinces une classe aristocratique que l'on appelait l'ordre des sénateurs. Elle possédait des priviléges et supportait aussi des charges spéciales. Elle était héréditaire et aussi indépendante du gouvernement qu'on pouvait l'être dans un état où les mœurs étaient monarchiques autant que les lois. Ces sénateurs n'étaient autres que les plus riches parmi les propriétaires du sol. On peut voir dans les lois romaines que, pour entrer dans cet ordre, il fallait réunir plusieurs conditions, dont la principale était de posséder une grande fortune territoriale, et que l'on n'en sortait que si l'on avait perdu cette fortune. Les écrivains du ve et du vi^e^ siècle mentionnent fréquemment des familles sénatoriales; ce sont toujours des familles riches en biens fonciers. Nous pouvons voir encore dans les lettres de Sidoine Apollinaire ce qu'était la classe élevée en ce temps-là. Elle se composait de grands propriétaires qui possédaient de véritables châteaux entourés de vastes domaines. Ils y vivaient au milieu d'une foule nombreuse de cliens, de serviteurs, de colons; ils partageaient leur temps entre les soins de l'exploitation rurale et les plaisirs de la chasse ou de la littérature. Pendant plusieurs mois

de l'année, ils quittaient leur résidence de campagne pour habiter leur maison de ville. Ils exerçaient les magistratures urbaines : quelques-uns les briguaient et se les disputaient; d'autres les fuyaient au contraire et auraient voulu y échapper, mais les convenances, la mode, les sollicitations des amis les ramenaient incessamment vers elles, et au besoin les lois elles-mêmes les obligeaient à les remplir. Il est à remarquer aussi que c'était parmi ces grands propriétaires que l'empire allait chercher ordinairement ses fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, au lieu de les prendre par voie d'avancement parmi les employés subalternes de ses administrations. Ces riches sénateurs de province devenaient aisément consuls, présidens, recteurs, préfets du prétoire. Ils prenaient part de cette façon à l'autorité politique et formaient la classe dirigeante. Un peu plus tard et pour les mêmes motifs, la population choisit parmi eux les évêques. Ainsi, même en face du gouvernement impérial, la terre était une puissance, et c'était elle qui donnait la plus sûre noblesse; à l'exception des grades de l'armée, tout venait d'elle et se rattachait à elle. La propriété foncière était la grande force sociale et pour ainsi dire l'âme du corps de l'empire.

Cette absence presque complète de ce que nous appelons aujourd'hui les capitaux ou les valeurs mobilières et cette importance unique du sol, cet effacement de la population industrielle et urbaine et cette suprématie incontestée de la classe des propriétaires, sont les faits qui dominent et régissent l'état social de ce temps-là. C'est de là qu'il faut partir pour comprendre les changemens qui se sont opérés dans les siècles suivans; il est arrivé en effet que, comme les intérêts fonciers étaient tout-puissans dans la société, les événemens ont suivi le cours naturel que leur traçaient ces intérêts. La population urbaine était trop faible et trop subordonnée pour exercer quelque influence sur la marche des institutions. Ce n'était pas elle assurément qui devait créer le régime féodal; mais ce n'était pas elle non plus qui pouvait l'empêcher de s'établir.

I. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS L'EMPIRE ROMAIN.

Il semble qu'après la conquête du monde par les Romains la propriété privée aurait dû disparaître presque entièrement de la terre. En effet, le droit civil de Rome ne reconnaissait la vraie propriété que dans la personne du citoyen romain et sur la terre purement romaine, c'est-à-dire dans les étroites limites de l'ancien *ager romanus*. La règle était que tous les peuples vaincus fussent dépossédés : un sujet ne pouvait pas être propriétaire; la conquête avait brisé tout lien légal entre l'homme et le sol. En vertu de ce prin-

cipe, la terre provinciale (on entendait par ces mots la terre sujette) ne devait avoir d'autre propriétaire que l'état romain; elle devait être tout entière domaine public, *ager publicus*. Les jurisconsultes disaient expressément : « Sur le sol provincial, la propriété appartient au peuple romain ou au prince; les hommes n'en ont que la possession et la jouissance. » Cette maxime n'appartient pas aux derniers siècles de l'empire; elle vient de la république romaine.

Une règle si rigoureuse ne pouvait pas manquer d'être fort adoucie dans la pratique. Un certain nombre de peuples étaient entrés dans ce qu'on appelait l'empire de Rome à titre d'alliés et non pas de provinciaux; ils avaient donc conservé la propriété de leurs terres (1). D'autres obtinrent plus tard le droit italique qui consistait surtout dans le plein exercice de la propriété sur le sol. Il est vrai que ce droit italique ne s'appliquait pas à toutes les terres de l'Italie; mais par une heureuse compensation il s'appliquait à beaucoup de terres situées au milieu des provinces (2). Il arriva ainsi que le sol provincial, dont les jurisconsultes signalent la triste condition, fut de plus en plus restreint, et que la propriété privée regagna insensiblement le terrain que la conquête lui avait fait perdre. D'ailleurs dix générations de jurisconsultes, de magistrats, de princes, de fonctionnaires, travaillèrent à trouver les moyens d'assurer aux possesseurs du sol provincial toutes les garanties que le vieux droit civil leur avait refusées. Les écrivains qui nous tracent le tableau de l'état social de ces temps-là montrent bien que les terres des provinces se vendaient, se transmettaient, se léguaient avec une liberté et une sécurité parfaites, et que les hommes se considéraient comme aussi solidement propriétaires que s'ils eussent joui du vieux droit des Quirites. Nous ne trouvons pas dans tout l'empire l'expression d'une plainte ou d'un regret qui marque l'absence du droit de propriété. On ne voit non plus aucune province où la propriété individuelle et héréditaire ait disparu. Les inscriptions, dans toutes les parties de l'empire, nous montrent des familles où la richesse foncière se perpétue, et avec elle les honneurs et la considération.

Il s'en faut beaucoup que la politique du gouvernement impérial ait été hostile à la propriété privée. L'abus des confiscations, qu'on peut lui reprocher comme à toute l'antiquité, tint plutôt à la sévérité du droit pénal qu'à un calcul et à un désir constant d'accaparer le sol. On ne voit à aucun indice que le gouvernement impérial ait voulu amoindrir le droit de propriété individuelle en se

(1) Voyez *Lex Antonia de Termessibus: Lex Thoria*, c. 36 et 38; Cicéron, *Discours contre Rullus*, I, 4; Suétone, *Jules César*, 25.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, III, 3; *Digeste*, liv. XL, tit. xv, 1 et 8.

réservant à lui-même une sorte de domaine éminent; tous ses actes et toutes ses lois sont l'opposé d'une telle prétention. Les codes impériaux ne cessent de mentionner une classe de propriétaires qu'ils appellent *domini*. La relation légale entre eux et le sol est marquée par les deux termes également précis et énergiques de *dominium* et *proprietas*. L'hérédité est reconnue sans aucune contestation : nul obstacle n'est opposé à la vente, au legs, à la donation; l'état ne se réserve aucune espèce de privilége sur la terre.

Il est vrai que le domaine public était immense ; mais il n'était pas inaliénable; la vente le transformait en propriété privée sans aucune réserve. Si l'on est frappé de quelques lois qui montrent le fisc avide et âpre à saisir la terre, il y en a d'autres qui montrent avec quelle facilité il se dessaisissait. Le précieux recueil des *agrimensores*, les maîtres arpenteurs de ce temps-là, signale fréquemment les terres qui étaient concédées à des particuliers et qui n'étaient jamais reprises. Ces mêmes écrivains racontent un fait bien significatif qui se passa sous Vespasien. L'empereur, ayant besoin d'argent, voulut mettre en vente les terres que l'état possédait en Italie. Ces terres étaient occupées par des particuliers sans aucun titre : il n'était pas douteux qu'on n'eût le droit de les leur reprendre; mais, aussitôt que le décret parut, l'Italie entière s'agita, des députations portèrent au prince les plaintes et les réclamations de toute la population agricole. Il dut céder. Il permit que son décret restât inexécuté, et après lui Domitien accorda aux occupans la possession légitime du sol (1). Aucun empereur ne paraît avoir renouvelé l'essai infructueux de Vespasien. Nous pouvons donc croire que l'état perdit ainsi une notable partie de son domaine. Dans les siècles suivans, les codes font souvent mention de terres données, *fundi donati*. On aperçoit bien que les empereurs regrettèrent de les avoir données; mais on n'aperçoit pas qu'ils aient jamais pu les reprendre. Nulle statistique n'est possible au sujet de l'empire romain: il y a au moins grande apparence qu'en dépit des confiscations le domaine public alla toujours en s'amoindrissant, et que, dans ces cinq siècles, la propriété privée ne cessa pas d'être en progrès.

L'acte qui a été renouvelé le plus fréquemment par les empereurs et qui caractérise le mieux leur politique traditionnelle fut la fondation des colonies. Le nombre en a été incalculable ; elles couvrirent l'Italie et les provinces. Or ces colonies n'avaient aucune ressemblance avec ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom; elles étaient précisément le contraire d'une émigration au dehors.

(1) Voyez le recueil des *Gromatici veteres*, édit. Lachmann, p. 20, 54, 111, 163, 284.

Fonder une colonie, c'était transformer des terres du domaine public en propriété privée. Que la terre fût distribuée à des vétérans, qu'elle le fût à des citoyens, ou bien encore qu'elle fût laissée, ainsi qu'il arrivait souvent, à ceux-là mêmes qui jusqu'alors l'avaient occupée sans titre, la colonisation consistait toujours à établir le droit de propriété individuelle sur un sol qui ne le connaissait pas auparavant. C'était un acte analogue à celui que le gouvernement français a quelquefois essayé en Algérie, lorsqu'il a voulu approprier le sol jusque-là possédé en commun par la tribu arabe.

Le gouvernement procédait à cette opération avec un soin particulier. Une loi était faite pour chaque colonie; elle indiquait, avec cette précision dont les législateurs romains ont eu le secret, que la terre publique deviendrait terre privée, qu'elle serait libre de toute redevance envers l'état, qu'elle pourrait être librement léguée et vendue (1). Toutefois on ne jugeait pas que la loi fût suffisante pour imprimer au sol ce caractère nouveau, et l'on faisait intervenir la religion même. Le jour de la fondation venu, les *agrimensores* se présentaient; ces arpenteurs étaient presque des prêtres, ils étaient au moins les héritiers du vieux culte de la propriété foncière et les dépositaires des anciens rites. Ils traçaient sur le sol les lignes sacrées que d'antiques traditions leur avaient enseignées; puis, les dieux étant pris à témoin, ils partageaient la terre en lots réguliers. Ce n'est pas qu'il fallût que les lots fussent égaux entre eux; mais il était nécessaire qu'ils fussent tous orientés suivant les règles et tous enclavés dans les lignes saintes. Sur les limites de chaque part, à des distances fixes, on enfonçait des *termes;* c'étaient des objets consacrés par la religion, des simulacres que l'on vénérait comme des êtres divins. Nous pouvons bien penser qu'au temps de l'empire la religion du dieu Terme n'avait plus la pleine vigueur qu'elle avait eue dans les âges antiques : elle vivait pourtant encore au fond des âmes; le gouvernement impérial la réveillait pour établir ou pour affermir la propriété.

Lorsque les lots avaient été ainsi marqués de l'empreinte de la religion, il fallait qu'on les tirât au sort. Cette règle venait-elle du désir d'assurer l'égalité dans le partage? On peut en douter, car nous savons que les parts n'étaient pas égales, et qu'elles étaien en proportion du grade ou du rang de chaque colon (2); mais le tirage au sort était un très vieil usage que les populations de la Grèce et de l'Italie avaient toujours pratiqué pour l'assignation d

(1) On peut voir comme exemple la *Lex Mamilia Roscia* dans le *Juris Romani antiqui vestigia* qu'a récemment publié M. Ch. Giraud.

(2) Siculus Flaccus, p. 117; Hygin, p. 177.

sol et sans lequel il ne semblait pas que la propriété privée pût s'établir. Les anciennes croyances lui attribuaient une sorte de vertu merveilleuse; on le regardait comme l'expression de la volonté divine. Il semblait aux hommes que le vrai droit de propriété vînt de là. Si ce n'était plus la pensée des jurisconsultes, c'était encore celle du vulgaire. Dans la langue usuelle, *tenir par le sort* était une expression qui signifiait posséder en propre. Quand on voulait dire qu'un simple occupant avait été rendu propriétaire, on disait qu'au lieu de tenir en occupation il tenait en sort, *ex occupatione tenebat in sorte* (1). Ce mot, qui marquait plus nettement qu'aucun autre l'union intime entre le sol et la famille, était employé dans le langage ordinaire avec le sens de patrimoine (2). Presque rien de tout cela n'a péri avec l'empire. Il y a eu des *agrimensores* dans la Gaule mérovingienne. Les termes que le gouvernement romain avait ordonné d'enfoncer dans le sol se retrouvent mentionnés dans plusieurs testamens du VIIe siècle, et la langue de ce temps-là conservait encore le vieux mot *sors* pour désigner la propriété héréditaire.

Ces règles et ces habitudes de l'administration impériale sont certainement l'opposé de ce que ferait un gouvernement qui viserait à l'accaparement du sol ou qui prétendrait à un domaine éminent sur la terre. Ce n'est pas assez de dire que la propriété individuelle ne s'affaiblit pas dans les cinq siècles que dura l'empire, on peut ajouter qu'elle prit vigueur, qu'elle se propagea et qu'elle s'enracina dans des pays où elle n'était pas encore bien établie avant la conquête romaine.

Cette propriété que l'empire romain léguait à l'Occident avait deux traits caractéristiques qu'il importe de constater ici, afin de voir si nous les retrouverons dans la propriété des âges suivans. En premier lieu, la terre possédée en propre était héréditaire de plein droit; elle était transmissible par vente, legs, donation. En second lieu, elle n'était soumise à aucun domaine éminent; elle payait l'impôt public, mais elle n'était sujette à aucune redevance d'un caractère privé; elle ne devait ni foi ni service à personne. Le propriétaire était sur sa terre un maître absolu (*dominus*); il pou-

(1) *Libri coloniarum*, édit. Lachmann, p. 231.

(1) *Sors patrimonium significat*, dit le grammairien Festus. Comparez Tite-Live, I, 34. Ce sens du mot *sors* était très ancien dans la langue latine; il en était de même chez les Grecs, qui dès une très haute antiquité donnaient au mot κλῆρος le double sens de tirage au sort et de patrimoine. Il est clair que le mot *sors*, que nous trouverons dans l'époque mérovingienne, avait eu primitivement le sens de tirage au sort; mais il ne se rapporte nullement à un fait de l'invasion germanique, puisqu'il est beaucoup plus vieux que celle-ci; il y avait déjà plusieurs siècles qu'il désignait la propriété.

vait disposer d'elle avec une liberté complète. Suivant la définition des jurisconsultes romains, la propriété était le plein pouvoir de l'homme sur la chose, *plena in re potestas;* elle était le *jus utendi et abutendi,* le droit d'user, d'aliéner et même de détruire.

II. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LA SOCIÉTÉ GALLO-FRANQUE.

L'établissement d'une population germanique en Gaule n'était pas de nature à faire disparaître ou à altérer profondément la propriété individuelle. Ces nouveau-venus n'était pas des nomades; s'ils avaient quitté la Germanie et le sol des ancêtres, c'est parce qu'ils en avaient été chassés par d'autres peuples ou parce que la terre ne suffisait pas à les nourrir. Ils s'étaient mis volontiers au service de l'empire pour obtenir les *champs létiques* que l'empire leur offrait en guise de solde. Ils avaient au plus haut point le goût de la propriété foncière. L'or des Romains les tentait, leur sol bien plus encore. Loin qu'ils se présentassent en ennemis de l'agriculture et de la propriété, ils étaient tourmentés du désir de devenir propriétaires et agriculteurs : aussi ne voit-on pas qu'ils aient eu même la pensée de mettre les champs en commun (1). L'ambition de chacun d'eux fut d'acquérir par quelque moyen une part du sol et d'en faire sa propriété privée. Quelques-uns prirent les terres vacantes; d'autres en achetèrent avec l'argent du butin. Saint Paulin, dans une de ses lettres, écrit qu'un barbare a trouvé à sa convenance une de ses terres située près de Bordeaux, et qu'il lui en a envoyé le prix. Le moyen le plus simple qui s'offrit aux Germains fut de s'adresser à leurs chefs qui avaient en main l'immense domaine du fisc impérial et qui en distribuèrent des parts à leurs soldats et à leurs serviteurs. Les rois burgondes et wisigoths rappellent dans leurs lois

(1) Un savant publiciste, avec qui nous regrettons de ne pas nous trouver d'accord sur ce point, M. de Laveleye, a cru trouver dans les *consortes* que mentionnent les lois des Burgondes et des Wisigoths la trace d'une sorte de propriété commune. Le mot *consortes* appartient à la vieille langue latine; il désigne proprement les hommes qui possédaient entre eux le lot de terre appelé *sors.* Ce lot était une unité à peu près indivisible; M. Giraud a bien montré qu'une fois établi par la religion il restait immuable. Les successions et les ventes partageaient le lot, mais ne le brisaient pas. Chaque nouveau domaine qui se formait par le partage s'appelait non pas *sors,* mais *portio.* Ce mot, très employé au temps de l'empire, resta en usage sous les Mérovingiens; on le retrouve souvent dans les actes. Les familles qui avaient des *portiones* sur le même *sors* étaient *consortes* entre elles de père en fils; pourtant il n'y a rien là qui ressemble à une propriété commune : il existait seulement entre ces familles un certain lien religieux et même légal, qui s'était établi au temps de l'empire, dont on trouve des marques chez les *agrimensores* et dans les codes romains, qui fut respecté par les premiers codes rédigés par les Germains, mais qui ne tarda guère à disparaître, et que l'on ne trouve plus au VIIe siècle.

qu'ils donnèrent ainsi beaucoup de terres, et ils indiquent clairement qu'ils les donnèrent en toute propriété et à titre héréditaire. Que les rois francs aient fait de même, c'est ce qui est attesté par leurs diplômes et par plusieurs testamens du VIIe siècle.

Les Germains n'ont pas recherché d'abord la possession bénéficiaire; ils ont aspiré à la vraie et complète propriété, telle qu'ils la voyaient établie pour les Gallo-Romains. Beaucoup d'entre eux se sont répandus sur le territoire et y sont devenus propriétaires. Grégoire de Tours en cite plusieurs dans les environs de sa ville. Les formules rédigées dans l'Anjou montrent qu'il y avait au VIe siècle des Francs-Saliens qui étaient propriétaires en ce pays; on en trouvait aussi dans le pays de Bourges. Nous pouvons voir dans les actes que ces hommes vendaient, donnaient, léguaient, échangeaient leurs terres; il n'est donc pas douteux qu'ils n'eussent sur elles un droit de propriété aussi complet que celui qui était consacré par les lois romaines.

Regardons les codes qui furent écrits peu de temps après l'invasion des Francs; ils nous présentent l'image non d'un peuple de guerriers, mais d'un peuple de propriétaires. Ils ne sont pas faits pour une troupe d'hommes vivant en commun, ils sont faits pour une société où l'individu vit et possède isolément. Riche ou pauvre, chacun a sa maison, son champ qui est bien à lui, sa clôture et sa limite inviolable qui enferme sa propriété. Si la terre était en commun, les lois ne régleraient que des partages de jouissance; ce qu'elles protégent au contraire, c'est toujours la propriété individuelle; ce qu'elles garantissent avant toute chose, c'est l'héritage. Il est surtout digne de remarque que ces codes germaniques ne contiennent aucune disposition qui soit relative au bénéfice. Ce n'est pas que ce mode de possession n'existât déjà au moment où ils ont été rédigés; mais ils n'en tiennent aucun compte, ils ne lui accordent aucune protection légale. Ils n'admettent et ne semblent connaître que la propriété pleine, absolue, sans conditions et sans dépendance, celle qui est transmissible par succession ou par vente, celle enfin qu'ils trouvaient établie dans les lois de la population indigène.

Si nous nous plaçons au milieu de la période mérovingienne, c'est-à-dire au VIIe siècle, et si nous consultons les chartes, les diplômes, les actes de testament ou de donation, les formules, enfin tout ce qui marque en traits précis la manière dont les intérêts sont constitués dans une société, nous y voyons que le droit de propriété individuelle a traversé sans aucune atteinte la crise de l'invasion germanique. Du IVe au VIIe siècle, il a conservé tous ses traits essentiels et n'a rien perdu de sa force. Les deux populations le comprennent et le pratiquent de la même manière.

On a les formules de vente des biens fonciers; on y lit : « Je vous vends ce domaine, qui est ma propriété et que je tiens d'héritage, ou que j'ai acheté; je vous le vends sans nulle réserve; je le transporte de mon droit au vôtre, de ma propriété et puissance en votre puissance et propriété. » On a d'autres formules où l'on voit des frères se partager un héritage; on en a où le père règle à l'avance sa succession. Dans quelques-unes, le testateur, qui est un Gaulois, invoque la loi romaine; dans d'autres, le testateur est un Franc, et il mentionne la loi salique; dans toutes, la propriété se présente comme incontestablement héréditaire. On a des formules de donation; les unes sont rédigées par des Gallo-Romains, d'autres le sont par des Francs, comme l'acte de 570 où la donatrice est une fille de Clovis; partout il est fait mention de terres qui sont possédées en propre et avec un droit complet. Que la donation ait lieu par charte ou qu'elle soit faite avec les symboles germaniques, la formule, à un ou deux mots près, est la même; les mêmes expressions servent au Gaulois et au Germain. L'un et l'autre disent : « Je donne à perpétuité cette terre; je vous la cède afin que vous la possédiez avec le plein droit de propriété, et que vos héritiers l'aient après vous; vous pourrez la vendre, la donner, la léguer; vous ferez d'elle tout ce qu'il vous plaira d'en faire. » On reconnaît dans ces formules la *plena in re potestas*, le *jus utendi et abutendi* dont parlaient les jurisconsultes romains. Ainsi entre les deux époques, à travers l'invasion germanique, la tradition de la propriété n'a pas été interrompue. Telle elle était dans le droit romain, telle nous la retrouvons dans le droit et dans la pratique de la société mérovingienne (1).

Dans la langue du VIe et du VIIe siècle, plusieurs mots également expressifs désignaient cette pleine et absolue propriété. En général, on garda les noms de la langue latine, ainsi qu'il était naturel pour exprimer un droit que l'on trouvait établi chez les populations gallo-romaines. Dans les chartes, les formules, les actes législatifs, la propriété est presque toujours appelée *proprietas*, *potestas*, *dominatio* (l'ancien mot *dominium*) ; ces trois expressions sont toutes romaines et appartiennent au droit de l'empire. Les codes des Francs-Ripuaires et des Francs-Saliens désignent la terre possédée en propre par l'expression toute latine aussi de *terra aviatica*, terre des ancêtres. Les Burgondes, les Wisigoths et les Ripuaires l'appellent *sors;* ce mot désigne chez eux le patrimoine comme il le désignait au temps des Romains, et il s'applique indifféremment au

(1) *Recueil général des formules usitées dans l'empire franc du cinquième au dixième siècle*, par Eug. de Rozière. — *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus.

patrimoine des indigènes et à celui des barbares (1). La langue germanique avait aussi des termes pour désigner le sol qui était devenu propriété privée. Elle l'appelait *terre salique*. Cette expression ne signifiait pas terre du Franc-Salien, car elle était aussi en usage chez les Ripuaires, chez les Alamans et chez d'autres Germains que chez les Saliens eux-mêmes; tous ces peuples appelaient terre salique le sol qui était possédé en propre et héréditairement. Le mot se retrouve dans la langue germanique du moyen âge sous les formes de *sal-gut* ou *sal-land* avec la même signification. Les Anglo-Saxons appelaient cette même terre *boc-land*. L'un des termes les plus usités chez les populations gallo-franques était celui de *alode*. Ce mot, qui en s'altérant est devenu *alleu*, est celui qui dans toute l'histoire de la France jusqu'en 1789 a désigné la vraie propriété foncière.

Ce mot *alleu* fait d'abord illusion. Comme il ne se montre qu'à partir du VIe siècle, on est porté à croire que la chose qu'il exprime ne date aussi que de cette époque; comme d'ailleurs il ne se rencontre qu'après l'invasion germanique, il semblerait à première vue qu'il désignât une sorte de propriété purement et exclusivement germaine. Si l'on se reporte aux documens, on voit qu'il n'était qu'un synonyme des mots latins *proprietas* et *hereditas*; les trois termes sont maintes fois employés l'un pour l'autre dans les mêmes textes. Les codes des Saliens et des Ripuaires ont chacun un chapitre intitulé *de alode*; dans tous les articles de ce chapitre, le mot *alode* est remplacé par *hereditas*. Dans la loi des Bavarois l'*alleu* est le patrimoine, c'est-à-dire la terre qu'on a reçue de ses ancêtres. On lit dans un cartulaire : « Cette terre, qui est ma propriété héréditaire, c'est-à-dire mon alleu. » Un ancien chroniqueur s'exprime ainsi : « L'héritage paternel, que les gens de notre pays appellent alode ou patrimoine. » Un évêque écrit dans son testament : « Je lègue cette terre qui m'est échue par alleu de mes parens. » Rien n'est plus fréquent que de rencontrer des expressions comme celles-ci : je donne en alleu, ou je reçois en alleu; elles signifient simplement qu'on donne ou qu'on reçoit une terre en toute propriété.

On a fait beaucoup d'efforts pour trouver l'origine de ce mot; les uns l'ont rattaché à la langue latine, les autres au celtique; aujourd'hui, avec un peu plus de vraisemblance, on le fait dériver de radicaux germains. Quoi qu'il en soit de ces conjectures étymologiques, ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que le mot

(1) Loi des Ripuaires, tit. 62; loi des Burgondes, tit. 14 et 78, où l'on voit que *sors* est synonyme de *hereditas;* loi des Wisigoths, liv. X, tit. I, § 7, où *sors* signifie clairement droit de propriété; *ibid.*, VIII, 8, 5; *ibid.*, X, 2, 1.

alode ne se lit que dans des textes écrits en latin, que, s'il se rencontre dans quelques codes germaniques, ce n'est que dans ceux qui ont été rédigés par l'ordre de princes qui régnaient en Gaule, — que c'est surtout dans ce pays qu'il a été usité, — qu'on le trouve plus fréquemment employé dans l'ouest, le centre et le sud de la Gaule que dans le nord et dans l'est, — que, si on le rencontre parfois sur les bords du Rhin, on le rencontre beaucoup plus souvent dans les pays de Tours, d'Angers, de Nantes, de Saintes, dans l'Ile-de-France et le Ponthieu, dans le Dauphiné et la Provence, dans le Languedoc et l'Aquitaine, et qu'il devient ainsi plus fréquent à mesure qu'on s'éloigne de la Germanie (1). On peut remarquer encore que ce mot n'était nullement particulier à la race franque; beaucoup de chartes ou d'actes rédigés par des Francs désignent l'héritage par les mots *hereditas* ou *res propriæ*, tandis que des actes rédigés par des Gallo-Romains, inscrits sur les registres des curies, et où l'on invoque les lois romaines, emploient le mot *alode* (2). Plusieurs formules qui sont du commencement du VIe siècle, fort peu postérieures par conséquent à l'établissement de quelques Germains dans l'ouest, montrent que ce mot était déjà d'un usage ancien et vulgaire dans l'Anjou et la Touraine, et elles ne laissent voir à aucun signe que ni le mot ni la chose fût une nouveauté ou une importation étrangère. Ceux qui rédigeaient ces formules étaient des hommes qui avaient l'habitude de parler et d'écrire en latin, qui d'ailleurs pesaient les mots et étaient attentifs à en conserver le sens propre; or aucun de ces hommes ne nous avertit que le mot *alode* n'appartienne pas à sa langue habituelle; ils disent indifféremment héritage, alleu, propriété, comme si les trois termes, exactement synonymes, étaient d'un égal usage et d'un même idiome.

La nature de l'alleu apparaît dans les documens d'une manière bien nette. On n'y voit jamais que l'alleu fût affecté à une classe particulière de personnes; on n'y voit pas non plus qu'il fût réservé aux hommes de race germanique. L'alleu est aussi souvent dans les mains d'un Gaulois que dans celles d'un Franc; on le rencontre même dans les mains des femmes. Quiconque avait le droit de propriété avait aussi l'alleu, car l'alleu et la propriété étaient une seule et même chose. L'alleu n'était pas spécialement la terre du guerrier; on ne disait pas de lui qu'il était acquis par l'épée; ni cette

(1) Voyez par exemple les *Formulæ andegavenses*, n°s 1, 2 et 4, les formules de l'éd. de Rozière, n°s 163, 221, 247, et plusieurs chartes citées par Ducange au mot *alodis*.

(2) On peut voir par exemple les formules qui portent les n°s 130, 219, 221 et 260 dans l'édit. de M. de Rozière. — Ajoutons que l'église, qui fut, comme on sait, si fidèle au droit et à la langue de Rome, se sert du mot *alode* dans ses actes. *Ibid.*, n° 327.

expression ni aucune autre qui lui ressemble ne se lit dans les documens. Nous ne voyons jamais non plus qu'il s'y attachât l'idée d'une conquête; toutes les chartes et les actes disent formellement que la seule origine de la propriété allodiale est l'héritage. L'alleu ne constitue d'ailleurs aucun privilége et ne confère aucune noblesse. Il n'est pas autre chose à cette époque qu'un bien foncier, une part de sol sur laquelle l'individu exerce un droit complet de propriété: il appartient aussi bien à un ecclésiastique qu'à un laïque, à un laboureur qu'à un soldat, à un pauvre qu'à un riche.

Il ne faut pas d'ailleurs nous faire de l'alleu de ces temps-là l'idée qu'on s'en est faite plus tard. Au milieu de la féodalité, l'alleu apparaîtra comme une exception rare et singulière; on se le représentera comme une terre indépendante de toute espèce d'autorité, exempte de tout impôt et même de toute juridiction; on dira de lui qu'il est tenu de Dieu. Ces traits ne s'appliquent pas à l'alleu des premiers siècles du moyen âge: il n'est pas encore une exception; toute terre peut être possédée en alleu. Les documens montrent qu'il est exempt de toute redevance ayant un caractère privé, c'est-à-dire de toute espèce de fermage (1): mais ils ne disent jamais qu'il soit exempt d'impôts ni indépendant des pouvoirs publics. Ils lui attribuent invariablement deux caractères essentiels : premièrement l'alleu ne doit ni rente, ni service d'aucune sorte, ni foi, ni rien qui ressemble à ce qu'on appellera plus tard l'aveu ou le relief; deuxièmement il est héréditaire, transmissible à volonté, susceptible d'être donné, vendu, légué. Nous avons constaté que la propriété romaine avait exactement les mêmes caractères. Que l'on compare les formules et les actes de l'époque mérovingienne au *Digeste* et aux codes impériaux, on reconnaîtra que tous les attributs de la propriété romaine se retrouvent dans l'alleu, et l'on reconnaîtra aussi que l'alleu n'a aucun attribut qui ne fût déjà dans la propriété romaine (2).

III. — DE LA POSSESSION BÉNÉFICIAIRE DANS L'EMPIRE ROMAIN.

A côté du droit de propriété que nous venons de décrire, il y a eu durant les mêmes siècles un certain mode de possession de la

(1) C'est le vrai sens du mot *immunis* au VIIe siècle; on en voit la preuve dans cette formule de donation où un simple particulier dit : « Je vous fais don de cette terre; vous la posséderez avec le plein droit de propriété, sans m'en payer aucune redevance, avec une entière *immunité.* » *Formules,* édit. de Rozière, n° 161.

(2) Un chroniqueur du Xe siècle, Sigebert de Gembloux, exprime l'idée d'alleu par les termes du droit romain *res mancipi.* Plus tard, Pithou définit l'alleu ainsi : *alodium, res mancipi, proprietas.* Salvaing l'assimile à ce que les jurisconsultes du IIIe siècle appelaient *jus italicum.* Voir Galland, *Du franc-alleu,* et Ch. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété,* p. 304 et suiv.

terre qui en a été tout à fait distinct et auquel s'est attachée la dénomination de *bénéfice*. La nature de cette possession apparaît avec une parfaite clarté dans les documens de l'époque mérovingienne. Pour s'en faire une idée juste, il suffit d'observer les termes qui étaient employés dans le langage usuel pour la désigner. Le mot bénéfice appartenait à la langue des populations gallo-romaines; il conservait encore au VIIe siècle la signification qu'il avait toujours eue en latin, et l'idée qu'il présentait à l'esprit était celle de bienfait et de faveur. Aussi ne disait-on pas *posséder un bénéfice*, ce qui n'eût offert aucun sens; on disait *posséder par bénéfice*, c'est-à-dire par bienfait ou en vertu d'un bienfait. Les expressions que l'on rencontre le plus souvent dans les actes sont celles-ci : la terre que vous occupez par mon bienfait, ou la terre que je tiens par votre bienfait. Ce terme ne désignait donc pas l'objet possédé; il désignait le titre en vertu duquel on possédait. Les mots *précaire* et *bénéfice* exprimaient le même objet sous ses deux faces diverses; l'un marquait la prière de celui qui avait demandé, l'autre la bonté de celui qui avait accordé; tous les deux se rapportaient au même acte : aussi disait-on indifféremment posséder en précaire ou posséder par bienfait (1). Les formules relatives à ce genre de concession s'appelaient des précaires, et c'était une règle invariable que dans chacune d'elles on mentionnât à la fois la prière de l'un et le bienfait de l'autre.

Un grand nombre de chartes montrent que le bénéfice était déjà d'un grand usage au commencement du VIe siècle, et aucune d'elles ne donne d'ailleurs à entendre qu'il fût alors une nouveauté; il était en effet depuis longtemps dans la pratique et dans les habitudes des hommes. Posséder la terre par bienfait était chose inconnue en Germanie; cela était au contraire fort ancien dans la société romaine.

On a cru voir l'origine du bénéfice et du fief dans l'habitude que prirent quelques empereurs de concéder des terres sous la condition d'un service militaire perpétuel. Il était fréquent en effet que des cantons situés aux frontières fussent distribués à des soldats qui contractaient la double obligation de les cultiver et de les défendre contre l'ennemi. Ces hommes n'étaient possesseurs du sol qu'à charge d'être soldats, et ils ne le laissaient à leurs fils qu'autant que ceux-ci étaient soldats à leur tour. Cette sorte de possession conditionnelle n'est pas sans analogie avec le bénéfice; elle en diffère pourtant, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, par les

(1) *In beneficio tenere et precario more*, charte citée par Ducange au mot *beneficium*. — Comparer les deux formules de l'édition de M. de Rozière, n°s 328, 2, et 329, 2, dans lesquelles les mots *per nostram precariam* sont exactement synonymes de *per nostrum beneficium*.

t

caractères les plus essentiels. La condition du service militaire qui y était attachée, loin de constituer une ressemblance entre elle et le bénéfice mérovingien, est au contraire ce qui l'en distingue formellement. Elle disparut d'ailleurs avec l'empire romain; ni les rois ne pensèrent à la rétablir, ni les guerriers germains à la demander. On n'en trouve aucune trace dans le régime féodal, et l'on ne voit pas comment elle aurait pu être l'origine du bénéfice et du fief. C'était ailleurs et sous une autre forme que le précaire ou la possession par bienfait se rencontrait dans la société de l'empire romain : elle avait sa place dans la vie privée, dans la pratique des particuliers, et c'est de là qu'elle a passé dans les sociétés du moyen âge.

Les faits sociaux qui ont le plus d'importance ne sont pas toujours ceux qui sont le plus en saillie et qui apparaissent à première vue. Le précaire ou bénéfice romain ne se montre pas tout d'abord; on le chercherait en vain dans la législation des *douze-tables*, dans les codes proprement dits des empereurs ou dans les *Institutes*. La raison en est simple : c'était un acte étranger au droit civil et pour ainsi dire extra-légal (1). Ce premier caractère est digne d'attention : nous le retrouverons dans le bénéfice mérovingien. S'il était en dehors du droit civil (*jus civile*) et s'il n'appartenait qu'au droit naturel (*jus gentium*), il était pourtant d'un usage trop fréquent et touchait à trop d'intérêts pour que les préteurs n'en tinssent pas compte et pour que les jurisconsultes pussent le négliger. Cicéron en parle en termes assez clairs; Antistius Labeo et Massurius Sabinus, contemporains d'Auguste et de Tibère, en traitaient dans leurs écrits; Gaius, Paul, Ulpien, s'en occupèrent. Le *Digeste* nous a conservé plusieurs sentences de ces jurisconsultes qui nous permettent de juger ce qu'était le précaire romain. « Le précaire, dit Ulpien, est ce qui est concédé à la prière d'un homme. » Dans le précaire, il n'y avait jamais contrat : aussi ne disait-on jamais *contracter un précaire;* on disait *demander* ou *accorder en précaire.* Les deux parties n'étaient pas deux contractans; l'une était un homme « qui avait prié, » l'autre était un homme qui avait cédé à une prière. De là résultait un acte qui n'était pas une obligation, mais qui était une faveur; on l'appelait une libéralité, une largesse, une munificence, un bienfait.

Le jurisconsulte ajoute que le précaire est accordé à la prière d'un homme « pour qu'il en ait la jouissance aussi longtemps qu'il plaira au concédant. » Le précaire en effet ne se confondait pas

(1) *Quod genus liberalitatis ex jure gentium descendit.* Ulpien au *Digeste,* livre 43, titre 26.

avec la donation; celle-ci conférait la propriété, celui-là n'accordait jamais qu'une possession; l'une était faite à perpétuité, l'autre était toujours révocable. C'est que le précaire était un acte de pure volonté : or il n'était pas admis en droit que la volonté seule fût une cause suffisante pour créer une obligation. L'homme qui avait accordé en vertu de sa seule volonté ou en vertu de la seule prière d'un autre n'était jamais lié; sa volonté pouvait changer, la concession cessait aussitôt, et la terre qu'il avait concédée rentrait dans sa main, « car il est conforme à l'équité, dit Ulpien, que vous ne jouissiez de ma libéralité qu'aussi longtemps que je le voudrai, et que cette libéralité soit révoquée aussitôt que ma volonté aura changé. » « L'auteur du bienfait, dit un autre jurisconsulte, est le seul juge de la durée qu'il veut donner à son bienfait (1). » Cela tient à ce qu'il n'y avait ni contrat ni engagement d'aucune sorte. Dans le contrat de louage, le propriétaire, en échange de certains profits stipulés, permettait que ses droits fussent amoindris ou suspendus : rien de pareil dans la concession; il ne faisait que conférer un bienfait sans autre motif appréciable que sa propre bonté. Cette bonté ne pouvait ni effacer ni diminuer son droit; le sol ne cessait donc pas un seul moment d'être à lui. Il souffrait qu'un autre l'occupât, mais ce renoncement volontaire à la possession laissait intacte la propriété.

Le précariste de son côté ne pouvait être investi d'aucun droit. Son seul titre, ainsi que le dit le jurisconsulte, était que « sa prière avait obtenu un bienfait; » or ce n'était pas un titre vis-à-vis de la loi. Il est bien vrai que le préteur, à défaut du droit civil, lui accordait quelque protection; il le garantissait par ce qu'on appelait un interdit contre toute personne tierce qui aurait voulu lui disputer sa possession; mais il ne le protégeait en aucune façon contre le propriétaire qui voulait reprendre son bien. Le fermier, en vertu de son contrat, avait des droits et pouvait agir en justice contre son propriétaire; le possesseur par bienfait n'avait aucun droit vis-à-vis de son bienfaiteur; évincé par lui, il n'avait aucun recours. En vain se serait-il présenté devant le juge, en vain aurait-il exhibé sa lettre de concession : il y avait dans cette lettre même un mot qui le condamnait; c'était le mot qui constatait sa prière et le bienfait

(1) Aussi est-il probable que l'acte de concession indiquait soigneusement la volonté du concédant sans alléguer aucun autre motif. La seule formule romaine qui nous ait été conservée relativement à une sorte de précaire porte en effet : *Id te ex voluntate mea facere* (Scœvola, au *Digeste*, liv. 39, tit. 5, n°. 32). On ne peut guère douter que ces mots n'eussent une valeur limitative; ils indiquaient que le concessionnaire n'avait et n'aurait jamais aucun autre titre que la volonté du concédant. La même expression (*voluntas*) se retrouve avec une remarquable persistance dans les formules du précaire ou du bénéfice mérovingien.

du donateur. Aussi le juge n'avait-il qu'une formule à prononcer : « Ce que tu tiens en précaire, restitue-le (1). »

La volonté du bienfaiteur était donc la règle unique des relations entre les deux parties. Aucune convention formelle n'indiquait au bénéficiaire ses obligations; mais il était entendu que, s'il voulait conserver le bienfait, il fallait qu'il continuât à le mériter. Ses obligations étaient plus rigoureuses que si elles eussent été fixées par un contrat. Il n'était ni lié ni protégé par des clauses précises: il était à la merci de son bienfaiteur. Comme il n'avait d'autre titre au bienfait que la supplique qu'il avait adressée, il restait placé vis-à-vis du propriétaire dans l'attitude perpétuelle d'un suppliant. Pour que la terre ne lui fût pas reprise, il fallait en quelque sorte que sa prière fût renouvelée chaque jour et le bienfait chaque jour accordé. Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'il n'eût le droit de rendre la terre et qu'il ne se dégageât par cela seul de toute obligation. Il est à peine besoin d'ajouter que la concession, qui ne faisait que répondre à la prière d'un homme, était nécessairement personnelle à cet homme : s'il mourait, la terre revenait aussitôt au propriétaire; nul ne pensait que l'hérédité fût possible (2).

Tel est le précaire romain. Il ne ressemble pas encore de tout point au bénéfice mérovingien, moins encore au fief du moyen âge. Avant qu'il n'arrive à être le fief, il faudra qu'il traverse une série de faits sociaux qui le modifieront. Du moins il a déjà les caractères essentiels qui se retrouveront plus tard dans le bénéfice et même dans le fief : en premier lieu, il exige une prière et un don, c'est-à-dire qu'il ne peut se constituer sans la double formalité d'une demande et d'une faveur; en second lieu, il ne confère jamais une propriété, il ne confine qu'une possession ou une jouissance (3); enfin il établit entre les deux hommes un lien de dépendance personnelle qui commence et qui cesse avec lui.

Le précaire était fort ancien dans la société romaine; mais il n'y tenait pas d'abord une grande place. C'est surtout dans les derniers temps de l'empire qu'il paraît avoir pris de l'importance. Les propriétaires, les corporations, les villes, les temples païens et les églises chrétiennes donnaient fréquemment leurs biens en précaire. Le prêtre Salvien, au commencement du ve siècle, parle comme d'une chose connue de tous des biens qui étaient concédés

(1) *Digeste*, XLIII, 26, 2. L'idée de précaire était incompatible avec le droit; c'est ce qu'on voit dans la vieille formule : *si nec vi, nec clam, nec precario possides. Digeste*, XLIII, 18; Cicéron, *in Rullum*, III, 3.

(2) *Digeste*, XLIII, 26, 12.

(3) Il est même incompatible avec la propriété; *precarium possessionis rogatur, non proprietatis*, dit Ulpien. C'est aussi le trait caractéristique du bénéfice et du fief.

en largesse ou en bienfait; il montre clairement que l'homme qui accordait ainsi sa terre ne renonçait pas pour cela à son droit de propriété; le concessionnaire ne pouvait jamais dire que la terre fût à lui, et il était soumis envers le concédant à un ensemble de devoirs dont la négligence constituait le délit formel d'ingratitude ou d'infidélité.

Il ne serait pas conforme à la nature humaine que ces concessions eussent été gratuites. On voit, il est vrai, que la gratuité fut d'abord une condition du précaire romain; si un prix avait été stipulé dans l'acte, le précaire se fût transformé par cela seul en un contrat, et c'était ce qu'on voulait éviter. Cependant on peut bien croire que cette gratuité était dans la plupart des cas plus apparente que réelle; le bienfaiteur avait toujours des moyens indirects de mettre un prix à son bienfait. Une concession révocable à volonté ne peut être qu'une concession conditionnelle; le précaire était donc presque toujours une véritable marché et ressemblait en plusieurs points à la location. Il est digne de remarque que dans les derniers temps de l'empire l'usage de la location tendit peu à peu à disparaître. Ce fait singulier s'explique, si nous songeons qu'un grand changement venait de s'opérer dans la nature du colonat; le fermage libre avait à peu près disparu au IIIe siècle et avait été remplacé par la servitude de la glèbe. Il s'était formé insensiblement par l'effet combiné des mœurs, des nécessités sociales et des lois des empereurs, un principe universellement admis en vertu duquel il suffisait d'être locataire ou cultivateur de la terre d'un homme pour devenir presque infailliblement l'esclave de cet homme. Prendre une terre à loyer, c'était s'exposer à être confondu avec un colon et à tomber dans la servitude. Par le précaire, on ne courait pas les mêmes risques, car on était réputé véritablement possesseur (1), et la liberté de l'homme était garantie par le droit égal qu'avaient les deux parties de « rompre le précaire » à leur volonté. C'est probablement pour ce motif que dans les derniers temps de l'empire le précaire prit insensiblement la place de la location. Le terrain que perdait le fermage libre fut occupé par la concession bénéficiaire.

Le précaire romain donnait lieu à un autre genre de convention. Pour en présenter une idée, il nous suffira de citer une loi impériale du Ve siècle qui a été conservée dans le code de Justinien. Cette loi est relative aux terres du domaine des églises : elle prononce que les églises ne pourront aliéner leurs biens ni par vente, ni par

(1) C'est ce qui ressort des textes d'Ulpien, de Gaïus et de Pomponius, au *Digeste*, livre 43, titres 26, 2, 4, 9, 15 et 17. Le fermier au contraire n'était pas réputé possesseur. *Ibid.*, 43, 26, 6; cf. *Digeste*, 41, 2, 37 et 40; 41, 3, 33.

donation, ni par échange; elle leur permet seulement de céder en précaire et dans la forme suivante. Quand une église concédera à un homme, en vertu de sa demande ou de sa prière, une terre de son domaine, il faudra que cet homme, en échange du bienfait, lui fasse donation d'une autre terre de même valeur; il obtiendra alors les deux terres en usufruit pour un nombre d'années déterminé ou pour toute sa vie; l'église les reprendra ensuite toutes les deux (1). Rien ne prouve que ce genre de convention fût propre à l'église. Si l'église l'employa, si les empereurs l'autorisèrent, il est vraisemblable qu'il était déjà en usage chez les particuliers, et il explique les progrès de la grande propriété à cette époque. Nous le retrouverons d'ailleurs dans toute la période mérovingienne.

Enfin le précaire apparaît encore sous une dernière forme à la fin de l'empire romain. Les lois du IVe et du Ve siècle signalent et combattent un usage toujours croissant qu'elles appellent le patronage des fonds de terre, *fundorum patrocinia*; elles ajoutent que beaucoup de petits propriétaires et même de curiales, en vue de se soustraire à l'impôt ou pour obtenir en justice la protection d'un puissant personnage, plaçaient leurs terres sous le nom de cet homme, c'est-à-dire lui cédaient leur titre de propriété. Le législateur, qui poursuit de toutes ses sévérités cette sorte de pacte, ne nous apprend pas à quelles conditions et sous quelle forme il était conclu; mais un écrivain de la même époque, le prêtre Salvien, nous le fait bien voir. « Le faible, dit-il, se met entre les mains d'un puissant pour être protégé; celui-ci ne le reçoit sous son patronage qu'en commençant par le dépouiller, car le malheureux doit avant toutes choses faire l'abandon de son bien. » Il continue à la vérité à occuper sa terre; mais il n'en a plus que l'usufruit. « Pour que le père ait un protecteur, ajoute Salvien, le fils perdra l'héritage; le père possédera temporairement, le fils sera dépouillé à jamais, car cet homme a cessé d'être un propriétaire : désormais il paie la rente de son champ, et son champ n'est plus à lui. » Tel est donc le résultat de la convention qui a été conclue entre ces deux hommes; le faible s'est adressé au puissant, et, pour obtenir sa protection, il lui a livré sa terre. Cette terre lui a été rendue, non plus en propriété, mais en simple jouissance, non par un contrat formel de louage, mais par simple précaire ou par bienfait. Ce qu'il avait autrefois en vertu de son droit personnel, il ne l'a

(1) Code Justinien, I, 2, 14; I, 2, 17; les expressions *pro petitione* et *beneficii gratia* qui se trouvent ici sont caractéristiques du précaire. D'ailleurs cette sorte d'acte s'est continuée sans interruption aux siècles suivans dans la société franque, et le nom de précaire y est resté attaché. Ce n'est en effet que l'ancien précaire romain avec l'adjonction d'une clause précise qui n'est peut-être pas aussi nouvelle qu'elle le paraît.

plus que par la grâce de ce protecteur dont il a fait un patron de sa terre, *fundi patronum*. S'il la possède encore, c'est sous le domaine éminent de l'homme qui en est devenu le vrai propriétaire : il ne la conservera qu'aussi longtemps que cet homme voudra bien la lui laisser; son fils n'y aura plus aucun droit, et, s'il obtient de succéder à son père, ce ne sera qu'en vertu d'une concession nouvelle.

Ainsi dès le temps de l'empire romain la terre possédée en précaire ou en bienfait n'était pas toujours celle qu'un riche avait donnée à un pauvre. Le précaire s'opérait souvent en sens inverse. C'était un droit de propriété qui se changeait en une simple jouissance, ou, ainsi qu'on dira plus tard, un alleu qui se changeait en bénéfice. Ce qui est surtout frappant ici, c'est que la condition de l'homme se transformait en même temps que celle de la terre. Il était impossible en effet que la concession en précaire n'entraînât pas la subordination personnelle de l'homme. Ce bienfait, toujours révocable, le mettait dans la dépendance de celui qu'il devait considérer forcément comme un bienfaiteur, et qui dans la réalité était un maître. Nous ne pouvons certainement pas supposer que les règles de cette sorte de sujétion fussent aussi nettement établies au ve siècle qu'elles l'ont été dans les siècles suivans. Il serait surtout inutile de chercher ces règles dans le droit romain, car le précaire et tout ce qui s'y rattachait était en dehors du droit. La législation romaine repoussait surtout cette subordination de l'homme à l'homme; elle combattait de toutes ses forces le patronage et la dépendance personnelle. A ses yeux, tous les hommes libres étaient égaux, c'est-à-dire également sujets de l'état; mais, si on lit Salvien, saint Augustin, Sidoine Apollinaire, on y reconnaîtra un état social déjà fort différent de celui dont les lois impériales persistent à tracer le tableau. Les noms de client et de maître se rencontrent fréquemment, et ils indiquent assez qu'en dehors même de l'esclavage proprement dit il s'est formé entre les hommes libres tout un ensemble d'obligations qui constituent déjà une véritable hiérarchie. Les lois n'en parlent pas, mais la vie privée en est pleine. C'est qu'en dépit des lois le précaire et la clientèle se sont développés en même temps. Ces deux institutions se sont pour ainsi dire combinées, et elles ont donné naissance à tout un ordre d'intérêts et de relations sociales. Le client de cette époque n'est ni un esclave, ni un colon, ni un fermier; il est la plupart du temps un homme qui occupe la terre d'autrui. Comme il l'occupe sans autre titre qu'une prière et un bienfait, il faut qu'il se soumette à toutes les volontés de celui qui a toujours le droit de la lui reprendre. Sans être esclave, il dépend en toutes choses de celui « dont il tient; » il lui doit plus qu'un fermage, il lui doit le sacrifice de son

indépendance et de sa personnalité, il lui doit sa foi. On l'appelle un client, — on pourrait déjà l'appeler un fidèle. Dans quelques siècles, les lois lui marqueront ses devoirs; les mœurs et la nécessité les lui indiquent déjà.

IV. — DE LA POSSESSION BÉNÉFICIAIRE DANS LA SOCIÉTÉ GALLO-FRANQUE.

Si nous passons de la société de l'empire romain à la société gallo-franque, nous y trouvons ces mêmes habitudes et ces mêmes institutions; elles n'ont fait que grandir et se fortifier, et, comme l'autorité publique ne les combat plus, elles apparaissent au grand jour. A la veille des invasions germaniques, la plus grande partie du sol était, pour ainsi dire, dans trois mains à la fois : en premier lieu, un homme riche en avait la propriété; au-dessous de lui, un homme libre en avait la possession en précaire; plus bas encore, un colon labourait et récoltait. Le premier était à la fois un propriétaire et un maître, *dominus;* le second était un bénéficiaire, un client, un fidèle; le troisième était un serf de la glèbe. Après les invasions germaniques, nous trouvons exactement les mêmes conditions sociales. Presque rien n'est changé de ce qui touche à l'état du sol et aux relations que le sol établit entre les hommes. Le droit complet de propriété se continue sous le nom d'alleu; le colonat reste ce qu'il était à la fin de l'empire; le bénéfice se développe en conservant pendant deux siècles les mêmes caractères et les mêmes règles qu'il avait eus dans la société impériale.

On peut voir dans les chartes et les formules combien la concession en précaire ou en bienfait différait de la donation. S'agissait-il d'une donation, voici la formule qu'on employait : « eu égard aux services que vous m'avez rendus, je vous fais don de cette terre, en telle sorte que vous la possédiez par droit de propriété, vous et vos héritiers après vous, sans en payer nulle redevance, avec pleine faculté de la vendre, louer ou donner, et de disposer d'elle suivant votre volonté (1). » S'agissait-il d'une concession bénéficiaire, le langage était tout autre. De même que dans le précaire romain nous avons vu deux actes corrélatifs, la prière d'un homme et le bienfait d'un autre, de même le bénéfice de l'époque mérovingienne est constitué par deux formules qui se correspondent. Par l'une, l'impétrant donne acte de sa supplique et de sa prière, on l'appelle *precatoria;* par l'autre, le concédant constate son bienfait et sa concession, on l'appelle ordinairement *præstaria.* L'impétrant s'exprime ainsi : « A maître un tel, moi un tel, votre suppliant, — je vous

(1) *Formules,* édit. de Rozière, nos 161, 163, 165.

ai adressé une demande afin que telle terre, qui est à vous, me fût concédée par votre bienfait; votre volonté m'accorde de la cultiver et d'en jouir; mais je n'aurai pas le droit de la vendre, de la donner, ni d'en diminuer la valeur; à ma mort, elle retournera dans vos mains sans aucune contestation de la part de mes héritiers (1).» Le concédant répond : « Comme vous êtes venu vers nous en suppliant, et que vous nous avez adressé une prière, notre volonté vous accorde cette terre, qui est à nous; nous vous en faisons le bienfait; vous n'aurez la faculté ni de la vendre ni d'en altérer aucune partie; à votre décès, elle rentrera dans nos mains ou dans celles de nos successeurs (2). » On reconnaît sans peine dans ce langage les deux traits caractéristiques du précaire romain, la prière et le bienfait.

Toutes ces formules sont écrites en latin, et il n'est pas possible de supposer qu'elles soient des traductions d'anciennes formules franques. L'esprit germanique ne s'y révèle par aucun symptôme. Pas un mot n'indique que la terre ainsi concédée en bénéfice soit le fruit de la conquête; il n'y a pas d'indice de vainqueurs ou de vaincus, ni même de deux races distinctes. Aucun des termes qui expriment la concession bénéficiaire n'appartient à la langue des Germains; ces formules et les nombreux actes qui s'y rapportent n'allèguent jamais ni une loi ni une coutume germanique. Il arrive au contraire assez souvent qu'elles se réfèrent aux lois romaines et qu'elles citent par exemple la *stipulatio aquiliana*. Dans celles qui étaient relatives à l'alleu, le droit germanique et le droit romain se rencontraient; dans celles qui concernent le bénéfice, nous ne trouvons que le droit romain. On peut surtout remarquer que, si ces formules ne sont pas d'une latinité irréprochable, elles sont du moins rédigées précisément avec les termes qui étaient consacrés en droit romain, et que chacun de ces termes y conserve le sens exact qu'il avait sous l'empire. Les hommes qui les écrivaient n'avaient pas la correction du grammairien, mais ils avaient celle du juriste ou du praticien. Il ne se peut lire de pages plus foncièrement romaines.

On ne saurait dire exactement à quelle époque remontent ces formules. Le moine Marculfe, qui en fit un recueil au VIIe siècle, nous dit qu'elles lui ont été transmises par ses pères et qu'il les a trouvées dans la coutume du pays. D'autres ont été écrites dans l'Anjou au VIe siècle, et il en est qui se rapportent à des actes datés de l'année 530. Il y a grande apparence qu'avant qu'on ne les

(1) *Formules* de Rozière, n°s 329, 339, 341.
(2) *Ibid.*, n°s 320, 321, 327, 328 § 2, 329 § 2, 340 § 3.

mît en recueil plusieurs générations les avaient prononcées devant les tribunaux ou écrites sur les registres des curies. Rien ne prouve qu'elles ne soient pas aussi anciennes que l'usage du précaire romain. Si on les rapproche d'un fragment de formule qui nous a été conservé par Scœvola dans le *Digeste*, on y retrouvera le même trait caractérisque (1). Il semble que du jurisconsulte Scœvola au moine Marculfe la formule se soit seulement développée, allongée, et qu'elle soit devenue plus explicite et plus claire. Une loi impériale avait tracé les règles d'après lesquelles devait être rédigé l'acte de précaire pour les terres de l'église; les formules de l'époque mérovingienne reproduisent exactement les dispositions indiquées par cette loi (2).

Le précaire ou bienfait de l'époque mérovingienne produit aussi les mêmes effets que le précaire romain : il ne confère qu'une jouissance. La concession n'est jamais perpétuelle; souvent le terme de la jouissance est fixé, comme dans le précaire romain, à cinq ou à dix années (3), avec faculté de renouvellement. Plus souvent la jouissance est viagère : parfois elle s'étend au survivant de deux époux; d'autres fois l'acte indique qu'elle passera au fils, mais qu'elle n'ira pas plus loin que la seconde génération (4). On a trouvé une formule de concession de père en fils à perpétuité; mais encore ne donne-t-elle pas la faculté de vendre, de léguer, de laisser à des collatéraux, et elle stipule que le domaine fera retour au donateur à défaut de descendance directe et légitime. Souvent la durée de la jouissance n'est pas fixée : « j'occuperai votre terre, y est-il dit, aussi longtemps qu'il vous plaira. » Il n'y a pas un seul acte, une seule formule qui laisse supposer que le bénéfice fût héréditaire et transmissible au même titre que la propriété.

Il ne paraît pas non plus que le bénéfice fût jamais accordé sans conditions. Déjà sous l'empire il avait souvent les mêmes effets que la location sans se confondre pourtant avec le contrat de louage; dans la société gallo-franque ce caractère s'accentua davantage, et quoiqu'on s'attachât à conserver à l'acte de précaire tous les traits essentiels du précaire romain, on ne craignit plus d'y insérer la

(1) *Id te ex voluntate mea facere hac epistola notum tibi facio.* Scœvola au *Digeste*, liv. XXXIX, tit. 5. — Comparer les formules mérovingiennes : *mea decrevit voluntas, mea non denegavit voluntas.*

(2) On peut comparer la loi 14 du code Justinien, liv. Ier, tit. 2, avec les formules 326, 327, 328 du recueil de M. de Rozière.

(3) *Formules* de Rozière, n° 320; comparer Ulpien au *Digeste*, XLIII, 26, 4 et 8; Celsus au *Digeste*, XLIII, 26, 12.

(4) *Id.*, nos 345 et 348; 323, 349, 350, 353.

clause d'un prix de fermage. On voit souvent le propriétaire exiger le paiement d'une redevance annuelle et en fixer le chiffre dans l'acte. « Vous me paierez, écrit-il, à titre de cens telle somme de deniers, et moyennant que vous vous acquittiez exactement de ce qui m'est dû, vous conserverez la terre toute votre vie. » Quelquefois on prend soin de spécifier qu'en cas de retard de paiement le bénéficiaire ne sera pas évincé et qu'il sera seulement tenu de payer une redevance double. Il nous a été conservé un acte daté de 625 et qui est ainsi conçu : « vous m'avez permis de tenir par votre bienfait, ma vie durant, ce domaine avec ses appartenances et dépendances; de mon côté, je me suis soumis envers votre église au cens annuel de 4 livres de cire, de 6 livres d'huile, d'un bâton pastoral et d'un manteau pour l'évêque, de deux mesures de vin pour les chanoines, d'une demi-livre d'argent; si je suis en retard pour le paiement, j'en porterai l'amende, mais je ne perdrai pas la terre. »

Une seconde espèce de convention est nettement indiquée dans es formules suivantes. D'une part, le bénéficiaire signe cet écrit : « Je vous ai demandé, et votre bonté m'a accordé de tenir par votre bienfait une terre qui est à vous; en échange de cette jouissance et aussi pour le salut de mon âme, je vous ai fait donation de telle terre qui était ma propriété par héritage. Tant que je vivrai, j'aurai la tenure et jouissance de ces deux terres; je ne pourrai ni les aliéner, ni en diminuer la valeur, ni en tirer autre chose qu'un légitime usage; à ma mort, l'une et l'autre seront reprises par vous. » Le concédant répond : « D'après votre prière, notre bonté s'est résolue à vous faire le bienfait de notre terre; de votre côté, pour reconnaître notre bienfait, vous nous avez fait donation d'un bien qui était à vous par alleu; ce même bien, vous nous l'avez demandé, et nous vous le concédons à titre de bienfait, pour que vous en jouissiez pendant votre vie; à votre mort, l'une et l'autre terre rentreront en notre puissance. » Ce pacte est exactement le même que celui qu'indiquait une loi impériale du ve siècle.

Il est une condition que l'on s'attend à rencontrer et que l'on cherche naturellement parmi celles qui étaient attachées au bénéfice : c'est celle du service militaire. On ne la trouve dans aucun acte, dans aucune formule du vi^e ou du viie siècle. C'est que le bénéfice en ce temps-là n'avait nullement le caractère militaire qui a été plus tard inhérent au fief; il s'en faut beaucoup qu'il fût spécialement affecté à récompenser des guerriers. Les actes et les diplômes nous montrent les bénéfices conférés à toute sorte de personnes, à des clercs, à de petits cultivateurs, à des lites, même à des

esclaves (1). La concession se paie, ici par une redevance en argent ou en nature, là par l'abandon de la nue propriété d'une autre terre, ailleurs par la subordination et la clientèle : nulle part le service de guerre n'est mentionné.

Les bénéfices des rois francs ne différaient pas de ceux des particuliers. Clovis et ses fils, en succédant ou en prétendant succéder aux empereurs, avaient pris possession du fisc impérial. Ils n'avaient probablement pas une idée bien claire de ce que pouvait être le domaine public; ils le considérèrent comme une propriété personnelle, et les frères se le partagèrent entre eux suivant les règles qui s'appliquaient aux patrimoines. Ils firent aussi de ces terres ce que les particuliers et les églises faisaient des leurs. Ils trouvaient dans le droit privé qui était en vigueur autour d'eux deux actes distincts, la donation en propre et la concession en bénéfice; ils usèrent de l'une et de l'autre.

La donation en propriété ou en alleu se rencontre dans un très grand nombre de diplômes des rois mérovingiens (2). Il ne se peut imaginer un langage plus précis et plus net que celui qui y était employé. « Nous donnons, disent-ils, tel domaine de notre fisc, à perpétuité et sans aucune réserve : celui à qui nous le donnons y exercera tous les droits d'un propriétaire; il en usera comme nous en usions jusqu'à ce jour; il l'aura en sa pleine puissance, il en fera ce qu'il voudra, il le laissera à ses descendans ou à ceux qu'il choisira pour héritiers (3). » A côté de ces donations, les rois faisaient des concessions en bénéfice. Les chartes qui y étaient relatives ne nous ont pas été conservées, et il n'y a pas à s'étonner qu'elles aient péri; comme elles ne spécifiaient certainement pas la perpétuité, on n'avait aucun motif pour les garder longtemps; on pouvait même avoir plus d'intérêt à les perdre qu'à les conserver. A défaut de chartes authentiques, les chroniqueurs attestent que les rois accordaient des terres en bénéfice, qu'ils pouvaient toujours les reprendre, qu'ils en restaient les vrais propriétaires, que ceux à qui ils en cédaient la jouissance n'avaient le droit ni de les vendre ni de les léguer, et qu'enfin, si elles passaient parfois du père au fils, ce n'était qu'en vertu d'une nouvelle concession formellement constatée par un acte nouveau (4). La formule de ces

(1) Voyez *Testamentum Eberardi*, ann. 728; *testam. Odilæ*, ann. 720; *testam. Abbonis*, ann. 739. On trouve des exemples de bénéfices tenus par des femmes. Voy. Guérard, *Prolégom. au polyptyque de l'abbé Irminon*, p. 531.

(2) On peut voir particulièrement dans les *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus, les nos 87, 163, 259, 274, 277, 291. Voyez aussi les *formules* de Rozière, nos 129, 151, 253.

(3) *Formules*, édit. de Rozière, nos 147, 151, 152, 154, etc. Comparer Grégoire de Tours, X, 31, 11.

(4) Grégoire de Tours, VIII, 22; IX, 35; *Gesta Dagoberti*, c. 26; *Vita S. Mauri*, c. 53; *Diplomata*, t. II, p. 231.

actes nous a été conservée; on avait soin d'y marquer, suivant le vieil usage, la prière de l'impétrant, le bienfait du concédant, enfin la durée limitée de la concession. Les rois ne faisaient donc pas autrement que les particuliers : ils n'avaient rien imaginé de nouveau; ils se contentaient d'emprunter aux pratiques de la vie privée un mode de concession temporaire qui était depuis longtemps dans les mœurs de la société gallo-romaine.

Entre la donation en toute propriété et la concession en simple bénéfice, aucune confusion n'était possible. Les formules des deux actes étaient absolument différentes; les termes sacramentels de l'une étaient l'opposé des termes qui étaient employés dans l'autre. L'une commençait toujours par mentionner des services rendus afin d'attribuer au donataire un droit personnel; l'autre commençait par rappeler une prière afin de constater que le concessionnaire n'avait et n'aurait jamais aucun droit. L'une assurait dans les termes les plus clairs l'hérédité et la perpétuité; l'autre spécifiait avec la même clarté qu'il n'était accordé qu'une jouissance temporaire. Si la durée de cette jouissance n'était pas indiquée, c'est qu'il était entendu que le bienfait était révocable à volonté. On peut remarquer que presque tous les bénéficiaires dont les chroniqueurs font mention sont des fonctionnaires royaux : le bénéfice semble avoir été à peu près inhérent à la fonction; il était juste qu'il cessât avec elle. En général, la donation en alleu récompensait les services passés, le bénéfice rémunérait les services présens (1).

On s'est demandé de nos jours si les bénéfices avaient été héréditaires ou viagers; nous ne voyons à aucun indice qu'au VIIe siècle cette question ait été posée. Elle ne pouvait pas l'être, car il y avait contradiction absolue entre les mots bénéfice et hérédité. Qui disait bénéfice disait bienfait ou faveur, c'est-à-dire absence de tout droit chez le concessionnaire. Bénéfice et propriété étaient deux termes opposés qu'il était matériellement impossible de prendre l'un pour l'autre. Il ne pouvait venir à l'esprit de personne qu'un bénéfice fût une propriété héréditaire. Ce qui arrivait quelquefois, c'était qu'un homme qui avait reçu une terre en bénéfice désirât que la même terre lui fût donnée en propriété. Il s'adressait alors au roi, et, si sa demande était agréée, on dressait un second diplôme tout à fait différent du premier, et où l'on indiquait par une formule spéciale que la terre n'était plus concédée en bénéfice, mais qu'elle était donnée à perpétuité.

(1) Ce qui a pu donner lieu à quelques erreurs, c'est que, dans les formules et les actes de donation en alleu, les mots *bienfait* et *munificence* sont souvent employés. Cela tient aux habitudes de style de la chancellerie mérovingienne. Ces termes, pris avec leur sens propre, pouvaient également convenir aux deux sortes d'actes; mais on doit remarquer qu'ils n'y étaient pas employés de la même façon.

Toutes ces règles étaient si simples, si justes, si clairement comprises et si universellement acceptées qu'elles ne pouvaient pas donner lieu à des contestations. Les luttes qui éclatèrent entre les rois et leurs leudes eurent pour objet les donations en alleu bien plutôt que les concessions en bénéfice. Plusieurs rois essayèrent en effet de reprendre ce que leurs prédécesseurs avaient donné à perpétuité; ces prétentions furent repoussées au nom du droit, et les rois furent contraints à plusieurs reprises de signer une confirmation générale des dons qui avaient été faits par leurs prédécesseurs ou par eux-mêmes. Tel est le sens des fameux articles qu'on lit dans le traité d'Andelot et dans l'édit de 615. Ce que d'ailleurs on ne voit jamais, c'est que les leudes aient demandé aux rois de changer la nature des bénéfices; jamais roi ne déclara qu'ils seraient héréditaires. Tels ils étaient sous les premiers Mérovingiens, tels on les retrouve sous Charlemagne. Les règles qui les régissaient ne furent modifiées ni en ce qui concernait les concessions royales, ni en ce qui concernait celles des particuliers. Il n'était pas possible que l'aristocratie attaquât ces règles, car ce fut au contraire sur elles qu'elle fonda sa propre force; c'est par elles, ainsi que la suite des événemens le montre bien, qu'elle grandit et qu'elle régna. Si elle les avait combattues, comme on le dit quelquefois, elle aurait travaillé contre elle-même. Sans elles, elle n'aurait eu aucune force, elle n'aurait même pas existé; les événemens auraient pris un autre cours, et l'on ne voit pas comment le régime féodal aurait pu s'établir.

C'est en effet par le bénéfice et non pas par l'alleu que la propriété aristocratique et féodale s'est constituée. On se tromperait beaucoup, si l'on pensait que ce bénéfice fût le plus souvent une concession faite par le riche au pauvre, par le grand au petit. Le contraire était plus fréquent. Nous avons déjà vu que dans les derniers temps de l'empire romain beaucoup de petits propriétaires mettaient leurs champs « en patronage, » c'est-à-dire les plaçaient sous le domaine éminent d'un homme que sa richesse ou ses fonctions publiques rendaient puissant. Ils n'en étaient plus réellement propriétaires et n'en jouissaient qu'à titre de bienfait. Les empereurs condamnaient sévèrement cette sorte de pacte; mais les mœurs et les nécessités étaient plus fortes que les décrets impériaux. Cette sorte d'attraction de la petite propriété par la grande se continua sous les rois mérovingiens. On vit se multiplier alors une sorte d'engagement que l'on appelait d'un nom tout romain l'obligation de la terre, *obligatio terræ*, et qui s'accomplissait en trois actes distincts. Par le premier, le petit propriétaire faisait l'abandon complet de son champ. « Je donne et livre, disait-il, cette terre

que je tiens d'héritage, que j'ai en alleu; je la transmets en votre propriété perpétuelle pour que vous en usiez en toutes choses suivant votre volonté. » Dans un second acte, il implorait le nouveau propriétaire pour qu'il lui rendît ce même domaine en bénéfice. « Je vous adresse une supplication, écrivait-il, afin que votre bonté m'accorde de tenir cette même terre par votre bienfait. » Enfin un troisième acte était rédigé par le nouveau propriétaire, qui écrivait : « Vous occuperez ma terre en vertu de mon bienfait; vous n'aurez le droit ni de la vendre ni d'en aliéner aucune partie; vous m'en paierez un cens de telle somme; après votre mort, elle rentrera dans mes mains sans que vos héritiers y puissent prétendre (1). » Par cette série d'opérations, un alleu s'était changé en bénéfice; le droit de propriété sur la terre avait été transporté du pauvre au riche, du faible au fort, et l'ancien propriétaire n'était plus qu'un bénéficiaire.

Cette sorte de pacte fut renouvelée sur toutes les parties du territoire pendant trois siècles, et ce fut la source de la plus grande partie des bénéfices. On a cru que les bénéfices, qui plus tard et après quelques modifications devinrent les fiefs, étaient les terres de l'ancien fisc impérial concédées et reprises tour à tour par les rois. Les nombreux diplômes des rois mérovingiens, les actes de testament des particuliers, les vies des saints, tout donne à penser que les rois donnèrent plus en alleu qu'en bénéfice, et que, s'il n'avait tenu qu'à eux, la possession bénéficiaire n'aurait pas tardé à disparaître. Si elle fut toujours en progrès durant ces trois siècles, c'est qu'à mesure que les dons des rois la diminuaient, elle se reconstitua d'une autre façon. Elle se développa bien moins aux dépens du domaine royal qu'aux dépens de la petite propriété. Des deux côtés également, l'aristocratie s'enrichit et prit vigueur.

Les lois féodales n'ont assurément pas été formulées durant l'époque mérovingienne; elles ont pourtant leur source première dans le bénéfice de ce temps-là. Déjà le précaire romain, par cela seul qu'il était un acte extra-légal, soumettait le concessionnaire à la volonté du concédant et le plaçait inévitablement dans cette sorte de sujétion qu'on appelait alors la clientèle. Le bénéfice devait avoir les mêmes effets, car il était, comme le précaire, en dehors du droit. Il y a cette singularité bien remarquable dans les codes germaniques de ce temps-là, qu'ils ne connaissent que la propriété ou l'alleu et paraissent ignorer la possession bénéficiaire.

(1) *Formules*, édit. de M. de Rozière, nos 331, 339, 356. Quelquefois le premier acte est dressé sous la forme d'une vente (no 332). Comparez les *Traditiones San Gallenses : nos posthac exuti de omni re paterna revestivimus Wolframnum monachum per tribus diebus et tribus noctibus, et* PER BENEFICIUM *ipsorum monachorum reintravimus*, no 49.

Ils ressemblent en ce point à la législation romaine; comme elle, ils représentent le droit régulier, ce qu'on pourrait presque appeler le droit civil, *jus civile*, tandis qu'il existe à côté d'eux tout un ordre social établi par les mœurs et par les intérêts privés, dont ils ne s'occupent pas plus que ne le faisaient les lois romaines. C'est pour ce motif que les codes des Francs sont tellement en désaccord avec le tableau que les chroniqueurs nous présentent de la vie sociale des mêmes époques; ils sont le droit civil, et ils laissent se développer à côté d'eux, obscur, mais puissant, tout un droit naturel, *jus gentium*, qui un jour prendra le dessus et les remplacera. Ainsi les lois des Francs et des Burgondes, sauf quelques allusions vagues, ne parlent pas du bénéfice. Ces lois sont attentives à garantir la propriété et à en régler la transmission; elles n'ont aucune protection ni aucune règle pour la jouissance bénéficiaire. Si l'on ne consultait que les textes législatifs, on croirait que le bénéfice n'existait pas : c'est qu'il n'existait qu'en dehors de l'ordre légal. Le possesseur par précaire ou par bienfait était un homme qui occupait la terre d'autrui sans aucun droit personnel et sans autre titre que la volonté ou l'assentiment, toujours révocable, du vrai propriétaire. Quand on lit ces formules dont nous avons parlé plus haut, la *precatoria* et la *præstaria* qui se correspondent si exactement, on croit d'abord avoir sous les yeux un véritable contrat en deux parties. A regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de contrat; en effet, le concédant s'attache à marquer qu'il ne fait qu'un acte de pure volonté, et le concessionnaire est contraint de reconnaître qu'ayant adressé une prière il ne tient ce qui lui est concédé que de la bonté et du bienfait d'un homme. Ces termes étaient incompatibles avec l'idée de droit, et d'actes ainsi conçus il ne pouvait naître aucune obligation légale. Quand même le donateur promettait par écrit d'accorder une jouissance viagère, cette promesse, à cause des termes dans lesquels elle était exprimée, n'avait aucune valeur en justice (1). Si le bénéficiaire évincé s'adressait à un tribunal et présentait ses chartes de concession, ces chartes ne signifiaient qu'une chose, c'est qu'il n'était pas propriétaire et qu'il n'avait aucun droit sur le sol.

Il résultait de là que le bénéficiaire était dans la dépendance du bienfaiteur et à sa merci. Les relations entre ces deux hommes n'étaient réglées ni par la loi ni par un contrat; elles l'étaient par la volonté seule de l'un d'eux. Celui qui ne possédait qu'en vertu d'un *bienfait* était donc personnellement lié au *bienfaiteur*. Par

(1) Aussi les jurisconsultes romains disaient-ils au sujet de cette sorte de promesse *Nulla vis est hujus conventionis.*

cela seul qu'il tenait de lui, qu'il jouissait de son bien, qu'il occupait le sol par sa grâce, il contractait avec lui un lien d'une autre nature que les liens légaux et plus fort que ceux-ci. Il lui devait autre chose qu'un cens annuel ou qu'un prix de fermage; il lui devait la reconnaissance, le respect, et ce qu'on appelait alors *la fidélité*. Or on entendait par ce mot non pas un attachement vague ou une sorte de loyauté chevaleresque, mais une série de devoirs très précis, un ensemble de services et de redevances, en un mot toute une sujétion de corps et d'âme. Il est vrai que le bénéficiaire avait toujours un moyen facile de ressaisir son indépendance; il lui suffisait de renoncer au bénéfice, car de même que le débiteur n'était lié que jusqu'au remboursement de sa dette, le bénéficiaire ne l'était que jusqu'à la restitution de la terre. En renonçant à la jouissance du sol, il reprenait la liberté de sa personne; mais, aussi longtemps qu'il occupait la terre d'un homme, il était le sujet de cet homme. Il l'appelait du nom de maître, *dominus*, et se qualifiait lui-même son fidèle ou son serviteur; il s'engageait à lui être soumis, *ut subjectus esset*, à remplir envers lui toutes les obligations d'un sujet, *ut debitam subjectionem semper faceret* (1). « Je promets, disait-il, de vous rendre les mêmes devoirs que vous rendent les autres hommes qui occupent votre terre. » Plus la formule était vague, plus elle mettait le bénéficiaire dans la dépendance du donateur. Souvent on se contentait de lui faire écrire : « S'il m'arrive jamais de prétendre que la terre que j'occupe par votre bienfait est à moi, je consens que vous m'en chassiez. » D'autres fois on lui faisait signer une formule ainsi conçue : « Si vous me donnez un ordre, quel qu'il soit, et que je refuse d'obéir, vous aurez la faculté de me chasser de cette terre (2). » Il n'est donc pas douteux que le bénéfice n'établît dès cette époque un rapport de subordination personnelle, et que des deux hommes qui le contractaient l'un ne fût un sujet de l'autre. Assurément le régime féodal n'est pas là tout entier; mais nous avons déjà son principe fondamental et la source première de ses lois.

La conclusion de ces recherches est qu'il y a eu, d'abord dans la société romaine, ensuite au moyen âge, deux modes d'action sur le sol; l'un s'appelait la propriété ou l'alleu, l'autre était désigné par les termes de précaire, de bienfait ou de bénéfice. Absolument distincts par leur nature, par leurs effets, par les formules juridiques qui y étaient relatives, il était impossible de les confondre. Ni ce alleu ni ce bénéfice n'ont leur origine dans une invasion; ni l'un ni

(1) *Diplomata*, t. Ier, p. 130; *Testam. Lonegesili.*
(2) *Formules*, n° 324.

l'autre ne porte le signe de la conquête; aucun d'eux n'est le privilége d'une race ou d'une classe d'hommes. Ils n'étaient pas propres à telle ou telle catégorie de terres, ils s'appliquaient au sol tout entier. A vrai dire, toute terre était alleu, car elle était la propriété de quelqu'un; toute terre aussi pouvait être bénéfice, puisque le propriétaire avait toujours le droit d'en céder la jouissance.

Ni l'alleu ni le bénéfice ne sont spécialement germains; dire qu'ils soient uniquement et exclusivement romains serait une autre erreur. On les pourrait trouver chez beaucoup de peuples, sous tous les climats, dans les races les plus diverses et à tous les âges de l'histoire; ils appartiennent à toute l'humanité. De ce que nous avons vu qu'avant le moyen âge ils existaient déjà l'un et l'autre dans la société romaine, nous ne sommes pas en droit de conclure que la féodalité soit plutôt d'origine romaine que d'origine germanique; nous devons seulement constater que l'alleu et le bénéfice n'ont pas surgi brusquement, qu'ils ne viennent pas de la conquête et de la violence, qu'ils n'ont pas apparu dans l'humanité comme des faits accidentels et bizarres, comme des monstruosités en dehors de la nature. Ils ont eu, ainsi que toutes les institutions humaines, leur longue et régulière histoire; on la peut suivre depuis l'empire romain jusqu'en 1789. Le cours des siècles a amené dans l'un et l'autre quelques modifications qui ne sont pas sans importance; mais il n'a pas changé leurs caractères essentiels. Ils ont continué à se distinguer par leur nature et par leurs effets,—par leur nature, en ce que l'un était une propriété et l'autre une jouissance, —par leurs effets, en ce que l'un établissait un lien légal entre l'homme et le sol, tandis que l'autre établissait un lien personnel entre un homme et un autre homme. Chacun d'eux a exercé une action propre sur la société; les institutions politiques qui dérivaient de l'un étaient l'opposé de celles que l'autre engendrait : aussi est-il arrivé naturellement que, le jour où la possession bénéficiaire a pris le dessus sur la propriété, la société a changé d'institutions et a revêtu une forme nouvelle.

FUSTEL DE COULANGES.

LE DANEMARK

EN 1873

L'histoire moderne offre peu d'exemples de pays qui aient été aussi éprouvés que le Danemark. Depuis sa participation malheureuse à la guerre de trente ans, ce royaume, digne d'un meilleur sort, a subi désastres sur désastres. Il a perdu successivement ses possessions de l'autre côté du Sund, différentes provinces norvégiennes, puis la Norvége tout entière, enfin, avec la partie allemande de l'ancienne Chersonèse cimbrique, 200,000 Danois du Slesvig. Sa population, qui d'après le recensement de 1860 était de 2,605,000 âmes, n'en compte plus qu'environ 1,700,000 depuis la perte des duchés. Le Danemark, sur lequel se fixait il y a quelques années l'attention générale, n'est plus comme autrefois l'objet de la préoccupation des chancelleries et de l'opinion publique; le temps semble déjà loin où tous les organes de la publicité en Europe commentaient avec passion les incidens de cette fameuse question des duchés que lord Palmerston comparait par une métaphore familière à une allumette destinée à embraser le continent. A l'heure qu'il est, ce petit pays se tient pour ainsi dire à l'écart dans le concert européen. Une telle réserve lui est inspirée par un sentiment de sagesse, et l'on doit approuver le cabinet de Copenhague d'une prudence qui lui est assurément imposée par les exigences de sa situation. Cependant, malgré la mutilation de son territoire, le Danemark a encore une importance incontestable. Les passages du Sund n'ont pas cessé d'être les Dardanelles du nord, et au point de vue géographique il existe entre Constantinople et Copenhague une remarquable analogie. On ne saurait donc perdre de vue le modeste et honnête royaume que la nature semble avoir jeté en avant de la Baltique pour en garder les clés au nom de tous, sans dépendre de personne. Aussi n'est-il pas inopportun de jeter un coup d'œil sur les relations du gouvernement danois avec les puissances et sur le développement de ses affaires intérieures.

question principale. Toujours est-il que, par le fait d'une intervention inopportune et par suite d'un acte de confiance, perfidement interprété, le gouvernement de l'empereur se trouvait encore une fois acculé dans une impasse. Relever le procédé du cabinet de Berlin et maintenir notre droit de veiller à l'exécution d'un traité qui ne portait pas notre signature, c'était fournir des argumens au parti militaire en Prusse et s'exposer à un conflit. Tout semblait indiquer qu'on cherchait, de propos délibéré, à nous pousser à des résolutions inconsidérées. « Les journaux prussiens, télégraphiait M. de Moustier, continuent la polémique la plus insultante. Je viens de lire dans la *Correspondance de Berlin* un article odieux. Quand tout cela finira-t-il? »

La sagesse fort heureusement prévalut dans les conseils de l'empereur. M. de Moustier, qui avait procédé à une évolution diplomatique si habile au mois d'avril, dut opérer cette fois une retraite peu glorieuse. « Nous n'avons pas voulu mettre la Prusse en demeure de s'expliquer sur ses intentions, télégraphiait-il à notre chargé d'affaires, nous avons voulu seulement lui faire connaître notre sentiment. Nous regretterions vivement que le comte de Bismarck pût se méprendre sur la nature de nos observations. Il doit être parfaitement rassuré sur nos intentions et demeurer convaincu qu'en aucune circonstance nous ne nous exposerions au reproche de blesser les susceptibilités d'une puissance voisine. » Le comte de Bismarck n'en demandait pas davantage. Le lendemain, la presse officieuse, la veille encore si agressive, s'indignait des bruits que faisaient courir les journaux de Paris et de Vienne sur un prétendu désaccord entre la France et la Prusse à propos du traité de Prague.

L'incident était clos, mais ce n'était qu'une trêve. L'entrevue de Salzbourg devait fournir, peu de jours après, au chancelier fédéral un prétexte nouveau pour raviver avec plus de violence les passions à peine assoupies.

L'empire était sur le chemin du Calvaire; il était condamné à le gravir d'étape en étape jusqu'au jour de l'expiation finale des erreurs qu'il avait commises en altérant systématiquement tous les élémens qui avaient assuré à la France sa sécurité et son prestige.

G. ROTHAN.

LA

BOURGEOISIE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION

I.

Quand on ouvre l'Almanach royal de l'année 1788, on est étonné de voir que les premiers rangs du tiers état sont en possession de toutes les fonctions civiles, en dehors des charges de cour, des gouvernemens de province et des grades militaires. Offices de judicature et de finance, à tous les degrés, intendances, conseil d'état, bureaux des ministères leur appartiennent. En s'enrichissant par le négoce, les bourgeois ont créé les capitalistes et les financiers. Par l'importation en France du système des fermes générales, ils ont été chargés du recouvrement des impôts; ils font des avances au Trésor et prennent de jour en jour, dans toutes les affaires de l'état, une influence prépondérante. Depuis Henri IV, l'élévation de la bourgeoisie avait été constante. De plus en plus confiante dans sa capacité, dans ses lumières, dans sa valeur sociale, elle pénétrait tous les jours dans les régions désormais ouvertes du pouvoir et du beau monde. Pendant qu'en politique le gouvernement restait stationnaire et semblait voué à l'immobilité et à la faiblesse, la haute bourgeoisie développait ses richesses, ses forces, son activité intellectuelle. Elle était, à certains égards, beaucoup plus éclairée à la fin du dernier siècle que de notre temps. Le règne de Louis XVI avait correspondu au développement d'une grande prospérité commerciale et industrielle. Rajeunissant le vieux Paris par ses hôtels à somptueuses façades, peuplant les environs de maisons de campagne élégantes, réhabilitant par l'encouragement des arts une fortune rapidement acquise, les bourgeois opulens se laissaient

même aller à acquérir des droits féodaux. Près de quatre mille charges, dans la magistrature et dans la finance, entraînaient avec elles l'anoblissement.

L'intervalle entre la noblesse et les rangs supérieurs du tiers état était encore diminué, à Paris, par ce frottement quotidien qui adoucissait les angles trop saillans et par une facilité de mœurs qui ne tenait pas seulement à l'esprit, mais aussi aux services rendus. Cette partie, restreinte d'ailleurs de la bourgeoisie, appartenant aux parlemens et à la finance, excitait l'envie en s'anoblissant. Il en était une autre plus nombreuse, plus puissante, non moins prospère, qui résistait à la tentation des titres. C'était celle qui encombrait les carrières libérales et le haut négoce : les avocats, les notaires, les procureurs, les médecins, les artistes, les écrivains, les armateurs de nos grands ports, les négocians de nos villes manufacturières. Ceux-là remuans, actifs, séparés de la noblesse, ne la rencontraient que pour être froissés par elle, et pour constater, surtout en province, son infériorité intellectuelle, sa morgue non justifiée et sa fortune obérée.

Quelle éducation ces bourgeois avaient-ils reçue? L'ancien bourgeois de Paris, celui qui était né avec la régence, avait façonné son caractère sous une étroite discipline. Sa vie était simple, fort occupée, mais elle était égayée par une verve que provoquait sans cesse le goût de l'observation. Nul ne saisissait d'un regard plus sûr les ridicules et les faiblesses que ce bourgeois né au cœur de la Cité ou de l'île Saint-Louis, à la fois hardi et timide, gardant sa liberté d'allures vis-à-vis du clergé et ayant reçu la forte empreinte du jansénisme. Antérieurement à l'action toute littéraire des philosophes, l'esprit janséniste avait, en effet, envahi la plupart de ces anciennes familles, leur avait apporté, avec l'austérité, le goût de l'indépendance. Les parlemens, jusqu'en 1780, n'avaient encore rien perdu de leur autorité et ils répondaient aux humeurs d'opposition. C'était dans le vieux monde bourgeois une émotion presque révolutionnaire les jours où, sur une question d'impôt ou bien de théologie, les légistes faisaient échec aux emportemens ultramontains et à l'arbitraire ministériel. Avec quel respect on parlait de la grand'chambre! Sur quel piédestal étaient placés messieurs les gens du roi! Comme les traditions se conservaient de L'Hôpital et de Mathieu Molé! Quel retentissement avaient eu les harangues de Daguesseau et les plaidoyers de Gerbier!

A cette génération, qui n'était ni sceptique, ni épicurienne et qui avait eu pour maître Rollin, avait succédé une autre plus impatiente, imprégnée d'un esprit nouveau et dégagée de toute dévotion. Les collèges où elle fut élevée n'étaient plus les mêmes. Les jésuites, professeurs de la jeunesse bourgeoise, pendant deux siècles,

avaient été expulsés. Après avoir ruiné les écoles de Port-Royal et lutté jusqu'à la dernière heure contre leurs méthodes et contre leur ascendant pédagogique, ils avaient laissé le champ libre à des rivaux. L'Oratoire avait plus particulièrement essayé de combler la profonde lacune laissée dans l'enseignement par la compagnie de Jésus. Des principes différens inspiraient les oratoriens. Une réforme importante était accomplie par eux. Ils exigeaient qu'on se servît de la langue française pour les premières études grammaticales. Le progrès général des idées se faisait sentir dans leurs procédés d'éducation ; on avait enfin renoncé, dans les leçons de morale, à défendre les casuistes des XVIe et XVIIe siècles.

La haute bourgeoisie envoyait ses fils dans les collèges en renom, mais les oratoriens, fort à la mode, n'avaient pu suffire aux besoins de la province. Les pères de la doctrine chrétienne, les bénédictins de Saint-Maur, partageaient avec eux l'héritage des jésuites. Royer-Collard et Joubert avaient été élevés par les doctrinaires : l'un à Saint-Omer, l'autre à Toulouse. Le premier, plus imbu des traditions de Port-Royal, y avait puisé la puissante méthode qui dirigea son éloquence et cette indépendance, cette force de jugement, qui lui firent accepter la révolution sans se laisser dominer par elle. Joubert devait à ses maîtres d'avoir pénétré les secrets de l'antiquité latine et grecque, et ce sentiment que rien n'était plus beau, après les armes, que l'étude et la vertu.

La plupart des jeunes gens de la bourgeoisie apprenaient ensuite, dans les écoles de droit, la législation compliquée d'après laquelle on rendait la justice et s'administrait la monarchie. Tous s'attachaient, en ces années fécondes, à la lecture de Locke, de Montesquieu, de Rousseau, acceptant leurs opinions sur les droits et les devoirs de l'homme en société, en attendant le moment de les mettre en pratique! Mais le fond de leurs études était, avant tout, la science juridique : non-seulement le droit romain qui, dans la moitié de la France, était la plus solide base de l'ordre civil, mais le droit canonique, le droit féodal qui régissait encore certaines conventions, le droit coutumier dont les dispositions aussi variées que bizarres formaient le code de l'autre moitié du pays, enfin, les ordonnances royales qui, sur des points importans, avaient constitué un droit nouveau. Au sortir des écoles, les uns se faisaient recevoir dans une cour souveraine, d'autres achetaient une charge; les plus riches visaient celle de maître des requêtes, qui coûtait 100,000 liv. C'était la plus recherchée. Dans ce corps se prenaient, en effet, les intendans des provinces, les conseillers d'état. Les fils de négocians enrichis recherchaient de préférence une place dans les bureaux de finances.

A Paris, des générations se succédaient aux fonctions de commis

dans les ministères. Comme Gaudin, le futur duc de Gaëte, ils devaient leur succès aux principes d'honneur reçus de leurs parens et à une éducation soignée. Les commis des divers départemens ministériels conservaient les traditions. Ils avaient déjà, sur les affaires, une influence que rendait inévitable et nécessaire la mobilité de ministres souvent étrangers par leurs occupations antérieures à la branche d'administration qu'ils étaient appelés à régir. La vie des commis s'écoulait tout entière dans les bureaux, sans missions au dehors, sans congés, ignorée et droite comme le devoir. Ils s'alliaient entre eux et formaient une grande famille dont les directeurs étaient les chefs naturels. Ils apportaient dans leurs délicates fonctions les habitudes de respect, de discrétion, de réserve puisées au foyer domestique. Les affaires étrangères étaient entre les mains de ces honnêtes gens, les Gérard, les Lesseps, les Hennin. Ils bornaient leurs vœux à bien servir le pays. Très gallicans et même quelque peu entachés de jansénisme, comme les bourgeois des parlemens qui avaient à défendre les droits du roi contre la cour de Rome, ils n'avaient pas comme eux des prétentions à la noblesse et mettaient leur fierté à ne pas rechercher de titres.

C'était le barreau qui attirait surtout les jeunes talens. Le palais était à la mode. Jamais les querelles judiciaires ne firent autant de bruit que dans les vingt années qui précédèrent la révolution. Les avocats étaient à l'image du siècle, lui empruntant la passion, la générosité, l'audace ; et comme nous étions la nation qui avait fourni les premiers justiciers du monde, les avocats étaient les représentans attitrés du tiers état, les porte-parole des paysans, et ceux qui connaissaient le mieux, dans les villes et les campagnes, la classe infime, triste héritage des serfs affranchis, milieu redoutable où la misère recrutera, pour les jours de révolte sociale, la bande des septembriseurs et des tricoteuses. Dans toutes les villes parlementaires, dans tous les chefs-lieux de présidiaux, cette corporation entretenait, contre la vieille société féodale, les animosités et les rancunes, prête toujours à soutenir les revendications des communautés d'habitans quand le faisceau des intérêts collectifs pouvait opposer plus de résistance ; lisant avec passion les livres qui faisaient du bruit, semant partout et en toute occasion les idées nouvelles. L'ordre des avocats était arrivé, comme en 1830, au plus haut point de sa grandeur, de sa puissance et de son influence.

Des trois éducations que recevait successivement la jeune bourgeoisie : l'éducation de la famille, l'éducation du collège et celle du monde, la dernière prenait, vers 1780, une importance de plus en plus décisive. Personne n'en avait plus profité, ne s'était plus dégagé de sa raideur doctorale, que la corporation des médecins. L'influence qu'ils exercèrent en ce temps-là dans la haute société,

au moment où l'allaitement maternel devint à la mode, étonne les contemporains. Les sentimens que les médecins inspiraient rappelaient ceux des directeurs de conscience à la fin du règne de Louis XIV. L'usage des salons avait donné aux médecins un esprit délié, des manières douces, en même temps que la connaissance du cœur humain. Ils en étaient venus à montrer une âme sensible, suivant le jargon usité, et c'était du célèbre Lorry qu'une dame de qualité disait : « Il est si au fait de tous nos maux que l'on dirait qu'il a lui-même accouché. »

II.

C'est ainsi que la haute bourgeoisie se préparait de jour en jour au rôle qu'un avenir prochain lui destinait. Elle était tout, et elle n'était encore rien comme pouvoir public. Les femmes le sentaient autant que leurs maris.

Leur éducation les avait avant tout disposées à la vie de famille. Elles avaient, en province plus qu'à Paris, reçu une instruction sévèrement religieuse, mais d'une pratique raisonnable. Sans doute, le règlement des classes de Port-Royal qu'avait rédigé Jacqueline Pascal, sœur Sainte-Euphémie, n'était plus pratiqué dans les couvens. L'esprit janséniste avait cependant survécu dans les habitudes domestiques. On habituait les jeunes filles au sérieux ; on les façonnait au respect, et d'abord au respect d'elles-mêmes ; les actes de dévotion n'étaient pas multipliés ; ils paraissaient trop graves pour être accomplis sans trouble de conscience. Les parens n'aspiraient pas à ce qu'il fût donné aux filles des connaissances étendues ; un fort enseignement, fondé sur la morale chrétienne, semblait suffisant pour former leur bon sens et leur raison. La mère de famille, dans la haute bourgeoisie, était préparée à avoir l'autorité. Par l'effet du caractère et de la dignité de la vie, l'ascendant se maintenait jusque dans la vieillesse. Les femmes étaient les égales de leurs maris, quand elles ne leur étaient pas supérieures par la force d'âme. Elles possédaient donc les qualités essentielles pour bien élever les enfans et elles ne les abandonnaient pas aux mains des serviteurs, comme faisait la noblesse.

Lorsque les lettres de cachet du 29 décembre 1752 firent fermer les dernières communautés jansénistes où l'on élevait la plupart des jeunes filles de la bourgeoisie, déjà le souffle mondain du siècle transformait les maisons d'éducation. Sans ressembler aux riches couvens des Flandres et de Normandie, où chaque demoiselle avait son appartement, où les visites d'hommes étaient admises aux grilles, la rigidité de la tenue s'était détendue sans que les principes eussent varié ; et comme les couvens donnaient par-

fois asile aux femmes du monde, l'éducation des élèves se ressentait de leur rencontre. C'était du reste la haute bourgeoisie qui fournissait elle-même le plus de religieuses aux congrégations de la Visitation, de Sainte-Ursule et des Sœurs de la Charité : elles y portaient en général l'esprit de mesure et de discernement.

Dans les quelques années qui précèdent la révolution, l'éducation par la famille est à la mode : la jeune fille doit se former par les lectures, par les conversations, par les observations dans le milieu social qu'elle fréquente. Quand on voit Mounier lui-même, Mounier, après Mirabeau la tête la mieux équilibrée de la constituante, écrire dans l'exil : « Lisez *Émile*, et malheur à vous si vous n'éprouvez pas le besoin de devenir meilleur ! » quand la possession de toutes les œuvres de Jean-Jacques Rousseau « est un délice, une félicité qu'on ne peut bien goûter qu'en l'adorant : » quand une jeune fille, la plus honnête, la plus noble de cœur, la plus intelligente, pense ainsi, il est bien difficile que la direction des femmes soit la même qu'au XVIIe siècle.

A Paris, la bourgeoisie ne met plus ses filles au couvent que pour leur première communion. Elles passent leur vie près de leur mère. On sort deux fois par semaine en toilette : le dimanche, pour les offices et la promenade ; un autre jour, pour les visites entre parens ; on les conduit cependant au Salon de peinture, mais elles ne vont au théâtre que lorsqu'elles sont mariées. On leur donne des maîtres à domicile ; au sortir des deux années passées au couvent, elles s'instruisent presque toutes seules, lisant les mêmes livres que leurs frères. L'éducation sentimentale entre enfin dans la bourgeoisie féminine. La jeune fille devient attentive au mouvement des faits et des idées : elle sent et elle se passionne. Dans cet intérieur discret où elle est aimée, où sa jeunesse s'écoule austère, elle n'est plus aussi pieuse et plus du tout dévote.

Si vous voulez la voir vivre et marcher, la surprendre dans ses habitudes, regardez-la dans les tableaux de Chardin avec ses manches relevées à la saignée du bras, son tablier à bavette, sa guimpe noire, sa croix à la Jeannette, sa jupe de calmande rayée ! Regardez-la encore en toilette de dimanche, son manchon à une main ! Elle va se rendre au sermon avec sa mère en coqueluchon noir, la jupe à retroussis. Elle arrange le nœud de sa fanchon ou son ruban *au parfait contentement*. C'est l'intérieur du ménage avec l'activité, l'ordre, la règle des heures, les joies modestes du devoir. Il y passe comme un parfum léger de félicité domestique.

Suivez-la dans le monde quand elle est mariée ! Elle a l'imagination plus souple et plus vive que son mari ; elle a mieux que lui le talent de narrer ; les liaisons des mots sur ses lèvres sont imper-

ceptibles. Rentrée au logis, un air d'égalité y règne; la coutume de Paris lui donne, dans les profits, des droits étendus; elle est consultée dans toutes les affaires, aucune ne se conclut sans son assentiment. Elle gagne en bon sens ce qu'elle n'a pas toujours en orthographe; et, si ce n'était sa fidélité conjugale, on lui appliquerait ce mot du plus fin Parisien d'alors: « Une femme n'en est pas moins adorable pour mettre une *s* à la fin de: Je vous aime. »

Une exception est cependant à signaler. La société des financiers, par son opulence, ses goûts de luxe et de plaisir, par ses désirs d'arriver à la noblesse, faisait contraste avec la majeure partie de la haute bourgeoisie. Les fermiers généraux tenaient une place intermédiaire à peu près semblable à celle des magistrats des parlemens. Très en vue, coudoyant les grands seigneurs, les Beaujon, les Bouret, les Grimod, les Godart, les Augeard, tous d'une rare aptitude administrative, quelques-uns même écrivant avec une plume de véritable gentilhomme, à force de bel air et d'impertinente individualité, avaient emprunté ces vices élégans qui substituaient les fantaisies aux passions et ce scepticisme que donne aux manieurs d'argent la connaissance intime de l'espèce humaine. C'était dans le milieu des financiers que se trouvaient en plus grand nombre les raffinés à qui l'on devait la création de toute cette artistique industrie du rococo, du superflu, de l'inutile, de la récréation des yeux, que le XVIIIe siècle a emportée avec ses paniers, ses falbalas, ses élégances. C'était là aussi que se recrutaient ces dégoûtés à qui rien ne faisait plus d'effet comme vrai, mais comme bien trouvé; ceux qui méprisaient les hommes en théorie par-delà ce qu'on peut imaginer et qui cédaient, à chaque instant, à des sentimens de bienveillance et d'indulgence; le siècle le voulait ainsi.

Si quelques scandales, dont toutes les chroniques parlèrent, ont compromis des noms de femmes appartenant aux degrés supérieurs du tiers état, il faut se garder de généraliser. Les fortes assises de la famille bourgeoise ne furent pas atteintes, même au travers des dissipations et des tentations de la richesse rapidement acquise. La mère était là avec ses préoccupations de l'éducation des enfans. Le collège des Grassins, le collège du Plessis ou les oratoriens de Juilly comptaient au premier rang de leurs élèves studieux les fils de ces fastueuses parvenues, les plus empressées à fêter l'esprit et les philosophes.

Il faudrait se garder de croire que la province fût séparée de Paris par les idées et les sentimens; si l'on y connaissait moins la douceur de vivre, la volupté de causer librement avec les hommes qui vous entendent à demi-mot ou qui vous devinent, on était souvent mieux informé de l'existence des livres. Un ouvrage en plu-

sieurs tomes n'était jamais lu à Paris que si la province avait décidé de son mérite. Jamais le commerce n'avait autant enrichi Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, que sous le règne de Louis XVI. La vie mondaine de la bourgeoisie était brillante; on y jouait beaucoup la comédie de société, et si le goût établissait des différences inévitables, l'honnêteté et le bon ton n'en créaient pas. La probité légendaire des grandes maisons commerciales, l'originalité plus accusée peut-être des caractères, mettaient plus en relief la vigueur morale du haut monde bourgeois. Mais aussi il se trouvait directement face à face avec la noblesse provinciale, qui s'efforçait de plus en plus de racheter par la morgue des manières une importance effacée et qui trouvait, dans des privilèges de vanité, des compensations à une fortune déchue.

Maintenant que nous connaissons les personnages, écoutons-les parler et voyons-les agir.

III.

La révolution sociale de 1789 ne fut que la fin logique et attendue des efforts persistans des classes moyennes depuis plusieurs siècles. Quand l'heure eut sonné, la haute bourgeoisie fut unanime sur ce point qu'il fallait résolument substituer aux institutions aristocratiques et féodales un état nouveau, simple, uniforme, ayant pour base l'égalité des conditions. Même ceux qui, sur les théories politiques, étaient en désaccord, parce qu'ils étaient plus instruits, comme Mounier, Malouet, partageaient, sur les théories civiles, les idées communes. Bien avant la convocation des états-généraux, bien avant le 14 juillet et le 4 août, la révolution était faite dans leur esprit et dans leurs mœurs. Tenant aux deux extrémités de la société française, la classe moyenne écoutait et jugeait toutes les critiques et toutes les plaintes, toutes les colères et toutes les souffrances.

Plus d'une cause chez elle fit éclater la révolte, mais aucune de ces causes ne fut plus puissante que les souffrances de l'amour-propre à chaque instant exaspéré. Qui le croirait? La mauvaise administration des finances, les lettres de cachet, les abus de l'autorité, les lenteurs ruineuses de la justice n'eussent pas fait éclater la révolution. L'inégalité des rangs et du droit n'était plus acceptée par la conscience. La bourgeoisie ne pardonnait plus à l'ancien régime la place inférieure qu'elle y occupait. En province, les froissemens étaient quotidiens. Les femmes les ressentaient encore plus vivement que leurs maris. Qui ne se souvient de l'affront fait à la mère de Barnave au théâtre de Grenelle par le duc de Clermont-Tonnerre, et l'injure lancée par le comte de Chabannes à Lacroix, qui donnait

le bras à une jolie femme, au sortir de la Comédie? Il en était ainsi partout : en Auvergne, Mme Couthon avait aussi ressenti les dédains de la gentilhommerie provinciale. A l'église, les préséances étaient une question capitale. Des bourgeois quittaient la campagne pour venir habiter la ville afin de se soustraire aux humiliations des seigneurs voisins. Quand l'opulence et l'esprit avaient réussi, en apparence, à désarmer cet orgueil nobiliaire, la pointe aiguë effleurait toujours, perçait souvent et ne permettait qu'une familiarité inquiète et sans abandon.

Les anoblis appartenant aux parlemens, au grand-conseil, à la chambre des comptes, aux cours des aides, étaient, à leur tour, frappés de dédain par l'ancienne noblesse, celle qui montait dans les carrosses du roi ou qui allait à la chasse avec sa majesté. La présentation à la cour était le point essentiel. Lorsque Chateaubriand fut invité à chasser avec Louis XVI, il dut établir sa noblesse, de génération en génération, jusques et y compris l'année 1400. C'était bien autre chose pour être de l'ordre du Saint-Esprit ou de Saint-Lazare. « On examinait messieurs les morts avec une somptueuse rigidité. » Pour être un page de la petite écurie, un écuyer de la grande, un gentilhomme de la chambre, il fallait prouver plus de deux cents ans de parchemins. Et il le fallait aussi pour servir dans les maisons d'Orléans et de Condé, et même chez le duc de Penthièvre. C'est la passion de l'égalité, chez une race essentiellement vaniteuse, qui décida donc du premier éclat de la révolution.

Il semble que toutes les circonstances se fussent réunies pour activer la marche de la bourgeoisie vers la démocratie. La noblese s'appauvrissait pendant que les richesses et les lumières du tiers état s'accroissaient; la propriété foncière passait de jour en jour dans un plus grand nombre de mains; dans certaines provinces, les sociétés d'agriculture en venaient déjà à redouter le morcellement pour les exploitations agricoles. A tous ces faits correspondaient partout des habitudes nouvelles de bien-être et de luxe intérieur en même temps que le plus complet épanouissement des esprits. Toutes les idées étaient soulevées avec une hardiesse sans précédens : les conversations cessaient d'être légères et galantes pour devenir des querelles de classe. Pour donner plus d'élan à cette lutte, un arrêt du conseil ne s'était-il pas avisé de charger tous les corps constitués de faire des recherches sur la tenue des anciens états-généraux? Le nombre incalculable de brochures et de mémoires était la preuve de l'agitation sans pareille des classes moyennes.

Plus les pouvoirs politiques de la seigneurie avaient diminué, plus la perception des redevances seigneuriales devenait odieuse; plus la petite propriété augmentait, plus ce qui restait de la féodalité lui paraissait inique; plus les classes laborieuses économisaient, s'in-

struisaient et montaient d'échelons, plus l'abîme se creusait entre elles et cette noblesse, qui vivait de droits féodaux. C'étaient comme deux peuples campés sur le même sol. La réconciliation devenait impossible. Le paysan sauvage, ignorant et méfiant, épargnait denier par denier, afin de payer les procès ruineux qu'il soutenait contre le suzerain. Le seul homme en qui il eût confiance, à qui il racontât ses peines et ses rancunes, ce n'était pas son curé, c'était l'avocat qui partageait ses haines, l'avocat qu'il entendait parler. C'est ainsi que les hommes de loi étaient désignés d'avance à la rédaction des cahiers dans les bailliages. Qu'importaient, pour la plupart, les théories politiques? Les habitans des villages insistaient d'abord pour que leurs chiens de basse-cour fussent délivrés du piquet qu'on suspendait, par ordre du seigneur, au col de ces pauvres bêtes afin de les empêcher de saisir un lièvre, si par hasard il s'offrait à leur portée.

Pendant que, dans les campagnes, le paysan s'animait de plus en plus lorsqu'on l'interrogeait et qu'on faisait une universelle enquête sur ses misères, ailleurs, dans les villes, tout travail, toute industrie qui recevait le contre-coup de l'action de la féodalité s'émancipait. Cette vieille antipathie des bourgeois pour ce qui subsistait de l'ancien régime n'avait pas peu contribué à rendre subitement impopulaire même le parlement, pendant tant d'années leur idole. Il venait de condamner au feu le courageux livre de Boncerf sur *l'Inconvénient des droits féodaux*. L'enthousiasme pour ce grand monde parlementaire, anobli et acquéreur de cens, s'éteignait, et d'Espréménil, revenant en 1788 des îles Sainte-Marguerite, où il était détenu, ne rencontrait plus sur son passage que l'indifférence et l'oubli.

Affranchir les terres et les personnes de toute entrave se confond dans ce cri général : Plus d'inégalités! Personne n'a mieux vu que Rœderer ce motif déterminant des événemens. Il appartenait par son origine, par son éducation, aux plus hautes familles du tiers état. Personne n'avait été plus nourri que lui de toutes les connaissances que possédait son siècle et n'en avait plus adopté les idées généreuses. Il avait même cette supériorité de joindre les connaissances économiques au savoir du jurisconsulte. C'est Rœderer qui, dans sa brochure sur les états-généraux, écrivait ces mots décisifs : « Depuis quarante ans, cent mille Français s'entretiennent avec Locke, avec Rousseau, avec Montesquieu. Chaque jour, ils reçoivent d'eux de grandes leçons sur les droits et les devoirs de l'homme en société; le moment de les mettre en pratique est arrivé. »

IV.

Les légistes, après avoir été les patrons dévoués des paysans dans leurs légitimes revendications, servirent de guide à la constituante dans la refonte de la société civile. Les noms de ces admirables et vaillans bourgeois sont gravés, pour la plupart, dans le martyrologe de la révolution. Ceux qui survécurent, apportèrent, sous le consulat, la même volonté que le premier jour à l'achèvement de leur œuvre sociale et la firent définitivement consacrer. Ils n'avaient pas tous le caractère à la hauteur du talent; mais, par leurs défauts, ils montrèrent que la classe dont ils étaient sortis était plus encore jalouse d'égalité que de liberté. Ils avaient voulu l'une surtout pour assurer l'autre.

Au milieu de cette foule d'hommes d'un sens droit et d'une intelligence vaste, comment ne pas nommer Merlin? Il est impossible de ne pas admirer ce labeur gigantesque qui lui permit de suffire à tout. Presque à lui seul il a, dans le comité féodal, réalisé en détail et avec précision l'abolition décrétée en principe seulement dans la nuit du 4 août. Cette œuvre d'un profond savoir, il en est le commentateur lumineux dans un recueil célèbre; presque seul il verra clair dans cette confuse législation intermédiaire. Investi du ministère de la justice, non-seulement il sera administrateur, mais il trouvera le temps de répondre directement aux tribunaux, aux officiers du ministère public, même aux juges de paix qui le consultent sur des questions de droit embarrassantes. Procureur-général à la cour de cassation, il consolidera la révolution par une jurisprudence immuable dans ses grandes lignes. Pourquoi faut-il que tant de talent, une raison si lumineuse, un esprit si audacieux dans ses conceptions juridiques, une volonté si persistante dans l'organisation de la nouvelle société civile, aient été associés souvent à tant de faiblesse de caractère et à des mesures qui ont dû peser sur sa conscience?

Ce ne sera pas le seul exemple où, dans ce monde de haute bourgeoisie, nous trouverons des taches qui feraient presque désespérer des vertus de notre race. Saluons du moins, à cette aube éclatante et pure de leur vie publique, les représentans de l'esprit bourgeois qui apportèrent à la constituante tant d'amour de l'humanité, tant de vigueur dans le dernier assaut livré à l'ancien régime, tant de confiance dans l'avenir et tant d'enthousiasme désintéressé dans une entreprise grandiose!

Il est des noms parmi eux qu'on répète volontiers, ceux de Lanjuinais, de Le Chapelier, de Thouret, d'Enjubault, de Rœderer, celui de Tronchet, si vénéré qu'un décret l'appelait un jour à la tri-

bune de l'assemblée pour qu'il donnât son avis ; Tronchet, une âme si parfaite que, en 1807, lorsque la mort le frappa, les juges les plus sévères s'inclinèrent devant cette renommée sans tache et cette sévère probité. Il en est d'autres encore dont nous réveillerons les ombres respectées : Malouet, en qui l'Auvergne avait mis son bon sens politique et ses facultés équilibrées ; Mounier, le plus passionnément raisonnable d'eux tous, le mieux préparé à un rôle important dans les jours de liberté calme ; Barnave, le plus éloquent et le plus sincère de ces jeunes hommes que la philosophie et le droit avaient formés ; Adrien Duport, qui n'avait pas été élu par le tiers état, mais qui lui appartint, dès le premier jour, par sa mâle attitude, par ses sentimens démocratiques ; Duport, à qui nous devons l'introduction du jury. Tous, pleins d'illusions et épris de justice ; tous, il est vrai, dominés par les abstractions ; mais est-ce que les abstractions sublimes ne gouvernent pas les âmes, ne grandissent pas les caractères en élevant les pensées !

Dès les premiers jours de la constituante, le vote individuel avait été substitué au vote par ordre ; toute distinction de rang et de préséance entre les députés avait été prohibée ; l'admissibilité, sans distinction de naissance, aux emplois civils et militaires, avait été proclamée ; et, comme un symbole est nécessaire aux yeux pour constater le triomphe d'une idée, la destruction de la Bastille prenait ce caractère pour la bourgeoisie.

Le lendemain du 14 juillet, Étienne Delécluze, tout enfant, se promenait sur les boulevards avec son père : « Qu'est-ce donc que la révolution ? lui demanda-t-il. — Il est bien difficile de te répondre... Si tu étais plus grand... Tiens, je ne puis mieux faire qu'en te disant que la révolution détruit toutes les distinctions entre les hommes. Désormais, il n'en existera plus qu'une : celle que la science et l'instruction mettront entre les ignorans et les savans. Aussi, travaille bien, si tu veux te distinguer. Il n'y a plus d'autre noblesse. »

La bourgeoisie avait fondé la démocratie. La déclaration des droits ne fut que le frontispice des principes nouveaux. La bourgeoisie voulut établir la justice à tout jamais, dans la société moderne, lui restituer son ordre naturel : elle abolit donc la féodalité, et avec la féodalité, tous les droits qui en découlaient. Non pas que la seigneurie fût encore celle du moyen âge et même celle du XVIe siècle ! Elle n'exerçait plus, à proprement parler, d'influence juridique sur le classement des personnes. Le roturier, comme les nobles, pouvait devenir possesseur de droits féodaux ; ces droits étaient d'autant plus faciles à posséder que la plupart n'étaient que fiscaux et échappaient aux embarras de l'exploitation. Mais ils paralysaient si bien la culture qu'Arthur Young, en 1787, s'écriait : « Ah ! si j'étais

pour un jour le législateur de la France, comme je ferais bien danser tous ces grands seigneurs ! »

Quant aux privilèges, aux préséances, à ces vanités extérieures auxquelles leurs possesseurs attachaient peut-être plus de prix qu'à des revenus, on ne les discuta même pas. Ils furent abandonnés sans phrases. En tête des décrets de la nuit du 4 août, la constituante traça le résumé du plan qu'elle concevait. Il fallait quatre années pour l'accomplir dans la législation. Les racines du vieil arbre féodal étaient si profondes que de longs efforts étaient nécessaires pour les extirper.

Les légistes qui dirigeaient les comités et les délibérations avaient fait une distinction entre la féodalité *dominante* et la féodalité *contractante*, entre les justices seigneuriales qui étaient des portions détachées de l'autorité publique, entre les servitudes personnelles ou les redevances qui en représentaient l'abolition, et les contrats d'inféodation. Les premiers de ces droits féodaux attentaient à la souveraineté de l'état, les seconds violaient la liberté du citoyen, les troisièmes seuls tiraient leur origine de conventions véritables. Les jurisconsultes firent décider que les deux premiers étaient abolis sans indemnité, le rachat pour les derniers fut admis.

Les censitaires, on ne l'ignore pas, n'acceptèrent pas cette décision ; ils protestèrent, rédigèrent de nouveaux cahiers et appelèrent une loi plus radicale sur les droits déclarés rachetables.

Le sol affranchi, les privilèges détruits, il fallait, par la division de la terre, multiplier le nombre des propriétaires, créer plus de citoyens intéressés au nouvel ordre de choses ; la bourgeoisie n'hésita pas à donner les biens nationaux comme dot à la constitution. Elle fit mettre aux enchères la dixième partie de la richesse foncière du pays.

Elle n'eût pas cependant vulgarisé la propriété si elle n'avait pas d'abord transporté dans la famille l'esprit nouveau d'égalité. Depuis longtemps, la famille bourgeoise, réunie dans un faisceau serré et indissoluble, réalisait dans les sentimens, les lois de la nature et de la raison. Les philosophes et les légistes s'étaient mis d'accord pour appliquer l'ancienne formule de Marculfe : « Comme Dieu a donné au père tous ses enfans, ils doivent avoir une part égale aux biens de leur père. » Aussi les droits d'aînesse et de masculinité, représentant le principe féodal, furent-ils supprimés et l'égalité établie dans les partages de toute espèce de succession. Mais avec sa noble mission de faire passer dans la loi le spiritualisme social, la bourgeoisie ne voulut pas proscrire la liberté de tester et le droit pour l'homme de disposer d'une partie de ses biens. Tronchet, qui fut l'organe de la pensée commune, dit aux applaudissemens de tous ceux qui l'écoutaient : « Pourrait-on refuser au père de récom-

penser par un témoignage d'affection plus particulière l'enfant qui se sera le plus distingué par son respect et sa tendresse filiale, qui se sera dévoué à secourir la vieillesse infirme de ses parens; qui, par son travail, aura contribué sans intérêt à augmenter le patrimoine qui devient commun? Les fils pourraient-ils légitimement lui envier cet acte de justice? »

L'abolition du retrait lignager que pouvaient exercer en cas de vente les parens du vendeur et qui était enraciné dans les habitudes des pays coutumiers, fut la conséquence des dispositions destructives de la constitution féodale dans la famille. Il n'y eut pas de résolution plus conforme à l'esprit qui animait le foyer domestique du XVIIIe siècle; et le cœur des mères, dans ces heures trop rares d'union patriotique, battit du même mouvement que celui des enthousiastes fondateurs du monde moderne.

On ne connaît pas vraiment la révolution si l'on n'a pas lu les travaux des comités de l'assemblée et surtout les admirables rapports de Merlin sur les droits féodaux, sur les retraits de bourgeoisie, sur le retrait lignager, sur les successions, sur les réserves coutumières et les dévolutions. C'est dans ces résumés de la science juridique, dans ces pages écrites sous l'inspiration brûlante de l'opinion bien plus que dans les discussions de l'assemblée, discussions souvent abrégées, qu'il faut suivre le gigantesque effort de nos aïeux pour constituer la société civile qui nous abrite. Nous n'avons qu'à louer dans cette première partie. Après avoir établi dans la famille la justice et l'égalité, les classes moyennes essayèrent en politique de les concilier avec la vieille monarchie, et, tentative plus grave! de faire entrer la démocratie dans les nouveaux rapports de l'église et de l'état.

V.

Sur la question religieuse, la haute bourgeoisie de la fin du XVIIIe siècle avait des opinions très arrêtées. La bourgeoisie parisienne, dans la réunion préparatoire des élections, avait pris une attitude particulièrement hostile au clergé. Elle ne voulait pas de la religion sous forme d'institution politique. Le souffle du XVIIIe siècle, en minant les croyances positives, avait laissé chez la plupart de ceux qui l'avaient respiré un déisme qui suffisait à leurs aspirations. Le cahier rédigé par la députation de Paris manifeste clairement cet état des esprits. Ils furent cependant entraînés à commettre une des plus sérieuses atteintes contre la liberté de conscience.

Leur éducation juridique obscurcit sur ce point leur intelligence. Un reste de levain janséniste fermenta dans un groupe ayant pour chefs Camus, Martineau, Treilhard. L'idée dominante des vieux lé-

gistes était la subordination de l'église au pouvoir civil. Leurs luttes séculaires avec la cour de Rome, leurs goûts de clergé national et soumis au roi, avaient constitué un tempérament absolument rebelle à la conception d'une église libre dans l'état. C'est une erreur profonde que de croire qu'il y ait eu alors un moment où la question de la séparation de l'état et de l'église pût être portée avec succès devant l'opinion publique. Même quand la révolution avait tout brisé, quand le scepticisme avait tout remis en question, à l'époque où Bonaparte négociait le concordat, la bourgeoisie, en majorité, n'eût pas compris qu'on laissât l'église libre. C'était une de ces idées que ses vieux jurisconsultes lui avaient appris à dédaigner.

Vis-à-vis des personnes qui formaient l'ordre du clergé, vis-à-vis de la propriété ecclésiastique, elle ne voulut que l'application des principes de l'ancienne monarchie. Tout en reconnaissant que le catholicisme était la religion dominante, elle déclarait que chaque citoyen était libre dans son culte, et répudiait une religion d'état. Tout en maintenant les prêtres, elle détruisait l'ordre du clergé. Le principe de l'individualité qui lui faisait briser toute corporation, elle l'introduisait dans la société ecclésiastique; et, comme première conséquence, elle sécularisait le mariage.

Depuis le concile de Trente et l'ordonnance de Blois de 1579, l'acte civil avait été absorbé par le sacrement. Sans interdire la bénédiction nuptiale, sans même nier la dignité du mariage chrétien, les bourgeois de la constituante ne considérèrent le mariage que comme un contrat civil et renvoyèrent au pouvoir législatif la création du mode de constatation des naissances, mariages et décès, et la désignation des officiers publics qui en recevraient les actes. La société française fut sécularisée.

Les témoignages les moins suspects indiquent cependant que le clergé paroissial, particulièrement les curés de Paris et des grandes villes, sortis en grande partie de familles bourgeoises, étaient entourés de considération et la méritaient. Les antipathies et les critiques étaient réservées contre les abbés pourvus de bénéfices. Le tempérament ironique de la nation s'adressait surtout aux moines et aux femmes appartenant aux communautés religieuses. Les vocations pieuses étaient en effet devenues rares. La verve gauloise ne tarissait pas quand il s'agissait des couvens et de la mendicité monacale. Un ordre de femmes était pourtant excepté, celui des religieuses hospitalières. Les congrégations enseignantes d'hommes étaient même respectées, parce qu'elles étaient entrées dans le mouvement des idées. La bourgeoisie permit à la révolution d'entrer dans le cloître. Avec son esprit logique et de réaction laïque, elle distingua justement entre les liens de la foi et ceux de la loi civile ; elle refusa de mettre

le bras séculier au service des vœux prononcés ; elle ne les sanctionna pas et interdit leur perpétuité.

Cette sécularisation à l'égard des personnes, les représentans des classes moyennes la poursuivirent à l'égard des biens. Ils reprirent les idées émises par Machault, dès 1769, lorsqu'il proposait l'aliénation d'une partie des biens de l'église. Avec les distinctions déjà établies entre la nature des biens féodaux, les dîmes inféodées avaient été déclarées rachetables. Ces distinctions, l'opinion des campagnes ne les accepta pas davantage. La dîme, quelle qu'elle fût, même résultant d'un contrat, était odieuse au paysan. Elle cessa d'être perçue, ainsi que les droits casuels.

Ce n'était que le premier pas. Le second fut rapidement fait. Le clergé sous la monarchie féodale étant un ordre dans l'état, ayant une personnalité morale, avait pu être propriétaire. La propriété reposait sur les rapports entre la chose et la personne. Les légistes de 1789 détruisirent ce rapport fondamental, en dissolvant le clergé comme ordre et en ne reconnaissant plus que des individus, des prêtres, des citoyens. Dès lors ils ne pourront plus acquérir ni posséder qu'individuellement. L'état, disaient Chapelier et Thouret, par droit de déshérence ou d'occupation, recueille la succession des personnes morales qui disparaissent. « Tant que le clergé conservera ses biens, l'ordre du clergé ne sera pas détruit. »

C'était l'idée d'un clergé dépendant du pouvoir civil qui hantait l'intelligence de ces hommes profondément imbus du souvenir des luttes antiultramontaines des parlemens, luttes soutenues au nom du roi, évêque du dehors. Ils avaient de l'état une notion qui fait comprendre leur système administratif et judiciaire. Appliquée au domaine de la conscience, cette notion ajoutée à de vieilles rancunes assoupies allait leur faire commettre la plus redoutable faute et la moins justifiable contre la liberté. Ils voulurent, on le sait, toucher aussi à la discipline et aux formes organiques de l'église de France. Ces bornes, si justement posées par eux, entre le spirituel et le temporel, ils furent les premiers à les renverser.

Les quelques jansénistes de l'assemblée avaient conçu l'espoir de faire prévaloir leurs doctrines, et cet espoir se fortifiait dans leur esprit, par l'idée qu'ils se rapprochaient davantage des formes de la primitive église. Avec l'âpreté qui caractérise les minorités longtemps opprimées, ils reconstituèrent entièrement le clergé sur de nouvelles lois, conformèrent les circonscriptions des diocèses à celles établies pour les départemens et essayèrent de soustraire l'église de France à la domination de la cour de Rome. Comme ils exerçaient une influence prépondérante dans le comité ecclésiastique, ils firent présenter par Martineau, un des leurs, le projet de constitution civile du clergé.

Transformer à ce point l'organisation du catholicisme, asseoir tout l'édifice ecclésiastique sur l'élection populaire, créer l'indépendance de la juridiction des évêques à l'égard de celle du pape, qu'était-ce de la part d'une assemblée politique, sinon placer en définitive l'église sous la dépendance du pouvoir civil? Pour que, du reste, aucun doute ne soit possible sur le but, pour bien attester les tendances de cet esprit unitaire qui caractérisait la bourgeoisie, on n'a qu'à se souvenir des paroles de Treilhard, dans la séance du 29 mai 1790. « Un état peut admettre ou ne pas admettre une religion; il peut à plus forte raison déclarer qu'il veut que tel établissement existe dans tel ou tel lieu, de telle ou telle manière; quand le souverain croit une réforme nécessaire, rien ne peut s'y opposer. »

Pas plus qu'ils ne comprenaient la liberté d'association limitée par la loi, ces hommes sincères ne purent se dégager de ce faux principe qui prend la souveraineté collective pour la liberté. On n'a pas oublié comment l'assemblée, pour donner à cette organisation nouvelle un point d'appui dans la conscience des ecclésiastiques, aggrava sa faute en exigeant des ministres du culte le serment à la constitution civile. On n'a pas oublié la protestation éloquente de Montlosier et ce mot profond de Maury : « Prenez garde, il n'est pas bon de faire des martyrs! » Les hommes auxquels ces paroles s'adressaient étaient des idéalistes et non des sceptiques. Ils se trompaient de bonne foi. Leur œuvre n'eut d'autre résultat que de retremper dans l'exil et dans la persécution les vertus défaillantes du clergé du XVIIIe siècle. Dans certaines provinces, loin des voix tumultueuses et des fièvres de Paris, ils troublèrent dans les familles religieuses plus d'une de ces âmes ardemment éprises de la révolution, mais qui n'avaient pas séparé leurs croyances de leurs aspirations égalitaires. La guerre civile était proche. Elle devait éclater dès que l'arbitraire démocratique n'aurait plus en face de lui les talens et les caractères du parti constitutionnel.

VI.

Quels furent les sentimens politiques de la haute bourgeoisie? Les institutions ne lui avaient pas appris à devenir libérale. Les états-généraux avaient été trop rarement assemblés pour exercer une action régulière sur les mœurs publiques; protestation intermittente des souffrances des roturiers, ils n'avaient pu faire leur éducation politique. Les tentatives d'intervention directe du parlement de Paris dans les affaires du royaume avaient bien créé dans les classes moyennes une élite politique; mais l'esprit de caste avait fini par surexciter l'orgueil de messieurs du parlement et les

avait mis au travers de la marche des idées. Ils excitaient de temps à autre des désirs de liberté légale, sans les satisfaire par aucune opposition sérieuse et continue. Cette opposition parlementaire servait d'aliment à l'esprit de discussion, mais elle n'était pas une école de gouvernement libre.

Les franchises municipales eussent été un meilleur apprentissage, mais elles n'avaient pu se relever des coups indirects que Louis XIV leur avait portés. Les municipalités dans les villes avaient dégénéré en coteries ; et dans les paroisses rurales, elles n'existaient vraiment plus. Hormis en Bretagne, la vie particulière de chaque province, les originalités elles-mêmes, s'affaiblissaient. L'autorité des intendans et des subdélégués était toute-puissante ; et c'est une vérité banale aujourd'hui que la France, dès avant 1789, était déjà la nation où les procédés administratifs étaient les plus perfectionnés. Habituée à voir dans la royauté la source des réformes, la haute bourgeoisie, dans sa réaction légitime contre ce qui subsistait de la féodalité, ne comprenait qu'un pouvoir central fort et puissamment organisé ; et ce serait singulièrement se tromper que de croire que la révolution modifia sur ce point les idées reçues. L'état était déjà une sorte de Providence.

Au fond, l'esprit de nos aïeux ne diffère pas beaucoup du nôtre. Leur admiration raisonnée pour des maîtres qui se sont appelés Louis XI, Richelieu, Louis XIV, avait laissé dans leur intelligence politique des traces ineffaçables. Le spectacle d'un despote réalisant des réformes démocratiques avait été leur éducation historique : de telle sorte que, dans la pratique, les traditions chez eux étaient serviles.

Au contraire, en théorie, jamais les idées n'avaient été plus avancées ! C'était dans les livres des philosophes, et uniquement par les livres, que l'éducation politique avait été préparée ! Et ces livres avaient enseigné l'absolu mépris du passé, le dédain des transactions avec les intérêts qui pouvaient être dignes de respect. A l'inexpérience s'adjoignait donc une audace inouïe dans la sphère de la spéculation philosophique, une confiance orgueilleuse et sans limites dans des maximes. Un mouvement tout idéaliste de justice et d'indépendance était associé à l'ignorance des faits et des réalités extérieures, à l'amour de l'uniformité sous la main de l'administration.

La haute bourgeoisie avait de plus les procédés révolutionnaires. Elle les tenait de ce qu'il y avait d'abstrait dans ses études théoriques de la politique. Elle s'était arrêtée à trois ou quatre livres bien connus, sans aller au-delà. Bien peu, comme Mounier, comme Malouet, se rendaient exactement compte de la nécessité de séparer le pouvoir exécutif du pouvoir législatif. Bien peu envisageaient

le danger de concentrer dans une seule assemblée les délibérations et les responsabilités du gouvernement. Plus les sentimens chez nos pères étaient généreux et les desseins admirables, plus les maladresses, les inexpériences apparaissaient à chaque pas, créaient des obstacles et étaient autant de causes d'irritation et de colère. Avant le moment où elle surgit, la révolution était faite dans ces intelligences très cultivées. Le publiciste qui a le mieux connu cette élite et qui la recevait chez lui tous les soirs, au sortir des séances de l'assemblée, Mallet du Pan, constatait que les vœux des politiques modérés se trouvèrent dépassés même le jour où ils purent se produire. Un événement dont l'influence fut profonde et longtemps méconnue, l'indépendance des États-Unis et de l'Amérique du Nord, donnait à leurs passions démocratiques un élan démesuré.

Le goût pour la liberté était plus dégagé de toute espèce de liens chez les quarante grands seigneurs de la vieille noblesse. Ils avaient lu aussi, mais ils avaient passé la Manche. Il en était autrement de la petite noblesse provinciale très nombreuse à la constituante, et d'autant plus hostile qu'elle jalousait le monde de la cour. Pour les premiers, le mouvement révolutionnaire, au début, n'était que combat de plume et de paroles, qui ne leur paraissait faire aucun dommage à la supériorité d'existence dont ils jouissaient et qu'une possession de plusieurs siècles leur faisait croire inébranlable. Ils étaient prêts dès lors à accepter une monarchie parlementaire. Mais combien étaient-ils? Et cependant, même vis-à-vis de ces grands seigneurs éclairés qui avaient vivement ressenti l'agitation de l'esprit du siècle, la bourgeoisie eut une méfiance incurable.

Les femmes n'étaient pas les moins ardentes. Les abus de la cour, la coterie de la malheureuse reine étaient l'objet de leur haine; et les meilleures d'entre elles distribuaient des libelles qui descendaient du salon à la rue. Les émotions violentes les exposèrent à bien des retours. Que la révolution se fût accomplie sans égarement et sans crime, elles l'eussent suivie jusqu'au bout. Dans le trouble inévitable apporté aux intérêts par les événemens, elles avaient sur-le-champ, et les premières, pris leur parti de la gêne. La foi dans les idées nouvelles les soutenait. Il n'y avait pas jusqu'à l'enrôlement de leurs maris dans les gardes nationales qui ne leur plût! Elles n'avaient pas encore ressenti les fatigues du malheur et les mécomptes des espérances brisées. C'était dans le salon de Mme Panckouke soit à Paris, soit à Boulogne, ou dans dans le salon de Mme Pourrat à Louveciennes, qu'on eût le mieux noté, à l'aurore de la révolution, la transformation rapide des femmes de la haute bourgeoisie.

Il était à la mode d'appartenir à la réunion qui portait le titre

de *Société de 89* et qui avait pris une importance soudaine depuis la scission entre les membres du premier club des jacobins. Le but que se proposaient les adhérens à cette société était de développer, de défendre et de propager les principes d'une constitution libre. On y trouvait inscrits, non-seulement les députés du tiers état les plus célèbres, mais des publicistes éminens, des savans, des hommes de lettres. Il y avait là Bailly, Beaumetz, Monge, Lavoisier, Pastoret, Récamier, Sieyès, Thouret, Rœderer, Ramond, Garat, Emmery, Barnave, Duquesnay, Dupont (de Nemours), Suard, Rulhière, Piscatory, Lecoulteux, Lacretelle, A. Chénier, Chapelier, Duport, les Trudaine. La rupture avec les démagogues étant définitive, les constitutionnels fondèrent, plus tard, dans les bâtimens jadis occupés par les feuillans, sous le nom d'*Amis de la constitution*, une réunion semblable à la première. Quelques personnages nouveaux s'y adjoignirent : Beugnot, Quatremère, Regnault, Michaud, Boissy (d'Anglas), Goupil de Préfeln, Fulchiron, Ginguené, Gouy.

Ils avaient créé un organe de publicité sous le nom de *Journal de la société de 89*. *L'Avis aux Français* d'André Chénier, les pages les plus éloquentes de ce noble esprit y parurent. *L'Ami des patriotes* offrit ensuite l'exposé fidèle des idées politiques de la haute bourgeoisie; enfin, lorsqu'un groupe d'hommes de cœur résolut de lutter dans la presse contre l'influence grandissante des jacobins, ce fut le *Journal de Paris* qui devint le dernier organe des opinions modérées. C'est à ces feuilles souvent éloquentes, c'est aux rapports de l'Assemblée, aux souvenirs recueillis dans la retraite, encore plus qu'aux harangues de la tribune qu'il faut demander les projets, les pensées politiques des chefs de la bourgeoisie jusqu'au 10 août 1792. A partir de cette date mémorable, leur parti est vaincu et dispersé! Il n'y aura plus que des efforts isolés. Les jeunes iront encore jusqu'aux girondins. L'abîme après le 30 mai fut irrévocablement creusé! Comme disait André Chénier : « J'ai goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrupteurs que j'ai démasqués ; s'ils triomphent, ce sont gens par qui il vaut mieux être pendu qu'être regardé comme ami. »

Si les tendances, dans ce milieu constitutionnel, étaient entièrement démocratiques, les opinions n'étaient pas républicaines. Personne, dans cette génération enthousiaste et désintéressée, ne songeait en 89 à renverser la monarchie héréditaire et à lui substituer une autre forme de gouvernement. Comment donc ces honnêtes gens entendirent-ils unir la royauté à la démocratie, constituer une société politique qui réalisât leurs aspirations libérales, répondît à leur raison, à leur besoin de justice, à leur amour du droit commun? Jamais tâche ne fut plus difficile.

VII.

S'il ne se fût agi que de rester dans la sphère supérieure des principes et des libertés individuelles, ces hommes illustres n'auraient éprouvé ni hésitation ni embarras. Ce sera leur éternel honneur qu'après avoir proclamé la souveraineté nationale et revendiqué, pour les représentans de la nation, le droit de faire la loi et de voter l'impôt, ils voulurent aussi donner au monde entier une charte modèle. Les libertés du citoyen étant le but, la fin de toute organisation politique, ils en déduisirent toutes les conséquences passées aujourd'hui dans notre sang. Les crimes seront personnels et la confiscation est abolie; toute entrave mise à l'association industrielle est supprimée; le secret des lettres est inviolable; la presse est déclarée libre; quiconque signe ou exécute l'ordre d'arrêter un citoyen, hors des cas strictement déterminés, est frappé des peines les plus sévères. Mais il ne suffit pas de proclamer des libertés et des droits pour qu'ils aient la vie, il faut les placer sous la protection d'institutions assez larges pour qu'ils se développent, assez fortes pour qu'ils soient garantis de toute atteinte. Les divergences, les incohérences, les préventions éclatèrent alors; mais jusqu'au moment où l'on se heurta aux réalités, on eût pu croire, dans ce tournoi d'opinions métaphysiques, que l'assemblée n'était qu'un congrès de philosophes.

Hormis un faible groupe, dont Mounier, Malouet, Bergasse étaient les orateurs et qui voulait prendre pour type la constitution anglaise, la chimère que la haute bourgeoisie poursuivit, était une royauté démocratique, avec une assemblée souveraine et unique. C'est à peine si, sur les bancs supérieurs de la gauche, trois ou quatre députés, alors obscurs, apercevaient vaguement la république au bout de leurs théories. Au milieu de la confusion des idées, les conditions fondamentales du gouvernement représentatif se posèrent néanmoins, mais sans méthode et sans le calme nécessaire à de pareilles délibérations. Ce calme était impossible, au milieu des ruines d'une ancienne société détruite et sous l'œil de Paris affamé, inquiet, méfiant, irrité.

Parmi les questions constitutionnelles, en est-il de plus importantes que les rapports du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, la division en deux chambres, la responsabilité ministérielle et le point de savoir auquel des deux pouvoirs reste le dernier mot s'il survient entre eux un dissentiment grave? Les députés les plus influens des classes moyennes firent successivement partie du comité de constitution, comité dont les membres se renouvelèrent fréquemment. Nous savons bien le fond de leurs doctrines. Rien

qu'à la lecture du premier programme préparé par le comité (5 juillet 1789), on s'aperçoit du peu de netteté dans les vues et du peu de précision de la langue politique. C'est ainsi qu'après la division consacrée des trois pouvoirs le comité propose, on ne sait pourquoi, de régler les devoirs et les fonctions du pouvoir militaire. Toutefois, ce n'est que sur le second rapport (28 août) que la bataille des idées s'engage. Mounier avait commencé par reconnaître hautement que la souveraineté résidait dans la nation: mais que cette souveraineté, la nation ne pouvait l'exercer directement elle-même; deux chambres délibérant séparément étaient nécessaires pour assurer la sagesse des délibérations « et pour rendre au corps législatif la marche lente et majestueuse dont il ne doit pas s'écarter. » La majorité du comité pensait, en outre, que l'autorité royale ne pouvait être réellement protégée si l'on refusait au roi le droit absolu de sanction. L'assemblée avait été avertie, par la bouche de Mounier, qu'elle touchait au moment suprême, et elle allait décider si la France aurait une constitution viable ou si elle tomberait dans une longue et funeste anarchie.

Derrière une seconde chambre, la bourgeoisie s'obstinait à voir reparaître le spectre de l'aristocratie, qu'elle voulait abaisser pour toujours. Elle se décida pour une assemblée unique. Il était indispensable alors que la chambre des représentans eût un contrepoids qui l'empêchât d'arriver à la tyrannie. Thouret, avec la forte trempe de son esprit, était intervenu dans les débats pour chercher une conciliation. Le *veto* absolu fut écarté; le *veto* suspensif l'emporta, avec effet, jusqu'à la seconde législature seulement. C'en était fini des idées gouvernementales de Mounier et de ses amis. Tout en restant dévoué à la monarchie constitutionnelle, la majorité des députés de l'ancien tiers état se fermait les oreilles. Elle tenait pour démontré que les institutions des autres peuples étaient imparfaites, et que jusqu'en 89 le genre humain s'était égaré.

Ce fut bien pis lorsqu'on examina le rôle des ministres et la portée qu'il fallait attribuer à la responsabilité ministerielle. L'insouciance sur ce point n'eut d'égale que l'ignorance. Qui se douta, excepté Mirabeau, que le ressort principal du mécanisme constitutionnel était tout entier dans ce principe? La plus lourde faute, en matière d'organisation politique, fut commise lorsque fut votée la proposition de Lanjuinais, excluant du ministère tout membre de l'assemblée nationale (7 septembre 1789). Les méfiances envers Louis XVI avaient grandi, et le fossé qui séparait les deux pouvoirs s'élargissait.

Du moins, lorsqu'il s'agit de réformer les institutions judiciaires,

les jurisconsultes furent guidés par leurs instincts. De l'organisation de la France telle qu'elle existait avant la révolution ils avaient peu à conserver. L'unité nationale reçut d'eux sa sanction définitive. La question d'attributions des corps qu'ils venaient de constituer ne les divisa pas. Leur esprit démocratique l'emporta sur l'esprit libéral. Le vice radical de leur plan fut de créer, avec les directoires de département et de district, des administrations collectives. L'idée d'un administrateur unique, contrôlé par un conseil élu, ne leur était pas venue. Leur fausse théorie qui plaçait le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif l'un en face de l'autre, comme deux ennemis, conduisait à faire nommer les directoires par les assemblées administratives, sans qu'ils pussent être révoqués, à moins de forfaiture. Les procureurs-syndics, bien que chargés uniquement de l'expédition des affaires courantes sans voix délibérative, échappaient ainsi à l'influence royale et dépendaient des conseils élus.

L'anarchie éclata bientôt à tous les yeux. Au lieu de revenir sur leurs pas, les plus habiles eux-mêmes, comme Target, Thouret, Chapelier, cherchèrent alors le remède dans la confusion de tous les pouvoirs. Ainsi, ils furent bien vite amenés à attribuer au pouvoir exécutif le droit de suspendre les corps administratifs et d'annuler leurs actes ; mais le recours fut toujours réservé devant le corps législatif. Que devenaient dès lors les conditions de la liberté réglée?

Les légistes furent mieux inspirés lorsque, après avoir renversé le vieux système judiciaire, ils donnèrent une organisation nouvelle à la magistrature. Après avoir adopté le jury au criminel et l'avoir sagement rejeté au civil, malgré Adrien Duport, ils établirent l'égalité devant la justice, comme devant la loi, en supprimant toute juridiction exceptionnelle ou privilégiée. Ils s'efforcèrent de réaliser ce beau rêve : avoir des magistrats indépendans par la conscience, mais dépendans de la nation par leurs fonctions, et ne devant leur place qu'au savoir et à la probité. Au lendemain de la suppression des parlemens, dont les agitations avaient laissé des traces dans leur mémoire, les légistes de la constituante craignirent la reconstitution d'une aristocratie parlementaire, s'ils laissaient au roi la nomination de la nouvelle magistrature. Au milieu des méfiances, les opinions intermédiaires s'effacèrent comme toujours. La présentation de trois candidats, parmi lesquels le chef du pouvoir exécutif choisirait, paraissait un système raisonnable. Il fut écarté. La question se posa, encore une fois, dans le domaine de l'absolu, entre l'idée monarchique et l'idée démocratique : celle-ci l'emporta. On remit au peuple seul le choix des juges ; le roi eut uniquement le droit de nommer les officiers chargés des fonctions du ministère public.

Comme elle était cuisante, même dans les meilleures âmes, la blessure des iniquités de l'ancien régime! Comme était illusoire, dans les intelligences les plus fermes, la confiance dans la race humaine et dans la pure logique! « Contre qui, disait Thouret, se commettent les crimes et les délits, si ce n'est contre le peuple? C'est donc au nom du peuple et par un délégué du peuple qu'ils doivent être poursuivis. S'il en était autrement, les ministres mal intentionnés pourraient poursuivre des accusations les plus injustes les amis de la liberté. » Le droit d'accusation fut enlevé au ministère public, ou plutôt aux commissaires du roi, suivant l'expression significative de Duport. Le droit de grâce suivit le droit d'accusation; et le pouvoir exécutif au nom de qui se rendait la justice fut à peu près étranger à son administration. Les cadres furent du moins habilement conçus : à la base, une création toute du XVIIIe siècle, la justice de paix; en haut, une cour supérieure de revision; comme intermédiaires, des tribunaux de district devenant juges d'appel les uns des autres. Sauf sur ce point que l'expérience corrigea, les grandes lignes ont été conservées. Mais l'expérience fut prompte à prouver les vices du système électif dans l'ordre judiciaire.

VIII.

L'abus des principes simples avait pour effet de détendre tous les ressorts du gouvernement et d'en détruire l'action salutaire. Au lieu de voir dans la liberté la limite des droits de chacun, limite posée par la justice, exprimée par la loi, défendue par la force publique, la plupart, par défaut d'éducation politique, ne voyaient dans la liberté que l'expression d'un droit personnel et absolu, sans relation avec le droit des autres. Ce péril n'échappait pas aux yeux des clairvoyans. Dans leurs réunions particulières, les réflexions les plus judicieuses se faisaient jour; mais les portes ne s'ouvraient pas au public, et les opinions modérées exprimées à la tribune de l'assemblée n'avaient pas un assez long retentissement. Le terrain constitutionnel était de plus en plus étroit.

Le courage de la haute bourgeoisie ne faiblissait cependant pas; à Paris, elle soutenait hardiment Lafayette; elle payait de sa personne pour réprimer l'émeute : en province, elle avait encore la majorité dans les municipalités, dans les rangs des officiers de la garde nationale. Mais une révolution ne peut pas se terminer par les moyens qui l'ont fait réussir; et Desmeuniers, Chapelier, Thouret, Barnave, Beaumetz et leurs amis comprenaient trop tard qu'il fallait fortifier l'action du gouvernement.

Depuis le retour de Varennes, les constitutionnels tentaient osten-

siblement un dernier effort pour constituer la monarchie représentative. Leurs tentatives infailliblement échouaient s'ils n'osaient pas reviser la constitution. L'histoire nous a appris comment le comité, n'ayant pas la certitude d'être soutenu contre les attaques de la sur droite de l'assemblée et contre les folies des démagogues, se renferma strictement dans son programme et, hormis deux ou trois points insignifians, ne changea rien aux vices de la constitution de 1791. Malouet, qui essaya de porter le débat sur les articles fondamentaux, fut rappelé à l'ordre. « Les aristocrates, avoue le marquis de Ferrières, ne voulurent prendre aucune part à la revision et laissèrent, en se frottant les mains, les jacobins battre les constitutionnels. »

Si les fautes des adversaires n'excusent pas celles qu'on fait soi-même, elles devraient du moins atténuer la sévérité du jugement. Faire rétrograder la révolution jusqu'à l'ancien régime à l'aide des armées étrangères, ou la précipiter dans l'anarchie et dans le sang, au moyen de l'organisation jacobine, tel fut le problème qui se posa devant les députés des classes moyennes, le 30 septembre 1791, au moment où la constituante se séparait et où une assemblée dont elle avait exclu ses membres prenait séance. Quelque bien douée qu'elle soit, une nation n'a pas deux fois, dans la même période, une pléiade de penseurs, de jurisconsultes, d'orateurs, de philosophes. Elle n'a pas même deux fois, lorsque l'éducation politique est à faire, le groupe silencieux, mais pondérateur, des hommes de bon sens. Aussi, sauf quelques individualités laissées en dehors par les élections de 89, sauf quelques jeunes gens éloquens et héroïques, qui n'avaient jamais vu de près les difficultés pratiques, les votes s'étaient portés sur les représentans de la petite bourgeoisie, ou sur les personnages secondaires appartenant aux professions libérales et aux congrégations dissoutes. Les projets libéraux rêvés par la haute bourgeoisie rencontraient comme obstacle, dans l'assemblée législative, un parti nouveau, confus, violent, organisé avec les clubs et déterminé à aller jusqu'au bout.

Les mœurs bourgeoises subissent le contre-coup des événemens. L'influence incroyable des tableaux de David sur le goût et les modes n'en était que le résultat. Les femmes avaient abandonné le charmant costume du XVIIIe siècle qui leur allait si bien. La poudre qui adoucissait leur visage, la mouche qui en relevait la pâleur, les corsets et les souliers à talon étaient proscrits. En substituant aux robes dites de cour, des vêtemens légers, simples, unis, étroits, l'étiquette était supprimée peu à peu. Les habitudes rigoureuses d'exquise politesse se perdaient. Les hommes avaient adopté le vêtement noir et la coiffure flottante. L'introduction d'un costume

nouveau chez un peuple n'est jamais un événement isolé, un fait insignifiant. Il annonce une modification complète dans la vie ordinaire. Une lettre d'un officier de la garde nationale de Clermont-Ferrand envoyé en mission, à Paris, en novembre 1791, mentionne l'étonnement que lui inspira la tenue des députés de l'assemblée législative. En moins de trois ans, le bourgeois parisien avait lui-même perdu le caractère qui lui était propre. Il était jadis attaché à son roi, à sa parenté, aux usages. Le cercle de ses relations s'étendait rarement loin de son voisinage. Le tumulte et les cris troublaient maintenant les rues calmes du Marais et cette île Saint-Louis, où l'on ne connaissait naguère de révolutions que celles causées dans le cours de la Seine par les hivers rigoureux.

Paris, jusqu'en 1789, avait été surtout une ville de plaisirs, d'agiotage et de commerce de détail. Il n'était pas, à proprement parler, un centre industriel, pas plus qu'un centre agricole. Les marchands et les gens de finances lui donnaient tout son cachet. Quel changement dès octobre 1791! Jusqu'alors les grandes familles bourgeoises avaient supporté gaîment les sacrifices de fortune. Mais le désordre commençait à pénétrer dans les habitudes de chaque jour. Les écoles, comme les études sérieuses, étaient négligées; une sorte de fièvre troublait le repos du corps et de l'esprit : « Quel espace franchi dans ces trois années, écrivait Barnave, et sans que nous puissions nous flatter d'être arrivés au terme! » Les conditions du haut en bas de l'échelle sociale se déplaçaient. Toutes les âmes étaient ébranlées dans ce milieu jadis si attaché à la discipline, à l'ordre, au respect.

Pendant que la bourgeoisie parisienne attendait une solution du courage et du bon vouloir de ses chefs, elle voyait au-dessous d'elle les Jacobins s'organiser; elle restait inerte. Et cependant elle était la plus nombreuse : elle occupait encore partout les grands postes; les premières élections judiciaires lui avaient profité; elle commandait les gardes nationales : à Paris, des bataillons entiers (comme celui des Filles-Saint-Thomas) étaient à elle et eussent versé leur sang pour résister à l'émeute. Elle avait vainement à l'assemblée nouvelle quelques hommes jeunes, résolus : les Ramond, les Becquet, les Beugnot, les Dumolard, les Mathieu-Dumas. Ils s'étaient fait inscrire aux Feuillans; mais, menacés par la foule, ils avaient fini par être expulsés de la salle ordinaire des séances. Leurs journalistes : Roucher, Suard, A. Chénier, Lacretelle, continuaient de combattre à la fois le jacobinisme et l'émigration à main armée.

Où était la cohésion qui seule fait un parti? La cour elle-même était hostile à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Elle subissait, mais n'acceptait pas la liberté. Craignant par-dessus

tout l'influence des constitutionnels. le roi et ses amis s'unissaient momentanément aux jacobins et faisaient nommer Pétion maire de Paris. On eût été découragé plus facilement. Les braves gens, avec soixante-quinze directoires de département, avaient applaudi à la lettre menaçante de La Fayette, l'avaient soutenu lorsqu'il était accouru de son armée réclamer à la barre des mesures contre les démagogues. La bourgeoisie constitutionnelle, par une contradiction que les faits expliquent, perdait confiance dans les paroles du roi, et pourtant elle ne voulait pas son renversement. Elle croyait à l'utilité d'un avertissement donné au château, mais elle avait horreur d'un attentat sur la personne royale. Elle souffrait de la langueur du commerce, de la dégradation des rentes, de la dépréciation du papier-monnaie, maux attribués à la malveillance de la cour; mais elle redoutait encore plus les atteintes violentes de la part des jacobins. Elle était inquiète et incertaine de ce qu'elle devait espérer ou craindre de Louis XVI, objet de ses préférences et qui n'y répondait pas.

C'est au milieu de ses angoisses patriotiques que jaillit de son sein ce faisceau de jeunes tribuns idéalistes et inspirés qui s'appelaient les Girondins.

Ils furent l'expression du dernier élan de la bourgeoisie du XVIIIe siècle! Et encore elle ne les suivit pas tout entière. Dès les premières et entraînantes paroles de Vergniaud et de Gensonné, on pouvait en effet constater que le milieu politique solide et l'élite capable de prendre en main le progrès de la nation et de la mettre en possession de se gouverner elle-même, n'avaient pu s'établir depuis trois ans. Des institutions politiques inapplicables ou imparfaites avaient engendré l'impuissance. L'esprit démagogique, d'une part, et les invincibles préjugés des courtisans, de l'autre, avaient rebuté les caractères les plus résolus. L'arrivée des Marseillais, le manifeste du duc de Brunswick et le 10 août firent le reste.

La haute bourgeoisie avait échoué dans son premier essai d'organisation politique de la nouvelle société française. C'étaient les masses ignorantes, les clubs permanens, l'anarchie des sections, qui prenaient violemment le pouvoir. Tandis que les démagogues se préparaient à commettre tous les excès et tous les crimes, le sentiment de ce qu'il y avait de juste et de légitime dans la révolution civile accomplie prenait néanmoins possession du cœur de la bourgeoisie, et elle envoyait courageusement ses fils se battre aux frontières contre l'armée de Condé unie aux étrangers.

BARDOUX.

En ce moment, un fort coup de vent fit entrer dans la chambre des feuilles sèches et des brins de paille. Marguerite alla fermer la fenêtre, et elle vit sur le bord une feuille de papier à moitié écrite et déchirée comme si ce fût un brouillon de lettre. En ramassant ce papier pour le jeter dehors, elle y vit son nom écrit et l'apporta à sa grand'mère. Mme Yolande le prit, l'examina et le lui rendit en disant : — C'est un commencement de lettre de ton cousin à sa mère. Cela a été enlevé par le vent dans la chambre qu'il occupait au-dessus de la mienne, et, puisque nous sommes en train de croire aux esprits, je pense que nous devons remercier le follet qui nous apporte cette révélation. Lis, ma fille, je te le permets.

Et Marguerite lut ce qui suit :

« Ma chère mère, pardonnez-moi mes folies, je suis en train de les expier. Je me résigne à faire un riche mariage, car j'ai découvert que la petite Margot doit hériter de tous les biens de la vieille tante. La fillette est affreuse, une vraie grenouille, ou plutôt un petit crapaud vert, avec cela très coquette et déjà folle de moi; mais quand on est endetté comme nous le sommes... »

Le brouillon n'en contenait pas davantage, Marguerite trouva que c'était assez; elle garda le silence, et, comme elle vit que sa grand'mère était indignée et traitait son petit-neveu suivant ses mérites : — N'ayons point de dépit, ma chère maman, lui dit-elle, et rions de l'aventure. Je ne suis point du tout folle de mon cousin, et vous voyez que sa fatuité ne m'offense point. Vous m'aviez dit hier soir de réfléchir. Je ne sais pas si j'ai réfléchi ou dormi, mais dans mes songeries j'ai vu des choses qui sont restées comme une leçon devant mes yeux.

— Qu'as-tu donc vu, ma fille?

— J'ai vu une grenouille se parer d'émeraudes, jouer de l'éventail, danser la sarabande, se trouver belle et crever à la peine. Elle m'a paru si ridicule que je ris encore en y songeant. Je ne veux point faire comme elle. J'ai vu aussi un beau cygne s'envoler dans un rayon de soleil, et il me disait : — N'épouse que celui qui t'aimera telle que tu es. — Je veux faire comme il m'a dit.

— Et sois sûre que tu seras aimée pour toi-même, répondit Mme Yolande en l'embrassant avec tendresse, car il y a une chose qui arrive à rendre belle, c'est le bonheur que l'on mérite.

GEORGE SAND.

DÉMOSTHÈNE

ET SES CONTEMPORAINS

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE DÉMOSTHÈNE.

I. A. Boullée, *Histoire de Démosthène*, 2e édition; 1867. — II. A. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, 4 vol.; Leipzig 1856. — III. Boehnecke, *Demosthenes, Lykurgos, Hyperides und ihr Zeitalter;* Berlin 1864. — IV. Albert Desjardins, *les Plaidoyers de Démosthène*, 1862. — V. Cucheval, *Étude sur les tribunaux athéniens et les plaidoyers civils de Démosthène*, 1863. — VI. R. Dareste, *Du Prêt à la grosse chez les Athéniens, étude sur quatre plaidoyers attribués à Démosthène*, 1867.

Dans une série d'études qui nous ont fait parcourir un siècle environ de la vie d'Athènes, nous avons retracé la naissance et les progrès de l'éloquence judiciaire et politique chez ce peuple qui, le premier, a eu l'idée de cultiver comme un art la parole publique. On a vu le génie attique occupé, pendant tout ce temps, de féconder les germes que les sophistes lui avaient apportés de la Grande-Grèce et de la Sicile; on l'a suivi dans les efforts qu'il faisait pour créer la théorie de cet art nouveau et pour en formuler les règles. Ce que les rhéteurs ont porté, dans ce travail, de recherche et de subtilité, de quelles illusions ils ont été dupes, nous l'avons dit; mais nous avons indiqué comment tout ce labeur n'avait point été en pure perte. Ces exercices, qui semblent parfois puérils, n'avaient certes point, comme le prétendaient Gorgias et ses disciples, la vertu de rendre les hommes éloquens; ils n'en ont pas moins contribué à former l'esprit grec, qui s'est assoupli et affiné à ce jeu. Les rhéteurs des premiers temps n'étaient d'ailleurs pas ce que seront leurs successeurs à partir de l'époque alexandrine, des pédans enfermés dans l'école, étrangers aux choses et aux hommes de leur

siècle, tout occupés enfin de sujets imaginaires et de combinaisons artificielles. Plusieurs d'entre eux, dans cette libre et vivante cité qui était leur patrie de naissance ou d'adoption, devinrent, sous la pression des circonstances, de véritables orateurs ; comme Antiphon, Lysias ou Isée, ils prirent une part brillante aux luttes politiques d'Athènes, ou en illustrèrent les débats judiciaires et en commentèrent les lois. D'autres, comme Isocrate, dans des écrits d'un tour tout oratoire, donnèrent leur avis sur les grandes questions où étaient engagés l'honneur et l'avenir de la race grecque. Ainsi, tandis que, dans leurs manuels et dans leurs leçons, tous ces maîtres étudiaient les ressources de la langue et les procédés de l'intelligence qui cherche à persuader, ils fournissaient, par leurs harangues et leurs plaidoyers, des modèles toujours remarquables, parfois déjà presque accomplis, de cet art qu'ils se vantaient d'enseigner. Peu à peu, de cette manière, ils groupaient les élémens et découvraient les secrets de cette prose savante qui atteindra sa perfection avec Platon et Démosthène.

De Périclès jusqu'à Isée, nous avons tenté de retrouver la physionomie originale, de définir la place et le rôle de chacun des hommes distingués qui ont pris part à cette conquête, et dont les ouvrages marquent les différentes étapes du chemin. Au terme de cette route, nous arrivons aujourd'hui à Démosthène, en qui se résume ce long travail, et dont le nom même se confond avec l'idée d'une suprême et souveraine éloquence. L'œuvre de Démosthène est déjà, par le nombre et l'étendue des discours conservés, plus considérable que celle d'aucun de ses prédécesseurs. En même temps, parmi ceux-ci, il n'en est qu'un, Périclès, qui ait fait aussi grande figure sur la scène et dans le plein jour de l'histoire, qui ait, lui aussi, régné sur la cité par la puissance de sa parole; mais de cette éloquence tant admirée il ne nous est arrivé qu'un lointain et faible écho, deux ou trois mots échappés à l'oubli. On serait donc tenté de croire au premier abord que notre tâche devient ici plus facile, et que Démosthène est de tous les orateurs grecs celui dont les traits s'offrent à nous éclairés dans tous leurs détails de la plus vive lumière. Il n'en est rien pourtant. N'allez point penser au grand orateur romain, aux ressources de tout genre que nous possédons pour étudier sa vie et au parti que l'on en a tiré ici même avec tant de science et de goût (1). Il est de mode, depuis des siècles, de comparer l'un à l'autre Cicéron et Démosthène. Depuis Quintilien et Plutarque, il n'y a pour ainsi dire pas un critique et un historien qui ne se soit essayé sur ce thème. La vérité, c'est que l'on trouve-

(1) Nos lecteurs n'ont pas oublié les études de M. Gaston Boissier sur *Cicéron et ses amis*, quoiqu'elles datent de 1863 et de 1864.

rait malaisément deux hommes qui se ressemblent moins; les rapports que l'on a signalés sont tout extérieurs et superficiels. Cicéron et Démosthène ne sont point de la même famille; ils ne sont voisins l'un de l'autre ni par le caractère, ni par l'esprit, ni par le style, ni par le rôle qu'ils ont joué. Ce contraste se marque encore jusque dans la manière dont se présentent à la postérité ces deux rares génies. Il n'y a peut-être pas dans toute l'antiquité un personnage qui nous soit mieux connu que Cicéron; il n'y en a pas dont la vie privée et l'âme même aient pour nous aussi peu de secrets. Cet avantage, on le doit surtout à cette incomparable correspondance où Cicéron, sans se douter qu'il mettait tant de gens dans la confidence, a laissé couler avec un si charmant abandon le flot limpide et clair de ses sentimens les plus intimes. Pour Démosthène, rien de pareil; les quelques lettres que l'on a sous son nom paraissent apocryphes, et, fussent-elles authentiques, elles ne nous apprendraient rien de ce que l'on aimerait tant à savoir. Elles sont toutes, hors une seule, adressées au sénat et au peuple d'Athènes : ce sont des manifestes, des dépêches, dont quelques parties ne manquent pas de mérite et d'éloquence, mais ce ne sont pas des lettres familières. Rien non plus de semblable chez l'orateur grec à tant de passages des discours et surtout à ces préambules des dialogues philosophiques ou littéraires, à ces pages du *Brutus* où Cicéron se fait son propre biographe et tantôt raconte comment s'est formé son talent, tantôt nous entretient de ses craintes et de ses espérances, de ses douleurs et de ses joies, des consolations que réservent aux vaincus de la politique l'étude et le commerce des grands esprits de tous les temps. Grâce à tous ces secours, il se produit un singulier effet d'optique. On pénètre si avant dans la vie domestique et morale de Cicéron, on en distingue si nettement certains détails et certains accidens, le son et l'accent de sa voix arrivent si bien à l'oreille, que par momens il semble tout près de nous. On oublie que c'est un ancien, et que dix-huit siècles nous séparent du mari de Térentia, du père de Tullie, du spirituel ami de Cœlius et d'Atticus. On se surprend à le traiter comme un moderne, presque comme un contemporain, avec la même familiarité indiscrète, avec le même sans-gêne, parfois affectueux, parfois ironique et cruel.

De Démosthène au contraire, nous ne connaissons que l'homme public, que l'orateur. L'homme privé, l'homme même nous échappe. Ce qui peut paraître étrange, mais ce qui ne saurait être contesté, c'est qu'il se dérobe à nous plus complétement que ce Périclès, qui appartient à une époque plus reculée, qui n'a pas écrit une ligne, et dont les discours sont perdus. A défaut de renseignemens comme ceux que Cicéron nous prodigue sur lui-même, nous n'avons

pas ici, comme pour Périclès, sinon des mémoires et des lettres, tout au moins les indiscrétions, les folles médisances, les exagérations burlesques de l'ancienne comédie. Sans doute l'histoire a eu souvent le tort de prendre trop au sérieux les gaîtés de Cratinus, d'Eupolis et d'Aristophane; il n'en est pas moins vrai qu'elles nous renvoient le bruit des prétendus scandales que reprochaient à Périclès ses jaloux et ses ennemis. Tout n'est pas fiction et mensonge dans ce que l'on contait des mœurs et des goûts du grand homme, de ces affections, de ces joies du cœur et de l'esprit auxquelles il demandait le repos et des forces nouvelles pour recommencer la lutte politique. Les imputations même les plus calomnieuses et les bouffonneries les plus grotesques nous aident à retrouver tout un côté de cette noble vie, à suivre Periclès chez Anaxagore, qui le délivrait des préjugés vulgaires et lui donnait l'idée de l'ordre éternel établi par l'intelligence suprême, dans l'atelier et sur les chantiers de Phidias, où il avait la primeur de tant de belles œuvres, enfin jusque dans la chambre d'Aspasie, auprès de qui s'attendrissait ce fier génie et se détendait ce visage de statue (1).

Pour ce qui est de Démosthène, ses affections, ses faiblesses, tout est resté dans l'ombre. Ses amitiés, nous n'en savons rien. Les femmes ne tiennent aucune place dans sa vie; tout au plus est-il question de quelques courtisanes auprès desquelles il aurait cherché une heure de plaisir et d'oubli. Rien ne nous dit qu'il ait aimé les arts, la poésie, la philosophie, qu'il ait jamais appelé à son secours ces consolatrices auxquelles Cicéron a dû, avec une partie de sa gloire, l'adoucissement de ses plus poignantes douleurs. Il semble qu'il n'y ait pas eu, dans cette vie et dans ce cœur, place pour autre chose que pour l'amour de la patrie. On a peine à comprendre cet envahissement de tout l'homme par la passion du citoyen, cette absorption dans la vie politique. Chez nous, la famille, le monde et les lettres dédommagent souvent l'homme public de ses mécomptes et de ses déceptions; il y a là un doux et cher refuge, un port assuré. Les hommes d'état de l'antiquité, ceux dont Démosthène offre le type le plus original et le plus élevé, n'avaient point d'ordinaire ce recours et cet abri. Leur but avait-il échappé à leur étreinte, leur édifice avait-il croulé, ils mouraient en lançant un dernier défi au vainqueur et à l'injuste fortune.

L'histoire de Démosthène ne sera donc guère que l'histoire de sa vie publique; mais cette vie appartient à la période la plus drama-

(1) C'est ce qu'a récemment essayé de faire, dans l'étude qu'il a intitulée *Aspasie de Milet*, M. Becq de Fouquières, déjà connu des gens de goût pour l'édition critique et savante qu'il a donnée des poésies d'André Chénier. Il y a dans ce petit livre des pages remarquables; mais l'auteur nous paraît parfois dépasser le but, exagérer le rôle d'Aspasie, la pureté de sa vie et la portée de son esprit.

tique peut-être de l'histoire d'Athènes, au temps où la Grèce, en échange de la liberté qu'elle perd, fait la conquête de l'Asie et se répand jusqu'au Caucase, à la Caspienne, à l'Araxe et à l'Indus. Les champs de bataille où se tranche la question entre Athènes et la Macédoine s'appellent Chéronée et Cranon, Issus et Arbelles. Les ennemis contre lesquels Démosthène lutte jusqu'au dernier souffle, c'est un Philippe, c'est un Alexandre, des génies comme jamais ailleurs on n'en a vu deux se succéder sans intervalle sur un même trône. Ses rivaux de succès et d'influence à Athènes, c'est Eschine, Lycurgue, Hypéride et Démade, orateurs qui laissent loin derrière eux les hommes de la génération précédente. Ils leur sont supérieurs à tous, sinon par les dons de nature, au moins par les ressources variées d'un art plus savant, par l'abondance et l'éclat de leur parole. Toutes ces figures de rois et de républicains, de capitaines et d'orateurs, nous les grouperons autour de Démosthène. Celui-ci, malgré le voisinage de Philippe et d'Alexandre, reste encore pour nous ce qu'il y a dans son siècle, sur la scène politique, de plus grand, de plus vraiment digne d'intérêt. C'est un citoyen qui défend contre l'ambition d'un conquérant l'indépendance de son pays, la souveraineté de la loi et la liberté de discussion. Pour lutter contre des princes qui concentrent dans leurs fermes mains tous les pouvoirs politiques et militaires, toutes les ressources du despotisme mises au service du génie, il n'a que l'ascendant de sa raison et de sa parole, qu'un empire moral toujours contesté, toujours menacé, qu'il lui faut sans cesse raffermir et reconquérir à force d'éloquence. Ces expéditions qu'il fait décider, il ne les conduit pas en personne, n'étant pas homme de guerre. Tandis que Philippe et Alexandre exécutent eux-mêmes, avec le concours d'officiers qu'ils ont formés et choisis tout à loisir, les desseins qu'ils ont pu combiner dans le plus profond secret, Démosthène, qui ne peut conclure une alliance ou faire de préparatifs sans que l'ennemi en soit averti par les débats mêmes du Pnyx, est encore contraint de confier à des généraux incapables ou tout au moins insuffisans les armées qui se sont levées à sa voix. Malgré tous ces désavantages, il soutient pendant trente ans ce combat inégal, et, sans un concours vraiment étonnant de mauvaises chances, il aurait, à ce qu'il semble, réussi à sauver le monde hellénique de la conquête macédonienne. En dépit de tous les désaveux que lui inflige une fortune obstinément contraire, il persiste dans ce qu'il croit son devoir, dans ce qu'il sait être le devoir d'Athènes, tel que le lui trace son glorieux passé. Ce ne sont point les lecteurs français qui marchanderont jamais leur admiration et leur sympathie à cette âme indomptable. N'a-t-on pas vu récemment la France, blessée au cœur dès les premières batailles, privée de ses meilleurs généraux et de presque toute son

armée, continuer, elle aussi, pendant de longs mois une lutte presque sans espoir? C'était pour l'honneur, disait-on, qu'après la capitulation de Sedan et celle de Metz il fallait encore combattre. C'est cette idée de l'honneur ou, si l'on veut, du devoir qui inspire et domine toute la politique de Démosthène, depuis le jour où il paraît pour la première fois à la tribune jusqu'à celui où il s'affaisse et meurt, avec la liberté grecque, sur les marches du temple de Calaurie.

I.

Le père de Démosthène, inscrit dans le bourg de Péanée, dème de la tribu Pandionide, portait déjà le nom que son fils a illustré. Ainsi que le père de Lysias et celui d'Isocrate, c'était, pour prendre une expression toute moderne, un riche industriel. Il avait deux fabriques, l'une d'armes, l'autre de siéges et de lits. La première, au moment de sa mort, occupait trente-deux esclaves, la seconde vingt. Athènes, on le voit par ce détail, faisait donc encore un grand usage du travail servile. Il n'y était pas regardé comme déshonorant de gagner sa vie en qualité d'artisan; mais d'ordinaire les hommes libres se réservaient pour diriger l'atelier, qui était peuplé surtout d'esclaves. Ceux-ci, quand ils savaient bien leur métier, étaient d'ailleurs doucement traités, et l'ouvrage qu'on leur imposait n'avait rien d'écrasant. L'œil d'un étranger avait quelque peine à les distinguer des plus pauvres parmi les citoyens. Ils avaient même vêtement, même tenue, et le verbe aussi haut. C'est ce que remarque, non sans un sourire de dédain, l'écrivain aristocratique, Critias ou quelque autre, auquel nous devons le petit traité intitulé *de la république d'Athènes*, qui nous est arrivé dans le recueil des œuvres de Xénophon.

Étrangers domiciliés comme Képhalos, ou citoyens comme Démosthène le père, ces hommes, qui formaient la haute bourgeoisie d'Athènes, lui rendaient des services dont l'histoire, trop attentive aux luttes du Pnyx et des champs de bataille, n'a point tenu assez de compte. Poursuivant leur travail à travers toutes les vicissitudes politiques, dans la guerre comme dans la paix, ils entretenaient la richesse d'Athènes par une production constante, ils réparaient les brèches faites à son capital par des expéditions imprudentes et mal conduites, ils lui permettaient ainsi de se relever, avec une rapidité qui surprenait amis et ennemis, après les crises trop fréquentes où la précipitaient ses orateurs et ses généraux. La plupart de ces hommes, en sus des marchandises brutes ou fabriquées, des instrumens et des esclaves dont se composait leur matériel, avaient

un fonds de roulement dont ils employaient le surplus tantôt à des acquisitions de biens-fonds, soit à la ville, soit à la campagne, tantôt et plus souvent en avances faites au commerce par l'intermédiaire des banquiers : c'était surtout le *prêt à la grosse aventure* qui, par les bénéfices énormes qu'il faisait espérer, attirait les capitaux. Bien placer leur argent, c'était là le principal souci de ces hommes laborieux, économes, sensés et prudens. Beaucoup d'entre eux sans doute, comme le père de notre grand orateur, étaient de bons patriotes. A l'occasion, ils faisaient leur devoir, soit comme *hoplites* ou soldats de ligne, soit comme cavaliers, soit comme *triérarques* ou commandans d'une galère qu'ils avaient à équiper et à entretenir à leurs frais pendant toute une année; mais ils ne recherchaient pas les honneurs et ne prenaient guère la parole sur la place publique. Cela les eût trop détournés de leurs affaires; d'ailleurs, pour jouer un personnage dans la démocratie, il fallait se donner trop de mal, crier trop haut, se faire trop d'ennemis. Ces riches bourgeois devaient avoir pour la foule et pour les fonctions qu'elle confère quelque chose de cette méfiance, de cet éloignement qui, raconte-t-on, décident aux États-Unis beaucoup d'hommes bien nés et distingués à rester tout à fait en dehors de la politique active. Contens d'avoir rempli leurs obligations, d'avoir payé de leur bourse et, quand il le fallait, de leur personne, ils laissaient passer devant eux les plus bruyans et les plus pressés.

Par sa mère Kléobule, Démosthène avait du sang étranger dans les veines. Elle était fille d'un certain Gylon, Athénien, qui après la chute de l'empire maritime d'Athènes s'était établi et marié dans le royaume du Bosphore, la Crimée actuelle. Eschine, quand, dans le procès de la couronne, il cherche à déshonorer son adversaire en l'attaquant jusque dans ses ancêtres, prétend que ce Gylon aurait commis une trahison en livrant au roi du Bosphore Nymphæon, petit port situé à quelques milles au sud de Panticapée, et que pour ce crime il aurait été condamné à mort par contumace, à Athènes; mais on sait quelles libertés prend avec l'histoire, devant un tribunal athénien, la haine d'un ennemi politique, surtout quand il s'agit de faits déjà éloignés et dont on ne songe de part et d'autre ni à fournir ni à réclamer la preuve. Eschine ne dit point quand aurait eu lieu l'événement auquel il veut donner une couleur si fâcheuse. Voici, d'après les termes mêmes dont il se sert, quelle idée nous nous en ferions. Cela se serait passé au lendemain d'Egos-Potamos, ou peut-être même avant, quand Athènes, voyant ses alliés l'abandonner les uns après les autres, soutenait, avec les débris de sa flotte et de ses équipages, une lutte inégale et déjà désespérée. Elle trouvait l'Hellespont souvent fermé à ses escadres; à

plus forte raison n'aurait-elle pu songer à les envoyer jusqu'au fond du Pont-Euxin quand elles lui étaient si nécessaires pour disputer l'entrée des détroits et pour couvrir au besoin l'Eubée et l'Attique. Gylon, avec la petite garnison qu'il commandait dans ce poste fortifié, se sera donc trouvé surpris par les événemens, coupé d'Athènes sans espoir d'être secouru. Ce qu'il avait alors de mieux à faire, n'était-ce pas de remettre ce comptoir et ses défenses aux mains des princes du Bosphore cimmérien, les Spartocides? De père en fils alliés fidèles d'Athènes, ces princes, auxquels obéissaient les colonies, presque toutes ioniennes d'origine, qui étaient semées sur ces rivages, formaient de ce côté comme l'avant-garde du monde hellénique. Entourés de tribus barbares avides et belliqueuses, ils avaient réussi à se les assujettir ou à se les rattacher par des liens plus ou moins étroits, à soumettre à leur influence presque toute la Crimée et les côtes du continent voisin, de l'embouchure du Borysthène à celle du Tanaïs. Maîtres ainsi de la *terre du blé*, de ces provinces fertiles qui fournissent aujourd'hui encore à l'Europe une partie de sa nourriture, ils avaient contribué plus que personne, par les avantages qu'ils assuraient sur leur marché aux négocians athéniens, à faire du Pirée pendant un demi-siècle le principal entrepôt du monde grec, celui où l'on venait de toutes parts s'approvisionner de céréales. Athènes avait conclu avec ces souverains de véritables *traités de commerce*, dont nous aurons occasion de parler à propos du discours de Démosthène *sur la loi de Leptine*. Comme Athènes commençait à se relever après ses cruels désastres, les Spartocides s'empressèrent de renouer avec elle les bonnes relations d'autrefois et lui témoignèrent même encore plus d'amitié que par le passé. Il ne semble donc pas que Gylon ait manqué à son devoir en leur confiant le dépôt qu'il ne pouvait plus garder : ce serait alors comme récompense d'un service et non d'une trahison qu'il aurait reçu de Satyros ou de son fils Leukon le commandement d'une des places que ces souverains possédaient sur la rive asiatique du détroit. Cette ville, qui s'appelait Kêpoi ou *les jardins*, était située non loin de Phanagorée.

Quoi qu'il en soit, l'émigré athénien fit là une grande fortune. Dans chacun de ces comptoirs où les indigènes apportaient leurs blés, leurs cuirs et d'autres denrées que des caravanes amenaient de bien loin, le commerce devait donner de très beaux bénéfices tant aux négocians eux-mêmes qu'aux agens qui le surveillaient pour le compte du roi, qui percevaient en son nom sur les marchands des droits de péage et de douane : on sait que de tout temps en Orient, s'il arrive jusqu'au trésor du souverain quelque chose des sommes levées sur le peuple à titre d'impôt, la meilleure part en reste dans les mains de ceux qui sont chargés de les re-

cueillir, gouverneurs des provinces et fermiers des taxes. Malgré les profits que lui assurait une pareille situation, Gylon fut pris, au bout d'un certain nombre d'années, du désir de revoir Athènes; c'était là qu'il voulait jouir de ses richesses, là qu'il désirait établir les deux filles nées d'un mariage contracté dans le Bosphore. Aussitôt après son retour il eut, paraît-il, à rendre compte devant le jury de sa conduite passée et fut condamné à une amende. En effet, dans le procès qu'il eut à soutenir contre Démosthène, Aphobos, le tuteur infidèle, ayant dit que l'aïeul maternel de son pupille était mort débiteur de l'état, Démosthène ne nie point la dette, mais il se contente d'affirmer qu'elle avait été payée avant la mort de Gylon; or c'était le plus souvent pour une amende non encore acquittée que l'on était inscrit sur cette liste et frappé d'*atimie*, c'est-à-dire de la perte des droits politiques jusqu'à ce qu'on se fût mis en règle.

Ce procès, si procès il y eut, n'empêcha pas Gylon de marier ses deux filles à des citoyens aisés et estimés; l'une épousa Démocharès de Leukonoé, l'autre Démosthène, le fabricant d'épées. D'après Eschine, ces mariages auraient été nuls aux yeux de la loi athénienne, Gylon ayant eu ces filles, dans le Bosphore, d'une femme de race barbare : il reproche à Démosthène d'avoir dans les veines le sang de ces nomades ignorans et brutaux, il l'appelle « un Scythe et un barbare. » Ces attaques, Démosthène n'y répond qu'en diffamant et en insultant bien plus gravement la mère d'Eschine; de sa propre aïeule, il ne dit rien. C'est qu'il est en effet peu probable que Gylon ait trouvé, dans son exil, à épouser une Athénienne. Que sa femme fût d'origine grecque ou scythique, c'était au point de vue du droit strict chose indifférente. Une loi portée ou plutôt renouvelée, à la fin du ve siècle, après le rétablissement de la démocratie, refusait le droit de cité à quiconque, après ce moment, ne serait pas né tout à la fois d'un citoyen et d'une citoyenne (ἐξ ἀστοῦ καὶ ἀστῆς); à moins donc que la mère de Démosthène ne fût venue au monde avant l'archontat d'Euclide (403), ce qui n'est pas impossible, on pouvait à la rigueur contester la validité du mariage et par suite la légitimité même de l'orateur et son droit de prendre part aux délibérations et aux votes de l'assemblée. Il ne paraît pourtant pas que, soit dans les discussions d'intérêt qu'il eut avec ses tuteurs, soit dans les procès que lui intentèrent ses ennemis politiques, on ait jamais sérieusement mis en question sa qualité de bourgeois d'Athènes. Eschine prétend bien que c'est seulement par faveur et à grand'peine que son adversaire a jadis obtenu de figurer sur les listes électorales, dans le *dème* de Péanée; il affecte de s'indigner des dangers auxquels Athènes a été exposée par cet intrus, par « cet homme indûment in-

scrit sur la liste des citoyens; » mais ce ne sont là que des phrases et des injures. Démosthène, dès le début de sa carrière politique, avait eu l'honneur d'exciter les craintes et de mériter la haine de tout ce qu'il y avait dans Athènes d'aventuriers et d'intrigans sans vergogne; si l'on avait cru pouvoir avec quelque chance de succès contester la légitimité de sa naissance, on n'aurait point hésité à porter le débat sur ce terrain : pour peu que l'on y fût suivi par le jury, on arrêtait dès ses premiers pas celui que l'on voulait écarter de la tribune aux harangues. Si on ne l'a pas au moins essayé, il faut que l'on se soit cru bien sûr d'échouer.

On en devine la raison. Toute formelle qu'elle fût, la loi en question ne paraît pas avoir jamais été appliquée d'une manière suivie et régulière. On avait beau, de temps en temps, la promulguer à nouveau et entreprendre de chasser des rangs de la bourgeoisie tous ceux qui s'y étaient introduits au mépris de ses défenses; dès le lendemain, on recommençait à en violer ou à en éluder les prescriptions. C'est que, si d'une part elle s'inspirait d'antiques croyances qui avaient encore une forte prise sur les âmes, de l'autre elle contrariait les habitudes et les besoins nouveaux d'une société qui devenait de plus en plus industrielle, commerçante et voyageuse. On craignait toujours de voir les cultes héréditaires, publics ou privés, les sacrifices de la ville, de la phratrie et de la famille profanés par l'intrusion d'un étranger; on craignait d'irriter ainsi les dieux protecteurs de la cité ainsi que les héros, les ancêtres divinisés qui veillaient avec eux sur Athènes. L'orateur qui faisait éloquemment valoir ces considérations devant l'assemblée ou devant le jury était sûr d'agir sur les esprits et d'obtenir gain de cause; mais en même temps il y avait des milliers d'Athéniens qui passaient la plus grande partie de leur vie hors d'Athènes. Les uns, capitaines de navire ou négocians, étaient sans cesse appelés par leurs affaires dans le royaume de Bosphore ou dans quelqu'un des ports de la Thrace ou de la Macédoine; ils y séjournaient pendant la belle saison, et parfois ils s'y fixaient pour de longues années; les autres, propriétaires de biens situés dans la Chersonèse, à Lemnos, à Imbros, à Samos et dans l'Eubée, avaient là leur principal établissement et ne reparaissaient guère à Athènes que de loin en loin, quand ils avaient quelque procès à y plaider, quelque devoir public ou privé à y remplir. Marins, marchands ou cultivateurs, tous ces Athéniens qui ne résidaient pas en Attique devaient se trouver amenés, par plus d'une voie, à se marier là où ils s'étaient fixés, à épouser des femmes étrangères. Plus d'un Athénien de renom, depuis Miltiade et l'historien Thucydide jusqu'à Iphicrate et Conon, prit la fille de quelque prince de la Thrace ou de Chypre, qui donnait à ce gendre, dont son orgueil était flatté, des richesses et de spacieux domaines;

d'autres fois, dans une plus humble condition, c'était quelque liaison, née des ennuis de l'exil ou des hasards du voyage, qui tournait en habitude et créait une famille. Dans l'un et l'autre cas, on éprouvait le désir d'assurer l'avenir des enfans nés de ces unions; on se préoccupait de leur procurer les avantages attachés au droit de bourgeoisie. Il suffisait au père, pour y réussir, de trouver à Athènes, quand il y rentrait afin de régler cette affaire, un peu de complaisance chez les membres de la *phratrie*, association religieuse, et du *dème*, subdivision toute politique de la cité, auxquels il appartenait par sa naissance; si l'on acceptait, sans y regarder de trop près, la déclaration du chef de famille, si l'on inscrivait sur les registres de la phratrie et du dème les enfans qu'il présentait comme ses héritiers légitimes, il y avait au bout de quelques années possession d'état, conquête de la qualité de citoyen par le bénéfice d'une sorte de prescription. Trop de citoyens étaient d'ailleurs intéressés à profiter de cette tolérance pour que le plus souvent, quand on n'avait pas d'ennemi disposé à contester la sincérité de la déclaration, les choses ne s'arrangeassent pas ainsi à l'amiable; on laissait volontiers à son voisin une faculté dont on pouvait avoir soi-même besoin d'user un jour ou l'autre.

Voilà comment il se fit que l'illustre orateur, quoique issu d'un mariage dont la validité eût pu être contestée au point de vue du droit strict, ne vit jamais sa qualité de citoyen sérieusement contestée. Démosthène le père était un bourgeois riche et considéré; ne jouant pas de rôle politique, il ne s'était point fait d'ennemis; sa fortune lui permettait de rendre des services aux membres de sa phratrie et de son dème, de les traiter sans parcimonie quand c'était son tour de supporter les frais des sacrifices annuels et des repas où se réunissaient ceux qui appartenaient à une même confrérie, à une même commune. Ainsi tous les ans, à l'automne, dans le courant du mois de pyanepsion, revenait l'antique fête ionienne des Apaturies, fête des familles, fête des morts et de l'enfance; là les chefs de maison réunis dans un lieu consacré, autour de l'autel de Zeus et d'Athéné, protecteurs éternels, patrons de la phratrie, présentaient leurs hommages aux mânes des ancêtres, et par une solennelle cérémonie religieuse ils admettaient dans l'association, — nous allions dire dans l'église, — les nouveau-nés qui devaient plus tard y prendre la place de leurs pères et y offrir à leur tour les sacrifices héréditaires, symboles de l'étroite solidarité qui relie les unes aux autres les générations endormies sous la terre et celles qui continuent leur œuvre dans la cité. Alors donc que, dans la quatrième année de la 98e olympiade (384 avant J.-C.), le troisième jour de la fête, Démosthène l'armurier présentait à ses *phratores* ou confrères le fils qu'il avait eu de Kléobulé, la fille de Gylon, il

put sans provoquer d'objections prêter le serment d'usage, attester que son fils était né d'une citoyenne, sa femme légitime (ἐξ ἀστῆς καὶ γαμετῆς) : nul n'éleva la voix et ne fit mine d'écarter de l'autel, par manière de protestation, la victime que le père y amenait pour être immolée à cette occasion et partagée ensuite entre les assistans. L'enfant, après cette consécration, fut inscrit sur le registre de la phratrie sous le même nom que son père. Il avait dès lors, si l'on peut ainsi parler, son acte de baptême : pour prendre la seule expression qui puisse faire bien comprendre le rôle et le vrai caractère de la phratrie, il figurait sur le livre de sa paroisse. Aussi, quand plus tard, à sa majorité, il dut demander son inscription sur le registre civique, sur les listes électorales de sa commune, du dème de Péanée, ne paraît-il pas avoir eu de peine à l'obtenir. L'idée religieuse, d'où étaient sorties les institutions et les lois de la cité antique, conservait encore au IVe siècle un tel empire sur les âmes, les Athéniens étaient si attachés à tout ce qui leur représentait l'époque primitive, l'âge héroïque et légendaire de leur patrie, qu'il devait être rare de voir le dème, association civile et de date récente, entrer en lutte avec la phratrie, association religieuse dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Ajoutez à cela que les membres de la phratrie étaient bien moins nombreux que ceux du dème, puisque chaque dème paraît avoir compris plusieurs phratries; on devait donc supposer qu'ils se connaissaient mieux les uns les autres, qu'ils étaient ainsi plus à même de contrôler l'exactitude des déclarations faites par les pères. L'enfant à qui s'était ouvert le lieu de culte (τὸ φράτριον) du groupe de familles auquel il appartenait ne risquait plus guère de voir se fermer devant lui les portes de la cité; les hommes pouvaient-ils repousser celui que les dieux et les ancêtres avaient accueilli, celui que, depuis plusieurs années, ils admettaient aux cérémonies les plus saintes, aux banquets célébrés autour de leurs autels?

En 376, le père de Démosthène tomba gravement malade. Se sentant mourir, il s'occupa, en homme sérieux et sensé, de régler l'avenir des siens. Il allait laisser derrière lui, outre une veuve jeune encore, une fille de cinq ans et un fils qui n'en avait encore que sept; dix années s'écouleraient donc encore avant que celui-ci pût prendre en main l'administration de son bien. Sans doute ce qu'il avait amassé par son industrie était plus que suffisant pour mettre à l'abri du besoin ces êtres chéris; cela représentait une fortune de près de 14 talens, c'est-à-dire environ 78,000 francs de notre monnaie, capital qui, dans l'Athènes du IVe siècle, suffisait à faire comprendre celui qui le possédait dans la catégorie des citoyens les plus riches et les plus imposés. C'était cet ample patrimoine qu'il s'agissait de garantir à ses héritiers par le choix de

tuteurs habiles et honnêtes tout à la fois. Le mourant ne pouvait, ce qu'il eût fait chez nous, confier cette tâche à celle qui aurait été le mieux qualifiée pour la bien remplir, à la mère. Comme le droit romain primitif, la loi athénienne, au temps même de Démosthène, condamnait encore la femme à une enfance ou plutôt à une minorité perpétuelle; rien ne l'émancipait, ni le mariage, ni la maternité, ni le veuvage même. Quel que fût son âge, de quelque intelligence et de quelque dévoûment à ses enfans qu'elle eût fait preuve, loin de pouvoir jamais être tutrice d'un fils ou d'une fille, elle tombait par la mort du mari sous l'autorité d'un autre maître (κύριος), dont les intérêts pouvaient être opposés à ceux des mineurs. Dans ce cas, il lui était interdit même de porter plainte devant le magistrat. Que le tuteur fût seulement négligent et dépensier ou qu'il travaillât à dépouiller ses pupilles, la mère, malgré la clairvoyance de son affection, devait tout voir sans rien empêcher; elle assistait à ce gaspillage ou à ces manœuvres en spectatrice impuissante.

C'était donc hors de sa maison que le père de famille, dès qu'il s'était senti en danger, avait dû chercher qui veillerait sur les orphelins. Vu l'importance de sa fortune, il avait cru bon de diviser les soins et la responsabilité de la tutelle entre plusieurs personnes, qui pourraient à la fois s'aider et se surveiller les unes les autres. Il avait jeté les yeux à cet effet sur deux de ses neveux, Aphobos, le fils de sa sœur, et Démophon, le fils de son frère Démon, ainsi que sur un voisin, Thérippide, du bourg de Péanée, auquel l'unissait une amitié d'enfance. Chacun des trois était riche; on pouvait croire que l'aisance dont ils jouissaient les mettrait à l'abri de honteuses convoitises. Démosthène, qui avait passé sa vie dans les affaires, n'était d'ailleurs pas sans savoir que c'étaient là de faibles garanties; les plus opulens sont parfois les plus avides. Il tenta donc d'obliger les tuteurs à la reconnaissance; tous les trois devaient être largement payés des peines que pourrait leur donner la tutelle. Réussir à les enchaîner ainsi semblait chose d'autant plus facile que deux d'entre eux tenaient de près à ces enfans, dont ils étaient les propres cousins germains. C'étaient ces liens qu'il s'agissait de resserrer encore, de manière à confondre, autant que possible, les intérêts des protecteurs avec ceux des protégés.

Voici à quoi s'arrêta Démosthène. A Thérippide, il léguait l'usufruit de 70 mines (6,510 francs), pour tout le temps qui s'écoulerait jusqu'à la majorité de son fils (1). Démophon épouserait sa

(1) Nous aurons trop souvent, dans le cours de ces études, l'occasion de citer des sommes évaluées en monnaie athénienne pour qu'il ne soit pas utile de rappeler ici, sans tenir compte, bien entendu, de la différente puissance de l'argent, la valeur des principaux termes. Le *talent* attique, monnaie de compte, valait 60 mines, environ 5,561 francs, la mine 100 drachmes ou 92 francs 68 cent., la drachme 0,93.

cousine, quand elle serait d'âge nubile; en attendant, il toucherait tout de suite une dot de 2 talents (11,520 francs). Aphobos enfin prendrait pour femme la veuve de son oncle avec une dot de 80 mines (7,440 francs); Démosthène ajoutait ainsi 30 mines aux 50 que lui avait apportées en mariage Kléobulé. Ce n'était pas tout; Aphobos, jusqu'à la fin de la tutelle, aurait l'usage de la maison et du mobilier dont elle était garnie. Toutes ces dispositions étaient consignées dans un testament qui, plus tard, ne se retrouva pas, mais dont l'existence et les clauses principales ne paraissent pas avoir été sérieusement contestées par ceux même qui sont accusés de l'avoir fait disparaître. Ces prudentes et paternelles volontés, ce n'était pas tout de les confier à une fragile feuille de papyrus; il fallait aussi les graver dans le cœur de ceux à qui l'exécution en était remise. A cet effet, Démosthène appela, il réunit autour de son lit de mort les trois tuteurs. Près du malade était assis son frère Démon, qu'il aurait sans doute chargé de la tutelle, s'il n'avait craint que, déjà âgé, Démon ne lui survécût pas assez pour remplir jusqu'au bout ce devoir. On amena les deux enfans; sans savoir encore tout ce qu'ils perdaient, ils pleuraient en voyant pleurer leur mère. Rassemblant ce qui lui restait de forces, Démosthène dit à ses neveux et à son ami ce qu'il attendait d'eux; « il leur recommanda d'affermer la maison et de veiller ensemble à la conservation du patrimoine. » Aphobos était celui auquel il assignait le rôle principal, celui qui devait occuper auprès du foyer la place du chef de famille, épouser sa veuve et servir de père aux orphelins; il lui fit prendre son fils sur les genoux. Au milieu des larmes qui coulaient, tous lui promirent, lui jurèrent de respecter ses désirs, de veiller fidèlement sur ce cher dépôt. Avant de fermer les yeux, il put croire que l'avenir des siens était assuré, que cette scène douloureuse et solennelle ne s'effacerait pas de la mémoire des tuteurs. Il est peu d'âmes assez dures pour ne point se sentir émues à l'heure des suprêmes adieux, assez légères pour oublier les sermens demandés et reçus par un mourant.

II.

La pensée que tout était réglé et combiné pour le mieux dut consoler l'agonie du père de famille et adoucir pour lui l'amertume de la séparation. Cependant aucune de ses prévisions et de ses espérances ne se réalisa. Quand Démosthène eut rendu le dernier soupir, chacun des tuteurs s'empressa de se mettre en possession du legs qui lui était destiné. Thérippide prit le capital dont il devait toucher les intérêts. Démophon s'appropria les deux talents qui formaient la dot de la fille à laquelle son oncle l'avait fiancé.

Aphobos s'empara de même des 80 mines qui représentaient la dot de la veuve, et il choisit dans le mobilier ce qui pouvait lui convenir; mais aucun d'eux ne songea à exécuter les conditions auxquelles, dans l'esprit du testateur, était subordonnée la remise de ces legs.

C'était Aphobos qui aurait dû donner l'exemple. Nous ne voyons point que la loi athénienne imposât à la femme, en cas de divorce ou de veuvage, un certain délai pendant lequel il lui fût interdit de contracter une nouvelle union. Le législateur antique n'avait point à cet égard les scrupules et la précision du législateur moderne; au risque de soulever parfois de délicates questions de paternité, il laissait l'usage et les mœurs régler cette matière, fixer la durée de l'intervalle qui séparerait les deux mariages. Si, pour épouser la fille, Démophon devait attendre qu'elle eût atteint l'âge nubile, Aphobos pouvait devenir le mari de la mère, aussitôt que se seraient apaisés les premiers transports de sa douleur. L'empressement qu'il aurait mis à se prévaloir du droit qui lui avait été conféré n'aurait choqué personne, pas même la veuve, quelle que fût la sincérité de son affliction.

La femme athénienne était accoutumée dès l'enfance à l'idée de voir ses parens disposer de sa personne sans la consulter, de se voir, si elle était orpheline, adjugée par un tribunal, avec l'héritage qu'elle était chargée de transmettre, à celui qui prouvait lui tenir du plus près par le sang. De ses sentimens et de ses secrètes préférences, de l'accord des âges et des goûts, il n'était pas question en pareille matière. Telle est pourtant la force des liens naturels, et le cœur de la femme éprouve un tel besoin de se donner et d'aimer, qu'il y avait à Athènes même, dans cette société qui traitait ainsi le mariage, de vives et profondes affections conjugales; elles y étaient moins rares que l'on ne serait porté à le croire. Les lois et les mœurs n'avaient pas le moindre souci d'assortir les caractères et de préparer ainsi la fusion des âmes et des volontés; mais souvent le hasard corrigeait la faute des hommes et les servait mieux qu'ils ne le méritaient. D'ailleurs, pour peu que les femmes trouvassent d'égards et de bonté chez l'homme à qui les avait liées la volonté de ceux qui décidaient en maîtres de leur sort, elles se résignaient aisément, et, dès qu'elles avaient des enfans et quelque aisance, elles se trouvaient heureuses. Loin de répugner à un second mariage, la veuve de Démosthène aurait donc accepté tout d'abord l'époux qu'avait pris soin de lui désigner la prévoyante tendresse de celui qu'elle pleurait; c'eût même été pour elle une consolation et une joie de voir ses enfans retrouver ainsi un père qui s'attacherait à eux en vivant sous le même toit et en recevant leurs caresses. Toutes ces espérances, Aphobos les trompa; ni alors, ni plus tard, il ne témoigna

le désir de prendre pour femme la mère de ses pupilles. Vers la fin de la tutelle, il épousa la fille d'Onétor. Quant à Démophon, il ne paraît pas avoir jamais non plus manifesté l'intention d'épouser l'orpheline que son père avait fiancée avec lui à son lit de mort.

Pour ce qui était de l'administration des biens, les tuteurs ne se montrèrent pas plus soucieux de respecter les volontés de leur parent et ami. Il y avait pour les tuteurs, à Athènes, deux manières de s'acquitter de leur tâche : ils pouvaient ou gérer, à leurs risques et périls, la fortune de leurs pupilles, comme ils auraient fait la leur propre, ou la donner tout entière à bail, affermer les biens meubles et immeubles pour un laps de temps égal à la durée même de la minorité et de la tutelle. C'était, à ce qu'il semble, ce dernier parti que devaient prendre la plupart des tuteurs, ceux du moins qui ne nourrissaient point l'arrière-pensée de pêcher en eau trouble, de s'enrichir aux dépens des orphelins en s'appropriant une partie de la succession. Par cette location, le tuteur se débarrassait en effet non-seulement de tout soin d'administration, mais encore de toute responsabilité pécuniaire; il coupait court pour l'avenir à toute chance de procès. Or c'était là un résultat qu'il n'était pas sûr d'obtenir même par une honnête gestion des biens; on voyait des jeunes gens arrivés à leur majorité chercher de mauvaises querelles à des tuteurs qui avaient pourtant fait de leur mieux. Quand on met le pupille en possession de sa fortune, il est rare qu'il la trouve aussi considérable qu'il l'eût désiré. De là à s'en prendre au tuteur il n'y a qu'un pas, et ce pas, sous l'influence des donneurs de mauvais conseils, on était bien vite entraîné à le faire.

Les tuteurs s'étaient-ils au contraire résolus à louer les biens, tout danger de cette espèce s'évanouissait. Ils avertissaient de leurs intentions le premier en dignité de tous les magistrats, celui qui avait l'honneur de donner son nom à l'année attique; à cause de ce privilége, les grammairiens appellent ce personnage l'*archonte éponyme*, ou plus simplement l'*éponyme*, tandis que les orateurs se contentent de le désigner comme l'*archonte*, c'est-à-dire l'archonte par excellence, le chef de ce collége qui se composait de neuf citoyens annuellement désignés par le sort. La compétence de l'archonte embrassait toutes les actions publiques et privées qui naissaient du droit personnel, et particulièrement du droit de la famille, qui forme le premier et le plus important chapitre du droit des personnes. « Que l'archonte prenne soin, dit une loi athénienne qui est citée dans un discours de Démosthène, des orphelins, des héritières, des maisons abandonnées et des femmes veuves, qui, après la mort de leur mari, se disent enceintes et restent dans la demeure conjugale. Toutes ces personnes, qu'il en prenne soin et qu'il les défende de toute violence. » Aussitôt prévenu, l'archonte

portait le fait à la connaissance du public par des affiches apposées sur la base des statues qui représentaient *les héros éponymes* des dix tribus. C'était au pied de ces statues, sur le marché, que se dressait le tribunal où il siégeait, et le soubassement de l'estrade qui portait ces images servait d'*album*, comme on eût dit à Rome; on y exposait, après les avoir fait lire tout haut par le greffier, les projets de loi ou de décret et les actes judiciaires. Cette publicité n'avait pas seulement pour but d'attirer le plus de concurrens possible à l'enchère où serait adjugée la ferme des biens du mineur, elle était aussi destinée à faire apparaître toutes les créances, toutes les charges dont pouvait être grevée la succession. C'était alors que devaient se présenter, pour faire valoir leurs droits, tous ceux qui avaient quelque chose à réclamer; s'ils négligeaient d'intervenir à ce moment, ils s'exposaient à voir plus tard leurs demandes écartées par une simple fin de non-recevoir. L'inventaire dressé et les dettes réglées, quand tous ceux que la chose intéressait avaient pu visiter les immeubles ou vérifier la valeur des créances dont se composait la succession, le magistrat, au jour dit, procédait à l'adjudication. La fortune du mineur, avec tous ses droits actifs et passifs, était remise, en échange d'une rente annuelle, au plus offrant et dernier enchérisseur pour un nombre d'années qui variait suivant l'âge du pupille. Les conditions du marché étaient constatées par un acte écrit que rédigeait le greffier et dont la teneur pouvait d'ailleurs être certifiee par de nombreux témoins présens à l'audience. C'était ensuite affaire à l'acquéreur d'exploiter de son mieux le capital, d'en tirer un revenu supérieur au loyer.

Cette ingénieuse combinaison offrait un double avantage. D'une part, quelques semaines après le décès du chef de famille, l'inventaire était dressé et la fortune des mineurs rendue claire et liquide (1); d'autre part, le tuteur voyait par là sa tâche singulièrement allégée : il se trouvait ainsi défendu tout à la fois contre ses propres convoitises et contre l'humeur processive d'un pupille qui aurait le caractère mal fait. Il n'y avait qu'un péril, c'était que l'adjudicataire ne se laissât entraîner, par le désir d'augmenter ses profits, soit à risquer dans des spéculations hasardées les sommes qui lui avaient été remises, soit à faire abus du droit d'usage qui lui était concédé sur les immeubles; on pouvait craindre ou qu'il ne devînt insolvable pour longtemps, ou qu'à l'expiration du bail il ne

(1) Il est permis de supposer un intervalle d'environ deux mois entre le moment où était annoncée la location du patrimoine et celui où elle se faisait par voie d'enchères devant le magistrat. Un passage de Théophraste, cité par Stobée, nous apprend en effet qu'à Athènes toute vente à la criée devait être annoncée par des affiches soixante jours à l'avance, et la similitude des situations nous porte à croire que, dans le cas qui nous occupe, le délai légal était le même.

restituât de mauvaises créances ou des terres épuisées, des vergers dévastés, des bois coupés à blanc. Dans sa sollicitude pour les intérêts des pupilles, la loi athénienne s'était préoccupée d'éviter ce danger. L'archonte, sous peine de s'exposer à se voir plus tard pris à partie devant un tribunal, ne devait adjuger la ferme des biens qu'à une personne dont la fortune et le crédit parussent solidement établis. Ce n'était pas tout, il fallait se ménager le moyen de tirer, le cas échéant, parti de ces sûretés. L'archonte stipulait donc au nom des mineurs une garantie hypothécaire qui fût équivalente à la valeur du patrimoine donné à bail. Il avait à voir que l'on ne se contentât point d'un simple échange de paroles, mais que l'inscription, comme nous dirions, fût réellement prise. Bien avant Rome, qui ne fit jamais que la suivre de loin sur ce terrain, Athènes avait conçu et réalisé cette forme du contrat de gage qui a justement gardé dans les langues modernes un nom tiré du grec, l'*hypothèque*; mais elle alla plus loin, et, ce que Rome ne sut jamais faire, elle réussit à organiser la publicité de l'hypothèque. A Rome, l'hypothèque frappe l'immeuble en quelque sorte clandestinement; « à Athènes au contraire les tiers doivent être avertis de l'existence du droit réel qui diminue la valeur de la chose, et qui pourra s'exercer à l'encontre de tous les possesseurs quels qu'ils soient. Voici en quoi consistait cet avertissement : sur le fonds hypothéqué, le créancier faisait placer une borne (ὅρος); sur la maison grevée du droit réel, il faisait appliquer une table de pierre. La borne et la tablette contenaient toutes les indications nécessaires pour renseigner les tiers sur la plus ou moins grande solvabilité de l'immeuble. On y lisait, quand les énonciations étaient complètes (1), d'abord le nom de l'archonte pendant la magistrature duquel la dette avait été contractée, afin de pouvoir déterminer exactement le rang des diverses créances. Puis venait le nom du créancier, près duquel les intéressés allaient chercher tous les renseignemens dont ils pouvaient avoir besoin. Enfin, en dernier lieu, se trouvait le chiffre de la créance garantie par l'hypothèque (2). »

Que ce système présentât quelques dangers, on ne saurait le nier; rien ne peut remplacer en pareille matière un magistrat ayant pour mission de constater sur des registres officiels l'établissement

(1) Peu de stèles contiennent à la fois toutes ces indications; dans beaucoup l'inscription paraît avoir été écourtée, comme pour aller plus vite. Tantôt c'est le nom de l'archonte qui manque, tantôt le chiffre de la somme due, mais l'origine de la créance est toujours rappelée.

(2) Nous avons emprunté cet exposé du mécanisme de l'hypothèque athénienne à une curieuse étude de M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble, sur ce chapitre si peu connu du droit attique. Elle a pour titre : *le Crédit foncier à Athènes*. On y trouvera citées plusieurs des inscriptions de ces bornes, inscriptions dont le nombre s'accroît d'année en année par de nouvelles découvertes.

et l'extinction des hypothèques. Il pouvait se faire que des citoyens, pour augmenter leur crédit, fissent disparaître une inscription, sauf à la rétablir plus tard, ou que, pour paraître plus pauvre qu'il ne l'était, tel autre plaçât sur son fonds des bornes constatant les titres de créanciers imaginaires. Au prix pourtant de quelques inconvéniens, cette publicité valait encore bien mieux que la clandestinité hypothécaire de Rome.

Si les tuteurs de Démosthène, avec le concours de l'archonte, avaient affermé son patrimoine, le paiement des loyers stipulés et le bon entretien des biens auraient été garantis par une inscription rédigée sans doute, à de légères variantes près, comme celle-ci, qui a été retrouvée à Marathon :

Borne du champ et de la maison qui servent de gage pour le fils orphelin de Diogeiton, de Probalinthe.

Ὅρος χωρίου καὶ οἰκίας ἀποτίμημα παιδὶ ὀρφανῷ Διογείτονος Προβαλισίου (1).

Dans ce cas, les tuteurs n'auraient eu qu'à surveiller les rentrées, à encaisser les loyers, dont une partie eût été consacrée à l'entretien des mineurs, puis à capitaliser le reste; la loi et l'usage leur conseillaient, ou peut-être même leur ordonnaient, d'acheter en pareil cas, au nom de leurs pupilles, des immeubles tels que maisons de ville ou fonds de terre. Quand le patrimoine était considérable, il restait chaque année, une fois prélevés les frais de nourriture et d'éducation, une somme disponible; si elle était sagement employée, si d'ailleurs les biens avaient été affermés dans de bonnes conditions, il devait arriver qu'au terme de la tutelle la fortune des mineurs, loin d'avoir souffert, se fût sensiblement augmentée. Démosthène cite l'exemple d'un de ses contemporains, Antidoros, dont la fortune, en six ans de tutelle, avait été ainsi portée de 3 talens 1/2 à 6 talens, c'est-à-dire presque doublée. Il arrivait donc souvent que les chefs de famille, pour assurer ces avantages aux enfans qu'ils allaient laisser orphelins, ordonnaient dans leur testament que l'ensemble du patrimoine fût mis en location. Y avait-il une clause de ce genre dans les dernières volontés du père de notre orateur? Démosthène l'affirme dans le procès qu'il fit plus tard à ses tuteurs; mais l'acte testamentaire, qui fut sans doute supprimé par ceux-ci, n'étant point produit devant le tribunal, il ne peut opposer aux dénégations de ses adversaires que le témoignage de sa mère. Les tuteurs prétendaient que le mourant ne s'était pas soucié de voir le chiffre de sa fortune divulgué par la production d'un inventaire complet et détaillé, qu'il eût fallu fournir

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 5-31.

pour procéder à une adjudication publique; mais c'est là une assertion qu'ils s'étaient chargés eux-mêmes de réfuter. En effet, dès le lendemain du décès, ils avaient déclaré, pour ce patrimoine qu'ils étaient chargés d'administrer, 15 talens, ce qui était en tout cas une évaluation fort exagérée; c'est à ce titre qu'ils avaient fait inscrire le jeune Démosthène, à côté des citoyens les plus renommés pour leur opulence, sur les rôles dressés en vue de cet *impôt sur le capital* (εἰσφορά), impôt à la fois proportionnel et progressif, auquel Athènes demandait, quand elle avait quelque guerre à soutenir, des ressources extraordinaires (1). Il se trouvait rangé ainsi dans la première catégorie des contribuables, dans la catégorie des citoyens les plus imposés; ce fut pour lui une chance inespérée que, pendant toute la durée de sa minorité, la paix ne fut pour ainsi dire pas troublée. Autrement il lui aurait encore fallu, de ce chef, payer de grosses sommes pour ce patrimoine, que diminuaient de jour en jour la négligence et l'infidélité de ceux aux mains desquels il avait été remis.

Que le père eût manifesté ou non le désir de voir affermé le patrimoine de ses héritiers, les tuteurs ne songèrent pas un instant à entrer dans cette voie; il leur était trop commode d'en prendre à leur aise avec cette riche succession. Autant que l'on peut en juger, tous les trois se valaient; ils n'eurent pas de peine à s'entendre pour dépouiller leurs pupilles. Afin d'entrer en jouissance des legs qui leur avaient été attribués, ils commencèrent par gaspiller le matériel de cette industrie, alors en pleine prospérité, qui faisait le plus clair de l'avoir des mineurs. Il y avait en magasin pour les deux fabriques des réserves de métal, de couleurs et de vernis; on les vendit pour compter à Thérippide les 70 mines dont il devait avoir l'usufruit jusqu'à la majorité de Démosthène. La mesure que prit Aphobos fut encore plus fatale. Pour 50 des 80 mines qui lui revenaient, il s'était attribué un ensemble d'objets qui, selon Démosthène, en valait bien 100, les meubles, la vaisselle, qui comprenait plusieurs coupes d'or et d'argent, les bijoux enfin de cette femme qu'il était censé devoir épouser. Pour parfaire la somme, il mit en vente la moitié des esclaves armuriers, et il se paya sur le prix.

Voilà donc un atelier désorganisé. Au moins les tuteurs tâchèrent-ils de réparer, dans la mesure du possible, le mal qu'avait fait leur avide précipitation? Ils ne paraissent pas en avoir eu même la pensée; la suite de leur administration répondit aux débuts. Ce fut d'abord Aphobos qui entreprit de diriger la fabrique. Pendant les deux premières années, il la conduisit ou plutôt la laissa conduire

(1) Sur l'assiette de cet impôt et les changemens qu'elle a subis depuis le temps de Solon jusqu'à celui de Démosthène, voyez Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, 2e édition, liv. IV, ch. 15 à 19.

par un affranchi de la famille, Milyas, sorte de contre-maître qui, n'ayant point de responsabilité légale, ne présentait aucune garantie. Plus tard, pour toute cette période, il ne porta en compte que de prétendus déboursés, 5 mines, comme si pendant ce temps l'atelier n'avait pas produit une drachme de revenu. Vint ensuite un assez long chômage, puis Thérippide se chargea de surveiller l'exploitation. Sa gestion fut moins désastreuse; Démosthène prétend pourtant que l'affaire, toute réduite et tombée qu'elle fût déjà, aurait encore pu rapporter plus qu'il ne lui fit rendre, ou du moins plus qu'il ne déclara.

Quant à la fabrique de siéges, elle fut encore plus sacrifiée. Les vingt ouvriers qu'elle occupait n'étaient pas la propriété de Démosthène le père; ils appartenaient à un certain Mœriadès, qui les lui avait livrés en nantissement, afin de le couvrir d'un prêt de 40 mines. Engagés pour cette somme, ils rapportaient au créancier qui les utilisait 12 mines par an, c'est-à-dire environ 30 pour 100 de leur valeur. Ces esclaves, Aphobos les prit chez lui; il prêta encore, sur ce même gage, 5 mines à Mœriadès, et sans doute il employa ces ouvriers à travailler pour son propre compte. Quant à l'ivoire qu'il trouva en magasin, il s'était hâté de le vendre, et, — c'est ce dont déposeront plus tard des témoins, — il en avait tiré plus d'un talent. Le reste du matériel, les esclaves mêmes, il n'y en avait plus trace à la fin de la tutelle, sans qu'Aphobos portât comme remboursée la dette qu'ils représentaient, sans qu'il exhibât la somme ou justifiât d'un remploi.

C'est ainsi que d'année en année, entre les mains de ces habiles gens, s'en allait pièce à pièce, s'émiettait et s'évanouissait cette fortune, qui paraissait naguère une des mieux assises et des plus solides qu'il y eût à Athènes. Tout ce gaspillage ou plutôt tout ce pillage ne pouvait manquer de finir par attirer l'attention. Les voisins, les amis firent leurs réflexions; un oncle par alliance des orphelins, le mari de la sœur de leur mère, Démocharès, citoyen honnête et considéré, adressa aux tuteurs quelques observations qui furent mal reçues ou qui tout au moins ne furent suivies d'aucun effet. Il ne s'en exprima qu'avec plus de vivacité sur le compte de ceux qui ruinaient ainsi son neveu et sa nièce. Ces bruits, ces accusations arrivèrent jusqu'au magistrat qui, comme nous l'avons dit, était chargé de veiller au nom de la cité sur les orphelins; on en parla autour du tribunal de l'archonte.

Alors il eût peut-être été temps encore de sauver une partie de la fortune. L'archonte ne prenait guère, quoiqu'il en eût le droit, l'initiative des poursuites; mais, pour l'aider à remplir son devoir, la loi avait fait appel à toutes les bonnes volontés. Le premier citoyen venu (ὁ βουλόμενος) pouvait intenter une action au profit de l'or-

phelin, sans risquer, comme c'était le cas dans les procès ordinaires, d'être condamné à une amende, si le cinquième au moins des voix du jury ne se prononçaient pas dans le sens de sa requête. Pourquoi, lorsque le législateur semblait provoquer lui-même ce genre d'intervention, Démocharès ou quelque autre Athénien ne saisit-il pas l'archonte d'une plainte contre les tuteurs? C'est que ceux-ci étaient tous les trois des gens riches et bien posés; c'est que, grâce à la parfaite entente qui s'était établie entre ces trois larrons, il eût été difficile de les prendre en défaut et de voir clair, dès ce moment, dans les comptes de la succession. A Athènes d'ailleurs, comme en tout pays, on se mêlait volontiers des affaires du voisin tant qu'il ne s'agissait que de satisfaire sa curiosité et de se donner des airs d'importance; mais fallait-il s'engager, pour obliger autrui, dans une longue et pénible entreprise, y perdre du temps et y gagner des ennemis, le zèle se refroidissait vite, et l'on s'en tenait presque toujours à de stériles marques d'intérêt.

Si Démocharès n'osa point aller jusqu'à courir les chances d'un procès, afin de s'opposer à ces dilapidations, au moins semble-t-il avoir contribué à rendre le jeune Démosthène capable d'en tirer un jour vengeance. Aphobos, au bout de deux ans, quand il revint d'une absence qu'il avait faite comme *triérarque* ou commandant de galère, quitta la maison de son oncle, où il s'était d'abord installé, et retourna s'établir dans sa propre habitation; il s'y sentait sans doute plus à l'aise pour travailler à dépouiller ses pupilles. A partir de ce moment, les enfans restèrent seuls dans la demeure paternelle avec leur mère. Thérippide remettait à celle-ci, pour son entretien et celui des enfans, 7 mines (environ 650 francs) par an. Cette somme, toute modique qu'elle nous paraisse, semble avoir été suffisante. Démosthène n'élève aucune plainte à ce sujet, et des exemples tirés de documens contemporains prouvent qu'il n'en fallait pas plus à deux ou trois personnes pour vivre fort à l'aise (1). Le ménage de la veuve était donc à l'abri du besoin; mais il ne s'agissait pas seulement de nourrir et de vêtir ces enfans; il fallait par l'éducation faire un homme de cet adolescent. On est tenté de croire, en songeant au caractère et au génie du fils, que Kléobulé était une femme distinguée; ce n'en était pas moins là une lourde tâche pour une veuve, élevée comme l'étaient les femmes athéniennes, étrangère à la société des hommes, à leur conversation, à leurs études

(1) Voyez le discours attribué à Démosthène, *contre Bœtos sur la dot* (§ 50). Le plaignant, Mantithéos, y dit que les intérêts de la dot de sa mère, dot qui était de 1 talent, ont suffi pour son entretien et son éducation. Or, en comptant les intérêts de cette somme à 12 pour 100, ce qui était pour Athènes le taux ordinaire, on arrive encore à 7 mines environ.

et à leurs travaux. Il y a lieu de croire que Kléobulé y fut aidée par son beau-frère, dont Démosthène ne parle jamais qu'avec un reconnaissant souvenir. Démocharès venait souvent voir la triste mère, celle-ci lui racontait ses chagrins; elle lui disait comment, de jour en jour, les tuteurs se contraignaient moins, laissaient plus clairement percer leurs convoitises et leur malveillance. Les enfans étaient là, d'abord tout entiers à leurs jeux; mais bientôt, à force d'entendre retentir à ses oreilles ces plaintes et ces conversations, l'adolescent devint attentif. Silencieux, il se rapprochait, il écoutait; un peu plus tard, il interrogea, il se fit expliquer les choses. Dès lors naquit chez lui la pensée de se mettre, par l'instruction et le talent, en état de punir ces mauvais parens et de recouvrer son bien. Ce n'était pas à ses tuteurs qu'il pouvait demander conseil sur la direction de ses études et le choix de ses maîtres; dans cet enfant sans sourire et sans gaîté, dont ils avaient déjà parfois surpris les regards chargés de muettes colères, ils avaient deviné bien vite un ennemi. Démocharès semble avoir été le seul, parmi tous ceux qui entouraient Démosthène, auprès de qui il ait pu trouver alors avis et secours; ce personnage peut donc revendiquer une part de mérite et d'honneur dans le développement du rare génie, du grand citoyen et du grand orateur qui devait illustrer les derniers jours d'Athènes.

III.

Enfant, Démosthène paraît avoir été frêle et délicat, Plutarque dit même maladif. Les tristesses et les inquiétudes dont il devint de bonne heure, grâce à la précocité de son intelligence, le témoin et le confident, n'étaient pas faites pour remettre sa santé. Ce fut sans doute pour ce motif qu'il resta presque étranger à ces exercices du corps qui tenaient d'ordinaire une si large place dans l'éducation de tout jeune Athénien. Loin de le pousser vers ces palestres où la plupart des adolescens passaient la meilleure partie de leur temps, la tendre sollicitude d'une mère aisément alarmée travaillait plutôt à l'en écarter; elle craignait qu'au lieu de le fortifier le saut, la course et la lutte ne le fatiguassent jusqu'à l'épuiser. Bien des années après, Eschine, plaidant contre lui, s'écrie d'un ton de triomphe et de dédain : « Où sont parmi vous les camarades de jeunesse que Démosthène pourra faire comparaître, afin d'implorer les juges en sa faveur? A-t-il des compagnons de chasse ou de gymnase à produire devant le tribunal? Non, par Jupiter, jamais il n'a chassé le sanglier! A l'âge où les autres développent leurs forces physiques, il ne s'occupait déjà que d'apprendre l'art de tendre des piéges aux riches. »

Ce que la haine d'Eschine avec sa verve injurieuse et violente travestit de la sorte, c'est une adolescence studieuse et réfléchie, qu'avaient trop tôt obscurcie de leur ombre de douloureuses préoccupations d'avenir. Si nous en croyons Plutarque, c'est dès ce temps que Démosthène aurait reçu de ses camarades des sobriquets railleurs, plaisanteries de collége, comme nous dirions, qu'exploite plus tard contre l'homme politique l'animosité de ses adversaires. On l'appelait *Battalos*. Sur le sens de ce terme, déjà Plutarque hésitait. A la manière pourtant dont Eschine l'emploie et le commente, il paraît désigner un homme qui a quelque chose de recherché et d'efféminé dans ses goûts, dans son costume, dans toute sa manière d'être. On l'appelait encore *Argas*, surnom qui s'appliquait, disent les biographes, aux gens d'un caractère maussade et hargneux. Tout ceci s'explique. Les autres adolescens, ceux qui entraient dans la vie riches tout au moins de vigueur et de santé, ceux que ne tourmentait point le souci du lendemain, trouvaient déplaisant ce jeune homme malingre et pensif; ils lui en voulaient de ne guère se mêler aux jeux bruyans de la palestre, de rêver à l'écart, enveloppé de chauds vêtemens, tandis que ses compagnons d'âge, déposant tunique et manteau, faisaient couler l'huile sur leurs membres nus et se provoquaient joyeusement à faire preuve de force ou d'adresse; ils trouvaient mauvais qu'il ne se prêtât point volontiers à ces gais bavardages, à ces longues confidences qui remplissaient pour eux les heures de repos. Pendant ce temps, sans faire attention aux chuchotemens et aux mauvais sourires, Démosthène songeait au foyer près duquel pleurait sa mère, à sa jeune sœur, dont la dot serait dévorée et qu'il lui faudrait pourtant établir, à lui-même et aux obstacles qu'il trouverait sur son chemin. Peu à peu se dégageait et s'arrêtait dans son esprit la ferme volonté de ne point laisser impunies ces prévarications, de relever, à force de persévérance et d'énergie, cette fortune qu'avait créée l'industrieuse activité de son père. Ce n'était pas par les talens et les prouesses de l'athlète qu'il y parviendrait; on comprend donc qu'il soit resté assez indifférent à ces exercices de gymnastique. En revanche, dès que lui furent fournis les moyens de cultiver son esprit, il les saisit avec ardeur.

Nous n'avons aucun détail sur ses premières études, qui durent être celles de tous les jeunes Athéniens de bonne famille. Presque tout le monde, à Athènes, même les gens de la plus basse condition, savait plus ou moins lire et écrire. Si l'on en avait cru ses tuteurs, il s'en serait tenu là; plus il serait ignorant, moins ils auraient à craindre qu'il ne les poursuivît de ses réclamations et ne réussît à se faire écouter. Les 7 mines annuellement payées par Thérippide pour l'entretien de la veuve et des enfans ne pouvaient suffire à

couvrir les dépenses d'une éducation vraiment libérale et soignée. D'autre part l'enfant se sentait trop curieux, trop désireux d'apprendre, pour en rester aux élémens. Aphobos eut beau refuser de payer les honoraires des maîtres; grâce à sa mère et à Démocharès, on ne s'arrêta point à cette difficulté. Peut-être ses maîtres, dès qu'ils eurent apprécié son application au travail et ses heureuses dispositions, furent-ils les premiers à lui faire crédit, à se contenter des engagemens qu'il prit avec eux pour le temps où il serait en possession d'une fortune que personne ne pouvait croire aussi compromise qu'elle l'était réellement. L'adolescent, quand il sut ses lettres, fréquenta donc, accompagné d'un *pédagogue* ou esclave chargé de veiller sur sa personne et de le préserver de tout mauvais contact, l'école d'un grammairien; il y étudia les poètes, Homère d'abord, qui chez les Grecs jouait presque dans l'éducation le rôle que remplit aujourd'hui la Bible chez les nations protestantes, puis les lyriques et surtout les élégiaques, Théognis, Simonide, Solon, dont les enfans apprenaient par cœur de longs morceaux destinés à leur servir tout à la fois de préceptes de morale et de leçons de goût. Si l'on en juge par les citations qu'apportent à la tribune certains orateurs de ce temps, Eschine et Lycurgue par exemple, les trois grands tragiques du siècle précédent, Eschyle, Sophocle et Euripide, les deux derniers surtout, avaient leur place marquée dans ces cours dont nous aimerions à mieux connaître la matière et les programmes. Étudiait-on dans ces écoles des auteurs en prose? Est-ce là que Démosthène prit pour Thucydide cette passion dont témoignent des anecdotes souvent répétées, anecdotes que la critique ne saurait admettre sous la forme que leur ont donnée les sophistes et les byzantins, mais qui n'en contiennent pas moins un certain fond de vérité (1)? Il y a lieu d'en douter. Toute cette première éducation, celle des enfans et des adolescens, était, à ce qu'il semble, purement esthétique, ne s'adressait guère qu'au sentiment et à l'imagination. Plus tard, quand ils étaient jeunes gens ou hommes faits, ceux des Athéniens qui se sentaient de la curiosité et du loisir complétaient leur instruction; c'était alors seulement qu'ils abordaient des études qui eussent un caractère plus pratique ou plus scientifique, la rhétorique, la philosophie et la dialectique. Au contraire la musique, inséparable chez les Grecs de la poésie, était une

(1) On prétendait que Démosthène avait recopié huit fois Thucydide de sa propre main; plus tard, ceci ne paraît plus suffisant, et l'on raconte que, l'histoire de Thucydide ayant été brûlée dans un incendie, c'est grâce à la mémoire de Démosthène, qui la récite tout entière par cœur, que l'on parvient à la rétablir. Tout cela est puéril; mais quiconque a pratiqué Thucydide et Démosthène reconnaît, comme l'avait d'ailleurs fait déjà Denys d'Halicarnasse, tout ce que le second a emprunté au premier pour former son idéal politique et pour créer sa langue.

des premières choses que l'on enseignait aux enfans; on n'était point regardé comme bien élevé, si l'on n'en avait au moins quelque connaissance. Démosthène dut prendre là certaines notions, un sentiment du timbre, du rhythme et du ton, une délicatesse d'oreille dont ne pouvait se passer le futur orateur.

Quand Démosthène eut ses seize ans révolus, il entra, comme tous les fils de citoyens qui avaient atteint le même âge, dans ce que l'on peut nommer *le collége des éphèbes*. L'*éphébie* est la seule institution qui représente, à Athènes, ce que nous appelons l'instruction publique, c'est-à-dire une intervention de l'état dans le développement de l'individu, en vue de le préparer à bien remplir plus tard ses devoirs civiques. Dans des stèles qui ont été retrouvées en grand nombre à Athènes depuis une vingtaine d'années, nous avons des renseignemens curieux et variés sur l'éphébie athénienne (1); malheureusement les plus anciennes de ces inscriptions appartiennent à l'époque macédonienne, et la plupart sont du temps où la domination romaine s'était déjà étendue sur la Grèce. Toutes appartiennent donc à des siècles où Athènes, privée de toute indépendance réelle, de toute vie politique active et sérieuse, était devenue une vraie ville d'université, fréquentée tout à la fois par des étudians grecs et par des étudians romains, quelque chose comme l'Oxford de l'antiquité. Il est permis de croire que, sous l'influence de ces circonstances nouvelles, l'éphébie athénienne, où nous voyons alors inscrits des étrangers de tous pays, avait peu à peu changé de caractère. Chaque promotion, comme nous dirions, quand elle était arrivée au terme de ses travaux, faisait graver sur le marbre le nom des membres qui la composaient et celui des maîtres qui l'avaient formée; en examinant ces listes et en complétant l'un par l'autre ces tableaux qui nous sont arrivés en général plus ou moins mutilés, on reconnaît que les exercices suivis en commun par les éphèbes comprenaient, vers le temps de l'empire, des cours de grammaire, de musique, de rhétorique et de philosophie. Nous avons tout lieu de penser qu'il en était autrement au ve et au IVe siècle avant notre ère, alors qu'Athènes cherchait à faire des citoyens et non des savans. Laissant à l'initiative privée tout ce qui était instruction proprement dite et culture de l'esprit, la cité ne donnait aux jeunes gens dont elle prenait la charge, pendant deux

(1) M. Albert Dumont prépare un travail d'ensemble sur ces inscriptions éphébiques, qu'il est occupé en ce moment à collationner de nouveau à Athènes; il a déjà donné, dans son *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la 122e olympiade*, un exemple des services que peuvent nous rendre ces inscriptions pour compléter la connaissance très imparfaite que nous avons de la vie intérieure d'Athènes après la période classique.

ans, qu'une éducation toute gymnastique et militaire; c'était ce qu'il leur fallait pour servir, le moment venu, soit dans les *hoplites* ou fantassins pesamment armés, soit dans la cavalerie, qui comprenait les Athéniens les plus riches, les fils des meilleures familles. Des instructeurs, choisis par l'état, présidaient, sous les noms de *pædotribes* et de *cosmes*, à tous les exercices. Jamais on n'a même vu se poser, dans les républiques anciennes, la question qui nous préoccupe aujourd'hui, celle de savoir si le service militaire doit être général et obligatoire. Le citoyen s'y confondait avec le soldat. Si parfois on admettait qu'il fût dérogé à ce principe, les exceptions avaient un tout autre sens que chez les modernes, elles étaient déterminées et justifiées par des motifs tout contraires. En France, jusqu'à ce jour, grâce au remplacement, les jeunes gens appartenant à la classe aisée trouvaient moyen d'échapper à l'impôt du sang. A Rome, jusqu'à Marius, ce furent les prolétaires qui restèrent exclus des légions; il ne semblait point qu'ils eussent une part suffisante aux bénéfices de l'association politique pour être vraiment intéressés à la défendre, à lui sacrifier leur temps, leur santé et leur vie.

Les jeunes Athéniens étaient soumis pendant deux ans à la discipline de l'éphébie. Sans cesser de demeurer dans leurs familles, ils étaient astreints à des exercices communs où se faisait l'apprentissage du futur soldat. Tantôt ils luttaient dans les gymnases ou couraient dans le stade, tantôt ils manœuvraient sur les places publiques; tantôt, comme ceux que Phidias nous a montrés dans la procession des Panathénées, vêtus de la légère chlamyde et rangés derrière leurs chefs, ils figuraient dans les fêtes religieuses de la cité, ils défilaient au son de la flûte, dans ses processions solennelles. Au bout de ce temps, ils étaient présentés au peuple dans une assemblée qui se tenait au théâtre de Bacchus. Là, sous les yeux de la foule qui aimait à voir en eux l'espoir de la patrie ou, comme disait Périclès, *le printemps de la cité*, ils recevaient l'épée et le bouclier.

Une autre cérémonie non moins imposante précédait ou suivait, — nous ne savons lequel des deux termes il faut employer, — cette présentation au peuple : c'était la prestation du serment civique dans le bois sacré d'Agraulos, lieu auquel se rattachaient quelques-uns des plus vieux souvenirs du culte primitif de l'Attique. Le texte de ce serment nous a été conservé. Il est assez court, dans sa noble et grave simplicité, pour que nous puissions le citer tout entier :

« Je ne déshonorerai pas les armes sacrées, et je ne quitterai pas le compagnon de rang à côté duquel j'aurai été placé. Seul ou avec d'autres,

je défendrai les institutions et la religion de la cité. *Je ne laisserai pas à mes descendans la patrie plus petite que je ne l'ai reçue de mes pères, mais plus forte et plus grande.* J'accepterai toujours les décisions des juges. J'obéirai aux lois existantes et à toutes celles que le peuple, d'un accord unanime, établirait dans la suite. Si quelqu'un cherche à détruire les lois ou à y désobéir, je ne le souffrirai pas, et je les défendrai seul ou avec le secours de tous. J'honorerai les dieux de mes pères. J'invoque pour témoins de ce serment ces dieux-ci : Aglauros, Enyalios, Arès, Zeus, Thallo, Auxo, Hégémoné. »

Il y a là des promesses, il y a surtout une phrase qui dut plus d'une fois, dans le cours de ce triste siècle, revenir à l'esprit de Démosthène et des quelques hommes qui, sans être découragés par la défaite, luttèrent avec lui jusqu'au dernier soupir pour conserver à Athènes son indépendance républicaine et sa haute situation dans le monde grec. Nous aussi, pouvons-nous répéter sans émotion ces fortes paroles, nous, les fils d'une génération qui a laissé violer les lois, il y a vingt-cinq ans, sans presque rien tenter pour les défendre, nous qui, pour expier cette faute de nos pères, transmettrons à nos descendans la patrie non « plus forte et plus grande, » mais « plus petite que nous ne l'avons reçue de nos aïeux? »

Après ces deux années de préparation, les jeunes gens, que l'on appelle encore parfois, en étendant l'emploi du terme, des éphèbes, servaient pendant deux autres années dans une sorte de garde mobile, où ils achevaient de prendre les habitudes militaires. On les emmenait, pendant les mois d'été, camper sur les montagnes; on leur faisait faire des patrouilles, d'où venait le nom que portait cette milice (περίπολοι, ceux qui se promènent en armes pour garder le territoire). En cas de guerre, ils formaient avec les vieillards la garnison des forteresses situées sur le sol de l'Attique. C'était seulement quand ils avaient dépassé leurs vingt ans qu'ils étaient incorporés à l'armée active et qu'on exigeait d'eux le service régulier du fantassin ou du cavalier.

La majorité civile précédait ce que l'on pourrait appeler la majorité militaire. On l'atteignait au sortir de l'éphébie, c'est-à-dire à dix-huit ans. Dans le mois de skirophorion, qui correspondait à peu près à notre mois de juin et qui terminait l'année attique, chaque *dème* ou commune mettait au courant son registre de l'état civil (ληξιαρχικὸν γραμματεῖον). Il s'agissait ici d'admettre le jeune homme dans cette association politique qui formait la cité, et non plus dans ces groupes d'un caractère tout primitif, patriarcal et religieux, que l'on appelait *races* (γένη) et *phratries*. C'était le *dé-*

marque, magistrat local, sorte de maire élu par le suffrage des *démotes*, ou habitans de la commune, qui avait entre les mains le registre des citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques; il convoquait tous les citoyens qui avaient leur domicile légal dans la commune pour procéder avec eux à la révision des listes. On effaçait les noms de ceux qui étaient morts dans l'année; on inscrivait au contraire ceux qui, selon l'expression consacrée, *avaient déjà deux ans de jeunesse* (ἐπὶ δυετὲς ἡβᾶν, ἡβῆσαι). Ils étaient présentés par leur père, si celui-ci vivait encore, sinon par leur tuteur ou par quelque autre répondant. Il semble qu'après cette inscription le jeune Athénien jouisse, aux yeux de la loi, de la plénitude des droits civils et politiques, sauf cette réserve, que l'on ne pouvait être juré ou archonte avant l'âge de trente ans; mais il n'était pas d'usage que l'on se montrât sur le Pnyx, pour prendre part aux travaux de l'assemblée, avant d'avoir vingt ans accomplis. L'opinion eût traité d'impatient et de présomptueux celui qui n'aurait pas attendu ce terme.

Le père de Démosthène avait laissé dans le bourg de Péanée de trop bons souvenirs, il y était trop connu pour que l'inscription du jeune homme, quoi qu'en dise Eschine, souffrît la moindre difficulté. Elle eut lieu, d'après le calcul de Schæfer, dans le dernier mois de l'archontat de Polyzelos, c'est-à-dire en juin 366. Démosthène réclama aussitôt les comptes de ses tuteurs et la remise de la fortune qu'ils administraient depuis un peu plus de dix ans. Ceux-ci, d'après les données qu'ils admirent eux-mêmes plus tard dans les discussions qu'ils eurent avec leur pupille, avaient reçu du père un patrimoine qu'ils avaient évalué à 15 talents, mais qui en représentait tout au moins bien près de 14. Voici ce qu'ils livrèrent à Démosthène, devenu majeur : 14 esclaves armuriers au lieu de 30 que le père avait laissés dans la fabrique, 31 mines d'argent comptant et la maison paternelle, le tout valant, assure Démosthène, à peu près 70 mines. Mettons qu'il y ait là quelque exagération, et que Démosthène oublie de porter en compte la maison, qui avait été évaluée lors du décès à 30 mines; il n'en est pas moins vrai que tout cela ne dépassera guère 1 talent, c'est-à-dire le dixième environ de ce qu'il aurait dû toucher des mains de ses tuteurs, s'ils avaient été à peu près honnêtes.

Le coup était rude. Quelques raisons que pût avoir Démosthène de soupçonner ses trois tuteurs, il n'avait pu penser qu'ils pousseraient aussi loin l'infidélité et l'impudence, que son désastre serait aussi complet. On ne voit point pourtant que le jeune homme ait cédé au découragement, qu'il ait eu un seul instant la tentation de se résigner à l'injustice, d'implorer la pitié des misérables qui l'a-

vaient indignement dépouillé. C'est là que, pour la première fois, nous sentons éclater l'indomptable énergie de cette âme dont nous n'avions pu que deviner jusqu'ici, à de légers indices, les secrets mouvemens. Les motifs de craindre étaient plus nombreux que ceux d'espérer. Jeune, pauvre, sans amis, comment arriverait-il à triompher de trois hommes déjà rompus à l'intrigue, bien posés dans la ville, devenus riches à ses dépens, enfin si bien liés l'un à l'autre par la complicité d'un même crime, qu'ils mettraient pour l'accabler toutes leurs ressources en commun et ne reculeraient devant aucun nouveau mensonge, aucune nouvelle perfidie? Il ne se fait point d'illusions sur la difficulté de l'entreprise où il s'engagea, mais il a confiance dans son droit, confiance dans la justice de son pays, confiance en une force mystérieuse qu'il sent au fond de lui-même,

. . . . . Et qui lui met au cœur
Ce je ne sais quel dieu qui veut qu'on soit vainqueur.

Il se hâte donc, pour se garder la liberté d'agir, de protester pardevant témoins contre le compte de tutelle qui lui avait été remis, et il commence, sans perdre un moment, à se préparer pour la lutte judiciaire dont lui-même choisira le jour et l'heure.

Nous suivrons Démosthène dans les détours de cette longue et complexe affaire, dans les démêlés que lui suscitera la malice de ses ennemis, presque aussi persévérante et aussi obstinée que son juste ressentiment; nous le suivrons devant le tribunal auquel il est forcé sans cesse de revenir demander de nouveaux arrêts pour contraindre ses adversaires à laisser exécuter les jugemens antérieurs. Ce que nous entrevoyons dès maintenant, c'est l'importance du service que, sans le vouloir, ces trois coquins rendirent à Démosthène et à la cité. Plus heureux, plus riche, trouvant à son entrée dans la vie des circonstances plus propices et des visages plus bienveillans, Démosthène ne se fût pas ainsi concentré et replié sur lui-même, il n'aurait pas obtenu de son intelligence et de ses organes les mêmes efforts; son génie aurait avorté ou n'aurait pas atteint le même degré de puissance. Le procès contre ses tuteurs a été la grande passion de sa jeunesse, comme la lutte contre la Macédoine a été celle de son âge mûr et de sa vieillesse. Ce fut cette épreuve qui lui apprit à s'absorber longtemps dans une seule pensée, tendre vers un seul but tous les ressorts de son esprit et de sa volonté, ce fut elle qui le révéla à lui-même, sinon encore à ses contemporains.

George Perrot.

LA HONGRIE

ET

LES PARTIS DEPUIS LA GUERRE

I.

Parmi les peuples qui, sans être mêlés à notre guerre contre l'Allemagne et à nos discordes civiles, ont assisté avec le plus d'émotion aux péripéties de la lutte, les Magyars peuvent être cités au premier rang. Ils suivaient avec une attention qui n'était pas absolument désintéressée cette longue série de désastres dont le contrecoup ébranle aujourd'hui, par des secousses plus graves à chaque fois, l'édifice du dualisme péniblement construit, il y a cinq ans, par M. de Beust et par le parti Deák-Andrassy. Ce peuple, doué d'une remarquable intuition politique, avait compris, dès que la guerre eut été déclarée, que de grands changemens en résulteraient pour la constitution internationale de l'Europe. Il s'était posé, avec une anxiété facile à comprendre, cette question vitale : qu'adviendra-t-il de nous, de notre progrès intérieur, de notre indépendance nationale? Une histoire séculaire et tragique, pleine de déceptions encore plus que de désespoirs, a fait à cette nation, lorsque s'annonce la tempête, du recueillement un devoir et de la prudence une nécessité.

Les sympathies n'étaient pas douteuses. Il est peu de Hongrois qui n'aiment avec passion la France et les Français. De toutes les littératures étrangères, la littérature française est celle qu'ils goûtent le plus, à laquelle ils reviennent de préférence pour la lire, pour la traduire, pour la critiquer. Les esprits les plus avancés ont une prédilection pour le génie violent de nos écrivains révolutionnaires, les plus modérés admirent le bon goût, la tradition austère,

tractif. La nation représentée dans le parlement ne défie point la nation représentée dans le jury. Le juge se trouve ainsi pendant des mois, souvent pendant des années, sur une sorte de Sinaï, plus haut que les faiseurs de lois, et appelant sur lui les yeux de toute la nation.

Le prestige des juges ne tient pas seulement à ce rôle auguste; ce n'est pas assez que leur sagesse dirige les consciences ignorantes des jurys, que leur main les mène au vrai, que leurs arrêts deviennent comme des axiomes que les âges se transmettent. Le magistrat devient législateur sans cesser d'être magistrat. La chambre des lords peut être ou tribunal ou chambre législative. Ceux qui ont le plus longtemps veillé à l'application des lois sont les meilleurs correcteurs de législation. L'autorité morale des juges est donc presque sans bornes. La liberté de conscience, la liberté personnelle, la liberté de la presse, ne sont pas, grâce à eux, restées des mots, des chimères; ces biens sacrés sont devenus aussi inviolables que le droit de propriété, que les biens purement tangibles et matériels.

La chambre des communes est l'expression vivante de la souveraineté nationale; mais cette souveraineté n'est point une force aveugle, enfantine, capricieuse, remuante, prête à faire des ruines plutôt qu'à ne rien faire. Le parlement peut tout faire, mais il se contente de corriger l'œuvre du passé, il ne prétend pas la renouveler tout entière. L'Angleterre ne connaît pas encore la doctrine funeste en vertu de laquelle nulle génération n'aurait le droit de lier d'autres générations. S'il en était ainsi, ce n'est pas seulement la constitution politique, ce sont toutes les lois qu'il faudrait sans cesse changer. Où commencent d'ailleurs, où finissent les générations? La chambre des communes est la force motrice de l'Angleterre, et il lui suffit de vaincre dans ses patiens efforts les forces résistantes de la tradition, de la coutume, de la couronne, de l'aristocratie. Une sorte d'équilibre mobile s'établit sans cesse entre toutes ces forces. Les communes anglaises ne se sont jamais considérées que comme des instrumens de la grandeur, de la prospérité, de la sécurité de l'Angleterre. Leur souveraineté s'arrête toujours instinctivement devant tout ce qui semble menacer la patrie.

AUGUSTE LAUGEL.

L'ÉGLISE

DES ANCIENS-CATHOLIQUES

DE HOLLANDE

I. Dupac de Bellegarde, *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht.* Utrecht 1852. — II. C. H. van Vlooten, *Esquisse historique sur l'ancienne église catholique dans les Pays-Bas.* Paris 1861. — III. Dr R. Benninck Janssonius, *Geschiedeniss der Oud-Roomsch katholieke kerk in Nederland* (*Histoire de l'église ancienne-catholique dans les Pays-Bas*). La Haye 1870. — IV. *Verhandlungen des Katholiken-Congresses in München* (*Actes du congrès catholique de Munich*). Munich 1871.

Il y a quelques années, M. Renan prédisait que l'ère des dissensions et des schismes allait se rouvrir pour l'église catholique. Deux grands faits déterminaient en lui cette conviction : en premier lieu, le mouvement accéléré de centralisation qui entraîne le catholicisme vers cette forme absolue que nous nommons en France l'ultramontanisme; en second lieu, la disparition imminente du royaume temporel de la papauté, conséquence tardive, mais rigoureuse, du nouveau droit politique inauguré par la révolution. Ces deux faits, en apparence étrangers l'un à l'autre, se relient cependant par une étroite solidarité. En même temps que la papauté devenait plus absolue dans l'ordre religieux, elle se heurtait plus violemment que jamais contre les conditions d'existence des sociétés modernes, et l'ambition de l'Italie, en quête de sa capitale naturelle, se trouvait dès lors soutenue par les défiances et les antipathies d'innombrables alliés répandus dans le monde entier. D'autre part, la nouvelle position faite à la papauté par les événemens et par ses propres

efforts devait, au sein des masses catholiques, rendre la vie aux anciens fermens d'indépendance relative, gallicanisme, jansénisme, épiscopalisme, dont elle se croyait à jamais délivrée. Ces tendances, que nous appellerons constitutionnelles pour les distinguer de l'absolutisme ultramontain, semblaient, il est vrai, devoir se briser contre le fanatisme des uns et l'indifférence des autres; mais elles n'allaient pas tarder à se voir appuyées par le sentiment désormais très vif de l'incompatibilité entre le catholicisme défini par le *Syllabus*, décrété par le dernier concile, et les nécessités les plus impérieuses de la société contemporaine.

On ne saurait assister sans intérêt aux premières manifestations du mouvement, — dirons-nous réformiste ou réactionnaire, il mériterait à la fois les deux épithètes, — qui agite l'église catholique, et qui, sans rejeter le catholicisme en principe, vise à le rendre supportable aux peuples modernes en le purifiant des exagérations ultramontaines; mais jusqu'à quel point cette réforme intérieure est-elle possible? Le principe du catholicisme, c'est l'autorité souveraine de l'église, plus spécialement celle du clergé, son seul organe légitime, plus spécialement encore celle de la collectivité des évêques, dépositaires des traditions et des pouvoirs sacerdotaux, seuls habiles à les transmettre par voie d'ordination régulière. La papauté a si bien fait que le corps épiscopal n'est plus que l'ensemble des délégués ou des préfets du pape; il a échangé son ancienne indépendance contre cette position subalterne en vertu d'un décret rendu par lui-même et ratifié plus tard par la soumission de la minorité récalcitrante. Sur quoi donc s'appuyer pour tenter la réforme désirée sans tomber dans l'hérésie? Où trouver en dehors de l'épiscopat régulier cette transmission de l'autorité divine qui seule fait le prêtre capable d'enseigner et d'absoudre *de jure?* Et si l'on prétend s'en passer, n'est-on pas dès lors entraîné fatalement vers un nouveau protestantisme? Peut-être la nécessité fera-t-elle surgir des ressources que l'on ne saurait définir d'avance; peut-être, certaines éventualités venant à se réaliser, — par exemple l'avénement d'un autre pape, — l'épiscopat se retrouverait-il moins unanime dans son abdication volontaire ou forcée. Les mouvemens religieux ne se piquent pas toujours d'une logique parfaite, on serait même tenté parfois de penser que c'est ce dont ils se soucient le moins; mais de nos jours, où l'enthousiasme religieux est rare, il est désirable qu'une certaine correction préside aux essais de réforme. Au moins accordera-t-on que les chances d'avortement de l'agitation actuelle seraient bien moindres, si elle pouvait se rattacher à tout le passé catholique par une filiation dont l'opinion ultramontaine pourrait seule contester la légitimité.

Voilà ce qui rend une importance toute spéciale à une petite église catholique tenue à Rome pour schismatique, mais reconnue autrefois comme parfaitement régulière par les premières autorités épiscopales de France et d'Allemagne, une église à peu près oubliée depuis une centaine d'années après avoir fait beaucoup parler d'elle, fondée par des saints, ayant donné le jour à des théologiens illustres et même à un pape, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours comme un témoin vivant de l'ancienne constitution catholique-épiscopale, anéantie aujourd'hui par l'absolutisme ultramontain. La petite église des « anciens-catholiques » des Pays-Bas pourrait bien être appelée à un rôle éminemment libérateur au sein de la catholicité.

I.

A côté de l'église catholique romaine, à laquelle se rattachent les deux cinquièmes de la population de la Hollande, existe un petit groupe de fidèles qu'on désigne souvent, mais à tort, du nom de jansénistes. Eux-mêmes s'appellent « anciens-catholiques » (*Oud-Katholieken*); tel est aussi le nom que l'état leur reconnaît officiellement. Ils ont un archevêque siégeant à Utrecht, deux évêques, résidant l'un à Deventer, l'autre à Harlem, un séminaire et un clergé relativement nombreux desservant les vingt-cinq paroisses disséminées dans le pays. Cependant leur nombre n'est pas grand : c'est tout au plus s'il dépasse 6,000 âmes, et, bien que généralement respectés, ils tiennent si peu de place dans la vie religieuse du pays qu'on les oublie aisément.

Il est certain qu'une secte protestante de 6,000 âmes réparties en vingt-cinq communautés serait fort insignifiante. Il en est tout autrement quand il s'agit d'une société catholique énonçant la prétention de se rattacher par son épiscopat et sa doctrine à la tradition de l'ancienne église. C'est sa hiérarchie, c'est son épiscopat qui importe, bien plus que le nombre de ses membres. D'où vient donc ce phénomène, si étrange à nos yeux, d'une société religieuse professant le catholicisme et pourtant en état de schisme *de facto* avec la grande église de même nom? A cette question, les anciens-catholiques de Hollande répondent qu'ils ne sont pas du tout en opposition avec l'église catholique dans son ensemble, qu'ils sont dans toute la rigueur du terme les continuateurs du catholicisme national des Pays-Bas, tel qu'il était avant et depuis la réforme, — que, n'ayant jamais reconnu la souveraineté absolue du siége romain au temps où rien ne les séparait du reste de la catholicité, ils ne pouvaient courber la tête devant un décret pontifical, à leur avis

arbitraire, qui supprimait purement et simplement leur église nationale, — que, victimes de l'ultramontanisme jésuitique, mais forts de leur vieux droit épiscopal, ils attendent avec confiance le jour où justice enfin leur sera rendue, et que les maux qui affligent à cette heure l'église catholique n'ont pas d'autre cause que cette déviation des vrais principes, dont les premiers ils ont eu beaucoup à souffrir. Quant à leur hiérarchie épiscopale, ils la tiennent pour parfaitement régulière, canonique, irréprochable en droit ecclésiastique, et les autorités théologiques ne manquent pas à l'appui de ces prétentions.

Utrecht fut le berceau du christianisme dans les Pays-Bas, où il fut apporté vers la fin du VIIe siècle par saint Willebrord, qui reçut les titres d'évêque d'Utrecht et d'archevêque des Frisons. Toutefois la religion nouvelle ne fit que peu de progrès jusqu'à l'arrivée de saint Boniface (vers 725), qui lui gagna de nombreux prosélytes. L'évêché d'Utrecht, depuis lors, fut constitué d'une manière définitive et assez fortement pour résister aux prétentions des évêques de Cologne, qui auraient voulu le réunir à leur diocèse. Les évêques d'Utrecht étaient, comme à peu près partout en ce temps-là, nommés par le clergé du diocèse et le peuple, du moins les notables, et avant Grégoire VII (XIe siècle) il n'est pas question d'approbation pontificale nécessaire pour que l'élection sortisse son effet. L'évêque nouveau notifiait son avénement à ses collègues, entre autres à l'évêque romain; il entrait dans le concert de la catholicité après avoir été reconnu par eux, mais il tenait ses droits de l'élection diocésaine et nullement d'une délégation du pontife romain. On peut même ajouter que la tradition constante du diocèse d'Utrecht fut de maintenir l'autonomie épiscopale contre les tentatives centralisatrices de la papauté. Ainsi l'évêque Guillaume Ier et son successeur Conrad prirent le parti de l'empereur Henri IV contre Grégoire VII. Lorsque la grande querelle des investitures fut vidée, les empereurs allemands avaient renoncé à leur droit de confirmer les évêques par la crosse et l'anneau. Depuis lors aussi, la nomination des évêques se fit simplement par le vote des chapitres diocésains, leur installation en était la conséquence immédiate. On se bornait encore à notifier l'élection à Rome; mais bientôt on sollicite l'approbation pontificale, et quelques évêques la croient nécessaire, tandis que d'autres, plus nombreux, déclarent que, comme leurs prédécesseurs, ils auraient pu s'en passer.

Du reste, l'histoire du diocèse d'Utrecht n'est ni plus ni moins édifiante que celle de tant d'autres évêchés du moyen âge. Ce diocèse formait une sorte de théocratie, comme ceux de Cologne, de Mayence ou de Trèves, nominalement soumise au saint-empire, en

réalité très indépendante. Les évêques étaient princes au temporel comme au spirituel. Souvent en lutte avec les bourgeois, qui tenaient ferme à leurs franchises, ils étaient aussi souvent en guerre avec les comtes de Hollande et de Gueldre, ou bien ceux-ci tâchaient de promouvoir au siége épiscopal leurs parens ou leurs favoris. De là des dissensions, parfois très violentes, où les papes intervinrent pour l'amour de la paix et aussi pour faire acte d'autorité.

Cette autorité toutefois n'était reconnue que dans de certaines limites. Ainsi, lorsque le pape Martin V (1423-1431) lança l'anathème sur l'évêque d'Utrecht et son diocèse tout entier, l'évêque, le clergé, les fidèles bravèrent l'excommunication et n'en tinrent pas le moindre compte. La messe fut dite, les sacremens administrés, les morts enterrés absolument comme si de rien n'était. L'événement leur donna raison. Le successeur de Martin, Eugène IV, animé de dispositions contraires, retira l'anathème, qui fut ainsi une arme sans force, *telum imbelle sine ictu*. Lorsqu'on suit l'histoire intérieure de ce diocèse, on n'est donc pas étonné d'en voir sortir des hommes qui joignent à un profond attachement pour la grande tradition catholique une foi assez médiocre dans les prérogatives de la papauté. Le plus remarquable fut l'Utrechtois Adrien Booijens, plus connu sous le nom du pape Adrien VI (1532-1533). Il avait professé la théologie scolastique avant de monter si haut, et nous lisons dans un de ses traités cette déclaration carrément énoncée : « il est certain que le pape peut errer aussi dans les choses qui concernent la foi... Plus d'un pontife romain en effet a été hérétique (1). »

Ce même esprit d'indépendance en face des exigences pontificales se retrouve dans deux ordres de faits également caractéristiques de l'ancien catholicisme néerlandais. C'est d'abord la résistance des évêques d'Utrecht à l'influence des ordres mendians, ces armées du saint-siége, relevant directement de lui et toujours disposées à miner partout où elles venaient camper l'autorité de l'*ordinaire*. C'est ensuite, depuis le XIVe siècle, la grande extension de l'ordre mystique connu sous le nom de *Frères de la vie commune*, ces pieuses corporations très attachées à l'orthodoxie, mais qui réagissaient contre la scolastique régnante et le formalisme des pratiques dévotes. Une piété onctueuse, pénétrante, presque voluptueuse, beaucoup d'ardeur pour les œuvres de bienfaisance, une tendance prononcée à saisir l'enseignement de l'église par son côté consolant et régénérateur plutôt que par le côté dogmatique, une préférence très visible pour la doctrine de la grâce telle que Paul

(1) Certum est quod papa possit errare etiam in rebus quæ tangunt fidem... Plures enim fuerunt pontifices romani hæretici. — *Quæstiones in quartum sententiarum magistri Hadriani Florentii Trajectensis*, fol. XXIII.

et Augustin l'ont comprise, tels sont les traits principaux de cette société peu bruyante, dont l'influence fut très grande au sein des populations flamandes et hollandaises. C'est de là par exemple que sortit l'*Imitation de Jésus-Christ*, non qu'elle y ait été composée, car on sait aujourd'hui qu'elle remonte au XIIIe siècle et qu'elle est due aux méditations solitaires d'un moine de l'Italie septentrionale nommé Gersen; mais ce précieux livre, longtemps oublié et pour ainsi dire perdu, fut retrouvé, transcrit, propagé par Thomas A-Kempis, qui faisait partie des frères. Rien de plus orthodoxe assurément que ce dialogue perpétuel entre une âme pénitente et le Christ consolateur. A la fin du livre pourtant, lorsqu'on a vu tout ce que le fidèle seul, en tête-à-tête avec le divin Maître, a reçu directement de lumières et de grâces, on en vient à se demander à quoi sert encore l'intervention du prêtre. Une telle conséquence, il est vrai, ne pouvait être sentie qu'à la longue, et les frères de la vie commune ne songeaient guère à la tirer. Nous voyons seulement que, dans le catholicisme néerlandais antérieur à la réforme, le mysticisme donnait la main à l'épiscopat dans sa résistance tantôt sourde, tantôt déclarée, aux impulsions et aux prétentions romaines.

Cependant les grands jours du XVIe siècle étaient venus. Les idées protestantes pénétrèrent de bonne heure dans les Pays-Bas, sans y faire dès l'abord des progrès aussi rapides qu'ailleurs. Charles-Quint et surtout Philippe II y mettaient bon ordre. Un changement important s'opéra dans la constitution du diocèse d'Utrecht. Il était devenu trop considérable, eu égard surtout aux circonstances nouvelles, pour qu'un seul évêque pût surveiller efficacement les infiltrations continuelles de l'hérésie. L'évêché d'Utrecht fut érigé en archevêché, et cinq évêques furent adjoints à l'archevêque, avec les villes de Groningue, Leeuwarde, Deventer, Harlem et Middelbourg pour résidences. En même temps le pape conférait à Charles-Quint le droit de nommer les évêques, sous la réserve de l'approbation pontificale. Ces arrangemens, pour ainsi dire extérieurs, n'affectèrent pas encore la constitution intérieure du diocèse; le chapitre désignait toujours le nouveau dignitaire au choix impérial, et la tradition du catholicisme néerlandais continuait de prévaloir. Par exemple les évêques et leurs prêtres recommandaient beaucoup la lecture de la Bible malgré les objurgations des moines mendians, qui se signaient d'effroi à la vue d'une Bible imprimée; ils encourageaient l'usage de la langue vulgaire dans les offices de l'église, et dès les premières années de sa formation l'ordre des jésuites rencontra chez ce clergé plus que du mauvais vouloir. Les formes nouvelles de la piété ultramontaine, l'emploi du rosaire, le culte

exalté de Marie, les pompes théâtrales, étaient combattues par l'épiscopat national comme autant d'innovations pernicieuses; mais, notons-le bien, c'est surtout comme innovations qu'elles étaient repoussées. Au fond, ce clergé était éminemment conservateur. Il luttait avec une extrême énergie contre le protestantisme envahissant, et il avait accepté avec une entière soumission les décrets du concile de Trente.

Les événemens se précipitaient. En dépit de persécutions atroces, le protestantisme levait toujours plus la tête. Les provinces, exaspérées par la tyrannie politique et religieuse du roi d'Espagne, avaient pris les armes au nom de leurs droits méconnus. Guillaume le Taciturne commençait sa grande épopée. Quelque temps réduit à l'impuissance par les succès militaires du duc d'Albe, il avait vu la fortune sourire de nouveau à son indomptable persévérance. Les *gueux de mer*, ces derniers défenseurs de la cause nationale, à l'heure où tout semblait perdu, avaient surpris le petit port de la Brille (1er avril 1572), et de là l'insurrection s'était réveillée sur toute la surface du pays. Une guerre acharnée s'ensuivit, marquée par des combats sans nombre, des siéges qui font époque dans l'histoire, des cruautés qui font frémir, mais aussi par la consolidation croissante de l'œuvre qu'avaient entreprise Guillaume et l'énergique population rangée sous sa bannière libératrice. En 1579, l'Union d'Utrecht constitua définitivement la république des Provinces-Unies en lui donnant une charte fondamentale. La lutte était pourtant loin d'être finie. Elle a duré, à vrai dire, jusqu'en 1648, mais avec des interruptions et des trêves dont la jeune république sortait toujours plus affermie.

Ce fut un temps de rudes épreuves pour le catholicisme néerlandais. A l'origine de ce grand conflit, il importe de le remarquer, les griefs politiques contre l'Espagne étaient au moins aussi forts que les antipathies religieuses. La preuve en est que les provinces du sud, où le protestantisme resta toujours en minorité, furent les premières à donner le signal de la résistance. Plus tard encore, les odieuses mesures fiscales du duc d'Albe furent, nous ne dirons pas la cause, mais l'occasion déterminante de l'insurrection générale. Catholiques et protestans joignirent alors leurs efforts contre la tyrannie qui violait les droits jurés. Dans un moment de fanatisme délirant, d'aberration colossale, Philippe II n'avait-il pas condamné à mort tous les habitans des provinces sans distinction de rang, d'âge ou de religion! Le parti national ne faisait pas la guerre au nom d'une église, il avait inscrit simplement la liberté de conscience sur son programme religieux, et ce sera l'éternel honneur du Taciturne d'avoir, autant qu'il dépendait de lui, préservé

ce grand principe des atteintes que ses partisans victorieux étaient toujours tentés de lui porter. C'est ainsi que l'Union d'Utrecht assurait aux catholiques néerlandais le libre exercice de leur religion. Cependant il y avait dans la situation nouvelle des élémens de commotions religieuses que toute la prudence humaine ne pouvait conjurer. D'abord il était visible que la liberté de conscience profitait en premier lieu à l'église protestante, qui se recrutait désormais parmi ces timides, toujours nombreux dans les temps de crise, qui attendent que la victoire se décide dans le sens de leurs préférences pour oser les avouer. Ensuite on ne pouvait se soustraire à l'évidence que, si la lutte avec l'Espagne avait été dans son principe essentiellement politique, la prolongation de la lutte, les énormes sacrifices qu'elle avait entraînés, le pouvoir de fait dont elle avait investi la bourgeoisie des villes, très favorable aux idées républicaines et protestantes, avaient de plus en plus fait passer la prépondérance morale du côté de l'église réformée. Cette église était ainsi devenue l'âme de l'insurrection, elle en avait entretenu la flamme, elle avait confondu sa cause avec celle du patriotisme. La victoire nationale était donc aussi la sienne; mais alors il fallait compter avec la soif des représailles, avec la haine amoncelée au cœur d'hommes qui avaient vu périr sur les échafauds leurs amis, leurs parens, leurs enfans, leurs femmes, et qui portaient souvent eux-mêmes sur leurs têtes sans nez ou sans oreilles les marques des cruautés monstrueuses commises par les tribunaux de l'inquisition. Enfin il ne faut pas s'étonner si les catholiques, surtout les prêtres, toujours très attachés à la vieille foi, sentaient leur patriotisme se refroidir à la vue des pertes que la victoire du parti national infligeait fatalement à leur église. Les preuves de ce changement de dispositions frappaient les yeux de tous. De là des soupçons, des défiances, des mesures de précaution de la part des victorieux, qui voyaient dans le maintien de l'église catholique une porte toujours ouverte à la réaction espagnole. C'est ainsi que les états, sans entendre par là porter atteinte aux clauses libérales de l'Union d'Utrecht, bannirent de la république les moines et les jésuites, considérés comme autant d'agens secrets du roi d'Espagne. Les grands temples furent enlevés aux catholiques et donnés aux réformés, dont l'église devint celle de l'état, et qui seuls furent reconnus aptes aux emplois publics. Dès 1580, le chapitre d'Utrecht se vit privé de tout droit politique, et ses biens furent réunis au domaine national. Plus d'une fois même le culte catholique fut interdit, bien que le nombre des catholiques atteignît encore la moitié au moins du chiffre total de la population; mais c'était une moitié pauvre, ignorante, pliant humblement sous les ordonnances

tant qu'elles ne la forçaient pas à faire acte positif de protestantisme, et se contentant assez bien de pouvoir reprendre l'exercice de son culte à huis-clos, dans des chapelles soustraites aux regards de la foule. Toutes les forces vives du pays avaient successivement passé du côté de la réforme.

Dans un tel état de choses, la position des évêques et du clergé catholique néerlandais était devenue fort épineuse, hérissée de difficultés inextricables. Si par patriotisme ils consentaient à prêter les mains aux mesures dictées par l'intérêt de la défense du pays, ils couraient risque de trahir leur église et leur conscience. Si au contraire ils revendiquaient au nom de l'Union d'Utrecht la pleine et entière liberté du culte catholique, ils éveillaient les soupçons du parti vainqueur. Approuvaient-ils les lois d'exception rendues contre les moines et les jésuites, ceux-ci ne manquaient pas de les accuser partout de connivence avec l'hérésie. Réclamaient-ils la liberté pour eux comme pour tous les autres, non-seulement les soupçons se réveillaient de plus belle, mais de plus ils étaient convaincus par de pénibles expériences que les intrigues des jésuites et les formes spéciales de leur piété n'avaient pas peu contribué à dégoûter beaucoup d'esprits du catholicisme et de l'église catholique. Ne soyons donc pas trop sévères pour des hommes placés dans une situation fausse qui les condamnait à se contredire à chaque instant. Il y aurait même souvent lieu d'admirer le zèle et le savoir-faire qu'ils déployèrent pour sauver de ce grand naufrage le peu qui pouvait encore échapper. Les archevêques Sasbold Vosmaer (1583-1614) et Rovenius (1614-1637) eurent à porter le fardeau des plus mauvais jours. Parfois, de guerre lasse, ils se rallièrent au parti espagnol de manière à justifier les accusations des protestans; le plus souvent ils tâchèrent de séparer nettement leur cause de celle de l'ennemi national, et l'on peut dire qu'en fin de compte ils y réussirent.

La suite prouva en effet que leurs pires adversaires n'étaient pas les états. Ceux-ci, lorsque la victoire sur l'Espagne fut devenue irrévocable, se relâchèrent bientôt de leurs rigueurs, et, à la seule condition de se résigner à la perte des droits politiques, les catholiques furent de nouveau tolérés. Un épiscopat indigène, indépendant de l'Espagne et même jusqu'à un certain point de Rome, semblait donner toute garantie aux défiances des hommes politiques et protéger le catholicisme national contre l'intolérance des protestans exaltés; mais déjà s'élevait contre cette hiérarchie nationale l'ennemi qui avait juré sa perte. Les jésuites s'étaient glissés de nouveau dans les diocèses néerlandais à la faveur du désarroi général. Un certain nombre de prêtres avait passé au protestantisme,

beaucoup de communautés catholiques qui subsistaient au sein de la majorité réformée n'avaient point de prêtres. Les jésuites offrirent ou imposèrent alors des services qu'il eût été bien difficile de refuser; les évêques néerlandais consentirent à les utiliser temporairement. Ils ne tardèrent pas à se repentir de leur condescendance. Les jésuites furent épiés, reconnus, pris en flagrant délit de conspiration espagnole; de plus les évêques s'aperçurent bientôt que leur autorité épiscopale était minée par les cheminemens souterrains de ces alliés compromettans qui les dépeignaient à leurs ouailles comme des calvinistes déguisés. Les choses allèrent si loin que l'archevêque Rovenius se vit forcé de faire le voyage de Rome et de les dénoncer comme les plus dangereux ennemis de l'église catholique aux Pays-Bas. De leur côté, les jésuites avaient aussi dressé leurs batteries. Déjà ils avaient tâché de démontrer à Rome que, dans l'état où se trouvait l'église néerlandaise, il était inutile d'y maintenir des évêques, que dans l'intérêt de la cause catholique en général il vaudrait mieux instituer dans la contrée, comme en terre païenne, une mission que le saint-père confierait à ses délégués immédiats; ces délégués, dans leur esprit, ne pouvaient être qu'eux-mêmes.

Ainsi se déclara une lutte à outrance entre l'épiscopat néerlandais, sorti bien affaibli, mais encore debout, de la grande crise réformatrice, et la puissante congrégation. Vainement Urbain VIII, sous le coup des énergiques remontrances de Rovenius, ordonna aux jésuites plus de modération. Ces ordres n'eurent que peu d'effet. De plus la mauvaise étoile de l'épiscopat d'Utrecht voulut qu'une arme des plus dangereuses fût fournie par Rovenius lui-même aux ennemis jurés de son siége. Nous avons dit qu'antérieurement à la réforme la doctrine de la grâce avait été particulièrement goûtée par le clergé et les fidèles des Pays-Bas. C'était le temps où les théories relatives à ce dogme partageaient, passionnaient même les théologiens de profession, mais où l'église autorisait, au moins par son silence, de grandes diversités de vues sur ce problème obscur. Il n'en fut pas toujours ainsi. A Rome, où l'augustinisme fut rarement en faveur, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que le mysticisme, quand il se nourrit de cette doctrine augustinienne, peut bien rester catholique d'intention, mais en fait dérive insensiblement vers les régions qui confinent au calvinisme. Telle est la raison qui depuis la réforme empêcha la papauté de laisser les idées jansénistes ou, pour mieux dire, augutiniennes se répandre librement dans l'église. Or l'archevêque Rovenius, ami d'études de Jansénius, demeuré fort attaché à cet homme excellent, n'avait vu que du bien dans le fameux *Augustinus* du pieux professeur de Louvain. Il l'avait recommandé,

patronné, comme un ouvrage de haute édification. Quelle bonne fortune pour ses adversaires, qui ne manquèrent pas de dépeindre en cour de Rome l'archevêque d'Utrecht comme un hérétique, son diocèse comme un foyer de pestilence! C'est depuis lors que dans le camp jésuite l'épiscopat néerlandais fut traité de janséniste. On vit là le moyen sûr d'indisposer toujours plus contre lui la cour de Rome. Le parti fut tellement pris qu'en 1670 les jésuites firent mettre à l'index un autre livre mystique, intitulé *Amor pœnitens*, d'un successeur de Rovenius, l'archevêque Neercassel, un livre que notre Bossuet, peu suspect de jansénisme pourtant et qui flairait de loin l'hérésie, avait proclamé excellent. Les évêques mis en cause protestaient de leur mieux contre cette accusation de jansénisme, condamnaient les mêmes thèses que l'on condamnait à Rome sous ce nom; rien n'y faisait. La simple circonstance qu'ils ne consentaient pas à chasser de l'église ceux qui sympathisaient plus complétement avec la tendance augustinienne suffisait pour qu'on les confondît avec eux. Le séjour d'Arnaud, de Nicole, de Quesnel en Hollande, où les reléguait l'intolérance de Louis XIV, l'accueil honorable et mérité fait à leurs malheurs et à leurs vertus, servirent encore d'argument aux ennemis jurés du diocèse d'Utrecht.

Ici se pose une question d'une importance majeure pour la claire intelligence de l'histoire du catholicisme dans les deux derniers siècles : quel est donc le motif secret de cet acharnement prolongé des jésuites contre la hiérarchie épiscopale de Hollande? Comment ne craignirent-ils pas d'affaiblir encore le catholicisme dans un pays où il avait déjà subi tant de pertes irréparables? Des blessures d'amour-propre, le désir de dominer partout, quelques nuances doctrinales n'expliqueraient pas suffisamment cette série de manœuvres, longtemps déjouées, toujours reprises, qui aboutirent enfin à une solution conforme à leurs vœux. En faisant toute à part qu'on voudra aux mobiles d'animosité personnelle, il faut probablement en chercher la raison profonde dans l'effroi que le mouvement janséniste inspira aux chefs de l'ultramontanisme pendant tout le XVIIe siècle et une grande partie du XVIIIe. Le jansénisme, ou la doctrine qui insistait sur la régénération intérieure par l'effet de la grâce divine comme condition essentielle de salut, était un protestantisme latent. S'il ne niait pas le pouvoir sacerdotal, il tendait à l'éliminer, tout au moins à le diminuer beaucoup. En réalité, le jansénisme, qui a compté dans ses rangs presque tous les beaux noms de la France catholique, n'a pas donné la mesure de ce qu'il aurait pu devenir, s'il s'était développé en liberté. Ce qu'il fit lorsque ses derniers représentans eurent un instant le pouvoir dans la

constituante montre suffisamment avec quelle facilité, tout en croyant rester catholique, il glissait dans la réforme intérieure, presque dans le schisme. Son heure vint trop tard, mais il ne faut pas s'étonner si la cour de Rome et les jésuites discernèrent longtemps d'avance, avec la sagacité des partis attaqués dans leur principe même, l'extrême danger dont ce réveil des idées augustiniennes menaçait le catholicisme tel qu'ils l'entendaient maintenir. C'est pour la même raison que Rome et les jésuites unirent leurs efforts contre tout ce qui de près ou de loin se rattachait au gallicanisme, c'est-à-dire au principe des églises nationales jouissant d'une certaine autonomie, possédant des traditions particulières, et le plus souvent très disposées à laisser sur la question de la grâce la liberté d'opinion permise par les anciens conciles. Supposons un instant que l'indépendance de l'épiscopat néerlandais, le jansénisme belge et parisien, le gallicanisme français, ces trois causes distinctes, mais solidaires, eussent triomphé ensemble : quel poids nouveau jeté dans la balance des destinées du catholicisme! et qui pourrait dire les transformations ultérieures qui en seraient résultées pour la plus nombreuse des églises chrétiennes!

Si donc il est permis de regretter à bien des points de vue que l'ultramontanisme ait vaincu l'un après l'autre ses ennemis de l'intérieur, on ne peut contester à ses chefs du XVIIe et du XVIIIe siècle d'avoir vu très nettement ce qu'ils avaient à faire pour établir leur domination absolue dans l'église, et identifier leur tendance particulière avec le catholicisme lui-même. Ils firent la guerre à la fois et avec le même acharnement au jansénisme, au gallicanisme et à l'autonomie de l'épiscopat néerlandais, parce qu'au fond c'était le même adversaire qu'ils retrouvaient sous ces trois formes. Ils usèrent de leur position centrale et de leur permanence pour frapper des coups continus sur l'hydre à trois têtes, pas toujours très conscientes de leur solidarité. Ils mirent tout à profit, circonstances locales, intérêts politiques, défaillances des rois et des peuples, indifférence des hommes d'état, timidité des populations croyantes. S'ils réussirent plus tôt et plus complétement en Hollande, c'est qu'ils avaient affaire à moins forte partie; mais, il ne faut pas s'y tromper, la raison de leur acharnement contre cette église particulière est identiquement la même que celle qui a dicté leur violente opposition à notre Port-Royal, à nos jansénistes, à Bossuet, à notre gallicanisme enfin, si cruellement condamné par le dernier concile.

Après la mort de l'archevêque Neercassel, la cour de Rome et le chapitre d'Utrecht eurent de longs démêlés relatifs au choix de son successeur. Enfin une transaction intervint, et l'on fit choix d'un homme très pacifique, très modéré, Pierre Codde. On pouvait

croire la lutte assoupie pour longtemps, lorsqu'un jésuite français la ranima. Ce jésuite, Louis Doucin, accompagnait l'un des diplomates français qui concoururent à la paix de Ryswyk (1697). Le jansénisme était sa bête noire, il en voyait, il en mettait partout, et, comme les catholiques néerlandais ne partageaient point son horreur pour cette tendance, il crut que l'église néerlandaise était empoisonnée, gangrenée, absolument perdue par la faute de ses évêques. Il écrivit tout un livre pour dévoiler ce mystère d'iniquité, et ce livre fit à Rome un effet désastreux pour la cause épiscopale en Hollande. En vain Codde voulut se justifier et envoya au saint-siége une réfutation détaillée. Une commission de cardinaux, constituée *ad hoc*, le déclara suspens. La suppression du diocèse était même imminente, et Codde ne vit de chance de salut que dans un voyage à Rome, où il plaiderait lui-même sa cause auprès du saint-père.

Alors se déroula l'une de ces tragi-comédies que l'histoire sacrée connaît, hélas! aussi bien que la profane. Codde croyait s'adresser à des juges prévenus, mais impartiaux d'intention et disposés à se rendre à de bonnes raisons. L'idée qu'on oserait, sans motifs de la plus haute gravité, usurper sur les droits de l'épiscopat au point de supprimer d'un trait de plume un diocèse constitué par saint Willebrord et saint Boniface, un diocèce qui, malgré les malheurs récens, comptait encore 300,000 diocésains, une telle idée ne pouvait lui entrer dans l'esprit. Tout d'ailleurs ne commandait-il pas de laisser l'église catholique des Pays-Bas en possession de son clergé séculier, désormais reconnu, respecté par les pouvoirs politiques, très désireux de rester dans l'unité catholique, et toutefois ne donnant plus de prise aux soupçons des patriotes? Ne serait-ce pas combler les vœux des ennemis déclarés de cette église que de l'enlever à ses chefs naturels pour la livrer à des moines étrangers, suspects par cela même, et qui ressusciteraient par leur intrusion les défiances dont elle avait eu tant de peine à triompher? Les jésuites avaient accusé Codde en cour papale d'être méprisé de son propre clergé : Codde arrivait avec des attestations d'estime et d'affection chaleureuse signées par plus de 300 ecclésiastiques de son diocèse. Que lui parlait-on de son jansénisme? Il désavouait en son nom et au nom de tous les siens la doctrine janséniste condamnée à Rome, lors même qu'il persistait à penser qu'on n'avait pas bien compris Jansénius lui-même ni ses intentions réelles. Enfin les états lui prêtaient leur appui indirect, en ce sens que le saint-père était averti du fâcheux effet que produiraient en Hollande la suppression de l'épiscopat national et son remplacement par des moines.

Le résultat fut que Codde se vit accueilli à Rome de la manière la plus gracieuse. Le pape Clément XI déclara qu'il était enchanté des entretiens qu'il avait eus avec lui. Sa sainteté prit même hautement sa défense au sein du conclave, et en témoignage de son estime particulière elle voulut qu'une des premières places fût assignée à l'archevêque d'Utrecht lors des grandes fêtes célébrées à l'occasion du jubilé de l'an 1700. Le brave Codde fut littéralement enguirlandé, se reprocha d'avoir été trop vite effrayé, et écrivit en Hollande qu'il fallait se rassurer, que la cause de l'épiscopat était gagnée.

En réalité, cette cause était perdue. Tandis qu'on l'accablait à Rome de marques de bienveillance, le bref pontifical qui le suspendait arrivait en Hollande, et un pro-vicaire nommé par le pape pour le remplacer se présentait inopinément devant le chapitre. Codde s'aperçut qu'on l'avait joué, et voulut repartir sans délai pour les Pays-Bas. Nouvelle déception! l'ordre était donné de ne pas le laisser partir, et il dut ronger son frein pendant que là-bas on bouleversait son cher diocèse.

Dans les Provinces-Unies, le chapitre d'Utrecht, ne reconnaissant pas à la cour de Rome le droit de déposer ainsi sans autre forme de procès un archevêque nommé canoniquement, refusa de se soumettre au pro-vicaire envoyé par le pape. L'internonce n'attendait que ce moment. Il répondit à la résistance prévue du chapitre en publiant le décret qui supprimait les chapitres d'Utrecht et de Harlem. Nouvelles protestations, nouveaux refus de soumission, répliques et dupliques; en attendant, Codde était toujours retenu à Rome. Les états à la fin se fâchèrent, et, bien que protestans et par conséquent très indifférens à la question théologique débattue entre Rome et Utrecht, ils firent réclamer en termes énergiques la mise en liberté de leur compatriote. Il y avait déjà quatre ans qu'il était captif de fait. En ce temps-là, il n'était pas prudent de s'attirer le courroux de leurs hautes puissances les états. Rome comprit qu'elle devait capituler, mais elle prit ses précautions. Elle fit signer à Codde, qu'on avait laissé soigneusement dans l'ignorance des démarches faites en sa faveur, des engagemens qui, sans lui ôter précisément sa dignité d'archevêque, lui liaient les mains dans son propre diocèse et ne lui permettaient plus d'exercer réellement les fonctions inhérentes à son titre. Le vieillard inquiet, abattu, désireux avant tout de revoir son pays, souscrivit ce qu'on voulut, et revint désespéré à Utrecht. La situation en effet était devenue très critique. Il y avait un archevêque, un chapitre, un diocèse; mais ce diocèse était supprimé en principe, ce chapitre était annulé, cet archevêque ne pouvait plus se donner des coadjuteurs.

Jusqu'à la mort de Codde, qui, tant qu'il vivait, maintenait encore une forme de diocèse, il y eut une sorte d'ajournement forcé de la solution finale. Le parti jésuitique en profita pour se consolider et se mettre en mesure de dominer la situation lorsque l'heure décisive aurait sonné. Codde ne pouvant plus ordonner de prêtres, la mort éclaircissait lentement les rangs de son clergé, et, sous peine de laisser les âmes catholiques à l'abandon, il fallait bien tolérer le ministère des affiliés de l'ordre d'Ignace ou de ses partisans. Un certain nombre de prêtres effrayés croyaient qu'il était sage de conserver à tout prix l'unité parfaite avec Rome, et se détachaient de leur archevêque. C'est surtout au sein des communautés que la propagande ultramontaine était active. Les prêtres fidèles à la constitution épiscopale étaient stigmatisés comme hérétiques et excommuniés. Les mariages célébrés par eux, les sacremens administrés par leurs mains, les absolutions qu'ils prononçaient, étaient déclarés de nulle valeur, et l'on comprend l'effet de terreur que ces dénonciations, appuyées par de continuelles lettres venant de Rome, produisaient sur les consciences ignorantes et timorées qui formaient la grande majorité des catholiques néerlandais.

De son côté, le chapitre ne restait pas inactif. Il faisait retentir la catholicité de ses protestations et de ses plaintes. Il avait pour principaux avocats van Erkel et Heussen, l'auteur de la *Batavia sacra*. Nombre d'évêques, ceux entre autres de Bayeux, de Blois, de Senez, partisans déclarés du vieux droit épiscopal, s'étaient prononcés en sa faveur et se disaient disposés à consacrer des prêtres pour desservir les paroisses catholiques des Pays-Bas. Des facultés de théologie renommées, celles notamment de Paris et de Louvain, avaient émis sur sa demande des avis formellement contraires aux décrets du saint-siége; mais la fatalité voulait que la grosse affaire du jansénisme vînt compliquer la position du chapitre. L'interminable querelle à propos de la bulle *Unigenitus* passionnait alors les esprits. On sait que cette bulle pontificale, contenant la condamnation d'un certain nombre de thèses extraites des écrits de Jansénius et de Quesnel, était imposée par la cour de Rome à la signature de tous ceux qui réclamaient le titre de catholiques. On sait aussi que la prétention des gallicans, appuyés par le parlement de Paris, était que cette bulle énonçait de graves erreurs de fait, qu'en réalité les thèses attribuées à Jansénius n'étaient pas les siennes ou ne se trouvaient pas dans son livre. Le chapitre d'Utrecht voulut rester sur le terrain que ses évêques avaient adopté depuis l'origine de la querelle. Il refusa sa signature. Il ne pouvait faire autrement, mais ce refus acheva de le perdre aux yeux de la curie romaine et de le compromettre dans l'esprit des catholiques, terrifiés à l'idée

d'encourir une dénomination tenue désormais à Rome pour hérétique.

Enfin Codde mourut. Que faire? Les dispositions à Rome étaient moins conciliantes que jamais. Le chapitre, aux yeux du pape, était frappé d'une sentence de suppression. Cette sentence, qui dans l'opinion du chapitre était sans aucune espèce de valeur, devait-elle l'exempter de son devoir impérieux, de l'obligation de nommer selon les canons un successeur à l'archevêque défunt? Un diocèse qui a vu au XVe siècle l'erreur d'un pape à son égard redressée par son successeur a le droit d'espérer qu'il en pourra être de même au XVIIIe. Après mainte hésitation, après s'être entouré de toutes les lumières possibles, après avoir reçu l'avis favorable de beaucoup d'évêques et des plus célèbres facultés de théologie, le chapitre fit le pas décisif. Se conformant minutieusement aux canons et coutumes ecclésiastiques en vigueur dans le diocèse, il nomma un archevêque (1723) et notifia respectueusement son choix à Innocent XIII. Ni lui ni son successeur Benoît XIII ne se montrèrent disposés à un rapprochement quelconque, ou plutôt le dernier répondit à la notification réitérée en prononçant l'excommunication sur le chapitre et le nouvel évêque. Le schisme était fait.

II.

Quel jugement, au point de vue catholique, faut-il porter sur la légitimité de la conduite adoptée par le chapitre? La question n'est rien moins que simple. La solution dépend entièrement de la manière dont on conçoit le catholicisme. Il est clair que, si l'on part du principe ultramontain, qui fait du pape le souverain absolu, le dictateur infaillible de l'église, la conduite du chapitre d'Utrecht est condamnable. La question de savoir si le saint-siége en cette occurrence a bien ou mal jugé ne se pose même pas. *Roma locuta, causa audita est.* Si au contraire on adopte le principe épiscopal ou gallican, il n'est pas permis de trancher ainsi les choses. Sans doute le catholique gallican redoute le schisme et professe la déférence la plus respectueuse pour le saint-père et son autorité; mais cette autorité qu'il reconnaît au saint-siége n'est pas l'infaillibilité. Il est arrivé quelquefois que le pape a mal jugé, que, mal renseigné, il a pris des décisions regrettables. En pareil cas, on peut, on doit en appeler de ses décisions, et, si la discipline de l'église suppose que le pape peut être amené à des résolutions *motu proprio* réclamées par l'urgence du mal à combattre, le consentement, au moins tacite, du corps épiscopal demeure en droit la sanction des mesures

décrétées; s'il s'agit surtout de questions intéressant gravement la doctrine ou la constitution de l'église, le recours au concile œcuménique reste toujours ouvert. C'est qu'au fond le gallicanisme est un système aristocratique représentatif plutôt que monarchique. C'est l'épiscopat collectif qui est l'autorité fondamentale, le roc immuable sur lequel l'église est bâtie, et les droits de la papauté sont très inférieurs aux siens. « Nobles comme le roi, » disaient d'eux-mêmes les anciens gentilshommes de Bretagne les plus dévoués à la couronne de France; cependant, tout disposés qu'ils fussent à se faire tuer au service « dudit seigneur roi, » ils n'admettaient pas que le pouvoir royal pût aller jusqu'à supprimer leurs priviléges de naissance ni leurs franchises provinciales. De même un évêque gallican, tout en reconnaissant le pape comme son supérieur, se considère comme aussi inviolable, aussi sacré que lui dans l'exercice du ministère local qui lui est dévolu. Cette même inviolabilité s'attache à la personnalité morale du diocèse et du chapitre qui lui confèrent la dignité épiscopale en vertu des anciens canons. Il a fallu la révolution, le concordat napoléonien et les bouleversemens qui en sont résultés dans les conditions d'existence de l'église catholique en France pour obscurcir ces notions qui, sous l'ancien régime, avaient pour ainsi dire force d'axiomes au sein de l'épiscopat français.

Il suit de là que, si la cour de Rome peut sous sa responsabilité blâmer, censurer, excommunier même tel ou tel membre de l'épiscopat qu'elle juge indigne ou hérétique, celui-ci peut à son tour invoquer une juridiction supérieure, et surtout que, sous peine de léser le principe vital de l'église, cette cour ne saurait de sa propre autorité supprimer des diocèses existans, ni par conséquent empêcher les diocèses vacans de donner des successeurs à leurs évêques défunts. Au point de vue épiscopal, c'est-à-dire au point de vue de l'ancienne église de France comme au sien, le chapitre d'Utrecht était donc entièrement dans son droit. Il ne voulait pas se séparer de Rome, il le prouvait en notifiant au pape le choix qu'il avait fait avec toutes les formalités requises; il aurait pu, le cas échéant, modifier ce premier choix sur les représentations du saint-siége, mais il ne pouvait absolument pas consentir à la suppression de son diocèse ni laisser indéfiniment le diocèse sans pasteur. En résumé, ce conflit local ne faisait que mettre en lumière la contradiction, longtemps adoucie ou voilée dans la pratique, qui est inhérente à la théorie de l'autorité catholique. Là où l'ultramontain reconnaissait l'exercice d'une souveraineté absolue, primant tous les droits et tous les devoirs, l'épiscopaliste se sentait lié par un devoir absolu dont rien ni personne ne pouvait l'exempter, dût-il même en

résulter une rupture, non pas avec l'église catholique, mais avec le pape mal éclairé.

Le chapitre d'Utrecht prit soin du reste que toutes les formalités canoniques fussent ponctuellement observées pour l'installation de l'archevêque Steenoven. D'après les canons de l'église, il faut ordinairement la coopération d'autres évêques pour qu'un nouveau membre de l'épiscopat soit installé dans ses fonctions. Toutefois les mêmes canons ont prévu les cas, dits de nécessité, où la présence d'un seul évêque suffit pour la consécration du nouveau dignitaire. Or il y avait en ce moment même en Hollande un évêque français du nom de Varlet, évêque missionnaire de Babylone, qui, lui aussi, s'était vu privé de son siége épiscopal, grâce aux manœuvres des jésuites, mais dont la position canonique était intacte. Il prêta son ministère au chapitre pour la circonstance, et Steenoven fut régulièrement installé.

Un seul archevêque ne pouvait remplacer l'ancienne hiérarchie épiscopale néerlandaise. Le chapitre local de Harlem, qui aurait dû pourvoir à la vacance ouverte par la mort du dernier titulaire, n'osait lui nommer un successeur. Le chapitre métropolitain fit ce que les canons commandaient lors des cas prévus où un chapitre inférieur est négligent ou récalcitrant; il nomma un évêque de Harlem. La même marche fut suivie à Deventer. L'archevêque ancien-catholique d'Utrecht se vit donc à la tête d'un corps épiscopal, très réduit sans doute, mais complet et habile à se perpétuer.

Ainsi se passa le reste du XVIIIe siècle. Plusieurs archevêques se succédèrent sur le siége d'Utrecht, Barchman Wuytiers, mort en 1733, van der Kroon, mort en 1739, Meindaerts, qui mourut en 1768. Un moment, la pauvre église, schismatique sans le vouloir, put croire que l'ère de la justice allait se rouvrir pour elle. Régulièrement, chaque fois qu'un nouvel évêque était nommé, la notification en était faite à Rome dans les termes les plus soumis; non moins régulièrement, Rome répondait à la notification par un anathème en due forme. Cet anathème était lu par déférence dans les églises épiscopales, et cette lecture était suivie d'une protestation du clergé. Vint enfin un pape très différent de ses prédécesseurs. Clément XIV, qui n'aimait pas les jésuites et qui prononça la dissolution de l'ordre, les soupçonnait d'avoir par leurs intrigues envenimé un différend qu'avec un peu de condescendance il eût été facile d'apaiser. L'épiscopat néerlandais, informé de ses dispositions, redoubla d'efforts pour plaider la justice de sa cause. A la fin, plusieurs hauts personnages, Charles III, roi d'Espagne, Marie-Thérèse, le comte Colloredo, primat d'Allemagne, se prononcèrent en

sa faveur, et réclamèrent du pape la révision de toute cette procédure. Les évêques néerlandais et leur clergé voulurent faciliter de leur mieux le rapprochement qu'on allait tenter. Ils se réunirent en concile provincial à Utrecht (1763), et, sans pour cela se soumettre à la bulle *Unigenitus*, ils condamnèrent officiellement et expressément les erreurs jansénistes telles qu'on les définissait à Rome. Clément XIV fut touché de ces preuves de bonne volonté et demanda au chapitre de lui envoyer un fondé de pouvoirs. Le chapitre d'Utrecht s'empressa de députer à Rome le savant Dupac de Bellegarde; mais il était à peine arrivé dans la ville pontificale, que Clément XIV mourut d'une manière aussi mystérieuse que subite. Son successeur Pie VI ne lui ressemblait en rien; lorsqu'on lui parla de renouer la négociation, il coupa court à tout en prononçant sur l'épiscopat et l'église d'Utrecht la grande excommunication *coram populo*. Ainsi s'évanouit l'espoir des anciens-catholiques néerlandais.

Leur position n'était favorable d'aucun côté. En Hollande même, les états avaient continué de les traiter avec des égards marqués; ils ne pouvaient pourtant forcer la multitude catholique de rester dans leurs cadres. Le plan des jésuites, même en dépit de leur suppression officielle, avait réussi. L'ancienne église nationale des Pays-Bas n'était plus en fait qu'une mission desservie par des moines. Ceux-ci, complétement soumis à leurs supérieurs ou généraux résidant à Rome, étaient parvenus à détacher la masse catholique de ses évêques légitimes. Ils avaient tiré grand parti des excommunications pontificales, du jansénisme dont ils disaient l'épiscopat rebelle infecté, de l'opposition du clergé épiscopal aux formes de la dévotion italienne, enfin de sa sévérité en matière d'absolution. Ce clergé en effet avait conservé l'ancienne discipline, qui ne badinait pas avec des infractions que l'esprit du siècle jugeait désormais avec plus d'indulgence. Par exemple, il refusait l'absolution à quiconque retirait un intérêt élevé de l'argent qu'il avait prêté. Une pareille clause était bien dure à observer dans un pays qui s'enrichissait en prêtant à gros intérêts au monde entier. Toutes ces circonstances firent que, les uns par dévotion superstitieuse, les autres pour mettre leur conscience au large, beaucoup enfin parce qu'ils ne pouvaient supporter longtemps l'idée d'être brouillés avec Rome, la grande majorité des catholiques abandonnèrent leurs évêques pour se ranger sous la direction des moines. Quand se déchaînèrent les tempêtes politiques de la révolution, le petit troupeau des anciens-catholiques de Hollande ne se montait plus qu'à 6 ou 7,000 âmes; c'est à ce chiffre qu'il a pu se maintenir jusqu'à nos jours.

Toutefois il persévéra, luttant avec une indomptable ténacité contre le dissolvant peut-être le plus actif qui puisse miner une société de ce genre, l'indifférence du monde entier, l'invraisemblance d'un espoir quelconque de réhabilitation. De temps à autre seulement, à de longs intervalles, quelques vagues lueurs bien vite éteintes. Ainsi le roi Louis Bonaparte fut surpris d'apprendre que cette petite église existait encore; son esprit curieux fit même qu'il lui donna quelques marques d'intérêt, ce qui ne l'empêcha point, vers la fin de son règne, de refuser au chapitre l'autorisation, exigée par la loi, de nommer un nouvel archevêque. Le refus n'eut pas longue suite, car Louis Bonaparte fut détrôné peu de temps après par son puissant frère. Celui-ci, qui n'avait guère songé jusque-là aux anciens-catholiques de Hollande, vit passer comme un éclair devant son esprit l'idée du service éminent qu'ils pouvaient lui rendre dans certaines éventualités. Il était alors au plus fort de ses démêlés avec le saint-siége. Quand il vint à Breda, il fit une terrible algarade aux prêtres catholiques romains, convoqués pour le saluer au passage; il n'était pas fâché d'avoir pour ainsi dire sous la main un épiscopat de rechange. Il se montra donc fort gracieux pour la *clérésie épiscopale* (c'est le nom officiel et ne préjugeant rien que l'on donnait désormais à l'église ancienne-catholique des Pays-Bas), et fit même des promesses positives; les grands événemens où l'empire sombra ne lui laissèrent ni le temps ni le pouvoir de les remplir.

Vint la restauration, puis la constitution du nouveau royaume des Pays-Bas, comprenant l'ancienne république néerlandaise et la Belgique. On aurait pu croire que le gouvernement de la maison d'Orange se montrerait plus favorable que tout autre à une église qui pouvait se vanter d'avoir souffert si longtemps de sa fidélité aux traditions nationales. C'est le contraire qui eut lieu. Sans doute les anciens-catholiques demeurèrent libres; mais, bien loin de plaider leur cause auprès du saint-siége, le nouveau gouvernement, qui aurait eu plus de crédit que ses prédécesseurs, puisqu'il n'était plus exclusivement protestant, dirigea sa politique dans un sens presque hostile à leurs intérêts. Toutes les fois qu'il fallait nommer un évêque, l'autorité néerlandaise suscitait mille difficultés. C'est seulement en 1826 que, sous la pression de l'opinion, le gouvernement reconnut officiellement les évêques titulaires d'Utrecht, de Harlem et de Deventer.

Hélas! il arrivait à la pauvre petite église hollandaise ce qui arrive si souvent de nos jours, dans d'autres pays, aux minorités religieuses trop faibles par le nombre pour peser d'un poids sérieux sur les intérêts et le jeu des partis politiques. Il est rare qu'un

gouvernement moderne les néglige, ou surtout les combatte par antipathie religieuse proprement dite. Cependant elles sont faibles, leurs adversaires sont forts, et ce sont elles qui doivent le plus souvent payer le prix du concours que l'on demande aux autres. La maison d'Orange avait de graves soucis à l'endroit de ses nouveaux sujets catholiques. Ceux-ci obéissaient aveuglément à leur clergé, qui, de son côté, ne respectait que les ordres émanés du saint-siége. Or, si la catholicité à peu près tout entière avait perdu de vue l'église catholique épiscopale de Hollande, si dans son pays même cette église ne pouvait plus compter que sur l'estime, d'ailleurs froide et peu utile, de la majorité réformée, il y avait une puissance qui n'avait cessé de diriger des yeux très grands ouverts sur ce débris de l'ancien catholicisme national, et qui pressentait les graves embarras que cet épiscopat régulier, resté debout à travers tant d'orages meurtriers et d'accalmies peut-être plus mortelles encore, pourrait un jour susciter à sa politique envahissante. Les nonces accrédités à La Haye ou à Bruxelles ne cessaient de manœuvrer auprès du gouvernement néerlandais pour obtenir de lui des mesures qui, directement ou indirectement, missent un terme à ce schisme désormais insignifiant, qui du moins ne pouvait plus servir qu'à scandaliser inutilement les âmes catholiques. Quand la cour de Rome vit enfin qu'elle ne parviendrait pas à son but par cette voie détournée, elle s'avisa d'un autre moyen. En 1828, le nonce Capaccini reçut pour instructions d'inviter les évêques récalcitrans à prêter les mains à un arrangement dont la base serait qu'ils fissent volontairement abdication de leurs titres. L'entrevue qui eut lieu à La Haye entre ce nonce et l'archevêque van Santen, et dont la teneur a été soigneusement consignée, est trop caractéristique de tout ce débat pour que nous n'en reproduisions pas les traits essentiels.

Capaccini, en voyant venir l'archevêque, commença par le combler d'éloges personnels et par protester du désir qui animait le saint-père de voir le schisme apaisé d'une manière qui pût contenter les deux partis, et surtout ne rien coûter à la dignité ni aux convictions d'hommes aussi éclairés, aussi respectables que les titulaires de l'épiscopat séparé. Puis, comme l'archevêque demeurait passablement interdit à l'ouïe de tant de complimens, qui contrastaient étrangement avec le langage auquel ses collègues et lui étaient habitués de la part des représentans du siége romain, il ajouta que, dans sa bonté paternelle, le pape consentait à réduire tout le différend à un point vraiment insignifiant, à une simple signature qu'il l'invitait à mettre au-dessous d'une bulle faisant désormais partie de la tradition catholique et sans application actuelle,

la bulle *Unigenitus*. Le nonce se gardait bien de porter la discussion dès l'abord sur le véritable terrain débattu entre Rome et Utrecht. Le refus que, d'accord avec tant de prélats, de prêtres, de docteurs catholiques, l'épiscopat et le clergé néerlandais avaient opposé jadis à l'injonction de signer la fameuse formule, n'était qu'un incident parmi tant d'autres de la querelle bien plus importante qui roulait sur les prétentions opposées de la cour de Rome et du catholicisme national. L'adroit Italien pouvait espérer que son interlocuteur ne verrait pas de difficulté majeure à souscrire un document dont, à dire vrai, la valeur n'était plus qu'historique, et dont personne ne s'occupait plus. S'il réussissait à obtenir cette concession de l'archevêque, sa cause, à lui, était gagnée, car cette concession équivalait au désaveu de tout le passé, à la reconnaissance des droits supérieurs du saint-siége, à une véritable capitulation, et, cela posé, rien n'empêche de croire que le nonce et la cour romaine ne fussent parfaitement sincères dans les promesses séduisantes qu'ils faisaient briller aux yeux de ces pauvres évêques, depuis si longtemps mis au ban de l'église, dénoncés, méprisés, traités en vrais parias. On leur eût bien accordé des titres, des honneurs, des fonctions même, qui eussent largement compensé la perte de leur position épiscopale contestée.

Van Santen aurait pu refuser de déplacer ainsi la question et la reporter immédiatement sur le véritable point en litige; il préféra rester sur le terrain choisi par son interlocuteur, et ce fut pour lui déclarer qu'il lui était impossible de faire ce qu'on lui demandait sans se parjurer. « J'ai lu plus d'une fois l'*Augustinus* de Jansenius, lui dit-il; je sais, à n'en pouvoir douter, que les cinq thèses condamnées par la bulle ne sont pas dans ce livre. Comment donc pourrais-je, en honnête homme et en chrétien, signer une déclaration qui affirme un fait que je sais faux ? »

Le nonce alors s'efforça de lui démontrer que son devoir était de se soumettre sans aucune réserve aux décisions du saint-siége. « Voyez, lui dit-il, la table près de laquelle nous sommes assis est recouverte d'un tapis vert. Supposons qu'elle appartienne à un père de famille, et que ce père ait formellement défendu à ses enfans d'entrer dans cette chambre et même d'y regarder. Un jour, et malgré la défense, l'un des enfans regarde par le trou de la serrure et arrive à savoir, grâce à sa désobéissance, que ce tapis est vert. Un peu plus tard, le père dresse un inventaire de ce que cette chambre contient, et soit par inadvertance, soit avec intention, — cette distinction n'importe pas ici, — ce père désigne le tapis comme rouge. Si maintenant, au nom de son autorité paternelle, il ordonne à chacun de ses enfans de signer l'inventaire comme parfaitement

exact, le fils qui a vu le tapis sera-t-il en droit de faire valoir cette connaissance qu'il n'a acquise qu'en désobéissant, et devra-t-il refuser de signer que le tapis est rouge? Le père avait le droit de défendre à ses enfans de regarder dans la chambre, il avait aussi le droit de prescrire à ses enfans de signer ce qu'on leur donnait à signer, et ce n'est pas l'acte de désobéissance antérieure commis par l'un des enfans qui pouvait exempter celui-ci de l'obligation d'obéir à l'ordre paternel. »

On voit où le nonce voulait en venir. Le pape est le père des catholiques, il a interdit d'abord la lecture de l'*Augustinus*, puis il a condamné certaines propositions qu'il prétend contenues dans ce livre. Ceux qui refusent de souscrire la condamnation sous prétexte que les propositions condamnées ne sont pas dans le livre doivent avouer qu'ils ont lu un ouvrage défendu. Comment cette faute pourrait-elle leur donner un droit de résistance que la soumission complète ne leur eût pas conféré? Et pourquoi l'archevêque d'Utrecht ne mettait-il pas sa conscience à l'aise en se disant qu'après tout, s'il plaît au saint-père de déclarer rouge le tapis qu'il sait vert, cela regarde le saint-père, non pas lui, et qu'il peut signer les yeux fermés ce qu'on lui présente?

L'archevêque se défendit de son mieux contre ce sophisme captieux; rien n'est plus curieux que de suivre le long de cet entretien le duel acharné que se livrent sous des formes courtoises la diplomatie subtile de l'Italien et la bonne grosse probité hollandaise, qui ne peut se persuader qu'un faux en écriture soit susceptible de se transformer en œuvre pie. Si l'archevêque eût été, comme le nonce croyait peut-être qu'il était, fatigué de sa position et simplement désireux de trouver un biais qui lui permît d'en sortir avec honneur, peut-être eût-il prêté l'oreille à des propositions d'arrangement qui eussent sauvé les apparences. Pour l'honneur de sa réputation et de son église, il demeura sourd aux offres, aux cajoleries et même aux menaces du nonce, qui, furieux à la fin, le congédia en confirmant l'anathème lancé par les pontifes romains contre l'épiscopat schismatique.

Depuis lors l'église catholique-épiscopale ou ancienne-catholique des Pays-Bas continua de végéter, se maintenant, mais ne pouvant s'étendre, de plus en plus oubliée, beaucoup trop dédaignée de ceux même qui, dans le sein du catholicisme, commençaient à s'alarmer de la tournure que la politique religieuse prenait à Rome. Chaque fois qu'un nouveau pape montait sur le trône pontifical, la petite église le saluait humblement, demandant une enquête nouvelle et son rétablissement dans ses droits; on lui répondait par l'anathème. Chaque fois qu'un nouvel évêque était intronisé dans un de ses dio-

cèses, conformément à sa tradition constante, elle persistait à en donner avis au pape régnant; nouvel anathème, nouvelle protestation de l'église excommuniée. Cela finissait par devenir un de ses offices spéciaux. Du reste aucun changement, ou plutôt l'année 1853 vit diminuer encore la position de l'épiscopat ancien-catholique.

Jusqu'alors la grande majorité des catholiques de Hollande avait dû se contenter de son organisation en église de mission. Le pape Pie IX crut le moment venu de rétablir de son chef les siéges épiscopaux supprimés par ses prédécesseurs, et nomma directement un archevêque d'Utrecht, des évêques de Bois-le-Duc, de Harlem et de Ruremonde. La manière, fort injurieuse pour la nation néerlandaise, dont eut lieu cette réorganisation suscita au sein de la majorité protestante un mouvement de colère qu'on eut quelque peine à calmer. Au fond cependant il n'y avait rien de réellement changé par là dans ses rapports avec la minorité catholique; mais la plus directement frappée fut l'église catholique-épiscopale. Jusqu'en 1853, ses évêques étaient restés seuls en possession du titre officiel de leurs diocèses. Ils pouvaient encore se dire que, seuls, ils représentaient la tradition épiscopale nationale, que de meilleurs jours pourraient enfin luire où leurs ouailles naturelles les reconnaîtraient pour leurs légitimes pasteurs, que l'état anormal où se trouvait encore la masse des catholiques néerlandais était la confirmation indirecte de leur bon droit en tant que seuls continuateurs de la vieille église du pays. Désormais ils devaient voir à côté d'eux des compétiteurs qu'ils ne pouvaient regarder autrement que comme des usurpateurs, et ces compétiteurs avaient l'avantage d'être seuls reconnus par la majorité catholique, d'être en communion avec le saint-siége et avec tous les évêques de la catholicité. Leur protestation fut énergique et touchante. Elle ne fut pas sans influence sur certaines dispositions de la loi votée par les chambres néerlandaises, qui astreignait les nouveaux évêques à des conditions de résidence peu conformes à leur titre officiel. Cette mince satisfaction ne changeait rien à tout ce que la réalité avait de décourageant, et l'opinion générale fut que le décret de Pie IX avait porté le coup de grâce à l'église des évêques nationaux en lui enlevant jusqu'à l'apparence de légitimité qu'elle avait pu conserver jusqu'alors.

III.

Tout semblait donc fini pour les anciens-catholiques de Hollande. Leur église persistait à vivre avec sa hiérarchie, mais forcée de renoncer à toute expansion, de plus en plus enfoncée dans la masse indifférente ou hostile, condamnée à s'éteindre au bout d'un temps

donné. Un mélancolique rayon de soleil couchant se reflétait sur les derniers jours de cette vieille église qui s'en allait mourante. Quelques prêtres étrangers avaient continué de s'intéresser à la pauvre agonisante. On en rencontrait encore quelques-uns à Milan, ce vieux centre d'autonomie ecclésiastique, et dans le clergé de Paris, où quelques élémens jansénistes, très adoucis, mais toujours fidèles aux souvenirs de Port-Royal, se sont longtemps maintenus. En 1859, deux prêtres italiens, Nicolini Thomas, de Milan, et Emmanuel Johannes, de Pavie, faisaient parvenir à l'archevêque H. Loos, récemment élevé au siége d'Utrecht, une lettre pleine de sympathies chaleureuses. Un curé de Paris, M. P.-J. Jobart, mort il y a quelques années, resta jusqu'à la fin de sa vie en relations avec les anciens catholiques néerlandais. Lorsqu'on pénétrait dans leurs modestes sanctuaires, notamment à Utrecht, à Oudewater, à Delft, à Enkuyzen, on était tout surpris d'y découvrir des ornemens d'église d'une beauté rare ou d'un grand intérêt historique, des chasubles byzantines, des vêtemens sacerdotaux du moyen âge, de vieilles remonstrances, des coupes, des dentelles d'une valeur considérable et d'un travail exquis, la croix pectorale de l'évêque Jansénius, l'anneau épiscopal de l'archevêque Neercassel, etc. A Utrecht, on pouvait examiner les belles archives de la petite église et parcourir toute une série d'autographes provenant des anciens évêques de la ville métropolitaine. C'étaient autant de témoins muets de la connexion de l'ancien diocèse avec l'église actuelle, seule propriétaire légitime de ces débris des richesses appartenant jadis à l'église catholique des Pays-Bas; on pouvait même y trouver de curieuses reliques. Hélas! l'église elle-même semblait passée à l'état de relique, de débris fossile d'un temps et d'un état d'esprit à jamais disparus. En pénétrant dans ces humbles chapelles, on croyait entrer dans le caveau de famille où dormaient ensemble les vieux gallicans, Port-Royal-des-Champs et l'ancien épiscopat de la Néerlande. C'est donc là tout ce qui restait de tant d'efforts, de tant de sacrifices, de tant de grandeurs!

Mais ne voilà-t-il pas qu'en très peu d'années, en peu de mois, la scène change, que des circonstances imprévues rendent un nouveau lustre à l'église qui s'affaissait lentement sur les tombeaux sacrés confiés à sa garde! Et à qui doit-elle cette renaissance inespérée? A cet ultramontanisme même qui avait déjà entonné plus d'un chant de triomphe sur ses ruines. Le pontificat de Pie IX ouvre en effet une ère nouvelle à l'ancien épiscopat néerlandais. Déjà la proclamation du dogme de l'immaculée conception avait provoqué une vigoureuse protestation de l'archevêque d'Utrecht contre cette doctrine inconnue de l'antiquité catholique et imposée à l'église

malgré les profondes répugnances d'une multitude de prêtres et de laïques. Cette protestation, qui parut en latin et en hollandais, fut traduite dans toutes les langues, et apprit à bien des gens qui l'avaient oublié qu'il existait encore une église catholique refusant d'accepter la dictature pontificale. Le concile du Vatican vint lui rendre un bien plus grand service. Tout le monde sait aujourd'hui que le procès n'est pas fini, que les protestations augmentent tous les jours de nombre et d'énergie, que l'avenir du catholicisme est impliqué dans le puissant mouvement de réaction suscité par des décrets dont en bien des lieux les catholiques les plus éclairés et les plus fervens contestent la validité.

Toutefois une circonstance grave, à laquelle nous avons déjà fait allusion, pourrait enrayer le mouvement et ne laisser aux anciens-catholiques que l'alternative d'une rupture formelle avec le catholicisme ou d'une soumission contraire à leur conscience : c'est que le corps épiscopal tout entier paraît décidé ou résigné à soutenir la doctrine de l'infaillibilité papale. La fière église gallicane elle-même n'a plus de voix attitrée pour revendiquer ses traditions d'indépendance. Bossuet n'a pas trouvé un seul défenseur hardi et persévérant parmi ses successeurs. On a vu les chefs eux-mêmes de l'opposition dans le dernier concile donner l'un après l'autre l'exemple de capituler. A quoi sert-il, dira-t-on, que des voix éloquentes, comme celles de l'abbé Loyson en France, des professeurs Dœllinger et Friederich en Allemagne, s'élèvent pour affirmer le bon droit de l'ancien catholicisme contre les innovations décrétées au Vatican? La religion catholique ne se compose pas seulement d'une somme de doctrines; elle est aussi, elle est surtout, peut-on dire, une manière de constituer la communion de l'homme avec Dieu par l'intermédiaire d'un sacerdoce organisé, dont les membres se transmettent successivement, sans interruption, les pouvoirs divins qu'ils tiennent originairement du Christ lui-même. Que peuvent des voix isolées de prêtres ou de savans, quelle que soit leur valeur personnelle, contre les impérieuses exigences de la vie catholique? Ne faut-il pas que des évêques confirment les jeunes fidèles, consacrent les saintes huiles, ordonnent les jeunes prêtres? Peut-on les suppléer canoniquement dans l'exercice de ces fonctions nécessaires au salut des âmes? Les anti-infaillibilistes auront beau faire, leur protestation se brisera impuissante contre le fait inéluctable qu'on ne peut pas se passer de l'épiscopat pour vivre catholiquement, et que l'épiscopat tout entier est désormais rangé sous la bannière de l'infaillibilité.

Ce raisonnement, tout fort qu'il paraisse, pourrait bien être détruit par un simple détail au premier abord très insignifiant, savoir

l'existence de l'ancienne église catholique d'Utrecht avec sa hiérarchie épiscopale régulière et légataire canonique de tous les pouvoirs inhérens à l'épiscopat. Lui contester la légitimité de son épiscopat uniquement parce qu'elle n'est pas reconnue au Vatican, ce serait faire profession pure et simple d'ultramontanisme, et par conséquent résoudre la question elle-même. C'est pour cela que les anciens-catholiques des Pays-Bas et les catholiques opposés aux décrets du dernier concile n'ont pas tardé à se rapprocher et à faire cause commune. Dès que le mouvement des anciens-catholiques se fut prononcé en Allemagne, l'église d'Utrecht comprit qu'elle avait vis-à-vis d'elle-même et de la catholicité tout entière des obligations de premier ordre. L'archevêque Loos se mit en rapport avec les principaux organes de la protestation allemande. Lorsque le congrès ancien-catholique de 1871 fut convoqué à Munich, l'église épiscopale de Hollande se fit représenter dans ses rangs par trois délégués, MM. van Vlooten, van Beek et van Thiel. Ce dernier parlait assez bien l'allemand pour faire devant l'assemblée un exposé éloquent et lucide du passé de son église et de sa signification présente. Sa parole fut saluée par d'unanimes applaudissemens, et pour la première fois depuis cent cinquante ans une nombreuse réunion de prêtres, de théologiens, de notables catholiques, rendit un éclatant hommage au bon droit de l'église excommuniée. Parmi les résolutions votées par le congrès se trouve celle-ci : « nous déclarons que le reproche de jansénisme fait à l'église d'Utrecht n'est pas fondé, et qu'en conséquence il n'y a pas de différence dogmatique entre elle et nous. »

Cette déclaration du congrès de Munich fait aux évêques anciens-catholiques de Hollande une position très considérable. Si, d'après un calcul récent et très circonspect, on évalue à 300,000 le nombre des catholiques allemands et autrichiens qui ont adhéré aux protestations soulevées par les décrets du Vatican, l'archevêque Loos est le premier dignitaire ecclésiastique de l'association, et son diocèse est redevenu en fait aussi important par le nombre des âmes que l'était celui de son prédécesseur Codde, lorsqu'il fut supprimé par le pape. Il n'est donc pas surprenant que les relations inaugurées l'an dernier à Munich commencent à porter leurs fruits. Ainsi le curé Renftle, de Mering en Bavière, suivi dans sa résistance par sa paroisse entière, a demandé à l'archevêque d'Utrecht de venir avec les saintes huiles pour administrer le sacrement de la confirmation. Le curé Aloysius Anton, de Vienne, qui a organisé toute une communauté ancienne-catholique, lui a fait parvenir une requête toute semblable, et de plus lui propose de consacrer trois évêques. D'autres demandes du même genre vont lui arriver d'Al-

lemagne, de Bohême et d'Autriche. Nul ne peut savoir où s'arrêtera ce mouvement.

Ici pourtant se présente une difficulté de jurisprudence ecclésiastique : jusqu'à quel point, en droit canonique, un évêque peut-il remplir des fonctions épiscopales dans un autre diocèse que le sien et sans la permission de l'évêque du lieu? La question, paraît-il, est quelque peu embarrassante. Cependant cette fois encore les évêques de Hollande pourraient invoquer la loi suprême de la nécessité. Au point de vue catholique en général, il ne peut être permis de laisser périr les âmes par un respect outré des règlemens disciplinaires, et il y a dans l'histoire de l'église des précédens qui pourraient servir à justifier leur intervention. Par exemple, au temps où, selon l'énergique expression d'un père de l'église, le monde s'étonnait d'être arien, lorsque la majorité des évêques, soit par faiblesse, soit par conviction, pactisait avec l'hérésie, il y eut des évêques orthodoxes qui ne craignirent pas de se rendre dans des diocèses autres que les leurs pour porter le secours de leur ministère aux âmes fidèles qui gémissaient sous le joug de pasteurs indignes. Aujourd'hui, peuvent dire les évêques hollandais, la catholicité n'est pas moins étonnée de se trouver ultramontaine.

Pour nous qui assistons en témoins sympathiques, mais du dehors et avec un complet désintéressement, à cette crise intérieure du catholicisme, nous n'avons qu'un vœu à émettre, c'est que la religion pure, le spiritualisme chrétien, la liberté des consciences, les idées de largeur et de progrès dans la connaissance de la vérité, remportent une éclatante victoire dont la civilisation tout entière recueillerait les précieux fruits. Nous devons avouer que les difficultés tirées du droit canon, ainsi que les moyens d'y parer, nous laissent très froids en comparaison des grands intérêts qui dominent de si haut tout ce conflit; mais en matière religieuse plus qu'en toute autre il faut savoir respecter les scrupules et ne pas se formaliser de ce que le progrès suit des routes très bizarres ou très étroites à notre sens. Parfois les plus grands fleuves se voient resserrés entre des rochers; ils n'y perdent rien, ni en impétuosité, ni en profondeur, au contraire. Si cette image peut s'appliquer au mouvement des anciens-catholiques, et si l'église d'Utrecht est appelée à lui fournir l'issue dont il a besoin pour ne pas tourbillonner dans l'impuissance, on pourra dire de cette église ce qu'un prophète juif dit un jour de Bethléhem : « Tu es la plus petite des villes de Juda, et pourtant de toi sortira le salut. »

ALBERT RÉVILLE.

LE

TRAVAIL DES FEMMES

DANS LA PETITE INDUSTRIE

En décrivant la situation des ouvrières des manufactures, nous avons signalé les institutions ou les réformes qui peuvent améliorer leur destinée et en même temps contribuer au rétablissement de la paix sociale (1). Le sort des femmes employées dans les mille métiers de la petite industrie n'est pas moins digne d'intérêt, et nous voudrions indiquer aujourd'hui les causes de leur misère et les moyens de la soulager. Un moraliste éloquent, M. Jules Simon, nous a précédé, il y a douze ans, dans cette voie; mais en un siècle aussi mobile ces matières se renouvellent sans cesse, et doivent être périodiquement soumises à un examen minutieux. Une foule de faits authentiques, précis, concluans, ont été recueillis dans ces dernières années. En 1864 a paru le volumineux rapport de la chambre de commerce de Paris sur l'industrie parisienne; un peu plus tard, le gouvernement a livré au public les dépositions de l'enquête sur l'enseignement professionnel; la commission de l'exposition internationale de 1867 a mis au jour, sous le titre d'*Enquête du dixième groupe*, un ensemble d'informations précieuses; il y a deux mois à peine, un inspecteur-général de l'université, M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, adressait au préfet de ce département un mémoire sur l'apprentissage dans les ateliers et sur les écoles d'apprentis. Dans la même période de dix ans, de hauts fonctionnaires de l'instruction publique étaient envoyés dans les pays voisins, en Allemagne et en Angleterre particulièrement, pour nous renseigner sur l'éducation des classes moyennes et des classes ouvrières de ces contrées. On voit que le zèle spéculatif n'a

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1872.

mais elles ne seront pas écrasantes : en tous cas, partagées entre les compagnies et l'état, les dépenses du troisième réseau n'auraient point pour conséquence l'hypothèque à long terme, la ruine du budget, ainsi que la dépression du crédit public et du crédit des compagnies. C'est dans cet esprit de conciliation et avec la notion intelligente des intérêts et des besoins respectifs, que les négociations doivent être conduites, et l'opinion publique serait sévère pour celle des deux parties qui encourrait à ses yeux la responsabilité d'un échec.

Dans l'étude si difficile de cette question des chemins de fer, le dernier mot appartient au patriotisme. Quel que soit l'intérêt gouvernemental, ministériel, électoral, qui s'attache à l'exécution du plan de M. de Freycinet, il faut à tout prix que le budget extraordinaire ne soit point condamné d'abord à absorber toutes les ressources disponibles du trésor par des emprunts déguisés, puis à emprunter directement 700 ou 800 millions par an pendant les prochains exercices. Qu'arriverait-il, a dit M. Buffet au sénat, « si, persistant en pleine paix dans ce déplorable système d'emprunts continus, nous avions à affronter une grande crise nationale?.. Je vous adjure de tenir compte de certaines éventualités qu'il n'est donné à personne d'écarter et que nous ne pourrions affronter avec succès, le jour où elles viendraient nous surprendre, que si nos finances étaient parfaitement dégagées et si nous n'avions pas créé nous-mêmes par une dette flottante exagérée ou par des emprunts réitérés des difficultés peut-être insurmontables à l'effort suprême que le pays, pour sa sécurité, pour son honneur, pour son existence même, serait obligé de faire. » Voilà comment la question des chemins de fer n'est plus seulement une question de budget, elle s'élève à la hauteur d'une question de patriotisme. Voilà pourquoi il est absolument urgent de la résoudre. Un plus long retard ajouterait à la perspective du désordre financier la menace, autrement sérieuse, d'un péril national.

C. Lavollée.

L'OSTRACISME A ATHÈNES

I.

La république française mérite bien désormais d'être appelée, selon une parole célèbre, « la république athénienne, » puisque l'on y veut établir la loi de l'ostracisme.

L'ostracisme (vote par les coquilles ou plutôt par les tessons : le mot ὄστρακον a les deux sens, comme le mot têt en français) était un vote du peuple exprimé au scrutin secret, en des comices extraordinaires, qui forçait le citoyen contre lequel se prononçait la majorité à s'éloigner d'Athènes pour dix ans. Ce verdict d'exil était rendu sans que celui qui en était la victime eût le droit de se défendre, sans même qu'il eût été directement mis en accusation. On devait subir « le bon plaisir » du peuple. L'ostracisme était la lettre de cachet du souverain du Pnyx.

Le but avoué de cette loi d'exception était de défendre la démocratie contre les ambitions tyranniques et les divisions intestines. Un général, un orateur, prenait-il une grande place dans l'état, une grande influence à l'assemblée à cause de ses glorieux services, de son éloquence, de ses talens d'administrateur, il tombait sous le coup de l'ostracisme; deux chefs de parti d'une égale valeur et d'un crédit égal se combattaient-ils pour faire prévaloir leur politique, l'ostracisme les menaçait. En réalité, l'ostracisme, comme le dit Plutarque, était surtout « une satisfaction donnée au peuple, qui aimait à abaisser ceux dont l'élévation le rendait jaloux. et qui ne trouvait que dans leur chute un adoucissement à son envie. »

Les Athéniens pouvaient souvent se donner « la satisfaction de l'ostracisme, » puisqu'il y avait à Athènes beaucoup de grands hommes. D'autre part, dans cette démocratie active et jalouse qui ne déléguait aux magistrats que les pouvoirs les plus restreints et les plus précaires et où le peuple assemblé décidait par lui-même quantité d'affaires qui sont du ressort de l'exécutif, il était impossible que des dissentimens ne se produisissent pas en mainte circonstance. Que tout le monde eût été du même avis, et le Pnyx n'eût pas entendu ces belles luttes oratoires si chères aux Athéniens. A l'assemblée, les uns, les démocrates, réclamaient sans cesse de nouvelles réformes et de nouveaux avantages; les autres, que les Grecs, qui n'employaient pas comme nous mille nuances pour désigner les partis, appelaient les oligarques ou les aristocrates, et qu'il serait plus vrai d'appeler les conservateurs, ne songeaient pas, du moins à dater de l'époque d'Aristide, à restreindre les droits de la plèbe; mais ils s'opposaient à ce qu'elle en obtînt de nouveaux. D'autres questions divisaient les citoyens. Ceux-ci voyaient les intérêts d'Athènes et de toute la Grèce dans une alliance sérieuse avec Sparte; ils rêvaient de rendre la Grèce tranquille et invincible en maintenant l'équilibre entre ces deux grandes cités. Ceux-là voulaient l'abaissement de Sparte et la suprématie d'Athènes, fût-ce même au prix de guerres fratricides et éternelles. Tel général, comme Thémistocle ou Cimon, tel homme d'état comme Aristide ou Thucydide, était conservateur ou démocrate, tenait pour la paix ou pour la guerre. La tribune lui était ouverte, il y exposait son opinion. Les idées qu'il exprimait lui gagnaient tous ceux qui pensaient comme lui sans avoir son éloquence; s'il joignait au talent oratoire le prestige d'un grand nom, de services signalés ou l'avantage d'une grosse fortune, il devenait chef de parti et se trouvait nécessairement en opposition avec un autre chef de parti. De là prétexte à *ostraciser*, — pourquoi ne pas faire entrer le mot dans la langue puisque l'acte qu'il désigne menace d'entrer dans la loi?

On procédait ainsi à l'ostracisme : d'abord la proposition de cette espèce de plébiscite, proposition que tout citoyen avait le droit d'émettre, était soumise au conseil des cinq cents (sénat *proboulétique*, délibérant d'avance), qui préparait les travaux de l'assemblée. Le sénat n'opposait généralement son *veto* qu'aux projets inconstitutionnels; il semble donc que le plus souvent il s'en remettait à l'assemblée pour juger de l'opportunité d'un vote d'ostracisme et portait la proposition à l'ordre du jour de la prochaine séance, comme on dirait aujourd'hui. Au Pnyx, le requérant ou l'un de ses partisans montait sur le rocher qui servait de tribune et exposait les motifs qui l'avaient inspiré : soit la trop grande puissance d'un homme

public, soit la rivalité de deux chefs. Mais l'orateur s'abstenait dans sa harangue de citer aucun nom. C'eût été fausser le principe de l'ostracisme, qui voulait que tout citoyen décidât en pleine liberté, sans pouvoir être ébranlé dans son impression spontanée par les argumens oratoires, quel homme nuisait aux intérêts de l'état et devait être banni. C'eût été aussi permettre aux Athéniens éminens, ouvertement menacés, de se défendre et de prononcer leur apologie. Comme ils n'étaient pas désignés en termes précis, ils ne pouvaient intervenir dans la discussion autrement que d'une façon générale; s'ils eussent mis en avant leur personnalité, on leur eût retiré la parole sous prétexte qu'ils n'étaient pas en cause. Les formalités de l'ostracisme étaient tout justement pour protéger le peuple contre les surprises de l'éloquence. D'ailleurs personne dans l'assemblée n'était dupe de l'équivoque de la motion; chacun voyait vite de qui il s'agissait. Lorsque les orateurs avaient été entendus, l'épistate des prytanes, qui présidait l'ekklésia, déclarait la discussion close et faisait voter par mains levées. Si la majorité se déclarait pour la proposition, les prytanes convoquaient dans les termes légaux une assemblée extraordinaire pour rendre le verdict d'ostracisme.

Cette assemblée ne se tenait pas sur le Pnyx, mais sur l'agora. Aux séances ordinaires, l'enceinte du Pnyx était assez vaste pour contenir les quelques milliers d'Athéniens de la ville qui avaient coutume d'y venir; il n'en eût pas été de même pour un vote d'ostracisme où prenait part la majorité de la population de l'Attique. Ce jour-là, l'agora était entourée de barrières percées de dix portes, une par tribu. Les citoyens de chaque tribu entraient par la porte qui leur était affectée, se faisaient reconnaître des lexiarques (greffiers de l'état civil), inscrivaient un nom sur le tesson dont ils s'étaient pourvus et remettaient ce tesson aux magistrats. Le vote avait lieu en silence, sans discussions ni harangues préalables. L'opinion de chacun était réputée faite quand il arrivait sur l'agora. A la fin de la journée, on comptait les bulletins, et le citoyen dont le nom se trouvait inscrit sur le plus grand nombre devait s'exiler. Toutefois, pour que ce plébiscite eût force de loi, il fallait qu'il y eût un minimum de six mille suffrages exprimés contre la même personne. Ce minimum de six mille suffrages garantissait que la sentence ne serait pas l'effet d'une vengeance privée, mais d'une nécessité publique, réelle ou illusoire. La proposition soumise à l'assemblée n'indiquant pas explicitement le citoyen contre lequel l'ostracisme était requis, chacun pouvait inscrire un nom sur sa coquille selon ses inimitiés personnelles. Parmi les votans, combien qui, pareils au paysan d'Aristide, ne connaissaient rien de celui qu'ils exilaient! combien qui eussent été bien empêchés de justifier leur vote! Il y

avait donc une grande dispersion de voix. S'il eût suffi d'une infime majorité pour que la décision fût valable, souvent, à cause du nombre infini des noms divers inscrits sur les bulletins, une minorité eût primé la majorité, un homme eût été banni par un très petit nombre de citoyens, c'est-à-dire contre le vœu de la masse des citoyens.

L'exilé avait dix jours pour dire adieu à ses amis et arranger ses affaires; puis il devait s'éloigner de la cité pendant dix ans, à moins qu'il ne fût rappelé avant ce temps par un décret du peuple, ce qui arriva quelquefois. Les rares défenseurs de l'ostracisme ont fait remarquer que ce n'était pas un châtiment. L'exil par vote populaire différait essentiellement, en effet, du bannissement prononcé dans les formes légales par les tribunaux. Le bannissement était à perpétuité; il entraînait comme peines accessoires la dégradation civile et la confiscation des biens du condamné. On accompagnait la sentence d'imprécations sacramentelles : « Qu'il fuie et qu'il n'approche jamais des temples; que nul ne l'approche ni ne lui parle; que nul ne l'admette aux prières et aux sacrifices; qu'on lui refuse l'eau lustrale! » Rien de cela n'existait pour le citoyen frappé par l'ostracisme. Il conservait ses biens sur le sol de l'Attique et n'était ni dégradé ni maudit. Mais c'est par cela même que l'ostracisme n'était pas une peine, qu'il était une iniquité. Celui que les héliastes condamnaient au bannissement était un criminel; celui que le peuple envoyait en exil n'était coupable que de services rendus à la cité. On avait permis à l'un de présenter sa défense, on refusait à l'autre de faire entendre sa voix. En décrétant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, les Athéniens avaient posé le grand principe du droit. En établissant l'ostracisme, ils avaient créé la raison d'état, ce terrible et décevant sophisme qui, tour à tour invoqué par les Critias et les Néron de tous les temps, a fait commettre tant de crimes, sans réussir à rien fonder de durable. Les factions passent, les empires tombent, les peuples eux-mêmes disparaissent. Il n'y a d'éternel que la conscience humaine.

II.

Les Athéniens aimaient à attribuer à leurs institutions une origine très ancienne, légendaire, quasi divine. Leur vanité en était flattée et les lois en prenaient une autorité plus grande. C'est ainsi que certaines traditions faisaient remonter l'ostracisme jusqu'au temps de Thésée, ce roi d'Athènes qui probablement n'a jamais existé. Les fils de Pisistrate ont passé aussi pour les auteurs de l'ostracisme. Maîtres absolus dans Athènes, avaient-ils besoin d'en

appeler au peuple pour se délivrer de ceux qu'ils craignaient? Il était plus simple de les faire assassiner, le meurtre de Cimon l'Ancien en témoigne. Et d'ailleurs les Athéniens supportaient avec peine la domination des Pisistrates, qui, après avoir commencé par être des tyrans au sens antique, c'est-à-dire des usurpateurs du souverain pouvoir, avaient fini par devenir des tyrans au sens moderne du mot. En instituant l'ostracisme, Hippias et Hipparque eussent donné au peuple une arme contre eux-mêmes. Selon toute probabilité, ce fut le réformateur Clisthène qui établit l'ostracisme.

Clisthène ne se borna pas à remettre en vigueur les institutions de Solon, dont l'exercice avait été à peu près illusoire pendant la tyrannie des Pisistrates; il les modifia dans un sens plus démocratique, abolissant la plupart des privilèges politiques des eupatrides et donnant à la plèbe, déjà investie par Solon du droit de juger et du droit de voter, accès à nombre de magistratures. Clisthène avait renversé le gouvernement d'Hippias avec l'aide des grands comme avec l'aide du bas peuple. Les aristocrates s'irritèrent des droits nouveaux concédés au *démos;* il y eut des dissensions, des troubles. Clisthène, craignant que la démocratie ne fût point assez forte à son origine pour résister aux menées ambitieuses d'un nouveau Pisistrate ou aux luttes des partis, institua l'ostracisme comme suprême sauvegarde de la constitution. On était au lendemain d'une révolution; les vainqueurs, hier alliés, aujourd'hui divisés, n'avaient point déposé les armes; tout était à redouter. Élien, dont l'autorité est de peu de poids, raconte que Clisthène fut la première victime de la loi qu'il avait portée. Le chef du peuple dut en effet quitter temporairement Athènes à l'approche d'une armée lacédémonienne amenée par le chef du parti des grands, Isagoras; mais on ne saurait voir dans ce fait une application de l'ostracisme. Le premier Athénien qui subit l'ostracisme fut un certain Hipparque, parent des Pisistrates. Il fut banni, dit-on, parce qu'il aspirait à la tyrannie. Conspiraient-ils aussi contre la liberté ou se trouvaient-ils en luttes comme chefs de parti, les autres Athéniens qui passent pour avoir été bannis par l'ostracisme dans les vingt premières années du ve siècle : Xanthippe, le père de Périclès et le vainqueur des Perses à Mycale, Alcibiade l'Ancien et Mégaclès, l'un bisaïeul paternel, l'autre aïeul maternel du célèbre Alcibiade, Callias, fils de Didymos et connu seulement par sa force corporelle et ses victoires dans les palestres? Vaines hypothèses, car les quelques auteurs anciens qui citent, très à la légère, il est permis de le croire, ces hommes parmi les victimes de l'ostracisme, sont muets sur les motifs et les circonstances de ces bannissemens. Pour trouver un Athénien bien authentiquement frappé par l'ostracisme et un exemple

bien avéré de l'application de cette mesure, il faut arriver à l'exil d'Aristide.

C'était entre la première et la deuxième guerre médique, quelques années après la bataille de Marathon. A Marathon, Aristide s'était conduit en vaillant soldat et en grand citoyen. Il était un des dix généraux des Athéniens. Or quand les stratèges se trouvaient ensemble à l'armée, le commandement en chef appartenait à chacun à tour de rôle. Le jour de la bataille, Aristide avait le commandement; mais, jugeant que Miltiade était plus capable de l'exercer que lui-même en une si grave occurrence, il lui demanda de le prendre à sa place et, sa proposition acceptée, il alla commander en sous-ordre les hommes de sa tribu. Il combattit valeureusement, si bien qu'on aurait pu l'appeler le Brave comme on l'avait déjà appelé le Juste. On sait qu'il avait mérité ce surnom par la sagesse de ses conseils à l'assemblée, par l'équité de ses sentences au tribunal, enfin par l'ordre admirable de son administration comme trésorier-général de l'état. D'autre part, sa vie privée était irréprochable. L'ambitieux Thémistocle, qui voulait faire d'Athènes surtout une puissance maritime et qui, en raison de ces desseins, favorables à la plèbe, s'appuyait sur le bas peuple, le flattant et le protégeant en toute occasion, était à la tête du parti avancé. Aristide ne voulait pas que la démocratie athénienne allât trop vite ni trop loin. Mais dans quelle juste mesure devait-il s'opposer aux projets des chefs du peuple! Qu'on n'oublie pas qu'Aristide avait été l'ami et le partisan de Clisthène, le réformateur démocratique; qu'on se rappelle aussi que ce fut sur la motion d'Aristide qu'après la bataille de Platées l'archontat fut rendu accessible à tous les citoyens indistinctement. Donc cet homme n'était point un réactionnaire bien ardent. Il cherchait moins à entraver la marche de la démocratie qu'à la modérer. Thémistocle, irrité de l'opposition que faisait Aristide à quelques-uns de ses projets, combattit de parti-pris tous ceux d'Aristide. A son tour, Aristide s'efforça en mainte occasion de faire rejeter les propositions de son adversaire. Élu trésorier de la république, il dénonça les malversations de ses prédécesseurs, parmi lesquels se trouvait Thémistocle. Aristide, remarquons-le, fut en cela plus juste que charitable. Grâce sans doute à son influence sur le peuple, Thémistocle ne fut pas poursuivi; il n'en garda pas moins un violent ressentiment contre son accusateur, et les luttes de paroles au Pnyx devinrent plus acharnées que par le passé. Ce fut alors que Thémistocle se décida à provoquer un vote d'ostracisme. Bien que la tranquillité de la cité ne pût être nullement menacée par un homme tel qu'Aristide, Thémistocle, en agissant ainsi, crut peut-être ser-

vir la chose publique. Il arrive souvent que l'on confond avec son propre intérêt l'intérêt de l'état.

En exposant Aristide à l'exil, Thémistocle s'y exposait lui-même, mais l'habile politique jugeait avec raison que toutes les chances étaient en sa faveur. Les Athéniens estimaient Aristide, ils aimaient Thémistocle. Aristide, dénué d'ambition personnelle, indifférent aux blâmes injustes et ne voulant devoir qu'à sa seule éloquence et à son seul mérite son rôle dans les affaires publiques, ne s'occupait pas de faire des partisans. Thémistocle ne négligeait rien pour gagner les sympathies populaires. A l'assemblée, il défendait les intérêts de la plèbe; dans les rues, sur l'agora, près des bassins, il s'arrêtait à causer familièrement avec tout citoyen, l'appelant par son nom. Il se servait de sa fortune et, ce qui est plus grave, de ses fonctions pour se créer une clientèle. « Je ne voudrais pas, disait-il, m'asseoir sur un tribunal où mes amis ne trouveraient pas auprès de moi plus de faveur que les étrangers. » Le jour de l'ostracisme arrivé, le peuple se prononça contre Aristide. Lui-même, confondu dans la foule, assistait au vote. Quelque bûcheron d'Acharnes ou quelque laboureur de Pallène, qui ne savait pas écrire et qui n'avait jamais vu Aristide, lui présenta sa tessère en le priant d'y écrire le nom d'Aristide. Celui-ci lui demanda : « Aristide vous a-t-il donc fait quelque tort? — Non, répondit le paysan, je ne le connais même pas, mais je suis las de l'entendre toujours appeler le Juste. » Aristide écrivit son nom sur la tessère et la rendit à son interlocuteur sans prononcer une parole. Au moment de quitter l'Attique, l'exilé dit seulement : « Je prie les dieux qu'il n'arrive rien à Athènes qui puisse la faire se repentir de m'avoir chassé (1). » Aristide se retira dans l'île d'Egine; il en fut rappelé par décret plusieurs années avant le terme légal du bannissement. Rentré à Athènes, il remplit les premières charges de la république. Les Athéniens lui durent le traité de Délos, convention par laquelle toutes les cités ioniennes des îles étaient soumises à la suzeraineté d'Athènes et lui payaient l'énorme tribut annuel de quatre cent soixante talens.

La popularité de Thémistocle, qui l'avait aidé à faire exiler Aristide, se retourna un jour contre lui-même. La victoire de Salamine et la construction des remparts d'Athènes le firent reconnaître

(1) Ces belles paroles ont traversé les siècles et on en retrouve l'écho agrandi dans la proclamation que le duc d'Aumale adressait à ses soldats en quittant l'Algérie, après la révolution de février : « ... Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne. J'avais espéré combattre encore avec vous pour la patrie : cet honneur m'est refusé; mais, du fond de l'exil, mon cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté nationale; il triomphera de vos succès, et tous ses vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de la France. »

comme le sauveur de la cité. Thémistocle en tira trop d'orgueil et le fit trop paraître. Chaque fois qu'il montait à la tribune, il citait ses services, vantait sa valeur guerrière et sa sagesse politique. Il dédia un temple à Artemis Aristoboulé (de bon conseil) et osa y placer sa propre statue. La reconnaissance n'était point une vertu athénienne et il n'était pas bon d'y rappeler le peuple du Pnyx. Thémistocle s'aliéna la plèbe, d'autant plus facilement qu'elle sentait qu'elle n'avait plus besoin de lui. Aristide prenait alors l'initiative des lois démocratiques, et Cimon, qui commençait sa carrière sous les auspices d'Aristide et qui était retenu par lui dans une sorte de neutralité, ne s'était point encore accusé comme partisan décidé de l'aristocratie. Les Spartiates qui étaient à cette époque alliés des Athéniens et qui haïssaient Thémistocle, furent instruits des nouveaux sentimens de la multitude. A leur instigation, Léobotès, fils d'Alcméon, accusa Thémistocle de n'avoir pas révélé la trahison de Pausanias, qui passait pour être vendu au roi de Perse. Thémistocle fut traduit devant les héliastes. On ne parvint pas à prouver sa culpabilité, il fut acquitté. On n'avait pu condamner le grand homme par les lois ordinaires, on eut recours à la loi d'exception. L'acquittement éclatant de Thémistocle lui avait rendu sa popularité; ses ennemis l'exploitèrent en disant qu'il allait bientôt prendre dans la ville une autorité démesurée, menaçante pour l'égalité démocratique. Ils demandèrent un vote d'ostracisme. Au dépouillement du scrutin, il n'y eut probablement pas beaucoup de tessons portant un autre nom que celui de Thémistocle, car il paraît à peu près certain que l'ostracisme qui bannit le vainqueur de Salamine ne fut pas provoqué pour mettre fin à la rivalité de deux chefs de parti, mais pour donner satisfaction aux sentimens d'envie et de défiance d'une ombrageuse démocratie.

Tant qu'Aristide avait vécu, sa haute autorité et sa droite raison avaient pour un temps arrêté la lutte entre les partis. L'oligarchie le considérait comme lui étant dévoué, et par de sages concessions, il avait gagné l'affection de la plèbe. Lui mort, les oligarques et les démocrates recommencèrent le combat. Les premiers prirent Cimon pour chef; à la tête des seconds on vit Éphialte et Périclès. Cimon était moins rompu aux manœuvres politiques et surtout moins éloquent que ses adversaires; mais il avait pour lui le prestige de grandes victoires et les avantages d'une grande fortune qu'il dépensait avec magnificence. Pendant quelques années, Cimon fit prévaloir ses idées dans la politique intérieure et extérieure d'Athènes: Périclès et Éphialte voulaient l'abaissement de l'aréopage et la diminution du pouvoir des archontes; l'aréopage gardait ses prérogatives et les archontes conservaient leur pouvoir. Périclès et Éphialte

étaient opposés à l'alliance lacédémonienne. Cimon disait : « Ne laissez pas la Grèce boiteuse en abaissant Sparte, » et deux fois il obtenait de l'assemblée d'aller au secours des Lacédémoniens menacés par les révoltes des Messéniens. Périclès, Éphialte ou du moins leurs partisans eurent recours à la calomnie. On accusa Cimon de s'être laissé corrompre par le roi de Macédoine pendant l'expédition de Thrace. Devant les juges, Cimon n'eut pas de peine à prouver son innocence. Peu de temps après cet acquittement, il quitta Athènes avec deux cents trirèmes destinées à combattre les Perses sur les côtes d'Égypte. Ses adversaires politiques profitèrent de son absence pour proposer une loi modifiant les pouvoirs de l'aréopage. De retour dans la cité, Cimon s'efforça de faire remettre le décret en discussion ; il alléguait que cette loi avait été votée illégalement, puisque l'assemblée avait passé outre au veto de l'aréopage. Cimon était décidément gênant pour les démagogues ; ils se débarrassèrent de lui par l'ostracisme.

Pour obtenir ce verdict du peuple, Éphialte et ses partisans représentèrent Cimon comme préférant Sparte à Athènes même. On avait accusé Thémistocle de *médisme*, on accusa Cimon de *philolaconisme*. Ils rappelèrent habilement l'affront que, l'année précédente, une armée athénienne avait reçu des Spartiates. Les Athéniens s'en vengèrent sur Cimon. Tout autre fut la vengeance de l'exilé. Cinq années plus tard, les Spartiates envoyèrent des troupes contre Athènes ; les deux armées se rencontrèrent à Tanagra. Cimon, la veille de la bataille, parut au milieu des hoplites de sa tribu et les conjura de le laisser combattre dans leurs rangs. Mais le conseil des cinq cents, informé de la présence du banni, craignit quelque trahison de sa part ; il fit parvenir aux lochagi (les capitaines) la défense formelle de le recevoir dans les compagnies et à Cimon l'ordre de quitter le camp incontinent. Cimon obéit, mais avant de s'éloigner, il réunit une centaine de ses amis et de ses cliens, regardés comme partisans de Sparte, et les exhorta à combattre avec acharnement pour se laver de ce soupçon, si offensant dans les circonstances présentes. Ces hommes portèrent dans la mêlée l'armure complète de Cimon qu'il leur avait laissée comme un signe de ralliement ; massés en rangs serrés autour de ce trophée, ils se firent tuer jusqu'au dernier. Battus à Tanagra, battus en Thessalie, battus en Égypte, battus en Acarnanie dans une campagne où Périclès commandait, menacés d'une nouvelle invasion des Péloponésiens, les Athéniens daignèrent se souvenir du capitaine dont la victoire avait toujours suivi les armes. Un décret de l'assemblée, rendu sur la motion de Périclès lui-même, rappela Cimon à Athènes.

L'histoire de l'ostracisme, il faut bien le reconnaître, c'est l'histoire même d'Athènes pendant près d'un siècle. Tout homme politique éminent frappe par l'ostracisme ou en est frappé. Cimon vécut trop peu d'années après son rappel pour que l'antagonisme entre lui et Périclès eût le temps de reprendre un caractère aigu (au reste, il ne semble pas qu'on ait jamais soumis une seconde fois aux chances de l'ostracisme le citoyen qui avait déjà été exilé). Mais Périclès allait bientôt trouver un adversaire redoutable et les oligarques un chef habile en Thucydide, fils de Mélésias. Thucydide n'avait point comme général les grands talens de Cimon, mais il s'entendait mieux que lui à la tactique politique et savait entraîner et maîtriser les assemblées. Par l'éloquence il égalait presque Périclès. Un jour qu'on lui demandait quel était le meilleur lutteur de tribune, il répondit : « Je ne sais ; quand je renverse Périclès, il nie qu'il soit tombé, et, même quand on le voit à terre, on dit qu'il est le vainqueur. » Bien que chef reconnu de l'oligarchie, Thucydide évitait d'attaquer Périclès sur ses mesures démocratiques. C'eût été un mauvais terrain d'opposition, car la plèbe, désormais complètement affranchie, était devenue toute-puissante. Le thème ordinaire de Thucydide était de dénoncer comme injuste et dangereuse la conduite de Périclès à l'égard des villes alliées. « Tu augmentes sans motif les tributs des îles, disait-il, et ce trésor, qui doit être employé aux frais de la guerre et à la défense de nos alliés, tu l'emploies à donner des fêtes et des spectacles, à orner et à parer Athènes comme une femme coquette. » Thucydide n'avait pas tout à fait tort. Les prodigalités de Périclès faites au profit d'Athènes seule sur le trésor commun des alliés mécontentèrent les villes de la confédération, en entraînèrent quelques-unes à la révolte et en préparèrent un grand nombre à la défection. Mais nous ne pouvons cependant pas faire cause commune avec Thucydide et reprocher à Périclès d'avoir construit le Parthénon. Périclès, d'ailleurs, savait se défendre, et, malgré l'opposition, il obtenait gain de cause à l'assemblée. Thucydide, en somme, irritait Périclès plutôt qu'il ne lui faisait obstacle. Il n'y avait qu'un moyen de réduire Thucydide au silence : l'ostracisme. Périclès s'en servit. Lui-même d'ailleurs risquait l'exil. C'est à ce vote du peuple que Cratinus faisait allusion dans la comédie des *Thraciennes* en disant : « Voici venir le Jupiter à tête d'oignon, Périclès tout fier d'avoir évité la coquille. »

Thucydide banni, Périclès exerça de fait le pouvoir souverain dans Athènes durant près de quinze ans. A la vérité, le parti ultra avancé, qui avait d'abord fait cause commune avec le grand homme d'état en haine des oligarques, se déclara contre lui dès qu'il les

eut réduits à l'impuissance. Cela arrive d'ordinaire. Nonobstant cette opposition, Périclès se maintint sans peine aux affaires. Les calamités qui marquèrent le début de la guerre du Péloponnèse, qu'il avait provoquée, changèrent les sentimens du peuple à son égard. Ses ennemis enhardis le traduisirent devant les héliastes sous l'accusation de malversations; il fut condamné à une grosse amende, et, conséquence de ce verdict, il ne fut pas réélu stratège aux élections annuelles. D'ailleurs nul ne songea à réclamer contre lui un vote d'ostracisme. L'ostracisme avait paru nécessaire à l'origine de la démocratie. Les eupatrides avaient alors une clientèle nombreuse, dévouée peut-être jusqu'à prendre les armes, et la plèbe, nouvelle encore aux libertés publiques, pouvait se les laisser ravir. Mais quand le démos connut ses droits et se fut habitué à les exercer, quand il eut affermi et affirmé sa puissance par plus d'un demi-siècle de souveraineté, il semble que l'ostracisme fut abandonné comme une arme d'un autre âge. Une preuve, c'est la fréquence des votes d'ostracisme dans la première moitié du ve siècle et leur rareté dans la seconde (1). Une autre preuve, c'est la rivalité qui se produisit après la mort de Périclès entre Nicias, chef du parti conservateur, et le démagogue Cléon, rivalité aussi ardente qu'avait pu l'être celle de Thémistocle et d'Aristide, et dans laquelle pourtant l'ostracisme n'intervint pas. Peu après, il est vrai, le peuple, poussé par un vulgaire démagogue, ridiculement ambitieux, allait encore « faire parler les coquilles; » mais ce vote d'ostracisme, qui eut une issue si imprévue, devait être le dernier.

Alcibiade et Nicias étaient en lutte dans l'assemblée. Nicias avait l'appui des riches, des hommes âgés, des paysans, contingent ordinaire du parti conservateur; la plèbe de la ville et des ports soutenait Alcibiade. Les Athéniens étaient divisés sur une question capitale de politique extérieure. La classe des riches, que ruinaient les armemens, qui étaient exclusivement à sa charge, et les ravages des Lacédémoniens sur les terres de l'Attique, qui lui appartenaient presque toutes, voulait le maintien de la trêve avec Sparte. C'était aussi le vœu des paysans, par crainte des incursions de l'ennemi, qui les forçaient à abandonner leurs champs, leurs troupeaux et

(1) On compte, en effet, huit ou dix votes d'ostracisme jusqu'à l'exil de Thucydide (444 av. J.-C. environ), et on n'en cite qu'un seul, celui qui fut provoqué à l'occasion de la rivalité de Nicias et d'Alcibiade (416 av. J.-C.), dans la seconde période du ve siècle. Plutarque parle bien du bannissement par l'ostracisme de Damon,, sophiste et maître de musique, bannissement qui aurait vraisemblablement eu lieu entre 440 et 430. Mais il est fort douteux qu'on ait appliqué l'ostracisme à un personnage non politique. Il est probable que Plutarque aura confondu l'expulsion par l'ostracisme avec le bannissement légal de Damon ou son exil volontaire dans la crainte d'une condamnation.

leurs demeures pour venir bivaquer misérablement à l'abri des remparts d'Athènes. La plèbe, que les hautes soldes militaires et maritimes, les grands travaux des arsenaux, la paie des assemblées, plus fréquentes en temps de guerre, faisaient vivre largement, demandait la reprise des hostilités. Jeune, ardent et ambitieux, Alcibiade, qui commençait sa carrière et qui ne pouvait trouver que sur les champs de bataille la suprême renommée qu'il rêvait, était naturellement dévoué à la politique belliqueuse. Vieilli dans les combats, mais timide à l'excès, Nicias ne désirait que le repos, qui d'ailleurs lui assurait le maintien intact de sa réputation d'habile capitaine. Était-ce pressentiment du sort terrible que lui réservaient les armes? la constante préoccupation de cet homme de guerre était de ne pas faire la guerre.

Il y avait alors parmi les démagogues d'Athènes un certain marchand ou fabricant de lampes nommé Hyperbolos. Méprisé de tous, mais insensible à l'opinion, il s'enorgueillissait de braver l'infamie. Il était la victime grotesque des poètes comiques. Le peuple riait d'Hyperbolos sur le théâtre et ne l'écoutait guère au Pnyx; cependant il se servait souvent de lui quand il y avait quelque calomnie à répandre contre un citoyen éminent ou quelque accusation grave à porter contre les magistrats. Cet homme eut l'idée d'exploiter à son profit la rivalité de Nicias et d'Alcibiade. Il conçut le dessein, singulièrement ambitieux pour un valet de la multitude, de faire bannir Alcibiade et de le remplacer comme chef du parti populaire. Sans les suggestions intéressées d'Hyperbolos, il est fort présumable que le peuple n'eût pas songé à réclamer dans ces circonstances un vote d'ostracisme, pas plus qu'il n'y avait songé lors de la lutte analogue de Cléon et de Nicias. L'ostracisme semblait n'être déjà plus dans les mœurs publiques. Hyperbolos courut les carrefours et les rues, représentant que la division des deux chefs était préjudiciable aux intérêts publics et dénonçant l'ambition effrénée d'Alcibiade, ses grandes richesses, ses talens, son crédit sur le peuple, sa conduite licencieuse comme pouvant le mener à la tyrannie. Après s'être assuré ainsi un certain nombre de voix pour le vote de l'assemblée, Hyperbolos fit parvenir au conseil des cinq cents la demande d'un vote d'ostracisme. Le sénat n'avait pas à repousser une proposition qui n'avait rien d'illégal. A l'assemblée, la motion d'Hyperbolos ne rencontra pas beaucoup d'opposition, car, la question étant posée, les partisans de Nicias pensaient que cette épreuve décisive tournerait à la perte d'Alcibiade, et les partisans d'Alcibiade espéraient que le résultat du scrutin serait l'exil de Nicias. L'assemblée décida qu'il serait procédé dans les délais légaux à un vote d'ostracisme. Cependant les deux adversaires avaient lieu de s'inquiéter.

Nicias était impopulaire, ce qui était mauvais; Alcibiade était trop populaire, ce qui était dangereux. Combattu dans son propre parti par Hyperbolos et ayant contre lui tous les partisans de Nicias, Alcibiade avait à redouter, plus encore que son rival, le verdict du peuple. Il alla trouver Nicias et lui dit que, puisque surpris tous deux par la proposition d'Hyperbolos ils n'avaient pu la faire échouer, le mieux était d'en détourner le danger. Alcibiade persuada à Nicias de s'allier temporairement l'un à l'autre pour faire tomber la sentence d'ostracisme sur celui-là même qui l'avait provoquée, Hyperbolos. Nicias, sans doute, n'eût pas été fâché qu'Alcibiade fût exilé; mais il craignait aussi pour lui-même. Sa nature lente et timorée le portait toujours à différer la lutte, il s'imaginait ainsi l'éviter. Il agréa l'idée d'Alcibiade et donna le mot d'ordre à ses amis. La coalition conçue par Alcibiade eut un plein succès. On se concerta dans les hétairies (sociétés secrètes); les deux partis firent cause commune, et, au jour du vote, le dépouillement des bulletins donna contre Hyperbolos la majorité requise. Hyperbolos fut bel et bien banni d'Athènes.

En votant ainsi, les partisans décidés d'Alcibiade et de Nicias avaient agi dans l'intérêt de leurs chefs et dans un dessein politique. Mais pour la grande majorité des Athéniens qui se prêta à la coalition, il semble qu'elle vit surtout le côté plaisant de l'aventure. Les Athéniens avaient de l'esprit, et il y avait là de quoi les divertir. Quand on connut le résultat du vote, ce fut un éclat de rire dans toute la ville; on applaudit comme au dénoûment d'une comédie d'Aristophane. C'est qu'on n'avait plus de respect pour l'ostracisme. On dit que les Athéniens regrettèrent plus tard d'avoir par cette sentence déshonoré la loi au point de ne plus pouvoir jamais l'employer. En effet, l'exil d'Hyperbolos clôt l'histoire de l'ostracisme. Cette loi ne fut pas abrogée, mais elle tomba complètement en désuétude. Si, au siècle suivant, un orateur eût été assez mal inspiré pour demander l'application de l'ostracisme, il se fût fait moquer de tout le monde.

III.

L'abandon de l'ostracisme n'amena pas la perte de la liberté. Les Athéniens eurent donc à se féliciter d'avoir renoncé à cette loi qu'ils avaient crue jadis nécessaire, mais dont ils ne pouvaient pas ne point reconnaître la révoltante injustice. Les auteurs anciens qui parlent de l'ostracisme sont unanimes à le réprouver. Aristote, dont on a invoqué l'autorité pour excuser cette mesure d'exception, déclare que « les cités qui l'ont employée ne l'ont jamais fait dans l'intérêt général, mais par suite de viles cabales; » et s'il admet que

« l'ostracisme peut être utile au gouvernement, » il conclut « qu'il n'est certainement pas juste dans l'idée absolue de justice. » Or bien avant qu'Aristote eût écrit sa *Politique*, Platon n'avait-il pas émis cette noble théorie que le juste et l'utile sont une seule et même chose?

Dans les temps modernes, l'ostracisme a été jugé plus sévèrement encore. Écoutez Condorcet, Beccaria, Machiavel lui-même. Seul, Montesquieu s'est fait plus que le défenseur, l'apologiste de l'ostracisme, et cela en des termes si excessifs qu'ils dépassent le but et sembleraient indiquer que l'auteur de *l'Esprit des lois* méconnaissait parfois le principe même des lois, c'est-à-dire la justice. « L'ostracisme fut une chose admirable... Il prouve la douceur du gouvernement populaire... Il comblait de gloire celui contre qui il était rendu. » En vérité, on reste confondu. C'est un jurisconsulte qui déclare qu'une loi inique fut une chose admirable! C'est un historien qui vante la douceur de la démocratie athénienne! C'est un citoyen attaché à son pays qui écrit que l'exil comblait de gloire celui qui y était condamné! Montesquieu perd-il donc la notion du juste et de l'injuste? Veut-il donc qu'Aristide ait été mis à mort? Croit-il donc que les grands hommes d'Athènes ne se fussent pas volontiers passés du douloureux honneur de l'exil, et lui-même eût-il ambitionné d'en être la victime couronnée?

Réprouvé par la justice immanente, l'ostracisme est à peine défendable au point de vue des exigences passagères de la politique. En vain des historiens ont torturé les textes pour leur faire rendre témoignage de la nécessité de cette institution dans la république d'Athènes, l'histoire prouve que les avantages que s'imaginèrent en tirer les Athéniens ne compensent pas l'opprobre qu'ils ont mérité en l'établissant et en l'appliquant à des hommes comme Thémistocle et Cimon. Des plus célèbres votes d'ostracisme il n'est pas un seul dont l'utilité ne soit pas au moins discutable. Pour le bannissement d'Hipparque, sur quoi on n'a pas de détails, il est possible qu'il ait été voté, au lendemain de la révolution contre les Pisistrates, à cause de la parenté de cet homme avec les tyrans. Or l'influence de ce nom honni était-elle donc si à craindre? C'était plutôt un des vainqueurs qui était redoutable, quelque démagogue ambitieux qui eût usurpé la tyrannie, ou quelque eupatride puissant qui eût arrêté les progrès de la démocratie. Aristide avait la plus grande réputation dans Athènes, mais il n'était pas homme à s'en servir pour se faire tyran. Il était en opposition avec Thémistocle, et sans doute sur plus d'une question, Thémistocle, politique à visées plus hautes et plus longues, était celui qui avait raison. Mais, de ce dissentiment, qui ne pouvait certes pas engendrer la guerre civile, il ne résultait que

des combats oratoires et des tiraillemens dans la conduite des affaires publiques. Sous ce dernier point de vue, la chose était fâcheuse, encore qu'elle fût rendue inévitable par le jeu même des institutions d'Athènes. Si de peur de tels conflits, aucun orateur n'eût voulu jamais user de son droit constitutionnel en s'opposant à l'adoption d'une mesure, la liberté de la discussion eût été supprimée de fait. Il convient de remarquer aussi que dans la lutte entre Thémistocle et Aristide, Thémistocle l'emportait le plus souvent, quel que fût le respect inspiré par Aristide. Ce qui le prouve, ce sont les grands armemens navals commencés malgré l'opposition d'Aristide, c'est surtout le vote d'ostracisme lui-même, où le peuple appelé à décider se prononça contre l'adversaire de Thémistocle. Le bannissement qui quelques années après, frappa Thémistocle, subissant le sort commun à tous les grands hommes d'Athènes, — *id quod optimo cuique Athenis accidere solitum est*, dit Cicéron, — est encore moins justifiable. La division n'était plus dans l'assemblée. On exila Thémistocle sous le prétexte qu'on craignait son ambition. En admettant même que cette crainte fût bien fondée, un ambitieux tel que Thémistocle était plus dangereux au dehors de la cité que dans la cité. Exilé, Thémistocle fut bien près de combattre les Athéniens afin de rentrer dans Athènes. S'il ne fût pas mort à temps pour sa gloire, peut-être eût-il rallumé la guerre entre les Grecs et les Perses. Cimon fut soumis à l'ostracisme parce qu'il voulait faire revenir sur une loi votée illégalement. Il eût été plus simple de passer outre aux réclamations de Cimon, puisqu'en définitive l'assemblée était souveraine, que de le bannir et d'ajouter ainsi à une loi illégale une condamnation arbitraire. L'expulsion de Cimon, nous l'avons déjà fait remarquer, ne fut pas seulement inutile, elle fut désastreuse. La guerre reprit avec Sparte, et les Athéniens, battus en plusieurs rencontres, durent rappeler de l'exil leur meilleur général. La rivalité entre Périclès et Thucydide motiva le bannissement de ce dernier. Sur l'application de l'ostracisme dans ces circonstances, il y a à redire ce qui a été déjà dit plus haut à propos de l'exil d'Aristide. Les débats sur les questions d'intérêt public étaient une des conditions de la constitution d'Athènes, et quand il se trouvait deux éminens hommes d'état opposés l'un à l'autre, ce dualisme était moins un danger pour l'état qu'une garantie pour la liberté. Ils se faisaient mutuellement contrepoids et la démocratie échappait ainsi à la trop grande prépondérance d'un seul. Thucydide banni, Périclès eut pendant plus de dix ans le pouvoir absolu, presque la dictature. La dictature était-elle donc l'objet que se proposait le peuple athénien? Certes il est déjà assez difficile pour l'historien de raconter les faits tels qu'ils se sont passés sans qu'il cherche à dire comment ils auraient pu se

passer. Toutefois il est permis de croire que, si le seul homme assez fort pour faire une sérieuse opposition à Périclès n'eût pas été en exil, Périclès eût été plus réservé dans ses actes et moins absolu dans ses idées. Quelque chose qui eût pu résulter pour Athènes de la rivalité de deux chefs de parti, il ne lui fût rien arrivé de pis que la guerre du Péloponnèse provoquée par l'absolutisme de Périclès. Plus qu'aucun autre, le bannissement d'Hyperbolos démontre la vanité de l'ostracisme. S'il y avait à Athènes un citoyen dangereux par son ambition et ses talens, n'était-ce pas Alcibiade? C'était à croire que l'ostracisme avait été institué spécialement pour lui. En l'exilant, les Athéniens peut-être auraient évité l'expédition de Sicile, qui leur fut si funeste. Mais la seule fois que l'ostracisme eût pu servir, on n'a pas su l'appliquer. Au demeurant, Alcibiade, qui n'avait pas les vertus morales d'Aristide et de Cimon, eût été, comme Thémistocle, plus à craindre hors d'Athènes que dans Athènes. Ce qu'il fit après avoir été condamné par contumace, il l'eût fait exilé par l'ostracisme. La raison d'état, en admettant qu'existe cette « prostituée, » selon l'énergique expression de Victor Hugo, se trompe quand elle frappe de tels hommes ailleurs qu'à la tête.

Athènes n'était pas la seule cité grecque qui eût l'ostracisme; Argos, Milet, Mégare, Syracuse, l'avaient adopté aussi. Il n'eut pas là un meilleur effet, à en juger du moins par ce qui se passa à Syracuse. Diodore rapporte que la crainte de l'exil eut pour résultat d'éloigner des affaires publiques tous les citoyens dont les talens et la sagesse étaient reconnus. Ils laissèrent la conduite de l'état tomber aux mains d'hommes de rien et de vulgaires ambitieux qui firent passer des lois inapplicables et mirent partout le désordre. Des factions multiples et sans cesse renaissantes désolèrent la cité. La loi du pétalisme (l'ostracisme des Syracusains) fut abrogée vingt ans à peine après avoir été promulguée. Syracuse trouva alors le calme et la prospérité.

Et c'est cette loi d'ostracisme, cette loi usurpatrice du pouvoir judiciaire, cette loi que les républiques antiques révoquaient, il y a plus de vingt-quatre siècles, comme attentatoire au droit et inutile à l'état, qu'un groupe de députés, renommés quand ils étaient dans l'opposition pour leur culte de toutes les libertés, s'est avisé de proposer à une assemblée française et républicaine! En effet, le pénible souvenir de l'ostracisme, tant reproché aux Athéniens, s'impose à l'esprit lorsqu'on lit cette loi nouvelle dont la France est redevable à un professeur de philosophie en vacances. O Platon! Comme l'ostracisme, la loi de la chambre est une loi de suspicion, une loi préventive. — « Il y a des législateurs, disait Beccaria, qui

voudraient interdire l'usage de l'eau et du feu sous prétexte que l'eau cause les inondations et le feu les incendies. » — Comme l'ostracisme, cette loi prétend avoir pour but de faire obstacle aux ambitions et de mettre fin aux compétitions; comme l'ostracisme, elle accuse les premiers d'entre les citoyens; comme l'ostracisme, elle connaît des intentions et des situations, elle juge sur des soupçons, des apparences, des calomnies, elle écoute les accusateurs et refuse d'entendre les accusés, elle dénie le droit de défense, elle ne suit aucune procédure régulière, elle prononce arbitrairement, elle condamne sans appel. Comme l'ostracisme enfin, elle n'est qu'une « satisfaction donnée à l'envie : φθόνου παραμυθία. » On pourrait combattre cette loi dans les termes mêmes qu'aux premiers siècles de l'histoire, un orateur d'Athènes employait contre l'ostracisme : « D'après la loi et les sermens, on ne peut ni bannir, ni emprisonner, ni mettre à mort personne sans l'avoir jugé. Or, sans qu'il y ait ni accusation, ni défense, ni suffrages légalement donnés, on exile un citoyen!.. Pour un soupçon, la peine est trop forte; pour un crime d'état, où l'on peut punir par la prison ou la mort, la peine est trop faible (1). »

Mais, même s'il pensait à l'ostracisme, un Athénien préférerait la justice d'Athènes. La loi de la chambre est plus inique encore et plus rigoureuse que ne l'était le vote par les coquilles. L'ostracisme exilait pour dix ans, la loi bannit pour jamais. L'ostracisme n'entraînait pas l'infamie, la loi porte la perte des droits politiques et la dégradation militaire (2). L'ostracisme ne proscrivait qu'une seule personne à la fois; la loi en menace trente ou quarante d'un coup. L'ostracisme au moins reconnaissait l'égalité des citoyens, puisqu'il était fait pour tous; la loi vise une seule classe de Français et crée des privilèges, au sens que l'entendaient les Romains (*privilegia, leges privatis irrogatæ*) non point en faveur, mais au détriment des hommes dont les ancêtres ont porté à travers le monde l'oriflamme de la royauté et les trois couleurs de la nation. L'ostracisme devait être prononcé, dans des comices extraordinaires, par tout le peuple assemblé, avec la garantie d'une majorité considérable; pour que

(1) *Oratores Attici*, édit. Didot, t. I, p. 85.

(2) Déclarer que les membres des familles ayant régné sur la France sont rayés des cadres de l'armée, c'est enlever leur grade à ceux qui en occupent. Or, enlever un grade, n'est-ce pas dégrader? Dire qu'ils ne peuvent à aucun titre faire partie de l'armée, c'est les assimiler aux forçats libérés, mais non pas aux condamnés amnistiés. Ainsi, ceux qui ont brûlé Paris, assassiné des généraux, fusillé des gendarmes, tiré sur les pantalons rouges, peuvent, en vertu de l'amnistie, combattre pour la patrie, et ce plus sacré des droits et des devoirs est dénié aux Bourbons et aux Bonapartes.

la loi soit appliquée, il suffit d'un décret de l'exécutif. Avec l'ostracisme, il fallait quelque courage pour dénoncer un citoyen : le scrutin prononçait entre l'accusé et l'accusateur. Avec la loi, il ne faut que de la haine : l'accusateur est au-dessus ou, pour mieux dire, au-dessous de la loi. *De minimis non curat prætor.* Si l'ostracisme était rétabli comme il existait à Athènes, demain un Bonaparte ou un d'Orléans pourrait être banni, mais M. Floquet pourrait l'être aussi. — Il y a l'exemple d'Hyperbolos.

La république qui s'est dite assez forte pour faire l'amnistie se croit-elle si affaiblie qu'il lui faille édicter la proscription ? Exiler un citoyen parce qu'il semble dangereux pour un gouvernement, c'est reconnaître la faiblesse de ce gouvernement. Washington refusa d'occuper une troisième fois la présidence des États-Unis, disant que la présidence maintenue indéfiniment à un même citoyen est contraire au principe républicain et peut amener la dictature. Les Américains ont écouté Washington, ils n'ont élu personne à une troisième présidence. Pour cela, ils n'ont pas songé, dans la crainte de la dictature, à proscrire les présidens à l'expiration de leur second mandat, sous prétexte qu'ils pourraient en surprendre un troisième. Le général Grant a été parfaitement libre de se présenter une troisième fois à la nomination du congrès. La loi républicaine ne s'opposait pas à son élection, mais c'est l'esprit républicain de la nation qui l'a fait échouer. — Cet esprit républicain existe-t-il au même degré chez les Français que chez les Américains? En tout cas, ce n'est pas par la proscription, la loi des suspects, les actes arbitraires et les dénis de justice qu'on doit se flatter de l'affermir.

Antisthène raconte que les lièvres qui vivaient avec les lions voulurent un jour établir l'égalité. Les lions leur dirent : « Pour cela il faut avoir des griffes et des dents. » Nous ne comparerons pas aux lièvres certains députés, bien qu'ils paraissent avoir peur de leur ombre, mais ce ne sera pas offenser la république de la comparer au lion. Or, puisqu'elle a, comme le lion, « des dents et des griffes » pour se défendre, elle peut sans danger proclamer une fois encore l'égalité devant la loi.

HENRY HOUSSAYE.

UNE

NOUVELLE HISTOIRE

DE L'ART ANTIQUE

Nous n'avions pas jusqu'ici une histoire complète de l'art antique. Le manuel d'Ottfried Müller, quel qu'en soit le mérite, n'embrasse qu'une partie du sujet ; d'ailleurs, depuis cinquante ans qu'il a paru, la science sur bien des points s'est renouvelée. On a déchiffré des langues ignorées, retrouvé des civilisations perdues, et dans le domaine même de l'art classique, que nos devanciers croyaient si bien connaître, les voyages et les fouilles, les hasards heureux, les recherches obstinées ont amené une foule de découvertes inattendues. Les matériaux se sont entassés en si grand nombre qu'on n'est plus embarrassé que de leur abondance même. La difficulté de réunir tant de détails confus et d'en former un ensemble est si grande que l'Allemagne elle-même semblait avoir reculé devant elle ; elle n'a pourtant pas arrêté M. Perrot, et il a courageusement entrepris de nous donner une histoire de l'art dans l'antiquité. L'œuvre est en train, et voici le premier volume achevé.

La façon dont M. Perrot a conçu son ouvrage l'exposait dès le premier pas à un grand danger : il courait le risque de tromper l'attente du public. Quand il est question de l'art antique, tout le monde songe d'abord à la Grèce ; on a tout aussitôt devant les yeux le Parthénon et les Propylées, et l'on est pressé d'entendre parler d'Ictinos et de Phidias. Or M. Perrot est décidé à ne pas nous en parler tout de suite. La Grèce est bien le centre de son travail, et je crois qu'il a plus de hâte encore que ses lecteurs d'y arriver ; mais il n'est pas disposé à

de réforme très net, très efficace, et je ne m'étonne pas qu'une administration réparatrice ait voulu faire du hardi poète un des recteurs de l'université de France. Ses beaux livres, *l'Éducation homicide*, *l'Éducation libérale*, *le Baccalauréat et les études classiques*, sont là pour prouver que l'auteur de *Pernette* avait en lui l'étoffe d'un Rollin. Ces petits *traités des études* tracés d'une main si ferme étaient l'œuvre du père autant que du penseur. Ils se rattachent d'une manière étroite à ce dernier ouvrage qui vient de couronner cette longue carrière poétique et qu'il a intitulé simplement : *le Livre d'un père*. Déjà, dans plusieurs dédicaces singulièrement touchantes, il avait esquissé le livre du fils, du frère, de l'époux; le livre du père est plus complet encore, jamais le talent de M. de Laprade n'a déployé plus de souplesse et de grâce.

Heureux le poète qui, après une carrière de près de quarante ans, peut regarder derrière lui en toute sécurité de conscience! On voit trop souvent dans l'histoire de l'art des génies éclatans donner un démenti à leur jeunesse. M. Victor de Laprade a gravi d'échelon en échelon les hauteurs du monde de la pensée, comme il gravissait à vingt ans les Alpes de Savoie. Il a pu défaillir, il n'a jamais dévié. On l'a constamment vu se reprendre, se relever, assurer sa marche, aller toujours plus loin, tendre toujours plus haut. Ses erreurs mêmes, et nous les avons signalées avec franchise, attestaient le généreux élan de son cœur. Penseur, il a complété ses ressources; poète, il a corrigé ses défauts; citoyen, il a regretté ses amertumes et n'a jamais désespéré de la patrie. Il mérite enfin qu'après tant d'épreuves vaillamment traversées on applique à l'écrivain devenu un des vétérans du grand art ce que Sainte-Beuve disait de ses débuts : « Laprade, écrivait le fin lettré en ses *Chroniques parisiennes* de 1845, Laprade a de l'élévation, de l'harmonie, une forme large, brillante et sonore; les beautés sont nombreuses, incontestables; la poésie spiritualiste a retrouvé dans Laprade un noble organe. » Mais surtout, — et c'est là ce qui nous frappe le plus dans cette première sentence, — à propos d'une pièce printanière des *Odes et Poèmes*, Sainte-Beuve ajoute en termes excellens : « Le symbole moral donne à cette poésie gracieuse un sens intime et toute une âme. » Ce jour-là, le pénétrant critique semble avoir pressenti le futur développement du jeune poète. « Un sens intime et toute une âme, » n'est-ce pas là précisément ce que nous venons de montrer chez l'auteur de *Psyché*, d'*Hermia*, des *Poèmes évangéliques*, des *Symphonies*, des *Idylles héroïques*, de *Pernette*, du *Livre d'un père?* n'est-ce pas ce que vient de mettre sous nos yeux la marche ascendante de sa vie et de son œuvre?

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LES

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ

EN FRANCE

SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE

I.

L'ORIGINE ET LA CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES DU CLERGÉ.

On sait qu'en France, sous l'ancien régime, le clergé formait le premier des trois ordres dont se composait la nation. Ses députés siégeaient à ce titre aux états-généraux. Quand, au XVIe siècle, ces états se réunirent, les mandataires du clergé y délibérèrent séparément, ainsi que le faisaient les députés de la noblesse et du tiers: ils formulaient leurs vœux et leurs doléances; mais, ayant pour mission spéciale de défendre les intérêts de l'église, ils laissaient d'ordinaire aux députés des deux autres ordres le soin de pourvoir à ce qui touchait l'administration du royaume, et, tout en appartenant à la représentation nationale, ils demeuraient avant tout les représentans du corps sacerdotal. La députation ecclésiastique put dès lors avoir des destinées distinctes de celles qui étaient réservées à la représentation de la noblesse et du tiers. Tandis que les états-généraux, convoqués seulement de loin en loin sous les Valois, étaient indéfiniment ajournés après la clôture de la réunion de 1614 pour ne reparaître qu'au moment où allait sombrer la vieille monarchie, le clergé resta en possession d'assemblées représentatives

chargées de statuer sur ses intérêts temporels et sur les demandes de subsides que lui faisait le roi. Cela tient à ce que cet ordre ne s'était pas contenté, depuis un demi-siècle avant les états-généraux de 1614, de la représentation intermittente et précaire qu'il obtenait dans ces diètes nationales; il avait su s'assurer pour lui-même des garanties qu'avait en vain réclamées la nation par ses députés. Le clergé eut ses assemblées à lui, assemblées périodiques et régulières qui veillaient à la défense des immunités de l'église, traitaient avec le prince presque de puissance à puissance, lui imposaient des conditions chaque fois qu'il réclamait leur assistance pécuniaire, luttaient contre les envahissemens de l'autorité royale et empêchaient celle-ci de se substituer à la leur dans la gestion des biens ecclésiastiques. Alors que le roi disait : « L'état, c'est moi, » et regardait le pays comme son patrimoine personnel, ne permettant pas aux mandataires de la nation librement choisis de contrôler ses actes, le clergé avait gardé dans ses mains l'administration de ses propres affaires et ne négligeait rien pour empêcher les magistrats et les agens du pouvoir royal de s'y immiscer, n'en sollicitant l'intervention que pour faire consacrer son autonomie. Fort du prestige qu'il devait à son caractère sacré et de la souveraineté qu'il exerçait en matière spirituelle, s'appuyant sur le saint-siège, dont les décisions faisaient souvent échec à l'omnipotence du roi, le clergé était bien autrement armé pour résister à la monarchie absolue que les deux autres ordres. Voilà pourquoi il ne tomba jamais à l'égard du prince dans cette sujétion à laquelle furent réduits, aux deux derniers siècles de l'ancien régime, le tiers et la noblesse. Le monarque dut compter avec les députés du clergé, et, s'il fit des efforts pour soumettre l'église comme il avait soumis les gentilshommes et les roturiers, il ne parvint pas cependant à lui arracher son autonomie; il ne réussit qu'à obtenir des assemblées ecclésiastiques des concessions temporaires et à leur imposer pour la volonté royale une condescendance qui n'en réservait pas moins les droits de l'église. Le clergé jouit jusqu'en 1789 d'une indépendance fort supérieure à celle qu'avaient les seuls corps laïques qui ne s'humiliassent pas constamment devant le trône, les parlemens.

Il arriva donc qu'au sein de la grande nation, obéissant docilement aux commandemens du monarque, se forma comme une petite nation, vivant à part, libre dans ses rapports avec le pouvoir souverain, jalouse de ses privilèges, ayant sa constitution reconnue, son système représentatif particulier, son administration séparée et ses tribunaux distincts, répartissant l'impôt qu'elle avait au préalable consenti, tenant au gouvernement royal un langage que le reste de

la nation n'osait plus parler. Cette petite nation, dans le silence de la grande, rappelait au monarque ses devoirs de prince très chrétien, tout en protestant envers lui d'une fidélité qui était subordonnée à sa soumission à l'église, car elle lui opposait une autorité supérieure à la sienne, celle de Dieu.

Les choses de l'ancien régime sont aujourd'hui si fort oubliées que la plupart des Français ne savent guère en quoi consistaient les assemblées du clergé. Les historiens en mentionnent quelques décisions célèbres, mais ils ne nous disent pas l'organisation de cette représentation ecclésiastique; ils n'en ont pas relaté les vicissitudes. C'est cependant un sujet curieux que le rôle joué par ces assemblées dans les événemens du temps, l'influence qu'elles ont exercée sur la politique et l'administration de l'église gallicane. Il est intéressant de rechercher dans quelle mesure elles ont pu entretenir ou réveiller le sentiment du droit national. Telles sont les questions que je veux essayer de traiter à l'aide des documens originaux que ces assemblées nous ont laissés. J'ai compulsé les volumineux procès-verbaux de leurs séances. Le rapprochement des faits qu'on y rencontre avec les données de l'histoire générale est plein d'enseignemens. J'ajouterai qu'un tel sujet ne laisse pas d'avoir son à-propos; à cette heure où l'on parle tant de l'esprit clérical, il est utile de mettre en lumière ce qu'on peut en appeler les monumens. La vie politique et intérieure du clergé français telle que nous la montrent les débats et les actes de ces assemblées nous instruit mieux sur l'esprit dont il était animé que des énonciations rebattues qui se sentent toujours un peu des opinions préconçues de leurs auteurs.

I.

Le clergé, au moyen âge, n'était pas seulement une grande puissance dans l'ordre moral et politique, c'était encore une grande puissance terrienne. Il disposait de ressources matérielles considérables qui s'accroissaient incessamment par la libéralité des princes, les dons et les legs des fidèles, grâce aussi à une administration plus intelligente et mieux ordonnée que celle des seigneurs laïques. Une fois que le christianisme fut devenu la religion de l'empire, les empereurs affectèrent à l'église des biens dont le revenu était destiné à assurer le service de Dieu, la subsistance de ses ministres et le soulagement des pauvres; ils dispensèrent les évêques, les prêtres et les moines de certaines taxes imposées au reste de leurs sujets; ils consacrèrent comme un privilège la dîme que les ouailles

payaient à leurs pasteurs et ils y ajoutèrent des avantages nouveaux. Cette situation à part et privilégiée, le clergé l'obtint aussi chez les peuples barbares qu'il avait convertis à l'Évangile. Sous les rois francs, l'église garda presque tous ses privilèges, et si, de temps à autre, elle eut à souffrir des exigences d'un prince, des exactions des hommes de guerre, si parfois elle se vit dépouillée, comme sous le gouvernement de Charles Martel, d'une partie de ses biens livrés aux officiers et aux soldats de ce maire du palais, elle n'en jouit pas moins sous la première race et le commencement de la seconde d'une foule d'immunités qui défendaient son patrimoine contre la convoitise des hommes puissans et les envahissemens fiscaux des représentans de l'autorité royale. Sans doute le clergé supporta une part des charges contributives imposées à la nation, mais ce fut presque toujours dans une proportion moindre que les sujets laïques, plus ménagé qu'il était par le pouvoir suzerain, qui redoutait ses anathèmes et subissait le joug de sa supériorité intellectuelle.

L'établissement du système féodal fut pour le clergé une nouvelle cause d'accroissement de richesse. La souveraineté s'étant confondue avec la propriété, les prélats, les abbés, les doyens des chapitres, les prévôts ou curés même devinrent des seigneurs temporels. Une foule de droits nouveaux, des services de différens genres, qui étaient nés de l'obligation féodale, augmentèrent la valeur de ses biens et en grossirent les revenus. Si, comme seigneurs terriens, les hommes d'église se virent plus exposés à des violences et à des dommages résultant des guerres incessantes que se faisaient les barons, ils acquirent en revanche une autorité politique et des ressources matérielles qui tournèrent tout à l'avantage de leurs propriétés. Comme vassaux, ils se trouvèrent, il est vrai, astreints à des obligations dont ils avaient été jusque-là affranchis, même au service militaire, mais en retour ils purent exiger pareils devoirs de leurs propres vassaux; en sorte que les ministres de Dieu ne formèrent plus seulement le corps sacerdotal, ils devinrent une fraction de la caste nobiliaire, revêtue d'un caractère plus vénérable et qui, moins puissante que le reste de la noblesse par les armes matérielles, l'était davantage par la puissance intellectuelle et morale.

Quand nos rois, qui avaient déjà de temps en temps fait appel dans des cas de nécessité pressante à la richesse du clergé, commencèrent à recourir plus habituellement à des impôts extraordinaires, les revenus de leur domaine ne leur suffisant plus, ils s'adressèrent aux ecclésiastiques comme à leurs autres sujets, et ils y furent d'autant plus naturellement conduits que bon nombre

de dignitaires de l'église possédaient des fiefs relevant de leur suzeraineté. Plus les biens des monastères s'accroissaient, plus les bénéfices ecclésiastiques se multipliaient, plus le prince était enclin à ne pas respecter les immunités que le clergé faisait valoir et à exiger de lui ce qu'il exigeait du reste de son peuple. D'ailleurs, sous les premiers Capétiens, alors que la guerre était partout, les possesseurs des bénéfices ecclésiastiques imploraient souvent la protection du suzerain, et celui-ci était bien fondé à leur demander, en retour de l'appui réclamé, de contribuer pécuniairement à la guerre et de venir en aide à son trésor. Si le clergé s'exécutait quelquefois de bonne grâce, plus habituellement il résistait. Il avait la prétention, comme il le répétait bien des siècles plus tard, de ne devoir que ses prières pour la part de secours à laquelle chacun est obligé envers l'état. L'impôt n'offrait pas au reste à cette époque le caractère légal et régulier qu'il affecte dans nos gouvernemens modernes; venant s'ajouter aux services et aux servitudes qui constituaient le lien féodal, levé par des officiers avides et brutaux, il prenait souvent le caractère d'une exaction. Le contribuable se trouvait fort exposé à être dépouillé de la plus grande partie de son avoir, et les abus fiscaux se glissaient aisément à côté des taxes les plus légitimes. Il était donc naturel que le clergé résistât, car s'il pouvait se laisser imposer sur des biens dont il tirait un profit tout temporel, il avait à sauvegarder le patrimoine de l'église de Dieu, celui qui était destiné à l'entretien des autels et aux œuvres charitables. Il avait fréquemment souffert dans ses propriétés des usurpations des seigneurs, et cela ne l'avait rendu que plus défiant pour tout ce qui touchait à des demandes d'impôts, à des charges pécuniaires nouvelles. Faute habituellement de pouvoir se défendre par les armes, auxquelles les seigneurs ecclésiastiques recoururent pourtant quelquefois, le clergé lançait des excommunications et traitait comme des impies ceux qui portaient la main sur son patrimoine, car c'était, disait-il, celui de Dieu, et nul n'avait le droit de se l'approprier. Il trouvait dans l'Écriture sainte et les canons des conciles une foule de textes et de décisions qu'il opposait en faveur de ses immunités au prince peu disposé à les reconnaître. Il se montrait d'ailleurs d'autant moins enclin à prendre sa part des obligations des sujets envers le roi ou le suzerain que lui-même avait vu, en devenant plus riche, ses charges pécuniaires s'accroître, et qu'il lui fallait faire face à plus de devoirs de l'ordre spirituel et moral. De nouvelles églises s'élevaient de tous côtés, des hôpitaux se fondaient; les pèlerinages se multipliaient, des écoles étaient ouvertes, et des missions apostoliques allaient porter chaque jour l'Évangile à quelque nouvelle population.

D'ailleurs, si le clergé était dans la dépendance de l'autorité royale, il n'avait cependant pas pour chef suprême le roi de France; son vrai souverain était le pape, dont même, sous le rapport temporel, il relevait beaucoup plus que de ce prince. Le saint-siège avait, comme nos monarques, ses grands besoins d'argent, et il ne se faisait pas faute d'en demander à l'église de France; il levait sous diverses formes sur les bénéfices ecclésiastiques des impôts assez lourds, et ces contributions payées à Rome étaient aux yeux du clergé gallican un des motifs qui devaient le faire dispenser de concourir autant que les deux autres ordres de l'état aux charges publiques. Le clergé avait donc sans cesse à défendre ses biens contre la puissance laïque, et, pour les mettre à l'abri des entreprises de celle-ci, il les déclarait sacrés et inaliénables. Se voyait-il cependant contraint, pour satisfaire aux demandes pressantes du gouvernement séculier, de vendre quelques parties de son avoir, il déclarait ne le pouvoir faire qu'avec l'autorisation du pape, et il fallait une bulle pour que la moindre fraction de son bien fût aliénée.

Les rois et les grands feudataires rencontraient ainsi de nombreuses difficultés et de sérieux obstacles quand ils voulaient imposer le clergé, à plus forte raison lui enlever une parcelle de son patrimoine. Comme c'était ordinairement à l'occasion de guerres qu'ils demandaient ces contributions pécuniaires extraordinaires, ils ne manquaient pas de faire valoir l'intérêt supérieur de l'état; ils représentaient la nécessité où ils étaient de se défendre contre un péril que l'église avait aussi à redouter; ils paraissaient surtout fondés à exiger du clergé des subventions quand ces guerres étaient entreprises en vue de combattre les infidèles et les ennemis de la foi. C'est de la sorte que Philippe-Auguste imposa à tous ses sujets, même ecclésiastiques, cette dîme, dite *saladine*, qui était destinée à procurer des fonds pour entreprendre une nouvelle croisade. Pierre de Blois s'éleva avec énergie contre une telle prétention qu'il tenait pour contraire aux privilèges de l'église. Mais en d'autres circonstances le clergé se montra moins récalcitrant, et le pape autorisa plusieurs fois des levées sur les bénéfices ecclésiastiques, qui commencèrent à payer des *décimes* à l'époque des croisades. Ces impôts, ainsi nommés parce qu'ils consistaient dans le dixième des revenus, se renouvelèrent au XIIIe siècle, du consentement du clergé, à d'assez courts intervalles. De 1247 à 1274, l'église de France paya 21 décimes. En 1274, le pape Grégoire X permit à Philippe le Hardi de lever un décime pendant trois années consécutives. Cette concession s'explique par le fait qu'il s'agissait de pourvoir aux frais de la guerre contre don Pèdre d'Aragon, que le pape Martin IV avait déposé pour donner sa couronne à Charles de Valois;

l'expédition avait donc aux yeux du saint-siège le caractère d'une croisade, et la guerre s'étant prolongée et ayant entraîné d'énormes dépenses, le souverain pontife se chargea même d'en supporter une partie, ce qu'il fit en recourant aux biens de l'église. La guerre terminée, le pape invita le roi de France à consacrer à une expédition en terre-sainte les sommes provenant des décimes qui n'avaient pas été employées; mais Philippe le Bel ne se rendit pas à cette invitation, et, loin de restituer le reliquat des décimes, il entreprit de prouver que le saint-siège était son débiteur pour des sommes importantes.

Si les bénéfices ecclésiastiques devaient ainsi contribuer en diverses occasions pour une quote-part à l'acquittement de l'impôt, à plus forte raison devait-il en être de même des biens personnels des membres du clergé : ils furent constamment soumis à cette obligation. Ces biens ne jouissaient pas en effet des mêmes immunités que ceux de l'église proprement dits. Les clercs devaient, comme les laïques, un impôt proportionnel à leur fortune privée, et cela tant envers l'état qu'envers les communes. L'exemption dont ils jouissaient ne portait pas sur ce qu'on appelait les tailles réelles; ils devaient des impositions pour leurs héritages roturiers, et ils n'étaient affranchis des tailles personnelles que s'ils vivaient cléricalement, c'est-à-dire sans être mariés et sans exercer le commerce ou une profession mécanique. C'était seulement à titre de seigneurs féodaux et quand ils vivaient dans leurs fiefs qu'ils se trouvaient, comme les nobles, affranchis de toute imposition; or ces fiefs, comme ils le reconnurent eux-mêmes devant Philippe le Bel quand ce prince réclama leur appui contre les prétentions de Boniface VIII, ils les tenaient du roi et non du pape; ils devaient donc, en vertu du lien féodal, à leur suzerain dans certaines circonstances aide et concours, et cette dette participait souvent du caractère d'une contribution pécuniaire. Dans les assemblées provinciales qui, à partir du XIVe siècle, commencèrent à voter les subsides demandés par le roi, les membres du clergé avaient leur place; ils y accordèrent plusieurs fois des décimes que les représentans de ce même ordre consentirent aussi dans les états-généraux. Ces concessions de deniers par l'église ne se faisaient toutefois ni sans quelques récriminations, ni surtout sans qu'on stipulât des réserves. Les députés du clergé entendaient que les contributions et les charges qu'on obtenait d'eux n'eussent pas le caractère d'une aliénation du patrimoine ecclésiastique. Plus d'un d'entre eux, aux états-généraux comme aux états provinciaux, contesta hardiment au pouvoir royal, même sur les biens personnels des clercs, les droits qu'il prétendait exercer. La situation indépendante des prélats et des abbés donnait à leurs

réclamations beaucoup de force. Tandis que, les états-généraux dissous, il n'y avait plus de mandataires de la nation pour veiller à l'accomplissement des promesses obtenues de la couronne et au redressement des griefs qu'on avait opposés du côté de la noblesse et du tiers, le clergé était toujours là, représenté par les évêques, ayant l'œil à l'exécution des engagemens pris par le roi, et s'appuyant pour la presser au besoin sur le pape. Cette indépendance, il est vrai, s'affaiblit beaucoup quand les élections pour la nomination aux bénéfices ecclésiastiques eurent presque entièrement disparu. Lorsque le concordat de 1517 eut mis dans la main du roi la nomination aux évêchés et à une foule d'abbayes, celui-ci peupla les bénéfices de ses créatures, de grands personnages qui ne cherchaient que les gros revenus dans l'épiscopat et les autres dignités ecclésiastiques. Ces produits du favoritisme cédaient plus facilement aux demandes d'argent que faisait le prince, dont ils sollicitaient sans cesse de nouvelles grâces. Résidant en grand nombre à la cour, mêlés aux affaires de la politique, ils étaient loin de montrer à l'égard du gouvernement séculier la raideur que gardaient souvent ces évêques consciencieux qui restaient dans leur diocèse, ces abbés qui ne sortaient pas de leur monastère.

Entre les états-généraux de mai 1506 et ceux de janvier 1558, il n'y eut point en France d'assemblée générale des trois ordres. On tira des subsides de la nation sans les avoir demandés à ses députés. Le clergé ne fut pas plus appelé à voter que les deux autres ordres. Le roi réunit seulement les prélats qui se trouvaient près de sa résidence, et il obtint d'eux d'accorder au nom du corps ecclésiastique tout entier les secours pécuniaires dont il avait besoin. Peu de temps après son avènement au trône, en 1516, François Ier réclama des décimes du clergé. C'est la plus ancienne subvention de cette nature dont on eût gardé les comptes au siècle dernier; la répartition ou, comme l'on disait, le *département* de ces décimes fut fait en vertu d'une bulle du pape Léon X, et la chambre des comptes en eut le contrôle, ainsi qu'elle l'avait du produit des impôts auxquels le reste de la nation était soumis. Plus tard, quand François Ier, sorti de sa captivité de Madrid, s'apprêta à recommencer la guerre contre son redoutable rival et réunit de nouvelles forces en Italie, il convoqua les notables pour en obtenir des levées extraordinaires d'argent. Le clergé eut sa place dans cette assemblée, où il était représenté par un certain nombre d'archevêques et d'évêques qui siégeaient à côté des membres de la noblesse, de la magistrature et de la municipalité parisienne. La réunion s'ouvrit le 15 décembre 1527. Le roi y exposa le triste état de ses affaires, les embarras financiers dans lesquels il se trouvait, et il obtint sans grande dif-

ficulté, des prélats comme des autres notables, les sommes qui lui étaient indispensables pour reprendre vigoureusement les hostilités. Le cardinal de Bourbon, qui était à la tête de la députation ecclésiastique, offrit, au nom de l'église de France, 1,300,000 écus d'acompte; mais si le clergé se montra en cette circonstance si accommodant, c'est qu'il s'agissait, dans l'expédition projetée en Italie, de délivrer le pape prisonnier au château Saint-Ange des bandes qui avaient saccagé Rome. Le cardinal de Bourbon mit en effet pour condition à la libéralité du clergé que le roi ferait recouvrer la liberté à Clément VII et qu'il jurerait d'exterminer les luthériens. Il y avait donc là encore, comme cela avait été le cas lors des demandes antérieures, une circonstance exceptionnelle et un intérêt tout religieux : voilà pourquoi le clergé consentait à s'imposer des charges pécuniaires dont il se tenait en principe pour exempt à raison de ses immunités. Les concessions de deniers lui fournissaient d'ailleurs un moyen de faire consacrer à nouveau ses privilèges par la couronne. Comme on avait besoin de son concours, le clergé imposait au roi la condition de reconnaître formellement des droits qu'en d'autres occurrences celui-ci eût été disposé à contester. Précisément parce que le concordat de 1517 avait porté quelque atteinte à l'indépendance de l'église gallicane, le clergé français saisissait l'occasion de se fortifier dans ses vieilles immunités par les services que le gouvernement sollicitait de lui. Et en effet, dans l'assemblée de 1527, les prélats stipulèrent le maintien des privilèges de l'église, et dans le cours du même siècle, chaque fois que le roi réclama de l'assemblée du clergé la continuation des subventions qu'il en avait déjà obtenues ou de nouveaux subsides, elle renouvela la clause du maintien des libertés ecclésiastiques; elle profita de la pressante nécessité d'argent où se trouvait le roi pour lui dicter des conditions qui tournaient à l'avantage de l'indépendance de l'église et étaient destinées à lui mieux assurer une protection contre le pouvoir civil. Les assemblées du clergé prirent ainsi vis-à-vis de la royauté quelque peu l'attitude qu'avait en Angleterre le parlement en face de la couronne. Le vote de l'impôt devint pour elles un moyen d'étendre, tout au moins de consolider les franchises de l'église gallicane et de lui garantir un régime d'autonomie temporelle, grâce auquel elle pouvait se soustraire en grande partie à la surveillance du pouvoir séculier. Sans doute les rois de France avaient confirmé par des ordonnances les immunités ecclésiastiques; mais le besoin que l'état avait des subventions du clergé était une garantie plus sûre que toutes les déclarations d'un saint Louis, d'un Philippe le Bel, d'un Jean, d'un Charles V, d'un Charles VII. Les assemblées du clergé devinrent de véritables états-généraux à l'usage

du premier ordre de la nation. Elles rédigèrent des cahiers, firent entendre des doléances comme l'avaient fait les états-généraux du royaume; elles purent périodiquement présenter au monarque des plaintes sur les abus de l'administration royale dans ses rapports avec l'église, sur les mauvais choix dans les nominations aux bénéfices, sur les atteintes portées à la compétence des juridictions ecclésiastiques ou à l'intégrité du patrimoine de l'église. En un mot, les assemblées du clergé eurent le privilège, qui n'était accordé qu'à de longs intervalles aux députés de cet ordre, alors qu'ils siégeaient aux états-généraux, d'exposer au prince leurs griefs et leurs sujets de mécontentement, et de faire du redressement des torts par eux signalés une condition du concours pécuniaire de l'église. Dans ces assemblées périodiques, les représentans du premier ordre de la nation eurent même plus de liberté qu'ils n'en avaient eu souvent aux assemblées plénières du royaume. En effet, aux états-généraux, les députés du clergé subissaient forcément la pression des deux ordres qui siégeaient à côté d'eux; il leur fallait, en bien des circonstances, se concerter avec la noblesse et le tiers, tandis que dans leurs assemblées particulières ils étaient seuls, n'avaient à s'occuper que des intérêts de l'église et pouvaient, pour ainsi parler, traiter en famille des affaires qu'ils n'aimaient point à exposer au grand jour de la nation. Néanmoins, dans les réunions des députés ecclésiastiques aux états-généraux comme dans les assemblées particulières du clergé, on retrouve le même esprit et la même préoccupation de ne point laisser toucher aux immunités de l'église. Les vœux exprimés par le premier ordre dans l'une et l'autre catégorie d'assemblées sont parfois presque identiques. Aux états de Blois de 1577, les députés du clergé, au nombre de quarante, tant cardinaux qu'évêques et autres ecclésiastiques, déclarèrent, dans un acte séparé, que le roi peut tirer secours du clergé pour la conservation de l'état et la défense de la religion, mais à la condition que la disposition du droit et les privilèges de l'église gallicane soient strictement observés et que le consentement universel du clergé intervienne sans fraude ni contrainte. Une déclaration fut faite à peu près dans les mêmes termes à l'assemblée du clergé tenue à Melun en 1579. Les députés qui s'y trouvaient mirent pour condition au vote des sommes demandées que le roi promît par lettres patentes qu'il ne serait fait dans la suite aucune levée sur le clergé, sinon pour cause légitime, laquelle serait proposée dans une assemblée générale et avec son consentement. Des déclarations analogues eurent lieu aux assemblées du clergé de 1581 et de 1586.

Cette attitude prise presque dès le début par les assemblées du clergé ne pouvait être agréable au roi, mais cela se passait sous

Henri III, un prince sans caractère et méprisé de ses sujets, placé dans la position la plus difficile et moins en situation que tout autre d'imposer au corps sacerdotal. La déclaration de l'assemblée de Melun lui causa un vif déplaisir, et il ne souscrivit qu'après plusieurs refus et d'assez mauvaise grâce aux conditions qu'elle lui dictait; ces conditions en effet liaient les mains au prince précisément au moment où il lui importait le plus d'avoir ses coudées franches pour tirer des subsides des biens ecclésiastiques. Le clergé faisait plus que lui marchander l'obéissance, car il n'entendait la lui accorder qu'autant que toute concession serait refusée aux protestans. Le mouvement de la ligue, qui se préparait, donnait déjà au clergé dans la bourgeoisie une popularité contre laquelle le roi risquait de se briser, quoique la question des rentes de l'Hôtel de Ville l'eût un instant compromise. Il aurait été imprudent à Henri III de vouloir contraindre les ecclésiastiques à payer des impôts de par son autorité; on n'eût pas manqué de l'accuser de révolte envers l'église, de porter atteinte à des droits qu'il avait juré de défendre. En effet le langage de l'assemblée du clergé, alors réunie à Melun, annonçait assez quelle force le corps ecclésiastique tirait, pour résister aux exigences de la couronne, du caractère spirituel dont il était revêtu. L'historien de Thou qualifie de *fort libre* le discours qu'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, l'orateur désigné, adressa à Henri III. Un autre membre de cette assemblée, Nicolas L'Angelier, évêque de Saint-Brieuc, qu'elle avait député au prince, lui rappela d'un ton hautain que la religion était le seul véritable fondement des monarchies et des états, particulièrement de celui de France, que saint Remi avait prédit à Clovis que la monarchie ne durerait qu'autant de temps que les rois de France demeureraient attachés à la foi catholique. L'assemblée était résolue à ne concéder les subsides réclamés que si Henri III souscrivait à l'engagement d'observer les conditions qu'elle mettait à son vote; elle se plaignait d'ailleurs que les demandes d'argent faites par le gouvernement royal prissent d'énormes proportions et elle accusait le mauvais usage fait des deniers que le clergé avait précédemment accordés. « Votre Majesté, disait le même Nicolas L'Angelier, et Charles IX, votre frère, ont reçu de l'église environ 80 millions, et le peuple n'en a pas été moins chargé pour cela; les dettes de l'état n'en ont pas moins continué de s'accroître. » L'assemblée de Melun s'était au reste enhardie dans sa résistance par le bon accueil apparent qu'elle avait reçu au début d'Henri III. Elle prétendait traiter avec ce prince sur le pied de l'égalité; puis, trouvant de la résistance de sa part, elle déclara qu'elle se séparerait sans rien concéder des sommes demandées, si la couronne persistait à refuser de faire droit à ses remontrances. Afin de mieux assurer

dans l'avenir l'autorité de la représentation ecclésiastique, elle rédigea un règlement, qui était presque une constitution politique du clergé français et le dotait d'une sorte de gouvernement parlementaire. Le roi, qui avait répondu à l'évêque de Saint-Brieuc en termes assez durs, effrayé de l'esprit de résistance dont les députés étaient animés, se radoucit; il prescrivit au commissaire chargé de présenter à Melun ses demandes de décimes, Pomponne de Bellièvre, de changer d'attitude, de prendre le langage de la conciliation et de témoigner à l'assemblée les plus grands égards, de procéder, en un mot, comme on s'imposa depuis de le faire, même à des époques où le pouvoir royal était le plus absolu et le moins discuté. M. de Bellièvre fut si loin de venir intimer aux députés les volontés de son maître qu'il parut presque en suppliant. L'archevêque de Lyon ne lui ayant pas caché la crainte où étaient les évêques qu'on ne touchât à leurs immunités, et lui ayant dit qu'ils ne confirmeraient rien qu'ils n'eussent auparavant sérieusement examiné la question, le commissaire royal s'empressa de répondre que sa majesté ne voulait en quoi que ce fût diminuer les libertés du clergé, ni faire valoir les actes passés avec la ville de Paris en 1561 et 1567, contrats dont les députés redoutaient les conséquences pour les immunités ecclésiastiques; mais qu'elle priait l'assemblée d'avoir égard à ses besoins et de la secourir *volontairement et par bienveillance*. M. de Bellièvre ajouta que le roi ferait réponse aux demandes du clergé et qu'on y avait déjà travaillé.

Un tel langage était la reconnaissance formelle par la couronne de la prétention qu'avait le clergé de fixer lui-même le chiffre de sa contribution, et de n'être point obligé à payer des taxes qu'il n'avait point consenties. Henri III consacrait de la sorte le principe dont ne s'était jamais départi le premier ordre de l'état, à savoir que ce qu'il donne au roi, par la voie des impôts, est une pure libéralité, un don gratuit, qu'il se réserve toujours la faculté de ne pas continuer. Il découlait d'un pareil principe que les engagemens que pouvait prendre le clergé envers le monarque n'avaient qu'un caractère temporaire et étaient limités aux termes mêmes dans lesquels ils avaient été contractés. L'assemblée promettait-elle à la couronne de payer pendant un certain nombre d'années ou pour une certaine destination une somme déterminée, c'était un contrat qui intervenait entre elle et la couronne; le contrat était synallagmatique et il engageait aussi bien le prince que le clergé. Le gouvernement royal au reste ne le comprenait pas autrement, et quand les décimes furent votés par les premières assemblées, le roi comme son chancelier durent signer l'acte qui avait été dressé. On en agit de la sorte sous Henri III. Plus tard l'assemblée se

contenta de la signature des ministres et des commissaires délégués par le conseil royal. Cette forme de l'engagement pris par le clergé envers la couronne permettait d'insérer les clauses qui devenaient pour lui la garantie que les obligations qu'il s'imposait ne dépasseraient pas les bornes qu'il entendait leur fixer. C'est ainsi qu'il stipulait qu'il n'y aurait pas de solidarité entre les diocèses pour les sommes auxquelles chacun d'eux serait taxé, que l'église ne supporterait pas les non-valeurs. Mais la condition essentielle et fondamentale de ces contrats, celle qui dominait toutes les autres et ne fut jamais oubliée, c'est que le clergé n'était obligé qu'autant qu'il continuerait à jouir de son temporel. A côté de ces conditions formelles, il y en avait pour l'observation desquelles le gouvernement royal se contentait de donner des assurances, de bonnes paroles, sauf à ne pas tenir sa promesse une fois les fonds dont il avait besoin obtenus. A cet égard, il en agit le plus souvent vis-à-vis des assemblées du clergé comme il avait agi vis-à-vis des états-généraux; il leurrait les députés bien plus qu'il ne se rendait à leurs réclamations. Mais, tandis que pour les assemblées plénières de la nation le roi pouvait se dérober aux plaintes provoquées par la non-réalisation de ses promesses, en remettant indéfiniment l'époque d'une convocation nouvelle, pour les assemblées du clergé, il se voyait exposé à de prochaines récriminations, et il lui devenait difficile d'obtenir de nouvelles sommes, un nouveau pacte, sans faire droit en quelque chose aux doléances de la dernière assemblée. C'est ce qui arriva pour la reconnaissance du concile de Trente que, depuis le colloque de Poissy, les assemblées ne cessaient de réclamer. En 1579, à l'assemblée de Melun, on avait insisté avec plus de force que jamais sur la nécessité de recevoir dans le royaume les canons de ce concile, qui pouvaient seuls assurer le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, adressa dans ce sens une harangue au roi, et au moment de la clôture de l'assemblée, Nicolas L'Angelier, revenant sur les raisons qu'avait données son collègue, traça, des désordres qui régnaient dans l'église et dont il accusait l'immixtion du pouvoir séculier, un tableau désolant. Henri III répondit qu'il en délibérerait à loisir, et il gagna ainsi du temps. Henri IV, son successeur, ne procéda pas autrement en pareille circonstance. Mais, quoique la couronne fût encouragée dans ses refus mal déguisés par le parlement, elle dut céder à la longue. Les assemblées du clergé eurent gain de cause après un demi-siècle de plaintes et de remontrances, et remède fut ainsi porté à de nombreux abus; toutefois ce fut au prix d'une partie des libertés de l'église gallicane. Devenu, grâce au concile de Trente, moins dépendant du roi, le

clergé français le fut, en revanche, plus étroitement de la curie romaine.

On le voit, nos princes avaient dans l'assemblée générale du clergé un débiteur auquel il était difficile de faire souscrire des conditions nouvelles et qui, chatouilleux sur ses droits, en défendait le maintien avec persévérance. Le roi n'avait guère réussi dans le principe qu'à tirer du clergé quelques décimes, c'est-à-dire à imposer des taxes de tant pour cent sur le revenu des bénéfices. Encore, aux XIVe et XVe siècles, n'obtenait-il ces faibles sommes que par une bulle du pape, qui consentait à les laisser lever seulement parce qu'elles étaient réclamées pour assurer les moyens de favoriser la politique du saint-siège. J'ai déjà dit que l'autorisation du souverain pontife resta depuis toujours requise, s'il était question, pour fournir au roi des subsides plus immédiats et plus abondans, d'aliéner des biens ecclésiastiques. Notons que ces biens aliénés demeuraient, d'après la doctrine des canonistes, rachetables par le clergé, parce que l'église ne peut jamais se dépouiller de son patrimoine.

Les secours pécuniaires qu'on pouvait espérer du corps sacerdotal étaient donc tout d'abord fort précaires. Les papes toutefois permirent assez fréquemment, au XVIe siècle, les aliénations sollicitées par la couronne. On possède des bulles de Pie IV, Pie V, Grégoire XIII et Sixte V qui en accordent; mais il est à remarquer que le motif qui faisait alors agir le pape était purement religieux; il fallait combattre l'hérésie et défendre l'église. Le clergé français exigeait lui-même ces autorisations du saint-siège; il ne se contentait pas d'une adhésion vague, de paroles favorables venues de Rome, il voulait que les termes des bulles fussent précis, formels; il vérifiait celles-ci, dans les assemblées générales, afin d'en bien constater l'authenticité. A l'assemblée de Melun, qui fut, comme il a été dit plus haut, une constituante au petit pied, M. de Bellièvre, pour répondre aux objections que lui faisaient les députés, assez mal disposés à accueillir les demandes d'Henri III, rappela une certaine bulle de Boniface VIII, autorisant le roi de France, dans les cas d'extrême nécessité, à disposer des biens ecclésiastiques par des voies légitimes et en observant les formes usitées. Alors l'archevêque de Lyon répliqua que la bulle était supposée, et il l'établit par de savantes considérations; il montra qu'elle était datée de la troisième année du pontificat de Boniface VIII, époque à laquelle ce pape n'aurait pu la donner en faveur de Philippe le Bel, avec lequel il était brouillé, et que ce qui achevait de trahir la main du faussaire, c'est qu'il y était parlé d'une treizième année du pontificat de Boniface VIII, qui n'avait régné qu'un peu moins de neuf ans. Mais,

ajouta l'archevêque, quand même la bulle serait authentique, on peut dire qu'elle a perdu toute force, puisque Boniface VIII l'avait en fait révoquée, en interdisant au roi de rien prendre sur le clergé nonobstant tout privilège au contraire. Le gouvernement royal risquait donc souvent dans les assemblées du clergé de se heurter contre une résistance qui s'appuyait sur une autorité qu'il ne pouvait contester sans s'exposer à devenir schismatique. De là des ménagemens qu'il n'avait pas à beaucoup près avec les deux autres ordres. Il ne manquait pas de rappeler à l'auguste réunion que dans une nécessité pressante le grand-prêtre des Juifs n'avait pas refusé au saint roi le secours des pains de proposition consacrés à Dieu et destinés à la subsistance des ministres de l'autel. Mais, tout en étant plein de condescendance pour le clergé, le roi de France n'entendit jamais s'interdire l'indispensable faculté d'exiger des contributions de ce corps, où il était toujours assuré de trouver les ressources que ne lui offrait plus le pays épuisé. La lutte contre les huguenots lui fournit des motifs légitimes et permanens de demander à l'église catholique un concours pécuniaire plus efficace et plus certain. Vaincre les hérétiques, c'était travailler à l'affermissement de l'autorité du clergé; celui-ci aurait eu mauvaise grâce à refuser les fonds nécessaires à la continuation de la guerre. Déjà sous François Ier, comme on l'a vu ci-dessus, le clergé avait réclamé du roi l'extermination des luthériens, c'est ainsi qu'on appelait encore les protestans de France. La célèbre assemblée désignée dans l'histoire sous le nom de *Colloque de Poissy* et qui se tint en 1561 fut le point de départ d'un régime de contributions régulières et périodiques, que le clergé consentit à payer pour un laps de temps déterminé, au bout duquel le contrat était renouvelé à peu près avec les mêmes clauses.

Les états-généraux s'étaient tenus à Orléans en 1560, sans avoir voté les subsides qu'on attendait d'eux. Les députés des états avaient allégué qu'ils n'avaient point de mandat à cet égard; on avait dû procéder à des élections nouvelles, et l'année suivante, au mois d'août, les états ayant été assemblés à Pontoise, le gouvernement de la régente leur avait présenté ses demandes d'argent. Les députés de la noblesse et du tiers s'étaient seuls réunis dans cette ville; ceux du clergé s'étaient rendus à Poissy, où l'on devait ouvrir des conférences entre les représentans les plus éminens de l'église gallicane et quelques-uns des ministres de la foi nouvelle. Ceux qui rêvaient la pacification religieuse s'étaient imaginé que les délégués des deux communions parviendraient à se mettre d'accord et que des concessions mutuelles arrêteraient les déchiremens qui menaçaient le royaume. Le vent était alors à la réforme religieuse; on la

réclamait partout, tant les abus dont souffrait l'église étaient grands, tant les ecclésiastiques donnaient l'exemple de scandales; mais le clergé entendait accomplir lui-même sa propre réforme, ainsi qu'on avait pu s'en apercevoir par son attitude aux états-généraux d'Orléans. La noblesse et surtout le tiers trouvaient au contraire qu'il fallait imposer au clergé des sacrifices, des mesures radicales; ils prétendaient faire dicter par les états les changemens à apporter dans la constitution temporelle de l'église. C'est dans ce sens qu'avaient été rédigés les cahiers de Pontoise, que l'orateur choisi par le tiers pour porter la parole devant le roi, De Bretaigne, premier magistrat (*vierg*) d'Autun, développa avec énergie; il s'éleva contre les désordres du clergé, sans se soucier de la présence de quelques évêques qui étaient venus de Poissy à Saint-Germain pour assister à l'audience royale. Les états de Pontoise demandaient un concile national, la suppression des juridictions ecclésiastiques et la liberté des assemblées pour les réformés sous la surveillance de l'autorité; ils exprimaient le vœu que la dette publique fût rachetée avec les biens du clergé, et pour y arriver on proposait, entre autres moyens, l'établissement d'un impôt progressif sur les revenus des bénéficiers. Quelques députés avaient même demandé une vente générale des biens de l'église, dont on aurait fait trois parts, l'une pour l'entretien du culte, l'autre pour le rachat de la dette, et la troisième pour constituer des prêts aux villes et aux provinces, afin de permettre d'entreprendre de grands travaux d'utilité publique.

De telles demandes accusaient chez les députés des états de Pontoise des tendances qui étaient bien faites pour donner à réfléchir au clergé; aussi le gouvernement de la régente saisit-il ce moment pour presser les prélats de s'engager envers l'état à un subside plus large que celui que leur ordre avait auparavant accordé. Mais, comme c'était à Poissy que les représentans du clergé se trouvaient réunis pour le fameux colloque, où ils s'étaient rendus en plus grand nombre qu'ils ne figuraient aux états d'Orléans, le gouvernement royal s'adressa à cette réunion. Il s'agissait de payer un arriéré de dettes considérable. Le clergé en délibéra; il ne se refusa pas à assister le roi, mais il proposa un subside dont le recouvrement offrait peu de garantie et ne pouvait être complètement opéré qu'après un nombre assez prolongé d'années. La régente n'accepta pas cette transaction, car les commissaires de son conseil entendaient fixer la somme à fournir par le corps ecclésiastique et assigner le délai dans lequel elle devait être acquittée. On réclamait 15 millions payables en six ans, par annuités de 2 millions et 1/2. La somme était destinée au rachat de la partie du domaine, des aides et des gabelles que le gouver-

nement royal avait aliénée pour pouvoir servir l'intérêt des rentes constituées par lui à l'Hôtel de Ville de Paris. Le conseil de la régente consentait à ce que le clergé fît recouvrer les deniers à payer chaque année par ses propres commis et députés et qu'il en fît l'emploi pour ledit rachat, en présence de *certains bons personnages* nommés par le roi pour y assister. Après bien des pourparlers, les représentans du corps ecclésiastique consentirent à fournir pendant six années une allocation annuelle de 1,600,000 livres; c'était là, disaient-ils, leur dernier mot, et si sa majesté refusait de se contenter de leur offre, elle n'avait qu'à aviser au mieux; mais, à quelque détermination qu'elle s'arrêtât, elle devait toujours assurer aux ecclésiastiques la jouissance du bien de l'église et de leurs libertés, et que, s'il arrivait que les huguenots troublassent les bénéficiers en cette jouissance, le dommage qui en résulterait pour eux entrerait en déduction de la somme due par le clergé. Le gouvernement royal avait espéré beaucoup plus, et Catherine de Médicis en particulier trouvait cette subvention bien modique; le chancelier de L'Hôpital l'engageait à n'y point souscrire; mais le roi de Navarre et le prince de Condé, qui cherchaient à se faire des partisans dans le clergé, déterminèrent la reine mère à accepter la transaction. Un contrat fut en conséquence passé entre la couronne et le clergé, où étaient portées les conditions qui viennent d'être énoncées; il fut signé à Saint-Germain-en-Laye le 21 octobre 1561. L'acte contenait vingt-deux articles, et il y était dit que, faute d'exécution de toutes les clauses, le clergé ne serait point tenu de fournir l'annuité. Les articles du contrat n'étaient pas seulement relatifs au montant de la dette et au mode suivant lequel elle serait acquittée; ils stipulaient encore d'autres conditions qui étaient précisément celles auxquelles le clergé tenait le plus. Effrayés des progrès des nouvelles doctrines religieuses et redoutant quelque concession du gouvernement royal aux réformés, les prélats et les ecclésiastiques assemblés à Poissy avaient profité de l'occasion que leur offrait la demande de subsides pour faire prendre au roi l'engagement de défendre la foi orthodoxe. Il était dit dans le contrat que la religion catholique, apostolique et romaine serait conservée dans tout le royaume, que les ecclésiastiques seraient maintenus en la paisible jouissance de leurs églises, que les bénéficiers dont les biens auraient été ravis *sous prétexte de la religion* seraient déchargés de la quote-part à laquelle ils se trouveraient imposés pour la subvention, au prorata de la valeur des spoliations, que durant le temps que les gens d'église contribueraient à la subvention par eux accordée ils ne seraient imposés à aucuns autres décimes ou emprunts particuliers. Cette contribution, aux termes du contrat, tous les

membres du clergé la devaient supporter proportionnellement, les réguliers comme les séculiers, même les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, habituellement désignés sous le nom de *Rhodiens*; il n'y avait d'exemption que pour les hôpitaux.

On se hâta de faire le département de l'impôt consenti. Les receveurs généraux du clergé, Antoine et Claude Camus et leurs délégués, en opérèrent la levée, dont ils rendirent compte à la chambre des comptes. Les deniers payés durent être spécialement affectés au service des rentes de l'Hôtel de Ville. Le gouvernement sortit ainsi de l'embarras où le mettaient les justes réclamations de la municipalité parisienne, car les rentiers, qui ne touchaient pas leur quartier, se plaignaient très haut et reprochaient au roi d'avoir trompé leur confiance. Le clergé se trouva, par le contrat de Poissy, subrogé à la couronne comme débiteur, et si les rentiers n'étaient pas payés, ce ne serait plus au monarque, mais au corps ecclésiastique qu'ils auraient à s'en prendre. Toutefois, le clergé n'entendit pas les choses de la sorte. C'était, objecta-t-il dans la suite, non à la ville de Paris, mais au roi qu'il avait accordé un subside. Celui-ci avait pu en faire l'usage que bon lui semblait et l'affecter au paiement des rentes de la ville; il n'avait pas pour cela constitué le corps ecclésiastique débiteur de la municipalité parisienne. Voilà ce que répétèrent plusieurs fois les assemblées du clergé pressées de venir au secours des rentiers, qui n'avaient rien reçu du gouvernement, entre les mains duquel les décimes levés prenaient souvent une autre destination. Ce fut là une cause de discussion et de troubles sur laquelle j'aurai plusieurs fois à revenir dans le cours de ce travail. Il y eut même des assemblées subséquentes qui allèrent jusqu'à contester qu'une réunion comme celle de Poissy eût pu engager d'aucune façon l'église envers la ville de Paris; elles se fondaient sur ce que cette réunion n'avait nullement le caractère d'une assemblée chargée des intérêts temporels du clergé, le colloque ayant été simplement convoqué pour statuer sur des questions d'ordre spirituel; il s'y rencontrait des docteurs, des théologiens éminens sans doute, mais non des mandataires des bénéficiers munis des procurations nécessaires. Toutefois ces dissentimens entre la couronne et le clergé sur l'interprétation du contrat de Poissy ne se produisirent que bien plus tard, car le conseil du roi n'eut garde de soulever dès le principe la difficulté; il avait trop hâte d'encaisser la somme que l'ordre ecclésiastique s'engageait à fournir. Malheureusement, la subvention fut en grande partie détournée de la destination stipulée. Le gouvernement avait vu dans le don fait à Poissy simplement un moyen d'obtenir de l'argent. Il fut entraîné à l'appliquer à divers besoins urgens. Loin de

se libérer envers la ville de Paris et d'amortir une partie des rentes par lui antérieurement créées, il en constitua de nouvelles pour une somme de 494,000 livres, auxquelles il annonça que serait appliquée l'imposition consentie par le clergé. Celui-ci, pour éteindre des obligations qui eussent longtemps engagé son patrimoine, avait à son tour ouvert un emprunt à l'Hôtel de Ville, et s'était mis ainsi en mesure de racheter le temporel qu'il avait aliéné en 1563. Le gouvernement se retrouva donc, peu d'années après l'assemblée de Poissy, presque dans la même pénurie d'argent où il était antérieurement. Les rentiers ne touchaient qu'une partie de ce qui leur était dû. Il fallut avoir recours à de nouveaux appels de fonds. L'échéance des six années pour lesquelles le clergé s'était engagé à payer une annuité de 1,600,000 livres était arrivée; il importait donc de convoquer ses députés, dont la réunion était d'ailleurs réclamée, pour qu'ils pussent ouïr les comptes des syndics généraux et contrôler la façon dont les décimes avaient été perçus. Le roi convoqua en conséquence, par lettres patentes, une assemblée du clergé pour l'année 1567. Quand les députés se furent réunis à Paris au chapitre métropolitain, ils tombèrent d'accord sur l'opportunité qu'il y aurait à demander au roi le renouvellement du contrat de Poissy, car si les charges en avaient été lourdes, elles étaient moindres cependant que celles qu'on pouvait redouter d'une nouvelle demande de subsides. Les dispositions du gouvernement royal étaient en effet inquiétantes. Il semblait vouloir assujettir le clergé à un impôt dont il fixerait lui-même le montant par l'évaluation des biens ecclésiastiques. Il avait la prétention de s'immiscer dans le département des décimes, quoique l'église n'entendît pas le lui abandonner. Des lettres patentes du 14 août 1564, données par le roi en son conseil et signées de L'Aubespine, avaient enjoint aux receveurs généraux de ses finances d'envoyer incessamment des extraits au vrai *de ce qui était dit ailleurs du bien de l'église* en l'année 1563, et commis les syndics et députés généraux du clergé, avec trois présidens et conseillers du parlement pour juger sommairement tous les procès et différends qui pourraient survenir sur la vente et le rachat des biens ecclésiastiques. L'assemblée fut donc d'avis que l'on supplierait le roi d'entretenir et de ratifier le contrat passé à Poissy et à Saint-Germain-en-Laye, *et, en ce faisant, de révoquer toutes les commissions pour autres six années prochaines de la subvention au contraire.* Une députation fut envoyée à sa majesté pour lui présenter cette requête. A sa tête était Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, président de l'assemblée. La couronne, qui comptait demander beaucoup plus au clergé, déclara l'offre insuffisante, vu les pressantes nécessités où

elle se trouvait. Elle insistait sur la triste position des rentiers, sur l'émotion que causait dans la capitale la suspension du paiement des arrérages; elle demandait au clergé d'en assurer le paiement par la concession d'une contribution supérieure à celle qu'impliquait le contrat de Poissy. Les députés étaient effrayés de la voie dans laquelle allaient les entraîner ces demandes croissantes du roi; toutefois, après avoir entendu leur président et mis la question en délibéré, ils se résignèrent à un nouveau sacrifice; mais ils n'accordèrent pas tout ce qui était demandé. Ils ne voulurent s'obliger envers la ville de Paris que pour une somme de 750,000 livres. Le gouvernement royal objectait à cette nouvelle concession que, les frais de perception et les charges particulières défalqués, la subvention ne lui produirait qu'une centaine de mille livres, somme tout à fait insuffisante à ses besoins les plus immédiats; il réclamait en conséquence du clergé en plus 360,000 livres, une fois payées.

L'assemblée comprit qu'elle ne pouvait échapper à un accroissement de contributions; mais elle ne voulait pas que cet accroissement portât sur les décimes annuels à payer en vertu du renouvellement du contrat de Poissy, et comme les créances de l'Hôtel de Ville pressaient, elle se montra disposée à faire un emprunt plutôt que d'aliéner des biens ecclésiastiques. Il y eut de longs pourparlers entre les commissaires du roi et les députés. Enfin l'assemblée céda et consentit à s'obliger envers le prévôt des marchands et les échevins de Paris à payer à cette ville, en l'acquit du roi, 630,000 livres par an, de façon à servir les rentes que celui-ci avait constituées sur ses domaines mêmes et à racheter, en dix années, un principal qui montait à environ 7,560,500 livres; ce pourquoi le clergé s'imposerait à une somme annuelle de 1,300,000 livres par an pendant ce laps de temps. La subvention était certes considérable pour la fortune d'alors; mais, à l'expiration des dix années, quoique les 1,300,000 livres eussent été régulièrement payées, que le gouvernement eût tiré en 1574 2 millions de livres de décimes, qu'il eût obtenu d'une petite réunion d'évêques, que le clergé désavoua plus tard, de nouvelles constitutions de rentes sur celui-ci, le roi ne s'était pas libéré envers la ville de Paris. Le surplus de la somme de 630,000 livres, qui devait servir au rachat des *sorts principaux* de ces rentes, avait été assuré par la couronne à l'Hôtel de Ville comme un fonds fixe annuel et perpétuel qui devait lui être fait par le clergé. Le roi se trouvait ainsi débiteur envers la municipalité parisienne du capital de 130,000 livres de rente. Il fallut donc s'adresser une fois de plus au clergé, et c'est ce qui amena la convocation de l'assemblée de Melun, dont j'ai rappelé plus haut l'attitude énergique en présence d'Henri III. Les députés de cette as-

semblée protestèrent non-seulement contre le mauvais emploi qui avait été fait des fonds accordés par l'assemblée de 1567, mais encore contre les actes de cette assemblée elle-même, et déclarèrent que l'église ne devait plus rien à l'Hôtel de Ville, puisque, outre qu'on avait levé les deniers nécessaires pour acquitter les arrérages courans des rentes, on avait payé de quoi acquitter les *sorts principaux*. La réclamation n'était que trop fondée, et le roi demanda à l'assemblée de Melun de vouloir seulement s'obliger, pour six années, à continuer de servir les 1,300,000 livres de rentes dues à l'Hôtel de Ville, terme au-delà duquel il s'engageait à ne plus rien lui demander. L'assemblée de Melun se refusait à souscrire à de telles conditions. Il y eut à ce sujet, entre elle et le roi, de longues conférences qui durèrent tout le mois d'août.

J'ai déjà dit plus haut quel langage résolu les députés tinrent à la couronne. Cependant, en présence des sollicitations de celle-ci, l'assemblée fit une concession; elle consentit à verser au roi un million de livres par an, pendant le laps de six années, pour lequel on lui demandait de s'engager, mais à titre de don gratuit et sous la réserve d'être déchargée du paiement des rentes de l'Hôtel de Ville. Henri III repoussa ce moyen terme, qui laissait précisément à sa charge la dette dont il lui importait le plus de se libérer. Nouveaux pourparlers, nouvelle protestation de l'assemblée, qui déclarait, le 25 septembre, se refuser à payer pour l'acquittement des rentes de Paris la somme que sa majesté exigeait. Afin de faciliter les négociations poursuivies entre le roi et l'assemblée, celle-ci, de Melun, s'était transportée dans la capitale, et ses séances se tenaient à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Durant plusieurs semaines, elle persista dans ses résolutions. Au commencement de décembre, elle les fit signifier au prévôt des marchands et échevins de Paris, leur déclarant que le clergé avait suffisamment satisfait aux obligations antérieurement souscrites. Cette nouvelle s'étant promptement répandue dans la ville, elle y causa une vive agitation. Des attroupemens menaçans se formèrent dans les rues; plusieurs parlaient de courir aux armes, les boutiques se fermaient, tout annonçait une collision. Au lieu de donner tort au roi, les rentiers accusaient le clergé de mauvaise foi, de manquer à des engagemens qui eussent dû lui être sacrés, puisque les fonds fournis à l'état par l'emprunt dont il avait garanti les intérêts étaient destinés à soutenir la guerre contre les protestans, qu'il avait demandée. On reprochait aux ministres de Dieu de réduire à la détresse, par leurs refus obstinés, des vieillards, des veuves, des orphelins. Le bureau de la ville dut aviser au plus tôt pour calmer l'effervescence populaire. Le prévôt des marchands, Claude d'Aubray, accompagné des échevins, se rendit

au parlement, auquel il exposa la situation. Le temps pressait. Quoique le jour fût déjà fort avancé, toutes les chambres s'assemblèrent, et, à la requête d'Augustin de Thou, portant la parole pour le procureur général, la cour rendit un arrêt par lequel elle ordonnait que les évêques-députés ne pussent sortir de Paris et comparussent à sa barre, et que ceux qui avaient déjà quitté la ville fussent arrêtés dans le lieu même où cet ordre leur serait signifié. La publication de l'arrêt mit fin à l'émeute. Les députés du clergé protestèrent contre l'outrage que leur faisait le parlement; mais les choses en étaient venues à ce point qu'il eût été dangereux de persister dans le refus de subvention. Le roi était intervenu de nouveau et avait insisté pour que la somme nécessaire à assurer le paiement des rentiers fût votée pour un laps de dix ans. L'assemblée s'exécuta. De la sorte fut définitivement transportée sur le clergé la créance que l'Hôtel de Ville avait sur le roi. La couronne se débarrassa des rentiers, dont les réclamations incessantes, mais fondées, la gênaient fort. Elle rejetait sur le corps sacerdotal l'acquittement des arrérages, qu'elle s'était vue si souvent dans l'impossibilité de servir. Les rentiers y gagnèrent, car la richesse du clergé était pour eux une garantie plus sûre que le trésor royal, constamment obéré, et le crédit de l'état s'en trouva bien. Quoique le roi eût pris envers l'assemblée de Melun l'engagement de ne rien demander au-delà du terme convenu, tout esprit clairvoyant devait pressentir qu'une telle promesse ne serait pas tenue. Les concessions des deux assemblées convoquées depuis le colloque de Poissy avaient créé un précédent, auquel le clergé ne pouvait échapper. Il allait bientôt se voir dans l'obligation de concourir annuellement aux dépenses publiques et de fournir, comme les deux autres ordres, sa quote-part régulière d'impôts.

L'assemblée le comprit, et afin de veiller à ce que les demandes de subsides n'allassent pas en croissant, afin de sauver par son intervention régulière et périodique le droit du clergé de voter librement les décimes, elle sanctionna définitivement la résolution déjà prise à l'assemblée de 1567, avec l'approbation du roi, à savoir qu'une assemblée serait tenue tous les dix ans, pour y procéder au renouvellement du contrat de Poissy et en débattre les conditions, qu'il y aurait en outre de cinq en cinq ans une assemblée uniquement consacrée à l'audition des comptes des syndics généraux et receveurs du clergé, laquelle se confondrait naturellement à chaque période décennale avec la grande assemblée.

Ainsi fut constituée définitivement la représentation du clergé en France et réglé le roulement des sessions. Les assemblées décennales, dites grandes assemblées, votèrent les impôts, les quinquen-

nales ou petites assemblées statuèrent sur les comptes et procédèrent à la nomination du receveur général du clergé, dont les fonctions n'étaient que d'une durée de dix années, répondant à celle du contrat, mais qui, renouvelées dans la suite, finirent par prendre un caractère permanent. Les attributions des assemblées ne s'arrêtèrent pas là, et je dirai bientôt l'étendue qu'elles prirent.

Les rapports que la couronne entretenait avec le clergé étaient trop nombreux et les affaires à régler parfois trop urgentes pour que le gouvernement royal pût attendre afin d'y pourvoir la réunion d'une assemblée avec laquelle il traiterait ou dont il prendrait les avis. Les assemblées regulières et périodiques n'empêchèrent pas en conséquence l'appel d'assemblées extraordinaires, qui durent aussi dans la suite statuer sur des demandes de subventions auxquelles il importait de répondre au plus tôt.

Le clergé se chargea lui-même du département des décimes par diocèses et de l'établissement des rôles pour la part à laquelle était taxé chaque bénéficier. Cette opération, confiée avant l'assemblée de Melun à ceux qu'on appelait les syndics et députés généraux du clergé de France, donna lieu à de graves abus auxquels ladite assemblée entreprit de porter remède. Les mesures prises par elle achevèrent de mettre l'église en possession d'une autonomie financière plus complète que celle dont elle avait encore joui.

II.

On le voit, les conséquences des assemblées du clergé de 1567 et de 1579 furent considérables; elles firent reconnaître par la couronne le droit pour le premier ordre de l'état d'avoir son administration fiscale propre, comme il avait déjà ses propres juridictions. Réunies pour statuer sur des demandes d'impôts, ces assemblées furent tout naturellement amenées à traiter d'une foule d'affaires litigieuses qui se liaient à la jouissance du temporel ecclésiastique, à prendre des résolutions auxquelles tout le clergé de France dut se conformer et qui eurent dès lors pour lui le caractère de véritables lois. Prononçant en dernier ressort sur des questions soumises à son examen, soit par des clercs isolément, soit par le conseil du roi lui-même, elles devinrent un tribunal suprême en matière de temporel ecclésiastique. Au-dessous de ce tribunal furent institués, sous le nom de *chambres* ou *bureaux généraux des décimes*, des tribunaux qui formèrent toute une hiérarchie de juridictions en matière administrative, qui échappèrent au contrôle du parlement, de la cour des aides, et qui ne relevaient pas conséquemment de la couronne. L'établissement de ces chambres ou bureaux des décimes

fut décidé par l'assemblée de Melun, qui obtint du roi Henri III un édit pour leur création. Il est du 10 février 1580 et institue des chambres ou bureaux généraux des décimes à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen, à Tours et à Aix et en fixe le ressort respectif. L'assemblée de 1585 en fit établir un huitième à Bourges. Les successeurs d'Henri III confirmèrent cette institution, qui n'avait eu dans le principe qu'un caractère temporaire et ne devait durer qu'autant que le contrat décennal. Des lettres patentes du roi la rendirent plus tard perpétuelle. Au reste les assemblées du clergé, en votant les décimes, avaient bien soin de stipuler la confirmation de ces chambres. Les bureaux dont il est ici parlé renvoyaient à la prochaine assemblée du clergé une foule d'affaires sur lesquelles ils n'entendaient pas prononcer en dernière instance. L'assemblée, au contraire, décidait souverainement, et ses décisions étaient exécutoires sans avoir besoin de l'homologation du conseil du roi. Les diocèses, les églises, les bénéficiers étaient tenus de s'y conformer. Ainsi les décisions que prenait l'assemblée générale du clergé avaient force de loi pour tout l'ordre ecclésiastique, ce qui donnait à cette assemblée en matière de temporel le caractère d'un parlement à la façon du parlement anglais, revêtu d'une double autorité, législative et judiciaire.

Outre les bureaux généraux, il s'établit par la suite des bureaux diocésains, qui furent créés par un édit de 1615 et qui connaissaient en première instance des questions relatives aux décimes, ce qui compléta la juridiction fiscale de l'église en France. La création d'une telle juridiction n'eut pas lieu cependant sans soulever une opposition de la part de la justice séculière, des tribunaux laïques. Lors de l'assemblée de 1595, la cour des aides, qui voulait s'attribuer le jugement de toutes les affaires concernant les décimes, demanda au roi son intervention près de cette assemblée, afin qu'il fût fait droit par celle-ci aux réclamations qu'elle élevait. Henri IV, de l'avis de son conseil, répondit à la cour que le contrat de Poissy lui liait les mains et qu'il ne pouvait dépouiller le clergé d'un privilège qui lui avait été acquis depuis la passation de ce contrat. Cependant trois années plus tard, en janvier 1598, le même monarque rendait, à la sollicitation de la cour des aides, un édit qui transférait aux officiers royaux, appelés *élus*, la connaissance des affaires touchant la perception des décimes et à ladite cour les jugemens, en dernière instance, sur pareille matière. Il se fondait sur un édit d'Henri II de 1551, qui avait prononcé dans ce sens. Le clergé fit entendre de violentes plaintes, et il insista si fort qu'en avril 1598 Henri IV dut révoquer son édit par lettres patentes. Toutefois la compétence exclusive des bureaux ecclésiastiques en matière de décimes ne fut pas reconnue simultanément dans la totalité

du royaume. En plusieurs diocèses, les causes qui se rattachaient à la levée des décimes continuèrent d'être portées pendant longtemps aux tribunaux séculiers. Tel fut notamment le cas en Bretagne. Les difficultés étaient incessantes sur ces levées qui donnaient lieu aux réclamations journalières des bénéficiers, les uns se plaignant d'être surtaxés, les autres qu'on exigeât d'eux ce qui n'était pas dû. De là beaucoup de non-valeurs dans les levées, surtout au temps des guerres religieuses, alors que les bénéficiers étaient souvent spoliés, les établissemens religieux saccagés, rançonnés par les soldats de l'un ou l'autre parti, que les ecclésiastiques étaient exposés à mille violences.

Les décimes devinrent à partir de la fin du XVIe siècle des impôts que le clergé acquittait régulièrement. On distingua deux sortes de décimes, 1° les *décimes ordinaires* auxquels étaient assujettis tous les bénéficiers ayant revenu certain, même ceux qui ne touchaient de l'église qu'une simple pension; c'était cette catégorie de décimes que votaient avant tout les assemblées décennales; 2° les *décimes extraordinaires* qui, accordés d'abord par exception, mais toujours en vertu d'un contrat, ne tardèrent pas à prendre le caractère d'impôt régulier comme les décimes ordinaires, parce qu'ayant reçu une affectation spéciale ils furent périodiquement réclamés; mais on finit par les affecter au paiement des rentiers et aux gages des officiers du clergé, en sorte que le trésor royal n'en profita plus. Les véritables décimes extraordinaires furent ceux qui se levaient pour fournir aux subventions spéciales appelées *dons gratuits* et que les assemblées accordaient au roi, afin de lui permettre de faire face à des besoins particuliers ou imprévus. Les sommes pour lesquelles le clergé s'obligeait par les dons gratuits se payaient généralement en plusieurs termes. Malgré leur caractère exceptionnel, ces derniers décimes devinrent à leur tour des impôts ordinaires, comme les deux autres sortes de décimes, et au XVIIIe siècle, ils furent votés régulièrement de cinq en cinq ans à la réunion de chaque assemblée.

Une conséquence toute naturelle de l'autonomie fiscale qu'obtint le clergé fut le droit de faire lui-même le département des contributions qu'il s'imposait. Ce droit, qu'il n'exerçait qu'incomplètement dans le principe, devint pour lui absolu dès la fin du XVIe siècle. Le clergé garda les rôles de ces répartitions dont n'eut plus à connaître, comme elle l'avait fait d'abord, la chambre des comptes. On créa graduellement toute une armée de fonctionnaires financiers, chargés tant du département que de la perception des décimes. En tête se trouvait le receveur général du clergé; au-dessous de lui étaient placés des receveurs diocésains, des contrôleurs, etc. L'état des recettes de chaque diocèse était centralisé chez le receveur général qui rendait, comme il a été dit plus haut, ses comptes à l'assemblée.

Il avait conséquemment à encaisser des sommes considérables et fournissait une caution beaucoup plus forte que les autres receveurs. Cette charge créait au reste pour celui qui l'occupait une lourde responsabilité, car plusieurs fois les créanciers du roi entendirent le rendre responsable des sommes qu'ils n'avaient pas touchées. L'ensemble des décimes payés par le corps ecclésiastique, de la fin du XVIe siècle à 1788, représente un chiffre très notable pour la fortune publique sous l'ancien régime. Voici quelques nombres qui donneront une idée des charges que supportèrent les biens du clergé. En 1598, cet ordre paya pour décimes extraordinaires 57,833 écus, en 1600 et 1601, 116,487 écus, en 1628, 3 millions de livres (il s'agissait de contribuer aux dépenses du siège de La Rochelle), en 1670, 2,200,000 livres, en 1693, 4 millions de livres, en 1710, 24 millions.

Les sommes extraordinairement accordées n'étaient pas au reste prises exclusivement sur les bénéficiers. Une fraction en était quelquefois fournie par les officiers des décimes, dont les charges, d'abord assez lucratives, leur permettaient, grâce aux taxes à eux accordées, de réaliser d'assez gros profits. Disons au reste que l'impôt acquitté par le clergé était beaucoup plus équitablement réparti dans son sein que ceux que payait au roi l'ensemble de la nation. Il était en effet constamment proportionnel au revenu du bénéfice, et il n'y avait pas de solidarité, pour l'acquittement des sommes votées, de diocèse à diocèse, de bénéfice à bénéfice. Cependant il s'introduisit divers abus dans la levée des décimes, abus analogues à ceux qui existaient en si grand nombre sous l'ancien régime dans la perception des impôts. Sans parler de quelques bénéficiers qui trouvèrent moyen, sous divers prétextes, d'obtenir des modérations excessives, de grands dignitaires de l'église eurent des exemptions totales des décimes. Tel était notamment le cas pour les cardinaux. Richelieu, qui se montra plusieurs fois fort exigeant dans ses demandes d'argent au clergé, ne se fit pas faute de réclamer la décharge des sommes auxquelles étaient taxés les nombreux bénéfices qu'il possédait, et les assemblées qui prononçaient en pareille matière n'osaient lui refuser cette faveur. Quoique le clergé régulier fût astreint comme le clergé séculier à acquitter les décimes, plusieurs ordres religieux prétendirent s'affranchir de cette obligation. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem contesta pendant longtemps qu'on eût le droit de l'imposer, malgré les déclarations royales qui lui enjoignaient de payer. Il y eut procès sur procès, réclamations sur réclamations et de longs débats à cet égard au sein des assemblées; le litige ne se termina qu'en 1606 par une transaction qui fut connue sous le nom de *composition des Rhodiens*; elle réduisait à une somme de 28,000 livres la quote-part que l'ordre de Malte devait payer en vertu du

contrat de Poissy. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le clergé du Béarn prétendit également être dispensé des décimes sous prétexte que le chef-lieu de sa province ecclésiastique était situé hors de France, mais il dut à cette époque se soumettre à la loi commune.

Le régime administratif que s'était donné le clergé assura à ses finances sous l'ancienne monarchie une situation meilleure que celle qu'offrait le trésor public. Ces assemblées régulières, où les comptes des receveurs étaient attentivement examinés, fournissaient avec le libre vote des impôts des garanties qui manquaient au gouvernement séculier d'alors. Plus ménager de ses ressources, parce qu'il n'y pouvait recourir qu'en chargeant les bénéficiers dont les intérêts étaient représentés avant tout dans les assemblées, il n'était pas d'ailleurs exposé, comme le roi, aux dépenses inattendues créées par les guerres et entraîné à ces prodigalités que la couronne jugeait nécessaires à son éclat ou se laissait arracher par l'adulation. Loin d'accroître incessamment sa dette, il s'attacha à la réduire ou du moins à ne pas ouvrir de nouveaux emprunts avant d'avoir remboursé une bonne partie de ceux qu'il avait précédemment contractés ; car, au lieu de pressurer les bénéficiers, le clergé recourut à des emprunts toutes les fois que des subsides extraordinaires, que des dons gratuits le mettaient dans l'obligation de réunir des sommes considérables. Ces emprunts furent opérés d'abord de façon que les rentes à servir n'avaient qu'un caractère temporaire ; on assurait par un fonds d'amortissement ou par la vente d'une fraction du temporel le remboursement des sommes empruntées. Puis, ce mode n'ayant point paru aux assemblées satisfaisant, et le remboursement ayant éprouvé des retards qui venaient ajouter à la dette, elles ne voulurent plus secourir l'état que par des emprunts perpétuels, et elles appliquèrent, dès la fin du XVIe siècle, le fonds d'amortissement au rachat des rentes. Ce bon système administratif inspira confiance au public, qui trouvait dans le patrimoine du clergé de solides garanties. Voilà pourquoi les rentes sur le clergé, qui se multiplièrent au siècle dernier avec les emprunts, furent singulièrement recherchées de toutes les classes de la population ; elles formaient alors une bonne partie de la fortune mobilière des Français. On conserve encore aujourd'hui dans les dépôts d'archives des milliers de constitutions de rentes de cette nature; elles étaient faites par des contrats passés devant notaire et où intervenaient comme parties, d'une part l'acquéreur ou bailleur de fonds, de l'autre les commissaires délégués par l'assemblée du clergé pour opérer l'emprunt.

Cependant, malgré sa bonne administration financière le clergé subit plus d'une fois l'influence des détestables procédés auxquels

recourait le gouvernement royal pour se procurer de l'argent. En diverses circonstances, afin de ne pas toucher aux biens ecclésiastiques et de ne point accroître le taux des décimes, l'assemblée décida, le plus ordinairement à la suggestion des ministres, la création de nouveaux offices financiers ou le rachat de ceux qui existaient déjà pour les revendre ensuite plus cher. C'est ainsi qu'on multiplia abusivement des charges de receveurs particuliers et de contrôleurs des décimes, qu'on en fit d'alternatifs et de semestriels. Ces fonctionnaires, quoique dépendant en réalité du clergé, avaient le caractère d'officiers du roi. Le gouvernement encaissait le prix des charges et touchait de la sorte les fonds qu'il réclamait du clergé obligé d'assurer les gages des offices nouvellement créés, ce qui grossissait sa dette flottante. Au bout de peu d'années, les gages devenaient insuffisans, par suite des créations nouvelles qui réduisaient le produit des taxes à l'aide desquelles ces fonctionnaires étaient en partie salariés; il fallait augmenter les émolumens pour satisfaire aux réclamations des officiers qui jouent un grand rôle dans les séances des assemblées. Au XVIIIe siècle, le clergé avait au reste reconnu le vice de pareils procédés, et à l'assemblée de 1735, comme on discutait les moyens de faire face à une nouvelle demande du roi, le rapporteur déclara que la création des offices était un expédient aussi insuffisant qu'onéreux.

Non-seulement la réunion périodique des assemblées assura au clergé une représentation dans l'ordre de ses intérêts terrestres, elle amena de plus l'institution de fonctionnaires qui constituèrent pour son gouvernement temporel un véritable pouvoir exécutif. Ce furent les agens généraux du clergé.

Il ne suffisait pas que l'assemblée eût fait reconnaître par le roi les franchises ecclésiastiques, pris des résolutions et imposé des conditions pour les subsides qu'elle accordait, il fallait encore qu'une surveillance de tous les instans s'exerçât afin qu'aucune atteinte ne fût portée à la jouissance de ses immunités et que les mesures votées fussent réellement mises en pratique. Les premières assemblées du clergé avaient chargé de cette mission ceux auxquels elles confiaient le département des décimes, à savoir : les syndics et députés généraux du clergé. L'assemblée de Melun de 1579 modifia cette institution en la régularisant; elle décida qu'il serait établi deux agens généraux des affaires du clergé, ainsi que des syndics métropolitains et diocésains. Les agens généraux ne tardèrent pas à prendre une place considérable dans le gouvernement temporel de l'église gallicane. Nommés dans le principe seulement pour deux ans, leurs fonctions devinrent plus tard quinquennales. En vertu du règlement voté par l'assemblée de Melun, et qui fit loi désormais, deux provinces ecclésiastiques, à tour de rôle, élisaient

chacune un agent général; l'élection devait être confirmée par l'assemblée à la réunion de laquelle les deux agens nouvellement élus entraient en charge. Cette élection se faisait en réalité à deux degrés, car l'agent était choisi par les mandataires des bénéficiers, le collège qui y procédait se composant du syndic métropolitain et des syndics ou agens diocésains. L'agent général sortant pouvait au reste être réélu, si l'un des collèges de provinces dont c'était le tour à nommer portait sur lui son choix. Mais l'agent général venait-il à être promu à l'épiscopat pendant qu'il était en exercice, il devait se démettre, une fois sacré, car de telles fonctions n'étaient occupées que par un membre du clergé du second ordre. Les agens généraux eurent spécialement pour devoir de suivre auprès de la cour ou, comme l'on disait, de *solliciter* toutes les affaires qui concernaient le clergé, de demander la réforme, l'abrogation des édits, déclarations, lettres patentes du roi, arrêts des cours souveraines, contraires aux immunités et aux intérêts de l'église, de faire les diligences nécessaires pour obtenir les réparations aux infractions apportées aux contrats passés avec la couronne pour décimes et dons gratuits, de poursuivre devant les tribunaux les procès où le clergé était engagé. Toujours présens à la cour, les agens généraux devinrent dès lors les intermédiaires constans entre le gouvernement royal et le corps ecclésiastique tout entier; c'était à eux que le roi faisait expédier les lettres de convocation des assemblées du clergé, qui ne purent jamais se tenir sans sa permission; les agens les notifiaient aux diocèses. Ces officiers eurent aussi pour mission de réunir les prélats qui se trouvaient à la cour, lorsqu'on voulait prendre leur avis sur quelque affaire urgente et savoir d'eux s'il n'importait pas de convoquer une assemblée extraordinaire. Les syndics diocésains jouaient dans leur diocèse respectif un rôle analogue à celui des agens généraux avec lesquels ils étaient en continuelle correspondance; ils étaient surtout chargés de la poursuite des procès qu'intentait le diocèse et de ce qui en concernait les intérêts particuliers. Le poste d'agent général devint donc un ministère des affaires ecclésiastiques au petit pied; ces agens eurent leurs secrétaires et leurs bureaux. Ils étaient entourés d'une grande considération, et, à partir de 1615, le roi leur conféra le titre de conseiller d'état. C'était parmi ceux qui remplissaient ou avaient rempli ces fonctions que l'on choisissait volontiers les évêques, et plusieurs de ces hauts fonctionnaires se sont acquis une notoriété dans la politique ou la théologie.

On comprend qu'avec l'influence qu'exerçaient les agens généraux le roi ait cherché à mettre leur nomination dans sa dépendance. Jusqu'en 1641, elle avait entièrement appartenu au clergé, et l'élection qui se faisait n'avait pas besoin d'être confirmée par l'au-

torité royale; mais à cette époque il s'éleva sur l'acceptation des nouveaux agens entre le roi et le clergé un débat qui eut beaucoup de retentissement.

Louis XIII, qui agissait à l'instigation de Richelieu, voulut imposer pour agent un sieur Berland, prieur de Saint-Denis de la Châtre. L'assemblée ne s'était point encore réunie cette année-là, mais les provinces ecclésiastiques avaient l'usage de procéder à l'élection des agens à la place de ceux qui sortaient de charge, quand même il n'y avait pas d'assemblée générale. Les provinces dont c'était le tour de nommer les nouveaux agens, à savoir celle d'Arles et celle d'Embrun, avaient choisi l'abbé de Grignan et l'abbé d'Hugues, chantre et chanoine de l'église d'Embrun. Quand, suivant l'usage, ils se présentèrent au roi, celui-ci refusa de les reconnaître. Il donna pour motif que l'abbé de Grignan avait été élu par une assemblée réunie sans sa permission. En effet, comme il entendait maintenir au poste d'agent l'abbé Berland, sa créature ou plutôt celle de Richelieu, car ce Berland était un peu parent du cardinal, il avait mandé à toutes les provinces qu'on ne procédât pas à l'élection d'un agent avant l'année 1645. Quant à l'élection de l'abbé d'Hugues, il la tenait pour viciée par un marché qui sentait la simonie. L'abbé d'Hugues, dans l'assemblée provinciale d'Embrun, n'avait obtenu que deux voix, tandis que la majorité s'était portée sur Gassendi, le célèbre philosophe qui fut l'adversaire de Descartes et qui était prêtre, comme l'on sait. L'abbé d'Hugues avait donné 8,000 livres à son compétiteur pour en obtenir le désistement, et c'est ainsi qu'il avait été nommé. De pareils marchés n'étaient pas rares dans les élections ecclésiastiques, et on fermait là-dessus les yeux, ainsi que nous l'apprend Montchal dans son *Journal de l'assemblée de Mantes*. Mais Louis XIII, qui voulait écarter ces compétiteurs, se montra plus sévère qu'on ne l'avait été jusqu'alors. En fait, il avait déjà mis l'abbé Berland en possession des fonctions qu'il entendait lui faire attribuer. Quelques jours auparavant (30 août 1641), il avait envoyé au prieur de Saint-Denis de la Châtre une lettre de cachet par laquelle il lui commandait d'exercer la charge d'agent jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné. Berland s'était mis dès lors en possession de son poste, et malgré les réclamations des deux agens sortans qui devaient rester en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs, notamment de l'abbé de Saint-Vincent, le plus résolu des deux, il opéra une descente aux archives du clergé et s'empara des papiers dont les agens avaient la garde, car Richelieu, qui voulait imposer à nouveau le clergé, avait intérêt à connaître les originaux des *départemens des décimes* pour l'année 1588, destinés à servir de base à la nouvelle imposition. Un pareil acte était presque un

coup d'état. L'abbé de Saint-Vincent, qui n'entendait pas s'associer au nouveau département des décimes que Berland prétendait faire de sa propre autorité, écrivit aux diverses provinces ecclésiastiques pour se plaindre de la violence du procédé, et leur envoya une protestation imprimée où l'on demandait la prompte convocation d'une assemblée générale du clergé. Berland, qui se prétendait toujours agent et que Richelieu ne cessait de mettre en avant, fit opposition aux actes de l'abbé de Saint-Vincent. L'affaire fut portée devant le conseil, qui cassa l'opposition de celui-ci, aussi bien que celle de l'abbé de Saint-Vincent, et rendit un arrêt qui ordonnait que les protestations des deux compétiteurs seraient supprimées, et les ajournait personnellement, eux, aussi bien que les imprimeurs. Défense était faite en même temps par le conseil aux agens de convoquer une assemblée générale sans la permission du roi. Le conflit entre les deux agens dura jusqu'à la réunion de l'assemblée à Mantes, dont je parlerai par la suite, et cette assemblée refusa de recevoir Berland, qu'elle tenait pour un intrus, et confirma l'élection des abbés d'Hugues et de Grignan; en sorte que malgré tous les efforts de Richelieu pour dépouiller en cette circonstance les provinces de leur droit, force resta à l'assemblée.

III.

Pour faire connaître les assemblées du clergé, je dois maintenant parler de la manière dont elles étaient élues et de la tenue de leurs séances.

Dès le principe, les élections des députés à l'assemblée du clergé se firent par provinces ecclésiastiques, à la différence des élections des députés des trois ordres aux états-généraux qui se faisaient par généralités. On appelait province ecclésiastique l'ensemble des diocèses placés sous un même métropolitain. Toutefois certains diocèses qui appartenaient à des gouvernemens plus récemment annexés ou qui ne relevaient pas de métropolitains français ne prenaient point part à ces élections. Tel était le cas, au siècle dernier, pour les diocèses de Besançon, Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Arras, etc., et ce ne fut qu'exceptionnellement que quelques-uns des prélats placés à leur tête furent appelés dans les assemblées, ce qui eut lieu notamment à celle de 1682. En chaque diocèse se tenaient des assemblées dites diocésaines, composées des bénéficiers auxquels appartenait le droit électoral. C'étaient aussi les seuls bénéficiers qui pouvaient être élus députés d'une des seize provinces ecclésiastiques entre lesquelles se partageait l'église de France proprement dite. Le nombre des députés n'avait point été à l'origine arrêté d'une manière bien précise. L'assemblée de

1567 avait simplement décidé qu'on élirait un ou deux députés au plus par province; en sorte que les députés du second ordre pouvaient faire complètement défaut; mais le nombre des députés fut ensuite réglé à quatre par province pour les assemblées décennales, deux du premier ordre et deux du second ordre; pour les petites assemblées ou assemblées des comptes, on se borna à faire élire un député de chaque ordre. Les députés du premier ordre étaient l'archevêque et l'un des évêques ou deux des évêques de la province respective; ceux du second ordre, des ecclésiastiques *in sacris*, c'est-à-dire étant au moins sous-diacres et possédant un bénéfice payant décime dans la province pour laquelle ils étaient élus. Les réguliers pouvaient être nommés comme les prêtres dès qu'ils avaient bénéfices. On n'excluait que les capucins. L'assemblée de 1645 établit par un article de son règlement que le bénéfice possédé devait être autre que *chapellenie* et payer au moins 20 livres de décime et avoir été possédé paisiblement depuis deux ans; elle ajoutait l'obligation de domicile d'un an dans la province. Ces conditions d'éligibilité ne furent pas au reste toujours exigées par la suite. Les assemblées diocésaines donnaient aux députés élus procuration en forme passée devant notaire ou un officier ministériel équivalent, et lors de la réunion de l'assemblée générale, ces procurations étaient soigneusement vérifiées pour l'admission des députés. Comme c'était surtout de demandes d'argent faites par le roi et de questions touchant à l'exercice des prérogatives ecclésiastiques que l'assemblée avait à s'occuper, le mandat donné à l'élu devait énoncer formellement l'autorisation de voter les sommes réclamées ou d'accorder au moins jusqu'à concurrence d'un certain chiffre. On y mentionnait aussi la limite des pouvoirs assignés au mandataire pour décider dans telle ou telle question. Ainsi le mandat était impératif à bien des égards; et si, au cours des travaux de l'assemblée, la couronne présentait quelque demande non prévue de subside et d'un caractère urgent, les députés pouvaient déclarer qu'ils n'avaient point mandat suffisant pour engager leurs provinces. On alla même plus loin, et dans le principe (1) on admit que l'assemblée ne pouvait décider pour le clergé de tout le royaume que s'il y avait suffrage unanime des provinces, ce qui impliquait l'unanimité des procurations. Mais on se relâcha dès la fin

(1) L'assemblée de 1625 inscrivit à l'article 17 de son règlement cette disposition *qu'en aucune assemblée, soit des comptes, soit décennale, il ne soit loisible aux députés de faire ou accorder aucune imposition sur le clergé, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, tant que les décimes se payeront comme se fait à présent, si ce n'était que tous les députés en eussent par leurs procurations nommément et spécifiquement le pouvoir.*

du XVIe siècle d'une pareille doctrine encore soutenue à l'assemblée en 1586. Les inconvéniens de cette espèce de *liberum veto* étaient manifestes; on se contenta donc d'exiger l'unanimité du vote des députés pour la concession de subsides non relatés dans les procurations, et la simple majorité fut regardée comme suffisante pour toutes les autres questions. Les députés une fois élus se rendaient au lieu de l'assemblée générale qui, à l'origine, ne devait pas se tenir dans la capitale, mais qui, à partir du XVIIe siècle, s'y tint au contraire fréquemment (1), d'ordinaire, soit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, soit au couvent des Grands-Augustins. La session s'ouvrait avec beaucoup de pompe, car l'assemblée était entourée par le pouvoir de toutes les marques extérieures de considération et de respect. — Réunie sous la présidence du plus ancien des évêques, elle procédait à l'élection de son président définitif ou plutôt de ses présidens, car on en choisit souvent trois, et même davantage. Les suffrages se portaient généralement sur quelque grand personnage ecclésiastique en crédit ou jouissant d'une réputation d'éloquence et de savoir, un cardinal, un archevêque. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les choix étaient complètement libres pour cette élection, et ils ne se portèrent pas constamment sur les prélats les plus hauts placés; mais M. de Harlay, promu à l'archevêché de Paris, ayant été nommé président de l'assemblée, il regarda cet honneur comme un droit attaché à son siège, et on élut habituellement l'archevêque de Paris pour l'un des présidens. On nomma aussi quelquefois un président d'honneur, titre purement honorifique, car celui auquel il était décerné ne venait presque jamais prendre part aux délibérations de l'assemblée. Ce titre fut conféré aux cardinaux de Richelieu, Mazarin et Fleury, et le premier n'honora même pas de sa présence une seule fois l'une des assemblées qui lui avaient donné ce témoignage de respect. Outre les présidens et le secrétaire, le bureau comprenait un officier spécial appelé promoteur, parce qu'il était, de même que les ecclésiastiques portant cette qualification dans les officialités, chargé des fonctions du ministère public. Nulle question ne pouvait être mise en délibération qu'il ne l'eût préalablement requis. C'était une sorte de rapporteur général, qui présentait ses conclusions sur la plupart des affaires traitées dans les séances, notamment sur les conflits de compétence soulevés sans cesse entre le clergé et la magistrature. Défenseur attitré des privilèges de l'église, il signalait à l'assemblée les arrêts du conseil et ceux du parlement qui lui paraissaient y porter atteinte et en de-

(1) L'assemblée de 1619 se tint à Blois, celle de 1626 à Poitiers et à Fontenay-le-Comte, celle de 1641 à Mantes; celle de 1660, commencée à Pontoise, fut ensuite transférée à Paris. De 1675 à 1695, les assemblées se tinrent à Saint-Germain-en-Laye.

mandait la réforme. Il s'entendait conséquemment avec les agens généraux: aussi choisissait-on souvent pour promoteur l'un des agens généraux sortant de charge. Ces fonctions étaient si actives et si occupées que, dès l'assemblée de Melun de 1579, on jugea nécessaire d'élire deux promoteurs, et l'usage se perpétua d'en agir ainsi dans les grandes assemblées, car il n'y en avait qu'un pour les petites. Bossuet fut choisi pour promoteur de l'assemblée de 1682, où il avait été élu député par la nouvelle province ecclésiastique de Paris, n'ayant point encore reçu les bulles de sa nomination à l'évêché de Meaux. En divers cas, les promoteurs remplissaient à l'assemblée le rôle qu'ont les ministres devant les chambres.

La votation se faisait dans les séances par province, chacune devenant un jour à son tour la *prérogative*, comme auraient dit les Romains, ce qui signifie qu'elle avait le droit d'exprimer la première son suffrage; droit important, car ce suffrage initial exerçait beaucoup d'influence sur celui des autres provinces appelées à voter ensuite. C'était par l'opinion de la majorité des députés d'une province que se formulait le suffrage de celle-ci. Y avait-il entre eux partage égal, le suffrage de la province était dit *caduc*, et il n'était point compté. Les agens généraux non pourvus du mandat de député, mandat qu'une province pouvait au reste leur donner, quoique ayant entrée dans l'assemblée, n'avaient que voix consultative. Les délibérations ne se prolongeaient guère, car c'était surtout dans les bureaux ou commissions que tout se préparait. L'assemblée recevait au début de sa session les commissaires du roi, ministres ou conseillers d'état qui étaient introduits avec toutes les marques de considération dues à leur rang et à la mission dont ils étaient investis, suivant une étiquette scrupuleusement observée, comme on l'observait en toutes choses au temps de nos aïeux. Les commissaires présentaient au président de l'assemblée, devant lequel ils étaient assis sur des sièges élevés, les *lettres royaux* qui les accréditaient et ils exposaient les demandes que le roi adressait à l'assemblée. Cela fait, ils étaient reconduits en grande pompe comme ils avaient été reçus. Ils pouvaient se présenter toutes les fois que cela était nécessaire pour venir soutenir les propositions du roi ou en apporter de nouvelles, et le même cérémonial était toujours observé à leur égard. L'assemblée pouvait de même recevoir la visite de quelque grand dignitaire de l'église, des cardinaux, du nonce ou de ceux qui avaient à lui adresser des réclamations ou des plaintes. Ainsi toutes les fois qu'il s'agissait de renouveler le contrat de l'Hôtel de Ville de Paris, le prévôt des marchands et les échevins venaient saluer l'assemblée et soutenir dans des conférences avec les députés les intérêts de la municipalité parisienne. Une foule

d'ecclésiastiques qui avaient à se plaindre des violences des officiers du roi ou des exigences du fisc sollicitaient également leur admission près de l'assemblée, en vue de lui demander justice. Mais plus ordinairement les réclamations de cette nature arrivaient sous forme de placets ou pétitions et étaient traitées comme les affaires litigieuses qui affluaient pendant la session : conflits d'attributions entre les évêques et les officialités, prétentions des réguliers de se soustraire à la juridiction de l'ordinaire, demandes de décharges pour torts ou dommages subis, etc., etc.

L'assemblée ne communiquait pas seulement avec le roi par l'intermédiaire des commissaires royaux; elle avait encore le privilège de pouvoir lui envoyer, comme au premier ministre, des députations pour lui adresser directement ses vœux et ses doléances, députations à la tête desquelles était généralement le président même de l'assemblée. La session ne commençait jamais sans que, dès les premiers jours après l'ouverture, on n'eût envoyé au roi, souvent aussi à la reine et aux princes du sang, une députation qui venait les assurer de la fidélité et du dévoûment du clergé. Si sa majesté se trouvait résider dans la ville même où se tenait l'assemblée, tous les membres de celle-ci se rendaient en corps auprès d'elle. Les députés allaient également complimenter le premier ministre, les cardinaux, le nonce; ils en profitaient pour tâter leurs intentions à l'égard de l'assemblée et préparer les décisions à prendre. On ne manqua jamais d'en agir ainsi, surtout au temps de Richelieu, qui traitait les assemblées avec une considération plus apparente que réelle, quoiqu'il eût été lui-même, dans le principe, député à l'une d'elles, et qui, dans ses rapports avec le clergé, demeura bien plus ministre du roi que prince de l'église. Cependant Richelieu, s'il se laissa aller parfois à des momens de colère et d'irritation envers une réunion qui voulait lui tenir tête, garda toujours les bienséances, tandis que dans ces visites de politesse elles ne semblent pas avoir été constamment observées à l'égard des représentans du corps le plus respecté de l'état, même par des dignitaires de l'église. Il est rapporté dans le journal de l'assemblée de 1635 qu'une députation qui avait à sa tête son président, l'archevêque de Bordeaux, se rendit auprès du cardinal de Guise comme témoignage de déférence. Ce cardinal, qui était archevêque de Reims, bien loin de se conformer à l'étiquette observée en pareille circonstance, cédant à ses habitudes mondaines, parut, nous dit le journal, « habillé comme un prince de profession d'épée, la tête bien frisée, avec le grand rabat, bien botté à la dernière mode, le pourpoint déboutonné à moitié par le bas et l'habit tout décoré de *galands* et de rubans de *cuisse de bergère endormie*, avec l'assassin ou mouche au coin de l'œil, vers la joue. » — « Ce prince, poursuit le document

contemporain, a reçu lesdits seigneurs prélats un peu moins civilement qu'il le devait, ce qui n'est pas l'ordinaire de ceux de sa maison, grands payeurs de ces monnaies extérieures, bonnes ou mauvaises, car il a pris partout la main droite et le devant desdits seigneurs-prélats. Aussi n'ont-ils pas été plus tôt sortis qu'ils s'en sont hautement formalisés, et il a été dit que le feu Mgr le cardinal de Guise, avant qu'être cardinal, ayant fait la même discourtoisie, s'en était depuis corrigé. » Lors de la réunion de l'assemblée de 1635, une députation alla aussi présenter les salutations du clergé au cardinal de La Valette, qui n'était guère en tenue plus ecclésiastique que le cardinal de Guise, et que la députation trouva botté et habillé de gris, son ordre du Saint-Esprit mis en écharpe au lieu d'être en sautoir. Il est vrai, nous dit le journal, que par l'éclat de sa conduite et la renommée de son courage, le cardinal a montré qu'il pouvait tenir en main d'aussi bonne grâce une épée qu'un bréviaire.

Les délibérations des assemblées du clergé, des grandes comme des petites, n'étaient pas publiques; elles devaient même avoir en principe un caractère si secret que les députés prêtaient le serment suivant au moment de leur admission : « Nous jurons et promettons de n'opiner ni de donner notre avis qu'il ne soit suivant nos consciences, à l'honneur de Dieu et conservation de son église, sans nous laisser aller à la faveur, à l'importunité, à la crainte, à l'intérêt particulier, ni aux autres passions humaines, que nous ne révélerons directement ni indirectement, pour quelque personne que ce soit, les opinions particulières des délibérations et résolutions prises en la compagnie, sinon en tant qu'il sera permis par icelle. » Mais comme les décisions prises par les assemblées faisaient loi pour le clergé, il les lui fallait naturellement connaître, et voilà pourquoi de bonne heure on imprima les procès-verbaux, en leur faisant toutefois subir des changemens et des suppressions destinés à cacher au public ce qui s'était passé dans le détail de la discussion. C'est seulement dans les procès-verbaux manuscrits et dans les *journaux* qui nous sont parvenus de quelques-unes des assemblées que l'on peut saisir réellement la physionomie des débats et connaître tout ce qui s'était traité dans les réunions. Celles-ci donnaient lieu, à raison du grand nombre d'affaires que l'on y portait, à une foule de mémoires, de dissertations, de rapports destinés à éclairer la religion des députés, à justifier les résolutions qu'ils prenaient et qu'on jugea utile de faire imprimer. De là la publication de la collection dite *Mémoires du clergé*, dont il a paru de nombreux volumes, et qui constituent un précieux recueil pour la jurisprudence canonique de la France. On y trouve en effet imprimés les décisions des assemblées du clergé, des

extraits de leurs procès-verbaux et tous les documens à l'appui; on y peut lire l'exposé développé de plusieurs des questions qui avaient été agitées dans les séances.

L'activité que déployaient généralement les députés dans ces comices quinquennaux n'empêchait pas que les sessions ne pussent se prolonger, vu la multitude d'affaires sur lesquelles ils avaient à statuer. Afin d'éviter qu'il en fût ainsi, le pouvoir royal tint à assigner une durée limitée à la tenue de ces assemblées; elle ne devait pas en principe dépasser trois mois. Au commencement du XVIIe siècle l'usage avait prévalu de convoquer les assemblées pour le 25 mai; mais il y eut fréquemment des prorogations. On a vu plus haut que la convocation se faisait par lettres patentes royaux. Les députés recevaient une indemnité dite taxe dont le chiffre était fixé par l'assemblée même et dont le taux a varié suivant les époques, comme le traitement des agens généraux (1). Dans le cours du XVIIe siècle, la taxe était de 15 livres par jour; quoiqu'elle fût réservée aux seuls ecclésiastiques députés, on l'accorda quelquefois à l'évêque du diocèse dans lequel se trouvait la ville assignée pour siège à l'assemblée, prélat qui avait droit d'assister à ses délibérations. Il était, comme le président de l'assemblée, dans l'habitude de traiter somptueusement les députés. Saint-Simon, en ses Mémoires, nous parle de la table magnifique que tint à cette occasion, en 1700, l'archevêque de Reims et où l'on buvait un excellent vin de Champagne dont il refusa des bouteilles au roi Jacques II. L'admission à la taxe avait pour objet d'indemniser le diocésain d'une partie de ses dépenses. Le traitement des agens généraux nous semble aujourd'hui bien modeste quand on se reporte à l'importance de leurs fonctions. En effet, il n'était dans le principe que de 2,000 livres par an ou même moins. L'assemblée de 1657 le fixa à 15 livres par jour; on accorda en outre à chaque agent général 500 livres pour frais de bureaux. Même en portant au quintuple ou au sextuple la valeur de l'argent, comparée à ce qu'elle est actuellement, on doit reconnaître que députés et agens étaient assez maigrement rétribués, car plusieurs arrivaient de provinces éloignées, et les transports étaient alors fort dispendieux. Tous ces émolumens étaient prélevés sur les fonds généraux du clergé, alimentés par une retenue sur les décimes, et les députés, pour ce motif, s'en montraient fort ménagers. L'assemblée de 1625 établit par son règlement que les assemblées des comptes ne pouvaient durer plus de trois mois, et

(1) L'usage était, de plus, de distribuer aux députés des jetons que l'on prodigua dans la suite à une foule de personnes, abus qui souleva à l'assemblée de 1788 de vives réclamations. Le montant de cette dépense, qui s'élevait en 1584 à 500 écus, atteignait en 1784 116,000 livres. L'assemblée, sur ses plaintes, décida la suppression des jetons.

les décennales plus de six; qu'au-delà de ce terme les députés devraient séjourner à leurs propres frais. On devait d'autant plus veiller à ce que la taxe des députés ne créât pas des dépenses considérables, que le clergé avait en outre sur son fonds général à subvenir à une foule de dépenses et de libéralités. Outre qu'on votait des gratifications à certains prélats qui s'étaient particulièrement entremis pour servir les intérêts de l'église, on accordait des pensions tantôt, et le cas était fréquent, à des ministres protestans convertis, tantôt à des écrivains dont les ouvrages étaient regardés comme ayant été utiles à la religion et à la propagation des bonnes doctrines. Voilà comment l'historien Varillas obtint de l'assemblée une pension pour son *Histoire des Hérésies* et Denis de Sainte-Marthe de fortes gratifications pour entreprendre la seconde édition du *Gallia christiana* dont la première avait été corrigée par ordre d'une assemblée antérieure. L'assemblée du clergé avait donc son budget de dépenses; c'est là que figurait le traitement de ses officiers et de ses serviteurs, que l'on inscrivait même l'aumône qu'il était dans l'usage de faire aux pauvres à l'ouverture de chaque session. Cette charité contribuait à maintenir à l'assemblée le caractère religieux qu'elle entendait garder et qu'elle voulait imprimer à tous ses actes; aussi l'on pense bien que dans un temps où les cérémonies du culte consacraient toutes les solennités publiques, elles ne pouvaient être séparées des séances de l'assemblée. L'ouverture et la clôture de la session étaient marquées par une grand'messe. Chaque séance commençait par une messe basse, à laquelle tous les députés devaient assister revêtus du costume qu'ils portaient à la salle des réunions, à savoir : les évêques, en rochet et en camail; les députés du second ordre, en manteau court et en bonnet carré. Une fois que le bureau de l'assemblée avait été élu et les pouvoirs vérifiés, on célébrait une messe solennelle du Saint-Esprit, où officiaient plusieurs des prélats appartenant à la députation et dans laquelle il y avait communion générale, comme à la messe d'ouverture de l'assemblée. Voilà au moins ce qui se pratiqua régulièrement à partir du XVIIe siècle. Les règlemens établis alors ne furent plus guère modifiés.

IV.

Le gouvernement royal avait favorisé l'institution des assemblées périodiques du clergé, parce qu'elle lui assurait les moyens de tirer régulièrement des subsides de cet ordre riche et puissant. Il s'aperçut pourtant dans la suite que cette représentation ecclésiastique était de nature à lui créer parfois des embarras, qu'elle entretenait dans le corps sacerdotal un esprit d'indépendance en opposition avec ses vues. Aussi, tout en les convoquant, le roi et ses

conseillers laissaient percer les inquiétudes qu'elles leur inspiraient. Tels étaient encore les sentimens qui existaient au XVIIe siècle autour du trône. Bossuet écrivait en septembre 1681 à l'abbé de Rancé : « Vous savez ce que c'est que les assemblées du clergé et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci (l'assemblée de 1682); mais je n'ose me fier à mes espérances, et en vérité elles ne sont pas sans beaucoup de craintes. » C'est à raison des défiances qu'il avait à l'endroit des assemblées générales que le roi essaya plusieurs fois de leur substituer une simple réunion de prélats courtisans, ce qu'on avait baptisé du sobriquet de *petite assemblée*, réunion au reste toujours consultée quand il s'agissait de convoquer une assemblée générale. Mais quoi qu'il fît, il ne parvint jamais à donner à cette camarilla l'autorité de la représentation élue et régulière du clergé. Les assemblées générales protestèrent plus d'une fois contre ce que les évêques de cour avaient décidé, et ce fut notamment le cas en 1635. Le roi, en quelques circonstances, alla même jusqu'à se passer de tout avis des prélats pour lever sur le clergé de nouveaux décimes, sous prétexte qu'il y avait urgence et manifeste intérêt de la religion. On vit la chose se produire au temps du siège de La Rochelle, alors que, les 1,320,000 livres accordées par l'assemblée du clergé n'ayant pas suffi pour venir en aide aux frais de ce siège, Louis XIII prétendit, par simples lettres de cachet adressées aux évêques, pouvoir faire continuer la levée de décimes extraordinaires.

Cette tendance à restreindre la représentation ecclésiastique se manifesta presque dès le début des assemblées. La levée des décimes consentis sur le clergé par la conférence de Poissy s'étant continuée au-delà du 31 décembre 1577, terme qui lui avait été assigné, les évêques réclamèrent, et Henri III se vit forcé de convoquer une assemblée générale. Mais les lettres patentes qu'il délivra à cette occasion interdisaient aux membres du clergé du second ordre de se réunir avec les évêques députés par les provinces. Le clergé inférieur protesta, et le roi dut accorder de nouvelles lettres qui autorisaient les députés du second ordre à faire partie de l'assemblée qui fut la célèbre assemblée de Melun. Disons pourtant que quelquefois le roi fut fondé à réduire le nombre des députés. En certains cas, les provinces comptèrent plus de représentans qu'elles n'auraient dû en avoir, malgré les instructions données à cet égard aux agens généraux par les ministres de la couronne. Comme il s'élevait souvent des contestations sur la validité des élections quand l'assemblée se trouvait partagée sur la question de savoir lequel des deux compétiteurs devait être validé, elle admettait l'un et l'autre à représenter la province. Le fait se produisit pour plusieurs provinces à l'as-

semblée de 1635. Louis XIII interdit ce système et exigea l'élimination d'un des deux élus. Ne parvenant pas à supprimer l'assemblée générale quand elle le gênait, le roi s'attacha au moins à réduire le nombre des députés qui devaient siéger, car outre que les réunions plus nombreuses donnaient lieu habituellement à des débats plus agités, elles cédaient moins à la pression qu'on cherchait à exercer sur elles. Malgré le mauvais vouloir que la couronne laissa percer à plusieurs reprises envers l'assemblée du clergé, elle en reconnut maintes fois hautement l'utilité. Louis XV s'exprimait ainsi en 1735 lorsqu'il convoquait les mandataires de cet ordre : « La permission que les rois nos prédécesseurs et nous avons accordée depuis longtemps au clergé de notre royaume de s'assembler pour donner moyen à ceux qui le composent de délibérer de leurs affaires ayant toujours produit beaucoup d'avantages au bien de notre service et du bon gouvernement de cet ordre, nous voulons leur accorder cette même grâce dans le temps accoutumé. » A l'aide des décisions que prirent en différentes conjonctures les assemblées à la demande du roi, celui-ci fit accepter au clergé des mesures qui sans elles n'auraient pu que difficilement être imposées. Ce fut particulièrement le cas pour des questions qui touchaient à la discipline ecclésiastique et à l'ordre spirituel, car les assemblées du clergé ne tardèrent pas à en connaître. Devenues périodiques, ces assemblées se substituèrent tout naturellement aux synodes nationaux, quoiqu'elles n'eussent été instituées que pour décider des points touchant aux intérêts purement temporels de l'église gallicane. Les rois encouragèrent cet empiétement sur les attributions des conciles de réunions élues uniquement dans le principe pour fixer le montant des décimes, car les conciles ne pouvaient être convoqués que par l'autorité du pape, qui exerçait toujours sur leurs délibérations une direction prépondérante; cette direction s'était fait plus que jamais sentir au concile de Trente. Les assemblées du clergé, au contraire, n'avaient besoin d'autre autorisation que de celle du monarque, et, convoquées pour prononcer sur des intérêts purement gallicans, elles échappaient davantage à l'influence romaine. Aussi Louis XIV chercha-t-il dans ces assemblées des auxiliaires lors de sa lutte avec le saint-siège, et il cessa d'avoir recours à leur autorité spirituelle quand il se trouva en communion de vues avec le pape. Comme c'est la tendance naturelle des assemblées politiques de vouloir étendre leurs attributions, les assemblées du clergé entrèrent aussi d'elles-mêmes dans cette voie. Le colloque de Poissy, qui avait été leur point de départ, n'offrait-il pas déjà un caractère mixte et ne participait-il pas du synode, tout en demeurant à d'autres égards la simple chambre ecclésiastique des états-généraux de Pontoise? Des questions d'ordre purement spirituel et touchant à la discipline ecclé-

siastique ayant été portées, dès la fin du XVIe siècle, par des membres du clergé aux assemblées décennales et même aux assemblées des comptes, les députés s'érigèrent en juges souverains sur la matière; il en fut au moins ainsi pour les évêques, qui, tout mandataires des provinces qu'ils fussent, n'avaient point dépouillé pour cela leur autorité spirituelle, car on refusa toujours dans les assemblées, pour les décisions relatives au spirituel, voix délibérative aux députés du second ordre, malgré leurs réclamations. Saint-Simon, dans ses Mémoires, nous parle de celles qu'ils élevèrent lors de la condamnation, à l'assemblée de 1700, de divers livres composés par des jésuites. Une fois réunie, l'assemblée générale du clergé devenait donc la haute cour devant laquelle étaient jugés des points de discipline ayant été déjà pour la plupart discutés aux assemblées diocésaines. On appelait de la sorte de la décision de celles-ci à un tribunal ecclésiastique d'un degré supérieur. L'assemblée générale édicta dès lors des condamnations; elle alla en certains cas jusqu'à lancer des anathèmes, des excommunications contre ceux qui s'étaient rendus coupables de violences envers le clergé; elle prononçait sur l'orthodoxie des livres émanant de prêtres ou religieux français, censurait les uns, approuvait, encourageait les autres et rédigeait de véritables canons sous le titre de déclarations. Elle devint quelque chose comme la faculté de théologie de la Sorbonne, et ces décisions rendues par des représentans élus, choisis dans l'épiscopat, eurent au XVIIe siècle plus d'autorité encore. Les assemblées du clergé se constituèrent le boulevard des doctrines gallicanes; mais, si elles favorisèrent à bien des égards l'indépendance de l'église de France, elles tinrent cependant toujours à demeurer en étroite union avec le saint-siège et elles protégèrent l'autonomie de l'église autant contre la royauté que contre l'ultramontanisme, ainsi qu'on le verra dans la suite de ce travail, consacrée à l'exposition de leurs actes les plus mémorables.

Tels étaient l'organisation et le mode de fonctionnement de ces assemblées qui dirigèrent l'administration temporelle de l'église de France pendant deux siècles. Elles défendirent parfois avec courage, toujours avec ténacité, les immunités de cette église; mais, comme cela a été observé dans la conduite du clergé catholique en tout pays, on trouvait chez ces assemblées, unie au sentiment d'indépendance, une aspiration à la domination absolue sur le pouvoir laïque. La séparation du spirituel et du temporel n'est pas dans la pratique chose facile, et comme tout acte politique ou civil peut toujours être envisagé au point de vue de la conscience religieuse, le gouvernement des affaires temporelles arrive ainsi à relever du corps qui s'érige en arbitre de l'ordre spirituel. La tendance manifestée en plusieurs occasions dans les assemblées du clergé était

donc bien faite pour porter ombrage à la royauté, toute chrétienne que celle-ci entendît rester. S'appuyant sur la législation canonique que le progrès des idées mettait de plus en plus en opposition avec la législation civile, subordonné à un chef placé hors du royaume et ne relevant pas du monarque, ayant même la prétention de lui commander, plus préoccupé des intérêts de la foi que de ceux de la nation, le clergé, par l'essence de sa constitution, devait créer de grands embarras à la couronne et graviter sans cesse vers la théocratie. La lutte entre l'église et l'état est vieille de plus de dix siècles; elle a amené à toutes les époques de sérieuses difficultés que les gouvernemens ont tournées plutôt que résolues. Les assemblées générales eurent au moins l'avantage de permettre au clergé de formuler nettement ses principes et ses doctrines, à la royauté de traiter, de transiger avec lui. Le clergé se trouva, par l'institution de ses assemblées, investi d'un droit qui était refusé à la nation, mais il ne s'en servit pas pour l'étendre aux laïques qui en avaient été dépouillés: il l'exerça comme un privilège réservé à un ordre placé par son caractère sacré fort au-dessus des deux autres. On ne saurait donc dire que les assemblées du clergé aient été les précurseurs de nos assemblées représentatives et que ce régime presque parlementaire qui lui avait été concédé ait préparé l'avènement du régime parlementaire dans notre pays. Malgré les traits de ressemblance qui rapprochent ces assemblées délibérantes des nôtres, elles s'en distinguent profondément. Leurs séances ne présentaient pas les luttes ardentes et les débats orageux de nos chambres. Il n'y avait pas là des partis, des factions irréconciliables, cherchant à s'arracher le pouvoir et se reprochant mutuellement de faire ce que chacune pratiquait pour son propre compte. Les délibérations étaient plus agitées que turbulentes; elles dégénéraient rarement en scènes de violence et de scandales. Les députés y apportaient les habitudes de retenue et même de recueillement du sanctuaire. L'éloquence y conservait quelque peu les formes de la chaire; elle s'y déployait avec cette ampleur pédantesque et cette solennité emphatique qui nous semblent aujourd'hui amphigouriques et ridicules. Loin d'attaquer avec irrévérence le pouvoir royal, les députés lui prodiguaient d'ordinaire les adulations alors même qu'ils résistaient à ses volontés. Durant la longue existence de ces assemblées, on n'eut à noter que quelques séances tumultueuses, où l'orgueil des prélats eut plus de part que l'opposition des idées. Mais, si les délibérations affectaient moins l'aspect d'une arène que nos assemblées politiques, en revanche elles donnaient lieu davantage à des menées, des cabales, qui s'ourdissaient sous le manteau des intérêts de l'église, car la soutane et la tonsure ne sont point malheureusement une armure qui protège les hommes contre les pas-

sions ambitieuses et rancunières; elles donnent seulement à celles-ci une apparence de sainteté qui abuse ceux mêmes qui les éprouvent en leur faisant croire qu'ils agissent constamment pour la gloire de Dieu. Les intrigues ne manquaient donc pas à ces réunions, pas plus qu'elles n'ont fait défaut aux conciles et aux conclaves, et aux assemblées on se les interdisait d'autant moins que, ces assises n'ayant pas le caractère de synodes, on ne craignait point de compromettre le Saint-Esprit. La lutte principale était engagée avec le pouvoir royal à propos des subsides réclamés. Les évêques, grands seigneurs pour la plupart, tenaient fortement à leurs prérogatives, et ils les défendirent parfois avec une hauteur où la morgue du prélat se trouvait doublée de l'arrogance du gentilhomme, car, soit dit en passant, la noblesse en corps pas plus que le clergé n'avait cette extrême politesse et ces façons courtoises qui distinguaient individuellement, dans les derniers temps de l'ancien régime, les gens de qualité des hommes de rien. Les députés du second ordre, à l'assemblée du clergé, tenus quelque peu à distance par les prélats, ne jouèrent longtemps dans les séances qu'un rôle assez effacé, quoiqu'ils fussent généralement plus instruits et plus entendus dans les affaires. On les choisissait en effet le plus souvent parmi les grands-vicaires, les dignitaires des chapitres, les abbés et les prieurs des monastères importans. Il y avait donc en réalité dans les assemblées la chambre haute et la chambre basse, car les députés du second ordre siégeaient derrière ceux du premier ordre de leurs provinces respectives. La chambre haute exerçait une influence très prépondérante, et la chambre basse n'arriva jamais à tirer à elle l'autorité dans les délibérations. Cette double représentation engendrait seulement deux courans, courans qui étaient un peu comme ceux de l'atmosphère; on ne pouvait guère en constater l'existence que lorsque des nuages s'amoncelaient; elle était indiquée par la direction inverse qu'en prenaient les différentes couches. Le pouvoir royal cherchait à s'assurer par des faveurs et des promesses une majorité qui lui échappa plus d'une fois; il se ménageait au sein des assemblées, parmi les évêques surtout, des serviteurs dévoués qui ne négligeaient rien pour tout faire tourner à son avantage, qui savaient empêcher d'aboutir les résolutions que la majorité était disposée à sanctionner ou annuler celles qu'elle avait prises. Tout cela apparaîtra clairement par l'histoire de quelques-unes des sessions qui ont le plus marqué dans la vie parlementaire du clergé français et d'où sont sortis les plus notables de ses actes.

ALFRED MAURY.

LES GUERRES PUNIQUES

Carthage and the Carthaginians, by R. Bosworth Smith, M. A. assistant-master in Harrow-School. Londres, 1878. Longmans, Green et Ce.

Voici un nouveau livre très savant et très intéressant de M. R. Bosworth Smith, que nous connaissons déjà comme un fervent amateur de l'antiquité sémitique. C'est une étude claire, méthodique, puisée aux sources, rappelant tantôt le genre de Gibbon, tantôt celui de Macaulay, et renouvelant à bien des égards l'histoire convenue des guerres puniques. Carthage, la grande vaincue, a trouvé chez le savant anglais un défenseur qui, sans s'aveugler sur ses défauts, en appelle pourtant à notre impartialité contre des préventions traditionnelles auxquelles M. Mommsen lui-même n'a pas échappé. Il est vrai qu'aux yeux de l'historien allemand le fait qu'elle fut vaincue suffit pour qu'on lui attribue bien des torts. Ce fait ne suffit pas plus à M. Bosworth Smith qu'au vieux Caton et à nous-mêmes, et nous espérons que nos lecteurs trouveront comme nous un intérêt sérieux à repasser cette histoire en quelque sorte classique en compagnie d'un guide aussi judicieux, armé de documens, sinon inédits, du moins mieux étudiés et éclairés d'un nouveau jour par les méthodes et les résultats de l'histoire comparée. Commençons par résumer ce que nous savons de Carthage elle-même, de sa constitution politique et morale et de son histoire antérieure à sa lutte colossale avec Rome.

I.

Carthage fut pendant plusieurs siècles une des cités-reines du monde antique. Relativement à d'autres vieilles capitales, elle est à nos portes. Ses hardis marins croisèrent et trafiquèrent le long

de nos côtes septentrionales dans un temps où nos pères connaissaient tout au plus le nom de Rome. Elle produisit une littérature indigène que Salluste aurait pu encore étudier auprès des cheiks numides conservant à l'état de trophées héréditaires les débris de ses bibliothèques. Elle sema ses comptoirs sur tout le littoral de l'occident. Elle soutint une guerre de plus d'un siècle avec le peuple le plus célèbre de l'histoire. Cependant rien de plus mal connu que ses origines, sa constitution, son développement social et politique. La faute en est peut-être à cet esprit de dissimulation systématique, résultat fréquent des habitudes commerciales, et dont sa mère, la Phénicie, offre un autre exemple remarquable. Il est des peuples, comme il est des individus, qui détestent qu'on sache ce qui se passe chez eux, quand même ils n'auraient rien à perdre à ce qu'on en fût instruit. Mais il faut surtout chercher la cause de cette ignorance dans le caractère absolu, radical, de la catastrophe où sombra finalement la métropole maritime du vieil occident. Nulle part le Romain ne poussa plus loin l'œuvre de destruction. S'il l'avait pu, il aurait effacé jusqu'au souvenir de la puissance qui l'avait fait trembler. Le vœu de Caton, *delenda Carthago*, fut accompli à la lettre. Ninive, Babylone, Memphis, sont pour ainsi dire encore debout, comparées à la cité qui comptait 700,000 âmes trois siècles avant notre ère. Nulle part le silence du néant n'a succédé plus morne et plus profond aux bruits de l'activité humaine la plus intense et la plus variée.

Quant aux origines, on sait seulement que Carthage, la *Karkhêdôn* des Grecs, la *Kirjath hadeschath* ou *ville neuve* des Phéniciens, fut primitivement une factorerie tyrienne, comme il y en avait tant sur les côtes méditerranéennes, et un sous-comptoir d'Utique, fondation phénicienne aussi, située plus au nord-ouest du golfe de Tunis et qui passa toujours pour sa cité-mère. On n'a pour évaluer la date de sa naissance qu'une vague tradition d'après laquelle Carthage serait de cent ans plus vieille que Rome. Dans la haute antiquité, l'Afrique occidentale, les îles de la Méditerranée et l'Espagne furent pour les Phéniciens ce que les Indes et les archipels de la Malaisie sont pour nous. C'est par là que se trouvait la légendaire Tarsis où l'on allait chercher l'or, l'argent, les fruits exotiques, les animaux bizarres à face quasi humaine dont les rois comme Salomon faisaient leurs délices et que le commerce répandait en Égypte et en Asie. Le jour vint que le détroit de Gadès ou de Gibraltar fut franchi par ces hardis spéculateurs. Les colonnes d'Hercule durent être déplacées. On sut vaguement qu'au-delà se trouvait une mer sans limites à l'ouest, mais qu'on pouvait remonter vers le nord sans perdre de vue les côtes, qu'on passait devant

de grands fleuves venant on ne savait d'où, qu'on arrivait dans des régions froides, brumeuses, désolées, habitées par des peuples farouches, sans aucune culture. Cela faisait l'effet d'un Labrador, d'un pays d'Esquimaux. Mais les marchands phéniciens ne divulguèrent jamais volontiers ce qu'ils allaient faire sur ces bords dangereux où la mer *respirait*, c'est-à-dire soulevait et abaissait deux fois par jour son sein monstrueux. Longtemps ils eurent le monopole des belles cargaisons d'étain, de cuivre et d'ambre qu'ils obtenaient des sauvages enchantés en échange de bibelots insignifians.

Chose à noter, le Phénicien, essentiellement trafiquant et navigateur, n'est ni militaire ni par conséquent conquérant. Il se défend énergiquement quand il est attaqué chez lui, mais il a peu de goût pour l'empire territorial. Quelque chose de cette disposition se retrouve chez plusieurs peuples commerçans modernes, les Hollandais par exemple. Quand ils font des conquêtes, ce n'est pas pour le plaisir d'en faire et de les gouverner, ce n'est pas même avant tout dans l'intérêt de leur sécurité nationale, c'est surtout pour s'assurer des avantages commerciaux. En règle ordinaire ils se contentent du droit pur et simple d'établir des factoreries ou des comptoirs le long des côtes, ils trafiquent librement avec les indigènes, l'absence de concurrens leur vaut un monopole très lucratif, et cela suffit à leur ambition. Carthage fut imbue du même esprit; même quand elle se vit amenée à devenir plus conquérante que sa mère tyrienne, ce fut uniquement dans l'intérêt de sa tranquillité en Afrique et de son commerce maritime. Ses citoyens, intrépides nautoniers, répugnaient au service militaire; du moins ils ne recherchaient que les hauts grades. Ses armées ne se composaient guère que de mercenaires recrutés un peu partout; mais elle était assez riche pour les solder largement, et elle entendait qu'on la servît bien pour son argent. Tant pis pour la chair à bataille si elle répugnait à se faire tuer, elle était payée pour cela, et le payeur s'en souciait comme de rien.

Nous touchons ici l'un des traits caractéristiques de cette civilisation tyro-carthaginoise, qui a tant contribué au progrès général de notre race occidentale, mais certainement sans le savoir ni le vouloir. Malgré tout ce qu'on en a dit, il ne paraît pas que les Carthaginois aient été plus perfides et plus cruels que tant d'autres peuples de l'antiquité, que les Romains, par exemple, qui ont le plus contribué à leur faire cette réputation détestable. On voit même qu'en plus d'un endroit, en Sicile entre autres, les populations indigènes ou de sang hellène préférèrent plus d'une fois le régime carthaginois à celui que les Romains voulaient leur imposer. D'autre

part, il n'est pas moins certain qu'en règle générale le Carthaginois ne sut pas se faire aimer. Il ne parvint à s'assimiler aucune des populations qu'il s'assujettit par l'intérêt ou par les armes. Une défiance invétérée empêcha toujours les peuples sollicités à s'allier avec lui, d'unir leurs efforts aux siens pour une action commune et persévérante. Quelle différence avec l'attachement qu'au bout d'un certain temps Rome savait inspirer aux pays conquis par ses légionnaires et occupés par ses essaims de colons! Cela encore doit avoir tenu à l'esprit mercantile qui dominait à Carthage. On dit que le commerce est le grand lien des nations. C'est vrai, mais à la condition qu'aux relations purement commerciales se joignent des rapports d'un autre ordre. Quand le peuple commerçant apporte avec lui une civilisation supérieure dont il s'efforce de doter les populations qu'il exploite, quand il se concilie leur admiration ou leurs sympathies par l'idéal nouveau qu'il leur inculque, il peut arriver, il arrive souvent qu'une fusion morale s'opère entre elles et lui. Mais, si les rapports mutuels sont uniquement formés par le désir du lucre, lors même que les intérêts deviennent solidaires, cela ne suffit pas pour qu'on en vienne à s'aimer. Des deux côtés, c'est la guerre de ruse, c'est la défiance qui domine. Le vendeur s'estime à chaque instant volé, et l'acheteur dupé. Le négoce entraîne fatalement une certaine rapacité qui pousse à des roueries, dégénérant vite en fourberies et en larcins plus ou moins déguisés. Combien de fois des populations moins habiles commerçantes que les rusés marchands de Carthage ne s'aperçurent-elles pas qu'on s'était joué de leur inexpérience! Certainement les Romains n'étaient pas en droit de faire de la *foi punique* un synonyme de déloyauté; du moins, en fait de droiture politique et militaire, les deux peuples n'eurent rien à se reprocher. Il n'en est pas moins vrai que la dénonciation romaine fut généralement approuvée, le mot devint partout proverbial. C'est qu'il y avait un préjugé défavorable et très répandu contre le caractère des Carthaginois, et l'on ne voit guère pour l'expliquer que l'étendue même de leur brillant commerce.

Carthage était bâtie sur une presqu'île, à base assez large, qui s'avançait dans la Méditerranée au nord du golfe de Tunis et de l'étroit passage de la Goulette. L'isthme qui la rattachait au continent africain s'étendait entre un petit golfe aujourd'hui séparé de la mer par une mince langue de terre et le *stagnum marinum* ou lac de Tunis. Une forte muraille, reliant le lac au golfe, protégeait la ville du côté de terre. En avant de la lagune que divise la passe de la Goulette s'ouvrait le port marchand, à peu près rectangulaire, qui lui-même communiquait avec un autre port, de forme ronde,

réservé aux vaisseaux de guerre. Sa ressemblance avec une large coupe avait fait donner à ce dernier le nom de *Cothon*. Deux cent vingt navires trouvaient à se loger dans les docks séparés qui entouraient ce port militaire et dont l'entrée respective était marquée par deux colonnes ioniques en marbre, ce qui devait former une imposante colonnade. Le milieu de ce port intérieur était occupé par une île qui servait de quartier à l'amiral commandant en chef. De là, ce haut fonctionnaire pouvait surveiller tous les mouvemens des deux ports et même, vu le peu d'élévation de la côte, tout ce qui se passait en rade. Il convient d'ajouter que le port marchand n'était lui-même qu'un appoint au lac de Tunis. Ce lac servait en réalité de havre aux centaines de navires qui, du temps de la prospérité de Carthage, venaient jeter l'ancre dans ses eaux paisibles. On reconnaît encore aujourd'hui à des traces indubitables l'emplacement des deux ports contigus, qui, d'après les observations de M. Beulé, embrassaient une superficie de plus de 22 hectares. Tout auprès, sur une éminence de médiocre hauteur, s'élevait *la Byrsa*, forme grecque du mot sémitique *Bozra* ou *Bostra*, c'est-à-dire la citadelle, et le quartier aristocratique adhérent. Au pied, autour des ports, était la ville basse et marchande. Au nord et à l'ouest s'étendaient les quartiers désignés sous le nom collectif de *Megara*, en hébreu *Magurim*, les faubourgs. Le tout décrivait une circonférence de près de huit lieues. Le Bagradas, aujourd'hui la Medjerda, se jetait au nord de la ville dans le golfe de Tunis, après avoir arrosé une région dont les anciens auteurs vantent la végétation luxuriante. Mais de nos jours, détourné par les amas de son propre limon et du sable de la mer, ce fleuve a reporté son embouchure bien plus au nord, tout près d'Utique, et le rivage s'est beaucoup avancé.

Carthage, favorisée par une situation qui lui assurait un excellent et vaste ancrage, dut grandir vite et ne tarda pas à devenir la plus importante des factoreries phéniciennes. On ne voit pas qu'il ait été jamais question d'une lutte quelconque pour l'indépendance avec la mère patrie. On dirait plutôt qu'il n'y eut jamais de lien de sujétion. Les relations commerciales suffisaient aux bons rapports, qui demeurèrent constans. Une sorte de piété filiale distingua même toujours les sentimens de la jeune ville à l'égard de la vieille mère. On envoyait des *théories* solennelles aux sanctuaires phéniciens. Lorsque Tyr fut prise et détruite par Alexandre, beaucoup de familles tyriennes se transportèrent à Carthage et y furent bien accueillies. Ce même sentiment de respect pour les cités-mères valut à Utique, plus ancienne que Carthage et d'abord sa suzeraine, de ne pas être soumise au tribut imposé plus tard à toutes les factore-

ries de la côte. Longtemps aussi les Carthaginois payèrent aux Numides ou Berbères indigènes une redevance attestant qu'ils se regardaient plutôt comme locataires que comme propriétaires du sol. Ce fut la nécessité d'assurer leur tranquillité contre les incursions de ces turbulens voisins qui poussa les Carthaginois à reculer indéfiniment les limites de leur domination dans la direction du désert, de même que la possession d'Alger a entraîné les Français à se rendre maîtres de l'Algérie entière. C'est dans un dessein essentiellement commercial qu'ils occupèrent les îles occidentales de la Méditerranée, la Sicile, où de bonne heure ils eurent maille à partir avec l'élément grec, Malte, les Baléares, la Sardaigne, la Corse, où ils se mesurèrent plus d'une fois avec les marines phocéenne et étrusque. Leur idéal fut toujours de devenir les seuls maîtres dans la Méditerranée du détroit de Messine à celui de Gibraltar.

Beaucoup de fables ont été éditées sur les voyages de circumnavigation des Carthaginois. On a même voulu leur faire honneur d'une découverte anticipée de l'Amérique. Il faut beaucoup rabattre de ces hypothèses, qui ne reposent sur rien de solide. Ni les connaissances, ni les instrumens nautiques de ce temps ne permettaient de s'aventurer sur les vastes mers, loin de toute côte, et cela devrait suffire pour rejeter ces vieux contes. Mais il est certain que les Carthaginois poussèrent fort avant leurs navires le long de l'Europe et de l'Afrique. La plus célèbre de ces expéditions est le *Périple de Hannon*, dont nous possédons heureusement une version grecque. Environ cinq cents ans avant notre ère, Hannon partit de Carthage avec soixante vaisseaux et un grand nombre d'émigrans qui devaient fonder des colonies sur plusieurs points des côtes du Maroc actuel. Après avoir débarqué sa cargaison vivante, Hannon continua de faire voile vers le sud sans trop s'écarter du rivage africain. Il toucha une île qu'il appela Cerné et qui doit être celle d'Arguin, au 20e degré de latitude nord (1). Il doubla l'embouchure du Sénégal, peuplée alors comme aujourd'hui de crocodiles et d'hippopotames. Il découvrit là une race de nègres qui lui parut bien différente des noirs du Sahara qu'il devait connaître. Ces nègres chassèrent les étrangers à coups de pierres. Le Carthaginois poursuivit son exploration. Il nota les immenses forêts odoriférantes qui couvraient les côtes. Il vit les indigènes, comme on les voit encore aujourd'hui, brûler les herbes sèches sur les flancs des collines. Il les entendit la nuit, comme on les entend encore, faire leur vacarme favori de cymbales, de tambours et de fifres aux sons perçans. Il découvrit plus loin une montagne de feu, qui semblait lancer des

(1) Les abords de cette île sont dangereux. C'est près de là qu'eut lieu le fameux naufrage de la *Méduse* en 1816.

flammes jusqu'aux étoiles. La nuit, tout le pays n'était plus qu'une fournaise immense. Il appela cette montagne *le char des dieux*. Ce doit être un des volcans appartenant à la chaîne des monts Camerones. L'un d'eux est visible de la mer, c'est le seul qui existe sur la côte occidentale de l'Afrique, et cette circonstance prouve que Hannon s'était avancé jusqu'au 5e degré de latitude nord. Un peu plus loin encore, il atteignit un cap qu'il nomma « la Corne du sud, » près duquel se trouvait une île habitée par des sauvages hideux tout couverts de poils. Malgré tous leurs efforts, les marins carthaginois ne purent capturer des hommes, mais ils s'emparèrent de trois femmes qui s'escrimèrent si bien des ongles et des dents qu'ils durent les tuer et les rapporter empaillées à Carthage. Les interprètes leur dirent que ces êtres bizarres étaient des « gorilles, » première apparition d'un nom destiné à acquérir une grande notoriété deux mille cinq cents ans plus tard. Ce fut le point extrême du voyage, le rapport finit brusquement par ces mots significatifs : « Là les provisions nous manquèrent. »

Tout semble indiquer que Hannon eut de nombreux émules parmi les marins carthaginois, et que, si la vieille littérature punique n'avait pas complètement disparu, nous posséderions de très nombreux récits de voyages pleins d'intérêt. Pline, par exemple, nous parle d'une autre expédition, à peu près contemporaine de celle de Hannon, et qui eut pour objet de longer les côtes de l'Europe occidentale. Nous en possédons par grand hasard un fragment ou plutôt une paraphrase en mauvais vers latins. Ce voyage de découvertes, dirigé par un certain Himilcon, dura quatre mois. L'amiral carthaginois, laissant à sa gauche le Grand-Océan sans rivage « sur lequel aucun vaisseau ne se hasarde, où ne souffle aucune brise, mais où d'éternels brouillards planent sur des eaux dépourvues de toute vie, » atteignit les îles Æstrymnides, c'est-à-dire les Sorlingues. Il les trouva riches en mines d'étain et de plomb, habitées par une race intelligente et adroite, qui aimait aussi à trafiquer et qui affrontait les flots en courroux sur des canots de peaux cousues. A deux jours de là, on arrivait à l'Ile-Sainte, habitée par les Hiberniens et couverte de pâturages d'un vert d'émeraude ; tout près se trouvait enfin la grande île d'Albion.

La Gaule vit aussi ses côtes et ses havres visités par ces infatigables marchands. C'est tout ce qu'on en peut dire, car, sauf plusieurs points de la côte méridionale tels que Port-Vendres, Monaco, Ruskino (Castel-Roussillon), et le grand marché de Corbilo à l'embouchure de la Loire, les traces positives d'établissemens phéniciens ou carthaginois sur nos rivages sont nulles ou très contestables. En Espagne, les noms de Carthagène (*Carthago Nova*), de Barcelone

(ville de Barca), Tarragone, etc., attestent plus sûrement leur origine punique. Notons enfin, comme une sorte de bizarrerie historique, le nom à la fois espagnol et anglais de Port-Mahon, *Portus Magonis*, ainsi nommé du Carthaginois Magon qui découvrit les avantages de ce port, l'un des plus beaux de la Méditerranée. On sait que ce nom de Mahon fut donné avec le titre de vicomte à James Stanhope, en souvenir de son expédition victorieuse à Minorque en 1708.

Une chose peu connue et qui ne manque pas non plus d'analogies modernes, c'est que les familles carthaginoises enrichies par le commerce maritime ne persistaient pas dans la profession. Elles consolidaient leur fortune en biens de terre, se construisaient de belles villas dans les campagnes, les entouraient de jardins splendides et faisaient cultiver leurs vastes domaines par de nombreux esclaves. Les Grecs et les Romains, quand ils débarquèrent en Afrique, furent émerveillés de cette opulence rurale dont ils n'avaient aucune idée. Ce fut même le spectacle de cette richesse qui détermina le vieux Caton à réclamer la destruction à tout prix d'une cité qui, malgré ses désastres, ses pertes énormes, sa marine ruinée, trouvait dans son sol d'incalculables ressources. Le Carthaginois n'était pas moins bon agriculteur que hardi marin. Il avait des ouvrages très remarquables traitant de l'agriculture, un entre autres qui ne comptait pas moins de vingt-trois livres, et qui était l'œuvre d'un magistrat nommé Magon. Telle était la réputation de ce traité qu'après la conquête définitive et lorsque le sénat romain, encore très dédaigneux de tout ce qui intéressait les lettres, eut fait cadeau aux chefs berbères, ses alliés, des bibliothèques trouvées à Carthage, il décréta qu'il serait fait une exception pour l'œuvre de Magon et qu'on la traduirait en latin. Varron, Pline, Columelle, ont connu ce livre magistral et en font le plus grand éloge.

Il n'est resté aucun débris de poésie carthaginoise. Probablement le génie sémitique, là comme ailleurs, fut infécond sur le domaine du drame. Mais il est inadmissible que Carthage n'ait rien produit en fait de poésie lyrique. Sa langue, si hétérogène en Occident, est sans doute la principale cause de notre ignorance. Ce dut être un grand avantage pour les commerçans carthaginois que de pouvoir se servir d'un idiome si différent de tous ceux qui se parlaient dans les régions par eux visitées et exploitées, mais cela dut contribuer aussi à leur isolement moral. La langue phénicienne, telle qu'on peut la reconstituer au moyen des inscriptions, resta celle de Carthage jusqu'à la fin. Elle était très analogue à l'hébreu. La plupart des noms carthaginois conservés par l'histoire s'expliquent aisément quand on les rapproche de la langue d'Israël. Hamilcar si-

gnifie « le protégé de Melcarth, » Hasdrubal « celui dont le secours est en Baal, » Hannibal, correspondant du nom biblique Hananéel, veut dire « la grâce de Baal, » etc. On peut voir qu'à Carthage, comme en Israël, les noms propres exprimant un rapport déterminé avec la Divinité étaient très fréquens.

La religion des Carthaginois était aussi foncièrement cananéenne. Les dieux de Tyr furent ceux de Carthage. Toutefois il faut signaler ici un phénomène qui a souvent échappé à ceux qui ont parlé de la religion punique. La religion cananéenne est toujours solaire et lunaire, mais elle revêt deux formes très distinctes : le soleil est adoré, tantôt joyeusement comme la grande force bienfaisante et vivifiante, tantôt comme un être dévorant, terrible, dont la colère est meurtrière. Il semble qu'en Phénicie même, cette seconde conception fut la plus ancienne. Moloch ou Melech, *le roi*, est le soleil tout aussi bien que Baal *le seigneur;* mais en Canaan le culte de Baal est licencieux, pousse au dévergondage, tandis que celui de Moloch est sombre, exige non-seulement des victimes humaines, mais encore des victimes de qualité supérieure. C'est l'intensité du sacrifice consenti par le sacrifiant qui en fait la valeur expiatoire ou propitiatoire. De là cet abominable rite de l'immolation des petits enfans, surtout des premiers nés, et, dans la cité, des enfans des premières familles. L'affreux Moloch carthaginois en bronze, dont les mains étendues recevaient les innocentes victimes pour les laisser glisser dans une fournaise ardente, n'est que trop historique. C'est surtout dans les grandes calamités nationales qu'on revenait avec frénésie à cette coutume facilement négligée en temps de prospérité. A Carthage, Moloch et Baal ne sont pas distincts comme en Canaan; c'est le même dieu terrible et repoussant. Le même instinct de destruction inspirait à ses plus ardens adorateurs des actes de mutilation sauvage. Sa compagne, Astarté la cornue ou la lune, diffère de la même sorte de sa congénère Aschera, la voluptueuse. M. Bosworth Smith pense que le culte d'Astarté ou de Tanith à Carthage ne fut pas moins impur que celui d'Aschera ou de la Babylonienne Mylitta. Ce point est pourtant fort contesté. De l'avis de plusieurs mythologues, c'est sous la domination romaine que les impudicités des cultes orientaux s'implantèrent aussi dans la nouvelle Carthage et que le rituel d'Astarté devint immoral; l'ancienne avait pu connaître des vierges d'Astarté, c'est-à-dire des jeunes filles vouées au célibat pour la servir, mais non des espèces de bayadères faisant métier de la prostitution sacrée.

C'est encore le soleil compris comme pouvoir purifiant et guérisseur qu'on adorait sur la Byrsa sous le vocable d'*Esmoun*. Nous le reconnaîtrons encore dans le Melcarth, c'est-à-dire *Moloch kirjath*,

roi de la cité, celui que les Grecs appelèrent l'Hercule phénicien et qu'ils firent passer dans leur mythologie sous le nom de *Mélicerte*. Ses temples, quand il en avait, — car le culte de ce dieu avait un caractère idéaliste prononcé, c'était un dieu de navigateurs que l'on devait pouvoir trouver partout (1), — se distinguaient par les deux colonnes dressées en avant du portique principal, autre symbole cananéen et tyrien dont la signification n'est pas très claire et que Salomon adopta quand il construisit son temple de Jérusalem. Melcarth avait pourtant un temple très célèbre à Gadès (Gibraltar), à l'entrée même du Grand-Océan mystérieux. Un collège de prêtres y rendait des oracles très recherchés, comme s'ils eussent été l'écho de la mer immense, qui connaît et recouvre toutes choses. Une source merveilleuse, qui s'élevait ou s'abaissait en sens inverse de la marée, ajoutait à l'étrangeté de ce lieu révéré. Les deux colonnes, dressées en avant du promontoire et qui doivent avoir servi de phares pour éclairer les navigateurs, sont probablement cause du nom de « Colonnes d'Hercule » donné au fameux détroit.

Une certaine obscurité plane encore, malgré les beaux travaux de M. Heeren, sur la constitution politique de Carthage. Aristote pourtant l'a connue et en a parlé avec des éloges que nous avons quelque peine à comprendre. On sait que le pouvoir suprême était exercé, du moins *pro forma*, par deux *suffètes* (les *schofetim* ou *juges* de la Bible), nommés à vie. A côté d'eux était un sénat de vingt-huit membres, qui décidait de concert avec les suffètes des questions de guerre, de taxes et de colonies. Si les deux pouvoirs étaient en conflit, le point litigieux était déféré au peuple qui prononçait en dernier ressort. Mais il paraît d'abord que le pouvoir des suffètes devint de plus en plus nominal, et puis qu'une sorte de conseil, qu'on appelait *les cent*, bien qu'il comptât cent quatre membres, choisi pour la première fois par le peuple sur une liste des citoyens les plus riches, se recrutant ensuite lui-même, accapara de plus en plus l'autorité de fait. On serait tenté de supposer, sans pouvoir rien affirmer en l'absence de documens formels, que la constitution de ce nouveau pouvoir fut démocratique en principe, qu'elle fut due à un mouvement d'opposition au petit conseil des vingt-huit, mais qu'elle aboutit en fait à une oligarchie comparable à celle de Venise. Nous retrouverions ici la tendance ordinaire des peuples commerçans, où tant de causes poussent toujours à l'établissement de « familles gouvernantes » qui se réservent le monopole du pouvoir et passent bientôt à l'état de caste. Autant qu'on en peut ju-

(1) Monaco doit son nom au temple de Melcarth *Monœkos*, c'est-à-dire solitaire dans sa demeure. C'était donc un dieu sans compagne. Cela le rapproche bien du Jahveh primitif des Hébreux.

ger, la politique de ces cent fut étroite, cruelle, habile en détail, sans grandes vues générales. En règle ordinaire, les généraux vaincus étaient condamnés à la crucifixion; aussi beaucoup d'entre eux prévenaient-ils cette sentence par le suicide. En continuant de s'appuyer sur les analogies, on comprend qu'une famille comme celle des Barcas, la famille d'Hamilcar et d'Hannibal, ait conquis une popularité assez forte pour faire contre-poids à ce pouvoir redoutable, et parfois même braver ses ordres. Il est remarquable toutefois qu'à part quelques émeutes sans grande portée il ne soit jamais question de révolution militaire ou démocratique, et cela fait supposer qu'en somme, à Carthage même, on était assez content de l'ordre de choses établi.

Du reste le luxe de cette aristocratie financière était très grand. Les tables de citronnier, la vaisselle d'or et d'argent, les statues, les peintures, les broderies achetées au loin, les bibelots coûteux remplissaient ses opulentes demeures. Un simple péplum destiné à la statue d'Astarté valait plus de 700,000 francs. On savait admirablement travailler le verre. M. Beulé est d'avis que nos *mousselines* les plus légères ne sont pas supérieures aux échantillons qu'il a pu déterrer. L'antiquité a connu aussi un traité carthaginois très remarquable sur l'art du vêtement. Avec quel dédain les ambassadeurs envoyés à Rome à la fin de la première guerre punique racontèrent à leurs concitoyens qu'ils avaient été très bien reçus par les familles des sénateurs, mais qu'un seul service d'argent avait dû être porté de maison en maison pendant tout le temps de leur séjour : il n'y avait que celui-là dans Rome! Carthage enfin, seule de toutes les villes commerçantes de l'antiquité, s'avisa d'avoir une monnaie fiduciaire en cuir, billet de banque d'état, qui circulait avec sa valeur nominale dans toutes les possessions carthaginoises.

Tel est ce singulier mélange d'étroitesse et de génie inventif, de superstition et de hardiesse, de stérilité en tout ce qui touche le grand art et d'utilitarisme ingénieux. Telle que nous connaissons maintenant Carthage, nous allons la voir se heurter contre une puissance grandissante, son antipode presque à tous les points de vue. C'est un duel à mort qui va s'engager.

II.

Nous ne referons pas l'histoire des guerres puniques, racontées par tant d'historiens. Nous rappellerons seulement les faits principaux pour nous attacher surtout à leur signification politique.

La Sicile fut la pomme de discorde entre Carthage et Rome.

Déjà l'ambition, facile à comprendre, qui poussa Carthage à se rendre maîtresse de cette grande île voisine, au sol si riche et aux ports si nombreux, l'avait mise aux prises avec l'élément grec, amené en Sicile par des immigrations successives. Les Grecs furent plus d'une fois repoussés par les armées carthaginoises jusqu'à l'extrémité orientale de l'île ; mais là ils étaient déjà assez forts pour braver les attaques puniques. Syracuse arrêta toujours les troupes de Carthage, et à plusieurs reprises celles qui voulaient en faire le siège furent vaincues par les terribles épidémies nées des marécages voisins. C'est cette lutte à outrance contre les Africains qui valut à Denys l'ancien sa popularité et sa dictature prolongée. Après la chute de Denys le jeune, Timoléon, puis Agathoclès, enfin Hiéron se succédèrent dans le même emploi et s'en acquittèrent le plus souvent avec succès. Agathoclès put même descendre en Afrique, ravager pendant trois ans les environs de Carthage et se rembarquer, sans avoir pu la prendre, il est vrai, mais non sans avoir montré le point le plus vulnérable de la puissance carthaginoise.

Pyrrhus fit aussi, en Sicile comme en Italie, une brillante campagne, mais sans résultat. Il repoussa les Carthaginois jusqu'à Lilybée, sur la côte ouest de l'île, mais il ne put emporter cette place forte ni se maintenir dans le pays, et il essuya un grave échec sur mer lorsqu'il repassa le détroit de Messine. Il aurait dit en quittant la Sicile : « Quel beau champ de bataille je laisse ici aux Romains et aux Carthaginois ! » pourtant il les avait vus unir quelque temps leurs efforts contre lui, mais il avait de la puissance et des ambitions des deux cités une idée assez claire pour prévoir qu'elles ne sauraient rester en paix et que la Sicile serait fatalement leur premier champ de bataille.

En définitive Carthage était parvenue à s'implanter dans cette île. Malgré Syracuse et son petit empire sur la côte orientale, malgré la bande intermédiaire de terrain que les Mamertins, dont nous allons parler, avaient réussi à conquérir de Messine à Camarina, les Carthaginois étaient restés maîtres des deux tiers de l'île et ne renonçaient nullement à l'occuper tout entière. — Mais Rome allait la lui disputer. Ce n'est pas qu'à cette époque Rome rêvât déjà un empire universel ; son ambition ne dépassait pas encore les limites de l'Italie : elle avait voulu devenir la cité-reine de la péninsule et réunir les différens peuples qui l'occupaient en une sorte de *symmachie* ou de confédération militaire dont elle eût été la directrice. Or ce plan était à peu près réalisé. Il n'y avait plus guère que la Gaule cisalpine qui repoussât tout assujettissement à la ville jadis rançonnée par les compagnons de Brennus. D'ailleurs la très habile politique romaine faisait du joug romain quelque chose d'assez

doux, à la seule condition qu'on ne voulût pas le secouer. Mais que fallait-il faire de la Sicile? Terre, pour ainsi dire, italienne, prolongement de l'Italie dont elle était à peine séparée, ne devait-elle pas, elle aussi, entrer dans la confédération? Pourtant c'était sortir de la péninsule proprement dite, c'était se lancer dans des luttes toutes nouvelles, maritimes, affronter l'inconnu, et nous voyons que le sénat hésita longtemps avant de s'embarquer dans l'entreprise dont l'occasion lui fut offerte par un incident tout particulier.

Voici ce qui s'était passé : Lorsque Agathoclès, chef militaire de Syracuse, mourut l'an 289 avant notre ère, ses troupes mercenaires furent licenciées. Une bande assez nombreuse, recrutée en Campanie, retournait en armes dans son pays, lorsque l'idée vint aux soudards qui la composaient de s'emparer par surprise de Messine qui les avait accueillis amicalement. Ils tuèrent ou chassèrent les habitans mâles, se partagèrent les femmes et les enfans, et se mirent à brigander dans tout le pays d'alentour. Les Carthaginois et Hiéron, le nouveau maître de Syracuse, durent se concerter pour venir à bout de ces bandits qui s'étaient mis hors la loi des nations, et Hiéron se disposa à faire le siège de Messine. Les Mamertins ou *fils de Mars*, — ainsi s'appelaient ces bandits, — cherchèrent des protecteurs. Les uns songeaient à s'entendre avec Carthage, les autres préféraient l'alliance romaine et invoquaient les secours de Rome en leur qualité d'Italiens.

Le sénat fut très perplexe. Laisser Messine tomber au pouvoir des Carthaginois, faire la sourde oreille à des confédérés réclamant du secours, ébranler ainsi le prestige si nécessaire au maintien de la suprématie romaine, c'était très grave. D'autre part, les Mamertins n'étaient pourtant que des brigands. Rome devait-elle accepter la solidarité de leurs crimes, se prononcer contre Hiéron, son allié, qui venait justement de lui rendre d'éminens services en l'aidant à délivrer Rhegium d'une autre troupe de mauvais drôles qui avaient aussi surpris cette ville, engager enfin la lutte avec Carthage sous un prétexte aussi détestable? Ces raisons ne touchèrent pas le peuple romain, à qui le sénat, n'osant se décider, soumit toute l'affaire. Les consuls Appius Claudius et Fulvius Flaccus étaient ambitieux. La Sicile avait une réputation méritée de richesse agricole. Le peuple se prononça pour l'alliance avec les Mamertins et décréta par cela même la première guerre punique. Cette guerre dura vingt-deux ans, de 264 à 241, et fut une des plus meurtrières que l'on connaisse. Elle coûta aux Romains plusieurs armées et sept cents vaisseaux montés par 70,000 hommes.

Quatre points sont à relever dans ses multiples péripéties : la création de la marine de guerre romaine, l'expédition de Régulus en

Afrique, les exploits d'Hamilcar Barca, père d'Hannibal, et le traité de paix qui mit fin à la guerre.

L'armée romaine, qui comptait entrer à Messine pour aider les Mamertins à se défendre contre les Syracusains et les Carthaginois, trouva la ville occupée par ces derniers. C'est que, pendant les délibérations du sénat et du peuple romain, le parti mamertin qui tenait pour Carthage avait pris le dessus. Les généraux romains voulurent alors sauver les Mamertins malgré eux. Ils attirèrent Hannon, le chef carthaginois, dans une entrevue, le firent prisonnier traîtreusement et le forcèrent sous peine de mort à ordonner la reddition de Messine. La lutte entre Rome et Carthage commença donc par une insigne perfidie romaine. Hannon fut crucifié à Carthage. Hiéron se fit battre, réfléchit et acheta fort cher l'honneur de devenir l'allié de Rome. Les Carthaginois furent battus aussi à Agrigente, et les Romains parcoururent en vainqueurs l'île entière. Bientôt leurs ennemis n'eurent plus à eux que les forteresses maritimes de la pointe occidentale. Mais les Romains s'aperçurent bientôt que leur conquête n'était qu'apparente. La flotte carthaginoise bloquait tous les ports. Des forteresses et des vaisseaux puniques sortaient continuellement des bandes armées qui faisaient des incursions pillardes et ne laissaient pas aux Romains une heure de repos. Il fallait ou abandonner la Sicile ou se procurer une grande flotte capable de se mesurer avec la flotte africaine, et c'est précisément ce qui leur manquait.

Polybe, à qui nous devons les renseignemens les plus sûrs en tout ce qui concerne les guerres puniques, a quelque peu exagéré l'inexpérience des Romains en fait de guerre maritime. Ils avaient déjà réprimé sur mer les pirateries de quelques peuples italiens. Un traité de commerce très curieux, conclu un siècle auparavant entre Rome et Carthage, stipule que les navires romains ne pourront trafiquer sur les côtes de la petite Syrte, de l'Atlantique, de la Corse et de la Sardaigne. Il y avait donc déjà une marine romaine. Ce qui est vrai, c'est que Rome n'était pas encore une puissance maritime et qu'elle était obligée de le devenir en quelque sorte d'un jour à l'autre. Sans doute les conditions de la guerre navale étaient alors tout autres qu'aujourd'hui; mais Carthage avait su les rendre difficiles : elle avait substitué à la trirème grecque ou la nef aux trois bancs de rameurs, la *quinquérème* ou galère à cinq bancs. Une rapidité plus grande, une masse plus écrasante, un nombre plus élevé de combattans, tels étaient les avantages de cette nouvelle invention; mais ces énormes machines exigeaient des marins et des pilotes très expérimentés. Rome n'en avait pas ou n'en avait que très peu; elle n'avait pas même de modèle pour con-

struire des quinquérèmes. Le hasard la servit. Une quinquérème punique fit naufrage sur les côtes du Brutium, servit de type, et en deux mois cent quinquérèmes et vingt trirèmes furent prêtes à prendre la mer. L'enthousiasme, l'engoûment, s'en mêlèrent, et ce qui le prouve bien, c'est qu'on trouva plus de soldats de terre qu'il n'en fallait pour composer la force agressive de ces vaisseaux improvisés. Quelques mots d'explication sont ici nécessaires.

La guerre des trirèmes et quinquérèmes était surtout une guerre de manœuvres. L'attaquant pliait ses voiles pour être sûr de ses mouvemens, faisait force de rames pour joindre son adversaire, tâchait de le couler d'un coup d'éperon quand il lui était supérieur en masse, ou, s'il ne le pouvait pas, le rangeait pendant un moment, faisait pleuvoir les traits sur son équipage, tâchait de mettre ses rames hors de service, puis courait une bordée au large pour recommencer. L'adversaire, de son côté, s'efforçait d'éviter le coup d'éperon ou la décharge meurtrière; il y réussissait souvent, et l'on ne se joignait que rarement pour s'attaquer corps à corps. On comprend combien cette tactique navale était favorable aux habiles marins de Carthage. Cependant les occasions se présentaient aussi d'en venir directement aux mains. Les rameurs étaient ordinairement des esclaves ou des gens de la classe inférieure recrutés sur le littoral; leur rôle pendant l'action était tout passif : immobiles, courbés sur leurs avirons, ils faisaient évoluer le navire au commandement du *keleustès* ou capitaine. Le combat proprement dit était réservé à des soldats spéciaux. Les Romains, qui n'avaient pas d'aussi bons rameurs que leurs ennemis, voulurent modifier à l'avantage des soldats combattans les conditions du combat naval. Ils imaginèrent de dresser à l'avant de chaque vaisseau, à la hauteur de 3 mètres, une sorte de pont volant d'environ 3 mètres aussi, retenu contre un mât, et s'abaissant à volonté au moyen d'une corde et d'une poulie fixée au sommet de ce mât. A l'extrémité supérieure de ce pont était rivé un très fort crochet de fer, qui fit donner à tout l'appareil le nom de *corbeau*. Ce pont volant pouvait de plus tourner autour du mât de soutien comme sur un pivot. Il avait près de 1 mètre 1/2 de largeur et portait des garde-fous atteignant à la hauteur moyenne du genou. Si donc le vaisseau ennemi mettait le cap sur le vaisseau romain, soit pour le percer, soit pour le border en passant, celui-ci laissait arriver, faisait au moment propice tomber son pont volant, le grand crochet le fixait sur le pont ou dans les agrès de l'adversaire, et immédiatement des soldats romains le franchissaient et sautaient à bord de l'ennemi. C'était en résumé la substitution de l'abordage à la manœuvre nautique, et cette méthode nouvelle rapprochait beaucoup les condi-

tions d'un combat naval de celles d'un combat de terre, où le soldat romain retrouvait sa supériorité ordinaire.

C'est surtout grâce à cette invention, que les Carthaginois ne paraissent pas avoir imitée, que les Romains, malgré bien des échecs partiels dus à l'impéritie ou à la témérité de leurs chefs, remportèrent des victoires navales signalées sur leurs adversaires trop confians ; mais les ressources maritimes de Carthage semblaient inépuisables ; à peine une flotte était-elle détruite qu'une autre la remplaçait. Bien que Rome pût aussi, à force de sacrifices et de patriotisme, remplacer ses vaisseaux et ses équipages perdus, il était à craindre que la guerre ainsi conduite ne s'éternisât et qu'à la longue la victoire finale ne restât à la cité la plus riche en armemens maritimes. C'est pourquoi, se rappelant l'exemple légué par Agathoclès, les Romains voulurent transporter la guerre en Afrique même. Ce fut une véritable *armada*. La flotte romaine qui partit de Messine en 256 comptait trois cent vingt vaisseaux, portant l'armée de débarquement. Les Carthaginois voulurent lui barrer le passage avec une flotte plus nombreuse encore. Polybe assigne à chaque vaisseau une moyenne de 300 rameurs et de 120 combattans. Il faut donc admettre que près de 300,000 hommes se rencontrèrent au large d'Ecnomus, où la fortune de la guerre se décida en faveur des Romains. Jamais, dans les temps modernes, de pareilles masses ne se sont rencontrées sur mer. La flotte carthaginoise, coupée par l'habile stratégie des Romains, fut à peu près anéantie, et les vainqueurs, conduits par leurs consuls Manlius et Régulus, débarquèrent en Afrique, non loin du cap Herméen, près d'une ville qu'ils appelèrent Clypea, parce qu'elle était bâtie sur une éminence en forme de bouclier.

Carthage, surprise, moralement abattue par le désastre de sa flotte, ne songea pas même à s'opposer au débarquement. Il semble que les riches campagnes, au sein desquelles les Romains s'enfoncèrent, les retinrent plus qu'il n'aurait fallu. Ils auraient probablement emporté Carthage en marchant droit sur elle. Ils aimèrent mieux mettre à contribution les innombrables villes et villages du pays, et même, tel était l'excès de leur confiance, l'un des consuls, Manlius, reçut l'ordre de revenir à Rome avec une partie de l'armée et de laisser Régulus achever seul la grande expédition.

Régulus, en avançant lentement sous les murs de Carthage, remporta encore de brillans succès et crut pouvoir tout terminer d'un coup. Il offrit à Carthage démoralisée une paix tellement exorbitante que le sénat carthaginois retrouva de l'énergie pour la repousser avec indignation. Au même instant arrivait à Carthage le Lacédémonien Xantippe, officier de fortune très expérimenté, qui se fit

fort de battre les Romains si on voulait se soumettre à sa direction. Il inspira une confiance étonnante à la population et ne trompa nullement son attente. Il utilisa savamment l'excellente cavalerie numide et les éléphans, et il infligea à l'armée romaine une défaite sanglante : 2,000 Romains seulement regagnèrent à grand'peine Clypea; le reste fut détruit ou fait prisonnier. Régulus lui-même fut de ces derniers. Une flotte envoyée d'Italie en toute hâte pour rapatrier la garnison de Clypea réussit à l'embarquer, mais une tempête l'anéantit presque complètement dans le détroit de Messine. L'année d'après, d'autres ouragans détruisirent la nouvelle flotte que les Romains avaient équipée pour tenter une nouvelle descente en Afrique. De pareils désastres n'étaient pas suffisamment compensés par les victoires qu'ils remportaient de nouveau en Sicile.

C'est en ce temps-là que Carthage envoya à Rome des ambassadeurs pour traiter de la paix. Régulus, prisonnier sur parole, les accompagnait. Nous avons tous appris dans notre enfance et même probablement chanté en vers latins (du moins aspirant à l'être) la conduite héroïque de ce Régulus, qui parla lui-même contre l'adoption des propositions carthaginoises, lorsqu'il se savait condamné à mort si elles n'étaient pas adoptées. Fidèle à son serment, il aurait fait croire à sa femme et à ses enfans qu'il avait pris du poison, et il serait noblement retourné à Carthage, où on l'aurait fait mourir dans d'horribles tortures. Tite-Live l'a raconté, des historiens et des poètes latins d'un âge plus moderne ont encore amplifié son récit; mais la critique historique de nos jours a fortement révoqué en doute ou plutôt relégué dans le domaine du roman cette histoire tragique : aucun historien sérieux et rapproché des événemens n'en parle. Le silence de Polybe surtout, qui relate avec détails la campagne de Régulus, est décisif contre la légende; il y a plus, on peut soupçonner le motif de sa formation. Un fragment de l'histoire de Diodore de Sicile (XXIV, 1), qui n'est certes pas suspect de complaisance pour les Carthaginois, non-seulement laisse entendre que Régulus mourut de sa mort naturelle, mais encore raconte tout au long l'infernale barbarie avec laquelle la femme de Régulus, s'imaginant que l'on userait de cruauté envers son mari, traita deux prisonniers carthaginois, Bostar et Hamilcar, que le sénat lui avait donnés à titre d'otages. Elle les fit lier dans un vase et les y laissa sans nourriture cinq jours et cinq nuits. Bostar mourut de douleur et de faim; mais Hamilcar, plus robuste, respirait encore, alors elle imagina de le laisser dans le vase, attaché au cadavre de son compagnon, et de le nourrir juste assez pour qu'il vécût dans cette abominable position. Au bout de cinq autres jours, le cadavre en putréfaction exhalait une

insupportable odeur. Les esclaves de la maison eurent horreur, la chose fut dénoncée aux tribuns du peuple, et le malheureux fut délivré. Il y a donc tout lieu de penser que la légende de Régulus à Carthage a été inventée pour rejeter sur les Carthaginois le reproche de cruauté odieuse, si complètement mérité par une Romaine.

La guerre continua donc, mais resta confinée en Sicile. Les Carthaginois tenaient toujours Lilybée (1), cette forteresse maritime devant laquelle Pyrrhus avait échoué, dont la passe était très difficile à forcer et que les Romains assiégèrent longtemps en vain. C'est dans cette dernière période de la première guerre punique, depuis 247, que se révéla le génie militaire d'Hamilcar Barca, père du grand Hannibal. C'était le représentant de cette famille barcine, qui devait à une vieille popularité de faire contre-poids dans Carthage à l'oligarchie jalouse dont nous avons parlé. Ce nom de Barca, analogue à l'hébreu *barak* et signifiant l'*éclair*, semble avoir inspiré la méthode et la stratégie de cet illustre guerrier, aussi remarquable sur mer que sur terre, et qui pendant des années défia, grâce à une incroyable agilité de mouvemens, toutes les forces que Rome lui opposa. Tantôt ravageant à l'improviste les côtes de l'Italie, tantôt se juchant avec une poignée d'hommes sur des hauteurs inaccessibles d'où il tombait comme la foudre sur les positions ennemies, très peu soutenu par le gouvernement carthaginois, mais trouvant toujours des ressources pour recruter, équiper et nourrir ses mercenaires, il fut pendant six ans le désespoir et la terreur des généraux romains. Il faut signaler ici un trait fort remarquable de cette grande figure militaire, d'autant plus que nous le retrouverons, ainsi que sa méthode tactique, chez son fils Hannibal. Ses soldats étaient des mercenaires, et il y avait toujours là une grande cause d'infériorité pour les armées carthaginoises aux prises avec les soldats citoyens de Rome. La fidélité du mercenaire est toujours douteuse, sa fermeté dans les revers facilement ébranlée. Or Hamilcar trouva moyen de compenser ce grave inconvénient, ce fut en inspirant à ses soldats un dévoûment presque religieux à sa personne. C'est peut-être la première fois que l'on peut signaler dans l'antiquité l'amour passionné du général tenant lieu du patriotisme en tant que ressort moral d'une armée; pourtant il maintenait strictement la discipline; il ne s'en fit pas moins chérir de ceux qu'il enrôla sous ses étendards. Polybe observe qu'il est aussi impossible de raconter en détail les exploits d'Hamilcar que de noter les coups portés à son adversaire par un habile pugiliste. Ce fut une guerre de continuelles alertes, de surprises quotidiennes, d'escarmouches innombrables, qui infligèrent aux Romains les

(1) Aujourd'hui Marsala, de l'arabe *Marsa Allah*, *port de Dieu*.

pertes les plus sensibles, et qui se seraient à la fin terminées par d'irréparables désastres si le gouvernement de Carthage avait fait de plus vigoureux efforts pour profiter de la situation; mais des vues mesquines d'économie et de jalousie s'y opposèrent. Carthage se croyait à l'abri de toute nouvelle attaque depuis l'insuccès de Régulus, et trouvait son compte à laisser la guerre nourrir la guerre en Sicile.

La première guerre punique eut pour clôture une grande défaite navale des Carthaginois devant les îles Œgatiennes (241 ans avant Jésus-Christ). A la fin, et apprenant que les Romains avaient de nouveau construit une flotte, les gouvernans de Carthage avaient pris peur et en avaient armé une aussi. Cette nouvelle défaite sur mer les découragea, et, comme Hamilcar jugeait lui-même la continuation de la guerre impossible, comme on n'était guère moins fatigué à Rome qu'à Carthage, on se décida des deux côtés à conclure la paix. Carthage dut renoncer entièrement à la Sicile, s'engager à respecter les états de Hiéron et de ses alliés, et à payer, dans le délai de vingt ans, une indemnité de guerre de 2,200 talens, plus 1,000 comptant. C'étaient des conditions beaucoup plus douces que celles qui avaient été proposées par Régulus douze ans auparavant. Mais il se passa une chose singulière; quand ces conditions furent soumises à l'approbation du peuple romain, celui-ci se déclara non satisfait. Carthage envoya des plénipotentiaires qui l'apaisèrent en ajoutant 1,100 talens (1) à l'indemnité, mais qui demandèrent à la payer en dix ans au lieu de vingt. Nous pouvons conclure de là que Carthage trouvait le chiffre de l'indemnité très tolérable. Elle se fiait pour l'acquitter à ses étonnantes ressources agricoles et commerciales. Les Romains, de leur côté, furent éblouis par le chiffre brut de la somme proposée et ne comprirent pas très bien ce que leur rivale devait de richesses à son trafic maritime et à ses colonies.

III.

La seconde guerre punique, celle d'Hannibal, est la mieux connue des trois. Nous en rappellerons rapidement les principaux momens pour nous étendre un peu plus sur le caractère et les vues politiques du grand homme qui en fut le principal héros. M. Bosworth Smith a mis en relief, avec beaucoup d'art et de sagacité, les titres de l'illustre Carthaginois à l'admiration des siècles.

Pendant les vingt-deux ans qui séparent la première guerre pu-

(1) Le talent eubéique pesait 25 kilos 196, ce qui ferait correspondre le total au poids de 18,627,200 francs. Mais il faut multiplier ces chiffres au moins par vingt pour avoir une valeur réelle correspondante en monnaie moderne.

nique de la seconde, les Romains, organisant leurs conquêtes en Sicile et en Sardaigne, purgent la mer illyrienne des pirates qui l'infestaient et reculent leur frontière militaire jusqu'aux Alpes. L'Italie tout entière est donc à eux. La prise de Milan, la fondation des colonies de Plaisance et de Crémone ont consacré la défaite des Gaulois cisalpins.

De son côté, Carthage a beaucoup souffert de la révolte de ses mercenaires, appuyés par les populations lybiennes mécontentes. Cette guerre ne tarde pas à devenir atroce; mercenaires et Carthaginois rivalisent de cruautés; les crucifiés dans les deux camps se comptent par milliers; seul, Hamilcar, que la jalousie des oligarques avait tenu à l'écart, peut venir à bout de cette insurrection terrible, et il le doit en grande partie à ce que beaucoup de mercenaires, ne pouvant résister à leur vieil attachement pour sa personne, passent de son côté. Cette rude besogne terminée, il se voue à l'exécution d'un plan qu'il mûrissait depuis que la perte de la Sicile était devenue pour lui certaine. Il s'agissait de deux grandes fins à poursuivre : compenser cette perte par l'acquisition d'un autre grand territoire, puis former une puissante armée capable de tenir tête aux légions romaines. C'est l'Espagne qui devait lui en fournir les moyens. Sa haine prévoyante contre Rome, qu'il faisait partager à ses enfans, préparait une revanche à lointaine échéance. Il se fait donc envoyer en Espagne avec la clause qu'une décision du peuple carthaginois pourra seule lui enlever ses pouvoirs de général en chef. Jusqu'alors, les Carthaginois avaient eu plutôt des comptoirs que des possessions dans la péninsule ibérique. Pendant neuf ans, moitié combattant, moitié négociant, il réussit à étendre l'empire carthaginois jusqu'au Tage. Là encore il dut autant de succès à son attrait personnel qu'au pouvoir de ses armes. Il mit en exploitation régulière les riches mines du pays, il initia les populations aux douceurs d'une civilisation avancée, bon nombre de chefs ibères sollicitèrent d'eux-mêmes leur annexion à l'empire punique. Il meurt les armes à la main en 228; son gendre, Hasdrubal, lui succède, fonde Carthagène (*Carthago Nova*), continue sa politique avec le même succès, et quand il meurt, assassiné par un Gaulois, Hannibal, fils aîné d'Hamilcar, est proclamé général en chef par ses soldats. Malgré sa jeunesse, il n'avait que vingt-six ans, ce choix fut approuvé à Carthage. Il semble que l'oligarchie carthaginoise se soit volontiers rattachée à un plan qui retenait les Barcines loin de Carthage, à peu près comme le sénat romain crut plus tard qu'il était d'une habileté suprême de reléguer Jules César dans les Gaules.

Les Romains avaient fini par s'inquiéter de cet accroissement de puissance de leurs rivaux. Ils avaient noué des alliances avec des

peuplades du nord de l'Espagne, ils avaient même exigé d'Hannibal la promesse qu'il ne dépasserait pas l'Èbre. Quand celui-ci eut mis le siège devant Sagonte, ils demandèrent son extradition au sénat carthaginois. A supposer que l'oligarchie gouvernante eût osé braver l'indignation populaire en consentant à une pareille mesure, la difficulté eût été d'enlever à une armée victorieuse un chef qu'elle idolâtrait, et tel était le cas d'Hannibal, qui avait, comme son père, le talent de se faire passionnément aimer. Les envoyés romains ne reçurent donc qu'une réponse hautaine, et à peine étaient-ils de retour qu'une nouvelle prodigieuse vint plonger Rome dans la stupeur. Hannibal, que les Romains voulaient aller combattre en Espagne, Hannibal, à la tête d'une armée magnifique, était passé d'Espagne en Gaule; il avait franchi les Alpes, il allait tomber comme une avalanche sur l'Italie centrale, sur Rome elle-même!

Les cendres du vieil Hamilcar durent tressaillir. C'était en effet la mise à exécution soudaine du plan longuement et patiemment médité qu'il avait légué à ses fils. Le fameux serment d'Hannibal, encore enfant, peut n'être qu'une légende poétique; toujours est-il qu'elle exprime parfaitement l'idée fixe de cette famille Barcine qui avait prononcé contre Rome le même vœu de destruction que plus tard Caton devait retourner contre Carthage. Se procurer ailleurs qu'à Carthage même, c'est-à-dire en Espagne, les ressources indispensables à une pareille entrée en campagne, n'avoir pas à compter avec les timidités ou les étroits calculs des gouvernans, écraser les Romains dans Rome, et délivrer à tout jamais la patrie carthaginoise du terrible adversaire qui s'était mis en travers de sa puissance croissante, voilà l'intention lointaine et cachée de cette laborieuse occupation de l'Espagne à laquelle trois Barcas avaient successivement consacré toute leur énergie. Cette seconde guerre punique est moins la guerre de deux états que celle d'une famille contre une cité.

Résumons rapidement des faits connus de tout le monde. Malgré une pointe trop tardive de l'armée de Scipion, qui comptait trouver Hannibal en Espagne et qui est toute surprise de le savoir déjà dans la vallée du Rhône, Hannibal a réussi à passer ce fleuve, il a franchi les Alpes par un défilé dont la détermination exacte est encore aujourd'hui le sujet de discussions savantes qui ne doivent pas nous arrêter (1); bientôt, malgré l'infériorité de ses forces, malgré une

(1) Signalons toutefois, à ce propos, l'étude remarquable que le commandant Hennebert a consacrée au passage d'Hannibal en Gaule et à travers les Alpes, dans le grand ouvrage qu'il publie sur la vie du héros carthaginois, et dont les deux premiers volumes ont paru. Nous reviendrons sur ce chapitre intéressant de nos annales gauloises dans un travail spécial.

ophthalmie douloureuse qui le prive d'un œil, il remporte sur les légions romaines les éclatantes victoires de la Trébie et du lac Trasimène; il est dans l'Italie centrale, il pénètre au sud de Rome, traverse toute la péninsule en vainqueur, obligé seulement de lutter d'adresse avec Fabius le temporisateur qui, n'osant lui livrer bataille, joue contre lui un jeu stratégique fort habile, mais sans jamais réussir à le cerner. En attendant, l'armée d'Hannibal est toujours là, enfoncée comme un coin de fer au cœur même de l'Italie prête à profiter de la moindre faute pour tomber sur Rome. A la fin, les Romains veulent tenter un grand coup, et c'est pour perdre la terrible bataille de Cannes. Cependant ces merveilleux succès n'eurent pas pour Hannibal les conséquences qu'il en attendait. L'énergie de Rome, du sénat surtout, sauva la situation, et même bientôt après sa victoire Hannibal se vit réduit à la défensive; mais il fit durer la guerre encore plus de douze ans, sans recevoir de Carthage autre chose que des renforts dérisoires. Il eut bientôt sur les bras cinq armées tâchant de l'envelopper et auxquelles il échappait toujours. On prétend que Capoue fut fatale à ses soldats et les amollit. Il fallait pourtant bien qu'il eût un point de repère et d'appui parmi les cités italiennes. Capoue, la seconde ville d'Italie, lui offrait de sérieux avantages et s'était prononcée pour lui. Les mœurs n'y étaient ni meilleures ni pires que dans tout le reste de l'Italie méridionale. Ce qui est plus probable, c'est que cette interminable guerre lui enlevait peu à peu ses vétérans d'Espagne, et que les recrues qui venaient remplacer ces excellens soldats étaient loin de les valoir. On sait comment son frère Hasdrubal, venu d'Espagne avec une armée de secours, ne put le renseigner sur le lieu où il pourrait opérer la jonction, fut battu à Métaure, tué en combattant. Sa tête, jetée dans le camp d'Hannibal, lui apprit tout à la fois l'arrivée de son frère en Italie et son irréparable désastre.

La fortune, après une longue bouderie, sourit donc de nouveau aux Romains. En Espagne comme en Italie, ils remportèrent de brillans avantages. Un grand général, — ce qui leur avait manqué depuis le commencement de cette guerre, car le vieux Fabius n'était qu'un habile tacticien, — Cornélius Scipion, se révéla. Il put de Sicile se transporter en Afrique avec une armée romaine. Tout dès lors était changé. Hannibal fut rappelé en hâte. La bataille de Zama perdue par lui mit Carthage à la merci de Rome. Les conditions de la paix furent très dures, mais Hannibal fut d'avis de les accepter coûte que coûte. Il avait encore son idée que nous verrons plus loin. Pour le moment, nous devons nous poser quatre questions : Pourquoi Hannibal voulut-il se rendre en Italie par la route de terre, quand il paraissait plus facile et plus expéditif de s'y rendre par mer? Pourquoi ne mit-il pas le siège devant Rome immédiatement

après ses premières victoires ni même après la bataille de Cannes? Comment s'y prit-il pour continuer la guerre, sans secours de la mère patrie, au milieu d'un pays presque partout hostile? Que faut-il enfin penser de son entreprise si glorieuse, mais à la fin avortée?

On cite avec raison comme un trait d'audace sa marche à travers les Pyrénées, la Gaule et les Alpes; il l'avait préparée de longue main. Il avait fait recueillir tous les renseignemens qui pouvaient l'éclairer sur la route à suivre, les dispositions des populations, les obstacles naturels à surmonter. Il avait pu savoir que la Gaule lui fournirait des vivres en abondance, qu'il rencontrerait peu de résistance en annonçant son dessein d'aller combattre Rome, que les Alpes, si pénible qu'en fût le passage, n'étaient pas infranchissables, puisque des bandes gauloises les avaient traversées tout armées. Cependant, avec les forces maritimes dont il pouvait disposer, il semble qu'il eût été plus simple et plus sûr de partir d'un point quelconque des côtes espagnoles pour débarquer, par exemple, à Gênes, sur le territoire ligure, où il aurait rencontré des alliés et d'où il pouvait très aisément, laissant les Alpes à dos, passer dans l'Italie centrale. Il se peut que, comme les Romains de Régulus avaient été déterminés par l'exemple d'Agathoclès, Hannibal ait eu l'esprit hanté par le souvenir des invasions gauloises, de ce preux Gaulois qui avait campé en plein Forum et fait payer cher aux défenseurs du Capitole le rachat de ce qui restait de leur ville; mais nous pensons surtout que l'idée constante d'Hannibal, — et cela jusqu'à la fin, — fut d'organiser contre Rome une coalition de peuples vaincus ou menacés. Sachant pertinemment qu'il ne devait pas compter sur Carthage, comprenant que toute l'entreprise reposait sur lui seul, il aurait voulu entraîner des nations, des peuples entiers, de manière que cette espèce de croisade antiromaine, irrésistible par le nombre, fût garantie par l'intérêt commun d'innombrables complices. Nous inclinerions donc à penser qu'Hannibal songea sérieusement à commencer cette coalition dans notre Gaule elle-même. Ignorant en très grande partie ce qu'il fit pendant qu'il traversa le sud de notre vieille patrie, nous ne saurions dire s'il négocia dans ce sens. Il est certain qu'il compta sur les Gaulois cisalpins, qu'il supposait, non sans raison, avides de venger leurs défaites récentes et de se soustraire à la sujétion qui leur était imposée. Il trouva chez eux des soldats, mais on ne voit pas que l'élan ait été très grand. Le concours qu'ils lui apportèrent fut en définitive assez mou. Ce dut être le cas plus encore dans la Gaule proprement dite où nul ne songeait à la possibilité d'une invasion romaine. Hannibal rencontra même des dispositions très hostiles sur la rive gauche du Rhône et dans les Alpes. Serait-ce trop

loin pousser la conjecture que de supposer qu'on laissa passer librement çà et là un ennemi déjà célèbre du nom romain, mais qu'on se défia beaucoup du Carthaginois? Ce que nous avons dit en commençant de la renommée que Carthage devait à l'esprit mercantile de ses voyageurs justifierait cette explication. La puissance de séduction d'Hannibal lui était personnelle, ainsi qu'à son père, et faisait exception. Ceux même qu'il réussissait à rassurer sur ses intentions se souciaient peu d'accepter l'hégémonie punique. D'ailleurs l'influence de Marseille ne dut pas lui être favorable.

C'est la seule chose qui nous explique pourquoi, malgré le retentissement de ses premières victoires, Hannibal éprouva en Italie un mécompte du même genre, et encore plus grave. Très certainement il espérait que les peuples domptés depuis un siècle ou deux par les armes romaines saisiraient cette occasion de ressaisir leur indépendance et de venger leurs vieilles injures. C'est même ce qui nous permet de répondre à notre seconde question : Pourquoi, après les batailles de la Trébie et du lac Trasimène, ne marcha-t-il pas sur Rome? Cette question, qui a toujours préoccupé les historiens, ceux surtout qui ont étudié en militaires les campagnes d'Hannibal, ne souffre guère d'autre solution. Plutôt que de compromettre ses brillans débuts par ce qui pouvait être une imprudence, il attendit que l'effet moral de ses victoires déterminât ce soulèvement de l'Italie qui eût décuplé ses forces et assuré le succès définitif. Il se peut aussi qu'Hannibal ne fût pas grand amateur de sièges, que les aptitudes spéciales de l'armée que son père, son oncle et lui-même avaient formée avec tant de soin, la rendissent plus redoutable en bataille rangée que devant des murs. Ce ne sont pas les villes emportées d'assaut, après une vive résistance, qui ont valu à Hannibal la plus belle part de ses trophées. On sait combien le siège de Sagonte lui coûta de peines et d'hommes. Il échoua longtemps devant Tarente ; même quand il y fut entré, il ne parvint jamais à s'emparer de la citadelle : ailleurs encore, il fut médiocrement heureux dans des tentatives du même genre. Mais enfin, s'il n'avait pas eu d'autre objectif que la prise de Rome avec les forces dont il disposait en entrant en Italie, il aurait tout au moins essayé. Même après la bataille de Cannes, il se borna à une démonstration peu sérieuse dans la campagne de Rome. Lorsque Capoue, assiégée par les Romains sans qu'il pût les forcer à lever le siège, fut réduite à l'extrémité, il fit encore une pointe sur Rome dans l'espoir que cette diversion sauverait la ville menacée ; ce ne fut encore qu'une manœuvre, et non pas une attaque de fond. Il est donc impossible d'attribuer ses lenteurs à autre chose qu'à des calculs plus politiques encore que militaires. Sa conduite n'est claire que dans l'hypothèse qu'il espéra longtemps que l'Italie en masse finirait par faire

cause commune avec lui. Cet espoir fut déçu: à peine quelques villes, telles que Capoue, se rangèrent de son côté. Rome était-elle donc tellement aimée? Non; mais après tout son joug était italien et on se souciait fort peu de passer sous celui de Carthage. On se défiait trop des compatriotes d'Hannibal pour s'enrôler à sa suite. Nous trouvons une confirmation frappante de cette supposition dans le fait que, vers le milieu de la guerre, plusieurs villes de la confédération romaine déclarèrent qu'elles ne fourniraient plus à Rome ni argent, ni soldats, et que le sénat, fort habilement, se garda bien d'insister. N'est-ce pas la preuve qu'il redoutait par-dessus tout de les voir se révolter?

Cet échec politique renferma le général carthaginois dans un cercle vicieux. Il lui fallait nourrir son armée, la payer, la recruter, et sa façon de faire la guerre en se transportant continuellement d'un lieu à l'autre ne lui permettait pas d'organiser rien qui ressemblât à un gouvernement stable. A peine avait-il quitté une ville que les Romains y rentraient après lui. C'était uniquement par des contributions de guerre et par un pillage plus ou moins régulier qu'il pouvait faire face aux exigences de sa position. L'Italie du centre et du sud fut donc mise en coupe réglée par celui qui aurait voulu être accueilli comme son libérateur. Plus le temps marcha, quand surtout son astre eut pâli, plus les cités italiennes se trouvèrent d'accord avec Rome pour faire d'énergiques efforts contre le dévastateur dont on ne pouvait plus attendre aucun bien, qui ne pouvait plus faire que du mal. Il était donc condamné à ne pouvoir espérer le succès final que du concours des peuples italiens, et, d'autre part, à ne vivre, lui et son armée, que par des moyens qui rendaient ce concours improbable.

Hannibal passe à bon droit pour un des plus grands capitaines de l'antiquité et des temps modernes. Comme tacticien, il était hors ligne ; comme général, il possédait l'art de se faire aimer des soldats; il avait l'esprit prodigieusement habile en ressources et cette intuition, propre aux grands hommes de guerre, qui leur permet de saisir à point nommé le moment et le moyen des grands coups qui décident les grandes journées. C'est une épopée que ces dix-sept ans de guerre soutenue par l'énergie d'un seul homme, en pays étranger, hostile, aux portes de la plus grande puissance militaire du monde d'alors, constamment entouré de forces supérieures et bien plus cohérentes que les siennes, devant faire une armée compacte avec les élémens les plus hétérogènes, Numides dépaysés Espagnols apathiques, Gaulois turbulens, Grecs aventuriers, n'ayant pour les animer ni cette rancune traditionnelle, qui permit à Alexandre de lancer la Grèce entière contre la Perse, ni cette solidarité du patriotisme qui valut aux Scipion et aux Bonaparte des

premières années des armées sur lesquelles ils pouvaient absolument compter. Là, la guerre méditée par une famille pendant deux générations fut du premier au dernier moment l'œuvre d'un seul homme.

Son avortement final ne doit pas nous prévenir contre l'entreprise elle-même. Si l'habile diversion que fit Scipion en transportant la guerre sous les murs même de Carthage n'avait pas forcé Hannibal à se rembarquer pour courir à la défense de sa ville natale, il n'y avait pas de raison pour que la guerre telle qu'il savait la faire cessât de sitôt. Et qui sait ce qui serait advenu à la longue? Déjà son regard se dirigeait vers l'orient. Il voyait de ce côté des peuples commandés par des chefs assez éclairés pour comprendre que la victoire définitive de Rome sur Carthage serait une menace pour le monde entier. Il s'était mis à apprendre le grec. Déjà il avait noué des intelligences avec Philippe de Macédoine. En se maintenant coûte que coûte en Italie ne pouvait-il pas toujours penser que le moment viendrait pourtant où les peuples fédérés avec Rome, voyant qu'elle ne parvenait pas à les protéger contre lui, finiraient, bon gré, mal gré, par tâcher de s'entendre avec lui?

L'expédition de Scipion en Afrique lui enleva ses dernières chances. C'est là que son entreprise italienne reçut le coup mortel. Carthage, pour ainsi dire, se déroba sous lui; car elle fut d'une mollesse honteuse ou d'une inconcevable imprévoyance pour parer au danger qui la menaçait. Elle ne chercha pas même à s'opposer au débarquement. Hannibal, tout en comptant très peu sur elle pour en recevoir des subsides ou des recrues, pouvait du moins espérer qu'elle saurait profiter des loisirs qu'il lui procurait pour se mettre sur un pied de défense formidable. Mais telle est l'incurie ordinaire des peuples où l'esprit commercial domine exclusivement. En tout temps, en tout lieu, les préparatifs de défense coûtent fort cher, ne rapportent rien, seront peut-être inutiles, et de tous les spectacles qui peuvent affliger les regards d'un peuple calculateur, le plus lugubre est toujours celui d'un capital qui dort sans rien produire. Probablement on comptait sur une heureuse issue de la guerre en Italie. On se rappelait la défaite de Régulus. On se disait que les Romains, à supposer qu'ils parvinssent à triompher d'Hannibal, seraient trop heureux de conclure la paix sans s'aventurer de nouveau sur une terre qui leur avait été funeste. On n'attacha pas même d'importance à une circonstance qui devait être très préjudiciable à Carthage.

Les populations libyennes ou numides qui lui étaient soumises étaient loin d'éprouver pour leur métropole ces sentimens d'adhésion raisonnée qui rapprochaient déjà les cités italiennes de la ville du Tibre. Elles étaient courbées sous un joug très dur, écrasées

d'impôts; elles détestaient leurs maîtres. Quand Scipion fut débarqué en Afrique, il n'eut aucune peine à trouver des alliés. Au premier rang, il faut citer le chef numide Massinissa, qui toutefois était alors un roi sans royaume. Une histoire romanesque se mêle à cette campagne classique de Scipion. Plusieurs années auparavant, Scipion s'était rendu d'Espagne à Cirta, aujourd'hui Constantine, pour solliciter l'alliance de Scyphax, chef des Massœsyliens, qui occupaient la région orientale de notre Algérie. Il s'y était rencontré avec le Carthaginois Hasdrubal, venu pour maintenir Scyphax dans l'alliance punique. Celui-ci, par politique, penchait pour l'alliance romaine; mais Hasdrubal avait une fille, nommée Sophonisbe, d'une exquise beauté, déjà promise à Massinissa. Scyphax en devint éperdument amoureux et, pour l'obtenir, il se décida pour Carthage. Puis il chassa Massinissa de son état héréditaire qu'il s'appropria. Mais plus tard, Scipion, une fois établi en Afrique, fournit à Massinissa les moyens de se venger. Scyphax fut défait, sa ville prise, lui-même tué dans le combat. Massinissa considéra Sophonisbe comme sa plus belle conquête et l'épousa le soir même de sa victoire. Cela ne fit pas du tout le compte de Scipion, qui redoutait l'influence de la superbe Carthaginoise sur son ancien amant, devenu son époux par droit de conquête, et il lui intima l'ordre de la congédier. Massinissa n'osa désobéir, mais, soupçonnant quelque visée personnelle dans les injonctions de Scipion, il envoya pour cadeau de noces à Sophonisbe une coupe de poison. Celle-ci la but avec courage, se bornant à cette observation, que sa mort serait venue plus à propos si elle n'avait pas suivi de si près ses secondes noces (1).

Pour en revenir à l'objet principal de notre étude, il faut donc reconnaître que l'entreprise d'Hannibal était justifiée quant au but proprement dit, l'écrasement de la puissance romaine en Italie même ; elle l'était encore par la confiance que le jeune général avait le droit d'avoir en lui-même. Il s'en fallut de si peu que Rome s'abandonnât après les désastres inouïs dont elle fut accablée qu'on ne peut accuser Hannibal de s'être lancé dans une folle aventure à la Pyrrhus; mais cette entreprise devait avorter par des causes qu'il ne pouvait prévoir, l'extraordinaire fermeté du sénat, la fidélité des cités italiennes et l'incroyable incurie du gouvernement carthaginois. Il reste donc un de ces hommes dont la défaite finale ne diminue pas la grandeur.

(1) On comprend aisément qu'un tel sujet ait souvent tenté les auteurs de tragédies, d'autant plus qu'on se conformait presque à l'histoire en se renfermant dans la règle des unités. La *Sophonisbe* de Mairet fut même la première tragédie française régulière. Outre Mairet, Corneille et Voltaire, trois auteurs moins connus ont mis ce sujet sur la scène. Malheureusement aucun de ces essais ne peut compter parmi les chefs-d'œuvre de la littérature.

IV.

C'est une intéressante figure que celle de ce Polybe à qui nous devons les renseignemens les plus sûrs et les plus complets sur les deux premières guerres puniques, sur la seconde surtout. M. Bosworth Smith lui assigne avec raison la première place parmi les narrateurs de cette lutte épique et fait ressortir judicieusement la signification pour ainsi dire prophétique de cet historien-philosophe qui, le premier peut-être, comprit que l'esprit grec et le caractère romain étaient faits pour s'entendre. Natif de Megalopolis en Arcadie, compatriote et admirateur de Philopœmen dont il fut en quelque sorte l'élève, initié de bonne heure aux affaires politiques, il commença par faire aux menées romaines une opposition patriotique assez prononcée pour le faire inscrire sur la liste des Achéens suspects dont Paul-Émile exigea la déportation en Italie. Sa distinction personnelle lui valut toutefois d'être invité à fixer sa demeure dans la maison même de son proscripteur. Il fut le précepteur de Scipion Emilien, fils du vainqueur de la Macédoine et adopté par un fils du premier Africain. C'est dans cette noble famille des Scipions que commença la fusion du génie grec et du génie latin. Là Polybe apprit à connaître le patriciat romain, et aussi les premiers représentans des lettres romaines, l'aimable Lœlius, le satirique Lucilius, Térence le comique, de naissance carthaginoise, Panœtius le philosophe. Il instruisit beaucoup cette société d'élite, il y profita beaucoup lui-même. Son esprit observateur, qui se serait probablement rétréci dans les petits conflits de la ligue achéenne, s'élargit au contact des grands hommes, des grands événemens et des grandes entreprises. Il fut dans le cercle des Scipions quelque chose comme un La Bruyère dans la maison des Condés, l'homme de lettres à poste fixe, et c'est là qu'il conçut le plan d'une grande histoire philosophique dans laquelle il ne se bornerait pas à énumérer les noms propres et les faits, mais où il rechercherait avec les lois qui président au cours des choses les leçons qui s'en dégagent. Aussi, malgré son style souvent pénible, ses digressions où le moi se fait trop sentir, une tendance un peu trop sermonneuse, son histoire compte-t-elle parmi les plus remarquables de l'antiquité. Il était si bien accoutumé à la vie romaine et au commerce des Scipions qu'il ne profita pas de la liberté qui lui fut rendue pour revenir se fixer dans sa patrie. Il recommanda à ses concitoyens de ne pas provoquer Rome par des bravades inutiles, de peur qu'ils ne perdissent ce qui leur restait encore de liberté, puis, apprenant que son élève, devenu son ami, Scipion Émilien, s'embarquait pour l'Afrique lors de la dernière prise d'armes contre Carthage, il obtint de l'y suivre.

C'est au milieu des Scipions qu'il recueillit les documens et les traditions des premières guerres puniques. Il est juste d'en tenir compte et de ne pas accepter les yeux fermés toutes les appréciations de vainqueurs parlant de leur ennemi vaincu. Toutefois on reconnaît la hauteur de vues qui distinguait cette illustre famille à la modération relative et à la convenance avec laquelle il est parlé des Carthaginois et en particulier d'Hannibal. Il est donc doublement fâcheux que, parmi les nombreux fragmens de l'œuvre de Polybe qui ne nous sont pas parvenus, nous devions ranger le récit de la troisième guerre punique dont il fut le témoin oculaire. Le seul dédommagement, c'est que le récit d'Appien semble n'être en grande partie que la reproduction du sien.

Carthage, depuis Zama, était donc à la merci de Rome. Elle avait dû livrer les déserteurs et les prisonniers, tous ses éléphans, tous ses vaisseaux de guerre, sauf dix. Cinq cents vaisseaux furent brûlés par les Romains à la vue des Carthaginois atterrés. Carthage ne pouvait plus faire la guerre ni en Afrique ni ailleurs sans la permission de Rome, qui en retour lui assurait sa protection. Elle renonçait à tous ses droits sur les îles de la Méditerranée et sur l'Espagne. Enfin elle devait payer en sept ans une contribution de guerre équivalente à 1,250 millions, valeur actuelle, qui permit à sa rivale de poursuivre le cours de ses conquêtes.

Rome, par le fait même des guerres puniques, se trouvait lancée dans la voie des conquêtes extra-italiennes. La prépondérance que lui assurait dans toute la Méditerranée sa victoire sur Carthage la poussait nécessairement à étendre son empire sur toutes les contrées riveraines de ce grand lac intérieur, si elle ne voulait pas rester toujours exposée à quelque coalition provoquée par la crainte même qu'elle inspirait désormais à tous. La Macédoine fut la première subjuguée. On se rappelle que son roi Philippe avait promis son concours à Hannibal. La Grèce suivit bientôt, puis l'Asie-Mineure.

Pendant ces cinquante années, Carthage, chose incroyable, se releva encore. Hannibal ne se montra pas moins homme d'état que grand capitaine. Élu suffète par le vote populaire, il renversa le système oligarchique auquel il substitua un conseil élu librement chaque année. Il ramena l'ordre dans les finances, qui avaient beaucoup souffert d'une administration sans contrôle, et il sut si bien faire que, sans imposer de taxes nouvelles, ses successeurs purent au bout de treize ans rembourser les emprunts qu'il avait fallu contracter pour payer les vainqueurs. Rome s'alarma ; elle reconnut la suprême habileté de son ennemi juré et exigea qu'on le lui livrât. Hannibal s'exila volontairement pour tirer ses concitoyens d'embarras. Il visita Tyr, le berceau de sa race, il put se dire, en la

voyant réduite à n'être plus que l'ombre d'elle-même, que la destinée était cruelle pour les cités puniques; pourtant il n'était pas abattu : il rêvait une grande coalition de l'Orient contre Rome. Il se rendit à Éphèse auprès d'Antiochus. L'Espagne était en pleine insurrection, Hannibal ne demandait au Séleucide qu'une petite flotte et une petite armée, il s'engageait à repartir pour l'Occident, à renouveler la guerre en Italie, et il donnait rendez-vous aux troupes d'Asie sous les murs de Rome. Mais il parla à des infatués qui, tout en le couvrant d'honneurs apparens, se moquèrent de lui, l'envoyèrent en Grèce, où il n'y avait rien à faire, l'en firent revenir, le lancèrent avec une flotte insignifiante contre la puissante marine de Rhodes. Son escadrille fut écrasée. En même temps l'armée d'Antiochus se faisait battre à Magnésie, et les Romains vainqueurs exigeaient de nouveau qu'on leur livrât Hannibal. Il s'enfuit en Crète, puis revint en Asie-Mineure auprès du roi Prusias de Bithynie. Ce Prusias était un pantin couronné dont il n'y avait rien à attendre. La haine de Rome poursuivit Hannibal dans ce dernier asile, et il allait tomber entre les mains des commissaires envoyés pour l'arrêter, quand il s'empoisonna pour échapper à cette honte suprême. Il avait soixante-quatre ans. Pendant plusieurs siècles, on montra aux voyageurs un tumulus élevé dans un recoin du littoral de la mer de Marmara en leur disant que c'était le tombeau d'Hannibal. Scipion l'Africain mourut la même année 183 avant notre ère.

Carthage, humiliée et asservie, était donc redevenue riche. Massinissa en profita pour faire des incursions sur son territoire. En vain Carthage demanda au sénat romain la protection garantie par les traités, le sénat fit la sourde oreille. Elle crut alors qu'elle était en droit de se défendre elle-même, elle arma. Il n'en fallut pas davantage pour éveiller dans Rome les soupçons et les appréhensions. Caton l'ancien passa en Afrique; il fut épouvanté de la richesse et des forces revenues à la cité détestée. Il reparut à Rome avec l'idée fixe du *delenda Carthago*, et, pour donner à ses craintes une expression symbolique, il déposa devant le sénat des figues carthaginoises d'une grosseur et d'une fraîcheur étonnantes. Le territoire, dit-il, sur lequel poussent de pareils fruits n'est qu'à trois jours de navigation! La ruine totale et définitive de Carthage devint aussi l'idée fixe du peuple romain.

On commença par lui rogner dents et ongles. Carthage accorda tout ce qu'on lui demandait, trois cents otages des premières familles, ses provisions d'armes, ses deux mille catapultes ; mais, quand on exigea de ses habitans qu'ils consentissent à ce qu'elle fût rasée et rebâtie à 10 milles de la côte, l'indignation, le désespoir ne connurent plus de bornes, et l'on se prépara à une défense acharnée.

Jamais la mauvaise foi romaine n'avait été plus criante. On forgea des armes à la hâte, les femmes donnèrent leurs cheveux pour qu'on en tressât des cordes pour les machines de guerre, et les premières attaques des Romains furent victorieusement repoussées. Un moment même on put croire que l'expédition contre Carthage allait avorter : mais Scipion Émilien vint remettre les choses en état, il rétablit la discipline, il refoula dans la place Hasdrubal, qui campait au dehors, et il commença le siège méthodiquement. L'un de ses grands travaux fut le barrage du port marchand. A sa grande déception, les Carthaginois, sans qu'il s'en doutât, creusèrent un nouveau chenal, perpendiculaire du port à la mer; mais ils n'en profitèrent pas beaucoup. Ce siège dura plus de deux ans : à la fin, les Romains pénétrèrent par surprise dans le port marchand. Il fallut faire de là une guerre de rues pour arriver à la Byrsa, où Hasdrubal, qui régnait par la terreur, s'était réfugié avec sa femme, ses enfans et neuf cents déserteurs de l'armée romaine. Ce fut quelque chose d'épouvantable, comparable à ce qui se passa plus tard au temple de Jérusalem quand Titus en fit le siège après la prise de la ville. Hasdrubal prit peur et alla assez lâchement demander grâce à son ennemi. Mais sa femme, entourée des derniers défenseurs de la citadelle sacrée, mit le feu aux bâtimens et s'élança dans les flammes après y avoir jeté ses enfans avant elle. Ce fut un inénarrable massacre. Scipion en pleura. Le vœu du vieux Caton fut exaucé, il n'y eut plus de Carthage, la charrue fut promenée sur le sol qui l'avait vue naître et mourir, et des malédictions solennelles furent prononcées contre quiconque oserait la rebâtir ou s'établir sur son emplacement.

Et cette fois ce fut fini, bien fini. Il y eut, il est vrai, par la suite une autre Carthage construite sous Auguste, à côté de l'ancienne (pour éviter les conséquences d'une malédiction violée), mais il n'y eut de commun que le nom entre la nouvelle cité et l'ancienne. La civilisation spéciale de Carthage disparut sans retour. L'invasion arabe anéantit même cette ombre d'une illustre morte. Des tombeaux, des réservoirs d'eau gigantesques, des restes d'aqueducs, des mouvemens de terrains précieux pour l'archéologue, mais ne disant plus rien depuis longtemps au passant vulgaire, voilà tout ce qui reste de l'ancienne reine des mers. Par un contraste presque ironique, sur l'une des collines qui faisaient partie de sa vaste enceinte s'élève un village de marabouts qui s'appelle *village du Saint* et qui est en possession d'une grande renommée comme lieu de sainteté musulmane. Jamais un chrétien n'obtient la faveur d'y passer la nuit. M. Bosworth Smith l'a toutefois visité de jour, s'est entretenu avec le chef de la communauté, et sait-on quel est le saint qui vaut à ce lieu sacré la vénération dont il est l'objet chez les

disciples du Prophète? Ni plus ni moins que le saint roi Louis qui, d'après la tradition locale, sérieusement répétée par le révérend marabout, est mort près de Tunis en bon musulman et dont le corps sanctifie depuis lors la terre où il repose. Quelle étrange succession d'idées religieuses sur ce sol où fleurit un jour le culte de Moloch avec ses abominables rites, où Tertullien, Cyprien, Augustin, déployèrent avec tant d'éclat leurs convictions chrétiennes, où l'arianisme triompha avec les Vandales, où enfin le croissant, après avoir détruit ou absorbé l'une des plus illustres églises de la chrétienté, a trouvé moyen d'accaparer l'un des saints chrétiens les plus renommés!

M. Bosworth Smith envisage à plusieurs reprises la question de savoir s'il valait mieux pour les destinées de l'humanité que Carthage l'emportât sur Rome dans ce duel à mort, et il conclut, non sans une certaine mélancolie, que la loi « des mieux armés pour le combat de la vie » trouve là encore sa justification. Il est difficile de penser que Carthage eût été plus indulgente pour Rome que Rome ne le fut pour elle. Le grand, l'énorme défaut du génie carthaginois, ce manque de pouvoir assimilateur que Rome posséda à un si haut degré et qui seul explique la durée de son empire, eût toujours empêché la civilisation carthaginoise d'exercer l'action en définitive bienfaisante que le génie romain fit rayonner partout où il domina. Ce n'est pas Carthage qui aurait pu donner au monde une langue commune, des lois, des institutions, et surtout cet esprit de grande civilisation qui survécut aux invasions et ramena la civilisation elle-même après une longue éclipse. Pour cela, le génie carthaginois, malgré quelques exceptions brillantes, du reste à moitié désavouées par leur patrie elle-même, était trop dur, trop exclusif, trop replié sur lui-même. Par exemple, il est fort douteux que Carthage victorieuse de la Grèce eût profité comme sa rivale des trésors intellectuels et esthétiques de cette mère auguste des arts et des sciences.

Cependant il y a lieu de regretter vivement la destruction totale de ce foyer d'une civilisation *sui generis*, qui avait bien aussi ses qualités. N'y avait-il donc pas moyen de désarmer la ville ambitieuse et redoutable, tout en la laissant libre de continuer ses relations commerciales avec les pays lointains? Il est certain que la grande civilisation gréco-romaine manqua presque complètement d'un mobile qui fait la force de la nôtre, et que Carthage possédait. Je veux parler de cette curiosité, de ce goût de l'inconnu, de l'invention, de la découverte, dont l'absence étonne toujours quand on pense aux cinq ou six siècles de paix et d'études que la domination romaine procura aux nations rangées sous ses lois. Comme on apprit peu! comme on découvrit peu! comme on inventa peu! On a dit que l'avènement du christianisme, en concentrant les esprits

sur la question religieuse, avait étouffé dans leurs germes les tendances expérimentales, vraiment scientifiques, positives, comme on dirait aujourd'hui, qui commençaient à poindre. Mais le christianisme ne devint absorbant qu'avec le IVe siècle, et qu'avait-on fait au siècle d'Auguste? qu'avait-on fait sous les Antonins ou sous les Sévères? Comment! personne n'est curieux de sonder les profondeurs de l'Afrique et de l'Asie, de s'enfoncer dans les régions inexplorées de la Germanie et de la Sarmatie, de vérifier les contes bleus qui courent sur les Indes et la Chine, de chercher ce qu'il pourrait y avoir encore de côtes accessibles au-delà de la Frise, et si Thulé est bien, comme on le dit, la dernière des terres! Sénèque avait deviné qu'il n'en était rien, mais nul ne s'offrit pour aller voir ce qu'il en était. Même aux momens les plus brillans du monde antique, il règne je ne sais quelle timidité à l'endroit du lointain, du barbare, des contrées et des mers mystérieuses, qui marche de pair avec la routine scientifique et la peur de sonder les secrets de la nature. Quelques exceptions très rares que l'on pourrait citer n'ôtent rien à la vérité de cette observation.

Hé bien! ce goût de l'inconnu, Carthage l'avait, et à un degré qui ne s'est plus retrouvé avant les temps modernes. Qui sait ce que la société antique serait devenue si elle s'était moins reposée sur son capital acquis de connaissances et d'arts utiles? Ni Athènes ni Rome n'ont jamais rien fait de pareil au périple de Hannon, et en réalité les Grecs et les Romains ne connurent de notre globe que ce que les voyageurs tyriens et carthaginois avaient déjà exploré cinq ou six siècles avant notre ère.

Il est donc vrai que, même au nom d'une suprématie au fond justifiée, il est toujours mauvais de supprimer un foyer quelconque de la vie collective. Aucune nation n'a le droit de s'écrier : « Moi seule, et c'est assez! » L'écrasement d'un peuple vivant, ayant son caractère, son histoire, ses aptitudes spéciales, son génie propre, appauvrit toujours l'humanité dans une certaine mesure, et il est bon que l'historien rappelle souvent aux adorateurs de la force brutale que le meurtre d'une nation est toujours un crime, — un crime qui s'expie toujours. Rome plus savante en géographie aurait mieux connu le monde barbare et mieux su ce qu'elle avait à faire pour conjurer sa perte. Plus curieuse, plus inventive, mieux armée, — et tout cela se tient, — elle aurait autrement résisté aux invasions germaines. Hannibal ne savait guère où se formait insensiblement la coalition des forces qui devaient un jour exécuter son grand dessein et célébrer la chute de Rome sur les tombeaux des Fabius et des Scipions.

ALBERT RÉVILLE.

UN

VOYAGE SENTIMENTAL

SUR LE JOURDAIN [1]

Pour aller de Jérusalem aux rives du Jourdain, il est nécessaire de s'assurer une escorte d'Arabes dont le chef perçoit une certaine somme en échange de sa protection. Souvent des caravanes de touristes se forment pour partager la dépense, et le hasard en ces circonstances peut vous procurer des compagnons de voyage agréables. Cet fut ainsi, qu'explorant les collines de la Judée, il m'arriva de rencontrer une famille américaine qui me proposa, aux conditions que j'ai exposées plus haut, de me joindre à elle. Depuis plusieurs jours déjà nous visitions ensemble la cité sainte. J'acceptai avec empressement.

Pour n'être pas accusé d'escalader le mur de la vie privée, je donnerai à cette famille le nom de Bromly qui n'était pas le sien. M. Bromly, sa femme et leur fille Hélène se faisaient accompagner d'un drogman égyptien et d'un courrier qu'ils avaient pris à Malte. M. Bromly était un de ces hommes qu'il est de mode aujourd'hui d'offrir en exemple à la jeunesse américaine. Il avait gagné beaucoup d'argent et considérait toutes les choses de la vie à ce qu'on est convenu d'appeler le point de vue pratique. Vingt années d'étroite association avec son conjoint pour cette chasse aux dollars avait fait de la femme un reflet adouci du mari. Par une de ces compensations dont nous sommes parfois redevables à la nature, la fille différait de son père et de sa mère sous presque tous les rap-

(1) Cette jolie esquisse d'où ressort d'une manière tout originale le caractère de la jeune fille américaine est l'œuvre de l'auteur de *French at home*, une étude aussi fidèle que piquante sur les Français chez eux dont la *Revue* du 1er juin 1876 a rendu compte.

LA THESSALIE

NOTES DE VOYAGE.

En quittant les monastères de l'Athos, au mois d'août 1875, j'avais l'intention de gagner la mer Adriatique par la Thessalie et l'Épire. Des circonstances imprévues m'arrêtèrent au pied des montagnes de Janina, et je ne pus voir en détail que la première de ces provinces. Les notes rapportées de cette excursion ne me parurent pas dignes alors d'être offertes aux lecteurs de la *Revue*; les beaux travaux de MM. Mézières et Heuzey ont tout dit sur l'archéologie de ces terres classiques; quant aux renseignemens recueillis dans le pays sur ses conditions politiques et économiques, ils n'étaient pas assez concluans en faveur de l'ordre de choses existant à cette époque pour que des convenances de situation me permissent d'en faire usage. Mon carnet de voyageur alla rejoindre ses aînés, gardant pour lui seul les surprises que le hasard sème sur les routes; d'autres vinrent après lui, la vie passa, je l'oubliai.

Voici que, durant ces trois années, l'humanité, cette infatigable voyageuse, a marché d'un pas inaccoutumé, tenant son livre de notes, qui s'appelle l'histoire. Il y a deux mois, comme je parcourais les forêts d'Ukraine, occupé de tout autres études, les journaux m'apportèrent une de ces notes, prises sur le chemin par la voyageuse : celle-ci s'appellera le traité de Berlin. — En la lisant avec l'intérêt qu'on doit aux publications historiques, je fus surtout frappé par un article à la discussion duquel, assurait-on, nos représentans avaient apporté une attention toute particulière, et qui me parut répondre fort exactement à la réalité des faits, telle que je l'avais observée sur les lieux; cet article traitait du recul probable

de la frontière de Grèce au-delà de la Thessalie méridionale. Je fis appel à mes souvenirs, et j'eus la satisfaction, — en est-il une plus grande pour un voyageur sincère? — de constater que mes prévisions d'une autre époque sur la nécessité et les limites d'un remaniement de territoire s'accordaient avec les décisions autorisées de la haute assemblée. La Thessalie, peut-être un peu négligée par les Parisiens en temps ordinaire, est à l'ordre du jour depuis quelques semaines : le public français s'est pris d'intérêt pour les questions qui la concernent, et des impressions recueillies dans le pays paraîtront aujourd'hui à leur heure. Ces impressions ne peuvent avoir quelque valeur qu'à la condition de rester ce qu'elles étaient à un moment où rien ne faisait prévoir les changemens actuels. Je transcrirai sans aucune addition mes notes de 1875. Quand repassent devant nos yeux les éclatantes visions laissées par notre jeunesse sur les routes, il faut leur garder assez de tendresse et de regrets pour ne pas amortir leur lumière avec les ombres qui se sont placées entre elles et nous.

Salonique, août 1875.

Deux journées de cheval nous ont suffi pour traverser en écharpe la péninsule chalcidique, de l'Athos jusqu'à Salonique. L'ancien berceau de la puissance macédonienne est aujourd'hui une assez triste terre. En contournant le golfe de Cassandre, on laisse derrière soi quelques riches métochies de la Montagne-Sainte; en dehors de ces îlots de végétation, la terre est à peine cultivée, les hameaux se font rares et maigres; quelques chevriers paissent leurs troupeaux sur les ruines d'Olynthe et de Potidée. Le second jour on suit de monotones plateaux de bruyères, coupés par des lits de torrens à sec, qui vont s'abaissant vers le golfe Thermaïque sur notre gauche. Çà et là une échappée de vue sur le golfe fait oublier la fatigue en ménageant un admirable tableau; l'horizon de mer est encadré par les crêtes décroissantes de l'Olympe, de l'Ossa et du Pélion, noyées dans une tremblante vapeur rose, demeures prêtes pour les divinités idéales. Vers le soir, nous franchissons un dernier plateau, à l'extrémité duquel Salonique nous apparaît enfin, allongée en forme de croissant au fond de son golfe, en amphithéâtre sur les croupes du mont Kortasch, assez semblable à Smyrne, sa sœur d'Asie. C'est la cité orientale, qu'il faut voir passer de loin dans le rêve, sans l'approcher : coquette et blanche à plaisir, se mirant dans les eaux lumineuses, avec son noir bandeau de cyprès autour du front. Ces arbres marquent les lignes de cimetières qui

investissent de près toute ville turque, camp de la mort qui fait éternellement le siège de la vie.

Nous traversons des vignes, un long faubourg bordé de petites maisons dans des vergers, et nous entrons dans la ville. C'est ici que les gracieuses apparences s'évanouissent pour céder la place à la réalité : des rues étouffées, de chétives maisons de bois, des constructions lépreuses, des cloaques innomés. Sur plusieurs points, le quai s'est formé très simplement, par les immondices accumulées de la ville, qui gagnent sur la mer et étayent seules les baraques et les estacades : on a l'intention d'achever un quai de pierre, mais dans ce pays surtout, si les bonnes intentions se transforment en pavés, ces pavés ne servent pas en ce monde. Tandis que je cherche à m'orienter dans ce triste labyrinthe, ma bonne fortune me fait rencontrer le consul de France, M. Moulin, qui me ramène dans le faubourg à sa maison d'été : une hospitalité cordiale me donne là le loisir de me reposer quelques jours entre les fatigues de l'Athos et celles qui m'attendent en Thessalie.

En faisant plus ample connaissance avec Salonique, durant ces quelques jours, mon impression première ne s'est guère modifiée. Le seul mérite de la ville est d'avoir conservé une série d'églises fort anciennes, qui permettent de suivre pas à pas les transformations du procédé architectural durant les premiers siècles du christianisme. Sous ce rapport, Salonique est un musée unique dans le Levant et qui n'a son égal qu'à Rome. La basilique romaine est représentée par un type très pur, Saint-Dimitri. Convertie en mosquée, elle a gardé dans une chapelle le tombeau du saint; l'imam y entretient pieusement une lampe pour le compte des chrétiens, qui lui apportent leur rémunération en venant y prier; rare et touchant exemple de confraternité entre les deux cultes. — Nous trouvons ensuite un panthéon, avec sa rotonde païenne, coiffée d'une coupole, qui doit dater de Constantin et reproduit exactement le panthéon d'Agrippa. Enfin le siècle de Justinien comparaît avec l'inévitable Sainte-Sophie, calquée sur le plan de la métropole byzantine, aux quatre nefs en croix, engendrant la coupole centrale. Ici d'élégantes mosaïques ont échappé au voile de chaux réglementaire des maçons musulmans. Si les conquérans avaient montré partout la même modération qu'à Salonique, l'Orient ne serait qu'un vaste musée d'un inexprimable intérêt. Quand les cultes ne bâtissent pas pour leur compte et se contentent de l'héritage de leurs prédécesseurs, ne pourrait-on pas leur demander d'être plus respectueux de ce patrimoine? Voici des temples dont deux au moins ont abrité trois formes successives de la piété humaine; ils n'en sont que plus vénérables, et les religions ne gagnent rien à brûler

l'autel qui les a reçues, quand les évolutions historiques les en exilent. — La grande figure de Paul hante toutes ces églises et domine tous leurs souvenirs : le muezzin qui psalmodie l'appel d'Allah du haut du panthéon m'a montré, dans la cour de l'édifice, un ambon de vert antique qui aurait été, suivant lui, la chaire de l'apôtre.

On en a fini avec les curiosités de la ville en visitant, après les temples, l'arc de Constantin, reproduction de l'arc de Titus à Rome, qui montre sur ses bas-reliefs effacés des caravanes de chameaux portant le butin pris aux Sarmates : le château des Sept-Tours, citadelle turque accrochée aux flancs de la montagne, d'où elle domine la ville et le port; l'emplacement d'un temple antique, à l'entrée de la ville, sur le quai ; il fut dépossédé par une tour moyen âge, bondée de prisonniers qui gesticulent à travers les lucarnes grillées ; d'aucuns, assis sur les créneaux du couronnement, regardent mélancoliquement fuir sur la mer les voiles des barques et les ailes des mouettes, décevantes images de liberté.

J'ai couru un peu tous les quartiers de la ville moderne, en cherchant ces vestiges du passé ; ils se ressemblent par leur aspect commun de misère et d'incurie. Il faut ajouter, pour expliquer cet état de choses, que Salonique est la Jérusalem moderne de l'Orient. Tout le long de ses ruelles montueuses, on rencontre de maigres fils d'Israël, glissant de leur pas affairé et furtif; sur les portes, des Juives au type puissant, pâle et fier, allaitent leurs enfans. Sur une population de 80,000 âmes, on compte que plus de 50,000 appartiennent à la race hébraïque. La plupart de ces familles passèrent d'Espagne en Roumélie au xve siècle; l'indifférence dédaigneuse du musulman était un bienfait pour elles après les proscriptions des états catholiques. Salonique leur doit ce caractère sordide et actif, propre aux groupes israélites en Orient. Son port est le grand marché des céréales et des tabacs pour toute la Roumélie ; mais ce mouvement commercial n'est qu'un faible essai, si on le compare au développement dont il est susceptible dans certaines chances d'avenir. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour comprendre le rôle considérable destiné à Salonique dans l'économie future de l'Europe, depuis l'ouverture du canal de Suez. Les vapeurs postaux mettent actuellement trois jours pleins de Port-Saïd à Brindisi, quatre jusqu'à Trieste, cinq ou six jusqu'à Marseille ; ils peuvent franchir en cinquante heures la distance entre l'Égypte et Salonique. En outre les marchandises débarquées dans les entrepôts de l'Adriatique et de la Méditerranée ont à fournir de longs parcours sur les voies ferrées avant d'atteindre le bassin du Danube et l'Europe orientale. Quand le chemin de fer, aujourd'hui ébauché dans la

vallée du Vardar, se continuera par une des vallées bosniaques ou serbes de la Drina, de l'Ibar ou de la Morava et viendra rejoindre le Danube, Salonique sera le point de transbordement le plus proche de ce fleuve par terre, le plus voisin du canal de Suez par mer; ce magnifique port, dormant dans des eaux profondes au fond d'un golfe, abrité des vents par de hautes montagnes, deviendra l'entrepôt naturel de toute la péninsule des Balkans, de la Hongrie, des Principautés, de la Pologne, de la Russie occidentale; la vallée du Vardar est la route indiquée où doivent se croiser les richesses de l'Inde et du nord de l'Europe, le jour où, par le fait des déplacemens historiques, une race industrieuse et énergique viendra y appliquer les grands instrumens du travail moderne : ce jour-là, Brindisi et Marseille recevront un coup redoutable.

Heureusement pour notre chère Marseille, ces menaces semblent encore bien lointaines. Quand j'ai voulu aller reconnaître l'embouchure du fleuve auquel mon imagination prêtait de si belles destinées, on m'en a vivement détourné, en m'assurant que les fièvres les plus malignes habitent seules sur ses bords. Nous occupons une petite maison à l'extrémité du faubourg qui forme la corne orientale du croissant figuré par la ville : de là on me montre du doigt, comme un fléau visible, les vapeurs épaisses qui couvrent la pointe de la corne occidentale, perdue dans les marais stagnans du Vardar. La malheureuse population de ce faubourg est tout entière décimée par la fièvre durant les deux tiers de l'année. Un chemin de fer est nominalement ouvert de Salonique à Uskup; il y a trois départs chaque semaine, un par quarante-huit heures, et rien ne prouve que les trains n'arrivent pas habituellement jusqu'à Uskup. Au-delà commencent les régions presque mythiques de l'Albanie; ces montagnes, sises au cœur de l'Europe et dont, par un beau temps, on aperçoit les cimes d'Otrante et de Brindisi, sont moins parcourues et moins bien connues de nous que certaines peuplades du Niger. J'ai pu causer ces jours-ci avec un de nos compatriotes qui en arrive, un ingénieur employé aux travaux du tronçon entre Uskup et Mitrovitza; il s'en revient dégoûté, impayé, fort sceptique sur l'avenir de l'œuvre à laquelle il a collaboré. Les détails terriblement pittoresques qu'il me donne sur les mœurs albanaises, étudiées à domicile, semblent appartenir aux récits homériques beaucoup plus qu'à la vie contemporaine. Le yataghan et le fusil sont les seules lois de la montagne guègue, où tout homme marche armé. Mon ingénieur me raconte quelques scènes dont il a été récemment témoin : une fois ce sont deux Arnautes qui se prennent de querelle à propos d'un lièvre que tous deux prétendent avoir abattu; l'un d'eux saisit sa carabine, couche son compétiteur raide mort sur le champ, et s'en retourne tranquille-

ment avec la pièce de gibier; les essais de perception des taxes par les agens du fisc ottoman se terminent souvent par des tueries de ce genre. Il y a peu de jours, des zaptiés turcs ont voulu pénétrer de vive force dans la maison d'un contribuable récalcitrant : le père était aux champs, ses deux fils au logis; l'un d'eux décroche son long fusil à pierre et blesse un des soldats; les camarades du blessé ripostent, tuent les deux frères : le père entend la fusillade, revient du travail, et meurt en se battant sur le seuil de sa maison. D'ailleurs on a rarement le mauvais goût de rappeler les taxes et le tribut à de pareils débiteurs; Arnautes musulmans et Guègues catholiques vivent en fait dans leurs montagnes absolument indépendans de tout autre pouvoir constitué que celui de leur clan. Quand les grands capitaines ottomans ont su entraîner ces populations belliqueuses à leur suite, ils en ont tiré leurs meilleurs soldats. Ce semble être leur vocation de courir la terre à la suite des conquérans. Si l'on songe à l'antiquité de cette race, préexistante toutes celles de la péninsule illyrique et dont l'origine et la langue défient encore les investigations de la science, on se convainc que la glorieuse phalange d'Alexandre a puisé sa principale force dans ces montagnards, plutôt que dans le sang appauvri des Grecs de Macédoine. Ce sont eux que les historiens désignent sous le nom vague d'Épirotes. Ainsi, de notre temps, c'est un noyau d'Albanais, conduit par Méhémet-Ali, l'un des leurs, qui a conquis l'Égypte et la Syrie. Ces rudes Arnautes en imposent encore au Turc et à l'Arabe; plus d'une fois j'ai retrouvé dans les villes du haut Nil, aux portes de Nubie, quatre ou cinq de ces vieux compagnons du grand pacha, qui maintenaient seuls une population nombreuse de fellahs et la conduisaient à la corvée, une baguette à la main; de même, pensai-je, les pères de ceux-ci, les quelques garnisaires qu'Alexandre pouvait détacher de sa petite armée, devaient maintenir par la terreur de leur nom les villes populeuses d'Assyrie, de Perse, d'Égypte, que le jeune victorieux avait conquises en courant.

Quoi qu'il en soit de cette thèse historique, il est probable que ces tribus ombrageuses réservent à la civilisation de fâcheuses surprises. Supposons un instant, — hypothèse que rien n'autorise, — l'apparition de l'OEdipe qui débrouillera l'énigme orientale; ce magicien a classé et contenté chacune des races qui se disputent la péninsule du Balkan; reste l'Albanie avec sa population aguerrie, indomptable, réfractaire à toute assimilation aux races voisines, mais ne portant pas en elle, il faut bien l'avouer, les élémens d'un gouvernement régulier et civilisateur; cette population, admirablement armée et retranchée par la nature, pourra tenir bien longtemps en échec même les grandes puissances militaires qui entreprendraient de la réduire. Voilà une des difficultés du problème oriental

dont on s'est peu occupé jusqu'ici et qui sera peut-être la plus délicate à résoudre.

J'aurais été fort désireux de me risquer sur le problématique chemin de fer du Vardar et de tenter une reconnaissance dans ces curieuses montagnes. Mais une insurrection grave a éclaté depuis quelques semaines en Herzégovine : on est sans nouvelles à Salonique, on ignore comment se développe et jusqu'où s'étend le mouvement. Dans ces circonstances, il faut renoncer à se diriger vers le nord. Je vais me rabattre sur l'Olympe et la Thessalie. De ce côté sévit un autre fléau : le brigandage, qui a repris depuis quelque temps avec une forte recrudescence. Mais, si ce fléau pèse lourdement sur les provinces qu'il désole, il est à peu près sans péril pour un voyageur prudent et au fait des habitudes du pays. Dans un conseil tenu avec M. Moulin et quelques amis expérimentés au sujet de mes plans, on décide à l'unanimité que je dois prendre le taureau par les cornes, c'est-à-dire engager comme drogman un ancien bandit, qui m'accréditera au besoin auprès de ses collègues. Aussitôt dit, aussitôt fait. On m'amène Capitan-Dimitri, vieux klephte à tête paterne, ex-chef de brigands retiré des affaires, qui vit de je ne sais quel commerce à Salonique : il me mettra en bons rapports avec son confrère Sotiri, qui travaille maintenant dans l'Olympe. Nous sommes tombés d'accord sur les conditions ; mais ce matin, au dernier moment, le tendre bandit vient m'annoncer que sa sœur est gravement malade : il a l'esprit de famille et ne peut se résoudre à partir dans cette inquiétude. Fort désappointé, je retourne en ville à la recherche d'un mentor et ne trouve sous ma main que le cafetier Christo, un honnête Grec dont le commerce ne marche pas, moins pittoresque, moins martial, mais qui a parcouru ces provinces, assure-t-il, et parle une demi-douzaine de langues. Je l'engage séance tenante, et il m'amène vers le soir la barque qui doit me transporter de l'autre côté du golfe. Faute de mieux, un riche négociant, qui a une exploitation forestière dans l'Olympe, me donne une lettre de recommandation pour Sotiri, au cas où je le rencontrerais sur mon chemin. M. X... l'a employé jadis dans son administration : maintenant encore, durant les mortes saisons de son métier, le partisan daigne surveiller l'exploitation des bois, empêcher les malhonnêtes gens et les gabelous de faire du tort au propriétaire : ce serait, assure-t-on, le meilleur des intendans. — Tout ceci peut paraître paradoxal à distance : quiconque a vécu dans ce pays affirmera que ces faits répondent aux réalités quotidiennes.

Le vent fraîchit, la voile bat la rampe de la petite échelle devant la maison consulaire. Que de fois j'ai fait de ces adieux émus aux demeures hospitalières qui m'ont accueilli en pays lointain ! Quel-

ques jours de vie commune, dans ces étapes du voyageur, créent des liens d'amitié plus solides que des années de voisinage dans nos villes. Ce toit familier qui vous abrite une heure entre de longues semaines d'isolement et de fatigues, c'est un coin de patrie et de foyer placé par le ciel sur la route. Je l'ai toujours quitté le cœur gros, quel qu'il fût. Ici surtout il m'est apparu souriant, cachant un jeune ménage, de beaux enfans blonds, un de ces nids honnêtes construits dans l'exil, après de longues années de dur labeur, par ces modestes serviteurs de la France qui portent au loin l'exemple du devoir accompli et l'honneur du nom national. Puisse le bonheur mérité chanter longtemps sur cette maison comme les accords de la valse qui s'en échappent et poursuivent gaîment le voyageur fuyant sur la mer assombrie (1)!

Le mont Olympe, Ékatérini, Lithochôri.

Vraie journée de voyage, avec ses fatigues, ses audaces, son imprévu. La largeur du golfe Thermaïque, entre Salonique et le port d'Ékatérini, au pied de l'Olympe, est d'environ 30 milles marins. Telle est la distance que les bateliers grecs franchissent en une nuit sur de petites barques de quelques pieds montées par deux hommes. Celle où j'ai pris place hier soir s'appelle une *peyramare* dans le langage des mariniers de Salonique. Nul abri n'y est ménagé: je me couche sur mon manteau au pied du mât, et tandis que mon lit de planches, insensiblement bercé, glisse d'un essor silencieux, je regarde les étoiles passer successivement entre les arêtes des deux voiles qui coupent le ciel au-dessus de ma tête. Cette navigation poétique dure jusqu'au tournant du cap Kara-Bournou; là, comme nous quittons la terre pour traverser le golfe, le vent s'élève brusquement et grossit de minute en minute, soufflétant la grand'-voile. La petite coque rampe comme un couleuvre en sifflant sur la crête des vagues et soulève de la proue des gerbes phosphorescentes. Nous embarquons des paquets de mer, la toile humide me fouette le visage; c'est une singulière sensation de se trouver à un demi-pied de cette eau courroucée qui vous lèche de son haleine salée.

(1) Hélas! ce souhait n'a pas porté bonheur à la pauvre maison. Quelques mois à peine après que j'en avais passé le seuil, l'horrible catastrophe que tout le monde connaît s'est abattue sur elle. Mon courageux ami a été massacré en remplissant les devoirs de sa charge; un soir on a rapporté à Mme Moulin et aux deux enfants un cadavre méconnaissable, broyé avec les piques arrachées aux grilles de la mosquée, traîné en lambeaux dans les cloaques de Salonique... On sait le reste de ces hideux détails. Que l'honnête homme tombé en soldat, et plus tristement qu'un soldat, sous le drapeau de la France reçoive ici ce dernier hommage de son hôte.

Les Grecs, si braves à la mer, sont inquiets et indécis, le vent contraire enforce : je pourrais répéter à mes hommes le mot de César; malheureusement on n'entend ces mots-là qu'au collège. Je me contente de les inviter à virer de bord, si c'est possible, pour jeter l'ancre à la côte de Roumélie; ils y réussissent, et la nuit se passe tant bien que mal dans cette balançoire. A l'aube, le vent change, nous retraversons le golfe et, vers onze heures, nous atterrissons à l'échelle d'Ékatérini, sur la plage thessalienne : depuis quinze heures, nous sommes secoués dans notre coquille, trempés comme au sortir d'un bain, tout poudreux d'une poussière blanche de sel marin déposée sur nos manteaux par les vagues.

Deux zaptiés viennent au-devant de moi sur le petit port; ils ont frété pour mon usage une *talika* homérique, qui me conduit en une heure au bourg adossé aux derniers contre-forts que le mont Olympe projette vers le nord-est. J'entre dans la grand'salle du konak, l'hôtel municipal de l'endroit. Les personnages qui s'y prélassent sur le divan éventré mériteraient une longue étude : le moraliste y trouverait son profit plus encore que le peintre; il verrait dans ce petit monde un tableau fidèle de la vie provinciale, il y surprendrait l'explication de bien des faits qui restent obscurs pour l'Occident. — L'homme considérable de la localité est évidemment le « colonel » d'Ékatérini, grand soudard albanais de six pieds, tout gris, au profil inquiétant, jovial et cynique; prenez un vieux reître flamand dans un fond de tableau de Velasquez, affublez-le d'une défroque qui rappelle le costume de nos zouaves, vous aurez le « colonel » d'Ékatérini. C'est le commandant de la force armée du district, une vingtaine d'Albanais irréguliers, — comme leur chef, — qui traînent leurs haillons et leurs armes de tout modèle sur la place. Cette troupe est chargée de réduire Sotiri et ses huit compagnons, qui opèrent en ce moment sur nos têtes, dans le versant nord de l'Olympe. En examinant ces guerriers et en écoutant leur capitaine, on pense involontairement au mot de Juvénal : *Quis custodiet custodes ipsos*. Il ne faut pas une longue inspection pour se convaincre que poursuivans et poursuivis doivent arriver vite à s'entendre, sinon à se confondre. Le « colonel » est grand causeur et fort intéressant à écouter. Il ne cache pas que ses hommes, — miliciens ayant achevé leur temps et qui attendent la paie arriérée, volontaires descendus des montagnes avec leur fusil pour gagner quelques piastres, — se dédommagent comme ils peuvent de leurs longs jeûnes et sont aujourd'hui du côté de la légalité comme ils peuvent être demain de l'autre. Lui-même a longtemps traîné son sabre de par le monde, à la suite des armées turques, sans atteindre la fortune, et s'est retiré dans ce canton, qui est le sien, pour y exercer les prérogatives de son grade. Il vit de Sotiri comme le juge vit du

procès. A l'entendre, la province serait dévastée sans sa vigilance. Il raconte en grec, langue des gens éloquens, et les bulletins du colonel feraient envie à plus d'un général. « Pas plus tard qu'hier, engagement très brillant avec la bande, à quelques lieues d'Ékatérini, dans le col que l'on voit d'ici. Après une chaude fusillade, la troupe, ayant mis les brigands en fuite, s'est repliée en bon ordre. Sotiri a été gravement blessé; s'il n'est pas mort, il n'en vaut guère mieux et n'a qu'à se bien tenir. » Nous saurons bientôt ce qu'il faut penser de cette allégation. Sotiri manquant par malheur à la réunion, il est juste d'esquisser sa biographie telle qu'on me l'a contée à Salonique. Il est né brigand, comme on naît bottier ou orfèvre, et a longtemps exercé sa profession dans l'Olympe. Il y a quelques années, les affaires étant dans le marasme, peut-être par suite de la concurrence trop vive, il vint demander l'*aman* à Salonique : on le reçut en grâce, il tâta quelque peu de la tour du quai, et fut bientôt admis et appointé dans une des administrations du vilayet. On ne dit pas qu'il ait donné aucun sujet de plainte durant les deux années qu'il y passa. Dans ces derniers temps, Sotiri crut s'apercevoir qu'on le traitait avec méfiance et qu'on avait de mauvaises intentions à son endroit; il s'aperçut avant tout que les appointemens étaient fort irrégulièrement payés. Une belle nuit du mois dernier, il se jeta dans une *peyramare*, traversa le golfe et aborda à Ékatérini, comme je l'ai fait cette nuit; il laissait une lettre adressée au pacha, dans laquelle il se plaignait des torts qu'on avait eus envers lui et déclarait respectueusement qu'il allait reprendre son ancien métier.

Je reviens à mes hôtes. Comme le « colonel » achevait ses histoires, un jeune homme au type arménien prononcé, à l'air vif et intelligent, coiffé du fez, mais vêtu d'un paletot gris à la franque, se présente à moi; c'est un employé de l'administration des forêts. Il parle avec volubilité un français très correct, et semble en le parlant jouir de sa haute supériorité sur le monde qui l'entoure. Il commence le réquisitoire habituel de tout raïa au service de la Porte contre l'administration à laquelle il appartient et contre le gouvernement en général, qui rend la tâche impossible. La satire est sanglante et la forme en est vive; malheureusement je sais de bonne source que mon interlocuteur vit des abus qu'il dénonce, en les aggravant à son profit, et que les habiletés du serviteur sont ici plus nuisibles que l'incurie du maître. L'effendi veut bien me prévenir que l'engagement d'hier est à l'usage des étrangers, et que les brigands tués par le « colonel » se portent assez bien. Il me montre avec un geste de suprême dédain un personnage accroupi sur le divan, puis se retourne à l'appel de ce personnage et s'incline servilement devant lui, les mains croisées sur le cœur.

Ce dernier est le *mudir* de l'endroit, une sorte de maire et de préfet tout ensemble. C'est un Turc de la vieille roche, bien qu'il porte la hideuse redingote de la réforme. Replié sur sa couche, il égrène un chapelet en silence, prête une oreille indifférente à ces langues étrangères, et promène sur ses subordonnés un regard d'une finesse paresseuse, chargé d'insouciance et de mépris; on devine dans ce regard fataliste l'absence d'illusions et l'horreur de la lutte; on sent que cet homme ne lèverait pas le petit doigt pour empêcher l'empire du monde de s'écrouler. Lui seul est digne dans tout l'entourage, et, — malgré son costume ridicule, — de cette dignité superbe et animale du fauve, qui suit son instinct, bon ou mauvais, dévore quelquefois, mais ne griffe jamais. Derrière lui, debout dans la porte, pieds nus et en redingote, deux greffiers attendent un travail qui ne vient pas, portant à la ceinture l'écritoire de cuivre où l'encre est depuis longtemps figée. — Si le vieil Ésope, revenant dans sa patrie, passait par cette salle, il rêverait d'une fable intitulée : *le Chat-tigre, le Renard et le Lion endormi.* Je me suis attardé à ce microcosme; mais vraiment il y aurait là de quoi songer longtemps.

Et pourtant les sonnettes des mules m'invitent à me mettre en quête d'autres tableaux. Le « colonel » m'engage à prendre deux de ses hommes pour escorter ma petite caravane; je choisis deux jeunes garçons d'une vingtaine d'années, à la mine robuste et décidée. On pourrait croire, après ce que j'ai dit, que c'est là une médiocre précaution; ce serait une erreur. Comme tous les primitifs, comme les cheiks bédouins auxquels j'ai eu affaire en Syrie, les Albanais ont des idées inflexibles sur la parole donnée et l'engagement pris; tant qu'on le paie exactement et qu'on le traite bien, l'Arnaute sert avec une fidélité de dogue et se ferait hacher en pièces avant qu'on ne touchât au voyageur dont il répond. Tous ceux qui ont parcouru l'Orient avec des cawas albanais les préfèrent pour ce métier aux hommes des autres races. Après avoir accepté mes offres, mes deux guides m'ont servi avec un zèle, un entrain, une hardiesse exemplaires. Quand, au premier poste de soldats, j'ai voulu les renvoyer et en prendre d'autres, les pauvres diables, qui n'ont pas vu la couleur d'une piastre depuis de longs mois, m'ont supplié de les garder pendant tout mon voyage, quelle qu'en fût la durée. Au bout de quinze jours de vie commune, ils auraient passé par le feu sur un signe. Voici deux garçons qui feraient les meilleurs soldats du monde, encadrés dans un de nos régimens, sous les ordres de chefs intelligens et justes; affamés et dépravés, ils feront peut-être un jour deux bandits. Dans ce pays comme ailleurs, l'homme n'est pas l'instrument d'une destination aveugle, qui le marque pour le bien ou pour le mal; il n'est que le produit de l'éducation, du milieu, des directions hon-

nêtes ou des influences énervantes qui le pétrissent à leur image. — Nous nous mettons en route : les deux enfans sautent en selle, piquent gaîment à l'avant-garde, et les voilà partis pour aller, s'il le faut, jusqu'aux confins de l'Asie, sans tourner la tête derrière eux. L'arrière-garde est moins forte; elle est couverte par Christo; le cafetier de Salonique se dessine comme le plus incommode des *impedimenta*, et je crains de devoir être son guide, son serviteur et son drogman.

Nous traversons des vallées aux noms illustres, Pydna, Pétra, les défilés d'où les Macédoniens et après eux les Romains de Paul-Émile s'élancèrent sur la Grèce agonisante. Cette terre, se jugeant apparemment de trop fière race pour le travail, ne produit que des souvenirs historiques : de champs et de cultures, il n'y a pour ainsi dire pas de traces sur notre parcours. La route n'en est pas moins gracieuse, tantôt plongeant dans les flots du golfe sur notre gauche, rejoignant la plage aux petites échelles où se balancent les barques de pêche, tantôt remontant à droite sur les pentes orientales de l'Olympe que nous contournons. Vue d'ici, la montagne des dieux est superbe, partagée en deux par un coup d'épée à la Roland, bien ravinée, boisée de chênes et de pins de Larisse. Elle se dresse à 3,000 mètres sur nos têtes, et avant quatre heures son ombre noire assombrit le chemin. Ce phénomène me rappelle les séduisantes théories de Max Muller sur l'origine des mythes; c'est en voyant le dieu prototype, l'éclatant Phœbus-Apollon, disparaître avant l'heure derrière ces sommets, que les premiers habitans de cette contrée ont été naturellement amenés à lui assigner là-haut sa demeure. Nous trouvons au point culminant de la route le gros village de Lithochôri, où nous passons la nuit. Ce village est admirablement assis dans la verdure, au bord d'un torrent encaissé en abîme, qui s'échappe de la grande fente centrale du massif. De ce point, l'œil plonge dans le cœur du géant, où les rayons du jour ne doivent jamais pénétrer. La nuit n'y tombe pas; elle s'épaissit sur les noires parois de forêts qui se dressent à l'arrière-plan, derrière les rochers à pic des gorges plus voisines de nous. Ces parois forment en s'évasant un cirque profond, aux bords chargés de neige. Dans ce cratère, disent les chasseurs de la montagne, il y a des lacs d'eau glacée où glissent des cygnes noirs. Un touriste consciencieux tenterait l'ascension du pic : je n'irai troubler ni les cygnes, ni les dieux dont ils portent le deuil. Peut-être les pauvres et gracieuses déités ont-elles regagné leur aire natale, depuis que notre siècle impitoyable les a exilées de la poésie, leur suprême refuge; peut-être les derniers des immortels grelottent-ils au bord des lacs glacés, comme leurs dernières statues au bord des étangs solitaires de Versailles, de Schœnbrunn ou de Potsdam, en com-

pagnie des ombres galantes du siècle qui les aimait encore, s'il ne les adorait plus. Le nôtre est mûr pour la grande parole ; il ne cherche plus les dieux sur les montagnes, mais en esprit et en vérité; quand ses fils reviennent des terres lointaines, il ne leur demande pas de lui rapporter des divinités ou des mythologies mortes, mais de lui raconter les merveilles de la forte nature et l'histoire vivante des âmes humaines.

Ce ne sont d'ailleurs pas les âmes de Lithochôri qui nous donneront de vives clartés. Triste et sauvage est la physionomie de cette population montagnarde. Elle est fort mélangée; sur les quatre-vingts familles qui la composent, il y a des Grecs, des Albanais, des Bulgares, des Valaques du Pinde, des Juifs, toute la mosaïque orientale. Un *tchaouch* (sergent) et cinq ou six Arnautes représentent seuls l'autorité. Il en est ainsi de tous les villages du massif de l'Olympe, soit de ce côté, sur le versant maritime, soit de l'autre, dans les vallées du Xérias, à Vlacholivado, à Tzaritzéna, à Déméniko. Les races y sont croisées et enchevêtrées. Ces montagnards, misérables, peu adonnés à l'agriculture, vivant d'exploitations forestières, de charbonnages, de quelques extractions de minerais, tour à tour victimes ou complices des bandes de malfaiteurs dont l'Olympe est le quartier général, empruntent à ces conditions d'existence un caractère dur et farouche. Je vais m'asseoir au petit café sur le torrent, où les gros bonnets du village sont réunis autour des narghilés, à la nuit tombante. Je suis frappé de l'accueil qu'on m'y fait. Sans doute on s'empresse autour de l'étranger, aubaine bien rare à Lithochôri; mais je ne retrouve dans cet empressement ni les allures gaies, hospitalières, affables jusque dans leur indiscrétion, des Grecs de la plaine et de race pure, ni la réserve digne et silencieuse de l'Arabe. Les regards sont défians, les visages fermés, on questionne beaucoup et on se livre peu. La parole est au médecin, au pédagogue, à des courtiers du commerce des bois. On cause de politique, naturellement, de chemins de fer, des économies de la Porte, des récentes inondations de la France, dont l'écho est arrivé jusqu'ici. Surtout on m'accable de questions : qui je suis, ce qui m'amène, où je vais ; on cherche évidemment à m'effrayer en dénombrant les bandes de brigands qui tiendraient la campagne, et que mes interlocuteurs ont peut-être d'excellentes raisons pour bien connaître. Au grand désappointement de la galerie, le phénoménal étranger s'éclipse en laissant planer un nuage discret sur ses projets et sur la direction qu'il compte prendre le lendemain. C'est la première règle de la stratégie en pays de klephtes. Je rentre au logis que l'autorité militaire, — le sergent albanais, — m'a fait assigner ; les maîtres se retirent froidement après avoir fait leurs con-

ditions. Autres traits que je n'ai jamais rencontrés dans les villages de Roumélie ou de Thrace : chacun s'y dispute le plaisir de loger le voyageur, et l'hôte qui a cette bonne fortune le poursuit de prévenances et de causeries importunes parfois, mais toujours gracieuses. Allons, je n'emporterai qu'un médiocre souvenir du sauvage Lithochôri, où je m'endors sur une natte de *skouni*, au fracas du vent qui s'échappe de la gorge de l'Olympe, à la lueur de la lampe brûlant, si près de la demeure de Jupin, au-dessous de l'icône orthodoxe. Si l'on pouvait descendre dans la conscience obscure de mes hôtes, on n'y trouverait pas, je gage, de différence sensible entre la conception qu'ils se font du dieu nouveau et celle que leurs aïeux se faisaient du dieu ancien.

On redescend de Lithochôri sur les pentes méridionales, crevassées de ravines profondes et de torrens à sec. Jusqu'à la côte, le pays est nu et inculte, les chevaux avancent avec peine dans les fourrés épineux de paliurus et d'acacias. Nous passons à Platamona, forteresse turco-vénitienne, pittoresquement juchée au sommet d'une roche à pic sur la mer. De là la route, — ce mot n'a bien entendu qu'un sens tout idéal, — s'abaisse sur les dernières croupes que la montagne projette vers le sud, dans la riche vallée qui s'évase en demi-cercle entre l'Olympe et l'Ossa, à l'embouchure du Salamvrias, l'antique Pénée. Nous gagnons les bords du fleuve classique à travers les belles cultures de maïs de Réchid-Pacha, sous les ombrages des platanes, des bouleaux et des chênes, qui sont doublement les bienvenus, après une traite sur les flancs de la montagne par un midi d'août. Nous ne sommes pas au bout de nos enchantemens : par miracle, ce fleuve a de l'eau! Seul entre ses frères de Grèce, il roule autre chose que des fleurs de laurier-rose, une belle eau profonde, qui pourrait tenter des barques. Un magnifique pont turc, de la grande époque de Sélim, à courbe très adoucie, supporté par des arches en tiers-point, nous invite à traverser : invitation fallacieuse, car il va sans dire que l'une des arches est écroulée au fil de l'eau depuis des années déjà lointaines. On traverse un peu plus haut sur un bac, et le pittoresque n'y perd rien : hommes et chevaux s'entassent sur la lourde machine, sous un berceau de sycomores, et atterrissent sur l'autre rive, devant un corps de garde albanais, qui veille à l'étroite issue de la vallée de Tempé.

Tempé, Ambélakia.

J'approche de la vallée sacrée avec l'émotion classique qui lui est due, mais aussi, l'avouerai-je, avec une défiance enracinée par de

nombreuses désillusions. Est-ce l'outrage des siècles qui a déshonoré les paysages tant vantés de la Grèce antique? Est-ce la riche imagination des Hellènes qui les a parés de grâces absentes? Ce n'est pas le lieu d'agiter cette question délicate. Toujours est-il que fleuves sans eaux, vallées sans verdure, montagnes sans forêts, autorisent souvent le voyageur, embarqué sur la foi des poètes, à murmurer le *quidquid audet Græcia mendax*. Ici du moins, et pour une fois, faisons à la Grèce, notre mère, une éclatante réparation. Elle est charmante, cette gorge de Tempé, encaissée entre ses deux murailles à pic, blottie sous les platanes, ombreuse et silencieuse. Le Salamvrias, ou plutôt le Pénée, — laissons-lui son doux nom d'autrefois, — court en chuchotant sous une arche de verdure continue : le flot jaune et profond, refoulé dans ce lit étroit, ronge la pierre de la muraille de gauche. La route, telle que l'ont créée les Romains, serpente sur une mince corniche, au flanc de la muraille de droite. Souvent les parois de roches se dressent perpendiculairement à une telle hauteur que le jour descend à peine dans ces profondeurs. La gorge se prolonge sur une longueur de 4 à 5 kilomètres, véritable oasis dans le désert pour le voyageur qui arrive des croupes brûlées de l'Olympe ou des marais desséchés de la plaine de Larisse. Cette tranchée naturelle est due, on le constate au premier coup d'œil, soit à un cataclysme violent, soit à la lente action des eaux qui se sont frayé un chemin vers la mer en séparant par cette trouée le mont Ossa et le mont Olympe; ils ne formaient qu'une seule chaîne continue aux époques géologiques où la Thessalie inférieure était un vaste lac, gardant les eaux du Pénée dans le bassin compris entre les monts Othrys, le massif du Pinde et celui de l'Olympe, terminé par le Pélion. La science moderne a établi tout ceci; le vieil Hérodote, qui pressentait bien des choses, se l'était déjà laissé conter : « On dit de la Thessalie que jadis elle formait un lac... » — et le père des touristes ajoute, avec ce scepticisme discret et cette aimable ironie qui font si souvent penser au génie de notre Montaigne, — « les Thessaliens eux-mêmes rapportent que Neptune a fait le canal par où s'écoule le Pénée ; c'est assez vraisemblable, car pour qui croit que Neptune ébranle la terre et que les crevasses produites par les tremblemens de terre sont l'œuvre de ce dieu, il est visible au premier aspect que Neptune a fait le conduit; en effet, il provient d'un tremblement de terre ; c'est du moins ce que j'ai pensé en voyant la séparation des montagnes. »

Bêtes et gens se plongent dans l'eau apollonienne et s'endorment au bruit d'une cascade dévalant des rocs. On déjeune d'une pastèque, et l'on reprend la route dont les lacets montent et descendent. D'un de ses coudes, on voit une dernière fois la nappe bleue lamée d'or du golfe Thermaïque, divinement encadré dans

l'ovale des montagnes. On dépasse l'inscription gravée sur le rocher par Lucius Cassius Longinus; inutile de la reproduire, puisque de temps immémorial elle fait la joie des voyageurs frottés d'épigraphie qui suivent cette route. Un peu plus loin, le *Castro tis Oraias*, nid d'aigle génois, profile ses pans de murs ruinés sur une crête inaccessible et rappelle notre donjon de Crussol dans la vallée du Rhône.

Le Château de la Belle! Je me promets de demander sa légende à l'étape de ce soir. Enfin la gorge s'évase, les montagnes s'écartent, et nous tournons à gauche pour gravir les pentes de l'Ossa, où la petite ville d'Ambélakia nous promet un bon gîte. Je quitte, non sans regrets, la souriante vallée de Tempé, qui fuit si harmonieusement à l'ombre sévère des grands monts, comme un doux vers d'André Chénier dans son fier moule de marbre antique!

Ambélakia doit son nom aux vignobles qui l'entourent. C'est un bourg de trois cents maisons, blanches et coquettes, avec un air d'aisance relative. La population accorte et avenante qui se presse sur mon passage ne rappelle en rien celle des districts de l'Olympe. Tous les habitans, sans exception, sont de pure race grecque; ils en ont le type marqué et en portent le costume avec une certaine recherche. Le fez lui-même, la coiffure obligatoire qui égalise toutes les têtes dans l'empire turc, a disparu ici devant le bonnet des Hellènes libres; il n'y a qu'un fez dans le village, celui du soldat albanais, qui représente *seul* la Porte-Ottomane. N'était cet homme et le percepteur qui monte deux fois par an, on pourrait se croire hors de l'empire. Le langage et les mœurs des habitans sont faits pour entretenir cette illusion. Les voici qui reviennent du travail des champs, et ils s'assemblent jusqu'au dernier autour de l'étranger, comme de vrais Athéniens du vieux temps; non plus défians, scrutateurs et sauvages, ainsi que les gens de Lithochôri, mais hospitaliers, loquaces et confians. Tout d'abord, et en dépit de ma fatigue, on m'entraîne voir l'école, la merveille de l'endroit. Partout mes hôtes grecs m'ont proposé avant toute chose d'aller voir l'école du village : c'est leur fierté aujourd'hui, ce sera leur force demain. On se ferait difficilement idée des sacrifices que s'impose la plus pauvre bourgade grecque pour se donner une maison scolaire et y rassembler les moyens de satisfaire, dans la mesure du possible, la curiosité intellectuelle qui est l'honneur de cette race. Dans les villes de quelque importance, les choses sont plus faciles, grâce à la générosité des particuliers. Voici comment elles se passent d'ordinaire. Un enfant du pays fait fortune au loin, dans les comptoirs du Levant, dans les grandes maisons de l'étranger, à Odessa, à Marseille, à Londres. Il peut passer dix ans, vingt ans, finir sa vie même sans remettre le pied sur le sol natal, son âme ne s'expatrie

pas. Il est bien rare qu'en mourant il ne lègue pas une somme considérable à sa ville d'origine pour y fonder une école. D'autres commencent de leur vivant, et on peut citer tel riche banquier de Constantinople ou d'Alexandrie qui consacre chaque année une bonne part de son revenu à couvrir d'écoles primaires et de syllogues la province dont il est originaire, Macédoine, Thrace ou Thessalie. C'est la forme préférée que prend la charité chez le Grec, l'aumône aux esprits. Ambélakia vient de faire un de ces héritages : un de ses fils, établi depuis longtemps à Syra, où il a fait fortune, est mort l'an dernier en laissant un million de piastres à sa patrie pour y bâtir une école. Ce sera un véritable palais, dix fois trop grand pour les besoins locaux : beau luxe, dont on ne saurait blâmer l'excès. On me fait visiter les constructions avec le même orgueil qu'on mettrait ailleurs à montrer un monument historique. A quelques pas est l'ancienne maison déjà fort convenable; les enfans s'en échappent. J'interroge le fils de mon hôte, un gamin de douze ans. Il sait ses lettres, son histoire sacrée, son histoire grecque, sa géographie; il répond avec une sûreté et un aplomb surprenans. Aucun enfant de cet âge, dans nos campagnes, n'atteint ce niveau d'instruction. — « Ce n'est rien, me dit-on, vous verrez quand la nouvelle école sera ouverte! Nous attendons sept professeurs et une institutrice : tous viennent d'Athènes, de l'université! » — De là on me mène à l'église, puis dans les maisons particulières; chacun s'arrache le voyageur, tous briguent sa visite, et je finis par passer en revue tous les notables du bourg. Ces hommes, — des cultivateurs et parfois de condition bien modeste, — parlent avec justesse et convenance de toute chose, même de l'étranger. Smyrne, Vienne et Paris leur sont des noms familiers. Il faut dire qu'Ambélakia, aujourd'hui appauvrie, a eu un moment de vive splendeur au commencement du siècle, grâce aux commerces de la soie et de la garance. Ses fils fondaient alors des comptoirs à Smyrne, en Autriche, en France; le médecin me montre un portrait de son aïeul, en costume de merveilleux du directoire. Il résulte des explications de mes hôtes que cette fortune était due en grande partie au blocus continental. Aussi le nom de Napoléon Ier est-il très populaire à Ambélakia, et son portrait fait-il pendant dans plusieurs maisons à celui du roi George. Celui-ci occupe ouvertement la place d'honneur, comme le souverain légal de la contrée. Sous ce rapport, il n'y a ni divergences, ni obscurité dans le sentiment des Ambélakiotes. Un seul vœu est dans toutes les âmes, un seul nom sur toutes les lèvres : Athènes! C'est de là qu'on tire tout, les professeurs, les médecins, les journaux, les idées, les modes... et les espérances. C'est vers ce pôle que les yeux sont fixés, comme les cœurs. Il est impossible de ne pas respecter ce patriotisme ardent

et malheureux, s'appuyant sur les qualités laborieuses et intelligentes qui éclatent chez ces braves gens.

En finissant ma tournée, j'entre dans une maison plus pauvre, bien que très proprette. Un jeune paysan m'y invite, en s'excusant sans servilité de son peu d'aisance. Sa femme m'offre un miel délicieux, blanc comme le lait. On dirait une scène des mœurs antiques, des chevriers de Théocrite. Le cadre est à l'avenant. Nous nous asseyons contre une balustrade de bois ouvragé, où joue une vigne grimpante, dans une galerie ouverte, qui donne sur la plaine. Les vignobles étagés sur le coteau se déroulent à perte de vue : la clarté de la pleine lune bleuit le plancher de sapin à travers les jours de la balustrade. Dans l'angle, une vieille lampe de fer à trois becs répand une faible lumière. Le jeune homme m'apporte des médailles et me raconte diverses trouvailles archéologiques dont il comprend la valeur; il me donne la copie d'une inscription grecque, relevée sur une pierre que l'imam de Baba a dérobée au *Castro tis Oraias.* — « Qu'est-ce donc, demandai-je, que le Château de la Belle? — C'est une citadelle du temps des guerres avec les Turcs; on raconte qu'elle fut défendue par une veuve, qui se précipita de la montagne que vous avez vue. C'est dit dans une vieille chanson. — Il y a une chanson? Vite la chanson! — Nous ne la savons plus: mais peut-être la grand'mère... » Et il alla chercher une vieille femme, qui s'avança toute courbée et tremblante. Elle se fit un peu prier, s'excusa sur son grand âge, puis, sans embarras de commande, tout simplement et dignement, elle se plaça au milieu du cercle, sous la petite lampe et dans le rayon de la lune : à demi-voix, elle déclama la complainte suivante, qui perd malheureusement à être traduite toute sa grâce naïve.

— Voilà douze années de guerre, — et on ne peut prendre le château sans maître. — Un petit janissaire turc — change de vêtemens et se déguise en caloyer. — Il va à la porte et frappe : — Ouvre la porte, ouvre la porte, la belle, — la porte de la reine aux yeux noirs. — Je ne me donne pas à un Turc, à un mécréant de Turc. — Je ne suis pas un Turc, mais un moine de la montagne, — je quête, recueillant de l'huile pour mon église. — Tu me contes des mensonges pour que je t'ouvre. — Mes vêtemens sont poudreux, et la faim me presse, — je suis bien las, et la tête me tourne. — La reine a pitié, elle envoie ouvrir. — Aussitôt la porte ouverte, ils entrent dix mille, — tous se ruent sur les trésors et le butin. — Mais lui va droit à la chambre de la reine. — Elle alors, rejetant sa gorge en arrière, — de là-haut se laisse choir et se brise sur les rocs.

Cette chanson des montagnes grecques, encadrée dans cette scène de nuit, au pied de l'Ossa, — voilà une de ces bonnes fortunes qui

paient les longues heures de route. Je souhaite le bonsoir à ces braves gens, et en réfléchissant à tout ce que j'ai vu et entendu d'eux durant ces quelques heures, j'arrive à une conclusion qu'on devine sans peine : ceux-ci sont dignes de la libre condition qu'ils rêvent.

Larisse, Zarkos.

Six heures de marche à travers la plaine désolée de Thessalie, marais desséché en cette saison. Nous entrons dans un grand village de boue, entouré et coupé de cimetières vagues : c'est Larisse, capitale de la province. Rarement ville a produit sur moi plus triste impression. Elle sent la mort, et ceci n'est pas seulement pris au figuré. Les alluvions croupissantes du Salamvrias, qui déroule son flot jaune autour de Larisse, chargent de fièvres ce triste ciel; elles sont rendues plus malignes par le mauvais état des cimetières turcs qui usurpent un tiers de la ville, chaos de tombes noyées dans la fange, champs de mort en friche, dirait-on, qui n'ont pas ici leur végétation habituelle de platanes et de cyprès. Aux portes du faubourg, des nègres du Soudan campent dans des huttes : ce sont les restes des bataillons qu'Ali-Tepeleni recrutait en Égypte; ils ont fait souche ici et continuent à peser sur la terre, comme l'ombre du terrible pacha de Janina. Du moins celui-là faisait vivre le pays, d'une vie sanglante et dure, il est vrai; mais enfin ce n'était pas le silence de la mort. A chaque pas qu'on fait dans ces provinces, des ponts relevés, des routes réparées, des traces d'une volonté énergique, — la chose rare entre toutes sous ce ciel, — témoignent qu'Ali de Tepelen eût pu faire comme son homonyme d'Égypte, s'il avait réussi comme lui, un grand organisateur. Aujourd'hui Larisse renferme de vingt-cinq à trente mille habitans. La majorité de cette population est turque, grâce à l'appoint fourni par la forte garnison du chef-lieu, mais elle est en décroissance sensible, surtout depuis quelques années; les naissances ne sont pas en proportion avec les décès dans les familles musulmanes.

Muni d'une lettre pour l'archevêque, je vais frapper à sa porte; il est absent, et son vicaire me loge dans une chambre basse, meublée d'un divan phtisique; elle donne, par une fenêtre grillée, sur ces avenues de turbans de pierre qui surmontent les sépultures des croyans. Mon hôte s'excuse de me loger si pauvrement : deux membres de la famille sur quatre sont cloués par la fièvre dans les chambres du haut. C'est l'état normal des habitans de Larisse. Tandis que je me repose sur mon unique meuble, un visiteur entre précipitamment, d'un air fort agité : c'est un dentiste français,

établi depuis quelques semaines dans la ville, qui vient me conter ses peines et me demander conseil. Ce n'est pas que la clientèle manque : le malheureux praticien a opéré, beaucoup opéré, et des plus hauts fonctionnaires ; mais pas une piastre n'est encore rentrée. Je lui donne une consultation aussi découragée que mon impression du moment, et s'il m'a écouté, il y a longtemps qu'il a replié sa trousse et repris la route de notre belle France. — Je cherche quelques personnes auprès desquelles me renseigner. La société de Larisse se compose de deux ou trois indigènes aisés, agens consulaires des puissances européennes, de quelques courtiers italiens; les négocians grecs fuient dans la montagne durant l'été. Je m'aperçois que, dans cette société, la conversation roule agréablement sur la dose de quinine que chacun a prise le matin, sur la qualité de ce médicament, sur les pharmacies où l'on a chance de le trouver moins sophistiqué... Rien à visiter de par la ville : des mosquées délabrées, des bazars misérables, des industries languissantes. Je me promets de quitter demain à l'aube cette morose résidence et retourne dormir sur mon divan. Un bruit d'instrumens m'éveille : c'est une noce qui passe en chantant dans les tombes sous ma fenêtre. Il y a pourtant des gens qui se marient ici, et qui peut-être y sont heureux !

Ma caravane se reforme et se dirige vers le nord de la plaine, sur la ville de Trikkala, au pied des montagnes du Pinde. Quelques cultures alternent avec les marécages : pas un arbre, pas une ronce; les ombres sont un élément inconnu dans ce paysage. Nous retraversons à gué le Pénée, bien déchu depuis Tempé, ruisseau fangeux entre des berges de sable. Arrêt au village de Zarkos, dans une grosse ferme appartenant à un riche banquier grec de Constantinople. Je fais là une rencontre intéressante. Un jeune homme sorti d'une excellente famille d'Athènes, et qui a étudié durant plusieurs années l'agronomie aux États-Unis, a accepté de s'ensevelir dans cette solitude en qualité d'intendant. Ses connaissances spéciales donnent un grand prix aux renseignemens qu'il me fournit. La plaine de Thessalie, qui devrait être le grenier des provinces environnantes et du nord de la Grèce, a appartenu un moment à Ali de Tepelen, du droit de la conquête. Quand la Porte eut châtié le pacha rebelle, ses biens furent confisqués et devinrent pour les sultans une réserve d'apanages; ils s'en servirent pour doter de hauts dignitaires, et la plaine se trouva ainsi morcelée en un certain nombre de grosses propriétés. Plusieurs sont restées aux mains des beys musulmans, leurs héritiers ; d'autres, comme celle de Zarkos, ont été vendues aux financiers de Galata; le palais a récemment concédé les terres qui lui appartenaient encore à un capitaliste arménien, devenu le plus grand propriétaire de la Thessalie. Quel-

ques-unes de ces fermes nourrissent jusqu'à six cents têtes de bétail. On y cultive le blé, le coton, le tabac, la vigne. Les maîtres chrétiens de ces grandes exploitations font beaucoup pour le développement agricole du pays ; on commence à y introduire les machines à vapeur. Tout cela est un peu hâtif, et si ce n'est pas la charrue avant les bœufs, c'est du moins la machine avant la charrue. — D'après mon interlocuteur, le cultivateur grec est assez laborieux et se fait vite aux améliorations dont il saisit l'utilité; mais sur certains points ses préjugés sont extrêmement difficiles à déraciner ; il n'irrigue ni ne fume ; il fait volontiers la chasse aux arbres, professant la même haine que le paysan espagnol contre la verdure, « qui donne la fièvre. » Tous ces cultivateurs sont métayers : ils gardent les deux tiers de la récolte et remettent un tiers au propriétaire, après la dîme prélevée (13 pour 100). La dîme! là est le grand fléau, non pas tant dans l'institution elle-même que dans la façon dont on l'applique. En ce moment, fin d'août, les blés sont moissonnés et engerbés ; il ne reste qu'à les battre, semble-t-il. Ce n'est pas si simple. Nul ne peut battre une gerbe avant que la dîme ne soit prélevée ; mais, pour qu'elle soit prélevée, il faut qu'elle soit adjugée, — pour qu'elle soit adjugée, que l'administration ait fait son choix entre les offres des concurrens. Or, à cette heure, la ferme des dîmes n'est pas encore adjugée pour l'année courante! Les gerbes attendront l'adjudication, et tandis qu'elles l'attendent, les orages en détruiront peut-être la meilleure part. Ce détail dit tout. Si l'on ajoute à cette misère chronique les misères accidentelles, les corvées qui enlèvent au cultivateur une partie de son temps, on comprendra qu'il y ait des années où, comme on me l'affirme, il ne gagne même pas sa semence. En outre les grains de la Thessalie, qui semblent avoir dans le port de Volo le plus proche et le meilleur des débouchés, n'y arrivent que durant quelques mois de l'année, grâce au détestable état des communications. Pendant la mauvaise saison et à chaque débordement du Salamvrias, c'est à dos de mulet qu'il faut transporter les récoltes. Pourtant rien ne serait plus facile et moins coûteux que de poser sur cette plaine unie, de Trikkala à Volo, les rails d'un chemin de fer agricole comme ceux de la Belgique, — à peine aurait-on quelques monticules à déblayer aux portes de Volo. On assure que le grand propriétaire arménien dont j'ai parlé se propose de réaliser cette amélioration à ses frais : ce serait un immense bienfait pour le pays.

Je prends congé de l'intendant de Zarkos, qui vit ici en ermite, enfermé avec ses livres, et se console en plantant des eucalyptus. Il me dit adieu avec mélancolie, en ajoutant : « Figurez-vous quelle transition, monsieur, pour un homme qui vient d'Amérique en ce pays! »

En quittant l'agronomie et ses tristes réalités, je retrouve la poésie dans le lit d'un petit ruisseau qui court se jeter dans le Pénée. C'est le Titarèse des anciens. Je le cherchais depuis longtemps, poursuivi par ces doux vers de Musset qui chantaient dans ma mémoire :

> C'est le bleu Titarèse et son golfe d'argent
> Qui montre dans ses eaux, où le cygne se mire,
> La blanche Oloossone à la blanche Camyre.

O poètes! — Le « bleu Titarèse » est un filet d'eau boueuse; les cygnes, qui seraient fort en peine de s'y mirer, sont remplacés par d'humbles poules d'eau que mon coup de fusil disperse. Le « golfe d'argent » est à deux journées de marche d'ici ; la « blanche Oloossone » est le pauvre village grisâtre d'Elassona, séparé du ruisseau et du golfe par la respectable barrière de l'Olympe; quant à la « blanche Camyre, » j'ai en effet rencontré une fois une gracieuse bourgade de ce nom, mais c'était dans l'île de Rhodes. — O poètes! que vous importe ce cri chagrin, quand le génie a sacré vos rêves harmonieux? Ils sont vrais, puisqu'ils vivent. — Pour un voyageur déçu qui leur cherche une mauvaise querelle, des milliers de jeunes bouches redisent leurs divines syllabes aux échos des nuits d'avril; et elles ont raison, et vous avez raison contre tous, car toute vérité vacille, sauf celle que sent le cœur, et qui se nomme l'idéal.

Nous nous rapprochons des montagnes d'Épire, qui barrent la plaine devant nous et brodent leur noire dentelle sur l'or du couchant. La traite se prolonge, la nuit tombe, et la lune va descendre à son tour derrière les sommets du Pinde, tandis que nos chevaux s'ébrouent sur le pavé de Trikkala, sans parvenir à réveiller une âme qui nous indique notre gîte.

Trikkala, les Météores.

Comme d'habitude, j'ai frappé à la porte de l'évêque grec. Le bon prélat, tiré de son sommeil, me reçoit dans un costume peu pontifical, sur la véranda de bois à ciel ouvert qui est la salle de parade de l'évêché. Ici la première impression est favorable, grâce peut-être aux mensonges de la nuit, que le jour dissipera demain. Je comprends qu'un des prédécesseurs de mon hôte, Héliodore, qui fut évêque de Trikkala au VIe siècle, ait écrit à cette place le roman pastoral de Théagène et Chariclée. — De la galerie à colonnade rustique, la vue plonge sur un massif de verdure et s'arrête aux ombres des montagnes, adoucies par la clarté lunaire; là-bas,

entre des peupliers qui bruissent à la brise de nuit, éclate une raie d'argent: je demande le nom de cette rivière : c'est le Léthé, le fleuve des morts et de l'oubli! Un jeune diacre, bon vivant qui paraît avoir bénéficié des vertus de cette eau, m'en apporte un verre; il n'était pas besoin de venir la chercher si loin : le temps coule partout, qui suffit à l'œuvre d'oubli.

Le jour vient, et Trikkala ne perd pas trop à la lumière crue du soleil d'août. La seconde ville de Thessalie est plus accidentée et plus coquette que Larisse; elle est ramassée autour d'une petite éminence, couronnée par la citadelle turque. On remet en état ce château, sur les remparts duquel dorment les canons d'Ali-Tepeleni. La pioche des soldats du génie a amené au jour d'intéressantes inscriptions votives en l'honneur d'Esculape, fondateur de l'antique Trikka. La ville moderne peut renfermer de quinze à dix-huit mille habitans; ici comme à Larisse, et dans ces deux centres seulement, la population musulmane est en nombre. Cette petite place a son importance, car elle garde la route qui descend de Janina par le col de Metzovo. La grande plaine de Thessalie ne finit pourtant pas ici; elle détache vers le nord une large vallée en forme d'éperon, comprise entre la chaîne du Pinde et les contreforts de l'Olympe. Le Salamvrias coule au pied de la première; le Léthé, aujourd'hui le Trikkalino, suit les contours des seconds. — Quand les deux torrens ne la couvrent pas de leurs eaux débordées, cette vallée donne d'admirables cultures, vivifiées par les sources qui tombent de ce cirque de montagnes. Elle se termine par les aiguilles qui portent les célèbres couvens des Météores, à cinq heures de Trikkala. L'évêque me propose de m'y conduire; j'accepte avec reconnaissance, et nous faisons de conserve le pèlerinage des monastères aériens. Je n'ai pas à les décrire de nouveau, ayant eu occasion d'en parler à cette place (1) et de raconter l'étrange voyage que fait entre ciel et terre le patient hissé par les moines dans un filet. Il importe seulement de signaler à l'attention des artistes qui parcourraient les provinces grecques des peintures d'un intérêt hors ligne au couvent de Saint-Varlaam. L'harmonie et la richesse des tons, les allures nobles et franches des corps, l'expression des visages, tout nous reporte à un art contemporain de Pansélinos de Kariès. Dans une petite chapelle soudée au côté droit de l'église, très maltraitée par le temps, deux compositions d'un rare intérêt subsistent encore : un *Songe de Jacob*, d'une pureté de dessin giottesque; *le Dîner du mauvais riche :* un gros traitant est attablé entre une fille et un cavalier, tandis qu'un mendiant dispute des miettes à un caniche sous la table; ces personnages sont revêtus de

(1) Voyez *Vanghéli*, dans la *Revue* du 15 novembre 1877.

costumes vénitiens du xve siècle, et c'est là un document inappréciable comme tentative d'art réaliste chez les Byzantins. A côté, une Vierge entourée de femmes est seulement ébauchée au trait de fusain, avec une sûreté et un naturel irréprochables.

Après deux journées consacrées à l'étude de ces reliques, nous redescendons au village de Kalabaka, blotti dans la gorge tourmentée qui s'ouvre au pied des Météores. C'est ici que vint échouer misérablement, en 1854, la prise d'armes des volontaires helléniques.

De Kalabaka part la route qui mène dans les montagnes d'Épire. Je comptais la suivre jusqu'à Janina; mais en Thessalie l'homme propose et la fièvre dispose. Je n'avais pas encore payé mon tribut à cette pâle souveraine de la province; comme nous rentrons à Trikkala, elle me retient sur le divan de la véranda, seul lieu habitable dans l'évêché par cette chaleur torride. Mon voyage prendrait-il une direction par trop classique? J'ai déjà passé le Léthé, et à quelques lieues d'ici, dans la première vallée du Pinde, coule l'Achéloüs, le fatal Achéron. Je ne le franchirai pas, s'il plaît aux dieux, et je ne pense plus qu'à regagner Volo et la mer, en m'éloignant des fleuves de l'Érèbe. Je discute mon itinéraire avec mes hôtes; deux routes s'offrent à moi : l'une, que j'ai déjà faite en partie, par Zarkos et Larisse, l'autre par Karditza et la plaine de Pharsale, plus directe en apparence; mais en ce pays la ligne droite est rarement le plus court chemin d'un point à un autre. On m'assure que cette route est impraticable même à l'*araba*, voiture primitive contre laquelle je dois désormais troquer mon cheval. En outre, une bande de brigands, commandée par un lieutenant de Sotiri, a détroussé ces jours derniers le village de Karditza, et opère autour de Pharsale, sur l'échiquier de César. Il y a quelque temps que je n'avais plus entendu parler des brigands; les voici qui reviennent sur le tapis, et, comme ils tiennent autant de place que la quinine dans les conversations de mes hôtes, il est juste d'étudier de plus près cette institution.

Le banditisme est depuis longtemps un mal endémique dans ces provinces : bien des causes assurent son recrutement, la configuration du sol, les émigrations de tribus circassiennes, la misère grandissante, la surcharge des impôts, le licenciement mal réglé des troupes irrégulières. Après une mauvaise récolte, plus d'un paysan, à bout de ressources, traqué par les agens du fisc, prend un fusil et gagne la montagne; arrivent d'autre part des Albanais renvoyés du service sans avoir pu toucher leur paie : une bande se forme, attend l'occasion et fond sur un village de la plaine. Le village est frappé d'une contribution de guerre calculée sur sa population; s'il ne s'exécute pas, les riches notables sont emmenés en otages. On

voit que les choses se passent suivant les règles de l'art militaire. Plusieurs communes et des habitations isolées échappent à ces razzias en composant d'une manière permanente avec les klephtes, en leur fournissant des vivres et un abri à l'occasion. Le paysan semble être pour eux, moins par suite d'une complicité morale que par l'effet de la terreur qu'ils font peser sur les campagnes. S'ils s'abstiennent généralement d'actes de violence, ils sont impitoyables pour toute dénonciation prouvée ; dernièrement, dans un village de Macédoine, un prêtre, qui avait mis la police sur la trace d'une bande, a été pris et coupé en morceaux.

Tel est le régime qui désole, avec des intermittences, plusieurs provinces de Roumélie. En Thessalie, ce fléau a pris un caractère aigu, grâce à la proximité de la frontière de Grèce, qui assure aux bandits des facilités particulières. Cette frontière est assez confusément tracée par la chaîne abrupte des monts Othrys ; les contestations de limites et les différends de toute sorte ne sont pas rares, on le sait, entre les deux états voisins. A la faveur de ce manque d'harmonie entre les autorités-frontières, les klephtes travaillent à cheval sur les deux pays ; sont-ils trop vivement poursuivis en Turquie, ils passent de l'autre côté de la ligne avec l'espoir d'y trouver un accueil moins cruel ; quand leurs méfaits ont lassé la patience grecque, ils reparaissent dans la Thessalie turque. Il y a un an, cet état de choses était devenu tellement intolérable que la Porte se décida à conclure une convention avec la Grèce pour la répression du brigandage ; elle fit mieux que de signer un protocole, elle envoya un homme pour l'exécuter, le général Méhémet-Ali-Pacha (1). Cet officier, d'origine allemande et de sang français, car il porte le nom d'une famille chassée de notre pays par la révocation de l'édit de Nantes, est arrivé tout jeune à Constantinople dans des circonstances qui tiennent du roman plus que de la vie réelle. Il embrassa l'islam, prit du service et s'éleva rapidement à une haute situation, très méritée, comme on en jugera par ce qui suit. Avec l'apparition de ce nouveau gouverneur, les choses changèrent de face en Thessalie. Il frappa pour ses débuts un coup d'éclat : à la suite d'une action combinée avec les troupes helléniques, Tako Arvanitaki, le sinistre héros de Marathon, fut cerné à Agrapha et fusillé sur place. Comme on venait de le passer par les armes, les assistans se précipitèrent en désordre sur son corps : quand on le releva, on ne trouva sur lui aucun des papiers qu'on espérait saisir et qui eussent jeté quelque lumière sur le drame mystérieux de Marathon. Comme toutes les célébrités, Tako Arvanitaki avait sa légende et ses partisans. Il exprimait ses regrets de la « malheu-

(1) Le même qui fut depuis généralissime des armées turques, plénipotentiaire au congrès de Berlin, et qui vient de périr si tristement en Albanie.

reuse affaire » qui avait gâté sa carrière; mais « il avait été entraîné par les circonstances : et puis les diplomates n'avaient pas voulu le comprendre, ils l'avaient contraint à user de procédés violens. » Le prélat avec lequel je cause, enclin comme tous les vieillards à préférer les hommes et les choses d'autrefois, stigmatise durement les misérables brigands d'aujourd'hui; mais il a de secrètes indulgences pour Arvanitaki, qui était de plus fière race. « Je tombai une fois dans son camp, me dit-il, en allant visiter mes parens, qui demeurent dans le Pinde; il était respectueux pour le clergé, me traita cérémonieusement, m'offrit les confitures et le café. Celui-là était un gentilhomme. » Je traduis littéralement, — *kalos anthropos*. — La fin de ce gentilhomme terrifia ses pareils : son émule Spano Vanghéli demanda à faire sa soumission, mais il refusa de se livrer purement et simplement à la foi turque et réclama la garantie d'un agent consulaire ou de quelque Européen. Les consuls ne pouvaient s'entremettre en pareille affaire; un Français, concessionnaire de mines dans l'Olympe, respecté et connu de tous dans ce pays, offrit ses bons offices; il se rendit bravement dans le repaire de Spano et se porta garant pour Méhémet-Ali. — Voici, tel que me l'a répété notre compatriote, le langage que lui tint le bandit : « Je vous suivrai au lieu de vous laisser ici comme otage, car nous savons qu'un Européen ne donne sa parole d'honneur qu'à bon escient; mais c'est égal, si vous voulez un bon conseil, ne rejouez plus à ce jeu-là avec les brigands; il ne vous réussirait pas deux fois. » Spano fut interné à Armyro, où il est encore. Les bandes moins illustres, découragées, vidèrent la campagne : l'amnistie fut proclamée, et l'âge d'or commença pour la Thessalie.

Indigènes et étrangers, tous ici sont unanimes à rendre hommage à Méhémet-Ali. On reconnaît bien, disent les premiers, le sang européen qui coule dans ses veines. Il donne le spectacle rare d'une activité, d'une énergie de tous les instans; les employés des bureaux de Larisse étaient, dit-on, plongés dans un douloureux étonnement à la vue de ce chef qui ne s'étendait jamais sur le divan, qui écrivait ou marchait en dictant ses ordres. Tout cela était trop beau pour durer : la Porte, appréciant justement la valeur de Méhémet-Ali, vient de lui confier les troupes destinées à contenir l'insurrection d'Herzégovine et les menaces du Montenegro. Au lendemain de son départ, les brigands en non-activité ont repris le fusil et regagné la montagne, Sotiri a quitté Salonique, comme je l'ai raconté plus haut; les anciens auraient dit qu'après le départ d'Hercule les monstres dont il avait purgé la Thessalie reparaissaient. De nouveau la malheureuse province est en proie aux déprédations et à la terreur, et voilà en partie pourquoi je ne verrai pas Pharsale.

J'ai passé trois jours sur le divan de la véranda, me traitant

avec l'eau du Léthé, regardant couler autour de moi la vie paisible et monotone de la maison épiscopale. Un jeune diacre aux longs cheveux blonds, sachant quelques mots de français, se remue fort à mon occasion; c'est lui qui tient les comptes de l'évêque, et il me semble que l'arithmétique joue un grand rôle dans l'administration du diocèse. Le prélat ne fait pas difficulté de me dire quelles peines lui donne la gestion de ses intérêts pécuniaires, combien il faut de vigueur pour faire rentrer la dîme ecclésiastique après celle du gouvernement; et pourtant, sans quelques piastres dans sa bourse, la lutte pour l'existence est difficile en province, plus difficile encore au Phanar. Il ne faut pas être trop sévère pour ces préoccupations; rappelons-nous que dans ce pauvre Orient, où le système social est foncièrement vicieux du sommet à la base, on ne peut demander à un rouage isolé la perfection absolue : tous ces rouages sont fatalement faussés en principe, puisqu'ils dépendent les uns des autres et s'entraînent réciproquement au pire au lieu de s'entr'aider pour le bien. — Enfin me voici sur pied, sinon en état de remonter à cheval; on m'amène un *araba*, chariot porté sur deux essieux; cet instrument de martyre s'ébranle, avec des désarticulations invraisemblables, dans l'ornière qui sert de route, et je regrette bien vite ma selle. J'ai de nouveau l'occasion d'admirer le dévoûment de mes deux Albanais; comme je les invite à me rejoindre à l'étape en ménageant leurs montures, ils répliquent laconiquement : « Nous avons répondu de toi, nous ne te quittons pas, » et de partir au trot continu, dévoûment louable, si l'on songe que leurs chevaux, leur appartenant en propre, forment leur seul capital en ce monde. — Nous arrivons au milieu de la nuit au khân de Zarkos; il ne faut pas songer à gagner la ferme à cette heure; édifié depuis longtemps sur l'hospitalité des khâns, je m'endors entre les quatre roues de mon véhicule, *sub Jove crudo*. Une alerte m'éveille; une troupe s'approche au pas accéléré, des canons de fusil brillent aux rayons de la lune : c'est la patrouille turque lancée à la poursuite de Sotiri; le légendaire brigand, qui paraît jouir du don d'ubiquité, aurait été signalé avant-hier auprès de Zarkos. Je me défie un peu de ces fantômes qui hantent les imaginations locales et ne crois pas beaucoup aux résultats de cette bruyante poursuite, entreprise ou peu s'en faut au son du tambour; je souhaite bonne chasse aux nizams, dont le pas cadencé se meurt au loin dans l'ombre, et je me recouche sous mon *araba*. Le jour suivant, rentrée à Larisse; je descends à la porte du vicaire pour réclamer ma très modeste chambre; elle est occupée, les deux membres de la famille encore valides ayant à leur tour été abattus par la fièvre. On peut croire que je ne m'attarde pas dans l'aimable ville; la température est si accablante que nous voyageons de nuit, et je n'y perds pas grand'-

chose. Nue et marécageuse, la partie méridionale de la plaine de Thessalie ne diffère pas de ce que j'ai vu au nord de Larisse. Dernier repas dans une grange, au khân de Géréli; à l'aube, nous franchissons les collines qui forment le bourrelet sud de ce bassin lacustre : enfin, de leur sommet, je salue le chemin de la fuite, la mer, encadrée dans les montagnes du golfe de Volo, reflétant au-dessous de moi les blanches maisons du petit port.

Volo, le Pélion, Portaria, Macrinitza.

C'est une *marine*, comme on dit dans le Levant, assez coquette, avec ses villas ouvrant sur la plage, habitées par les courtiers qui tiennent dans leurs mains le commerce de la Thessalie : un château turc sur un monticule couve jalousement la ville rassemblée sous sa garde; à gauche le Pélion couvre la baie de sa grande ombre, il s'avance dans la mer à la suite de l'Ossa, dont il semble le frère jumeau; c'est la dernière branche projetée au sud par le massif central de l'Olympe. Sur les flancs vigoureusement boisés de la montagne, de gros villages blanchissent d'un air riant dans des îlots de verdure. Aucun vapeur n'étant attendu avant une semaine, notre consul me propose d'aller visiter, pour me remettre, ces villages du Pélion; l'air salubre de ces hauteurs est le grand remède des gens de Volo, en proie, eux aussi, aux miasmes que dégage cette anse vaseuse et peu profonde. Voici d'ailleurs que les souffles du large et la confortable hospitalité d'un ami m'ont déjà fait oublier mes misères. On part à dos de mulet et on gravit entre des vergers pittoresques, des vignes, des mûriers, les raides escarpemens qui mènent à la région des forêts. Ces sentiers ne sont guère praticables aux chevaux; on s'étonne d'abord qu'une population nombreuse soit ainsi isolée de son port naturel; on est vite conduit à supposer que cette population n'a rien fait pour faciliter ses communications avec la plaine, c'est-à-dire avec les Turcs : calcul qui ne manque pas de subtilité. La civilisation, qui ne va guère à dos de mulet, n'est pas encore montée dans le Pélion : ne nous en plaignons pas; presque partout, dans ces pays d'Orient, où elle a été importée tout d'une pièce, sans préparation, elle a commencé par déposer son écume, qu'il est facile de saisir, avant de livrer ses trésors, qui exigent un rude labeur. Loin d'elle, ces familles de la montagne ont gardé une bonne grâce patriarcale, une aisance facile, des mœurs pures, je ne sais quoi de prévenant et d'heureux qui me rappelle l'excellente impression recueillie à Ambélakia. Ce que j'ai dit des gens de l'Ossa peut s'appliquer exactement aux gens du Pélion; c'est la même race, avec les mêmes qualités, dans les mêmes

conditions de vie. L'agglomération assez nombreuse de ce versant est groupée autour de deux centres, — Portaria et Macrinitza, — de trois à quatre mille âmes chacun. Ici aussi, pas un habitant qui ne se fasse honneur du sang, de la langue et du costume grecs dans toute leur pureté. On ne trouverait même pas l'unique soldat arnaute qui représentait l'islam à Ambélakia. Deux fois par an, le percepteur arrive majestueusement sur sa mule; on lui remet un millier de livres (23.000 francs) environ pour chacune des deux bourgades, et là se bornent leurs rapports avec le gouvernement. Ce tribut payé, elles s'administrent et s'imposent à leur guise, n'attendant rien que d'elles-mêmes en fait de chemins, de ponts, d'églises et d'écoles. A ce propos, répétons une fois de plus que nos villageois, plus heureux ou plus sages que bien des grands états, font dans leurs budgets la part du lion au chapitre de l'instruction publique; ainsi et tout naturellement la race grecque arrive presque à réaliser le rêve de l'égalité intellectuelle pour tous ses enfans, c'est-à-dire à retrouver l'état social des démocraties antiques.

Ici encore on se passe curieusement le voyageur de maison en maison, avec accompagnement obligé de miel, de sucreries, de café. On devine le contentement fait de peu, dans ces maisons planchéiées de bois blanc, propres et toutes simples, entourées de beaux jardins. Elles témoignent d'une richesse plus générale qu'à Ambélakia; beaucoup de négocians en soie, en grains, en cotons, émigrés de la montagne, qui ont trouvé la fortune sur les mers lointaines, se retirent vers le tard dans ce site tranquille, d'où ils surveillent leur comptoir de Volo. Partout on m'amène les enfans, on me présente à la vieille grand'mère, toute digne sous le costume des matrones grecques; les jeunes femmes d'un beau type hellénique, sans ces affectations d'européanisme qui gâtent trop souvent la grâce des Levantines, les hommes accueillans et ouverts, avec ces manières faciles et nobles des populations que le travail de la terre élève sans les écraser, — tout ce monde sent le prix joyeux d'une vie honnête. Seulement il ne faut pas attaquer les questions brûlantes de nationalité politique : les fronts se rembrunissent, les plaintes éclatent, et les aspirations unanimes se font jour avec violence. Partout encore, c'est le portrait du roi George qui préside à ces conversations séditieuses. Le Démosthène de Portaria est un vieux médecin, utopiste naïf, qui a étudié à Paris vers 1848 : il développe avec chaleur, comme une nouveauté grande, les théories de Proudhon et les rêves de Cabet; heureusement il n'aura jamais l'occasion de les appliquer dans ce milieu social primitif et exempt d'anomalies douloureuses. Au reste, le brave homme se rend justice en se nommant lui-même, dans notre langue qu'il manie un peu gauchement,

« le docteur infertile. » — Quoi qu'il en soit des bizarreries et des exagérations de quelques-uns, ces hommes n'ont qu'une même idée, qu'un même espoir, depuis le grand-prêtre des sciences nouvelles jusqu'à mon muletier qui me dit fièrement : « Nous autres Hellènes... » — Ainsi, m'assure-t-on, pensent, vivent et travaillent les populations de l'autre versant, qui regarde le golfe Thermaïque, dans les grands villages d'Agra, de Zagora, de Miliaès...

Une belle nuit nous quittons nos hôtes pour gagner le sommet du Pélion, d'où l'on me promet un panorama magnifique sur les deux golfes et la plaine de Thessalie. Nous voici blottis, en attendant le jour, dans la caverne fameuse où, suivant la tradition, le centaure Chiron élevait Achille ; ces souvenirs classiques ne nous défendent pas contre un brouillard glacé qui persiste même après le lever du soleil. Au bout de quelques heures d'attente vaine, nous redescendons, confus et transis, sans avoir vu le moindre lambeau d'horizon. Comme nous approchons de Volo, un lièvre part du pied d'un figuier ; le cawas albanais du consulat tire un des longs pistolets, damasquinés d'argent, dont sa ceinture est hérissée, et fait feu ; l'arme de parade éclate dans ses doigts. Nous accourons, le croyant blessé ; mais l'homme semble suivre une pensée très intérieure, et nous dit gravement, après un long silence : « On a raison de prétendre que le lièvre est de mauvais augure, et qu'il ne faut pas tirer sur lui ! » — Ce cawas est *bektachi*. On donne ce nom à une secte très curieuse et très mystérieuse, qui prend une grande extension depuis quelques années dans les provinces occidentales de l'empire, surtout dans les centres albanais. C'est une sorte de franc-maçonnerie avec ses loges, ses grades, sa subordination très stricte, et qui doit se rattacher aux affiliations obscures du moyen âge. Extérieurement les bektachis sont musulmans ; mais les vrais adeptes se soucient de la mosquée aussi peu que de l'église. On admet des chrétiens, et le peu que l'on sait des rites de la secte suppose un compromis entre les pratiques des deux religions. Mon ami a vu un jour des bektachis se réunir dans une espèce de temple, orné d'un autel, de cierges, et de deux petits vases d'argent. Une des obligations les plus usuelles des affiliés est de ne tuer ni manger les animaux impurs, tels que lièvres, sangliers, etc. De là le remords de notre cawas. Il y aurait intérêt à étudier une secte qui sera sûrement appelée à jouer un rôle dans les événemens de l'avenir auxquels les Albanais seront mêlés.

Pas la moindre fumée de bateau à l'horizon limpide du golfe. Je prends patience en chassant sur les ruines de Pégase, de l'autre côté de la darse. On rencontre là des murs cyclopéens, avec l'appareil à joints vifs de la grande époque, des gradins, des aqueducs, les restes d'une puissante cité. Nous poussons vers Armyro, à tra-

vers les cultures de tabac, principale richesse de la Thessalie méridionale. C'est à Armyro, dernière ville turque avant la frontière grecque, qu'est détenu Spano Vanghéli ; il vient précisément d'écrire à notre agent, en le priant de faire abréger sa peine ; le klephte se recommande de ses excellens sentimens pour la France. — Je profite des longues soirées de Volo pour assembler ces notes de voyage, et tirer de tout ce que j'ai rencontré jusqu'ici quelques vues d'ensemble sur les conditions présentes et futures de cette province.

On donne dans la pratique le nom de Thessalie, d'après la délimitation conservée de l'ancienne Grèce, au territoire compris entre les monts Othrys au sud et la Vistritza au nord. Il faut, sous peine de confusion préjudicielle, diviser ce territoire en deux parties à peu près égales, séparées par le cours du Salamvrias, et qui présentent des caractères fort tranchés. La partie nord, — entre le Salamvrias ou Pénée et la Vistritza, — n'est autre chose que le massif élevé de l'Olympe, avec les étroites vallées qui en descendent. Dans ce district montagneux, pas de villes, pas de cultures, une population clair-semée et moins laborieuse ; les gens de la côte vivent de la pêche, ceux des hauteurs du commerce des bois, de l'élève des troupeaux, de quelques extractions métallurgiques : les élémens agricoles ne se retrouvent que dans les vallées du versant occidental. Cette population, grecque sans doute en majorité, renferme pourtant, sans parler des musulmans, des échantillons de toutes les races de la péninsule, des Albanais, des Circassiens, des Valaques du Pinde, quelques sentinelles avancées des familles slave et bulgare ; elle doit à ces conditions géographiques et ethnographiques un aspect plus sauvage, un caractère plus âpre ; ce caractère et ses relations commerciales habituelles, par le golfe Thermaïque, la rattachent plus directement au centre musulman et macédonien de Salonique.

Dès qu'on franchit le Pénée par la gorge de Tempé, on entre dans la partie sud, comprise entre ce fleuve, la mer, les monts Othrys et le Pinde, et formant le bassin de l'ancien lac, adossé à l'Ossa et au Pélion ; ici on recueille l'impression sensiblement différente que j'ai essayé de traduire. De ce côté du fleuve, la population chrétienne est exclusivement agricole et exclusivement grecque. Elle ne partage le sol qu'avec l'élément musulman. Il est toujours difficile de vérifier des chiffres en Orient ; mais on m'assure que cet élément compte pour un septième à peine sur les trois cent mille habitans de la Thessalie. Les familles et les garnisons turques se sont concentrées dans les villes, à Larisse surtout, chef-lieu de la province ; un peu à Trikkala, à Karditza, dans une proportion insignifiante à Pharsale, à Armyro ; à Volo même, on ne trouve plus que trois ou quatre beys, propriétaires des environs.

Quelques-uns de ces beys demeurent encore dans les grandes fermes dont j'ai parlé. En dehors des tribus circassiennes récemment dirigées sur la Thessalie et qu'on peut considérer comme un élément purement nomade, tous les travailleurs de la plaine sont Grecs. Leur nombre n'est pas en rapport avec les ressources du pays; leur condition est assez misérable, leur niveau ravalé par les effets plus directs de la servitude. Au contraire, sur les versans fertiles du Pélion et de l'Ossa, dans les plantations de vignes, de mûriers, de vergers, la population est dense, relativement aisée, d'un niveau moral et intellectuel qu'on ne saurait trop vanter; elle n'a aucun contact avec la race dominante; des qualités aimables et laborieuses que j'ai rarement rencontrées à ce degré, même dans la Grèce affranchie, désignent cette population comme le nerf véritable du pays, comme le noyau de la génération future, le jour où les conditions politiques lui permettront de descendre vivifier la plaine, qu'elle fuit actuellement.

Si, de l'état ethnographique de la contrée, on passe à l'examen de sa situation matérielle, on trouve celle-ci peu en rapport avec les ressources latentes de cette belle terre. Par sa fertilité, ses eaux abondantes, ses débouchés maritimes, la Thessalie méridionale est appelée à redevenir ce qu'elle a été jadis, le marché des provinces avoisinantes. Quelques travaux urgens lui rendraient cette situation privilégiée : le desséchement des marais, en doublant la production du sol, ferait disparaître les maladies qui le rendent inhabitable une partie de l'année; le creusement du port de Volo assainirait également cette ville en lui ramenant les gros navires qui s'en détournent; un chemin de fer, d'établissement peu coûteux, qui relierait ce port au cours supérieur du Salamvrias, porterait la vie et la richesse dans toute la vallée; il pourrait se rattacher plus tard à la ligne que le gouvernement hellénique construit d'Athènes à Lamia. Enfin rien ne sera fait tant qu'on n'aura pas détruit la lèpre du brigandage, qui ôte toute sécurité et toute initiative aux meilleurs élémens de ce pays.

A la suite de ces considérations, une question se pose naturellement : Peut-on attendre ces réformes de l'administration actuelle? — La réponse est délicate. On peut du moins affirmer que les maîtres du sol, avec la finesse d'intuition et la résignation fataliste qui sont les traits distinctifs de leur race, ne luttent que faiblement sur ce point extrême pour retenir un domaine qu'ils voient leur échapper. Ils se sentent visiblement envahis, diminués, isolés de leurs racines et de leurs centres de force; ce membre éloigné du grand corps ne reçoit plus du tronc qu'une sève insuffisante; en revanche, il lui en renvoie peut-être trop. Il est permis de prévoir le jour où, à la suite de quelque ébranlement nouveau, ce coin de

terre se détachera sans trop de peine du patrimoine de l'islam. — A qui reviendraient alors l'honneur et le profit des réformes nécessaires que j'ai signalées? Dans cette province et peut-être dans cette province seule, on a droit de se prononcer sans hésitation. J'insiste sur cette réflexion qui s'impose à l'observateur. Dans presque toutes les autres circonscriptions de la Turquie d'Europe, l'attribution de tel territoire à telle race ou à tel voisin soulève des difficultés restées insolubles jusqu'ici. Le statisticien qui veut résoudre le problème avec des relevés ethnographiques s'avance dans des sables mouvans; il peut nous faire assister à de brillantes manœuvres de chiffres, plus dociles ici que partout ailleurs, mais il entraîne rarement la conviction de ceux qui ont pratiqué ce labyrinthe. Le philosophe qui pèse la valeur des races en présence, leur capacité politique et civilisatrice, risque de servir des passions ou des préjugés; l'apothéose ou la condamnation en bloc de l'une ou l'autre des familles chrétiennes n'est pas recevable; il faudrait le jugement historique d'un Montesquieu uni à l'expérience de toute une vie passée en Orient pour oser décerner à l'une de ces familles « le prix de la sagesse. » On en revient toujours au sentiment du prudent Hérodote; — ce pays a moins changé qu'on ne croit depuis Hérodote. — « La nation des Thraces est la plus grande parmi les hommes, après les Indiens; ils portent une multitude de noms, chacun selon sa contrée : si cette nation était gouvernée par un seul ou n'avait qu'une seule pensée, elle serait invincible et de beaucoup la plus puissante, selon moi; mais cette union est impraticable, et il est impossible qu'elle se réalise jamais; voilà pourquoi ils sont faibles... De cette contrée, nul ne peut dire encore avec certitude quels sont les hommes qui l'habitent. »

Dans la Thessalie méridionale, au contraire, si l'on écarte la petite minorité turque, on se trouve en présence d'une population compacte, de pure race grecque; quel que soit le prix auquel on estime en général cette race, — et il m'a semblé que sur ce point au moins il fallait l'estimer assez haut, — la maison est à elle, en l'absence d'autres locataires. Dans cette maison, toutes les énergies tendent vers un seul but, toutes les aspirations se résument dans une formule unanime : la réunion à la grande famille hellénique. Si Salonique peut encore être considérée comme la capitale du nord de la province, Athènes est la capitale naturelle de cette partie; c'est de ce foyer que tout rayonne, à commencer par l'instruction, le premier des bienfaits; c'est vers lui que tout converge, les idées comme les relations commerciales, car le port de Volo est en communication journalière avec celui du Pirée, par une navigation de quelques heures.

Est-ce à dire que tout soit incontestable dans les vœux qui se font jour des deux côtés de la frontière actuelle? Non, sans doute. Les braves douaniers grecs qui arpentent si impatiemment les passes difficiles de l'Othrys espèrent bien se transporter d'une première étape jusque sur la Vistritza, à la limite de la Thessalie antique; encore ne serait-ce là dans leur pensée qu'une première étape. J'ignore quelles faveurs l'avenir leur réserve; mais, s'ils devaient avoir le champ libre à bref délai, il faudrait souhaiter, dans l'intérêt même de la Grèce, qu'ils fissent halte sur les bords du Salamvrias. On le comprendra de reste après les détails qui précèdent : la possession de l'Olympe n'apporterait au royaume aucune force agricole, elle l'embarrasserait de populations rares, moins facilement gouvernables; enfin on peut se demander s'il parviendrait rapidement à extirper le brigandage de ce repaire inaccessible, et on sait que de tout temps les ennemis du gouvernement hellénique se montrent sévères pour lui, quand il ne s'acquitte pas assez vite de cette tâche. Par contre, la plaine de Larisse assurerait à l'Hellade, qui étouffe dans ses montagnes, l'extension agricole dont elle a besoin; les saines populations du Pélion et de l'Ossa l'enrichiraient de solides élémens, le port de Volo soulagerait celui du Pirée; la Grèce ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même, si ce coin de terre ne devenait pas le plus beau fleuron de sa couronne. La nature a tracé comme à dessein la ligne frontière du Salamvrias. Ce fleuve roule en tout temps un volume d'eau considérable; dans la partie inférieure de son cours, la muraille de l'Olympe s'élève à pic sur la rive gauche; la partie supérieure dessine une boucle en arrière de Trikkala; il serait équitable que la frontière l'abandonnât au confluent du Trikkalino, — l'ancien Léthé, — pour suivre cette rivière qui épouse exactement les contours des montagnes jusqu'aux Météores; la ligne rejoindrait là le Salamvrias, rendant ainsi à la Grèce la vallée fertile de Trikkala, qui est l'annexe naturelle et le prolongement du vieux lac thessalien. Les détails de ce tracé imaginaire peuvent être discutables : le fait principal, la réunion de la Thessalie méridionale à la Grèce, ne saurait plus l'être. Il s'impose au voyageur comme la conséquence logique, légitime, de tout ce qu'il voit; il sera la suite inévitable de la première grande secousse réservée à l'Orient. Dieu sait quand cette heure sonnera, et rien n'indique qu'elle soit proche; mais ce beau fruit est mûr pour la liberté, et l'expérience nous apprend qu'en pareil cas puissance humaine ne peut clouer longtemps le fruit mûr à la branche morte; l'histoire passe, qui le cueille et le donne aux ayans droit (1).

(1) L'assemblée de Berlin ne semble pas avoir recommandé la rectification accessoire du Trikkalino; mais, en adoptant en principe la ligne du Salamvrias, elle a

Ce matin, Christo est entré tout triomphant dans ma chambre; le fidèle cafetier est depuis une semaine posté en vigie sur le port, guettant le premier vapeur qui entrera dans le golfe. Il ne se doute guère qu'il rappelle le serviteur du Roi des rois. Qui ne se souvient du poétique début de l'*Orestie?* — Un esclave, placé en sentinelle sur la terrasse du palais d'Agamemnon à Argos, épie le retour de la flotte, attardée aux rivages troyens : oisif et plaintif, il use ses yeux depuis de longues années à interroger les flots vides : aucune voile n'apparaît. — Qui de nous, en lisant cette page, ne s'est pas retrouvé dans cet homme? — Esclaves de nos rêves, nous usons nos yeux sur l'horizon de la vie, comme la sentinelle argienne sur celui de la mer, à attendre on ne sait quoi... sans doute ces vaisseaux que nous avons lancés à vingt ans, chargés à couler bas de chimères et d'espérances, vers les rives inconnues : flotte trompeuse, qui sombre en haute mer aux premiers coups du vent d'automne, qu'on attend toujours, et qui ne revient jamais! — Plus heureux, Christo a discerné la colonne de fumée qui remplace aujourd'hui la voile. Je dis adieu aux amis de Volo, je renvoie mes braves Albanais à leur douteuse brigade d'Ékatérini, et me voici installé sur un grand bateau de la compagnie Fraissinet. Les passagers sont rares sur cette ligne : je suis seul à table avec le capitaine, mais l'ennui ne s'assoira pas entre nous. On se lie vite et à fond sur ces planches. Mon convive est un de ces capitaines marseillais comme il y en a tant, et comme il y a si peu d'hommes; loup et mouton de mer tout ensemble, exemple de ce que sa rude et admirable carrière peut faire d'une nature ordinaire, effacée sur tout autre théâtre. Doux et timide, d'une fraîcheur de sentimens virginale pour certaines choses, résigné sans ostentation à son âpre métier, ses rares paroles sont d'une vérité simple dont aucun procédé d'art ne pourrait égaler l'effet. Il raconte, — et il faudrait sténographier, la réalité, l'*humanité* profonde de pareils récits ne se traduisent pas, — il raconte son embarquement de début comme second, entre le Cap et Bourbon. — « Mon capitaine, intéressé dans le bâtiment, me reprochait ma gaîté, mon insouciance pendant la tempête : dame! j'étais jeune; mais le second jour, en voyant le navire se désemparer, je devins rêveur à mon tour. J'avais alors un père, une mère, des frères et des sœurs, beaucoup. Je pensais pour la première fois que je ne reverrais peut-être plus personne de tout ce monde et qu'il faudrait partir pour le grand voyage. Je rencontrai le capitaine, qui me demanda ce que j'avais; je réfléchis, je lui dis :

justifié les conclusions que l'étude des lieux et des populations dictait depuis longtemps à tous les voyageurs. Puisse l'Europe n'avoir pas, comme le Prométhée du vieil Eschyle, « fait habiter dans l'âme des Grecs d'aveugles espérances. »

Capitaine!.. — Eh quoi! fit-il, vous êtes jeune, vous n'êtes pas intéressé dans le bâtiment, et vous vous laissez abattre! — Je vis bien alors que ces réflexions, le capitaine les avait faites depuis longtemps, lui. Seulement, son intérêt le troublait. Il me dit qu'il me confiait le bateau, n'ayant plus la tête assez libre pour le sauver; ça me redonna du cœur. Je fis installer un gouvernail de fortune, des voiles de réserve, et je l'amenai à Bourbon en quatre-vingt-deux jours. » — Les anciens auraient représenté ces gens-là sous une des figures doubles qu'ils aimaient, mi-partie d'enfant et d'Hercule. Il n'y a encore que la mer, nourrice de pareils hommes, pour une âme éprise de grandeur et de vérité.

Elle est bien douce et bien belle ce soir, comme nous montons sur le pont, au coucher du soleil; rarement les côtes si variées du Levant m'ont offert un tableau mieux disposé pour l'enchantement de l'œil que ce golfe de Volo. A gauche, la sauvage petite ville de Trikéri, perchée sur les rocs de la pointe de Magnésie; à droite, trois plans successifs, trois lumières. Des îles toutes proches, couvertes d'épaisses forêts du sommet à la base, d'un ton chaud de velours vert, en saillie au premier plan; au second, les montagnes d'Eubée et de la côte de Grèce, en amphithéâtre, très découpées, dans une tonalité générale d'un bleu doux; à l'extrême horizon, les cimes de l'Othrys, des Thermopyles, quelque chose d'impalpable et de fondu, une blancheur dorée, de la lumière surprise et fixée : ces trois plans si divers et si harmonieux pourtant se rapprochent et se noient insensiblement dans le crépuscule. La nuit s'abaisse sur la haute mer. De toutes ces étoiles qui roulent là-haut, il tombe sur le pont comme une poussière lumineuse, qui semble pénétrer le cerveau et s'y changer en poussière d'idées et de souvenirs. C'est l'instant où le voyage accompli apparaît en raccourci, remettant chaque chose à sa place, les belles rencontres et les bonnes heures en relief, les mauvaises dans la pénombre. Comme un antiquaire qui compte ses médailles d'or et s'arrête longtemps à songer sur les profils effacés des Alexandres, des Ptolémées et des Césars, on sort du médaillier le trésor des souvenirs, ceux de la dernière route d'abord, puis ceux des routes anciennes, tout rongés par le temps, mais sourians ou tristes encore sous leur légende illisible. On les compte, et, en les laissant tomber un par un dans la mémoire, il semble que de tant de rêves, de chimères, de courtes joies, d'efforts morts à la peine, on va peupler les vastes horizons de la mer Égée !

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

L'INVASION GERMANIQUE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

SON CARACTÈRE ET SES EFFETS

On se représente ordinairement, au début de l'histoire de la France, une grande invasion de Germains. On se figure la Gaule vaincue, conquise, asservie. Cet événement a pris, dans les livres et dans les imaginations, des proportions énormes. Il semble qu'il ait changé la face du pays et donné à ses destinées une direction qu'elles n'auraient pas eue sans lui. Il est, pour beaucoup d'historiens et pour la foule, la source d'où est venu tout l'ancien régime. Les seigneurs féodaux passent pour être les fils des Germains, et les serfs de la glèbe pour être les fils des Gaulois. Une conquête, c'est-à-dire un acte brutal, se place ainsi comme l'origine unique de l'ancienne société française. Tous les grands faits de notre histoire sont expliqués et jugés au nom de cette iniquité première. La féodalité est présentée comme le règne des conquérans, l'affranchissement des communes comme le réveil des vaincus, et la révolution de 1789 comme leur revanche.

Il faut d'abord reconnaître que cette manière d'envisager l'histoire de la France n'est pas très ancienne; elle ne date guère que de deux siècles. Les anciens chroniqueurs, qui étaient contemporains de ce que nous appelons l'invasion germanique, mentionnent sans nul doute beaucoup de ravages et de dévastations; mais jamais ils ne parlent d'une conquête, c'est-à-dire d'une race vaincue et d'une population assujettie. Il n'y a rien dans ces vieux documens qui ressemble aux légendes dans lesquelles les Gallois et les Bretons d'Angleterre conservèrent le souvenir de leurs vainqueurs, et pleurèrent leur race asservie. Aucun des écrivains de

la Gaule, ni ceux qui appartiennent à la race gauloise, comme Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, ni ceux qui étaient de race germanique, comme Jornandès, ne nous présentent les événemens qu'ils ont vus comme une grande invasion qui aurait substitué une population à une autre, et aurait changé les destinées du pays. Cette idée n'apparaît pas davantage dans les écrivains des siècles suivans. Le moyen âge a beaucoup écrit; ni dans ses chroniques, ni dans ses romans, nous ne trouvons trace d'une conquête générale de la Gaule. On y parle sans cesse de seigneurs et de serfs, mais on n'y dit jamais que les seigneurs soient les fils des conquérans ou que les serfs soient les fils des vaincus. Philippe de Beaumanoir au XIIIe siècle, Comines au XVIe et une foule d'autres écrivains cherchent à expliquer l'origine de l'inégalité sociale, et il ne leur vient pas à l'esprit que la féodalité et le servage dérivent d'une ancienne conquête. Le moyen âge n'eut aucune notion d'une distinction ethnographique entre Francs et Gaulois. On ne trouve, durant dix siècles, rien qui ressemble à une hostilité de races. La population gauloise n'a jamais conservé un souvenir haineux des Francs et des Burgondes. Aucun des personnages de ces nations n'est présenté comme un ennemi dans les légendes populaires. L'opinion qui place au début de notre histoire une grande invasion, qui partage dès lors la population française en deux races inégales et ennemies, n'a commencé à poindre qu'au XVIIe siècle; elle a surtout pris crédit au XVIIIe, et pèse encore sur notre société présente : opinion dangereuse qui a répandu dans les esprits des idées fausses sur la manière dont se constituent les sociétés humaines, qui a répandu aussi dans les cœurs des sentimens mauvais de haine et de vengeance.

I. — CE QU'ÉTAIENT LES ENVAHISSEURS GERMAINS.

Il faut observer avec attention comment s'est opéré le singulier événement qu'on appelle l'invasion des barbares; il faut le voir, s'il se peut, tel qu'il a été vu par les hommes de ce temps-là.

Nous sommes portés à nous exagérer le nombre et la force de ces barbares. C'est une étrange erreur que d'avoir cru que la Germanie fût « la fabrique du genre humain et la matrice d'où sortent les nations, » comme si l'humanité y avait été plus féconde qu'ailleurs! La barbarie n'est jamais féconde. Comment la population aurait-elle été nombreuse sur un sol qui était alors couvert de forêts et de marécages, chez des peuples qui estimaient peu le travail, et dans un état social si troublé que chaque tribu avait besoin pour sa sûreté de s'entourer d'un désert? Les coups répétés dont les

Romains, depuis César jusqu'à Marc-Aurèle, avaient frappé la Germanie, sans parler de ceux qui lui venaient de l'Orient et que nous connaissons moins, avaient dû affaiblir la race. Si l'on compare les noms des peuples germains tels que Tacite les énumère et les noms qui apparaissent deux siècles plus tard, on reconnaît que dans cet intervalle beaucoup de peuples avaient disparu, et qu'il s'était opéré dans le pays une désorganisation complète. Les Germains qui se montrent dans l'histoire au Ve siècle de notre ère n'étaient que des débris d'une race épuisée. Le sol de l'Allemagne ne se repeupla plus tard que par l'adjonction des Slaves et des Hongrois.

Ce qu'il y avait de plus puissant chez ces Germains, c'était l'empire gothique, qui s'était fondé au nord du Danube. On peut voir pourtant comment cet empire s'écroula aux premiers coups des Huns, et les Huns n'étaient pas eux-mêmes un peuple bien puissant, puisqu'ils n'étaient que des fuyards échappés de l'Asie, d'où les chassait une autre population. Tout cela paraît grand, vu de loin; vu de près, ce n'est que faiblesse, que désorganisation, qu'impuissance.

Entre ces peuples germains, on ne voit aucune entente, aucun mouvement concerté, aucun effort commun. Tout sentiment national est absolument absent. Il n'y a indice chez eux ni d'un amour pour la patrie, ni même d'une haine pour l'étranger. Se représenter la Germanie se précipitant sur l'empire romain est une illusion tout à fait contraire à la réalité des faits. De ces Germains dont parle l'histoire, la moitié au moins était à la solde de l'empire. Ils ne manifestaient aucune antipathie pour le nom romain ou pour le nom gaulois. Ils se combattaient les uns les autres plus volontiers qu'ils ne combattaient l'empire. Ce sont les Francs de Mellobaude qui ont la plus grande part à la bataille d'Argentaria, où sont écrasés les Alamans (377). Les Germains de Radagaise sont exterminés par une armée dont le chef est un Vandale, et dont la moitié est composée de Goths et de Huns. L'invasion des Huns et des Ostrogoths est arrêtée par une armée de Wisigoths, de Francs, de Burgondes, de Saxons et de Sarmates.

Ils n'avaient pas non plus cette fierté sauvage dont on leur fait honneur. Lorsque les Cimbres et les Teutons étaient venus se heurter, sans le savoir, contre les forces romaines, ils s'étaient excusés auprès du consul Carbon, et ils avaient demandé qu'on les reçût comme soldats et serviteurs de Rome. Ainsi firent dans la suite presque tous les Germains. Les Vandales, au IVe siècle, obtinrent des terres en Pannonie et se firent sujets de l'empire, *imperatorum decretis, ut incolæ, famularunt.* Les Wisigoths, tremblant de-

vant les Huns, implorèrent un refuge dans l'empire; pour l'obtenir, ils s'engagèrent à obéir aux lois et aux ordres de l'empereur, et ils consentirent même à abandonner leur culte national pour adopter celui de l'empire. Qu'ils se soient ensuite révoltés contre Valens, qu'ils l'aient vaincu et tué, cela ne changea rien à leur situation; ils n'en restèrent pas moins serviteurs de l'empire, *in servitio imperatoris*, c'est un historien de leur nation qui nous l'affirme. Les Francs aussi, comme les Burgondes et les Alains, étaient sujets des empereurs, *romano serviebant imperio* (1).

L'entrée de nombreux Germains dans l'empire se présente à notre esprit sous l'aspect d'une invasion et d'une conquête; mais les hommes de ce temps-là s'en faisaient une autre idée. Ils virent, durant deux siècles, ces Germains se glisser dans leur pays pacifiquement et humblement, les uns à titre de laboureurs, les autres à titre de soldats de l'empire.

Il se fit en effet, pendant une série de générations, une immigration incessante de laboureurs germains. Ils ne venaient pas toujours de bon gré; ils étaient souvent amenés de force, et leur arrivée coïncidait presque toujours avec une victoire des armées impériales. C'est après les succès de l'empereur Claude le Gothique en 270 que l'on vit affluer sur les terres en friche une foule de Germains vaincus. C'est après une victoire de l'empereur Probus en 277 qu'on vit les champs de la Gaule labourés par les prisonniers germains. En 291, les Francs, « admis sous les lois de l'empire, » cultivèrent les champs des Nerviens et des Trévires. Un peu plus tard, en 296, les victoires de Constance Chlore forcèrent les Chamaves et les Frisons à labourer pour les Romains. Au siècle suivant, les Francs-Saliens furent cantonnés dans l'empire par la volonté du césar Julien, leur vainqueur. Théodose remporta une grande victoire sur les Alamans; l'Italie vit alors arriver une foule de captifs de cette nation, qui, par ordre de l'empereur, furent établis comme colons sur les rives du Pô (2). Plus tard, le poète Claudien chanta les grands succès de Stilicon, qui obligeait les Sicambres à changer leurs épées en socs de charrue. Assurément ces faits n'apparaissaient pas aux yeux des contemporains comme une conquête du pays par une population étrangère; ils y voyaient plutôt l'empire conquérant des sujets étrangers.

Que l'empire eût besoin de chercher des bras au dehors pour cultiver son sol, c'est ce qui étonne au premier aspect. Il est avéré que la classe agricole était devenue insuffisante. Cette insuffisance

(1) Jornandès, *de Reb. gothicis*, 7, 8, 9, 11.
(2) Ammien Marcellin, XXVIII, 15; Vopiscus; Eumène, *Panég.*

venait de ce que les progrès de la population sous l'empire n'avaient pas été en rapport avec le grand défrichement des forêts et le développement qu'avaient pris les travaux industriels et les occupations de l'intelligence. Il s'était formé des professions nouvelles qui avaient enlevé des bras à l'agriculture au moment même où les défrichemens exigeaient que ces bras fussent plus nombreux. D'ailleurs l'usage des affranchissemens et l'élévation incessante des basses classes avaient peu à peu épuisé cette couche inférieure de la société dont le travail devait féconder la terre. Si l'on ne trouvait moyen d'amener des bras étrangers, la main-d'œuvre était chère, le travail languissant, le propriétaire ruiné, l'impôt foncier impayé. C'est contre cette difficulté que l'empire lutta pendant des siècles, et c'est contre elle qu'à la fin il échoua. L'adjonction de Germains laboureurs était son salut : aussi profitait-il de chaque victoire pour en amener le plus qu'il pouvait, à la grande joie des populations.

Loin que ces Germains entrassent en maîtres dans l'empire, ils y entraient comme *colons*. Or le colonat, à cette époque, n'était pas autre chose que le servage de la glèbe. Un colon était attaché à un champ pour toute sa vie, il ne pouvait s'en éloigner « même une heure : » les lois impériales l'appellent *servus terræ*. Non-seulement ces Germains ne s'emparaient pas de la terre, c'était au contraire l'empire qui s'emparait de leurs personnes pour les enchaîner à la terre. Le code théodosien mentionne des nations barbares qui avaient été ainsi introduites de force dans l'empire, fixées au sol et assujetties à la dure condition du colonat. Les Germains faisaient effort pour se tirer de cette servitude; on cite des Francs qui, transplantés comme colons dans l'Asie-Mineure, construisirent des barques et revinrent par mer en Germanie. L'empire redoubla de sévérité, comme on peut le voir en suivant dans les codes la progression des lois relatives au colonat, pour retenir de force ces étrangers. Il y a des coïncidences frappantes. Le colonat ou servage de la glèbe, inconnu dans les premiers siècles de l'empire, fut constitué et se developpa à mesure que s'accrut le nombre des Germains amenés par chaque victoire. Peut-être y aurait-il quelque témérité à prétendre que cette introduction forcée des Germains ait été la source unique du servage de la glèbe ; mais on peut affirmer au moins que dans cette classe des serfs, qui commence au IIIe siècle et qui ne finit qu'en 1789, il y a eu beaucoup de sang germanique.

D'autres Germains entrèrent dans l'empire sous de meilleures conditions, à titre de soldats. Ce fait, qui surprend d'abord, est expliqué par une des institutions capitales de l'empire romain. Le trait le plus caractéristique de la politique d'Auguste et ce qu'on

peut appeler la pensée impériale par excellence avait été de séparer l'ordre militaire de l'ordre civil. Non-seulement il avait rendu les armées permanentes, mais il les avait mises loin de tout contact avec la population. Les soldats vivaient absolument en dehors de la vie civile. Soldats pendant vingt années, puis vétérans, rarement ils redevenaient paysans ou bourgeois. Ils n'étaient pas logés dans les villes; ils habitaient toute l'année dans des camps et des cantonnemens dont ils finirent par faire une sorte de villes, mais de villes qui n'étaient occupées que par eux et par leurs familles. Les armées impériales ne se recrutaient guère dans la population; celle-ci ne devait le service militaire que sous forme d'impôt (*aurum tironicum*); quand les empereurs commandaient une levée de conscrits (*tirones*), c'était presque toujours de pièces d'or et non pas d'hommes qu'il s'agissait. Les armées se perpétuaient de père en fils, car l'empire tendait à établir l'hérédité dans la profession de soldat. L'armée formait une sorte de caste, qui avait ses habitudes, ses mœurs, son langage, ses lois particulières. Des barrières infranchissables la séparaient de l'ordre civil; le curiale n'avait pas le droit de se faire soldat.

Ces armées ainsi constituées furent pour les princes un embarras autant qu'un soutien. Elles firent durer l'empire, mais elles renversèrent souvent les empereurs. Un temps vint où le gouvernement impérial aima mieux avoir pour soldats des étrangers que des Romains (1). On enrôla des barbares; et ce qui est assez curieux, c'est qu'on ne changea presque rien à l'organisation militaire qui était en usage. Les soldats étrangers vécurent dans des cantonnemens séparés, comme avaient fait les légions. Leur solde leur fut payée en terres, suivant une coutume qui avait prévalu dans les armées impériales. La jouissance de ces terres leur fut donnée à la condition d'être soldats de père en fils, suivant la loi qui était déjà imposée aux légionnaires. Les règles et les usages qui s'étaient établis depuis deux siècles dans les armées romaines se prêtaient merveilleusement à l'adjonction des soldats barbares.

Les Germains affluèrent en foule au service de l'empire. Leur sol était pauvre; le sol de la Gaule, bien cultivé depuis quinze générations d'hommes, était fertile et riche. Il se fit alors parmi les Germains un courant d'émigration analogue à celui que nous remarquons aujourd'hui dans cette même contrée. Les hommes se portèrent vers l'empire romain, comme ils émigrent aujourd'hui vers la France, vers l'Angleterre, vers l'Amérique. De même qu'ils se

(1) On appelait Romains à cette époque tous les habitans de l'empire, et on appelait barbares tous les étrangers.

font ouvriers ou marchands pour obtenir une place dans les sociétés riches, ils se firent alors soldats pour obtenir une place dans l'empire.

Les fonctionnaires impériaux essayèrent d'abord de les recruter individuellement et de les distribuer parmi les troupes romaines; mais ce procédé présentait des difficultés insurmontables qui le firent abandonner. Il fallut faire de ces Germains des corps spéciaux. Une troupe était ordinairement composée d'hommes appartenant à une même tribu; elle obéissait à un chef de son pays, et le gouvernement impérial lui laissait le plus souvent le droit d'élire elle-même ce chef. Ces corps de troupes s'appelaient *fédérés* en latin, et *lètes* en langue germanique. On les distinguait entre eux par leur nom d'origine, et l'on disait lètes suèves, lètes francs, lètes bataves, lètes sarmates, etc. Chaque troupe sous son chef élu gardait sa langue, ses usages, ses lois; elle n'était astreinte qu'à l'obligation de combattre pour l'empire. Elle formait, sur les frontières, quelquefois même dans l'intérieur du pays, un véritable établissement. Elle cultivait son canton; elle y vivait avec ses femmes, ses enfans, ses vieillards; elle labourait et combattait tour à tour. Elle était à la fois une garnison et une colonie, ainsi qu'avaient été les légions impériales de l'époque précédente. Un contemporain définit bien cette situation quand il dit : « Voyez ce Chamave; il laboure, il paie le tribut; que l'empire fasse une levée d'hommes, le voilà qui accourt, il obéit à tous les ordres, il prête le dos à toutes les corvées, et s'estime heureux d'être, sous le nom de soldat, un serviteur de l'empire. »

On lit dans la *Notitia dignitatum*, espèce d'almanach impérial de l'an 400, qu'il y avait des lètes teutons à Chartres, des lètes suèves à Coutances et en Auvergne, des lètes bataves à Arras et à Noyon, des lètes francs à Rennes, d'autres lètes francs à Tournai et d'autres encore près du Rhin, des lètes sarmates à Paris, à Poitiers, à Valence, des lètes de différentes nations germaniques à Reims, à Senlis, à Bayeux, au Mans. Toutes ces troupes étaient aux ordres de l'empire et tenaient lieu des légions. La population civile était gauloise, et presque toute la population militaire était germaine. Les contemporains ne voyaient en cela rien qui les étonnât, habitués qu'ils étaient à la séparation absolue de l'ordre militaire et de l'ordre civil. Les lètes ne leur paraissaient pas fort différens des légionnaires, et personne ne pensait à les regarder comme des conquérans.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais eu d'invasion. L'empressement des Germains à se mettre à la solde de l'empire était plus grand qu'on n'eût voulu. Le courant d'émigration allait toujours

croissant en intensité et en vitesse. La Germanie envoyait plus d'émigrans que l'empire ne pouvait accepter de soldats. Un jour, en 370, l'empereur Valentinien demanda quelques milliers de Burgondes : il en vint 80,000; on jugea prudent de les renvoyer chez eux. Les solliciteurs, en nombreuses bandes armées, se pressaient à la frontière, tendant les bras pour qu'on les admît sur l'autre rive. Il arriva naturellement que ceux qu'on refusait, pressés par la faim plus que par la haine et se sentant nombreux, entrèrent de force. Faute d'être acceptés comme soldats de l'empire, ils se firent, comme pis-aller, soldats contre l'empire. C'est pour cela que l'on vit, durant tout le IVe siècle et le Ve, une moitié des Germains défendre la Gaule et l'autre moitié l'envahir.

Ces deux catégories de Germains eurent des destinées bien différentes. Ceux qui se présentèrent en ennemis firent beaucoup de ravages, brûlèrent et saccagèrent beaucoup de villes, mais ne réussirent jamais à s'établir dans le pays. On peut compter ces envahisseurs, et l'on reconnaîtra qu'ils ont passé sans avoir rien laissé d'eux. Il ne resta rien de ces Alamans qui en 259 ravagèrent la Gaule et passèrent ensuite en Italie, où ils disparurent; rien de ces autres Germains qui profitèrent de la mort d'Aurélien pour piller la Gaule, mais furent ensuite exterminés par Probus; rien de ces 60,000 Alamans qui furent vaincus par Constance Chlore; rien de toutes ces bandes qui détruisirent quarante-cinq villes et firent un désert de l'Alsace, mais furent à la fin repoussées et détruites par l'empereur Julien; rien de ce qu'on appelle la grande invasion de 406, puisque les Vandales et les Suèves, après de grandes dévastations, quittèrent enfin la Gaule pour passer en Espagne et en Afrique, où ils n'eurent pas une longue destinée.

Les Germains qui s'établirent en Gaule et y purent laisser quelque chose de leur sang et de leurs mœurs furent seulement ceux qui y entrèrent à titre de soldats de l'empire. Ce fut, par exemple, cette troupe de lètes saxons qui, cantonnés dans le pays de Bayeux depuis le IVe siècle, s'y perpétuèrent et attachèrent longtemps leur nom à cette contrée (1). Ce fut encore une troupe d'Alains à qui le gouvernement impérial assigna des terres dans les environs d'Orléans en récompense de leurs services. D'autres sont plus connus : ce sont les troupes des Wisigoths, des Burgondes et des Francs. Ces Wisigoths avaient été admis dans l'empire d'Orient en vertu d'un contrat qui faisait d'eux une armée impériale. Le gouvernement devait fournir à leur entretien par des dons de vivres ou de terres; ils devaient en retour obéir aux ordres de l'empire. Leur

(1) Ducange, *Glossarium latinitatis*, au mot *otlinga*.

titre officiel était celui de *fédérés*. Le gouvernement disposait d'eux comme de ses soldats; Théodose, ayant une expédition à faire du côté de la Gaule, y emmena 20,000 d'entre eux.

Il est bien vrai que cette armée, qui élisait elle-même son chef, n'était pas toujours docile: Elle fit ce qu'avaient fait maintes fois les armées romaines du Rhin et du Danube; un jour, elle massacra l'empereur Valens, qui ne la payait pas assez; une autre fois, pour mettre sur le trône le patrice Ruffinus, elle ravagea toute la Grèce. Un peu plus tard, son chef Alaric, peut-être à l'instigation de la cour de Constantinople, se jeta sur l'Italie et la mit au pillage. A sa mort, les mêmes Wisigoths redevinrent une armée impériale aux ordres d'Honorius, dont leur chef était le gendre. Deux compétiteurs se disputaient alors la Gaule, Jovin d'une part, l'empereur Honorius de l'autre. Jovin avait à son service deux troupes de Vandales et de Burgondes; Honorius lança contre son adversaire les Wisigoths. C'est à titre d'armée impériale et pour le service du prince que ces Wisigoths entrèrent en Gaule et un peu plus tard en Espagne. On leur assigna des cantonnemens et des terres, comme on faisait à toutes les troupes impériales. On aurait bien voulu les disperser; mais il n'était pas possible de traiter avec chaque Wisigoth individuellement, de donner à chacun une solde et d'exiger de chacun une obéissance personnelle. C'était avec le chef seul qu'il fallait traiter; c'était lui qu'on payait pour qu'il payât ensuite ses soldats. On lui donna des villes, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Poitiers, ce qui signifiait qu'on lui donnait les revenus que le fisc impérial tirait de ces villes et le droit de lever une taxe sur les propriétaires fonciers pour la solde de ses hommes. Ainsi cantonnés dans le sud de la Gaule, les Wisigoths furent des soldats fort peu dociles; ils étendirent, bon gré mal gré, la limite de leurs cantonnemens; ils en sortirent plus d'une fois pour ravager des provinces. Dans la paix, l'empire avait beaucoup de peine à se faire respecter de ces singuliers sujets; mais, dès qu'il pouvait leur donner quelque ordre de guerre, il les trouvait tout disposés à le servir. On doit surtout remarquer qu'ils ne manquèrent jamais au devoir de le défendre contre les autres Germains; longtemps ils se considérèrent comme des sujets de l'empire. Le titre de roi que prenait leur chef n'indiquait pas, dans la langue de ce temps-là, une autorité indépendante. Leur historien Jornandès rapporte que ce fut seulement leur septième roi, Euric, qui eut la pensée de s'affranchir de la sujétion impériale et d'occuper le midi de la Gaule en souverain, *jure suo*. Cette prétention nouvelle indique bien que jusqu'alors les Wisigoths s'étaient considérés comme des sujets de l'empire. Elle étonna les contemporains; l'empereur la repoussa et la combattit par la force comme une usurpation.

Les Burgondes s'étaient présentés d'abord en ennemis. Ils avaient franchi le Rhin en 406, à la suite des Alains et des Vandales. Pendant sept ou huit années, à la faveur des désordres de l'empire et des luttes entre les compétiteurs, ils avaient parcouru et ravagé le pays; puis ils avaient obtenu du gouvernement impérial la permission de s'établir dans la contrée qui est située entre les Vosges et le Rhin, à des conditions que les historiens ne nous disent pas, mais qui semblent avoir été les mêmes qui étaient imposées à toutes les troupes barbares. Peu d'années après, le gouvernement impérial les punit de quelques incursions en massacrant une partie de leurs bandes et en confinant le reste dans le pays qu'on appelait la Sabaudie. Ces Burgondes, sous un chef qu'ils nommaient roi, étaient une armée au service de l'empire. Leurs rois, en véritables fonctionnaires, portaient des titres de dignités romaines; Gundioc était *magister militiæ*, Gondebaud était patrice; Sigismond écrivait à l'empereur : « Mon peuple est votre peuple; je vous obéis en même temps que je lui commande; je parais roi au milieu des miens, mais je ne suis que votre soldat. »

Les Francs étaient dans les mêmes relations avec l'empire que les Wisigoths et les Burgondes. Ils n'avaient reçu de lui des terres qu'à la condition de le servir. Le prologue même de leur loi salique prouve qu'il fut un temps où ils lui obéissaient; les rédacteurs de ce code se souvenaient encore « du joug très dur » que l'empire avait fait peser sur eux. Ces Francs formaient plusieurs troupes de *fédérés* ou de *lètes;* l'une était établie sur l'Escaut, l'autre sur le Rhin, une troisième près de Rennes. Il y en avait beaucoup d'autres; on voyait des cohortes franques casernées en Espagne, en Italie, jusque dans l'Égypte et dans la Phénicie, même à Constantinople parmi la garde des empereurs. Toutes ces troupes servaient au même titre. Chacune d'elles jouissait de terres en guise de solde, et avait avec elle ses familles, comme les *lètes* germains et comme les anciennes légions.

Ces Francs se faisaient remarquer par leur docilité; leurs actes d'insubordination furent infiniment rares en comparaison des services qu'ils rendirent. Le gouvernement impérial eut d'ailleurs assez d'adresse pour les tenir toujours partagés en petits corps indépendans les uns des autres et dont chacun avait son chef. Il fut donc assez facile de les maintenir dans l'obéissance. Si parfois une de leurs bandes venait à se montrer exigeante, et prétendait, comme fit un jour celle de Chlodion, agrandir ses cantonnemens, il n'était pas malaisé de la réprimer par la force; on voit même que le gouvernement impérial osait quelquefois nommer lui-même leurs chefs, ce qu'il n'eût pu faire à l'égard des Wisigoths et des Burgondes. Ces chefs, qui recevaient peut-être de leurs soldats le titre de roi

(*koning*), et qui paraissent avoir porté auparavant le titre romain de duc, qui signifiait chef militaire, étaient des officiers impériaux. Mérovée obéit aux ordres d'Aétius et de l'empereur; Childéric, le père de Clovis, combat au nom de l'empire les Wisigoths et les Saxons.

II. — COMMENT LES FRANCS DEVINRENT LES MAÎTRES EN GAULE.

Il nous a été conservé une lettre adressée à Clovis par saint Remi, archevêque de Reims. Elle ne porte pas de date; mais le ton même qu'emploie le prélat, la nature des conseils qu'il donne et qui ne peuvent s'adresser qu'à un jeune homme, l'absence de toute allusion aux victoires de Clovis, à la puissance qu'il acquit, à sa conversion, tout prouve que cette lettre se rapporte au début de la carrière du chef franc et à une époque où il n'avait encore que « ce que lui avait légué son père. » Elle marque bien quelle était alors la nature de son autorité. « Nous avons appris, dit le prélat gaulois, que tu as pris en main, comme tes ancêtres, le commandement militaire. » C'est par cette expression qu'il désigne ce qu'on a depuis appelé l'avénement de Clovis au trône. Clovis à ses yeux n'est qu'un chef de guerre. L'évêque ajoute, à la vérité, qu'il rend la justice, que, comme les fontionnaires romains, il a un prétoire. Il est clair que tous les chefs militaires, dans les limites de leurs cantonnemens, avaient le droit de justice et l'autorité administrative; mais le mot dont il désigne ce pouvoir du jeune chef est significatif : il l'appelle *beneficium*, terme qui dans la langue latine de ce temps-là signifiait une délégation, et ne pouvait s'appliquer qu'à cette sorte de pouvoir emprunté qu'on exerce au nom d'un autre. Quant au territoire que gouvernait Clovis, l'évêque ne l'appelle pas du nom de royaume ni d'aucun nom analogue; il l'appelle *province*, et l'on sait que ce mot avait alors un sens fort différent de celui qu'il a de nos jours; il désignait un territoire sujet et ne pouvait en aucune façon s'appliquer à un état indépendant. Nous pouvons juger par tout cela sous quel aspect la situation apparaissait aux contemporains. Saint Remi regardait certainement Clovis comme subordonné à l'empire, et nous devons croire que les Gaulois, les Francs et Clovis lui-même pensaient comme le prélat.

On dit ordinairement que l'empire romain n'existait plus à cette époque, qu'il avait disparu en 476. Cette manière de voir est tout à fait opposée à ce que pensaient les hommes de ce temps-là. Il faut remarquer en effet que, lorsque les différens chefs germains étaient entrés en Gaule ou en Italie, ils n'avaient jamais eu la pensée de renverser l'empire. Pour eux, l'autorité impériale était quelque chose de sacré qui leur semblait fort au-dessus de leur autorité

royale. On avait entendu l'un d'eux, et l'un des plus puissans, s'écrier à l'aspect de l'empereur : « Oui, l'empereur est un dieu sur la terre. » Un autre avait écrit : « Je m'estime plus de vous obéir que de commander à mon peuple. » Seulement ces chefs d'armée firent souvent par cupidité ou par colère ce qu'avaient fait pendant trois siècles les anciennes armées romaines; sans renverser l'empire, ils renversèrent des empereurs et en nommèrent d'autres. Ils se battirent entre eux pour faire prévaloir les princes de leur choix. C'est ainsi que les Wisigoths donnèrent la pourpre à Avitus, les Suèves à Majorien, les Burgondes à Glycérius. Il est à remarquer que ces chefs germains ne songeaient jamais à se faire empereurs eux-mêmes. Ils choisissaient toujours des Romains. Pour eux, ils n'osaient toucher à la pourpre.

Lorsque l'un de ces chefs de *fédérés*, Odoacre, se fit roi en Italie, il ne renversa pas pour cela l'empire. Il se contenta, ne voulant pas avoir un empereur trop près de lui, de transporter la dignité impériale au prince qui régnait à Constantinople. Cela ne surprit pas les contemporains; ils savaient que Rome et Constantinople étaient les deux capitales d'un même état qui n'avait eu longtemps qu'un seul chef. Le prince qui avait son palais à Constantinople portait le titre officiel d'empereur des Romains et d'Auguste. Le sénat de Rome, sur l'invitation d'Odoacre, adressa une ambassade à l'empereur Zénon pour lui déclarer qu'un seul monarque suffisait à gouverner l'Orient et l'Occident. Odoacre de son côté lui envoya les insignes de l'autorité impériale et apparemment la promesse d'une sujétion qui ne devait pas lui coûter beaucoup. Il reçut en retour le titre romain de patrice. En tout cela, Odoacre ne supprimait pas l'empire, il éloignait seulement l'empereur.

La population gauloise continua de croire à l'existence de l'empire. Elle persista à considérer l'*empereur des Romains* comme son chef suprême, et s'attacha d'autant plus à ce pouvoir lointain qu'elle n'en sentait plus le poids. Elle adopta les lois et les codes romains, elle conserva la langue de l'empire, elle continua pendant plusieurs siècles à s'appeler romaine. Voyez les chroniqueurs du temps; ils marquent avec plus de soin l'avénement des empereurs que celui des rois, ils sont attentifs à ce qui se passe dans la capitale de l'empire, ils comptent les années par les consuls annuels de Constantinople (1).

Lorsque, plusieurs siècles après ces événemens, on a cherché à les expliquer, on a été très frappé de ce que la population gauloise n'avait jamais, sauf des cas isolés et accidentels, résisté aux Germains; les uns ont expliqué cela par la lâcheté des Gaulois, les

(1) Voy. Monod, *les Sources de l'histoire des Mérovingiens*, dans le recueil des travaux de l'École des hautes études.

autres par leur haine pour l'empire; mais les faits ne montrent pas que cette population fût lâche. Il est vrai qu'elle n'avait pas l'usage des armes; nous voyons pourtant que quelques villes résistèrent avec un grand courage aux exigences de certains chefs barbares, et à la génération suivante nous voyons les Gaulois former de grandes armées sous la conduite des rois francs. Dire qu'ils détestaient l'empire romain et qu'ils le virent tomber avec une secrète joie est une hypothèse que rien ne justifie. Cette prétendue haine de la Gaule pour la domination impériale n'a pas d'autre preuve que les déclamations violentes et démagogiques de Salvien, et elle est démentie par ce fait incontestable, que la Gaule resta romaine de langue, de mœurs, de lois, d'affection pendant plusieurs siècles. Quelques révoltes de *bagaudes* ne prouvent rien pour les classes supérieures et moyennes de la société. La répugnance des curiales, c'est-à-dire des contribuables, à payer les impôts n'indique nullement qu'ils préférassent la domination des Germains à celle de l'empire. Si la Gaule n'opposa que peu de résistance aux barbares, on peut en donner une explication beaucoup plus simple. En premier lieu, la population ne résista pas parce que le gouvernement impérial ne lui en donna pas l'ordre et même le lui défendit, car on vit plusieurs villes qui avaient imaginé de fermer leurs portes aux nouveau-venus être attaquées conjointement par les *fédérés* barbares et par les fonctionnaires impériaux, être enfin punies de leur mauvais vouloir par l'empereur lui-même. En second lieu, elle songeait rarement à résister, parce que ces barbares étaient à ses yeux des soldats de l'empire, soldats brutaux et cupides sans doute, mais qui ne l'étaient pas beaucoup plus que les *lètes* du siècle précédent ou les légions des temps antérieurs. Là où nous voyons des envahisseurs, les contemporains voyaient des armées impériales.

Il est vrai qu'il fallait obéir aux chefs de ces armées; mais d'abord la population civile conservait son administration municipale, même dans ses villages, et par là elle n'avait presque aucun contact avec les chefs militaires. Ensuite ces chefs germains n'étaient *rois* que vis-à-vis de leurs sujets barbares; à l'égard de la population gallo-romaine, ils étaient *patrices, maîtres de la milice, proconsuls*, c'est-à-dire fonctionnaires. Ils apparaissaient donc comme des délégués de l'empire, et c'est à ce titre qu'ils obtenaient l'obéissance. L'autorité impériale planait toujours au-dessus d'eux.

Dans les dernières années du Ve siècle, quatre armées vivaient sur le sol de la Gaule : celle des Wisigoths, celle des Burgondes, celle des Francs, et une quatrième composée de Bretons et de *Romains*, sous les ordres d'un chef gaulois, Syagrius, qui paraît avoir pris le titre de roi. Ces quatre armées, qui n'avaient aucun lien entre elles, que ni l'autorité impériale ni la population gauloise

n'avait intérêt à tenir en harmonie, devaient inévitablement entrer en lutte. Il suffisait que leurs chefs fussent ambitieux ou les soldats cupides. C'était d'ailleurs ce qui s'était toujours vu depuis qu'il y avait des armées *fédérées*; les Wisigoths n'avaient cessé de faire la guerre aux Burgondes; les Ostrogoths, armée de l'empire, se ruèrent de même sur les Hérules. Les Germains n'avaient aucune idée d'une confraternité de sentimens, d'une communauté de race, d'une solidarité d'intérêts. Il leur arrivait quelquefois d'assaillir une ville romaine pour la piller; mais leurs vraies luttes comme leurs vraies haines étaient toujours entre eux.

De ces quatre armées qui occupaient la Gaule, la moins nombreuse était celle de Clovis; c'était aussi celle qui avait le plus besoin de butin et de guerre. Elle attaqua successivement les trois autres, en commençant par la plus faible et en finissant par la plus forte. Après les avoir détruites par habileté et par ruse plus encore que par force, Clovis se trouva le seul chef militaire qu'il y eût en Gaule. Cet événement ne ressembla ni à une invasion ni à une conquête. Clovis ne faisait pas la guerre à la population gauloise. Sauf quelques villes qui avaient pris parti pour les autres chefs, cette population ne fut pas attaquée par lui. Elle assista impassible à des querelles entre chefs d'armées qui lui étaient également étrangers. Il y a même quelque apparence que le clergé catholique marqua une prédilection pour le chef franc (1).

Quelle pouvait être, d'après cela, la nature du pouvoir de Clovis sur les Gaulois? Ne les ayant pas vaincus, il ne pouvait pas régner sur eux par droit de conquête. Quant à les traiter en peuple libre et à se faire élire roi par eux, personne ne pouvait y penser. Il ne se présentait qu'une seule manière de les gouverner. Clovis voyait devant lui, toujours debout, l'empire romain. Il savait que les Gaulois, qui s'appelaient eux-mêmes Romains, ne connaissaient d'autre autorité légale que celle de l'empire. Lui-même, comme son père et comme les autres chefs germains qu'il avait vaincus, était accoutumé à l'idée d'être subordonné au pouvoir impérial. Cette suprématie lui était d'ailleurs infiniment plus utile qu'elle n'était gênante. Clovis fit donc ce que tous les chefs germains avaient

(1) Ce dernier fait, si généralement admis qu'il soit, ne nous paraît pourtant pas tout à fait avéré. On ne cite qu'un petit nombre d'évêques qui aient eu des relations avec Clovis. Ces évêques ne paraissent pas avoir représenté exactement les opinions de la population gauloise; par exemple, « les citoyens de Rodez, dit Grégoire de Tours, reprochaient à leur évêque Quintianus de vouloir les soumettre aux Francs; ils résolurent de le tuer. » Si les évêques aidèrent Clovis à vaincre les Burgondes, ils l'empêchèrent aussi de profiter de sa victoire. Peut-être auraient-ils essayé de même de sauver les Wisigoths, si la rapidité extrême de Clovis ne leur en eût ôté le temps et les moyens. La population gauloise devait préférer plusieurs chefs d'armée à un seul : ses calculs furent déjoués par les événemens.

fait : il gouverna les Romains à titre de délégué et de représentant de l'autorité romaine.

La cour de Constantinople avait précisément pour politique de conserver avec soin sa suzeraineté nominale sur toutes les parties de l'empire, espérant reprendre un jour l'autorité réelle, comme elle le fit en effet pour l'Italie et pour l'Afrique. L'empereur Anastase avait donc le même intérêt à conférer cette délégation que Clovis à la recevoir. Il envoya au chef franc, qui avait déjà le titre de patrice, « un diplôme qui y ajoutait celui de consul et même celui d'Auguste; il lui adressa en même temps la chlamyde, le bâton de commandement, même la robe de pourpre et le diadème; revêtu de ces insignes, Clovis fit dans les grandes villes une entrée solennelle, suivant la mode romaine, et voulut qu'on l'appelât patrice et Auguste. » Tel est le récit textuel de Grégoire de Tours. La critique historique peut bien faire quelques réserves sur certains points de ce récit. On peut objecter que Clovis n'est pas mentionné sur les fastes consulaires, et que par conséquent il n'a pu recevoir tout au plus que le diplôme honoraire de consul. On peut dire encore qu'il eût été bien contraire aux habitudes de la cour de Constantinople de conférer à un chef germain le titre d'Auguste, qui était le titre le plus sacré de l'empereur. Il est probable que le souvenir de ces faits, qui paraissent avoir vivement frappé les imaginations, avait été un peu altéré avant de parvenir à Grégoire de Tours, et que l'intérêt des rois ou le goût des peuples avait ajouté quelque chose à la réalité. Une chose du moins paraît hors de doute, c'est que Clovis reçut de l'empereur la délégation de l'autorité. Il ne pouvait penser à régner ni par la grâce de Dieu, principe absolument inconnu en ce temps-là, ni par droit de conquête, puisqu'il n'avait pas conquis la Gaule, ni par la volonté nationale, puisqu'il n'entrait dans l'esprit de personne de consulter les populations; il exerçait à titre d'intermédiaire et par le consentement formel des empereurs le pouvoir impérial.

C'est apparemment pour cette raison que Clovis ne prit jamais le titre de roi des Gaules. Il n'était roi que des Francs. Pour les Gaulois, il était, comme les anciens préfets du prétoire ou comme les patrices burgondes, un représentant et presque un fonctionnaire de Constantinople. Dans les actes officiels, Clovis s'intitulait *rex Francorum et vir illuster*. Ce titre d'homme illustre n'était pas une appellation élogieuse; c'était un terme officiel usité depuis plusieurs siècles dans l'empire romain et qui désignait formellement les fonctionnaires du rang supérieur, tels que les préfets du prétoire. Les mots *rex Francorum* marquaient donc l'autorité de Clovis sur les Francs; les mots *vir illuster* indiquaient son rang dans la hiérarchie impériale et la nature de son autorité sur la population gauloise.

Ses fils et ses petits-fils firent comme lui. Ils entretinrent des relations suivies avec la cour de Constantinople; ils continuèrent à regarder l'empire comme la source la plus haute et la plus légitime de leur pouvoir. Lorsque Théodebert, fils de Thierry, se fut emparé de la Provence, il ne crut pas la posséder justement, s'il ne se la faisait donner par un diplôme de l'empereur Justinien. On a des lettres de Théodebert et de Childebert adressées aux empereurs de Constantinople; ils les appellent du nom de maître, *dominus,* qui était le terme obligé quand un sujet parlait au prince. Dans la pensée des hommes de ce temps-là, l'empire n'avait pas péri. Non-seulement il restait debout, mais c'était par lui seul qu'on régnait. Il n'est pas douteux que Constantinople ne fût alors considérée comme la vraie capitale du monde.

Il faut ajouter que les rois francs ne purent pas s'astreindre longtemps à une subordination qu'il leur était si facile de faire cesser. Un chroniqueur a marqué ce changement avec des expressions dont la netteté est remarquable. Parlant de l'année 524, c'est-à-dire treize ans après la mort de Clovis, il dit : « C'était le temps où la Gaule était sous la domination de l'empereur Justin. » Parlant ensuite de l'année 539, il écrit : « Alors les rois, laissant de côté les droits de l'empire et ne tenant plus compte de la souveraineté de la république romaine, gouvernaient en leur propre nom et exerçaient un pouvoir personnel. » Ainsi les contemporains avaient distingué la période où les chefs germains avaient gouverné comme délégués des empereurs de celle où ils régnèrent comme souverains indépendans. La première, si l'on prend pour point de départ l'invasion de 406, eut une durée d'environ cent trente années; elle se prolongea sous les rois wisigoths et burgondes, sous Clovis et ses fils. Ce fut donc une suite de quatre ou cinq générations d'hommes qui, après l'entrée des Germains, se crurent encore sujets de l'empire, et le furent en réalité dans une certaine mesure. Assurément ces quatre ou cinq générations ne se sont pas fait des événemens dont elles ont été témoins l'idée qu'on s'en est faite depuis. Elles n'y ont pas vu une conquête. Elles en ont sans doute beaucoup souffert et beaucoup gémi, elles ont été victimes d'une foule de désordres, de convoitises et de violences; mais elles ne se regardèrent jamais comme une race vaincue sous la main et sous le joug d'une race victorieuse. Ce n'est pas sous cet aspect que les faits se présentèrent à elles.

III. — LE RÉGIME FÉODAL N'A PAS ÉTÉ UNE CONSÉQUENCE DE LA CONQUÊTE.

On a souvent attribué aux Germains l'invention du régime féodal. Ce qui est certain, c'est qu'il n'existait rien en Germanie qui

ressemblât à ce régime. Le guerrier germain qui choisissait un chef et se dévouait à lui différait fort du vassal qui devait plus tard être astreint à des obligations fixes à l'égard d'un suzerain qu'il n'avait pas choisi. Le don du cheval de bataille et de la framée n'était pas le don de la terre, et n'avait qu'un rapport très lointain avec le bénéfice et le fief. Qu'on lise ce que Tacite, Ammien Marcellin et Jornandès disent de l'ancienne Germanie, on n'y rencontrera rien d'analogue à la hiérarchie féodale.

Le comte de Boulainvilliers, qui écrivait à une époque où les priviléges de la noblesse étaient déjà fort contestés, voulut lui retrouver ses anciens titres, et crut les voir dans le fait de la conquête et de l'asservissement de la population gauloise par les guerriers burgondes et francs. Cette théorie a un double défaut : elle est, à l'égard du passé, une erreur; elle est, à l'égard du présent, une source de rancunes, une excitation à de prétendues vengeances. C'est la haine des castes qui l'a engendrée, et elle perpétue en retour la haine des classes.

Nous avons constaté, dans ce qui précède, que l'établissement de quelques milliers de Germains en Gaule ne fut ni une invasion ni une conquête. Les nouveau-venus, qui étaient entrés comme soldats au service de l'empire et qui n'avaient guère combattu qu'entre eux, ne purent pas avoir même la pensée d'asservir la population indigène. Il est bien vrai qu'il y eut des violences individuelles; plusieurs villes refusèrent d'obéir aux ordres impériaux qui leur enjoignaient d'ouvrir leurs portes, et il dut arriver plus d'une fois ce que Grégoire de Tours raconte d'une ville d'Auvergne « où les Burgondes massacrèrent les hommes et réduisirent les femmes et les enfans en esclavage. » Mais entre de tels actes, si nombreux qu'on les suppose, et un asservissement en masse de la population gauloise, il reste encore une incalculable distance. Croire que les Germains réduisirent les Gaulois en servage serait croire une chose qu'ils n'avaient ni le droit, ni la pensée, ni le pouvoir d'accomplir. D'innombrables documens attestent que la population gauloise resta dans les mêmes conditions où elle se trouvait avant l'arrivée des Germains; ceux qui étaient hommes libres demeurèrent libres; ceux qui étaient esclaves ou colons demeurèrent dans la servitude ou dans le colonat. Rien ne fut changé aux anciennes distinctions sociales. Ceux des Gaulois qui s'appelaient citoyens restèrent citoyens, et ceux qui avaient le rang de sénateurs continuèrent à s'appeler sénateurs. Ces titres ne se trouvent pas seulement chez les chroniqueurs de race gauloise, on les trouve constatés et reconnus dans des documens d'origine germanique.

Ni l'esclavage ni le servage de la glèbe ne datent de l'invasion;

ils sont infiniment plus anciens qu'elle. Il y avait des esclaves chez les Gaulois, il y en avait de même chez les Germains. Les esclaves de la Germanie appartenaient si complétement à leur maître, que celui-ci pouvait les vendre, et qu'il pouvait même les tuer impunément. Quant au servage de la glèbe, forme adoucie de l'esclavage, il était également en vigueur des deux côtés du Rhin. Les Germains avaient dès le temps de Tacite, outre leurs esclaves proprement dits, « une espèce particulière d'esclaves qui, placés à demeure sur un champ, devaient à leur maître une redevance déterminée en grains ou en bétail. » Ils appelaient ordinairement ces hommes du nom de *lites*. Quand les Germains entrèrent en Gaule, ils amenèrent derrière eux leurs lites et leurs esclaves. Leur établissement n'eut pour effet ni d'asservir les hommes libres gaulois ni d'affranchir les serfs germains. Les codes germaniques eux-mêmes parlent des esclaves barbares et des lites, et nous les montrent soumis aux mêmes conditions à très peu de chose près que les esclaves et les colons d'origine gauloise. De même qu'il y eut des hommes libres dans les deux populations indifféremment, il y eut aussi des esclaves de l'une et de l'autre race. Le servage de la glèbe n'est pas le résultat d'une conquête; il n'a pas non plus pesé exclusivement sur la race gauloise.

C'est une opinion assez répandue que les guerriers germains ont dépouillé les Gaulois de leurs terres. Si le fait est vrai, voici les conclusions qu'on en doit tirer : les domaines seigneuriaux du moyen âge ont été des terres arrachées aux vaincus par le droit de l'épée; ces vaincus ne sont rentrés dans une demi-possession de leur sol qu'avec le nom de vilains et sous la dure condition des redevances et des corvées; la révolution de 1789 leur a enfin rendu la possession complète de ce que la violence leur avait autrefois enlevé. Telle est en effet la façon dont quelques historiens présentent l'ensemble de notre histoire. Elle n'est juste qu'autant qu'il est établi que les Gaulois ont été primitivement dépouillés de leurs propriétés foncières. Ce problème historique mérite bien qu'on l'examine.

Il est hors de doute que les guerriers germains n'étaient venus en Gaule que pour acquérir des terres. Cependant, comme ils y entraient à titre de soldats de l'empire, on ne voit pas bien quel prétexte ils auraient eu pour s'emparer des terres des habitans. Aucun historien contemporain ne mentionne ce fait, qui ne pouvait pourtant passer inaperçu. Jornandès n'en dit rien. Sidoine Apollinaire et Salvien montrent bien qu'il y a eu des actes de cupidité et des violences brutales; mais ils ne parlent point d'une spoliation générale et systématique. Ils décrivent la vie intime de leur époque et sont fort loin de dire que leur race ait été réduite à la misère. Ils

parlent sans cesse de la richesse et du luxe des Romains, c'est-à-dire de la population gauloise. Ils font le tableau de la société qui est sous leurs yeux : c'est une société délicate et raffinée où il se trouve de grandes et opulentes existences, où l'on compte « des riches et des nobles, » où l'on rencontre des rhéteurs et des poètes, où l'on voit des théâtres, des écoles, des boutiques de libraires, et pourtant les Germains sont en Gaule depuis cinquante ans. Il arrive sans cesse à ces écrivains de comparer les Romains aux barbares, et ce sont les barbares qu'ils représentent comme pauvres, ce sont les Romains qu'ils représentent comme riches et voluptueux. Ils ne font jamais allusion à un immense déplacement de la propriété foncière passant des Gaulois aux Germains.

Pourquoi ces nouveau-venus auraient-ils pris aux particuliers leurs terres? L'empire possédait d'immenses domaines qui depuis deux siècles étaient spécialement destinés à rémunérer les services des soldats, soit qu'ils fussent légionnaires, soit qu'ils fussent barbares. Les soldats francs, burgondes, wisigoths, obtinrent naturellement la concession de ces terres, et ils n'étaient pas tellement nombreux qu'elles ne fussent très suffisantes à les enrichir tous. Les Francs, établis dans l'empire à titre de *lètes*, cultivèrent tranquillement pendant deux siècles leurs terres *létiques*. Leur chef devint plus tard le maître de la Gaule; il n'y a pas un mot dans les chroniqueurs qui permette de croire qu'ils aient profité de leurs victoires pour s'emparer des terres des Gaulois. Un terme a fait illusion, c'est le mot *sors* employé pour désigner une terre. On a cru que les terres ainsi nommées avaient dû être tirées au sort, qu'elles supposaient par conséquent un partage général au moment de la conquête. Or le mot *sors*, dans la langue latine, ne signifiait pas autre chose que propriété : il s'appliquait à toute terre possédée héréditairement; l'idée de tirage au sort n'y était pas contenue. Les propriétés des Romains s'appelaient *sortes romanæ*, comme les propriétés des barbares s'appelaient *sortes barbaricæ*; pas plus pour les unes que pour les autres, il n'y avait eu tirage au sort.

On croit que les Burgondes s'emparèrent des deux tiers des terres. Deux chroniqueurs disent en effet qu'ils partagèrent le pays avec les habitans; mais ils disent cela après nous avoir appris que ces mêmes Burgondes avaient été écrasés par Aétius, que leur race avait été presque anéantie, qu'il n'en restait plus que des débris, et que c'était le gouvernement impérial lui-même qui leur assignait leurs cantonnemens et qui leur enjoignait de « partager la terre » avec les habitans du pays. De quelque façon qu'on entende ce « partage, » il est difficile d'admettre que ce fût un fait de conquête et de violence, et qu'il se soit opéré aux dépens de la population. Un article du code des Burgondes, qui fut écrit soixante années

après ces événemens, explique la nature de ce partage; le législateur rappelle « qu'autrefois des propriétaires ont invité des hommes de naissance barbare (c'est-à-dire des Burgondes) à s'établir à demeure sur leur propriété, et qu'ils ont spontanément, volontairement, détaché de leurs domaines des lots de terre pour les donner à habiter à ces barbares. » Il s'agit donc d'une sorte de partage qui a été voulu par la population indigène elle-même. Quelles en furent les conditions, nul ne nous l'apprend; mais la suite des événemens montre bien qu'elles furent onéreuses pour le Burgonde. Il était sur ce lot de terre un cultivateur, un travailleur, une sorte de métayer. Il « partageait » le lot avec son propriétaire en ce sens qu'après l'avoir cultivé il en partageait les fruits. Il n'était pas appelé colon, parce que ce mot désignait alors une sorte de servitude; mais il était appelé *hôte*, et ce terme prit alors un sens qu'il conserva ensuite pendant tout le moyen âge, celui d'homme domicilié, de cultivateur, de fermier assujetti à redevance.

A regarder de près le code des Burgondes, on y peut voir ce que devint la condition de ces *hôtes* dans les soixante années qui suivirent l'établissement. Le Burgonde, qui était laborieux et qui aimait la terre, cultiva son lot ou le fit cultiver par des serfs, jouit des fruits, mais ne remplit pas toujours les conditions qui lui avaient été imposées. La société était pleine de désordres, l'autorité ne tarda pas à passer aux mains des chefs burgondes; il n'était facile au propriétaire gaulois ni de se faire payer du Germain ni de se débarrasser de lui. Il y eut alors une série de conflits annuellement renouvelés entre ces propriétaires, qui s'efforçaient d'éloigner ces hôtes, et ceux ci, qui s'obstinaient à rester. Les rois finirent par décider que le Burgonde conserverait la possession de son lot à titre d'hôte, et qu'il aurait pour sa part le tiers des serfs qui cultivaient ce lot et les deux tiers des fruits. Ils fixaient ainsi à un tiers du produit brut le prix de fermage qui devait continuer à être payé à l'ancien propriétaire. C'est à partir de ce temps que le mot *tiers* ou *tierce* fut fréquemment employé pour désigner le prix du fermage ou la redevance annuelle. Une autre loi du roi Gondebaud décida que, si cette redevance du tiers restait impayée pendant quinze ans, le lot du Burgonde, en vertu du principe de prescription, en serait à tout jamais dégrevé. Dans l'un et l'autre cas, le Burgonde acquérait une garantie de jouissance sur son lot; sans en être propriétaire, il en était hôte héréditairement (1). Il avait droit de vendre

(1) Il en était si peu propriétaire que la loi lui interdisait d'intervenir en justice dans les procès dont ces terres pouvaient être l'objet (*Lex Burgund.*, tit. 55); les débats relatifs au droit de propriété sur les terres *quæ hospitalitatis jure a barbaris possidentur* ne regardaient que les Romains et passaient par-dessus la tête des hôtes burgondes. — On allègue le titre 54 du même code pour soutenir que les conquérans s'étaient

sa jouissance; seulement il ne pouvait la vendre qu'à l'ancien propriétaire romain. On voit que cet ensemble de transactions n'a rien de commun avec ce que ferait un peuple conquérant qui s'emparerait de toutes les terres d'un pays et se les partagerait. Le même code mentionne des Burgondes qui ne sont pas seulement *hôtes*, mais qui sont propriétaires; leurs propriétés viennent toutes d'une source unique, « les largesses des rois, » ce qui signifie qu'elles viennent toutes du domaine fiscal, dont les rois ont distribué une partie à leurs soldats, à leurs amis ou à leurs fonctionnaires. Jamais il n'est fait mention de propriétés acquises en vertu de la conquête et par un partage du sol des vaincus.

Les Germains, en s'établissant en Gaule, ne firent que ce qu'il était naturel qu'ils fissent; leurs chefs, par cela seul qu'ils succédaient aux préfets du prétoire et à tous les agens de l'autorité romaine, prirent pour eux toutes les terres du fisc. Le partage, s'il y en eut un, ne put porter que sur ces terres-là; elles ne furent même pas distribuées toutes aux guerriers germains. Les chartes et les diplômes du temps prouvent qu'une très grande part en fut donnée aux églises. Le reste fut concédé peu à peu à des particuliers; encore pouvons-nous croire que ces dons des rois tombèrent indistinctement sur des Gaulois et sur des Germains, car dans la classe des *antrustions* ou *convives du roi* il y avait des hommes des deux races, et les dons de terre récompensaient indifféremment les services de toute nature. Quant aux terres qui étaient, au temps de l'empire, propriétés privées, rien ne fut changé à leur condition. Sauf des violences isolées que le désordre de l'époque explique suffisamment, elles demeurèrent aux mains de leurs anciens maîtres. Une foule d'anecdotes rapportées par les choniqueurs, un grand nombre d'actes de donation et de testament qui ont été conservés, prouvent que les habitans du pays restèrent propriétaires. Leur droit fut formellement reconnu et inscrit dans les lois; les codes germaniques qui furent rédigés à cette époque assurèrent les mêmes garanties et la même protection légale à la propriété du Gaulois qu'à celle du Germain.

On ne peut donc pas admettre comme une vérité historique qu'un grand déplacement de la propriété foncière se soit opéré par l'effet de l'invasion germanique, et on ne doit pas croire non plus que les terres nobles qu'il y a eu dans tout l'ancien régime aient pour origine le droit de l'épée. Les seigneuries ne viennent pas de la conquête.

emparés des terres; on n'a pas observé que l'acte auquel ce titre fait allusion a été décrété par Gondebaud et est par conséquent postérieur d'au moins quarante années à l'établissement des Burgondes dans le pays. C'est assez dire qu'il n'a pas le sens qu'on lui prête ordinairement.

Il est bien vrai que les Gaulois ne se confondirent pas tout d'abord avec les Francs; mais ils ne furent pas placés vis-à-vis de ceux-ci dans un état de dépendance. Il s'en faut beaucoup que le nom de Gaulois, ou plutôt celui de Romains que ces populations gardèrent, soit devenu un terme de mépris. Les Germains s'appelaient eux-mêmes « barbares, » et appelaient les indigènes « Romains; » or le nom de Romains paraît avoir été aussi honoré pour le moins que celui de barbares. Les récits des chroniqueurs et les vies des saints montrent en mainte occasion que, dans les relations de la vie ordinaire, les Gaulois étaient avec les Francs sur un pied d'égalité; on ne voit jamais les uns reprocher aux autres d'être des vaincus.

La population gauloise garda ses lois, qui étaient les lois romaines; les codes germains ne lui furent jamais imposés. Elle garda sa langue, qui était le latin; il faut même remarquer que le latin ne se conserva pas comme idiome inférieur et populaire : il fut la langue officielle du pays; les ordonnances des rois furent rédigées en latin. Lorsqu'on mit en écrit les lois germaniques, ce fut en latin qu'on jugea à propos de les écrire; du moins, parmi les textes nombreux que nous en possédons, n'en est-il pas un seul qui soit dans l'idiome d'outre-Rhin. On jugera combien cette persistance de la langue est significative, si l'on songe à ce qui se passa en Angleterre; la conquête saxonne fit oublier la langue des Bretons, la conquête normande réduisit la langue saxonne à n'être pendant deux siècles qu'un idiome vulgaire. Rien de semblable en Gaule; l'ancienne langue ne fut ni oubliée ni méprisée, parce que la population ne fut pas asservie.

Si les Gaulois avaient été traités en race inférieure et sujette, il n'est pas probable qu'on leur eût laissé l'usage des armes. Or nous voyons par de nombreux exemples que les Mérovingiens se servirent d'eux comme soldats. Dans les querelles des rois et dans les batailles, les troupes gauloises figurent fréquemment. Il ne paraît à aucun signe qu'elles fussent méprisées. Ces rois confièrent plus d'une fois des commandemens et de hautes dignités militaires à des indigènes, et il est assez curieux que le général le plus habile et le plus heureux du VIe siècle ait été un Gaulois; il s'appelait Mummolus. Les Gaulois siégeaient dans les tribunaux au même titre que les Francs. Ce qu'on appelait *mall* en langue germanique et *conventus* en langue latine était composé des deux populations. Les juges s'appelaient *rachimbourg* dans une langue et *boni viri* dans l'autre. Ils étaient indifféremment de l'une et de l'autre race; les Francs n'y étaient en majorité que dans le cas où ils formaient la majorité des propriétaires d'un canton. On a conservé un acte qui montre un tribunal composé de 18 juges, dont 4 Goths, 3 Francs

et 11 Romains (1). Les Romains et les Germains siégeaient donc côte à côte. Ils prononçaient dans chaque procès suivant la loi personnelle du défendeur; mais ils prononçaient tous, quelle que pût être la race de chacun d'eux. Il pouvait donc arriver qu'un Franc fût jugé par un tribunal composé en majorité de Gaulois.

Il n'y a qu'un cas où les indigènes semblent avoir été traités en inférieurs : c'est lorsque les lois salique et ripuaire prononcent qu'un Romain victime d'un délit ou d'un crime n'a droit qu'à la moitié du *wehrgeld* qui serait dû au Franc. Toutefois il nous semble que les historiens modernes ont tiré de là des conclusions exagérées. Les Francs, en inscrivant ces inégalités dans leurs codes, n'en disent pas la raison, et il serait difficile de la trouver. Sans essayer de la chercher, nous devons songer qu'il s'agit ici d'un mode de pénalité qui était propre aux Germains, que les Romains ne le connaissaient pas, et qu'il pouvait y avoir plusieurs motifs pour n'en accorder le bénéfice aux Romains que dans une proportion restreinte. Il faut tout supposer ici plutôt que le mépris pour la population indigène, car ce mépris ne perce nulle part dans les codes germaniques eux-mêmes, et il serait en contradiction avec tous les faits de l'histoire de cette époque.

Les Gaulois tenaient le même rang que les Francs dans l'entourage de Clovis et de ses successeurs. Les rois se servaient indifféremment des uns et des autres comme conseillers, comme agens, comme ambassadeurs ou comme soldats. Les fonctions publiques les plus hautes étaient souvent exercées par des Gaulois. Si l'on examinait la liste des ministres, des fonctionnaires, des comtes, des ducs, des patrices au temps des Mérovingiens, on y compterait peut-être plus de Gaulois que de Germains. C'était donc une chose très fréquente que les Francs eussent à obéir à des Gaulois; or on ne voit à aucun signe que cela ait surpris ou choqué les contemporains.

Le nom de Franc a prêté à des erreurs. Comme il a eu le sens d'homme libre, on a pensé que la liberté n'avait appartenu qu'aux hommes de race franque. Or ce mot ne fut jamais le nom d'une race ni d'une tribu; simple adjectif que quelques corps de guerriers adoptèrent et dont ils firent une sorte de nom national, il signifiait homme libre autant qu'homme brave, car ces deux qualités se confondaient au point de s'exprimer par un seul mot. Plus tard l'idée de liberté y prévalut; aussi le mot devient-il, dans les documens de l'époque mérovingienne, synonyme de *ingenuus*, et c'est le sens qu'il a gardé dans tout le moyen âge. Comme il n'avait pas précisément un sens ethnographique, il a pu s'appliquer sans peine à

(1) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc.*

des Gaulois, à des Burgondes, à des Wisigoths, aussi bien qu'aux guerriers francs; il désignait tous les habitans libres du pays sans distinction de race. Il y a eu des Gaulois francs aussi bien qu'il y a eu des Germains serfs ou esclaves.

Dans la société du VIe siècle, on distinguait déjà une aristocratie; or les Gaulois en faisaient partie aussi bien que les Germains. Comme il y avait des Francs et des Burgondes nobles, il y avait aussi des Gaulois nobles, et cette qualité leur était reconnue par les codes germaniques eux-mêmes. Nous chercherons plus loin en quoi consistait cette noblesse; il importe de constater d'abord qu'elle n'a pas son principe dans une supériorité de race. Il n'est pas vrai que les nobles de l'époque mérovingienne fussent des Francs, ni que les non-nobles fussent des Gaulois. Les deux populations se mêlaient à tous les degrés de l'échelle sociale. Croire que les seigneurs féodaux sont les fils des Germains serait une erreur profonde. Il est impossible de dire s'il y eut dans la noblesse française plus de sang gaulois ou plus de sang germanique. La distinction des classes qui a duré jusqu'en 1789 ne fut nullement fondée sur une différence de race, et ne fut pas le résultat d'une conquête. L'inégalité a découlé d'une autre source.

IV. — LES GERMAINS N'ONT APPORTÉ EN GAULE NI LES INSTITUTIONS DE LA GERMANIE NI L'ESPRIT DE LIBERTÉ.

Si l'invasion germanique n'est pas la source des institutions féodales, elle ne l'est pas davantage des institutions libres qu'a pu avoir la France. Représenter la population gauloise comme gémissant sous le joug de l'empire romain, représenter d'autre part les envahisseurs germains comme venant infuser en Gaule un esprit nouveau de liberté, c'est là une idée toute moderne dont on ne trouve pas trace chez les hommes de ce temps-là.

Que la liberté ait été insuffisante sous l'empire romain, cela nous paraît hors de doute; mais encore est-il juste de faire cette remarque : nous ne voyons à aucun signe certain que, pendant ces cinq siècles, les hommes aient réclamé une liberté plus grande. La Gaule n'avait jamais fait aucun effort pour s'affranchir de la domination romaine; deux ou trois insurrections toutes locales n'avaient servi qu'à montrer l'attachement du pays à l'empire; elles avaient été réprimées par les Gaulois eux-mêmes. La Gaule, satisfaite de ses libertés municipales, avait travaillé et prospéré, s'était enrichie, embellie, éclairée. Il ne paraît pas que, sauf quelques restes du clergé druidique, elle ait jamais regretté sa vieille indépendance. Il est vrai que vers la fin de l'empire les désordres intérieurs, les rivalités des princes, les exigences des légions et les incursions des Ger-

mains l'appauvrirent. C'est alors qu'un certain nombre de propriétaires fonciers devinrent incapables de payer l'impôt, et que, la misère croissant, des bandes de paysans se firent brigands et bagaudes; mais ces faits n'ont jamais été généraux en Gaule, et il semble que les historiens modernes en aient fort exagéré la portée. Les administrations municipales, que l'on croit avoir été désertées vers la fin de l'empire, l'étaient si peu qu'elles ont survécu à l'empire lui-même. Les révoltes des bagaudes ont été réprimées sans peine. La haine que l'on attribue à ces populations à l'égard de l'empire romain est démentie par le fidèle et pieux attachement qu'elles lui conservèrent. Les Germains eux-mêmes n'auraient pas eu tant de respect pour lui, s'ils avaient vu le peuple le haïr.

Si d'ailleurs la Gaule avait été tellement esclave que l'amour même de la liberté se fût éteint en elle, on ne comprend pas bien comment l'arrivée des Germains l'aurait ravivé. On a beaucoup vanté la vieille liberté de ces peuples. Nous ne chercherons pas ici jusqu'à quel point ils avaient été libres dans leurs forêts, ni s'il n'y a pas quelque illusion à croire que la liberté ait pu fleurir au milieu de l'état sauvage et du désordre; mais, à supposer que leurs anciennes institutions d'outre-Rhin fussent supérieures à celles des Gaulois, une chose est certaine, c'est qu'ils ne les ont pas apportées en Gaule. On ne doit en effet jamais perdre de vue que ceux d'entre les Germains qui s'établirent dans ce pays n'étaient pas des peuples; ils n'étaient que des armées. Les uns étaient des débris de tribus détruites, les autres étaient des guerriers de toute tribu qui avaient quitté leur pays pour se mettre au service de l'empire ou pour le piller. Les Burgondes et les Francs n'avaient jamais été des nations; les Wisigoths eux-mêmes, à partir du moment où le choc des Huns les avait frappés, avaient cessé d'en être une. Leur historien Jornandès les appelle une armée. Ils avaient des rois; mais le titre de roi désignait le commandement militaire bien plus que l'autorité politique. Pas un seul peuple germanique, pas une seule tribu n'entra en Gaule. Ce que l'on dit des tribus franques ne s'appuie sur aucun texte. Les Saliens de Clovis n'étaient pas plus une tribu que les Saliens casernés à Constantinople ou en Mésopotamie (1) n'en étaient une autre. Ce n'étaient là qu'autant de troupes de soldats.

Tous ces hommes qui étaient sortis de leur pays pour se faire guerriers au service d'une puissance étrangère, tous ces hommes qui s'étaient mis en dehors des conditions sociales de la tribu, n'avaient pas pu en emporter les institutions avec eux. Ils durent les oublier pendant la durée de quatre ou cinq générations où ils servirent l'empire. Il est possible qu'ils aient conservé le souvenir de

(1) *Notitia dignitatum utriusque imperii.*

leurs lois civiles; encore serait-il téméraire d'affirmer que les codes qu'ils rédigèrent en Gaule furent l'expression exacte des vieilles coutumes d'outre-Rhin. En tout cas, ce qui est possible pour les lois civiles et les coutumes ne l'est pas pour les institutions politiques. Celles-ci ne sont pas chose que l'on puisse perdre et retrouver arbitrairement, laisser de côté et reprendre comme on veut. Un système d'institutions ne dure que par une pratique constante. Une fois que la tradition en est brisée, on ne la renoue pas. Ce serait un fait unique dans l'histoire du monde que les Francs, après avoir perdu leurs institutions, les eussent ensuite retrouvées et remises en vigueur. Ajoutons que les nouvelles conditions de leur existence et l'entourage de la population gauloise ne se fussent pas prêtés à une telle restauration.

Ces Francs, au moment où ils avaient passé la frontière, n'étaient plus que des guerriers. Ils ne purent apporter en Gaule que les usages de la troupe guerrière. Or le caractère germain se plie à merveille à la discipline du soldat. Déjà Tacite l'a remarqué : « Qui survit à son chef et revient sans lui du combat est déshonoré pour la vie. Le défendre, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire tout ce qu'on fait soi-même de beau, voilà le devoir : le chef combat pour la victoire; eux pour le chef. » Cela nous donne une idée du respect, de la soumission aveugle, de l'abnégation du soldat germain. Il est vrai que ce soldat a élu son chef; mais comme il lui obéit! Qu'on se rappelle l'anecdote du vase de Soissons : le chef frappe de sa hache l'un des siens; toute la troupe est là qui regarde et qui tremble. Ces Germains dans la vie civile sont très capables de liberté; faites-en des soldats, ils ne connaissent plus que la discipline. Il n'y a tout au plus que la question de butin qui puisse parfois altérer leur obéissance; c'est pour affaire de butin que ce guerrier de Clovis a mérité sa colère, c'est encore pour affaire de butin que les guerriers de Thierry et de Clotaire II manquent au devoir de soumission. Hors ce point, ils savent toujours obéir. Leur chef est un maître absolu dont le pouvoir n'est limité par aucune loi.

On est frappé de quelques actes d'insubordination de ces guerriers; mais l'insubordination n'a rien de commun avec la liberté, elle en suppose plutôt l'absence. Il ne semble pas que les Francs se soient jamais préoccupés d'assurer leur indépendance vis-à-vis des rois, ni qu'ils aient songé à se mettre en garde contre la monarchie. Qu'on lise les codes des Saliens, des Ripuaires, des Burgondes : ils ont été discutés et rédigés dans des réunions qui avaient quelque apparence d'assemblées nationales; on n'y trouve pourtant pas la moindre allusion aux droits politiques d'un peuple libre. Tout au contraire la royauté se présente dans ces codes avec les priviléges et l'autorité qui s'attachaient à la monarchie impériale. Elle en a les

allures, le langage, l'accent. Le roi y est appelé du nom de maître, *dominus*, ce qui est bien surprenant dans des codes rédigés pour les seuls Germains. Tout ce qui approche du roi est privilégié. Le « convive du roi » a une valeur triple de celle du simple homme libre. L'esclave qui appartient au roi vaut aussi trois fois plus que l'esclave ordinaire. Il n'est pas jusqu'aux chevaux et aux bœufs du roi dont le vol ne soit puni plus sévèrement que s'il s'agissait des chevaux ou des bœufs d'un sujet. Il y a dans le code des Francs-Ripuaires des articles qui sont d'une portée étrangement monarchique. « Si quelqu'un refuse d'héberger un envoyé du roi, qu'il paie une amende de 60 sous d'or. » — « Si quelqu'un est infidèle au roi, qu'il compose de sa vie et que tous ses biens soient confisqués. » On voit bien que le souvenir de l'ancienne Germanie et l'amour de la liberté politique étaient également absens de l'âme de ces hommes.

Les Germains avaient tellement oublié les institutions politiques d'outre-Rhin que tous leurs chefs, francs ou wisigoths, ostrogoths ou burgondes, adoptèrent les usages des empereurs, leurs insignes, et leur phraséologie pompeuse. Ils revêtirent le costume romain; ils se montrèrent avec la robe longue, sceptre à la main, couronne en tête. C'est ainsi que les rois mérovingiens sont représentés sur leurs monnaies. Rien de tout cela ne venait de la Germanie. Les chroniqueurs ne nous disent pourtant pas que les Francs aient protesté contre ces usages si nouveaux pour eux. Leurs rois s'entourèrent d'un cortége de chambellans, de comtes du palais, de patrices, de référendaires, de chanceliers, personnages dont les titres mêmes avaient été inconnus dans l'antique Germanie. Rien n'indique que les Francs se soient plaints de la création de ces dignités nouvelles; ils les briguèrent à l'envi. Les rois établirent un système d'administration copié sur le système impérial. On a quelquefois comparé les *comtes* mérovingiens aux *grafen* de l'ancienne Germanie. Il y avait au moins cette différence, que les uns étaient nommés par les rois, tandis que les autres avaient été élus par la population. En réalité, ces comtes mérovingiens, mi-partie Francs et mi-partie Gaulois, étaient les successeurs des comtes que l'empire avait établis dans chaque cité au Ve siècle.

Les Germains réfugiés en Gaule ne possèdent plus rien qui ressemble à ce qui existait en Germanie. Ils n'ont pas pensé à établir dans leur nouvelle patrie les institutions de l'ancienne. Le regret de la vieille liberté de la tribu ne paraît nulle part. L'histoire nous montrera bien une lutte toujours renaissante entre les leudes et les rois; mais ce que ces leudes réclament n'est pas la liberté, c'est la terre. Les théories politiques sont absolument étrangères au conflit. Le débat ne porte que sur des intérêts matériels. On ne comprendrait pas comment ces troupes de soldats avides auraient infiltré

dans la Gaule l'esprit et les mœurs de la liberté, et l'on reconnaî bien d'ailleurs dans l'histoire de toute la période mérovingienne que la liberté fut leur moindre souci.

L'établissement des Germains en Gaule n'a donc pas pu produire les grands effets qu'on lui attribue ordinairement. Le sang n'a pas été notablement altéré, car ces Germains étaient peu nombreux. La manière même dont ils sont entrés dans le pays ne leur permettait pas d'en changer la face. Ils n'ont été ni des vainqueurs ni des maîtres. Tout ce qui est vivace dans une nation et tout ce qui y est signe de vie a subsisté en Gaule après eux. La langue est restée telle qu'on la parlait au temps de l'empire; rien n'a été changé ni à ses radicaux, ni à ses règles, ni à son accent; elle s'est modifiée ensuite d'âge en âge, suivant les lois naturelles des langues, sans que l'invasion germanique ait été pour rien dans sa lente et régulière transformation. Ces mêmes Germains n'ont eu aucune influence sur les croyances religieuses du pays. Ni les Francs n'ont songé à établir en Gaule leur vieux culte, ni les Wisigoths n'ont réussi à y implanter leur arianisme. Rien n'a disparu des croyances, des rites, de la discipline même de l'église. Tous les Germains qui sont entrés en Gaule, en Espagne, en Italie, n'ont pas empêché le catholicisme de se développer conformément aux habitudes d'esprit des populations du sud-ouest de l'Europe. Quant aux mœurs et au caractère de ces nations, on ne voit pas non plus que les Germains y aient mis leur empreinte; ils n'ont apporté ni une idée ni un sentiment qui leur fût propre. A regarder enfin à quel niveau tombèrent le sens moral et l'intelligence dans les siècles qui suivirent l'invasion, on ne saurait prétendre que ces Germains aient épuré la conscience humaine ou ravivé l'esprit.

Ils n'eurent pas plus d'action sur les institutions politiques que sur la langue, la religion et le caractère. Ils n'ont pas transplanté en Gaule les institutions de la tribu germaine, car ils les avaient oubliées. Ils n'y ont introduit ni le régime féodal, qu'ils ne connaissaient pas, ni le servage de la glèbe, qui existait avant l'invasion. Ils n'ont pas plus asservi la population gauloise qu'ils ne l'ont affranchie. Ni la monarchie ni la liberté ne viennent d'eux. Le régime féodal n'est pas un fait de conquête, car il n'a pas été établi par les vainqueurs aux dépens des vaincus. Il n'est pas le fruit de l'invasion, car le germe s'en trouve déjà d'une manière très manifeste dans l'empire romain. Il n'est pas plus germanique que gaulois, car il s'est développé avec la même vigueur chez les deux races et chez beaucoup d'autres encore. Il fut la conséquence naturelle d'un certain état social auquel les incursions germaniques n'ont pas été étrangères, mais que ces incursions n'ont pas créé toutes seules.

FUSTEL DE COULANGES.

LES LOIS DES BREHONS

ET

L'ANCIEN DROIT CELTIQUE EN IRLANDE

I. *Ancient Laws of Ireland*, published under the direction of the Brehon Law commission, 3 vol. — II. *Lectures on the early History of institutions*, by sir Henry Sumner Maine, London 1875, Murray.

Depuis quelque temps, l'attention se porte avec un intérêt croissant vers l'étude des origines de la civilisation. Après les découvertes qui nous ont révélé le passé lointain des temps préhistoriques, la science s'efforce maintenant de refaire l'histoire des institutions, du droit et des conditions économiques des sociétés primitives. On ne se contente plus, comme autrefois, en politique et en économie politique, de formules abstraites et de dogmes absolus; la connaissance des anciennes organisations sociales est ainsi devenue indispensable pour nous éclairer sur le but à poursuivre aujourd'hui. Jadis, quand on se demandait quelles lois il fallait adopter, on les cherchait uniquement dans une conception théorique de la nature et des droits de l'homme. C'est ainsi que Rousseau, Locke et tant d'autres, croyant imiter les législateurs de l'antiquité, traçaient tout d'un trait des plans de constitution et de reconstruction de la société tout entière. C'est ainsi encore que les assemblées de la révolution française ont édicté tant de lois excellentes en elles-mêmes, mais qui n'ont donné que peu ou point de résultats, parce qu'elles n'étaient pas en rapport avec les choses et les hommes qu'elles devaient régir. Maintenant les déceptions nous ont rendus

plus circonspects, et l'on voudrait même bannir toute poursuite de l'idéal. C'est aller trop loin. Il ne faut pas abandonner la recherche d'un ordre meilleur réclamé par la nature, les droits et la destinée de l'homme; mais il faut consulter les leçons de l'expérience. C'est à ce titre que l'histoire des institutions est si utile et constitue la véritable histoire philosophique.

Les guerres, les intrigues, les succès et les revers des princes, le drame historique, en un mot, amuse comme un roman; mais il instruit peu, parce qu'il n'y a point de lois à déduire de faits où les volontés mobiles, les passions, les caractères infiniment variables des hommes, jouent le principal rôle. En étudiant les institutions au contraire, nous pouvons découvrir les conséquences qui en résultent et l'ordre qui préside à l'évolution des sociétés. Nous voyons aussi quelles sont les véritables lois naturelles. Autrefois on entendait par ces mots : « droit naturel, » tantôt le droit, qu'on supposait avoir été établi par les hommes « sortant des mains de la nature, » tantôt le droit idéal, conforme à la justice et perçu par la raison, c'est-à-dire le droit rationnel. Dans l'un comme dans l'autre sens, l'idée de ce que c'est que le droit naturel variait d'après les opinions de l'écrivain qui s'efforçait de la préciser, et elle ne reposait sur aucun fait positif. Maintenant on cherche à reconstituer le droit naturel, non pas hypothétique, mais historique, et on y parvient par la méthode des études comparées qui ont donné de si merveilleux résultats dans le domaine de la philologie et de la mythologie. On arrive ainsi à se convaincre que toutes les races ont, à un certain moment de leur développement, eu des coutumes semblables, et que celles des tribus les plus sauvages ont été pratiquées jadis par les ancêtres des peuples aujourd'hui les plus civilisés.

L'examen des institutions primitives est également intéressant parce qu'elles permettent de saisir les instincts primordiaux de l'homme en fait de droit. Pour comprendre l'origine et les lois du développement de la vie, le naturaliste étudie les organismes les plus rudimentaires; de même pour découvrir les lois qui président au développement de la civilisation, la sociologie doit examiner les formes d'organisation des sociétés primitives. Dans son beau livre, *Ancient Law*, sir Henry Maine nous a fourni le modèle de ce genre d'investigations. Ce qui donne tant d'intérêt aux publications de cet éminent écrivain, c'est qu'il joint aux vues philosophiques les plus élevées la connaissance exacte des détails et une érudition très sûre et très vaste. Professeur de droit à l'université d'Oxford, il a pu approfondir l'esprit des lois anglaises et du droit romain, et, investi d'une haute fonction judiciaire dans l'Inde, il y a étudié sur place les coutumes de ce pays. Dans son ouvrage sur le *droit ancien*, il re-

trace l'histoire primitive des codes, des fictions légales, du testament, de la succession, de la propriété, du contrat et du droit de punir, et il en indique les rapports avec les idées modernes sur ces matières. Dans un autre livre, *les Communautés de village en Orient et en Occident*, il montre que la commune se retrouve avec des caractères semblables chez les principales branches de la race âryenne. Enfin, dans un volume récent sur l'*Histoire primitive des institutions*, il apporte à l'appui de ses idées un grand contingent de faits empruntés principalement aux anciennes lois irlandaises, connues sous le nom de *Brehon Laws*.

Jusqu'à ces derniers temps, l'étude comparée des vieilles coutumes présentait une grande lacune. Comme le dit sir H. Maine, aucun groupe de peuples n'offrait moins de souvenirs relatifs à l'histoire ancienne du droit que ceux d'origine celtique. Les *Triades* galloises d'une valeur si douteuse et quelques traits de mœurs notés par les historiens de l'antiquité, voilà tout ce que l'on connaissait. Ce qu'on vient de publier, c'est tout un ensemble de lois avec leurs commentaires, de vrais traités de jurisprudence de l'ancienne Irlande celtique. On le voit, c'est une véritable révélation, et depuis longtemps il n'y en a point eu de plus importantes pour l'histoire des idées juridiques.

I.

Les *Brehon Laws* sont des recueils d'anciennes lois irlandaises qui ont été traduits et édités par deux savans morts depuis peu, les docteurs O'Donovan et O'Curry. Une commission scientifique est chargée de poursuivre cette publication. Trois volumes ont paru à Dublin, le premier en 1865, le second en 1869, le troisième tout récemment. D'après M. Whitley Stokes, l'un des plus éminens celtologues de notre temps, le plus important des recueils des *Brehon Laws*, le *Senchus Mor* ou « le grand livre de l'ancienne loi, » date du commencement du XIe siècle, et l'autre recueil, le *Livre de Aicill*, du Xe; mais ces écrits s'attribuent une antiquité bien plus grande, et il est possible qu'ils aient été primitivement rédigés peu de temps après l'introduction du christianisme en Irlande, c'est-à-dire dès que l'on a commencé à y faire usage de l'écriture. En tout cas, ces lois contiennent des coutumes qui remontent à la plus haute antiquité.

Les *brehons*, qui ont donné leur nom à ces recueils de lois, offrent la plus grande ressemblance avec les druides de la Gaule tels que César nous les fait connaître. Ceux-ci étaient à la fois prêtres et magistrats; ils jugeaient les crimes et les procès, et dans leurs

grandes assises annuelles, au milieu de la forêt sacrée, ils tranchaient les différends qui s'étaient élevés entre les tribus. Ils dirigeaient des écoles de science où accouraient les jeunes gens de la Gaule, et où certains d'entre eux, avides de s'instruire, restaient pendant vingt ans; ils y apprenaient un très grand nombre de vers qui n'étaient jamais écrits. Les druides aimaient à discuter sur la nature et les dimensions du monde, sur le mouvement des étoiles, sur tout ce qui se rapportait à l'univers physique. En Irlande, les *brehons* étaient les arbitres respectés de tous les litiges. Parmi les traités qui portent leur nom, il s'en trouve de spéciaux pour régler les questions d'héritage et de limites, l'exécution des débiteurs récalcitrans et surtout les compositions pour crimes. Les écoles de littérature et de droit semblent avoir été très nombreuses dans l'ancienne Irlande, et le docteur O'Curry nous donne le programme d'études de l'une d'elles qui embrasse douze années. Toute la littérature, même les lois, avaient la forme du vers. Le chef des druides nous apparaît dès le début du *Senchus Mor*, dans la personne de Dubhthach Mac-na-Lugair, le poète royal d'Érin, le *brehon* désigné par saint Patrick pour être arbitre dans une question d'homicide. Dans les *Brehon Tracts*, on agite aussi ces problèmes cosmologiques dont les druides aimaient à s'occuper. On le voit, les *brehons* ressemblent extrêmement aux druides, et s'ils ne se confondent pas avec eux, on peut dire que ces similitudes si frappantes prouvent que l'état social des Celtes d'Irlande ne différait guère de celui des Celtes de la Gaule.

Quelle autorité faut-il attribuer aux *Brehon Law Tracts?* Comme le fait remarquer M. Cliffe Leslie, ces traités diffèrent beaucoup de caractères et ils proviennent de sources très diverses. Quelques-uns d'entre eux, tels que le *Crith Gablach* et le « Livre des droits, » sont cités comme des textes précis de loi irlandaise; mais d'autres, comme le *Corus Bescna*, paraissent n'avoir point joui de la même autorité. Les commentaires sont, de l'avis unanime, l'œuvre de plusieurs générations de légistes. Le droit irlandais avait évidemment pour base la coutume, et au XVIe siècle Edmund Spenser parle des *Brehon Laws* comme de « règles de droit non écrit et transmis par la tradition d'âge en âge; » mais ce droit coutumier s'était développé sous l'influence des jugemens des cours de justice d'une part, et de l'autre sous celle des idées de jurisprudence théorique des juristes et des écoles de droit. Jusqu'au XVIe siècle, ainsi que le prouve M. Cliffe Leslie, les populations irlandaises se réunissaient en assemblée générale sur une bruyère ou sur une colline comme les *Landsgemeinden* suisses, pour juger les différends entre particuliers ou entre communes, et les décisions de ces diètes populaires

devaient former une troisième source du droit irlandais. Quelque solution que l'on donne d'ailleurs aux questions concernant l'origine et le caractère des traités désignés maintenant par le nom de *Brehon Laws*, ils n'en conservent pas moins toute leur importance, comme indiquant les traditions, les usages et les idées juridiques de l'époque où ils ont été composés. La plupart des coutumes dont ils font mention étaient encore en vigueur au moment où les écrivains anglais commencent à nous faire connaître l'Irlande. « Les lords irlandais, dit sir John Davis écrivant vers la fin du XVIIe siècle, conservent tous les droits de la souveraineté qui ne devraient appartenir qu'au roi. Ils gouvernent le peuple conformément aux lois des *brehons*. Ils nomment leurs magistrats et les employés, ils punissent ou pardonnent les crimes, ils font la guerre et la paix à leur convenance, et cela a duré jusqu'au règne d'Élisabeth. » Le même auteur raconte que, quand le lord député sir W. Fitzwilliam annonça à Maguire qu'il enverrait un shérif à Fermanagh, le chef irlandais répondit : « Votre shérif sera le bienvenu, mais faites-moi savoir quel est le prix de sa tête, afin que, si mes hommes la lui coupent, je puisse lever l'*eric* (*eric*, composition), sur le pays. » Les auteurs anglais s'indignaient de ces coutumes barbares « qu'on ne rencontrait dans aucun autre pays chrétien; » ils leur attribuaient même le triste état du pays, et pourtant ces lois et ces institutions n'étaient autres que celles que l'Angleterre avait eues autrefois.

En effet, l'ancien droit irlandais présente de frappantes analogies avec le droit romain primitif, avec le droit scandinave, slave et germanique, et, chose très remarquable, mais cependant très explicable, avec les coutumes hindoues. Les deux rameaux de la race âryenne géographiquement les plus éloignés se rapprochent le plus par leurs idées juridiques, parce qu'elles ont mieux conservé les traditions primitives de la souche d'où ils sont sortis. Les peuples asservis par l'étranger restent fidèles à leurs coutumes, ils redoutent le changement; leur sujétion même met obstacle au progrès, et dans leur malheur ils s'attachent avec fanatisme à tout ce qui caractérise leur nationalité. C'est ainsi que les Javanais, asservis par des conquérans mahométans, les Russes, tenus sous la domination des Tartares, et les Serbes sous celle des Turcs, pratiquent encore les formes archaïques de la propriété collective.

Je ne puis montrer ici tous les points de ressemblance que sir H. Maine a relevés entre les institutions anciennes des Celtes irlandais et celles de l'Inde; il faudrait reproduire tout son livre : j'en citerai seulement un ou deux qui sont vraiment frappans.

Aujourd'hui, quand une personne est lésée, elle s'adresse au

juge, qui prononce un jugement que l'état souverain fait exécuter, au besoin par la force. Dans les temps barbares, l'individu lésé attaque à main armée celui dont il a eu à se plaindre, et il en résulte fréquemment une guerre de clan à clan. Entre ces deux moyens extrêmes d'arriver à se faire rendre justice, — l'action devant le tribunal et l'attaque à main armée, — nous en trouvons d'autres qui tiennent le milieu entre l'emploi de la force et le recours au juge. Parmi ceux-ci, « la saisie du gage » se présente chez tous les peuples âryens, à une certaine époque, avec des caractères très semblables. Gaius, parmi les actions primitives appelées *legis actiones*, cite la *pignoris capio*, la saisie du gage. Dans certains cas exceptionnels, le créancier pouvait saisir directement des objets appartenant au débiteur, même avant de l'avoir cité devant le juge. Platon, dans son livre *des Lois*, fait mention d'une action du même genre. Dans l'ancien droit anglais, nous trouvons la procédure du *distress*. Un individu étant lésé par quelqu'un ou ayant quelque réclamation à sa charge pouvait saisir le bétail de celui-ci, et le conduire dans une prairie close, réservée à cet effet dans le village et appelée *pound*. Là les bêtes devaient être nourries par leur propriétaire, qui ne pouvait les ramener chez lui. S'il ne consentait pas à donner satisfaction à la partie adverse, il devait ou offrir une garantie ou s'adresser au shérif. Le shérif faisait restituer le bétail au propriétaire, mais à la condition que celui-ci s'engageât à se soumettre à la décision du juge. Les lois des peuples germaniques, les *leges barbarorum*, font mention de la même coutume, et notamment la loi salique en parle très en détail. Cette procédure paraît étrange, et même inexplicable; mais il faut se figurer qu'elle remonte à un temps où le pouvoir souverain et la vindicte publique n'existaient pas encore, et où les litiges, même les attentats contre les personnes, restaient affaire privée. Comment arriver au redressement d'un tort sinon en s'emparant de choses appartenant à celui dont on voulait obtenir satisfaction? Le plus étendu des traités des *Brehon Laws*, le *Senchus Mor*, se rapporte presque entièrement aux formalités du *distress*. En Irlande, le créancier ne pouvait saisir les biens du débiteur qu'après lui en avoir donné avis, et, pour procéder à la saisie, il devait être accompagné de témoins. Avant que le bétail saisi ne fût mis dans le pâturage réservé, le débiteur pouvait le réclamer en donnant « un objet de valeur ou son fils » en garantie de sa promesse de se soumettre aux décisions du juge. Dans le *Vyavahara Mayukha*, livre de loi brahmanique, l'auteur, Brihaspiti, cite, parmi les moyens de forcer un débiteur à s'exécuter, la saisie comme gage de sa femme, de son fils ou de son bétail. Ainsi dans tous les pays âryens depuis

l'Océan jusqu'aux bords de l'Indus, on retrouve la coutume du *pignoris capio*.

Voici maintenant un mode de procédure bien plus étrange encore et qu'on rencontre à la fois chez les anciens Celtes irlandais et dans l'Inde moderne. César nous dit que, dans la Gaule, celui qui n'obéissait pas au jugement des druides était empêché de prendre part aux sacrifices, ce qui était considéré comme la plus sévère des peines. En Irlande, quand on avait à faire valoir une créance contre un débiteur d'un rang élevé, le *Senchus Mor* dit qu'il faut « jeûner contre lui, » et il ajoute : « Celui qui ne donne pas satisfaction à celui qui jeûne méconnaît toutes les obligations, et celui qui ne regarde à rien ne sera payé par personne, ni par Dieu, ni par les hommes. » La coutume se retrouve identique dans l'Inde sous le nom de *dharna*, qui signifie saisie, détention. Les auteurs anglais, qui l'appellent *sitting dharna*, la décrivent dans les termes suivans. Quand un brahmine veut obliger un débiteur récalcitrant à s'acquitter envers lui, il va s'asseoir à sa porte, tenant à la main du poison ou un poignard et menaçant de se tuer si on lui fait violence. Il jeûne, et il empêche ainsi le débiteur de sortir de chez lui : celui-ci est tenu de jeûner aussi. Bientôt il est forcé de céder, car, s'il laissait mourir son créancier de faim ou s'il le poussait à se tuer en voulant passer outre, il se rendrait coupable d'un crime inexpiable. Le code pénal anglo-indien ayant défendu la pratique du *dharna*, elle est devenue plus rare, mais elle est encore en vigueur dans les états indépendans de l'Inde. Ce sont surtout les soldats qui y ont recours pour obtenir le paiement de leur solde arriérée. Gaius dit également que le *pignoris capio* était resté en usage dans deux cas seulement, dont l'un est précisément le défaut de paiement de la solde militaire. Cette concordance n'est-elle pas remarquable? En Perse, celui qui veut obtenir le paiement de sa créance par le jeûne commence par semer un peu d'orge à la porte de son débiteur, puis il s'assied au milieu de ce semis; c'est dire qu'il restera sans nourriture jusqu'à ce qu'il soit payé ou jusqu'à ce que le grain lève et lui donne de quoi se nourrir. Ces coutumes extraordinaires remontent évidemment au temps où le particulier ne pouvait invoquer l'intervention de l'autorité pour lui garantir ses droits. En forçant le débiteur de mauvaise foi à commettre un crime, il appelait sur lui le mépris des hommes et la vengeance du ciel.

La constitution de la famille et de la société chez les Celtes irlandais ressemble aussi à celle de l'Inde. En réunissant les traits épars dans les *Brehon Laws*, sir H. Maine est parvenu à tracer un tableau assez complet de l'organisation sociale de l'Irlande à l'époque où ces lois ont été rédigées. La population était divisée en clans, en

tribus, *fine*, dont les membres se croyaient attachés par un lien de famille résultant de la descendance d'un ancêtre commun. A la tête du clan se trouvait un chef que les traditions irlandaises appellent un roi. Quand le clan était nombreux, il se subdivisait en groupes, unis chacun par un lien de parenté plus étroit et ayant aussi un chef que les légistes anglo-irlandais ont nommé *capita cognationum*. Ces groupes correspondaient à la *gens* romaine, au γένος grec et à ces *gentes*, à ces *cognationes hominum* de la Germanie, entre lesquels, suivant César, la possession du sol se répartissait chaque année (1). L'unité juridique et politique dans l'ordre social n'était donc pas, comme aujourd'hui, l'individu isolé, mais le groupe familial qui était nommé *sept*. C'était exactement la *zadruga*, la communauté de famille, que les Allemands appellent très justement *Hauskommunion*. Le *sept* était semblable aussi à ces groupes de famille, à ces sociétés de *compani*, de *Frarescheux*, à ces « coteries, » à ces « fraternités, » qui au moyen âge en France vivaient ensemble dans une grande maison, *la cella*, exploitant en commun le sol, se partageant ses produits, et « vivant au même pot » et au même « chanteau (1). »

L'Inde encore aujourd'hui nous offre dans la famille associée, *joint-family*, comme disent les Anglais, l'image exacte du *sept* celtique de l'Irlande ancienne. La *joint-family* forme un corps moral qui possède, qui acquiert et qui a une durée perpétuelle comme une société de mainmorte. Elle offre le type parfait de ce mode archaïque de jouissance indivise que l'on rencontre dans toutes les sociétés agricoles primitives. Elle se compose de l'association de toutes les personnes qui auraient pris part aux sacrifices des funérailles de l'ancêtre commun. C'est la famille agnatique des Romains, comprenant tous ceux qui auraient été sous l'autorité de leur auteur commun, s'il avait vécu pour l'exercer. D'après les décisions des cours de justice de l'Inde, aucun membre de la famille n'a droit à une part de la propriété commune. Les produits doivent être mis en commun et partagés entre tous d'après les règles de la jouissance

(1) *De Bell. Gall.*, VI, 29. — On trouvait parmi les Écossais la même organisation sociale qu'en Irlande. M. Skene cite dans son livre, *the Highlanders of Scotland*, le témoignage d'un officier anglais se rapportant à l'année 1730. « Les *highlanders* sont divisés en tribus ou clans sous des chefs ou *chieftains*, et chaque clan se subdivise en souches également sous des *chieftains*. Ces souches se divisent à leur tour en branches de la même race, qui comptent cinquante ou soixante hommes reliés par une origine commune. » Dans une notice récente sur l'*Origine des magistrats communaux*, M. Léon Vanderkindere vient de démontrer l'existence de la *marke* et de la propriété collective en Belgique jusque très avant dans le moyen âge.

(2) Voyez les excellens livres que MM. Doniol, Dareste de La Chavanne et Eugène Bonnemère ont consacrés à l'histoire des classes rurales en France.

indivise. Les membres de la famille sont unis, comme on dit dans l'Inde, « pour la nourriture, le culte et la terre. » En Irlande, la solidarité des hommes du *sept* est complète : ils sont tenus de payer la composition pour l'offense commise par un des leurs. La ressemblance entre la *joint-family* hindoue et irlandaise s'étend jusque dans les détails. D'après la loi brahmanique, ce qu'un membre de la communauté gagne par quelque connaissance scientifique spéciale ou par la pratique d'un art libéral lui appartient en propre, à moins qu'il n'ait acquis ses talens aux frais de la famille. Un des anciens traités de lois irlandaises, le *Corus Bescna*, établit la même distinction. Le membre de la tribu peut donner à l'église les deux tiers de ce qu'il gagne par l'exercice d'une profession libérale; mais il en est autrement si cette profession est celle de la tribu même. Dans ce cas, les émolumens appartiennent à la communauté.

La tribu du temps des *Brehon Laws* constitue une personne civile qui « se soutient elle-même, » comme disent les textes. Elle s'est continuée d'abord par la possession de la terre : « la terre est une personne perpétuelle; » mais elle peut subsister aussi, sans cultiver le sol, par l'exercice de quelque industrie. Une partie du territoire de la tribu, probablement la terre arable, se trouve répartie entre les différentes familles du clan; mais ces parts restent soumises au contrôle de la communauté. « Chacun, dit la loi, doit conserver sa terre intacte sans la vendre, sans la grever de dettes, sans la donner en paiement pour des crimes ou des contrats. » Comme dans toutes les coutumes anciennes, l'aliénation n'est permise qu'avec le consentement de toute la communauté, et il en est encore ainsi dans l'Inde (1). L'obligation de suivre le même assolement dans la culture, le *Flurzwang*, comme disent les Allemands, est aussi stricte ici que dans le *mir* russe ou dans l'ancien village germanique. C'est, avec le mariage, l'une des institutions fondamentales du peuple irlandais, dit le *Corus Bescna*. Le mot de Tacite parlant des Germains : *apud eos nullum testamentum*, est vrai aussi des Celtes irlandais comme de tous les peuples à l'origine. C'est le clergé qui emprunta la donation et le legs au droit romain, afin de permettre aux gens pieux d'enrichir l'église en sauvant leurs âmes.

Le régime agraire de l'Irlande à l'époque des *Brehon Laws* offre un état de transition entre la collectivité primitive et la propriété

(1) « L'aliénation d'une propriété foncière est très rare, dit sir G. Campbell, et la communauté de village a un droit de *veto*. » (*Systems of Land tenure. Cobden club Essays*, p. 166.) Voyez aussi, pour le droit de *retrait*, le livre si curieux de M. Viollet : *Caractère collectif des premières propriétés immobilières*, p. 30.

privée. J'ai essayé de montrer ici même que le régime de possession collective du sol par la tribu, tel qu'on le rencontre encore aujourd'hui dans le *mir* russe et dans la *dessa* javanaise, est une étape de la civilisation par laquelle tous les peuples ont passé, et d'après sir H. Maine ce fait ne peut plus guère être révoqué en doute (1). A l'époque des *Brehon Laws*, tout le territoire de la tribu est encore considéré en théorie comme appartenant à la communauté tout entière, mais en fait une assez notable partie du sol a été appropriée d'une façon permanente par certaines familles; toutefois des terres communales très vastes, couvertes d'herbages et de bruyères, servent de pâture au bétail. Des parties du communal sont alternativement mises en culture, comme cela se pratique aujourd'hui encore dans beaucoup de pays, notamment dans les Ardennes belges; mais l'occupation en est temporaire, la propriété demeure à la tribu. Les partages périodiques et l'occupation alternative se sont maintenus jusqu'à nos jours sous la forme du *rundale* (2). Une grande partie du sol était soumise à des modes de tenure et à des coutumes agraires fortement imprégnées des traditions de l'antique possession collective. A l'époque des *Brehon Laws*, la propriété privée s'était à peine dégagée de la communauté primitive du sol. Un manuscrit irlandais du XIIe siècle, le *Lebor na Huidre*, a conservé le souvenir de cette transformation, et il en indique la cause comme pourrait le faire un économiste. On y trouve ce curieux passage : « Il n'y avait autour des champs ni fossés, ni haies, ni murs de pierre, et la terre n'était pas divisée jusqu'au temps des fils d'Aed Slane. Ce fut à cause du grand nombre des familles à cette époque que les divisions et les limites de terrain s'introduisirent en Ir-

(1) « La possession collective du sol par des groupes d'hommes qu'unissent des liens de famille peut être maintenant considérée comme un phénomène primitif caractérisant toutes les sociétés humaines qui ont quelques rapports avec les nôtres. » Sir Henry Maine, *Early History of institutions*. — Voyez, dans la *Revue* du 1er juillet 1872, *les Formes primitives de la propriété*.

(2) Sous le régime du *rundale*, une certaine partie de terres était occupée par un groupe de familles. Le pâturage et la tourbière (*bog*) étaient soumis à la jouissance collective, et les terres arables, divisées en exploitations, passaient périodiquement, parfois même annuellement, d'une famille à une autre. On rencontrait aussi souvent d'autres traces du régime de la *mark* : le sol arable était divisé en trois zones de qualités différentes, et chaque famille avait un ou plusieurs lots dans chaque zone. Encore tout récemment ce même système agraire se rencontrait dans les *highlands* d'Écosse. Sir H. Maine a constaté que dans les *highlands* de l'ouest les communautés de village, dissoutes en ces derniers temps, partageaient périodiquement les terres entre les habitans par un tirage au sort. M. Skene, dont l'autorité est grande en cette matière, exprime l'opinion que ce régime agraire était jadis généralement en vigueur parmi les Celtes écossais. Voyez sa note sur « les communautés de tribu » (*Tribe communities in Scotland*), dans le second volume de son édition de la *Fordun's Chronicle*.

lande. » C'est bien là une des causes principales qui donnent naissance à la propriété privée. Quand le nombre des ayant-droit devient trop considérable, la part qui revient à chacun dans le domaine commun est trop exiguë pour la culture extensive qui se pratique. Il faut passer à un mode d'exploitation exigeant des améliorations permanentes, du capital immobilisé dans le sol, et cela ne se fait qu'avec la garantie d'une jouissance héréditaire ou de très longue durée. De là résulte l'occupation individuelle, permanente et transmissible dans la famille. Le partage périodique, annuel ou trisannuel, ne permet évidemment qu'un système de culture très rudimentaire, peu productif par conséquent et exigeant ainsi une vaste étendue de terrain.

Dans un autre manuscrit irlandais plus ancien que le *Lebor na Huidre*, et qui porte le titre de *Liber Hymnorum*, il est question d'un mode de jouissance du sol qui rappelle exactement celui qui est encore en vigueur dans les *allmenden* de la Suisse, l'allotement périodique à chaque famille d'une part dans la tourbière, dans la forêt et dans la terre arable. Le *weide, wald und feld* de la marke germanique répond au *bog land, wood land and arable land* de la tribu celtique. Le *Liber Hymnorum* (probablement du XIe siècle) contient le passage suivant : « Très nombreux étaient les êtres humains en Irlande à cette époque (c'est-à-dire au temps des fils d'Aed Slane, de l'an 651 à 694), et leur nombre était si grand qu'ils ne recevaient plus en partage que trois fois neuf billons de terre, à savoir neuf billons de tourbière, neuf de forêt et neuf de terre arable. » Chaque famille de l'*allmend* suisse reçoit aussi un nombre plus ou moins grand de parcelles dans chacune des zones du domaine commun. On voit clairement dans ce passage du *Liber Hymnorum* que c'est l'accroissement de la population qui a mis fin aux partages périodiques de la possession collective. Tacite, en décrivant les mœurs des Germains, montre aussi très bien le rapport intime qui existe entre la culture extensive et la possession temporaire du sol. « L'étendue de leurs champs, dit-il, facilite ces partages, » et il ajoute : « Ils ne luttent point par le travail avec la fertilité du sol, qui ne porte que du blé; ils changent chaque année le terrain de culture, et il en reste qui n'est pas occupé. »

Le système de succession en usage parmi les Celtes irlandais, et que les juristes anglais ont appelé *gavelkind*, ressemble à celui qu'on rencontre encore aujourd'hui dans les communautés de famille ou *zadrugas* serbes. Quand un propriétaire membre du *sept* ou clan irlandais meurt, le chef fait une distribution nouvelle de toutes les terres du *sept* entre les différens ménages, qui obtiennent ainsi un plus grand nombre de lots. L'hérédité en ligne directe

n'existe donc pas encore; c'est l'hérédité collective du clan qui est en vigueur. Le *gavelkind* irlandais est, on le voit, très différent du *gavelkind* en usage dans le comté anglais de Kent. Celui-ci prescrit seulement le partage de la succession en parts égales entre les enfans, comme le fait la loi française. En résumé, si l'on veut se faire une idée de l'organisation agraire prédominante parmi les Celtes irlandais à l'époque des *Brehon Laws*, il faut en chercher le type non point dans les communautés de village telles qu'elles existent encore en Russie ou à Java, mais plutôt dans le régime des communautés de famille telles qu'on les trouve chez les paysans français au moyen âge ou chez les Serbes aujourd'hui. Le *sept* irlandais est presque complétement semblable à la *zadruga* slave : la communauté primitive a fait place à la propriété familiale de la *gens*. Il y a pourtant une différence très grande à noter. En Irlande, le chef du *sept* a déjà acquis l'autorité et les priviléges du seigneur féodal, tandis qu'en Serbie l'aristocratie ne s'est pas développée jusqu'à nos jours et l'égalité démocratique des temps primitifs s'est maintenue.

II.

Comment l'inégalité des biens et la domination des grands sur les simples cultivateurs s'est-elle établie, en dehors de toute conquête, parmi des hommes de même race, originairement égaux et jouissant d'institutions ayant pour effet de maintenir l'égalité, c'est là une question d'histoire sociale d'une portée générale, et sur laquelle les faits recueillis par sir H. Maine dans les *Brehon Laws tracts* jettent un jour nouveau. Cette profonde transformation s'est accomplie en Irlande comme en Germanie et dans le reste de l'Europe. A l'origine, le chef du clan n'est que le premier parmi des hommes libres et propriétaires, ses égaux au fond, et qui souvent le nomment par voie d'élection. Quand l'œuvre de la féodalisation est accomplie, ce chef est devenu un seigneur, propriétaire en fait ou en théorie de tout le sol, jadis partagé entre les membres de la tribu, et les cultivateurs ne sont plus que des manans ou des serfs tenus à des corvées et à des prestations en nature pour conserver la jouissance des champs dont ils étaient auparavant les maîtres indépendans. Cette transformation, d'où sont sorties l'aristocratie terrienne et la royauté politique, s'est accomplie lentement, obscurément, par une série de changemens insensibles dont les détails ont varié dans les différens pays, mais dont les grandes lignes et les résultats généraux ont été partout les mêmes. Dans les *Brehon Laws tracts*, qui renferment les souvenirs d'institutions sé-

parées par plusieurs siècles, on suit très bien le développement du pouvoir et des priviléges du chef. Il est évident que dans les premiers temps la terre était considérée comme la propriété collective de la tribu. Le chef exerçait certaines fonctions administratives; il conduisait ses hommes à la guerre, et comme rémunération il avait la jouissance d'un domaine situé près de sa demeure et certains droits assez mal déterminés sur le communal, sur le *waste*. Les hommes libres de la tribu étaient propriétaires au même titre que lui, et jouissaient à son égard d'une indépendance complète. Cependant on voit déjà souvent le territoire du clan prendre le nom de la famille du chef; ainsi il est fréquemment question du district des O'Brien ou des Macleod. Ensuite on s'aperçoit que l'autorité du chef grandit; les cultivateurs libres, ses égaux, cherchent sa protection et deviennent ses hommes-liges; une certaine dépendance s'établit, semblable à celle que fait naître ailleurs la *commendatio*, et elle a différens degrés. Le chef augmente le nombre de ses suivans à mesure qu'il s'enrichit. Ainsi la force dont il dispose croît avec sa richesse, et réciproquement il use de sa force pour augmenter ses exigences et par suite ses revenus. Il profite des droits qu'il a acquis sur les terres vagues de la tribu pour y implanter une classe nouvelle de tenanciers qui dépendent complétement de lui et dont nous verrons bientôt l'origine. Enfin il étend sa suzeraineté par un moyen qui mérite de fixer toute notre attention et qui n'avait pas encore été signalé.

On attribue généralement aux institutions féodales deux sources : le bénéfice et la *commendatio*. Quand le propriétaire concède, moyennant certaines prestations et certains services, une terre à un tenancier qui devient ainsi son vassal, il y a constitution de bénéfice. Quand au contraire le propriétaire appauvri, menacé ou sans cesse inquiété, donne son bien à un homme puissant capable de le protéger, en se réservant toutefois la jouissance héréditaire de la propriété moyennant certaines redevances et certains services, il y a *commendatio*. M. Fustel de Coulanges a expliqué tous ces faits ici même (1) avec cette netteté et cette connaissance profonde des textes anciens qui rendent ses études si instructives. Sir H. Maine a découvert dans l'ancienne législation irlandaise une troisième source de la relation féodale de seigneur à vassal, qui remonte à un état de civilisation bien antérieur à celui où se sont produits les deux autres. En effet, le bénéfice et la *commendatio* reposent sur la remise de la terre et supposent par conséquent la propriété privée très nette-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1873. On peut consulter aussi sur ce sujet l'excellent livre de M. Stubbs, *Constitutional History*.

ment établie, tandis que le lien féodal existant chez les anciens Celtes irlandais naissait de la remise de bétail à une époque où la terre n'avait pour ainsi dire aucune valeur. Le fait signalé par sir H. Maine me semble de la plus haute importance; mais, pour bien le comprendre, il faut se rendre compte de l'état économique des époques primitives. Les relations des hommes, les coutumes, le droit, règlent des intérêts ou s'y rapportent; on ne peut donc en pénétrer le sens que lorsque l'on connaît les conditions économiques de l'état social où ce droit et ces coutumes se rencontrent.

Quand la population est peu dense, la terre a peu de valeur, parce qu'il y en a pour tous. Aujourd'hui encore, dans des pays très civilisés, comme les États-Unis ou le Canada, on peut obtenir d'excellentes terres cadastrées, avec titre et garantie de la propriété, pour un dollar l'acre ou environ 12 francs l'hectare. Dans les temps primitifs, le principal capital doit donc être le bétail. Les peuples chasseurs ne vivent que des animaux qu'ils abattent. Les peuples pasteurs tirent leur subsistance du produit des troupeaux qu'ils font paître, et il en est encore de même quand déjà l'agriculture a commencé. C'est ainsi que les Germains, suivant la remarque de César, se nourrissaient principalement de viande et de laitage. Dans l'ancien scandinave, le mot *fe* signifie à la fois richesse et bétail, tant les deux notions se confondent. Comme le fait observer sir H. Maine, le mot *capitale*, c'est-à-dire tête (*caput*) de bétail, a donné naissance à deux des mots les plus employés en économie politique et en droit, *capital* et *catel* (1), *cheptel*, *chattels* en anglais. Pour prouver l'importance du bétail aux époques primitives, Adam Smith rappelle que les Tartares demandaient sans cesse à Plano Carpino, envoyé comme ambassadeur à l'un des fils de Gengis-Khan, si en France il y avait beaucoup de moutons et de bœufs, cela constituant toute la richesse à leurs yeux. Autrefois le bétail servait de monnaie, comme le prouvent l'étymologie, les traditions poétiques et les observations des historiens : les mots pécule, *pecunia*, viennent de *pecus*, troupeau. Aux débuts de l'agriculture, la valeur du bœuf, loin de diminuer, augmenta, car c'est grâce à son travail

(1) Le droit de meilleur catel était le droit en vertu duquel les seigneurs, après le décès d'un vassal, prenaient à leur choix le meilleur des meubles du défunt. C'était primitivement le droit à la meilleure tête (*caput, catel*) de bétail. Le catel était aussi une ancienne forme de cheptel. Le mot cheptel signifie à la fois la convention du maître avec le fermier, à qui il donne du bétail pour l'entretenir, moyennant partage du profit, et les bestiaux mêmes formant l'objet du contrat. En Angleterre, le droit de *heriot* ou de meilleur catel, qu'on trouve dans la tenure en *copyhold*, donnait au seigneur la faculté de prendre la meilleure tête de bétail, *the best beast*, et on y a vu la preuve d'un droit de propriété du seigneur sur les troupeaux dont il avait garni les terres de ses vassaux.

qu'on obtenait le blé, cette nourriture précieuse nouvellement conquise. C'est alors que le bœuf devint un animal sacré inspirant une sorte de respect religieux (1). Dans l'Inde, l'ancienne littérature sanscrite montre qu'on mangeait sa chair. C'est seulement plus tard, à une époque inconnue, quand on voulut conserver le bœuf pour le labourage, que cela fut défendu. En Égypte, on adorait le bœuf Apis. A Rome, le bœuf, avec l'esclave et la terre, était élevé à la dignité de *res mancipi*, le droit de propriété dans sa forme la plus solennelle s'appliquant au sol et à ce qui servait à le mettre en culture. A ces choses, dont l'aliénation exigeait les formalités d'ordre public de la *mancipatio*, correspondaient la terre sacrée de l'Inde et le bœuf sacré de Siva. Chez les Celtes irlandais, comme chez les Germains, les tributs, les amendes, les compositions pour les crimes, étaient payés primitivement en têtes de bétail.

Dans les anciennes lois irlandaises, on voit constamment les chefs donner en cheptel du bétail aux hommes de leur tribu, et il en naît des formes diverses de vasselage. Deux traités du *Senchus Mor*, le *Cain-Saerrath* et le *Cain-Aigillne*, sont consacrés à cette matière. Voici comment sir H. Maine explique l'origine de cette coutume. Comme nous l'avons vu, le chef de clan, outre ses propriétés particulières, jouissait d'un domaine attaché à sa fonction et de certains droits sur les terrains communaux non occupés. Il pouvait donc nourrir plus de bétail que les autres. En outre, en qualité de chef militaire, il obtenait une plus grande part dans le butin, consistant principalement en troupeaux, le seul capital qu'on pût enlever aux vaincus. Le chef avait ainsi fréquemment plus de bétail qu'il ne lui en fallait, tandis que les autres en manquaient, et pour se les attacher il leur en donnait sous certaines conditions. De cette façon, l'homme libre devenait le vassal, — *ceile* ou *kyle*, — du chef auquel il devait l'hommage, le service et des prestations. Nous voyons donc ici se produire les mêmes relations que celles résultant de la *commendatio* et du bénéfice, c'est-à-dire ce qui fait la base du régime féodal.

Cette coutume si curieuse remonte évidemment à ces débuts de la civilisation où la terre surabondante est de nulle valeur et où le bétail est l'unique richesse. Sir H. Maine croit avec raison, nous semble-t-il, que le bénéfice et la *commendatio*, qui ont transformé l'organisation sociale après la chute de l'empire romain, devaient

(1) M. Schweinfurth, dans son voyage au centre de l'Afrique, constate que c'est l'utilité du bœuf qui fait que chez certaines tribus on ne le tue point (*Revue* du 1er mars 1875). On saisit ici la transition entre le moment où la vie du bœuf est respectée à cause de son extrême utilité et celui où il devient un objet sacré, au point où il est même défendu de manger sa chair.

avoir leurs racines dans certains usages rudimentaires des peuples âryens et spécialement dans celui-ci. A mon avis, l'étymologie même du mot féodal vient à l'appui de cette opinion : elle montre que chez les Germains l'origine des relations de vassalité, appelées plus tard féodales, a été la même que chez les Celtes d'Irlande. Le mot *fee*, qui en anglais signifie rémunération, honoraire, est évidemment le même que *vee* hollandais et *vieh* allemand, signifiant bétail. Si le même mot a le sens de rémunération et de bétail, c'est manifestement parce que le bétail était autrefois la rémunération d'un service rendu. Quand plus tard, au lieu de bétail, on a donné de la terre, cette terre était un *feod* (un bien, *od*, rémunération, *fe*), en opposition avec un *allod* (un bien, *od*, complet, *all*), un domaine personnel complétement indépendant, ne relevant de personne. Le chef donnait au vassal du bétail, puis de la terre, pour s'assurer ses services, comme aujourd'hui encore en Suède on donne aux soldats de l'*in-delta* la jouissance temporaire d'un domaine au lieu d'une paie en argent. Les bénéfices, c'est-à-dire des terres données par les rois à leurs fidèles, étaient des *feods*, des fiefs. Le système féodal date évidemment du temps où le bétail était à la fois la seule rémunération et la seule richesse. Cette forme de la vassalité, qui existait jadis chez les Celtes irlandais, paraît si naturelle à un certain état social qu'on la rencontre identiquement la même chez les peuples les plus divers. C'est ainsi qu'on trouve dans le livre très curieux du révérend H. Dugmore, sur les *Lois et usages des Cafres*, le passage suivant : « Comme le bétail constitue la seule richesse des Cafres, il est l'intermédiaire de toutes les transactions qui impliquent échange, paiement, rémunération de services. Les suivans d'un chef le servent moyennant rétribution en têtes de bétail, et il ne pourrait conserver son influence, ni même s'attacher personne, s'il n'était largement pourvu de ce qui constitue à la fois leur monnaie, leur nourriture et leur vêtement. » Ces quelques lignes sont la peinture fidèle de l'état social primitif de l'Irlande et de la Germanie.

Quand à l'époque des *Brehon Laws* un membre de la tribu avait reçu du bétail du chef, il devenait son homme-lige, son vassal. Plus il acceptait de têtes, plus sa dépendance était grande, car cela prouvait son dénûment. De là provenait la différence entre les deux classes de tenanciers, les *saer tenants* et les *daer tenants*, qui correspondaient assez exactement aux catégories de manans d'un manoir anglais, les *free* et les *base tenants*. Le *saer stock tenant*, qui n'avait reçu qu'un petit cheptel, demeurait un homme libre et conservait tous ses droits au sein de la tribu. Après sept années, durée normale de ce vasselage, il devenait propriétaire du bétail qui

lui avait été confié. Il pouvait pendant ce temps employer les animaux au labour; le chef avait droit au lait et au croît, c'est-à-dire aux petits. C'était donc un véritable cheptel temporaire. En outre le tenancier *saer* devait au chef l'hommage et certaines corvées. Ainsi il était tenu d'aider à faire la moisson, à bâtir ou à réparer la demeure fortifiée du seigneur ou bien à le suivre à la guerre.

Le *daer stock tenant*, ayant reçu un cheptel plus considérable, avait des obligations bien plus lourdes. Il semble avoir perdu en partie sa liberté, et les textes le peignent comme très accablé par ses charges. Le cheptel que le chef lui remettait consistait en deux parts : la première proportionnée au « prix de son honneur, » c'est-à-dire à l'amende ou composition qu'avait à payer celui qui l'injuriait, amende qui variait d'après la dignité de la personne lésée; la seconde part était en rapport avec la redevance en nature que le tenancier était tenu de payer. Ces redevances sont exactement déterminées dans les *Brehon Laws*. Pour que le chef eût droit à un veau, à trois jours « de réfection » pendant l'été et à trois jours de travail, il doit remettre trois génisses au tenancier; pour avoir droit à une génisse, il doit remettre au tenancier douze génisses ou six vaches. Ce droit de « réfection » permettait au chef de s'établir et de vivre dans la demeure du tenancier avec quelques-uns de ses suivans pendant un certain nombre de jours. Cet usage prouve que les seigneurs n'étaient guère mieux logés et mieux nourris que leurs vassaux. C'était une façon de consommer les redevances en nature auxquelles ils avaient droit. Cette coutume se retrouve partout où le régime féodal a existé (sous le nom de « droit de gîte et d'albergue» en France), mais en Irlande elle a donné lieu à des abus accablans pour les pauvres tenanciers. Les anciens écrivains anglais qui ont parlé de l'Irlande, comme Spenser et Davis, s'indignent des extorsions dont ils sont victimes. Dans le principe, après sept ans, le tenancier devenait propriétaire du bétail, et la plupart de ses obligations cessaient; mais, à mesure que le chef devint plus puissant, la dépendance des tenanciers augmenta et devint permanente.

Cette coutume du cheptel a contribué à briser les liens qui unissaient les membres d'un même clan pour y substituer le vasselage féodal. L'homme libre acceptait du bétail, même d'un chef étranger à sa tribu, et devenait ainsi son vassal. Le paysan enrichi, le *boaire*, donnait aussi du bétail en cheptel. A leur tour, les *bo-aires* et même les chefs acceptaient du bétail de seigneurs plus riches qu'eux, et ainsi il se constitua des groupes nouveaux formés du seigneur et de ses vassaux, qui différaient du groupe primitif, composé du chef et de son clan. D'autre part, l'acceptation de bétail eut les mêmes effets qu'ailleurs la *commendatio*, et ainsi le système

féodal s'établit en Irlande par suite d'une évolution naturelle et autochthone basée sur le cheptel. Cela est si vrai que, dans les *Brehon Laws*, la notion de la dépendance féodale se traduit par cette expression : il a reçu du bétail en cheptel. C'est ainsi qu'ils représentent le roi d'Erin comme ayant reçu du bétail de l'empereur.

Voyons maintenant comment ce chef de clan a tiré parti, pour augmenter sa puissance, des droits peu déterminés qui lui étaient reconnus sur les terres vagues de la tribu. On voit dans les *Brehon Laws* qu'il existait alors en Irlande une classe très nombreuse d'hommes qui ayant, pour l'une ou l'autre raison, rompu les liens qui les attachaient à leur clan, se trouvaient déclassés, errans, fugitifs, sans place fixe dans une société divisée tout entière en corporations fermées, en communautés de famille; on les appelait *fuidhirs*. César signale également dans la Gaule l'existence d'un nombre considérable d'hommes, misérables et perdus, qui se donnaient à un maître pour obtenir sa protection (1). Dans les pays germaniques et surtout en Suisse, où la commune ne concède pas de droits aux simples habitans, on trouve aussi les *Heimatlosen*, c'est-à-dire les gens sans patrie. En Russie, la même classe existe. Comme la communauté est responsable des violences et des crimes de ses membres, elle a intérêt à expulser de son sein ceux qui se rendent coupables de ces méfaits. Le *Livre de Aicill*, un des *Brehon Tracts*, indique même la marche à suivre pour procéder à cette expulsion. Ces « rejetés, » ces *out-laws* se trouvaient sans ressources, car ils n'avaient plus de terres à cultiver, et la culture était presque le seul moyen régulier de subsistance. Le chef d'un autre clan avait intérêt à leur concéder un terrain sur le communal, moyennant certaines prestations. Il augmentait ainsi ses revenus et sa puissance. Les *fuidhirs*, n'ayant aucun droit propre, étaient complétement dans sa dépendance. Pendant les siècles de troubles et de désordres que traversa l'Irlande pendant le moyen âge, le nombre des *fuidhirs* dut augmenter sans cesse. Ils envahirent peu à peu le territoire disponible des hommes libres de la tribu, qui furent ainsi appauvris parce qu'ils ne pouvaient plus entretenir autant de bétail. D'une part donc le chef devenait plus puissant, et de l'autre ses anciens égaux descendaient relativement dans l'échelle sociale. L'inégalité se marquait sans cesse davantage; le seigneur féodal s'élevait au-dessus de la classe des cultivateurs, et ceux-ci tombaient dans sa dépendance. Comme le seigneur avait constamment les armes à la main pour la guerre, la chasse et les exercices guerriers, tandis que les paysans en abandonnaient l'usage, il acquérait sur eux cette autorité irrésistible que

(1) *De Bello Gallico*, III, 17; VI, 11, 13, 19, 34; VII, 4.

donne la force, et ainsi il devenait leur maître, et eux ses vassaux.

Il y avait deux classes de *fuidhirs*, les *saer* et les *daer fuidhirs*. Les uns cultivaient les terres vagues que le seigneur leur concédait et lui payaient une rente en nature qu'il déterminait à son gré; ils semblent avoir été aussi organisés en communautés de famille suivant le type généralement en vigueur. Les autres se trouvaient dans un état de domesticité servile ou d'esclavage; ils faisaient le service du manoir, cultivaient le domaine seigneurial et gardaient les troupeaux. Les écrivains anglais du XVIe et du XVIIe siècle, comme Edmund Spenser et sir John Davis, font de la condition misérable des tenanciers pressurés par les *land-lords* un tableau qui rappelle exactement la situation et les griefs des petits cultivateurs *at will* de l'Irlande actuelle. Sir H. Maine pense que c'est aux *fuidhirs* qu'il faut remonter pour trouver l'origine des déplorables relations entre propriétaires et fermiers, auxquelles M. Gladstone s'est efforcé de porter remède par une législation spéciale (1).

Sir H. Maine dit que la propriété collective des communautés de village a disparu presque partout devant les progrès de la démocratie. Je pense que c'est plutôt sous l'influence des sentimens individualistes que cette révolution s'est accomplie. En tout cas, comme le fait remarquer très justement M. Cliffe Leslie, en Angleterre et en Irlande, c'est l'aristocratie qui en a profité aux dépens des cultivateurs, qui ont perdu complétement la propriété du sol. Rien que depuis le premier acte pour l'*enclosure of wastes*, qui date de 1710, jusqu'en 1867, d'après les calculs de M. Porter, 7,660,415 acres de communaux ont été soustraites à la jouissance collective des villages. Sans doute, grâce aux améliorations exécutées par les grands propriétaires qui en sont devenus les maîtres, ces terres rapportent beaucoup plus qu'auparavant; mais si on les avait laissées au village, en y appliquant le système de l'allmend suisse, elles eussent produit plus encore, et leurs fruits eussent appartenu aux cultivateurs, dont elles auraient élevé la condition et la dignité, au lieu d'accroître le superflu de quelques maisons opulentes.

La situation de la femme et les liens de parenté dans l'Irlande des *brehons* offrent aussi plus d'un trait archaïque. Dans son livre sur *les Origines de la famille*, M. Giraud-Teulon, à la suite de MM. Bachofen, Mac-Lennan et Morgan, montre que la famille patriarcale a été précédée par la promiscuité, au sein d'un même groupe, où la parenté individuelle est inconnue et où l'enfant a pour pères tous les adultes de la communauté (2). D'après le témoignage de

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1870.

(2) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1874.

saint Jérôme, rappelé par le docteur Sullivan, la communauté des femmes et le cannibalisme étaient pratiqués de son temps par deux peuples celtiques de la Grande-Bretagne, les Scoti et les Atticotti (1). La promiscuité existait aussi dans l'Inde primitive. On lit dans le *Mahabharata :* « Jadis ce ne fut pas un crime d'être infidèle à son époux, ce fut même un devoir. Cette coutume est observée de nos jours chez les Kourous du septentrion. Les femmes de toutes les classes sont communes sur la terre, comme le sont les vaches, chacune dans sa caste. » En Irlande, à l'époque des *brehons*, le mariage est en honneur; mais les relations des sexes sont encore très relâchées. A côté de la femme légitime se trouve la concubine. La femme esclave, *cumhal*, avait servi jadis de moyen d'échange et de mesure des valeurs comme le bétail; mais la femme libre jouissait de droits étendus. Les enfans étaient la propriété de la famille, qui pouvait même les vendre d'après le *Livre de Aicill*. Toutefois cet ancien usage était probablement tombé en désuétude.

Le livre de sir H. Maine apporte, on le voit, un précieux contingent de faits nouveaux à l'histoire du droit comparé, et ces faits sont toujours expliqués et éclairés par des exemples empruntés aux lois romaines, germaniques et scandinaves et surtout aux coutumes de l'Inde. Nulle part on ne saisit mieux la filiation des idées juridiques et le développement du droit archaïque. C'est une véritable histoire de la civilisation dans les sociétés primitives. On doit sans doute une grande reconnaissance aux savans qui ont rétabli et traduit le texte difficile et souvent obscur des *Brehon Laws;* mais ces traités offrent un amas si confus de règles et de commentaires peu intelligibles, que c'est évidemment à sir H. Maine qu'on devra d'en comprendre la portée et d'en saisir l'importance.

ÉMILE DE LAVELEYE.

(1) Voici ce passage si important de saint Jérôme : *Scotorum natio uxores proprias non habet, sed ut cuique libitum fuerit pecudum more lasciviunt... Ipse adolescentulus vidi Atticottos, gentem britannicam, humanis vesci carnibus.*

ANDRÉ CHÉNIER

A SAINT-LAZARE

D'APRÈS DE NOUVELLES PUBLICATIONS.

I.

LE POÈTE PUBLICISTE. — SA LUTTE CONTRE LA TERREUR.

I. *Œuvres en prose d'André Chénier*, nouvelle édition, précédée d'une étude sur la vie et les écrits politiques d'André Chénier, par M. Becq de Fouquières, 1872. — II. *Œuvres poétiques d'André de Chénier*, avec une notice et des notes, par M. Gabriel de Chénier, 3 vol., 1874. — III. *Documens nouveaux sur André Chénier et Examen critique de la nouvelle édition de ses œuvres*, par M. Becq de Fouquières, 1875.

Depuis quelque temps, les documens se sont multipliés sur la vie et la mort d'un de nos poètes les plus aimés, André Chénier. Une série de circonstances favorables et d'heureuses découvertes a permis à la sympathie publique de suivre le poète presque jour par jour, surtout dans la dernière partie de son existence, de le voir à l'œuvre, combattant à visage découvert et d'un cœur intrépide les doctrines et les hommes de la terreur, qui s'annonçait longtemps avant l'heure de son règne officiel. Un critique passionné pour la gloire de son jeune héros, M. Becq de Fouquières, a dévoué plusieurs années de recherches, non-seulement à commenter ses œuvres poétiques et ses œuvres en prose, moins connues, tout aussi dignes de l'être, mais aussi à recueillir et à classer toutes les informations qui peuvent éclairer l'histoire douloureuse de sa captivité et de son procès. En même temps qu'en son nom personnel et

avec un zèle que rien ne lassait M. Becq de Fouquières conduisait cette enquête, le neveu du poète, M. Gabriel de Chénier, se décidait enfin à nous donner ce que la famille nous devait depuis longtemps, la publication intégrale, authentique des manuscrits, plusieurs fois consultés par la critique savante, jamais épuisés jusqu'à ce jour. Cette édition, à certains égards définitive, sinon pour la correction du texte, au moins pour la restitution totale du poétique trésor, a été complétée par une notice où se trouvent rassemblés, sous une forme simple et familière, tous les souvenirs et les traditions de la famille.

Le moment semble bien choisi pour tirer parti de ces publications diverses, intéressantes à tant de titres. D'après cet ensemble de renseignemens, nous croyons être en mesure de nous prononcer en connaissance de cause sur les véritables motifs, incomplétement connus ou défigurés jusqu'à ce jour, de l'arrestation et de la condamnation d'André Chénier. C'est une page héroïque et douloureuse à restituer à l'honneur des lettres françaises et aussi à l'honneur de ce grand parti d'honnêtes gens qui se perpétue à travers les vicissitudes de notre histoire, et qui, tout dévoué à la juste cause de la société moderne, n'a jamais cependant transigé ni avec les crimes qui ont déshonoré son berceau, ni avec les passions qui ont plus d'une fois troublé la conscience publique en égarant le jugement de l'histoire et lui inspirant des indulgences aveugles ou complices. Avons-nous besoin d'ajouter que, dans cet exposé sincère, nous nous abstiendrons de prendre parti dans la querelle qui se poursuit encore, à l'heure qu'il est, entre l'auteur des *éditions critiques* et le nouvel éditeur des papiers de famille? Il y a eu des deux côtés des froissemens de diverse nature, des susceptibilités plus ou moins graves, dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer; il en résulte de part et d'autre un ton de polémique personnelle qui se mêle à ce vaste ensemble d'informations et gâte le plaisir désintéressé des amis du poète. Nous mettrons à profit, pour nous-mêmes et pour le public, les précieux documens réunis par M. Becq de Fouquières et les commentaires biographiques si complets, si lumineux qu'il y a joints, aussi bien que les témoignages que nous apporte le dernier représentant de la famille Chénier. Tout en regrettant que ces deux intelligences et ces deux dévoûmens ne se soient pas associés dans une œuvre commune qui eût été définitive pour la plus grande gloire d'André, nous prendrons ici et là tout ce qui nous paraîtra devoir éclairer notre sujet, uniquement soucieux de dégager la vérité et de remettre en lumière la noble figure du poète pendant les dernières années de sa courageuse vie.

I.

André Chénier était à Londres, attaché comme secrétaire à l'ambassade de M. de La Luzerne, au moment de la convocation et de l'ouverture des états-généraux. Il avait alors vingt-sept ans. Il n'est pas douteux qu'il ne partageât avec ivresse les grandes espérances qui traversèrent alors l'âme de la nation. Il suivait d'un regard et d'un cœur ardens les premiers mouvemens de cette jeune liberté, pleine de promesses et pure encore de crimes. En cela, il était d'accord avec l'immense majorité des Français, enthousiastes d'une révolution qui s'annonçait comme pacifique; en cela aussi André était d'accord avec ses plus chers amis, de Pange, les frères Trudaine, avec son père, dont il partagea le patriotique espoir, les nobles illusions, jusqu'au jour où ils mirent tous deux en commun leurs tristesses et l'inconsolable regret d'avoir cru trop facilement non aux idées, qui ne trompent pas, mais aux hommes, qui exploitent et corrompent les idées. En attendant ces heures de désillusion, donnons-nous le spectacle de ces premières heures de confiance et de joie virile d'une jeune âme qui assiste à la naissance d'une société nouvelle dans un pays et dans un siècle que l'on croyait épuisés. Assez tôt viendront les appréhensions, les indignations, les luttes implacables et sans merci.

« Tout Paris *solonise*, » écrivait le poète Alfieri à son ami André vers le mois d'avril 1789, peignant de ce mot expressif la fièvre d'idées politiques qui agitait alors la société parisienne. Chaque Parisien, seigneur ou bourgeois, devenait législateur; les plans de réforme et de constitution abondaient chez les libraires et dans les salons. M. de Chénier père fit comme tout Paris : il *solonisa*. C'était, on le sait, un homme instruit, auteur de deux traités historiques sur l'*Empire du Maroc* et les *Révolutions de l'empire ottoman*, dont il avait recueilli les élémens sur place pendant son séjour à Constantinople, de 1746 à 1765, en qualité de consul-général dans les échelles du Levant, et au Maroc comme chargé d'affaires de France de 1767 à 1783. Il était préparé, mieux que beaucoup d'autres Solons improvisés, à la tâche de réformateur par les solides qualités de son esprit et sa longue pratique des affaires. On s'en aperçoit au tour du style et de la pensée, à cette précision de bon sens expérimental qui se marque dans ses *Idées pour un cahier du tiers-état de la ville de Paris*. C'est une brochure d'une trentaine de pages à peine, où se trouvent résumés, sous une forme simple et lucide, tous les vœux raisonnables d'un bon citoyen qui a réfléchi, qui a lu l'*Esprit des lois* et qui n'est pas étranger à la constitution anglaise.

L'auteur, devançant les premières résolutions qui seront adoptées quelques semaines après, demande qu'on opine par tête aux états-généraux, que la puissance législative réside uniquement dans cette assemblée, que la responsabilité du pouvoir exécutif soit effective et le contrôle de ses actes nettement défini, rigoureusement sanctionné, que l'impôt ne puisse être ordonné que par les représentans de la nation, qu'il soit établi dans une proportion égale, que les barrières pour la perception des droits soient reculées aux frontières du royaume. Il réclame des garanties pour la liberté des citoyens, « qui ne pourra être suspendue plus de vingt-quatre heures sans que l'accusé soit traduit devant son juge naturel, » l'établissement du jury « suivant la forme usitée en Angleterre, » l'abolition des justices seigneuriales, l'égalité et l'identité des peines pour tous les citoyens, nobles et roturiers, la suppression de la vénalité des charges, l'accès du tiers-état à tous les emplois, l'uniformité des lois, l'égalité du partage des biens patrimoniaux entre tous les enfans, la liberté des cultes. C'est toute une théorie de monarchie réformée et d'institutions adaptées par un esprit pratique à ce nouvel état social. Il ne s'y mêle aucune déclamation : à peine si quelques idées utopiques percent ici et là sous ce fonds de bon sens politique et de modération légale. C'est l'idéal constitutionnel que se formait alors dans les comités électoraux la partie saine et intelligente de la nation, et si l'on veut prendre la moyenne de ce que souhaitait, de ce qu'espérait alors la France, c'est bien là qu'il faut la chercher.

André aurait assurément souscrit des deux mains à ce programme de réformes, en y mettant en plus l'ardeur et le feu de la jeunesse; mais à cette date il était loin de Paris et livré au *spleen* britannique. Les fonctions un peu subalternes qu'il remplissait à l'ambassade pesaient à son libre esprit. Il devenait de plus en plus impatient du joug officiel et surtout de l'absence. Inconnu, délaissé dans ce vaste désert d'une foule préoccupée de ses affaires et de ses intérêts, trop peu en vue pour se consoler par l'accueil des hautes classes, qui n'avaient pour lui que de la morgue ou de l'indifférence, il admirait les institutions de l'Angleterre, mais il en détestait les mœurs et la vie. L'appel des idées nouvelles, le pressentiment des événemens qui se précipitaient en France, hors de sa portée et de sa présence, tout cela augmentait sa mélancolie. On en retrouve une trace curieuse dans ce fragment écrit à Londres sur la table d'une taverne : « *London, Covent-Garden, Hood's Tavern.* Vendredi 3 avril 1789... Que l'indépendance est bonne! Heureux celui que le désir d'être utile à ses vieux parens ne force pas à renoncer à son honnête et indépendante pauvreté! Peut-être un jour je serai

riche : puisse alors le fruit de mes peines, de mes chagrins, de mon ennui, épargner à mes proches le même ennui, les mêmes chagrins, les mêmes peines! Puissent-ils me devoir d'échapper à l'humiliation! Oui, sans doute, l'humiliation. Il est dur de se voir négligé, il est dur de recevoir, sinon des dédains, au moins des politesses hautaines, il est dur de sentir... quoi? qu'on est au-dessous de quelqu'un? — Non, mais il y a quelqu'un qui s'imagine que vous êtes au-dessous de lui... » Ce soir-là, pendant que dans l'ombre enfumée de cette taverne il se plaignait à lui-même de son sort et de son isolement dans la société anglaise, il voyait passer devant son esprit les gracieuses images de cette société parisienne, si vive, si enjouée et sérieuse à la fois, plus brillante et plus animée que jamais à l'approche et comme au contact de ce mystérieux avenir. Aussi, dès que cela était possible, traversait-il le détroit; il venait retremper son esprit, sa verve, sa veine poétique au milieu de ces cercles choisis où *sa bienvenue lui riait dans tous les yeux*. Pendant les années 1789, 1790 et jusqu'aux premiers mois de l'année 1791, époque où il résigna définitivement ses fonctions, ses voyages en France sont continuels. Il y réside presque plus qu'en Angleterre. Il accourt à Paris pour voir passer devant lui les faits, les hommes, les idées; il observe, il pense, il écrit, il agit. Tantôt il est au Louvre, dans l'atelier de David tout encombré de toiles et d'esquisses patriotiques, où il s'inspirera du *Serment du jeu de paume* pour le célébrer à sa manière, d'une plume qui vaut le plus illustre pinceau; tantôt on le rencontre à l'hôtel de la rue de Bourgogne, chez la comtesse d'Albany, à côté des Necker et des Montmorin, s'entretenant avec Mme de Staël de ses *Lettres sur Jean-Jacques*, qu'elle vient de publier, se liant avec Malesherbes, qui fera plus tard appel à son cœur en faveur d'une grande victime, écoutant Vicq-d'Azyr, qui l'initie aux dernières découvertes de la science, causant politique et poésie avec Pindemonte et Alfieri.

C'est surtout chez les frères Trudaine que notre poète se plaît pendant ses séjours à Paris. Il trouve là, avec une amitié sûre, éprouvée depuis l'enfance, la plus étroite affinité de sympathies littéraires, de goûts poétiques et d'idées. Les deux frères Trudaine, conseillers au parlement, gardaient, comme une des meilleures parts de l'héritage de leur père, les traditions de la plus élégante hospitalité, le souvenir de l'amitié de Turgot, une philosophie aimable, l'amour du progrès, non sans quelque mélange de chimères et d'illusions, comme cela était si fréquent alors. La *Société Trudaine* (c'était le nom sous lequel on la désignait dans Paris) accueillit la révolution avec enthousiasme; elle y voyait la suite naturelle et le complément de l'œuvre des philosophes. M. de

Condorcet, dans lequel personne alors n'aurait pu deviner le sectaire futur, était le véritable chef de cette jeune génération, quelque chose comme le coryphée de ces initiés. Il répandait dans les salons, avec son scepticisme railleur à l'égard des vieux dogmes, sa foi naïve dans un dogme nouveau, sa religion du progrès illimité. On l'écoutait comme un oracle. Une anecdote contée par Lacretelle dans son *Testament philosophique et littéraire* nous peint au naturel une scène de la société du temps. C'était en 1789, chez M. Suard, au milieu d'un cercle que M. de Condorcet avait enflammé de son ardente parole. Les déclamations ne déplaisent pas dans ces jours de rénovation universelle et d'attente mystérieuse. Il semble alors que c'est comme la note naturelle des grands événemens qui se préparent. Le marquis de Condorcet venait d'exposer les merveilles de l'âge d'or, dont la science était l'ouvrière prédestinée, renouvelant tout sur la terre, les conditions de la vie morale de l'humanité et même celles de la vie physique, prolongeant enfin l'existence humaine au-delà de tout terme assignable. Deux femmes qui devaient être un jour parmi les meilleures amies d'André Chénier, Mme Pourrat et sa fille, Mme Lecoulteux, assistaient à l'entretien. Elles seules proposèrent quelques objections timides contre l'orateur applaudi. « Avant tout, s'écria Mme Pourrat, trouvez-nous donc une fontaine de Jouvence, sans quoi votre immortalité me fait peur. — C'est donc la résurrection chrétienne que vous préférez? reprit en raillant M. de Condorcet. Je crains bien que les anges et les saints ne se sentent portés à favoriser le chœur des vierges aux dépens des douairières. » Ce fut Mme Lecoulteux qui répondit à cette boutade voltairienne : « Je ne sais pas de quel prix seront ces pauvres charmes formés du limon de la terre aux yeux des anges et des saints, mais je crois bien que la puissance divine saura mieux réparer les outrages du temps, s'il en est besoin dans un tel séjour, que toute votre physique et votre chimie ne pourront le faire sur la terre. » Ce simple mot, c'était la piqûre d'épingle dans un système gonflé de vaines promesses et toujours prêt à s'enlever dans la nue.

Mais l'impulsion des belles chimères était donnée, et du moins dans la sphère des idées politiques et sociales l'entraînement des esprits était général, irrésistible. Notre sagesse rétrospective, éclairée par la connaissance des faits, s'alarme et s'irrite volontiers de tant d'illusions, si vite et si cruellement condamnées. Il n'en est pas moins vrai qu'il y eut alors un moment unique dans l'histoire du monde, une heure de générosité magnanime, d'enthousiasme sincère, d'espoir illimité, dont Mme de Staël et André Chénier resteront les grands témoins. Les plus honnêtes gens furent les plus

enthousiastes. Quoi d'étonnant? cette aurore de 1789, n'était-ce pas celle d'un jour attendu, promis, marqué par les plus nobles penseurs du siècle, le jour de la justice réalisée, des abus et des priviléges supprimés, de la liberté réconciliée avec la royauté? Et si, dans cet immense mouvement qui emportait une nation ivre de joie vers un avenir sans bornes, il se produisit, dès les premiers jours, quelques chocs redoutables, quelques désordres avant-coureurs, si quelques nuages sinistres se montrèrent dans l'azur du ciel entrevu, faut-il être trop sévère pour l'optimisme qui ne voulut pas d'abord s'en effrayer, pas même s'en apercevoir, comptant sur la noblesse de la cause, sur la grandeur des principes, pour désarmer les passions mauvaises et pacifier l'avenir? La philosophie avait ouvert les voies à la révolution; son erreur fut de croire qu'elle en était la maîtresse et qu'elle le resterait. C'était particulièrement là l'illusion de la *Société Trudaine*, c'était celle aussi du chevalier de Pange, un autre ami d'enfance d'André Chénier, connu plus tard lui-même comme un des plus vaillans adversaires de la terreur, mais à la date où nous sommes entraîné fort avant dans le tourbillon; c'est M. de Pange qui fit entrer André Chénier dans la *Société de 1789*, établie pour relier comme dans un faisceau toutes les bonnes volontés et les intelligences disséminées. Cette société, dont le premier soin fut de fonder un journal, paraissant tous les samedis en brochure in-octavo, avait un but tout philosophique : « elle doit être considérée, disait le programme qui constatait sa naissance, comme un centre de correspondance pour tous les principes généraux, et non pas comme un foyer de coalition pour des opinions particulières. Ce n'est ni une secte, ni un parti, c'est une compagnie d'*amis des hommes*, et pour ainsi dire d'*agens du commerce des vérités sociales*. » Ces *amis des hommes* se proposaient d'étudier l'*art social*, un grand art en effet, qui ne comprenait rien moins que la solution scientifique de tous les problèmes de la souveraineté, de la répartition des pouvoirs, d'une constitution libre, d'un état équilibré. On comptait parmi les premiers adhérens bien des noms étonnés de se rencontrer sur la même liste, bien des hommes que les doctrines, les intérêts et les passions devaient jeter plus tard dans des partis irréconciliables. Barère y figurait à côté de Beauharnais, Brissot à côté des de Broglie, Sieyès à côté de David, Mirabeau l'aîné à côté de Garat; la science y était représentée par Cabanis, Condorcet, Dupont de Nemours, Lacépède, Lavoisier, Monge, le docteur Guillotin, la haute société de Paris par Lafayette, La Rochefoucauld, La Trémouille, Montmorency, Narbonne, le chevalier de Pange, le parlement par les deux Trudaine, la littérature par Chamfort, Rulhière, Rœderer, Suard et les deux Ché-

nier, avec cette mention : Marie-Joseph, *rue de Corneille*, Chénier de Saint-André (comme on l'appelait alors) *en Angleterre*. « Le 12 mai et le 17 juin eurent lieu deux assemblées générales de cette société, la première pour inaugurer le local dans lequel elle s'était installée au Palais-Royal, la seconde, à laquelle avait été invité Paoli, pour célébrer la transformation des états-généraux en assemblée nationale. Ces deux réunions avaient été brillantes et fastueuses, et avaient même déplu par l'étalage d'un luxe aristocratique. Néanmoins cette société aurait pu exercer une heureuse influence sur l'opinion publique par le caractère et le talent de plusieurs de ses membres; mais on ne pouvait espérer fonder une société populaire en fixant à une cotisation de cinq louis l'admission de ses membres, et en s'attachant à l'étude abstraite de questions métaphysiques (1). » L'esprit public se portait ailleurs. Les réunions de cette société comptaient les noms les plus illustres de l'assemblée nationale et du monde scientifique; c'était une société savante, une sorte d'académie des sciences morales et politiques, plutôt qu'un instrument d'action populaire. Après quelques publications remarquées, elle finit par se perdre ou se transformer dans le mouvement impétueux des partis, sans laisser d'autre trace d'elle-même que de nobles et inutiles écrits. C'est le sort de la philosophie et des philosophes au milieu des tempêtes politiques. L'idée n'en a pas moins son action, une puissante action pour amener les événemens, plus tard pour les juger; mais c'est la passion qui les accomplit. M. de Tocqueville nous fait remarquer le contraste entre la bénignité des théories et la violence des actes, qui a été l'un des caractères les plus étranges de la révolution française. Ce contraste, il l'explique par ce fait que la révolution a été préparée par les classes les plus civilisées de la nation, exécutée par les plus incultes et les plus rudes. C'est ce que disait presque dans les mêmes termes M. de Pange dans un fragment posthume où il résumait ses réflexions sur les six années qu'il venait de traverser : « la philosophie, qui n'a pas conduit cette révolution qu'elle avait pourtant préparée, ne la terminera pas non plus; mais elle apprendra peut-être à en profiter. » Les politiques ne tardèrent pas à s'éloigner de cette société d'idéologues, les hommes d'action n'avaient même pas attendu les politiques; il ne resta que des publicistes de doctrine et des penseurs. Ce n'était pas assez pour établir l'influence de cette réunion sur la marche des événemens; c'était assez pour en assurer le renom et l'autorité dans l'histoire.

C'est dans le n° 13 des *Mémoires* de cette société, le 28 août 1790,

(1) Becq de Fouquières, *OEuvres en prose d'André Chénier*, notice préliminaire.

que André Chénier publia son premier écrit politique sous ce titre : *Avis au peuple français sur ses véritables ennemis.* C'était, à ce qu'il paraît, une sorte de manifeste de la *Société de 1789.* Il en fut fait, le jour même de la publication, un tirage à part considérable. Déjà, dans ces pages hardies, le poète pressent les périls prochains et les indique avec une justesse prophétique. Lorsqu'une grande nation, disait-il en substance, se réveille d'une longue léthargie, rentre dans tous ses droits et renverse l'ordre de choses qui les violait tous, elle ne peut en un instant se trouver établie et calme dans le nouvel état qui doit succéder à l'ancien. *La forte impulsion donnée à une si pesante masse la fait vaciller quelque temps avant qu'elle puisse prendre son assiette.* Il ne faut pas espérer qu'un peuple, encore chaud des émotions qu'il a reçues et exalté par le succès, demeure dans une tranquille attente. — Et voyez l'énergique peinture de ce mal nouveau qui se déclare, l'agitation désordonnée d'une nation qui ne s'occupe plus que de politique : « Tous pensent avoir acquis le droit d'en faire également; tous ont l'imprudente prétention d'y concourir autrement que par une docilité raisonnée, les efforts se croisent; un si grand nombre de pieds retardent la marche, un si grand nombre de bras retardent l'action... Tous les autres travaux sont en suspens, les têtes s'échauffent; on enfante ou on croit enfanter des idées. Dans le premier instant, les patriotes ne faisaient qu'un seul corps, parce qu'ils ne voyaient qu'un but; ils commencent à trouver entre eux des différences, le plus souvent imaginaires, chacun s'évertue et se travaille; chacun, dans ses principes, dans ses discours, dans ses actions, veut aller au-delà des autres... On exagère la vérité que l'on possède jusqu'au point où ce n'est plus la vérité, et, voulant rendre la cause d'autrui odieuse ou ridicule, on gâte la sienne par la manière dont on la défend. » On accuse les ennemis secrets de la chose publique. Oui, il y en a; mais qui sont-ils? Il importe de le savoir, il faut sortir, une fois pour toutes, de ces inculpations vagues de conspirations, d'argent donné et reçu. « Tâchons de savoir avec certitude de quel côté nous avons à craindre, de peur que notre inquiétude errante et nos soupçons indéterminés ne nous jettent dans ces combats de nuit où l'on frappe amis et ennemis. »

Or les pires ennemis de la nation ne sont pas, comme le prétendent quelques déclamateurs, ni les Autrichiens, ni les Anglais, ni même les émigrés. Le plus grand nombre de ceux-ci serait déjà revenu, s'il l'eût osé; mais on leur mande comment ils courraient risque d'être accueillis, et ils se condamnent à prolonger un exil funeste à eux-mêmes et à leur patrie. — Le vrai danger, c'est l'esprit d'alarme et de panique qui s'est emparé du peuple et y sème

l'agitation et la discorde. Notre premier intérêt est de conjurer ce péril. « Or, si l'on examine à quoi tient parmi nous ce penchant aux soupçons, au tumulte, aux insurrections, porté à un si haut degré, quoique la division d'intérêts, la chaleur des opinions, le peu d'habitude de la liberté, en soient des causes toutes naturelles, nous ne pourrons méconnaître qu'elles sont prodigieusement augmentées, entretenues par une foule d'orateurs et d'écrivains qui semblent se réunir en un parti. Voilà les ennemis publics, parce qu'ils travaillent à égarer, à pervertir l'esprit public. » Et ici une admirable définition de ce que doit être un bon esprit public dans un pays libre : « N'est-ce pas une certaine raison générale, une *certaine sagesse pratique et comme de routine*, à peu près également départie entre tous les citoyens, et toujours d'accord et de niveau avec les institutions publiques, et par laquelle chaque citoyen connaît bien ce qui lui appartient, et par conséquent ce qui appartient aux autres, chaque citoyen connaît bien ce qui est dû à la société entière et s'y prête de tout son pouvoir, chaque citoyen se respecte dans autrui et ses droits dans ceux d'autrui?.. Et quand la société dure depuis assez longtemps pour que tout cela soit dans tous une habitude innée, une sorte de religion, je dirais presque de superstition, alors un pays a le meilleur esprit public qu'il puisse avoir. » Cet idéal, André le décrivait, l'ayant vu presque réalisé sous ses yeux en Angleterre. Malgré tous les défauts qu'il trouvait à la nation anglaise, il n'hésitait pas à reconnaître et à montrer ce qui était le ressort de sa grandeur politique, le respect de la loi et de la liberté d'autrui.

Voilà les biens qu'il enviait pour la France. Ce qu'il flétrissait avec une énergie qui n'était pas sans péril, c'étaient les persécutions et les exécutions populaires qui épouvantaient les honnêtes gens, « cette horrible soif de sang, cet horrible appétit de voir souffrir, qui porte les hommes à se jeter en foule sur des accusés qu'ils n'ont jamais connus ou sur des coupables dont les crimes ne les ont jamais atteints. Une partie du peuple ose se mettre à la place des tribunaux, et se fait un jeu de donner la mort. Abominable spectacle, ignominieux pour le nom français, ignominieux pour l'espèce humaine, de voir d'immenses troupes d'hommes se faire au même instant délateurs, juges et bourreaux!.. Et qu'il se trouve des écrivains assez féroces, assez lâches, pour se déclarer les protecteurs, les apologistes de ces assassinats! Qu'ils osent les encourager, qu'ils osent les diriger sur la tête de tel ou tel! Qu'ils aient le front de donner à ces horribles violations de tout droit, de toute justice, le nom de justice populaire!.. Certes il est incontestable que, tout pouvoir émanant du peuple, celui de pendre en émane

aussi; mais il est bien affreux que ce soit le seul qu'il ne veuille pas exercer par représentans. » Et dans des pages vives, pressantes, indignées, où la poésie n'intervient que pour animer et enflammer la raison, il stigmatise « cette effrayante race de libellistes sans pudeur qui, sous des titres fastueux et des démonstrations convulsives d'amour pour le peuple et pour la patrie, cherchent à s'attirer la confiance populaire, — gens pour qui toute loi est onéreuse, tout frein insupportable, tout gouvernement odieux, — gens pour qui l'honnêteté est de tous les jougs le plus pénible, qui haïssent l'ancien régime, non parce qu'il était mauvais, mais parce que c'était un régime, — qui haïront le nouveau, qui les haïraient tous, quels qu'ils fussent... Que deviendra la France, si le peuple vient à croire que c'est là la liberté, à prendre en dégoût la liberté elle-même, à regretter l'antique joug sous lequel il rampait sans trouble? » Vains discours! Il ne se méprend pas sur l'incroyable préférence que la multitude aura toujours pour les flatteurs de ses passions : « Les uns lui montrent la douceur de vivre sans frein; les autres lui présentent sans cesse le frein sévère de la raison, *ce frein que nous recevons quelquefois, mais que nous mordons toujours.* » Enfin, faisant un retour sur lui-même et ne se dissimulant rien des inimitiés qu'il va soulever, il s'en console, s'il peut ranimer dans quelques esprits l'image de la vraie liberté, du vrai patriotisme, obscurcie par la fausse liberté, par l'enthousiasme théâtral et factice. « J'avais résolu, dit-il, de ne point sortir de mon obscurité dans les conjonctures présentes, de ne point faire entendre ma voix inconnue au milieu de cette confusion de voix publiques et de cris particuliers; j'ai pensé depuis que le sacrifice de ce amour-propre pouvait être utile, et que chaque citoyen devait se regarder comme obligé à cette espèce de contribution patriotique de ses idées pour le bien commun... J'ai de plus, ajoutait-il fièrement, goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrupteurs que j'ai démasqués. *J'ai cru servir la liberté en la vengeant de leurs louanges.* Si, comme je l'espère encore, ils succombent sous le poids de la raison, il sera honorable d'avoir, ne fût-ce qu'un peu, contribué à leur chute. *S'ils triomphent, ce sont gens par qui il vaut mieux être pendu que loué.* »

Ce qui donne à ces pages un caractère à part, un accent personnel, c'est qu'elles ne sont pas un cri de désespoir ou de protestation contre le nouvel ordre de choses. Elles ne viennent pas du côté où le parti royaliste s'assemble pour tenter ses derniers efforts par la discussion des principes ou par l'épigramme irritée. Elles ne sont pas un auxiliaire pour les *Actes des apôtres;* André Chénier

n'a rien de commun, ni dans ses craintes ni dans ses espérances, non plus que dans le tour de son esprit, avec Champcenetz ou Rivarol. Elles sont écrites et signées par un ami du nouveau régime, qui a de tout cœur applaudi aux premiers événemens de la révolution, au serment du jeu de paume, à la prise de la Bastille. On se rappelle ces strophes ardentes qui ne furent publiées qu'un peu plus tard, en 1791, mais qui portent sur leurs ailes les échos de ces premières heures enchantées avec les palpitations de ces enthousiasmes juvéniles :

. . . . . Tous amis, tous parens,
S'embrassant au hasard dans cette longue enceinte,
Tous jurant de périr ou vaincre les tyrans,
De ranimer la France éteinte,
De ne se point quitter que nous n'eussions des lois
Qui nous feraient libres et justes...
Tout un peuple, inondant jusqu'au faîte des toits,
De larmes, de silence, ou de confuses voix,
Applaudissait ces voix augustes.
. . . . . .
L'enfer de la Bastille, à tous les vents jeté,
Vole, débris infâme et cendre inanimée,
Et de ces grands tombeaux, la belle Liberté,
Altière, étincelante, armée,
Sort (1). . . . . .

Ces transports poétiques, cette joie profonde, expansive, avec laquelle André Chénier assiste aux premières scènes de la révolution, sont précisément un gage de sa sincérité quand il se jettera intrépidement en travers des voies fatales où il la voit s'engager, quand il lancera ce cri héroïque contre les malfaiteurs de la plume ou de la parole qui l'égarent ou la déshonorent. Le succès de l'*Avis aux Français* fut grand. Comme il arrive dans les temps de révolution, quand un honnête homme, à ses risques et périls, exprime tout haut une opinion courageuse, il a l'air d'être seul au moment où il parle. Mille voix lui répondent aussitôt, mille voix se reconnaissent dans cette voix unique qui a parlé; le sentiment des honnêtes gens se sent délivré par un seul homme de cette contrainte du silence où il se réduisait par timidité, par défiance plutôt que par lâcheté, et pour un jour au moins les indignations comprimées, les mépris enchaînés se donnent libre carrière. L'opinion publique se fait un instant justicière et vengeresse. Si ces démonstrations avaient un lendemain, il se créerait certainement une raison générale qui triompherait sans trop de peine des minorités insolentes et oppressives. Pourquoi ce beau feu s'éteint-il si vite ? Pourquoi les honnêtes gens,

(1) Le *Jeu de Paume*, à Louis David, peintre.

comme épuisés par cet effort intermittent, laissent-ils si facilement le champ libre aux audacieux qui ne veulent « qu'asservir les suffrages, maîtriser les jugemens et égarer les opinions? » André Chénier en indique les vrais motifs en quelques mots bien judicieux quand il peint « ces honnêtes citoyens qui ne prétendent pas à faire de la chose publique leur chose privée,... ennemis de tout ce qui peut avoir l'air de violence, se reposant sur la bonté de leur cause, espérant trop des hommes, parce qu'ils savent que tôt ou tard ils reviennent à la raison, espérant trop du temps, parce qu'ils savent que tôt ou tard il leur fait justice, perdant les momens favorables, laissant dégénérer leur prudence en timidité, se décourageant, composant avec l'avenir, et, enveloppés de leur conscience, finissant par s'endormir dans une bonne volonté immobile et dans une sorte d'innocence léthargique. » Combien cette peinture du parti des modérés dans les temps révolutionnaires est fine et juste, et quel à-propos elle conserve à travers toutes les phases de notre histoire !

Pour un instant au moins, pour une heure, la courageuse parole d'André Chénier avait secoué « cette innocence léthargique. » Le parti exalté de la révolution sentit le coup droit qui l'atteignait en pleine poitrine, et il y répondit par des injures, qui, en des jours troublés, pouvaient être des dénonciations à *la justice populaire*. Et des publicistes abominables, tels que Marat ou Fréron, ne furent pas seuls à se reconnaître dans cette peinture terrible des « brouillons faméliques qui nous agitent, qui nous aigrissent contre tous, qui nous mettent des poignards à la main, qui nous indiquent de quoi tuer, qui nous demandent en grâce de les baigner dans du sang. » Non, ce terrible enfant de Paris, ivre d'agitation et de bruit, celui que plus tard une lueur tardive de pitié devait désigner au bourreau et pour qui un éclair de vraie passion devait attendrir l'histoire, Camille Desmoulins, répondit avec fureur à cet écrit d'André Chénier, et voici ce qu'on lit dans le n° 41 des *Révolutions de France et de Brabant :* « Ah! nous sommes des perturbateurs séditieux, des brouillons faméliques, des hommes de sang, par qui il vaut mieux être pendu que loué! » Et, pour prouver l'injustice de ces accusations, il s'empresse de les justifier par un de ces mots qui pouvaient coûter cher alors et qu'enregistrait la mémoire terrible de la populace : « Je me hâte de dénoncer ce n° 13!.. C'est l'ouvrage, ajoutait-il avec un dédain qui nous fait sourire, de je ne sais quel André Chénier, qui n'est pas le Chénier de *Charles IX!* » Depuis ce jour, Camille Desmoulins ne cessa pas de poursuivre André Chénier de ses invectives et de ses délations ardentes. En mai 1792, dans le n° 2 de *la Tribune des patriotes,* il le représen-

tait comme un *hypocrite d'humanité*, plus *sanguinaire que Marat.* — André Chénier sanguinaire! Le mot *délation* que j'emploie pour caractériser la haine persévérante de Camille Desmoulins n'est pas appliqué ici sans raison. N'est-ce pas ce publiciste trop spirituel qui dans sa polémique avec La Harpe, ne craignait pas de relever ce mot d'un injuste discrédit? « Oui, disait-il, je m'efforce de réhabiliter ce mot *délation*... Nous avons besoin, dans les circonstances actuelles, que ce mot délation soit en honneur, et nous ne laisserons pas M. de La Harpe, en sa qualité d'académicien, abuser de son autorité sur le dictionnaire et charger d'opprobre un mot parce qu'il déplaît à M. Pankoucke. » Cruelles et tristes plaisanteries qui n'ont pour excuse que l'incroyable légèreté, l'étonnante étourderie, je dirai presque l'inconcience de celui qui glorifiait ainsi l'instrument le plus certain de la démoralisation du peuple.

Il n'est pas douteux que c'est à dater de cette polémique qu'André Chénier devint un suspect pour la société des jacobins, quatre ans avant la loi des suspects, sous laquelle il devait succomber. André hésita s'il répondrait à cette attaque. Avec quelle hauteur de raison il nous donne, dans un fragment posthume, les raisons de son silence! Il se raille spirituellement de cette naïveté de conscience d'un homme qui veut à toute force se reconnaître dans cette image des corrupteurs du peuple, et qui semble crier à chaque ligne : « Ces perturbateurs, ces brouillons faméliques, ces hommes de sang, c'est moi qu'on a voulu peindre! » Puis il explique pourquoi il ne lui répondra pas : à quoi bon? dit-il. « Lorsqu'un auteur tronque ou falsifie tout ce qu'il cite, en dénature le sens, vous prête des intentions qu'il est évident que vous n'avez point eues, il est au-dessous d'un homme d'honneur de prendre la plume contre un homme à qui l'on ne peut répondre que par des démentis; vouloir le faire rougir est une entreprise folle qui passe tout pouvoir humain; détruire ses discours est inutile, parce que cet homme est trop connu pour être dangereux; même dans ce qu'il appelle son parti, il ne passe que pour un bouffon quelquefois assez divertissant, et il serait difficilement méprisé par personne plus qu'il ne l'est par ses amis. Ce personnage d'ailleurs n'est-il pas le même qui prit, il y a un an, le nom de *procureur général de la lanterne*, et n'a-t-il pas montré par cette franchise ne vouloir tromper personne? » Malheur à celui qui s'attire les justes représailles d'un tel écrivain! Le stigmate reste imprimé au front que sa juste colère a marqué.

Nous avons insisté sur ce premier écrit public d'André Chénier, qui marque admirablement la voie où il entre désormais et dont il ne déviera pas. Parce qu'il aime le mouvement généreux de justice et de liberté d'où est issue la révolution, il est jaloux de

sa gloire, il la veut intacte et pure, il en repousse avec horreur toutes les souillures qui la peuvent ternir. Il essaie de ressusciter l'esprit public, de plus en plus intimidé par la violence. Il ne cesse pas d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts et sur ses vrais droits, qui se confondent avec les droits et la liberté de tous. Il ne cesse pas non plus de ranimer les courages défaillans. Déjà, dans ses *Réflexions sur l'esprit de parti*, publiées en avril 1791, il fait la guerre à la *peur*, la peur qui prend le nom de prudence, et, sous prétexte de ne rien compromettre, reste muette devant la faction dominante, tergiverse, ne dit la vérité qu'à moitié, et seconde par cette mollesse les audaces criminelles. — C'est peu de jours après que, revenant sur cette pensée, il écrivit cette vive et forte satire, *les Autels de la peur*. « Les peuples anciens, disait-il, avaient élevé des temples à la peur; mais jamais dans l'antiquité cette déesse funeste n'eut plus de véritables autels qu'à Paris, jamais elle ne fut honorée d'un culte plus universel; cette ville entière est son temple, tous les gens de bien sont devenus ses pontifes en lui faisant journellement le sacrifice de leur pensée et de leur conscience. La peur donne même du courage, elle fait qu'on se met avec éclat du côté du fort, qui a tort, pour accabler le faible, qui a tort aussi. » Puis en un style charmant d'ironie, bien qu'au fond la note soit triste, quand il a indiqué toutes les sortes de sacrifices que chaque jour reçoit la *peur :* « Quant à moi, s'écrie-t-il fièrement, je ne lui ferai pas le sacrifice de dissimuler le nom de l'auteur qui vient de chanter cet hymne à sa louange. André Chénier. »

Tel se révèle ce talent superbe de publiciste courageux, incapable de défaillances dans la défense des nobles causes qu'il embrasse. Nous n'insisterons pas sur les quatre articles qu'André publia dans *le Moniteur* et dont il nous suffira de relever les titres : *Lettre à l'abbé Raynal*, l'*Acte constitutionnel*, le *Choix des députés*, les *Dissensions des prêtres*. Nous devons aussi rappeler sa collaboration au *Journal de Paris*, dont le parti modéré s'était emparé avec Regnauld de Saint-Jean d'Angély, et qui après la scission du club des jacobins au mois de juillet 1791 devint le centre de l'opposition constitutionnelle. Ce journal était moins un journal qu'une tribune ouverte où chaque publiciste, chaque écrivain, pouvait dire hautement son opinion sur les événemens et les partis dans un supplément dont lui-même ou ses amis faisaient les frais. Le journal ne prêtait que sa publicité. André Chénier n'y publia pas moins de vingt et un articles. Quelques-uns de ces articles, par leur retentissement exceptionnel, par le développement des polémiques qu'ils suscitèrent, ont eu sur la destinée d'André une influence que nous mettrons en lu-

mière. Pour le moment, et pour bien fixer à cette heure de 1791 l'attitude du poète publiciste, rappelons quelques-uns des plus beaux vers par lesquels se terminait la pièce sur *le Serment du Jeu de Paume*, et qui, après les strophes enthousiastes, contenait des conseils sévères au peuple et de mâles exhortations à la justice :

O peuple deux fois né! peuple vieux et nouveau!
Tronc rajeuni par les années!
. . . . . .
Hommes, d'un homme libre écoutez donc la voix!
Ne craignez plus que vous. Magistrats, peuples, rois,
Citoyens, tous tant que nous sommes,
Tout mortel dans son cœur cache, même à ses yeux,
L'ambition. . . . . .
Mais au peuple surtout sauvez l'abus amer
De sa subite indépendance.
Contenez dans son lit cette orageuse mer.
. . . . . .
Ah! ne le laissez pas, dans la sanglante rage
D'un ressentiment inhumain,
Souiller sa cause et votre ouvrage.
Ah! ne le laissez pas, sans conseil et sans frein,
Armant, pour soutenir ses droits si légitimes,
La torche incendiaire et le fer assassin,
Venger la raison par des crimes.

Et se retournant vers le peuple, l'interpellant, l'implorant, avec quelle virile sympathie il le conjure de se défier de ceux qui le dépravent par leur feinte amitié!

Peuple! ne croyons pas que tout nous soit permis.
Craignez vos courtisans avides,
O peuple souverain! à votre oreille admis,
Cent orateurs bourreaux se nomment vos amis.
Ils soufflent des vœux homicides.
Aux pieds de votre orgueil prostituant les droits,
Vos passions pour eux deviennent lois.
La pensée est livrée à leurs lâches tortures.
Partout cherchant des trahisons,
A vos soupçons jaloux, aux haines, aux parjures,
Ils vont forgeant d'exécrables pâtures.
Leurs feuilles noires de poisons
Sont autant de gibets affamés de carnage.

Voilà comment dès 1791 André Chénier se porte l'adversaire résolu de la terreur. C'est là sa gloire d'homme et de citoyen à mettre de pair avec sa gloire de poète. On nous dira que c'est un anachronisme, que la terreur est bien éloignée encore du jour où André écrivait l'*Avis au peuple français* et *le Jeu de Paume*, que ce sont là des rapprochemens factices ou des contrastes artificiels; mais qui

ne voit que ce sont les procédés mêmes, les principes, les hommes de la terreur que combat le poète publiciste? Dans la rigueur des termes, la période officielle de la terreur, on le sait, commence à la chute des girondins, le 31 mai 1793, et se termine à celle de Robespierre, le 27 juillet 1794; mais il ne faut prendre ces dates que pour des limites toutes matérielles. En réalité, il faut les élargir singulièrement. La terreur commence, non pas même aux massacres des prisons au mois de septembre 1792, ni au 10 août, ni au 20 juin; il y a du vrai dans cette assertion de Malouet qui déclare dans ses *Mémoires* que, bien qu'elle ne fût proclamée qu'en 1793, elle naquit dès 1789, dans le désordre des rues qui s'établit presqu'en permanence depuis le 14 juillet. Elle commence dès que se répandent et se propagent les fausses alarmes, les paniques qui arment une partie du peuple contre l'autre, les délations, les vexations arbitraires, dès que se forme le comité des recherches, créé par un arrêté de l'assemblée de la commune le 20 octobre 1789, dès que la liberté individuelle est inquiétée, suspendue, violée, dès que la populace se met à la place des tribunaux et décrète tumultuairement l'arrestation ou la mort, se chargeant même au besoin de l'exécution. Cette *justice populaire* qui déshonora les rues de Paris dès 1789 et qui ne fit que s'aggraver en 1790, 1791, 1792, laissez-la croître, s'enraciner dans les mœurs d'un peuple de plus en plus enivré ou exalté par la lutte, il arrivera un jour où elle sentira le besoin de se régulariser elle-même, de centraliser l'anarchie, de donner à l'arbitraire et à la violence les formes et le mensonge de la légalité, de remettre à quelques-uns des chefs ou des serviteurs du peuple la responsabilité tout entière, l'initiative de ses crimes, de multiplier ses moyens d'action par l'unité du plus absolu despotisme, et ce jour-là régnera officiellement la terreur; mais c'est bien elle que longtemps d'avance annonce André Chénier; c'est elle qu'il flétrit dans l'esprit révolutionnaire déchaîné, qu'il essaie de détruire par l'indignation publique.

Et quand des publicistes, encore à l'heure qu'il est, feignent de ne pas comprendre cet axiome du plus simple bon sens, que l'esprit révolutionnaire est le pire ennemi de la révolution, dont il compromet les plus justes conquêtes, nous les renvoyons à André Chénier. C'est dans ces pages si vigoureuses et si précises qu'ils apprendront que la révolution est le nom d'une ère nouvelle, celle de l'égalité rétablie et du travail affranchi, de la liberté de conscience assurée, du contrôle imposé au pouvoir, la fin en un mot d'un régime politique et social, le commencement d'un autre. Voilà ce que voulait André Chénier, ce qu'il aimait d'un ardent amour. L'esprit révolutionnaire est tout autre chose; c'est l'insurrection en permanence, la désobéissance à la loi, le mépris de la liberté et

du droit d'autrui. La révolution est une forme nouvelle de société, commençant et finissant à une date précise; ce sera, si l'on veut, à la nuit du 4 août 1789. L'esprit révolutionnaire est chez un peuple l'agent le plus sûr et le plus mortel de la décomposition sociale. L'éternel honneur d'André Chénier est de n'avoir pas confondu le principe qui anime une société nouvelle avec celui qui la détruit. Il a payé de sa tête le droit de faire cette distinction; nous pouvons bien, nous autres, payer de quelques injures le droit de la maintenir.

II.

Nous touchons au moment le plus douloureux de la vie publique d'André Chénier, sa lutte avec son frère Marie-Joseph. La famille Chénier contenait les mêmes élémens de division que la société elle-même. Une lettre adressée par M. de Chénier père à sa fille, Mme de La Tour Saint-Igest, nous en dit plus sur ce sujet que tous les commentaires. « Votre mère, écrit-il, a renoncé à toute son aristocratie et est entièrement démagogue, ainsi que Joseph. Saint-André et moi, nous sommes ce qu'on appelle modérés, amis de l'ordre et des lois. Sauveur est employé dans la gendarmerie nationale, mais je ne sais ce qu'il pense ni s'il pense. Constantin trouve qu'on n'a rien changé, et que, quoiqu'il n'y ait plus de parlement, c'est comme du temps qu'il y en avait; il a raison, car on marche, on va, on vient, on boit, on mange, et par conséquent il n'y a rien de changé. » Tel était l'intérieur d'une famille parisienne à la date du 24 décembre 1791.

Marie-Joseph démagogue, le mot est dur, et, bien qu'on doive tenir compte du ton de familiarité d'une lettre, il porte coup. Est-il immérité? Nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à l'étude si complète qui a été publiée ici même par M. Charles Labitte et qui a épuisé la question (1). Nous y avons vu exposées avec un grand soin l'œuvre du poète et l'œuvre du citoyen. Ces deux œuvres ne sont pas sans analogie entre elles. Le poète est trop de son temps; il apporte dans ses vers, même sur des sujets antiques, toutes les passions de la rue ou du club; son théâtre ne vit que d'allusions. Bien différent d'André, qui oublie avec délices, dans la société de Moschus ou de Méléagre, les discussions violentes, les haines et les injures des partis, l'auteur de *Charles IX* et de *Caïus Gracchus* ne parvient pas à s'en abstraire. Il jette sur la scène le cri du tribun en alexandrins pompeux. D'autre part le citoyen n'arrive jamais chez

(1) *Poètes modernes de la France*, — *Marie-Joseph Chénier*; voyez la *Revue* du 15 janvier 1844.

Joseph Chénier, ni dans ses discours à la convention ou aux jacobins, ni dans ses articles de journaux ou dans ses rapports, à oublier l'auteur dramatique et à le faire oublier. « Il y a loin d'un poète à un législateur, disait Mme Roland en parlant de lui. Je l'ai vu quelquefois; je me souviens que Roland le chargea d'une proclamation du conseil dont il lui donna l'idée. Chénier apporta et me lut ce projet. C'était une véritable amplification de rhétorique déclamée avec l'affectation d'un écolier à voix de stentor; elle me donna sa mesure. Chénier voulait encore être poète en écrivant de la prose et de la politique. Voilà, me dis-je, un homme mal placé où il est, qui n'est bon dans la convention qu'à donner quelques plans de fêtes nationales. » Ce fut en effet son véritable emploi comme législateur. Les hymnes qu'il fit pour les fêtes de la révolution, ses chants patriotiques, voilà ce qui lui créa une espèce de rôle et de figure distincte dans l'histoire de la terrible assemblée, bien plus que ses discours politiques, qui n'eurent jamais une action réelle sur ceux qui les entendirent, et dont la postérité n'a pas recueilli un seul écho; cependant il flattait les passions des triomphateurs du jour, et il alla bien loin dans cette voie. La vivacité de son amour-propre, son impatience de la gloire, cette inquiétude d'humeur et cette *partialité fougueuse* que ses amis mêmes, comme M. Daunou, ne pouvaient pas nier, l'entraînaient vers les partis extrêmes. La nature de son talent aidait encore à cette impulsion et la précipitait. Il y a comme une affinité naturelle entre les opinions extrêmes en politique et les esprits exagérés. Une intelligence obsédée par les grands mots et les grandes phrases trouve plus aisément à les placer dans l'expression de certaines doctrines excessives. Le jacobinisme était la politique de l'emphase; c'était naturellement celle de Joseph Chénier. Le goût est en toute chose le sens de la mesure, et l'écrivain à qui manque ce sens dans son style et dans sa pensée ne l'aura pas non plus dans la vie publique. Toutes les exagérations se tiennent, et la violence d'une théorie est le signe assuré d'une pensée qui ne se gouverne pas, quand elle n'est pas la marque d'une âme mauvaise. Or ce n'était assurément pas le cas du frère d'André; il poussa ses opinions à outrance parce qu'il avait l'imagination théâtrale. Son ardeur politique n'était guère qu'une complaisance secrète pour les déclamations de tragédie, mais le cœur n'était pas gâté, il resta pur de la contagion des plus grands crimes, et malgré d'atroces calomnies qui n'éclatèrent d'ailleurs que longtemps après les événemens, sa conduite à l'égard d'André, dès que son frère fut sérieusement menacé, est de tout point irréprochable. Celui qui avait dit dans une de ses tragédies : *Des lois et non du sang*, rachetant une pièce détestable par une antithèse sublime, se détourna avec horreur de la voie où l'avaient

entraîné ses funestes amis aussitôt que le danger commença pour André, trop tard, hélas! pour sa gloire, pour son honneur même, compromis dans des complicités de doctrine et d'amitié avec des personnages tels que Collot-d'Herbois.

Vaniteux et amoureux de popularité, ce fut là son crime. Tel il se montra dans sa discussion publique avec André. M. Becq de Fouquières a repris avec les développemens les plus intéressans et toutes les preuves à l'appui l'histoire de cette querelle qui s'envenima si vite et dont le résultat déplorable fut d'apprendre à la partie la plus remuante du peuple et à ses chefs qu'il y avait un Chénier aîné, modéré et constitutionnel, qui osait penser que les jacobins perdaient la France, en un mot un feuillant digne de tous les mépris en attendant mieux. Malgré tout l'éclat de ses premiers écrits politiques, malgré la verve et le courage de bon sens qu'il avait montrés à la tribune des clubs modérés, *ce je ne sais quel Chénier*, comme l'appelait Camille Desmoulins, n'était pas encore arrivé, en dehors de son parti, à cette notoriété qui, dans les temps calmes, donne l'influence et le pouvoir, et dans les temps troublés peut donner la mort. Il paraît cependant qu'il avait fait une vive impression sur ceux qui l'avaient entendu au club des feuillans, dans cette assemblée de dissidens qui s'étaient séparés avec éclat des jacobins et qui étaient devenus l'objet de toutes leurs rancunes. Charles Lacretelle, un demi-siècle après, se rappelait avec admiration « ce talent plein de force et d'éclat, échauffé par une âme intrépide... Ses traits fortement prononcés, sa taille athlétique sans être haute, son teint basané, ses yeux ardens, fortifiaient, illuminaient sa parole... Chacun de nous regrettait qu'un pareil orateur ne fût pas encore appelé à la tribune politique. Lui seul eût pu disputer ou ravir la palme de l'éloquence à Vergniaud. » Il faut cependant n'accepter qu'avec réserve ces témoignages produits tardivement, sincères sans doute, mais peut-être modifiés, transformés à l'insu même du témoin par une sorte de mirage rétrospectif, quand la gloire est venue dans l'intervalle changer la proportion des figures dans le lointain des souvenirs.

Quoi qu'il en soit, la lutte était inévitable, un jour ou l'autre, entre les feuillans et les jacobins; mais ce fut une véritable fatalité que les deux frères fussent les deux premiers antagonistes engagés dans le conflit. Ce n'est pas André qui doit en porter la responsabilité dans l'histoire. Son article sur *la Cause des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté*, publié le 26 février 1792 dans le dix-neuvième supplément du *Journal de Paris*, n'effleurait même pas l'inquiète personnalité de Marie-Joseph. C'est une admirable peinture de l'organisation et de l'influence fatale de cette société, qui ne tendait à rien moins qu'à

dominer la France. A quelque parti qu'on appartienne, quel homme de bon sens ne serait aujourd'hui de l'avis d'André Chénier quand il retrace en traits si incisifs et si justes « cette société gouvernée par des chefs visibles ou invisibles, qui changent souvent et se détruisent mutuellement, mais qui ont tous le même but, de régner, et le même esprit, de régner par tous les moyens. Cette société en a produit une infinité d'autres : villes, bourgs, villages en sont pleins. *Toutes, se tenant par la main, forment une espèce de chaîne électrique autour de la France.* Au même instant, dans tous les recoins du pays, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvemens, qu'elles n'avaient pas grand'peine à prédire d'avance. Leur turbulente activité a plongé le gouvernement dans une effroyable inertie. » Ce que l'écrivain ne peut souffrir, c'est le prodigieux abus du mot *peuple*, appliqué « à quelques centaines d'oisifs réunis dans un jardin ou dans un spectacle, ou à quelques troupes de bandits qui pillent des boutiques. » Déjà dans un article précédent (*sur le choix des députés*), il avait touché avec bien de la justesse et de la force à cet insolent mensonge des meneurs de la populace. « Nous savons maintenant, disait-il, avec quelle facilité on fait croire à un peuple qu'une petite partie de lui-même, c'est lui tout entier. On lui persuade qu'on le venge quand on ne venge que soi ; on lui parle de sa toute-puissance pour se rendre tout-puissant par lui ; on lui désigne comme ennemis ceux qu'on n'aime pas et dont on n'est pas aimé, et l'on intéresse la souveraineté nationale aux querelles de cinq ou six audacieux. » — Quelle nation résisterait à de pareilles attaques? L'industrie et le commerce sont représentés dans ces sociétés comme des délits sous les noms d'accaparemens et de monopoles, tout homme riche y passe pour un ennemi public ; la diffamation effrénée s'appelle liberté d'opinion. « Qui demande des preuves d'une accusation est un homme suspect, un ennemi du peuple. Là toute absurdité est admirée, pourvu qu'elle soit homicide, tout mensonge est accueilli, pourvu qu'il soit atroce. La doctrine que toute délation, vraie ou fausse, est toujours chose louable et utile y est non-seulement pratiquée, mais enseignée au moins comme ce que les jésuites appelaient une *opinion probable.* » La France doit-elle donc être sacrifiée à ce petit nombre de Français « qui paraissent un grand nombre parce qu'ils sont réunis et qu'ils crient? Ils crient partout que la patrie est en danger; cela est malheureusement bien vrai, et cela sera tant qu'ils existeront. »

Par quelle étrange inspiration de respect humain ou de peur Marie-Joseph s'empressa-t-il d'écrire une lettre aux auteurs du *Journal de Paris* pour désavouer non-seulement toute part dans l'article de son frère, mais toute connivence avec ses opinions?

Cette lettre, il la signa : Chénier, auteur de *Charles IX* et de *Caïus Gracchus*. Ce fut l'occasion de la polémique, et personne ne peut accuser André de l'avoir cherchée. Le *Cabinet de lecture* se moqua, c'était son droit, de cette réclamation inutile en ajoutant que personne n'aurait songé à soupçonner l'auteur de *Caïus Gracchus*. « Quel rapport y a-t-il entre l'éloquence nerveuse des réflexions d'André et la triviale verbosité des préfaces de Joseph-Marie? » L'amour-propre littéraire est en jeu, voilà la guerre déclarée. « Je vous remercie sincèrement, écrit Marie-Joseph, de m'avoir épargné l'opprobre de votre estime, et je suis fâché qu'un homme de mérite comme mon frère soit insulté par vos éloges. » Il prend en même temps l'engagement de combattre les *très faibles raisonnemens* qu'on a développés contre la société dont il s'honore de faire partie et surtout la proposition tyrannique qu'on a osé émettre de l'anéantir. André tente en vain de pacifier le débat où son frère s'est jeté inconsidérément. Pourquoi penser qu'il ait voulu accuser *tous* les membres d'une société? Il désavoue les interprétations de ce genre, qui sont puériles : « Mon frère connaît depuis trop longtemps mon caractère et mes opinions pour que j'aie besoin de me justifier auprès de lui; il n'a jamais trouvé et ne trouvera jamais en moi que l'amitié qu'on doit à un frère et les égards que l'on doit aux talens, quoique je sois prêt à défendre mon sentiment même contre lui. » Il y avait là de quoi désintéresser Marie-Joseph dans la querelle. C'était pour lui une bonne occasion de se taire et de se retirer de la lutte; mais il avait composé l'apologie promise, il ne voulait pas la perdre, et, bien qu'il ait dû la conserver pendant deux mois en portefeuille, il saisit je ne sais quel prétexte pour la publier dans *le Moniteur* le 11 mai 1792. Elle est vide et déclamatoire; elle promet dans les premières lignes de répondre « avec les ménagemens que l'on doit à un frère, à un citoyen digne d'estime, » mais elle s'achève par d'assez lourdes épigrammes contre « cette amplification de rhétorique qu'on a voulu donner pour une démonstration. » André, directement cité à la barre de l'opinion et indirectement à celle des jacobins qui poussaient Marie-Joseph à ce triste rôle d'accusateur public de son frère, dut répliquer, il le fit d'un ton sévère et attristé. On remarquera surtout une noble page sur la vraie liberté en Angleterre, sur la dignité des clubs dans ce pays, sur le respect britannique pour les lois du pays et pour l'honnêteté publique, qu'il oppose au spectacle de nos sociétés populaires. Un seul passage contient une allusion piquante aux différens motifs de ceux qui défendent si vivement la ligue jacobine, à l'appui qu'on peut trouver dans un parti bruyant et puissant, qui soutient tous ses amis, qui dispose des places, du crédit, de la faveur, de la réputation, et *même de cette partie des succès littéraires dont la nature*

est d'avoir besoin des applaudissemens de la multitude. Cette allusion fut vivement relevée par Marie-Joseph : « Si j'avais perdu deux ou trois années, dit-il dans ses *Nouvelles Réflexions sur les Sociétés patriotiques*, à composer des tragédies impartiales ou insignifiantes, et même deux ou trois matinées à écrire pour un journal quelques pamphlets modérés, j'aurais trouvé un grand nombre de prôneurs puissans et actifs... Peut-être aurais-je pu en 1791 me glisser dans la foule des députés de Paris et siéger à l'assemblée nationale entre M. Robin-Léonard et M. Thorillon. Cette bienveillance est dans la nature des choses. » Plusieurs personnes avaient mal compris ce passage en croyant y voir une allusion à *quelque tragédie insignifiante* composée par André, allusion sans portée, puisque André n'avait pas même essayé, comme cela est certain maintenant, d'entrer dans la vie publique. Marie-Joseph veut dire tout simplement que c'est l'éclat même de ses tragédies patriotiques qui l'a exilé de l'assemblée, que, s'il se fût résigné à être médiocre, il eût trouvé toutes les voies aplanies devant lui, enfin que son goût pour le parti des jacobins est un sentiment bien désintéressé, et qu'il est décidé, s'il le faut, *à dédaigner la majorité esclave et à partager le sort de la minorité libre et vaincue.* — Toujours la déclamation. C'est de l'audace, en juillet 1792, de prétendre qu'il y a du désintéressement à être jacobin. Être jacobin à ce moment, c'était être du côté de la force, du côté de la popularité, — à quel prix, Marie-Joseph dut le sentir plus d'une fois, s'il eut, un seul jour, une heure de recueillement dans ce tumulte de passions ardentes ou furieuses où il s'était jeté et qui l'entraînait de plus en plus loin de son frère, spectateur viril et triste de cette grande orgie. Cependant la discussion ne se prolongea pas au-delà du 19 juin. André ne répondit pas, soit que la famille se soit interposée entre les deux frères, soit que le plus sensé des deux ait regretté l'éclat presque scandaleux de cette discussion publique, et, comme on disait alors, fratricide.

C'est à cette date que se rapportent sans doute, non pour la composition, mais pour la conception et l'idée, deux de ces précieux fragmens qui ont reparu au jour dans l'édition de M. Gabriel de Chénier, et qui sont comme un poétique commentaire de cette période de la vie d'André. Il est bien probable, selon l'ingénieuse explication de M. Becq de Fouquières, que ces deux fragmens, classés à tort parmi les ïambes par le dernier éditeur, appartenaient dans la pensée du poète à l'une de ces esquisses de comédie ou de drame satyrique (la *tragédie plaisante* des Grecs), si commodes pour recevoir les allusions aux événemens contemporains, probablement à cette comédie des *Initiés* que le poète devait imiter des *Baptes* d'Eupolis. Le premier fragment est en effet une scène d'initiation

au club des jacobins. Le président du club est le personnage désigné par A, le néophyte est désigné par B. Le chœur intervient à propos pour donner son avis. L'interrogatoire commence :

A.

Qu'est-ce qu'un sans-culotte? en deux mots?

B.

C'est celui
Qui n'a rien, mais qui veut avoir le bien d'autrui.

A.

C'est ça, pardieu!

LE CHOEUR.

Le drôle est au fait du mystère;
Mais ce n'est pas là tout. Un bon initié
Ne doit rien savoir à moitié.
Tourne un peu la médaille au récipiendaire (1).

A.

L'aristocrate...

B.

Ah! fi!

A.

Quel est-il?

B.

Celui-là
A quelque chose et veut conserver ce qu'il a.
C'est un abus criant qu'il faut que l'on réprime.

A.

Fort bien.

LE CHOEUR.

Cet homme est juste.

A.

Il abhorre le crime.

Voici maintenant l'autre fragment de cette même comédie satyrique des *Initiés*. C'est la scène de délation. Les trois personnages sont (sous des noms grecs, le *Sycophante*, l'*Epistate*, etc.) le délateur, le président et le citoyen dénoncé :

LE DÉLATEUR.

Le perfide a pleuré.

LE CITOYEN DÉNONCÉ.

C'est faux : j'ai ri. Les voisins m'ont vu rire.
Je suis navré de voir comme on déchire
Les hommes purs. Appelez mon portier;
Informez-vous de quartier en quartier :

(1) Nous suivons le texte très heureusement rétabli par M. Becq de Fouquières.

Comme Phœax marmottant vos louanges,
Le nez en l'air, j'allais riant aux anges.

LE PRÉSIDENT.

L'a-t-on vu rire? est-il vrai qu'il ait ri?

Ces deux scènes, si expressives en quelques traits, montrent bien ce qu'André aurait pu tirer de cette ample matière d'événemens comiques et tragiques qui se déroulaient sous ses yeux, si à chaque instant la vie d'action et de lutte ne l'avait arraché à ses compositions poétiques et jeté hors de son cabinet de travail dans la rue, au club ou dans les bureaux d'un journal.

Malheureusement nulle part il ne rencontrait à ses côtés son frère Marie-Joseph. C'était toujours au premier rang, parmi les exagérés de la révolution, qu'il l'apercevait, déclamant et rimant pour les plus tristes causes. C'est ce qui arriva encore au moment du retour triomphal des Suisses de Châteauvieux, condamnés aux galères deux ans auparavant pour révolte contre leurs officiers et pillage de leur caisse militaire, puis amnistiés, célébrés et reçus en triomphe le 15 avril 1792 par la ville de Paris sur la motion de Collot-d'Herbois, qui fut l'organisateur de cette fête impie, avec la complicité du maire de Paris, Pétion, qui s'en fit le protecteur, de David, qui en fut le décorateur, de Marie-Joseph enfin, qui en fut le chantre officiel. Cette affaire est trop connue pour que nous y insistions, si ce n'est pour rappeler les rancunes implacables que le courage d'André Chénier souleva à cette occasion. Tandis que Marie-Joseph associait son nom à ceux de la citoyenne Théroigne, des citoyens David et Hion dans une adresse au conseil-général de la commune de Paris pour l'inviter à prendre part à cette fête « que le civisme et les beaux-arts vont rendre imposante et mémorable, et qui acquittera envers les soldats de Châteauvieux la dette que la patrie a contractée, » presqu'au même jour André, au nom d'une délégation de la garde nationale parisienne, écrivait une éloquente adresse au directoire du département de Paris pour protester contre le triomphe sacrilége que l'on prépare. Le 24 mars, il avait envoyé cette adresse; dès le 27 mars, il revenait à la charge dans le trente-huitième supplément du *Journal de Paris*. Il n'ignorait d'ailleurs aucun des périls qu'il amassait sur sa tête, et il s'y dévouait avec un mâle orgueil. « Quand des brouillons tout-puissans tombent détruits par leurs propres excès, alors leurs complices, leurs amis, leurs pareils, les foulent aux pieds, et l'homme de bien, en applaudissant à leur chute, ne se mêle point à la foule qui les outrage; mais jusque-là, même en supposant que l'exemple d'une courageuse franchise ne soit d'aucune utilité, démasquer sans aucun ménagement des factieux avides et injustes est un plaisir qui n'est pas indigne

d'un honnête homme. » Puis le 4 avril, s'adressant à la partie saine de la population : « Citoyens de Paris, s'écriait-il, vous qui formez le plus grand nombre, hommes honnêtes, mais faibles, quand on vous propose de recevoir en triomphe des soldats révoltés, qui ont fait feu sur des citoyens français armés par et pour la loi, il n'en est pas un de vous qui ne sente combien la patrie et combien lui, son fils, son frère, sont insultés par ces outrages faits aux lois et à ceux qui les exécutent et à ceux qui meurent pour elles! »

Le soir même de ce jour, dans la séance des jacobins, Collot-d'Herbois furieux s'élança à la tribune, tenant en main le *Journal de Paris*, et, dans le plus odieux et le plus ridicule langage, il s'adresse à André Chénier et à Roucher, qui s'était associé à la même réprobation : « Écrivains perfides et fallacieux! rhéteurs glacés! votre sagesse est celle des eunuques... Mais au moins André Chénier, *prosateur stérile, respecte le peuple producteur et abondant...* Et toi, versificateur Roucher! poète courtisan, le peuple, les soldats, n'ont jamais échauffé ta verve esclave et prostituée... Égoïstes cruels! tous vos mensonges ne pourront empêcher la fête qu'on prépare : cette fête sera vraiment populaire, c'est-à-dire simple, expressive, franche et majestueuse! » Ce langage d'énergumène nous fait rire; prenons-y garde, ce qui nous fait rire aujourd'hui tuait un homme dans ce temps-là, et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que deux ans après cette dénonciation à la tribune des jacobins la même charrette conduisait à l'échafaud André Chénier et Roucher, réunis dans la même sentence de mort comme ils l'avaient été ce soir-là dans le même anathème.

La fête, la triste fête des galériens eut lieu malgré tout, bien que par un mensonge officiel de la municipalité elle fût dédiée à la Liberté; mais, comme on nous le fait remarquer, personne ne s'y trompa : les Suisses de Châteauvieux marchaient devant le char de la Liberté, précédés de jeunes filles vêtues de blanc, qui portaient les chaînes des galériens suspendues à des trophées, et chantaient sur un motif de Gossec un hymne qui commençait ainsi :

L'innocence est de retour,
Elle triomphe à son tour;
Liberté, dans ce beau jour,
Viens remplir mon âme!

Hélas! faut-il le dire, l'hymne était signé de Marie-Joseph Chénier. Ni lui-même n'a osé le publier plus tard, ni ses amis ne l'ont recueilli dans ses œuvres complètes; mais on le retrouve dans la *378e lettre b... patriotique du véritable père Duchesne.* Heureusement, et comme pour purifier un nom momentanément souillé, à l'heure même où... la *galère triomphale* était promenée dans les

rues, le *Journal de Paris* jetait à tous les échos, avec le nom d'un autre Chénier, l'hymne qui vengeait la conscience publique :

Salut! divin triomphe! entre dans nos murailles!
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Désille et par les funérailles
De tant de Français massacrés!
. . . . . .
Quarante meurtriers, chéris de Robespierre,
Vont s'élever sur nos autels.
Beaux-arts qui faites vivre et la toile et la pierre,
Hâtez-vous, rendez immortels
Le grand Collot-d'Herbois, ses cliens helvétiques,
Ce front que donne à des héros
La vertu, la taverne et le secours des piques!

Ce qui indignait l'âme patriotique de Chénier, ce n'était pas seulement la réhabilitation de criminels justement condamnés, c'était cette sorte de prime solennelle décernée à l'esprit d'insurrection militaire. Il pensait avec raison qu'une nation ne peut subsister avec ces deux fléaux dont un seul suffirait à la perdre : la violence dans la rue, sous le nom de justice populaire ou de patriotisme égaré, — et l'indiscipline des armées, chère dans tous les temps à la démagogie. Moins de quinze jours après la fête des Suisses de Châteauvieux, la panique de Tournay et le massacre du général Dillon par ses propres troupes vinrent justifier les pronostics d'André. C'est alors que, sous le poids de ces tristes scènes et de ses appréhensions plus tristes encore, il traça d'une main ferme les plus mâles conseils à l'assemblée, lui démontrant qu'une armée indisciplinée n'est redoutable qu'à son pays. Les vrais coupables de cette indiscipline croissante, ce sont « ces fanatiques odieux, ces vils brouillons (on remarquera ce mot, qui revient sans cesse sous la plume de Chénier), qui peuplent les clubs et que le mauvais génie de la France a suscités et entretient contre elle. Ce sont eux qui combattent pour la révolte et le brigandage, comme pour leurs autels et leurs foyers... Ne doutons pas que ces plumes mensongères et féroces ne s'évertuent à nous intéresser bientôt au sort de soldats qui n'ont su manier leurs armes que pour des assassinats; on nous dira qu'à la vérité ils ont été égarés, mais que les chefs étaient des *aristocrates*, qu'ils étaient vendus. Et il ne tiendra pas aux efforts de ces misérables que nous n'entendions quelque bouffon qui n'aura fait que changer de tréteaux nous proposer de décerner le triomphe à ces fuyards meurtriers. » Croyons bien que cette terrible allusion à Collot-d'Herbois, qui avait été comédien, ne fut pas perdue. — Ce qu'annonçait André Chénier était d'ailleurs, au moment où il écrivait, en train de se réaliser. Au club des jacobins, Chabot, Collot-d'Herbois, Robespierre, Saint-Hurugue, dénonçaient

la trahison des généraux, celle même de Dillon, qui, moins heureux que les autres, n'avait pu échapper, disaient-ils, au châtiment. Les *Annales patriotiques* de Carra, l'*Ami du peuple* de Marat, répétaient en chœur le même refrain imbécile et sanguinaire.

Bientôt les événemens se précipitèrent, plus forts que la plus intrépide volonté. Après le 20 juin, André Chénier semble avoir eu pourtant comme un éclair d'espoir. La noble attitude du roi, sommé de lever son *veto*, menacé tout un jour et calme devant la multitude qui défila devant lui, sous la conduite de Santerre, aux cris de *vivent les sans-culottes!* l'effroi de la bourgeoisie de Paris, la consternation de l'assemblée elle-même, tout cela semblait marquer cette occasion, unique dans les temps de révolution, qui permet, si l'on en profite, de prévenir les dernières catastrophes : heure suprême où tout peut être sauvé encore, après laquelle il est trop tard, et qui semble accordée, comme par une dernière faveur du ciel, aux nations ou aux dynasties en péril. « Non, s'écria André Chénier dans un dernier élan, quelle que soit l'audace des ennemis de la chose publique, l'âme des bons citoyens ne doit pas être entièrement fermée à l'espoir. La tentative faite le 20 juin pour soumettre le représentant de la nation au joug des clubs et des tavernes a dessillé les yeux de ceux même qui jusqu'ici s'étaient montrés les plus aveugles... Pour moi, citoyen obscur, mais intègre et fidèle aux lois, j'élèverai la voix en leur nom et au nom de la patrie, et je remercierai le roi du service qu'il vient de nous rendre. Je le remercierai de nous avoir appris comment on exécute les lois. » L'aveuglement de l'assemblée nationale, qui ne comprenait pas que sa cause était liée à celle de la constitution et à celle du roi, se montra incurable, et l'article que fit paraître André Chénier le 26 juillet, en réponse aux injures de Brissot, porte la trace de son découragement. On voit qu'il n'espère plus rien. Tout est bien fini en effet pour la cause constitutionnelle, qu'il représente avec une éloquence condamnée d'avance et un courage stérile. Le 10 août est là, tout près de lui, déjà formé, désormais organisé dans les clubs et dans les sections, qui va déposséder non plus seulement le roi, mais l'assemblée, devenue l'instrument déshonoré des violences populaires, jusqu'au jour où elle assistera silencieuse aux massacres de septembre.

Le *Journal de Paris* n'existait plus; il avait disparu dans la tourmente du 10 août. Ses rédacteurs étaient dispersés ou en fuite. André quitta Paris, où sa famille le sentait menacé. Un séjour au Havre et à Rouen devait le protéger quelque temps contre les rancunes. Cependant il eut la preuve qu'elles le suivaient partout dans son exil errant; il prie son père d'envoyer ses lettres à M. Ant. Caun, poste restante, au Havre; il l'avertit de plus de

prendre bien des précautions en lui écrivant. « En ouvrant votre chère lettre du 18, je me suis aperçu que le cachet n'était pas intact, et que probablement je n'étais pas le premier à l'ouvrir... Je vous conjure, ajoutait-il, d'avoir bien soin de vous, et s'il y avait à craindre que la tranquillité de votre vieillesse fût troublée, de sortir de Paris et venir ici. Je vous recommande aussi tous les écrits et ouvrages et papiers que vous savez. S'ils se perdaient, tous les plaisirs, les études, les amusemens d'une vie entière seraient perdus. » Mais ce régime de défiance et ce séjour en province n'allaient guère à cette âme ardente, toute pleine encore des frémissemens de la lutte et impatiente de se sentir inutile. Il revint au mois d'octobre à Paris, où il trouva une lettre de Wieland, qui témoignait d'une grande sollicitude pour le poète et le publiciste. Il répondit par un intermédiaire au célèbre poète allemand, dont il était fier d'avoir mérité les sympathies. Sa lettre est curieuse à plus d'un titre. « M. Wieland demande ce que je fais dans la révolution? Rien, grâce au ciel, désormais absolument rien... Je suis bien déterminé à me tenir désormais à l'écart, me bornant dans ma solitude à faire pour la liberté, la tranquillité et le bonheur de la république, des vœux qui, à vrai dire, surpassent de beaucoup mes espérances... Il demande si je suis encore en vie. Oui. Je pourrais ajouter que n'ayant jamais fait de mal à qui que ce soit, je ne dois avoir couru aucun risque ni avoir eu rien à craindre; mais M. Wieland, qui connaît les hommes et les révolutions, me répondra sans doute que ce n'est pas une raison (1). » Ce n'était pas une raison en effet, et dans ce trait comme en mille autres que l'on pourrait rassembler dans ses notes perce le pressentiment du sort qui l'attend.

Il semble d'ailleurs que son courage aille de lui-même au-devant de ce péril, qu'il devine autour de lui, devant lui. L'éclatante occasion du procès de Louis XVI vint s'offrir à sa conscience, il n'y résista pas. Quel homme de cœur oserait ne pas applaudir à cet élan qui le porta au secours du roi? Ce procès lui semblait inique d'après la constitution qui déclarait l'inviolabilité royale, et deux fois plus inique encore après l'acte de la convention qui abolissait la royauté... Comme le rappelle très justement M. Gabriel de Chénier, enthousiaste partisan des principes proclamés en 1789, il avait donné la plus sérieuse adhésion à la constitution de 1791; dans chacun de ses écrits, dans sa longue polémique avec les journaux, il n'avait pas cessé d'invoquer cette loi fondamentale, comme le pacte social entre

(1) Voyez cette lettre, entièrement inédite, *in extenso* dans la *Notice* de M. Gabriel de Chénier. C'est également à son témoignage que nous empruntons les détails que nous donnons sur cette période de la vie d'André.

la monarchie restaurée et les libertés publiques.— Que son concours à la défense de Louis XVI ait été volontaire et tout spontané, comme l'affirme M. de Chateaubriand, parent de Malesherbes, ou qu'il l'ait donné avec empressement aussitôt qu'il fut sollicité, qu'importe? Il reste un grand acte de courage accompli, d'accord avec tous les principes d'André, et c'est le plus beau couronnement qu'on pût souhaiter à sa vie politique. Dans quelle mesure prit-il part à la défense du roi? Le fait en lui-même est incontestable; mais les traces positives de son action publique font défaut. Sauf quelques articles de journaux publiés sans signature et qui peuvent avec vraisemblance lui être attribués, il semble bien que son action se soit bornée à de fréquens entretiens avec Malesherbes ou de Sèze, et aussi à un travail personnel assez actif dont on peut suivre la trace dans ses notes, et qui était sans doute la matière préparée de ses entretiens avec les défenseurs du roi. Les plus remarquables de ces écrits retrouvés dans ses papiers sont un projet d'*Adresse à tous les citoyens français*, composé probablement dans les premiers jours de janvier et destiné à soumettre le jugement de Louis XVI à la nation, et un projet de *pétition à la convention* pour la décider à ce suprême appel au pays. « Vous êtes juges, dit-il aux citoyens français; de plus, réunis en vos assemblées primaires, vous formez le *souverain*, d'où il suit que vous avez le droit et le pouvoir de faire grâce... Jusqu'ici, à vous qui êtes des hommes, à vous qui êtes des juges, on ne vous a parlé que de haine. Voici un citoyen obscur qui ne vous parle que d'humanité. On ne vous a parlé que de vengeance, il ne vous parle, lui, que d'équité; on ne vous a parlé que de votre pouvoir, il ne vous parle, lui, que de votre conscience. Vous verrez par là combien il est meilleur républicain et combien il est plus votre ami que tous ces discoureurs féroces, puisqu'il s'intéresse non-seulement à la puissance, mais à la véritable gloire de la république, — puisqu'il pense qu'un abus de pouvoir qui serait un opprobre pour un particulier, serait aussi un opprobre pour la république, puisqu'enfin *il ne croit pas que l'injustice et la violence deviennent légitimes envers un homme, parce que cet homme a été roi.* » Belles paroles bien inutiles en présence du parti-pris des uns, de l'intimidation et de la lâcheté des autres, mais qui porteront dans l'histoire et jusque dans la postérité la plus reculée, avec le nom du courageux citoyen qui les écrivit, la dernière protestation d'une noble conscience!

Il était grand temps pour André Chénier de se mettre à l'écart et de s'y tenir. Après le 21 janvier, Paris n'était plus un séjour possible pour lui. Son frère Marie-Joseph, qui lui-même semblait quelque peu ébranlé dans ses convictions jacobines, et qui, tout en votant la mort du roi, ne l'avait votée, dit-il à la tribune, qu'*avec*

une extrême répugnance, dut insister plus que personne pour déterminer André, avec lequel il était réconcilié, à s'éloigner de la ville où régnaient désormais Collot-d'Herbois et Robespierre. Député à la convention pour le département de Seine-et-Oise, il pensa, nous dit-on, que son influence et son autorité de représentant, ses relations, la faveur populaire dont il y était entouré, protégeraient André à Versailles mieux que partout ailleurs; il trouva pour lui une petite maison tranquille située à l'extrémité de la rue de Satory et qui porte aujourd'hui le n° 69. C'est là qu'André, brisé par l'émotion et souffrant depuis longtemps d'une maladie cruelle, s'installa vers le printemps de 1793; c'est là qu'il passa quelques mois, les derniers mois heureux de sa vie, dans le silence et le travail. Il revint avec délices à ses études favorites qu'il avait abandonnées dans l'ardeur de la lutte, à ses poètes grecs, ses vrais consolateurs, à ces compositions commencées qui attendaient la dernière touche de cette main savante et délicate. Il vécut de nouveau dans ce monde enchanté qu'il avait créé en lui-même, qu'il portait depuis plus de dix ans dans son imagination et qu'il espérait enfin produire à la lumière; mais quelque chose de nouveau s'était accompli en lui à son insu. Cette veine de sensualité qui courait à travers ses élégies et ses églogues, quand dans l'ivresse de la vingtième année il chantait sous des noms grecs l'indulgente nature, la volupté délirante ou la fantaisie sans lendemain, cette veine si libre et un peu folle d'autrefois s'était comme purifiée au contact de la réalité brûlante, sous le feu des mâles passions et des héroïques colères. Ce n'était plus le temps des mystères nocturnes et des confidences de la *Lampe*. Glycère, Camille, Lycoris, avaient disparu dans la tempête. Pour qui sait lire dans l'âme du poète, il s'y est fait comme une transformation. Ce n'est pas que, même à cette heure de sa vie, l'amour soit loin de lui. Il l'a rencontré au fond de ses retraites, dans ces bois de Luciennes où il se rendait presque tous les jours, où il connut Fanny, où, en l'aimant, il trouva une raison nouvelle d'aimer la vie (1); mais quelle différence dans la note et l'inspiration de cet amour avec les voluptueuses élégies d'autrefois!

> Fanny, l'heureux mortel qui près de toi respire
> Sait, à te voir parler, et rougir et sourire,
> De quels hôtes divins le ciel est habité.
>
> . . . . . .
>
> Oh! que n'ai-je moi seul tout l'éclat et la gloire
> Que donnent les talens, la beauté, la victoire,

(1) La *Fanny* du poète semble bien être Mme Laurent Lecoulteux, la sœur de la comtesse Hocquart, la fille de Mme Pourrat, qui s'était réfugiée avec sa famille dans sa maison de Luciennes. Voyez les différentes notices de M. Becq de Fouquières.

Pour fixer sur moi seul ta pensée et tes yeux!
Que, loin de moi, ton cœur soit plein de ma présence,
Comme, dans ton absence,
Ton aspect bien-aimé m'est présent en tous lieux!

Et l'ode amoureuse recommence sans cesse, vive, ardente, mais pure, avec un accent inattendu.

... Ta vue apaise ainsi l'âme qu'elle a troublée.
Fanny, pour moi ta vue est la clarté des cieux;
Vivre est te regarder, t'aimer et te le dire,
Et quand tu daignes me sourire,
Le lit de Vénus même est sans prix à mes yeux.

Ce dernier trait rappelle seul le poète de Camille, mais combien il est changé! Le respect est venu dans l'amour et l'a fait à la fois plus sincère et plus profond. L'expression seule se teint parfois encore des réminiscences d'Ovide ou de Properce.

C'est dans cette note émue et grave que l'*Ode à Versailles* est écrite. On dirait je ne sais quel vague pressentiment des *Méditations*. La mélancolie du *Lac* respire déjà dans ces belles strophes :

O Versaille, ô bois, ô portiques,
Marbres vivans, berceaux antiques,
Par les dieux et les rois Élysée embelli,
A ton aspect, dans ma pensée,
Comme sur l'herbe aride une fraîche rosée,
Coule un peu de calme et d'oubli.
. . . . . .
J'aime, je vis. Heureux rivage!
Tu conserves sa noble image,
Son nom qu'à tes forêts j'ose apprendre le soir,
Quand, l'âme doucement émue,
J'y reviens méditer l'instant où je l'ai vue,
Et l'instant où je dois la voir.

Puis au milieu de ces nobles et délicates amours qui répandent comme une âme nouvelle dans toute cette nature, voici les terribles visions, les souvenirs, les pressentimens lugubres qui viennent s'y mêler et détruire le charme. Tout à coup au coin d'un bois, au détour d'un sentier de ces belles collines, le poète vient d'apercevoir Paris. Tout à ses yeux s'enveloppe de deuil. Une ombre livide s'est levée devant lui; c'est l'effroyable passé d'hier, c'est l'avenir affreux de demain. Un bruit sinistre vient troubler « ce silence plein de belles rêveries; » c'est la tête de Charlotte Corday qui tombe, et le cœur du poète éclate en un sublime sanglot qui se termine en un chant d'apothéose :

La Grèce, ô fille illustre! admirant ton courage,
Épuiserait Paros pour placer ton image
Auprès d'Harmodius, auprès de son ami;

Et des chœurs sur sa tombe, en une sainte ivresse,
Chanteraient Némésis, la tardive déesse,
Qui frappe le méchant sur son trône endormi!

Ces jours-là, l'âpre tentation de la lutte lui revenait au cœur. De nouveau il aspirait au combat, il s'irritait de son oisiveté poétique. C'est sans doute en un de ces jours sinistres qu'il écrivit sur lui-même ce beau fragment où l'on sent la hautaine jouissance de l'immolation prochaine et quelque chose comme la volupté du mépris. « ... Il est las de partager la honte de cette foule immense qui en secret abhorre autant que lui, mais qui approuve et encourage, au moins par son silence, des hommes atroces et des actions abominables. La vie ne vaut pas tant d'opprobre... Il veut qu'on dise un jour : un nommé André Chénier fut un des cinq ou six que ni la frénésie générale, ni la crainte ne purent engager à ployer le genou devant des assassins couronnés et à s'asseoir à la table où l'on boit le sang des hommes. »

Il resta dans cette calme retraite de Versailles pendant l'été de 1793 et l'hiver de 1794. Pourtant, à certains intervalles, il fallait bien qu'il se montrât à Paris et qu'il fît acte de citoyen à sa section pour ne pas s'exposer à se faire traiter comme un émigré. Dans un de ces voyages, le 17 ventôse (1794), comme il sortait un soir de la maison d'un de ses anciens amis, à la porte du bois de Boulogne, en face de l'ancien château de la Muette, il rencontra les membres du comité révolutionnaire et de surveillance de la commune de Passy, requis par un nommé Guénot pour opérer une perquisition dans cette maison et arrêter M. Pastoret, député de Paris. M. Pastoret, sans doute averti à temps, ne se trouvait pas chez lui, mais le citoyen Guénot ne pouvait pas revenir les mains vides. Les explications d'André ne satisfirent pas les scrupuleux agens; il paraît qu'il varia dans quelques-unes de ses réponses (1). On l'arrêta de par la loi des suspects, sans se douter de la riche capture que faisait là le comité de salut public. L'agent Duchesne conduisit André au Luxembourg. Le concierge de cette maison ayant trouvé quelque chose à reprendre dans l'ordre, je ne sais quoi, une formalité négligée, refusa de recevoir le prisonnier. Guénot, encore une fois, ne voulut pas en avoir le démenti et fit conduire André à Saint-Lazare, où il fut enfin incarcéré. C'est là que nous le retrouverons. Un hasard fatal, mais un pur hasard, l'a livré à son implacable ennemie la terreur. Il a engagé la lutte avec elle; il est tombé entre ses mains par surprise. La terreur, comme l'Achéron du poète, ne lâchera pas sa proie.

E. Caro.

(1) Les circonstances de l'arrestation sont exposées avec une précision de détails et un soin extrêmes par M. Becq de Fouquières dans les *Documens nouveaux*.

RECHERCHES RÉCENTES

SUR

LES GLACIERS ACTUELS

ET LA PÉRIODE GLACIAIRE

Il y a quelques années, nous avons tenté d'exposer ici même (1) l'ensemble des connaissances acquises sur les glaciers actuels et leur ancienne extension pendant la période de froid qui a précédé immédiatement celle dans laquelle nous vivons. L'intérêt du sujet a stimulé le zèle des physiciens et des naturalistes; de nouveaux documens sont venus s'ajouter à ceux que nous possédions déjà. Les nombreuses questions que soulève ce grand problème sont loin d'être résolues définitivement, elles ne le seront même jamais entièrement; mais toutes tendent vers une solution plus ou moins approchée. Le moment paraît donc venu de faire un court historique des progrès accomplis pendant les huit dernières années dans un domaine qui touche à la fois à la physique du globe, à la géologie, à l'astronomie et à la connaissance des phases préhistoriques de l'homme sur la terre.

I. — GLACIERS ACTUELS.

Semblables à ces fleuves, tels que le Saint-Laurent, le Nil et le Rhône, qui sortent de grands lacs isolés ou communiquant entre eux, les glaciers sont les émissaires des champs de neiges éternelles occupant les cirques et les plateaux dominés par les plus

(1) Voyez la *Revue* des 15 janvier, 1er février et 1er mars 1867.

RÉCITS
DE L'HISTOIRE ROMAINE
AU CINQUIÈME SIÈCLE

LE CONCILE DE CHALCÉDOINE.

GUERRE RELIGIEUSE EN ORIENT. — L'IMPÉRATRICE EUDOCIE SE RÉVOLTE A JÉRUSALEM (1).

I.

La lettre du pape Léon était devenue au concile de Chalcédoine le sujet de tous les débats : on eût dit qu'elle absorbait le concile tout entier. L'importance n'en était pas moins grande au dehors, et l'obligation de la souscrire ne se borna pas aux seuls évêques. Par une exagération de zèle destinée probablement à masquer son origine égyptienne et les circonstances de sa récente fortune, l'ancien apocrisiaire d'Alexandrie, la créature de Dioscore, élevé par lui sur le trône de Constantinople lorsque le cadavre du martyr Flavien était à peine refroidi, Anatolius en un mot, imagina de la faire souscrire aux monastères de la ville impériale. Or on a vu combien les monastères en général et ceux de Constantinople en particulier étaient attachés à l'erreur d'Eutychès. Vainement ce sectaire avait été chassé de son couvent par l'autorité de l'empereur, vainement l'archevêque l'avait remplacé par un archimandrite catholique; ses moines lui restaient fidèles, et son crédit ne s'était guère amoindri dans les autres couvens. Lui-même, banni à peu de distance de la

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars.

ville, n'en était pas moins puissant, et bien des yeux restaient fixés sur lui. Son sort pourtant ne laissait pas d'intimider les archimandrites, jadis ses amis; beaucoup fléchirent sous les injonctions d'Anatolius, mais plusieurs aussi résistèrent, — et à leur tête trois hommes d'un caractère ferme et d'une conviction ardente, Carosius, Dorothée et un certain Maxime, que l'on prétendait avoir été le maître ou du moins l'inspirateur d'Eutychès. Dans les couvens de la ville, un grand nombre de moines, plus encore au dehors, parmi ces bandes arrivées d'Égypte, de Palestine et de Syrie, leur prêtaient un appui tantôt déclaré, tantôt occulte. Parmi ces derniers figurait l'archimandrite Barsumas avec sa milice redoutée de moines assommeurs. Tous ces gens, amoureux d'opposition et de troubles, incitaient Carosius et ses compagnons à se séparer de l'évêque et à former un schisme, qui éclata effectivement plus tard.

Avant d'en arriver à cette extrémité, les moines constantinopolitains voulurent faire une tentative auprès de l'empereur. Ils lui représentèrent dans une requête qu'en dépit de leur obéissance aux canons du concile de Nicée on cherchait à leur imposer la souscription de documens étrangers d'une orthodoxie pour le moins suspecte, et cela sous peine de se voir expulsés des couvens et autres églises, leurs résidences. Aussi demandaient-ils à l'empereur protection contre la violence et reconnaissance de leur droit d'opposition, proposant de venir discuter en sa présence, au palais même, le différend soulevé, et de s'en remettre à sa justice. Marcien leur fit répondre qu'il avait convoqué un concile précisément dans la pensée de lui soumettre ces diverses questions religieuses; si donc les requérans avaient de justes griefs à faire valoir, qu'ils s'adressassent à Chalcédoine et non pas à lui. Renvoyés ainsi au concile, Carosius et les autres signataires de la requête (on en comptait dix-huit) s'étaient pourvus devant l'assemblée, et celle-ci, pour les entendre, avait fixé cette même séance du 17 octobre où les Égyptiens avaient refusé de signer la lettre de Léon.

Cependant les magistrats qui présidaient la séance, s'attendant à des débats animés vu la turbulence bien connue des pétitionnaires, avaient convoqué plusieurs chefs des monastères de Constantinople, dont la catholicité ne laissait aucun doute. Ils désiraient, avant l'appel de cette grave affaire, éclairer le concile sur l'identité et les antécédens des moines et abbés qui bientôt allaient comparaître à son mandement. Les principaux archimandrites et plusieurs clercs d'un rang élevé s'étaient rendus à l'invitation des magistrats, et on leur fit prendre place du côté des évêques, attendu leur dignité de prêtres. On lut d'abord devant eux, hors de la présence des requérans, la liste des signataires de la requête,

qui se qualifiaient abbés ou prêtres, et à chaque nom les magistrats les interrogeaient sur la qualité et les antécédens de la personne désignée. Il résulta de cet examen qu'à part Carosius, Dorothée et Maxime, le prétendu maître d'Eutychès, tous trois archimandrites de monastères bien connus, les autres usurpaient ce titre, et n'étaient pour la plupart que de simples gardiens d'églises ou de chapelles de martyrs, menant les uns la vie solitaire, les autres la vie cénobitique, avec quelques individus composant tout leur monastère. Faustus, archimandrite très considéré dans la ville impériale, était interrogé de préférence par les magistrats, et fournit la plupart des indications. Quelques détails feront voir la manière dont se fit cette curieuse enquête.

Au nom d'Elpidius, qui se qualifiait abbé, « celui-là, dit Faustus, n'est point abbé; il est commis à la garde des saints tombeaux au monastère de Procope. — Photin, nous ne le connaissons pas. — Eutychius, il n'a point de monastère; il est gardien de la basilique Célestine. — Théodore, celui-ci demeure dans les tombeaux (probablement comme préposé à la garde d'un martyrium garni de plusieurs tombeaux). — Moyse, Gérontius, Théophile, ces gens-là nous sont inconnus. — Thomas, c'est un nom que nous ignorons. — Némésinus, ce nom-là me surprend. — Léontius, il demeure près de la ménagerie aux ours (dans un martyrium suivant toute apparence). — Hypsius, il réside au cirque de bois avec deux ou trois compagnons qu'il appelle ses moines. — Gaudentius en compte cinq dans le quartier de Philippe. » L'interrogatoire marcha de cette façon pendant l'appel des dix-huit signataires; lorsqu'il fut achevé, Faustus dit aux magistrats : « Que votre magnificence et le saint concile fassent vérifier dans la ville si ces gens qui s'intitulent abbés ont des monastères ou s'ils jouent ici une comédie. Quant à ceux qui se disent simples moines et qu'aucun de nous ne connaît, nous demandons qu'on les expulse de Constantinople comme des imposteurs qui n'ont d'autre but que de provoquer du scandale. »

Sans s'arrêter à ces observations, les magistrats firent entrer Carosius et sa suite, composée d'abord des signataires, puis d'une foule de moines et de clercs qui se joignaient à eux comme adhérens. L'archevêque de Constantinople, ayant remarqué au défilé de cette foule le prêtre Gérontius et un eunuque nommé Calopodius, qui était également prêtre, se leva et dit : « Ces gens-là sont déposés, il ne leur est pas permis d'entrer dans le concile. — Déposés! répondirent-ils insolemment, personne ne nous l'a fait savoir jusqu'à présent. » L'archidiacre Aétius, s'approchant de Calopodius, lui dit : « L'archevêque vous répète par ma bouche que vous

êtes déposé. — Pour quelle raison? répliqua le prêtre. — Parce que vous êtes hérétique, continua l'archidiacre, sortez! » Non-seulement Calopodius ne sortit pas, mais il prit la parole, et, s'adressant aux magistrats, « nous requérons, dit-il, qu'il soit donné lecture de notre plainte. » C'était la plainte récemment adressée à l'empereur et que l'empereur renvoyait au concile; les postulans y réclamaient protection contre les sévices et les menaces d'Anatolius, qui violentait les monastères pour leur faire signer la lettre de Léon.

Cette lecture finissait lorsque Diogène, évêque de Cyzique, apercevant Barsumas, dont le nom ne figurait pas parmi les signataires de la requête et qui s'était glissé dans la troupe des adhérens, s'écria d'une voix véhémente : « Comment se fait-il que Barsumas soit ici? Barsumas, l'assassin du bienheureux Flavien, lui qui pressait le meurtre en disant aux meurtriers : Tue, tue; il n'est pas compris parmi les pétitionnaires, pourquoi l'a-t-on laissé entrer? » Au nom de Barsumas, cet archimandrite si odieux aux catholiques d'Orient, les évêques ne poussèrent qu'une clameur. « Que nous veut Barsumas? Il a ruiné toute la Syrie; il arrive escorté de ses mille moines, qu'il va lancer sur nous. » Le tumulte était au comble, les magistrats firent tous leurs efforts pour l'apaiser, puis ils dirent à Carosius et à sa suite : « Le très religieux empereur vous a fait introduire ici pour que le concile entende vos explications; mais vous devez d'abord être instruits de ce qui a été réglé touchant la foi. — Avant toute chose, repartit Carosius parlant au nom de tous ses compagnons, nous demandons avec instance qu'on veuille bien lire une seconde requête, que nous adressons cette fois au saint concile ici présent. » Cette seconde requête, Barsumas l'avait signée; mais en entendant son nom les évêques ne purent se contenir, et le tumulte recommença. De toutes parts ces cris retentirent : « Hors d'ici l'assassin Barsumas! l'assassin à l'amphithéâtre pour être livré aux bêtes! Barsumas en exil! anathème à Barsumas! » Les magistrats laissèrent les clameurs s'éteindre, et firent lire le libelle par Constantin, secrétaire du consistoire impérial.

Ce libelle osait demander la réhabilitation de Dioscore et l'assistance au concile de ce très saint archevêque, comme il l'appelait, ainsi que des autres évêques ses partisans. L'impudence d'une pareille réclamation au lendemain de la condamnation du patriarche d'Alexandrie mit le concile hors de lui. Sans attendre la fin de la requête, on cria de toutes parts : « Anathème à Dioscore! c'est le Christ qui l'a déposé; hors d'ici ces gens-là! hors d'ici l'injure faite au synode! hors d'ici la violence! enlevez la souillure du synode! » A quoi les archimandrites ajoutèrent, en se mêlant aux clameurs : « Enlevez la souillure des monastères! — Nous ne pouvons entendre

de telles choses, continuaient les évêques, l'homme condamné par un concile ne peut être qualifié d'évêque. On ose le faire pourtant; pourquoi permettre qu'on foule aux pieds les canons? — Sans rien préjuger, dirent les magistrats, laissez achever le libelle, » et ils firent signe à Constantin de poursuivre. La requête contenait une verte remontrance à l'assemblée pour avoir « déraisonnablement » condamné le saint archevêque. Si elle ne retirait pas sa sentence, les requérans déclaraient qu'ils secoueraient sur elle la poussière de leurs vêtemens et se retireraient de sa communion. A ces mots, l'archidiacre Aétius saisit le livre des canons qu'il avait près de lui, l'ouvrit et lut à haute voix le cinquième canon d'Antioche ainsi conçu : « Tout prêtre ou diacre qui se sépare de la communion de son évêque pour tenir à part des assemblées sera déposé et, s'il persiste dans son schisme, chassé comme séditieux par la puissance séculière. » — « Ce canon est juste, dirent les évêques; c'est la loi des pères, qu'elle soit appliquée. » Après un court intervalle de temps, les magistrats reprirent l'interrogatoire, et s'adressant à Carosius et aux autres moines: « Déclarez, leur dirent-ils, si vous adhérez aux décisions du concile. — Je connais, répondit Carosius, la foi de Nicée dans laquelle j'ai été baptisé, et je n'en connais point d'autre. Quand le bienheureux Théotime (c'était l'apôtre des Huns dans la petite Scythie) me baptisa à Tomes, il me défendit de croire autre chose. Quant à ceux-ci, ils sont évêques, — et du doigt il désignait l'assemblée, — ils peuvent nous chasser et nous déposer; qu'ils fassent ce qu'ils voudront. » Dorothée formula une profession de foi semblable. Barsumas dit en syriaque, et ses paroles furent aussitôt traduites en grec : « Je crois comme les trois cent dix-huit de Nicée; j'ai été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme le Seigneur l'enseigna aux apôtres eux-mêmes. » Les autres archimandrites et moines s'exprimèrent dans le même sens. En ce moment, l'archidiacre Aétius s'avança vers eux et leur dit : « Le saint concile croit comme les pères de Nicée; mais, attendu qu'il s'est présenté depuis lors des questions sur lesquelles les saints pères Cyrille, Célestin et le bienheureux Léon ont publié des lettres dans le dessein d'expliquer le symbole, lettres que le concile œcuménique reçoit avec respect, obéissez à ce jugement et anathématisez Nestorius et Eutychès. — J'ai mainte fois anathématisé Nestorius, fut la réponse de l'archimandrite. — Mais Eutychès, l'anathématisez-vous aussi? — Il est écrit, reprit Carosius, ne jugez pas pour n'être point jugé vous-même, — puis, interpellant l'archidiacre, il lui dit : Les évêques sont là, pourquoi donc parlez-vous? — Répondez à ce que le saint concile vous demande par ma bouche, reprit l'archidiacre avec colère; voulez-vous obéir ou non? — Si

Eutychès ne croit pas comme l'église catholique, acheva de dire Carosius, qu'il soit anathème ! » On ne put tirer autre chose de lui.

Le concile revint à la lettre de Léon, qu'on voulut leur faire signer; ils s'y refusèrent obstinément. Dorothée soutint qu'Eutychès était orthodoxe, et que, pour être dans l'orthodoxie, il suffisait de confesser que « celui qui a souffert est de la Trinité. » A chaque mot, des murmures et des cris l'interrompaient. « Souscrivez-vous à la lettre, la signez-vous ou non? » disaient les évêques. Dorothée répondait imperturbablement : « Je crois au baptême, mais je ne signe pas la lettre. » Même obstination chez tous les autres successivement interrogés. Les magistrats, fort perplexes, prièrent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours pour leur laisser le temps de réfléchir. « Il n'en est pas besoin, dirent les archimandrites, nous ne changerons pas de sentiment. » Le concile cependant, cédant à l'indulgence des magistrats et au désir manifesté par l'empereur, leur accorda un délai de trente jours. Si leur soumission n'était pas entière à cette époque, ils devaient être déchus de leurs grades et dignités et même retranchés de la communion. Que s'ils cherchaient à s'enfuir, ils seraient saisis par l'autorité séculière et soumis aux peines des canons. Après cette décision, on les reconduisit hors de l'église; nous verrons plus tard ce qu'ils devinrent.

II.

Tout empressé que le gouvernement impérial se fût montré vis-à-vis des légats dans l'espoir de les gagner à sa cause, quelques efforts même qu'il eût faits auprès du concile pour l'engager à donner à la lettre du pape ce caractère de canonicité ambitionné par l'église romaine, l'empereur n'en tenait pas moins fermement à son dessein d'obtenir une définition. Une forte pression était donc exercée sur les évêques individuellement par les officiers publics et les personnages importans de la cour; on les engageait à se rendre dans des conciliabules où la question était agitée, principalement chez le patriarche Anatolius. « Faites quelque chose, leur répétait-on, l'empereur vous en saura gré. » Les évêques obéissaient à contre-cœur; mais, quand on était en présence, rien n'aboutissait. La fraction du côté droit ralliée à la gauche, les Illyriens, les Grecs continentaux, les Palestins, qui conservaient un vieux levain d'idées eutychiennes ou semi-eutychiennes, inclinaient toujours vers des formules qui effaçaient la séparation des deux natures après l'union, tandis que les Orientaux et leurs alliés d'Asie, de Pont, de Cappadoce, étaient en garde contre toute expression pouvant indiquer la

confusion des natures et la passivité du Verbe dans la personne de Jésus-Christ. On s'observait, on se prenait en méfiance, et l'aigreur renaissait entre les partis. Les légats laissaient aller les choses, satisfaits en ce qui les regardait particulièrement, et pensant que de guerre lasse l'empereur lui-même arriverait à se contenter de la lettre du pape. Cependant le patriarche Anatolius, qui voulait être bien en cour, se donna tant de mouvement qu'il fit adopter par des groupes nombreux un projet de définition dont, suivant toute apparence, il était l'auteur. Quand il eut réuni un assez grand nombre d'adhésions partielles, il pensa pouvoir aborder la discussion en assemblée générale; mais là était la grande difficulté.

Ce projet fut lu à la séance du 22 octobre par le diacre Asclépiade, de l'église de Constantinople. Calqué en majeure partie sur la lettre de Léon, il en différait néanmoins en certains points essentiels : ainsi il portait que Jésus-Christ était *de deux natures* après l'union, au lieu de dire avec la lettre du pape Léon qu'il était *en deux natures*. Au fond, cela n'était pas fort différent, et dans des circonstances normales on eût pu adopter l'une ou l'autre formule comme équivalentes; mais dans la circonstance présente on y vit et on y devait voir une distinction calculée. L'expression *de deux natures* semblait une concession faite à l'eutychianisme, qui professait bien deux natures avant l'incarnation, mais une seule nature après, du mélange et de la confusion des deux autres. Elle offrait aussi le danger de paraître accepter, puisqu'on ne la réfutait pas, l'expression de Cyrille sur laquelle Eutychès avait construit tout son échafaudage : « une seule nature incarnée du Verbe divin. » L'absence des mots « après comme avant l'incarnation » pouvait faire soupçonner à des esprits prévenus quelque piége eutychien. Au contraire l'expression *en deux natures* indiquait nettement l'idée catholique de Jésus-Christ, Dieu et homme après l'incarnation, Dieu parfait et homme parfait.

A cette raison générale s'en joignait une particulière : c'est que Dioscore admettait la première formule et rejetait la seconde, qu'il avait même fondé la condamnation de Flavien sur ce que celui-ci avait professé deux natures en Jésus-Christ. La définition proposée, tout en restant orthodoxe, était donc imparfaite en ce qu'elle ne frappait point l'erreur, et n'énonçait rien que les eutychiens ne pussent recevoir aussi bien que les catholiques. L'admettre, c'était laisser les choses en état, et les eutychiens ou semi-eutychiens pouvaient dire avec quelque apparence de droit que la définition leur était favorable.

En effet, les dissentimens éclatèrent pendant la lecture d'Asclepiade; des murmures et des protestations se firent entendre dans

les rangs des Orientaux. « Que vous faut-il donc? crièrent les partisans du projet; l'esprit et les termes de cette définition sont inattaquables; anathème à qui ne croit pas ainsi! » Anatolius de son côté s'épuisait en objurgations. « Hier, disait-il, ce projet plaisait à tout le monde, comment peut-on le condamner aujourd'hui? c'est faire et défaire perpétuellement la même chose. » Les murmures continuaient, et les légats appuyaient par leur attitude l'opposition des Orientaux. Jean, évêque de Germanicia dans l'Euphratésienne, s'étant approché des magistrats pour leur dire quelques mots en particulier, les partisans du projet s'écrièrent : « Hors d'ici les nestoriens! hors d'ici les ennemis de Dieu! » Ceci s'adressait à Jean, lié d'une amitié intime avec Théodoret et évêque d'une ville qui avait été la patrie de Nestorius. Cette attaque souleva une tempête dans l'assemblée. Les partisans du projet, traitant de nestoriens ceux qui le combattaient, voulaient qu'on les mît dehors. Un courant violent emportait évidemment l'assemblée vers la formule *de deux natures*, opposée à celle du pape Léon. Paschasinus, se levant alors, dit au concile : « Si vous repoussez ainsi la lettre du bienheureux évêque de Rome, nous demandons acte de votre opposition pour retourner chez nous et tenir le concile en Occident. » Cette déclaration effraya les magistrats, qui virent menacée l'existence même du concile. Une si laborieuse session, tant d'efforts de la part du gouvernement pour amener le rapprochement des esprits, allaient donc aboutir à un avortement honteux. Ils dépêchèrent vers l'empereur le secrétaire consistorial, Béronicien, pour obtenir un rescrit du prince qui tranchât nettement la question.

Béronicien revint du palais peu de temps après, porteur d'un ordre souverain. L'empereur enfin ordonnait. Il voulait que le concile désignât immédiatement trois commissaires pour chacun des diocèses de Pont, d'Asie, de Thrace et de d'Illyrie, et six pour celui d'Orient, et que ces dix-huit commissaires, auxquels s'adjoindraient le patriarche de Constantinople, les trois légats et le prêtre romain qui leur servait de notaire, procédassent séance tenante à la rédaction d'un projet définitif en présence des magistrats. « Si la chose ne se faisait pas, ajoutait Béronicien au nom de l'empereur, il fallait que tous les évêques exposassent leur croyance par la bouche de leurs métropolitains, et en cas d'opposition nouvelle l'empereur avait résolu de transporter le concile en Occident. » Une grande émotion suivit les paroles du secrétaire consistorial. L'idée de venir individuellement réciter leur confession de foi, soit devant l'assemblée, soit devant le métropolitain, qui s'en porterait garant, convenait médiocrement aux évêques; ils y virent une source d'arguties et d'attaques, et mieux valait, pensèrent-ils, faire des concessions sur les

termes d'un projet orthodoxe au fond. Quant à la menace de transporter le concile en Occident, si elle effraya beaucoup de membres, elle en irrita plus encore, et bien des voix s'élevèrent en faveur du projet qu'on voulait jeter de côté. « Il nous plaît, disaient-elles; qu'on le maintienne! sinon nous partons : ceux qui le refusent sont des nestoriens. Longues années à l'empereur! Qu'il nous laisse la définition.» Cécropius demanda qu'on en reprît la lecture. « Ceux à qui la définition ne plaît pas, et qui ne voudront pas la souscrire, s'en iront, voilà tout. Qu'ils partent pour Rome, ajoutait-on; elle nous plaît à nous, nous la signerons. » Les magistrats intervinrent pour calmer l'irritation. « Il faut pourtant s'entendre, dirent-ils; Dioscore, en condamnant Flavien, a dit : — J'admets que le Sauveur est de deux natures, je n'admets pas qu'il soit en deux natures. — Le très saint archevêque de Rome a dit au contraire : — Deux natures unies sans confusion, sans mélange, sans séparation. — Lequel voulez-vous suivre, du très saint pape Léon ou de Dioscore? » Les Orientaux répondirent en masse : « Nous suivons Léon; ceux qui suivent Dioscore sont des eutychiens. — Vous voyez bien, reprirent les magistrats, qu'il faut retoucher au projet, et pour cela nous allons passer dans l'oratoire de la très glorieuse martyre Euphémie. » Avant de passer dans l'oratoire, les magistrats firent procéder à la nomination des commissaires dans les limites fixées par le mandement impérial. Une représentation double de celle des autres fut assignée au diocèse d'Orient, probablement à cause de sa grande étendue. Quant à l'Égypte, elle ne fut pas représentée dans la commission, les évêques de cette province s'étant abstenus de paraître au concile depuis la mise en cause de leur patriarche. L'opération terminée, les commissaires se réunirent, et, traversant la basilique dans sa longueur, gagnèrent, les magistrats en tête, l'oratoire circulaire où reposait la sainte, qui s'appelait particulièrement le *Martyrium*.

Les actes ne racontent point ce qui se passa dans le Martyrium; mais le bruit courut que la discussion avait été fort vive : en tout cas, si le projet d'Anatolius ne fut pas complétement écarté, on y introduisit de profondes modifications dues sans doute à la double représentation accordée par l'empereur au diocèse d'Orient. Au nombre des modifications, on peut compter la formule *en deux natures* substituée à celle *de deux natures*, proposée par le patriarche de Constantinople; c'était le pape qui triomphait. Les Orientaux empêchèrent en outre que, parmi les pièces annexées à la définition comme pièces canoniques ou quasi canoniques, on ne glissât la troisième lettre de Cyrille à Nestorius, laquelle contenait les anathématismes. La proposition venait d'évêques eutychiens ou semi-eutychiens, mais la commission la rejeta sagement; c'eût été ral-

lumer les torches de la guerre au milieu d'un travail de pacification. Enfin on s'accorda sur un projet que nous donnerons tout à l'heure. Quand tout fut convenu, les magistrats, suivis des évêques, allèrent reprendre leurs places dans l'assemblée, et la séance recommença. Ce n'était pas précisément, comme l'empereur avait paru le désirer, une formule brève et concise définissant le mystère de l'incarnation, comme le symbole de Nicée avait défini celui de la trinité, c'était une exposition assez longue dont une portion pouvait servir à l'usage qu'en voulait faire Marcien. Les magistrats s'en contentèrent prudemment, et le projet fut présenté au concile comme voté par l'unanimité de la commission.

Quand tout le monde fut assis, le chef des magistrats prononça ces paroles : « Plaise au saint synode d'écouter en silence ce que les très saints évêques réunis à l'oratoire viennent de décréter sur la foi, nous présens. » L'archidiacre Aétius, prenant alors la minute de la définition dressée au nom du concile, en donna lecture au milieu d'une profonde attention. Elle commençait par une transcription du symbole de Nicée et de celui de Constantinople, servant pour ainsi dire de préambule. « Ces deux symboles, y disait-on ensuite, avaient suffi longtemps à la connaissance de la foi; mais tout récemment les ennemis de la vérité avaient inventé de nouvelles expressions pour anéantir le dogme de l'incarnation, les uns en refusant à la vierge Marie le titre de mère de Dieu (*théotocos*), les autres en introduisant dans la personne de Jésus une confusion et un mélange des deux natures, et forgeant cette opinion insensée et monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité et que la nature divine du fils de Dieu est sujette à la souffrance comme sa nature humaine. C'est pourquoi le saint concile œcuménique, voulant mettre à néant ces entreprises sacriléges et montrer que la doctrine de l'église est inébranlable, arrête la définition suivante :

« Que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ notre seigneur, le même parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme, le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps, — consubstantiel au père selon la divinité et consubstantiel à nous selon l'humanité, — en tout semblable à nous, hormis le péché, — engendré du père avant les siècles selon la divinité, et dans les derniers temps né de la vierge Marie, mère de Dieu selon l'humanité, pour nous et pour notre salut; un seul et même Jésus-Christ fils unique, seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures : au contraire la propriété de chacune est conservée, et concourt en une seule personne et une

seule hypostase, en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même fils unique, Dieu Verbe notre seigneur Jésus-Christ. Le concile défend à qui que ce soit d'enseigner ou penser autrement, sous peine aux évêques et aux clercs d'être déposés, aux moines et aux laïques d'être anathématisés. »

Après la lecture de cette exposition de foi, tous les évêques s'écrièrent : « C'est la foi des pères; que les métropolitains souscrivent à l'instant même, qu'ils souscrivent en présence des magistrats : ce qui a été bien défini n'admet point de délai. C'est la foi des apôtres; nous la suivons tous. » Les magistrats dirent alors : « Ce que les évêques ont établi, et qui leur convient à tous, sera communiqué à l'empereur. » La cinquième action finit ainsi.

La séance du Martyrium resta célèbre dans l'antiquité, et la légende s'en empara bientôt. Elle raconta que les évêques réunis autour du tombeau d'Euphémie, ne pouvant s'accorder sur la rédaction d'un projet, convinrent de s'en remettre au jugement de la sainte. Chaque parti, hérétiques d'un côté, catholiques de l'autre, formula sa proposition sur deux rouleaux de papier séparés qui vers le soir furent déposés à l'extrémité du cercueil, fermé ensuite à clé et scellé soigneusement. Puis l'assemblée se mit à supplier la sainte de l'éclairer par une révélation, et suivant le récit légendaire, la commune prière aurait duré toute la nuit. Le lendemain matin, les évêques enlevèrent les sceaux et ouvrirent la châsse, et alors un spectacle étrange frappa leurs regards. La sainte tenait un des rouleaux dans sa main; l'autre était jeté sous ses pieds avec l'apparence du mépris : celui qu'elle tenait était naturellement le symbole catholique. Une variante de la légende porte que, l'empereur et l'archevêque de Constantinople ayant été appelés pour contempler le prodige, Euphémie, levant le bras, leur tendit le rouleau qui contenait la profession de foi orthodoxe. Cette fable, recueillie dans les temps postérieurs par des historiens peu scrupuleux sur la vraisemblance, devint tellement populaire qu'on ne peignit plus la patronne de Chalcédoine qu'un rouleau de papier à la main, comme une sibylle qui guidait les conciles œcuméniques eux-mêmes dans l'interprétation des dogmes sacrés.

III.

Marcien voulut inaugurer lui-même l'achèvement de cette œuvre si péniblement enfantée, et le 25 octobre, trois jours après l'acceptation synodique de la définition, se tint la séance impériale. Pendant toute la durée du concile, ce fut la première et la dernière à

laquelle l'empereur présida en personne. Pulchérie Augusta était à ses côtés, et derrière eux marchaient, par ordre de dignité, les plus hauts officiers de l'empire et des sénateurs au nombre de trente-quatre. Arrivés en grande pompe à l'église de Sainte-Euphémie, l'empereur, l'impératrice et leur cortége prirent place aux siéges réservés à la présidence, ayant à dos la balustrade du chœur, et à droite et à gauche, dans les travées, les évêques rangés suivant leur importance. L'assemblée était plus nombreuse qu'on ne l'avait encore vue, et l'appareil de grandeur dont les souverains s'étaient environnés ajoutait encore à la majesté de la réunion.

La séance fut ouverte par un discours de l'empereur prononcé en latin, idiome officiel du gouvernement romain, répété ensuite par lui-même en langue grecque avec certains développemens. Marcien y disait que, depuis le jour où un jugement de Dieu l'avait élevé à la direction des affaires, son plus ardent désir avait été de remédier aux maux qui déchiraient la foi. Faire cesser dans l'église les divisions provoquées par les mauvaises passions des uns, par l'avarice des autres (il faisait allusion à l'eunuque Chrysaphius), était devenu l'objet de ses préoccupations constantes. Aussi, non content de convoquer ce saint concile universel, il avait voulu y assister lui-même, pour appuyer les résolutions des évêques et non pour les dominer, suivant en cela l'exemple du religieux prince Constantin. Affligé de voir la vérité de la foi obscurcie par les erreurs et les dissensions d'hommes corrompus, il cherchait aujourd'hui à dissiper ces obscurités et à replacer la foi dans son unité; c'était donc aux évêques à l'expliquer sincèrement et telle qu'ils l'avaient reçue de la tradition. « De même qu'à Nicée, ajoutait-il en terminant, la foi a été manifestée par l'œuvre des trois cent dix-huit pères, ainsi par vos travaux des erreurs récentes seront dissipées, et l'orthodoxie fondée à tout jamais. La Providence divine fera le reste, elle rendra inébranlable l'ouvrage que j'ai toujours tant souhaité voir debout, et que vos mains ont élevé pour le bien de la religion. » Quand il eut fini, les évêques firent entendre les acclamations d'usage : « longues années à l'empereur, longues années à l'impératrice, longues années aux princes orthodoxes! » On y joignit celles-ci : « à Marcien, nouveau Constantin ; à Pulchérie, nouvelle Hélène! »

Aétius dit alors qu'il avait entre les mains la définition faite par le concile. L'empereur lui commanda de la lire. Elle était suivie de trois cent cinquante-six souscriptions, y compris celles des légats dont les noms figuraient les premiers. Diogène, métropolitain de Cyzique, avait souscrit tant pour lui que pour six évêques, ses suffragans, absens : ainsi avaient fait Théodore de Tarse et douze autres

métropolitains. La lecture finie, l'empereur demanda si tous étaient d'accord sur cette confession de foi; l'assistance répondit d'une commune voix : « Tous nous croyons ainsi, tous nous avons souscrit volontairement, tous nous sommes orthodoxes; » puis les acclamations recommencèrent en l'honneur de Marcien Auguste et de Pulchérie Augusta. On leur donnait les noms de lumières de la foi et de flambeaux de l'univers. « Vous êtes la paix de l'empire, leur disait-on encore, puisse votre foi vous conserver à jamais! »

Quand le bruit des acclamations eut cessé, l'empereur reprit la parole en ces termes : « La foi catholique ayant été déclarée, nous estimons juste et utile d'ôter à l'avenir tout prétexte de divisions. En conséquence, quiconque suscitera des troubles en public à propos de la foi, soit par des rassemblemens, soit par des discours, sera sévèrement châtié; si c'est un particulier, on le chassera de la ville impériale, si c'est un officier, il sera cassé, si c'est un clerc, il encourra la déposition, nonobstant d'autres peines civiles. » Ces paroles, qui étaient la sanction du décret du concile, furent accueillies avec enthousiasme. On cria : « Anathème à Nestorius; anathème à Eutychès; anathème à Dioscore! C'est la Trinité qui les a condamnés; c'est la Trinité qui les a chassés, » faisant allusion au nombre trois de ces hérétiques, qui semblaient aussi former une trinité de mensonge et de blasphème.

La séance continua sous la présidence des Augustes. « Il existe, dit l'empereur, quelques articles de discipline que nous vous avons respectueusement réservés, jugeant convenable qu'ils soient prescrits canoniquement par le concile plutôt que commandés par nos lois, » et sur l'ordre du prince le secrétaire Béronicien en donna lecture. Il y en avait trois; le premier s'exprimait ainsi : « Nous estimons dignes d'honneur ceux qui embrassent sincèrement la vie monastique; cependant, comme il en est qui, sous ce prétexte, troublent l'église et l'état, nous avons ordonné que personne ne bâtisse un monastère sans le consentement de l'évêque de sa ville et du propriétaire de la terre. Nous rappelons encore aux moines, tant des villes que de la campagne, qu'ils doivent être soumis à leur évêque, et que leur vie est avant tout une vie de paix, de jeûne et de prière, entièrement étrangère aux affaires de l'état ou de l'église. Ils ne pourront en outre recevoir dans leurs monastères des esclaves sans la volonté des maîtres. » Cet article était dirigé contre les partisans d'Eutychès, qui fourmillaient dans les retraites monacales sur toute l'étendue de l'empire. — Le second article défendait aux clercs et aux moines de prendre des terres à ferme ou de se charger des fonctions d'intendant, à moins que l'évêque ne leur confiât le soin des terres de l'église. — Le troisième enfin interdi-

sait aux clercs de passer d'une église à l'autre sans la permission de l'évêque de qui ils dépendaient, sous peine d'excommunication contre le clerc et contre l'évêque qui l'aurait reçu. — Ces propositions, remises par le secrétaire consistorial entre les mains du patriarche Anatolius, furent l'objet de quatre canons que le concile vota plus tard en se les appropriant, mais dont l'initiative, comme on le voit, appartenait à l'autorité séculière, dans l'intérêt de la police et du bon ordre public.

Avant de lever la séance, l'empereur déclara qu'en l'honneur de la sainte martyre Euphémie et en mémoire du concile tenu pour la foi à Chalcédoine, il octroyait à cette ville les priviléges de métropole, de nom seulement et honorifiquement, sauf le droit et la dignité de la cité de Nicomédie. Ces paroles furent suivies d'acclamations universelles, dans lesquelles Marcien fut qualifié de prêtre et de pontife, vainqueur dans la guerre, docteur dans la foi. « Chalcédoine, disait-on encore, a mérité le titre de métropole; la décision de l'empereur est juste, elle est digne de la sainte martyre... Que la sainte te garde, pieux empereur; mais maintenant renvoie-nous. — Pas encore, répondit Marcien. Je sais que vous êtes fatigués par vos longs voyages et par vos constans travaux; pourtant restez encore trois ou quatre jours, et en présence de nos magistrats décidez ce qui vous conviendra pour le bien de l'église, et que personne de vous ne s'éloigne avant la clôture du concile. »

Une des questions générales qui restaient à régler, et la plus importante sans contredit, était l'abolition solennelle du second synode d'Éphèse, de ses actes et même de son nom : Eusèbe de Dorylée l'avait demandée lors de la troisième action au concile, qui en avait renvoyé l'examen à un autre temps; les légats depuis lors en avaient renouvelé la proposition à l'empereur, espérant obtenir de lui une loi expresse. La flétrissure d'une assemblée où l'église de Rome avait été offensée dans la personne du pape et de ses légats tenait fort au cœur des Occidentaux, et faisait partie des instructions du pape Léon; mais l'empereur répugnait à rendre à ce sujet une loi qui pouvait réveiller les passions mal éteintes dans le concile et très vivaces sur plusieurs points de l'empire. La concorde en effet se trouvait rétablie, non sans peine, entre les évêques; une définition avait été unanimement souscrite où l'hérésie d'Eutychès était condamnée; le patriarche Dioscore, déposé, expiait dans l'exil les crimes du faux synode qu'il avait présidé, et ses assesseurs n'avaient reçu leur pardon du présent concile qu'en anathématisant les doctrines de l'archevêque d'Alexandrie et celles d'Eutychès; que pouvait-on faire de plus contre un conciliabule dont les conséquences étaient détruites et les chefs punis ou venus à résipiscence? Re-

prendre la discussion des doctrines condamnées était un danger véritable aux yeux de ceux qui avaient observé l'hésitation de beaucoup d'évêques dans les débats de la définition. Anatolius lui-même n'avait-il pas prononcé ces étranges paroles : « Dioscore a été déposé non point à cause de ses doctrines, mais pour avoir excommunié l'archevêque de Rome et refusé de faire lire sa lettre. » La prudence conseillait donc, en face de ces fermens d'opposition mal éteints, de jeter un voile sur les attentats commis dans le passé. L'empereur le crut, et se contenta de rendre une loi qui réhabilitait la mémoire du martyr Flavien : réhabiliter Flavien, c'était flétrir l'assemblée sous les violences de laquelle il avait perdu la vie. Les légats de leur côté tenaient à une loi de l'empereur, et non à un décret canonique qui renouvellerait la discussion. Ils parurent donc satisfaits de cette abolition virtuelle de l'assemblée d'Éphèse, qui ressortait des actes et des opinions du présent concile, et la déclarèrent suffisante. On renonça de la sorte à une loi expresse ou à un canon exprès contre une assemblée dont il ne survivait plus rien.

La conséquence de ces actes divers fut le rétablissement dans leurs siéges des évêques de Cyr et de Dorylée, Théodoret et Eusèbe : le pape leur avait déjà rendu le rang d'évêque justement, il est vrai, mais peu canoniquement, comme l'avaient fait remarquer les murmures de beaucoup de membres lors de la première action; le concile leur rendit leurs évêchés. On agita la question de Domnus, ancien patriarche d'Antioche, que Dioscore avait fait déposer malgré sa faiblesse, ou, pour mieux dire, sa lâcheté lors de la condamnation de Flavien. Domnus, honteux de lui-même, avait couru s'enfermer dans le monastère d'où il était sorti pour monter au siége épiscopal d'Antioche. Il voulait finir obscurément ses jours dans la solitude, et ne réclamait point, comme Eusèbe et Théodoret, les grandeurs dont il avait été dépouillé. Pourtant Domnus était pauvre; ses amis intercédèrent pour lui, et le concile, en considération de sa pénitence, décida que son successeur lui paierait une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, et fixa lui-même le taux de cette pension.

Les affaires particulières étaient nombreuses et la plupart intéressantes : elles concernaient des intrusions d'évêques dans des siéges déjà occupés ou des usurpations de juridiction d'un ressort métropolitain sur l'autre. Nous en choisirons une qui nous paraît mériter l'attention pour deux raisons : la première, parce qu'elle offre le vivant tableau des mœurs ecclésiastiques du temps; la seconde, parce qu'on y trouve un personnage qui a joué un rôle assez important dans ces récits, Étienne, évêque d'Éphèse et exarque ecclésiastique de la province d'Asie.

A l'époque où l'église d'Éphèse gémissait sous la main de cet évê-

que Memnon si fameux par ses intrigues et ses violences lors du procès de Nestorius, c'est-à-dire vers 431, vivait un clerc de la même église nommé Bassianus, riche de patrimoine, et qui depuis sa jeunesse avait eu pour principal soin le soulagement des pauvres. Il avait construit de ses deniers un vaste hôpital où il entretenait soixante-dix lits pour les indigens, les malades et les infirmes. Aussi le peuple l'estimait et l'aimait. Cette charité néanmoins était suspecte à plusieurs, surtout dans le clergé, on l'accusait de servir de masque à une ambition sans mesure; Memnon alla jusqu'à craindre que Bassianus n'essayât de le supplanter quelque jour sur le siége épiscopal d'Éphèse. Pour prévenir une entreprise de ce genre, il résolut d'éloigner Bassianus de la ville en l'envoyant comme évêque dans un lieu reculé de sa juridiction. Il ourdit à ce sujet un petit complot avec plusieurs clercs de son entourage. Un matin donc qu'il était à l'autel avec eux et Bassianus, il fit saisir celui-ci par les autres, et voulut lui imposer les mains pour le faire évêque d'Évase, ville obscure de la province d'Asie. Le clerc protesta et se débattit; la lutte, d'après sa déclaration, dura depuis neuf heures jusqu'à midi, et fut si vive qu'ayant été blessé il souilla de son sang l'autel et le livre des Évangiles. Memnon cependant persista, et, quand sa victime fut épuisée d'efforts, il prononça sur sa tête les paroles sacramentelles; Bassianus était évêque d'Évase. Il protesta toujours cependant qu'il n'avait point consenti et ne consentait point, et il ne parut jamais dans son église. Sur ces entrefaites, Memnon mourut; Basile, qui le remplaça, releva Bassianus de son siége d'Évase en y envoyant un autre évêque, mais il ne le releva pas de son ordination forcée, et lui conserva la dignité épiscopale. Bassianus passa quelques années à Éphèse, continuant à faire comme évêque sans église, ou évêque vacant, c'était l'expression reçue, le bien qu'il faisait auparavant comme simple clerc.

Une lutte d'autorité existait alors entre le clergé d'Éphèse et le patriarche de Constantinople, celui-ci se prétendant le droit d'ordonner les évêques d'Asie, et le clergé revendiquant ce droit pour lui-même, soutenu en cela par les magistrats de la ville, les possesseurs de terres et le peuple, non moins jaloux que le clergé des priviléges électoraux de la cité. Or Basile avait été ordonné par le patriarche de Constantinople Proclus, et son intronisation n'avait pas eu lieu sans troubles graves et effusion de sang. A sa mort, arrivée en 444, le clergé voulut prendre sa revanche et faire ordonner le successeur avant que le patriarche de Constantinople eût été informé de la vacance. Bassianus, avec qui il s'était réconcilié, était sous sa main; il le choisit, et plusieurs évêques furent mandés en toute hâte de la province pour procéder à une ordi-

nation qui ne souffrait point de retard. Des évêques mandés, il n'en vint qu'un, Olympius de Théodosiopolis; les autres s'abstinrent par crainte de se compromettre vis-à-vis du patriarche de Constantinople, dont les empiétemens de juridiction, croissant d'année en année, faisaient trembler tous les évêques sur leurs siéges. Ils se rappelaient en effet la terrible expédition de Jean Chrysostome en Asie, à propos de cette même ville d'Éphèse, lorsque, usurpant le rôle de grand justicier dans un diocèse qui n'était pas le sien, il avait expulsé quinze évêques d'un seul coup et en avait institué autant d'autres à leur place. Olympius, arrivé donc à l'appel du clergé éphésien, attendit vainement pendant trois jours les collègues qui devaient l'assister, et, las d'attendre, se disposait à repartir, lorsqu'un soir il voit son logis cerné par une troupe considérable de gens, la plupart armés, et que dirigeait, l'épée à la main, un officier nommé Holosericus. Sur l'ordre de cet officier, on force la maison, on s'empare d'Olympius, et à la lueur des flambeaux on le conduit ou plutôt on l'emporte jusqu'à la basilique, occupée par une troupe non moins considérable et non moins tumultueuse. Bassianus s'y trouvait installé déjà sur le trône de l'évêque. Comment y était-il venu? Il alléguait une violence faite à sa volonté par le clergé et le peuple; mais une enquête faite ultérieurement ne justifia guère son assertion. Placé à son côté et sommé par la foule de lui imposer les mains, Olympius eut beau protester de l'irrégularité d'une telle ordination; il la fit, et Bassianus fut institué évêque d'Éphèse à la pointe de l'épée. Telle est la version la plus vraisemblable des faits; mais Bassianus la niait: tout s'était passé, disait-il, avec calme et régularité; il n'y avait eu de violences faites qu'à son désintéressement.

Autour de lui, dans le clergé et parmi les notables, on propagea la même version par une entente commune, afin d'enlever à l'archevêque de Constantinople tout prétexte à intervenir. Toutefois on n'empêcha pas des bruits contraires d'arriver à ses oreilles, et, Bassianus s'étant rendu dans la ville impériale, le patriarche lui refusa sa communion. Le nouvel exarque d'Éphèse était riche; il était habile, il se mit bien en cour. Théodose lui-même daigna intervenir pour rétablir la paix entre les deux évêques, et Proclus, qui gouvernait alors le siége de Constantinople, inscrivit Bassianus sur ses diptyques. Celui-ci, rentré dans Éphèse, remplit les fonctions épiscopales pendant quatre ans sans interruption ni obstacle, ordonna un très grand nombre de prêtres et sacra jusqu'à dix évêques.

On ne vivait pas longtemps en paix dans la glorieuse cité d'Éphèse; son église non plus ne connaissait guère que des trêves

au milieu d'un état permanent d'agitation et de complots. Au bout de quatre années d'administration, Bassianus avait perdu son ancienne popularité dans le clergé, et des trames s'ourdissaient de toutes parts pour l'abattre et le supplanter. A la tête d'une des plus puissantes factions figurait le prêtre Étienne, qu'on pouvait appeler le doyen du clergé éphésien, car il en faisait partie depuis cinquante ans. Des troubles provoqués par elle éclatèrent contre l'évêque durant le carême de l'année 448 : c'était une déclaration de guerre à outrance entre le chef et ses subordonnés; on ignore à quel sujet. On écrivit de part et d'autre à l'empereur et à l'impératrice Pulchérie, qui se déclarèrent pour Bassianus. A la réception des lettres impériales, le parti victorieux fit éclater une joie immodérée; on était au jeudi de Pâques, et Bassianus offrit solennellement le sacrifice en actions de grâces de sa victoire; mais ses ennemis veillaient, le cœur altéré de vengeance. Le sacrifice s'achevait à peine, que ceux qui venaient de recevoir les saints mystères de la main de l'évêque se jetèrent sur lui, et, le dépouillant de son vêtement sacerdotal, le traînèrent dans le baptistère, où ils l'accablèrent de coups. Pendant ce temps, sa demeure était livrée au pillage, on lui enlevait tout ce qu'il possédait en argent et en meubles, et les gens de son service qui essayèrent de défendre lui ou ses frères furent tellement maltraités que plusieurs moururent sur la place. Emprisonné ensuite dans la geôle épiscopale, il y subit entre autres tortures celle de la soif; on lui refusa jusqu'à quelques gouttes d'eau pour éteindre la fièvre qui le brûlait. Au plus fort de ces horreurs, le prêtre Étienne montait au trône épiscopal revêtu des ornemens de sa victime, et recevait l'ordination de quelques évêques ses complices. La ville accepta le nouvel exarque, comme elle avait accepté l'ancien; l'orgueil municipal était sauf, puisque le patriarche de Constantinople ne s'était point mêlé de l'élection; mais l'empereur, informé de tout, envoya sur les lieux un agent du maître des offices, le silenciaire Eustathius, pour ouvrir une enquête et lui adresser le rapport du fait. Eustathius était un homme juste et ami du bien; toutefois les passions déchaînées firent tant pour lui voiler la vérité, que l'enquête, interrompue et reprise, finit par n'aboutir jamais, et tout restait encore en suspens quand Théodose mourut.

Le changement de prince et la convocation d'un concile universel rendirent l'espérance à Bassianus. Cet homme, jadis si riche et si généreux, errait maintenant de lieu en lieu, accompagné d'un prêtre qui mendiait pour lui, car Étienne avait mis la main sur son patrimoine comme si c'eût été un bien de l'église. Venu à Constantinople, l'évêque dépossédé se présenta au palais de l'empereur avec une requête où il demandait réparation de ces injures : l'empereur le renvoya devant le concile.

L'affaire était grave; le concile fixa pour l'entendre sa onzième action, qui se tint le 29 octobre. Bassianus fut introduit, et sa requête lue en sa présence. Comme elle était conçue dans des termes d'une réserve extrême, et que les persécuteurs dont il dénonçait les actes n'y étaient point désignés par leurs noms : « Expliquez-vous, lui dirent les magistrats; qui sont les gens dont vous vous plaignez? — Ils sont nombreux, reprit Bassianus, et leur chef est l'évêque Étienne. C'est lui qui détient mon siége épiscopal et mon bien. Je désire que tous les faits que j'énonce soient éclaircis, et en premier lieu ce qui regarde mon épiscopat. Nos saints pères du concile verront si j'ai péché, et décideront de moi comme il leur conviendra. — Que le révérendissime évêque Étienne veuille bien répondre, dirent alors les magistrats. — Il se trouve ici, dit Étienne en s'avançant, des évêques du diocèse d'Asie; on peut les faire approcher, et je m'expliquerai devant eux; je demande qu'on appelle Léontius de Magnésie, Maronius de Nysse, Protérius de Smyrne, et d'autres que j'aperçois là-bas. — Commencez par répondre vous-même, » firent observer les magistrats. Étienne alors s'exprima en ces termes :

« Cet homme-ci, dit-il en montrant du doigt Bassianus, cet homme-ci n'a point été ordonné évêque à Éphèse; mais pendant une vacance de cette sainte église, réunissant une troupe de séditieux armés d'épées et de gladiateurs de l'amphithéâtre, il a fait irruption sur le trône épiscopal et s'y est assis. Votre magnificence ne jugera pas sans doute que c'est ainsi qu'on devient évêque; en tout cas, il a été chassé comme le voulaient les canons, et quarante évêques d'Asie m'ont ordonné sur la désignation des nobles, du peuple et du clergé, en un mot de la cité entière. Quant à moi, il y a aujourd'hui cinquante ans que je suis attaché au clergé d'Éphèse. — Ne cherchez point à nous circonvenir ainsi, répliqua Bassianus avec véhémence, j'ai été fait évêque canoniquement, je puis le prouver; et de plus, je n'ai été ni déposé, ni accusé, ni mis en cause par personne. Depuis ma jeunesse, j'ai vécu pour les pauvres; j'ai construit un hospice où j'ai placé soixante-dix lits; parce que j'étais aimé de tout le monde, l'évêque Memnon, jaloux de moi, voulut m'éloigner de la ville. » Bassianus alors raconta son ordination forcée à l'évêché d'Évase, son refus persistant, et comment, dans sa lutte violente contre Memnon et ses satellites, l'autel et le livre des saints Évangiles avaient été souillés de son sang. Suivait le récit de son ordination au siége d'Éphèse après la mort de Basile. Rien d'après lui n'avait été plus paisible et plus régulier : il voulait se dérober à l'honneur qu'on lui destinait; « le peuple, le clergé, plusieurs évêques présens, lui avaient fait violence, et il s'était assis malgré lui sur le trône épiscopal. » — « J'aperçois d'ici, ajouta-t-il, un des évêques

qui m'ont ordonné, c'est Olympius de Théodosiopolis : il rendra témoignage en ma faveur. L'empereur a confirmé mon élection, et le révérendissime Proclus non-seulement a communiqué avec moi à Constantinople, mais il m'a envoyé depuis lors ses lettres synodiques. Quatre ans entiers, j'ai gouverné l'église d'Éphèse, ordonné dix évêques et un grand nombre de clercs. Pendant que j'étais là, administrant à la satisfaction de la ville, un complot éclata dans mon église, et je fus dénoncé. L'empereur sur mes explications m'ayant donné gain de cause, mes ennemis furieux m'arrachèrent de l'autel où je venais d'officier, me dépouillèrent de mes vêtemens épiscopaux, me volèrent ce que je possédais, et prirent un d'entre eux pour le faire évêque : c'est Étienne que voilà. »

Quand Bassianus eut fini cet exposé, tout à l'avantage de sa cause, ce fut le tour d'Étienne, qui raconta les mêmes faits d'une façon toute différente. Invoquant aussi le témoignage des évêques d'Asie, « Bassianus, dit-il, n'a point été conduit de force à l'église d'Éphèse; il y est venu de son plein gré, entouré de gladiateurs, d'épées et de flambeaux, et de lui-même il est allé s'asseoir au siége de l'évêque. Cette raison a déterminé le très saint évêque de Rome, Léon, le bienheureux Flavien de Constantinople, l'évêque d'Alexandrie, enfin celui d'Antioche, à le déclarer intrus par violence et à le chasser. Pour cette raison encore, l'empereur Théodose envoya Eustathius, primicier des silenciaires, s'enquérir des faits et de plus juger entre lui et les pauvres qu'il opprimait. » Le reste du discours d'Étienne était, comme son préambule, une invective pleine d'amertume, démentant un à un les dires de l'adversaire et dénaturant les circonstances des faits; entre ces deux versions contradictoires, les magistrats restaient en suspens. Dans le doute sur la réalité du fond, ils essayèrent de s'attacher à la forme et de constater de quel côté du moins avait été la violation des règles canoniques. « Que Bassianus, dirent-ils, nous montre s'il a été établi évêque d'Éphèse par le concile provincial, ou qu'il nous dise quels sont ceux qui l'ont ordonné. — Olympius, répondit celui-ci; quant aux autres, je ne sais plus bien qui ils étaient. » Sommé par les magistrats de déposer, Olympius raconta les faits comme nous les avons donnés plus haut : il était seul ordonnateur, et une foule armée l'avait transporté au trône épiscopal, où siégeait déjà Bassianus.

Là-dessus commença une discussion qui montrait combien l'incertitude était grande dans les esprits. « Je ne me rends pas bien compte, dit un évêque d'Asie, Julien de Byza, comment une ordination faite en violation des canons aurait été confirmée par l'archevêque de Constantinople, Proclus, cet homme si rigide et de si sainte mémoire. » Le nom de Proclus en effet pouvait rassurer bien

des consciences. Heureux eux-mêmes de s'appuyer sur une autorité pareille, les magistrats voulurent savoir si vraiment Proclus avait communiqué avec Bassianus, et interrogèrent à ce sujet les clercs de l'église de Constantinople. « Non-seulement, répondirent ceux-ci, le bienheureux archevêque le reçut dans sa communion, mais il lui adressa depuis lors ses lettres synodiques comme à l'exarque d'Éphèse, et inscrivit son nom sur les diptyques. » Ce témoignage fut accueilli avec des marques de satisfaction par une partie de l'assemblée. Reprenant la suite des interrogatoires, les magistrats demandèrent à Étienne dans quelle forme son adversaire avait été déposé, et si lui-même avait été ordonné dans un concile. Étienne, interdit, balbutia. « Je ne puis, dit-il, fournir de mon intronisation les preuves que vous me demandez. Ne m'attendant guère à ce qu'on fît revivre ici une affaire que je croyais finie, je ne me suis point muni de pièces et ne puis qu'affirmer verbalement. Quant à Bassianus, je répète qu'il a été déposé par l'autorité de l'empereur Théodose, du pape Léon et de l'archevêque Flavien. » Plusieurs fois ce dernier nom avait été invoqué par lui dans l'intérêt de sa cause, sur quoi Cécropius de Sébastopolis, indigné, car l'évêque d'Éphèse était un de ceux qui avaient condamné Flavien au concile du brigandage, l'interrompit en disant : « Seigneur Étienne, que Flavien est puissant, même après sa mort! » Ce mot et le souvenir qu'il réveillait produisirent une émotion générale. Les évêques et les clercs de Constantinople s'écrièrent : « Éternelle mémoire à Flavien! Voilà la vengeance, voilà la vérité! Flavien vit après sa mort; le martyr prie pour nous! »

Étienne objectait à son adversaire les canons seizième et dix-septième d'Antioche, dont le premier défend à un évêque vacant de s'ingérer à une autre église vacante, quand même il prétendrait y être forcé, et le second frappe d'excommunication l'évêque qui ne se rend pas à l'église pour laquelle il est ordonné. Or Bassianus, de toute évidence, tombait sous l'application de l'un ou de l'autre canon; néanmoins les évêques d'Asie penchaient généralement pour lui, et leur prédilection se fondait sur d'assez fortes raisons. En effet, si Bassianus était un usurpateur (et comment se fût-on persuadé qu'il ne l'était pas?), il avait usurpé un siége vacant. Étienne au contraire s'était intrus violemment sur un siége occupé par un autre. Or entre ces deux actes la différence était grande, et plus d'un évêque, en songeant à lui-même, pouvait trouver le premier crime un péché véniel comparativement au second. Cependant l'interrogatoire se continuait au milieu des démentis mutuels, et les adversaires montraient une aigreur croissante. Le système de Bassianus consistait à représenter son élection comme ayant été parfaitement calme et son ordination comme fort régulière. A la déposi-

tion de l'évêque Olympius, son unique ordonnateur, qui démontrait précisément le contraire, il ne put se contenir et s'écria : « Il ment! » Étienne n'était pas plus maître de lui-même, et, quelqu'un ayant dit que Bassianus était resté évêque d'Éphèse pendant quatre ans : « Dites tyran d'Éphèse! » interrompit-il avec colère. Au milieu du désordre, deux évêques d'Asie, s'avançant en face des magistrats, prononcèrent ces paroles tant en leur nom qu'en celui des autres suffragans de la province : « La justice et les canons ont été violés dans l'expulsion de Bassianus; c'est lui que nous reconnaissons pour évêque d'Éphèse. » Leur déclaration décida l'assemblée, et de toutes parts on entendit crier : « C'est juste, les canons le veulent; nous pensons tous ainsi. » La cause de Bassianus était gagnée dans le concile. Elle ne l'était pas pour les magistrats, à qui cette décision parut mauvaise, sans pourtant qu'ils s'intéressassent à la cause d'Étienne; mais les faits qui avaient accompagné l'élection et l'intronisation du premier leur paraissaient tellement entachés de manœuvres coupables qu'ils ne pouvaient se décider à le proclamer évêque légitime. Ils en conférèrent ensemble avec vivacité, puis leur chef dit au concile : « Notre avis à nous est que ni Bassianus, ni Étienne ne sont dignes d'occuper le siége d'Éphèse, Bassianus parce qu'il s'y est intrus violemment, Étienne parce qu'il a employé pour y parvenir l'intrigue et l'artifice : nous estimons en conséquence qu'il y a lieu d'en instituer un troisième; toutefois ce sera à vous de décider. » Ce parti, qui frappait à la fois les deux coupables et tranchait au vif toutes les difficultés canoniques, plut à une majorité que tourmentaient encore bien des scrupules. La proposition des magistrats fut donc accueillie avec applaudissemens. « Ce jugement est juste, répétait-on dans l'assemblée; c'est le jugement de Dieu, vous êtes les gardiens des canons, les gardiens des lois. » Consulté s'il voulait revenir de sa première décision, le concile répondit affirmativement, et un décret fut voté qui ordonnait l'élection d'un troisième évêque en remplacement des deux autres. L'assemblée, comme soulagée d'un grand poids, fit suivre le vote de cette acclamation : « longues années aux magistrats; longues années au concile! »

Si bonne qu'elle parut à la majorité, la nouvelle décision provoqua un incident grave et tout à fait inattendu. On avait pu remarquer pendant le vote un grand mouvement parmi les évêques du diocèse d'Asie, qui semblaient se concerter. A un signal donné, ils quittèrent leurs places tous ensemble, et, gagnant le milieu de la nef, ils se prosternèrent la face contre terre, les bras tendus vers le concile. « Ayez pitié de nous, disaient-ils; c'est notre mort que vous décrétez; on égorgera nos enfans! Ayez pitié de nos enfans; ayez pitié de nous! » Ces évêques, à ce qu'il paraît, étaient tous mariés,

et avaient laissé leurs familles dans leurs villes épiscopales. Connaissant l'animosité qui régnait non-seulement dans la ville métropolitaine, mais dans tout l'exarchat, contre les prétentions juridictionnelles du siége de Constantinople, ils n'avaient pas vu sans terreur décréter la nomination d'un évêque d'Éphèse, soit par l'archevêque de la ville impériale, soit par le concile lui-même. Ils craignirent qu'on ne leur imputât à crime, s'ils ne s'y opposaient pas, d'avoir livré les droits électoraux de leur province, et que le peuple en fureur ne s'en vengeât sur leurs enfans. Ces malheureux restaient donc là dans l'attitude de la supplication, tremblans, baignés de larmes, attendant que l'assemblée, touchée de leurs périls, trouvât quelque moyen de les protéger. Cette scène en effet avait quelque chose d'émouvant, et les magistrats en parurent troublés, car ils connaissaient les fureurs de la populace déchaînée dans ces petites républiques de l'Asie. Pour se bien rendre compte de ce que le danger avait de sérieux en réalité, ils demandèrent au concile dans quel lieu l'évêque d'Éphèse devait être nommé suivant la règle des canons. Là-dessus éclata une grande diversité d'opinions. « Il doit être nommé dans la province, répondirent beaucoup de voix. — C'est une erreur, interrompit Diogène de Cyzique, l'usage veut que l'évêque d'Éphèse soit ordonné à Constantinople ; si l'on avait suivi l'usage, nous n'aurions pas à déplorer les scandales qui s'étalent en ce moment sous nos yeux. Dans la province, on ordonne des gens de néant, et c'est la source de tous les maux. » L'opinion de l'évêque Diogène trouva un contradicteur dans Léontius de Magnésie. « Depuis saint Timothée, dit-il, vingt-sept évêques ont été ordonnés à Éphèse, Basile seul l'a été à Constantinople, et des meurtres, comme on sait, ont ensanglanté son avénement. » Philippe, prêtre de Constantinople, prit la parole après lui pour le combattre. « S'il en était ainsi, dit-il avec chaleur, comment donc le saint archevêque Jean Chrysostome, lorsqu'il se rendit en Asie, aurait-il déposé quinze évêques et en aurait-il nommé quinze autres à leur place, si ce n'est parce que son siége avait juridiction sur celui d'Éphèse? L'évêque Memnon fut confirmé à Constantinople, Heraclides et d'autres furent ordonnés du consentement de notre patriarche; enfin le bienheureux Proclus a lui-même ordonné Basile. Voilà le droit, voilà les canons. » Les magistrats, voyant qu'on ne pouvait s'entendre, renvoyèrent l'affaire au lendemain.

Le lendemain 30 octobre, l'assemblée reprit la question d'Éphèse; les magistrats, non moins que les évêques, étaient pressés d'en finir. « Notre assiduité au concile, dirent-ils en ouvrant la séance, porte préjudice aux affaires publiques; nous vous prions donc de nous dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumière qui termine prompte-

ment ce débat. — Je suis d'avis, dit Anatolius, que ni Bassianus, ni Étienne, ne soient reconnus évêques d'Éphèse, car ils se sont intrus contre les canons : on en élira un troisième, les deux autres conserveront le titre d'évêque, et seront nourris aux dépens de l'église. » Les légats opinèrent de même. Les magistrats alors firent apporter l'Évangile, conjurant les membres du concile de juger suivant leur conscience. Anatolius redit une seconde fois son avis, que toutes les voix acclamèrent. La sentence fut ensuite prononcée par les magistrats. Elle portait : 1° que ni Étienne ni Bassianus ne remonteraient sur le siége d'Éphèse, mais que la dignité d'évêque leur serait conservée, et qu'ils recevraient pour leur nourriture et leur entretien une somme annuelle de deux cents sous d'or prélevés sur les revenus ecclésiastiques; 2° qu'un troisième évêque serait nommé suivant les canons : le décret ne spécifia point où il serait nommé et par qui; toutefois on l'interpréta en ce sens que l'ordination n'aurait pas lieu dans la province.

Éphèse était donc dépouillée de ce droit patriarcal dont elle avait si étrangement abusé et soumise au siége de Constantinople. Qu'advint-il des malheureux évêques d'Asie? Ils protestèrent, sans doute pour sauver leur existence et celle de leurs familles, contre la décision synodale et contre l'assemblée qui l'avait rendue. Trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'un concile schismatique, prenant la revanche de Chalcédoine, réintégrait Éphèse dans la plénitude de sa vie électorale.

IV.

Le concile de Chalcédoine n'avait pas encore achevé sa session que déjà des troubles religieux éclataient dans plusieurs parties de l'empire d'Orient : c'était une réaction eutychienne contre la définition de foi si laborieusement construite et contre la déposition de Dioscore. Constantinople, Alexandrie et Jérusalem étaient les foyers de ce mouvement d'opposition, et cette opposition accusait le concile d'être nestorien, la lettre du pape de contenir des erreurs nestoriennes, l'empereur et l'impératrice, en un mot, de vouloir rétablir l'hérésie de Nestorius. Les monastères servaient partout d'officines à ces calomnies. Dans la ville impériale, grâce aux mesures promptes et vigoureuses de l'autorité, l'agitation fut réduite aux proportions d'une révolte de moines; mais en Égypte et en Palestine, où le peuple y prit part, ce fut la guerre civile avec tout son cortége d'assassinats, de massacres et d'incendies.

Le lecteur se rappelle sans doute ces moines schismatiques qui, sous la conduite de leurs abbés, Carosius, Dorothée et Maxime, bra-

vèrent le concile en face lors de sa troisième action, et auxquels l'assemblée fixa un délai de trente jours pour venir à résipiscence et se soumettre. Ni Carosius ni ses adhérens n'attendirent l'expiration du délai pour proclamer leur impénitence finale et leur séparation d'un concile qu'ils qualifiaient de nestorien. On les chassa de leurs monastères : ils tinrent des conciliabules dans la ville; on dispersa leurs conciliabules à coups d'épée : ils les reformèrent dans la banlieue de Constantinople, et l'on vit, comme au temps des joannites, des prêches en plein vent, des baptêmes dans les piscines publiques, des célébrations de mystères dans les cavernes et dans les bois. Carosius et Dorothée, poussés de proche en proche par la persécution, furent obligés de s'exiler : on les traqua dans leur exil, et, suivant l'expression d'un des légats du pape, « on les mit dans un lieu où ils ne pouvaient plus nuire. » Ce lieu était tellement triste, et le séjour tellement insupportable, que Carosius finit par demander merci et se soumettre à ce qu'on voulut : ce ne fut pourtant qu'après la mort de Dioscore, au bout de six ans de captivité; quant à Dorothée, il ne fléchit jamais.

L'établissement de l'eutychianisme en Égypte, d'où il ne sortit plus, fut accompagné de catastrophes bien autrement lamentables. Après la déposition de Dioscore, le concile avait eu l'idée de lui choisir directement un successeur qu'on enverrait tout ordonné dans sa métropole; mais le caractère bien connu des habitans d'Alexandrie et la disposition des esprits dans cette ville turbulente firent renoncer bientôt à ce projet : l'on préféra que le patriarche fût nommé sur les lieux. En conséquence, les quatre évêques égyptiens qui s'étaient séparés de Dioscore, lors de la première séance du concile, pour passer du côté des catholiques, partirent avant la fin de la session avec une lettre de l'empereur destinée au préfet d'Égypte. La lettre lui recommandait de prêter assistance aux quatre évêques pour faciliter l'élection d'un archevêque catholique. « Il fallait, disait l'empereur, préparer habilement les choses et prendre à l'avance toutes précautions pour que l'éveil ne fût pas donné aux fauteurs de désordres ainsi qu'à la populace. » La recommandation était sage, et le préfet s'y conforma; mais, une réunion des nobles et des principaux de la cité ayant eu lieu par ses soins, ceux-ci déclarèrent qu'ils ne pouvaient considérer le trône épiscopal comme vacant tant que Dioscore vivrait, et que par conséquent ils ne procéderaient à aucune élection pour le remplacer. Dioscore en effet, malgré ses vices personnels et sa tyrannie, était à leurs yeux l'évêque légitime auquel Alexandrie et l'Égypte restaient d'autant plus dévouées qu' semblait un martyr des doctrines traditionnelles de son église. Cette première tentative ayant échoué, le préfet prit mieux ses mesures

pour une seconde, décidé cette fois à respecter moins religieusement la coutume et les droits électoraux des habitans. D'accord avec quelques notables et certains clercs influens, il réunit, un jour donné, une assemblée électorale entièrement à sa discrétion; on produisit devant elle un candidat qu'elle nomma, et que les quatre évêques intronisèrent. Ce fut l'œuvre d'un instant. Le candidat était un vieillard nommé Protérius, archiprêtre de l'église, et qui en avait géré les affaires pendant l'absence de Dioscore. Ces fonctions lui avaient valu sinon l'amour, du moins le bon vouloir des membres du clergé avec lesquels elles le mettaient personnellement en rapport; aussi ne s'éleva-t-il de leurs rangs aucune protestation violente. Protérius était d'ailleurs un homme digne d'estime et un zélé catholique.

La surprise avait donc bien réussi jusque-là en mettant les opposans en défaut: mais à peine Protérius avait-il reçu l'imposition des mains et coiffé cette tiare adoptée depuis Cyrille par les patriarches d'Alexandrie à l'instar des évêques de Rome, qu'un grand désordre vint troubler la cérémonie. Le peuple, informé de ce qui se passait, se jeta en tumulte sur l'église, puis sur la demeure des magistrats, qui recoururent à la force armée, mais la sédition s'accrut d'heure en heure. Les soldats, d'abord victorieux, bientôt repoussés, se retranchèrent dans l'ancien temple de Sérapis devenu l'église de Saint-Jean-Baptiste, et s'y défendirent. Les séditieux en firent le siége, et, ne pouvant forcer les portes, mirent le feu au bâtiment : les assiégés furent tous brûlés vifs. Le châtiment de cette barbarie ne se fit pas attendre. L'empereur, informé de tout, supprima au peuple d'Alexandrie les distributions gratuites que l'état lui faisait sur le produit de l'annone; il interdit aussi les spectacles, ordonna la fermeture des thermes publics, et suspendit les priviléges de la cité. La sédition dès lors se changea en révolte. Les partisans de Dioscore ayant menacé d'arrêter les blés qu'on dirigeait sur Alexandrie pour l'alimentation de Constantinople, Marcien prescrivit qu'on les amènerait dès lors à Peluse, ce qui mit la famine dans Alexandrie. Pour l'exécution de ses ordres, l'empereur fut obligé d'augmenter la garnison de la ville; on embarqua précipitamment à Constantinople 2,000 hommes de nouvelles recrues, et leur traversée s'opéra par un vent si favorable qu'en six jours, nous dit l'histoire, cette troupe atteignit le port d'Alexandrie; toutefois cette augmentation de forces n'amena qu'une augmentation de désordres. Ces nouveaux soldats, rudes et mal façonnés à la discipline, se conduisirent envers les Alexandrins avec la dernière brutalité. Ils outragèrent les femmes et les filles, et commirent en un mot tous les excès d'une soldatesque sans frein. Tout le monde

alors se souleva, et la guerre devint terrible. Elle céda enfin aux procédés concilians d'un nouveau gouverneur envoyé pour remplacer l'ancien. Florus, tel était son nom, promit de faire lever l'interdit qui pesait sur Alexandrie, et, par des concessions prudemment ménagées, obtint le rétablissement de la paix. Ce fut un désarmement politique, mais non une pacification religieuse. Protérius eut besoin de sévir contre son clergé, ses moines et ses suffragans, dont il déposa les plus mutins : les moines surtout, opposans obstinés, éprouvèrent ses rigueurs. La haine que lui portaient les eutychiens menaçant à chaque instant sa vie, le préfet lui donna une garde personnelle, et l'on put voir dans le second siége de l'Orient célébrer les saints mystères sous la protection de soldats bien souvent ariens ou païens.

Tandis que ces choses se passaient en Égypte, la Palestine aussi se révoltait, et l'on eût pu croire à une triste émulation de désordre entre Alexandrie et Jérusalem. Nous nous arrêterons avec plus de détails sur ces derniers événemens, parce qu'il doit y figurer un personnage important de nos récits, l'impératrice Eudocie, que nous rencontrons toujours en opposition, pour tout ce qui touche le plus le cœur d'une femme, la religion et l'amour, avec celle qu'elle appelait sa sœur, et qui l'avait élevée sur un des deux trônes de l'univers.

La Palestine, province essentiellement monastique et peuplée de couvens et d'ermitages dans ses déserts comme dans ses villes, n'avait pas été la dernière à se précipiter dans le mouvement eutychien. Dès le premier concile d'Éphèse, elle s'était déclarée contre Nestorius, qui lui semblait l'antechrist, et contre ses partisans, dans lesquels elle voyait les maudits de l'Apocalypse marqués du sceau de la bête. Au deuxième concile d'Éphèse, elle avait suivi Dioscore, et elle accueillit la condamnation de ce patriarche comme une résurrection du nestorianisme. Tous les bruits qui arrivaient du concile de Chalcédoine, — et ils venaient presque tous par des moines voyageurs, — entretenaient la Palestine dans l'idée que cette assemblée était nestorienne, le pape Léon et ses légats nestoriens, l'empereur enfin et sa compagne Pulchérie des nestoriens déclarés. L'impératrice Eudocie, retirée à Jérusalem depuis la mort de Théodose, partageait à bien des égards le préjugé public. Elle savait par expérience combien sa belle-sœur était l'ennemie d'Eutychès et de cette doctrine, qu'elle-même au contraire avait constamment favorisée. Les deux Augusta s'étaient fait à ce sujet une guerre très vive lors du procès de l'archimandrite à Constantinople et de son triomphe au brigandage d'Éphèse. Tout prédisposait donc la veuve de Théodose à embrasser le parti d'opposition au concile, et

elle le fit avec la passion qu'elle mettait partout. Athénaïs menait d'ailleurs dans la sainte cité de Jérusalem une vie consacrée aux bonnes œuvres publiques ou privées. Elle avait achevé la reconstruction et l'agrandissement de l'enceinte de la ville entreprise par elle lors de son premier séjour; nombre de monastères et d'hôpitaux lui devaient leur fondation, et ses libéralités allaient chercher les ermites du désert jusque dans les solitudes les plus reculées. Elle avait élevé de ses deniers, à l'endroit où le premier martyr Étienne avait été lapidé, une magnifique église en son honneur, prenant soin d'y marquer elle-même sa sépulture, comme si elle n'eût voulu pour ses restes mortels d'autre patrie que Jérusalem. Les bonnes œuvres d'Eudocie portaient un cachet de grandeur vraiment impérial qui frappait l'imagination, en même temps qu'elles lui attiraient la reconnaissance des peuples. Elle était la mère des pauvres et la reine d'une province où elle faisait le bien en souveraine. On l'aimait jusqu'à l'adoration, et l'on disait que le roi-prophète l'avait annoncée à sa ville favorite lorsqu'il s'écriait dans un de ses psaumes : « O Seigneur, comble de biens Sion par ta *bonne volonté*, et que les murailles de Jérusalem soient reconstruites. » Or le mot qui signifiait dans la traduction grecque *bonne volonté* ou bienveillance, *eudocia*, était le nom même de l'impératrice Eudocie; pour beaucoup de gens enthousiastes, cette concordance fortuite de mots cachait un sens prophétique. En fait de flatteries, on l'avouera, celle-ci en valait bien une autre.

La Palestine comptait alors parmi ses moines un homme actif, audacieux, prêt à tout, intelligent d'ailleurs, et qui avait acquis par la lecture assidue des auteurs ecclésiastiques la réputation d'un savant; il se nommait Théodosius. La science chez ce moine était subordonnée au fanatisme, et il étudiait moins pour le bonheur de découvrir la vérité que par désir de la trouver dans l'hérésie d'Eutychès. Il cherchait surtout des textes des pères qui appuyassent sa doctrine de prédilection, même il en fabriquait au besoin. On l'accusait par exemple d'avoir altéré, dans les copies qu'il en répandait, plusieurs des ouvrages de Cyrille qui cependant prêtaient assez aux opinions eutychiennes pour qu'on s'épargnât la peine de les falsifier. De bonne heure, cet homme s'était montré grand fauteur d'intrigues, de mensonges, de bruits calomnieux pouvant produire des troubles; toujours en guerre avec ses supérieurs, dont il cherchait à ébranler l'autorité, il semait autour de lui la discorde pour en profiter dans l'occasion. Il ne fut pas toujours heureux dans ses tentatives. Chassé de son couvent de Palestine pour diffamation envers son évêque, à ce qu'on peut croire, il se réfugia en Égypte; étant venu dans la ville d'Alexandrie, il eut l'audace d'attaquer Dioscore. Mal lui en

prit; le patriarche, peu patient, le fit fouetter en place publique et promener par les rues sur un chameau comme un malfaiteur. Le moine et l'archevêque devaient se retrouver un jour en face l'un de l'autre à Chalcédoine; mais Théodosius ne garda pas rancune à un homme encore plus brouillon que lui, et qui d'ailleurs était le chef du parti qu'il allait soutenir. On le voit dès les préliminaires du concile se rendre à Nicée avec une troupe de moines palestins séduits par sa faconde, puis de Nicée à Chalcédoine, où il se signala parmi les plus fanatiques eutychiens; il causa même par ses déclamations inconsidérées quelque trouble soit dans le concile, soit autour du concile.

Il n'attendit pas la clôture de la session pour partir, impatient de regagner Jérusalem, où il espérait bien se mettre en scène d'une façon brillante. Ses compagnons, les moines palestins, partirent avec lui. Tout le long du chemin, il répandait les nouvelles les plus alarmantes pour la foi orthodoxe. « La foi est perdue, disait-il, et nous fuyons avec horreur un concile qui ordonne de reconnaître deux fils de Dieu, deux Christs, deux hypostases du Verbe qu'on serait tenu d'adorer. » Il propageait probablement aussi une traduction grecque de la lettre du pape Léon à Flavien où les expressions relatives aux deux natures avaient été altérées dans un sens nestorien, fausse traduction que le pape désavoua plus tard, mais avec laquelle on lui faisait la guerre en Palestine et en Égypte. L'émotion était grande dans tous les lieux où cette troupe passait. A Jérusalem, Theodosius, s'emparant de l'église de la Résurrection, y tint des prêches où il attaquait violemment le concile et dénonçait l'évêque Juvénal, resté à Chalcédoine, comme un hérétique et un apostat. « Comment, disait-il, Juvénal, assesseur de Dioscore à Éphèse, avait-il pu trahir son métropolitain à Chalcédoine? Il fallait lui demander compte d'un pareil acte dès son retour, et, s'il ne se rétractait pas solennellement, le chasser de son siége. » Non content d'attaquer de la sorte et son évêque et le concile, Théodosius accusait encore l'empereur et l'impératrice Pulchérie de vouloir étouffer la vraie foi. Sa conclusion était qu'on anathématisât l'assemblée de Chalcédoine, ainsi que le pape, et qu'on résistât jusqu'au martyre aux ordres du gouvernement, s'il rendait obligatoire la définition de Chalcédoine sur l'incarnation. A ces discours d'opposant, il joignait quelques expositions dogmatiques marquées au coin de l'eutychianisme le plus pur. Il prétendait par exemple que Jésus-Christ n'avait point eu de chair véritable et semblable à la nôtre, et que l'essence même du Verbe avait souffert la croix et la mort. Une telle doctrine fit donner à ce sectaire et à ses partisans le nom de *phantasmatiques*, puisqu'elle réduisait le corps de Jésus-Christ à n'être qu'une illusion ou un simple fantôme.

Entraînée par ses sentimens eutychiens, Eudocie embrassa ouvertement le parti des agitateurs; elle mit à leur service tout ce qu'elle possédait d'influence en Palestine et tout ce qu'elle avait de passion dans le cœur. Elle prit avec Théodosius le commandement d'une insurrection qui, de religieuse qu'elle était d'abord, devint bientôt politique. L'histoire nous dit qu'elle fit appel à tous les monastères qu'elle entretenait, à tous les anachorètes qui vivaient de ses libéralités dans les environs de Jérusalem. Ils accoururent du fond de leurs cloîtres et de leurs cavernes comme une armée de cliens ou de vassaux, les uns par reconnaissance, les autres par orgueil, fiers de servir sous un si haut patronage. Les documens contemporains réduisent à un très petit nombre les archimandrites en renom qui surent résister aux séductions, et encore quelques-uns commencèrent-ils par s'égarer avant de revenir au droit chemin. Ces bandes d'anachorètes, ces moines de tout habit et de toute provenance se concentrèrent à Jérusalem, qui ressembla bientôt à un camp monastique où des milices créées pour prier Dieu en paix vinrent s'exercer à la guerre sainte. La ville elle-même était divisée d'opinions, et dans les derniers rangs du peuple l'instinct du pillage donnait la main au fanatisme. L'absence de toute force publique ajoutait aux causes de désordre un aiguillon puissant. Le comte Dorothéus, gouverneur de la province, était en ce moment sur les confins du pays de Moab en pleine expédition contre les barbares; Jérusalem, dégarnie de troupes, à la merci d'un coup de main, pouvait devenir la proie facile du plus audacieux.

Telle était la situation d'Elia Capitolina (nom civil de Jérusalem depuis sa reconstruction par Adrien), lorsque Juvénal, inquiet des bruits qui lui arrivaient de sa ville épiscopale, se hâta d'y retourner, abandonnant Chalcédoine et le concile. Il y trouva toutes choses plus bouleversées encore qu'il ne le craignait. A son entrée dans l'église de la Résurrection, il se vit entouré d'un clergé timide ou malveillant, de moines à l'aspect sinistre, et d'une foule d'habitans dont l'attitude n'était pas faite pour le rassurer davantage. On le somma de rétracter ce qu'il avait fait à Chalcédoine et d'anathématiser les décrets qu'il y avait souscrits. Il résista, voulut se défendre et justifier le concile; mais Théodosius appuyait ses attaques de faux documens « dont le diable seul pouvait être l'auteur, » disaient les catholiques, tant ils contenaient d'impostures et de perfidies. Juvénal ne put répondre, ou plutôt on refusa de l'écouter. Sa vie fut menacée, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il put s'échapper de l'église pour gagner une retraite sûre où il se cacha. Théodosius envoya un assassin pour le découvrir, et, comme l'assassin manqua son coup, le moine déchaîna sa colère sur l'évêque de Scythopolis, Sévérianus, qu'il fit massacrer. Les persécutions dès lors

commencèrent. Les évêques qui repoussaient la communion des moines furent emprisonnés ou cherchèrent à fuir. Théodosius, au milieu de ce désarroi, déclara le siége de Jérusalem vacant, et s'y fit introniser par des évêques venus du dehors. De Jérusalem, l'insurrection gagna de proche en proche toute la province, l'intrus se mit à ordonner un grand nombre de clercs et jusqu'à des évêques. Il les expédiait dans les trois subdivisions de la Palestine pour y remplacer les évêques restés au concile ou ceux-là qui refusaient sa communion. Ce fut un bouleversement général dans l'église.

De l'église, la révolution s'étendit à l'ordre civil. Ce roi des moines eut son gouvernement qui mit hors la loi les magistrats légitimes, la persécution fut ouverte dans la ville contre ceux qui ne reconnaissaient pas l'autorité religieuse de l'intrus. On fiagella les uns, on ôta les biens aux autres, pillant et brûlant sans pitié leurs maisons. De nobles matrones se virent l'objet d'indignes outrages. Les prisons furent ouvertes et les criminels mis en liberté. Les citoyens étaient contraints d'anathématiser le concile de Chalcédoine et le pape Léon. Un diacre nommé Athanase, outré de tant de tyrannie, dit un jour à Théodosius en plein chœur de son église, et pendant qu'il siégeait sur le trône épiscopal : « Cesse de faire la guerre au Christ et de disperser son troupeau, et apprends, si tu ne le sais pas, que notre fidélité à notre vrai pasteur est inébranlable. Tu ne seras jamais pour nous qu'un étranger. » Ce diacre parlait encore lorsque, sur un signe du faux évêque, des gens armés s'emparent de lui, le traînent hors de l'église et lui coupent la tête. Son corps est aussitôt traîné par un pied dans toute la ville et jeté en pâture aux chiens. L'église honora sa mémoire comme celle d'un martyr.

Tandis que Jérusalem était courbée sans défense sous cette honteuse tyrannie, le gouverneur Dorothéus mettait en fuite les tribus barbares qui avaient envahi Moab, et ramenait ses troupes dans la ville; mais il en trouva les portes fermées et les murailles garnies de gens sous les armes que l'histoire appelle les satellites de Théodosius et d'Eudocie. Il essaya de parlementer et reconnut que l'affaire était sérieuse; les habitans, qui se voyaient compromis et craignaient un dernier effort des brigands, lui déclarèrent qu'ils ne le recevraient point, s'il ne s'engageait à respecter ce qu'avaient constitué en son absence « l'ordre entier des moines et tout le peuple de Jérusalem. » C'était, paraît-il, le nom qu'avait pris le nouveau gouvernement. Plutôt que de faire une entrée sanglante et de livrer assaut à la ville sainte, Dorothéus capitula et se soumit en attendant les commandemens de l'empereur. Les troupes pénétrèrent donc sans coup férir, mais non pas cependant sans exercer quelques vexations sur

cette garnison indisciplinée avec laquelle il leur avait fallu traiter. Les gens de guerre reçurent des logis dans les couvens, et les cloîtres furent transformés en écuries pour les chevaux : les moines eurent beau murmurer et se plaindre, Dorothéus les laissa crier, trouvant qu'il avait déjà beaucoup fait en épargnant leur vie. Ils furent réduits à réclamer auprès de l'impératrice Pulchérie, qu'ils regardaient comme l'auteur principal de leur défaite. Juvénal, profitant de ce changement de face dans les affaires, s'était sauvé de la ville, et, gagnant en toute hâte Constantinople, il mit Pulchérie et Marcien au courant de ce qui s'était passé et de ce qui se passait encore, car l'usurpateur de son siége l'occupait toujours en vertu de la convention. Il s'y maintint même pendant vingt mois.

Marcien reçut donc presque à la fois le rapport verbal de l'évêque Juvénal, le rapport écrit du gouverneur et la requête que les moines palestins adressaient à Pulchérie. Cette requête était conçue en termes hautains, presque insolens, et convenait moins à des supplians qu'à des séditieux opiniâtres. Ils s'y plaignaient amèrement des mauvais traitemens qu'il leur fallait subir. Le gouverneur, disaient-ils, transformait leurs monastères en cantonnemens pour ses soldats, sans crainte de troubler la paix de leurs oratoires; il osait même changer leurs saints cloîtres en écuries pour les chevaux. Ils s'y disculpaient de toute responsabilité dans les désordres dont la ville avait souffert, les attribuant aux habitans eux-mêmes et à quelques étrangers qui se conduisaient en maîtres dans la ville. Cela posé, les requérans se mettaient à disserter sur les dogmes, disant que l'expression de deux natures en la personne de Jésus-Christ les avait troublés et épouvantés, et qu'il fallait bien se défendre de parler de la nature de Dieu. Quant à eux, ajoutaient-ils, jamais ils ne reconnaîtraient un concile qui obligeait de croire à deux Christs, deux fils, deux personnes du Verbe divin, et tout en accusant le concile ils jetaient des soupçons d'hérésie sur la croyance des deux Augustes. Irrité de l'inconvenance de la requête, Marcien voulait en châtier exemplairement les auteurs; Juvénal s'entremit pour l'apaiser, sachant que la disposition des esprits en Palestine exigeait, dans l'intérêt de la paix, plus de ménagement que de rigueur. Marcien finit par comprendre et céda; mais il écrivit à ces moines une grande lettre que nous avons encore, où la douceur du fond est suffisamment compensée par la sévérité du langage. « Il voulait bien leur pardonner, disait-il, à la condition qu'ils se tiendraient renfermés chez eux, livrés à la prière et soumis aux évêques, et renonceraient à l'avenir à toute discussion sur les doctrines. » Quant aux crimes dont les requérans prétendent se justifier, il leur répond qu'il a été informé de tout par des actes au-

thentiques, et leur expose en termes énergiques leurs propres violences. « Et ces choses, ajoute-t-il, vous ne les avez pas faites pour défendre la foi, mais pour usurper des fonctions dont vous êtes tout à fait indignes. Vous rendrez compte de votre impiété et de vos méfaits à Jésus-Christ, notre sauveur, qui certes ne les laissera pas impunis. Pour nous, il nous répugne de sévir contre des moines. Nous avons seulement donné ordre de maintenir la ville de Jérusalem, de la pacifier, et de châtier ceux qui se trouveront coupables d'incendies ou de meurtres. Vous dites encore que l'expression de deux natures vous a troublés comme étant chose absolument nouvelle; mais de quoi donc vous mêlez-vous? Sachez le bien, il ne vous appartient pas d'examiner des questions que vous êtes incapables de comprendre. » Et par une condescendance singulière de la part d'un empereur, Marcien va jusqu'à leur expliquer le sens du mot *deux natures* et rendre ainsi raison de sa foi. Le rescrit du prince se terminait par ces paroles, que malheureusement les actes démentirent : « nous n'avons ordonné de forcer personne à signer ou à consentir contre son gré; nous ne voulons pas attirer dans les voies de la vérité par les menaces ou par la violence. »

Cette lettre est assurément étrange; elle montre une fois de plus encore à quel point les exigences religieuses pesaient sur ces autocrates du monde romain, si absolus en politique. Qui ne verrait sans surprise ce vieux soldat, devant lequel Attila reculait, donner des explications théologiques à des moines ignorans, dissiper les bruits calomnieux, et d'un soin jaloux venger son orthodoxie qu'un autre moine avait osé contester? Pulchérie voulut répondre à son tour pour se dégager elle-même de l'inculpation d'hérésie, en même temps que le « très sacré et très pieux empereur, époux de sa sérénité. » Sa lettre est un résumé de celle du prince. Elle écrivit aussi à l'abbesse d'un des couvens de Jérusalem, appelée Bassa, car les religieuses n'étaient pas en reste sur les moines en fait d'opposition au concile de Chalcédoine, et plus d'un monastère de femmes était entré en révolte. Pulchérie fait à Bassa une ample déclaration de sa foi et la prie d'être son avocate auprès de toutes « les femmes consacrées » qu'auraient pu influencer les mensonges de Théodosius. Bassa voyait familièrement Eudocie, et à l'instigation de Pulchérie peut-être cherchait-elle à la ramener au giron de la foi catholique; ses efforts n'obtinrent pas un grand succès.

Les instructions de l'empereur Marcien à Dorothéus recommandèrent la douceur dans la répression, et la révolte fut étouffée sans effusion de sang. Les moines virent cesser les casernemens de troupes et de chevaux dans leurs couvens; les étrangers furent renvoyés

dans leurs domiciles, et toutes choses rentrèrent à peu près dans l'ordre; mais le bouleversement avait été long et désastreux. Théodosius, voyant la paix renaître, avait prudemment quitté Jérusalem; quand il sut que Marcien l'exceptait de l'amnistie, ainsi que ses principaux complices, il s'enfuit avec eux au couvent du Sinaï pour y trouver un asile. L'empereur écrivit aux archimandrites des couvens de la sainte montagne qu'ils eussent à lui livrer ce scélérat couvert de crimes. Les archimandrites répondirent que toutes recherches pour trouver Théodosius avaient été vaines, qu'il errait probablement, on ne savait où, dans les cavernes et les forêts, parmi les bêtes sauvages. Il était aisé de deviner que l'homme traqué si soigneusement vivait tranquille parmi ses frères du Sinaï, eutychiens comme lui, sous l'inviolabilité d'une foi commune.

Au reste, l'autorité de cet intrus avait depuis longtemps cessé dans Jérusalem, où les excès de sa tyrannie lui avaient aliéné tous les cœurs honnêtes. Eudocie était bientôt revenue de son aveuglement. Honteuse d'avoir patronné ce misérable et ses complices, elle se retira de la scène des événemens, où de bonne heure son nom n'est plus prononcé. Pulchérie essaya de la ramener à la foi catholique, par Bassa sans doute, puis, et plus sûrement, par sa fille et ses petites-filles, l'impératrice et les princesses d'Occident, qui lui écrivirent de Ravenne à la sollicitation de leur tante; mais elle n'osa jamais s'adresser directement à elle. Prières, supplications, conseils, Athénaïs rejeta tout, ne voulant pas se donner le rôle d'une criminelle repentante devant cet empire qu'elle avait gouverné pendant vingt ans. Le malheur seul pouvait courber sous sa verge de fer l'orgueilleuse fille de Léontius.

Pulchérie mourut l'année suivante, 453. Sa mort ne fut marquée par aucune circonstance extraordinaire; elle s'éteignit paisiblement à Constantinople dans la cinquante-quatrième année de son âge, et son corps alla rejoindre ceux de sa famille dans la basilique des Apôtres. Elle laissa de longs regrets après elle, quoique sa tâche principale fût depuis longtemps achevée. Souveraine politique, elle avait dirigé l'empire avec sagesse; souveraine religieuse, elle avait combattu et triomphé pour l'orthodoxie. Placée par sa rare fortune en face des deux adversaires les plus redoutables qu'eût rencontrés la foi depuis Arius, adversaires opposés entre eux, mais unis pour ébranler l'édifice de la rédemption dans sa double assise, l'humanité du Christ et sa divinité, elle les avait tous les deux attaqués et terrassés tous les deux. C'est la gloire que lui attribua la chrétienté dans sa représentation la plus élevée, et l'on peut dire que cette petite-fille de Théodose eut pour flatteurs et des conciles et des papes. L'église, après avoir glorifié sa vie, honora sa

mémoire : le nom de Pulchérie fut inscrit sur le catalogue des saints, ce livre d'or du christianisme.

V.

La tourmente qui emportait l'empire romain emporta du même coup la famille de Théodose, le dernier des grands empereurs. Sa branche orientale venait de s'éteindre de mort naturelle avec Pulchérie : les vices de Valentinien III amenèrent la fin de la branche d'Occident. Livré à des passions brutales, le fils de Placidie, digne frère d'Honoria, s'était épris de la femme du sénateur Maxime et lui fit violence : Maxime le tua, s'empara de la pourpre, et, pour comble d'outrage, força la veuve de Valentinien, Eudoxie, à l'épouser. Mais celle-ci méditait une vengeance plus grande encore, puisqu'elle devait retomber sur l'empire : elle appela Genséric à son aide, lui livra Rome et partit elle-même avec ses deux filles, toutes trois captives des Vandales. Quand ces nouvelles arrivèrent à l'impératrice Eudocie dans son palais de Jérusalem, elle resta comme anéantie : son orgueil fléchit sous cette fatalité de crimes et de malheurs, et elle s'accusa d'avoir allumé par ses fautes la colère de Dieu qui s'appesantissait si cruellement sur toute sa postérité. Pleine d'angoisse et de trouble, elle envoya le chorévêque de Jérusalem, Anastasius, consulter en son nom un saint personnage qui était le conseiller ordinaire des rois et des peuples dans leurs calamités, pour savoir de lui comment elle pourrait détourner ce courroux suspendu sur elle et sur les siens. Le saint personnage s'appelait Siméon, et on l'avait surnommé le *Stylite*, parce qu'il habitait au-dessus d'une colonne ou *style* à quinze lieues environ de la ville d'Antioche.

Siméon avait été autrefois pâtre dans les vallées du mont Amanus, puis, saisi d'une passion inextinguible de solitude et d'austérités, il était allé s'enterrer tout jeune encore dans un couvent de cénobites. Là, sa passion ne fut point satisfaite; la vie y était trop douce à son gré, et les rigueurs qu'il s'imposait contrairement à la règle de la maison lui ayant valu le blâme de son supérieur, il quitta le monastère et courut vivre en anachorète sur le sommet d'une montagne. Il y mena un régime si étrange et soumit son corps à de telles tortures qu'il ne fut bientôt plus question dans la contrée que de l'anachorète du mont Télanisse; c'était la montagne qu'il habitait. L'enclos de terre sèche dans lequel il s'était enfermé garantissait à peine Siméon de la foule des curieux accourus pour l'admirer, toucher comme une relique le vêtement de peau qui le couvrait, et se recommander à ses prières. Désireux d'échapper à

cette admiration incommode, l'anachorète se fit construire au milieu de son enclos un énorme pilier de trente-six coudées de haut et de deux coudées de diamètre, environ trois de nos pieds en largeur. Au-dessus il plaça une cellule sans toit, ouverte à toutes les intempéries des saisons, à l'ardeur torride du soleil comme aux orages et au froid. L'espace qui formait le plancher de la cellule étant trop étroit pour qu'on pût s'y étendre tout de son long, Siméon dormait debout, le dos appuyé contre un poteau auquel il s'attachait lui-même avec une corde pour ne point choir. Un jour les vents enlevèrent la porte, ainsi qu'une partie des murs de la cellule, et on put depuis lors l'apercevoir de la campagne courbé jour et nuit sur lui-même et les bras levés vers le ciel. Le peu de nourriture que l'anachorète acceptait de la charité publique lui était porté au moyen d'une échelle qu'il faisait enlever ensuite pour rester dans un isolement complet de la terre et, comme il le supposait, plus près de Dieu. C'était aussi par cette échelle que les rares consultans qu'il daignait recevoir et entendre parvenaient à sa cellule. Beaucoup sollicitaient cet honneur, peu l'obtenaient, et les foules qui s'amassaient au-dessous de sa colonne devaient se contenter de quelques exhortations données d'en haut et de sa bénédiction. Les plus grands personnages se déguisaient parfois pour l'approcher, témoin l'empereur Marcien, à ce qu'on prétend. Les barbares en faisaient autant, et l'on rapporte qu'un phylarque sarrasin qui n'avait point d'enfans dut à ses prières la fécondité de sa femme favorite. Une multitude de Persans, d'Éthiopiens, d'Arabes, accouraient chaque jour pour le contempler sur son pilier, et s'en retournaient heureux de l'avoir entrevu; en un mot, le stylite Siméon était devenu la merveille et presque l'adoration de tout l'Orient.

Cet homme simple et d'un grand sens, dont les conseils réussissaient et les prévisions s'accomplissaient presque toujours, qui, n'ayant besoin de rien parmi les hommes, semblait porter dans leurs affaires un esprit supérieur à l'humanité, fut celui que l'impératrice Eudocie voulut consulter dans son infortune. « Comment, lui disait-elle dans une lettre que le chorévêque lui remit, comment ai-je pu allumer à ce point contre moi la vengeance divine, et que dois-je faire pour obtenir qu'elle se détourne? » Siméon accueillit le messager avec bienveillance, et le chargea d'une réponse ainsi conçue : « Sache, ô ma fille, que le diable, voyant les richesses de ta vertu, t'a demandée au Seigneur pour te cribler comme le froment. Le misérable Théodosius est devenu le vase et l'instrument de la tentation, pour offusquer de ténèbres ton âme aimant Dieu, et y jeter le trouble; mais prends confiance, ta foi ne défaillera pas. Au reste, je suis grandement émerveillé qu'ayant près de toi la source

où tu dois boire, tu ne paraisses point la connaître, toi qui viens de si loin puiser à un humble et obscur ruisseau. Tu as dans ton voisinage un homme divin, Euthymius; consulte-le, fais ce qu'il te commandera, et tu seras sauvée. » Eudocie savait effectivement que le saint archimandrite Euthymius gouvernait une *laure* non loin de Jérusalem; mais elle n'avait point songé à lui parce qu'il avait été en guerre avec l'intrus Théodosius. On appelait *laure* un ensemble de cellules assez distantes les unes des autres pour que les solitaires, sans être perdus dans le désert, pussent y mener la vie isolée des anachorètes, ce qui la distinguait du monastère, où ils vivaient en commun et logeaient réunis, comme l'indiquait leur titre de cénobites.

L'établissement d'Euthymius, simple et facile à édifier, changeait de lieu suivant les conditions de convenance et de sécurité, et il avait déjà parcouru plusieurs des déserts situés autour de Jérusalem et de la Mer-Morte. Ainsi l'archimandrite, ayant appris que Théodosius, inquiet de son influence, voulait le venir visiter, soit pour essayer sur lui sa faconde, soit pour embaucher ses moines, soit enfin pour paraître l'avoir gagné à sa cause, fit lever subitement ses cabanes comme un général en retraite fait de ses tentes, et décampa, lui, sa troupe et son bagage. Euthymius alors se transporta dans le désert le plus éloigné de Jérusalem, sauf à recommencer la même manœuvre à la première occasion. Quand l'intrus fut tombé, il se rapprocha, choisissant tantôt un canton, tantôt un autre. Sa laure de prédilection, qu'on appelait la *laure de Pharam*, était située à l'est de la ville sainte, du côté de Jéricho; elle tirait son nom d'un village qui en était éloigné d'environ une demi-lieue.

Eudocie résolut d'y aller trouver le saint abbé; mais ce n'était pas tout que d'avoir découvert sa demeure : la grande difficulté était de le voir lui-même et de pouvoir conférer avec lui, car Euthymius n'entrait jamais dans une ville, et l'accès de sa laure était interdit aux femmes. Eudocie, ne désespérant pas de réussir dans son dessein, fit construire en toute hâte une tour au plus haut du désert d'Orient, à 30 stades de la laure, vers le midi, afin de pouvoir y attirer Euthymius et l'y entretenir souvent. Lorsque la tour fut achevée, elle l'envoya chercher par Cosme, gardien de la vraie croix, accompagné du chorévêque, qui avait porté son message au stylite; mais ils ne le trouvèrent point à sa laure : le farouche solitaire, sur la nouvelle des intentions d'Eudocie, s'était enfoncé plus avant dans le désert. Guidés par son disciple favori Théotiste, les deux prêtres finirent par le rencontrer, et après beaucoup de prières ils lui persuadèrent de venir à la tour, où l'impératrice l'attendait. A son approche, Eudocie se laissa tomber à

genoux et dit : « Mon père, je vois que Dieu, malgré mon indignité, daigne me visiter par votre présence. » Le vieillard, après lui avoir donné sa bénédiction, ajouta : « Ma fille, prenez garde à vous désormais. Le malheur vous a frappée, sachez-le bien, parce que vous vous êtes laissé séduire à la malice de l'impie. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable, et outre les trois conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse, acceptez celui de Chalcédoine. Retirez-vous de la communion de Dioscore et suivez celle de Juvénal, votre évêque. » Ayant ainsi parlé, il prit congé d'elle et se retira.

Ce qu'il avait ordonné à l'infortunée princesse fut exécuté de point en point. Elle fit sa paix avec Juvénal par l'entremise de Cosme et du chorévêque, et son retour à la foi de Chalcédoine y ramena aussi une infinité de laïques et de moines, naguère ardens fauteurs du schisme. Elle-même, la conscience tranquille désormais, se livra pleine d'ardeur et sans arrière-pensée d'ambition à l'achèvement des œuvres par elle commencées, elle en commença même de nouvelles. Pour perpétuer la mémoire du jour où la paix était rentrée dans son âme, elle fit construire une église de Saint-Pierre à une lieue environ de la laure d'Euthymius. Elle s'y rendait souvent pour prier, prenant plaisir à contempler les cellules disséminées dans le désert, séjour d'une quiétude que le monde ne lui avait pas donnée. Plus d'une fois on l'entendit s'écrier les larmes aux yeux : « Que vos maisons sont belles, ô Jacob! et vos tabernacles, ô Israël! » Au milieu de ces pieuses pratiques, Eudocie atteignit sa soixante-septième année, et, sentant décliner ses forces, elle voulut régler ses affaires et léguer à Euthymius une forte somme par son testament. Elle l'engagea donc à venir la voir dans sa tour, mais l'archimandrite s'y refusa. « Ma fille, lui fit-il dire, ne vous attendez plus à me voir en cette vie; mais vous, pourquoi vous dissiper en tant de soins? Je crois que le Seigneur va vous appeler bientôt à lui; songez donc à vous recueillir pendant qu'il en est temps encore, et préparez-vous au terrible passage. Ne faites plus mention de moi en cette vie : je veux dire pour donner ou recevoir; mais, quand vous serez allée au Seigneur, souvenez-vous de moi. » Le solitaire fixa, dit-on, l'automne suivant pour terme de la carrière mortelle de la pénitente, et la prophétie s'accomplit quelques mois après.

Les derniers jours d'Eudocie furent employés à faire de nouvelles donations aux églises, aux hôpitaux et aux monastères, ou bien à confirmer les anciennes. Le montant des sommes qu'elle y consacra dépasse toute croyance, et encore les historiens n'y comprennent-ils ni la dépense des constructions, ni le prix des vases sacrés. Elle

ne voulut pas que son corps fût transporté à Constantinople dans cette basilique des Saints-Apôtres, sépulture des princes de sa race. Qu'eût-elle fait, morte, dans la ville impériale? Elle n'y eût plus trouvé personne des siens pour la pleurer; Marcien lui-même l'avait précédée dans la tombe, et ses filles, qui vivaient encore, étaient captives des Vandales. Ses restes mortels, suivant sa volonté, furent déposés aux portes de Jérusalem, dans l'église du premier martyr Étienne, son œuvre inachevée. On raconte qu'à son lit de mort, quand les actes de sa vie repassaient dans sa mémoire comme des images prêtes à s'éteindre, le souvenir de Paulinus lui revint, cette victime infortunée des soupçons de son mari, et en face du juge suprême qui l'attendait elle affirma que son affection pour cet ami de sa jeunesse avait toujours été sans reproche.

Ainsi disparaît de l'histoire la gracieuse princesse qui avait jeté tant de charme un instant sur le règne de Théodose II par sa beauté et par son génie. Personne ne présenta jamais plus de contrastes dans sa vie que cette Athénienne, citoyenne de la terre-sainte, cette fille de rhéteur élevée sur un trône, ce poète, chef de guerre civile pour une question de théologie. Avec son imagination poétique, elle avait transporté dans sa nouvelle religion quelque chose des instincts superstitieux de l'ancienne. On eût dit qu'elle voulait reposer dans la cité sainte pour que les anges du Calvaire lui servissent d'abri contre les dieux qu'elle avait quittés, et qui régnaient toujours sur sa patrie.

Quant à l'eutychianisme, vaincu en Palestine par la défaite de Théodosius, il se maintenait vivace en Égypte, et çà et là dans les provinces voisines de l'Arabie et de la Perse. La mort de Dioscore, décédé à Gangres, en Paphlagonie, dans la troisième année de son exil, ne découragea point ses partisans; tout au contraire ils le proclamèrent martyr, et quelques livres qui restaient de lui furent honorés à l'égal de l'Évangile. Sa faction devint dominante en Égypte, et le meurtre de Protérius fut le signal de ce triomphe. Le moine Timothée Elure, qui le tua et profana son cadavre, occupa sa chaire ensanglantée, et il eut pour successeur Pierre Mongus, autre meurtrier, et l'un de ceux qui frappèrent l'archevêque Flavien au brigandage d'Éphèse. Le siége des Clément et des Athanase semblait devenu le patrimoine des assassins, dignes pasteurs en effet de l'église de saint Dioscore!

AMÉDÉE THIERRY.

LA POLITIQUE

DU SECOND EMPIRE

I. *Rêveries politiques*, par Louis-Napoléon Bonaparte, 1831. — II. *Idées napoléoniennes*, par le même, 1839. — III. Discours, proclamations, lettres de l'empereur Napoléon III.

Le second empire est tombé après avoir abouti à des désastres qui dépassent encore ceux qui avaient marqué la double chute du premier. Le souvenir de Sedan nous laisse-t-il assez froids pour nous permettre de juger avec la sérénité de l'historien le régime qui nous l'a valu? Waterloo est encore un sujet de disputes; mais ce qui ne l'est point, ce qui ne saurait l'être, c'est l'enchaînement des causes qui ont conduit le premier empire à Waterloo, et qui le destinaient à finir par un désastre militaire. De même, si l'émotion, les souffrances présentes ou l'indignation nous rendent difficile l'histoire des défaites inouies dont la France saigne encore, il est moins malaisé de nous rendre compte des causes qui les ont amenées. En détournant les yeux de la ruine finale du second empire, trop récente peut-être pour être appréciée dans ces chutes successives, se répétant les unes les autres de Sedan à Metz, de Paris au Jura, nous pouvons chercher par quelle voie longue et cachée, par quelle pente secrète nous allions, sans paraître nous en douter, à une catastrophe.

Les grands événemens, même les plus inattendus, ont des causes lointaines et multiples; c'est parce qu'elle ne les voit pas que la foule s'en étonne comme de prodiges presque surnaturels. Les malheurs de la France n'échappent pas à cette loi. Pour en étudier les causes premières, celles qui rendent notre convalescence si lente et si précaire, il faudrait remonter loin dans notre passé, pénétrer

L'ILE DE CYPRE

SON ROLE DANS L'HISTOIRE

III[1].

L'ART ET LA RELIGION A CYPRE, LES ÉLÉMENS PHÉNICIENS DE LA CIVILISATION GRECQUE.

I. Engel, *Kypros*, 2 vol. Berlin, 1841. — II. Di Cesnola, *Cyprus, its ancient cities, tombs and temples, with maps and illustrations*, 1 vol., Londres, 1877. — III. Hamilton Lang, *Cyprus, its history, its present resources and future prospects*, 1 vol. Londres, 1878. — IV. Franz von Loeher, *Cypern, Reiseberichte ueber Natur und Landschaft, Volk und Geschichte*, 1 vol., Stuttgart, 1878. — V. *The antiquities of Cyprus, discovered principally on the sites of the ancient Golga and Idalium*, by general Luigi Palma di Cesnola, photographed by St. Thompson, from a selection made by C. T. Newton, with an introduction by Sidney Colvin, 36 planches in-f°, Londres, 1873. — VI. J. Doell, *die Sammlung Cesnola* (Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, 1873), avec 17 planches lithographiées. — VII. Froehner, *Collection de M. Albert B***. Antiquités grecques, poteries et verres chypriotes*, Paris, 1878, in-4°. — VIII. E. Curtius, *die Griechische Gœtterlehre vom geschichtlichen Standpunkt*. Berlin, 1875. — IX. H. de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, in-f°, Paris, 1852.

I.

L'architecture des siècles antérieurs au moyen âge n'a laissé sur le sol de Cypre que des traces bien rares et bien peu marquées. La faute en est surtout à la prospérité presque ininterrompue dont l'île a continué de jouir, sous des régimes divers, jusqu'à la conquête turque. Les pierres des anciens édifices ont été plusieurs fois

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1878 et du 1er février 1879.

remises en œuvre; elles ont été taillées et remaniées jusqu'à ce qu'elles tombassent en poussière. Celles mêmes que l'usure n'a pas encore tout à fait émiettées ont perdu, dans tous ces changemens de place et de destination, la forme que leur avait imprimée le ciseau de l'ouvrier phénicien ou grec; elles ressemblent à ces monnaies qui, pour avoir passé dans trop de mains, ne laissent plus distinguer ni type ni légende.

A défaut de la surface, l'intérieur du sol n'a pas pu ne point conserver, cachés sous un amas de débris, quelques restes des constructions antiques ; mais pour se reconnaître au milieu de ces décombres, il aurait fallu l'œil d'un architecte ou tout au moins le zèle et les scrupules d'un archéologue, qui se serait astreint à noter sur le terrain, heure par heure, les moindres circonstances de la fouille. Or ce ne sont ni des architectes ni des archéologues qui ont fait à Cypre les grandes fouilles et les belles découvertes; ce sont des diplomates, c'est un banquier, c'est un général de cavalerie. Un seul architecte a visité l'île, M. Duthoit, le compagnon de M. de Vogüé, et sa chance l'a bien mal servi sur ce terrain où ses connaissances spéciales auraient pu rendre de si incomparables services. A Golgos, ses tranchées ont effleuré, sans qu'il en fût averti, l'aire d'un de ces vieux temples cypriotes, où les statues étaient couchées, auprès de leurs piédestaux encore en place, sous les ruines des murs et de la toiture. Un peu plus favorisé par la fortune, comme M. Duthoit nous aurait donné, sur la construction et sur le plan du sanctuaire de Golgos, des renseignemens bien autrement instructifs que ne l'a fait M. de Cesnola! Pour celui-ci, les restes de cet édifice n'ont été qu'une mine à exploiter en toute hâte, pour y trouver des objets de collection et de vente.

La fouille ainsi comprise est brutale et destructrice ; elle s'enfonce dans le sol, elle rejette les terres à droite et à gauche sans s'inquiéter de ce qu'elles recouvrent en retombant à lourdes pelletées; elle sacrifie tout à la conquête de la proie qu'elle poursuit. Tout autre est la fouille entreprise par l'architecte en vue de restituer un édifice que le temps a renversé sans en anéantir tous les élémens. Elle procède autrement; elle ne rencontre pas une assise de pierre sans en relever la direction et sans en mesurer les dimensions, pas un fragment portant la trace du ciseau sans noter la profondeur à laquelle il est enfoui ; la moindre moulure est dessinée avec soin. La marche des travaux exige-t-elle l'enlèvement des matériaux amoncelés, l'explorateur ne laisse disparaître aucune couche de débris sans qu'un coup de crayon en ait marqué l'épaisseur et indiqué la nature.

S'il s'agit d'un monument gréco-romain, bien peu de chose suffit à l'architecte pour en déterminer le caractère, pour en re-

trouver les proportions et en rétablir le plan. Qu'il ait déterré seulement une base ou un chapiteau, il sait à quel ordre appartenait le temple, il calcule, à quelques centimètres près, la hauteur de la colonne et celle de l'entablement, il peut dire quelles dispositions générales avaient été adoptées, quels étaient le style et le goût de la décoration. Grâce à cette suite d'observations, de comparaisons et de calculs, on voit se relever sur le papier l'édifice même que les premiers explorateurs de la contrée avaient pu croire détruit et perdu sans retour.

La tâche de l'architecte est plus difficile quand il étudie les monumens de l'art oriental, de l'art égyptien, assyrien ou phénicien. Là, pour qu'il parvienne à restaurer un ensemble d'une manière probable, il lui faut retrouver sur le terrain plus d'élémens certains, des vestiges plus nets et mieux définis de l'œuvre du constructeur d'autrefois. C'est que l'architecture orientale, l'architecture égyptienne par exemple, n'est pas de même que la grecque, un art chiffré; les diverses parties d'un monument n'y sont pas dans un rapport constant les unes avec les autres. Comme l'a très bien dit M. Charles Blanc, « les monumens égyptiens *ont des dimensions, ils n'ont pas encore de proportions*. On n'y voit point de relation établie et voulue entre la hauteur du chapiteau et la hauteur de la colonne. Tantôt les mêmes colonnes sont couronnées de chapiteaux différens, tantôt des chapiteaux de même hauteur surmontent des colonnes inégales en épaisseur et en élévation. Les Grecs, admirant surtout la création dans la plus parfaite de ses œuvres, qui est l'homme, voulurent imiter l'organisme du corps humain; ils mirent dans leurs édifices des proportions, c'est-à-dire qu'ils choisirent un des membres de l'architecture pour servir de *module*, de mesure à tous les autres, de façon qu'étant donnée la mesure d'une seule partie, on pût reconstruire les autres parties et le tout, de même que, le doigt d'un homme étant connu, on pouvait en induire les proportions de l'homme entier, d'après le *canon* de Polyclète (1). »

Ces rapports constans qui n'existent pas entre les divers membres de la construction, nous ne les retrouvons pas davantage chez les Orientaux, entre les différentes parties dont se compose, en plan, l'édifice par excellence, celui qui, chez tous les peuples, a le plus de grandeur et d'unité, le temple. Le temple égyptien n'est pas un tout organique comme le temple grec. Le sanctuaire y est réduit à sa plus simple expression; c'est ce que les écrivains grecs qui décrivent l'Égypte appellent le *naos*, une petite chapelle monolithe, parfois même seulement une niche pratiquée dans la paroi

(1) *Grammaire des arts du dessin*, p. 160.

d'une des salles du temple. Cette niche ou cette chapelle, le type de *l'arche sainte* des Hébreux, était fermée par une porte à deux battans (on voit encore, sur plusieurs de ces monumens, la trace des gonds), et s'ouvrait à certains jours, comme dans le temple d'Israël le *saint des saints*, devant le prêtre ou le roi, admis à contempler, pendant quelques instans, les objets sacrés qui se conservaient dans ce tabernacle. Les pièces qui entourent ce sanctuaire peuvent être de formes variées et en nombre indéfini. Ce sont des dépendances, des salles d'attente, des appartemens, des magasins. Rien ici de comparable à la *cella* du temple grec, rien qui ressemble à cette grande chambre que tous les arts concourent à décorer pour la rendre digne du dieu qui l'habite, représenté par sa statue qui se dresse au fond du sanctuaire, tandis qu'au-dessus des portiques qui enveloppent sa demeure frises et frontons racontent ses victoires et célèbrent sa puissance et ses bienfaits. L'Orient ne l'a pas connue, cette merveilleuse unité du temple grec, où des règles simples et claires, fondées sur la raison même, déterminent l'accord et la subordination des parties, où des doctrines traditionnelles, tout à la fois fermes et souples, guident le génie de l'artiste sans l'enchaîner et sans l'appauvrir.

Il nous a suffi d'un coup d'œil jeté sur l'histoire de Cypre pour reconnaître combien s'y était établie de bonne heure l'influence de l'Orient sémitique et comme elle y avait persisté tard. Ce que l'on devait donc s'attendre à trouver dans l'île, là où le mouvement de la vie n'aurait pas tout nivelé et tout pulvérisé, c'était moins des édifices grecs et romains que des constructions dont le principe et l'esprit appartinssent à l'Orient. Il n'en eût été que plus nécessaire d'avoir là le concours d'hommes préparés par une éducation spéciale à relever jusqu'aux moindres vestiges de ce qui fut autrefois, à s'orienter et à se reconnaître au milieu de ruines sans beauté pittoresque et sans relief, dont l'insignifiance apparente ne devait pas piquer la curiosité de l'observateur superficiel et n'éveillerait pas son attention. Le sort a voulu que les fouilles se fissent dans d'autres conditions, et les résultats en ont été si brillans que l'on semblerait avoir mauvaise grâce à rien regretter. Cependant nous eussions vivement désiré savoir comment étaient bâtis et décorés ces temples qui, pendant dix siècles et plus, ont été chantés par les poètes et que des millions de pèlerins ont visités; or, malgré tant de coups de pioche donnés au bon endroit et tant de terres remuées à grands frais, nous n'avons encore, sur ce que l'on peut appeler l'architecture cypriote, que de bien faibles données, que des renseignemens bien insuffisans.

Le seul temple de l'île dont nous sachions quelque chose par des témoignages anciens, c'est le plus fameux de tous, celui de Papho

Pendant la guerre de Judée, Titus, nous raconte Tacite, « eut la fantaisie de visiter ce sanctuaire, célèbre par le concours des indigènes et des étrangers. » L'historien s'arrête à ce propos, pour indiquer en quelques mots « les origines de ce culte, les rites pratiqués dans ce temple, la forme sous laquelle est adorée la déesse, forme qui ne se retrouve nulle part ailleurs. » Ce qu'il rapporte au sujet des origines est insuffisant et obscur, comme ce qu'il dit ailleurs des Juifs, de leur histoire et de leur religion; il y a pourtant là quelques détails assez précis sur les règles suivies pour les sacrifices et sur l'image de la déesse « qui n'est point représentée sous la figure humaine; c'est un bloc circulaire qui, s'élevant en cône, diminue graduellement de la base au sommet. La raison de cette forme est ignorée. » Tacite ajoute que Titus prit plaisir « à contempler les richesses du temple et les dons qu'y avaient accumulés les anciens rois, ainsi que toutes ces antiquités que la vanité des Grecs fait remonter à des époques inconnues. » Il nous montre enfin le futur empereur sacrifiant de nombreuses victimes et interrogeant l'oracle dont les réponses le comblent de joie.

Ce n'était point un temple hellénique que celui où l'œil ne rencontrait qu'une pierre presque brute à la place qu'occupait, dans le sanctuaire de Cos ou de Cnide, l'Aphrodite de Praxitèle. Au lieu de cette image accomplie de la grâce et de la beauté féminine, un grossier symbole phallique, un caillou sacré, un *bétyle*, comme disaient les Grecs, qui avaient emprunté aux Sémites, dans une très haute antiquité, le culte de ces fétiches et le terme même par lequel on les désignait au pays de Chanaan (1). Ces *pierres levées*, les Grecs ne tardèrent pas à les remplacer par des statues, que d'âge en âge ils firent plus belles jusqu'au jour où ils arrivèrent à représenter la divinité sous les plus nobles traits que puisse revêtir la créature humaine dans ses exemplaires les plus rares et les plus achevés. Au contraire Syriens et Arabes, avec leurs conceptions religieuses plus vagues et plus flottantes que celles des Grecs, étaient restés attachés à ces symboles presque informes qu'entourait une vénération d'autant plus profonde que les origines en étaient plus lointaines et plus mystérieuses; rappelez-vous la pierre noire d'Émèse, dont Héliogabale était le prêtre, et celle de la Caaba, devant laquelle faisaient leurs dévotions, avant la prédication de l'islamisme, les contemporains de Mahomet. Tacite se trompe en mettant sur le compte des Grecs les mythes que Titus entendit raconter à Paphos par les *exégètes* du temple, les monumens votifs qu'on lui fit passer en revue; l'historien nous en avertit lui-même, à son insu, par ce qu'il nous dit du symbole qui figurait, à Paphos,

(1) *Beït-el*, maison de Dieu.

l'énergie féconde et créatrice. Quand on connaît l'esprit et les goûts d'un propriétaire, on sait d'avance, avant d'être entré chez lui, comment doit être meublée sa maison. Il en est de même ici, pour le temple de Paphos; tout devait être en harmonie, l'image même de la divinité à laquelle les hommages s'adressaient, la disposition générale et la décoration du temple où on l'adorait, les costumes des prêtres et les rites qu'ils faisaient pratiquer aux pèlerins. La présence de la pierre conique dans le sanctuaire, à la place d'honneur, c'était, si l'on peut ainsi parler, la note dominante, celle qui donnait le ton. Ainsi prévenus par Tacite, nous pouvions affirmer, sans crainte d'erreur, que tout devait avoir à Paphos, même encore de son temps, un caractère bien plus oriental que grec, une couleur syrienne très marquée.

L'induction que nous pouvions tirer de ce texte, d'autres documens sont venus la confirmer. Sur toute une série de monnaies de bronze qui ont été frappées sous les empereurs, d'Auguste à Macrin, au nom du congrès de toutes les cités cypriotes (Κοινὸν Κυπρίων), on voit figurer un édifice dans lequel on s'accorde à reconnaître le plus important des sanctuaires de l'île, celui de Paphos. Cette représentation, comme il arrive toujours en pareil cas, est fort abrégée. Elle était destinée à rappeler aux contemporains un monument qu'ils connaissaient, et non à fournir des renseignemens aux archéologues de l'avenir. D'après M. François Lenormant, qui a étudié particulièrement ces pièces cypriotes, « elle consiste en une élévation géométrale de la façade, en avant de laquelle s'étend un parvis formé par une balustrade en demi-cercle. Le toit forme une terrasse, sur laquelle se posent les colombes sacrées de la déesse. Au centre, porté sur un large stylobate qui surmonte un soubassement construit en larges assises régulières, est un pylône en saillie de forme égyptienne qui dépasse de beaucoup en hauteur le toit de l'édifice lui-même. Ce pylône représente des fenêtres dans sa partie supérieure et au rez-de-chaussée une vaste porte d'entrée, dont le graveur a volontairement exagéré l'ouverture, pour faire apercevoir tout au fond du sanctuaire le simulacre de la divinité, sous la forme d'une pierre conique que surmonte une tête grossièrement indiquée, avec des rudimens de bras. Ici, comme au temple de Jérusalem, sous la tour du pylône s'ouvrait le *oulam* ou pronaos, puis en arrière se prolongeait le *debir* ou sanctuaire, qui ne dépassait pas, non plus, la largeur du pylône. Les parties de l'édifice qui l'excèdent de chaque côté étaient occupées par les chambres qui, comme à Jérusalem et en Égypte, régnaient tout autour du sanctuaire, servant à conserver le trésor et les objets du culte ainsi qu'à préparer les cérémonies rituelles. En avant du temple, des deux côtés du pylône, se dressaient des colonnes isolées, comme celles que Lucien vit en

avant du temple d'Hiérapolis, comme les deux colonnes Yakin et Boaz devant l'édifice bâti par Salomon, comme aussi les obélisques des temples égyptiens (1). » Le trait par lequel sont indiquées, sur la médaille, ces colonnes jumelles suggère l'idée d'une forme très décorative, qui, par les renflemens prononcés de ses courbes horizontales, rappelle la silhouette de certains candélabres antiques conservés dans nos musées.

Le graveur de tous ces coins cypriotes, ne disposant que d'un espace très restreint, avait tenu surtout à mettre en vue sur ces pièces l'étrange simulacre qui faisait l'originalité du culte de Paphos. Il en avait donc forcé la proportion et il l'avait placé, ainsi grossi, dans le milieu du champ; puis, comme pour mieux le faire valoir, il l'avait encadré dans la façade du temple proprement dit, du bâtiment couvert qui servait à l'idole d'enveloppe et d'abri; mais avec le peu de place dont il disposait, il n'avait pu songer à montrer en même temps les parties secondaires, les dépendances du sanctuaire. Or, du temple de Jérusalem si bien restitué par M. de Vogüé à celui de Marathus dont M. Renan a retrouvé toute l'ordonnance, tous les édifices religieux de la Syrie ont une enceinte extérieure, un *péribole*, comme disaient les Grecs, qui circonscrit une large cour entourée de portiques (2). Cette enceinte, il en subsiste encore quelques débris imposans, quoique ces murailles servent depuis bien des siècles de carrière aux habitans du petit village de Kouklia, situé sur l'emplacement du même temple, et que jadis les Lusignans en aient tiré les matériaux d'une forteresse et de plusieurs églises, elles-mêmes aujourd'hui ruinées.

M. de Cesnola a fait, en plusieurs fois, des fouilles assez étendues et très profondes sur différens points du plateau qu'occupait le sanctuaire; le plan qu'il donne mérite donc d'être préféré, tout sommaire qu'il soit, aux esquisses que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient tracées après une rapide inspection des lieux. Sans retrouver la trace de ces colonnades, de ces clôtures intérieures et de ces bassins qu'avaient cru reconnaître Ali-Bey et Hammer, il met au centre du plateau les débris d'un massif rectangulaire qui représenterait les substructions du temple figuré sur les médailles; les quatre pierres d'angle sont encore en place. Ce parallélogramme est enveloppé, à distance, par un autre bien plus vaste, que dessinait une puissante enceinte, dont les fondations existent à peu près partout, plus ou moins profondément enfouies. Quelques blocs, qui s'élèvent encore au-dessus du sol, ont des dimensions prodi-

(1) *La Numismatique et l'Architecture,* dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics,* 4e série, 4e volume, 1877.

(2) De Vogüé, *le Temple de Jérusalem, monographie du Haramechchérif,* Paris, 1864, gr. in-f°, avec 37 planches. — Renan, *Mission de Phénicie,* chap. III, pl. X.

gieuses; une pierre a près de 5 mètres de long sur 2 mètres et demi de large. Les assises du temple, sans être aussi énormes, sont encore de très forte taille. On reconnaît là le goût des constructeurs phéniciens pour les grands matériaux, ce goût persistant dont témoignent les murs d'Arados et ceux de Jérusalem comme les fameux temples de Balbek.

Le temple avait 67 mètres de long sur 50 de large et le péribole 210 sur 164; ce sont les mesures que M. de Cesnola fournit, sans en garantir l'exactitude rigoureuse. Le mur extérieur était percé de portes dont l'une a encore gardé, dans un de ses montans, la trace des gonds; avec ses 5 mètres et plus d'ouverture, elle livrait passage à toute une foule. Cette cour spacieuse ne pouvait se passer de portiques qui l'entourassent et qui permissent de se mettre à l'abri pendant les heures chaudes des brûlantes journées d'été; n'en retrouvât-on point de vestiges, nous affirmerions encore qu'ils ont existé jadis, appuyés aux murailles. C'était là que tenaient boutique les marchands d'amulettes et d'idoles, ceux qui vendaient aux pèlerins ces statuettes de la maîtresse du temple qu'ils aimaient à rapporter dans leur pays; on peut lire dans Athénée le récit d'un miracle accompli, comme le racontait Polycharme de Naucratis, par une de ces images. Touchée des prières des matelots, la déesse, au milieu d'une horrible tempête, sauva le navire sur lequel un habitant de Naucratis l'emmenait de Paphos en Égypte (1). Ces galeries, nous les distinguons d'ailleurs très bien sur une médaille impériale de Byblos; elles règnent tout autour du vaste espace à ciel ouvert au centre duquel s'élève le mausolée pyramidal d'Adonis.

Sous ce ciel de feu, la fraîcheur et l'ombre sont les plus exquises jouissances, les plus nécessaires des biens. On devait donc aussi les demander à des fontaines jaillissantes, à des bassins creusés dans le dallage des parvis, aux platanes penchés sur les vasques ruisselantes et trempant leurs racines dans l'humidité que ces réservoirs laissaient filtrer tout à l'entour. Il fallait de l'eau pour les sacrifices et pour les ablutions; il en fallait pour désaltérer tout ce peuple de prêtres et de prêtresses qui vivait autour du sanctuaire, ces multitudes de pèlerins qui, du rivage et de tous les chemins de la montagne, affluaient, à certains jours, dans cette enceinte. L'eau, nourrice des troncs puissans, des larges rameaux et des feuillages épais, on avait été la chercher et la capter au flanc des côtes voisines; on l'avait amenée de loin jusqu'à Paphos à l'aide de ces conduites souterraines dont on trouve partout la trace dans l'île et qui se courbaient en siphons pour franchir les vallées. Si vous avez voyagé en Orient, rappelez-vous les abords des mosquées turques

(1) Livre XV, chap. XVIII.

ou persanes, leurs fontaines toujours coulantes et leurs majestueux ombrages; vos souvenirs vous donneront quelque idée de l'aspect que devait offrir l'enclos du sanctuaire de Paphos lorsqu'on en franchissait le seuil après avoir gravi les pentes boisées de la colline, parmi des arbres séculaires d'où s'abattaient en tournoyant, avec un grand bruit d'ailes, des volées de pigeons blancs, oiseaux chers à la déesse, nourris du grain que ses fidèles leur jetaient à pleines mains.

A pousser trop loin la comparaison et le rapprochement, on risquerait d'ailleurs de se tromper. Les formes architecturales qui ont prévalu dans le monde musulman depuis cinq ou six siècles, depuis qu'il a pris pied en Europe, sont très différentes de celles que préférait l'antiquité sémitique et que l'islamisme naissant avait conservées tout d'abord en Arabie, en Égypte et en Syrie; mais la différence principale, celle dont les effets sont les plus sensibles, c'est la différence des religions et des cultes. Avec son monothéisme d'une grandeur un peu sèche, avec son aversion violente pour tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à l'idolâtrie, avec le caractère si simple et si grave de ses cérémonies, l'islamisme ne saurait offrir, dans les parvis de ses temples, les scènes et les tableaux que l'imagination de l'historien se représente, lorsqu'elle cherche à retrouver l'aspect et la physionomie de quelqu'un des grands sanctuaires du panthéisme syrien. Ce que l'on adorait à Paphos comme à Byblos, c'était l'énergie meurtrière et féconde de la nature toujours occupée à détruire et à créer, à réparer par l'union des sexes et par un éternel enfantement les pertes que la mort fait subir à la vie. Les péripéties de ce drame sans dénoûment, qui recommence toujours pour ne jamais finir, les âmes s'y associaient avec une sincérité de sympathie et une sensibilité passionnée que nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre. L'hiver, elles s'attristaient sur l'alanguissement et le deuil de la nature, elles pleuraient la mort d'Adonis, du jeune dieu solaire que la dent du monstre avait retiré de ce monde dont il était le charme, et couché dans la tombe; mais une fois le printemps revenu, dans les premiers jours d'avril, elles éclataient, avec des transports plus vifs encore et plus effrénés, en cris de joie, en danses et en chansons, en bruyantes orgies; elles célébraient le soleil qui s'était réveillé, l'amour qui coulait à nouveau dans les veines de tout ce qui a vie. L'une des pratiques qui caractérisent le mieux les religions syriennes, les prostitutions sacrées, avaient leur place comme marquée d'avance dans un pareil culte. Les *hierodules* de Paphos n'étaient pas moins fameuses que celles de cette Corinthe qui, elle aussi, dans des temps reculés, avait subi l'action des idées et reçu la tradition des cultes de la Syrie.

Engel, dans l'ouvrage qu'il consacrait à Cypre avant les fouilles et découvertes de ces trente dernières années, a recueilli, avec une rare connaissance de la littérature ancienne et une patiente industrie, tous les passages des auteurs qui se rapportent au culte cypriote, à son esprit et à ses rites. Rapprochez de ces textes les monumens figurés que le sol de l'île a fournis depuis lors à nos musées, et vous pourrez, ce semble, vous donner pour quelques instans tout au moins la vision et comme l'hallucination de tout un monde disparu sans retour, des temples cypriotes et de leurs bois sacrés. Tout y parlait d'amour et de volupté. L'air y était plein de parfums, plein de bruits doux et caressans. C'était le murmure des sources qui coulaient sur des tapis de fleurs; c'était, dans le feuillage, le chant du rossignol, le tendre et long roucoulement de la colombe; c'était les sons de la flûte, l'instrument favori d'Aphrodite et de Dionysos, celui qui sonne l'appel du plaisir et qui conduit à la salle du festin les processions joyeuses et le cortège nuptial. Sous des tentes, sous des cabanes légères dont les parois étaient formées de verts branchages adroitement enlacés, des rameaux odorans du myrte et du laurier, se tenaient les esclaves de la déesse, celles que Pindare appelait, à Corinthe, les *servantes de la persuasion*. C'était des filles grecques ou syriennes, couvertes de bijoux, vêtues de riches étoffes que bordait une frange de couleur brillante. Le sombre éclat de leur chevelure était relevé par la *mitre*, écharpe d'une nuance chaude et gaie qui se mêlait aux épaisses tresses noires; il l'était par des fleurs naturelles piquées sur le front, l'œillet, la rose ou les rouges pétales du grenadier. Dans tout l'Orient, les femmes savent encore ainsi, avec un goût charmant, emprunter leur parure aux buissons des haies et aux parterres des jardins. Sous l'arc de sourcils allongés au pinceau, les yeux étincelaient, agrandis par les teintes brunes de la poudre de henné. Le carmin avivait la fraîcheur des joues et des lèvres, attirantes comme un fruit mûr; des colliers d'or, d'ambre et de verre pendaient sur la poitrine. Tenant en main le pigeon, symbole de fécondité, la fleur ou le rameau de myrte, ainsi décorées d'insignes qui témoignaient de leur office religieux, ces femmes attendaient là, souriantes et calmes. Un soleil radieux brillait au ciel; la brise de mer, courbant doucement la cime des palmiers et des platanes, en faisait bruire les feuilles,

et, sur leurs gorges blanches,
Les prêtresses sentaient trembler l'ombre des branches.

Ce n'était pas seulement la multitude des vivans qui se pressait autour du sanctuaire, qui en remplissait les parvis et en peuplait les bois sacrés; de nombreuses statues y représentaient les gé-

nérations depuis longtemps disparues, les prêtres, les fidèles, les adorateurs d'autrefois. A Paphos, la rage des chrétiens a dû se déchaîner avec plus de violence que partout ailleurs sur les monumens d'un culte abhorré; de plus, des ruines apparentes n'ont jamais cessé de signaler l'aire du temple à l'attention et aux ravages des déprédateurs de toute espèce, chercheurs d'antiquités, maçons en quête de pierres toutes taillées; aussi n'a-t-on trouvé sur les lieux que quelques piédestaux engagés dans les maisons du village. On a été plus heureux à Idalie et à Golgos; dans ces deux sites, à la première sommation des explorateurs, le sol a livré par centaines les statues et statuettes de pierre et d'argile, et le caractère de ces monumens, les inscriptions phéniciennes ou grecques qui ont été recueillies dans les mêmes tranchées, tout enfin concourt à démontrer que la pioche a bien dégagé là les restes d'anciens sanctuaires cypriotes, très fréquentés, très richement décorés, très importans encore, quoique moins vastes que celui de Paphos, le principal de l'île. Par malheur, M. Lang n'a même pas donné la moindre indication sur l'état du terrain où il a ramassé un butin si précieux, et sur les dispositions architecturales dont il a dû y retrouver la trace. Quant à M. de Cesnola, qui paraît, à Golgos, avoir exploité les ruines de deux temples différens, son attention ne s'est pas portée sur ces vestiges de la construction antique; il en a tenu bien peu de compte; malgré toutes les vraisemblances et malgré l'assertion formelle d'un témoin intelligent, qui assistait aux travaux de ses ouvriers, il nie jusqu'à l'existence de l'un de ces temples, de celui qui paraît avoir été le plus ancien des deux (1). Quant à l'autre, nous avons bien une esquisse du plan; mais combien cette esquisse laisse sans réponse de questions qui, peut-être avec quelques recherches entreprises en temps utile, auraient pu être résolues au grand profit de nos études!

En tout cas, voici ce qui résulte de cette esquisse et du témoignage de M. George Colonna-Ceccaldi; celui-ci a visité le chantier de fouilles, mais à un moment où plusieurs des tranchées avaient été déjà comblées. Le temple, comme celui de Paphos, dessinait un rectangle, mais de moindres dimensions; il n'avait ici qu'environ $18^{m}20$ de long sur $9^{m}10$ de large. Pas plus que celui de Paphos, ce temple n'était orienté à la manière des temples grecs. C'est le sud et le nord que regardent les petits côtés du rectangle, sans que l'on puisse dire où étaient la façade et l'entrée principale. Deux

(1) D'après les dires de M. Lang, ce temple aurait été circulaire. La grande statue d'Hercule qui y a été retrouvée peut faire croire qu'il était consacré à un dieu qui, dans le cours des âges, avait fini par se confondre avec l'Hercule grec. On trouvera la lettre de M. Lang dans la *Revue archéologique*, t. XXIII, p. 336, et M. Ceccaldi en accepte toutes les conclusions.

larges portes, de dimensions inégales, s'ouvraient l'une dans le mur septentrional, l'autre dans l'oriental. Il n'a point été trouvé à l'entour de traces du péribole. Un cône de pierre grise que M. Ceccaldi vit renversé et brisé au milieu de l'enceinte semble indiquer que le temple était consacré à une déesse représentée ici par le même symbole que la déesse adorée à Paphos.

Si le simulacre divin, haut de près d'un mètre, s'élevait au centre de cette grande salle, il ne l'habitait pas seul. Elle était remplie de piédestaux dont chacun portait jadis sa statue. La plupart étaient appuyés aux murailles; on en compta jusqu'à soixante-douze contre la paroi orientale. D'autres, plus grands, dont chacun avait reçu deux statues adossées, divisaient cette salle en cinq travées parallèles, dans le sens de sa longueur. Le pavage était fait de dalles en calcaire de Cypre; les statues furent retrouvées couchées sur ces dalles, sous une épaisse couche de décombres.

M. Ceccaldi a étudié soit sur le terrain même, soit, un peu plus tard, au consulat américain, ce qui était encore apparent de la construction antique, et tous les débris retirés des fouilles. Voici quelle restitution idéale du temple de Golgos il trace d'après l'ensemble de ces données : « Le temple était construit en briques séchées au soleil ou mattons, formant quatre murs, dont la base était assise sur les pierres à rebords du soubassement. Ces murs étaient revêtus d'un crépi blanc ou de couleur, imperméable à la pluie... Des piliers soutenaient à l'intérieur un toit qui était à double pente très peu sensible, vu la largeur de l'édifice; il formait ainsi terrasse, comme les toits cypriotes actuels. Ce toit se composait de pièces de bois très rapprochées; par-dessus étaient étendus des nattes et des roseaux recouverts d'une épaisse couche de terre battue, qui résistait à l'humidité non moins bien qu'aux ardeurs du soleil. L'extérieur du temple de Golgos devait donc être fort modeste. Dans l'intérieur, qui ne recevait de jour que par les larges baies des portes, une foule immobile et silencieuse de personnages de pierre, aux traits et aux vêtemens rehaussés de peintures, entouraient, en perpétuels adorateurs, le cône mystique. Des lampes de pierre en forme d'édicule éclairaient dans les recoins les ex-voto grimaçans pendus aux murs et les tableaux curieux dont ceux-ci étaient garnis. Des bas-reliefs bizarres ornaient le pourtour de l'édifice, où la lumière oblique se réflétait sur les dalles blanches et polies (1). »

Sans satisfaire toutes nos curiosités, Paphos et Golgos nous apprennent donc dans une certaine mesure ce que l'architecture religieuse fut à Cypre jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, quelles formes elle préféra, de quel esprit et de quelles traditions elle

(1) *Revue archéologique*, t. XXII, p. 370.

s'inspira. Sur l'architecture civile et militaire, nous sommes moins renseignés; il ne nous est pas resté une seule enceinte de ville, pas le moindre débris des forteresses ou des palais de ces princes qui étonnaient la Grèce par leur richesse et par les recherches de leur luxe. Quant à l'architecture funéraire, les matériaux ne nous manquent pas : à lui seul, M. de Cesnola a ouvert dans l'île des milliers de tombes; mais presque toutes sont souterraines, de petite dimension et simplement décorées. Les tombes des riches ne se distinguent guère que par la valeur des objets qu'elles contiennent, vases, terres cuites, ustensiles et bijoux, coupes et urnes de verre; parfois aussi elles se signalent par le travail soigné de la stèle qui les surmontait, ou du sarcophage très orné que renfermait le caveau. C'est seulement près de la nouvelle Paphos que l'on trouve une nécropole toute creusée dans le roc qui, par l'ampleur de ses avenues, de ses vestibules et de ses façades monumentales, rappelle les belles sépultures de la Lycie et des autres régions de l'Asie-Mineure; c'était peut-être le cimetière royal des grands prêtres de Paphos. N'oublions pas certaines chambres construites à la surface du sol, en blocs énormes, à peine dégrossis; la couverture en est formée par de puissans monolithes taillés en forme de voûte ou d'ogive. La piété chrétienne s'en est emparée. L'une de ces chambres, qui se trouve aux portes même de Larnaca, a été décrite par tous les voyageurs sous le nom de *Panaghia Phanerómeni* ou de *Chapelle des Amoureux;* une autre, qui se voit près des ruines de Salamine, est appelée par les gens du pays *la prison de Sainte-Catherine.* A la dimension des pierres et à leur mode d'assemblage, on y a reconnu, avec toute vraisemblance, des tombes phéniciennes. Le goût phénicien n'est pas moins sensible dans l'arrangement des stèles de Golgos, ornées de ces sphinx et de ces lions affrontés que la Phénicie aimait à employer comme motifs de décoration funéraire; on le retrouve aussi dans ces volutes superposées, d'un dessin lourd et bizarre, qui appartiennent à ce que l'on a nommé l'ionique primitif ou le *proto-ionique.* Ce type, très ancien, a été signalé sur plusieurs points du monde asiatique, en Assyrie, en Cappadoce, ailleurs encore; les Grecs en ont tiré plus tard une de leurs plus nobles formes architecturales. Sur les sarcophages, vous reconnaissez à chaque instant des moulures et des symboles propres à la Phénicie, ses palmettes, ses rosaces, ses fleurs de lotus, son croissant et ses étoiles. Ce style, riche et compliqué, vous semble trop chargé d'ornemens, pour peu que vos yeux soient accoutumés à l'élégante et simple pureté de l'ornementation grecque. Dans les traditions qu'il applique, derrière la Phénicie, vous devinez cette Égypte dont la Phénicie a été pendant

plusieurs siècles l'élève industrieuse et l'active courtière, où elle a été chercher ces germes de civilisation qu'elle s'est chargée de répandre sur tous les rivages de la Méditerranée.

Les Grecs, au temps des guerres médiques, avaient la même impression. C'est ce que prouve un passage d'Eschyle sur lequel un savant hellène a récemment, fort à propos, appelé l'attention (1). Dans les *Suppliantes* du grand poète athénien, les filles de Danaos, qui viennent de débarquer avec leur père sur la plage voisine de Mycènes, se présentent au roi Pélasgos, pour implorer sa protection. Celui-ci les interroge sur leur patrie. Comme descendantes d'Io, elles se disent d'origine argienne, assertion que semblent démentir leur costume et toute leur apparence. Le roi leur répond : « Vous ressemblez surtout à des femmes de Libye et non à celles de nos pays. C'est le Nil qui nourrit cette plante, et le style cypriote de vos parures féminines montre clairement que c'est par des hommes qu'elles ont été tissées. » La plante dont il est ici question ne peut être que le lotus; une série de corolles épanouies et de boutons mi-clos avait fourni au tisserand ou brodeur un de ces motifs de bordure que nous offre si souvent la décoration égyptienne et dont l'art grec s'est emparé plus tard. Quant au tissage des étoffes par des mains viriles, c'était, comme nous l'attestent plusieurs textes anciens, un usage égyptien; les Grecs l'avaient remarqué, non sans surprise; chez eux, c'était aux femmes qu'étaient réservés de pareils travaux.

Ainsi, pour Eschyle et pour ces Athéniens du ve siècle avant notre ère auxquels il s'adressait, parler de style cypriote, Κύπριος χαρακτήρ, ce n'est qu'une autre manière de dire style *égyptisant*, presque style égyptien. Des vêtemens tissés en Égypte ont un aspect, une physionomie cypriote. Eschyle ne fait point ici d'archéologie; il prend la langue courante de son temps. Pour ces Athéniens dont beaucoup, comme matelots et comme hoplites, avaient servi avec Cimon dans les parages de Cypre ou en avaient, comme trafiquans, visité les ports et les cités, l'expression de *style cypriote* désignait les procédés et le goût d'un art décoratif étroitement apparenté à celui de l'Égypte.

II.

Ce cachet égyptien dont portaient l'empreinte les étoffes que tissait la navette et que décorait l'aiguille de l'ouvrier cypriote, nous le retrouvons à Cypre, non moins net et moins marqué, dans

(1) M. Christos Pappayannakis dans la *Gazette archéologique*, 1877, pages 117-119.

certains des monumens de la statuaire. MM. Stark, Doell, Sydney Colvin, Newton, tous ceux qui ont étudié les figures découvertes par MM. Lang et de Cesnola, sont unanimes à signaler, dans plusieurs d'entre elles, l'imitation de la sculpture égyptienne. Les analogies sont parfois frappantes; par la manière dont elles sont posées et drapées, telles statues de Golgos ou d'Idalie, taillées dans la pierre de l'île, font songer aux ouvrages des artistes de Thèbes et surtout de Saïs. L'attitude est la même : le personnage est debout, au repos; les deux bras pendent le long du corps ou bien l'un d'eux est replié sur la poitrine; les jambes sont à peine séparées. Le modelé est large et sommaire; les étoffes et le nu sont traités à grands plans. Ce qui d'ailleurs est plus significatif encore, ce sont ces détails de coiffure ou de costume dont la ressemblance, dont l'identité ne peut s'expliquer que par une simple rencontre. Telle figure est coiffée du *klaft;* telle autre porte sur la tête ce que les égyptologues appellent le *pchent*, c'est-à-dire la double couronne royale, la couronne de la Haute et celle de la Basse-Égypte, qui forment par leur réunion une sorte de tiare. Certaines figures ont les bras ornés d'armilles, la poitrine couverte d'une riche collerette de broderie ou d'orfèvrerie toute égyptienne de style. Autour des reins est attaché cette espèce de pagne échancré par devant que l'on nomme la *chenti;* la ceinture qui le fixe aux hanches maintient aussi une large bande ou, si l'on aime mieux, un étroit tablier qui, dans la plupart de ces figures, est décoré de deux *uræus* ou serpens dont la tête dressée supporte le disque solaire. C'est l'insigne bien connu de la royauté égyptienne; tout cet arrangement du pagne, de la ceinture et de la bande richement ornée qui la complète semble copié des statues royales que l'on rencontre à chaque pas sur les bords du Nil; tout au plus trouve-t-on, dans quelques-unes de ces statues cypriotes, quelques motifs d'ornementation qui n'ont pas été rencontrés jusqu'ici en Égypte, comme la tête de Méduse.

Le caractère assyrien de certaines figures n'est pas moins frappant. Ce ne sont pas seulement les archéologues qui en témoignent; cette ressemblance a été saisie, nous raconte M. de Cesnola, même par l'œil inexpérimenté des paysans cypriotes. En l'absence du consul, ses ouvriers venaient de trouver la tête colossale, haute de près d'un mètre, dont la découverte inaugura les grandes fouilles d'Athiénau. L'admirable conservation de ce morceau et ses proportions colossales attirèrent aussitôt sur les lieux tous les habitans du village. Jamais on n'avait rien vu de pareil; on se persuada que le sol d'où était sortie une pareille merveille devait contenir bien d'autres trésors. Chaque paysan prit donc une pioche ou une bêche, et une centaine d'hommes se mirent à creuser des trous et à ouvrir

des tranchées, sans s'inquiéter des plaintes du propriétaire ou des réclamations des gens du consul. Commencé dans la matinée, ce travail tumultuaire se continua jusque dans les ténèbres, à la lueur des torches. M. de Cesnola arriva vers minuit; son sang-froid, son accent d'autorité imposèrent l'obéissance aux plus mutins; il envoya tous les paysans se coucher; puis, une fois resté maître du champ de bataille, il y plaça des gardes et alla goûter lui-même quelques heures de repos.

Le lendemain matin, avant que le préfet turc de la ville voisine, averti depuis la veille, se fût encore présenté, le consul conclut avec le propriétaire du terrain un marché qui lui donnait pleine liberté pour y faire toutes les fouilles qu'il voudrait. Ceci réglé, il songea à s'assurer la possession des objets que les Athiéniotes avaient trouvés pendant la journée et la nuit précédente, en remuant et retournant le terrain dont il venait de se faire céder la jouissance; chacun d'eux avait emporté son butin et l'avait caché dans sa maison. Nous laissons ici la parole à M. de Cesnola (1).

« Ces gens savaient que, si je le voulais, je pourrais leur prendre de force leurs trouvailles; ils furent donc enchantés quand ils apprirent que, loin d'exercer mon droit dans toute sa rigueur, j'étais prêt à payer largement tout objet qui me serait remis. On doutait d'abord de ma bonne foi; il fallut manœuvrer adroitement pour arriver à savoir dans quelles maisons il y avait des antiquités. La plupart des détenteurs, une fois rassurés sur mes intentions, m'apportèrent les monumens ; restaient quelques obstinés qui se tenaient à l'écart et prétendaient n'avoir pas eu la chance de rien ramasser. Ma police me les signala; elle me procura même une description sommaire des objets dont les possesseurs n'avaient pas répondu à l'appel. Alors je fis comparaître, un à un, les récalcitrans, et voici le stratagème auquel j'eus recours pour triompher de leur résistance. J'avais auprès de moi, sur une chaise, un volume de l'ouvrage de Layard, *Ninive et ses ruines*, qui faisait partie de ma petite bibliothèque de campagne. Je choisissais une page où fût représenté un monument qui ressemblât, autant que possible, au monument que je savais avoir été caché par tel ou tel villageois, puis je commençais mon interrogatoire. On niait, on prétendait n'avoir rien déterré, ne rien avoir. Alors je prenais un ton sévère; je disais à l'accusé que ce livre, ouvert sous ses yeux, était un livre magique, à l'aide duquel je pouvais savoir s'il avait, oui ou non, détourné quelque antiquité. On répétait les mêmes dénégations, mais d'une voix déjà moins assurée. Alors, d'un geste vainqueur, je

(1) Chap. v.

montrais à mon interlocuteur la vignette dont j'avais fait choix à l'avance; c'était là, lui disais-je, l'image de l'objet qu'il avait volé. Je le sommais de me le restituer à l'instant; s'il s'exécutait de bonne grâce, au lieu de le punir, comme je pourrais le faire, pour avoir cherché à me tromper, j'aurais encore la bonté de lui faire un beau cadeau.

« Pris au piège, le malheureux paysan se frappait la tête des deux mains ou levait les bras au ciel en signe d'étonnement et d'effroi. « *Panaghia mou,* Vierge chérie, s'écriait-il, comment faire? Il a un livre qui lui dit tout! » Il se confondait en excuses, et bientôt arrivait l'objet désiré. M. Layard n'a jamais pu prévoir que ses découvertes assyriennes rendraient à l'un de ses successeurs ce genre de service, que son livre deviendrait ainsi un instrument de *découverte.* Ce fut de cette manière que je réussis sans trop de peine à rentrer en possession de tout ce qui avait été recueilli avant mon arrivée. »

L'accent et l'aplomb de M. de Cesnola étaient sans doute pour beaucoup dans cette rapide perception des rapports qui rattachent l'art cypriote à l'art assyrien; cependant le consul aurait risqué de manquer son effet s'il n'y avait pas eu ce que l'on appelle un air de famille entre plusieurs des monumens d'Athiénau et les bas-reliefs de Khorsabad, de Kouioundjik et de Nimroud. Dans toutes les collections et tous les recueils où l'on a voulu classer les statues et statuettes cypriotes, une des catégories que l'on a été conduit à former comprend ce que l'on a nommé les figures de style assyrien. Dans celles-ci, la coiffure n'est plus celle que nous avons décrite; c'est une sorte de casque ou plutôt de bonnet pointu qui semble fait d'une étoffe treillissée; il ressemble au *tutulus* étrusque et les prêtres grecs portent encore aujourd'hui, dans certains cantons de l'île, un bonnet tout pareil. Leurs prédécesseurs ont dû le recevoir, lors du changement de culte, des derniers prêtres du paganisme; ils l'ont conservé avec cette ténacité dont il y a tant d'exemples dans cet immobile Orient, pour qui les siècles ne comptent pas plus que pour l'Occident les semaines et les jours. Cette coiffure qu'ils ont transmise à nos contemporains, les prêtres de l'Aphrodite-Astarté cypriote l'avaient eux-mêmes empruntée, selon toute apparence, à ceux des divinités assyriennes et chaldéennes; nous la retrouvons, à de très légères différences près, sur la tête de personnages qui paraissent remplir des fonctions sacerdotales, dans la bordure émaillée d'une grande porte de ville, à Khorsabad.

Les figures dans lesquelles le caractère égyptien est le plus marqué ont les cheveux cachés sous la tiare ou sous une pièce d'étoffe qui retombe sur les épaules; le visage y est presque toujours im-

berbe. Ici au contraire, comme à Ninive, la chevelure encadre le front d'un bandeau de boucles symétriques et se ramasse sur la nuque en un lourd chignon. La barbe, très longue et largement étalée, se partage, elle aussi, en boucles qui forment deux ou trois étages superposés.

Le costume consiste en une robe qui tombe droite jusqu'à la cheville et qui est ornée parfois d'un listel à son bord inférieur. Une sorte de galon d'une très forte saillie descend en ligne presque verticale de l'épaule gauche, puis, décrivant une courbe au niveau des mains, va rejoindre le côté droit; il dessine ainsi sur le devant la lisière de la pièce d'étoffe, et il est accompagné de petits plis réguliers et parallèles. La manche s'arrête d'ordinaire au-dessus du coude; parfois elle descend jusqu'au poignet. Comme dans les figures de Ninive ou de Persépolis, le corps est tout entier caché sous le vêtement; on n'aperçoit à nu que le visage, l'avant-bras et les pieds.

Si ces figures se distinguent à première vue de celles où domine l'imitation de l'Égypte, il est moins facile de tracer une ligne de démarcation entre elles et les statues, certainement postérieures, qui rappellent le style grec archaïque. La barbe et les cheveux sont encore disposés en boucles symétriques et les personnages drapés de la tête aux pieds; quelques-uns sont encore coiffés du même bonnet conique; mais le plus souvent la tête est nue, couronnée de narcisses ou de feuillages variés. Parfois, comme dans les statues grecques très anciennes, la chevelure est partagée en tresses qui tombent, trois par trois, sur chaque épaule, pendant que d'autres, en nombre égal, pendent sur le dos; mais la différence principale est dans la draperie, traitée avec plus d'aisance et d'ampleur, dans le mouvement des bras, qui s'infléchissent et s'écartent du corps pour soutenir des attributs à peu près toujours les mêmes; c'est tantôt une colombe, tantôt une patère ou une *pyxis*, sorte de petite boîte où l'on serrait l'encens; parfois c'est une fleur, un fruit ou un rameau. Dans le rendu de l'étoffe et des broderies qui la décorent, dans les zigzags que les plis dessinent à leur extrémité inférieure, on sent les procédés chers aux sculpteurs grecs du VIe siècle et de la première moitié du Ve. Enfin il se rencontre des figures qui, par la liberté du ciseau comme par le mouvement et le jet de la draperie, semblent contemporaines des beaux siècles de l'art grec; dans l'air de tête de certaines d'entre elles, on croit même deviner les allures et le goût de l'époque romaine.

Toutes ces statues, les plus anciennes comme celles qui paraissent l'ouvrage de siècles plus rapprochés de nous, offrent d'ailleurs bien des traits de ressemblance; conduit à l'improviste en face de

l'une de ces figures, l'archéologue n'hésitera guère, même sans enquête préalable, à en deviner, à en signaler la provenance. Un premier caractère commun, c'est la matière employée, un calcaire tendre, d'un grain homogène et assez fin, qui se trouve en abondance dans les montagnes de l'île.

Cypre n'a pas une seule carrière de marbre; aussi les monumens de marbre y sont-ils fort rares. Ceux que l'on y a recueillis, en très petit nombre, doivent être pour la plupart d'importation étrangère; ils appartiennent aux temps où commençait à s'effacer l'originalité de la civilisation cypriote, et ne se rattachent ni par le sujet ni par le style aux traditions de la religion locale et aux procédés des sculpteurs indigènes. Ceux-ci, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux derniers jours du monde antique, n'ont guère taillé que cette roche friable, qu'ils avaient partout sous la main. Cette pierre est blanchâtre au sortir de la carrière; mais elle prend, par une longue exposition à l'air, un ton d'un gris jaune qui, tout en demeurant un peu terne, n'est pas désagréable à l'œil. L'ongle la raie; le ciseau l'entame donc avec bien plus d'aisance et de rapidité que le marbre; mais dans le domaine de la plastique comme dans celui des lettres et de la poésie, ce qui n'a pas coûté grand'peine n'a guère chance de durer. Ce tuf poreux est trop mou pour fournir les effets et les contrastes que le marbre donne comme de lui-même; il ne saurait recevoir ce beau poli qui s'oppose si bien aux ombres noires des parties fouillées par le ciseau. Celui-ci, malgré ses recherches et son application laborieuse, ne saurait mettre ici ces accens vigoureux et francs qui dessinent la charpente osseuse, qui font saillir les muscles et les veines sous l'épiderme des statues grecques. Le travail est tout à la fois minutieux et lâché; il manque de largeur et de fermeté. D'ailleurs la pierre, trop peu résistante, le conserve mal; ce que l'on a pu y mettre de finesses et de touches un peu vives, elle le perd aisément par les intempéries et par le frottement. Quelques-unes des figures déterrées à Athiénau par M. de Cesnola se sont trouvées dans des conditions toutes particulières; de l'abri d'un temple couvert, elles ont passé sans transition à celui d'une couche protectrice de poussière durcie et partout adhérente à leur surface; comme la statue connue sous le nom de *Prêtre à la colombe*, elles ont ainsi gardé une rare fraîcheur et sont encore à fleur de ciseau. Sauf ces exceptions, les figures cypriotes ont leurs arêtes arrondies et leurs saillies atténuées. Voyez cette curieuse suite de têtes, provenant surtout des fouilles de M. de Vogüé, que possède le Musée du Louvre; presque toutes présentent la même apparence d'usure et de fatigue. C'est un peu l'aspect d'une page d'écriture où l'encre, avant d'avoir eu le temps de sécher en con-

servant son éclat, a été absorbée par le papier buvard et n'a laissé que des traces faibles et pâles.

Autre trait caractéristique de la statuaire cypriote : dans presque toutes les statues qu'elle a produites, il y a une déformation volontaire du corps humain par voie d'aplatissement; les figures, quelle qu'en soit la proportion, n'ont pas l'épaisseur qu'à même échelle donnerait la nature. Elles semblent avoir été taillées, non dans des blocs prismatiques, mais dans de la pierre débitée en carrière, sous forme de dalles épaisses. Un côté de la dalle, celui qui représentait le devant de la figure, était travaillé avec le plus grand soin; mais l'autre était à peine dégrossi ou ne l'était pas du tout; lorsque les grandes lignes du corps y étaient indiquées, c'était de la manière la plus sommaire. La face postérieure n'était pas faite pour être vue; l'artiste n'avait jamais pensé que l'on dût tourner autour de sa figure; il l'avait composée avec l'intention de l'appliquer contre une muraille et de l'y laisser adossée. Comment il la plaçait, c'est ce que nous indique cette série de piédestaux qui règne le long des quatre parois, à l'intérieur du temple rectangulaire d'Athiénau. Sur les piédestaux plus larges qui sont disposés en trois files au milieu du vaisseau, les statues devaient être de même dressées contre un montant en pierre ou en bois; faites avec plus de soin, les fouilles nous auraient sans doute apporté quelques renseignemens à ce sujet. En quelque endroit de l'aire du temple qu'elles aient été ramassées, ces statues sont traitées de la même manière; toujours elles supposent une surface verticale où elles s'appuyaient, sans la pénétrer, sans s'incorporer avec elle, comme fait le bas-relief. Elles sont détachées du mur, mais elles ne sauraient se passer de lui et s'en éloigner; elles sont ainsi le résultat d'une sorte de compromis entre les procédés du haut relief et ceux de la ronde bosse.

Le costume, dans toutes ces figures, est à peu près le même. Si nous mettons à part celles qui sont coiffées et habillées à la mode égyptienne, nous trouvons partout la même disposition, un vêtement qui cache et enveloppe tout le corps. Dans les figures dites assyriennes, ce vêtement colle aux membres et a tout l'aspect d'une robe orientale; puis il prend peu à peu, dans des figures moins anciennes, toutes les apparences du *peplos* grec, ce grand rectangle d'étoffe de laine qui donne des plis si variés et si beaux. De même pour la pose : elle a plus d'aisance dans les figures qui paraissent les moins anciennes; mais elle reste toujours celle d'un personnage qui, debout devant l'image de la divinité, s'en approche en lui présentant ses offrandes. Si, d'un bout à l'autre de cette série, le costume et l'attitude ne varient que dans des limites très étroites et

par un insensible changement, le visage, modelé toujours avec beaucoup de soin, avec une précision qui n'est pas exempte de sécheresse et de froideur, nous offre à peu près partout des variantes d'un même type, assez arrêté et assez constant pour que l'on ait pu le définir sous le titre de *type cypriote*; aujourd'hui même, affirment les voyageurs, on le rencontre souvent encore dans l'île, parmi les Grecs; le sang serait resté pur dans certaines familles, et les traits des ancêtres lointains s'y reproduiraient parfois avec une singulière persistance. Nous avons cité M. Pieridis, de Larnaca, comme l'un des hommes qui, dans ces dernières années, ont rendu le plus de services à l'étude des antiquités cypriotes; ôtez-lui son fez et sa redingote, nous disait-on, coiffez-le du bonnet assyrien ou de la couronne de narcisses, frisez-lui la barbe et les cheveux, habillez-le de la robe asiatique ou du peplos grec, et vous aurez l'illusion d'une statue de Golgos ou d'Idalie qui serait descendue de son piédestal, d'un contemporain de Sargon ou d'Évagoras qui ressusciterait en plein XIXe siècle.

Les traits distinctifs qui caractérisent ce type, les voici tels qu'ils se dégagent d'une étude comparative de tous ces monumens. Le crâne est haut, la tête étroite, le front un peu fuyant. Les yeux sont grands, à fleur de tête, et sensiblement relevés aux angles externes, les pommettes saillantes et les joues souvent creuses. Le nez est fort et gros du bout, en forme d'œuf; le menton saillant et lourd. La bouche, petite et lippue, a quelque chose de sensuel. A tout prendre, ce type manque d'élégance et de noblesse; il n'a ni l'air honnête et grave des figures égyptiennes, ni l'énergie un peu dure des assyriennes, ni cette pureté de lignes que l'art grec recherche dès ses débuts et que l'on devine même dans la naïve inexpérience de ses premiers ouvrages. Ces visages n'ont pas de finesse ni de fermeté; ils respirent une certaine mollesse un peu pesante qui s'accorde fort bien avec l'idée que l'histoire nous donne de cette race, avec ce qu'elle nous apprend de sa vie et de ses mœurs.

Plus ou moins marqués, ces traits se retrouvent dans toutes les figures de cette série; mais ici l'artiste ne se contente pas, comme le fait par exemple le sculpteur assyrien, de saisir et de rendre, d'une main persistante et sûre, les caractères constans d'un type national. Cette vérité abstraite et générale ne lui suffit point; il aspire à y joindre, dans une certaine mesure, la vérité particulière, la représentation de l'individu avec ce qui le distingue de ses compatriotes et de ses contemporains. Tous ceux qui ont étudié ces têtes recueillies parmi les décombres ou dans le voisinage des anciens sanctuaires de l'île en ont reçu la même impression : elles se

ressemblent et pourtant elles diffèrent l'une de l'autre; il n'y en a pas deux qui soient tout à fait pareilles. Dans telle physionomie, M. de Cesnola signale une expression d'astuce et de ruse qui contraste, dit-il, avec l'air placide et le sourire débonnaire de la plupart de ces personnages; tel autre visage a quelque chose de vieux et de renfrogné; on en trouve enfin, parmi les monumens qui paraissent les moins anciens, dont l'intelligente et sévère dignité fait songer aux œuvres de la statuaire grecque.

Il y a donc un effort visible pour atteindre à la fidélité de l'image. Sans doute jamais l'expression de la vie individuelle n'atteint ici la même intensité que dans un buste grec ou florentin; aucun de ces visages de pierre n'est de ceux qu'il est impossible d'oublier, ne les eût-on vus qu'une fois, tant l'originalité de la forme y révèle clairement celle de l'âme qui jadis anima ce corps et qui marqua cette physionomie de son empreinte. N'accusez d'ailleurs de cette insuffisance que le talent et non les intentions de ces artistes; ce sont bien des portraits qu'ils ont voulu faire, de leur mieux et en toute sincérité. Ce que ces portraits représentent, on ne saurait le dire avec certitude; phénomène étrange, toutes ces statues sont muettes. Ni à Dali, ni à Athiénau, pas d'inscriptions sur les piédestaux. L'attitude de la plupart de ces figures et les objets qu'elles portent en main ne peuvent nous laisser aucun doute sur leur caractère; ce sont des adorateurs qui se présentent devant la divinité pour lui offrir leurs hommages. La richesse de leur costume et surtout la couronne dont est ceint leur front nous engagent même à y voir autre chose que de simples fidèles; des couronnes semblables à celles-ci étaient l'insigne des grands sacerdoces de la Grece, par exemple du *dadouque* et de l'*hiérophante* d'Éleusis. Nous reconnaîtrions donc dans ces personnages drapés la suite des grands prêtres du temple depuis l'époque où l'île dépendait de l'Égypte et de l'Assyrie jusqu'au temps des Romains. Ces fonctions sacerdotales étaient probablement héréditaires; elles appartenaient à une famille sacrée, comme celle des Cinyrades, souvent mentionnés par les anciens, qui fournissaient le haut clergé de Paphos et de plusieurs autres sanctuaires de l'île; il y avait aussi celle des Tamirades, dont on ignore le lieu de culte. Leur nom a fait conjecturer qu'ils prétendaient descendre de Tammuz-Adonis, comme les Cinyrades de Cinyras, dont les Grecs avaient fait plus tard un fils d'Apollon. Aussitôt entré en fonctions, chaque prêtre consacrait sa propre statue; c'était là le meilleur, le plus sûr moyen de perpétuer à son profit le sacrifice et l'acte d'adoration, de rester toujours présent au souvenir de la divinité dont il avait été le serviteur.

Une observation de M. de Cesnola confirme cette conjecture; il a

remarqué que ces statues étaient rangées dans le temple par groupes de même style. Celles qui sont de couleur et d'apparence égyptienne ont été retrouvées les unes près des autres; de même pour celles qui font songer à l'Assyrie, pour celles qui s'inspirent de l'art grec archaïque et pour les monumens où l'on sent le goût du siècle des successeurs d'Alexandre et de l'époque romaine. Ceci fait comprendre comment les choses se sont passées. Les premiers venus ont pris les meilleures places, celles qui étaient les plus rapprochées de l'image divine; les générations suivantes ont rempli, peu à peu, l'espace disponible et, dans les derniers temps du paganisme, on ne trouvait plus où se mettre que près des portes, très loin du centre. C'est là qu'ont été recueillies les figures où, sans être complètement effacée, l'influence des traditions locales se fait le moins sentir et où les œuvres de la statuaire cypriote ne se distinguent parfois plus guère que par la matière dont elles sont faites, la pierre blanche de l'île.

De toutes les statues recueillies à Cypre, les plus intéressantes sont peut-être ces images sacerdotales; seules elles forment une série où l'on peut rétablir, jusqu'à un certain point, la suite chronologique et suivre à la trace les lentes modifications que subit un même type, les variations d'un style qui, tout en n'échappant pas à l'action d'influences successives, conserve avec une singulière ténacité les habitudes et les procédés qui lui sont propres. Les fouilles ont d'ailleurs mis au jour bien d'autres figures qui n'appartiennent pas à cette série, mais que l'on ne saurait étudier sans entrer dans un détail où l'on se perdrait. Ce sont des personnages que leur costume plus simple semble désigner comme des prêtres d'un rang inférieur ou des dévots laïques, comme des bourgeois de l'île ou des pèlerins qui, en signe de piété, auraient tenu à dresser leur image dans le sanctuaire ou dans son voisinage. Ce sont des femmes, prêtresses ou courtisanes sacrées, tenant en main la fleur ou la colombe. Ce sont des matrones, assises dans un large fauteuil, qui portent sur leurs genoux ou dans leur bras un ou plusieurs enfans nouveau-nés; faut-il voir dans ces dernières figurines, en général d'assez faible dimension, des déesses-mères ou bien l'image d'une femme qui est heureusement accouchée, grâce à la protection d'une déesse de la vie et de la fécondité? Il est difficile de se prononcer à ce sujet; on n'est pas moins embarrassé à propos de petites figures de cavaliers ou de guerriers debout dans des chariots, qui ont été recueillies en grand nombre à peu près sur tous les points de l'île et qui se trouvent souvent dans les tombes. Elles sont d'ordinaire en terre cuite; le harnachement des chevaux, la coiffure et l'armement des cavaliers rappellent les bas-reliefs assyriens. On a voulu y voir des

jouets d'enfant; le type semble pourtant trop marqué, trop traditionnel pour que ces groupes n'aient pas eu, au moins à l'origine, un sens, un caractère religieux. Ce caractère est encore plus marqué dans une autre figure qui se rencontre non moins fréquemment à Cypre, soit en terre cuite, soit en pierre; elle représente une femme nue, vue de face. Un riche collier à plusieurs étages s'étale sur la poitrine; les hanches sont très marquées, les flancs amples et larges. Les deux mains pressent les seins, comme pour en faire jaillir une source de vie. Parfois une seule des mains est posée sur la poitrine; l'autre s'applique sur le ventre.

Ces dernières figurines sont toujours d'un travail très primitif, très grossier; on s'accorde à y reconnaître cette Astarté syrienne qui, sur toutes les côtes de la Méditerranée, a précédé l'Aphrodite grecque, avec laquelle elle a fini par se confondre. Rien de plus informe et de plus barbare que ces idoles, qui, pendant plusieurs siècles, sont sorties par milliers des ateliers de Tyr, de Sidon et de Kition pour être répandues à profusion sur toutes les plages où abordaient les navires phéniciens; cependant, selon toute apparence, ce sont elles qui ont suggéré au génie grec la première idée de l'un de ses types les plus charmans, celui de l'Aphrodite cnidienne, de la Vénus du Capitole et de la Vénus de Médicis. Dans ces vieux simulacres asiatiques, dont le premier modèle paraît avoir été fourni par l'image de la Zarpanit babylonienne, le geste appelle l'attention d'une part sur ces flancs qui reçoivent la semence et qui abritent l'enfant pendant la gestation, de l'autre sur ces mamelles qui l'abreuveront quand il aura vu la lumière du jour. C'est une allusion directe et naïvement brutale aux mystères de la fécondation et de la génération. Pour éveiller des pensées toutes différentes, l'artiste grec n'a eu qu'à modifier légèrement le geste; ce que la main désigne dans le modèle oriental, elle le cache ici comme par un mouvement instinctif de pudeur; elle fait songer aux sentimens les plus délicats que comporte la nature féminine, affinée et cultivée par la civilisation. La statuette phénicienne représente la femelle de l'homme; la *Vénus pudique*, embarrassée de sa nudité, gracieuse et décente, représente la femme.

En dehors de ce qui touche au culte de la grande déesse adorée à Paphos et dans les principaux sanctuaires de l'île, nous savons bien peu de chose des religions cypriotes et des mythes qui leur étaient propres; lorsqu'il ne s'agit pas de simples portraits ou de scènes de genre, nous avons donc souvent quelque peine à trouver un nom pour certaines figures que nous ont fournies les fouilles de Cypre, pour expliquer certains sujets qui se rencontrent dans les bas-reliefs des temples ou dans ceux des sarcophages. Sur plusieurs

d'entre eux, on a pourtant reconnu des mythes grecs, ainsi la décapitation de Méduse par Persée, avec la naissance de Pégase et de Chrysaor. Le culte d'Hercule paraît avoir été en grand honneur à Golgos; peut-être s'y était-il enté, lui aussi, sur un culte phénicien, celui de Melkarth ou d'une autre divinité analogue. Quoi qu'il en soit, il se pourrait qu'Hercule y ait été, comme disaient les Grecs, le *parèdre* d'Aphrodite-Astarté, c'est-à-dire qu'il ait habité le même sanctuaire et qu'il y ait eu ses autels voisins de ceux de la déesse. Il y avait certainement sa statue; une des pièces les plus importantes de la collection Cesnola est une figure colossale, haute de près de deux mètres, qui représente Hercule debout, dans une pose qui conserve encore une singulière raideur, bien que le style ne puisse plus être dit égyptien ou assyrien. Le dieu est coiffé de la peau du lion de Némée; il est armé de l'arc et de la massue. L'arrangement de la coiffure et celui du costume ont quelque chose de très particulier; malgré ces attributs qui ne permettent pas de méconnaître le fils d'Alcmène, ce n'est ni l'Hercule des vases grecs archaïques, ni celui de la statuaire de l'âge classique. Le piédestal de la figure retrace un de ses travaux, l'enlèvement des troupeaux de Géryon. La lutte du héros contre ce géant paraît avoir surtout été célébrée par les artistes cypriotes; on a retrouvé au même endroit les restes de plusieurs statues qui représentaient ce monstre à trois corps; l'une est de grandeur naturelle, les autres sont de beaucoup plus petite dimension. C'est peut-être encore Hercule qui s'offre à nous dans une autre figure, d'un assez beau mouvement, qui est malheureusement mutilée; nous voulons parler d'un archer qui s'est agenouillé pour lancer la flèche et qui rappelle le Teucer des frontons d'Égine. Un Hercule assis, armé de la massue, se rencontre sur plusieurs monnaies frappées dans l'île, au IVe siècle, par Évagoras. Un Hercule debout, tirant de l'arc, se voit sur les pièces de Baal-Melek, roi de Kition, qui paraît avoir été le premier prince phénicien installé dans cette ville après que les Athéniens eurent abandonné Cypre, au milieu du Ve siècle. Il est tout à fait pareil à celui qui, sur le piédestal de la grande statue, décoche ses flèches aux troupeaux en fuite.

Si l'on pouvait prétendre épuiser ici la matière, il conviendrait de faire dans cette étude une large place à la numismatique cypriote; nous y trouverions, plus multipliées encore et plus sensibles que dans la statuaire, les traces de l'influence orientale. Comme l'a montré M. de Vogüé dans ses *Mélanges d'archéologie orientale*, les types qui s'y rencontrent sont des expressions diverses d'une même idée qui fait le fond de toutes ces religions syriennes; ce sont des symboles plus ou moins clairs dont chacun représente l'élé-

ment mâle ou femelle de l'un de ces couples divins en qui se décompose, pour les Sémites, l'unité de la substance et de la puissance divine. Notre attention devrait se porter sur les œuvres de la glyptique, et surtout sur la collection de pierres gravées qui faisait partie du trésor de Curium. Sans doute il est impossible de savoir lesquels de ces petits monumens ont été exécutés dans l'île même, lesquels apportés du dehors; mais, tout au moins, par le fait même de leur réunion dans un seul dépôt, ils témoignent des habitudes et du goût qui régnaient dans l'île pendant le cours des siècles où la richesse et la piété des fidèles entassèrent ces objets dans les caves du temple. En classant ces scarabées, ces cylindres, ces entailles, ces bagues dont le chaton est ciselé pour servir de cachet, on sent par quels liens étroits Cypre tenait à l'Égypte et à la Syrie, et comme il fallut du temps pour que ces attaches, sans jamais se rompre, en vinssent à se relâcher et à se détendre.

L'examen des bijoux et de l'orfèvrerie, l'étude de la céramique cypriote, nous conduiraient à la même conclusion. Les vases provenant de l'île se comptent aujourd'hui par milliers dans le musée de New-York, par centaines dans toutes les grandes collections de l'Europe. Par leur couleur comme par les dessins qui les décorent et les formes qu'ils affectent, ils se distinguent à première vue des produits de toutes les autres fabriques du monde ancien. Ce qui s'en rapproche peut-être encore le plus, ce sont ces vieux vases du Mexique et du Pérou, qui étaient exposés l'année dernière au Trocadéro. Même ton de la pâte, terne et comme décoloré; mêmes dessins, losanges et chevrons, spirales et cercles concentriques; même galbe d'une recherche naïve, où le modelé du vase imite tantôt certaines formes végétales, comme celle des fruits de la famille des courges, tantôt certains types empruntés au monde animal, celui d'un oiseau ou d'un quadrupède, du porc par exemple. Parfois même c'est à la figure humaine que le potier emprunte ses motifs; le col et la panse offrent alors, avec un relief plus ou moins accusé, une tête et une gorge de femme vues de face, avec quelques autres traits indiqués d'une manière conventionnelle.

Sans doute nous ne prétendons pas qu'il y ait identité; si l'on en venait au détail, on aurait plus d'une différence à signaler; mais, à tout prendre, la poterie cypriote diffère moins de ces antiques poteries américaines que d'un beau vase grec de Vulci ou de Nola. L'origine phénicienne de plusieurs des vases trouvés dans les tombes les plus anciennes de l'île nous est attestée par de courtes inscriptions en caractères phéniciens qu'y a tracées en noir, avant la cuisson, le roseau ou la pointe du pinceau; ces textes se composent de trop peu de lettres et n'ont pas été transcrits avec assez de soin

pour que l'on ait pu en déterminer encore la nature. Les ateliers que les potiers phéniciens avaient établis à Kition et dans d'autres endroits furent le berceau d'une industrie locale, qui se répandit ensuite dans l'île tout entière et qui paraît y avoir gardé ses traditions et ses procédés jusqu'aux derniers jours de l'antiquité. Des figures d'hommes et d'animaux se rencontrent bien dans la décoration peinte de certains vases qui, par leur couleur, par leurs formes et leurs dessins, ont un caractère cypriote très marqué; mais ces figures n'y prennent jamais d'importance et n'y arrivent jamais à la beauté. Une chasse, un défilé de soldats, de cavaliers et d'animaux, tels sont à peu près les seuls motifs auxquels la céramique cypriote fasse parfois une place à côté de cette ornementation toute géométrique qui lui sert d'ordinaire à décorer les surfaces. A proprement parler, il n'y a jamais ici de sujet traité; jamais le potier ne représente, sur l'argile fraîche, une de ces scènes que les artistes grecs tiraient, en les variant à l'infini, du fonds inépuisable de leurs mythes nationaux ou du spectacle de la vie domestique et des jeux de la palestre. Un très petit nombre de vases, trouvés dans l'île, semblent faire exception à cette règle; mais ce sont ou des ouvrages importés du dehors, ou le résultat de tentatives isolées qui n'ont pas fait école. En thèse générale, on peut dire que les fabriques cypriotes n'ont jamais eu l'idée de se servir du champ des vases qu'elles produisaient par milliers pour y peindre un tableau; Cypre n'a pas eu, à prendre ce mot dans son vrai sens, de peintre céramiste; elle n'a eu que des décorateurs qui, pendant de longs siècles, ont obstinément répété les mêmes formes, les mêmes dessins, laborieusement contournés et monotones dans leur bizarrerie (1).

Là où n'existait même pas la peinture sur vase, la peinture d'histoire, celle des Polygnote et des Zeuxis, des Parrhasius et des Apelle, n'a pas dû fleurir; aucun texte ne nous apprend que Cypre ait pris une part quelconque au développement et aux progrès de la peinture grecque. L'art, à Cypre, est toujours resté dans la dépendance et sous l'influence des modèles orientaux; or l'Orient, l'Égypte aussi bien que l'Assyrie, n'a jamais connu la peinture proprement dite; il en est toujours resté à l'enluminure; il n'a pas su s'élever au-dessus de cette convention qui prête à toute partie de l'objet représenté, quelles qu'en soient l'importance et l'étendue, un ton plat, toujours le même, que ne font varier dans son identité ni

(1) Au sujet de la céramique cypriote, on consultera avec fruit le mémoire très judicieux et très savant qu'a joint au livre de M. de Cesnola M. A. S. Murray, conservateur adjoint des antiquités au Musée britannique. Il est intitulé *On the pottery of Cyprus*, et est accompagné de plusieurs planches curieuses.

la distance à laquelle est censé se placer le spectateur ni les jeux de l'ombre et de la lumière sur une surface inégale et courbée. Comme sur les bords du Nil ou sur ceux du Tigre, un coloriage habile et franc déguisait partout à Cypre la blancheur un peu froide de la pierre employée par l'architecte et le sculpteur; mais nous ne pouvons appeler des peintres les artisans qui venaient, une fois la statue terminée, étendre sur les draperies une couche de vert ou de bleu, relever les lèvres d'une touche de carmin, et, d'un coup de pinceau, faire saillir en noir la prunelle sur le globe de l'œil; il ne fallait là que de la pratique et du métier.

III.

Pour ne pas fatiguer l'attention, nous avons dû, chemin faisant, négliger plus d'un groupe de monumens qui auraient peut-être mérité de nous retenir au passage. De cette étude, toute sommaire qu'elle soit, se dégagent pourtant, si nous ne nous trompons, les traits principaux, les lignes maîtresses de cette histoire, telle que nous permettent de nous la représenter aujourd'hui les monumens de la plastique, qui suppléent heureusement à l'insuffisance des textes écrits.

Lorsque les Phéniciens, se sentant manquer d'air et d'espace sur cette mince bande de terrain où leurs cités étaient serrées entre la montagne et la mer, commencèrent à tourner vers le large les proues hardies de leurs légers navires, les rivages de Cypre furent les premiers où ils abordèrent, après une traversée qui avait alors ses périls et ses émotions. Ce fut une première étape, le premier pas dans cette carrière d'entreprises et de découvertes maritimes qui finirent par conduire les vaisseaux phéniciens jusqu'au delà des colonnes d'Hercule, en plein Atlantique; Kition fut le premier anneau de cette longue chaîne de comptoirs et de postes fortifiés qui rattachaient Tyr et Sidon à toutes les côtes de la Méditerranée, et même aux plages plus lointaines encore de l'Afrique et de l'Europe occidentales. Solidement établis dans l'île à une époque très ancienne, les Phéniciens n'ont jamais laissé s'interrompre un jour, pendant dix siècles et plus, ces relations constantes et familières; des ports de la Syrie, il ne partait presque pas un navire à destination de l'Asie-Mineure, de la Grèce ou de l'Italie qui ne touchât aux ports de Cypre; on s'y arrêtait de même au retour, avant de rentrer dans la patrie, on y complétait son fret en chargeant quelques tonnes de ce métal que les ateliers de la métropole employaient en si grande quantité. Pour les grandes villes industrielles et commerçantes du continent voisin, Kition, Amathonte, Paphos étaient

ainsi comme des faubourgs d'outre-mer, et les riches campagnes de l'île comme une seconde banlieue, plus spacieuse et plus fertile que leur territoire inégal et montueux, découpé en étroits compartimens par de hauts promontoires, derniers prolongemens des puissans contre-forts auxquels s'appuyaient les sommets du Liban.

Il y avait donc comme un courant qui partait des cités phéniciennes et qui venait baigner les plages orientales et méridionales de Cypre, y porter les croyances et les cultes, l'industrie, les arts et les mœurs de la race chananéenne. Quand plus tard les Grecs débarquèrent à leur tour sur ces mêmes grèves, déjà, par l'effet de cette action lente et prolongée, le sol de Cypre, jusque dans ses couches les plus profondes, s'était, si l'on peut ainsi parler, imprégné de ces influences. Celles-ci s'exercèrent donc tout d'abord sur les nouveaux arrivés; elles s'imposèrent à eux comme le climat qu'ils avaient trouvé dans l'île, comme l'air même qu'ils respiraient; elles continuèrent d'ailleurs de se faire sentir avec la même force et dans la même direction bien longtemps après la fondation des premières colonies achéennes. Les Grecs de Cypre restèrent donc soumis à l'ascendant d'une civilisation qui pouvait déjà se prévaloir alors d'un passé très long et très bien rempli. Ils étaient loin des grands foyers où s'alluma et où brilla le plus éclatante et le plus pure la flamme du génie hellénique; ils étaient loin de l'Ionie, ce printemps de la Grèce, plus loin encore d'Athènes, son riche et glorieux été. Tout au contraire, ils étaient avec les Phéniciens en un contact intime et journalier; par leur intermédiaire, ils se trouvaient rapprochés de l'Assyrie et de l'Égypte, plus tard de la Perse. Dans leur mouvement d'expansion et de conquête, l'un après l'autre, ces grands empires asiatiques ou africains se saisirent de Cypre, de ses mines et de ses forêts, réduisirent ses princes à la condition de tributaires.

Une telle situation et de tels contacts durent amener plus d'un croisement entre Sémites et Aryens. Hérodote, au ve siècle, était frappé de la diversité des élémens dont se composait la population de Cypre; il croyait y trouver, outre des Grecs de provenances différentes, des Phéniciens et même des Éthiopiens. Le mélange des races était d'ailleurs favorisé, ce semble, par l'esprit et par les rites du culte de Paphos, d'Idalie et de Golgos, par la licence de mœurs que ce culte provoquait et paraissait autoriser. Autour de ces sanctuaires que visitaient tant d'étrangers, dans ces ports que fréquentaient tant de marins et de commerçans de tout pays, il s'était formé un peuple de sang mêlé qui parlait à la fois le grec et le phénicien, qui comprenait aussi les dialectes araméens de la Syrie septentrionale et de la Cilicie. Le type que nous offrent les monumens de la

sculpture et que nous avons appelé le type cypriote est-il celui de cette race croisée, chez qui certains caractères physiques et moraux se seraient à la longue fixés par l'hérédité? Ce qui est certain, c'est qu'il se distingue, par un ensemble de traits faciles à définir, du type égyptien, de l'assyrien et du grec. Sans doute l'apparente étrangeté de ce type tient en partie aux habitudes et au style des sculpteurs cypriotes; chaque peuple a sa manière de voir et de rendre la nature; sans s'en douter, il en atténue certains traits et en exagère d'autres. La physionomie du modèle n'en est pas moins pour quelque chose dans celle de la copie, dès que la copie est intelligente et consciencieuse. L'emploi de certaines matières et la préférence accordée à certains procédés contribuent à souligner tels ou tels traits de la figure, mais ne les créent pas; autrement dit, tout portrait contient une part de vérité, surtout lorsque plusieurs générations d'artistes s'appliquent l'une après l'autre à tirer des épreuves d'un même original.

Toutes ces alliances plus ou moins régulières avaient donc, au bout de quelques siècles, donné naissance à une race secondaire qui tenait à la fois de la race syrienne et de la grecque. A l'est et au sud de l'île, le sang phénicien coulait en plus forte proportion dans les veines des Cypriotes; dans l'ouest et le nord, c'était le grec qui dominait. A Kition, vous auriez rencontré plus d'une figure toute juive de lignes et d'expression, à Salamine, à Curium ou à Soli, plus d'un profil grec, plus d'une tête dont le noble et pur dessin vous aurait rappelé les fils de la mère patrie. Il en était de même pour les habitudes, les idées, le caractère moral; le désir de se rattacher à la Grèce, d'en cultiver les arts et les lettres, d'en prendre les mœurs et l'esprit, était sensible chez ces princes de Salamine et de Soli, qui s'associèrent avec tant d'ardeur à la révolte des Ioniens vers la fin du VIe siècle, chez ceux qui plus tard secondèrent les efforts de Cimon, enfin chez cet Évagoras, qui lutta si brillamment contre Artaxerce et qui entretint avec Athènes des rapports si affectueux; certains particuliers durent partager ces dispositions et ces goûts. Ce ne furent pourtant là que des tentatives isolées et toujours malheureuses, des exceptions qui ne tirèrent pas à conséquence. Avec sa richesse, Nicoclès pouvait payer chèrement à un Isocrate l'éloge de son père Évagoras; mais il ne dépendait pas de lui que beaucoup de ses sujets sentissent les délicatesses de cette fine prose attique dont jouissaient si vivement les compatriotes du célèbre rhéteur.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il s'était donc établi, d'un bout à l'autre de l'île, une sorte de moyenne. Les Phéniciens de Cypre avaient tous appris le grec, comme le prouve l'u-

sage des inscriptions bilingues; mais les Grecs de Cypre étaient, par l'esprit, les moins Grecs de tous les Grecs. Ils n'eurent jamais ni le goût de la liberté républicaine, ni les hautes curiosités de l'intelligence, ni la passion désintéressée du beau. Il semble qu'ils aient été alourdis et comme abâtardis par cette large infusion de sang asiatique et même africain; on ne trouve pas chez eux cette recherche du mieux, ce désir du progrès, qui caractérisent la race hellénique pure. La population cypriote, à la prendre dans son ensemble, telle que nous la font connaître les textes anciens et surtout les ouvrages sortis de ses mains, sa statuaire et sa céramique, était d'humeur stationnaire et de tempérament conservateur. Grâce aux leçons des Phéniciens, élèves et héritiers de l'Égypte et de l'Assyrie, cette population était arrivée de très bonne heure à un assez haut point d'habileté agricole et industrielle; elle avait de beaucoup précédé, dans cette voie, les tribus de la Grèce propre et des îles de la mer Égée; mais elle ne les suivit pas dans leur marche en avant lorsque celles-ci, prenant pour point de départ les résultats acquis des civilisations orientales, commencèrent à tenter des chemins nouveaux dans le domaine de la science et dans celui de l'art. Dans le reste du monde hellénique, les esprits, tenus en haleine par le mouvement de la vie publique et les luttes de la parole, éveillés et stimulés par les spéculations de la philosophie et les recherches de l'histoire, échauffés par l'amour des belles formes et des proportions heureuses, s'émancipaient de la tradition sans renoncer au bénéfice des méthodes et des procédés qu'elle leur avait apportés; quant aux Cypriotes, docilement soumis à leurs princes, satisfaits de leur richesse, engourdis par leur culte voluptueux, ils n'éprouvaient pas le besoin de changer et de perfectionner ce que leurs pères avaient si bien réglé, dans un temps où Cypre était renommée par l'adresse de ses artisans et par l'éclat de ses fêtes religieuses. Leur langue, comme l'attestent les inscriptions récemment déchiffrées et les gloses d'Hésychius, reste un dialecte très particulier, contenant beaucoup de formes et de mots qui n'avaient point cours hors de l'île; il ne se trouve point de poètes ou d'écrivains pour l'ennoblir en le cultivant et pour l'élever à la dignité de langue littéraire. On en a, très anciennement, représenté les sons à l'aide d'un alphabet dont les signes paraissent empruntés à l'écriture cunéiforme, et ce fut là peut-être la première notation qui ait été appliquée aux mots de la langue grecque. L'alphabet cypriote aurait donc été, à son heure, un grand progrès, une invention très justement admirée par les contemporains; mais, par le caractère syllabique et la multiplicité de ses signes, il est très inférieur à l'alphabet dit *cadméen*, à celui que d'autres Grecs, probablement dans le même siècle, tirèrent de l'alphabet phénicien

pour figurer les articulations de leur idiome. Bien moins nombreuses et plus commodes à tous égards, les lettres cadméennes pénétrèrent à Cypre; mais elles ne réussirent pourtant pas à y faire tomber en désuétude l'ancienne écriture, malgré sa complication et ses défauts. On continua, jusque sous les successeurs d'Alexandre et peut-être plus tard encore, à se servir de l'alphabet cypriote sur les monnaies, dans les inscriptions funéraires et votives, dans les contrats; il avait sans doute, aux yeux des insulaires, je ne sais quel caractère vénérable et sacré. Ce prestige tenait-il seulement à l'antiquité de ce système? Ne s'expliquait-il pas aussi par une origine surhumaine qui lui aurait été attribuée par certains mythes locaux dont la mémoire ne s'est pas conservée? Nous ne saurions le dire; ce qui paraît certain, c'est que les textes écrits ainsi semblaient prendre, par le fait même de cette notation, quelque chose de plus authentique et de plus solennel. Cet attachement superstitieux au passé, cette persistance dans l'emploi d'un instrument imparfait et suranné, c'est, croyons-nous, un phénomène unique dans l'histoire de la civilisation grecque.

Dans les arts plastiques, même fidélité à la tradition; pour tout dire en un mot, même routine. Ce grand élan d'études, d'efforts et de génie qui, vers le milieu du ve siècle avant notre ère, conduisit à la perfection l'architecture, la sculpture et la peinture grecques, ne se fit sentir à Cypre que bien faiblement et bien tard. Il faut descendre jusqu'au IVe siècle pour reconnaître dans la numismatique cypriote l'influence du style libre et noblement aisé qui règne depuis longtemps déjà dans les terres vraiment grecques, au delà des mers. Quant à ces statues qui nous ont paru être des portraits, les bases n'en portent pas d'inscriptions; il est donc très difficile de leur assigner une date même approximative. Pourtant tous les archéologues qui ont étudié cette suite de monumens s'accordent à penser que nombre de ces figures, malgré leur pose traditionnelle et leur faire si particulier, sont postérieures au temps où déjà les temples de la Grèce étaient remplis des chefs-d'œuvre d'un Phidias et d'un Praxitèle, où le ciseau si ferme et si sûr d'un Lysippe, sans sacrifier la noblesse de l'attitude et du type, savait définir l'individu par les traits qui le distinguaient de tous les hommes du même pays et du même siècle. Parfois même, à l'air de tête, à l'arrangement de la coiffure, à divers indices du même genre, on croit deviner dans certaines de ces statues des ouvrages qui ne sont guère antérieurs à la réduction de l'île en province romaine et dont quelques-uns peut-être dépassent ce terme; pourtant, jusque dans ceux qui semblent les moins anciens, vous retrouvez encore quelque chose du style et de la touche des plus anciens monumens de la sculpture cypriote, vous sentez se per-

pétuer des habitudes persistantes et tenaces, des procédés héréditaires. Surtout depuis la conquête d'Alexandre et le triomphe définitif de l'hellénisme, l'école cypriote n'a pu se soustraire tout à fait à l'influence des exemples qui lui venaient du dehors; mais elle a toujours été d'un siècle ou deux en retard. L'étude des poteries trouvées dans l'île suggère des observations analogues. Toute donnée chronologique fait ici défaut, plus encore que pour la statuaire; mais ce qui est certain, c'est que les potiers cypriotes n'ont jamais fabriqué de ces beaux vases peints qui sont l'honneur de la céramique grecque. Qui plus est, les princes de Cypre et leurs sujets n'ont pas eu l'idée de profiter de leur opulence pour tirer ces vases des ateliers de Corinthe ou de ceux d'Athènes, comme le faisaient par exemple en Italie les Étrusques de Vulci et de Nola, au fond du Pont-Euxin les marchands et les tyrans du Bosphore cimmérien. Parmi les milliers de vases qui ont été recueillis dans les nécropoles de l'île, à peine en compte-t-on un ou deux qui aient des figures noires avec inscriptions grecques, et l'on s'accorde à les regarder comme des objets importés, tant ils diffèrent de la poterie indigène. Quant à ces vases à figures rouges sur fond noir qui représentent l'âge d'or de l'art grec, l'île n'en a pas, que nous sachions, fourni même un seul. Qu'est-ce à dire? Faut-il croire qu'au temps où les ateliers grecs produisaient et où les étrangers mêmes recherchaient ces poteries décorées de personnages, les potiers de Cypre aient brisé leurs outils et éteint leurs fours? Est-ce admissible? Ce qui est vraisemblable, c'est que les artisans cypriotes, sans se préoccuper de ce qui se faisait ailleurs, ont répété pendant plusieurs siècles encore, avec une fécondité stérile, les formes tourmentées et bizarres, les dessins à la fois élémentaires et compliqués auxquels était accoutumée leur clientèle locale. C'est très tard, c'est seulement vers l'époque ptolémaïque et romaine que les vases de verre remplacent dans les tombeaux ces étranges produits de la céramique indigène, et encore cela ne suffit-il point à prouver qu'elle ait alors suspendu sa fabrication et modifié ses procédés bien des fois séculaires.

Si nous ne nous trompons, voici l'impression que doit laisser cette enquête sommaire, cette rapide étude des monumens conservés de l'art cypriote; dans ce monde grec si mobile, ou se succèdent si vite les constitutions et les empires, les formes littéraires et les écoles artistiques, Cypre fait exception. Vue de loin et en gros, elle semble échapper pendant plusieurs siècles, autant que faire se peut, à la loi du changement. Quoique la race et la langue grecques y prédominent, elle garde une physionomie à part, avec son état social très stable, son agriculture savante, son industrie très active et très avancée, son alphabet incommode et arriéré, son

indifférence pour les lettres et pour la science, son art sans mouvement et sans idéal, son culte tout sensuel. Si de pareilles comparaisons n'étaient toujours, par quelques endroits, inexactes et forcées, nous dirions que la Cypre antique fait songer à l'Égypte et surtout à la Chine; c'est, dans un certain sens, la Chine de la Grèce.

La différence, c'est que cette Chine grecque est une île, placée entre l'Égypte, la Syrie, l'Asie-Mineure et la Grèce propre; c'est une Chine ouverte, qui n'a jamais cessé d'être en étroites relations avec ses voisins, de les appeler sur ses rivages et dans ses ports hospitaliers. Par l'effet de sa situation même, ceux qui l'habitaient ont servi d'intermédiaires entre l'Orient et la Grèce; ils ont transmis des germes qui devaient produire sur le sol de la Grèce des fleurs plus brillantes et de plus beaux fruits que dans leur terre natale et que dans cette station provisoire où ils avaient paru si bien s'acclimater. Cypre est un des endroits où les Grecs se sont trouvés le mieux placés pour recevoir à loisir de la main des Phéniciens cet ensemble de recettes et de procédés, de conventions et de méthodes que l'on a si bien appelé l'*alphabet de l'art*. Cette île n'est sans doute pas le seul point où se soit fait ce contact, où ces élèves, destinés à bientôt surpasser leurs maîtres, aient pu s'assurer le bénéfice de cette sorte d'initiation, de cet enseignement élémentaire, qui devait leur épargner de longs tâtonnemens; mais nulle part ils n'ont eu les modèles plus à portée et n'ont pu les étudier plus à l'aise. Que ces exemples et ces suggestions aient moins profité aux Grecs de Cypre qu'à ceux du continent, il ne sied pas de s'en étonner. Les Grecs de Cypre avaient trop de sang oriental dans les veines, l'action de l'élément phénicien s'exerçait sur eux de trop près et d'une manière trop constante pour qu'ils fussent capables d'approprier ces rudimens des arts plastiques et cette série de procédés à l'expression d'idées et de sentimens nouveaux; il y fallait le tempérament plus robuste, l'originalité plus franche d'une race plus pure, se développant librement sur une terre dont elle serait l'unique et souveraine maîtresse.

Nous n'insisterons pas; cette influence exercée par la Phénicie sur le premier éveil du génie grec, c'est presque un lieu commun de la doctrine archéologique aujourd'hui régnante; il nous a suffi de rappeler quelle part importante a prise dans cette transmission des secrets techniques et des formes premières la population mêlée qui habitait Cypre au temps d'Hérodote et qui s'y maintint, pendant plusieurs siècles encore, sans altération notable. Ce qui a été moins étudié, ce qui mériterait de nous retenir plus longtemps, c'est l'influence exercée par ce même élément sémitique non plus seulement sur les moyens d'expression dont disposaient

les Grecs, mais sur le fond même de leurs idées et de leurs conceptions religieuses. Ici le rôle de Cypre paraîtrait encore plus actif et plus prépondérant. Quiconque aurait l'ambition de jeter quelque jour sur cette question encore si mal éclaircie devrait, après avoir constaté l'origine syrienne de la grande déesse de Cypre, chercher à en définir avec précision le caractère historique et à savoir si les principaux des traits qui la distinguent ne se retrouvent pas chez une ou plusieurs des divinités du panthéon hellénique. C'est ce qu'a tenté, dans un travail récent, l'un des savans les plus éminens de l'Allemagne contemporaine, M. Ernest Curtius, l'auteur de cette belle histoire grecque qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, sauf en français (1). A la fois épigraphiste, archéologue et philologue, aussi familier avec les monumens figurés qu'avec les chefs-d'œuvre de la littérature, cet érudit était mieux préparé que personne à cette tâche; les idées qu'il a exposées à ce propos, dans une brillante esquisse qui deviendrait aisément tout un livre, tiennent de trop près au sujet qui nous occupe pour que nous n'essayions pas de les résumer avant de nous éloigner des rivages de Cypre et d'en voir les sommets décroître à l'horizon.

IV.

L'emploi de la méthode historique a renouvelé, de notre temps, l'étude de l'antiquité sous presque toutes les formes, l'histoire des institutions comme celle de l'art, comme l'étude même des langues. L'étude de la mythologie est celle où ce progrès s'est fait jusqu'ici le moins sentir; dans les manuels qui traitent de cette science, on aime encore à se représenter le monde des divinités grecques comme un système complet dont on n'explique point l'origine et que l'on considère comme ayant duré sans changement appréciable pendant de longs siècles. Les contours arrêtés sous lesquels nous sont connus, depuis notre jeunesse, les nobles formes des dieux olympiens nous font illusion; nous sommes tentés de croire que tous ces personnages divins ont dès le début été tels que nous nous les figurons, qu'ils ont toujours soutenu entre eux les mêmes rapports. Pourtant, — il suffit pour s'en convaincre de réfléchir un instant, — la conception des dieux chez les anciens ne s'est pas soustraite plus que leurs institutions, leur littérature et leurs arts plastiques aux lois du développement historique; elle n'a pas échappé, plus que les autres manifestations de leur génie, aux conditions du devenir.

(1) La traduction française existe; un savant français qui occupe une place distinguée dans notre enseignement supérieur l'a, depuis plusieurs années, en portefeuille; mais il n'a pu trouver encore un éditeur qui se charge de la publier.

Cette vérité a déjà été soupçonnée par quelques-uns des plus récens historiens de la pensée religieuse des Grecs. Ottfried Muller a montré comment certaines tribus grecques avaient apporté et répandu certains cultes, et il a établi ainsi une liaison féconde entre l'histoire et la mythologie; mais il n'a pas su refaire la synthèse et il a été entraîné à sacrifier telle race à telle autre, les Ioniens par exemple aux Doriens. Welcker s'est préservé de ce défaut; il a embrassé le monde divin dans son ensemble, et il y a distingué d'*anciennes* et de *nouvelles* divinités, des couches superposées et des générations qui se succèdent; mais il n'a pas poussé ses vues jusqu'aux conséquences qu'elles comportaient et, après lui, on s'en est tenu presque toujours à une exposition systématique où la question d'origine est négligée, où les lois du développement sont méconnues, où les Grecs semblent vivre dans une enceinte fermée, en dehors du mouvement de cette civilisation complexe qui fleurit autour du bassin oriental de la Méditerranée. On peut adresser le même reproche à Ed. Gerhard et à sa méthode statistique, au riche dénombrement qu'il entreprend de toutes les conceptions religieuses que les Grecs ont traduites par le culte ou par la plastique.

Une autre école a prétendu retrouver tous les élémens importans de la mythologie grecque dans un fonds de croyances communes à tous les peuples de race aryenne, par eux apporté de leur lointain berceau. Cette école, celle d'Adalbert Kuhn et de Max Muller, a rendu de grands services par les comparaisons qu'elle a établies entre les plus anciens monumens de la pensée religieuse chez les peuples aryens, par les lumières qu'elle a jetées sur la manière dont s'éveille et se développe le sentiment qui se trouve au fond de tous les cultes. Sa faiblesse, ç'a été de ne pas apprécier à leur juste valeur les influences qu'a subies le peuple grec depuis que, détaché de ses frères aryens, il est entré dans le cercle des peuples riverains de la Méditerranée (1). On a eu aussi le tort d'attribuer aux conceptions religieuses la même persistance qu'à la langue, de croire qu'elles résistent aussi victorieusement à l'infiltration des élémens étrangers. Malgré l'attachement que tout peuple de race pure et de tempérament jeune porte à ses dieux, il ne lui est pas possible de se soustraire à l'action des religions du dehors; il y a là pour ses croyances un péril auquel celles-ci auront d'autant moins chance d'échapper que le peuple voisin aura une civilisation plus brillante et un culte où les images et la pompe extérieure jouent

(1) Dans l'ouvrage vraiment remarquable qu'il vient de publier sous le titre de *Mythologie de la Grèce antique*, M. Decharme n'est pas tombé dans ce défaut. Il n'a pas manqué, dans son introduction (pages XXVIII-XXIX) d'indiquer quelle part devait revenir à l'Orient sémitique dans la formation des mythes grecs.

un plus grand rôle et qui, par ces moyens, agit plus fortement sur la sensibilité. C'est ce dont témoigne toute l'histoire religieuse de l'antiquité, et particulièrement celle des Juifs, des Perses, des Grecs et des populations italiques.

La Perse ancienne fournit un exemple curieux entre tous de cette action presque irrésistible. Le maintien, dans toute sa pureté, du culte spiritualiste d'Ahura-Mazda, le seul dieu que connaissent dans leurs monumens Darius et Xerxès, est affaire d'état dans la monarchie des Achéménides, et pourtant il suffit de la durée de deux ou trois règnes pour que les Perses empruntent aux Sémites leurs voisins le culte de la déesse Anahit; déjà, comme l'atteste Bérose, Artaxerxès Mnémon lui fait une place dans la religion officielle et lui élève des autels (1). Nous assistons là, dans les temps historiques, à un phénomène qui dut se produire bien souvent, dans une période antérieure, alors qu'il n'y avait pas d'historien pour le noter au moment même où il s'accomplissait; cet emprunt fait par le monde aryen au monde sémitique s'est répété bien des fois et sous bien des formes.

Les Grecs n'ont pas été, comme les Perses, les voisins immédiats des Assyriens et des Babyloniens; c'est par l'intermédiaire d'autres peuples que sont parvenus jusqu'à eux les fruits de la civilisation des grands états sémitiques. Ces relations à distance ont suivi une double route, la voie de mer et la voie de terre. Par la voie de mer, ce sont les Phéniciens qui ont servi d'intermédiaires. La divinité féminine, qui se retrouve partout où ont abordé les navires des Phéniciens, paraît sous deux formes dans les mythes grecs, tantôt comme une déesse errante, sous les traits changeans d'une Io, d'une Europe, d'une Hélène, d'une Didon, tantôt comme une déesse sédentaire. Les marchands phéniciens ont établi leur déesse à Cypre, le territoire le plus avancé vers l'est où se soit anciennement fixée une population grecque : on sait là les sanctuaires où les Grecs, quand ils sont venus s'établir dans l'île, ont trouvé la déesse syrienne déjà installée à demeure, où leur imagination a été frappée des symboles par lesquels on la représentait et de la puissance qu'on lui attribuait, où ils ont été charmés et séduits par la pompe de ses fêtes orgiaques et de leurs rites voluptueux. C'est sous le nom d'*Aphrodite*, nom que l'on croit pourtant de provenance aryenne, que la déesse sémitique a passé chez les Grecs de Cypre, et la même influence l'a portée, elle et son culte, plus loin vers l'ouest, à Cythère, tout contre la côte de l'Europe. Dans *l'Iliade*, Aphrodite est souvent appelée *Kypris*, dans *l'Odyssée* et dans les *hymnes*, *Kythereia*. Ce sont là des faits incontestés ; les plus jaloux mêmes des

(1) Fr. Lenormant, *Essai de commentaire des fragmens cosmogoniques de Bérose*, p. 154 et suiv.

défenseurs de l'autochthonie des dieux olympiens n'osent pas nier cette origine; mais ils parlent d'Aphrodite comme de la *seule étrangère* de l'Olympe. Cette assertion est-elle fondée? On commence à ne plus le croire, depuis que l'on connaît mieux le caractère de cette divinité féminine qui, dans les religions sémitiques, se groupe, sur le premier plan, avec le grand dieu mâle; c'est un même être sous différens noms, Belit, Beltis ou Mylitta à Babylone, Istar en Assyrie, Nana en Élymaïde, Anahit dans la Chaldée méridionale, Astarté en Phénicie, Tanit à Carthage. Tous ces noms, dont chacun désigne un côté particulier de cette essence divine, s'appliquent également à une déesse dont l'activité n'est point limitée à tels ou tels corps isolés de la nature, à telle ou telle de ses manifestations, mais n'est autre chose que la puissance même de cette nature, le principe humide qui joue son rôle dans la naissance de toute vie, la matrice qui reçoit tous les germes, qui enfante sans trêve et qui entretient toute existence sans jamais s'épuiser.

Les chemins suivis sur le continent par les influences orientales sont moins faciles à relever; cependant certains monumens qui, depuis une quarantaine d'années, ont été découverts dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, sont comme autant de jalons qui nous indiquent la direction de ces routes, à travers la Cappadoce, la Phrygie et la Lydie; nous pouvons compter les étapes, noter les plus importantes des stations intermédiaires. D'autre part l'exhumation de Ninive, l'étude des sculptures assyriennes et le déchiffrement des inscriptions cunéiformes nous révèlent de jour en jour, entre la Grèce et la civilisation du bassin de l'Euphrate, des rapports que l'on ne soupçonnait pas autrefois. La grande divinité d'origine babylonienne que les Phéniciens ont promenée avec eux sur les mers, nous la retrouvons dans l'Asie antérieure, sur le sol occupé par des peuples de race aryenne, en Arménie, sous le nom de la *grande déesse Artémis*, sous le nom de Ma en Cappadoce, d'Anaïtis à Zéla dans le Pont. A propos de ce dernier sanctuaire, l'origine mésopotamienne de ce culte est attestée par Strabon, comme elle l'est aussi pour l'Arménie. En Phrygie et en Lydie, c'est encore cette déesse orientale qui s'appelle, au pied du mont Dindymène et du mont Sipyle, Rhea-Cybèle; de là les Pélopides en ont porté le culte dans la Grèce propre, où cette même déesse devient tantôt Artémis, tantôt Aphrodite. C'est elle encore, à n'en pouvoir douter, que l'on reconnaît dans l'Artémis du fameux sanctuaire d'Éphèse; là tout le corps de la déesse est couvert de mamelles gonflées de lait. C'est la mère et la nourrice; elle n'a de commun que le nom avec l'Artémis homérique, la vierge chasseresse dont le type a été immortalisé par les poètes et les sculpteurs de la Grèce (1).

(1) Au sujet de l'histoire d'Éphèse, du culte et du sacerdoce asiatique que les Grecs

Ainsi les principaux foyers du culte de cette grande déesse-nature se répartissent, comme autant de haltes, sur les principales routes de caravane qui, de la Babylonie, de l'Assyrie et de la Médie, conduisent vers l'Euxin et la mer Égée, à travers le territoire des Arméniens, des Phrygiens, des Mysiens et autres peuples aryens, proches parens de tribus grecques établies sur la côte depuis une haute antiquité. Pourquoi la transmission se serait-elle arrêtée à la limite du territoire de ces tribus, pourquoi le fil se serait-il brisé au moment où il atteignait le rivage de ces deux mers? L'hypothèse de cette brusque interruption devait paraître, *a priori*, peu vraisemblable; nous pouvons aujourd'hui l'écarter sans retour. Sur tout ce littoral, nous trouvons une série de sanctuaires de divinités féminines, qui représentent toutes, dans leur essence, une même conception religieuse; mais, sur ces côtes découpées en un si grand nombre de petits états autonomes, cette conception, en passant par l'esprit actif et subtil des Grecs, a subi divers changemens de forme et pris différens noms. Ainsi le culte célèbre d'Héra, à Samos, a le même fond que celui d'Éphèse. Si l'on a méconnu l'identité primitive de ces déesses, Aphrodite et Artémis, Héra et Cybèle, c'est que l'on a trop isolé les Grecs de leurs voisins. Les métaux précieux livrés aux Grecs d'Asie-Mineure, en lingots et en flans pesés d'après l'étalon babylonien, recevaient de leurs mains l'empreinte du génie grec et couraient ensuite comme monnaies nationales; ainsi les idées religieuses qui dominaient dans l'Asie antérieure, adoptées par les Grecs, ont été comme surfrappées par eux et marquées d'un nouveau coin. Sur les côtes de l'Archipel, l'idée panthéistique se brise en tant de rayons que l'on a pu méconnaître jusqu'à nos jours l'unité du foyer primitif.

Malgré l'intérêt que présente cette recherche, nous ne pouvons suivre M. Curtius dans toute la série des observations et des rapprochemens ingénieux à l'aide desquels il essaie de retrouver quelques-uns des traits de la déesse orientale jusque dans les figures de l'Olympe classique qui paraissent le plus profondément empreintes du caractère hellénique, chez Déméter et Koré, par exemple, même chez cette Athéné qui, dans un certain sens, est la plus grecque de toutes les divinités de la Grèce. Partout il reconnaît et signale des formes diverses d'un même type divin qui représente la puissance de la nature opérant dans le sol humide et nourrie par la rosée du ciel. Ce sont comme autant d'épreuves qui, pour être sorties d'un même moule, n'en ont pas moins une valeur et une beauté très inégale. Pour toutes, le moule donnait la même pose et les mêmes

y trouvent établi quand ils viennent se fixer en Ionie, on lira avec profit une dissertation de M. Curtius, insérée dans les mémoires de l'Académie de Berlin (1872), sous ce titre : *Beitræge zur Topographie und Geschichte Klein-Asiens.*

masses; mais chacune de ces épreuves a été reprise ensuite par le ciseau du sculpteur, et celui-ci, suivant qu'il avait plus d'adresse et de loisir, s'est borné aux retouches nécessaires ou bien a pris plaisir à serrer le modelé, à varier d'une figure à l'autre l'expression et l'effet, par le travail de l'outil et la fermeté des accens. L'artiste qui a créé cette diversité, c'est ici le génie grec et italiote, avec le besoin invincible qu'il éprouve de déterminer les dieux, de les distinguer les uns des autres par des attributs spéciaux et une physionomie tranchée. Les différences frappent d'abord plus que les ressemblances; elles pourraient abuser un observateur inattentif et sans expérience; mais le connaisseur ne s'y trompe pas, il devine, il proclame l'unité du type primitif.

Aphrodite cesse donc d'être à nos yeux la seule divinité étrangère qui se soit assise aux banquets de l'Olympe; si l'on remonte jusqu'à ces siècles lointains et sans histoire où les Grecs ont fait leur apparition sur les côtes de la mer Égée, on voit s'abaisser cette haute barrière que les humanistes d'autrefois aimaient à dresser entre Hellènes et barbares; cette frontière fictive s'efface et s'évanouit. Est-ce à dire que les divinités grecques y perdent quelque chose de leur originalité, de leur beauté sans rivale? Non certes : nous n'en concevons qu'une plus haute idée de l'activité créatrice du génie hellénique, lorsque nous voyons ce qu'il a su faire de cette idée sans forme, que l'Orient ne savait exprimer que par une accumulation indéfinie de symboles. De ce panthéisme impropre à la plastique, l'art grec a tiré des personnes libres et vivantes, de cette déesse universelle, des dieux nationaux. Suivant que les cités grecques se sont plus ou moins écartées du type oriental primitif, elles sont arrivées à un degré plus ou moins haut de civilisation. Nous avons là comme une échelle de comparaison entre les différentes branches de la même race; nous pouvons mesurer la force que chacune d'elles à déployée pour s'approprier, en les transformant, ces élémens exotiques; nous trouvons là, si l'on peut ainsi parler, la formule et la dose de son hellénisme. Corinthe avait été, dans des temps très anciens, en relations étroites avec les Phéniciens; il lui en resta toujours quelque chose. Son culte d'Aphrodite était bien plus matérialiste que les cultes athéniens. Tandis qu'Athènes avait les Panathénées et les Dionysiaques, la procession que représente la frise du Parthénon et les fêtes du théâtre tragique et comique, Corinthe offrait aux étrangers, comme Cypre, ses bandes de courtisanes esclaves de la déesse et le charme grossier des prostitutions sacrées.

Dans la vie des sociétés humaines comme dans celle de l'individu, ce qui finit ressemble étrangement à ce qui commence; la vieillesse copie l'enfance, avec l'espoir et l'avenir en moins. Le

dernier chapitre d'une histoire des dieux du paganisme ferait passer de nouveau devant les yeux de l'historien les images et les formes qu'il aurait étudiées dans le premier. Dans la décadence du monde antique, dans le perpétuel travail de la pensée religieuse, sans cesse occupée à modifier ses conceptions, les figures des dieux olympiens, que le génie grec avait créées si fermes et si nettes de contour, finissent par se résoudre en simples attributs de la Divinité suprême; elles s'évaporent, et le polythéisme retourne au panthéisme. La déesse-nature d'Asie, dans cette période, reprend toute sa valeur, tout son empire sur les imaginations; elle clôt ce cycle qu'elle avait ouvert un millier d'années plus tôt. C'était elle qui, sous les noms de *déesse syrienne*, de Rhéa, d'Artémis d'Éphèse, d'Isis et de Tyché, était la maîtresse du monde gréco-romain, au temps où le christianisme commença à inspirer aux païens de sérieuses alarmes. Le seul thème qui eût encore alors le don d'échauffer les cœurs et de fournir ample matière à l'éloquence, c'était la souveraineté de cette déesse-nature, de cette déesse-destin, qui était toute en tous et qui embrassait en elle seule l'être de toutes les divinités grecques et romaines. Les hommes du second et du troisième siècle de notre ère se sentaient peut-être moins touchés en présence du Zeus ou de l'Athéné de Phidias, d'un dieu qui avait son histoire et son nom, qu'en face d'un symbole comme le cône de pierre grise qui se dressait dans le sanctuaire de Paphos. Ce simulacre sans grâce et sans beauté plaisait par son obscurité même à leur esprit qui n'avait plus le goût des idées claires, à leur âme fatiguée et crédule, éprise du merveilleux et de l'incompréhensible; par son indétermination il échappait aux objections des philosophes, aux railleries des sceptiques, aux attaques des chrétiens. Que fallait-il d'autre à tous ces cœurs troublés qui se refusaient encore au christianisme, mais qui voulaient pourtant adorer et prier? Ces émotions religieuses dont ils avaient soif, ils ne les rencontraient ni dans les mythes usés et comme fanés de l'Olympe grec, ni dans ces cultes officiels de l'empire qu'avaient restaurés ou fondés les premiers Césars; ils les cherchaient donc, avec inquiétude et désir, dans les formules plus larges du panthéisme oriental et ils y trouvaient prétexte à s'incliner, dans une vague rêverie qui leur donnait l'illusion de la piété, devant cette nature qui restait toujours jeune et féconde pendant que vieillissaient les hommes et les sociétés, devant cette puissance infinie et indéfinissable à qui tous les noms convenaient et qui les épuisait, qui les dépassait tous.

GEORGE PERROT.

LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

I.

LE DROIT PUBLIC.

C'est toujours un spectacle affligeant que celui d'un grand pays condamné par une sorte de fatalité à ne jamais faire un pas en avant sans être aussitôt ramené en arrière. Ces alternatives d'action et de réaction déréglées révèlent une mobilité de caractère et d'impression, un défaut d'équilibre et surtout une absence d'esprit public peu compatibles avec le progrès des institutions et des idées. Le véritable progrès, celui qui dure et qui résiste, ne va pas ainsi par soubresauts et par bonds; il est d'allure plus grave et plus mesurée; sa marche est lente, insensible, mais, ce qu'il a conquis pied à pied, il le garde. Une fois établi dans une position, il s'y retranche et défie tous les assauts. C'est ainsi qu'après s'être élevés par un effort persévérant et réfléchi au plus haut degré de liberté politique qu'un peuple ait jamais atteint, les Anglais s'y sont tenus avec la ténacité qui est le propre de leur race. Ils ont vu, comme nous, de sombres jours où tout semblait à la fois les abandonner: leur confiance dans la vertu de leurs institutions n'en a pas été ébranlée; comme nous, ils ont traversé de redoutables crises : leur constance ne s'est jamais lassée; jamais, même au milieu des plus

la France, l'on se soit jusqu'à présent aussi peu soucié des moyens de restaurer notre gloire intellectuelle, et d'assurer du même coup une éducation meilleure aux Français de demain. Dans des universités en effet, les maîtres, isolés aujourd'hui, de nos facultés et de nos grandes écoles, comprendraient et proclameraient leur mission d'éducateurs. Ils coordonneraient leurs efforts pour que toutes les parties de la science fussent enseignées et que le lien en fût visible à tous. La jeunesse auprès d'eux continuerait à se préparer à des professions diverses, mais ils ne souffriraient plus que la préoccupation du métier hantât seule les intelligences. Ils élargiraient l'étroit horizon qui suffit aujourd'hui au regard de l'étudiant. Ils introduiraient le futur médecin à la faculté des sciences, où les sciences naturelles, la physique et la chimie ont tant de choses à lui apprendre; le futur magistrat à la faculté des lettres, où le réclament la philosophie, l'histoire, la philologie, ces flambeaux des études juridiques.

Une fois la curiosité intellectuelle éveillée, elle ne s'endormira plus. Que sur ce théâtre retentissant d'une université vivante une voix se fasse entendre qui domine les autres par l'autorité du talent ou du génie : quoi qu'elle enseigne, la jeunesse entière fera silence pour l'écouter; pas une grande découverte ne passera inaperçue, pas une vérité utile ne sera perdue. Alors sera trouvé le « chemin de la vie supérieure, » et le vide que laissent les religions en s'en allant sera en partie comblé. Les progrès du matérialisme et du petit esprit s'arrêteront dans cette France qu'ils menacent d'envahir et les âmes retrouveront le sentiment, nécessaire à qui veut bien vivre, qu'il y a « quelque chose au-dessus de la vie! » C'est un rêve, dira-t-on, mais qui est réalisable, avec de longues méditations, une grande persévérance, beaucoup d'argent, et qu'il faut réaliser, car le système actuel d'éducation est condamné sans rémission. Qu'avons-nous gagné à vouloir être pratiques, comme on dit, et à passer sans transition du collége aux affaires? Nos affaires, les avons-nous donc si bien conduites? Nous n'avons que trop montré la justesse de cette profonde parole d'un homme politique allemand, M. de Mohl : « Les choses vont bien mal dans un pays où la plus haute culture intellectuelle consiste en une simple aptitude aux affaires, dans un état dont les fonctionnaires dirigeans ne sont pas en même temps les esprits les plus cultivés de la nation! » C'est pourquoi il faut demander de nouvelles forces à l'éducation par la science, c'est-à-dire à l'art « de former dans l'homme un esprit solide et assuré, et une ferme et infaillible bonne volonté, » comme parlait Fichte aux futurs volontaires de la guerre d'indépendance.

ERNEST LAVISSE.

L'AMÉRIQUE

AVANT CHRISTOPHE COLOMB

I. *The native Races of the Pacific States of North America*, by H. H. Bancroft, 5 vol. in-8°, New-York 1875. — II. *Congrès international des Américanistes. Compte-rendu de la première session*, 2 vol. in-8°. Nancy 1875.

Toutes recherches ayant pour objet les temps primitifs de l'humanité sont accueillies avec faveur en ce moment par le public lettré. On est désireux de savoir ce que furent et comment vécurent les premiers hommes. Depuis qu'il est admis que tous les peuples, même ceux qui tiennent aujourd'hui le premier rang parmi les nations civilisées, ont eu leur période d'enfance, on s'intéresse davantage aux tribus encore barbares ou récemment émergées de la barbarie qui sont le témoignage vivant de ce que nos ancêtres durent être jadis. Cette science de l'archéologie préhistorique, science tout à fait moderne, a fait des progrès rapides. Il est démontré déjà que les nations disséminées à la surface de la terre, de l'embouchure du Gange jusqu'en Irlande, sont issues d'une souche unique. Les érudits ont presque réussi à retracer les migrations qui les ont conduites, celles-ci au nord, celles-là au midi. Cela ne suffit pas. On veut savoir si cette communauté d'origine s'étend à d'autres populations du globe, on demande quelle variété de circonstances a favorisé l'essor des unes tandis que d'autres continuaient de vivre à l'état sauvage. Les études de ce genre sont souvent très complexes. Dans l'ancien monde, par exemple, les événemens de la vie ont si bien confondu les races, qu'il est malaisé de retrouver chez les individus de l'époque actuelle les vestiges de ce que furent leurs

précurseurs il y a quelques milliers d'années. En Amérique, la tâche serait plus facile en apparence parce que les habitans du Nouveau-Monde ont vécu, — du moins on peut l'imaginer, — dans un isolement presque absolu jusqu'à l'arrivée de Christophe Colomb. Toutefois, à y regarder de près, il n'y a pas là non plus de populations vraiment homogènes, car les Européens trouvèrent, dès leurs premiers voyages au-delà de l'Atlantique, les phases de l'humanité les plus diverses. Certaines peuplades habitaient des cavernes ou menaient la vie nomade; d'autres avaient bâti des villes, construit des temples, et peut-être en auraient pu remontrer à leurs conquérans espagnols. Du détroit de Behring à l'isthme de Panama, les immenses espaces de l'Amérique du Nord nourrissaient des millions d'hommes, les uns civilisés, les autres sauvages, qui n'ont pas laissé d'histoire ou dont l'histoire, si jamais elle fut écrite, a disparu à peu près jusqu'à la dernière page. Ce n'est qu'au XIXe siècle, trois cents ans après la découverte, que l'on s'est occupé de recomposer leurs annales, par conséquent lorsque les traditions orales étaient étouffées sous les idées nouvelles que les conquérans avaient apportées.

Faire revivre ces nations éteintes, tel est le cadre que M. Bancroft s'est donné la mission de remplir en se bornant à celles qui vivaient dans l'Amérique septentrionale à peu de distance de l'Océan-Pacifique. Son travail n'embrasse donc pas l'Amérique entière : l'Amérique du Sud est encore peu connue, à part le Pérou; au nord, les états de la Nouvelle-Angleterre, et même tous ceux qui sont situés à l'est du Mississipi, ont peu d'intérêt pour l'ethnologue, car l'invasion anglo-saxonne en a presque tout à fait expulsé les indigènes. Au surplus le congrès international des Américanistes, qui s'est tenu à Nancy l'an dernier, n'a guère étendu davantage le champ de ses études. L'ouvrage de M. Bancroft est donc une encyclopédie assez complète de ce que l'antiquaire transatlantique a besoin de connaître. Il n'est pas inutile de dire sur quel plan a été rédigée cette compilation volumineuse. M. Bancroft a réuni dans une vaste bibliothèque toutes les œuvres originales relatives à l'Amérique; il n'y a épargné ni soins ni dépenses, il a fait même plusieurs voyages en Europe dans le seul dessein de compléter ses collections. Cela fait, il en a extrait tout ce qui avait rapport à son sujet, puis les matériaux ont été condensés sous diverses têtes de chapitre. Au point de vue scientifique, la méthode laisse bien quelque peu à désirer; il y manque de l'ensemble et surtout de la critique; elle a par compensation l'avantage de ne rien omettre. C'est au lecteur qu'il appartient de faire un choix entre des témoignages parfois opposés, entre des conjectures souvent trop osées. Bien entendu, M. Bancroft a eu des auxiliaires. A l'en croire, chacun de ses cinq volumes

n'eût pas demandé moins de dix années de travail à un homme seul. L'un a pris l'histoire proprement dite, un autre la mythologie, un autre l'architecture ou la linguistique. Cette singulière application des procédés industriels à la production d'une grande œuvre d'érudition ne laisse pas d'être ingénieuse; il n'est pas extraordinaire que l'exemple en soit donné par un Américain des États-Unis.

I.

Il n'y a pas longtemps encore, l'histoire de l'humanité commençait avec les plus anciennes relations écrites; tout au plus consentait-on à tenir compte des traditions orales rapportées par les auteurs les plus anciens sur la foi de ceux qui les leur avaient racontées. C'était trop se restreindre, puisque les nations étaient déjà vieilles lorsque les premiers livres furent écrits, et que c'est précisément dans la période antérieure à toute littérature qu'il faut rechercher les souvenirs d'origine ou de migration des peuples. L'érudition moderne se meut dans un espace plus large; plusieurs sciences sont devenues ses tributaires. Pour elle, le linguiste étudie les divers idiomes morts ou vivans, il en compare les mots et la grammaire pour découvrir s'ils sont issus d'une langue commune; l'antiquaire collectionne les débris des civilisations primitives que recèlent les tombeaux ou le sol des lieux anciennement habités; le naturaliste mesure les crânes et les ossemens des squelettes retrouvés sous terre; l'architecte relève les plans des monumens qui ont résisté aux intempéries atmosphériques, il en restitue les proportions et les dispositions premières avec une imagination trop complaisante quelquefois; enfin les inscriptions hiéroglyphiques fournissent à l'épigraphiste des renseignemens d'une authenticité non douteuse. Ce qu'il faut de sage critique pour ne pas s'égarer avec des points de repère si fugitifs, on le comprend sans peine. Aussi l'historien des temps primitifs ne saurait-il trop se garder des hypothèses de fantaisie, dont les études américaines en particulier n'offrent que trop d'exemples. Il s'est trouvé des écrivains qui faisaient descendre les Peaux-Rouges des Juifs, sous prétexte qu'on retrouve sur les bords du Mississipi quelques mythes populaires analogues à ceux de la Judée; d'autres, sur la foi de quelques étymologies trompeuses, veulent que les Chinois aient envoyé des colonies en Californie. Il importe de se persuader tout d'abord qu'une indication isolée est sans valeur parce qu'elle peut être due à une coïncidence fortuite. Les seules conclusions que l'historien ait le droit d'admettre, sont celles que fournissent d'accord les monumens, les langues, les caractères physiques de l'homme, ses mœurs et ses traditions.

Lorsqu'on veut suivre pas à pas les progrès de la civilisation sur un grand continent, il faut encore tenir compte des conditions géographiques au milieu desquelles les peuples se meuvent. Cette remarque est d'autant plus importante dans la circonstance qu'il y a sous ce rapport une différence considérable entre l'ancien monde et le nouveau : en Asie et en Europe, même en Afrique, les principales chaînes de montagnes sont orientées de l'est à l'ouest ou à peu près; en Amérique, elles le sont du nord au sud. On a prétendu avec assez de vraisemblance que les habitans de la zone tempérée furent les premiers à sortir de la barbarie. Plus près de l'équateur, l'homme vit au milieu de l'abondance sans souci ni travail, il n'éprouve pas le besoin d'améliorer son sort; plus au nord, il ne subsiste qu'avec peine, la vie est une lutte pénible contre les élémens. Cette loi de nature s'est assez bien vérifiée dans l'ancien continent, où, depuis le massif central de l'Asie jusqu'au littoral de l'Atlantique, s'étale une large région ni trop chaude ni trop froide, uniformément fertile à peu d'exceptions près. Dès qu'une tribu, cantonnée dans cet espace, fut en possession des premiers instrumens de civilisation, le feu, les métaux, dès qu'elle sut domestiquer les animaux utiles, cultiver la terre, elle eut aussi devant elle autant de place qu'il était besoin pour croître et se multiplier, pour s'étendre sans modifier les conditions de son existence. L'Assyrie, l'Égypte, l'Asie-Mineure, l'Europe méridionale tout entière, étaient à cet égard parmi les pays les plus favorisés du globe. En vertu de circonstances peu connues, les hommes qui vivaient sur les bords du Nil et de l'Euphrate surent les premiers labourer, construire des monumens durables, traduire leurs pensées par l'écriture. Dans la Gaule, en Italie, dans la vallée du Danube, des hommes de race différente, auxquels le sol et le climat n'étaient pas moins propices, empruntèrent à ces voisins du sud les connaissances qui leur manquaient. Pour les habitans primitifs de notre Europe, le bassin de la Méditerranée fut un foyer de lumières où tous profitèrent de l'expérience que les tribus les plus industrieuses avaient acquise. Ainsi la civilisation dont nous avons hérité passa tour à tour de l'Égypte en Grèce, de la Grèce en Italie, toujours plus brillante à mesure qu'elle s'avançait, et elle n'a eu de rivale en aucun lieu du globe. A une époque critique, elle fut mise en danger par un flot de barbares; mais alors elle avait acquis assez de puissance pour leur résister, bien plus, elle les subjugua.

En Amérique, il en est autrement. Sous quel aspect s'y présente en effet la zone comparable, en latitude, au bassin de la Méditerranée? C'est l'espace compris entre New-York et San-Francisco, où le continent offre le plus de largeur. Sur la côte atlantique, le climat est excessif, plus chaud en été, plus froid en hiver qu'il ne l'est

dans l'Europe méridionale. Peut-être la rive gauche du Mississipi ne laisse-t-elle rien à désirer, — on verra plus loin qu'il y existe de nombreux vestiges d'une population industrieuse; — mais la rive droite du grand fleuve n'est qu'une plaine d'une trop rigoureuse uniformité : au-delà vient la triste région des Lacs-Salés, puis des montagnes; la fertilité ne reparaît plus que sur une bande étroite au long du Pacifique. Les découpures de notre littoral méditerranéen, le climat tempéré de notre Europe offraient bien d'autres ressources à des peuplades primitives. Celles-ci émigraient-elles vers le nord ou vers le sud, comme les y invitait la direction générale des cours d'eau, au nord elles abordaient des solitudes glaciales dont l'aspect n'a rien d'engageant, au sud apparaissait, entre les 30e et 35e degrés de latitude, une zone ingrate, assez semblable à ce que sont les steppes du Turkestan dans l'ancien monde. Au-delà, plus au sud, le climat redevient plus favorable, grâce à l'élévation du sol. Le magnifique plateau du Mexique se dresse à une altitude telle que la chaleur y est modérée malgré la proximité de l'équateur; mais ce plateau est en quelque sorte une forteresse que limitent de droite et de gauche deux bandes malsaines de terres chaudes. Enfin, dans les provinces du Honduras et du Yucatan, le continent s'amincit, les montagnes s'abaissent, le sol est fécond autant qu'en aucun lieu du monde; seulement la chaleur y est excessive, et la salubrité de l'air ne compense pas tout à fait ce désavantage. C'était là que la civilisation américaine devait s'épanouir, quoiqu'elle eût pu avoir aussi bien pour berceau le plateau de l'Anahuac, la vallée de l'Ohio ou celle du Sacramento.

Sans doute ces conditions physiques n'ont plus aujourd'hui qu'une influence restreinte, parce que l'homme blanc est armé de façon à lutter contre la nature elle-même. Aujourd'hui la condition de race a plus de puissance. La Suède, avec un sol ingrat et un climat sévère, est un des pays les plus cultivés de l'Europe; l'Anglais prospère en Australie, où le noir indigène dépérit. L'Inde est aussi peuplée et produit autant que la plus riche province de la zone tempérée, en dépit du soleil tropical; mais à l'origine il n'en fut pas ainsi. Les hommes primitifs, mal défendus contre les variations climatériques, en ont dû subir l'influence à un degré que nous avons peine à concevoir. En outre, un continent trop compacte, entrecoupé de montagnes ou de déserts stériles, condamnait à l'isolement les tribus sauvages qui l'habitaient. Il n'y a pas d'exemple que la civilisation ait acquis un grand développement dans une île au milieu de l'Océan, les circonstances naturelles y fussent-elles propices. Les peuples ne sortent de la barbarie que par le frottement qu'ils exercent les uns sur les autres. Dans l'Amérique septentrionale, il y avait comme des îlots où les nations vécurent à l'écart. Quoique

les plus favorisées fussent parvenues dès le xve siècle à un état social que les Espagnols admirèrent avec raison, aucune de ces civilisations natives n'a survécu. Bien plus, certains indices feraient croire que les peuples les plus civilisés avaient été écrasés longtemps avant l'arrivée de Christophe Colomb par une invasion de barbares, comme il serait arrivé dans le monde romain, si les Cimbres et les Teutons avaient triomphé de Marius cent ans avant Jésus-Christ. Si l'histoire avait été renversée dans l'un et l'autre hémisphère, peut-être un navigateur américain eût-il débarqué quinze cents ans plus tard sur quelque plage de la péninsule italique, et, sur le vu des ruines qu'il y eût aperçues, il aurait conclu que cette région avait appartenu jadis à une nation illustre, désormais disparue.

Il faut bien le confesser, les Européens ont souvent agi dans le Nouveau-Monde comme s'ils avaient été des barbares. A la suite de Christophe Colomb, ils envahirent cet eldorado avec une ardeur prodigieuse, s'y comportant chacun selon son tempérament, partout et toujours avec un égal mépris pour les indigènes. Les royaumes un peu policés, le Mexique et le Pérou par exemple, dont les richesses tentaient la cupidité des immigrans, subirent le joug les premiers. Les seules peuplades qui conservèrent leur indépendance, leur vie propre, furent les plus sauvages, auxquelles il n'y avait rien à prendre ou qui fuyaient devant l'invasion. Domptées et converties par les uns, traquées par les autres, les tribus natives disparurent; ce qu'il en échappait perdit toute originalité. Il ne reste probablement pas plus de 3 millions d'indigènes dans l'Amérique septentrionale toute entière; il y en avait bien dix fois plus à l'époque de la découverte. Aussi l'étude des races natives encore existantes jette-t-elle peu de jour sur la situation qu'elles avaient au temps de la conquête. Passons-les néanmoins en revue du nord au sud, comme le fait M. Bancroft, pour voir ce qu'il en survit.

Tout à fait au nord, dans le territoire d'Alaska, que le tsar a vendu aux États-Unis il y a peu d'années, subsistent de malheureuses tribus dont l'existence est une lutte perpétuelle contre les élémens. Le climat y est d'une sévérité excessive. Ce n'est pas cependant que le pays soit pauvre; au contraire, la vie animale y abonde, tant sur terre que sur mer. Les indigènes sont Esquimaux, d'origine asiatique, suivant toute apparence; les continens ne sont séparés à cette latitude que par d'étroits bras de mer qui gèlent en hiver; le trajet s'opère sans difficulté. Il est remarquable que dans cette région de l'extrême nord Européens et natifs vivent en meilleure intelligence que partout ailleurs. La cause en est que les marchands de fourrures, les seuls hommes blancs qui s'aventurent si loin, ont reconnu que les Indiens étaient d'excellens pourvoyeurs. Ils en ont donc eu soin, poussant le souci au point de ne leur four-

nir de l'eau-de-vie qu'en quantité modérée. Les Esquimaux se maintiennent tels qu'ils ont toujours été; mais ces hyperboréens ne nous apprennent rien de l'ancienne population américaine, à laquelle ils sont sans doute étrangers.

Dans les territoires de la Colombie britannique et de l'Orégon, le climat, tempéré par les courans chauds du Pacifique, devient supportable; le sol est fertile, il abonde en minerais précieux. En réalité le pays est d'une richesse telle que les colons en tirent un merveilleux parti. Les indigènes étaient tout à fait barbares à l'arrivée des Européens, et l'accord entre les deux races ne s'est jamais établi, parce qu'il n'y a pas d'accord possible entre un peuple chasseur et des colons qui défrichent la terre. Les Indiens, étant les plus faibles, disparaissent de jour en jour. On les accuse d'être traîtres et cruels; avant de croire tout ce que l'on en raconte, encore faudrait-il savoir ce qu'ils ont eux-mêmes à dire des étrangers qui sont venus prendre leur place sur la terre. En Californie, — le croirait-on? — dans une province dont tous les voyageurs exaltent la richesse, la race humaine est restée moins avancée que partout ailleurs. Les Californiens sont à peine vêtus, ils ne savent pas se construire des maisons, fabriquer des canots, encore moins cultiver le sol, à peine sont-ils chasseurs; on prétend qu'ils n'ont ni morale, ni religion. Plus à l'est, à mesure que l'on approche de l'Atlantique, les indigènes ne vivront bientôt plus que dans les souvenirs des vieux colons. L'immigration européenne les anéantit ou les refoule, ce qui revient au même en définitive. Le gouvernement fédéral s'efforce de cantonner ce qu'il en reste dans un territoire réservé d'où les pionniers sont exclus, afin que ces malheureux natifs puissent conserver leurs habitudes vagabondes. Il y a encore, dit-on, 300,000 Indiens environ aux États-Unis, nombre bien inférieur à ce que l'on en aurait compté jadis. Le seul point à noter ici est que ces Peaux-Rouges ne se comportent pas tous de même façon vis-à-vis de leurs voisins européens. Les uns paraissent intraitables; il n'y a pas espoir de les dompter. D'autres au contraire s'assouplissent aux habitudes de la vie civilisée, ils vivent en paix au milieu des blancs, apprennent à cultiver la terre et à soigner leurs animaux domestiques. Il semblerait qu'il y a deux races distinctes parmi les Indiens, deux races dont l'une est plus susceptible que l'autre de se perfectionner.

La race blanche n'a guère entamé jusqu'à ce jour la région située sur les confins des États-Unis et du Mexique; par conséquent, les Indiens s'y montrent davantage à l'état de nature; aussi est-il curieux de les y étudier. Le climat et l'aspect physique y présentent beaucoup de variété. Des savanes sablonneuses, stériles, sont coupées du nord au sud par des chaînes de monta-

gnes dont les pentes couvertes de végétation servent de refuge aux hommes et aux animaux. Sur les hauteurs, la température est modérée; dans les plaines, elle est glaciale en hiver en dépit de la latitude, intolérable en été par excès de chaleur. Quelques tribus y végètent dans la plus complète barbarie; d'autres sont nomades, vivant tantôt de rapines, tantôt des produits de leurs troupeaux; puis encore, au fond des vallées, s'abritent des peuplades moins sauvages qui demeurent sédentaires dans des villages et se livrent à l'agriculture. Ainsi, dans un espace de médiocre étendue, on a le spectacle des transitions entre la barbarie primitive et la vie civilisée des villes.

Parmi les nomades, les Apaches et les Comanches sont les plus dignes d'être observés. Endurcis au froid et au chaud, à la faim et à la soif, ils n'ont d'autre industrie que le vol. Sans autres armes que l'arc et les flèches, avec une lance et un bouclier, ils parcourent à cheval le désert, se tiennent en embuscade aussi longtemps qu'il le faut, et attaquent leur ennemi à l'improviste. Leur mode de combattre n'a donc rien de chevaleresque. S'ils font des prisonniers, ils les scalpent ou les torturent. Ils sont aujourd'hui les plus fidèles représentans des guerriers que les romanciers américains d'autrefois se sont plu à décrire. Toutefois quelques-uns savent exploiter les mines d'argent situées sur leur territoire; d'autres entretiennent des troupeaux de moutons, même ils en filent et tissent la laine; mais leur industrie ne va pas jusqu'à construire des bateaux, bien qu'ils mènent une vie errante à côté de fleuves navigables. La conquête espagnole leur a donné le cheval; c'est leur unique moyen de transport : ils sont devenus les plus habiles cavaliers qu'il y ait au monde.

Non loin de ces sauvages se trouve une population fixe, agglomérée dans des villes ou forteresses construites en pierres ou, si la pierre manque, en briques séchées au soleil. Les premiers Espagnols qui les visitèrent ont donné à ces Indiens le nom de Pueblos qui leur est resté. D'aussi loin qu'on les connaît, ils cultivent la terre dont les produits suffisent à leur nourriture, bien qu'ils ne dédaignent pas la chasse et la pêche. Ils sont aussi plus industrieux que les nomades et, quoique pacifiques, savent se défendre contre les attaques de ceux-ci. Pourtant ce sont des gens de même race suivant toute apparence; ce sont, sous deux aspects différens, les témoins de ce qu'était la population native avant la conquête. L'invasion européenne ne les a du reste presque pas dérangés jusqu'à ce jour. Qu'est-ce que les Espagnols auraient été prendre chez eux? Dès le XVIe siècle, les compagnons de Fernand Cortez dirigèrent plusieurs expéditions de ce côté, s'imaginant sans doute qu'il y existait des royaumes fantastiques aussi riches que celui de Montézuma. La ru-

meur publique transformait les *pueblos* en villes magnifiques. Quelques aventuriers qui s'étaient avancés jusqu'au fond de la Mer-Vermeille en revinrent sans avoir rien rencontré qui valût la peine d'être pris. Depuis lors les Apaches et les Pueblos ont vécu tranquilles jusqu'à l'époque où les pionniers américains sont venus à leur tour, par un autre chemin, envahir leur territoire.

Sur le plateau du Mexique et dans les provinces tropicales qui viennent à la suite, l'histoire des indigènes est tout autre. Fernand Cortez y trouva un puissant empire ou plutôt une sorte de confédération dont les Aztèques, établis à Mexico, étaient les maîtres. Autant qu'on en peut juger, l'état social des Aztèques n'était pas trop inférieur à celui des Espagnols eux-mêmes, sauf qu'ils étaient plus cruels. Ils avaient des monumens, des lois écrites, une organisation politique assez complexe. Tout cela fut anéanti. Par esprit de prosélytisme, les hommes de race blanche auraient voulu détruire jusqu'au souvenir de ce que les indigènes avaient été dans les temps passés. Le sort des vaincus dépendit alors de la situation qu'ils occupaient vis-à-vis de leurs conquérans. Ceux des villes adoptèrent les mœurs et les idées européennes; ils se transformèrent en hommes civilisés. Les autres, qui vivaient à l'écart dans les provinces, rétrogradèrent au contraire vers la barbarie. C'est ainsi que l'on voit aujourd'hui dans la république mexicaine des peuplades tout à fait sauvages en même temps que des Indiens qui ne sont inférieurs en rien aux émigrés de l'Ancien-Monde. La population native a diminué, mais en somme elle n'a pas été écrasée comme cela s'est fait dans le nord du continent. Est-ce parce qu'elle était plus sociable, ou parce que les Espagnols furent plus tolérans pour elle que les Anglo-Saxons? Ces deux causes y ont sans doute contribué l'une et l'autre.

En résumé, dans ce trajet à vol d'oiseau du détroit de Behring à l'isthme de Panama, on aperçoit des populations bien diverses par les caractères physiques autant que par les aptitudes intellectuelles. Il convient de laisser à part les Esquimaux, qui, tout l'indique, sont de race exotique et proches parens de leurs voisins du Kamtschatka ou du Groënland. Ceux-ci mis de côté, il faut encore admettre qu'il n'y a rien de commun entre les natifs grossiers de la Californie ou les Peaux-Rouges des états du centre, et les tribus plus policées que l'on rencontre au sud, voire les habitans du Nouveau-Mexique et certaines peuplades du nord-est. En y regardant de plus près, on est encore forcé d'établir des distinctions entre des peuples parvenus au même degré de civilisation. Par exemple, une étude attentive ne permet pas de confondre les Aztèques et les Pueblos; à défaut d'autres indications, le langage suffirait à prouver qu'ils n'ont rien de commun. Tout voyageur européen qui visite pour la première fois un

continent habité par des races d'hommes multiples, s'imagine à première vue que les indigènes sont tous issus d'une même souche. L'œil ne lui révèle d'abord aucune différence entre les natifs de différentes tribus. Avec plus d'expérience, il apprend à discerner ce qu'il y a de dissemblable entre eux suivant la race et la province d'origine. L'observation scientifique rend ensuite ces distinctions plus frappantes. Enfin, quand ce continent est l'Amérique du Nord, le voyageur découvre à la longue des monumens ou bien il recueille des traditions dont il ne peut constater ni l'âge, ni l'origine, mais qui paraissent se rapporter à des races éteintes dont personne ne peut dire ce qu'elles sont devenues. Les monumens en particulier sont des plus curieux; voyons quel secours l'histoire des races indigènes en peut retirer.

II.

Le grand embarras de cette étude est l'absence complète de toute chronologie; en effet, ce que l'on sait de positif sur l'histoire ancienne des nations américaines ne remonte qu'à quinze siècles au plus, encore y a-t-il trop de lacunes. Quelques mots suffiront pour résumer ce que nous apprennent ces annales. Toute la vie des Américains antérieurement à la conquête se concentre dans le plateau de Mexico, l'Anahuac ou pays des eaux, comme l'appellent les indigènes. Vers le ve siècle de l'ère chrétienne, l'Anahuac aurait été occupé par les Toltèques, auxquels la tradition attribue les plus beaux monumens de la contrée. Ils étaient riches, instruits, prospères. Des héros mystérieux venus par mer on ne sait d'où leur avaient donné des lois, enseigné les arts utiles. Des guerres civiles, des famines ou peut-être des catastrophes suscitées par la colère des dieux, — l'histoire locale énumère toutes les causes de désastres l'une après l'autre, — les épuisèrent à tel point, que ce qu'il en restait se retira vers le sud. Alors arrivèrent du nord-ouest, vers le xie siècle, les Chichimèques, peuples sauvages, qui préférèrent à leur pays natal les terres fertiles de l'Anahuac lorsqu'ils apprirent qu'elles étaient abandonnées. Ils s'y civilisèrent, ce qui ne les empêcha pas de se disputer entre eux. Vers l'an 1400, la tribu des Aztèques, plus belliqueuse et plus cruelle que les autres, avait acquis la prépondérance; son roi, qui résidait à Mexico, partageait le pouvoir suprême avec les souverains de Tezcuco, de Tlacopan et de Tlascala; il avait même la prétention de les dominer tous. Sur ce, Fernand Cortez apparut; il eut l'adresse de s'allier aux petits potentats que menaçait l'ambition de Montézuma. Ce fut la cause de ses succès. Une vieille fable populaire annonçait que le pays serait conquis par des hommes à peau blanche arrivant par mer du côté du soleil levant;

les Espagnols passèrent à tous les yeux pour être les héros de cette légende. Devenus maîtres du Mexique, ils renversèrent tous les gouvernemens locaux; bien plus, désireux de convertir au christianisme les populations qu'ils avaient soumises, ils s'empressèrent d'anéantir tout ce qui rappelait aux indigènes le souvenir de leurs anciennes institutions. Au dire de l'historien Prescott, un archevêque trop zélé fit un feu de joie de tous les manuscrits aztèques qu'il avait pu réunir. Cependant tout ne fut pas détruit. Des Indiens, ayant appris la langue espagnole, écrivirent dans ce nouvel idiome l'histoire de leur pays; il ne reste du passé que ces documens d'une véracité contestable. En dehors du Mexique, les annales sont plus obscures encore. Peu de temps après la conquête, en parcourant les provinces méridionales, les Espagnols découvrirent d'autres monumens abandonnés dès cette époque; ils observèrent d'autres mœurs, recueillirent d'autres traditions, comme si ces provinces avaient appartenu à des peuples autres que les habitans de l'Anahuac. Ce qui a survécu de cette civilisation méridionale, on l'a attribué à la nation maya, qui aurait créé les villes mortes du Yucatan et du Honduras, tandis que les Aztèques faisaient partie de la nation nahua. Entre les Mayas et les Nahuas, il y a des différences telles que l'on ne peut leur assigner une même origine, à moins de remonter aux temps antérieurs à toute civilisation. Au reste, ce n'est plus qu'en fouillant le sol de l'Amérique que l'on retrouve des vestiges de leur passé.

A commencer par le sud, voici d'abord les ruines de Copan vers le 15e degré de latitude, au milieu d'une forêt dont la végétation puissante envahit tout. Ville ou temple, Copan était abandonné au XVIe siècle, car Fernand Cortez, qui passa tout près en 1524 dans une expédition contre les habitans du Honduras, n'en entendit pas parler. Ces ruines ne sont pas les restes d'une construction grossière. Les murs sont bâtis en blocs énormes dressés avec soin; on y voit encore des pyramides de grande dimension, des statues, des idoles surchargées d'ornemens avec des dessins emblématiques dont le sens est indéchiffrable. La pierre n'a pu être taillée de cette façon que par un peuple sachant fondre les métaux et en fabriquer des outils.

L'Amérique centrale n'est pas une contrée dont l'exploration soit facile. Une chaleur accablante, la puissance de la végétation, l'insouciance des habitans actuels tout contribue à décourager l'antiquaire. Toutefois, dans le Yucatan, les voyageurs ont fait une ample récolte d'observations intéressantes, rien qu'en passant, car il n'est même pas nécessaire d'y creuser la terre pour en exhumer les restes des temps antéhistoriques. Ce pays est, à vrai dire, l'Égypte du Nouveau-Monde. Le sol est jonché d'édifices en ruine; à peine y a-t-il

une bourgade, une maison de campagne, dont les murs ne recèlent des pierres sculptées provenant de constructions plus anciennes. Les Espagnols, qui y vinrent les premiers, n'y firent pas attention; s'en fussent-ils souciés davantage, l'Anahuac leur avait offert déjà le spectacle de tant de merveilles qu'ils ne s'étonnaient plus de rien. Ici les habitans primitifs construisaient avec la pierre, le mortier et le bois. La voûte était inconnue; on y suppléait par des arceaux semblables à ceux des monumens cyclopéens de l'Europe, formés de pierres horizontales en saillie les unes sur les autres; les murs étaient recouverts d'enduits ornés de peintures. Le plus étrange est que les bois employés dans ces édifices, par exemple pour les linteaux de porte, ont survécu aux ravages du temps. Cela prouve-t-il que le climat est salubre, que le bois est de bonne qualité, ou bien que les monumens sont en réalité beaucoup plus modernes qu'on le voudrait faire entendre? On peut poser ces questions, mais non les résoudre. L'aspect général des constructions, quoiqu'un peu lourd, n'est pas sans grâce. Les règles de l'art et de la solidité y sont observées, ce qui en explique la longue durée. Les sculptures qui les décorent ne manquent point de mérite. On a fait la remarque que la figure humaine y est représentée en de justes proportions, soit en statues de pierre, soit en relief sur les poteries. En somme, ces œuvres sont l'expression d'une civilisation avancée. Les Mayas, auxquels on en attribue le mérite, furent sans contredit des gens instruits, délicats. On hésite avec raison à voir leurs descendans dans les habitans du pays, qui vivent indolemment à côté de ces ruines magnifiques.

Palenqué, dans l'isthme de Tehuantepec, est encore une ville antique oubliée au milieu des forêts, dans l'un des sites les plus délicieux du littoral. En 1746, deux siècles après que les Espagnols s'étaient établis dans la province, un missionnaire découvrit ces ruines par hasard; elles ont été souvent visitées depuis, elles ne l'ont pas encore été avec le soin qu'elles méritent. Ce que l'on retrouve à Palenqué, de même qu'à Copan, à Uxmal et en cinquante autres endroits, ce sont des pyramides colossales surmontées de constructions grandioses que l'on peut prendre pour des temples. Les arbres qui poussent au milieu des pierres avec une vigueur tropicale n'ont pas permis de faire une exploration complète. Des voyageurs modernes ont pu cependant en rapporter de nombreux dessins. Des bas-reliefs en stuc, assez bien conservés, méritent surtout d'attirer l'attention; ils représentent des hiéroglyphes, des personnages en diverses attitudes avec une singulière variété d'habillement et d'accessoires, bien que la tête humaine se présente toujours de profil avec un front déprimé, qui était, faut-il croire, une marque de beauté ou de distinction pour les artistes de cette époque.

Quelle est la date des temples de Palenqué? Quel peuple les a construits? Le seul fait incontestable est que cette ville était en ruines lorsque les Européens arrivèrent. Les uns veulent qu'elle ait été recouverte par la mer pendant plusieurs siècles, ce qui expliquerait l'état de conservation dans lequel on la retrouve. D'autres y prétendent reconnaître les attributs de la mythologie hindoue, que des émigrans asiatiques auraient apportée il y a un millier d'années, on ne dit point par quelle voie. D'autres enfin attribuent ces monumens aux architectes inconnus de cette nation maya, qui aurait vécu prospère dans l'isthme américain entre le premier et le dixième siècle de notre ère, qui aurait tiré ce qu'elle savait de son propre fonds et que des catastrophes inouies, peut-être une invasion de barbares, auraient plus tard anéantie ou rejetée dans la vie sauvage. Y a-t-il rien au monde de plus étrange que cette architecture mystérieuse, exhumée après des siècles d'abandon sans qu'aucun document en raconte l'origine ou l'histoire?

Les ruines dont il a été question jusqu'ici étaient assurément l'ouvrage de nations paisibles, car il n'y a pas apparence de travaux défensifs aux alentours; au Mexique, et plus au nord, on croit distinguer au contraire des fortifications. Les antiquités mexicaines sont l'œuvre des Nahuas, moins policés et plus belliqueux que leurs voisins du sud. Elles sont aussi moins bien conservées, non pas que le climat fût plus destructif, mais parce que les Européens, loin de les protéger, ont contribué à les faire disparaître. A Mexico, par exemple, il ne reste rien de la capitale de Montézuma. Les palais du souverain ont été démolis aussi bien que les maisons du pauvre peuple. Les temples n'ont pas laissé de traces. Tout ce que l'on a retrouvé dans les temps modernes se réduit à quelques pierres sculptées déterrées par hasard en nivelant les rues de la cité. Il y a cependant de beaux restes en quelques endroits. La pyramide de Cholula, près de laquelle Cortez livra l'une de ses plus sanglantes batailles, et celle de Xochicalco rappellent, par la forme ou par le mode de la construction, les monumens du sud. Pourtant il y a des différences telles qu'il serait impossible de les rapporter à un seul et même peuple. Les sculptures sont d'une autre école. La pyramide est le type favori dans l'une et l'autre contrée, par quoi s'établit entre les antiquités du Nouveau-Monde et celles de l'Égypte une analogie apparente dont il ne faudrait pas abuser. Lorsque la pierre se rencontrait à portée, l'architecte savait la tailler avec art; à défaut de pierre, il employait la brique séchée au soleil. Il est remarquable du reste que ces édifices sont dus à un peuple qui en était à l'âge de pierre ou tout au plus à l'âge de bronze. Le cuivre, l'étain, l'argent, l'or, étaient connus, mais non le fer, qui aurait été plus utile. Enfin, dernier indice à noter, les ruines paraissent plus

récentes et moins bien travaillées à mesure que l'on avance du sud au nord. Les mêmes archéologues qui veulent que Palenqué et Copan remontent à des milliers d'années admettent fort bien que les monumens mexicains aient été bâtis par les Toltèques ou même par leurs successeurs, c'est-à-dire entre le VIe et le XVe siècle. De là cette conséquence que le tout ne peut provenir d'une nation unique, originaire du nord-ouest, qui se serait avancée d'étape en étape, faisant à chaque pas de nouveaux progrès. Mayas et Nahuas sont des peuples différens, de souche commune peut-être, mais qui se sont développés parallèlement. Le problème de leur origine n'en devient pas d'une solution plus aisée.

Des ruines d'un tout autre genre subsistent dans les provinces de Chihuahua, d'Arizona et du Nouveau-Mexique, sur les confins de la république mexicaine et des États-Unis. Les pyramides, la décoration architecturale, les sculptures disparaissent, les édifices n'ont plus le caractère de temple ou de mausolée, les inscriptions sont moins soignées. De grands murs à plusieurs étages semblent avoir été la clôture d'une forteresse. Quelquefois il y a plusieurs enceintes concentriques, et l'on passe de l'une à l'autre par des échelles au lieu de portes. C'est sous cet aspect fruste que se présentent les *casas grandes* au confluent du Colorado et du Gila. On l'a vu, les habitans modernes de ce pays forment des groupes distincts; les uns, nomades, vivent en plein air; d'autres, sédentaires, ont pour demeure des *pueblos* ou villages fortifiés dont la disposition rappelle ces monumens du passé. Que les Aztèques aient occupé cette région avant d'envahir l'Anahuac, que ces monumens soient les vestiges de ce qu'ils savaient faire avant d'avoir reçu la civilisation du midi, ce n'est qu'une conjecture appuyée sur de vagues traditions locales. Le seul point hors de discussion est que le bassin du Rio-Colorado fut jadis plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, et cependant les Indiens n'y ont guère été troublés, car les hommes de race blanche y ont peu pénétré jusqu'à ce jour. D'où vient donc cette décadence? Est-ce le climat qui est devenu plus sec, rendant le sol moins fertile? Cet abandon fut-il causé par une invasion de barbares? Questions insolubles avec les renseignemens que l'on possède, comme tant d'autres questions que se pose l'antiquaire américain. Il est bon d'observer que le territoire dont il s'agit est moins connu que les autres parties du Mexique ou des États-Unis, parce que les Apaches ne font pas grâce aux voyageurs qui s'y aventurent. Le gouvernement de Washington y a envoyé récemment plusieurs explorateurs qui ont été plus heureux, mais qui n'y ont découvert que des vestiges d'une civilisation primitive.

En dehors des régions dont il vient d'être question, il n'y a plus d'autres traces que celles laissées par des populations d'une culture

imparfaite. Dans la Californie et l'Orégon, deux provinces que les hommes de race blanche ont colonisées avec une rapidité prodigieuse, il n'y a pas de ruines que l'on puisse rapporter à des peuples plus avancés que ceux qui l'habitaient seuls il y a trente ans. Des mortiers de pierre, des travaux de mine, des murs en pierre brute, des inscriptions informes gravées sur le roc, voilà tout. Plus loin encore, dans le nord-ouest, apparaissent des amas de terre ou de pierres qui semblent être des sépultures. Au delà, dans l'Alaska, il n'y a plus rien. Les tribus qui y vécurent jadis n'ont laissé nul témoignage de leur existence; celles d'à-présent n'en laisseront pas davantage.

Il n'en est plus de même dans la partie orientale du continent. Partout, du lac Érié au golfe du Mexique, et surtout dans les vallées du Mississipi et de l'Ohio, se montrent des tertres, de forme et de dimensions variées, les uns coniques, d'autres en pyramides, quelques-uns représentant en plan l'image des animaux ou de l'homme comme des bas-reliefs gigantesques modelés sur le terrain. Il y en a des milliers dans les états du centre de l'Union américaine; au nord, ils sont rares, au Canada, il n'y en a presque pas. Il a donc existé jadis dans cette région un peuple dont l'industrie se manifestait par des constructions de ce genre. Il vaut la peine d'examiner avec détails ce que furent ces monumens, comment ils sont distribués, à quel usage ils furent destinés.

Dans le bassin du Mississipi, les vallées offrent trois ou quatre terrasses successives produites par l'érosion des eaux. Les ouvrages en terre dont il est question se voient sur les terrasses les plus élevées, jamais sur le niveau inférieur de la vallée, d'où l'on pourrait conclure peut-être qu'ils datent d'une époque à laquelle ce niveau était moins bas qu'aujourd'hui. Le site que préféraient les hommes de ces temps reculés était le confluent de deux rivières. Les matériaux employés sont ce que fournit sur place le sol naturel, c'est-à-dire de la terre, des fragmens de rocher; il n'y a pas trace de pierres taillées ou superposées avec art, ni de briques cuites au soleil, comme on en voit beaucoup dans les provinces méridionales. Le plus souvent, un fossé creusé au long du remblai en a fourni la substance. Si le lieu choisi est un mamelon, le tertre en couronne le sommet, en suit les contours, avec des brèches en guise de portes aux endroits les plus accessibles. Dans ce cas, il est peu contestable que le tertre est une fortification. Bien plus, on observe que le chemin qui conduit à la rivière voisine est protégé de part et d'autre par un rempart. Ailleurs les remblais affectent une forme géométrique tout à fait correcte; ce sont des cercles ou des carrés aussi réguliers que s'ils avaient été piquetés par un ingénieur moderne. La superficie enclose est toujours considérable; elle mesure plusieurs

hectares : c'est en plaine que l'on aperçoit les ouvrages de cette sorte, auxquels les savants modernes attribuent un caractère religieux. Parfois se présentent des pyramides tronquées dont le sommet est une plate-forme sur laquelle il y a des cendres et des ossemens calcinés, des objets divers. On suppose que chacun de ces monticules fut le soubassement d'un temple analogue à ceux de l'Anahuac, seule analogie du reste qui se puisse établir entre les reliques de l'un et de l'autre pays. On n'y retrouve pas de pierres taillées; peut-être, s'est-on dit, les hommes de ce temps ne savaient-ils bâtir que des édifices en bois. Cependant on serait tenté de croire que les constructions en pierre sont antérieures partout aux constructions en bois. Il existe encore dans l'Illinois un de ces tertres dont la base a 210 mètres sur 150 de côté, avec une hauteur de 27 mètres au-dessus du sol naturel, en sorte que le volume de terre remuée que cela suppose n'est pas inférieur à 750,000 mètres cubes (1). Souvent le monticule est conique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de plate-forme au sommet. Enfin quantité de tertres ont peu de hauteur, mais une grande surface, avec des contours qui rappellent les images les plus diverses. Ici, c'est un oiseau les ailes étendues; là, c'est un alligator, le corps ployé, la queue recourbée, la bouche ouverte comme s'il allait avaler un tertre plus petit, de forme ovale, placé devant lui. Tels sont les singuliers monumens que l'on rencontre par milliers aux États-Unis, dans les contrées les plus fertiles, rapprochés les uns des autres, non sans intention toutefois. L'Ohio paraît avoir été le centre des peuplades inconnues, les *Mound-Builders*, qui les érigèrent. Au sud, les pyramides tronquées sont plus abondantes; au nord, et en général sur les frontières du territoire occupé par ces peuplades, les enceintes fortifiées sont plus fréquentes. Les archéologues américains n'ont pas manqué d'y faire des fouilles; quelquefois même on a coupé un tertre pour une route ou pour un chemin de fer. On en a déterré beaucoup de choses : des ossemens, des silex taillés, des poteries souvent élégantes, des pipes sculptées avec soin. Les seuls métaux découverts sont le cuivre et l'argent, surtout le cuivre, que fournissaient sans doute les mines du Lac-Supérieur. Il est difficile au surplus de discerner si ces restes proviennent des *Mound-Builders* eux-mêmes ou bien s'ils y ont été déposés à une époque plus récente. Les Indiens ont toujours manifesté une sorte de vénération pour les monticules dont leur territoire est si bien garni. Leur attribuant une origine mystérieuse, ils en ont fait des lieux sacrés et y ont enterré leurs morts.

(1) Plusieurs voyageurs allèguent que ces monticules ont une origine géologique, et par conséquent ne sont pas l'œuvre des hommes. Cette opinion ne paraît pas avoir été soutenue avec succès.

Il y a donc eu jadis dans le bassin du Mississipi un peuple nombreux, vivant sous l'empire des mêmes lois, de la même religion, puisqu'il a laissé des marques identiques de son existence sur une surface de grande étendue. Il labourait la terre selon toute apparence, car les tribus adonnées à la chasse ou à la culture pastorale sont nomades et n'élèvent pas de monumens; d'ailleurs le territoire dont il s'agit est le plus fertile qu'il y ait dans l'Amérique du Nord. Ce peuple ne savait tailler ni la pierre ni le bois; peut-être les outils lui faisaient-ils défaut : le cuivre et l'argent ne se retrouvent qu'en masses non travaillées. Un certain sentiment esthétique se révèle par le tracé des enceintes sacrées et par les poteries que l'on en exhume. Cependant, à en juger par leurs terrassemens gigantesques, les *Mound-Builders* avaient plus de persévérance que d'adresse. Qu'ils fussent civilisés pour le temps où ils vivaient, ce n'est pas contestable; ils étaient religieux aussi, puisqu'ils ont laissé des édifices qui ne peuvent avoir servi qu'au culte divin, et cruels sans contredit, car les emplacemens de leurs autels témoignent, à n'en pas douter, que les sacrifices humains leur étaient habituels. Il n'y a rien dans les traditions indiennes qui permette de croire que les indigènes actuels soient leurs descendans. Depuis quelle époque ont-ils disparu? Le problème est des plus obscurs; les monumens en terre ne se dégradent guère plus en cinq cents ans qu'en cinquante siècles. Furent-ils les ancêtres des Mayas et des Nahuas qui colonisèrent le Mexique et l'Amérique centrale? Le seul rapprochement entre eux est la forme pyramidale de certains édifices, indice qui semblera fort vague à quiconque observe que la pyramide se montre aussi bien loin de là, sur les bords du Nil, à l'aurore d'une autre civilisation. Au surplus, s'il y avait identité entre ces populations primitives de l'Amérique septentrionale, pourquoi les territoires intermédiaires du Texas, de l'Arizona, n'auraient-ils pas conservé la trace de leur migration vers le sud? Il y a chez les Peaux-Rouges une légende lugubre qui se rapporte peut-être aux peuples constructeurs des tertres. Plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens, une nation d'hommes blancs aurait été écrasée par ses ennemis dans la vallée de l'Ohio. Le Kentucky, théâtre de cet affreux carnage, aurait conservé chez les Indiens le surnom de « terre sanglante. » Les monticules situés dans cet état offrent un aspect inachevé qui atteste que l'œuvre des architectes fut brusquement interrompue. On veut même que les tribus natives les moins rebelles à la propagande européenne, les Natchez par exemple, aient été les survivans de cette nation vaincue. Nul ne saurait dire ce qu'il y a de vrai dans cette histoire mystérieuse.

Il semble probable, en résumé, qu'il y a eu dans l'Amérique du Nord plusieurs centres de civilisation indépendans les uns des au-

tres. S'ils furent contemporains ou successifs, la science archéologique est encore impuissante à le démontrer. L'Amérique du Sud, moins connue jusqu'à ce jour, ne fera sans doute que compliquer la question lorsqu'on l'aura mieux étudiée. Ce que l'on sait déjà des anciens Péruviens dénote un état social analogue à celui des Mayas, quoiqu'en réalité dissemblable par les détails. Ainsi les habitans du Pérou étaient mieux approvisionnés en métaux utiles ou précieux, même une tribu connaissait le fer. Leurs monumens, les poteries, les bijoux, les armes que l'on en retire ne rappellent guère les objets similaires du Yucatan. Les Incas se distinguent notamment de leurs compatriotes du nord par la construction de grandes routes qui franchissent les ravins sur des remblais entre deux murs de maçonnerie et les fleuves au moyen de ponts suspendus. Prétendra-t-on que tous ces peuples sortirent d'une souche unique? Alors il faudrait admettre qu'ils se dispersèrent au temps où ils étaient encore sauvages. Ni leur architecture ni leur langage, ni leurs traditions ni leur mythologie n'indiquent une origine commune. Au surplus, on serait encore embarrassé d'éclaircir le mystère de cette origine. Les hypothèses auxquelles les savans se sont livrés sont toutes insuffisantes par quelque point.

III.

Aux premières nouvelles de la découverte d'un nouveau monde, philosophes et théologiens se trouvèrent bien perplexes. Les doctrines de l'Écriture étaient-elles donc en défaut? Cette Amérique qui surgissait tout à coup du néant pour ainsi dire, peuplée de races étranges dont personne ne comprenait la langue, couverte de plantes et d'animaux que l'on n'avait jamais vus ailleurs, ne venait-elle pas contredire les idées reçues? Et si l'on voulait à toute force que cette autre création fût identique avec celle de l'ancien monde, comment et à quelle époque les espèces vivantes avaient-elles franchi l'océan? Les mêmes problèmes se posent aujourd'hui avec plus d'indépendance d'esprit, mais non avec une moindre obscurité. C'est par d'autres moyens, il est vrai, que l'on en recherche la solution, car il n'est personne qui ne sourirait maintenant en entendant dire que Noé, par la grande expérience de l'art naval qu'il avait acquise à l'époque du déluge, fût capable de construire des vaisseaux de gros tonnage, et d'envoyer quelques-uns de ses petits-enfans au-delà de l'Atlantique.

Avouons d'abord que les légendes populaires sont ici d'un faible secours. La raison en est simple : ceux qui les recueillirent les premiers, après la conquête, pour les transcrire dans une langue eu-

ropéenne, furent des Espagnols ou des Indiens frais convertis à la religion chrétienne, que tourmentait le désir d'accorder ces légendes avec les récits bibliques. Presque toutes les tribus de l'Amérique septentrionale racontent que leurs ancêtres sont venus du nord, ou de l'est, ou de l'ouest, que le voyage fut long, qu'il fallut traverser de vastes plaines, des lacs, de hautes montagnes. En quel sens tout ceci doit-il être entendu? Ce lac est-il l'Atlantique? Ce long voyage a-t-il duré des jours ou des mois? Pour quiconque n'a aucune idée des dimensions de notre planète, les bornes de l'horizon sont le bout du monde. Les traditions locales mentionnent presque toutes un grand déluge, auquel quelques hommes auraient seuls échappé par la protection divine. Ceci est trop vague pour que la science archéologique en puisse faire la base d'une théorie plausible. Les chroniques péruviennes parlent de géans qui seraient arrivés par mer et, après avoir dompté les indigènes, auraient construit des édifices magnifiques. Au Mexique, il est question d'hommes blancs, très barbus, vêtus de longues robes, qui seraient arrivés de l'Orient; ces mystérieux missionnaires auraient enseigné aux habitans du pays l'architecture, les arts utiles, une nouvelle religion, après quoi ils seraient repartis à l'improviste sans qu'on ait su ce qu'ils étaient devenus.

Cependant il n'en a pas fallu davantage pour que l'on cherchât en Europe ou en Asie les origines de la civilisation américaine. Parmi les hypothèses émises, il en est trois qui se présentent avec plus de chances de succès : la civilisation qui a produit les monumens de Copan et de Palenqué serait venue de l'est avec les Phéniciens, ou du nord avec les Scandinaves, ou de l'ouest avec les Chinois. Examinons l'une après l'autre chacune de ces hypothèses, en commençant par la moins vraisemblable, celle qui attribue à des navigateurs sémitiques la découverte anticipée de l'Amérique.

Il n'est pas contesté que les Phéniciens furent les meilleurs marins de l'antiquité. Des colonies qu'ils fondèrent sur les rives de la Méditerranée, on en retrouve les débris soit dans les souvenirs de chaque pays, soit dans la nomenclature géographique, soit encore dans les récits que nous ont légués les écrivains grecs; mais ces navigateurs étaient jaloux de tenir leurs découvertes secrètes, comme le furent deux mille ans plus tard les Espagnols et les Portugais. Ils cachaient avec soin leurs expéditions au dehors du monde méditerranéen, qui était alors le monde connu. On raconte que les relations de voyages entrepris au-delà des colonnes d'Hercule étaient déposées à Carthage dans un temple que les Romains détruisirent avec Carthage elle-même, se rendant coupables ainsi d'un acte de vandalisme qui nous a privés sans doute de précieux renseignemens sur la géographie des temps primitifs.

Que les Phéniciens aient connu les Canaries, Madère, les Açores, il y a lieu de l'admettre. Quelques-uns de leurs navires auraient même été poussés par la tempête jusqu'aux rivages d'une île mystérieuse traversée par des fleuves navigables et peuplée d'hommes qui vivaient dans l'abondance. Cette île est-elle l'Amérique? Les souvenirs anciens des indigènes du Nouveau-Monde s'accordent-ils avec ce récit fantastique? Lorsque Fernand Cortez envahit le Mexique, les habitans de ce royaume l'accueillirent comme s'ils attendaient son arrivée. Montézuma lui-même avoua que des hommes blancs, barbus et fort industrieux étaient annoncés par la tradition. Il en était venu jadis, ils étaient partis en disant qu'ils reviendraient. Deux légendes avaient cours à ce sujet. A une époque inconnue, mais fort reculée, un héros nommé Quetzalcoatl avait débarqué dans le fleuve de Tampico, venant de l'Orient avec ses compagnons. Ces étrangers payèrent l'hospitalité qu'on leur avait donnée en enseignant au peuple l'art de travailler les métaux et de sculpter les pierres; puis ils repartirent en promettant de revenir. Quetzalcoatl aurait été l'initiateur des Mexicains. Un autre héros, Votan, aurait joué le même rôle chez les nations mayas. Arrivé par mer avec de nombreux émigrans, il aurait soumis toutes les tribus de l'Amérique centrale et leur aurait imposé des lois; puis il serait retourné dans son pays natal et en serait revenu après avoir visité Rome, Jérusalem et la tour de Babel. C'est du moins ce que racontait en 1691 Francisco Nunez de la Vega, évêque de Chiapa, d'après un manuscrit hiéroglyphique que les Indiens se transmettaient de main en main depuis vingt siècles, à l'appui de quoi certains commentateurs modernes font observer que l'art grec ne désavouerait pas les édifices de Palenqué, ville construite par Votan, et qu'il y a dans les mythes mayas bien des analogies avec les religions et les mœurs de l'antiquité phénicienne; mais il n'y a dans tout cela nulle preuve précise; la langue, le plus sûr guide des recherches antéhistoriques, ne révèle aucune parenté lointaine entre les peuples dont il s'agit. Il n'y a là par exemple rien de comparable aux rapprochemens ingénieux que l'érudition moderne a constatés entre le sanscrit ou le zend d'une part, et le latin ou l'allemand de l'autre. Il n'est pas sérieux de prétendre que le nom de *cannibales* vient du carthaginois Hannibal; il est insuffisant de dire qu'en Phénicie, de même qu'en Amérique, les sacrifices humains étaient en honneur, et que dans les deux pays on jetait les enfans au feu pour apaiser le courroux des dieux (1).

(1) M. Bancroft raconte que l'on avait trouvé dans son pays natal une pierre sculptée sur laquelle les savans de l'endroit prétendirent distinguer des caractères hébraïques. Il ajoute avec esprit que ces hiéroglyphes n'avaient de commun avec l'hébreu que

La colonisation de l'Amérique par les Scandinaves se présente-t-elle avec des témoignages plus solides? Il est certain que les Islandais avaient découvert le Groënland et le Labrador au xe et au xie siècle de notre ère; peut-être des navigateurs irlandais les avaient-ils précédés. Le fait est attesté par les sagas, récits héroïques de l'Islande dont l'authenticité n'est pas douteuse. Il y a deux cents ans, on a retrouvé au Massachusetts, sur les bords de la rivière Taunton, un bloc erratique de granit sur lequel des caractères bizarres sont gravés en creux. Il est impossible que ce soit l'œuvre des Indiens, qui, ne connaissant point le fer ni l'acier, n'auraient pu travailler le granit. Les savans modernes prétendent y trouver la preuve que les Scandinaves visitèrent autrefois ces rivages. Le fait est au fond très probable. Il est à supposer que la zone boréale était moins froide il y a mille ans qu'elle ne l'est aujourd'hui, que les mers du Groënland n'étaient pas encore encombrées de glaces, que par conséquent il n'était pas beaucoup plus difficile d'aller du Groënland au Labrador que de la Norvége en Islande et de l'Islande au Groënland; mais les Islandais du moyen âge n'ont connu, d'après leurs propres récits, que l'extrême nord du nouveau continent. Ils n'ont eu de relations qu'avec les Esquimaux, qui ne sont même pas Américains à vrai dire; à peine ont-ils entrevu les Peaux-Rouges. Lorsque survint une série d'hivers rigoureux qui chassa leurs navires des mers polaires encombrées de glaces, ils abandonnèrent la province mystérieuse de Vinland, où le hasard les avait conduits, ils en partirent sans avoir soupçonné les civilisations du Mexique et du Pérou. Si curieux que soient ces voyages transatlantiques du xie siècle, il n'en est rien advenu qui ait modifié la population ou les mœurs de l'Amérique.

Humboldt, dont le voyage à la Nouvelle-Espagne fut presqu'une révélation, tant les observations qu'il y fit sont supérieures aux vagues descriptions des Espagnols, Humboldt crut découvrir une analogie frappante entre l'Inde et le Mexique. « La communication entre les deux mondes, dit-il, se manifeste d'une manière indubitable dans les cosmogonies, les monumens, les hiéroglyphes et les institutions des peuples de l'Amérique et de l'Asie. » L'assertion est précise; par malheur, l'Asie était peu connue au temps du savant voyageur, et l'Amérique l'était moins encore. Le bouddhisme, dont il lui semblait retrouver la trace dans les ruines de l'Amérique centrale, n'avait pas encore été étudié comme il le fut depuis. L'hypothèse présentée par Humboldt a trouvé plus récemment des dé-

d'être également indéchiffrables pour ceux qui avaient fait la découverte. L'archéologie américaine a par malheur été étudiée surtout par des hommes qui n'avaient aucune notion scientifique.

fenseurs convaincus. Il en est même qui ont prétendu reconnaître dans les annales chinoises la mention de voyages effectués entre l'Asie et le Nouveau-Monde longtemps avant Christophe Colomb.

Li-Yan, historien chinois, qui vivait au VIIe siècle de notre ère, parle d'un pays nommé Fou-Sang, situé à 40,000 *li* de la Chine vers l'Orient. Un prêtre bouddhiste de Samarcande y avait été et en était revenu. Il semblerait même que les voyages entre le Fou-Sang et la Chine étaient fréquens. Ce que la chronique en raconte s'accorde peu, il est vrai, avec ce que nous connaissons de la côte occidentale de l'Amérique; elle parle de chevaux, il n'y en avait point dans le Nouveau-Monde avant l'arrivée des Espagnols. Ces voyageurs asiatiques auraient propagé le bouddhisme dans les contrées qu'ils avaient découvertes; or on ne retrouve rien d'analogue en Californie ou dans l'Orégon, et les analogies que Humboldt croyait découvrir entre les monumens du Mexique et ceux de l'Inde ou du Thibet sont au moins douteuses.

Qu'il y ait eu des communications même fréquentes entre le Japon et l'Amérique avant les temps modernes, personne n'oserait le nier, car le hasard seul pousse souvent les barques japonaises jusqu'aux rivages de la Californie. M. Bancroft rapporte, d'après un observateur consciencieux, que depuis 1852, c'est-à-dire depuis que la Californie est colonisée par la race blanche, on a recueilli vingt-huit navires asiatiques sur ce littoral, dont douze seulement étaient vides. Le courant froid qui sort de l'Océan-Arctique par le détroit de Behring ramène vers le continent américain toutes les barques égarées dans le Pacifique. Nous ne refuserons donc pas d'admettre que des naufragés chinois ou japonais ont été jetés par les vents sur les côtes du Nouveau-Monde, qu'ils y ont apporté leur industrie, leurs idées religieuses, quelques mots de leur langage, et même que certains d'entre eux ont eu plus tard la chance de retourner dans leur pays d'origine, mais que cette émigration accidentelle ait eu une influence sensible sur la civilisation des contrées, telles que le Mexique, le Yucatan, le Pérou, situées bien plus au sud, c'est ce que rien ne démontre. Admettons que les bouddhistes ont connu la Californie, de même que les Islandais ou les Irlandais visitèrent le Canada avant Christophe Colomb, que l'on découvrira peut-être quelques vestiges de leur passage, cela ne suffit pas à expliquer l'origine des monumens de Copan ou de Palenqué.

Il faudrait retrouver les traces d'une migration en masse comparable à celle qui pousse les Européens vers l'Occident depuis trois cents ans, ou bien encore à celles si nombreuses qui ont renouvelé la face de l'Europe au commencement de l'ère chrétienne. Dans les temps de barbarie, les migrations de ce genre ne s'opé-

raient jamais que par terre, ou du moins elles ne franchissaient que des bras de mer d'une faible étendue. Les Esquimaux eux-mêmes en sont un exemple. Ce peuple curieux qui occupe toutes les terres arctiques, depuis le Kamtschatka jusqu'au Groënland, en passant par l'Alaska, la baie d'Hudson et le Labrador, se montre partout avec les mêmes coutumes, avec une langue uniforme, avec les mêmes caractères physiques. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin pour constater que l'Asie a fourni des habitans à l'Amérique. Seulement les Esquimaux se confinent dans la région polaire : ils y vivent à l'état sauvage. Entre eux et les Indiens Peaux-Rouges, surtout entre eux et les peuplades civilisées de l'Anahuac, il y a des différences que le climat n'explique point; ou mieux encore, il n'y a nulle analogie que l'archéologue, le linguiste, l'ethnologue puisse apercevoir.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, il est impossible d'assigner une origine vraisemblable à la civilisation de l'Amérique centrale. Il n'y a autour d'elle que des déserts ou des océans. Son passé est obscur, puisqu'elle n'a pas laissé d'histoire authentique. Est-elle exotique ou indigène? Nul ne le saurait dire. La tradition rapporte que des hommes blancs, barbus, sont arrivés à diverses époques; ces instructeurs providentiels, Votan ou Quetzalcoatl, venaient de l'Orient. Il n'y a peut-être au fond de cette croyance populaire que le souvenir d'un naufrage. Un navire européen aura été jeté à la côte, entraîné par la tempête en dehors des voies habituelles du commerce. Les indigènes auront recueilli quelque jour sur le rivage de l'Atlantique des Européens vigoureux, bien vêtus, à demi-noyés peut-être, qu'ils auront accueillis comme des êtres envoyés du ciel. Il ne serait pas extraordinaire que quelques-uns de ces marins, échappés à la mort, se fussent fixés dans le pays, où ils seraient devenus de grands personnages, presque des apôtres. Ainsi naissent les légendes qui se propagent ensuite à la faveur de la crédulité publique.

Sous quelque face qu'on l'envisage, le problème des antiquités américaines se présente avec une égale obscurité. Ne le dissimulons pas; cela tient en partie à l'incompétence des hommes qui s'en sont occupés. Comment l'origine des peuples indo-européens s'est-elle si bien éclaircie depuis un demi-siècle? Des savans de tous pays, français, allemands, anglais, ont parcouru l'Inde et la Perse, ils ont étudié les langues indigènes, interprété les livres sacrés de ces contrées lointaines; les renseignemens qu'ils avaient recueillis ont été discutés, les conjectures aventureuses ont fait place peu à peu à des théories plus sages. Les érudits ont su de même restituer d'après des monumens écrits l'histoire perdue de l'Égypte

et de la Chaldée. Une exploration consciencieuse des localités, l'étude des langues modernes que l'on y parle, voilà les matériaux que des hommes de génie ont mis en œuvre pour reconstituer les annales obscures de l'ancien monde.

En Amérique, il faudrait suivre la même marche pour arriver au même résultat; mais les difficultés sont plus grandes, au moins en ce moment. L'exploration des antiquités mexicaines, encore incomplète, présente des obstacles presque insurmontables; notre longue expédition du Mexique n'a servi presqu'à rien sous ce rapport, c'est triste à dire. La population actuelle de ce beau pays ne manifeste aucune aptitude scientifique. Aux États-Unis, il y a moins d'indifférence pour les recherches archéologiques; mais le territoire de l'Union est immense, les érudits, peu nombreux d'ailleurs, y ont beaucoup à faire; toutefois il serait injuste de méconnaître les progrès que l'érudition y a faits en ces dernières années. Les dernières explorations de l'Arizona et du Colorado par des officiers de l'armée fédérale, témoignent que les Américains du Nord ne se laissent pas absorber par des préoccupations utilitaires. Mais le terrain est immense, et un peuple neuf se trouve embarrassé d'avoir à explorer un si vaste continent.

C'est donc en Europe encore que les études américaines ont leurs plus fervens disciples. Au mois de juillet 1875, un congrès international des américanistes se réunissait à Nancy. Le programme des questions qui y furent discutées se résume à peu près dans les pages qui précèdent. On n'oserait affirmer que l'archéologie américaine ait fait beaucoup de progrès en cette réunion solennelle. Ce qui vaut mieux, les questions y ont été bien posées. Comme il arrive toujours dans un débat auquel le gros public est admis, on a vu s'y produire des faits contestables, des théories invraisemblables. Cependant des érudits dont la voix fait autorité ont replacé la discussion sur le terrain qui lui convient. MM. de Rosny, Foucaux, les docteurs Dally et Joly, de Hellwald, se sont accordés pour combattre toutes les thèses douteuses, toutes les solutions prématurées. A les en croire, il n'y a encore aucune raison de penser que l'Amérique ait été peuplée dans les temps primitifs par les Chinois, ou par les Phéniciens ou par les Scandinaves. Rien ne prouve que la civilisation de l'Anahuac et du Yucatan soit issue de l'Inde ou de l'Égypte. Le seul point qui soit bien établi est que les preuves font défaut. Autant dire que le champ reste ouvert à toutes les conjectures. Pour ce motif, il en est une que l'on ne saurait passer sous silence : c'est celle qui soutient que l'apparition de l'homme sur la terre est antérieure aux dernières révolutions du globe. Que les montagnes et les mers aient été produites par des convulsions subites

de l'enveloppe terrestre, comme l'enseigne la géologie classique, ou qu'elles soient le résultat de mouvemens lents et progressifs, suivant le dire des partisans de l'évolution, l'homme aurait vécu à une époque où les continens avaient une forme bien différente de celle qu'ils présentent aujourd'hui. Il y aurait eu alors une grande île entre l'Europe et l'Amérique, l'Atlantide, dont Platon parle quelque part. Sur cette île, qui était une des plus belles régions du monde, vivait un peuple instruit et civilisé auquel les Chaldéens et les Égyptiens, de même que les habitans préhistoriques de l'Amérique centrale, auraient emprunté la majeure partie de leurs connaissances. On s'expliquerait par là que l'usage de bâtir des pyramides se retrouve en Amérique comme sur les bords du Nil, qu'il y ait des traditions et des mœurs communes entre des peuples que sépare l'Atlantique. Les indigènes des Canaries, vulgairement appelés Guanches, seraient les derniers survivans des Atlantes. Par malheur, cette belle hypothèse ne repose que sur les plus vagues indications. Le gouffre profond dans lequel descend la sonde entre les Canaries et les Açores ne décèle aucun vestige d'un continent disparu. La linguistique ne se prête à aucun rapprochement entre nos idiomes et ceux du Nouveau-Monde.

Il est d'autres savans qui veulent tout simplement que les Américains primitifs aient été des autochthones, enfans de leurs propres œuvres, à qui la civilisation de nos ancêtres n'aurait rien donné ni rien emprunté. L'Amérique aurait été un centre de création. « Dieu a créé des mouches en Amérique, a dit Voltaire, il a bien pu y créer des hommes. » Des écrivains plus sérieux observent simplement que la présence de l'homme et des animaux utiles s'explique à la rigueur par une migration, mais que cette explication est en défaut pour les animaux nuisibles. Les Américains se seraient alors développés à l'écart; seuls, ils auraient trouvé le langage, découvert les arts utiles, conçu des mythes, établi des lois morales ou politiques, et tout cela cependant aurait une certaine analogie avec les institutions similaires des citoyens de l'ancien monde parce que l'homme, toujours semblable à lui-même, a partout les mêmes idées, aboutit partout aux mêmes résultats.

Ne nous amusons pas trop longtemps sur de vaines spéculations. Rien ne nuit plus aux progrès des sciences que d'y introduire des thèses chimériques. Constatons, comme on l'a fait au congrès de Nancy, qu'il n'y a rien que de douteux dans les origines américaines et que la seule méthode efficace pour résoudre ces énigmes consiste à comparer des faits, à discuter des observations sans jamais y apporter de parti-pris.

H. Blerzy.

lesse heureuse. » Le même jour, un ami de la famille écrit à Auguste Goethe, à Heidelberg : « — Bien que frappé par cette nouvelle, votre père va bien, et il est gai, au moins devant nous. »

La petite Bettina, l'une des adoratrices les plus exaltées du dieu vieillissant, osa cependant écrire à Goethe au sujet de sa mère, qu'elle avait soignée jusqu'à la fin : « — Les gens disent que tu te détournes volontiers des tristesses qu'on ne peut plus empêcher ; ne te détourne pas de la mort de ta mère ; apprends à la connaître, combien elle a été sage et tendre dans ses derniers momens, et *quelle puissante poésie il y avait en elle.* » Ces lignes sont à l'honneur de Bettina. Elle avait compris la grandeur d'une mort parfaitement simple, d'une mort envisagée et traitée, par la créature agonisante, en fonction naturelle qui ne dispense pas même de la politesse et des bienséances ; et elle avait rappelé à un fils trop distrait par sa gloire de qui il tenait ses plus beaux dons. Goethe n'aurait eu qu'à rapprocher de la lettre courageuse de Bettina un mot tracé pour lui par Mme Aia pendant les années de solitude : « — Bien des gens trouveraient ma vie trop uniforme ; moi pas ; mon corps est si tranquille, et *ce qui pense en moi est si actif.* Je puis passer toute une journée seule, m'étonner de ce que le soir est venu, et être contente comme une déesse. » Ainsi complété, le tableau des origines intellectuelles et sentimentales de ce grand homme est très clair. Il tenait de son admirable mère la sagesse sereine, « la puissante poésie » et l'activité de ce « qui pense. » Pour la sensibilité, il avait pris du côté de son père, le dur Caspar Goethe. Cette idée l'aurait humilié. Il l'aurait trouvée insultante. Que ce soit son châtiment pour avoir ingratement délaissé Mme Aia.

Celle-ci ne mourut pas du moins, comme son époux, sans avoir vu l'avènement de la classe moyenne. Elle avait assisté à la révolution française et à la dislocation du saint-empire romain. Sous l'influence de ces grands événemens, l'ombre du passé se retirait peu à peu de dessus les Werther et les Saint-Preux, et des horizons radieux, immenses, infinis en apparence, s'ouvraient devant les fils de la bourgeoisie. Wolfgang Goethe avait trahi sa caste, le jour de faiblesse où il avait accepté d'être anobli pour s'asseoir sans scandale sur les tabourets sacrés des salons princiers. Mais Bonaparte traîna les bottes de ses soudards jusque sur les trônes, et il n'y eut plus à s'en dédire : la bourgeoisie régna. Pour combien de temps ? C'est ce que tout le monde se demande en ce moment, excepté elle.

ARVÈDE BARINE.

LE

TRAVAIL DES FEMMES

AUX ÉTATS-UNIS ET EN ANGLETERRE

A la veille du jour où un projet de loi, ballotté du sénat à la chambre des députés et de la chambre des députés au sénat, va, pour la première fois en France, réglementer le travail des femmes, il ne paraîtra peut-être pas sans utilité d'étudier leur condition industrielle dans deux grands pays différens du nôtre par plus d'un trait, mais comparables cependant par l'intensité de leur vie économique, je veux dire les États-Unis et l'Angleterre. Le rapprochement présente d'autant plus d'intérêt que ces deux pays vivent sous l'empire d'une législation industrielle différente. En Angleterre, le travail des femmes est depuis un certain nombre d'années réglementé d'une façon assez minutieuse. Aux États-Unis, la législation varie suivant les états. Dans quelques-uns, le travail des femmes est soumis à une surveillance plus théorique que réelle; dans les autres il est absolument libre. Comme la question qui s'agite en France est précisément de savoir si le travail des femmes sera libre ou réglementé, ce n'est pas perdre absolument son temps que de s'enquérir de l'influence que paraît avoir exercée dans les deux pays que je viens d'indiquer la liberté ou la réglementation.

I.

Un décret récent vient de créer en France un office du travail à la tête duquel on a mis un directeur et deux chefs de division, et dont on a complété la composition en leur adjoignant douze employés et trois garçons de bureau. Tout ce personnel aidant, cette institution née d'hier pourra, si elle comprend bien son rôle, rendre de grands services. Mais ce qu'elle aurait assurément de mieux à faire, ce serait de prendre pour modèle le bureau du travail qui fonctionne depuis onze ans aux États-Unis et qui publie tous les ans un gros volume de documens libéralement envoyé en Europe aux amateurs de statistique sociale. C'est ainsi qu'une année le bureau du travail américain a ouvert une enquête sur les grèves et leurs conséquences, une autre année sur la condition des employés de chemins de fer, une autre année encore sur les frais de production dans les industries les plus importantes. En passant ainsi les questions en revue une à une et en se bornant à réunir des documens dont il laisse aux publicistes le soin de tirer des conclusions, le bureau du travail qui siège à Washington me paraît avoir adopté une excellente méthode d'investigation qui devrait être et qui sera, je n'en doute pas, imitée chez nous.

Parmi les volumes qu'a publiés le bureau du travail des États-Unis, un des plus instructifs est à coup sûr celui qui a paru en 1888 sur la condition industrielle des femmes dans les grandes villes. Si intéressant qu'il soit, ce volume le serait plus encore si le bureau du travail avait cru devoir étendre son enquête à toutes les professions féminines, qui sont si nombreuses aux États-Unis. On sait, en effet, que les Américaines se sont affranchies depuis longtemps du préjugé qui, dans notre pays, condamne encore les femmes, lorsqu'elles ont besoin de gagner leur vie, à ne donner que d'éternelles leçons de français, de piano ou de dessin. Aux États-Unis, elles cherchent l'emploi de leur intelligence dans les professions libérales; elles pratiquent couramment la médecine, elles enseignent les belles-lettres ou le latin dans les collèges de jeunes filles, ou bien encore elles exercent des fonctions assez élevées dans les grandes administrations publiques et privées. On arrivera peu à peu à tout cela en France, et, grâce à Dieu, on y arrive même déjà; mais, en attendant, il eût été intéressant de savoir comment les femmes réussissent, aux États-Unis, dans ces diverses professions, et quel a été le contrecoup de la concurrence exercée par elles. Le bureau du travail de Washington a limité son enquête à la condition des femmes

employées dans les professions manuelles. Mais les renseignemens qu'il nous fournit sont déjà, par eux-mêmes, assez intéressans pour qu'il vaille la peine de feuilleter le gros volume de 631 pages (en petit texte), qui, par-dessus l'Atlantique, a l'obligeance de nous les apporter.

Un mot, d'abord, sur le mode d'investigation employé par le bureau du travail. Cette méthode diffère absolument de celle qui fut employée en France lorsque le gouvernement entreprit, il y a quelques années, d'établir une statistique générale des salaires. On n'a point envoyé au représentant du pouvoir municipal dans chaque commune un tableau tout préparé que celui-ci a rempli plus ou moins consciencieusement, ou qu'il n'a pas rempli du tout. On n'a pas totalisé ces chiffres, dont un grand nombre sont inexacts, pour les répartir en trois ou quatre industries, et établir ensuite des moyennes qui, dans un grand nombre de cas, ne répondent pas à la réalité des faits. On n'a pas enfin résumé ces chiffres en un tableau unique par industrie et par département, dont les colonnes arides et d'une lecture difficile n'ont même pas le mérite de leur apparente précision. Le *commissaire du travail* aux États-Unis, M. Carroll-Wright, qui est un homme de première valeur, a procédé tout autrement. Il s'est inspiré, mais en l'étendant et la généralisant, de la méthode des monographies, inaugurée et préconisée par l'illustre Le Play, qui opère sur les individus au lieu d'opérer sur des chiffres, et donne par là des résultats à la fois plus vivans et plus exacts. Sur l'immense territoire qui s'étend de New-York à San-Francisco, et de la Nouvelle-Orléans à Chicago, il a fait choix de dix-sept villes situées dans des conditions différentes de climat et d'industrie, mais dont chacune peut être considérée comme représentant une région. Dans chacune de ces villes il a dépêché dix-sept inspecteurs, ou plutôt dix-sept inspectrices, car ce sont des femmes qui ont été chargées de ce travail d'enquête minutieuse. Ces inspectrices avaient mission de s'installer dans chacune de ces villes, d'y séjourner tout le temps nécessaire et d'y interroger le plus grand nombre possible d'ouvrières. Leurs questions devaient porter non pas seulement sur la vie industrielle, mais encore sur la vie morale des femmes qu'elles interrogeaient. Enfin, leurs investigations devaient s'étendre aux œuvres de toute nature destinées à venir en aide aux ouvrières. Par ce procédé, 17,427 ouvrières appartenant à près de deux cents professions différentes ont été interrogées. D'après les appréciations de M. Carroll-Wright, le nombre des ouvrières interrogées représenterait du sixième au septième du chiffre total de la population ouvrière féminine. Chaque ville a fait l'objet d'un rapport spécial; mais ces rapports sont résumés dans autant de tableaux

qu'il y avait de chapitres à l'enquête, et ces tableaux sont eux-mêmes condensés et résumés dans des moyennes générales qu'on est fondé à considérer comme une approximation aussi exacte que possible de la vérité. J'ai été conduit par le cours de mes études (les lecteurs de la *Revue* en savent malheureusement quelque chose) à manipuler pas mal de volumes d'enquêtes et de statistiques. Je n'hésite pas à proclamer celui-ci un chef-d'œuvre de méthode, de distribution et de clarté. Il ne nous reste plus qu'à l'ouvrir.

Commençons par la question vitale, celle des salaires. 13,822 ouvrières ont été interrogées dans dix-sept villes différentes sur leur gain de chaque jour. Ces femmes appartenaient aux professions les plus diverses. Il s'en faut, comme on peut penser, que leurs réponses aient été uniformes. Avant d'entrer dans les détails de l'enquête, donnons d'abord le résultat général.

D'après un tableau récapitulatif, le salaire moyen d'une ouvrière aux États-Unis serait de 5 dollars 24 cents par semaine, c'est-à-dire de 26 fr. 20, ce qui fait pour six jours ouvrables, car le travail est toujours suspendu le dimanche, un salaire moyen de 4 fr. 35 environ. C'est là un salaire élevé, par comparaison à la France, où nous savons par la statistique et surtout par l'expérience que le salaire moyen des femmes oscille entre 2 et 3 francs, s'élevant rarement au-dessus de 3 et descendant souvent au-dessous de 2. Aux États-Unis, l'exactitude de cette moyenne, par comparaison avec la réalité, est affectée par deux causes : l'abaissement du salaire dans certaines villes : Richmond, Atlanta, la Nouvelle-Orléans, où les ouvrières de couleur ont encore l'habitude de travailler pour un salaire inférieur à celui des ouvrières blanches; son exagération, au contraire, dans certaines villes relativement nouvelles, San-Francisco, San-José, Saint-Paul, où la rareté de la main-d'œuvre fait hausser le prix du travail. Mais il est à remarquer que dans les grands centres industriels de New-York, de Brooklyn, de Boston, de Philadelphie, qui peuvent être comparés à nos villes de Paris, de Lyon, de Rouen ou de Lille, le salaire s'élève au-dessus de la moyenne générale et atteint de 4 fr. 50 à 5 et 6 francs par jour, ce qui, avec nos idées européennes, est un salaire excessivement élevé pour une femme. Nos statisticiens d'Amérique sont gens cependant trop avisés pour se contenter d'indications aussi générales. Ils savent parfaitement qu'une moyenne n'a d'intérêt que si elle est conforme à la réalité, et qu'il suffit de quelques chiffres très faibles ou très élevés pour fausser complètement son exactitude. Aussi ont-ils tenu à nous faire pénétrer dans les détails de leur enquête. Ils ont divisé les 13,822 ouvrières interrogées par eux en catégories, suivant les

salaires gagnés par elles, et ils nous ont appris que 373 d'entre elles gagnaient moins de 500 francs par an avec une moyenne de 86 jours de chômage. Ce sont les ouvrières de la plus humble catégorie, travaillant au hasard des rencontres, ce qui ne les rend pas pour cela moins à plaindre ni moins intéressantes, mais ce qui explique la modicité de leur gain annuel. 1,212 gagnaient de 500 à 750 francs avec une moyenne de 58 jours de chômage, et 2,121 gagnaient de 750 à 1,000 francs avec 47 jours de chômage. Comme on peut le voir par ces chiffres, ce qui diminue le gain annuel de ces femmes, c'est moins la modicité du salaire que le chômage habituel ou fréquent. Mais le salaire en lui-même, pour chaque jour de travail, reste relativement assez élevé. En effet, nous allons voir croître le gain avec la réduction du chômage. 5,024 femmes gagnaient de 1,000 à 1,500 francs avec une moyenne de 37 à 31 jours de chômage. 3,383 gagnaient de 1,500 à 2,000 francs avec 26 à 24 jours de chômage. 1,124 gagnaient de 2,000 à 2,500 avec 22 à 18 jours de chômage. Enfin 537 gagnaient plus de 2,500 francs avec 14 jours en moyenne de chômage.

Ces chiffres détaillés ne font que confirmer ce que je disais tout à l'heure que les salaires des femmes sont très élevés aux États-Unis par rapport à la France. Mais ce n'est là cependant qu'un des aspects de la question. En effet, le taux du salaire n'est qu'un des facteurs de la condition industrielle des travailleurs manuels; l'autre facteur est le prix des objets de première nécessité. Il importerait assez peu que le taux du salaire fût élevé, si le prix des objets de première nécessité l'était davantage encore. Il est donc nécessaire de déterminer ce que les économistes appellent le pouvoir d'achat de salaire, car c'est ce pouvoir d'achat qui détermine à son tour la condition véritable des travailleurs. La statistique américaine a bien compris cette nécessité. A la vérité, elle n'a pas essayé d'établir, comme l'avait fait autrefois dans une enquête malheureusement trop restreinte et trop ancienne la société industrielle de Mulhouse, comme j'ai essayé de le faire moi-même pour la ville de Paris, le coût des denrées nécessaires à la vie et du logement. Elle a procédé d'une façon différente. Elle a (toujours en s'inspirant de la méthode de M. Le Play) dressé le budget sommaire de chaque ouvrière dans chaque profession, et elle a cherché à établir quelle part de son salaire était absorbée par le logement, la nourriture, le vêtement, quelle part enfin restait disponible pour l'économie ou le plaisir.

L'enquête a porté sur 343 professions et sur 5,716 ouvrières seulement, le nombre des ouvrières assez intelligentes et assez ordonnées pour être en mesure de rendre un compte exact de leurs recettes et de leurs dépenses étant forcément assez restreint. Les dépenses sont

divisées en trois chapitres : logement et nourriture, habillement, autres dépenses. Du résumé général de toutes ces enquêtes individuelles, il résulterait que les 5,716 ouvrières interrogées gagnaient en moyenne 1,477 francs par an et dépensaient (en moyenne également) : 810 francs pour leur nourriture et leur logement, 395 pour leur habillement, 190 pour les autres dépenses nécessaires à l'existence, soit au total : 1,395 francs, ce qui laisserait en moyenne à chaque ouvrière une somme annuelle de 92 francs, dont elle pourrait disposer à son gré. C'est là, dans l'ensemble, une situation satisfaisante. Mais pour serrer la comparaison de plus près entre l'ouvrière française et l'ouvrière américaine, il est intéressant de choisir comme point de rapprochement deux villes dont les conditions industrielles sont sensiblement les mêmes, Paris et New-York. Dans un travail assez minutieux sur le travail des femmes à Paris (1), j'ai montré que le salaire des femmes était excessivement variable. Quelques ouvrières qui exercent des professions où il faut non-seulement de l'habileté de main, mais du goût artistique (fleuristes, brodeuses, etc.), peuvent arriver à se faire un salaire assez élevé, variant entre 5 et 6 francs par jour. Mais c'est l'exception et la très rare exception. Un plus grand nombre, encore habiles, mais employées cependant à des travaux plus faciles, arrivent à se faire un salaire d'environ 4 francs (compositrices typographes, fleuristes en fleurs communes, mécaniciennes en gilet et culotte, etc.). Mais ce sont encore là pour des femmes des salaires élevés. Celui d'un très grand nombre d'ouvrières, modistes, couturières, mécaniciennes ordinaires, ne dépasse pas 3 francs par jour. Celui des lingères, — et c'est peut-être la profession du plus grand nombre de femmes, — oscille aux environs de 2 francs, descendant parfois au-dessous. Enfin, il y a un trop grand nombre de femmes employées à des gros travaux de couture ou autres (couseuses de sacs, effilocheuses, femmes employées dans les fabriques d'allumettes chimiques ou de chandelles), dont le salaire quotidien s'élève à peine au-dessus de 1 franc. Je ne veux pas revenir sur les considérations que j'ai développées à ce propos. Je me bornerai à dire que Paris recèle des misères feminines auxquelles il n'y a malheureusement pas, à ma connaissance du moins, de remède économique et qui n'en doivent préoccuper que plus fortement la conscience et la charité. A New-York, la situation ne paraît pas être aussi triste. Cependant là aussi le salaire des femmes est singulièrement inégal, et il y en a bon nombre dont la condition ne doit pas être beaucoup plus heureuse que celle de leurs camarades de Paris.

(1) Voir *la Vie et les salaires à Paris, Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1883.

L'enquête a porté à New-York sur 733 ouvrières réparties entre les professions les plus diverses, depuis les plus élevées jusqu'aux plus humbles. Leur gain moyen était de 1,646 francs, leur dépense moyenne de 1,615. L'écart entre le gain et la dépense était donc de 30 francs, ce qui indique déjà une situation moins satisfaisante que la moyenne générale. Mais j'ai déjà eu occasion de dire combien on doit attacher peu d'importance à ces moyennes que quelques chiffres très bas ou très élevés suffisent pour fausser. Si l'on veut se rendre compte de la réalité des choses, c'est dans le détail qu'il faut pénétrer. La statistique nous apprend qu'à New-York comme à Paris, mais plus qu'à Paris, certaines femmes arrivent à se faire un salaire très élevé. Ainsi, la metteuse en pages (*distributor of work*) qui dans une imprimerie gagne 3,750, ainsi la brodeuse en dentelles (*lace worker*) qui gagne 3,210, ainsi la monteuse de guirlande qui gagne 2,705. Ainsi, les contremaîtresses qui gagnent, suivant les professions, de 2,000 à 2,500 francs. Ce sont là également à Paris des occupations ou des fonctions très rémunérées, mais pas dans ces proportions. Un très grand nombre d'ouvrières, dont la nomenclature serait trop longue à donner, gagne à New-York, de 1,500 à 2,000 francs par an dans des professions dont le salaire à Paris n'est que de 3 à 4 francs par jour, c'est-à-dire pour 300 jours ouvrables de 900 à 1,200 francs. En revanche, il y a encore, comme à Paris, un certain nombre d'ouvrières dont le salaire demeure assez bas. Ainsi, dans les manufactures de sacs, la raccommodeuse dont le salaire est de 650 francs. Dans les manufactures de chapeaux, la finisseuse dont le salaire est de 750 francs; dans les fabriques de vêtemens de confection, la finisseuse dont le salaire est de 500 francs, et la faiseuse de boutonnières dont le salaire est de 360 francs. C'est le salaire le plus bas dont la statistique américaine fasse mention. Il en est à New-York comme partout; les femmes employées dans les professions d'un apprentissage facile qui n'exigent ni intelligence, ni goût, ni habileté de main, n'arrivent qu'à des salaires très faibles, et comme d'un autre côté les conditions de la vie y sont assez onéreuses, leur existence doit être très dure. Il est à remarquer, d'autre part, que les salaires très élevés chez la moyenne des ouvrières de New-York sont en grande partie absorbés par leurs dépenses, et que là moins qu'ailleurs, l'économie paraît être en honneur. Encore une ressemblance avec Paris.

Vivre ne suffit pas, surtout si l'on entend par vivre, ne pas mourir de faim. Encore faut-il vivre avec un certain degré de confortable. Comment vivent les ouvrières américaines? Ceux qui ont dirigé cette vaste enquête ont voulu s'en rendre compte. Ils ont fait porter leurs investigations sur deux points: le logement et

l'atelier. D'après le résultat de ces investigations, sur 16,713 ouvrières, 12,020 vivaient dans des conditions de confort qui pouvaient être considérées comme suffisantes (*comfortable*). Au contraire, il y en avait 4,693 dont l'installation était misérable. Quant aux ateliers, 14,966 travaillaient dans des ateliers bien tenus (*well cared for*), 1,747 seulement dans des ateliers négligés. C'est là, en l'absence de toute législation sérieusement protectrice des conditions du travail, un résultat qui peut paraître satisfaisant. Mais il est un autre tableau qui, dans sa concision, met en relief d'une façon saisissante la différence principale qui existe entre la condition de l'ouvrière aux États-Unis et en France, c'est celui qui est intitulé : condition conjugale. Je me bornerai à en donner les chiffres qui parlent par eux-mêmes. Sur 17,427 ouvrières, 15,387 n'étaient pas mariées, 1,038 étaient veuves; 745 seulement étaient en puissance de mari. La statistique a ainsi démontré la justesse de l'expression dont on se sert couramment en Amérique pour désigner l'ouvrière : *working girl*, jeune fille qui travaille. Ce qui revient à dire, en prenant la question sous une autre face, qu'aux États-Unis le salaire normal du mari suffit à nourrir la femme et les enfans. C'est le privilège des pays jeunes où la main-d'œuvre est encore d'un prix élevé et les denrées de première nécessité encore à bas prix. Ainsi se trouvent résolues, aux États-Unis, les questions véritablement douloureuses que soulève l'emploi des femmes dans l'industrie, ou plutôt elles ne sont même pas posées. Plus heureuse que l'ouvrière française, l'ouvrière américaine n'est pas obligée de quitter son mari dès le matin pour ne le retrouver que le soir, d'abandonner dès l'aube son foyer sans feu pour n'y rentrer qu'à la nuit, ayant à peine la force de préparer le repas de famille. Surtout, elle ne se voit pas dans la douloureuse nécessité de confier son enfant à des mains charitables ou mercenaires, de le quitter malade pour le retrouver mourant. Elle échappe à toutes ces souffrances et à toutes ces angoisses, qui sont le lot commun de l'ouvrière française. Heureux, trois fois heureux, hommes et peuples, ceux qui ont vingt ans !

Étant presque toujours une jeune fille, l'ouvrière américaine se trouve souvent isolée dans la vie. Cette différence avec l'ouvrière européenne donne un intérêt d'une nature toute spéciale à la partie de la statistique où il est fait mention des diverses œuvres destinées à lui venir en aide. Dans le rapport général qui précède les tableaux de l'enquête, il n'est pas consacré moins de vingt-six pages sur soixante-quatre aux œuvres de cette nature. Le mobile de ces œuvres est partout la charité, et la charité chrétienne, car aux États-Unis on n'en connaît et on n'en comprend point d'autre, mais la charité intelligente et bien entendue, ne

reculant devant aucune initiative hardie ou ingénieuse, et ne prenant à sa charge que ce qui doit lui incomber. Dans la plupart des grandes villes américaines il existe une association qui s'intitule *Association chrétienne des jeunes femmes*, et qui se propose de prêter assistance aux jeunes ouvrières. La forme la plus ordinaire de cette assistance est la création de pensions (*boarding houses*) pour les jeunes filles, où elles trouvent, moyennant un prix assez modique, le vivre et le couvert. Peut-être, comme dans tous pays, faut-il davantage à la jeune ouvrière américaine, mais c'est déjà quelque chose que de lui procurer à bon marché ces deux nécessités de la vie quotidienne. Pour y parvenir, plusieurs combinaisons différentes sont mises en œuvre. Dans certaines villes, l'existence de ces pensions n'est qu'une simple application du principe de l'association. Les jeunes filles qui fréquentent la pension paient un prix assez élevé pour couvrir toutes les dépenses de la maison, et l'économie ne résulte pour elles que de la diminution des frais généraux résultant de la vie en commun. La charité n'intervient ici que pour prendre l'initiative de l'œuvre et pour en conserver la direction morale. Dans d'autres villes son rôle est plus actif. Les pensions dont je parle sont principalement destinées aux ouvrières dont le salaire est insuffisant, et on ne leur demande qu'une faible contribution pour leur nourriture et leur logement, la charité faisant face au surplus des dépenses. Quel que soit le principe d'après lequel ces maisons sont fondées, leur aspect et leur règlement intérieur sont à peu près les mêmes : « Rue tranquille et respectable; antichambre et escaliers bien balayés; bibliothèque bien fournie et bien éclairée; chambres à coucher propres et maintenues à une température convenable; nourriture préparée avec soin; salon pour la conversation ou les jeux; *jeunes gens autorisés à venir presque tous les soirs.* » Tels sont, d'après le rapporteur de l'enquête, les avantages que les *boarding houses* offrent aux jeunes ouvrières. A tous ces attraits s'ajoute celui de conférences qui leur sont faites le soir sur des sujets variés. Quelques-unes de ces conférences portent sur des questions d'économie domestique : « Comment gagner de l'argent et comment le garder. » D'autres ont un objet purement moral : l'idéal d'une femme; d'autres enfin ont un caractère mixte; celle-ci, par exemple : Comment se procurer un mari : *how to get a husband.* Le conférencier ne se charge cependant pas de dire, comme pour l'argent : Comment le garder. Ajoutons que les exercices religieux tiennent une grande place dans la vie intérieure de ces maisons. Cependant on a soin de nous dire que l'assistance à ces exercices n'est jamais obligatoire, et que les pensions sont presque toujours *unsectarian*, c'est-à-dire que, même fondées ou entretenues par quelqu'une des sectes chré-

tiennes qui sont si nombreuses aux États-Unis, épiscopale, méthodiste, baptiste ou autre, on y reçoit cependant des jeunes filles qui n'appartiennent pas à la secte. Ainsi font même les couvens catholiques, et le rapporteur rend plus d'une fois hommage en passant au large esprit de tolérance qui les anime, ainsi qu'à la supériorité de leur installation matérielle.

Si je suis entré dans quelques détails sur cette institution des *boarding houses* américains, c'est que notre pays y peut trouver un exemple utile à suivre. Il faut reconnaître que sur ce point de la protection morale des jeunes ouvrières, la charité française est en retard. Cependant elle commence à s'en inquiéter. L'intelligente initiative de certaines congrégations religieuses s'est émue de la situation périlleuse que crée souvent à la jeune ouvrière sa solitude sur le pavé de Paris, la nécessité de loger en garni avant qu'elle ait pu se procurer un petit mobilier et payer un trimestre de loyer d'avance, enfin l'obligation où elle se trouve de chercher sa nourriture quotidienne dans des restaurans de bas étage, traiteurs et crémiers qui lui font payer fort cher des plats malsains et du vin frelaté. Ces congrégations ont ouvert dans Paris un certain nombre de patronages externes où les jeunes filles qui travaillent dans les magasins et les ateliers peuvent trouver un abri pour la nuit, prendre le petit déjeuner du matin, le repas du soir, et passer les dimanches. Mais reste toujours le repas de midi, le principal dans la vie laborieuse. Et puis cette existence un peu claustrale du patronage, le dortoir, la vie en commun ne conviennent pas toujours à la jeune ouvrière parisienne. Elle aime bien, quand elle le peut, avoir sa chambre, ses petits meubles, et sa liberté. Mais au moins qu'elle puisse manger dans un endroit décent, où elle ne sera pas exposée, pendant qu'elle avale à la hâte son maigre repas, à s'entendre débiter des galanteries grossières. Qu'elle cesse d'être exploitée par des traiteurs indignes qui refusent de lui servir un déjeuner au-dessous d'un certain prix qu'elle ne peut pas atteindre, sachant qu'un consommateur galant se trouvera là tout à point pour lui offrir de payer la différence. Ici la charité veille encore, mais depuis bien peu de temps. Qui connaît déjà dans Paris l'œuvre des restaurans-bibliothèques ? Elle a pour principal fondateur un jésuite éminent (mon Dieu, oui, un jésuite), qui, après avoir façonné à la vie plusieurs générations successives de futurs officiers, ne dédaigne pas d'appliquer aujourd'hui ses hautes facultés à cette œuvre en apparence si modeste, en réalité si féconde en résultats pour peu que la charité publique veuille bien en comprendre l'intérêt et l'utilité. L'œuvre a déjà créé en plein Paris élégant, à quelques pas de ces grands magasins de la rue de la Paix où on voit

de petites modistes confectionnant à quatre francs par jour (et encore) des robes de douze cents, deux restaurans-bibliothèques, propres, bien aménagés, où deux cents ouvrières peuvent, en deux fournées, venir prendre leurs repas de midi. De bibliothèques ces restaurans n'ont encore que le nom, et c'est à peine si les planches sont posées. Il faut attendre maintenant que les livres viennent. Mais ce qui vient déjà en foule, ce sont des clientes proprettes, accortes, avec je ne sais quoi d'élégant que la Parisienne du peuple emprunte si facilement au contact de la femme du monde. Les mauvaises langues prétendent que les plus jolies n'y viendront jamais. Qu'en savent-ils? Mais quand cela serait, il n'est pas nécessaire qu'on soit jolie pour être en péril à vingt ans, et les galans de crèmerie ne sont pas si difficiles. Il faut voir tout ce jeune monde arriver d'un pas pressé, commander son déjeuner à la hâte, non sans avoir pris un moment pour se regarder dans la glace en rajustant ses petits cheveux, et le dévorer à belles dents, en babillant à demi-voix avec l'inextinguible gaîté de la jeunesse; le tout sous la protection d'un grand Christ qui étend au-dessus de cette jeunesse et de cette gaîté ses bras paternels et indulgens. « Cela m'étouffe de manger là devant, » disait un jour une brebis galeuse qui s'était introduite dans le troupeau choisi, et elle n'est plus revenue. Mais les autres reviennent, attirées non pas seulement par le bon marché de la nourriture, sur la qualité de laquelle elles ne laissent pas de se montrer assez difficiles, mais aussi, surtout peut-être, par la bienveillance de l'accueil, par un mot affectueux dit tantôt à l'une, tantôt à l'autre, par cette charité la plus précieuse de toutes, qui va de l'âme à l'âme et pas seulement de la bourse à la bourse. Ainsi peu à peu la clientèle se forme, j'entends aussi la clientèle morale, et quand l'une des clientes cesse de fréquenter le restaurant, on peut dire à coup sûr que c'est un mauvais signe. Ajoutons que l'œuvre naissante a déjà créé deux maisons, l'une dans Paris pour les ouvrières orphelines, l'autre à la campagne pour les ouvrières convalescentes; maisons de famille, c'est ainsi qu'on les appelle, et cette dénomination heureuse m'a rappelé celle qui est usitée en Angleterre et en Amérique : *home for friendless girls*, maison pour les jeunes filles sans amis. La famille, l'amitié, c'est bien, en attendant mieux, ce qu'il faut offrir à ces jeunes filles : sans quoi, elles courent après l'amour et elles ne rencontrent que la galanterie.

Revenons aux États-Unis. Les auteurs de la statistique américaine n'ont pas voulu remplir les colonnes de leurs tableaux de renseignemens purement matériels. Ils se sont efforcés encore de serrer d'aussi près que possible les conditions d'existence morale où

vivent les ouvrières. Ils sont cependant les premiers à reconnaître que, sur ce point, la statistique ne peut fournir que d'insuffisantes indications: « La statistique, dit avec raison le rapporteur-général, peut seulement être employée pour constater les résultats de la vie populaire; elle ne peut pas produire au jour les mobiles intérieurs qui conduisent à ces résultats. Elle peut fournir d'intéressans renseignemens sur le logement, le salaire et les dépenses; mais, quant à l'honnêteté et à la vertu, ce sont choses qui n'apparaissent point dans des tableaux statistiques. » Ceux qui ont dressé ces tableaux se sont cependant efforcés de les faire apparaître et ils ont eu recours pour cela à un procédé qu'en France assurément, nos statisticiens n'auraient jamais inventé. Assez embarrassés pour choisir un critérium de la moralité des ouvrières, les auteurs de la statistique américaine se sont avisés de rechercher celles qui fréquentaient l'église. Quelle église? dira-t-on. N'importe quelle église, mais une église quelconque, protestante, catholique, israélite, peu importe. Les résultats de l'enquête sont, sur ce point, assez curieux: sur 16,713 femmes interrogées, 7,709 fréquentaient l'église catholique, 5,854 une église protestante, 369 la synagogue, 6 l'église grecque, 2,309 ne fréquentaient aucune église, 406 n'avaient voulu donner aucun renseignement. On remarquera cette proportion considérable des ouvrières fréquentant l'église catholique dans un pays où la majorité des habitans est protestante. Quant à la proportion des ouvrières qui ne fréquentent aucune église, le rapporteur-général de l'enquête, personnage officiel au plus haut degré, la trouve très élevée et s'en afflige. En France, nous la trouverions peut-être assez faible. Je ne connais rien qui, mieux que cette constatation et ce regret, marque la différence entre les deux pays et les deux républiques.

Cette enquête si complète présente cependant au point de vue qui, pour le moment du moins, nous préoccupe le plus en France, deux graves lacunes. La première est relative à la durée moyenne des heures de travail. Il serait intéressant, en effet, de savoir au prix de quel effort les ouvrières américaines parviennent à se procurer ce gain annuel assez élevé que nous avons signalé. Y a-t-il excès, abus, surmenage, comme on dit volontiers aujourd'hui, ou bien, au contraire, la durée quotidienne du travail des femmes ne dépasse-t-elle pas un sage emploi des forces humaines? L'intérêt de cette question qui, dans nos vieux pays, est si aigu, paraît avoir échappé complètement aux commissaires enquêteurs. On ne trouverait pas, dans les 631 pages de l'enquête, le plus petit renseignement à ce sujet. Que faut-il conclure de ce silence, sinon qu'aux États-Unis la question de la durée des heures de travail

n'existe pas, c'est-à-dire qu'elle est résolue de telle sorte que le travail normal et habituel n'excède pas ce que j'appelais tout à l'heure le sage emploi des forces humaines. S'il en était autrement, s'il y avait abus et souffrance résultant de la durée excessive des heures de travail, nul doute que cet état de choses ne donnât lieu à des plaintes, et que ces plaintes n'eussent trouvé un écho dans une série de recherches aussi intelligentes et aussi approfondies.

La seconde lacune que présente l'enquête américaine est relative à la législation du travail et à ses effets. Il eût été particulièrement intéressant de savoir si, dans les dix-sept villes où l'enquête a été ouverte, le travail des femmes s'exerce librement, en dehors de toute surveillance, ou s'il est, au contraire, l'objet de mesures protectrices. Dans ce dernier cas, il eût été également très instructif de savoir quel est l'effet de ces mesures sur la condition des ouvrières. Ici encore, l'enquête est absolument muette. On dirait qu'aux États-Unis la question de la réglementation du travail et de la protection des femmes n'existe pas. Mais cette question nous préoccupe trop vivement en France à l'heure actuelle pour que j'aie cru pouvoir la laisser de côté, et j'ai cherché à combler la lacune en interrogeant d'autres documens.

La législation du travail est infiniment variable aux États-Unis, car elle échappe à la compétence du pouvoir fédéral et elle est réglée au gré de chaque État. Dans un grand nombre d'États, il n'y a pas de législation du tout, excepté pour le repos du dimanche, qui est imposé partout par les mœurs encore plus que par la loi et qui suspend aussi bien la vie du plaisir que celle du travail. Il n'y a pas sur le territoire des États-Unis une seule manufacture ouverte le dimanche, mais il n'y a non plus ni théâtres, ni courses. Quand il n'y aura non plus en France ni théâtres ni courses le dimanche, il sera beaucoup plus facile, de par la loi, de fermer les manufactures. Laissant de côté les états où le travail n'est l'objet d'aucune réglementation, voici sur la législation industrielle aux États-Unis quelques renseignemens que j'ai lieu de croire exacts. Dans vingt-sept états, le travail est interdit aux enfans au-dessous de quatorze ans, et quand il s'agit des jeunes filles, la limite d'âge est assez souvent reculée jusqu'à dix-huit ans. Dans quinze états seulement le travail des femmes est l'objet d'une réglementation spéciale, mais qui varie beaucoup suivant les états. Dans quelques-uns, la seule mesure de protection consiste à obliger le patron à leur fournir des sièges pour se reposer. Dans d'autres, le travail dans les mines leur est interdit. Mais il n'y en a que cinq (Louisiane, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Ohio), où le travail des

femmes majeures soit l'objet d'une réglementation qui limite à dix heures par jour ou soixante heures par semaine la durée de leur travail. Ces lois sont-elles observées? On peut se le demander, car bien souvent les états qui ont voté des mesures de cette nature ont négligé de créer en même temps les corps d'inspecteurs nécessaires pour en assurer l'exécution. Parfois il arrive que les lois protectrices des travailleurs, celles entre autres qui limitent la journée de travail, sont votées dans une pensée politique et dans une vue de popularité, à la veille d'une élection; mais elles demeurent à l'état de lettre morte et ne sont jamais sérieusement observées. C'est en particulier ce qui est arrivé dans l'état de New-York pour une loi qui limitait à dix heures le travail des hommes, mais de l'application de laquelle aucun gouvernement ne s'est jamais inquiété. D'une façon générale, on peut dire qu'il n'y a que le travail des enfans qui soit réglementé d'une façon efficace dans un assez grand nombre d'états. Quant au travail des adultes, hommes et femmes, il est absolument libre, et c'est là ce qui explique que dans l'enquête si complète que je viens d'analyser, il n'y ait pas trace d'un renseignement sur la législation du travail. Nos enquêteurs, en gens pratiques, ne se sont pas préoccupés d'une législation qui, dans les rares états où elle existe, demeure lettre morte. C'est donc sous le régime d'une liberté absolue que l'ouvrière américaine en est arrivée à jouir d'une condition économique qui est incontestablement très supérieure à celle de l'ouvrière française. Avant de tirer quelque conclusion de ce fait, cherchons à nous faire une idée des conditions dans lesquelles travaille l'ouvrière anglaise.

II.

Il s'en faut que, pour étudier la condition industrielle et sociale des femmes en Angleterre, nous ayons à notre disposition des renseignemens aussi complets qu'aux États-Unis. En revanche, rien n'est plus facile à connaître que la législation sous le régime de laquelle elles travaillent. Cette législation, qui avait été maintes fois remaniée depuis le commencement du siècle, a été condensée et codifiée en 1878 dans une loi importante intitulée : *the Factory and workshop act :* loi sur les usines et les ateliers. Cette loi, qui a en même temps résumé et abrogé quinze lois antérieures, est un véritable code industriel. Depuis quatorze ans qu'elle fonctionne, elle n'a subi que d'insignifiantes modifications. Je n'entreprendrai pas de résumer ici les dispositions très minutieuses contenues dans les cent sept articles qui composent cette loi. Je me bornerai à en extraire celles qui concernent le travail des femmes.

Ces dispositions sont très nombreuses, il suffira d'en indiquer les principales. Dans les fabriques, la journée de travail ne doit pas excéder douze heures; elle ne peut commencer avant six heures du matin ni se prolonger après sept heures du soir; ce qui exclut le travail de nuit; le travail est interdit le dimanche et le samedi après deux heures au plus tard. Deux heures par jour doivent être réservées pour le repas, ce qui, en fait, réduit la journée de travail à dix heures, et le travail ne doit pas être prolongé pendant plus de quatre heures et demie sans une demi-heure de repos.

Dans les ateliers (1), les femmes peuvent travailler de six heures du matin à neuf heures du soir, sauf le samedi, où le travail doit finir à quatre heures. Mais tous les jours il doit être accordé à la femme quatre heures et demie et le samedi deux heures pour prendre ses repas. Le travail du dimanche est interdit également. Enfin le travail est absolument interdit aux femmes dans les mines.

En résumé, interdiction du travail de nuit non-seulement dans les fabriques, mais dans les ateliers. Limitation de la journée de travail à douze heures dans les fabriques, à quinze heures dans les ateliers, mais avec repos obligatoire de deux heures dans les fabriques, de quatre heures et demie dans les ateliers; suspension du travail le samedi; interdiction du travail le dimanche: telles sont les mesures spéciales aux femmes qu'a consacrées le *Factory and workshop act*, indépendamment de mesures assez strictes de salubrité et de précautions contre les accidens éventuels dont les femmes étaient appelées à bénéficier comme les hommes. C'était là une législation éminemment protectrice du travail, suivant une expression qui a cours aujourd'hui. Une vigoureuse campagne avait été conduite en Angleterre pour obtenir que les pouvoirs publics intervinssent avec ce degré de minutie (car j'ai dû passer beaucoup de dispositions de détail) dans la réglementation du travail adulte. Ceux qui ont foi dans la législation pour adoucir les misères sociales avaient le droit d'être satisfaits de leur œuvre, et après avoir obtenu des résultats aussi considérables, ils pouvaient prendre un légitime repos.

Ce repos ne devait pas être de longue durée. Il fut bientôt troublé par un cri de détresse, le plus poignant peut-être que l'Angleterre eût entendu depuis le temps où un poète populaire traduisait, dans la célèbre chanson de *la Chemise*, les gémissemens de l'ou-

(1) La distinction entre les fabriques (*factories*) et les ateliers (*workshops*) consiste en ce que dans les fabriques il est fait usage de moteurs mécaniques.

vrière à l'aiguille. Ce fut un journal médical, *the Lancet*, qui le premier donna l'alarme. Se plaçant au point de vue spécial de l'hygiène, qui joue, comme on le sait, un grand rôle dans les préoccupations anglaises, un rédacteur de ce journal signala à Londres même, dans un des quartiers les plus populeux, l'existence d'un grand nombre d'ateliers fétides, malpropres, mal éclairés, où s'entassaient pêle-mêle ouvriers et ouvrières, et cela non pas seulement pendant la journée, mais encore pendant une partie de la nuit. Ces ateliers n'étaient généralement que des arrière-boutiques, ou même des chambres d'habitation où le patron, aussi pauvre que ses ouvriers, travaillait, avec sa famille, dans des conditions aussi déplorables qu'eux. L'acte de 1878 contenait bien une série de dispositions excellentes sur l'hygiène des ateliers, mais sans compter que d'une part la difficulté de la surveillance, de l'autre l'extrême misère de ces petits patrons, opposaient des difficultés invincibles aux efforts des inspecteurs; il y avait une cause d'insalubrité que la loi ne pouvait empêcher, c'était l'entassement dans ces arrière-boutiques et dans ces chambres d'ouvriers et d'ouvrières ayant à peine la place nécessaire pour se mouvoir et pour travailler. Ces ateliers créaient, au dire du journal médical, des foyers d'infection permanens dans la métropole : les maladies contagieuses s'y développaient avec une rapidité effrayante, et leur existence était un danger permanent pour la santé publique.

La question hygiénique ainsi soulevée par le *Lancet* ne tarda pas à devenir une question économique. A quelle profession appartenaient ces malheureux, patrons aussi bien qu'ouvriers? Que gagnaient-ils? Pourquoi étaient-ils si misérables? Toutes ces questions, qui naissaient en quelque sorte les unes des autres, commencèrent à passionner l'opinion publique et firent l'objet d'une sorte d'enquête générale qui fut d'abord conduite par la presse. De cette enquête il résulta que le *Lancet* n'avait dit que trop vrai et qu'une portion considérable de la classe ouvrière de Londres travaillait effectivement dans des conditions aussi déplorables au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue des salaires, menant une existence misérable et gagnant à peine de quoi suffire aux plus stricts besoins de la vie. C'était la profession de tailleur et de couturière dans la confection des vêtemens à bon marché qui semblait offrir le plus grand nombre de victimes. Mais d'autres professions payaient leur tribut. Londres semblait la ville la plus éprouvée; mais des grands centres manufacturiers de l'Angleterre s'élevaient également des plaintes dont la presse de province apportait les échos. Les révélations succédaient aux révélations,

et l'opinion publique, étonnée autant qu'attristée, se trouvait en présence d'un abîme de misères dont elle ne soupçonnait pas l'existence et dont elle ne démêlait pas la cause.

Chacun avait en effet son explication. Les uns y voyaient les résultats de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, les ouvriers allemands ou russes, qui arrivent en grand nombre à Londres, acceptant à n'importe quel prix un travail qui n'exige ni connaissance préalable ni habileté de main. D'aucuns y voulurent mêler la question sémite, et, ayant rencontré, dans l'enquête, des ateliers tenus par des patrons juifs et où l'on n'employait que des juifs ou des juives travaillant à très bas prix, ils crurent y découvrir une vaste conspiration des enfans de Sem pour ruiner par la concurrence les enfans de Japhet. Mais la majorité de ces enquêteurs volontaires attribua la condition misérable d'un trop grand nombre d'ouvriers et surtout d'ouvrières, à Londres, à l'abus du système des sous-contrats; les grands entrepreneurs, principalement dans l'industrie des vêtemens à bon marché, faisant leur commande à des sous-traitans qui eux-mêmes les répartissaient entre d'autres petits entrepreneurs qui les répartissaient encore entre des petits patrons. Chaque intermédiaire gagnait sur le marché de telle sorte que l'ouvrier et l'ouvrière payaient au prix d'un travail excessif et insuffisamment rémunéré, au prix de leurs sueurs, le bénéfice des intermédiaires. De là l'expression de *sweating system*, système qui fait suer. Le mot fit fortune par ce qu'il avait à la fois d'expressif et de douloureux, et pendant de longs mois les colonnes des journaux anglais furent remplies d'articles, de discussions passionnées sur le *sweating system*, ses causes et ses remèdes.

De la presse l'agitation gagna les milieux parlementaires, et la chambre des lords, voulant peut-être donner ce gage de sa sollicitude pour les intérêts populaires, nomma une commission d'enquête, grand remède comme chacun sait. Cette commission, dont faisaient partie l'archevêque de Canterbury, lord Roseberry et d'autres personnages considérables, a siégé pendant de longs mois. Elle a tenu soixante et onze séances, interrogé deux cent quatre-vingt-onze témoins, ouvriers, médecins, membres du clergé ou des sociétés charitables. Elle a étendu son enquête à toutes les professions où les abus du *sweating system* lui avaient été signalés : fabrication des vêtemens à bon marché, cordonnerie, chemiserie, ébénisterie, sellerie, coutellerie, serrurerie, etc., et à la plupart des villes où ces industries sont pratiquées, Londres, Sheffield, Glascow, Manchester, etc. Les procès-verbaux de cette vaste enquête réunis forment quatre volumes d'environ mille pages chacun. Je

n'ai point l'intention d'analyser ces procès-verbaux. Pareille entreprise m'entraînerait trop loin. Je voudrais seulement de ce recueil de dépositions, qu'on pourrait appeler le martyrologe de l'industrie anglaise, tirer quelques renseignemens sur le point spécial qui fait l'objet de cet article, c'est-à-dire la condition industrielle des femmes.

L'enquête a porté sur trois points principaux; d'abord sur l'hygiène des ateliers. Il a été prouvé devant la commission que cette hygiène était déplorable et que les journalistes n'avaient rien exagéré dans leurs descriptions. Sans doute il était bien prescrit par le *Factory and workshop act* que les ateliers aussi bien que les manufactures seraient tenus dans un état constant de propreté, bien ventilés, mis à l'abri, par un système de canalisation bien entendue, de tous miasmes ou mauvaises odeurs, et que le nombre des personnes qui y seraient employées ne serait jamais trop considérable par rapport à la capacité cubique d'air respirable. Mais autant il avait été facile d'assurer l'exécution de ces prescriptions minutieuses dans les manufactures, c'est à-dire dans de grands établissemens connus de tous, faciles à inspecter, et dont les propriétaires pouvaient être contraints à se mettre en règle avec la loi, autant, de nombreux témoignages en ont fait foi devant la commission, ces prescriptions devenaient illusoires quand il s'agissait des ateliers, c'est-à-dire le plus souvent de simples chambres où un certain nombre d'ouvriers ou d'ouvrières travaillaient sous les ordres d'un petit patron. En fait, ces ateliers échappaient à l'inspection par leur nombre même. C'est par milliers et milliers qu'ils se comptent dans les grandes villes industrielles. A Londres il y a telle rue de l'*East-End* où chaque maison compte un ou plusieurs ateliers. Pour les surveiller tous, il aurait fallu une armée d'inspecteurs, et le nombre de ceux-ci eût-il été singulièrement augmenté, leur inspection n'en serait pas moins demeurée illusoire. A qui s'en prendre, en effet, de l'insalubrité de ces ateliers? Au propriétaire. Mais le propriétaire qui avait loué une maison ou un appartement ne pouvait être rendu responsable des conséquences fâcheuses résultant soit du trop grand nombre d'ouvriers entassés, soit de la nature même de l'industrie exercée dans son immeuble. Au patron? Mais le patron était souvent lui-même un ouvrier, incapable de faire face aux dépenses qu'auraient exigées de lui les travaux d'hygiène et de ventilation réclamés par les inspecteurs. De ces ateliers les plus misérables étaient le plus souvent, d'ailleurs, des *ateliers de famille*, c'est-à-dire en réalité une chambre unique où couchaient, mangeaient, travaillaient le père, la mère, cinq ou six enfans des deux sexes, assistés seule-

ment, quand l'ouvrage pressait trop, de quelques ouvriers de passage. Sans doute, les pauvres gens n'auraient pas demandé mieux que de travailler dans un appartement plus grand. Mais ils n'avaient pas le moyen d'en payer le loyer. L'acte de 1878 demeurait donc lettre morte dans les ateliers et la commission constatait avec douleur que dans un trop grand nombre de maisons à Londres et aussi dans les autres grandes villes industrielles, hommes, femmes, enfans, travaillaient dans des bouges, *dens* (c'est le mot qui revient souvent dans la bouche des déposans), et dans des conditions contraires à la fois à l'hygiène et à la décence, entassés les uns sur les autres au point d'avoir à peine la place matérielle pour travailler, respirant un air empesté et condamnés à des promiscuités qui ne pouvaient qu'affaiblir, chez les femmes et les jeunes filles, le sentiment de la pudeur (*decency*). La comparaison entre les ateliers et les manufactures était à ce point de vue tellement à l'avantage des manufactures, qu'un inspecteur n'hésitait pas à conseiller comme remède, à Londres du moins, la création dans le quartier de l'*East-End* de gigantesques manufactures où seraient exercées les principales industries du quartier et l'interdiction du travail dans les ateliers.

Mêmes constatations douloureuses en ce qui concernait la durée des heures de travail. Des dépositions recueillies par la commission est résultée la preuve que dans certaines industries, en particulier dans la confection des vêtemens à bon marché, les heures de travail étaient prolongées au-delà de ce que peuvent véritablement supporter les forces humaines. Ce n'est pas seulement douze, c'est quatorze, c'est quinze, c'est parfois seize ou dix-sept heures que travaillaient les ouvriers et les ouvrières employés soit en commun, soit séparément dans les petits ateliers de tailleurs ou à la confection des chemises. Ici, il y avait encore, au moins pour la femme, violation manifeste de l'acte de 1878. Mais cette violation s'expliquait par les mêmes motifs que celle des dispositions relatives à l'hygiène des ateliers. Pour que les dispositions relatives à la durée des heures de travail fussent observées, il aurait fallu que dans chaque atelier fût tenu un registre d'entrée et de sortie des femmes. Or de ces malheureux petits patrons qu'on s'obstinait à désigner sous le nom de *sweaters,* celui qui fait suer, et qui suaient eux-mêmes autant que leurs ouvriers et ouvrières, beaucoup ne connaissaient même pas l'existence de cet acte ni l'obligation qui s'imposait à eux. Ils travaillaient personnellement jusqu'à la limite de leurs forces, eux, leurs femmes, leurs enfans, les ouvrières employées par eux, et celles-ci auraient été les premières à se plaindre si, en vertu des dispositions d'une loi à elles inconnue, elles avaient été

renvoyées de l'atelier avant que fût terminée la douzaine de chemises ou la paire de culottes qu'il fallait livrer le lendemain, sous peine de ne pas recevoir de nouvelles commandes. Les impérieuses nécessités du combat pour la vie étaient plus fortes que toutes les prescriptions de la loi. D'ailleurs, l'enquête a démontré que c'étaient les ouvrières travaillant chez elles (*home workers*) qui accomplissaient ces tristes prodiges de dix-sept ou dix-huit heures passées d'arrache-pied à tirer l'aiguille, faisant ainsi concurrence aux ouvrières employées dans les ateliers. Aussi quelques déposans n'ont-ils pas hésité à demander que le travail à domicile fût interdit par la loi, comme d'autres avaient demandé l'interdiction des ateliers. La manufacture obligatoire : telle était la conclusion à laquelle quelques esprits se laissaient entraîner par la logique de la réglementation.

Mais de toutes les constatations de l'enquête, les plus douloureuses étaient celles relatives au taux des salaires. Si encore ce travail écrasant, accompli dans des conditions aussi pénibles, assurait à ces malheureux un gain suffisant pour se procurer une nourriture convenable et des vêtemens décens. Mais il n'en était rien. *Starvation wages.* Des gages avec lesquels on meurt de faim. Telle est l'expression énergique et malheureusement trop justifiée dont se servent les commissaires enquêteurs pour traduire l'infime rémunération qui est le prix d'un travail aussi excessif. Je ne parlerai ici que des salaires des femmes. Dans la confection des vêtemens à bon marché, une femme, en travaillant quinze heures, peut *finir* quatre vestes par jour; chaque veste lui est payée 0 fr. 50, ce qui fait un total de 2 francs, mais elle doit se fournir elle-même de fil et souvent payer la location de sa machine à coudre. Dans l'industrie de la chemiserie, qui emploie presque exclusivement des femmes, et où elles sont payées à la douzaine, elles peuvent gagner environ 1 fr. 50 par jour en travaillant de sept à huit heures du matin à onze heures du soir. Mais de leur gain de la semaine il leur faut déduire l'achat du fil et la location de la machine, c'est-à-dire environ 4 francs. Même prix dans l'industrie des manteaux et dans celle de la fourrure. Dans l'industrie de la fabrication des chaînes et des anneaux en fer, les salaires sont plus bas encore. Pour un travail très rude, très fatigant, qui ne s'exercerait même pas toujours dans des conditions de décence absolue, les femmes gagneraient de 6 à 8 francs par semaine, c'est-à-dire quelquefois un peu plus, quelquefois un peu moins de 1 franc par jour! A la vérité, cette industrie n'emploie qu'un assez petit nombre de femmes. Mais les autres ne vivent pas dans des conditions beaucoup plus heureuses. C'est pitié de

lire leurs dépositions devant la commission d'enquête : — « J'ai honte d'avouer, disait l'une d'elles, quelle est ma nourriture habituelle. Souvent je jeûne. Les autres jours, je prends une tasse de thé et un peu de poisson. Je ne mange pas de la viande une fois en six mois. » — « Je mange principalement du lard, disait une autre ; de temps à autre, j'attrape un morceau de beurre ! » — Une jeune fille de quinze ans, dont la nourriture se composait exclusivement de pain et de pommes de terre, se plaignait de ne jamais manger à sa faim, et un inspecteur de fabriques disait que, dans son district, il s'en fallait de peu que les femmes ne mourussent d'inanition !

Le cœur se serre quand on lit de pareilles choses. Je ne sais pas cependant s'il n'y a pas quelque chose de plus triste encore, c'est l'embarras où s'est trouvée la commission, lorsqu'il lui a fallu conclure. Je laisse de côté les difficultés qu'elle a éprouvées lorsqu'il s'est agi soit de déterminer en quoi consistait, à proprement parler, le *sweating system*, chacun en ayant donné une définition différente, soit d'en déterminer les causes. En effet, si le système des sous-contrats y était bien pour quelque chose, il a été démontré cependant que le *sweating system* (qui du reste n'était pas un système) existait dans les industries où les petits patrons recevaient directement la commande des grands magasins. Si la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, en particulier des Russes et des Allemands, exerçait son influence, il fallait reconnaître également que dans certaines villes industrielles où il n'existait pas d'ouvriers étrangers, les salaires n'étaient pas plus élevés, ni les heures de travail moins excessives. Quant aux juifs, il a fallu décidément les mettre hors de cause. L'enquête a démontré en effet que, comme *sweaters*, certains chrétiens les valaient bien et que, comme ouvriers, s'ils étaient moins misérables, c'est qu'ils étaient plus tempérans. On ne pouvait cependant pas de par la loi les forcer à s'enivrer. Mais l'embarras que la commission a éprouvé à déterminer les causes du *sweating system* n'est rien auprès de celui avec lequel elle s'est trouvée aux prises, lorsqu'il lui a fallu indiquer les remèdes. Sans doute, elle a pu demander l'extension de certaines clauses du *Factory and workshop act* et l'augmentation du nombre des inspecteurs, insister sur l'exécution de certaines mesures d'hygiène, et demander même que dans l'industrie des chaînes et anneaux, l'emploi d'un instrument appelé *oliver* fût interdit aux femmes. Mais, lorsqu'il s'est agi d'indiquer un remède aux deux principales causes des souffrances dont elle avait constaté la cruelle réalité : la durée excessive des heures de travail et l'insuffisance des salaires, elle a reculé. Dans ses conclusions et recommandations aux pouvoirs pu-

blics, elle a passé ces deux questions sous silence. Sans doute elle aurait bien pu demander que l'article de la loi qui limite la durée du travail des femmes fût appliqué dans les ateliers, comme il l'est dans les fabriques, fallut-il pour cela créer une armée d'inspecteurs. Elle ne l'a pas fait. Pourquoi? C'est qu'en gens pratiques les membres de la commission ont compris qu'une stricte application de la loi était non pas seulement matériellement, mais moralement impossible. C'est que, ces malheureuses étant payées à la tâche et à la pièce, toute limitation de la durée de leur travail aurait encore diminué leur salaire déjà si insuffisant. Le remède eût été pire que le mal, et celles qu'on aurait entendu protéger ainsi auraient été les premières à protester. Quant à trouver un moyen légal d'amener la hausse des salaires, la commission n'a pas perdu son temps à le chercher. Cette longue et scrupuleuse enquête n'a donc abouti qu'à une constatation d'impuissance. La commission a cependant terminé son rapport par une déclaration que je tiens à reproduire. Après avoir rendu hommage à la résignation avec laquelle ouvriers et ouvrières supportaient leurs dures conditions d'existence, et à la charité sans limite dont ils faisaient preuve les uns vis-à-vis des autres, elle ajoutait : « Nous exprimons le ferme espoir que l'exposé fidèle des maux que nous avons été appelés à constater aura pour effet d'amener les capitalistes à prêter une plus grande attention aux conditions dans lesquelles s'effectue le travail qui leur fournit les marchandises dont ils ont besoin. Lorsque la législation a atteint la limite au-delà de laquelle elle ne peut plus avoir un effet utile, l'amélioration de la condition des travailleurs ne saurait résulter que du sentiment croissant de leur responsabilité morale chez ceux qui les emploient. » Cet appel à la conscience des patrons fera sourire, sans doute, les théoriciens de la protection du travail. Mais qu'est-ce autre chose que la doctrine du juste salaire opposée par l'Encyclique de Léon XIII à la loi brutale de l'offre et de la demande, doctrine profondément vraie, si on demeure d'accord que ce juste salaire doit être déterminé, non par la législation humaine maladroite ou impuissante, mais par la conscience et le sentiment de la responsabilité morale. Il était assez curieux de constater qu'une commission de lords protestans en était arrivée, après une étude attentive des faits, aux mêmes conclusions que le saint-siège parlant au point de vue doctrinal. Cette conclusion vient à l'appui de ceux qui mettent peu de confiance dans la législation et qui ne croient point à d'autre remède qu'au réveil de la conscience, sollicitée par le sentiment chrétien.

L'inutilité ou l'impuissance de la législation, au moins dans un

grand nombre de cas, n'est-ce pas, en effet, la conclusion qui se dégage invinciblement de cette étude et des faits que nous y avons constatés? Aux États-Unis, pays de liberté, la condition de l'ouvrière est satisfaisante, et les drames de la misère féminine y paraissent à peu près inconnus. En Angleterre, pays de réglementation, la condition de l'ouvrière est misérable, au moins dans un grand nombre d'industries, et les pouvoirs publics, après une enquête consciencieuse, s'avouent impuissans à la relever. Est-ce à dire que la liberté, d'une part, ou la réglementation, de l'autre, y soient pour quelque chose et qu'il faille leur en faire honneur ou grief? Je n'aurai pas la naïveté de le prétendre; mais il faut bien reconnaître, à la clarté des faits, que la condition particulière des travailleurs manuels est, avant tout, régie par les conditions générales où s'exerce, au point de vue économique, l'industrie d'un peuple, et que la législation n'y fait rien. Aux États-Unis, pays jeune où la population est dispersée, la main-d'œuvre rare, les denrées de première nécessité à bon marché, les salaires demeurent à un taux élevé, et comme c'est le taux des salaires qui règle la durée des heures de travail, les forces humaines ne s'usent pas dans un labeur excessif. En Angleterre, vieux pays où la population est dense, où la main-d'œuvre abonde, où les denrées sont chères, le travailleur sans instruction professionnelle qui exerce un métier d'apprentissage facile (*unskilled labourer*) ne peut gagner sa vie qu'au prix d'un labeur excessif et insuffisamment rémunéré. Comme c'est le cas de la plupart des femmes, les mesures de protection les plus minutieuses n'ont pu réussir à améliorer leur condition industrielle. La situation économique de la France est beaucoup plus semblable à celle de l'Angleterre qu'à celle des États-Unis; aussi la condition des ouvrières, sans être aussi misérable qu'en Angleterre, ne laisse pas d'y être assez difficile et douloureuse. Des législateurs pleins de bonne volonté se proposent aujourd'hui de les protéger. L'intention est des plus louables; mais je me permets de leur signaler un péril : c'est, en voulant trop légiférer, de rendre plus difficile encore la condition de celles auxquelles ils s'intéressent. Protéger est bien; mais encore faut-il faire attention à ne pas transformer, par des mesures mal conçues, ses protégées en victimes.

HAUSSONVILLE.

niste. Des groupes de peuples se liaient pour douze ans. D'autres, pour être isolés, n'en étaient pas moins résolument ennemis du libre échange, semblaient rire des calamités dont les disciples de Bastiat et de Say affectaient de les menacer. Jusqu'aux colonies anglaises qui se ralliaient à la protection, jusqu'à l'Irlande qui nourrissait, à cet égard, de secrètes préférences! Pensait-on que l'Angleterre et l'Écosse réussiraient à elles seules à convertir le monde à leurs doctrines et y avait-il quelque chance que ces deux territoires, qui ne forment que la douzième partie de l'empire, fissent partager leurs vues aux onze douzièmes récalcitrans? Non, dans le vieux rituel où la Grande-Bretagne avait puisé ses croyances, c'était une foi plus moderne, moins chancelante, qu'il importait de substituer aux anciennes superstitions. Désormais, à leur entrée sur les possessions de la couronne, les produits britanniques devaient jouir d'un traitement de faveur qui serait, bien entendu, refusé aux marchandises étrangères. Là seulement étaient le salut et la vérité. Des applaudissemens accueillaient ce discours et les orateurs renchérissaient les uns sur les autres. Le colonel Howard Vincent, représentant de Sheffield, s'écriait que c'était duperie d'ouvrir ses frontières, lorsque les autres fermaient les leurs: « Cobden s'est trompé deux fois, concluait-il d'une voix vibrante; en 1846, il affirmait que les Américains tireraient leurs approvisionnemens du royaume-uni et qu'ils n'auraient pas d'autre marché que le nôtre. Il ajoutait que dans cinq ans au plus, l'Europe entière deviendrait nécessairement libre-échangiste. Double et fatale prédiction que les événemens se sont chargés de démentir! »

Il fallait une sanction à de telles paroles, avant qu'on se séparât sous le coup de l'émoi qu'elles avaient provoqué. Le *meeting* adressait à l'Union commerciale de l'empire un vote d'encouragement et de confiance. On l'invitait à persévérer, à demander l'abrogation de traités funestes et quand ils auraient disparu, des privilèges. Ainsi, nous n'avions pas tort de le dire, l'Angleterre n'est plus tout à fait la même. Elle se métamorphose et certaines contagions la gagnent. Où aboutira le mouvement dont nous avons retracé les origines? Il serait vain de le prévoir, mais il n'était pas indifférent d'en signaler l'existence. Sous l'influence des milieux, de nouvelles conditions vitales et économiques, il peut donc surgir des phénomènes moraux qui agissent à la longue sur l'esprit des peuples et en bannissent la fidélité à des convictions jadis inviolables. C'est là un genre de transformisme non moins curieux que l'hypothèse biologique à laquelle Darwin a donné son nom.

JULIEN DECRAIS.

SCÈNES

DE

LA VIE POLITIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

LA CONVENTION DÉMOCRATIQUE A CHICAGO.

I.

Le 22 juin dernier, la plus grande animation régnait à Chicago. Les démocrates y tenaient leurs assises, et la Convention chargée de désigner le candidat présidentiel que le parti démocratique opposait à M. Harrison, élu par la convention républicaine réunie à Minneapolis, avait décidée de siéger à Chicago, *la Cité reine des lacs*. En portant ses suffrages sur M. Harrison, président en exercice, le parti républicain avait fait, à certains égards, un choix habile. Si ce choix mécontentait M. Blaine et ses nombreux partisans, il ralliait la majorité du parti républicain, alors en possession du pouvoir, il confiait à un candidat, victorieux quatre ans auparavant, la lourde tâche de la campagne présidentielle et si, comme on l'estimait probable, le parti démocratique concentrait ses suffrages

sur Grover Cleveland, le vainqueur et le vaincu de la grande lutte de 1888 allaient se retrouver en présence. Harrison, bien que n'ayant alors réuni que 5,440,531 voix contre 5,538,434 données à Cleveland, l'avait emporté, ayant pour lui 20 États, représentant 233 votes électoraux, alors que Cleveland n'en ralliait que 18 disposant de 168 votes.

Depuis plusieurs jours les délégués démocrates de tous les États de l'Union affluaient à Chicago; tous les journaux y étaient représentés et l'armée des politiciens s'y trouvait au complet. Ce n'était encore que le prologue de la partie décisive qui devait se jouer en novembre, ramener les démocrates au pouvoir ou y maintenir les républicains; mais, du choix fait par la convention démocratique, de l'homme qu'elle désignerait pour l'opposer à Harrison pouvaient dépendre le succès de la campagne, une orientation nouvelle donnée à la politique intérieure et extérieure des États-Unis, un changement radical du régime économique. Les financiers n'étaient pas moins nombreux que les *politiciens* à Chicago; appréciations et suppositions variaient à l'infini.

Nul doute qu'un vigoureux effort ne fût tenté pour amener Grover Cleveland en tête du scrutin, mais beaucoup doutaient de son succès. S'il n'emportait pas l'élection au premier tour, ses forces se débanderaient d'autant plus promptement que l'effort aurait été plus puissant, et le *Dark Horse*, le vainqueur de la course, l'inconnu d'aujourd'hui et le chef de demain, hantait les rêves des délégués. Qui serait-il? Quelle voix puissante et autorisée jetterait tout à coup son nom dans ce grand courant populaire qui fait et défait en quelques heures les fortunes politiques? On avait vu, à Minneapolis, la convention républicaine abandonner dédaigneusement, après une tentative infructueuse, James Blaine, le chef acclamé, le stratège habile que l'on estimait seul capable de porter le drapeau du parti, l'homme auquel on attribuait la victoire d'Harrison en 1888 et qui, en 1884, avait tenu un moment l'élection indécise entre Cleveland et lui-même.

Puis l'on savait, à n'en pas douter, que l'*Empire State*, l'État de New-York, voterait en masse compacte contre Cleveland et porterait ses votes sur David B. Hill. Aucun autre État ne pèse d'un pareil poids dans la balance et, bien qu'insuffisante pour assurer l'élection de Hill, l'opposition de New-York pouvait mettre en sérieux échec l'élection de Cleveland, comme elle pouvait, par un brusque revirement au second tour de scrutin, donner à un candidat inconnu, au traditionnel *Black Horse*, un point d'appui et des chances capables de déjouer les plus habiles combinaisons. On murmurait les noms de Boies, Morrison, Campbell et Gorman

sur lesquels l'accord pouvait se faire à la dernière heure. S'ils n'avaient ni la popularité de Cleveland, ni la renommée de Hill, moins connus, ils offraient moins de prise aux attaques de leurs adversaires, et l'on savait que, quelles que fussent ses préférences individuelles, le parti démocratique voterait en masse pour l'élu de la convention.

A onze heures du matin, l'immense hangar en bois, temporairement élevé pour cette circonstance, regorgeait de monde. Au centre siégeaient les délégués et s'élevait le bureau du président. Dans la vaste galerie qui régnait autour, se pressaient plus de 20,000 spectateurs. A onze heures et demie la séance s'ouvrit, sous la présidence d'âge d'Owens, par une prière du révérend Albert H. Henry, puis le comité chargé de vérifier les pouvoirs des délégués présenta son rapport qui fut adopté. On procéda ensuite à l'organisation définitive du bureau; William L. Wilson, de la Virginie occidentale, fut élu président de la convention et, après un court intervalle de repos, l'on aborda l'examen et la discussion de la *plate-forme* démocratique.

L'on désigne ainsi le programme des revendications du parti, le drapeau qu'il arbore en opposition à celui de ses adversaires républicains. Ce programme, court et précis, est préparé d'avance par un comité spécial et rédigé avec le plus grand soin; il résume l'ensemble des mesures sur lesquelles l'accord est complet; laissant de côté les points secondaires, on s'étudie à y présenter, en des formules concises, mots d'ordre intelligibles aux masses, les idées générales adoptées par le parti, celles-là surtout qui sont en opposition marquée avec celles des adversaires. Le programme du parti démocratique débutait par une vigoureuse attaque contre le tarif protectionniste, qu'il qualifiait « d'impôt levé sur les masses, au profit d'une oligarchie de manufacturiers. » Il dénonçait les effets désastreux de cette mesure « qui concentrait entre les mains de 17,000 individus la moitié de la richesse de la grande république, et livrait à 250 capitalistes un douzième de l'actif total de 63 millions de citoyens. » Dans un discours passionné, Neal, l'un des orateurs autorisés du parti démocratique, déclara que « le régime économique inauguré par l'administration républicaine et par Harrison était aussi dangereux pour les institutions nationales qu'avait pu l'être autrefois le principe de taxe sans représentation et qu'il justifiait, de la part des masses, l'adoption de mesures aussi révolutionnaires que celles à l'aide desquelles les fondateurs de la république avaient secoué le joug odieux de l'Angleterre. »

Mise en première ligne, cette revendication du parti démocratique constituait un terrain solide pour la lutte présidentielle; elle

opposait l'intérêt des classes laborieuses à l'oligarchie des millionnaires; elle était une menace pour la ploutocratie envahissante, pour les accapareurs de terres, elle devait agir puissamment sur l'esprit des électeurs; aussi rallia-t-elle, avec quelques autres mesures d'ordre relativement secondaire, la grande majorité des suffrages.

II.

Il était six heures du soir quand le président, déclarant le programme adopté, annonça que l'ordre du jour appelait la désignation des candidats à la présidence. L'assemblée houleuse, énervée par des discussions prolongées et des votes successifs, devint soudain silencieuse et attentive. Les noms et les titres des hommes politiques qui sollicitaient l'honneur de représenter le parti dans la grande lutte électorale allaient être mis en avant par leurs partisans respectifs. De l'accueil qui leur serait fait se dégagerait une première impression des forces dont chacun d'eux pourrait disposer.

Pour permettre aux délégués des différens États de l'Union de formuler leurs préférences, l'usage veut que le président de la convention fasse procéder à l'appel nominal et par ordre alphabétique des États. Le président de la délégation de l'État appelé se lève et proclame le nom du candidat choisi par la délégation. Le plus souvent ce personnage, appelé à prendre la parole, est choisi d'avance parmi les orateurs des États disposant du plus grand nombre de votes. Quand les candidats ont été ainsi successivement désignés, *nominated*, on procède à un nouveau tour de scrutin, décisif cette fois, dans lequel, à l'appel de son État, le président de la délégation déclare le nombre de votes électoraux, établi selon le chiffre de la population, dont l'État dispose dans l'élection présidentielle et la répartition qu'il fait de ces votes. Il arrive en effet que ces votes s'éparpillent parfois sur divers candidats; l'union ne s'effectue que lorsque le dépouillement du scrutin a déterminé une majorité absolue en faveur de l'un d'eux, et alors l'usage invariablement suivi veut que, par suite de l'adhésion de toutes les délégations, ce candidat soit proclamé l'élu unanime du parti. Jusque-là les votes sont libres et, selon les péripéties de la lutte, les délégués peuvent modifier les leurs, les reporter d'un candidat sur un autre et, au cours même du scrutin, déplacer une majorité apparente.

On n'en est encore qu'à l'appel nominal pour la désignation des candidats.

Alabama? — demande le secrétaire d'une voix qui domine le bruit d'une foule de 20,000 spectateurs.

Nul ne répond. La délégation de l'Alabama, divisée dans son vote, se refuse à proclamer un candidat et laisse passer son tour.

Arkansas? — L'État d'Arkansas est, croit-on, acquis à Cleveland, mais il entend laisser à une voix plus autorisée la désignation du candidat de son choix. — L'État d'Arkansas, répond le juge Rodgers, président de la délégation, cède à l'État de New-Jersey son tour de parole.

Le silence se fait; le nom de Grover Cleveland va être soumis aux suffrages de la convention, et cette tâche incombe à l'un des premiers orateurs du parti démocratique, au gouverneur Abbett, président de la délégation de New-Jersey.

Il prend la parole et, dans un discours soigneusement étudié, habile et concis, il énumère les titres de Grover Cleveland au choix de la convention, et déclare que l'État de New-Jersey disposera de la totalité de ses votes en sa faveur. Les applaudissemens éclatent, nombreux, nourris, s'apaisant pour reprendre avec fureur, ébranlant le vaste édifice, répercutés au dehors par la foule grossissante, au dedans par les spectateurs des galeries. Çà et là, dans la grande salle, on remarque toutefois les groupes silencieux et compacts des dissidens, des partisans de Hill, de Campbell, Morrison, Boies, Gorman, que ces ébullitions populaires, trop souvent de commande et savamment combinées, ne sont pas pour émouvoir. Politiciens endurcis, indifférens aux clameurs des galeries, ils n'ont d'yeux que pour les délégués; ce sont eux après tout qui tiennent dans leurs mains le sort de l'élection, et le silence des soixante-douze délégués de New-York, de ceux de l'Arkansas et de l'Iowa les rassure. Ce qu'il leur faut, c'est empêcher à tout prix l'élection de Cleveland au premier tour de scrutin; ceux qui suivront réservent peut-être bien des surprises et autorisent bien des espérances.

Pendant que le tumulte continue et que la séance semble suspendue, alors que, debout sur leurs sièges, les partisans de Cleveland renouvellent leurs acclamations, agitent leurs mouchoirs et leurs chapeaux, les dissidens échangent rapidement leurs impressions, comparant leurs listes de pointage, discutant les votes probables des grands États de Pensylvanie et d'Illinois, supputant les chances d'une motion d'ajournement avant le scrutin définitif. Quand le silence se fait enfin, le gouverneur Abbett termine son discours par ces mots que sa voix retentissante porte jusqu'aux extrémités de la salle : « Si l'on vous demande pourquoi le nom de

Cleveland est acclamé des masses comme il vient de l'être dans cette enceinte, pourquoi cet homme, qui n'a ni places à distribuer, ni millions pour le soutenir, est l'homme le plus en vue du grand parti démocratique et de l'Union américaine, répondez qu'il l'est parce que le premier, dans son message présidentiel de 1887, il a osé aborder de front la question vitale, mettre les principes au-dessus de son intérêt, dénoncer courageusement les dangers du régime économique actuel et incarner en lui la résistance à l'exploitation des masses par les capitalistes. Si, aujourd'hui, la question se pose, nette et précise, entre les intérêts de tous et ceux d'une oligarchie puissante, c'est à lui qu'on le doit; les suffrages du parti démocratique consacreront l'accueil que vous faites à sa candidature et porteront au pouvoir l'homme intègre que nous sommes fiers de compter dans nos rangs. Je ne doute pas, après la démonstration grandiose à laquelle nous venons d'assister, qu'en dépit de dissidences passagères, toutes les voix du parti démocratique ne se portent, en novembre prochain, sur Grover Cleveland, l'élu de cette convention. »

Malgré la discipline et les adjurations des chefs, des protestations éclatent dans les rangs de la délégation de New-York. Le gouverneur Abbett les a provoqués à dessein. « J'ai dit, répète-t-il d'une voix puissante, *toutes* les voix du parti démocratique; je n'ai pas nommé New-York. » A ces mots qui semblent les exclure du parti démocratique, les délégués protestent; les partisans de Cleveland redoublent leurs applaudissemens, saluant de longues acclamations Abbett, qui fait tête à l'orage et dont le geste semble souligner l'apparente disproportion entre le nombre des délégués de New-York et celui des amis de Cleveland.

Ces derniers dominent en effet dans les galeries, mais dans la convention même les attitudes sont froides, les visages soucieux. L'heure n'est pas encore venue de s'engager à fond, de se fermer, par un enthousiasme intempestif, l'accès des emplois lucratifs, des grosses sinécures, en se compromettant trop tôt pour un candidat que force sera peut-être d'abandonner dans une heure. La partie qui se joue est trop serrée et trop sérieuse, elle comporte trop de combinaisons possibles, probables même, pour ne pas exiger un grand sang-froid. Les 72 voix de New-York sont absolument hostiles à Cleveland et semblent assurées à Hill; l'attitude des délégués de l'Iowa est significative; près d'eux ceux de la Pensylvanie et de l'Illinois observent et se taisent, obéissant à un mot d'ordre; or la Pensylvanie dispose de 64 votes et l'Illinois de 48. On croit ces votes favorables à Cleveland, mais seront-ils unanimes, et quelque revirement imprévu ne va-t-il pas se produire?

L'incident qui suit fortifie ces appréhensions. De nouveau la voix du secrétaire a retenti :

— Californie?

— La délégation de la Californie, répond son président, cède son tour à l'État de New-York.

On s'étonne, les regards se croisent et s'interrogent. La délégation de New-York est, on le sait, hostile à Cleveland, inféodée à Hill, et l'on tenait le vote de la Californie acquis à Cleveland. L'État de l'Or ferait-il défection et passerait-il du côté des adversaires?

M. C. de Witt, chef de la délégation de New-York, prend la parole. Il est une heure du matin ; la convention siège depuis treize heures ; elle est visiblement impatiente et nerveuse, mal tenue en main par son président fatigué. M. C. de Witt est connu comme un orateur incisif et violent, habile à déchaîner les tempêtes. Quelques semaines auparavant, à Saratoga, dans une réunion populaire, il avait violemment pris à parti M. Cleveland et prononcé contre celui qu'il appelait « l'idole aux pieds d'argile » du parti démocratique un véhément réquisitoire. On s'attendait à l'entendre rééditer dans la convention ce discours, qui avait alors produit une grande sensation, mais, soit qu'il se rende compte que l'état de lassitude de l'assemblée ne comporte pas de grands développemens oratoires, soit qu'il cède aux avis des tacticiens, adversaires de Cleveland, qui tiennent de plus en plus l'élection pour douteuse, et un ajournement pour probable, il se borne à poser la candidature de Hill, que secondent le général Sickles, l'un des vétérans de la guerre de sécession, et Bourke Cockran, l'orateur populaire de Tammany-Hall.

Une triple salve d'applaudissemens des délégués de New-York accueille le nom de Hill, mais cette démonstration éveille peu d'échos dans la convention et moins encore parmi les spectateurs, nonobstant l'enthousiasme du général Sickles qui agite en l'air sa béquille que surmonte le portrait de Hill, et les clameurs du docteur Mary Walker, habillée en homme, et qui, des galeries, dirige un groupe nombreux de partisans de Hill. La fatigue est à son comble et John M. Duncombe, de l'Iowa, qui prend ensuite la parole pour poser la candidature de Boies, peut à peine se faire entendre au milieu du bruit des conversations particulières et des cris : « Aux voix ! aux voix ! » qui éclatent de tous côtés. D'autres orateurs se succèdent et les noms de Morrison, Campbell, Gorman éclatent successivement, salués de courtes acclamations noyées dans le tumulte. Ce tumulte redouble lorsqu'un délégué du Kansas demande l'ajournement, non au lendemain, il est alors plus de

deux heures du matin, mais à midi. La convention n'y veut entendre et se prononce pour la continuation de l'ordre du jour.

C'est le vote immédiat, sans discours et sans commentaires. A trois heures, le marteau du président retentissant sur la table annonce l'appel nominal par États et par ordre alphabétique. Un profond silence se fait et la voix sonore du secrétaire appelle :

— Alabama ?

— L'État d'Alabama, répond le président de la délégation, donne 14 de ses votes à Grover Cleveland, 2 à Hill, 1 à Boies, 2 à Morrison, 2 à Campbell, 1 à Gorman.

Les bravos éclatent parmi les adversaires de Cleveland. Leur tactique consiste, en effet, à désagréger les votes des États, à rendre nul le premier tour de scrutin et à susciter au second un candidat nouveau sur lequel se rallieraient les suffrages. Le vote de l'Alabama relève leur courage et répond à leurs espérances.

Arkansas ? — L'État d'Arkansas donne à Grover Cleveland ses 16 votes.

Californie ? — On écoute attentivement la réponse. Elle ne se fait pas attendre. La Californie donne la totalité de ses voix, 18, à Cleveland.

L'espoir renaît parmi les partisans de Cleveland qui applaudissent à tout rompre, s'encourageant du geste et de la voix. La délégation californienne n'a voulu, en cédant son tour de parole à New-York, que hâter les désignations des candidats et précipiter le vote.

— Colorado ? — Trois voix à Hill, 5 à Boies.

L'appel se poursuit, le résultat reste indécis. Cleveland est en tête, mais la majorité absolue semble se dérober. On attend le tour des gros bataillons, des États qui disposent, vu le chiffre de leur population, d'un nombre important de suffrages. Leur vote sera-t-il compact ou vont-ils, égrenant leurs voix sur les différens candidats, rendre de plus en plus incertain le résultat. On appelle l'Illinois ; il a 48 votes à jeter dans la balance.

— L'État d'Illinois, répond A. E. Stevenson, président de la délégation, donne ses 48 voix à Grover Cleveland.

Cris et hurrahs. Le vote de l'Illinois peut entraîner celui des États de l'ouest. L'Iowa vote pour Boies, mais la majorité de Cleveland s'accroît ; on pointe les suffrages ; des chiffres encourageans se croisent dans la salle, chiffres répétés par des milliers de voix, jetés à la foule qui assiège les portes et suit avec une anxiété fébrile les progrès du scrutin.

Voici New-York. — New-York, déclare le gouverneur de l'État, chef de la délégation, donne à Hill les 72 votes dont il dispose.

Le coup est sensible; les partisans de Cleveland l'attendaient, mais ils espéraient encore un vote divisé, bien qu'hostile. Reste la Pensylvanie; sera-t-elle fidèle et son vote sera-t-il unanime? Seule, elle peut, par le nombre de ses suffrages, contre-balancer New-York.

— La Pensylvanie, répond son président, enregistre ses 64 voix au nom de Grover Cleveland. C'est la victoire, sinon certaine encore, du moins probable. Surexcités par une longue attente, par l'énervement d'une séance de quinze heures, les amis de Cleveland redoublent d'ardeur; le tumulte devient indescriptible, lorsqu'au milieu du bruit la voix de stentor du délégué du Texas proclame que les 23 voix de son État vont à Cleveland. Emportés par leur enthousiasme, des délégués déploient, au-dessus de la convention, la bannière bleue et or du candidat victorieux. Les protestations éclatent dans les rangs de leurs adversaires, les cris : « A l'ordre! au vote! » retentissent. Les poings se lèvent, les menaces s'échangent, la lutte va s'engager quand Dickinson, du Michigan, intervient, adjure ses amis, en leur remontrant que, tant que le scrutin n'est pas clos, les délégations peuvent modifier leur vote et que cette manifestation imprudente et anticipée peut déterminer un revirement et faire reporter sur un seul des candidats opposans, les suffrages disséminés sur les autres. On l'écoute et le calme renaît.

L'appel continue; chaque chiffre énoncé confirme le succès de Cleveland. Huit États se prononcent encore pour lui; après eux, les territoires font acte d'adhésion. Le scrutin est clos, la majorité absolue est atteinte et dépassée. Le secrétaire se lève pour proclamer le résultat, mais le sénateur Daniels, de la Virginie, le devance.

— Je demande, dit-il, que le président de la convention mette aux voix la résolution suivante : « Grover Cleveland est désigné, à l'unanimité et par acclamation, le candidat du parti démocratique à l'élection présidentielle de 1892. »

Un tonnerre d'applaudissemens accueille cette proposition conforme aux précédens. Bourke Cockran, délégué de New-York, réclame la parole. On s'attend à une protestation.

— Et moi, dit-il, j'invite la convention à prendre note de ce fait que la délégation de New-York, unanime jusqu'ici en faveur de Hill, s'incline devant la décision de la majorité et se lèvera comme un seul homme pour proclamer Cleveland l'élu du parti démocratique. »

L'union est faite. Le président invite la convention à voter par assis et levés; tous les délégués sont debout, salués par les acclamations des spectateurs. Le jour se lève; il est quatre heures du

matin quand la convention se sépare et les rumeurs de la foule épandue dans les rues apprennent aux citoyens de Chicago la nouvelle que le télégraphe, assiégé par les reporters, porte à tous les journaux et jusque dans les coins les plus reculés de l'Union.

Dans l'après-midi, la convention se réunissait de nouveau pour procéder à l'élection du candidat du parti démocratique à la vice-présidence. Les votes se répartissaient sur plusieurs noms dont aucun ne réunissait la majorité absolue. Le général Stevenson, de l'Illinois, tenait la tête, quand, avant la clôture du scrutin, plusieurs États changèrent leurs votes, reportant leurs suffrages sur Stevenson, nommé à l'unanimité.

III.

Une fois de plus les circonstances politiques mettent face à face Harrison et Cleveland. En novembre 1892, comme en novembre 1888, les deux adversaires vont, de nouveau, se disputer la première magistrature des États-Unis. Vainqueur, en 1884, de Blaine, vaincu, en 1888, par Harrison appuyé sur Blaine, Grover Cleveland l'emportera-t-il en 1892 et ramènera-t-il, avec lui, le parti démocratique au pouvoir? En le choisissant, les démocrates ont nettement posé la question entre eux et leurs adversaires; ils ont choisi l'homme d'État, intègre et prévoyant, qui, dans son message présidentiel du 6 décembre 1887, a, le premier, signalé à l'attention publique les dangers du régime protectionniste à outrance adopté au lendemain de la guerre de sécession, alors qu'appauvrie d'hommes et d'argent, la république meurtrie s'était repliée sur elle-même, hérissant ses frontières de tarifs douaniers exorbitans.

A ce régime protectionniste, les États-Unis devaient, dans une grande mesure, le relèvement de leur crédit et le remboursement du papier-monnaie, l'extension de leur industrie et la création de nombreuses manufactures, le développement de leurs voies ferrées et d'énormes excédens de recettes. Ils lui devaient aussi un danger nouveau : un trésor engorgé, dont le débit, calculé avec une sage prévoyance, ne suffisait plus à l'écoulement de ce Pactole débordant; l'accumulation d'énormes capitaux dans un petit nombre de mains; d'immenses fortunes, conséquence de la grande industrie et de la grande propriété, contrastant avec l'appauvrissement des classes laborieuses, non plus réparties dans les fermes et cultivant leurs champs, mais embrigadées et disciplinées, vivant au jour le jour d'un salaire élevé, mais précaire, accessibles désormais à toutes les sollicitations de la misère, de la haine et de l'en-

vie, à toutes les revendications bruyantes des adeptes du socialisme allemand. La grande armée ouvrière se recrutait rapidement, édifiant de ses mains et menaçant de ses colères ces grandes fortunes américaines qui étonnent le monde.

A cette situation du trésor public regorgeant de numéraire, Cleveland, dans son message au Congrès, indiquait deux solutions : dépenser plus ou encaisser moins ; entreprendre de grandes œuvres d'utilité publique, ouvrir de vastes chantiers, déverser ce flot d'or sur le pays, susciter partout une aisance éphémère et une prospérité factice. C'était l'accroissement du fonctionnarisme, l'augmentation des places et des traitemens ; c'était, entre les mains du pouvoir exécutif, un patronage accru, le moyen de récompenser ses amis, de concilier ses ennemis, de grossir le nombre de ses partisans. Pour lui, président rééligible, à la veille d'une réélection, la tentation pouvait être forte ; c'était la popularité, déjà grande, devenant irrésistible, la nomination certaine ; mais c'était renoncer à la séculaire sagesse, rompre avec les traditions d'économie, les erremens d'un passé glorieux ; substituer à l'initiative privée celle de l'État ; inaugurer un nouvel ordre de choses dans lequel la prodigalité d'aujourd'hui deviendrait la nécessité de demain ; déchaîner les convoitises, surexciter les cupidités.

L'autre alternative consistait à réduire les taxes à l'importation, à dégrever le contribuable, mais à s'aliéner l'industrie florissante, les fabricans et les manufacturiers, à courir les risques d'une crise économique dans laquelle l'ouvrier n'aurait vu que son salaire compromis ou réduit sans tenir compte de la cherté de la vie diminuée. C'était la popularité compromise, l'élection douteuse, l'hostilité certaine des capitalistes, l'hostilité probable des masses inintelligentes.

Entre ces deux partis, il n'avait pas hésité. A ses convictions il avait sacrifié sa réélection. Ce qu'il se refusait à faire, le parti républicain et le président Harrison l'avaient fait et les résultats éclataient aux yeux : le bureau des pensions militaires absorbant chaque année des centaines de millions et converti en une gigantesque officine électorale, les scandales de l'administration du général Raum, la corruption et la vénalité triomphantes, l'omnipotence des capitalistes, la misère des classes ouvrières et leurs revendications à main armée, les vastes projets de James Blaine pour fermer les deux Amériques à l'Europe et leur avortement.

Entre Harrison et Cleveland, les politiques habiles hésitent encore à se prononcer ; les chances leur semblent à peu près égales. Harrison a pour lui les nombreux moyens d'action dont dispose un chef d'État et aussi l'appui des capitalistes ; il a derrière lui un

parti puissant, pendant vingt-quatre ans en possession du pouvoir, dépossédé en 1884, de nouveau victorieux en 1888. Il a, contre lui, la défection de Blaine, tacticien consommé, auquel il a dû en grande partie son succès, et, dans son propre camp, le ressentiment d'hommes influens, tels que Mac-Kinley, Platt, Quay et autres, inféodés à James Blaine et qui ne pardonnent pas au président ce qu'ils appellent son ingratitude vis-à-vis du chef reconnu du parti républicain et les manœuvres habiles à l'aide desquelles il a, disent-ils, circonvenu la convention de Minneapolis. Selon eux, la désignation de Harrison comme candidat du parti est due surtout aux votes compacts des délégués du Sud nommés par les nègres, mais cette candidature n'a pas, comme l'indique le scrutin, l'assentiment des grands États du Nord et de l'Ouest : New-York, Maine, Michigan, Pensylvanie, Ohio. Ils en concluent qu'Harrison n'entraînera pas la majorité dans ces États et que le parti républicain court à une défaite probable.

Quoi qu'il en soit de ces pronostics de politiciens expérimentés, mais déçus dans leurs espérances, ils hésiteront à provoquer un schisme dans le parti républicain. Ainsi feront du côté des démocrates les partisans désappointés de Hill et de Boies. La traditionnelle discipline l'emportera, dans les deux camps, sur les préférences individuelles.

En revanche, comme le fait remarquer avec justesse le *New-York Herald*, la campagne qui s'ouvre ne sera pas, comme l'ont été trop souvent les campagnes présidentielles aux États-Unis, un champ clos d'insultes et de diffamations, de révélations scandaleuses sur la vie privée des candidats. Tous deux sont inattaquables sous ce rapport. La question qui s'agite est plus haute : deux principes antagonistes, deux régimes économiques représentés par deux hommes d'État ayant tous deux occupé le pouvoir, se dressent en face l'un de l'autre et demandent au suffrage populaire de décider entre eux. La question est nettement posée, et la réponse, quelle qu'elle soit, ne saurait comporter d'équivoque.

C. DE VARIGNY.

LA

QUESTION JAPONAISE

D'APRÈS UN VOYAGEUR ANGLAIS

Il est des points sur lesquels s'accordent tous les Européens qui ont eu le bonheur de visiter le Japon. Ils s'entendent tous à déclarer que c'est un des plus beaux pays du monde, un vrai paradis, et ils gardent un doux souvenir de son climat, de ses campagnes si riches, si bien cultivées, de ses champs de thé, de ses vergers en gradins, encadrés par des volcans refroidis ou flambant encore, que couronnent des neiges éternelles. Ils vantent le bel aspect de sa capitale aux larges rues, qui compte plus d'un million d'habitans, logés pour la plupart dans ces jolies boîtes en bambou et en papier, aux cloisons mobiles qui permettent de multiplier les chambres à l'infini. Ils célèbrent les talens, le génie du Japonais, ses arts qui sont des industries, ses industries qui sont des arts, sa facilité étonnante à saisir le caractère des choses et la merveilleuse dextérité de sa main, qui rend en se jouant tout ce que l'œil a su voir. Il leur en coûte peu de rendre justice à ce peuple vif, intelligent, aimable, poli, à qui la vie semble légère. « Impossible de se fâcher avec ces gaillards-là ! disait à M. Chabrand un Provençal établi depuis trente-cinq ans à Kobé-Hiogo; ils rient toujours.» On prétend que dans cette heureuse contrée, les chiens ont une scintillation de gaîté dans les yeux, et que lorsqu'un coolie fait un détour pour ne pas leur marcher sur la queue, ils l'en récom-

LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

I.

Après avoir, dans nos précédentes études (1), noté les facteurs divers qui devaient contribuer à former la femme américaine moderne, nous nous sommes attaché à montrer comment, par essence et par tradition, par nature et par éducation, elle était l'antithèse absolue de la femme d'Orient, de celle dont l'*Hitopadésa* disait : « Une femme doit être sous la garde de son père pendant son enfance, sous la garde de son mari pendant sa jeunesse, sous celle de ses fils pendant sa vieillesse, et jamais indépendante. » Aux États-Unis, elle n'est sous la garde de personne, mais sous la protection de tous.

Nous avons dit dans quelles contrées, dans quelles catégories sociales, à la suite de quelles crises politiques et religieuses s'étaient recrutés les colons du Nouveau-Monde. Reconstituant, à l'aide des documens historiques, ce milieu colonial tel qu'il était au début, nous y avons montré l'homme absorbé par le travail quotidien extérieur, la femme par sa tâche intérieure, et l'égalité des sexes résultant de l'égalité des charges et des responsabilités, puis, à

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars, du 15 mai et du 1er septembre 1889.

mesure que la prospérité s'accroît, la tâche de la femme diminuant alors que le fardeau de l'homme reste le même, les loisirs de l'une contrastant avec l'écrasant labeur de l'autre. Son intelligence, à elle, se développe et s'étend ; celle de l'homme se spécialise et se concentre, son éducation première est limitée, le travail rémunérateur l'attend et le prend de bonne heure. Pour elle, au début égale et compagne de l'homme, elle lui devient peu à peu supérieure par les loisirs qu'il lui crée et l'usage qu'elle en fait ; par la culture intellectuelle, par l'étendue et la variété des connaissances, par l'avance qu'elle sait prendre et garder. Elle est la résultante d'un concours de circonstances qui ne se sont encore trouvées réunies au même degré nulle part ailleurs, et qui toutes ont contribué à faire d'elle le type supérieur de la race. En elle, se combinent et se fondent les traits caractéristiques qui, chez l'homme plus spécialisé, apparaissent accentués, grossis, exagérés, aussi bien par le libre jeu des instincts naturels que par la nécessité de s'en faire une arme dans la lutte pour l'existence, de leur demander leur maximum de force et d'utilité pratique. Chez la femme, ces caractères persistent, mais tempérés et contenus ; elle en adoucit les angles, en polit les facettes et d'un caillou terne elle fait une pierre précieuse ; les parties constitutives demeurent les mêmes, mais une taille savante met en plein relief l'éclat et la beauté de la pierre.

Si l'on examine en détail les élémens primitifs qui font du citoyen des États-Unis un type nettement distinct de l'Européen dont il est issu, de l'Anglo-Saxon et du Hollandais, de l'Irlandais et du Français, de l'Espagnol et de l'Allemand, de l'Italien et du Scandinave dont le sang se mêle dans ses veines, on est surpris du peu de part que l'atavisme semble avoir eu dans la détermination de la race. Les quelques traits que l'on trouve çà et là et dont on peut suivre la filiation directe semblent rapportés, juxtaposés ; ils ne se relient que faiblement au fond même, ils s'en détachent sans effort et peuvent disparaître sans altérer l'ensemble. En revanche, nulle part l'influence du milieu ne se laisse mieux saisir et comprendre. Ainsi qu'en un miroir fidèle on voit s'accuser dans l'Américain, dans ses défauts et dans ses qualités, dans ses conceptions et dans ses idées le reflet de son sol, de son climat et des conditions premières de son existence. Dans ce miroir, apparaissent les facteurs dont le jeu puissant et constant, excessif parfois, a déterminé la prépondérance, de même que chez un forgeron on note le développement anormal des muscles des bras, chez l'artiste la souplesse des mains, chez le lutteur la carrure des épaules.

En première ligne : la volonté, tenace, persistante, telle aujourd'hui qu'elle était hier et qu'elle sera demain. Étant donnés l'œuvre à accomplir et les obstacles à vaincre, cette faculté entra la première en jeu, avec son inévitable cortège de qualités et de défauts, de fermeté et de raideur. Les conditions du milieu n'étaient pas pour l'affaiblir, les résultats obtenus n'étaient pas pour la décourager, mais, au contraire, pour l'exagérer, pour en tendre les ressorts, pour mieux adapter l'outil fortement trempé à la rude main de l'ouvrier. L'objectif, simple et restreint au début, n'allait pas au-delà des conditions matérielles de l'existence; mais, ce premier résultat obtenu, l'horizon s'élargit et, l'ambition grandissant avec l'expérience acquise, avec les moyens d'action accrus, avec la base assurée, l'objectif se précisa. Dans une société démocratiquement constituée, comme l'était celle-ci, forcément absorbée dans des préoccupations d'ordre purement matériel comme l'est toute société naissante, cet objectif ne pouvait être que l'argent.

On avait éliminé le rang et les distinctions sociales, les castes et les privilèges; la culture intellectuelle n'existait encore qu'à l'état d'exception ; les emplois publics étaient rares, peu rétribués et peu recherches. Ni par le génie, ni par les armes, on ne pouvait, comme dans les républiques antiques, s'élever; pour sortir de la foule, pour arriver aux premiers rangs, la fortune était l'unique voie, la conséquence naturelle et matérielle du travail et de la volonté.

On a souvent reproché aux citoyens des États-Unis leur culte du *dieu dollar*, mais on a trop souvent négligé de montrer que le dollar est, pour eux, surtout un signe représentatif. En regard de leur énergie à conquérir la fortune, énergie telle que chez eux les Juifs n'ont pu prendre pied et ne sauraient prospérer, on n'a pas assez dit l'inépuisable générosité de ce peuple, âpre au gain parce que le gain fut longtemps pour lui l'unique marque du succès, l'unique but auquel son ambition pût prétendre. Nonobstant la prééminence croissante des intérêts matériels en Europe, nous aurions peine à concevoir une organisation sociale où l'argent seul fût souverain. On se plaît à dire que nous en sommes là; au fond, nous n'en croyons rien, tout en répétant volontiers ce pessimiste axiome. Plus qu'ailleurs, nous tenons, en France, un grand savant, un grand artiste, un grand écrivain en tout autre estime qu'un homme riche, si riche soit-il. Au-dessus de la fortune, nous mettons bien des choses; en réalité, nous en mettons tant que, dans notre appréciation des autres, l'argent qu'ils possèdent n'est qu'une considération des plus secondaires, et nul n'en a plus conscience

que ceux-là mêmes dont la fortune est l'unique titre à la considération.

Si aux États-Unis, si en Angleterre, l'argent a paru occuper le premier rang, c'est qu'aux États-Unis il fut longtemps le critérium unique du succès, c'est qu'en Angleterre, où les catégories sociales étaient nettement délimitées, l'argent apparaissait comme le niveleur des barrières, comme l'instrument de ceux qui, partis de rien, aspiraient à être quelque chose. Il n'en est plus de même depuis que les barrières s'abaissent, depuis que, par la mise en œuvre d'autres facultés que la faculté commerciale, l'homme d'énergie et de talent peut s'ouvrir des voies mieux en harmonie avec ses penchans naturels, peut quitter la grande route encombrée par la foule et, par des sentiers différens, atteindre le but.

En retraçant ici même l'histoire des grandes fortunes aux États-Unis et en Angleterre, nous nous sommes efforcé d'indiquer combien rarement la préoccupation dominante d'édifier une colossale fortune a mis en branle les facultés puissantes de ceux qui l'ont conquise. Elle leur est venue par surcroît, par la force même des choses, mais peu, bien peu de ces fondateurs de dynasties financières ont eu pour but l'accumulation de leurs millions. Un problème à résoudre, une invention à mener à terme, une conception économique à faire prévaloir, une industrie nouvelle à créer, une conquête à ajouter au patrimoine commun de l'humanité furent le point de départ et le mobile et l'objectif. En atteignant ce dernier, du même coup ils atteignirent la fortune; mais, pour la plupart d'entre eux, la fortune ne fut qu'une aide, un outil, un moyen de mettre à l'air leur volonté, de triompher des obstacles; seule, par elle-même, elle n'eût satisfait aucune de leurs aspirations les plus élevées, et ceux dont l'humanité gardera le souvenir étaient plus fiers de leur œuvre achevée que de leurs millions entassés.

Que ces hautes visées soient l'apanage d'une élite, d'un petit nombre, ce n'est que trop certain. Il n'en est pas moins vrai qu'à considérer la société américaine dans son ensemble, le culte rendu à l'argent n'y est pas aussi exclusif qu'on pourrait le croire, et qu'il importe de tenir compte de ce fait que le rôle qu'il joue provient de ce qu'il attestait seul le succès dont l'importance se mesurait à sa possession, et enfin que nul ne le dépense aussi largement que celui qui l'a su conquérir.

Nous avons montré aussi combien cette conquête était incompatible avec la culture intellectuelle, comment cette culture intellectuelle devint l'objectif des femmes, de même que la fortune était celui de leurs pères et de leurs maris, comment, par ce fait, elles conservèrent l'avance par elles prise sur les hommes et accrurent

leur prestige aux yeux de ces derniers. Chez la femme américaine moderne, nous retrouvons, orientés dans un autre sens, les traits caractéristiques sur lesquels nous venons d'insister : la volonté, l'énergie d'une race de colons et aussi le goût de l'argent converti en goût de dépenses. La femme aux États-Unis est, avons-nous dit, le ministre des dépenses, si l'homme est le ministre des recettes ; le luxe de l'une atteste le succès de l'autre.

Mais à mesure que les conditions de la vie matérielle se modifient, à mesure que disparaît l'aléa des pays nouveaux dans lesquels tout est et paraît possible, à mesure que les carrières s'encombrent et que les chances de fortune rapide décroissent, d'autres idées se font jour, d'autres facteurs entrent en jeu dont l'action lente et continue est appelée à changer les conceptions premières, à atténuer ce qu'elles pouvaient avoir d'excessif et d'outré. L'originalité de la race y perdra peut-être, mais pour être endiguées et disciplinées, ses forces vives n'en persisteront pas moins. En tout cas, la femme américaine n'y perdra rien, la jeune fille surtout ; loin de décroître, son influence s'accroît ; elle se fait puissamment sentir en Europe, et jusqu'en France où, par le fait des traditions, des coutumes et des mœurs, elle apparaît comme un élément révolutionnaire au premier chef, modifiant rapidement nos idées sur l'éducation de nos jeunes filles, dont son indépendance et sa liberté d'allures excitent à la fois l'envie et l'étonnement.

Il y a quelques années, plusieurs femmes de haut rang se trouvaient réunies dans l'un des salons d'attente de l'impératrice d'Allemagne. De passage à Berlin, elles avaient sollicité la faveur d'une audience par leurs ambassadeurs respectifs, et une lettre du grand chambellan leur avait indiqué le jour et l'heure auxquels l'impératrice les recevrait. Elles ne se connaissaient pas ; Anglaises, Russes, Autrichiennes, Italiennes, le hasard des voyages les réunissait pour la première fois. L'heure de la réception était passée, et la souveraine ne paraissait pas. S'adressant à sa voisine, l'une d'elles exprimait son étonnement de ce retard, s'excusant de son impatience par le fait, qu'en sa qualité d'Américaine elle était encore peu au courant de l'étiquette des cours. Son interlocutrice lui répondit, en souriant, qu'elle aussi était Américaine d'origine, mariée depuis peu à un grand seigneur autrichien. Les autres se rapprochèrent, prirent part à la conversation et furent stupéfaites de voir que toutes les six étaient des États de l'ouest et de la nouvelle Angleterre.

Ce fait singulier et significatif confirme ce que nous avons dit de l'Angleterre, où nombre de titres historiques sont aujourd'hui

portés par des Américaines. Il en est de même en France, en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Italie, et ce n'est pas dans la classe aristocratique seulement que se concluent ces alliances, mais dans les classes élevées et moyennes. On en a pris texte pour railler plus ou moins finement le goût des Américaines pour les distinctions nobiliaires et leur inconséquence à s'enorgueillir de leurs institutions républicaines et à se parer de titres monarchiques, mais, outre qu'elles ne sont pas les seules à en agir ainsi et que ce ne sont là, à tout prendre, que des exceptions forcément limitées, ces alliances, chaque année plus fréquentes et qui, dans toutes les grandes villes du continent, introduisent un élément social nouveau dont l'influence se fait de plus en plus sentir, s'expliquent par des considérations d'un ordre plus général.

S'il n'est pas de pays au monde où la jeune fille, protégée par le respect de tous, jouisse d'autant d'indépendance et de liberté qu'aux États-Unis, occupe dans sa famille et dans le monde autant de place, soit autant adulée, courtisée et flattée, aussi libre dans son choix, cette royauté n'a qu'un temps, et ce temps est court. La vie extérieure et brillante de la jeune fille américaine cesse d'ordinaire le jour de son mariage, et la jeune fille française que déconcertent, chez sa compagne d'outre-mer, son entente de la flirtation, sa stratégie savante, son indépendance d'allures et de langage, ne la reconnaîtrait guère dans son cadre et son milieu de femme mariée. Or, on n'abdique pas sans regret, on se résigne difficilement, après avoir été reine des salons, au rôle effacé de comparse; aussi la femme américaine envie-t-elle secrètement celle qu'elle a éclipsée pendant quelques années, mais que le mariage affranchit, alors qu'il l'enchaîne. Cumuler, avec les avantages de la vie de jeune fille américaine, ceux de la femme mariée européenne est un idéal séduisant, il suffit à expliquer les fréquentes unions que contractent les Américaines sur le continent. Il explique aussi l'américanisation rapide de l'Europe, les progrès que font dans nos mœurs, dans nos idées sur l'éducation des jeunes filles, sur le degré de liberté chaque jour plus grande dont elles jouissent, l'influence et l'exemple des États-Unis.

Mais l'Europe, à son tour, réagit sur l'Amérique; la civilisation est faite de ces chocs en retour, et, depuis quelques années, on peut noter, dans les classes supérieures, aux États-Unis, une tendance à adopter quelques-unes des idées européennes en ce qui concerne les privilèges des femmes mariées. Dans cette voie on ne saurait toutefois aller loin, par suite de la difficulté d'enlever aux jeunes filles une prééminence consacrée par une possession séculaire, par tout un ensemble de mœurs, de coutumes et de tra-

ditions. Si des modifications ont lieu, ce sera dans un autre ordre d'idées, comme nous l'indiquerons plus loin, en montrant le revirement caractéristique qui se produit au sujet de la question, négativement tranchée, de la dot et qui se rouvre à nouveau.

Comme toutes les races essentiellement progressives, la race américaine est éminemment adaptable; elle n'a gardé ni la raideur, ni les préjugés britanniques. Si les Américains s'accommodent de vivre à Paris, à Londres ou à Florence, s'ils se plient facilement aux conditions différentes d'existence et de milieu, les Américaines sont plus cosmopolites encore. L'Europe les charme, les attire et les retient par sa culture intellectuelle et artistique, par ses souvenirs historiques et aussi par son bon marché relatif, par ses plaisirs peu dispendieux. Il faut avoir vécu longtemps dans le milieu américain, intelligent à coup sûr, mais où rien ne parle à l'imagination, où le passé date d'hier, où la vie matérielle est coûteuse, le labeur incessant, le temps de l'argent qu'on économise, pour apprécier à leur pleine valeur nos jouissances artistiques, nos musées et nos galeries, nos monumens et les souvenirs qu'ils évoquent, nos grandes villes où chaque pierre a son histoire. Tout cela fait si bien partie de nous-mêmes que nous nous croyons blasés sur le charme qui s'en dégage et n'en avons conscience qu'après en être quelque temps séparés. Tout cela a, pour des imaginations neuves et vives, un attrait puissant, et vous distinguerez sans peine, dans la cour du Louvre, les Uffizi de Florence, le Campo Santo de Pise, le Colisée de Rome, l'Américaine de l'Anglaise, par le regard admiratif et contemplatif de la première, par le coup d'œil distrait de la seconde feuilletant son Bædeker. L'une regarde, l'autre constate; l'une a des impressions, l'autre des réminiscences.

Ainsi que l'Anglaise, l'Américaine est fille de l'Europe, et ni le temps ni la distance n'ont affaibli chez elle le culte du passé; elle s'y rattache d'autant plus qu'elle en est plus éloignée, que sa mémoire est moins surchargée de dates et de faits, qu'à feuilleter les pages de l'histoire elle satisfait une curiosité que les traditions ont éveillée, que les livres ont entretenue. Certes, ni la Seine ni la Tamise, ni le Pô ni l'Arno ne rappellent le Mississipi déroulant sur 3,700 kilomètres ses eaux troubles et fécondes; il faudrait 160 lacs Léman pour égaler la superficie du lac Supérieur et la cime même du Mont-Blanc n'atteint pas l'altitude du point culminant des montagnes Rocheuses, mais elle n'ignore pas que dans ce cadre restreint s'accomplirent de grandes choses; si le théâtre est plus petit, l'ancêtre y apparaît plus grand.

Cette attraction puissante que l'Europe exerce sur les Américains,

et surtout sur les femmes américaines, n'est pas un fait récent, non plus que les causes multiples de cette attraction ne sont nouvelles. L'étude de quelques types, pris en des temps divers, mettra mieux dans leur jour, avec les facultés d'adaptabilité de la femme américaine, les qualités et les défauts inhérens à la race et au milieu que nous étudions. Il est des *representative women* de même qu'il est des *representative men,* et l'histoire de l'une d'elles, histoire qui se mêle à la nôtre et que ses lettres permettent de reconstruire, nous montrera mieux qu'aucune considération générale l'attraction qu'exerce ce milieu sur la femme; elle mettra aussi en relief les deux facteurs primitifs que nous venons de noter : la volonté énergique et l'amour de l'argent en tant que moyen d'action.

II.

Le 4 avril 1878, Elizabeth Patterson, épouse légitime et répudiée de Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, mourait à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Sa beauté, son infortune imméritée, son esprit caustique et mordant et les événemens auxquels elle s'est trouvée mêlée lui assurent une place dans l'histoire de son temps.

Née à Baltimore, le 6 février 1785, Elizabeth Patterson débuta dans la vie sous les auspices les plus favorables. Dès l'âge de quinze ans, sa merveilleuse beauté était célèbre bien au-delà des limites étroites d'une petite ville de l'État de Maryland. Son père, négociant habile et probe, occupait le premier rang parmi les commerçans de Baltimore. Elle avait dix-huit ans quand, en 1803, Jérôme Bonaparte, frère du premier consul, visita New-York et, sur l'invitation du commodore Barney, se rendit à Baltimore. C'est là, à des courses données en son honneur, qu'il rencontra Elizabeth Patterson, dont il s'éprit à première vue. Il était jeune, amoureux, entouré de cette auréole de gloire qui s'attachait au nom de Bonaparte. Trois mois plus tard, le mariage civil était célébré devant le consul de France, et le mariage religieux par l'évêque de Baltimore.

On sait que ce mariage, non reconnu par l'empereur, fut arbitrairement cassé en 1805 et que le prince Jérôme épousa, en 1807, la princesse Frédérique de Wurtemberg. On sait aussi avec quelle énergie et quelle persévérance Elizabeth Patterson défendit ses droits et ceux de son fils Jérôme-Napoléon. Forcée de s'incliner

devant la volonté toute-puissante de son beau-père, devant l'abandon et le second mariage de son époux, elle dévora ses larmes et ses colères.

Victime d'une politique et d'une raison d'État qui élevaient son mari au rang des rois et la reléguaient, sans titre et sans état civil, à Baltimore, dans une obscurité qui lui était odieuse, Elizabeth Patterson dut se soumettre, mais ne se résigna jamais. Déçue dans ses rêves d'affection et d'ambition, elle reporta sur son fils toutes ses aspirations de grandeur. Jérôme avait pour lui le nom de son père et l'avenir; un jour viendrait où la fortune changeante réparerait les torts dont souffrait Elizabeth Patterson et où le fils lui rendrait ce que le père lui avait ravi par soumission aux ordres de son frère. Pendant vingt-cinq ans elle se berça de cet espoir, suivant d'un œil attentif les événemens dont l'Europe était le théâtre, assistant de loin, spectatrice impuissante, mais non désintéressée, à la prodigieuse élévation de l'empire, à ses vertigineux succès, à ses revers et à sa chute.

La volonté despotique de l'empereur lui fermait l'accès des cours, privation cruelle pour une femme qui s'estimait appelée à y jouer un grand rôle. Ingénieuse à convertir ses goûts en devoirs, elle se disait que là seulement elle se trouverait à sa place, dans son véritable milieu, et que l'avenir de Jérôme-Napoléon, neveu de l'empereur, fils d'un roi, exigeait impérieusement une riche et puissante alliance. Elle caressait cet espoir, s'efforçant par tous les moyens possibles d'éveiller l'ambition de son fils, chez qui ses révoltes, ses rancunes et ses aspirations ne rencontraient pas d'écho.

Dans ses lettres, on sent percer l'irritation profonde que lui inspire cette apathie. Elle s'est si bien identifiée avec le rôle que les circonstances lui refusent et que rêve son imagination, qu'elle parle, agit, écrit en souveraine dépossédée, plus hautaine et plus fière dans la mauvaise que dans la bonne fortune. En dépit de tout et de tous, elle fait corps avec cette famille impériale qui l'a rejetée; persécutée, reniée par l'empereur, elle porte aux nues son génie pendant sa prospérité et défend sa mémoire après sa mort.

Il n'en va pas de même pour son mari. Elle refuse le titre de princesse de Smalcalden et un douaire de 200,000 francs de rente de la main du roi de Westphalie, mais elle accepte de l'empereur une modeste pension. A son mari qui se plaint de voir ses offres rejetées et celles de son frère accueillies, elle écrit : « J'aime mieux m'abriter sous les ailes d'un aigle que d'être suspendue au bec d'un oison. » Plus tard, il lui propose un domaine en Westphalie;

« Votre royaume est grand, lui répondit-elle fièrement, il ne l'est cependant pas assez pour deux reines. » Devenue Française par son union, elle est Française par le cœur. De sa nationalité américaine, de ses affections de famille, il ne reste pas trace. Elle méprise sa nationalité et sa famille; elle voudrait les oublier, les faire oublier autour d'elle, à son fils surtout qu'elle emmène à Genève pour son éducation.

Singulier choix, car elle veut qu'il soit catholique, « la seule religion possible, écrit-elle, pour des princes et des rois. » Elle-même est protestante, si peu que cela vaut à peine qu'on en parle. Mais à la passion des grandeurs elle joint celle de l'économie; nous verrons plus loin jusqu'où elle la poussait. A Genève, elle se flatte de peu dépenser. On l'exploite ; elle l'affirme du moins et s'en venge par une de ces injustes boutades qui lui sont familières : « Avez-vous remarqué, écrit-elle à son père, qu'il n'y a pas de juifs à Genève? Qu'y feraient-ils? Ils y mourraient de faim ; un Genevois vaut quatre juifs. »

En ce qui concerne sa famille, elle est intraitable. Elle ne pardonne pas aux siens d'avoir blâmé son mariage, non plus que l'accueil qu'elle reçut d'eux lors de son retour à Baltimore, après la rupture de son union. Blessée dans ses affections conjugales, exaspérée dans son orgueil, elle trouva, en effet, peu de sympathies parmi eux. Leurs conseils d'abdiquer ses rêves de grandeur et de se renfermer dans la vie modeste et monotone d'une petite ville d'Amérique, pour sages qu'ils pouvaient être, ne faisaient qu'irriter ses regrets et aviver ses rancunes. Les merveilleux succès de l'empereur, l'élévation rapide de son mari, ces grandeurs éclatantes, ces royaumes conquis au pas de course, ce brillant entourage de souverains alliés, vaincus ou dépossédés, tous ces échos d'un monde dont elle était exclue et au sein duquel elle s'estimait appelée à vivre, la rendaient plus intolérante et plus aigrie, plus dédaigneuse et plus méprisante.

A la chute de l'empire, elle s'établit à Florence. C'est là que nous la retrouvons en 1829. Jérôme-Napoléon avait alors vingt-quatre ans. Dépourvu d'ambition, mais non de bon sens, il préférait à la vie errante d'un aventurier sur le continent européen, l'obscurité de sa ville natale et l'existence simple, mais digne de son grand-père. Cédant à ses sollicitations, car il tenait d'elle la volonté tenace, sa mère lui avait enfin permis de retourner à Baltimore ; quant à l'y suivre, elle n'y songeait pas ; elle restait à Florence, tout absorbée par son idée de préparer à son fils une alliance digne du nom qu'il portait. Plus que jamais elle blâmait en lui ce qu'elle appelait son apathie, ses goûts vulgaires ; mais elle faisait

fond sur sa déférence aux désirs maternels, sur son obéissance passée, et elle ne doutait pas de le voir, au premier signe, accepter l'alliance qu'elle lui imposerait.

Déjà, en 1826, elle avait espéré le marier à sa cousine Charlotte, fille de Joseph Bonaparte, et dont elle trace un portrait qui n'a rien de flatteur : « Une hideuse petite créature, dit-elle, et, avec cela, un caractère du diable. » Il est vrai que, quand elle en parle ainsi, le mariage projeté n'a pas abouti et la princesse Charlotte manifeste un penchant très prononcé pour un autre prétendant. Il convient d'ajouter aussi que les négociations matrimoniales ont fort traîné en longueur. Mme Bonaparte avait chargé un de ses amis, de la maison Rothschild, de prendre des renseignemens minutieux sur la situation de fortune de Joseph : « On annonçait, dit-elle, une dot de 3,500,000 francs ; pour moi, je n'y croyais pas, mais j'étais bien décidée à ne donner Jérôme que contre un million comptant. Ce n'est pas moi que l'on bernera avec des promesses et des espérances. » Quand les renseignemens demandés lui parvinrent, il était trop tard, « et puis, ajouta-t-elle, ils n'étaient pas satisfaisans. »

Elle cherchait ailleurs, et croyait toucher au but de ses efforts quand, au commencement de septembre 1829, elle reçut une lettre de son père lui annonçant que Jérôme-Napoléon venait de se fiancer avec miss Williams, fille d'un négociant de Baltimore, et que le mariage serait célébré en octobre. Ce projet anéantissait tous ses rêves d'avenir, c'était la ruine de ses dernières espérances ; après le père, le fils la trahissait. Aussi l'on voit dans ses lettres que, si elle avait eu le pouvoir de briser cette union, comme l'empereur avait brisé la sienne, elle n'eût pas hésité à recourir aux mesures arbitraires contre l'illégalité desquelles elle protestait depuis un quart de siècle. Sa réponse à son père est un cri de désespoir. Elle serait à son lit de mort, dit-elle, agonisante et sans souffle, que Dieu, par un miracle, lui rendrait la parole pour protester contre cette union. Jamais, avec son consentement, Jérôme n'épousera une Américaine. Le neveu de Napoléon, ajouta-t-elle, n'a pas d'égal en Amérique. En Angleterre, il pourra choisir une femme dans les familles de la plus haute aristocratie. Elle-même n'a-t-elle pas eu vingt fois l'occasion de contracter les plus riches alliances? Elle a refusé de se remarier ; le pouvait-elle avec le nom qu'elle portait ? « Dieu sait, écrit-elle, si je hais la pauvreté et l'isolement ; j'ai accepté l'une et l'autre, et ni l'une ni l'autre n'ont brisé mon orgueil et n'ont fait plier ma volonté au point de me réduire à accepter un mari dans une situation inférieure à la

mienne. Je ne consentirai jamais à ce que mon fils épouse miss Williams ou toute autre miss américaine. Ce mariage n'est pas encore fait; qu'il le rompe; qu'il se serve de mon nom; qu'il invente n'importe quel prétexte. Surtout que l'on ne vienne pas me débiter des rapsodies sur l'amour et la passion. Est-ce que nous ne savons pas avec quelle facilité hommes et femmes se dépètrent de l'amour, que les imbéciles seuls restent pris dans ces prétendus filets et se marient pour autre chose qu'une grande fortune ou une haute situation? »

Est-ce bien là la femme qui, en 1803, répondait aux remontrances de son père à l'occasion de son mariage : « J'aime Jérôme Bonaparte et je préfère être sa femme, ne fût-ce qu'un jour, à l'union la plus heureuse. » Depuis lors, vingt-six années ont passé sur sa tête et ses lettres nous apprennent qu'elle faisait de La Rochefoucauld son livre de chevet.

Puis elle reprend : « Une immense fortune vaut mieux, chez une femme, qu'un rang élevé, j'en conviens; mais encore faut-il que cette fortune soit réellement immense pour excuser une mésalliance. Or, qu'est-ce que ces fortunes de Baltimore et qu'est-ce que cette famille Williams où les enfans foisonnent? Moi-même, à mon âge, je ne me résoudrais jamais à épouser un Américain, si riche fût-il, et certes mon fils a droit de prétendre bien plus haut que moi. Si miss Williams possédait 500,000 dollars, si Jérôme pouvait l'emmener hors d'Amérique et n'y jamais revenir, je cèderais peut-être... et encore. »

On était en 1829, et 500,000 dollars représentaient 2 millions et demi de francs. Même à ce prix, elle hésiterait; or, la dot de miss Williams était d'environ 30,000 francs de rente, lesquels lui appartenaient en propre et n'étaient pas, en cas de décès, réversibles sur la tête de son mari. Et puis, elle connaît les femmes, surtout les femmes américaines, écrit-elle à son père. « Dans tous les pays du monde, les femmes sont douées d'un merveilleux instinct et s'entendent à manier les hommes. En Amérique, ajoute-t-elle, elles sont plus habiles encore qu'ailleurs et en avance d'un siècle en fait de roueries. Si mon fils venait à mourir, sa veuve n'aurait qu'une idée : se remarier, et les enfans de mon fils seraient sous la dépendance de ce futur beau-père. » Comment son père a-t-il pu laisser Jérôme s'embarquer dans une pareille aventure? Ignorait-il ses désirs, ses volontés maintes fois et si clairement exprimées, sa haine de l'Amérique et des Américaines? Si encore Jérôme en était réduit là par la nécessité! Mais il n'en est rien; certes, elle a peu de fortune, mais enfin, la pension qu'elle lui fait et les 6,000 francs de rente de sa famille sont suffisans pour vivre. « Je

suis avare, reprend-elle, je le sais, mais l'amour de l'argent, que je pousse si loin, ne m'a jamais fait perdre de vue les intérêts de mon fils, au contraire. N'est-ce pas moi qui ai arraché aux Bonaparte cette pension de 6,000 francs, qu'on lui continue encore, et que l'on aurait déjà supprimée, n'était la crainte que leur inspire ce qu'ils appellent ma langue infernale? N'est-ce pas grâce à moi qu'il a obtenu de sa tante, la princesse Borghèse, un legs de 20,000 francs? »

On voit qu'Elizabeth Patterson professait une médiocre opinion des femmes américaines. Elle y revient dans une lettre du 17 octobre. Si ce mariage se fait, en dépit de ses résistances et de ses remontrances, elle exprime le désir que, du moins, Jérôme n'amène pas sa femme en Europe. « Ici, dit-elle, il est de nototoriété publique que les Américaines qui nous arrivent tournent mal. » Mais à toute règle il est des exceptions, et si elle prise fort peu ses compatriotes, elle s'estime tout autrement : « Mon ambition, ma beauté, mon intelligence, n'ont jamais été dans leur cadre naturel en Amérique. Après mon mariage, il était évident pour tous ceux qui s'intéressaient à moi que ma vraie place était en Europe. Je ne pouvais vivre ailleurs. La Providence ne m'a pas départi la dose d'imbécillité et d'étroitesse d'esprit sans laquelle l'existence à Baltimore est impossible. Vous pensez bien que, si ce mariage se fait, jamais je ne retournerai en Amérique. Bien certainement je préférerai vivre parmi des étrangers. Ici, du moins, on me tient pour une femme de sens et de bon conseil. Là-bas, vous me considérez et me traitez comme une vieille folle, qui n'est bonne qu'à ravauder ses bas et à marmotter ses prières. Ici, l'on me consulte sur les affaires les plus délicates, sur les négociations les plus compliquées, et vous me jugez incapable de décider des choses qui me tiennent le plus à cœur. »

Sa haine contre les États-Unis n'a d'égale que sa passion pour l'Europe. « Heureux pays, dit-elle, où les femmes ne sont jamais traitées de vieilles folles! » Sur ce thème, elle est éloquente. « Dans les cours d'Europe, écrit-elle à son père, les mots de *vieux* et de *vieilles* sont bannis du vocabulaire. Des femmes de quarante, de cinquante ans même se marient dans des conditions aussi avantageuses que de petites péronnelles de seize ans. J'en ai vu épouser des hommes de tout âge et même plus jeunes qu'elles. »

Florence, où elle vivait alors, était l'asile élégant des victimes de la coalition triomphante. Les grands événemens qui avaient une fois de plus bouleversé l'Europe, renversé un empire, rétabli une monarchie en France et des dynasties dépossédées en Italie, avaient aussi bouleversé bien des existences. Diplomates sans em-

ploi, grands dignitaires sans dignités, mécontens attendant tout du temps et des changemens qu'il amène, venaient chercher en Italie un asile peu dispendieux sous un climat favorisé. On conspirait sans agir, on intriguait, on médisait entre soi des vainqueurs du jour, et on s'y vengeait par des railleries de la fortune adverse.

Mme Bonaparte tenait aux vaincus par le nom qu'elle portait et par son alliance rompue; par ses relations et ses rancunes, elle se rattachait aux vainqueurs; elle avait un pied dans chaque camp. A quarante-quatre ans elle était encore fort belle, et le baron Bernstetten pouvait dire, sans trop de flatterie, mais non sans fadaise : « Si elle n'est pas reine de Westphalie, elle est au moins reine des cœurs. » Il est vrai qu'il ajoutait : « Ses yeux attirent, mais sa langue met en fuite. » Au milieu de cette société élégante, spirituelle et légère, elle se trouvait dans son véritable élément, admirée, respectée et surtout redoutée de tous, poursuivant avec une égale obstination ses rêves d'ambition et ses réalités d'économie.

Dans ses lettres à son père, elle fait un curieux tableau de cette existence singulière. Elle voit que ce mariage odieux est sur le point de se conclure, que ses efforts sont impuissans à le rompre, et brusquement elle fait volte-face. — Mais surtout qu'on ne lui amène pas sa belle-fille! A ce prix, elle fera tous ses efforts pour obtenir la continuation de la rente de 6,000 francs que la famille Bonaparte fait à son fils. Ils n'oseront pas la lui refuser, ils craignent trop ses traits mordans. Puis elle ajoute : « Ils savent bien aussi qu'il ne se donne pas un bal ou une soirée à Florence sans moi. Ils n'ignorent pas que je suis sur le pied d'intimité avec tous les ministres étrangers, que je ne manque pas une réception à la cour et que l'on m'y tient en haute estime. Il n'y a pas un personnage de distinction, à quelque nationalité qu'il appartienne, que je ne connaisse et qui ne me rende ses devoirs. Mes jours et mes nuits se passent dans le monde. » Puis, elle modifie ses plans d'avenir; pour qui et pour quoi continuerait-elle à économiser désormais? « Je dépenserai mon revenu, j'achèterai du bois à brûler, des bougies; je me nourrirai mieux et serai plus confortable que je ne l'ai été jusqu'ici. Je me privais de tout, me passant de feu l'hiver, économisant la lumière et faisant venir du cabaret mon maigre dîner. Je me procurerai des livres et je m'abonnerai aux feuilles publiques, au lieu de les emprunter au café voisin. J'en finirai avec ce système d'économie sordide que je m'imposais. J'aurai un dîner comme tout le monde. Je n'en serai plus réduite à écrire mes lettres sur les feuilles blanches des lettres que je reçois; j'aurai du papier à moi, pour répondre à mes amies. »

On peut juger par ces détails ce qu'était son existence. L'orgueil, la passion du monde, ont leurs martyrs volontaires, car, qu'on ne s'y trompe pas, ce qui domine en elle à cette époque, c'est l'avarice et l'amour de la société. Au début, l'ambition maternelle, le désir d'une haute alliance pour son fils, ont été le mobile principal. Elle économisait et se privait pour accroître sa fortune, pour augmenter les chances qu'il pouvait avoir de faire un brillant mariage; plus tard, elle économisa pour économiser, « l'argent, disait-elle, étant le seul ami sûr, » mais l'avarice et le besoin de société l'emportaient sur tout. « Je ne comprends pas la vie, écrit-elle à la date du 27 octobre 1829, autrement qu'au milieu des cours et dans la fréquentation des grands personnages. Il me faut aller dans le monde tous les jours. J'estime plus rationnel de passer son temps en bals et en dîners que de l'employer, comme les femmes américaines, à avoir des enfans, seule distraction possible à Baltimore. Si j'avais une fille, j'aimerais mieux la mener à la cour et la laisser danser toutes les nuits en bonne société, que de la voir épouser un homme sans le sou et mettre au monde de pauvres petits diables qui maudiront l'existence. Je hais la médiocrité et ce qu'on appelle le foyer domestique. Quand je me suis crue condamnée à vivre en Amérique, l'idée du suicide m'est venue; le courage m'a manqué. J'ai tout sacrifié à mon ambition; vous le savez : pouviez-vous donc penser que j'approuverais jamais mon fils de se marier à Baltimore? »

Un romancier anglais, doublé d'un humoriste, W.-M. Thackeray, a parfaitement décrit dans ses *Newcomes* ce type de femme ambitieuse et mondaine que l'âge même est impuissant à ramener aux réalités, qui ne comprend la vie qu'au milieu des cours et des intrigues, toujours en représentation, mesurant son importance au nombre et à la qualité de ses relations, mourant, comme lady Kew, au champ d'honneur, c'est-à-dire dans un salon, où la mort la touche du doigt et lui dit : « Partons, l'heure est venue. »

En lisant ces lettres d'Elizabeth Patterson, on ne peut s'empêcher de penser qu'elle était réellement prédestinée à vivre dans ce milieu et qu'aussi bien qu'une autre, mieux peut-être que beaucoup d'autres, elle eût joué son rôle de souveraine en conscience, avec conviction et non sans grandeur. Hautaine dans la prospérité, elle eût été inflexible à l'heure des revers, énergique dans la résistance. Elle ne se serait pas inclinée devant la mauvaise fortune; elle n'eût pas courbé la tête devant la fatalité. Avec quelle sérénité implacable cette Américaine juge, à son point de vue, et son fils et cette famille impériale dont elle est exclue! « J'espérais vivre assez, écrit-elle, pour voir Jérôme faire figure dans le monde et

vivre avec les grands. Il n'a pas d'ambition, il est dépourvu d'énergie ; c'est un rocher de Sisyphe que j'ai vainement tenté de rouler au sommet. Vous vous êtes rendu compte qu'il ne possédait aucune des qualités qui permettent aux hommes d'aspirer à un rang élevé. Je le savais, je le voyais aussi, mais mon affection maternelle me poussait à lutter contre l'évidence et sa pauvre nature. Pendant des années j'ai tout tenté pour en faire un homme supérieur, pour lui inspirer des sentimens dignes du neveu du plus grand génie que le monde ait jamais vu. Ce grand homme n'a légué aux siens qu'un grand nom. Génie, ambition, volonté, il a tout emporté dans la tombe ; pas une étincelle n'en survit. Les Bonaparte sont une pauvre race, sans aspirations élevées, médiocres en tout, condamnés à l'obscurité d'une vie purement animale, bons seulement à bien vivre, à se reproduire et à pourrir. »

Vingt-cinq années n'ont pas amorti ses colères et ses rancunes, mais, on le voit, la force et la grandeur conservent tout leur prestige à ses yeux. La faiblesse, le défaut d'énergie, la trouvent impitoyable. Elle pardonne tout à l'auteur de ses maux ; à sa place, elle eût agi de même ; si elle le pouvait, elle agirait de même vis-à-vis de son fils ; elle ne pardonne pas à ceux qui se soumettent et s'inclinent. Elle était née pour commander, et aussi pour mépriser ceux qui obéissent.

Enfin, à la date du 11 novembre 1829, elle laisse tomber un assentiment dédaigneux. Jérôme peut épouser sa miss Williams. — c'était fait depuis le 3, — mais une phrase d'une lettre de son père ne passera pas sans protestations. « Vous vous demandez si j'ai encore le droit de blâmer Jérôme, moi qui ai abandonné ma famille et ma patrie. Quand il y a vingt-quatre ans je revins dans cette patrie, auprès de cette famille, qu'ai-je trouvé ? Un accueil cruel et brutal. Dieu vous pardonnera peut-être, mais ne vous attendez pas à ce que j'oublie. Je ne dois rien à ma famille, et j'avais le droit de m'éloigner. » Puis elle s'étonne qu'une personne de bon sens lui reproche d'avoir quitté un milieu où l'on n'admirait ni sa beauté, ni son intelligence. Elle y tient et elle y revient. Moins on fera allusion à son exil volontaire, mieux cela vaudra pour tous. Elle s'est abstenue de toute plainte, elle a tu ses griefs et ses souffrances, elle n'a parlé et ne parle d'eux qu'avec respect : c'est tout ce qu'on peut lui demander. Si son fils meurt avant elle et sans enfans, c'est à sa famille qu'elle léguera sa fortune ; mais, pour Dieu, qu'on fasse à son intelligence l'honneur de croire qu'elle juge et apprécie à leur véritable valeur les marques d'intérêt qu'elle a reçues des siens. Son fils étant ce qu'il est, peut-être, après tout, son grand-père a raison de le marier en Amérique, mais qu'on ne lui parle pas de sa

conduite, à elle, vis-à-vis de sa famille. Elle entend vivre à sa guise, dans le milieu qui lui plaît, le seul où elle puisse oublier les amertumes dont elle a été abreuvée. Elle prie donc son père de lui envoyer un modèle de testament rédigé de façon à assurer sa fortune à son fils, toutefois sans réversion possible sur la tête de sa belle-fille. Elle devait lui survivre de sept années et laisser à ses petits-fils une fortune de sept millions et demi.

Sa correspondance éclaire d'un jour cru, mais vivant et vrai, le caractère de cette Américaine que les circonstances ont empêchée de jouer un rôle important. Comparse reléguée hors de la scène sur laquelle s'agitaient les destinées de l'Europe, elle y eût fait grande figure. Le calme et l'obscurité du foyer domestique n'étaient nullement son fait ; elle l'affirme et l'on n'y saurait contredire.

Belle-sœur de l'empereur, femme d'un roi, une couronne au front, elle l'eût défendue avec une énergie virile. Le prince Gortschakof ne s'y trompait pas : « Avec cette femme-là sur les marches du trône, disait-il, le renversement de l'empire nous eût donné bien plus de peine, » et Talleyrand ajoutait : « Quelle reine c'eût été ! » Napoléon ne la connaissait pas ; il s'est trompé en estimant que son frère avait fait une mésalliance. Elle savait qu'il n'en était rien et ne s'est pas fait faute de le dire et de l'écrire.

III.

Depuis l'époque où Elizabeth Patterson parlait avec tant de dédain de la médiocrité des fortunes américaines et aussi du rôle effacé de la femme mariée aux États-Unis, bien des changemens se sont produits. Ces fortunes américaines sont devenues les premières du monde, et cette société dont elle trace un portrait dicté par ses rancunes et qu'elle accuse, à tort d'ailleurs, de reléguer la femme dans des occupations vulgaires, a fait à la femme une place bien autrement large que celle qu'elle occupe en Europe. Nul n'a mieux mis en relief ce dernier point que le professeur Bryce dans son intéressant ouvrage intitulé *American commonwealth* ; il y a noté, avec une précision rigoureuse, le contraste entre la situation sociale et légale de la femme aux États-Unis et de la femme en Angleterre, contraste d'autant plus frappant que les États-Unis ont reçu de l'Angleterre, avec ses traditions sociales, ses mœurs et ses coutumes, son code et son *old common law*. Or, cet *old common law* faisait alors, de la femme, la chose, la propriété de l'homme, inférieure à lui, en tout subordonnée. Ils n'étaient qu'un, mais

l'homme seul personnifiait cette unité ; il était le un et elle était le zéro, sans droits, incapable d'acquérir ou de vendre, de diriger ou de contrôler même l'éducation de ses enfans.

Si, depuis lors, des modifications successives introduites, en Angleterre, dans le *old common law* ont tempéré ce qu'il avait d'excessif et d'inique, les Américains n'ont pas attendu ce revirement, dû aux progrès de la civilisation, pour répudier, dès le début, la plus grande partie de ces traditions d'un autre âge. Et ce n'est pas seulement dans le domaine légal qu'ils en ont agi ainsi ; socialement, il en fut de même. « Nulle part ailleurs, écrit M. Bryce, confirmant les assertions de tous ceux qui ont vécu aux États-Unis, la femme, et surtout la jeune fille n'a la vie aussi heureuse. Le monde est à ses pieds. La société semble organisée en vue de son agrément. Père, mère, oncles, tantes, amis, subordonnent leurs convenances et leurs goûts aux siens. La jeune femme a bien moins qu'elle part aux plaisirs mondains, parce que, sauf dans les classes riches, elle est plus absorbée que la femme européenne par les travaux de l'intérieur ; les domestiques étant encore relativement coûteux et médiocrement stylés. » Mais, affirme M. Bryce, et sur ce point nous différons quelque peu d'opinion avec lui, la position qu'elle occupe dans sa maison est supérieure à celle qu'occupe la femme en Angleterre et même en France. « Nous ne parlons pas ici, dit-il, de l'Allemande, dont le rôle est absolument subalterne. » Il justifie son assertion par l'étonnement que causent aux femmes américaines les rapports qui existent entre des époux anglais. Quand il leur arrive de recevoir chez elles des amies d'Angleterre, elles sont frappées, disent-elles, de l'excessive déférence qu'en toutes circonstances l'Anglaise témoigne à son mari ; qu'il s'agisse de plaisirs, de sorties, de visites, d'emplettes, elle consulte ses convenances et ses goûts. Il n'en est peut-être pas absolument de même en France, où la femme se meut plus librement dans une sphère plus large, elles le reconnaissent, mais elles estiment que, si le résultat est différent, le point de départ est le même : c'est à l'habileté et aux manœuvres savantes de la Française qu'elles attribuent une égalité qui n'est, selon elles, qu'apparente, alors qu'aux États-Unis le devoir et l'ambition d'un mari sont de consulter les goûts de sa femme et de lui rendre les services que l'Anglais semble attendre de la sienne.

Où le contraste s'accentue, selon M. Bryce, c'est dans la vie sociale, dans les salons où l'oreille fine de l'Américaine perçoit, dit-il, dans le ton de l'Européen qui lui parle, une note de condescendance à laquelle elle n'est pas habituée, dans ses manières une nuance de supériorité qui l'étonne. « Alors même qu'une femme a

sur lui l'avantage du rang, de la position sociale, de l'intelligence et de l'esprit, l'Européen, dit-il, s'estime au-dessus d'elle, en tant qu'homme, et le lui laisse entendre. Pareille idée ne viendra jamais à un Américain. Il parle à une femme comme il parlerait à un égal, avec plus de déférence dans la forme, choisissant de préférence les sujets qui la peuvent intéresser, mais les traitant ainsi qu'il le ferait avec un homme dont l'opinion aurait, à ses yeux, même valeur que la sienne. De son côté, la femme américaine ne s'attend pas à ce que son interlocuteur fasse tous les frais de l'entretien ; elle estime de son devoir d'être aimable, de converser et de plaire. S'agit-il d'attentions et d'égards, elle reprend les droits de son sexe. »

En fait, elle ne les abdique jamais et les exagère quelquefois ; et il y a un curieux rapprochement à faire entre les éloges souvent mérités que M. Bryce, tout Anglais qu'il soit, adresse aux femmes américaines et les critiques souvent acerbes des écrivains américains, non pour le plaisir de mettre en contradiction des observateurs d'égale bonne foi, mais pour noter, une fois de plus, l'un de ces traits caractéristiques qui forment en quelque sorte l'envers d'un caractère, par cela même qu'il est plus apparent, et qui a plus nui aux femmes américaines que ne l'eussent fait des défauts bien autrement sérieux.

Dans la *North American Review* du mois de septembre 1890, parut un article qui fit sensation aux États-Unis, autant par la compétence de l'auteur, M. O. Fay Adams, que par le titre choisi par lui : *The Mannerless Sex*, le « sexe impoli. » « Il s'agit des femmes, dit M. Adams, en débutant, et je sais d'avance que je vais à l'encontre de toutes les idées reçues ; mais qu'y puis-je, si ces idées reposent sur une base purement imaginaire ? Depuis trop longtemps l'on nous répète sous toutes les formes que la femme exerce, sur nos manières, une influence salutaire, que, par son exemple, elle les affine et les polit. Nombre de gens finissent par se rendre, en dépit de l'évidence. Les hommes le croient, ou affectent de le croire par galanterie ; quant aux femmes, elles en sont convaincues. »

Il n'en est absolument rien, aux États-Unis du moins, affirme l'auteur, et si les hommes, dans leurs rapports entre eux, adoptaient les manières des femmes hors de chez elles, leur égoïsme féroce et leurs allures déplaisantes, c'en serait tôt fait de la vie sociale. Et pour justifier ses assertions, M. Adams énumère un certain nombre de cas empruntés aux détails de la vie de chaque jour et il en déduit les conclusions suivantes : « 1° L'indifférence avec laquelle la femme subordonne à ses caprices les convenances d'autrui ; à noter surtout chez les jeunes. 2° La dédaigneuse tranquillité

avec laquelle elle fait faire antichambre dans son salon à ses visiteurs et à ses visiteuses ; traits caractéristiques des femmes qui ne sont plus jeunes. 3° L'impossibilité pour elle de laisser finir celui ou celle qui parle avant de prendre la parole ; trait commun à toutes les femmes, comme aussi le suivant. 4° L'impossibilité d'être exacte et leur impolitesse les unes vis-à-vis des autres. » Pour des raisons sur lesquelles l'auteur dit n'avoir pas besoin d'insister parce que chacun les devine, cette impolitesse est moins marquée vis-à-vis des hommes. « Elle n'en existe pas moins, assure-t-il, mais se révèle autrement. Entrez dans une gare de chemin de fer, prenez votre rang dans la file. Une femme arrive et va droit au guichet sans le moindre souci de ceux qui attendent leur tour. Elle réclame un billet, se dit pressée et demande à l'employé des renseignemens sans fin que l'indicateur qu'elle tient à la main peut lui fournir. Si quelqu'un réclame et l'invite à se placer à son rang, elle le tient pour un impertinent et le lui laisse entendre. Elle ne veut ni attendre ni se presser ; l'idée ne lui vient pas qu'elle empiète sur les droits de ceux qui la précédaient, et si le buraliste impatienté la prie de faire place à ceux qui suivent et de se renseigner ailleurs, elle s'éloigne, indignée de son insolence. »

Mêmes allures et mêmes exigences dans tous les endroits ouverts au public, dans les bureaux de poste, de concerts et de spectacles, affirme M. Adams. Partout elle prétend passer la première, être servie la première et, sans le moindre souci des autres, accaparer le temps et l'attention des commis qu'elle accable de questions sans souvent écouter leurs réponses. « Mais, ajoute-t-il, c'est dans les magasins de nouveautés qu'il faut la voir étaler son inconscient égoïsme. Depuis le moment où elle franchit le seuil, en laissant négligemment retomber la porte sur celle qui la suit, jusqu'à l'heure où elle quitte, pas une minute où elle n'affiche le plus profond dédain des convenances de ses semblables. Pendant des heures elle condamne de malheureux employés à déplier des étoffes qu'elle n'a nullement l'intention d'acheter ; elle fait à haute et intelligible voix des commentaires blessans sur la lenteur et la bêtise des vendeuses ; elle déplace et laisse tomber les objets avec la plus parfaite indifférence ; elle toise insolemment ses voisines de haut en bas ; elle encombre les couloirs, et son ombrelle est une perpétuelle menace pour les yeux de ses compagnes. Quand elle part, enfin, n'ayant rien fait de ce qu'elle eût dû faire et beaucoup fait qu'elle n'eût pas dû faire, elle rentre chez elle la conscience aussi satisfaite qu'une sainte du moyen âge, après une journée consacrée à des œuvres pies ; autour d'elle elle affirme avec complaisance que les hommes n'entendent rien à l'art d'acheter et que les femmes seules

le possèdent. Remercions Dieu, mes frères, qu'il en soit ainsi. » L'auteur affirme, et nous lui laissons la responsabilité de ses assertions, que si, dans ses rapports avec ses semblables, l'homme se montrait aussi impertinent que nombre de femmes, sa journée ne se terminerait pas sans quelques leçons bien méritées. »

Si virulente diatribe ne pouvait passer sans réplique. M. A. Croffut a répondu à M. Adams ; mais est-ce bien une réplique? — « Nous admettons, dit-il, l'exactitude des faits et nous reconnaissons combien laissent à désirer les manières de bon nombre de femmes américaines dans les endroits publics. Mais la faute en est moins à elles qu'aux hommes dont l'absurde galanterie et la ridicule tolérance ont encouragé ces travers. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que la femme américaine *seule* est mise en cause et que l'on ne saurait reprocher aux femmes européennes de la même classe de semblables manières. » — Il ajoute qu'il est fort rare, en Europe, de voir une femme accepter, sans un mot de remercîment, l'offre qu'un homme lui fera de son siège, présumer de son sexe pour se soustraire à l'obligation de prendre son rang dans une foule, au théâtre, dans une gare, dans un bureau de poste ou de banque. Rien de plus simple, à l'entendre, que de remettre les femmes américaines à leur place et de les convertir, comme leurs sœurs d'Europe, en personnes discrètes et polies.

C'est affaire à eux et à elles. En notant ces travers, que la plupart des voyageurs aux États-Unis ont signalés avec plus ou moins d'insistance, nous avons puisé de préférence aux sources américaines, à coup sûr moins suspectes de préventions. Ce qu'avance M. Adams est exact et ce qu'affirme M. Croffut ne l'est pas moins. Ce qu'ils disent confirme nos assertions antérieures sur la liberté excessive dont jouissent les jeunes filles et les femmes aux États-Unis, sur l'idée exagérée qu'elles se font de leurs droits et de leurs privilèges, sur l'extrême courtoisie des hommes à leur égard. Mais ce serait commettre une grave erreur que de voir, dans la critique de M. Adams, un portrait ressemblant et fidèle de la femme américaine, d'en universaliser les traits et d'attribuer à toutes des travers qui choquent d'autant plus les Américains eux-mêmes qu'ils contrastent avec les manières d'être de la plupart de leurs compatriotes.

Ceux qui trouvent plus à blâmer qu'à approuver chez la femme et surtout chez la jeune fille américaine, ceux que choquent sa liberté d'allures, son indépendance, son dédain des conventions sociales, ses goûts de luxe et ses besoins d'admiration, en ont souvent pris texte pour faire leur procès aux institutions démo-

cratiques des États-Unis. A les entendre, le résultat ne pouvait être autre étant donné le point de départ, à savoir : l'intimité constante entre jeunes filles et jeunes gens, l'égalité des sexes érigée en axiome, l'abdication des parens et l'indépendance des enfans, les préférences librement avouées et les choix librement faits. Les travers signalés sont, selon eux, les conséquences inévitables d'une démocratie hostile d'instinct au principe d'autorité, s'appliquant en tout à le réduire à son minimum d'action et de contrôle, préconisant l'égalité avec un zèle d'apôtre et la pratiquant avec une ferveur de néophyte. Mais alors ces prétendus apôtres de l'égalité, ces soi-disant niveleurs de privilèges auraient donc abouti à rétablir l'inégalité au profit de la femme, à faire d'elle la privilégiée par excellence, et, prenant le contre-pied de la conception asiatique, à l'ériger en despote et à convertir l'homme en sujet.

On a, ce nous semble, fort exagéré l'influence des institutions politiques sur les mœurs sociales. Instables et mobiles, les premières changent au gré des passions ou des nécessités du moment. Il n'en va pas de même pour les autres, pour cet ensemble d'usages et de coutumes qui repose sur des traditions ininterrompues, sur une longue transmission. Elles se modifient, mais lentement; elles sont la résultante d'une séculaire expérience, et, dans leurs évolutions, ne procèdent pas par brusques à-coups. Il subsiste plus qu'on ne croit du fond primitif commun à l'Américain et à l'Anglais dans leurs rapports avec les femmes et la part plus large faite à la femme aux États-Unis, l'indépendance plus grande dont elle jouit, découlent autant du changement de milieu que de l'avance intellectuelle qu'elle sut prendre au début et qu'elle garda longtemps.

Mais à mesure que les États-Unis grandissent et s'affinent, l'écart entre les deux sexes décroît. Le temps n'est plus où la lutte avec la nature absorbait l'Américain; les forêts sont défrichées, les terres mises en culture; les Indiens achèvent de mourir dans leurs réserves; les grands fleuves, obstacles aux communications, sont convertis en grandes voies de transports; un immense réseau de routes et de chemins de fer relie toutes les parties de l'Union, et l'instruction publique, largement dotée et largement répandue, a considérablement relevé le niveau intellectuel et restitué à l'homme une supériorité compromise. Les États-Unis possèdent aujourd'hui des savans illustres, des jurisconsultes éminens, des médecins célèbres, des professeurs connus et appréciés de l'Europe, des écrivains de premier ordre, et si, au point de vue artistique, ils ne peuvent encore rivaliser avec l'ancien monde, il importe de tenir compte et de la jeunesse relative de leur civilisation et des pro-

messes d'avenir que nous a révélées leur exposition de peinture de 1889.

Si donc, au point de vue de la culture intellectuelle, l'homme a, en grande partie, repris possession du terrain occupé par la femme, s'il a non-seulement diminué la distance qui le séparait d'elle, mais encore reconquis l'avantage que lui assurent, partout ailleurs, des facultés plus puissantes, une organisation plus robuste, une volonté plus soutenue, il est toutefois un domaine social dont il ne pourrait ni ne voudrait la déposséder parce que ce domaine est celui des traditions, des concessions par lui faites, par elle acceptées et étendues. Et ici apparaît le contraste entre les idées respectives de la race anglo-saxonne et de la race latine, l'antithèse entre la conception de l'Orient et celle de l'Occident, dont les deux pôles extrêmes sont l'Asie et les États-Unis, dont le terme moyen se trouve dans l'Europe centrale et méridionale. A ces deux pôles correspondent en effet un maximum et un minimum de personnalité humaine. Nulle part cette personnalité n'est aussi intense qu'aux États-Unis; nulle part elle ne l'est moins que dans l'extrême Orient.

L'Angleterre a transmis aux États-Unis, avec ce fond de personnalité propre à la race et plus accentué que partout ailleurs en Europe, ce respect de l'individualité qui, de bonne heure, se fit jour dans les lois et les institutions britanniques. Ce sera son éternel honneur d'avoir, la première, affirmé les droits de l'individu, d'en avoir, par l'*habeas corpus*, fait la pierre angulaire de sa constitution. Dans l'organisation sociale, dans les mœurs et dans les coutumes il n'en allait pas de même; certaines contradictions inhérentes à des causes historiques, à des traditions féodales, à des us monarchiques, persistaient; la distinction des classes, le droit d'aînesse, l'autorité du chef de famille, la condition subordonnée des femmes, se conciliaient mal avec le principe d'individualité et d'égalité, mais, sur cette terre classique des compromis, l'accord devait se faire, ce n'était qu'une question de temps; l'idée juste, profondément ancrée dans la conscience et dans l'esprit, devait écarter peu à peu les obstacles qui s'opposaient à sa réalisation. L'accord se fit, en Angleterre, plus encore dans le fond que dans la forme; la façade extérieure resta la même, féodale et monarchique, mais derrière ce décor d'un autre âge un monde nouveau a surgi. De la distinction des classes on ne garda que ce que l'on estimait nécessaire au maintien de la forme monarchique; la pairie héréditaire ouvrit ses rangs aux sommités intellectuelles. Du droit d'aînesse découla l'indépendance des cadets de famille affranchis d'une autorité paternelle, despotique du jour où elle était sans compensation d'avenir. La femme, enfin, non dotée, devint plus libre dans

son choix, plus indépendante dans ses allures, plus individuelle en un mot, qu'elle ne l'était en aucun autre pays d'Europe.

Et quoi de plus logique? L'hommage qu'on lui rend s'adresse à elle, à une individualité distincte, plus encore qu'à son sexe en général; il a quelque chose de personnel et de délimité, comportant des nuances, excluant ce que peut avoir d'irrespectueux la galanterie, qui dissimule mal sous la banalité des formes la banalité de désirs. Puis, dans le cadre où elle se meut, la femme anglaise est plus protégée que la femme sur le continent. Ce qui subsiste de la distinction des classes la rattache à un ordre de choses où elle a son rang, sa place quelle qu'elle soit; elle est encadrée et abritée. Grande dame ou servante, bourgeoise ou campagnarde, elle a son monde à elle, ses égales dont l'opinion fait loi pour elle, dont l'estime ou la mésestime a d'autant plus de poids qu'elle ne saurait en appeler de leur verdict à un autre tribunal social. De là ce besoin de se concilier la classe à laquelle on appartient; de là aussi des concessions souvent hypocrites et ce que l'on appelle le *cant* britannique.

C'est le culte du décorum extérieur, des formes et des apparences. On le retrouve à tous les degrés de l'échelle sociale, chez l'homme comme chez la femme, partout où l'être humain aux prises avec ses passions et les exigences sociales s'ingénie à concilier la satisfaction des unes avec le respect des autres. Si elle n'est pas spéciale à l'Angleterre, cette hypocrisie y est plus commune qu'ailleurs, assurée qu'elle est de la complicité tacite de l'opinion publique, désarmée, semble-t-il, par « cet hommage que le vice rend à la vertu. » La presse y souscrit, non sans quelques révoltes parfois ; elle affecte d'ignorer la debauche et le libertinage, faisant autour d'eux la conspiration du silence. A en dévoiler les excès, elle courrait le risque de s'aliéner ses lecteurs et plus encore ses lectrices, de s'entendre accuser de spéculer sur des curiosités malsaines. Rien, d'ailleurs, ne prouve mieux que les romans anglais l'influence que la femme exerce sur la littérature en Angleterre. C'est elle qui fait les réputations et décide du succès, pour elle qu'écrivent les romanciers soucieux avant tout de son suffrage, qui ne s'obtient qu'à la condition d'éviter les situations scabreuses, de voiler les peintures trop vives. Il faut que leurs livres puissent être mis en toutes les mains, figurer sur la table de famille, qu'ils respectent les idées reçues et les convenances morales.

Quels que soient les inconvéniens de cette affectation de vertu, elle a ses avantages et, tout d'abord, elle est commode ; elle permet d'écarter certaines questions sociales, de les reléguer dans l'ombre, de conclure du silence fait autour d'elles, qu'elles n'exis-

tent pas ou, tout au moins, qu'elles n'existent qu'à l'état accidentel d'exceptions. Elle est utile, en tant que supprimant la notoriété, la réclame faite ailleurs autour d'un monde que le monde répudie. Ce *cant* britannique, on le retrouve aux États-Unis, modifié par la prépondérance de l'élément religieux ; il y est moins une affectation de bon goût que la manifestation d'un instinct moral. On a beaucoup raillé autrefois l'excessive pruderie des femmes de Boston, leur intolérance pour certains termes usuels, leurs mines effarouchées à la seule mention d'un vêtement masculin. C'étaient là les exagérations, plus restreintes qu'on ne l'a dit, d'un puritanisme outré dont le temps a eu raison et dont on aurait peine à retrouver les traces. Ce qu'il en subsiste n'est plus que le degré de réticence et la nuance de respect que la femme est en droit d'attendre d'un homme bien élevé.

IV.

Cantonnée dans son domaine familial et social, la femme américaine n'a jusqu'ici fait que de rares et timides incursions dans celui de la politique. Il n'est pas pour la tenter, et quand les auteurs de deux romans célèbres : *Democracy* et *Through One Administration*, nous la représentent dans ce cadre, ils évitent de lui assigner un rôle actif. Elle n'y figure que comme observatrice et comparse et, de leurs récits mêmes, se dégage combien peu d'affinités réelles existent entre elle et le monde des politiciens, combien peu d'influence elle y exerce et y prétend exercer. Il n'en est pas de même de celui dans lequel elle se meut d'ordinaire, et quand on examine de près les phases diverses et les détails de la vie aux États-Unis, on est frappé du rôle qu'y joue, de la place importante qu'y occupe la femme. Et cela est vrai plus encore dans les conditions modestes, dans les milieux agricoles, dans les fermes et les *settlements*, dans les centres ouvriers, que dans les grandes villes. Non que ces dernières ne renferment, elles aussi, des types curieux à étudier, essentiellement originaux et conciliant au plus haut degré les exigences de la vie extérieure moderne avec de hautes aspirations et une active philanthropie.

On s'attendrait peu à rencontrer, dans une grande ville comme New-York, une jeune fille, belle, riche à millions, courtisée, adulée, écartant de propos délibéré tous les prétendans et cependant vivant de la vie mondaine, consacrant son existence et sa grande fortune à satisfaire ses deux uniques passions : la charité et le goût des belles choses.

Ainsi fit miss Catherine Lorillard Wolfe, morte récemment à l'âge de soixante-deux ans et, de son vivant, la femme la plus riche des États-Unis. Nonobstant ses grandes libéralités, elle laissa une fortune amoindrie, il est vrai, mais dépassant encore 25 millions de francs. On estime à une somme au moins égale ses donations multiples, ses charités aux pauvres, ses subventions aux institutions de bienfaisance, aux asiles et aux écoles, et à plus de 10 millions la valeur des œuvres d'art accumulées par elle dans sa résidence de New-York et dans sa villa de Newport, Vineland, voisine de celle de Cornélius Vanderbilt et dont la construction coûta plus de 1,500,000 francs.

Elle tenait une grande place dans le monde de New-York, une plus grande encore dans le cœur des pauvres, qui l'ont pleurée. Certes la charité, l'instinct de la solidarité humaine, ne sont pas des vertus spéciales à l'Amérique. On les retrouve dans tous les pays du monde, à tous les degrés de l'échelle sociale; ces vertus sont, plus souvent qu'on ne le croit, associées à la possession de grandes fortunes : elles en sont l'excuse et la raison d'être; ici ces vertus s'incarnent dans une femme que son âge, sa beauté, son opulence et ses goûts semblaient devoir incliner vers un brillant mariage, vers une vie de succès mondains, et qui, sans répudier le rang que sa position et ses richesses lui assignaient, a fait de ses richesses le plus noble et le plus généreux emploi.

Si, du monde restreint de ceux qu'on appelle, souvent à tort, les heureux de cette terre, nous passons à celui bien autrement nombreux des êtres pour lesquels le travail est une nécessité et la lutte une tâche quotidienne, là encore et là surtout se révèle l'influence de la femme, pénétrée, comme celle dont nous allons retracer brièvement la vie, du sentiment de sa mission, s'en acquittant sans défaillance et, de ses mains industrieuses, relevant et façonnant les âmes autour d'elle. Son humble histoire est aussi celle d'autres femmes dans bon nombre de ces villages du far-west, en voie de devenir de populeuses cités, dans bon nombre de ces *settlements* où s'élève une génération vigoureuse et saine, réserve de l'avenir et qui, ainsi qu'une marée montante, envahit les nouveaux États du nord-ouest. Il nous a été donné de voir à l'œuvre quelques-unes de ces *representative women*, de mesurer l'étendue et l'importance de leur œuvre et si, parmi les exemples dont le souvenir nous est resté et ceux, bien plus nombreux, que nous fournit l'histoire de la colonisation de l'ouest pendant les trente dernières années, nous nous arrêtons de préférence à celui que relate l'auteur d'un livre intitulé : *Tendencies of American life*, c'est que, par la simplicité du cadre et l'exactitude méticu-

leuse des détails, il met en plein relief le genre d'influence auquel nous faisons allusion et ses moyens d'action, aussi simples qu'efficaces.

Elle était la fille d'un petit cultivateur des États de l'est, honnête, religieux, pauvre et chargé de famille. Comme ses sœurs et ses compagnes, elle se fiança de bonne heure, à seize ans, et, son fiancé étant pauvre, lui aussi, elle se mit en service dans une ferme voisine, travaillant, ainsi qu'il faisait, en vue de réunir un modeste pécule qui leur permît d'émigrer dans l'ouest et d'y fonder un foyer. Cela leur prit trois ans, à l'expiration desquels ils se marièrent et s'en furent s'établir à quatre cents lieues de là, dans la partie méridionale du Kansas. Les terres y étaient à bas prix, la population disséminée, et le *settlement* ne comportait encore qu'une douzaine de *log cabins* éparpillées sur une superficie de trente kilomètres. Au début, tout marcha bien; lui, plein d'ardeur, défrichait et plantait; elle l'aidait, tenant leur maison, surveillant sa basse-cour. Les premières récoltes furent bonnes, et le *log cabin* fit place à une ferme confortable. Autour d'eux le pays se peuplait, l'immigration refluait de l'est et de l'ouest, la ferme prenait tournure et valeur. Mais de nouveaux élémens s'introduisaient dans ce milieu agricole. Mineurs désabusés de la Californie, coureurs de prairies, déclassés des grandes villes, arrivaient, attirés par les succès des premiers colons. Lui, était du nombre de ces derniers, un peu grisé par sa prospérité naissante, très sociable par goûts. Peu à peu il se laissa circonvenir et entraîner, il travaillait moins et dépensait davantage, il fréquentait les *bar rooms* et désertait son intérieur. La gêne entrait dans le ménage; elle le voyait, mais à vingt-deux ans, loin des siens, sans parens, sans amies, sans conseil, la tristesse d'abord, puis le découragement, la prenaient.

Dans ses sentimens religieux et dans le souvenir des enseignemens de la famille, elle puisa les forces nécessaires pour réagir. Elle entreprit de sauver son mari, de l'arracher aux tentations et aussi de relever leur situation compromise. Avec le temps, la douceur et la persévérance, elle y réussit. Non sans peine, elle paya les dettes à force d'économie, ramena à elle ce mari plus léger que vicieux, auquel elle épargnait les reproches et prodiguait les encouragemens. En quelques années, années sombres, mais non sans lueurs d'espoir, elle mena sa tâche à bien et reconquit la modeste aisance au-delà de laquelle son ambition ne rêvait rien.

Le premier usage qu'elle en fit, avec l'assentiment de son mari,

fut de recueillir et d'adopter deux petits orphelins, sans famille. Elle n'avait pas d'enfans; ils lui en tinrent lieu et, sur eux, elle déversa les trésors d'une intelligente tendresse maternelle. Sans qu'elle le sût ou le voulût, ses efforts, son exemple, ainsi que graines semées dans un bon sol, germaient et levaient autour d'elle. On la consultait, car on la savait de bon conseil; on l'écoutait, car on la savait sincère; on l'aimait, car elle était bonne, et son influence s'étendait et grandissait. Le jour où elle en eut conscience, une autre tâche, plus haute, lui apparut. Elle l'entreprit avec la même sérénité et la même vaillance. L'estimant trop lourde pour elle seule, elle chercha autour d'elle des aides et des collaborateurs: son mari d'abord dont elle avait le cœur, la confiance et la reconnaissance, puis le médecin du village, car le *settlement* en était devenu un; sans peine elle s'en fit un allié, tant était vive la sympathie qu'elle inspirait. Éliminer ou réformer les élémens dangereux de leur milieu, par le temple et l'école combattre les mauvais penchans et grouper la génération naissante, par de bons livres déraciner les idées fausses, créer une vie sociale qui détournerait l'homme du cabaret et sortirait la femme de sa solitude, tel fut son but et, par les mêmes moyens dont l'efficacité lui avait été prouvée, elle parvint à l'atteindre.

« Aujourd'hui, écrit son biographe, elle consacre aux autres et à son développement intellectuel les loisirs que lui crée une large aisance, qu'elle n'a pas cherchée et qui est venue comme par surérogation. Elle a beaucoup lu, elle écrit bien, clairement, et les journaux de l'est ont souvent publié des lettres où elle fait preuve d'une remarquable compréhension des besoins des populations agricoles. J'eus l'occasion de l'accompagner en voiture dans quelques-unes de ses excursions. Du plus loin que les travailleurs des champs l'apercevaient, ils quittaient leurs outils et accouraient à elle, la sollicitant d'entrer chez eux, de venir voir leurs femmes et leurs enfans. Rien de plus touchant que l'affectueux hommage de ces hommes rudes, rien de plus charmant que l'accueil qu'elle leur faisait et que son empressement à serrer leurs mains calleuses. Je dînai avec son ami le docteur; il me raconta les détails de son histoire et, en le faisant, il avait peine à cacher son émotion. Quand il eut terminé son récit, sa femme n'ajouta qu'un mot: « Ici, voyez-vous, toutes les femmes l'aiment et tous les hommes l'adorent. »

Changeons de cadre et de milieu. Dans des conditions autres et avec un point de départ différent, nous noterons les mêmes forces à l'œuvre. Ici non plus, il ne s'agit pas d'un cas exceptionnel, mais bien d'une monographie, banale à force d'être vraie, sans

incidens invraisemblables, d'un de ces drames intimes comme on en coudoie partout sans soupçonner leur existence.

La femme, dont le même observateur retrace l'histoire, appartient, par sa naissance, par son éducation, aux classes supérieures. Jeune fille, elle a vécu dans une large aisance; elle a choisi pour époux un négociant de son âge, honorable, en passe d'arriver à la fortune. Les premières années furent prospères; leurs revers datent de l'évolution économique qui suivit la guerre de sécession. Inquiet de l'avenir, son mari réalisa alors ce qu'il possédait et, quittant New-York, s'en fut, après la pacification du sud, s'établir avec elle dans la Caroline, où il acheta, à bas prix, une des nombreuses fermes abandonnées par les propriétaires ruinés. Mais il n'entendait rien à l'agriculture. Le sol épuisé de sa ferme réclamait des engrais et un labeur intelligent pour le remettre en valeur. Il s'en rendit compte, mais trop tard, et, hors d'état de faire face aux dépenses nécessaires, il vendit sa ferme à perte et s'établit dans une petite ville voisine où il consacra ce qui lui revenait de sa vente à l'achat d'une maison dont il ne put payer que la moitié du prix, le surplus restait hypothéqué sur l'immeuble. Il comptait s'acquitter avec des créances à lui dues qui ne rentrèrent pas, et force lui fut d'abandonner ce dernier *home* qui représentait tout ce qui leur restait.

Entre temps, deux enfans étaient nés de leur union et le père avait peine à subvenir, par son travail, aux besoins des siens. Elle se résolut à l'aider, vendit son piano, son dernier luxe, et acheta une machine à coudre; mais quinze heures par jour d'un travail assidu ne lui rapportaient que quinze à vingt francs par semaine, et ce travail l'épuisait. Pour comble de malheur, son mari tomba malade, et souvent, pendant un long hiver, la nourriture et le combustible leur manquèrent. Elle lutta, sans relâche, avec cet héroïsme inconscient de bien des femmes dans des situations désespérées.

Ici nous laissons la parole à son biographe. Il nous dit l'entretien qu'il eut plus tard avec elle.

— Et nul ne vous est venu en aide?

— On ignorait à quel point nous étions pauvres. Je ne m'en suis ouverte à personne. J'aurais rencontré plus de sympathie, peut-être, si j'avais parlé, si surtout... sa voix trembla et ses yeux se remplirent de larmes... si je m'étais résignée à étaler sur moi-même notre misère; mais cela... je ne l'ai pas pu, et mes robes, vingt fois reprisées, ne furent jamais des haillons.

— Regrettiez-vous le passé?

— Mon mariage? Non. Quant au reste, à quoi bon, je n'avais pas de temps à donner à des regrets inutiles.

— Vos semblables, vos voisins ne vous semblaient-ils pas égoïstes et durs?

— Non. Ils avaient bon cœur, mais ils ne savaient pas; ils ne pouvaient deviner... et je ne saurais les blâmer.

— Avez-vous trouvé dans la religion un appui et un secours?

— Oui. Sans elle j'aurais succombé, tant le fardeau était lourd. Ce n'est pas que je sois ce que l'on appelle une femme dévote. Mais j'avais la foi; je croyais à la justice et à la miséricorde de mon Dieu.

Sa foi était simple, sa nature vaillante. Tombée de haut, elle était restée femme, soucieuse des siens et d'elle-même, dissimulant sa misère, la portant sans faiblir. Instruite et artiste, elle fit de sa fille, qui dirige aujourd'hui l'une des grandes écoles féminines des États de l'Est, une femme distinguée. De son fils, elle fit un homme dont la carrière s'annonce brillante. Dans son intrépide indépendance, elle ne compta que sur son Dieu et sur elle-même, jamais sur autrui, non pas même sur les siens. Un pays qui produit de pareilles femmes a le droit d'en être fier.

V.

Étant donnés le point de départ de la femme aux États-Unis, l'égalité avec l'homme, puis la prépondérance intellectuelle et sociale, les charmes de son sexe affinés et développés par la sélection naturelle, par les unions entre jeunes filles libres dans leur choix et une race de colons énergiques, vigoureux, profondément imbus de convictions religieuses et respectueux du lien conjugal, la femme devait nécessairement apparaître, à un moment donné, comme l'expression définitive, le type supérieur de la race et du milieu. Elle l'est aujourd'hui, et c'est avec un légitime orgueil que l'Américain la montre à l'Europe comme l'œuvre la plus achevée de sa civilisation deux fois séculaire.

Et, sur ce point, l'Europe lui donne raison. L'Américaine y est aussi populaire que lui-même l'est encore peu, nonobstant ses incontestables qualités et de non moins incontestables exceptions. La preuve en est l'accueil que le monde européen fait à la femme américaine et qui ne s'adresse pas uniquement à sa fortune présumée. Certes, les traditions d'outre-mer sont en voie de se modifier en ce qui concerne la question de la dot, et les millionnaires du Nouveau-Monde se montrent, sous ce rapport, plus généreux que les capitalistes du nôtre; mais ce sont là encore des exceptions. Si la princesse Colonna, belle-fille du richissime M. Mackay, a

reçu de son beau-père une dot que l'on dit être double de la fortune que la baronne anglaise Burdett-Coutts apportait en mariage à M. L. Ashmead Bartlett, membre du parlement; si l'on voit dans les États du far-west, dans le Colorado, l'Arizona et le Névada, des mineurs enrichis faire monter, le jour du mariage, leur fille sur l'un des plateaux d'une balance et entasser sur l'autre un poids égal de lingots d'or, ces générosités de millionnaires et ces exhibitions de parvenus ne font pas loi. Elles ne sauraient expliquer l'incontestable succès de la femme américaine, l'attrait qu'elle inspire, le charme qu'elle dégage.

Il semble que sur ce sol, essentiellement démocratique, la nature se montre, en ce qui la concerne, plus aristocrate qu'ailleurs, et que le génie de la sélection y travaille perpétuellement à l'avancement de ses élues. De tous les dons qu'il leur prodigue, l'un des plus caractéristiques est à coup sûr l'adaptabilité. Peu de femmes, en Europe, possèdent, au même degré que l'Américaine, la faculté de s'identifier avec un milieu nouveau, de changer de pays, de climat, d'entourage avec une aussi merveilleuse souplesse. Mieux que d'autres, elle s'accommode aux circonstances, tout en conservant son individualité dans un cadre étranger. Les liens qui l'attachent à la ville ou au village natal sont sans force. Elle les rompra sans souffrance, elle émigrera sans hésitation. Citadine de New-York ou de Boston, de Baltimore ou de Philadelphie, elle suivra son mari dans les solitudes du far-west, ou, campagnarde, s'arrangera de Londres ou de Paris, de Munich ou de Rome avec une aisance parfaite. Ni les distances ne l'effraient, ni les longs voyages ne l'arrêtent.

Il semblerait qu'elle n'ait pas de patrie, tant elle fait facilement la sienne du pays où sa destinée l'amène, de Melbourne ou de Hong-Kong, du Chili ou des Indes. Partout elle porte avec elle sa belle humeur, sa conception optimiste de la vie, son don de tirer parti de tout. Elle est la vraie femme d'une race nomade, prête aux déplacemens, insouciante du milieu, tenant pour bon celui qui la rapproche de son but, celui où l'activité de son mari rencontre un champ libre et large.

La jeune fille américaine n'hésitera pas un instant à épouser l'homme qui lui plaît, dût-elle le suivre aux antipodes, s'y fixer et y passer ses plus belles années. Pareilles perspectives qui feraient reculer une jeune fille française, et plus encore peut-être ses parens, n'ont pas d'influence sur elle. Elle est, de longue date, familiarisée avec cette éventualité; elle sait, par expérience, que le *home* américain est instable, qu'il se déplace aisément et que rien n'est plus rare aux États-Unis qu'une existence écoulée dans la

même ville. Elle voit, autour d'elle, un incessant mouvement de locomotion et d'émigration, d'un État dans un autre, d'une ville dans une autre. Seuls, les possesseurs de fortunes solidement assises sont nominalement sédentaires, mais chez eux aussi l'instinct nomade prévaut. L'Europe les attire et ils s'y rendent avec une facilité dont l'Européen s'étonne, tenant pour non avenues les fatigues et les incommodités d'un voyage sur mer, franchissant l'Atlantique ainsi qu'un touriste le lac du Léman, dressant leurs tentes sur toutes les côtes et dans toutes les villes. Ainsi fait-elle, Anglaise à Londres, Française à Paris, à Nice ou à Cannes, Italienne à Rome, à Naples ou Florence.

En fait, elle est cosmopolite. Les liens qui l'attachent au sol sont très faibles, non moins faibles ceux qui l'unissent à son cercle de relations, à son milieu familial. De très bonne heure elle est imbue de l'idée que ce cadre, en ce qui la concerne, est provisoire, le résultat de circonstances adventices dans lesquelles sa volonté, son individualité, son moi n'ont aucune part; qu'un jour viendra où ces facteurs entreront en jeu et qu'alors, mais alors seulement, elle sera appelée à décider. Pour cela, il importe qu'elle se dégage de tout parti-pris, de toute attache gênante, et que, dans les considérations qui détermineront son choix, elle-même et elle seule assigne à chacune d'elles son vrai rang, sa véritable importance. D'instinct, en sa qualité de femme, elle assignera d'ordinaire le premier rang à son inclination personnelle, à son cœur, puis à son ambition. Devant ces deux considérations-là, les autres s'effaceront ou, à tout le moins, ne seront que secondaires. Son éducation a développé ses facultés d'examen et fortifié le sentiment de sa responsabilité.

Et en tout ceci, elle diffère profondément de la jeune fille française, élevée autrement qu'elle, habituée à voir, avant tout, dans le mariage, une association d'intérêts et une émancipation de tutelle. Chez nous, le *home* est stable; si notre langue n'a pas le mot, nous avons la chose. Autour de ce *home* stable, permanent, s'en groupent d'autres, alliés ou associés; ils se soutiennent et mutuellement s'étaient, ils font partie d'une communauté, grande ou petite ville, dans laquelle chacun des membres de l'association collective a ses relations, ses occupations, ses intérêts, ses amitiés. Puis les liens de famille sont puissans; on se tient et on se soutient. Dans ce milieu, la jeune fille française a vécu, grandi, observé; elle est imbue des idées qui y dominent; elle en connaît rarement d'autres; son ambition, à elle et aux siens, se borne, le jour où elle se mariera, ou on la mariera, à ajouter un *home* nouveau à ceux déjà existant. Plus il sera proche de celui qu'elle

quitte, mieux cela vaudra. On se souhaiterait volontiers, sinon dans la même maison, du moins dans la même rue, dans le même quartier, à coup sûr dans la même ville. L'étendre à la France entière, c'est beaucoup attendre d'elle et des siens ; à l'Europe, c'est trop ; au monde, il n'y faut pas songer.

Aux États-Unis, l'équivalent de tout cela n'existe pour ainsi dire pas. L'indépendance est trop grande, la personnalité est trop accentuée pour s'accommoder de tels liens. Tout ce qui peut gêner la liberté individuelle est écarté ainsi qu'une entrave qui paralyserait l'action, qu'une barrière artificielle qui limiterait l'horizon. Et cet horizon, il le faut aussi large que possible, pour que l'action de l'homme s'y puisse librement exercer. Du moment où l'on estime que la vie est, par le fait de l'organisation sociale et pour le plus grand nombre, une lice ouverte à tous les efforts, deux solutions s'imposent, deux conceptions s'opposent : aborder hardiment l'inconnu en ne comptant que sur soi, sur son intelligence, sa volonté, sa persévérance, ayant pour soi l'audace et devant soi l'espace, ainsi font le colon et l'émigrant, ou ne s'avancer qu'avec prudence, après avoir mis de son côté toutes les chances favorables, appuyé, soutenu par les siens, encadré dans une carrière spéciale, elle-même étayée sur des conditions d'avancement prévues et justifiées par des précédens, marquées par des étapes régulières, au nombre desquelles le mariage, qui fixe l'homme en classant la femme, qui consolide sa situation et grossit l'avoir de l'un de la dot de l'autre. C'est la conception française, sage, prévoyante, conforme aux traditions, ne comportant qu'une ambition modérée, ne visant le plus souvent qu'un but peu éloigné, mettant au-dessus de tout la stabilité des intérêts et la tranquillité de la vie.

Tout autre est le point de vue de l'Américain, et aussi de la femme américaine. Si, pour sauvegarder leur foi religieuse et leur liberté individuelle, les ancêtres n'ont pas hésité à abandonner leur patrie, à traverser l'Atlantique à une époque où pareil voyage était long et périlleux, à engager la lutte avec la nature et les Indiens, les descendans n'hésitent pas davantage à émigrer des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique, aux Indes ou en Australie. Le mobile qui les fait agir est autre, mais aussi puissant que celui qui faisait agir leurs pères, et ils disposent de bien d'autres moyens d'action. Ainsi que l'Américaine, l'Américain est cosmopolite, plus gauchement qu'elle, en apparence moins adaptable qu'elle, mais, autant qu'elle, indifférent au milieu, pourvu que ce milieu lui offre les chances de réussite qu'il ambitionne, les avantages qu'il désire. Dans ce milieu nouveau, quel qu'il soit, il s'ac-

climatera; son individualité, plus accentuée que celle de sa compagne, et moins affinée, persistera; cosmopolite de fait, il restera Américain, comme tel plus anguleux, plus ancré dans ses idées, ses travers et ses goûts, comme tel moins avenant et moins populaire qu'elle; mais de cela il n'a cure et marche les yeux fixés sur son but.

Les considérations qui prédominent chez une jeune fille française lorsqu'il s'agit de son mariage, du seul acte de sa vie où sa volonté puisse être en jeu et doive être consultée, ne sont donc nullement celles qui prédominent chez une jeune fille américaine. Forcément sa conception de la vie est différente. L'Américaine s'appliquera, dans toute sa rigueur, le précepte de la Bible; elle quittera sa famille, ses amies, sa patrie pour suivre le mari qu'elle se choisira et, en ce faisant, elle ne s'imposera ni sacrifice pénible, ni séparation douloureuse. Ensemble, ils commenceront le combat pour l'existence, mais sans rien attendre des autres et sans leur rien demander; selon leurs idées, selon leurs traditions, ce n'est pas aux parens à pourvoir aux besoins des enfans, du jour où les enfans les quittent pour fonder une famille; ce n'est pas à ceux qui sont âgés à se dépouiller pour ceux qui sont jeunes. Ces axiomes sont familiers à tous deux. Ils les appliqueront plus tard à leurs enfans comme ils se les appliquent à eux-mêmes. A eux de choisir leur terrain, leur milieu; le monde leur est ouvert et nul n'intervient pour circonscrire leur choix, nul n'étant requis de leur donner aide et assistance.

On s'explique dès lors comment les progrès de la civilisation, même la plus avancée, se concilient chez l'Américain avec le persistant et primitif instinct nomade. Il semble, disions-nous, n'avoir pas de patrie. Il en a une, mais concentrée dans le domaine intellectuel et moral, indépendante du sol, du climat, des aspects visibles et matériels de la nature. Cette patrie le suit, elle ne l'enchaîne pas; elle est dans le culte de ses institutions, de leurs formes politiques que l'Américain estime supérieures à toutes autres, dans ses convictions religieuses et aussi dans ses traditions et dans son histoire dont il est fier, dans l'étonnante prospérité de cette union dont il fait partie et dont il ne se détache jamais, si loin qu'il aille. Patrie idéale, mais pour lui réelle, dont, où qu'il soit, il est à la fois membre et représentant, qu'il affirme hautement, qu'il défend véhémentement contre toute critique et qu'il aime, autant qu'Européen aime la sienne, mais sans être autrement travaillé du désir de la revoir et d'y finir ses jours.

Sur ce point, l'Américaine pense de même, avec plus de réticence et de tact; son patriotisme est moins agressif, elle est plus cosmo-

polite, et le propre du cosmopolitisme est d'adoucir, jusqu'à les effacer, les angles des nationalités, d'amortir leurs chocs et de substituer à leur antagonisme un nationalisme vague, reposant non plus sur des différences de races et de sol, de langage et de croyances, mais sur des similitudes de position sociale, de fortune, de goûts et de conditions mondaines. Ceci explique ce que nous disions plus haut, à savoir que, plus adaptable que lui, elle est aussi plus populaire.

Peu de nations essaiment autant que celle-ci, et cela résulte de l'accord complet de l'homme et de la femme, tenant la nationalité pour indépendante du sol, estimant que l'émigration, l'exil volontaire, ne sont pas plus une épreuve ou un renoncement, qu'ils ne sont un aveu d'impuissance. L'une des causes qui militent le plus contre l'extension coloniale de la France est l'instinctive répugnance de la jeune fille française et de sa famille à accepter l'idée d'émigration associée, non sans quelque apparence de raison, à celle de déclassement. Aussi longtemps que l'émigration dans nos colonies lointaines se recrutera presque exclusivement parmi les gens de petits métiers, les incapables ou les aventureux, que volontiers on qualifie d'aventuriers, aussi longtemps se refusera-t-on à admettre, sauf en certains cas exceptionnels, la convenance, pour une jeune fille, de s'unir à un homme qui l'emmènerait loin des siens. Prévention justifiée ou préjugé, il importe peu ; le fait est tel, et l'opinion de la plupart des Françaises sur ce point est l'un des plus sérieux obstacles que rencontre la colonisation. L'instinct sédentaire et conservateur de notre race est en méfiance du dehors, non des étrangers qui en viennent et auxquels on accorde un accueil bienveillant que leur passé ne justifie pas toujours, mais des nationaux qui s'y rendent dans l'espoir d'y améliorer leur sort. A part le fonctionnaire, auquel l'estampille gouvernementale tient lieu de tout le reste, le colon volontaire aura peine, dans les classes élevées ou même moyennes, à trouver une compagne disposée à unir son sort au sien et à rompre en visière avec de traditionnels errements.

Il n'en fut pas toujours ainsi et, chose singulière, il en est surtout ainsi depuis que la vapeur a diminué les distances, depuis que les communications lointaines sont devenues régulières et faciles, depuis que l'instruction, mieux dotée, est plus répandue, depuis que les idées libérales prévalent, que les barrières entre les classes sont supprimées et que la démocratie règne. On encourage les explorateurs intrépides, pionniers de la civilisation à laquelle ils ouvrent des terres nouvelles, on ne les suit pas ; on applaudit à la création d'un empire colonial, on n'y va pas ; on

vote des millions pour édifier des villes que l'on ne peuple pas, des routes que l'on ne foulera pas, et les mêmes hommes qui approuvent cet emploi des deniers publics se tiendront pour imprudens d'aventurer si peu que ce soit de leur avoir dans les entreprises privées, dans les plantations et les manufactures qu'ils s'étonnent de ne point voir surgir du sol colonial.

Si l'Anglais émigre, si l'Américain émigre, c'est qu'en le faisant ils ne choquent aucune de ces idées reçues, qui sont, en tous pays, plus efficaces que les lois ; c'est qu'en le faisant ils n'amoindrissent en rien leurs chances auprès de celles qu'ils peuvent désirer épouser. L'Américaine a, sur ce point, les mêmes idées que l'Américain, ayant été élevée comme lui ; ces idées sont celles de leur milieu commun, celles qui ont fait les États-Unis ce qu'ils sont aujourd'hui, celles de leurs ancêtres comme elles seront celles de leurs enfans.

Où que ce soit que l'on rencontre la femme américaine, et on la rencontre partout, dans les rangs de la pairie anglaise et de la plus haute aristocratie européenne, comme dans les conditions les plus modestes, on est frappé de cette merveilleuse adaptabilité dans laquelle les savans voient le signe caractéristique et infaillible de la supériorité d'une race ou d'une espèce. Quiconque a voyagé a dû et pu le noter. Il se révèle surtout par cette belle humeur avec laquelle l'Américaine accepte les multiples petits ennuis qu'implique tout changement de milieu et qui mettent à l'épreuve les meilleurs caractères. Elle s'y soumet sans efforts, et sa critique n'a rien d'amer ; elle y est d'ailleurs préparée par son éducation et ne s'attend pas à trouver tout facile. Puis la nécessité du travail manuel ne lui apparaît pas comme une obligation dégradante ; c'est tout au plus si une ou deux générations la séparent de l'époque où son aïeule pétrissait elle-même le pain des siens dans les *settlements* primitifs. Ces histoires lui sont familières, et les enseignemens qui en découlent ne sont pas pour la décourager ou l'humilier. Elle est la fille d'une race d'émigrans devenus un grand peuple par le travail, l'énergie et la volonté. Elle a là, à sa portée, tout un trésor de traditions dans lequel elle puise, non sans orgueil. On dirait parfois, à l'entendre, entendre parler ces grandes dames du siècle passé, émigrées et pauvres, racontant avec fierté, dans leurs mémoires, comment, pour subvenir à leurs besoins, ells travaillaient à Londres ou en Allemagne, utilisant leurs arts d'agrément et leur goût sûr, et de leurs mains aristocratiques chiffonnant des rubans ou bâtissant des robes.

Non plus qu'elles, la femme américaine n'a fausse honte ni sot

amour-propre. Sans avoir parcouru le monde, on peut l'observer, dans ce Paris qu'elle aime, à Nice, à Pau, à Cannes, en Suisse, partout à l'aise, la première à rire de ses méprises de langage, de son ignorance des usages continentaux. Où que ce soit, elle semble chez elle. Elle y est en effet, et le pays qui lui plaît est, pour le temps qu'elle l'habite, son pays d'adoption. L'idée ne lui vient pas qu'elle pourrait être ou paraître ridicule; l'idée ne lui vient pas qu'une femme puisse l'être et qu'un homme puisse le penser. Telle est la confiance, confiance justifiée par l'expérience, que lui donnent les privilèges de son sexe, qu'elle n'a ni réserve craintive, ni maladive timidité. Jeune fille, les hommages ne sont pas pour l'embarrasser, les attentions pour la déconcerter. Elle y est habituée et témoigne franchement du plaisir qu'ils lui causent.

Elle est le résultat d'un mode d'éducation, d'un genre de vie, qui diffèrent profondément des nôtres. On lui a enseigné à compter sur elle-même, à juger par elle-même. Dans ses rapports avec les hommes, elle a toujours été libre, mais responsable, gardienne de son honneur et artisan de son avenir. Elle a vu et observé; elle n'ignore pas les difficultés de la vie, non plus que les périls de l'indépendance. Si l'on objecte que cette science prématurée est souvent pour la rendre, sous des dehors brillans et enjoués, froidement calculatrice et de trop bonne heure avisée, on peut répondre que, tôt ou tard, force lui sera bien de déduire elle-même ses propres conclusions de ce qui l'entoure, du monde dans lequel elle vit, et que mieux vaut peut-être que ses yeux s'ouvrent à l'évidence et que son jugement se forme avant le choix qui décidera de son existence.

Il est difficile, dans l'examen d'une pareille question, de s'abstraire soi-même assez des usages et des idées du milieu dans lequel on vit pour être absolument impartial. D'instinct, l'on incline vers les idées admises, les coutumes usuelles et les axiomes courans. Les nôtres s'écartent trop encore de ceux d'outre-mer, pour que ceux-ci n'éveillent pas de vives contradictions. En pareille matière, l'expérience seule est de mise, ce n'est que par les résultats obtenus que l'on peut équitablement juger.

Cette expérience est concluante et ces résultats sont satisfaisans. Nous n'avons, dans cette étude sur la femme aux États-Unis, ni dissimulé les sérieux inconvéniens que comportait, avec l'excessive liberté laissée aux jeunes filles, une législation trop relâchée à l'endroit du mariage, trop facile à l'endroit du divorce, ni laissé dans une ombre volontairement indulgente des écarts, des travers signalés d'ailleurs par tous les voyageurs. C'est aux sources américaines elles-mêmes que nous avons puisé, les tenant

pour plus impartiales, et confirmées aussi par les observations par nous faites pendant de longues années de séjour dans des milieux américains. Mais des critiques de détail, si sérieuses et sévères soient-elles, n'affectent que faiblement des conclusions qui s'imposent.

Si l'Union américaine est aujourd'hui l'un des premiers pays du monde, elle le doit, en grande partie, à la femme américaine qui fut et qui est encore un important facteur de son étonnante prospérité. Les États-Unis lui doivent d'avoir conservé la foi religieuse, ce principe de vitalité, importé par les *Pilgrim Fathers* sur les côtes de l'Amérique. Elle a été l'efficace artisan de l'œuvre première ; elle l'a maintenue, étendue, élargie par le temple et l'école. Aux heures difficiles, lors de la guerre de l'indépendance et, plus tard, lors de la guerre de sécession, le patriotisme de la femme a soutenu le courage de l'homme. En toutes circonstances, elle fut sa compagne et son égale. Comme telle, il l'a respectée, et ce respect qu'elle lui a inspiré, par son abnégation et sa vaillance au début, par son intelligence et sa culture ensuite, par ses charmes et sa confiance en sa protection, ont façonné les mœurs américaines, les ont fortement imprégnées de l'idée que le respect de sa compagne était pour l'homme l'une des premières conditions de la vie morale. Cette vie morale est son œuvre à elle ; elle l'a créée et elle l'entretient. Dans le culte dont elle-même est l'objet, dans l'hommage que l'homme lui rend, il y a plus que le mystérieux attrait que son sexe inspire, il y a l'instinctive reconnaissance d'une grande et salutaire influence noblement exercée.

C. DE VARIGNY.

LA

LUTTE DES RACES

ET LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

La Lutte des races, recherches sociologiques, par M. Louis Gumplowicz, professeur à l'Université de Gratz, traduction de M. Charles Baye, 1 vol. in-8°. Paris, 1893; Guillaumin.

S'il y a certainement des questions plus « littéraires, » au sens usuel et banal du mot, je ne sais s'il y en a, — même en « littérature, » — de plus intéressante, ou de plus attirante, mais surtout de plus importante que la question de « race. » Toutes les autres, en effet, n'y viennent-elles pas comme aboutir? Si les mêmes genres n'ont pas fait, en tout temps ni partout, sous toutes les latitudes, la même fortune littéraire, et par exemple, depuis Ronsard jusqu'à nos jours, si tous nos poètes ensemble n'ont pu nous donner une *Jérusalem* seulement; ou encore, si l'évolution du drame anglais dans l'histoire n'a sans doute pas ressemblé à celle de la tragédie française, la cause ou l'explication dernière ne s'en trouve-t-elle pas dans le mystère même des aptitudes originelles des races? Pourquoi les Allemands n'ont-ils pas de théâtre, à vrai dire? ou pourquoi l'Europe, dont nos prosateurs ont fait si aisément la conquête, n'a-t-elle jamais franchement accepté nos poètes, en général, et nos lyriques, en particulier? Mais les genres eux-mêmes,

lorsque l'on essaie d'en reconstituer l'histoire et d'en reconnaître la première origine, d'où viennent-ils, et que sont-ils peut-être, si ce n'est autant de symboles, d'expressions plastiques et figurées de ce qu'il y a de plus original, de plus intérieur, et de plus permanent dans l'âme même ou le génie des races? Puisque donc il n'y a pas de question littéraire un peu complexe qui n'aboutisse à la question de race, il n'en est pas non plus qui n'en dépende; si toutes les autres y retournent, c'est qu'elles ont commencé jadis par en sortir; et c'est pourquoi nos lecteurs ne s'étonneront pas de nous voir parler aujourd'hui du livre de M. Gumplowicz sur la *Lutte des races.*

Intéressant, curieux, et ambitieux, ce livre est-il d'ailleurs aussi neuf, aussi paradoxal, et aussi « dangereux » que le croit son auteur? Car on n'a jamais pris plus de précautions que M. Gumplowicz pour se défendre contre les conséquences que « la passion, alliée à l'infamie, » pourrait tirer, si nous l'en croyons, des « connaissances nouvelles » contenues dans son livre; et vous diriez qu'étonné lui-même ou effrayé de son audace et de la portée de ses découvertes, ce sociologue ne s'admire qu'en tremblant. La raison s'en trouve-t-elle peut-être dans quelque circonstance que nous ne savons point? En ce cas nous n'avons rien à dire. Mais si peut-être, dans cette affectation, M. Gumplowicz n'avait cherché qu'un moyen de provoquer la curiosité, nous lui dirons sans aucune flatterie qu'il n'en avait pas besoin. Trop d'intentions, à la vérité, se mêlent ou plutôt s'entre-croisent dans son livre, s'y opposent ou s'y contrarient, qui en rendent la lecture pénible, quand encore et surtout elles n'en obscurcissent pas le principal dessein. Mais toute sorte de questions y sont traitées, ou indiquées, dont le rapport avec la question de race, pour n'être pas d'abord apparent, n'en est pas moins réel, et habilement mis en valeur. Toute sorte d'hypothèses y sont tour à tour critiquées ou suggérées par de bonnes raisons. Toute sorte de paradoxes s'y opposent aux lieux-communs de la philosophie de l'histoire, pour nous inquiéter utilement sur leur solidité. On n'en saurait demander davantage; et après cela, si M. Gumplowicz, mieux informé, rendait plus de justice à quelques-uns de nos Français, dont les idées, en plus d'un point, sont voisines des siennes, nous n'aurions plus qu'à le féliciter d'avoir écrit son livre, et M. Baye de l'avoir traduit.

Existe-t-il un *Règne humain?* ou, pour user ici de la forte expression de Spinoza, dans son *Éthique;* « L'homme est-il dans la nature comme un empire dans un autre empire? » C'est la grande question que se pose d'abord M. Gumplowicz, et, pour la mieux résoudre, il commence par la transformer. Il la divise alors, et

sans autrement s'embarrasser des raisons des anatomistes, — lesquels aussi bien n'auraient rien prouvé quand ils auraient démontré la parenté réelle de l'homme et des animaux supérieurs, — il examine premièrement si nous avons quelque pouvoir en nous de nous soustraire aux lois de la nature. C'est une question de fait. Mais la seconde est une question de méthode, si les phénomènes historiques ou sociaux, étant seuls de leur espèce, ne peuvent sans doute être étudiés que par des moyens qui leur soient propres et exclusifs. La conséquence est assez claire. Quand les métaphysiciens réussiraient à démontrer, si je puis ainsi dire, l'inexistence du libre arbitre, et quand les anatomistes, au nom de leur science, arriveraient un jour à prouver qu'il n'y a pas de *règne humain*, il nous faudrait encore le concevoir ou le poser comme tel, pour pouvoir l'étudier, et les exigences de l'histoire suffiraient à elles seules pour le rétablir dans ses droits. L'hypothèse d'un règne humain est la condition même de l'histoire, et quelle que soit l'origine de l'homme, l'histoire est sans doute une réalité. Mais on peut aller plus loin. On peut, avec M. Gumplowicz, essayer de prouver que « l'homme depuis sa première apparition a toujours été homme. » Formé d'abord à l'image de Dieu, ou dégagé comme homme, par une lente évolution, de l'anthropopithèque qui le contenait en puissance, on peut essayer de prouver « que s'il n'a jamais été ange, *ou jamais plus parfait qu'aujourd'hui*, jamais non plus il n'a été plus animal que maintenant, *ni jamais dépourvu de raison.* » On le peut, si l'on sait interpréter les conclusions de la science du langage ou celles encore de la science des religions; et tout le monde, à vrai dire, depuis cinquante ou soixante ans, s'y est tour à tour efforcé, mais personne peut-être avec plus de succès ou d'ingéniosité que M. Gumplowicz.

J'ose en effet recommander aux linguistes eux-mêmes sa longue digression sur l'origine, sur la formation, et sur l'évolution du langage. On ne saurait plus habilement opposer Schleicher à Steinthal ou Max Müller à Lazarus Geiger, ni mieux mettre, au besoin, leurs propres contradictions en lumière, et de cette rencontre ou de ce choc d'opinions adverses, on ne saurait plus adroitement faire sortir soi-même des conclusions plus probables. « Ce qui a poussé nécessairement et naturellement l'homme à la formation des sons et du langage, c'est le besoin puissant de faire des conventions réciproques et de s'entendre avec ses semblables... Il n'y a pas de rapport de dépendance nécessaire entre les *notions* et les *sons* qui servent à les exprimer... un *son* quelconque peut désigner une *notion* quelconque... et lorsqu'un *son* à la longue a fini par désigner une *notion* spéciale, ce fait n'a jamais été que le résultat du

hasard... L'organisme des langues est issu de la faculté et du besoin de parler, universel chez les hommes, et il provient de la nation entière... Le langage n'est pas un produit libre de l'homme considéré isolément, il appartient toujours à la nation entière... C'est par un très grand nombre de langues que les hommes primitifs commencent à exprimer leurs pensées. Au fur et à mesure que les relations se multiplient, certaines langues disparaissent sans laisser de traces, ou passent à l'état de langues mortes, d'autres survivent et ne cessent de gagner du terrain. » Si ces conclusions ne semblent rien avoir de très original, la linguistique n'a pas mis cependant moins d'un demi-siècle à les fonder, et M. Gumplowicz ne les a point inventées, mais empruntées aux maîtres de la science. Ai-je besoin de faire voir comment elles tendent toutes à prouver que le langage est un *attribut essentiel* de l'homme, je veux dire inséparable, non-seulement de sa nature, mais de sa définition? qu'entre le cri de l'animal et le langage de l'homme elles mettent ou elles creusent un abîme sur la profondeur duquel on ne jettera jamais aucun pont? et qu'en faisant ainsi de l'existence du règne humain la condition du langage, elles la prouvent, — puisque nous parlons.

On en peut dire autant des conclusions de la science des religions. Si quelques anthropologistes ont jadis essayé de découvrir dans quelque forêt du centre de l'Afrique ou dans quelque île perdue de l'Océanie, des peuplades athées, on convient aujourd'hui, comme d'une vérité d'observation scientifique, indiscutable et prouvée, de « l'universalité des phénomènes religieux. » Il ne semble pas, d'autre part, qu'en dépit des efforts qu'on a faits pour signaler dans l'animalité « des facteurs mythogéniques, » il y ait rien de commun, ni de vaguement analogue, entre l'espèce de vénération que l'on prête au chien pour son maître et la terreur sacrée que ses idoles inspirent au Polynésien. Mais ce qu'au contraire tant de recherches, si patiemment poursuivies depuis tantôt un siècle, dans toutes les directions, pour ainsi dire, — et quelle qu'en fût l'intention première, — paraissent avoir établi solidement, c'est l'existence d'un sentiment religieux, et c'en est la liaison plus qu'étroite, si c'en est la connexité nécessaire, avec deux sentimens qui n'appartiennent qu'à l'homme : celui du peu d'étendue qu'il remplit dans l'espace et celui du peu de place qu'il occupe dans le temps. J'insisterais si M. Gumplowicz avait lui-même insisté davantage. Et qui ne jugera qu'en vérité le sujet en valait la peine? Car le sentiment religieux offre ceci d'unique peut-être, et en tout cas de très particulier, que plus haut on essaie de remonter dans l'histoire de l'humanité, plus large, et surtout plus

profonde est la place qu'il tient dans l'âme humaine; et qu'à mesure que la civilisation se développe, il s'épure, sans doute, il s'ennoblit, il se spiritualise, mais c'est aux origines qu'ayant toute sa force, il a toute sa puissance aussi de domination. Qu'est-ce que le pouvoir d'un prêtre de nos jours ou d'un pasteur protestant auprès de celui d'un brahmane antique? De telle sorte que, si l'homme était sorti de l'animal, c'est quand il était le plus voisin du gorille ou du chimpanzé qu'il en aurait différé le plus, par celui de ses attributs qui le fait le plus homme; et quel autre argument prouverait à la fois d'une manière plus simple et plus décisive l'existence ou, pour mieux dire, la réalité d'un règne humain? Mais M. Gumplowicz était pressé d'en venir à l'objet essentiel de son livre, qu'on résumerait assez bien en disant qu'il s'y est proposé de renouveler la manière d'écrire l'histoire; de définir la notion de race avec plus de précision qu'on ne l'avait encore fait; et de fonder enfin, sur un nouveau principe, la philosophie de l'histoire.

Il y a trois manières, on le sait, de concevoir et, par conséquent, de traiter la philosophie de l'histoire. Nous pouvons nous représenter les actions des hommes comme dirigées, par la main de Dieu même, vers des fins inconnues, et l'histoire de l'humanité, comme n'étant ainsi, dans sa suite irrégulière, que le développement d'un dessein providentiel caché. C'est la conception de Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, et c'est celle de Joseph de Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, ou encore dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Ou bien, nous pouvons nous représenter la transformation des institutions et des mœurs comme étant l'œuvre originale de la liberté de l'homme, et cette liberté, guidée par la raison, comme tendant, d'âge en âge, vers une conscience plus haute et plus claire d'elle-même. Cette conception, qui est un peu celle de Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, est surtout celle de Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*. Et nous pouvons enfin nous représenter l'évolution de l'espèce comme étant soumise en son cours à des lois inflexibles, lois de fer et d'airain, lois analogues, ou plutôt identiques, — puisqu'elles n'en sont peut-être qu'autant de cas particuliers, — à celles qui gouvernent le mouvement des mondes. Ébauchée ou entrevue par Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, la conception est celle d'Auguste Comte dans sa *Philosophie positive*, et généralement de tous ceux qui n'ont retenu de l'histoire que ce que j'en appellerai l'élément *quantitatif*. « De ces trois conceptions, dit M. Gumplowicz, celle qui peut

revendiquer, dans l'histoire humaine, les plus grands triomphes, c'est la première; aujourd'hui la seconde, celle qui se réclame de la raison, lui tient tête victorieusement; la troisième, elle, ne peut enregistrer que de timides tentatives et d'éclatans échecs. » Mais je crains ici que le traducteur n'ait un peu trahi l'auteur; et ce que M. Gumplowicz a l'air de dire du fond de ces trois conceptions, j'ai quelque idée qu'il ne doit le dire, en réalité, que de leur succès littéraire ou philosophique. La théorie de la Providence a donc rencontré jusqu'ici de plus nombreux partisans et de plus nombreux défenseurs, de plus illustres ou de plus éloquens. Mais la théorie du progrès, depuis cent cinquante ou deux cents ans bientôt, s'enorgueillit d'en compter tous les jours davantage. Et quant à la théorie de l'évolution enfin, si ses disciples ont semblé se faire comme un jeu de la compromettre dans les pires aventures, c'est d'elle cependant que se réclame l'auteur de la *Lutte des races*, et c'est elle qu'il s'est proposé de rendre vraiment « scientifique. »

Pour cela, s'étant d'abord interdit toute espèce de spéculation, — théologique ou métaphysique, — négligeant même de discuter la question du libre arbitre, et s'enfermant pour ainsi dire entre les bornes de l'histoire, M. Gumplowicz s'est demandé quel était de tous les *faits sociaux* le plus constant, le plus universel, celui dont tous les autres ne sont que des « fonctions, » et il a trouvé que c'était *la guerre*. « L'histoire et le présent, dit-il, nous offrent l'image de guerres presque ininterrompues entre les tribus, entre les peuples, entre les États, entre les nations; » et il ajoute : « Le but de toutes ces guerres est toujours le même, quelles que soient les formes différentes sous lesquelles ce but est visé ou atteint, et ce but, *c'est de se servir de l'ennemi comme d'un moyen de satisfaire ses propres besoins.* » *Durus hic sermo :* mais si la doctrine est dure, qui niera qu'elle soit sans doute plus vraisemblable encore? Peuples ou nations, de quelque nom qu'on les appelle, n'est-ce pas la guerre qui les *pose,* comme dirait un philosophe, en les *opposant* à tout ce qui gêne leur expansion, tout ce qui limite leur indépendance, tout ce qui menace leur sécurité? Les arts eux-mêmes de la paix, considérés dans leur essence, que sont-ils autre chose qu'une forme de la guerre, si, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, que ce soient les Phéniciens qui l'aient jadis exercé en Grèce ou les Anglais aujourd'hui dans l'Inde, le commerce n'a toujours été que l'exploitation de la faiblesse ou de l'ignorance d'une race, par l'habileté, l'avidité, la cupidité d'une autre? Mais que signifie encore, dans une même nation, et d'où procèdent, à quoi répondent, comment s'expliquent la subordi-

nation ou la superposition des classes sociales, si ce n'est par l'établissement effectif du pouvoir d'une population conquérante sur une population conquise, c'est-à-dire par un fait de guerre? Et si l'on descend enfin jusqu'à la famille ou jusqu'à l'individu, qu'est-ce que la vie, sinon l'effort que fait chacun de nous pour persévérer dans son être, pour le développer, pour l'accroître, et, tout autour de lui, pour obliger ses semblables à se rendre les artisans de sa fortune, les instrumens de son pouvoir, la matière de ses plaisirs, ou, plus généralement et d'un mot qui dit tout, les *moyens* de son égoïsme?

On reconnaît sans doute ici non-seulement les idées de Darwin ou de Malthus, mais celles aussi de Joseph de Maistre, et, à ce propos, — si nous avons négligé de signaler plus haut la ressemblance ou l'analogie de quelques-unes des vues de M. Gumplowicz avec celles d'Edgar Quinet, dans son *Génie des religions*, par exemple, ou de M. de Bonald, dans ses *Recherches philosophiques*, — nous ne saurions aller jusqu'à faire tort du plus éclatant peut-être de ses paradoxes à l'éloquent auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Du droit du génie sur les idées qu'il a popularisées par la beauté de la forme, c'est à Joseph de Maistre, en effet, qu'elle appartient, cette idée de la valeur ou de la signification mystique de la guerre, et les Darwin et les Hæckel, pour l'avoir laïcisée, ne lui ont pas ravi l'honneur de l'avoir aperçue le premier. L'ont-ils perfectionnée seulement, s'ils n'ont pas vu ce que l'extension du paradoxe à l'homme avait d'insoutenable, ou, l'ayant vu, s'ils n'ont rien fait pour en établir la légitimité? Car « les loups ne se mangent pas entre eux, » comme dit le proverbe, et le proverbe a sans doute raison. Si la guerre est la loi du monde, elle ne s'exerce que d'une espèce à l'autre, — du tigre à la gazelle ou du vautour à la colombe, — et tous les hommes ensemble ne forment peut-être qu'une seule espèce. Pour établir l'universalité de la loi de la guerre, il fallait donc essayer de ruiner la doctrine de l'unité de l'espèce humaine, et c'est ce que M. Gumplowicz a en effet essayé de faire.

Il n'entre pas à ce sujet dans les discussions des anthropologistes, et il ne demande pas aux lois du *métissage* ou de l'*hybridation* la solution d'un problème historique. Mais il se borne à constater que, si la doctrine de l'unité de l'espèce a de nombreux et savans défenseurs parmi les naturalistes, la doctrine opposée, celle du polygénisme, n'en a ni de moins savans ni peut-être de moins nombreux. Il cite en exemple, pour les rassurer, à tous ceux qui redouteraient les conséquences morales de la seconde, le naturaliste Agassiz et le théologien Pfleiderer, puis, fidèle à sa méthode, il se restreint alors, pour traiter la question, aux seules

données de l'histoire. Mais elles sont bien incertaines, et sans doute on ne saurait citer une seule race au monde qui soit parfaitement pure, je veux dire dont le sang ne soit un mélange et comme une amalgamation de vingt autres. Qui de nous se vantera d'être Aryen? Qui prouvera seulement qu'il est Celte? Nous ne sommes assurés que d'être Français ou Allemands, Italiens ou Anglais, Américains ou Chinois. Comment donc l'histoire résoudra-t-elle le problème et comment sortirons-nous de la difficulté? Ce sera par la difficulté même, et, pour ainsi parler, en nous aidant des lueurs qu'elle jette en s'augmentant. Chinois ou Américains, Anglais ou Italiens, Allemands ou Français, si nous sommes assurés en effet d'une chose par l'histoire, c'est que ces noms enveloppent ou confondent sous l'unité d'une même désignation vingt races autrefois différentes ou ennemies. Grande ou petite, aucune *patrie* ne s'est jamais formée qu'aux dépens de ce que l'on pourrait appeler les indépendances locales; et, — sans examiner ici, pour le moment, les moyens que l'on en a pu prendre, — aucun *peuple* n'est jamais sorti que de l'agglomération et de la fusion ensemble d'une multiplicité de tribus ou de clans. Bien loin donc d'être dans le passé, c'est dans l'avenir que serait l'unification de l'espèce humaine. Le passage qui s'est fait ailleurs de l'homogène à l'hétérogène s'est fait au contraire ici de l'hétérogène à l'homogène. C'est la pluralité des races qui est ancienne. Tout le mouvement de l'histoire ne semble avoir tendu qu'à en diminuer le nombre. Puisque d'ailleurs il en est de même de l'évolution des langues et de celle des religions, l'analogie confirme les résultats de l'observation directe. Et le polygénisme se trouve ainsi rendu vraisemblable, — sinon tout à fait démontré, — par les mêmes moyens que les grandes hypothèses de la science moderne, sur l'attraction par exemple, ou sur l'unité des forces physiques : il concorde avec toutes les données de l'histoire; et, presque tous les faits dont le monogénisme est impuissant à rendre compte, il les explique.

Nous comprenons alors la nécessité de la guerre, et selon l'expression de M. Gumplowicz, nous comprenons la nécessité de la « lutte des races pour la domination. » Comme les espèces dans la nature, si les races humaines sont nées pour ainsi dire ennemies; s'il y a de la défiance, et de la haine déjà prête à surgir dans la curiosité qu'elles s'inspirent; ou même si, réciproquement, on en voit ressentir les unes pour les autres, — la blanche pour la jaune, ou la jaune pour la noire, — une sorte d'horreur et de dégoût physiologiques, ce n'est point à un calcul qu'elles obéissent quand elles se ruent *in mutua funera*, comme disait l'auteur des *Soirées de*

Saint-Pétersbourg, mais à quelque chose de plus impérieux, si c'est à l'impulsion du sang, à la force obscure de l'instinct, et je ne sais à quelle voix du dedans dont les suggestions les mènent en dépit d'elles à la victoire ou à la ruine. Inégalement douées, inégalement développées, il y en a d'humbles et de douces, il y en a de hardies et de féroces, dont les unes sont faites pour obéir et les autres pour commander. Viennent-elles à se rencontrer, sur quelque terrain que ce soit, il faut qu'elles prennent leur niveau, si l'on peut ainsi dire, et que, la loi s'accomplissant, la prospérité des secondes se compose de la destruction ou de l'asservissement des autres. Mais, en ce sens et de ce point de vue, la guerre n'est alors « que la manifestation des *tendances* et des *forces* qui règnent dans les élémens hétérogènes de l'humanité. » Race ou espèce, de quelque nom que l'on se serve pour exprimer et résumer les différences qui séparent l'homme de l'homme, elles existent, et elles sont profondes, et la guerre n'est que l'issue sanglante par où elles cherchent à se satisfaire. La guerre se trouve donc ainsi rattachée, par sa définition même, à quelque chose de plus qu'humain, si nous ne sommes pas les auteurs, mais les instrumens, les dupes, ou les victimes de nos propres instincts. Fondée sur l'hostilité *naturelle* des races, elle est aussi nécessaire ou fatale « que l'est en tout ordre de choses la perpétuité d'action des forces qui y prennent part. » Et comme, d'autre part, à mesure qu'elles se détruisent les unes les autres en tant que formations naturelles, les races se reconstituent en tant que formations historiques ou sociales, on ne prévoit même pas que la guerre doive jamais cesser de les précipiter les unes contre les autres. Elle est vraiment dans le sang de nos veines, et le langage, par exemple, ou le sentiment religieux ne nous sont pas plus innés.

Cette manière de définir la race a plusieurs avantages, dont le moindre n'est pas de soustraire le problème ethnique à la compétence des naturalistes pour le rendre à celle des historiens. S'il a pu jadis exister des races *naturelles*, c'est-à-dire dont tous les représentans fussent issus d'un auteur commun, l'histoire n'en connaît pas de telles, mais seulement des races *historiques*. « La notion de race aujourd'hui, dit très bien M. Gumplowicz, n'est plus partout qu'une notion historique... La race est une unité qui, au cours de l'histoire, s'est produite dans le développement social et par lui... Ses facteurs initiaux sont intellectuels : langue, religion, coutume, droit, civilisation... *Ce n'est que plus tard qu'apparaît le facteur physique :* l'unité du sang : celui-ci est bien plus puissant, il est le facteur qui maintient l'unité. » Nous dirons la même chose d'une manière encore plus brève : ce n'est pas le sang

qui fait la race, mais, au contraire, la race fait le sang. Par là, une question, non-seulement obscure, mais contradictoire dans les termes, — car, si l'on ne peut nulle part observer de races *naturelles*, comment, en vérité, les définirait-on? — se trouve ramenée à une question purement historique. Tout ce que le mot exprimait de lointain et de mystérieux s'éclaire en se rapprochant de nous. Des races, encore aujourd'hui, se forment sous nos yeux, prennent conscience d'elles-mêmes comme races, se posent et s'opposent à d'autres comme telles. Observons-les. La complexité des phénomènes, qui peut bien en masquer la nature, ne saurait cependant la modifier dans son fonds. L'homme étant toujours l'homme, les lois qui le gouvernent sont aussi toujours les mêmes, si Montesquieu les a bien définies en les appelant les rapports nécessaires qui résultent de la nature des choses. Le problème ethnique, reculé jusqu'alors dans les profondeurs de la préhistoire, a donc désormais une base expérimentale. Comment naît *un peuple?* Nous pouvons nous proposer de répondre à une question dont nous avons pour ainsi dire les élémens sous la main; et, de la philosophie de l'histoire ainsi renouvelée, par une définition nouvelle de la race, M. Gumplowicz essaie, pour compléter son œuvre, de tirer maintenant une manière nouvelle de concevoir et d'écrire l'histoire.

Au lieu donc de se proposer, comme autrefois, pour unique ou principal objet, de raconter des batailles et des révolutions, de célébrer des grands hommes ou de flétrir des tyrans, de démonter encore le mécanisme des institutions politiques, ou de décrire les mœurs, l'historien s'attachera désormais à reconnaître et à démêler ce que M. Gumplowicz appelle le « processus de formation des races. » Là, en effet, est, comme on l'a vu, le phénomène essentiel de l'histoire de l'humanité; là est, par conséquent, *la raison d'être* de l'histoire; là enfin pour chacun de nous est l'intérêt de l'histoire nationale. Comment s'est formée la race française? par quels mélanges de sangs? dans quelles circonstances? à la faveur de quels événemens? Dans cette formation lente et successive, quelle a été la part des Gaulois, des Romains, des Germains? Par quels moyens la population conquérante s'est-elle assimilé la population conquise? la première a-t-elle asservi la seconde, ou la seconde a-t-elle absorbé la première? Quelle combinaison nouvelle est résultée de l'échange de leurs défauts ou de leurs qualités, du conflit de leurs aptitudes, de la fusion de leurs intérêts? Quels obstacles cette fusion a-t-elle rencontrés? intérieurs, comme la diversité des langues et des religions, ou extérieurs, dans la formation des *nationalités* et des races voisines? Comment encore en a-t-on triomphé? quand et qui? par la force ou par l'adresse? au prix aussi de quels

sacrifices? La race étant en voie de formation, quels accidens, de quelle nature, l'ont peut-être un moment détournée de son but? Quelle influence l'exemple de l'étranger a-t-il peut-être exercé sur elle? ou comment enfin a-t-elle opéré son mouvement de concentration sur elle-même, et du Rhin jusqu'aux Alpes, ou des rives de la Méditerranée jusqu'aux bords de l'Océan, comment, dans un jour de victoire ou de défaite, peut-être, a-t-elle senti, comme un grand corps, le même sang couler dans ses veines et battre dans son cœur? Si l'on se plaçait à ce point de vue pour écrire une histoire de France, elle ne serait pas sans doute la plus *scientifique* seulement, mais aussi la plus *nationale*. Mais si l'on appliquait ensuite la même méthode à l'histoire universelle, comme le voudrait M. Gumplowicz, qui ne voit ce que l'histoire y gagnerait d'intérêt et de clarté, de richesse dans le détail, de simplicité dans les grandes lignes, de profondeur dans les perspectives, et de mouvement dans sa suite? N'y eût-il que cette indication dans le livre de M. Gumplowicz, c'en serait assez pour le remercier de l'avoir écrit.

Ce n'est pas maintenant que nous l'approuvions de tous points, et, au contraire, il nous reste à formuler plus d'une objection. Nous nous sommes contenté jusqu'ici d'exposer les idées de M. Gumplowicz et nous avons essayé d'en mettre non-seulement la nouveauté, mais la vraisemblance aussi dans tout son jour. Peut-être même a-t-il pu sembler que nous les faisions nôtres. S'il s'en faut de beaucoup pourtant, c'est donc le moment de le dire, et s'il se mêle dans ce livre, à de lumineuses vérités, plus d'un paradoxe, la matière est assez importante, et nous avons assez loué M. Gumplowicz, pour qu'il nous permette quelques observations.

Et d'abord, si l'histoire de la formation des races est sans doute, — comme nous venons de le dire nous-même, — un des objets les plus intéressans que l'historien se puisse proposer, pourquoi serait-il donc le seul, ou même le principal? Lassé que l'on est d'entendre appeler l'histoire du nom *d'art*, et de la voir traiter comme tel, avec tout ce que ce nom lui seul suppose ou exige de perspicacité dans l'érudition, de bonheur dans le choix des faits, d'invention ou d'inspiration même dans le plan, et d'originalité dans la forme, on en voudrait faire une *science*, dont les conclusions tireraient, de la rigueur et de l'impersonnalité de sa méthode, une certitude analogue à celle des lois de l'histoire naturelle ou de la physiologie. Mais quel avantage y voit-on? Si quelques historiens, ou plutôt quelques poètes, comme un Carlyle et comme un Michelet, en ne proposant d'autre objet à l'histoire que « la résurrection du passé, » l'ont sans doute plus d'une fois refaite au gré de leur imagination visionnaire, de quelles vives lueurs aussi n'ont-ils pas

éclairé plus d'une fois les profondeurs de la tradition; et l'intelligence du passé n'est-elle pas d'abord au prix de cette résurrection? D'autres historiens n'ont jamais séparé la notion de leur art de celle de son utilité pratique, et, Français ou Allemands, ils se sont crus chargés, en écrivant, d'entretenir le culte de la tradition. M. Gumplowicz les flétrit, si je puis ainsi dire, du nom d'*Ethnocentriques*. Ethnocentriques est dur. Mais fait-il attention que ces ethnocentriques, s'ils contribuent sans doute pour leur part à la formation ou au développement de la « race » dont ils sont, opèrent donc ainsi, comme des forces de la nature, dans le sens même de la philosophie de l'histoire, et combattent à leur manière le bon combat pour la domination? Nous ne concevrons jamais que l'on ne tienne pas compte du point de vue français dans une histoire de France, ou du point de vue allemand dans une histoire d'Allemagne, et d'ailleurs, aussi longtemps qu'il continuera d'exister une Allemagne et une France, c'est ce qu'aucun historien ne pourra certainement concevoir. « Quand on écrit sur les maîtres de Ninive ou sur les Pharaons d'Égypte, a dit quelque part le fameux docteur Strauss, on peut bien n'avoir qu'un intérêt purement historique, mais le christianisme est une puissance tellement vivante, et la question de ses origines implique de si fortes conséquences pour le présent le plus immédiat, qu'il faudrait plaindre l'imbécillité des critiques qui ne porteraient à cette question qu'un intérêt purement historique. » L'*imbécillité!* Décidément, ces Allemands sont terribles les uns pour les autres! Mais Strauss, au fond, avait raison. Cette fausse impartialité, ce désintéressement théorique dont on voudrait faire la vertu maîtresse de l'historien, n'ont de lieu, pour parler le langage de M. Gumplowicz, qu'autant qu'on les applique à des processus de formation achevés et comme refroidis, l'histoire des rois Pasteurs ou la guerre du Péloponnèse. On se paie de mots quand on en croit pouvoir transporter la rigueur à l'observation de faits dont les conséquences ne sont pas encore épuisées. Et, pour preuve, combien serions-nous de Français qui prendrions intérêt à l'histoire de la Révolution ou d'Allemands à celle de la Réforme, si nous ne sentions pas bien que, de siècle en siècle et d'âge en âge, puisqu'il en sort des effets nouveaux, il faut aussi, de nécessité, que les idées que l'on s'en formait se modifient et se renouvellent? Il n'est d'histoire que des choses vivantes, et tout le reste n'est qu'érudition.

Il n'en est aussi que des choses particulières, ou même individuelles, ce qui est justement le contraire de la définition de la science; et, de ne voir dans l'histoire que la formation des races historiques, c'est en expulser, si je puis ainsi dire, le principe actif de son

évolution. Pour considérable, en effet, que puisse être l'influence, ou, si l'on veut, la pression des circonstances environnantes, il est sans exemple, je crois, que les masses se soient ébranlées d'elles-mêmes, et toujours il a fallu qu'un homme leur donnât le signal du mouvement. Point de guerre d'esclaves sans quelque Spartacus, point de guerres de paysans sans quelque Muncer, point de guerres de classes sans un Mirabeau ; et, dans un autre ordre d'idées, quoi qu'on en puisse dire, point de mahométisme sans Mahomet, point de christianisme sans Jésus, point de bouddhisme sans Çakya-Mouni. C'est ce que M. Gumplowicz semble avoir tout à fait oublié. Ou plutôt il ne l'a pas oublié, mais, en bon déterministe, il s'est contenté d'affirmer que dans le cas même où l'individu résistait au mouvement de son groupe, « son action n'en était pas moins déterminée, *en tant qu'opposition*, par le mouvement dudit groupe. » Voilà certainement une étrange plaisanterie! Eh quoi! dans une famille où tout le monde est blond, s'il vient à naître un enfant très brun, la couleur de sa peau sera déterminée, *en tant qu'elle en diffère*, par la couleur de celle de ses générateurs et de ses ascendans. Quel abus du vrai sens des mots ! Il n'y a de *déterminé* que ce qui *ne pouvait pas* ne pas être, et l'histoire, en ce sens, est précisément la région de l'*indéterminé*. Rien ne s'y passe comme il devrait, et, au contraire, c'est là qu'on voit tout arriver. Une bataille gagnée change pour des années la fortune d'un peuple; et il se trouve qu'on l'a gagnée, mais tout le monde sait bien qu'on pouvait la perdre. Le vainqueur même en est de tous le plus fermement convaincu. Pareillement, quelles que soient les lois qui régissent la famille ou la propriété, rien ne les empêchait d'être autres qu'elles ne sont, et ceux-là le savent bien qui ne les ont justement portées que pour empêcher les effets qu'ils craignaient des autres. Lycurgue d'ailleurs pouvait être Solon et Solon pouvait être Lycurgue. Et pourquoi ne se pourrait-il pas que ni Solon ni Lycurgue n'eussent jamais existé? Ai-je besoin d'insister et de multiplier les exemples? « Le nez de Cléopâtre... s'il eût été plus court! » ou « Cromwell, si un grain de sable ne se fût pas mis dans son uretère! » Je ne connais pas de philosophie déterministe de l'histoire qui puisse prévaloir contre ces deux petites lignes de Pascal. En tout temps, comme en tous lieux, le pouvoir de l'individu contrepèse celui des masses, et là même peut-être est l'attrait intérieur et profond de l'histoire. Elle apprend l'homme à l'homme; elle nous révèle en combien de manières la nature peut varier ses combinaisons ; elle nous enseigne qu'il n'y a pas de fatalité dont la persévérance de l'espèce ne puisse triompher; elle nous assure enfin que « nous ne descendons pas deux fois dans le même

fleuve » et qu'étant toujours nouvelle, c'est pour cela que la vie, si misérable d'ailleurs et si douloureuse parfois, vaut cependant la peine d'être vécue.

Les déterministes voudront bien remarquer là-dessus que cette conclusion est tout à fait indépendante de quelque solution que l'on donne du problème du libre arbitre. Sommes-nous libres? ne le sommes-nous pas? Je l'ignore ou je veux l'ignorer. En morale même, il me suffit que nous soyons responsables. Mais, en histoire, pour fonder le droit de l'individu, pour lui faire sa part, pour lui attribuer le pouvoir de troubler, rien qu'en paraissant, les prétendues lois de la science, nous n'avons qu'à concevoir l'individu lui-même comme réalisant parmi ses semblables une combinaison en quelques points nouvelle. Si vous versez dans une eau pure quelques gouttes seulement d'une essence rare, subtile et concentrée, toute la masse du liquide en est aussitôt comme changée de nature. C'est ainsi que les individus agissent dans l'histoire, et qu'un homme ou deux, rien qu'en s'y mêlant, modifient tout un milieu social. Ils n'ont besoin ni de le vouloir, ni de le savoir : il leur suffit de s'y développer. Comme d'ailleurs un poison ne diffère qu'en degré d'un remède, ou même, d'une substance inoffensive et vulgaire, que par la disposition de ses parties atomiques, — ce qui est l'un des grands mystères de la chimie, — semblablement, entre les hommes, l'individualité se définit par une combinaison plus rare, ou quelquefois unique, des caractères ou des pouvoirs qui sont indistinctement ceux de tous les hommes. Il naît des hommes rares comme il en naît de parfaitement beaux, parce que la nature est fertile ou infinie même en combinaisons. Funeste ou salutaire, désastreuse ou bienfaisante, la combinaison s'introduit dans la notion même de l'humanité, que tantôt elle élève et tantôt elle abaisse. Le libre arbitre, si je ne me trompe, n'a rien à voir dans tout ce « mécanisme. » Existe-t-il, c'est une cause de perturbation qui s'ajoute à tant d'autres pour compliquer les calculs des savans. Mais qu'on le reconnaisse ou qu'au contraire on le nie, si le pouvoir de l'individu s'en augmente dans le premier cas, il n'est pas diminué dans le second; et, de toutes les manières, l'individualité demeure une force historique, toujours indépendante et toujours imprévue, qu'on ne saurait retirer de l'histoire sans réduire à la mathématique ce qu'il y a de plus complexe, de plus variable, et de plus vivant au monde.

Ainsi balancée par l'influence de l'individu, — dont tout ce que l'on pourrait dire pour la diminuer, c'est qu'elle est moins constante peut-être, et d'une appréciation plus délicate, — l'influence de la « lutte des races » dans l'histoire, ou dans le *processus* même

de leur formation, ne laisse pas d'être déjà singulièrement réduite. Mais une autre objection se présente, ou deux même, pour ne rien dire de la troisième, l'anatomique ou la physiologique, qu'il ne nous appartient ni de discuter, ni de soulever seulement. En quoi donc, premièrement, la notion de *race*, telle que la définit M. Gumplowicz, diffère-t-elle essentiellement de celle de *peuple* ou de *nation*, par exemple? Et, secondement, les considérations d'ordre moral qu'il semble que l'on puisse faire valoir contre le polygénisme ne sont-elles pas peut-être beaucoup plus fortes qu'on ne le croit! M. Gumplowicz nous l'a dit lui-même, et nous le répétons volontiers avec lui : « La race est une unité qui s'est constituée au cours de l'histoire, dans le développement social et par lui. » Point de communauté de sang, point de physiologie là dedans, mais des faits historiques et sociaux, et rien de moins, ni rien de plus. La race française est une *création* de l'histoire de France; elle est la suite, elle est le résultat, — et pourquoi craindrions-nous d'employer le vrai mot? — sa formation est la *récompense* de douze ou quinze siècles d'efforts communs vers l'unité. Il n'y aurait pas de race française si quelques-uns ne l'avaient pas voulu, j'entends si quelques-uns n'avaient pas conçu l'unité comme chose désirable en soi. Il n'y en aurait pas non plus si quelques autres n'avaient consenti de sacrifier une part d'eux-mêmes à la réalisation de cette même unité. Mettons que ceux-ci, les petits et les humbles, Jeanne d'Arc les représente ou les symbolise; et les grands et les puissans, incarnons-les en Charles V, par exemple, ou Louis XI. Mais alors, dans une question purement historique, dont il ne faut pour réussir à démêler les élémens que du temps, que de la patience, — avec un peu de bonheur et de talent ou d'art aussi, — quelle utilité d'introduire la notion de *race*, que personne jamais ne dépouillera de toute signification physiologique, et à la faveur de laquelle on fera rentrer dans l'histoire tout ce que l'on en voulait éliminer d'obscur? A moins que, sans le dire, on n'ait quelque intention de fonder, sur le fait de leur diversité d'origine, la doctrine de l'inégalité des races humaines, et je crains, en vérité, qu'il n'y ait un peu de cela dans le livre de M. Gumplowicz; — ou que quelqu'un ne l'y découvre.

Car le grand nom d'Agassiz, qui rassure ici M. Gumplowicz, m'inquiéterait plutôt, et, des opinions de ce naturaliste illustre, il me semble me rappeler quel parti les esclavagistes ont autrefois tiré. N'insistons pas. Mais soyons sûrs que, de la théorie de la multiplicité des centres de création à celle de l'inégalité des races humaines, il n'y a, comme on dit, que deux doigts de distance. Franchissons l'intervalle : nous arriverons plus vite encore à proclamer

le droit des races supérieures sur les autres, et si ce droit n'est, à vrai dire, que celui d'en faire les instrumens de nos besoins ou les victimes de nos caprices, nous retournerons à une barbarie plus féroce que l'ancienne. Est-ce pour cela que M. Gumplowicz s'est défendu dans sa *Préface* de toute intention de vouloir « justifier des tendances odieuses? » Il a bien fait de s'en défendre. Mais dans une question comme celle du polygénisme, où des deux parts on ne saurait rien avancer qui ne soit hypothétique, et peut-être à jamais invérifiable, il eût mieux fait encore si les conséquences de sa théorie l'avaient mis en défiance de sa solidité. Car, nous le dirons une fois de plus, et toujours plus hardiment: s'il importe que l'homme soit sacré pour l'homme, c'est ce que ne sauraient oublier toutes les sciences qui touchent à l'homme, et moquons-nous de leurs conclusions, elles sont fausses, dès qu'elles contredisent la vérité nécessaire de ce premier principe.

C'est assez dire sans doute que nous ne saurions voir avec M. Gumplowicz, dans « la lutte des races pour la domination, » ce qu'il appelle quelque part « le principe propulseur, » et en un autre endroit « la force motrice de l'histoire. » Aussi bien essaie-t-il vraiment de brouiller le sens des mots et, par exemple, de nous montrer dans le commerce une forme atténuée de la guerre. En vérité, j'aimerais autant qu'il prétendît nous montrer dans le mariage une forme atténuée de la débauche ou de la luxure. Et on le pourrait, en s'y prenant bien! Mais ce que l'on montrerait plus aisément encore, c'est qu'il en est le contraire, comme la paix l'est de la guerre, et que, pour pouvoir théoriquement passer de l'une à l'autre par une série de gradations ou de transformations insensibles, cependant la séparation n'en est pas moins nette et tranchée. La guerre commence, pour ainsi parler, avec l'effusion du sang humain, et toute « lutte, » concurrence ou rivalité, dont cette effusion de sang n'est pas l'objet même ou le moyen nécessaire, est autre chose, n'est pas la guerre, n'en saurait être appelée sérieusement ni l'atténuation, ni l'imitation, ni l'image. Prendre une métaphore pour une réalité, si c'est l'une des grandes causes d'erreur qu'il y ait dans toutes ces « sciences » de formation récente, linguistique, anthropologie, ethnographie, sociologie, M. Gumplowicz n'a pas assez su s'en garder. Aussi, toute une partie de son livre, qui ne repose, en quelque sorte, que sur une métaphore, tombe-t-elle aussitôt qu'ayant éprouvé le titre de la métaphore, on l'a trouvé douteux. La guerre est la guerre, et définie strictement comme telle, on voit facilement qu'elle n'a dans l'histoire de l'humanité ni la continuité, ni peut-être même l'importance qu'on aime parfois à lui attribuer.

A-t-elle seulement la valeur mystique qu'on lui prête quelquefois encore! Et, si nous avons tant fait que de rendre à Joseph de Maistre tout l'honneur de son paradoxe, lui ferons-nous celui de le prendre au sérieux? Utile et souvent nécessaire, pieuse encore même, et sainte, si l'on veut, conviendrons-nous cependant que la guerre soit « divine? » Y verrons-nous une loi du monde? Croirons-nous que l'homme s'y régénère? Et, quelques bienfaits que nous lui devions, nous cacheront-ils les maux qu'ils ont coûtés? Combien ici je préfère, aux brillantes variations de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg,* la parole toute simple de celui de *la Politique tirée des paroles de l'Écriture sainte!* Il vient de traiter, aussi lui, de la guerre, — en quatre longs articles, qui font ensemble trente-trois propositions, — de ses justes motifs, des règles que l'on y doit suivre, des raisons du Dieu de Jacob pour avoir donné à son peuple élu « des rois belliqueux et de grands capitaines » quand, tout à coup, comme inquiet, surpris, étonné de la force de son discours, il s'arrête, il réfléchit, et il conclut par ces paroles, où l'on croirait entendre combattre son respect du texte biblique et son humanité : « Dieu, *néanmoins, après tout,* n'aime pas la guerre et préfère les pacifiques aux guerriers. » C'est lui qui a raison! Ne craignons ni la mort ni la guerre. Mettons beaucoup de choses, le plus de choses que nous pourrons, — la gloire, l'honneur, la patrie, le devoir, — au-dessus de l'horreur instinctive que la guerre et la mort nous inspirent. Allons même au-devant d'elles. Mais ne nous félicitons pas d'être obligés d'en subir les lois. La guerre n'est pas divine, si du moins on entend par là qu'en expiation de quelque crime autrefois commis, un Dieu demanderait notre sang. Elle n'est pas humaine, si quelques heures lui suffisent pour anéantir des années ou des siècles de travail humain accumulé. Elle n'est que naturelle, — et c'est pour cela même, si je l'ose dire, qu'elle n'est ni divine ni surtout humaine.

Je touche ici le point le plus faible, à mon sens, du livre de M. Gumplowicz, et, généralement, de toute sociologie qui se réduit à n'être, comme la sienne, qu'une *histoire naturelle de l'humanité.* Non point du tout que je veuille essayer de faire contre lui l'apologie du progrès à l'infini. L'homme a toujours été et sera toujours homme. Il ne triomphera point des lois de sa nature, et sa nature en son fonds ne cessera pas d'être identique à elle-même. Les mêmes instincts l'animeront toujours, et toujours aussi les mêmes passions l'agiteront. Mais il n'en est pas moins vrai que, depuis six mille ans qu'il sait quelque chose de son histoire, l'homme a pourtant vu quelques changemens s'accomplir dans sa condition. Ce qui est encore plus certain, c'est que tous ces changemens

n'ont tendu qu'à l'affranchir de la nature. Ou plutôt, disons mieux, et sortons une fois de l'équivoque où l'on se jette. Ce qui est nature en l'homme est justement ce qui le distingue du reste de la nature. M. Gumplowicz le sait bien, et nous aussi, qui l'avons vu s'efforcer d'établir sur la possession du langage et du sentiment religieux l'existence d'un règne humain. Mais comment donc après l'avoir établie, retombant aussitôt au sophisme des sociologues, a-t-il remis dans l'homme, avec sa théorie des races, l'animal qu'il semblait en avoir voulu d'abord ôter?

Car là est bien toute la question. Si les races humaines, encore que séparées de l'animalité par des caractères qui ne permettent pas de l'en faire descendre, sont cependant séparées les unes des autres par ce que l'on pourrait appeler des haines de sang, alors, oui, nous consentons que la guerre soit éternelle, et que passant, comme de veine en veine, des pères aux enfans et des enfans aux leurs, sa nécessité s'impose à l'histoire comme une loi même de l'humanité. Mais si le progrès consiste au contraire à développer en nous ce qu'il y a de plus humain, et conséquemment à réagir contre ce qu'il y a d'impulsif dans les suggestions du physique, nous pouvons transformer la lutte entre les races, de sanglante qu'elle était jadis, en une concurrence presque pacifique, et au fait, nous l'avons déjà transformée. M. Gumplowicz le reconnaît lui-même. « Il est impossible, dit-il, que la somme des forces sociales agissant depuis les temps les plus lointains dans le domaine de l'humanité diminue jamais. Autrefois elles se manifestaient dans d'innombrables guerres entre hordes, et d'innombrables hostilités entre tribus. Au fur et à mesure que le *processus* social se développe dans d'autres domaines, que l'amalgamation sociale progresse, et que la civilisation augmente, ces forces ne se perdent pas, elles ne font que changer de forme. » Nous ne lui en demandons pas davantage. Nous lui faisons observer seulement qu'au regard de l'histoire, comme de la vie, « changer de forme, » cela équivaut à « changer de nature, » et que, par exemple, de se « battre à coups de tarifs, » si cela est moins naturel que de se « battre à coups de d'ongles et de dents, » cela est d'ailleurs plus humain. Sans nous flatter de voir jamais disparaître la guerre, agissons donc, pensons surtout comme si, ne procédant que des passions des hommes, on en pouvait, peut-être, un jour, diminuer les maux en diminuant la violence des passions. Mais, pour cela, gardons-nous de la présenter à l'humanité comme une loi nécessaire, et surtout incommutable, de son développement. Car, j'ai tâché de le montrer, cette vue de la guerre n'est pas conforme à la vérité de l'histoire. Le fût-elle pour le passé, nous avons en nous ce qu'il

faut pour faire que l'avenir ne ressemble pas au passé. N'attendons rien de trop du progrès, et, au besoin, rabattons quelque chose des espérances démesurées qu'il a suscitées jadis parmi les hommes ; rabattons-en même beaucoup. Mais cependant ne le nions pas en tout ; et, pour n'être pas aussi plein de sens que nous le voudrions, ni surtout aussi riche de promesses, ne croyons pourtant pas que le mot en soit tout à fait vide.

Il nous reste à dire quelques mots de la tendance la plus générale, et la plus intéressante, à de certains égards, du livre de M. Gumplowicz. Elle lui est, d'ailleurs, commune encore avec plus d'un de nos Français, parmi lesquels nous citerons M. Guyau pour son livre sur l'*Art au point de vue sociologique*, et M. G. Tarde, pour ses *Lois de l'Imitation* ou ses *Transformations du Droit*. Mais elle répond surtout à une transformation, pour ne pas dire à un renversement de la méthode des sciences sociales, et c'est à ce titre ici qu'elle mérite qu'on la signale. Au lieu donc qu'il n'y a pas si longtemps encore, on partait en sociologie de la considération de l'*Individu*, comme on faisait en linguistique de celle du *Mot* ou même de la *Racine*, au contraire, on part aujourd'hui de la considération de la *Phrase* ou de la *Proposition* en linguistique, et de la considération du *Groupe* en sociologie. Quoi de plus naturel, si jamais ni nulle part, on n'a rencontré l'homme isolé, ni la famille même autrement qu'à l'état de tribu? Quoi de plus légitime, — je veux dire de plus conforme à l'observation et à la raison en même temps, — si de nos jours même encore, dans nos sociétés civilisées, l'individualité se greffe, pour ainsi parler, s'ente et se nourrit sur un fonds de ressemblance avec tous les hommes du même sang? Et quoi de plus fécond, si cette méthode ne peut manquer de diriger notre attention sur une quantité de faits jusqu'à présent inobservés? Aussi, sous ce rapport, ne saurions-nous trop recommander la lecture du livre de M. Gumplowicz. C'est à cet égard qu'il est vraiment instructif, et, comme on dit, *suggestif*. C'en est aussi là, je crois, la partie solide, celle qui demeurerait encore, si d'ailleurs toutes les objections que nous avons faites aux autres étaient ou paraissaient justifiées. Être avant tout social ou sociable, comme l'appelait Aristote, on ne peut que se tromper sur l'homme aussi souvent que, pour le mieux étudier, on l'isole, et bien loin que la connaissance de l'individu doive commencer par lui-même, au contraire, c'est toujours par celle de sa race ou de sa nation, de son groupe, de sa tribu, de son clan, de sa famille.

Reviendrons-nous maintenant, pour finir, de ces considérations sociologiques à des considérations purement littéraires? Nous le pourrions, au moins, et sans beaucoup de peine. Car l'influence

que l'on a longtemps attribuée à la *Race*, dans la détermination du caractère essentiel des littératures, ne se trouve-t-elle pas ramenée par les théories de M. Gumplowicz à une influence de *Moment*; et serait-il difficile de montrer les conséquences qui en résultent? Ou bien encore, si l'on admet avec lui, et, si je ne me trompe, avec plus d'un linguiste aussi, que la *richesse* des langues, en tant qu'elle consiste en celle de leur vocabulaire, se rencontre à leur origine, qui ne voit à quel point aussitôt l'idée que l'on se forme aujourd'hui, trop souvent encore, de la *vraie richesse* d'une langue doit être profondément modifiée? Mais surtout, et dans la mesure où nous croyons pouvoir accepter ses théories, si nulle part une race ne retrouve d'image ou d'expression plus fidèle d'elle-même que dans sa littérature; si c'est plus d'une fois autour de sa littérature qu'elle s'est groupée pour arriver à prendre en elle conscience de sa propre unité; si cette littérature en demeure le lien ou le principe; si c'est dans cette littérature enfin que les générations nouvelles puisent, avec le sentiment de la solidarité nationale celui de la perpétuité de la race, comment pourrait-on mieux établir, sur quel fondement plus solide, le rôle historique d'une grande littérature, sa fonction vraiment sociale, son titre de gloire et d'honneur? Et puisque ce n'est pas sans doute la vérité qui se renouvelle, mais les moyens qu'on trouve de la démontrer, qu'y a-t-il de plus intéressant que de voir la sociologie la plus récente, pour ainsi parler, et la plus audacieuse, arriver aux mêmes conclusions que la critique la plus classique? Si nous n'avons pas le temps d'y insister, et surtout d'en triompher, — parce qu'en fin d'article le triomphe en serait trop modeste, et nous le voudrions plus bruyant, — on concevra du moins que nous ne nous soyons pas refusé le plaisir de le constater.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

BINDING DEPT. JUL 18 1967

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED